Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.a – Cahier des patrimoines protégés

Boulogne-Billancourt

PLUi approuvé le 11 décembre 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 juin 2025

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-D2025063-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BOULOGNE-BILLANCOURT · CHAVILLE · ISSY-LES-MOULINEAUX · MARNES-LA-COQUETTE · MEUDON · SÈVRES · VANVES · VILLE-D'AVRAY

Patrimoine bâti remarquable 3
Patrimoine bâti d'intérêt 159
Ensembles bâtis à caractère patrimonial 247
Ensembles urbains d'intérêt 300
Eléments d'intérêt 316
Arbres remarquables 318

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Prescriptions communes à l'ensemble du patrimoine bâti remarquable

1. *Est autorisée la démolition partielle de parties et d'ouvrages du patrimoine protégé vétustes ou très endommagés, sous réserve de leur restitution ou de leur réhabilitation, et de ne pas porter atteinte aux qualités architectoniques et patrimoniales et, aux caractéristiques structurelles ou bien décoratives*

2. *Interdiction d'une isolation thermique des pignons homogènes en moellons pierre apparents, d'une hauteur supérieure à 2 niveaux*

Recommandations communes à l'ensemble du patrimoine bâti remarquable

1. *Réaliser un diagnostic multicritères en préalable à tout projet architectural et patrimonial / technique et sanitaire*

2. *Adapter les interventions et méthodes de travaux à l'ancienneté du bâtiment, de son mode constructif, des techniques et des matériaux et supports existants,*

3. *Privilégier des techniques d'interventions et méthodes de travaux légères et peu invasives de type réhabilitation, à des substitutions neuves quand cela est possible*

4. *Les reprises en sous-œuvre pour la création ou l'extension de niveaux en sous-sol ne sont pas recommandées*

5. *Réaliser des témoins afin de faire valider les matériaux extérieurs, les produits leur mise en œuvre, les finitions et les teintes*

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-R-01	avenue du General Leclerc	21
BB-R-02	avenue Victor Hugo	64
BB-R-03	rue d'Alsace-Lorraine	11
BB-R-04	avenue Jean-Baptiste-Clement	88
BB-R-05	quai Alphonse Le Gallo	45 à 47
BB-R-06	rue du General Gallieni	160
BB-R-07	rue Paul Bert	23
BB-R-08	rue Victor Griffuelhes	7 et 9
BB-R-09	rue de Solferino	43 et 45
BB-R-10	rue de Sèvres	34-36
BB-R-11	rue de la Saussiere avenue André Morizet allée Gustave Delory	64-64 bis 24 2 à 8
BB-R-12	avenue André Morizet	27
BB-R-13	boulevard Jean-Jaurès	140
BB-R-14	rue de la Tourelle	52
BB-R-15	rue du Belvédère	9
BB-R-16	avenue Robert Schuman	19b
BB-R-17	rue Denfert-Rochereau	5
BB-R-18	rue Gambetta ; rue Denfert-Rochereau	3 ; 2bis
BB-R-19	rue Denfert-Rochereau	4
BB-R-20	rue Denfert-Rochereau	8
BB-R-21	rue Gambetta	5
BB-R-22	rue du Chateau	1 et 2
BB-R-23-24	rue du Point du Jour avenue Pierre Grenier rue des Longs Prés cours des Longs Prés rue d'Anjou rue Molière boulevard Jean Jaurès place Saint-Germain des Longs Prés	96 à 108 ; 103 à 105 bis 1 à 7 bis 19 à 37 quart ; 54 1 à 10 68 à 72 6 à 8 263 1 à 17 bis
BB-R-25	quai du Quatre Septembre	12 à 17
BB-R-26	rue des Abondances	56
BB-R-27	rue Max Blondat	13
BB-R-28	rue de l'Ancienne Mairie	62
BB-R-29	boulevard Anatole France ; rue d'Alsace-Lorraine	15 ; 14
BB-R-30	rue de Solferino	10
BB-R-31	avenue Charles de Gaulle	5 b
BB-R-32	rue de Montmorency ; rue Ana Jacquin	3 ; 2
BB-R-33	Rue du Belvédère ; rue de la Tourelle	14 à 18 ; 44
BB-R-34	avenue Robert Schuman boulevard d'Auteuil rue Gutenberg square Gutenberg	2 à 6 17 à 23 43 à 49 1 à 5
BB-R-35	quai du Quatre Septembre ; rue des Abondances	20 ; 27
BB-R-36	boulevard Jean-Jaurès	19
BB-R-37	rue de la Tourelle ; impasse Moreau	24 ; 2
BB-R-38	rue Fernand Pelloutier	17
BB-R-39	rue de Solferino	14
BB-R-40	boulevard Jean-Jaurès	121

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-R-41	place des Ecoles ; rue Fessart	1 ; 33
BB-R-42	rue Gutenberg ; avenue Marguerite	15 à 19 ; 13 bis
BB-R-43	avenue André Morizet	1 à 3
BB-R-44	rue du Belvédère	4
BB-R-45	rue de la Tourelle ; rue du Pavillon	34 ; 1 et 1 bis
BB-R-46	rue Nungesser et Coli ; rue de la Tourelle	22 ; 21
BB-R-47	rue Edouard Detaille	5 à 9 bis et 4 à 12
BB-R-48	avenue Robert Schuman	24
BB-R-49	avenue Robert Schuman	26
BB-R-50	avenue Robert Schuman	29
BB-R-51	rue Marcel Loyau ; avenue Robert Schuman	4 ; 19
BB-R-52	avenue Robert Schuman	28
BB-R-53	rue de Solférino	3-5
BB-R-54	rue de Seine ; quai du Point du Jour	2-4 ; 58-59
BB-R-55	rue du Chateau	122 à 128
BB-R-56	rue Fressart	45
BB-R-57	rue du Point du Jour	132 bis
BB-R-58	route de la Reine	62
BB-R-59	place Bernard Palissy ; rue de Montmorency rue Petitbon ; rue Mahias	1 ; 2 2 ; 1
BB-R-60	avenue Charles de Gaulle ; rue du Parchamp	1 à 1 bis ; 8
BB-R-61	avenue Jean-Baptiste-Clement	114 à118
BB-R-62	boulevard Jean-Jaurès	7
BB-R-63	quai du Quatre Septembre ; rue des Abondances	3, 4 et 10 ; 1 à 3
BB-R-64	rue Salomon Reinach ; rue Darcel	9 ; 8
BB-R-65	place Jules Guesde rue de Meudon traverse Jules Guesde	6 29 à 37 11
BB-R-66	avenue Pierre Lefaucheux quai de Stalingrad	37 860
BB-R-67	avenue Emile Zola	
BB-R-68	rue du Point du Jour avenue Pierre Grenier quai de Stalingrad boulevard Jean Jaurès rue des Longs Prés rue Molière cours des Longs Prés rue Neuve Saint-Germain place Saint-Germain des Longs Prés	106-108 ; 103-105 bis 1 à 7 bis 3 et 4 257 et 263 54 6 à 8 1 à 10 1 à 13 bis 1 à 17 bis
BB-R-69	rue Ana Jacquin	6
BB-R-70	place des Ecoles	2
BB-R-71	rue de l'ancienne Mairie	5 et 5 bis
BB-R-72	rue Paul Bert ; rue Blondeau	25 ; 2

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-01
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AV 15**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Debat-Ponsant**
Période constructive	**1934**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Construit pour l'Office Public des Habitations à Bon Marché du département de la Seine, cet immeuble rationaliste comporte un RDC commerçant et 6 étages. Sa position d'angle, sa polychromie (rouge, noir et gris) et le jeu de volumétrie sur la façade (décrochement du corps de bâtiment et balcons sur l'angle, balcons, encadrements de baie, pavés de verre) en font une figure de proue sur l'avenue.

Les 73 logements sociaux en U inversent la disposition traditionnelle avec les séjours sur cour ensoleillée.

PRESCRIPTIONS

Démolition

Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, des façades, de la volumétrie générale, notamment le plan en U, de toute transformation et/ou d'extension horizontale visible depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique, les toitures,
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des façades, de leur composition, des différents nus de façade et retraits, de la proportion et des dimensions des baies, des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (briques pleines, pavés de verre, serrureries)
- Conservation des balcons ouverts, interdiction de les fermer en loggia
- Respect et maintien de la polychromie existante
- En cas de ravalement, toujours réaliser des témoins pour valider les matériaux, la mise en œuvre, la finition et les teintes

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Polychromie et jeu de matériaux en façades par l'usage de la brique et béton préfabriqué
- Encadrements de baie marqués
- Balcons ouverts filants dans l'angle
- Pavés de verre, ferronnerie en RDC (porche d'accès)

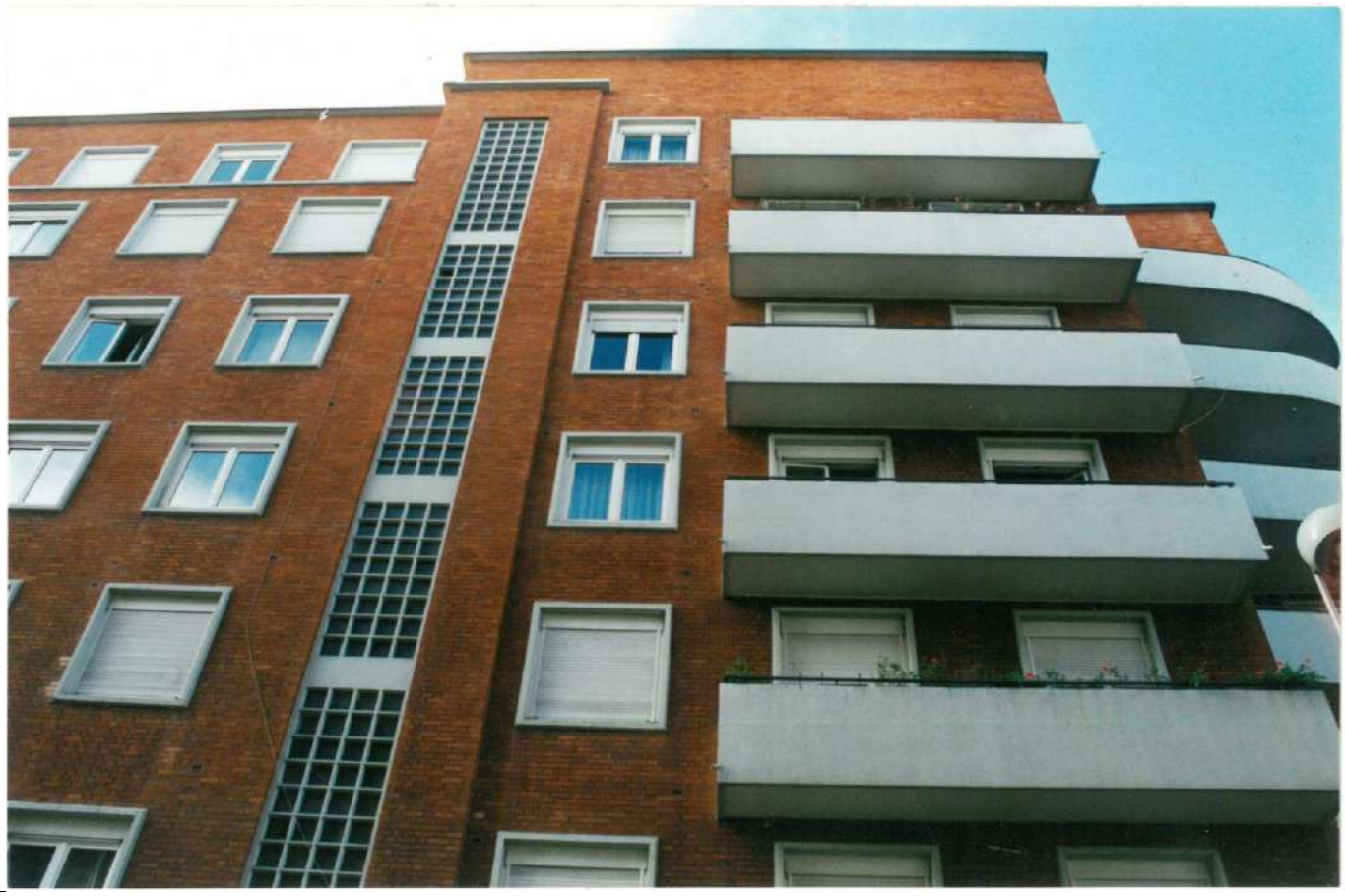
RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Privilégier un hydrogommage de la façade en briques
- Veiller à l'intégration des devantures et enseignes
- Veiller à l'intégration des équipements techniques

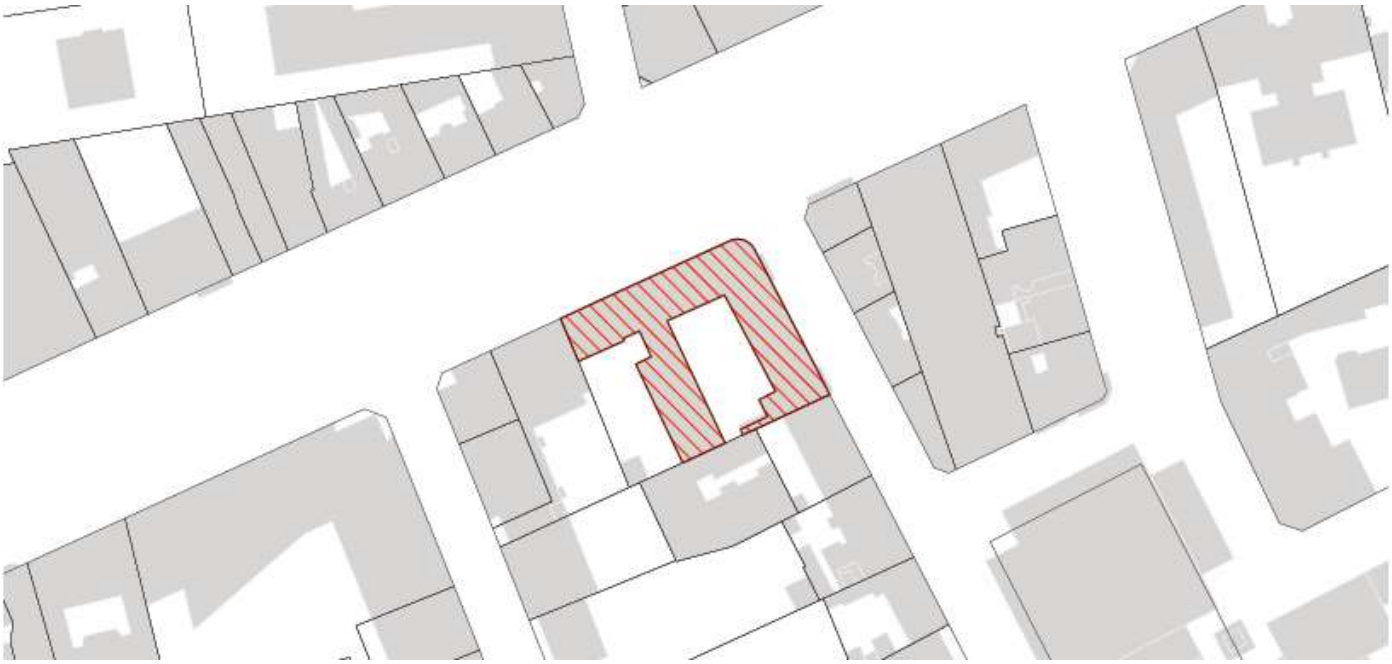
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet immeuble a été construit pour l'Office Public des Habitations à Bon Marché du département de la Seine, sur un terrain donné par la municipalité. Par sa position d'angle et une polychromie contrastée alliant le rouge, le noir et le gris, ce bâtiment marque fortement le paysage de l'avenue du Maréchal Leclerc. La construction comporte 73 logements sociaux dont le plan en U inverse la disposition traditionnelle : les séjours donnent sur la cour ensoleillée tandis que les chambres alignent sur l'avenue des fenêtres uniformes. L'austérité quasi "industrielle" de la façade est adoucie par le traitement d'angle (décrochement des corps de bâtiment, jeu des larges balcons), ainsi que par la vivacité des couleurs.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-02
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**64, avenue Victor Hugo** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**Y85**
Catégorie	**Villa - Chalet**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Vers 1860**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette villa urbaine pittoresque du XIXe siècle s'installe, en retrait de la rue sur une parcelle étroite et profonde en biais par rapport au tracé de l'avenue.
La bâtisse s'ouvre sur un jardin à l'avant et une cour à l'arrière, à proximité d'un immeuble à grande hauteur et d'un pavillon mitoyen.
Sa façade principale est en pignon avec une avancée à RDC à l'avant. Sa richesse ornementale réside dans la ferronnerie (terrasse et balcon et marquise) et modénatures, ainsi que dans le traitement des rives de toiture (lambrequin et décors de façade).

PRESCRIPTIONS

Démolition
Interdiction de démolir totalement ou partiellement la maison

Extension horizontale/surélévation
- Interdiction de réaliser toute modification de la volumétrie de la maison et de sa façade principale sur rue formant pignon, de la volumétrie de sa toiture, et de toute extension horizontale visible depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant
- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie, lambrequin)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

Espaces libres
- Maintien de la composition et des plantations du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Façade pignon
- Ferronnerie et modénatures
- Linteau ornemental
- Pignon de bois sculpté
- Jardin
- Portail et clôture
- Marquise

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Toujours réaliser des témoins pour valider les matériaux, la mise en œuvre, les finitions et les teintes
- Lors de travaux importants, les interventions et méthodes devront être adaptées à l'ancienneté de la construction, de sa structure, être légères et peu invasives.
- Les reprises en sous-œuvre ne sont pas recommandées
- Privilégier la restauration des éléments à leur remplacement
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

L'ancienne route des Princes, actuelle avenue Victor Hugo, bénéficia d'un prestige nouveau lorsque, à la suite du premier lotissement du Parc des Princes, vers 1855-1860, et des travaux d'Alphand, elle mena désormais au nouveau Bois de Boulogne et à l'hippodrome d'Auteuil.

Ce chalet, qui dresse sur l'avenue un pignon de bois découpé, constitue sans doute l'ultime témoin des constructions qui fleurissent sur cette avenue-promenade.

Il illustre également l'"exotisme" implanté vers 1860 dans les campagnes environnant Paris, inspiré d'architecture rurale, et manifestant le caractère volontairement agreste des nouveaux quartiers en périphérie de Paris.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-03

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue d'Alsace-Lorraine 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**I4**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1878**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Démontée puis remontée après son succès à l'Exposition universelle de 1878, cette vaste demeure de villégiature est sans doute l'une des plus belles demeures (maison et jardin) de Boulogne-Billancourt.

Ce chalet au parement de bois est remarquable tant par sa volumétrie, ses matériaux de construction (bois et ardoises) que par la richesse de décors et modénatures.

Située à proximité du bois de Boulogne, cette bâtisse du Second Empire est une villa pittoresque entourée d'un vaste jardin arboré.

PRESCRIPTIONS

Démolition

Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, des façades et de leur composition, des toitures, et de toute transformation et/ou extension horizontale visible depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, matériaux et couleurs en place en cas de ravalement ou lors de travaux de toiture.
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue
- Toujours réaliser des témoins pour valider les matériaux, la mise en œuvre, les finitions et les teintes

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volume de toiture : fermes débordantes, flèches polygonales, clochetons, auvents et appentis…
- Composition des façades
- Façades en bois largement ornées
- Mur de clôture, portail d'entrée
- Jardin arboré

RECOMMANDATIONS

- Lors de travaux importants, les interventions et méthodes devront être adaptées à l'ancienneté de la construction, de sa structure, et des techniques existantes et supports existants. Elles devront être légères et peu invasives.
- Les reprises en sous-œuvre ne sont pas recommandées
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Privilégier la restauration des éléments à leur remplacement
- Entretien des parements de bois, des ornements, et éléments de décors de toiture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

L'aménagement du Bois de Boulogne sous le Second Empire conféra aux marges de 1'ancien bourg des Menus un caractère résidentiel que renforçait la proximité du domaine de la famille de Rothschild.
Remonté ici après avoir défrayé la chronique de !'Exposition universelle de 1878, l'édifice à structure et parement de bois dresse dans le paysage boulonnais une toiture aux accidents multiples : fermes débordantes, flèches polygonales, clochetons, auvents et appentis confèrent à ce bâtiment une irrégularité systématique et démonstrative.
En effet, comme tout pavillon exposé, le chalet suisse offre une sorte de catalogues d'articles pittoresques dans lequel l'architecture de la fin du XIXe siècle puisera abondamment, selon l'effet recherché.





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-04
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**88, avenue Jean-Baptiste-Clément 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**F21**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1780 - 1830**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Témoignage de l'architecture classique puis de villégiature à proximité de la Cour de Saint-Cloud, cet « hôtel » urbain en R +2 s'installe le long de l'avenue et s'ouvre sur un jardin en biais à l'arrière.

Paradoxalement, sa composition n'est pas symétrique. Il est en effet doté d'un corps principal constitué de 3 travées, couronné d'un fronton triangulaire sculpté et de toits à longs pans, puis de deux corps latéraux composés respectivement de 1 et 3 travées.

La porte double, encadrée d'éléments de modénatures, est axée sur le corps principal et le fronton.

L'aile des communs s'installe en fond de parcelle traversante (rue Saint-Denis) mais cette lecture est totalement perdue du fait de l'occupation totale de la parcelle et de la faible qualité du bâtiment arrière.

PRESCRIPTIONS

***Ces prescriptions ne concernent pas l'extension commerciale en avancée sur l'avenue*.**

Démolition

Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute surélévation ou un redressement des combles
- Interdiction de réaliser toute modification de la volumétrie générale, et de modifier la façade rue (composition, rythme, dimensions, de la toiture, et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public.
- Toute extension arrière et/ou construction nouvelle devra avoir une volumétrie « mineure » et légère ; son écriture, ses matériaux devra mettre en valeur l'immeuble rue
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des modénatures, du fronton, bandeaux de façades , dimension, type et dessins des fenêtres, décors et matériaux en place en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (dimensions des fenêtres, persiennes bois ajouré, serrureries, dessin des impostes notamment les galbes du 1er étage, implantation de la porte, etc…)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents persiennés bois

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition de la façade
- Modénatures (bandeaux, fronton, médaillon et cintre sur les linteaux, chainage d'angle marqué)
- Ferronnerie
- Volets battants bois
- Porte double battant bois et imposte ajourée et encadrement de porte

RECOMMANDATIONS

- Lors de travaux importants sur cet immeuble, les interventions et méthodes devront être adaptées à l'ancienneté de la construction, de sa structure, et des techniques existantes et supports existants. Elles devront être légères et peu invasives.
- En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin et un matériau homogène de l'ensemble des ouvertures
- Veiller à l'intégration des devantures et enseignes
- Étudier le renouvellement de l'arrière de la parcelle jusqu'à la rue des Abondances mettant en valeur l'immeuble identifié (échelle, distance,…)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

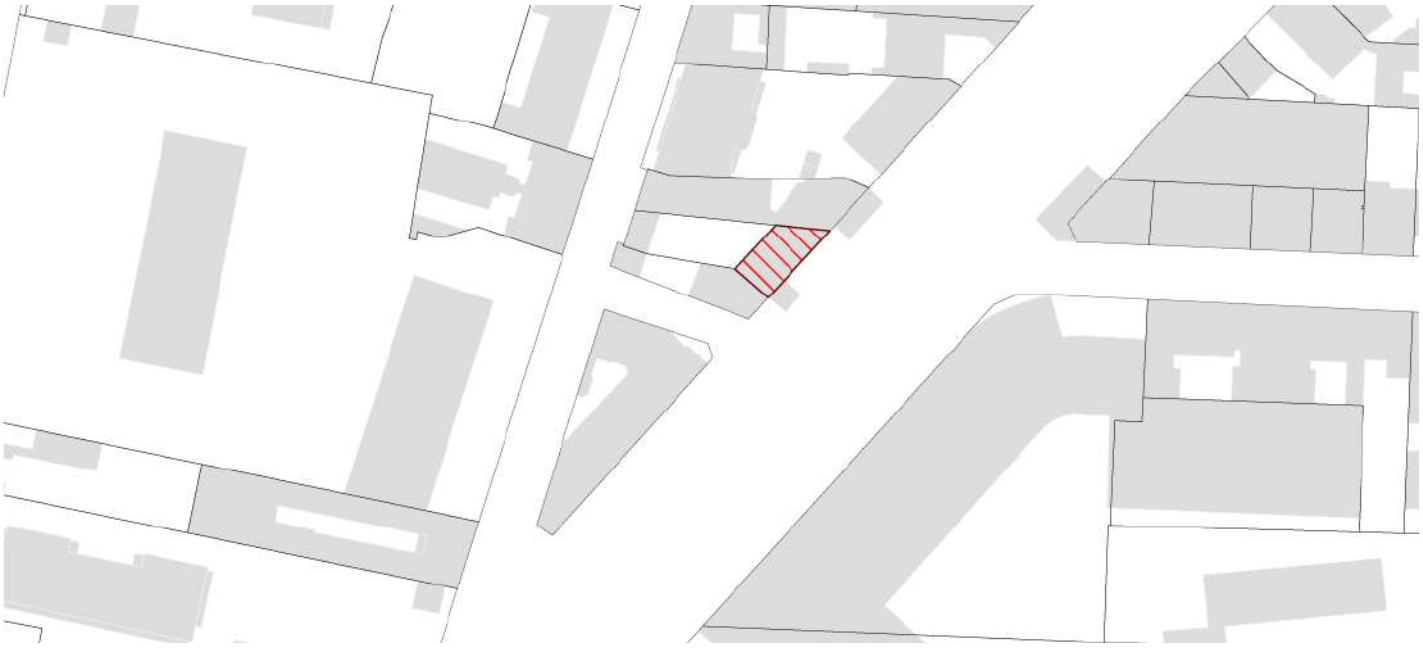
Description

Ce bâtiment témoigne d'une phase de construction aristocratique liée à l'installation, entre 1780 et 1830, de personnes qu'attirent une atmosphère encore rurale ainsi que la proche société de la cour de Saint-Cloud.

Par la façade à travée, ornée d'un fronton sculpté et couronnée de toits à longs pans, cette demeure reprend, dans un vocabulaire néo-classique, la formule de l'hôtel urbain, la cour antérieure en moins, faute de place. Toutefois, l'installation sur une parcelle traversante permet de renvoyer l'aile des communs à l'arrière, sur la rue Saint-Denis.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-05
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**45 à 47, quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AG 26 AG 38**
Catégorie	**Édifice industriel (aujourd'hui tertiaire)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**1925**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ancien édifice industriel destiné à la production d'équipements électriques s'installe à proximité de la Seine, et de terrain de sport. Son gabarit (R+6) et son positionnement dans la ville lui donnent une large visibilité. L'édifice s'articule en plan carré avec patio/ cour central et accueille aujourd'hui des activités tertiaires. La façade principale (côté Seine) présente deux corps de bâtiment légèrement en saillie et couronnés d'une toiture à quatre pans cintrés. L'ensemble des façades est très ajouré avec une composition régulière et très graphique, typique de l'architecture des années 1925-1930.	**Démolition** Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, de la toiture, et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public ou depuis le stade • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles, • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et gabarit • Composition et régularité des façades • Dessin des menuiseries • Toiture des angles en 4 pans cintrés • Enduit clair	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Lors du changement des menuiseries, retrouver le dessin originel des baies (rénovation de 2012)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

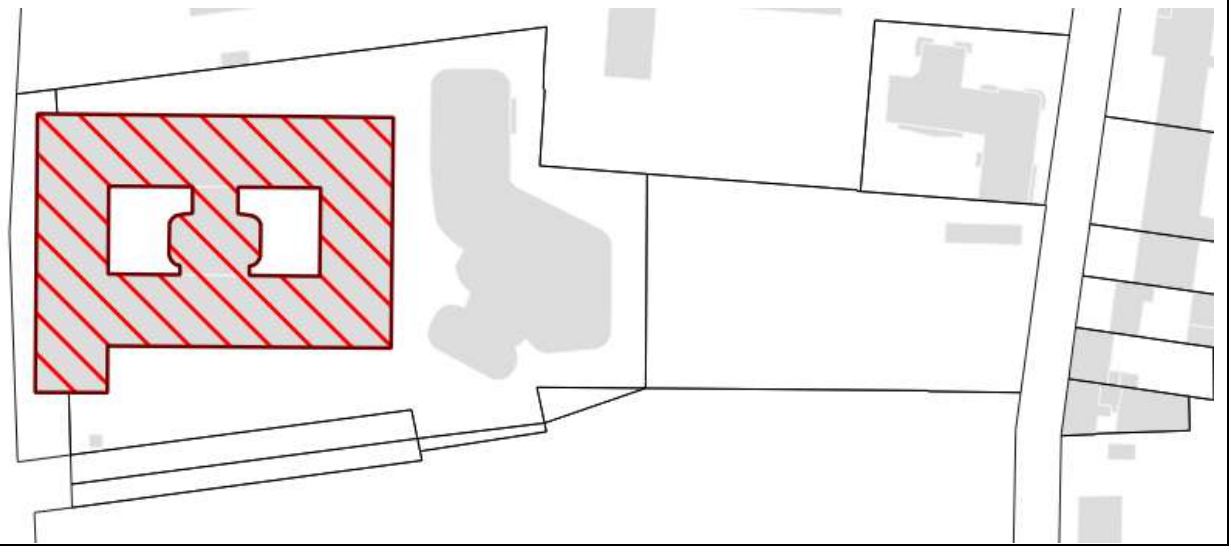
Description

Cette usine, initialement destinée à la production électrique, se tourne délibérément vers la Seine, au bord de laquelle elle aligne une façade encadrée de deux corps de bâtiment légèrement en saillie et couronnés d'une toiture à quatre pans cintrés.

L'implantation et l'architecture du bâtiment affirment le poids du progrès technique et de l'industrie dans l'évolution du paysage de Boulogne-Billancourt dans le premier quart du XXe siècle, notamment le long des berges de Seine.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-06
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**160 rue du Général Galliéni 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AD 53**
Catégorie	**Maisons individuelles Villa des Platanes**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble de maisons urbaines sur une unique parcelle est le témoin de la forme de densification parcellaire en vogue de 1880 à 1930 à Boulogne-Billancourt.

Il s'agit de douze maisons identiques avec jardinets se répartissant autour d'une allée privative (villa des Platanes).

Le gabarit et la composition des façades sont similaires, mais les jeux de polychromie des façades et les modénatures et ferronneries participent à la richesse patrimoniale de ces maisons, ainsi que les contrevents cintrés en bois.

PRESCRIPTIONS

Démolition

Interdiction de démolir totalement ou partiellement les maisons de la Villa

Extension horizontale /surélévation

- Maintien de l'alignement des maisons sur la voie privée
- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, de la toiture, et de toute transformation et/ou extension visible dans l'allée privée et depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Maintenir le caractère et l'unité architecturale des 12 maisons
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, décors, éléments de charpente)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques

Espaces libres

- Maintien de l'emprise, de la composition et du couvert arboré (platanes) des jardins sur la voie privée et sur les parties privatives des maisons ;

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Organisation dans les parcelles
- Composition des façades
- Gabarit similaire
- Polychromie des façades
- Persiennes bois sur baies cintrées
- Toitures débordantes
- Soubassement meulière et mur de clôture (mûr bahut et grille) et portail
- Marquises, ferronnerie et portes en bois
- Plaque émaillée (Villa des Platanes)
- Jardinets communs
- Platanes

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries (cintre de la baie)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet ensemble illustre une forme de densification du parcellaire très en vogue de 1880 à 1930 à Boulogne Billancourt : le lotissement. Encore visible dans la trame urbaine, une quarantaine d'opérations de ce type a pu être recensée et cartographiée.

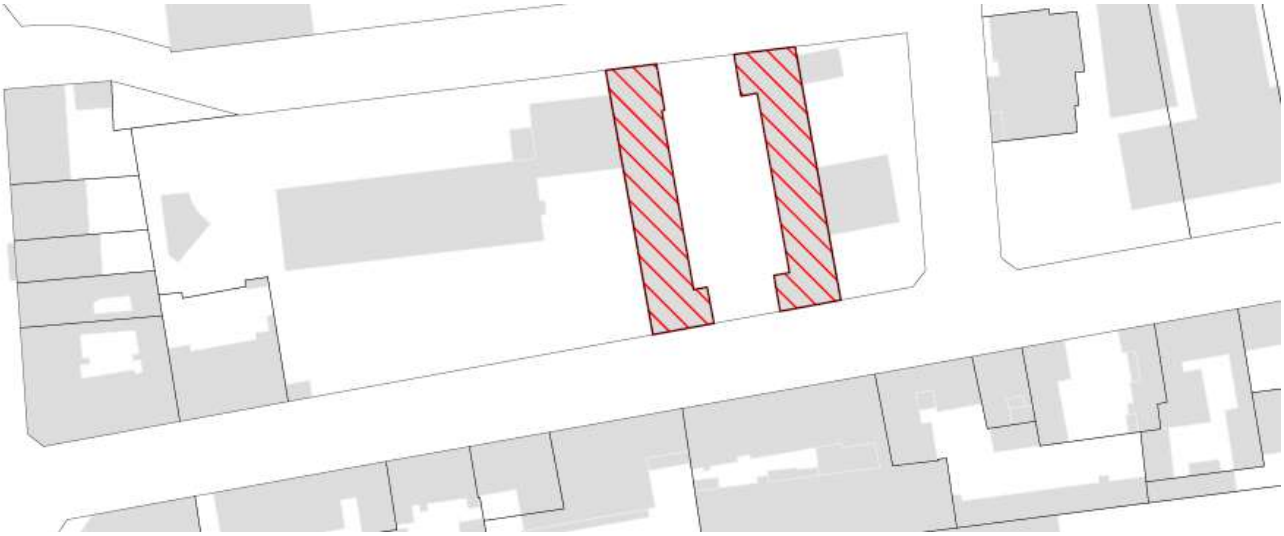
Les douze maisons identiques se répartissent de part et d'autre d'une allée privative le long de laquelle s'alignent de modestes jardins. Un décrochement des maisons implantées le long de la rue préserve le calme de l'espace central.

La plaque émaillée encore présente constitue sans doute un précieux témoin de la production de l'entreprise boulonnaise "L'émaillerie Parisienne", fondée en 1892, 67-68 quai du Point du Jour à Billancourt.





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-07

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, rue Paul Bert 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AP 0028**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Alphonse Dubois**
Période constructive	**1929**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble de rapport des années 1930 est remarquable par sa position d'angle et par la composition polychrome de ses façades alliant la brique rouge et des corniches de ciment profilé.

L'immeuble est en toiture terrasse, et possèdes des balcons en saillie et en retrait du volume global. Son rez-de-chaussée est traité comme un soubassement aux 5 étages supérieurs (dont le dernier en retrait offre une terrasse).

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale /surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, …) et de toute transformation et/ou extension ou avancée visible depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Maintenir les retraits existants de l'alignement
- Maintenir le caractère, l'expression constructive et des matériaux, ainsi que la cohérence architecturale sur toutes les façades.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie)
- Conservation des balcons ouverts, interdiction de les fermer en loggia

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Gabarit et toiture-terrasse
- Trame constructive apparente
- Brique et planchers béton
- Polychromie et composition des façades
- Soubassement dissocié dans son traitement architectural (et pavés de verre)
- Fenêtres coulissantes

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à l'intégration des équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet immeuble de rapport présente un décor mural égayant le modeste parti architectural : jeu des parements de brique de Bourgogne, en aplats ou côtelé, carreaux de "hasard" polychromes, corniche de ciment profilé. La date, composant le motif de la mosaïque, constitue le couronnement de l'angle coupé.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-08
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7-9 rue Victor Griffuelhes 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BE 17 / BE 16**
Catégorie	**Villas**
Protection existante	/
Architecte	**Jules Bourniquel**
Période constructive	**1924**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux villas urbaines de villégiature sont de style anglo-normand. Mitoyennes et ouvrant sur un jardinet à l'avant, les deux maisons offrent un volume en saillie avec balconnets et un pignon richement orné (faux colombages, toiture en croupe ou ferme de toiture débordante). Les façades sont polychromes et composées de briques jaunes et rouges et de zones enduits blanches	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement les maisons **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, …) des toitures, et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public • Maintenir les retraits d'alignement et des retraits des limites latérales • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles, • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, ferme de charpente, toiture en croupe, portail d'entrée) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades **Espaces libres** • Maintenir l'emprise et valoriser le caractère des aménagements paysagers sur rue
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Style « cottage » • Composition des façades polychromes • Volumétrie des toitures • Jardinets à l'avant • Clôture (mûr bahut et grille) et portail avec piliers	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Élément opaque accompagnant la clôture à intégrer (festonnage ou haie)

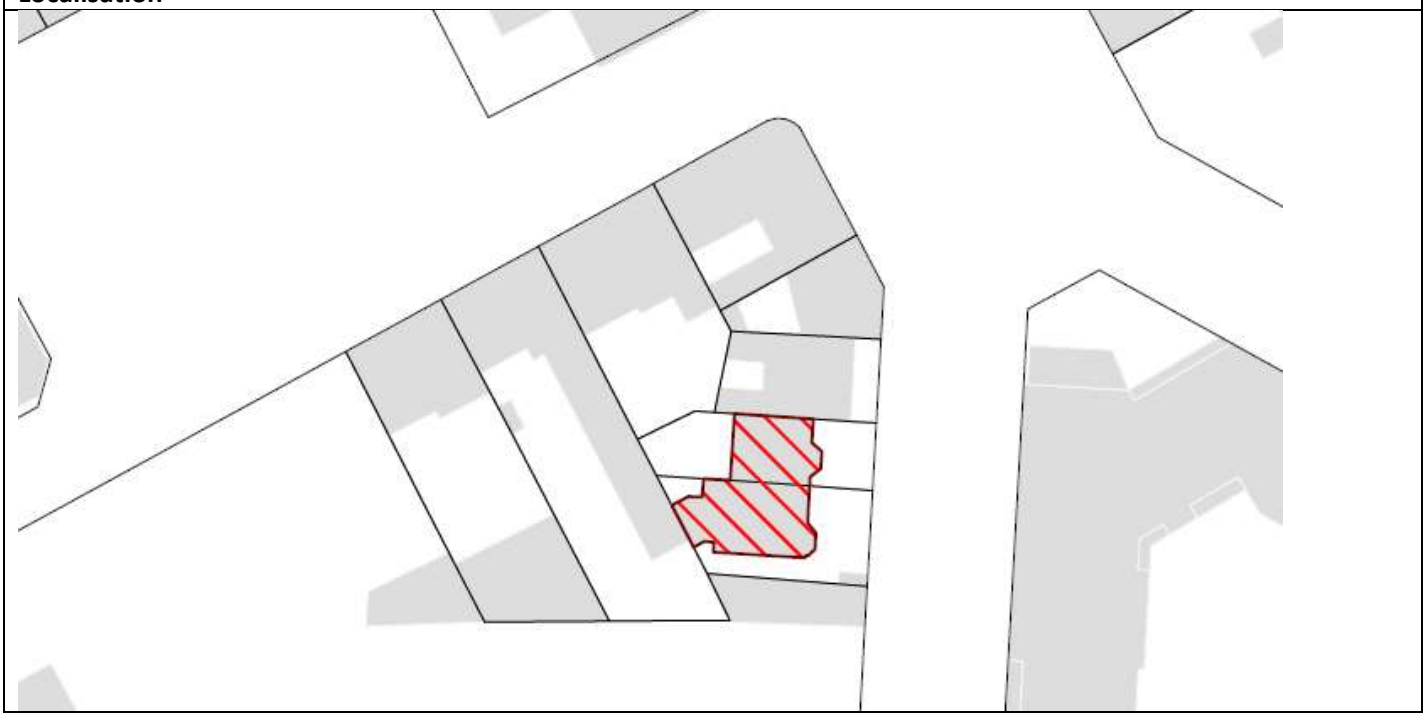
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ces deux maisons mitoyennes rappellent que Billancourt fut jusqu'à l'orée de l'entre-deux-guerres un lieu de villégiature. Initié par la création du lotissement Gourcuff, le développement des abords de la Place Jules Guesde associe rues plantées et villas d'architecture d'inspiration anglo-normande, illustrée ici par une évocation du "cottage".



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-09

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**43 45 rue de Solférino** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BF 15** **BF 28**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	/
Architecte	-
Période constructive	**1880**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble de rapport s'ouvre sur un espace dégagé. Son gabarit en R+5 et sa position d'angle permettent d'avoir une large visibilité sur cette architecture.

L'immeuble possède des façades planes, présentant un riche décor mural de briques polychromes et quelques éléments de terre cuite émaillée.

La composition des travées (double baie, plus ou moins large, garde-manger ajouré, etc..) permet de lire la composition d'ensemble.
Le RDC accueille un commerce/ restaurant.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale /surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, de la toiture, et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition des façades
- Angle tronqué sur les deux rues
- Polychromie des façades en briques : brique jaune, rouge et vert émaillée
- Ferronneries
- Persiennes métalliques pliantes
- Modénature (calepinage des briques, en frises, encadrements, bandeaux)
- Double porte d'entrée en bois ajourée

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures

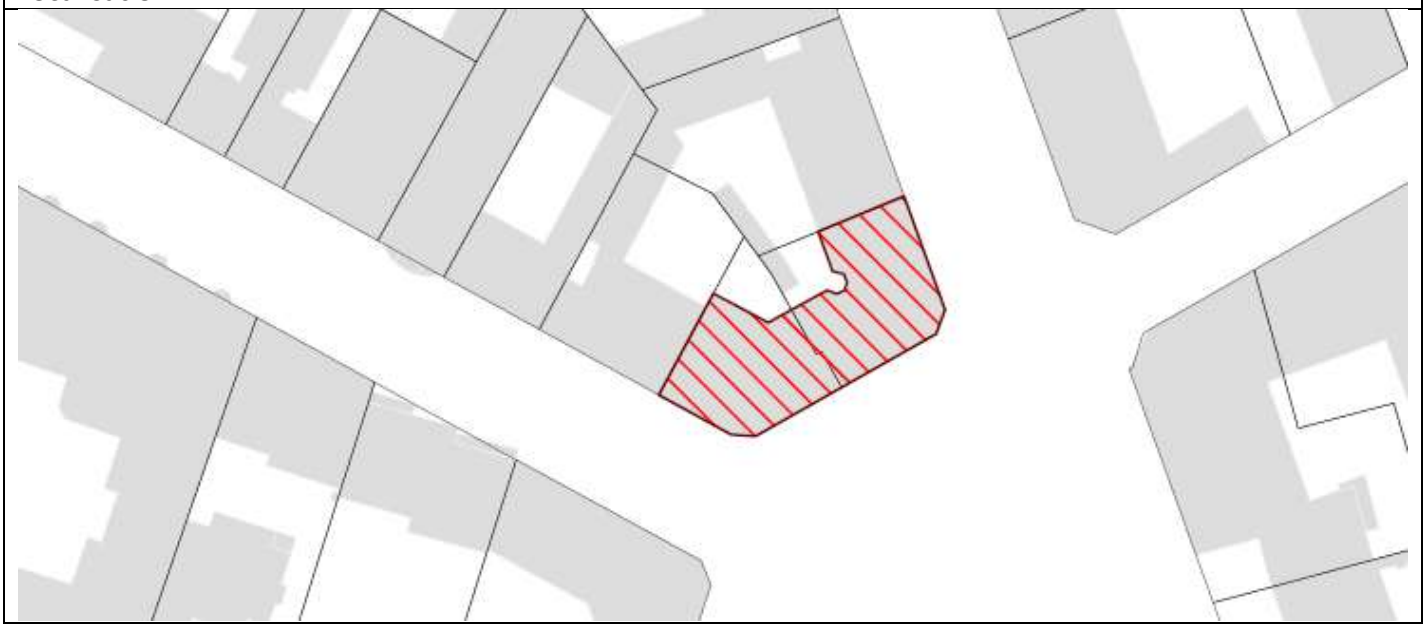
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet immeuble témoigne de la production boulonnaise ordinaire de la fin du XIXe siècle : des façades planes, présentant un riche décor mural de briques polychromes et quelques éléments de terre cuite émaillée.
La variété des motifs utilisés s'inspire probablement de l'ouvrage de Pierre Chauchat, publié en 1881 : "La brique et la terre cuite".



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-10
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**34 36 rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AH 33**
Catégorie	**Équipement (école)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Debat-Ponsan**
Période constructive	**1933**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette architecture scolaire des années 1930 présente des volumes assez simples, typiques du mouvement moderne avec un rapport structurel plein/ vides remarquable. Soucieux d'assurer aux enfants air et lumière, l'architecte dégage un maximum d'espace pour les aires de récréation, massant la construction sur le front nord de la parcelle. Ainsi les classes s'ouvrent-elles largement au sud grâce à d'amples vitrages. L'accès s'effectue par une voie privatisée avec une séquence d'accès monumentale (auvent béton, composition symétrique, larges portes vitrées).	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, …) et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public, soit depuis la voie intérieure ou depuis le stade • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique et les toitures, • Maintenir le caractère homogène rigoureux et sa cohérence architecturale de l'ensemble. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (séquence d'entrée, auvent, portes et main courante, ferronnerie, menuiserie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Architecture des années 1930 • Volumétrie et toiture-terrasse • Séquence d'entrée (auvent en béton • Préau et patio avec cours de récréation au sud de la parcelle • Bâtiment bas d'accès et salle de classe en R+4	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Lauréat du concours lancé en 1933 pour la réalisation du groupe scolaire, l'architecte mit en œuvre des techniques encore récentes.

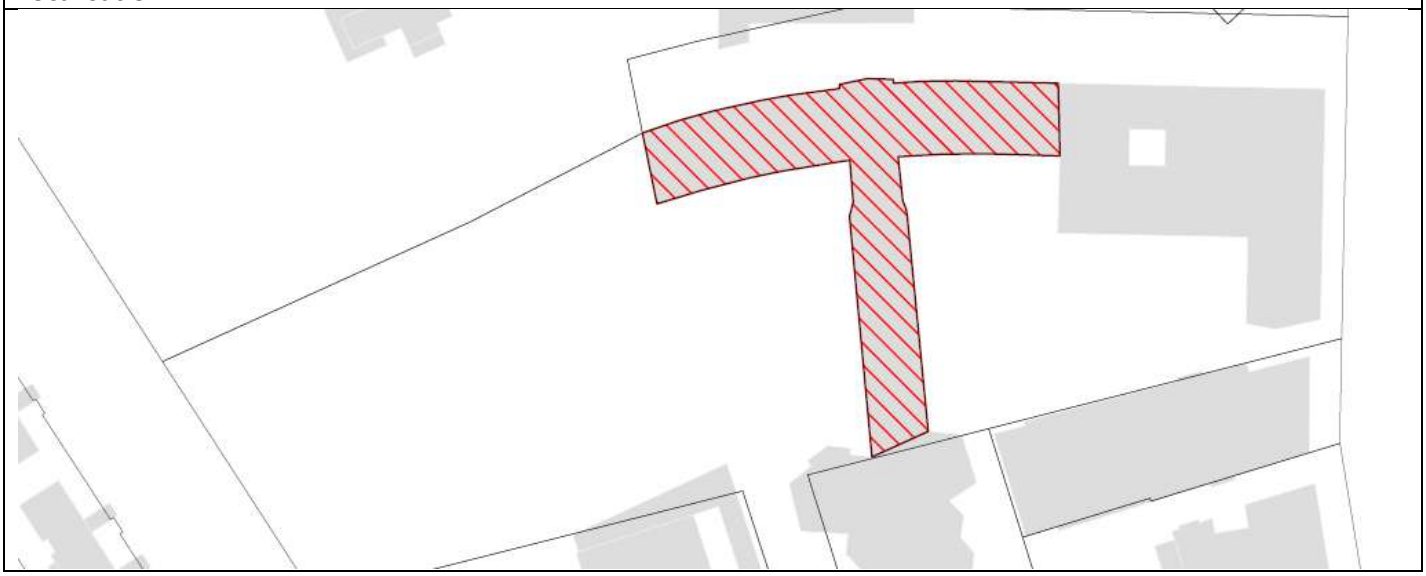
Soucieux d'assurer aux enfants air et lumière, il dégage un maximum d'espace pour les aires de récréation, massant la construction sur le front nord de la parcelle. Ainsi les classes s'ouvrent-elles largement au sud grâce à d'amples vitrages.

Au nord, l'élévation sur rue dresse une façade qui s'insère entre les bâtiments du Matériel Téléphonique (actuel bâtiment Thomson Multimédia) et les usines Renault.

La façade sud, qui abrite les écoles primaires, s'infléchit en arc tendu tandis qu'un patio assure l'articulation avec l'école maternelle.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-11

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**64-64bis, rue de la Saussière** **24, avenue André Morizet** **2 à 8, allée Gustave Delory** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AO 146**
Catégorie	**Équipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Roger-Léopold Hummel**
Période constructive	**1938**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet équipement est situé au centre de gravité du cœur administratif de la ville

Réalisé dans les années 1940, il est remarquable tant par son inscription urbaine avec la position axée de la façade vitrée du grand atrium d'entrée sur le dégagement desservant les salons d'honneur de l'hôtel de ville, que par son écriture architecturale à la fois rigoureuse et expressive avec les courbures de ses façades accentuées par un acrotère filant en débord et son gabarit en R+4

Les étages sont éclairés par des fenêtres en bandeau, des hublots et de vastes baies (mur rideau) pour les cages d'escalier.

Il abrite aujourd'hui le commissariat de police nationale et plusieurs services de la Ville.

Il fait figure de repère dans la commune, à proximité de l'hôtel de ville.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale /surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, façade de l'atrium vitré, rythme, fenêtres en ruban, dimensions, acrotère en débord, toiture, matériaux, …) et toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public, notamment le niveau bas rue de la Saussière.
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique et les toitures,
- Maintenir le caractère unitaire et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Façade courbe
- Compositions des façades
- Toiture-terrasse
- Fenêtres en bandeau et hublots
- Auvent et séquence d'entrée
- Mosaïque et plaque de béton désactivé
- Transparence et jeu de coursives visible de l'extérieur

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à l'intégration des équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

L'architecte de l'Office Public des immeubles de la Seine, Roger-Léopold Hummel, remporte en 1936 un concours élaboré par Albert Besançon, alors directeur du bureau municipal d'hygiène pour construire le centre d'hygiène sociale de la ville.

C'est son projet-variante qui fut adopté et entrepris en 1938, apprécié tant pour sa composition ample, aux lignes souples contrastant avec la rigueur de la mairie, que pour ses dispositions fonctionnelles et hygiéniques.

Avec son jardin antérieur, en lieu et place d'une rue initialement programmée, l'architecte infléchit le projet vers une plus grande convivialité : l'accès aux soins devient lieu d'agrément, lien entre services publics et point de rencontre.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-12
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AO 147**
Catégorie	**Équipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Charles Giroud puis André Chatelin (surélévations)**
Période constructive	**1938 / 1965 / 1972**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Il s'agit de l'ancienne caisse nationale d'épargne, aujourd'hui bureau de poste, dite *« Poste Molitor »* Implanté sur la quasi-totalité d'une parcelle triangulaire, le bâtiment s'organise autour d'une cour ouverte sur la rue Jean Bouveri où sont assurées ses fonctions logistiques.. L'édifice très imposant en R+3 est remarquable par la composition des façades, la séquence d'entrée, la cage d'escalier (en figure de proue). Les façades sont ordonnées, avec une richesse ornementale visible dans le dessin des menuiseries et des ferronneries. L'édifice a fait l'objet de 2 surélévations partielles de deux niveaux entre 1965 et 1972, dont le 3e et dernier niveau. Implanté en retrait, son volume reste discret.	**Extension horizontale/surélévation** • Des surélévations et des extensions horizontales partielles sont autorisées sur les parties de l'édifice situées rue Jean Bouveri, sous réserve de préserver l'alignement existant, la cour intérieure ouverte à l'air libre, ainsi qu'une ouverture visuelle vers la cour depuis la rue • L'extension horizontale du dernier niveau est autorisée sous réserve d'être implantée en retrait par rapport aux façades existantes ; elle sera partielle rue Jean Bouveri **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, marquise, auvent, • Restauration des matériaux en place (pierre, béton) en cas de ravalement • Maintien des escaliers et des rampes avenue André Morizet • Préservation des différences de nu existantes en façade **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades existantes maintenues
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Perron d'entrée • Soubassement en pierre • Ferronnerie • Volumétrie et gabarit • Composition des façades	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des équipements techniques

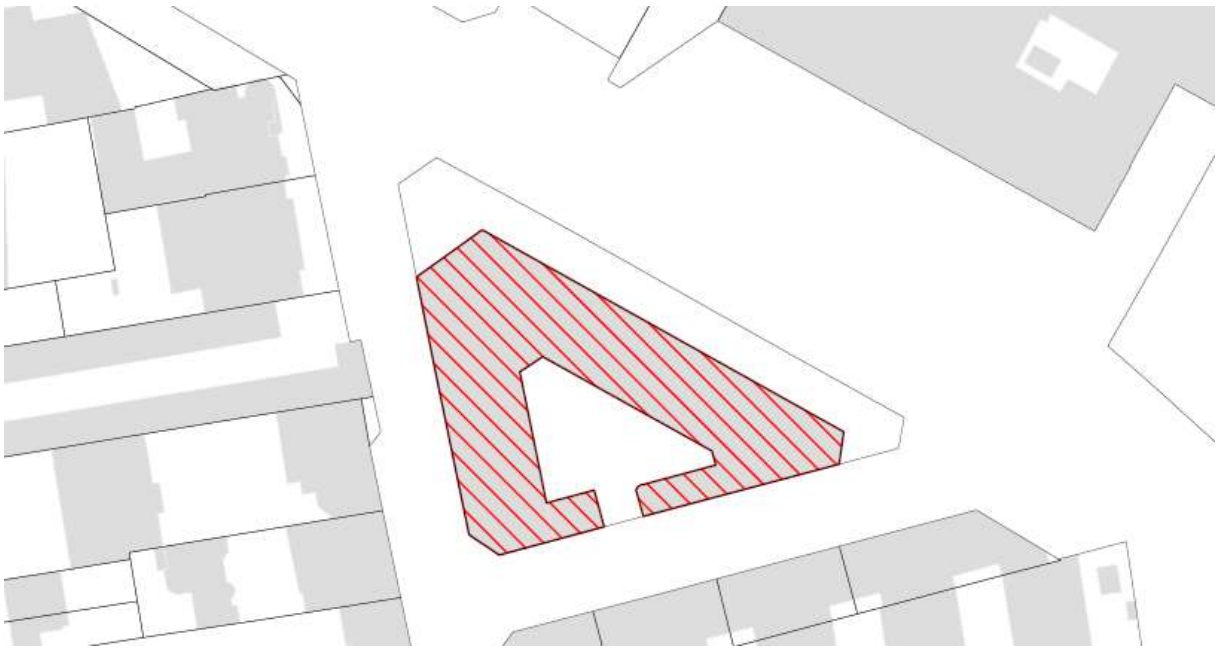
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Installé sur une parcelle triangulaire, le bâtiment affirme par sa façade principale une relation forte avec l'Hôtel de Ville qui lui fait face.
La salle des guichets s'ouvre sur l'avenue Morizet par un perron soulignant la qualité du traitement architectural de l'entrée, associant paroi vitrée et élégantes ferronneries.
Les locaux techniques, salles de tri et cour postale se tournent vers les rues secondaires.
Pivot de l'aménagement du centre-ville, avec le dispensaire et la mairie, la poste présente une façade soignée : béton bouchardé et larges fenêtres aux huisseries métalliques.
Prévoyant la croissance de la ville, l'architecte avait aménagé la possibilité d'une extension verticale, laissant émerger en terrasse les poteaux de structure. Soixante ans plus tard, le bâtiment, augmenté de deux niveaux, tient toujours tête à l'Hôtel de Ville.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-13

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**140, boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AO 104**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Bimen Beurekjian**
Période constructive	**1936**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport bâti dans les années 1930 possède une seule et large travée en bandeau, qui se subdivise en deux éléments : la menuiserie en applique de la façade, et le balcon triangulaire en retrait (et terrasse à ciel ouvert au dernier étage). Le revêtement en carreau de faïence offre des jeux de lumière et de réflexion intéressants. Le commerce, le soubassement avec trois frises noires, la porte d'origine, et l'auvent en béton composent la séquence d'entrée.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythmes, dimensions, …), • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier la toiture, le niveau d'attique, et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie, porte d'entrée) • Conservation des balcons ouverts, interdiction de les fermer en loggia **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Toiture terrasse • Jardin d'hiver et loggia • Façade en céramique beige • Régularité des lignes de composition • Porte d'accès et auvent • Trois frises en RDC • Commerce	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la maison en cas de remplacement des menuiseries • Avoir un traitement cohérent des menuiseries sur l'ensemble des étages

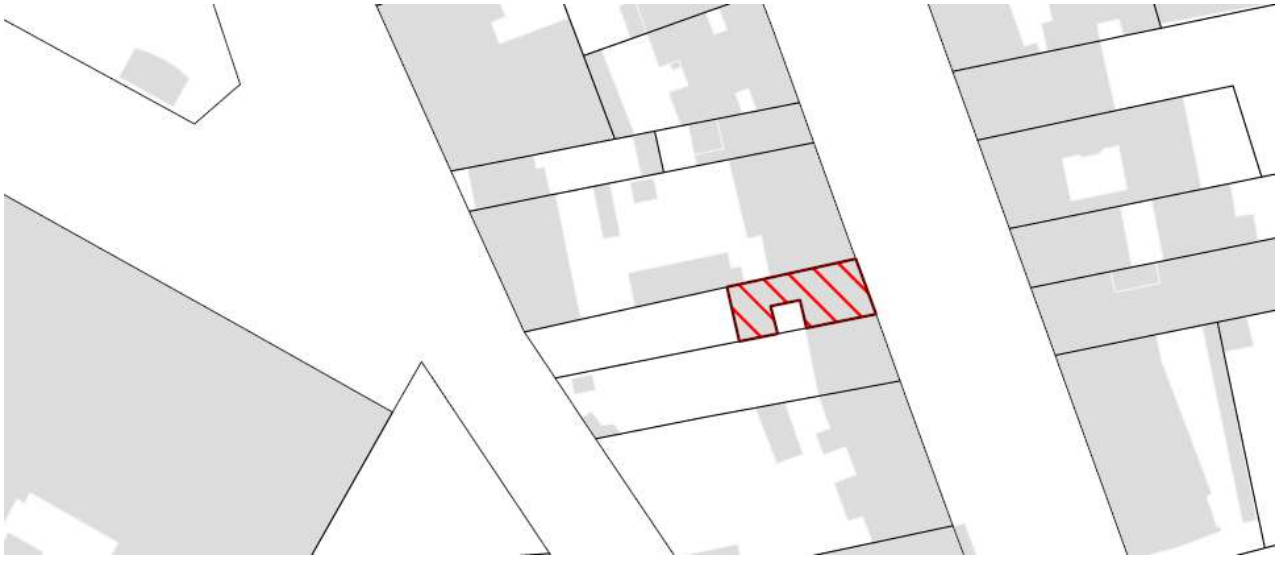
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Exemple typique des immeubles de rapport des années 1930, cet édifice se distingue par son revêtement de façade parfaitement lisse et les petits balcons triangulaires situés sur la gauche du bâtiment.
Il est constitué de cinq niveaux de cent mètres carrés chacun. Son commanditaire était un médecin qui y installa son cabinet et ses appartements.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-14
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**52, rue de la Tourelle 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 95**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Urbain Cassan (Grand prix de Rome)**
Période constructive	**1924 ou 1935**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Sur une parcelle rectangulaire, l'immeuble élève selon un plan en T deux corps de bâtiments, l'un aligné sur la rue, l'autre partageant l'arrière de la parcelle en deux cours. L'ossature est en béton armé, mais les façades sont revêtues de pierre. Le RDC est traité différemment avec séquence d'entrée, auvent, loge de gardien, courette et grille et clôture en fer forgé. L'édifice est en R+5 avec une façade principale jouant avec les volumes en retrait et en saillie et courbe. Le dernier étage accueille un vaste duplex et une verrière type atelier d'artiste.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, …), et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique, et les toitures • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, modénatures, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie, porte d'entrée) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade en béton • Jeu de volumétries des façades • Dessin des menuiseries • Volets roulants en bois intégrés	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la maison en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

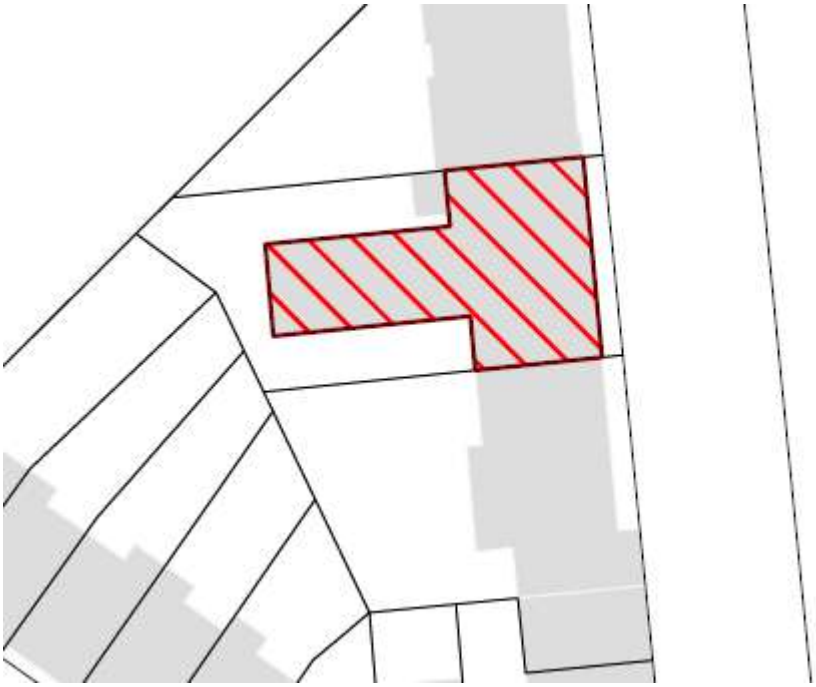
Description

Les qualités architecturales et l'innovation technique marquent ce bâtiment qui témoigne de l'activité des ingénieurs-bâtisseurs tels que Cassan et Perret pendant les années 30.

Sur une parcelle rectangulaire, l'immeuble élève selon un plan en T deux corps de bâtiments, l'un aligné sur la rue, l'autre partageant l'arrière de la parcelle en deux cours.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-15
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue du Belvédère** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0V 0050**
Catégorie	**Maison / Atelier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale Le Corbusier - Immeuble locatif Porte Molitor
Architecte	**André Lurçat**
Période constructive	**1928**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet hôtel-atelier dit hôtel *FRORIEP DE SALIS* en R+1 est un bel exemple d'architecture du mouvement Moderne français.

La construction s'installe dans un front bâti continu laissant la place à un petit jardinet à l'arrière. Elle se compose d'un jeu de volumes dont la géométrie traduit l'articulation des usages.

Le premier corps de bâtiment sur rue R+1, volume présente une toiture-terrasse qui était autrefois l'atelier, éclairé par de larges baies en bandeau.

La partie logement en retrait, est accessible par une faille (autrefois amorcée par une pergola en ciment armé).

La façade sur rue, plane est composée de percements horizontaux selon une trame régulière. Les baies du premier étage constituent un ensemble menuisé modulaire identique et partitionnées en 6 trames égales.

L'ensemble occupe la quasi-totalité de la façade. La porte s'aligne sur 2 des 6 trames.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale /surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification de la volumétrie, de modifier les façades (composition, rythme, dimensions, …), et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public. En particulier, il faut maintenir la faille en décrochement de façade sur rue
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique d'accès à la terrasse et la toiture
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Côté jardin, maintenir les retraits des façades et leur composition

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation de la volumétrie générale, de la façade rue, des proportions et de l'édicule d'accès au toit terrasse et des matériaux (y compris les menuiseries) en place et leur traitement, notamment en cas de ravalement. Pas de baie supplémentaire sur la façade sur rue, ni arrière
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) tels que le dessin, les dimensions, proportions et composition des façades, des matériaux, des menuiseries et la finesse de leurs montants, de la porte en bois, des garde-corps)
- Respect et maintien de la toiture-terrasse avec son acrotère discret ainsi que son édicule d'accès.
- En cas de ravalement, il sera traité en finition lissée, tirée fin à la truelle. Réaliser des témoins pour valider la finition et la teinte

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie
- Béton enduit
- Larges baies (dessin des menuiseries et finesse des montants)
- Transparence de certains volumes
- Plantations en pied de façade

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries avec un dessin et un matériau identique compte tenu du style et de l'unité de cette architecture, celui de la maison en cas de remplacement des menuiseries
- En cas d'intervention contemporaine, privilégier une échelle mineure et une expression légère
- Retrouver le dessin de la pergola initiale
- En cas de ravalement des façades béton, privilégier un badigeon Peinture à liant minéral, à la chaux

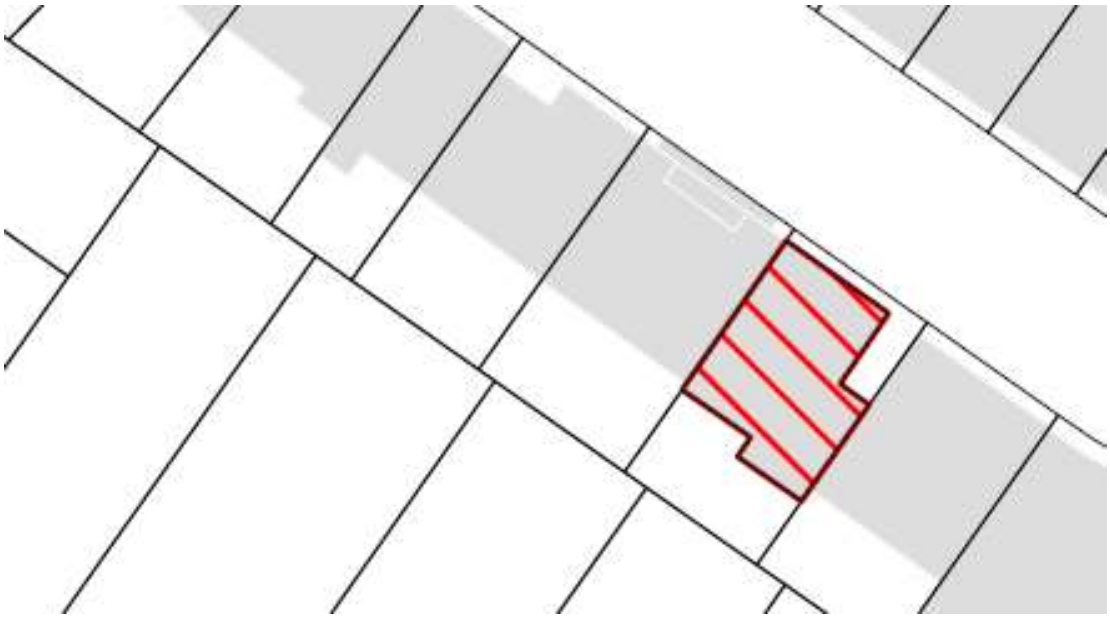
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette villa-atelier R+1 couvre la quasi-totalité d'une parcelle exiguë. La double fonction du bâtiment détermine sa composition en deux corps : sur la rue, le volume cubique de l'atelier prend le jour par une large baie rectangulaire 6x2 ; sur l'arrière se tient l'habitation. Une toiture-terrasse plantée pallie l'absence de jardin et une pergola en ciment armé ménage une transition avec la rue.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





Maquette visible au musée Renard

BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-16
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19 bis, avenue Robert Schuman 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 26**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Jean-Léon Courrèges**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier des années 1930 est bâti dans un style régionaliste avec quelques éléments art déco, à l'opposé de l'architecture du mouvement moderne de la même époque. Les toits à forte pente, les pignons recouverts de tuile plate de Bourgogne, les fenêtres à meneaux font appel ne sont pas courant en Île-de-France. Les corniches saillantes, le dessin des garde-corps en ferronnerie des balcons et bas-reliefs à motifs floraux sont typiques de l'art déco. L'édifice abrite deux appartements, dont l'un fut occupé de 1945 à 1962 par André Malraux.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (compositions, proportions, rythmes, dimensions, …), et de toute transformation et/ou extension maçonnée visible depuis le domaine public • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles, • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, garde-corps, décors art déco) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et volumétrie • Composition des façades • Façade pignon • Frise et décors Art Déco • Ferronnerie • Bow-window et balcons • Fenêtre type atelier d'artistes	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teint

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Situé en face de la maison Faure-Dujarric, modèle de modernisme architectural, et à côté de celle construite par Emilio Terry, tenant du néo-classicisme, cet hôtel particulier de Jean-Léon Courrèges est exemplaire de cette troisième voie qu'offrait alors l'architecture des années 30. Tout en effet y manifeste la pérennité d'une tradition néo-rurale ou populaire, puisée dans les recherches de l'école anglaise dès 1850.

Ce régionalisme, chez Courrèges, s'accompagne d'un vocabulaire décoratif de style "Art Déco" qui se prolonge de ses derniers éclats : motifs floraux stylisés et arabesques du fer forgé des balcons ornent les façades associant combles pentus, fenêtres hautes à meneaux et pignons couverts de tuiles plates de Bourgogne.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-17

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue Denfert Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0S 0051**
Catégorie	**Immeuble (ancienne villa Ternisien)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Georges Pingusson**
Période constructive	**1934**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les architectes Pierre Jeanneret et Charles-Édouard JEANNERET dit Le Corbusier construisent en 1927 une maison avec atelier pour le musicien Paul Ternisien et son épouse peintre. La maison est presque entièrement démolie en 1935.

Cet immeuble R+4, de 1934 conçu par l'architecte Georges PINGUSSON s'implante sur la totalité de la parcelle, dont il reprend la forme triangulaire.

Sa figure de proue, son style paquebot fonctionne comme un élément repère dans la rue.

Le savant jeu de pleins et de vides anime les façades en béton blanc, où les logements s'ouvrent sur des balcons en saillie, donnant sur de vastes baies et où les pièces secondaires et cages d'escalier sont éclairées par des baies carrées et hublots.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des façades, de la volumétrie générale, de toute transformation de la proue arrondie, du niveau d'attique (notamment sa toiture-terrasse), et/ou de toute extension visible, tant depuis le domaine public que depuis la rue privée intérieure
- Interdiction de fermer ou de réduire les loggias, creux et retraits des façades
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, la toiture,
- Maintenir le caractère unitaire et sa forte cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation de la volumétrie générale, des façades, des proportions, rythmes, composition et des matériaux en place et leur traitement, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) tels que le dessin, les dimensions, proportions et composition des façades, des matériaux, des menuiseries et la finesse de leurs montants, les hublots et ferronnerie
- Respect et maintien de la toiture-terrasse
- En cas de ravalement, il sera traité en finition lissée, tirée fin. Réaliser des témoins pour valider la finition et la teinte

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques encore en place

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie
- Matériaux
- Jeu de géométrie sur parcelles triangulaire
- Composition des façades
- Hublots et dessins des menuiseries

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries avec un dessin, des dimensions et des proportions identiques en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Retrouver les dispositifs d'origine des persiennes métalliques pliantes.
- En cas de ravalement, finition lissée, tirée fin. Toujours réaliser des témoins pour valider la mise en œuvre, la finition et les teintes

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Le musicien Paul Temisien commande initialement aux architectes Pierre et Charles-Édouard Jeanneret dit Le Corbusier, une villa construite en 1927. Ayant rompu avec leurs architectes, les Ternisiens font démolir la maison et commandent à Georges-Henri Pingusson un immeuble de rapport. Celui-ci propose dès 1933 de conserver le rez-de-chaussée initial sur lequel il érige un immeuble de quatre étages. La proue arrondie en angle et l'éclairement de la cage d'escalier par des hublots ont largement contribué à rattacher cette œuvre au style "paquebot ".



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-18

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Gambetta / 2 bis rue Denfert Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**S 82**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jean Niermans (Grand prix de Rome)**
Période constructive	**1935**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La Villa Niermans, bâtie en 1935 par l'architecte Jean Niermans (1897-1989), pour sa mère, est un témoin boulonnais de la riche architecture liée au mouvement moderne. Il s'agit d'une villa type maison d'artiste implantée sur une parcelle traversante. Le RDC est réservé aux pièces de services, au R+1, les pièces de réception, au R+2 l'appartement de la mère et le dernier étage est un studio + chambre Le soubassement est revêtu de pierre de Comblanchien et certains éléments de composition sont issus de la tradition classique. Enfin des variations dans la façade principale telles que la fente verticale-escalier	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa **Extension horizontale /surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public • Maintenir les reculs existants pat rapport aux alignements • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique, et la toiture • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux en place et leur traitement, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne tels que le dessin des menuiseries et la finesse des montants, les hublots et ferronnerie) • Respect et maintien de la toiture-terrasse • Maintien des espaces paysagers et arborés aménagés sur les rues **Dispositifs et ouvrages techniques** • Maintien des persiennes métalliques encore en place • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Composition des façades • Hublots et dessins des menuiseries • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

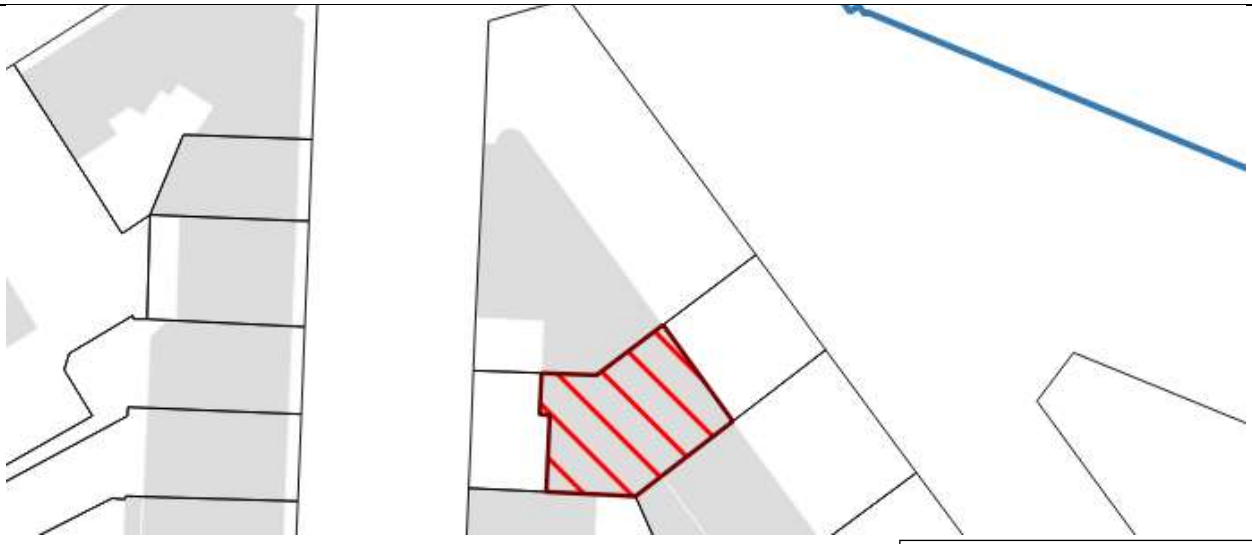
Description

Cet hôtel s'inscrit avec talent dans le mouvement de construction des maisons d'artistes pendant les années 30 à Boulogne-Billancourt. La façade, d'une grande simplicité, révèle une composition soignée des ouvertures: baies principales horizontales, contrepoint de l'oculus, fente verticale éclairant l'escalier.

Grand Prix de Rome, Jean Niermans a construit les Hôtels de Ville de Puteaux et d'Alger et a participé à la construction de la Maison de la Radio de Paris. Cette maison classique, décorée par le ferronnier Subes et à l'organisation intérieure rigoureuse avec les salles d'apparat face au Bois au premier étage et les appartements privés dans les deux étages supérieurs, était destinée à sa mère et à lui-même.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-19

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Denfert Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**S5**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Le Corbusier**
Période constructive	**1927**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La villa Cook est réalisée par Le Corbusier (1887-1965) en 1927 pour un journaliste américain.

Témoin de l'architecture du mouvement moderne, la villa « puriste » et est fondateur de la pensée de l'architecte (les 5 points de l'architecture nouvelle -).

Elle s'implante à l'alignement des autres bâtiments, en retrait de la voie.

La villa se compose de volume rectangulaire, avec des variations dans la façade (en béton enduit et blanc) de baies filantes.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa

Extension horizontale /surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des volumétries notamment l'implantation en retrait de la rue, de modifier les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique et la toiture,
- Maintenir le caractère unitaire et sa cohérence architecturale.
- Maintenir le retrait d'alignement
- La volumétrie et les retraits du niveau d'attique et les terrasses ouvertes doivent être préservés

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des matériaux en place et leur traitement, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne tels que le dessin des menuiseries et la finesse des montants, les hublots et ferronnerie)
- Respect et maintien de la toiture-terrasse

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

Espaces libres

- Maintien de l'emprise et du couvert arboré du jardin sur rue

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Style Mouvement Moderne, Œuvre de Le Corbusier
- Volumétrie
- Fenêtres en bandeau en applique ou en saillie
- Toiture-terrasse
- Ferronnerie
- Cohérence des clôtures
- Plan libre

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

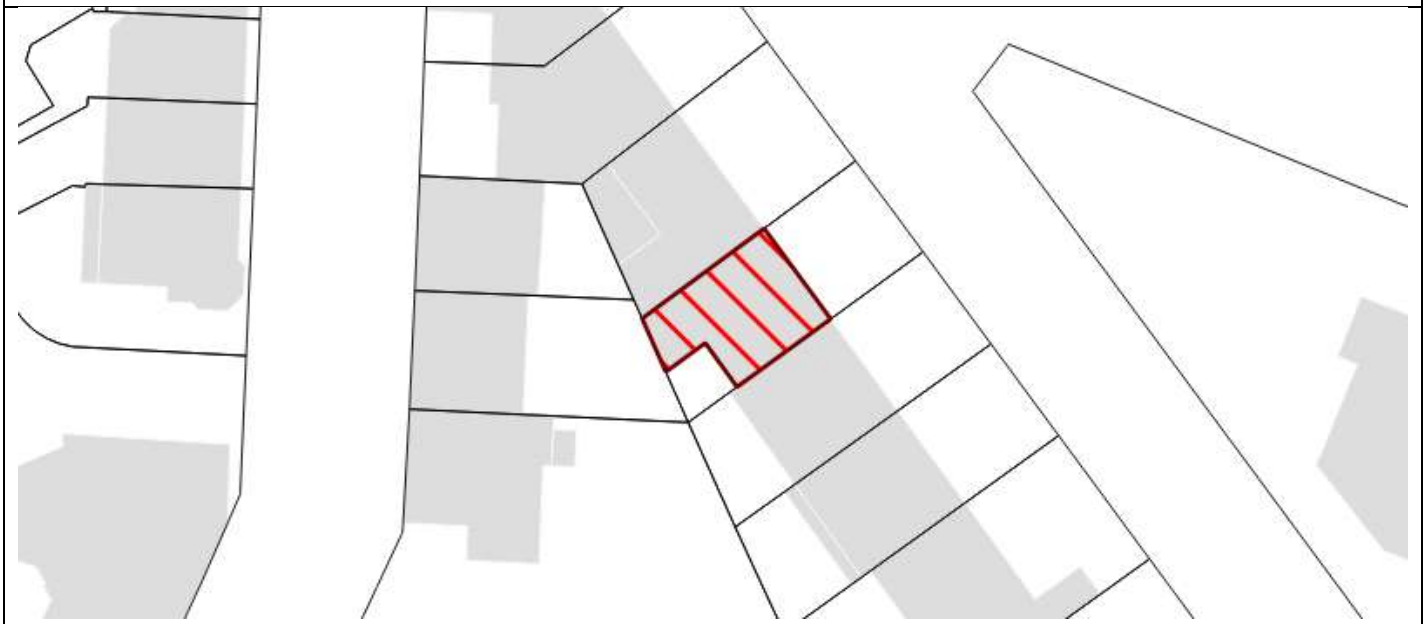
Description

Cette villa côtoie deux œuvres de Mallet-Stevens et Le Corbusier avec lesquelles elle forme un groupe d'une modernité affirmée : utilisation de béton lisse, baies horizontales, jeu d'ombre et de lumière par des saillies plus ou moins marquées, toit-terrasse.

L'organisation intérieure est une application rigoureuse du "plan libre " : les ruptures de niveaux s'exercent dans les deux directions : d'un mitoyen à l'autre et de la façade jardin à la façade rue. Le critique de *La Construction Moderne* écrivit qu'il s'agissait *d'une sorte d'emboîtage de pièces les unes dans les autres.*



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-20

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 rue Denfert-Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**S 0007**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Monument historique par arrête du 28/12/1984
Architecte	**Robert Mallet-Stevens**
Période constructive	**1926**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Première villa en béton armé de la rue, la Villa Collinet, construite en 1926 par l'architecte Robert Mallet-Stevens (1886-1945) pour M. et Mme Collinet. Elle fait partie d'un ensemble de constructions du mouvement moderne.

La villa de plan carré s'installe en retrait de la parcelle à l'alignement des autres constructions.

En façade, deux corps de bâtiments s'articulent. Un premier volume accueille l'habitation éclairée par deux larges baies horizontales en bandeau avec un balcon (ajouté postérieurement). Le second volume, plus fin et élancé, correspond à la cage d'escalier, qui reçoit la lumière par la grande fente vitrée.

Cette dernière donne accès à un sas courbe et à la toiture-terrasse.

Le rez-de-chaussée est en léger retrait et la porte d'entrée est soulignée par une marquise en béton.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute modification des façades avant et arrière, de la volumétrie générale, de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public.
- La volumétrie et les retraits du niveau d'attique, ainsi que les terrasses ouvertes doivent être préservés
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique,
- Maintenir le caractère unitaire et sa cohérence architecturale.
- Maintenir et préserver la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation de la volumétrie générale, des façades rues et jardin avec leur relief, des proportions et des matériaux et teinte en place et leur traitement en cas de ravalement**.**
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) tels que le dessin, les dimensions, les proportions et composition des façades, des matériaux, des menuiseries et la finesse de leurs montants, la verrière de la cage d'escalier
- En cas de ravalement, l'enduit sera traité en finition lissée, tirée fin. Réaliser des témoins pour valider la finition et la teinte
- Respect et maintien de la toiture-terrasse avec l'auvent en porte-à-faux
- Maintien et valorisation du jardin sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie
- Béton badigeonné
- Dessin des menuiseries et finesse des montants
- Toiture-terrasse
- Jardinet avant

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries avec un dessin, des dimensions et des proportions identiques en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble, en cas de remplacement des menuiseries
- En cas de ravalement des façades béton, privilégier un badigeon. Réaliser des témoins pour valider la finition et la teinte
- Retrouver la teinte claire des menuiseries et celle de la ferronnerie d'origine

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette villa réalisée pour Madame Collinet forme avec les n°4 (Fischer) et (Le Corbusier), l'un des plus intéressants ensembles d'architecture moderne de Boulogne-Billancourt.

La réalisation d'un toit-terrasse permet une grande sobriété dans l'organisation des deux volumes principaux, soulignés en façade par des ouvertures horizontales et verticales identifiant la distribution intérieure ; le relief des éléments de façade anima la composition géométrique par les jeux de lumière.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-21

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue Gambetta** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**S2**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emilio Terry**
Période constructive	**1931**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, réalisé par Emilio Terry (1890-1969), pour un de ses amis d'enfance, Gilbert des Crances, plus dévolu à la vie mondaine qu'au conforte domestique moderne. Inspiré de l'architecture classique, mais bâtie dans les années 1930, la bâtisse possède une façade sur rue ordonnancée, quasi onirique et une volumétrie cylindrique très expressive à l'arrière, que la toiture prolonge. Le RDC est traité en sous-bassement massif à la Ledoux, plus le 2e étage est monumental avec une serlienne surmontée d'un fronton, puis d'une fenêtre thermale, qui éclaire le grand salon.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de réaliser toute modification des volumétries, de modifier les façades avant et arrière (composition, symétrie, ordonnancement, vocabulaire néo-classique, fronton, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation et/ou extension visible depuis le domaine public • Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique, ainsi que la volumétrie des toitures, notamment à l'arrière. • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux en place et leur traitement, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, fronton, porte d'entrée, ferronnerie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition des façades • Volumétrie arrière • Toitures • Symétrie • Serlienne surmonté d'un fronton • Enduit clair	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Retrouver le dessin d'origine de la porte d'entrée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

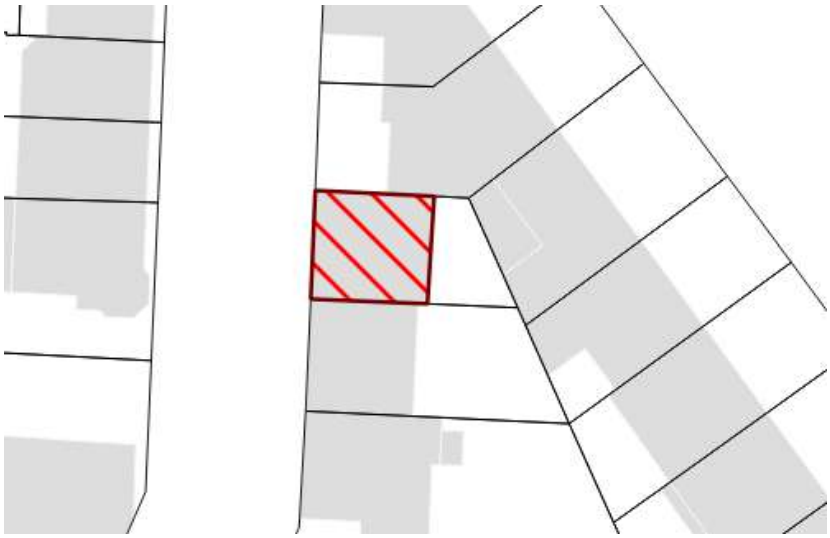
Description

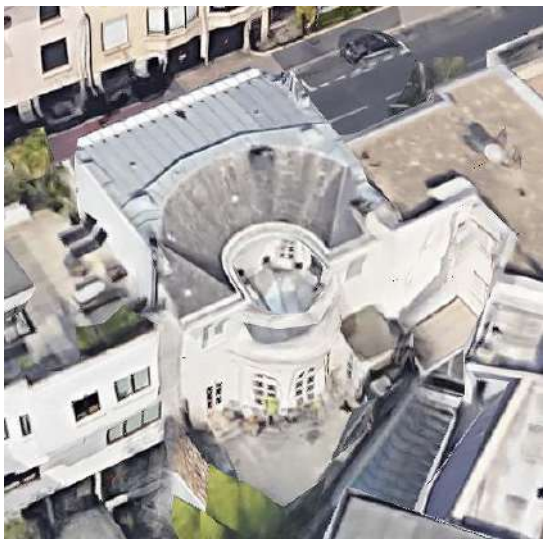
Construite pour Gilbert des Crances, cette villa est la première œuvre architecturale du décorateur Emilio Terry. Son inspiration néo-classique, se référant à Palladio et Ledoux, caractérise le style de l'architecte, qui reprendra également le thème baroque. La personnalité d'Emilio Terry, proche des surréalistes, symbolise une architecture parfois mondaine avant et après-guerre, en rupture avec le mouvement moderne.

L'élévation de la façade sur rue reprend les éléments les plus représentatifs du vocabulaire néo-classique : primauté de l'étage noble au détriment du second, ouverture principale traitée en serlienne couronnée d'un fronton coiffé d'une baie thermale, rez-de-chaussée travaillé en soubassement.



Localisation





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, 2 rue du Château** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**T 33** **T 32**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Louis Faure-Dujarric**
Période constructive	**1935**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Bâtis dans la cadre d'une même opération, cet ensemble de 2 immeubles participent à la série d'édifices constituant une puissante façade urbaine homogène face à Paris

Avec leurs façades identiques, ils forment une porte de la ville homogène à l'entrée de la rue du Château, qu'ils délimitent de part et d'autre. Ces immeubles forment une belle communauté de façades ordonnancées

Ils sont réalisés en pierre de taille occupent tout un îlot et s'articulent autour d'une cour centrale. Un second similaire lui fait face. La volumétrie de ce R+5 (dont le dernier niveau est en retrait) joue avec des volumes en retrait et en saillie. Les façades courbes marquent les angles et font figure de proue à l'échelle urbaine et à la limite communale.

Enfin des volets roulants crème (coffres à l'intérieur) restent discrets et les portes d'entrée (métal et verre) sont d'origine.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles

Extension horizontale/surélévation

- Maintenir le caractère unitaire et la cohérence architecturale et volumétrique globale des 2 immeubles.
- Interdiction de transformer les volumétries générales, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique et les toitures
- Interdiction de modifier les volumétries et façades d'un seul immeuble,
- Interdiction de modifier les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation des volumétries et/ou d'extension visible depuis le domaine public

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des matériaux en place et leur traitement, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie)
- Respect et maintien de la toiture-terrasse

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- **I**nterdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Gabarit et volumétrie
- Composition des façades
- Pierre de taille
- Porte d'entrée d'origine
- Toiture-terrasse

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Assurer une homogénéité des menuiseries à l'ensemble de l'immeuble

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

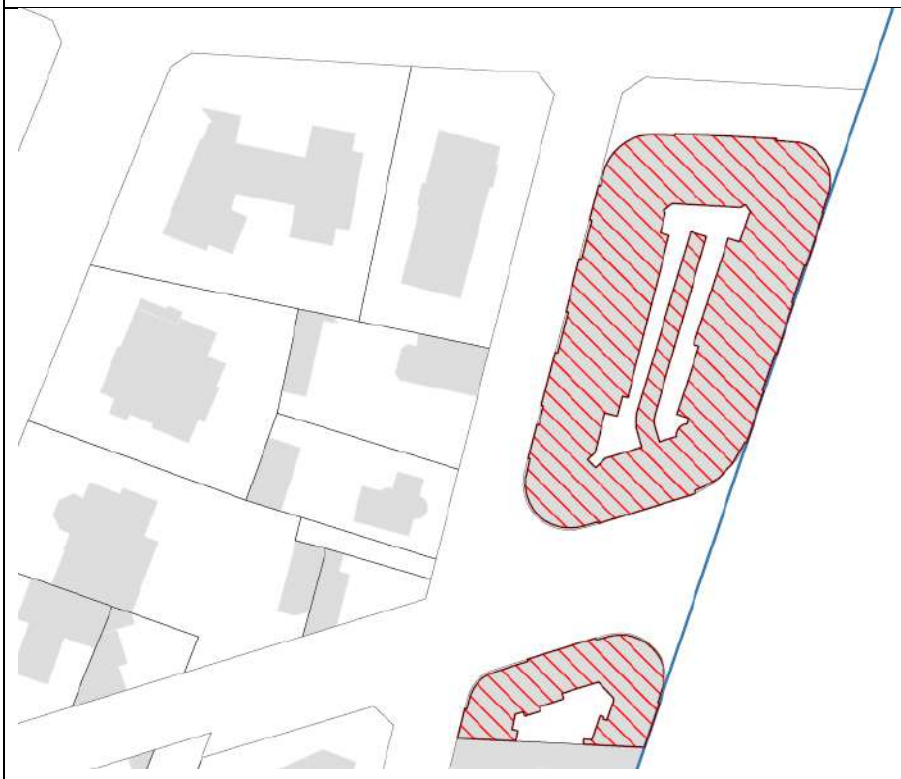
Ces bâtiments témoignent de la qualité architecturale et constructive exemplaire liée à l'utilisation de la pierre mise en œuvre à Boulogne-Billancourt vers 1930 pour la construction d'immeubles de rapport.

La pierre scellée massive fait de la paroi une surface unitaire et met en valeur la proue arrondie à l'angle de la parcelle, le jeu des décrochements verticaux ou horizontaux et le rythme des ouvertures.

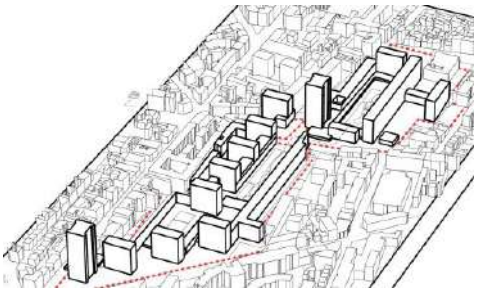




Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

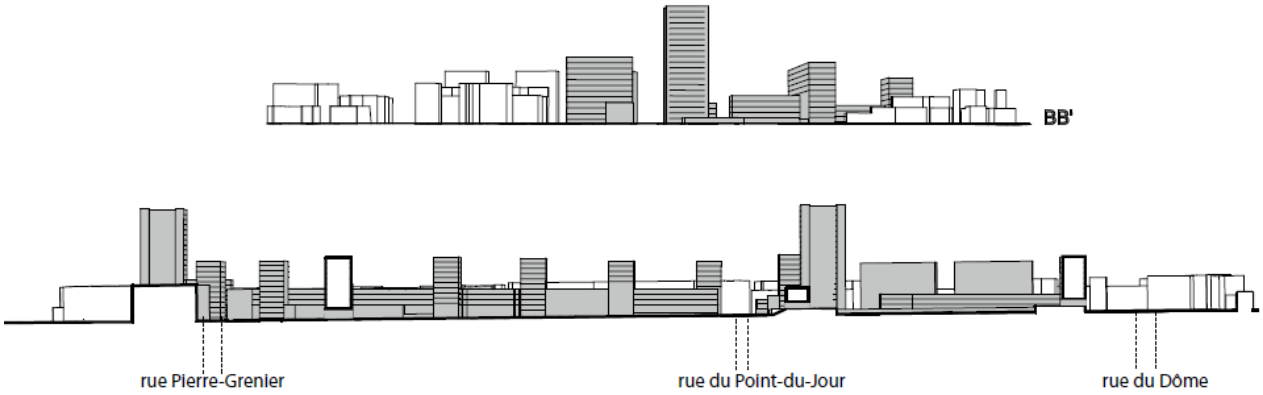




BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-23
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**96 à 104, rue du Point du Jour / 19 à 37 quart, rue des Longs Près** **106 à 108, rue du Point du Jour / 68 à 72, rue Danjou & 56, rue des Longs Près** **6 à 8, rue Molière** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BL 196 ; BL 82**
Catégorie	**Cité Salmson – Immeubles Place Corneille**
Protection existante	Label Architecture contemporaine remarquable ile de France Label « Patrimoine XXe siècle »
Architecte	**Fernand Pouillon**
Période constructive	**1957-1963**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'opération de logements de la résidence du Point du Jour est réalisée par l'architecte Fernand Pouillon. Les 2260 logements sont implantés sur un terrain de huit hectares au sud de Boulogne-Billancourt, sur le site dans les anciennes usines Samson Le Comptoir National du Logement, créé à l'initiative de Fernand Pouillon, acquiert en 1957 sept hectares libérés par la société des moteurs Salmson. Alliant classicisme et modernité, cet ensemble urbain « monumental » regroupant 2200 logements traversants de qualité et s'organise selon un plan masse ordonné (les tours d'angle sont les plus hautes) et rythmé selon des tours R+4 à R+20, autour de vastes jardins / placettes.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles de l'ensemble **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de réaliser des surélévations aussi bien ponctuelles que visibles depuis le domaine public et la place Corneille • Interdiction de réaliser des extensions et de modifier les volumétries • Maintenir le plan masse, caractère unitaire globale et la cohérence architecturale de chacun des immeubles. • Interdiction de modifier les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation des volumétries et/ou d'extension **Travaux sur l'existant** • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…) • Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction • Conservation des toitures terrasses **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades et pignons **Espaces libres** • Maintien de l'emprise et de la composition des jardins centraux • Conservation du parcours piéton
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Pierre de taille calcaire adoucie / verre • Façade homogène et composée, • Ferronnerie • Menuiseries • Cour semi-enterrée	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Assurer une homogénéité des menuiseries à l'ensemble de l'immeuble

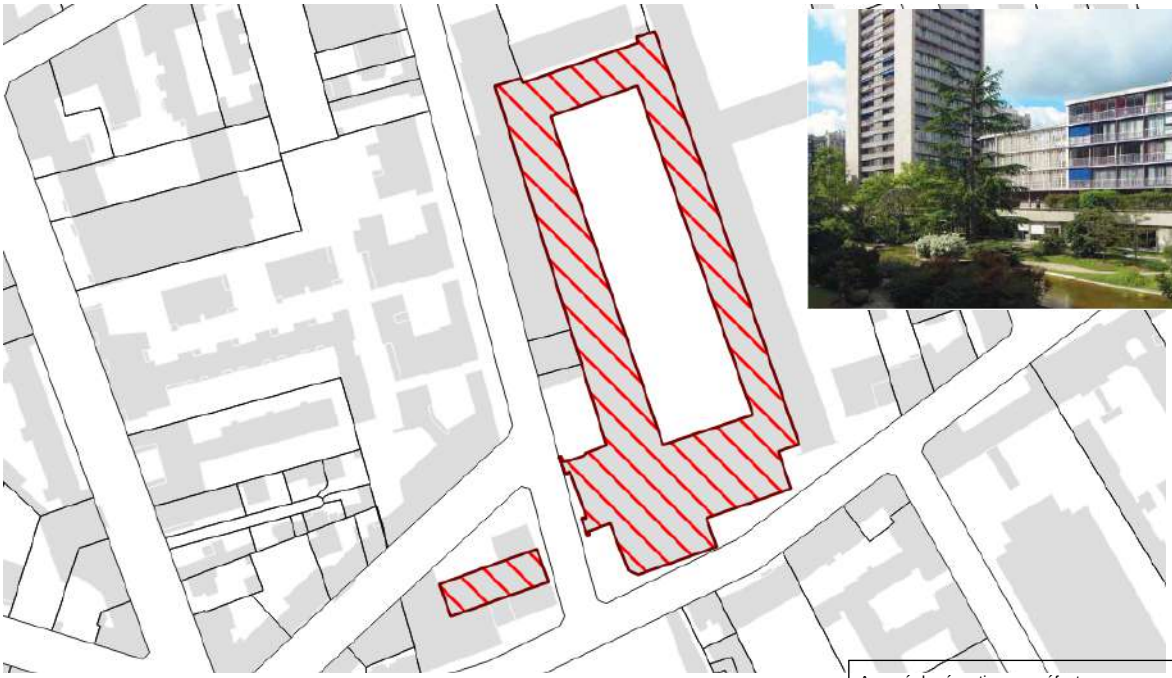
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-24
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Ensemble Point du Jour** **1 à 10 Cours des Longs Prés / 103 à 105 bis rue du Point du Jour / 263 boulevard Jean Jaurès / 1 à 13 bis rue Neuve Saint-Germain / 1 à 7 bis avenue Pierre Grenier / 1 à 17 bis place Saint-Germain des Longs Prés** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BK 0124**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Label Architecture contemporaine remarquable ile de France Label « Patrimoine XXe siècle »
Architecte	**Fernand Pouillon**
Période constructive	**1957-1963**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'opération de logements de la résidence du Point du Jour est réalisée par l'architecte Fernand Pouillon. Les 2260 logements sont implantés sur un terrain de huit hectares au sud de Boulogne-Billancourt, sur le site dans les anciennes usines Samson

Le Comptoir National du Logement, créé à l'initiative de Fernand Pouillon, acquiert en 1957 sept hectares libérés par la société des moteurs Salmson.

Alliant classicisme et modernité, cet ensemble urbain « monumental » regroupant 2200 logements traversants de qualité et s'organise selon un plan masse ordonné (les tours d'angle sont les plus hautes) et rythmé selon des tours R+4 à R+20, autour de vastes jardins / placettes.



PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles de l'ensemble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser des surélévations aussi bien ponctuelles que visibles depuis le domaine public et la Place Saint-Germain
- Interdiction de réaliser des extensions et de modifier les volumétries
- Maintenir le plan masse, le caractère unitaire global et la cohérence architecturale de chacun des immeubles,
- Interdiction de modifier les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation des volumétries et/ou d'extension

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Conservation des toitures terrasses

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades et pignons

Espaces libres

- Maintien de l'emprise et de la composition des jardins centraux
- Conservation du parcours piéton

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Pierre de taille calcaire adoucie / verre • Façade homogène et composée, • Ferronnerie • Menuiseries • Cour semi-enterrée	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Assurer une homogénéité des menuiseries à l'ensemble de l'immeuble

Description

L'ensemble Point du Jour se décompose en deux parties nord et sud, de part et d'autre de la rue du Point du Jour. Il comprend 25 immeubles (voir également fiche BB-R-23 et BB-R-68 & BB- EB-W). Il a reçu le label du *''Patrimoine du XXe siècle''* du ministère de la Culture en 2009.

Cette fiche correspond à la partie nord de l'opération qui se développe autour d'une place centrale : la Place Corneille et un petit ilot situé entre la rue du Point du Jour, la rue Molière et la rue des Longs Près
Le Comptoir National du Logement, créé à l'initiative de Fernand Pouillon, acquiert en 1957 sept hectares libérés par la société des moteurs Salmson.

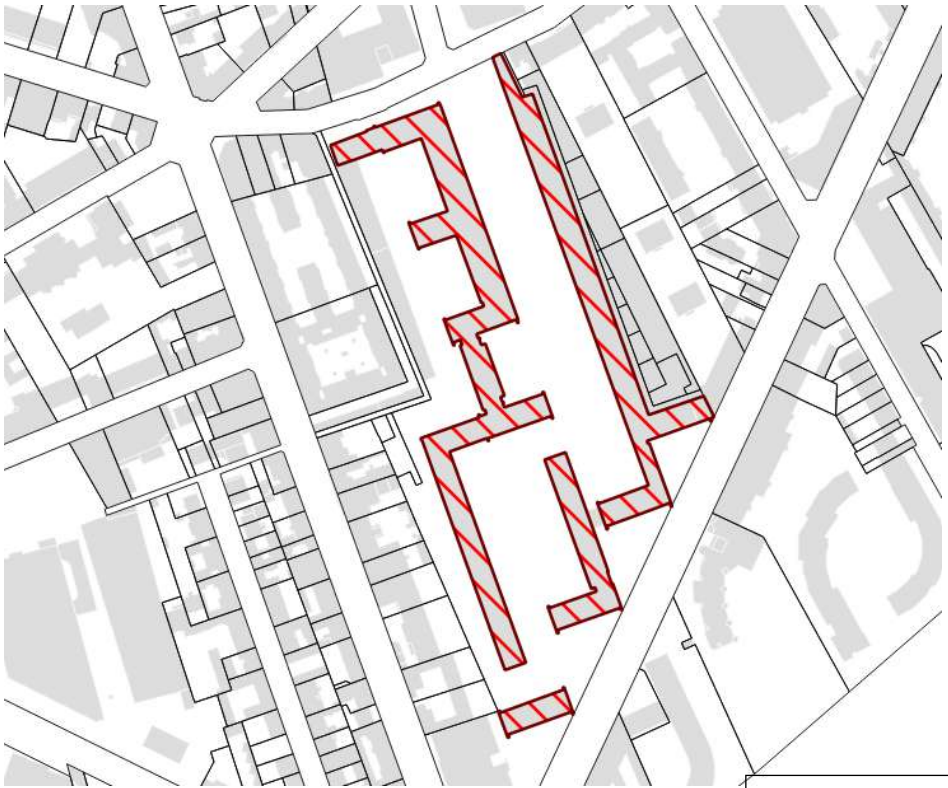
Alliant classicisme et modernité, l'architecte projette ici "un ensemble urbain monumental" regroupant 2200 logements de qualité réalisés dans les meilleures conditions économiques.

L'ensemble Point du Jour se décompose en deux parties nord et sud, de part et d'autre de la rue du Point du Jour. Il comprend 25 immeubles (voir également fiche BATREF 24). Il a reçu le label du *''Patrimoine du XXe siècle''* du ministère de la Culture en 2009.

La composition globale s'organise selon une trame urbaine très présente et des rapports de rythmes savants alternant des tours de 15 et 20 étages (les 2 plus hautes s'inscrivent comme des repères urbains à l'angle de chaque ilot), des bâtiments linéaires R+4, autour de vastes jardins intérieurs ou de placettes, offrant un ensemble d'espaces ouverts de différentes échelles, puis fermés ou intermédiaires. Les cônes de vues, échelles et perspectives sont démultipliés pour déboucher parfois sur des passages monumentaux. Autour de la Place Corneille, immense patio paysager sur 2 niveaux, y sont implantées des activités dans la partie basse et les accès aux immeubles sont répartis sur la partie haute.

Les logements bénéficient d'une double exposition, les pièces de séjour donnant sur le vaste jardin central. Les vis-à-vis sont soigneusement évités, du fait de la répartition entre pièces de jour, sur les façades sud et ouest, et pièces de nuit, sur les façades nord-ouest. La proportion et le rythme des fenêtres ainsi que dessin de chaque élément architectural (menuiseries, garde-corps, bandeaux filants, mise en œuvre des matériaux, etc..) sont étudiés tant dans leur détail qu'à l'échelle de l'ensemble et doivent être conservés

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-25

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12 17, quai du Quatre Septembre 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**C1, C2, C12**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**G. Benoit et F. Mayer**
Période constructive	**1970**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ces 6 immeubles plots sont bâtis dans un langage architectural des années 1970. Implantés en quinconce sur des parcelles largement arborées, ils s'ouvrent sur la Seine. La géométrie de la façade, l'association de pans de granit noir aux huisseries métalliques gris clair créent une subtile harmonie de couleurs contrastant avec les masses vertes du jardin. Les possibilités de la loggia sont exploitées jusqu'à créer une double façade, chaque plan disposant de qualités distinctes. La relation intérieur /extérieur se fait par différents filtres (baie vitrée coulissante, volet roulant toute hauteur en aluminium, garde-corps en verre fumé, securit).

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles de l'ensemble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser une surélévation
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public et depuis les jardins intérieurs notamment la fermeture des RDC en creux.
- Maintenir le plan masse, le caractère unitaire global de l'ensemble en plots dissociés et la cohérence architecturale de chacun d'eux. Interdiction de modifier les volumétries d'un seul immeuble
- Interdiction de modifier les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation des volumétries et/ou d'extension

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Maintien de la volumétrie de chaque immeuble et de leur matérialité (pas de fermeture de balcons et loggias)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Entretien et mise en valeur du mur maçonné, vestige de l'ancien domaine

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades et pignons

Espaces libres

- Conservation de la composition paysagère, de l'emprise et du couvert arboré du parc

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Importance du couvert végétal • Implantation bâtie et rapport espaces bâtis / espaces libres • Cohérence des façades • Qualité constructive des immeubles • Loggia et matérialité	• Isolation thermique par l'extérieur possible, mais doit être encadrée et de façon cohérente à l'ensemble et respecter les jeux de parements et matériaux qui animent les façades • En cas d'abattage d'arbre, les remplacer par des espèces de port et de dimension similaire • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades et modénatures (couleurs, occultations, menuiseries…)

Description

Cette résidence illustre une des formes architecturales typiques de la production des années 1970 : les immeubles plots. Installées en bordure de Seine, ces constructions s'insèrent dans un jardin boisé contribuant au paysage du quai.
La géométrie de la façade, l'association de pans de granit noir aux huisseries métalliques gris clair créent une subtile harmonie de couleurs contrastant avec les masses vertes du jardin.
Les possibilités de la loggia sont exploitées jusqu'à créer une double façade, chaque plan disposant de qualités distinctes. La relation intérieur /extérieur se fait par différents filtres (baie vitrée coulissante, volet roulant toute hauteur en aluminium, garde-corps en verre fumé securit) et la volonté de continuité entre le logement et son extension est matérialisée par le traitement de la sous-face des loggias se poursuivant dans le même plan que celui des plafonds des logements.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-26

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**56, rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**G 12, G13**
Catégorie	**Équipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Alexandre Barret**
Période constructive	**1894**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Témoin de l'architecture hospitalière du XIXe siècle, cet ancien hôpital est inauguré en 1897.

Les plans sont dessinés par l'architecte de la ville de Boulogne, M.Barret en 1894.

L'architecture hospitalière se veut hygiénique, avec une distribution claire et ordonnée, et les locaux éclairés et ventilés naturellement.
Le plan masse est typique de l'architecture hospitalière avec un bâtiment en H avec des cours et jardins de part et d'autre. Deux ailes latérales R+1 sont reliées par des galeries débouchant sur un pavillon central.
Des ailes à R+4 situées à l'arrière se sont construites dans un second temps. Enfin des bâtiments annexes, postérieurs à l'édifice historique, également en forme de U, viennent s'accrocher et compléter l'ensemble hospitalier.
Les bâtiments historiques sont richement décorés présentant un jeu de polychromie. Les élévations proposent une alternance de bandes de briques bicolores, avec quelques cabochons vernissés verts. Les soubassements, les bandeaux d'étage et les appuis de fenêtres contrastent en pierre calcaire blanche (probablement de la pierre de Souppe). Les linteaux de fenêtres cintrées sont en briques bicolores appareillées.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles de l'ensemble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser une surélévation, de modifier les toitures,, de redresser les combles, et de réaliser des émergences en toiture de l'immeuble de fond
- Maintien du plan masse en H avec les cours (dont la cour d'honneur), les ailes latérales, les galeries et les jardins de part et d'autre.
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public et depuis les jardins
- Maintenir le caractère unitaire global de l'ensemble avec sa composition symétrique et axiale, et la cohérence architecturale.
- Interdiction de modifier les volumétries et les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …), et de toute transformation des volumétries.

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (arcs des fenêtres, brique, lanternon, serrureries, décors de toiture)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes
- Maintien d'une composition paysagère accompagnant le bâtiment.
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Remettre en valeur la cour d'honneur ouest (sols, cheminements, aménagement paysager, …)

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Plan masse et composition des façades
- Lanternon et décors de toiture
- Polychromie des façades
- Fenêtres cintrées

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

On doit à Alexandre Barret, architecte communal sous le mandat du maire Clément, au moins trois édifices qui s'imposent par leur ambition et leur qualité : la salle des fêtes (espace Palissy), l'école de la rue Thiers et l'hospice des Abondances, réalisées entre 1894 et 1896.

L'implantation des bâtiments, séparés de la rue par un jardin et une grille, affirme le caractère public de l'édifice, pour lequel Barret a choisi un parti aimable et rustique.

Les bâtiments sont disposés sur un vaste terrain rectangulaire selon un plan en H : au centre le pavillon de l'administration, de part et d'autre deux ailes de logements ; une galerie basse liant le tout forme deux cours, l'une côté rue l'autre fermée par le réfectoire en fond de parcelle.

Quelques détails pittoresques égaient la construction : le toit couronné d'un lanterneau portant cloche et horloge du pavillon d'accueil, le jeu des couleurs associé au contraste des matières (meulière/brique, pierre/céramique), les volutes métalliques de l'allée couverte postérieure.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-27
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, rue Max Blondat 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**R 94**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Sylvain Dauviez-Comil**
Période constructive	**1905**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison de la seconde moitié du XIXe siècle est une typologie assez courante à Boulogne-Billancourt. La bâtisse d'installe au cœur d'une vaste parcelle arborée. La composition est symétrique avec un volume en saillie avec un perron surmonté d'un bow-window.
Les éléments en bois (structure, menuiserie et contrevent), ainsi que les ferronneries (linteau, garde-corps) sont remarquables.
Les façades sont polychromes avec des éléments décoratifs en brique rouge, et un enduit crème

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser une surélévation et de modifier les toitures, ou de redresser les combles
- Maintien du plan masse avec le jardin,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public et depuis le jardin
- Maintenir le caractère unitaire de la villa avec sa composition symétrique et axiale, et sa cohérence architecturale.
- Interdiction de modifier les volumétries, notamment son accès, son bow-window et le balcon, ainsi que les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, ferme de charpente, toiture en croupe, portail d'entrée)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents bois

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition de la façade
- Perron et bow-window
- Polychromie des façades
- Jardin
- Clôture (mûr bahut et grille)

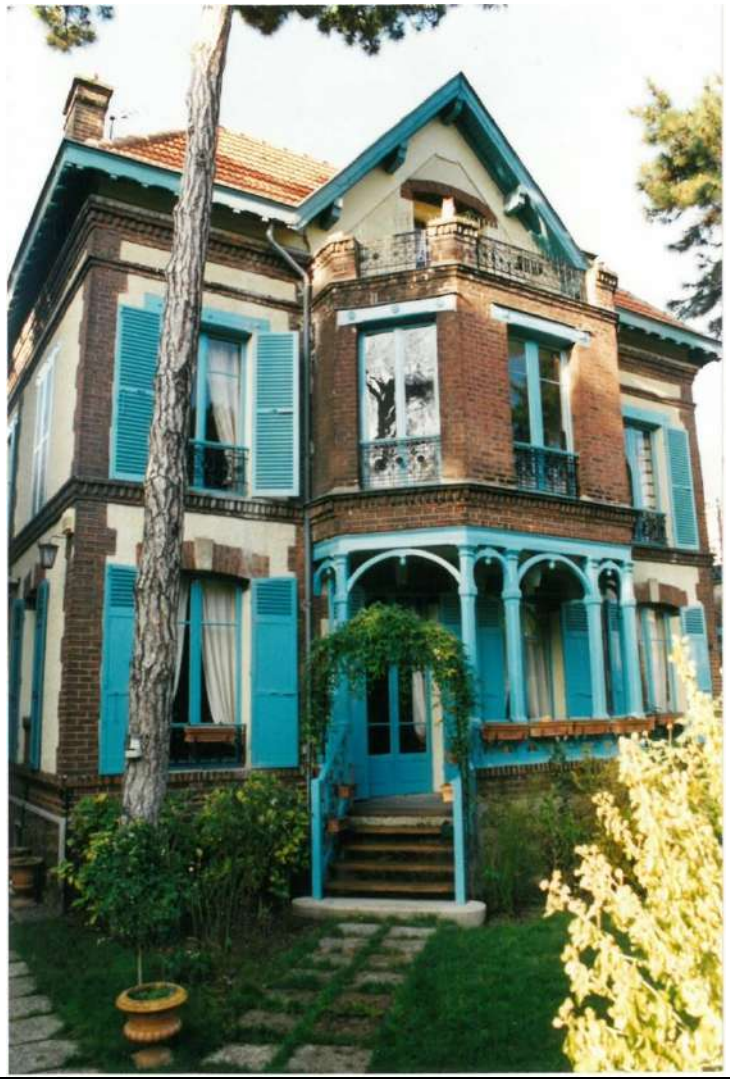
RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

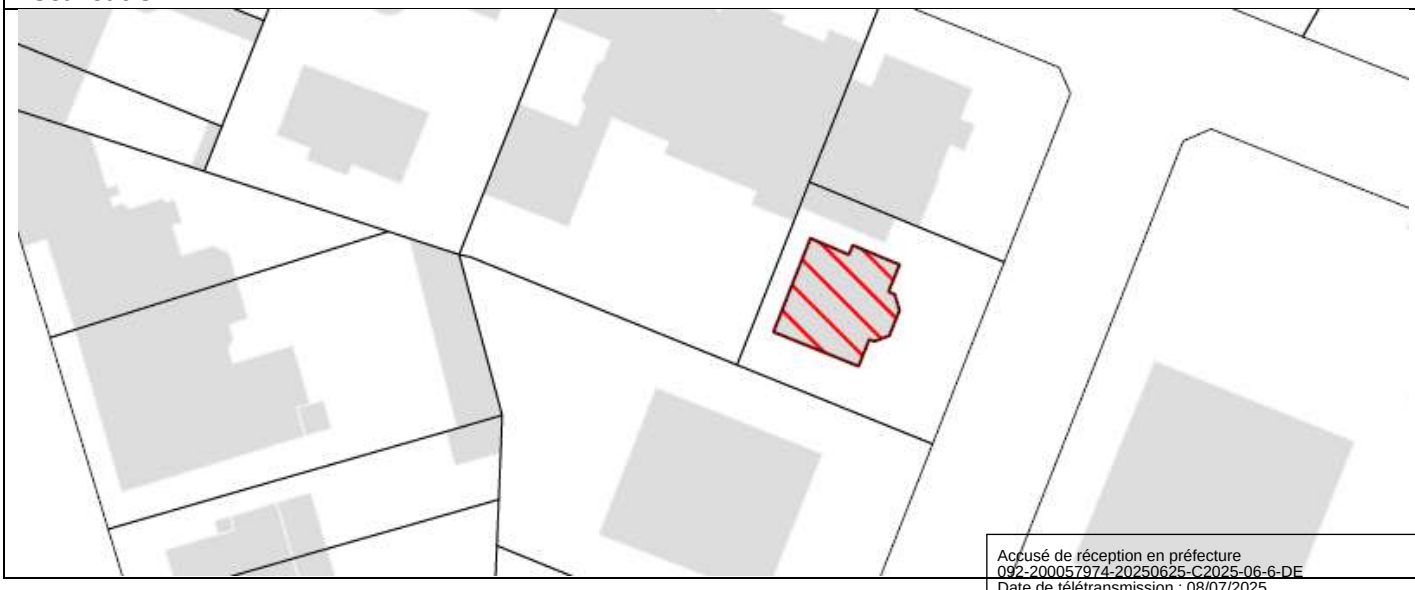
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette maison illustre la phase de construction du quartier du Fond des Princes qui s'est développée pendant près d'un demi-siècle à partir du milieu du XIXe siècle.
Installées au sein de parcelles de taille modeste, ces constructions se singularisent par une certaine recherche architecturale et la préservation de jardinets antérieurs contribue à maintenir un paysage urbain verdoyant.
Les références au registre pittoresque sont fréquentes, avec ici le perron couvert d'un bow-window couronné d'une terrasse.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-28
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**62, re de l'Ancienne Mairie 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AD 043**
Catégorie	**Équipement (Église Sainte-Thérèse de l'enfant-Jésus)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Label Patrimoine Île-de-France
Architecte	**Charles Bourdey**
Période constructive	**1942**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 1910, le curé de la paroisse Notre-Dame de Boulogne prend la décision de construire une chapelle dans le quartier ouvrier de la Plaine qui dépend alors de la paroisse.

La construction de l'église proprement dite commence à partir de 1926 sur les plans de l'architecte Charles Bourdery, à l'issue d'un concours lancé en 1925.

Faute de moyens, les travaux sont interrompus et ne reprennent qu'en 1939, avec le soutien des Chantiers du Cardinal. L'architecte Henri Vidal poursuit les travaux entrepris par Charles Bourdery mobilisé et mène à bien la décoration intérieure jusqu'en 1945.

Cette église, emblématique des années 1930-1940, présente un ensemble architectural et décoratif remarquable. Outre l'église et la crypte, avec leur architecture en béton, le vaste programme de sculptures polychromes, confié à Jean Lambert-Rucki, retient l'attention.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement le Temple et ses annexes

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser une surélévation et de modifier les toitures, ou de modifier la volumétrie des combles
- Maintien du plan masse avec le parvis,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public
- Maintenir le caractère unitaire de l'église avec la composition symétrique et axiale de son clocher, et sa cohérence architecturale.
- Interdiction de modifier les volumétries, l'accès, ainsi que les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (coupole, vitraux)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades

Espaces libres

- Maintien du presbytère et de la maison du curé

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Gabarit et polychromie de la façade
- Fronton central

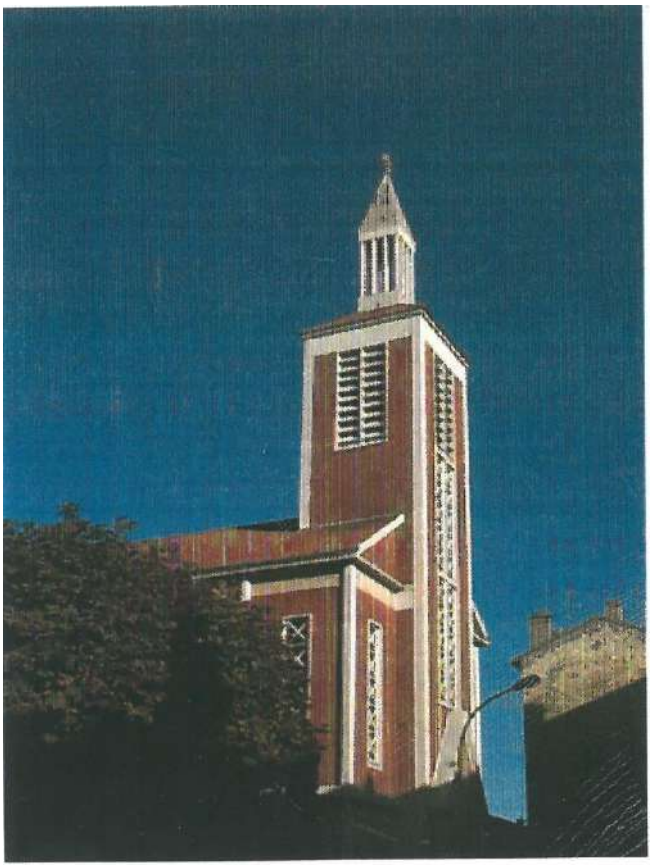
RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Requalification du parvis

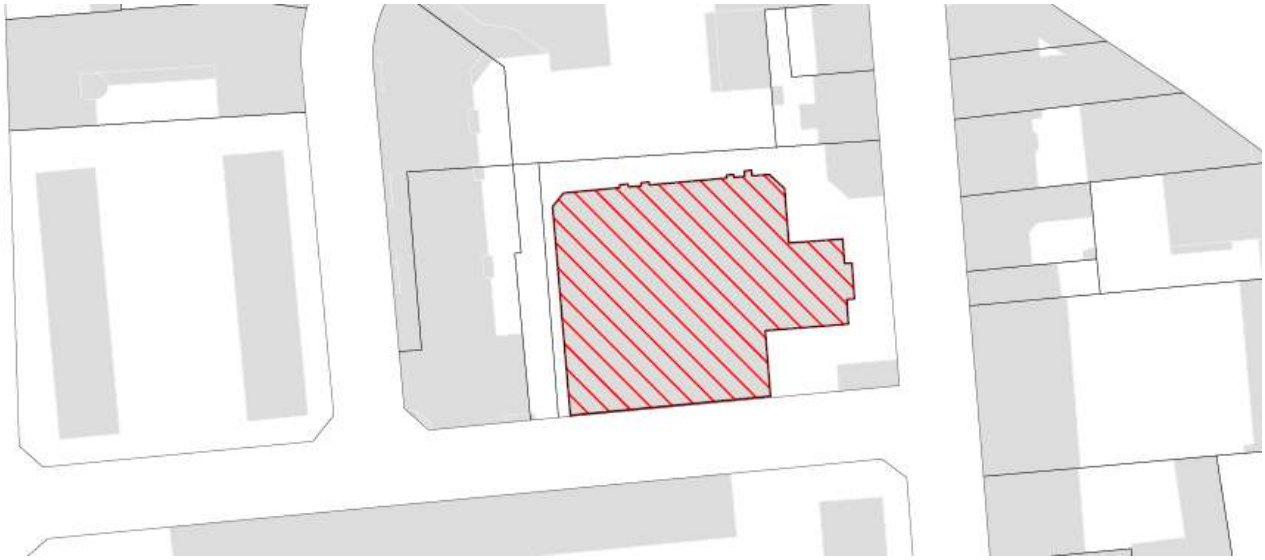
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Le chantier commencé fin 1926, s'interrompt, faute de moyens, après la construction de la crypte et l'oratoire. En avril 1939, la construction reprend enfin, sur des plans encore révisés à la baisse par leur auteur. L'église y gagne finalement en économie et modernité : porche, rose et statues primitives laissent place à un vaisseau de briques épuré que précède une tour-porche dressant d'un geste volontaire son lanternon dans le ciel de la banlieue.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, boulevard Anatole France 14, rue d'Alsace Loraine 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**I 0006**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**F. Leroy pour la Société immobilière Longchamp-Boulogne**
Période constructive	**1936**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La Société Immobilière Longchamp-Boulogne obtint en 1939 l'autorisation de construire un immeuble de rapport, en extension et transformation d'un bâtiment existant. Le RDC se compose d'un garage et d'un jardinet à l'angle, puis d'un bâtiment en R+3 à l'angle et d'une aile sur rue en R+2 (offrant un balcon au R+3). La façade sur la rue d'Alsace Lorraine possède trois registres fortement délimités par deux bandeaux continus, aux arêtes vives en bas, muni d'une doucine en haut. Les travées possèdent des fenêtres en double hauteur sur deux niveaux et sont en plein cintre.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement les constructions **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de réaliser des surélévations, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles, • Maintien du plan masse qui s'articule en suivant le tracé des 2 rues, du rapport des volumétries et de la totalité des toitures terrasses • Maintenir et mettre en valeur le caractère pittoresque de la composition et de ses éléments les plus remarquables (excroissances en forme de bow-window, petite tour encastrée dans la façade latérale) • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public • Interdiction de modifier le jeu des différentes volumétries avant et arrière, ainsi que les façades (composition, rythme, proportions, dimensions, …) • Maintenir l'emprise du jardin et mettre en valeur les aménagements paysagers **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, notamment le traitement de l'enduit, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (volumétrie, fenêtres et menuiseries en plein cintre) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Modénatures • Volumes en saillie • Jardinets • Fenêtres cintrées • Corniche en couronnement de la toiture-terrasse • Grille et clôture	• Veiller à conserver l'effet saillant des bandeaux et des encadrements de baies en cas de réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur • Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
~~092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE~~
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

La Société Immobilière Longchamp-Boulogne obtint en 1939 l'autorisation de construire un immeuble de rapport, en extension et transformation d'un bâtiment existant – nous pouvons toujours voir au 12 de la rue d'Alsace Lorraine, une maison construite en 1884 par Lucien Magne, architecte en chef des monuments historiques. Seul un refus avait été émis par les services de la municipalité concernant l'installation de douze chambres de bonnes en rez-de-chaussée, dans des locaux bas de plafond.

La construction de 1939 est constituée d'un corps long et bas (deux étages) aligné sur la rue d'Alsace Lorraine, et un autre quasi carré et plus haut, qui suit le tracé du boulevard Anatole France (il forme un angle d'environ 30° avec la rue d'Alsace Lorraine).

C'est à l'angle des deux voies et par cette partie de l'édifice que l'entrée s'effectue – une petite cour sépare à cet endroit le bâtiment de la rue. L'unité de la volumétrie de l'aile basse s'oppose à celle plus compliquée de la partie haute : les éléments qui en sont les plus remarquables sont des excroissances en forme de bow-window, ainsi qu'une petite tour encastrée dans la façade latérale contenant escalier et ascenseur, et qui n'est pas sans rappeler l'escalier *hors-œuvre* médiéval.

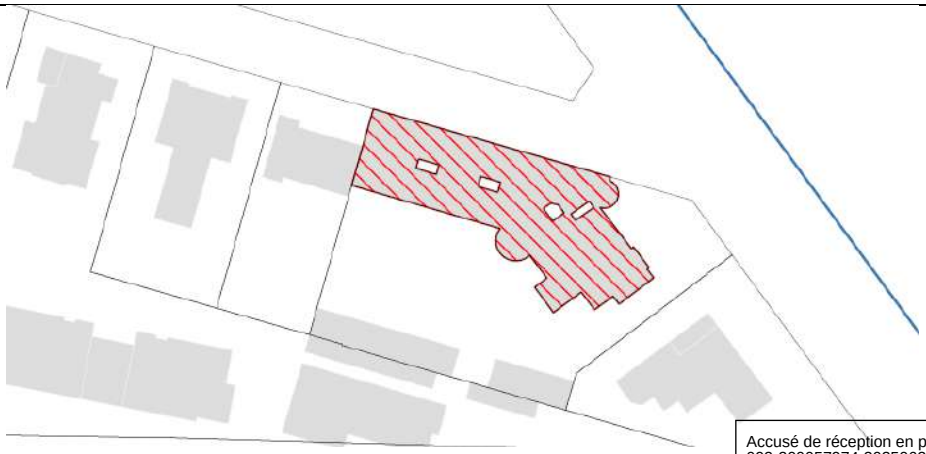
La façade sur la rue d'Alsace Lorraine possède trois registres fortement délimités par deux bandeaux continus, aux arêtes vives en bas, muni d'une doucine en haut. Un rez-de-chaussée écrasé, où des sorties de garages remplacent depuis les derniers remaniements (vraisemblablement un changement de programme dans les années 1980), les fenêtres des chambres de bonnes.

C'est l'allège pleine de la terrasse, qui forme au-dessus de la corniche, le couronnement. L'horizontalité donnée par ces registres est équilibrée par un rythme de baies plein cintre très verticales, qui englobent les deux étages du registre intermédiaire. Elles sont alternées avec des travées dans lesquelles une baie ayant la même partie haute s'arrête au plancher intermédiaire, et laisse la place au-dessous à une baie rectangulaire plus étroite ; elle possède encore un balcon qui ponctue la façade en se répétant.

Nous remarquons que la peinture blanche de finition des façades a été refaite récemment, tandis que certaines menuiseries ont été changées : le PVBC ayant été substitué au bois, ce n'est alors pas tant par l'épaisseur que par la facture (visible de près), que l'aspect en est changé. Ce bâtiment tient peut-être sa singularité et son caractère, d'aspects empruntés à la fois aux styles *moderne, art déco*, et au *néo-roman.*



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-30
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10 rue de Solférino 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BG 0033**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	/
Architecte	-
Période constructive	**Second Empire, Napoléon III Années 1860**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette villa urbaine pittoresque s'installe en fond de parcelle, en retrait de la rue, dans le cadre du lotissement « le Hameau fleuri » est construit à partir de 1825. Elle s'ouvre sur un jardin avant avec annexe sur la droite. La parcelle est fermée sur rue par un portail et une grille au dessin élégant et peu ajouré.

La maison se développe sur trois niveaux et combles avec fronton. Elle est accessible par un perron central.

Le jeu de mise en œuvre et de polychromie des matériaux, son ouverture centrale (type verrière de jardin d'hiver au dernier étage) et ses riches modénatures en font une villa unique à Boulogne-Billancourt.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa ainsi que l'ensemble formant escalier et perron d'accès

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute surélévation et de modifier les toitures, de transformer la volumétrie générale, notamment la toiture avec son fronton central à 2 pans avec ses débords, et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser toute construction neuve et /ou une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le jardin
- Maintenir le caractère unitaire de la villa avec sa composition symétrique et axiale, et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation de la volumétrie générale, de la façade avec sa composition, ses modénatures, ses proportions, décors et matériaux en place (y compris la toiture en zinc) ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures encadrant les baies, escalier et perron d'entrée central, fenêtres cintrées des étages, structure balcon en bois, ferme de charpente, lambrequin, ferronnerie)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants. Maintien des persiennes bois
- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades

Espaces libres

- Maintien de l'emprise du jardin ; de sa composition et des plantations

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux
- Volume de toiture épis de faîtage, cheminées
- Modénatures (garde-corps bois, lambrequin)
- Menuiseries et forme de baies variées selon les niveaux
- Perron d'accès
- Mur de clôture en pierre et briques polychromes avec portail en fer forgé

RECOMMANDATIONS

- Lors de travaux importants, les interventions et méthodes devront être adaptées à l'ancienneté de la construction, de sa structure, et être légères et peu invasives.
- Les reprises en sous-œuvre ne sont pas recommandées
- Privilégier les menuiseries en bois avec un dessin et des sections en cohérence avec l'architecture et le style de de la maison en cas de remplacement des menuiseries
- Entretien des éléments en bois sur façade exposée aux intempéries
- Restauration de la partie maçonnée du mur de clôture
- Préserver et mettre en valeur le jardin.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

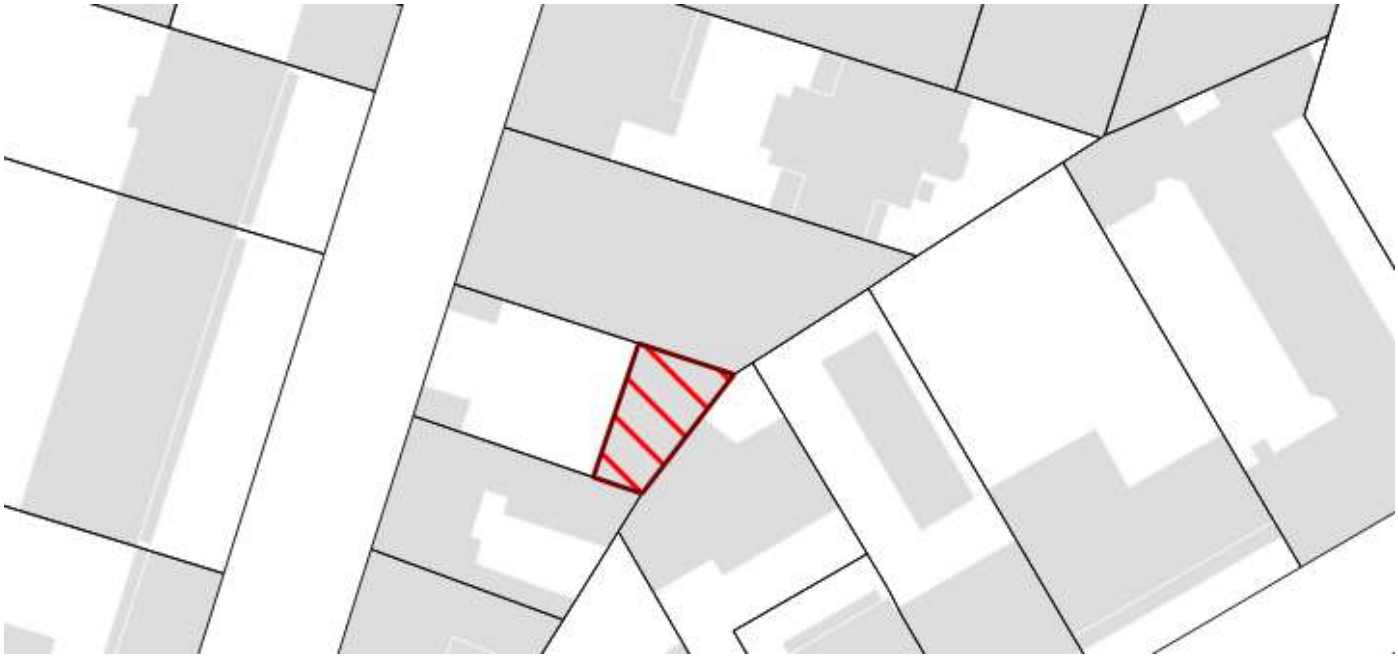
Description

La maison, 10, rue de Solférino, conserve une architecture pittoresque dont l'auteur, inconnu, a multiplié les arguments dépaysants : contrastes des matériaux, rives de toit ajourées, large balustrade de pierre, couverture à longs pans animée par une fausse lucarne-pignon.

Le bâtiment s'est implanté sur une parcelle issue du lotissement du « Hameau fleuri », développé dans le village de Billancourt à partir de 1825 (la rue de Solférino est ouverte en 1859).



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-31

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5 bis, avenue Charles de Gaulle 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**H62**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**MOREY**
Période constructive	**1883**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, type en Île-de-France, s'installe en retrait de la voie, avec une courette à l'avant et un jardin arboré à l'arrière. Bâtie en pierre de taille et brique rouge, la façade sur rue est régulière, mais dissymétrique avec une légère saillie dans la travée de droite. Les combles sont mansardés, en ardoises et zinc. L'ensemble possède une richesse ornementale avec la polychromie des façades, ses modénatures, sa toiture mansardée, avec lucarnes monumentales, dont une double lucarne avec fronton, et lui confèrent à l'hôtel particulier son caractère remarquable.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'hôtel particulier **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation et de modifier les toitures notamment les lucarnes, et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue et visible depuis la voie privée • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériau de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de teinte en façade • Modénatures, encadrements des ouvertures, corniche et bandeau • Lucarnes • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc • Jardin composé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Enlever les volets roulants avec coffres extérieurs (RDC)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette maison, implantée légèrement en retrait de la rue sur les limites séparatives du terrain, développe sur sa façade arrière un jardin d'agrément clos. Elle est composée de 2 niveaux sur un sous-sol semi-enterré et de combles mansardés agrémentés, entre autres, d'une double lucarne à fronton triangulaire.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-32
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue de Montmorency** **2, rue Anna Jacquin** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**G0177** **G 0178**
Catégorie	**Ancienne mairie, aujourd'hui immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Entre 1780 et 1820**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé dans le quartier des Menus, cet ancien hôtel particulier fut acheté par la ville de Boulogne et servit de mairie de 1847 à 1880.

Il est composé de 2 corps de bâtiments. Ils sont disposés en L autour d'une petite cour paysagère à l'angle des rues.

Une simple corniche périmétrique marque le soubassement de l'ensemble à RDC. La composition est symétrique avec une richesse de modénatures typique du début du XIXe siècle.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation et son annexe

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation et de modifier les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue et sur le pavillon annexe
- Maintenir le caractère ; les rapports d'échelle entre les 2 corps de bâtiments et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Maintien et conservation du matériau de couverture mixte ardoise et zinc
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries et modénatures)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes
- Maintien de la doublure plantée de la clôture sur rue

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie et composition des façades
- Œil de bœuf
- Modénatures, encadrement de fenêtres et bandeaux
- Ferronnerie
- Clôture (mur bahut + grille)

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Situé dans le quartier des Menus, cet ancien hôtel particulier fut acheté par la ville de Boulogne et servit de mairie de 1847 à 1880. Depuis cette date vraisemblablement, il abrite des appartements.
Donnant Place Bernard Palissy, il est composé de 2 corps de bâtiments. Ils sont disposés en *L* autour d'une petite cour paysagère à l'angle des rues. Une simple corniche périmétrique marque le soubassement de l'ensemble à RDC.
En retrait de l'espace public en fond de cour, son corps principal est constitué de 3 étages carrés sur un sous-sol, d'une toiture à longs pans avec croupe, d'un escalier tournant à retours avec jour. Implanté à l'alignement de la rue, le corps secondaire est à R+1, devait correspondre aux communs,
L'ensemble a été récemment réhabilité et ravalé avec soin en préservant ses qualités, en particulier, la hiérarchie des volumétries, les façades et les modénatures. On notera les motifs décoratifs situés en linteau des fenêtres.





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-33
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14 à 18 rue du Belvédère / 44 rue de la Tourelle 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V113**
Catégorie	**Hôtel particulier / clinique**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**C. DETAIN**
Période constructive	**1865**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette vaste demeure bâtie en brique et pierre de taille calcaire s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de combles abrité sous une toiture à la Mansart.

Elle s'installe de façon perpendiculaire à la rue et retrait de la voie, la demeure est entourée d'un jardin arboré accessible par un perron.

Deux ailes de deux niveaux avec une toiture en zinc assez plate se situent sur les pignons latéraux. Elles conservent le langage architectural employé dans le volume principal (brique et pierre de taille) malgré un gabarit très imposant.

Cet ancien hôtel particulier devint plus tard le siège d'une institution de jeunes filles jusqu'en 1920.
Vers 1925, il a été transformé en clinique d'accouchement de luxe, fermée en 2003. Il est occupé aujourd'hui par une clinique spécialisée.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'hôtel particulier, la terrasse du RDC et ses escaliers

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions…)
- Les interventions sur les ailes seront mineures et doivent respecter la hiérarchie d'échelle et de gabarit par rapport au bâtiment central et son caractère architectural

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Maintien et conservation du matériau de couverture ardoise
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries décors de toiture)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes
- Maintien de l'emprise et du couvert arboré du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Polychromie, jeu de matériaux
- Encadrement des baies, bandeaux, corniches Serrurerie (garde-corps)
- Volumétrie et traitement de la toiture

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Édifié sous le Second Empire dans un parc de la rue du Pavillon, le château du Belvédère est l'une des premières résidences du quartier du Parc des Princes.
Cet ancien hôtel particulier, devint plus tard le siège d'une institution de jeunes filles jusqu'en 1920.
Vers 1925, il a été transformé en clinique d'accouchement de luxe, fermée en 2003. Il est occupé aujourd'hui par une clinique spécialisée**.**
Sa partie centrale, la plus noble et la mieux préservée est protégée au PLUi
Il semblerait qu'il fut la plus splendide demeure du duc de Morny, homme politique important et homme d'affaire spéculateur du second empire, mécène éclairé et collectionneur d'œuvres d'art.
Il fut également un temps l'ancien pavillon de chasse de l'empereur Napoléon III
Charles de Morny est à l'origine de l'aménagement et de l'urbanisation du Quartier du « Parc des Princes » vers 1860, dans le cadre d'une vaste opération immobilière de luxe, supervisée par le baron Haussmann.
Cet ancien lieu-dit s'étend*ait* sur un ancien espace boisé éponyme proche de Paris situé entre le bois de Boulogne et la porte de Saint-Cloud, à l'est de la rue Denfert-Rochereau et au nord de la rue des Princes





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-34
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2 à 6, avenue Robert Schuman / 17 à 23 boulevard d'Auteuil / 43 à 49 rue Gutenberg / 1 à 5 square Gutenberg 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**T20**
Catégorie	**Hôtel particulier Hôtel Grand-Duc de Russie École Dupanloup**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**BERSIA-TOURETTE**
Période constructive	**1908**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'hôtel particulier du grand-duc de Russie est une bâtisse exceptionnelle tant par ses dimensions, par la bâtisse principale et les communs monumentaux, que par la richesse des décors et modénatures. L'édifice en question abritait les communs comprenant pavillon d'habitation, de concierge, écuries, remises et logement des domestiques. Cette extension est composée de deux ailes à RDC et étage dans les combles, et se déploie de part et d'autre d'une rotonde couverte par une coupole vitrée. Rotonde à laquelle on accède de plain-pied par trois grandes arcades laissées libres pour les voitures et les chevaux. Avec ses refends, ses baies cintrées, ses balustres, l'ensemble est très digne et très pur néo-Gabriel. L'édifice et le complexe abritent aujourd'hui une école (collège Dupanloup) Des extensions modernes complètent l'école.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement les 3 différents corps de bâtiments **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, • Maintenir le caractère et la cohérence architecturale de l'ensemble • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériau de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (rotonde, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Monumentalité de la bâtisse • Pierre de taille • Modénature • Perron et rotonde • Balustre et toiture à la Mansart	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

C'est en 1908 que le grand-duc Paul fit construire par Bersia-Tourette, architecte, des communs comprenant pavillon d'habitation, de concierge, écuries, remises et logement des domestiques, à l'ancien hôtel Second empire du comte Chauveau où il habitait. Cette extension est composée de deux ailes à RDC et étage dans comble se déploient de part et d'autre d'une rotonde couverte par une coupole vitrée. Rotonde à laquelle on accède de plain-pied par trois grandes arcades laissées libres pour les voitures et les chevaux. Avec ses refends, ses baies cintrées, ses balustres, l'ensemble est très digne et très pur néo-Gabriel.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20 quai du 4 Septembre, 27 rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**B 0058**
Catégorie	**Hôtel particulier / ancien Expo-Musée Renault**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Vers 1855**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet hôtel particulier est situé au cœur d'un jardin arboré, sur les bords de Seine.

Élevée sur deux étages carrés et surmontés d'un comble à la Mansart, la construction est bâtie en pierre de taille et brique

La toiture réalisée en ardoise possède des lucarnes monumentales à fronton et d'imposantes cheminées.

L'accès s'effectue par un perron.

La richesse des modénatures employée est remarquable (linteaux, bandeaux, chaînage d'angle, ferronnerie).

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'hôtel particulier, ses escaliers et terrasses d'accès à RDC

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et leur style, notamment les lucarnes, et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, symétrie, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Maintien et conservation du matériau de couverture ardoise
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (brique, pierre, lucarnes, serrureries décors de toiture)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes
- Maintien de l'emprise et du couvert arboré du jardin paysager

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition symétrique néo-classique
- Polychromie, jeu de matériaux
- Encadrement des baies, bandeaux, corniches Serrurerie (garde-corps)
- Perron
- Volumétrie et traitement de la toiture et ses cheminées

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Les images de cet hôtel particulier avaient été publiées dans le « Moniteur des Architectes » du 15 septembre 1856, sans mention d'architecte.

Il a abrité le musée des Usines Automobiles Renault et était la propriété du groupe industriel. Ouvert en 1988, ce modeste musée était géré ***par l'association Renault Histoire***. Il a fermé définitivement ses portes en novembre 2016. En cinq salles thématiques, il retraçait les différents aspects de l'histoire de Renault depuis 1898 dans ses différents produits et activités - automobile, mais aussi aéronautique, ferroviaire, industriel, militaire et social - en l'illustrant de nombreux objets. Depuis 2017, il a retrouvé sa destination initiale d'habitation.

Relativement petit, il est situé au cœur d'un jardin d'agrément (buste en fonte de Marcel Renault du D. PUECH de 1904). Posé sur son socle-soubassement (terrasse avec double escalier balancé), il bénéficie d'un RDC surélevé, d'un étage carré et d'un étage de combles mansardés. Une toiture à longs pans ainsi qu'un escalier en bois dans l'œuvre. Alliant brique et pierre, il est caractéristique du style éclectique du second empire, tant par la composition classique et la symétrie de ses façades, les appareillages de pierre (en angle) et briques, travée centrale en avancée, corniches, lucarne centrale en maçonnerie à fronton décoratif), que son ordonnancement ou ses détails architecturaux.







Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-36

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**M 0081**
Catégorie	**Immeuble et pavillon**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**A. CHAUCHAT**
Période constructive	**1911**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport du début du XXe siècle possède une architecture post-haussmannienne. Imposant par son gabarit, en R+6+C, l'immeuble est richement orné de modénatures, en pierre de taille et brique blanche. Des jeux de volumes en façade ; oriels sur deux travées complètes, balcon filant au R+5 et lucarnes monumentales lui confèrent son caractère remarquable. Enfin le RDC possède trois commerces, ainsi que sa porte en fer forgé d'origine. Il compose un ensemble équilibré et harmonieux avec le pavillon, d'un langage différent, situé à l'arrière	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation et le pavillon arrière **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser des extensions à l'immeuble principal et des 2 façades principales du pavillon • Maintenir le rapport d'échelle de l'ensemble, le caractère et la cohérence architecturale de chacun des bâtiments. • Maintenir la composition et le caractère des façades avant et arrière du bâtiment principal et des 2 façades du pavillon (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, calepinage des briques) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Pierre de taille et brique blanche • Modénatures • Bow-window • Porte d'entrée et persiennes métalliques • Ferronneries • RDC commerciaux	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures • Veiller à l'intégration des devantures et enseignes

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ce bâtiment sur rue est composé de 6 niveaux sur cave et de combles mansardés avec lucarnes. La façade, en brique aux étages courants, bénéficie de pierre de taille, sur les deux premiers niveaux, mais aussi dans le traitement des deux oriels. Ceux-ci implantés du Ier au 4ème étage rythment agréablement cette façade longue de 24 mètres. Le pavillon arrière avec un RDC surélevé utilise également la polychromie de la brique et sa toiture en tuile



Localisation





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-37

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue de la Tourelle – 2, impasse Moreau 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**U40**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Gustave Monceau**
Période constructive	**1913**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce bâtiment, implanté le long d'une voie privée, est composé de 5 niveaux sur un sous-sol semi-enterré et se termine par un niveau de combles mansardés agrémentés de lucarnes et œil-de-bœuf.

Malgré un traitement différent de chaque niveau, la façade, richement décorée en partie haute grâce à des céramiques polychromes, est composée symétriquement par rapport à un axe vertical, sur lequel est implanté un oriel.

La façade principale ne donne pas sur la rue, mais reste composée. La porte d'entrée, les ferronneries, frises, modénatures et cabochons lui confèrent un caractère remarquable.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Ne pas combler le retrait d'alignement en creux sur rue et maintenir l'alignement et le recul de la façade donnant sur la voie privée,
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale de l'immeuble
- Maintenir la composition des façades (symétrie, axialité, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des implantations, des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (oriel, éléments de serrurerie, carreaux de céramique sculptés, modénature)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie
- Pierre et de taille et brique blanche
- Modénatures et ferronnerie
- Frise et carreaux de céramique

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

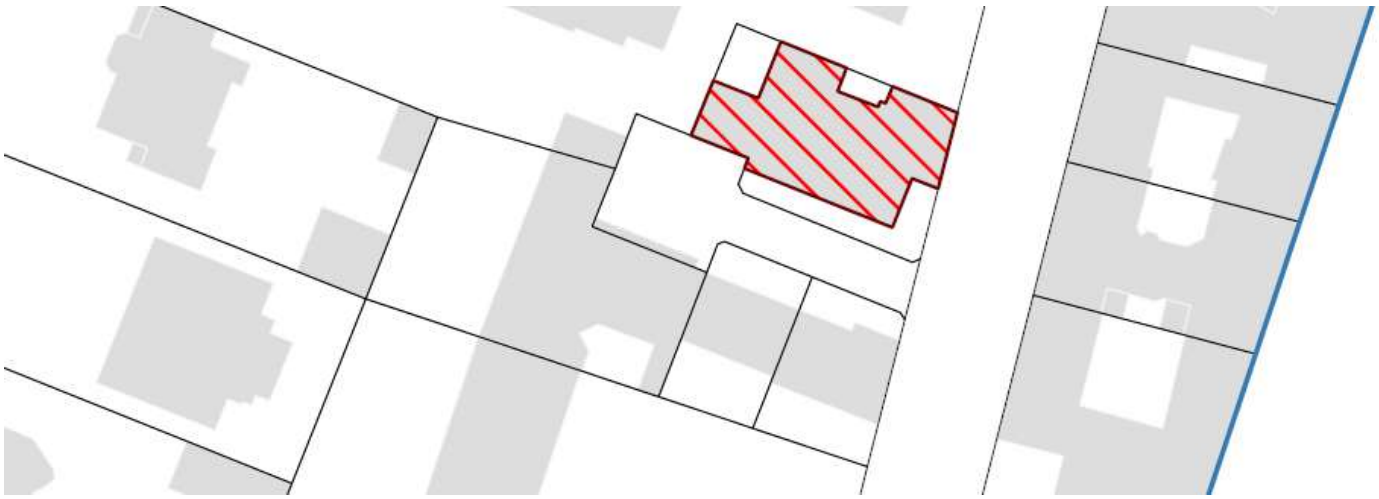
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ce bâtiment, implanté le long d'une voie privée, est composé de 5 niveaux sur un sous-sol semi-enterré et se termine par un niveau de combles mansardés agrémentés de lucarnes (Œils-de-bœuf). Malgré un traitement différent de chaque niveau, la façade, richement décorée en partie haute grâce à des céramiques polychromes, est composée symétriquement par rapport à un axe vertical, sur lequel est implanté un oriel.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-38

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, rue Fernand Pelloutier** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AM 0294**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**A. Chauchat** Maitre d'ouvrage **: M. Boniface Roffi**
Période constructive	**1909**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison de villégiature est remarquable par son gabarit et sa volumétrie imposante. Jouant avec le dénivelé du terrain, la bâtisse se compose d'un registre décoratif important, avec une structure de brique et meulière, des jeux de polychromie, une ferme de charpente débordante en bois, et de ferronneries d'origine.
L'accès s'effectue sur une cour subdivisée en deux (avec construction indépendante en fond de parcelle). Deux piles de portails en briques rouge et jaunes accompagnent la bâtisse.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la maison et son escalier

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le recul
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, modénatures, calepinage des briques)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public
- Respect et maintien des piles de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie et forme de charpente
- Ferme de charpente débordante
- Soubassement pierre, briques polychromes et meulière
- Ferronnerie (garde-corps et linteaux)
- Piles de la clôture et perron
- Persiennes métalliques sur baies cintrées (R+1 et C)

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

L'entrepreneur Boniface Roffi fit construire ce pavillon à partir de 1909, sur la parcelle du 17-19 rue Fernand Pelloutier. Celle-ci fut ensuite densifiée dès 1920 : le même propriétaire y fit alors construire un hangar longeant le fond de son terrain ; d'autres édifièrent ensuite une maison (1937), un atelier (1949), des bureaux (1969). Le bâtiment d'origine conserve néanmoins autour de lui un espace « vital », dégageant suffisamment la façade latérale qui est celle de l'entrée.

La maison affiche un caractère pittoresque, tout d'abord dans un élancement accentué par son toit abrupt, et dont les découpes de charpentes apparentes jouent le rôle d'ornement. Par certains éléments émergeants, du volume enveloppe, tel que le perron, couvert d'une arcade elle-même surmontée d'une terrasse avec balustrade. Enfin par les matériaux : la meulière utilisée en remplissage, et la brique bichromie, avec ses jeux d'appareillage ; les deux contrastant avec un soubassement en pierre grise, remarquable par son bossage très saillant, aux arêtes arrondies. Elle semble reprendre *l'image* du manoir.

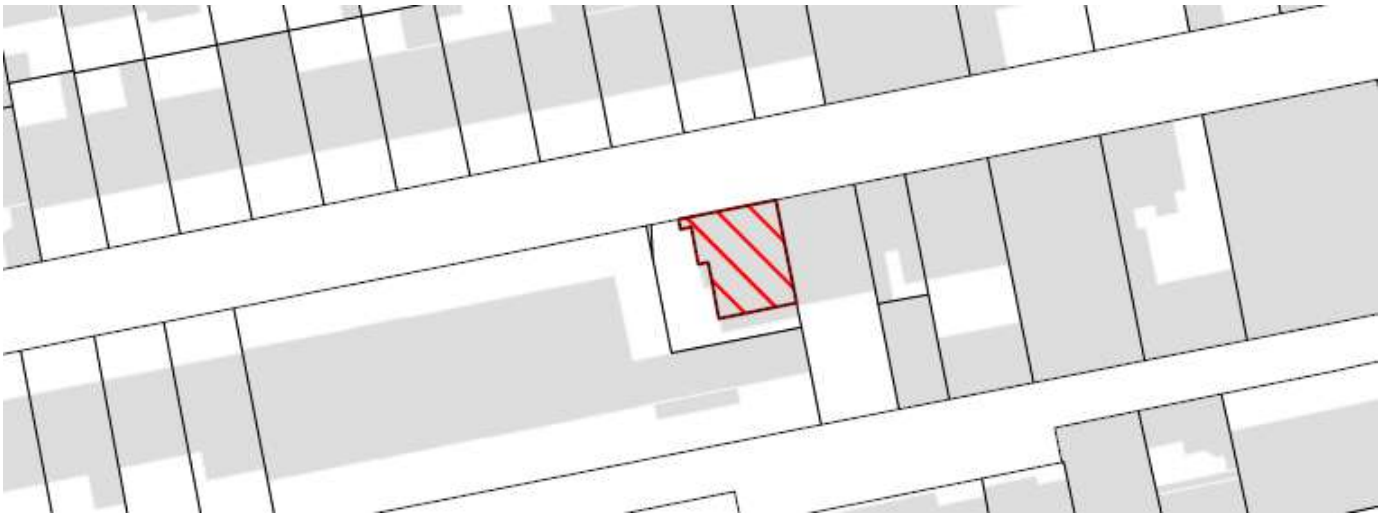
Son plan est quasiment carré, seule une excroissance vient élargir la façade sur rue, elle peut alors contenir le salon et la salle à manger, tout en offrant à l'extérieur un angle où l'on plaça l'entrée. On trouve au rez-de-chaussée (surélevé - la cave est à demi enterrée), les trois pièces principales, salon, salle à manger, bureau, débouchant sur les deux façades visibles depuis la rue, tandis que la cuisine est reléguée à l'arrière de la maison. La même organisation est reprise à l'étage (les plans se superposent), avec les trois chambres et la salle de bain ; une bande centrale, parallèle à la rue contient la distribution : un long palier de dégagement et l'escalier à deux volées et moitié tournante.





Sources *- Archives municipales - casiers sanitaires - carton 208 W 78. (Demande d'autorisation de construction d'un pavillon d'habitation, documents graphiques : deux façades et une coupe ; plan des trois niveaux, documents concernant des constructions postérieures).*

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-39

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue de Solférino 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BG 31**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	/
Architecte	**A. Chauchat**
Période constructive	**1913**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La parcelle accueille deux corps de bâtiments. L'immeuble sur rue, bâti suivant les dessins de A. Chauchat en 1913, est un immeuble de rapport de cinq étages carré élevé sur RDC et caves.

Sa façade est composée symétriquement par rapport à la porte d'entrée sur tous les niveaux en dehors du RDC où les deux fenêtres ont laissé place à une entrée de garage.

La façade est traitée en appareillage de brique de teinte ocre où sont insérés en légère surépaisseur des motifs en brique rouge. Ces derniers soulignent le premier et le dernier étage ainsi que les linteaux.

L'immeuble a conservé l'ensemble de ses gardes de corps en fonte à motif rappelant l'Art nouveau. Les garde-mangers ajourés ont été bouchés.

Le second corps de bâti, en cœur de parcelle, est un immeuble contemporain de trois niveaux, il a remplacé 2 petits pavillons.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation principal

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (symétrie, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, carreaux de céramique sculptés, modénature)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie et forme de charpente
- Calepinage des briques polychromes et frise / modénature
- Ferronnerie (garde-corps et linteaux)
- Persiennes métalliques pliantes

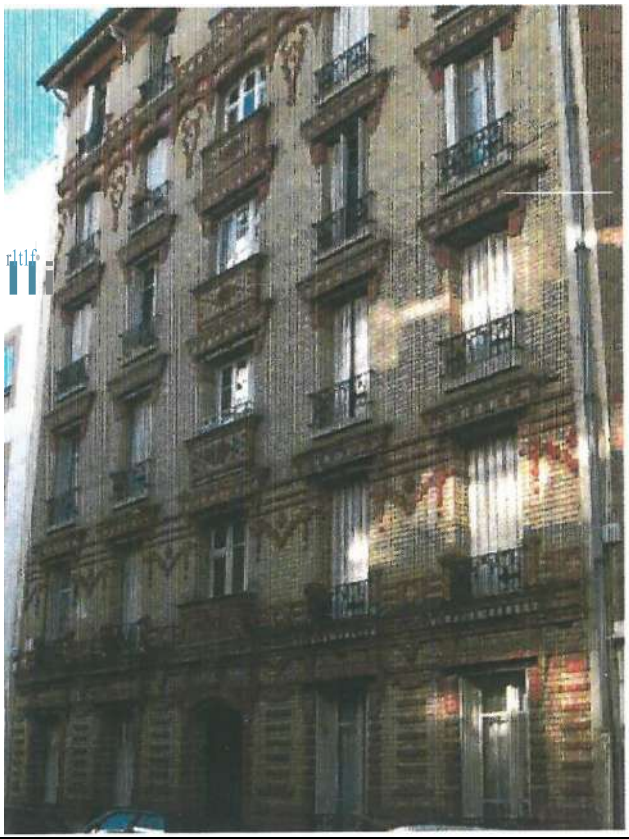
RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Immeuble de rapport de 5 étages sur caves. La façade composée symétriquement par rapport à la porte d'entrée possède un appareillage en briques ocre où sont insérés, en légère surépaisseur, des motifs en briques rouges





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-40
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**121, boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**Y 110**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**E. Couture**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport s'installe dans le front bâti continu du boulevard Jean Jaurès, sur une parcelle rectangulaire, et donnant sur une cour et annexe à l'arrière. L'immeuble s'élève à 7 niveaux, dont le dernier est en retrait et des combles mansardés habités. Il est symétrique dans sa composition où deux travées des fenêtres sont en saillie, en béton et enduit clair, ainsi que l'ensemble des linteaux et de la séquence d'entrée. Le reste est en brique. La porte cochère d'origine et son linteau sculpté en ciment moulé représentant des jouets d'enfants sont remarquables.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation principal **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures, le niveau d'attique et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, • Maintenir son caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (symétrie, rythme des travées, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, linteau, bandeau et bow-window) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Ciment et brique • Porte d'entrée et linteau sculpté • RDC commercial • Persiennes métalliques • Ferronnerie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures • Veiller à l'intégration des devantures et enseignes

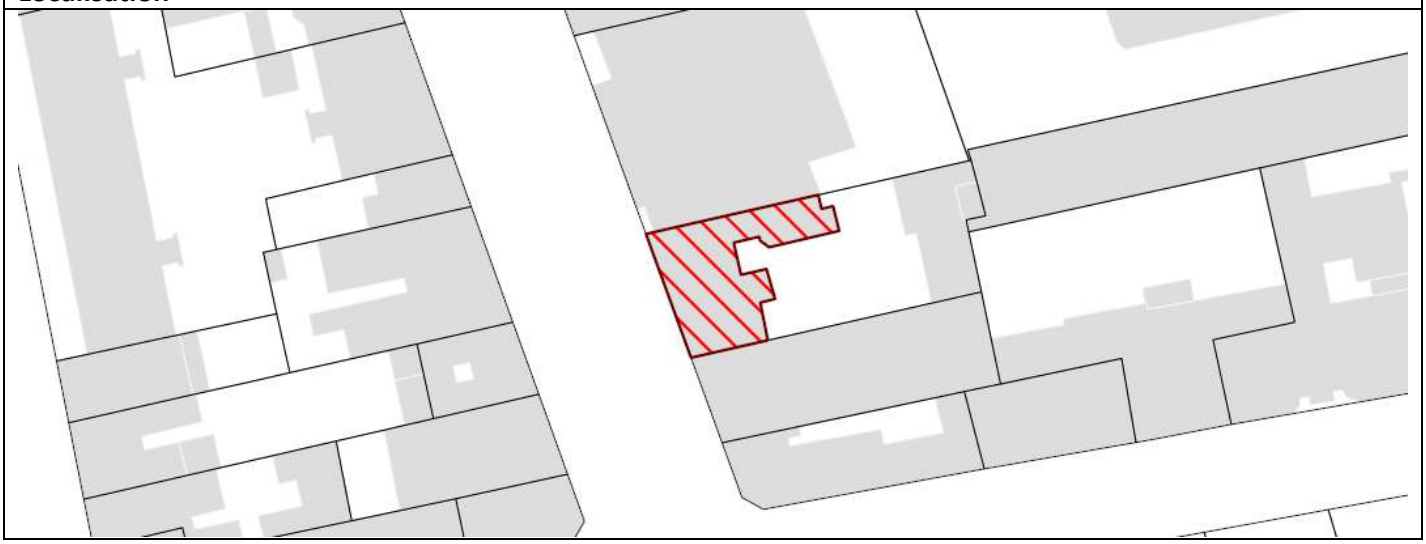
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet immeuble est composé de 7 niveaux, dont le dernier est partiellement en retrait, et de combles mansardés. Un large bandeau en béton peint accompagne le rez-de-chaussée composé d'une grande devanture de magasin et d'une porte cochère. Cette dernière est surmontée par un bas-relief de ciment moulé ayant pour motifs des jouets d'enfants.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-41
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, place des Écoles / 33, rue Fessart 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**P9**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**P.Demare**
Période constructive	**1932**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport Art déco s'installe dans une parcelle quasi triangulaire, formant l'un des angles de la place des Écoles. Son emplacement en proue d'ilot lui confère une visibilité assez dégagée. Bâti en R+7, le RDC et l'entresol, formant le soubassement, sont traités en enduit blanc avec des modénatures verticales, tandis que les 4 niveaux supérieurs sont en brique jaune et une frise sculptée à motifs floraux en attique. Deux travées de bow-window sont stylisées Leur dernier étage devient balcon loggia ouvert Enfin, le dernier étage est en retrait et offre ainsi un balcon filant. Les combles sont mansardés avec des lucarnes dans le prolongement des travées. L'ensemble des modénatures et ferronneries sont dans le style Art déco et participent à la qualité architecturale de l'immeuble. L'immeuble voisin R+5+C n'est pas mitoyen	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation principale **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale y compris à l'arrière, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures, les lucarnes, et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, • Maintenir le caractère et la cohérence architecturale globale. • Maintenir la composition rigoureuse des façades (soubassement sur 2 niveaux, ordonnancement en travées répétitives, rythme, proportions, dimensions, loggias sur les bow-windows…) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement et les modénatures Art Déco ; bas-reliefs, frise, corniches,) • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, bandeau et bow-window) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades et pignons en brique • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	**RECOMMANDATIONS**
• Composition de la façade • Enduit / ciment et brique • Porte d'entrée • Modénatures • Persiennes métalliques • Ferronnerie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet immeuble de rapport composé d'un rez-de-chaussée et 7 étages sur cave possède, par son implantation à une intersection, une façade à deux pans dont l'angle est traité par un léger arrondi. Cette façade est tripartite. Elle comprend une base à la modénature travaillée, englobant le rez-de-chaussée et 1'entresol, traitée par un enduit-ciment peint en blanc. La partie courante est faite en brique simplement appareillée, à l'exception des 2 oriels implantés sur chaque pan de la façade, qui eux aussi bénéficient d'un enduit-ciment. Enfin une frise aux motifs floraux habille le 4e étage et accentue la limite avec la 3e partie créée par l'étage en retrait.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-42

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15 à 19 rue Gutenberg / 13 bis avenue Marguerite 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**T 008 – T 0036 – T 0037**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**E. Couture**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble de rapport s'établit en trois corps de bâtiments en « U ». Un premier en retrait de la rue, construit en R+5 avec un perron surélevé, et un dernier niveau en retrait, flanqué de deux « pavillons » R+3 implantés en front de rue.

Ces 2 édifices quasi identiques sont axés sur l'immeuble arrière principal. Leurs toitures débordantes sont composées de lucarnes monumentales.

L'ensemble est articulé par une courette commune, arborée et fermée par une grille et un portail en fer forgé.
L'ensemble est de style Art déco. Les façades sont composées du rez-de-chaussée, traité par un enduit-ciment peint rappelant la pierre par ses joints, une partie courante de deux niveaux utilisant majoritairement la brique et enfin un couronnement ouvragé comprenant des combles aménagés avec lucarnes et loggia. Ce dernier niveau bénéficie, sur rue, d'un mur de rehausse traité par une frise en ciment peint.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement cet ensemble d'immeubles d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère, la composition et la cohérence architecturale globale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, lucarnes, frise et, modénatures)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Conservation de l'emprise et de la composition du jardin arboré

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition des façades
- Ciment et brique
- Portes d'entrée
- Modénatures
- Lucarnes
- Dessin des menuiseries
- Persiennes métalliques
- Ferronnerie

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet ensemble en « U » est composé de 3 bâtiments clairement ordonnancés. Il se caractérise par une double implantation : rue Gutenberg deux petits bâtiments identiques R+2+combles, sont situés symétriquement de part et d'autre d'une allée paysagère de largeur équivalente. Ils encadrent un troisième immeuble à R+4+C situé en fond de parcelle et accessible par l'allée. Traversant, ce dernier donne également à l'extrémité d'une autre allée privée (l'avenue Marguerite). Il est implanté dans l'axe de l'allée.

La symétrie rue Gutenberg a permis de développer un pignon plus important que la façade sur rue.

Cette dernière se décompose de façon habituelle, en trois parties. À savoir : une base, composée du rez-de-chaussée, traité par un enduit-ciment peint rappelant la pierre par ses joints, une partie courante de deux niveaux utilisant majoritairement la brique et enfin un couronnement ouvragé comprenant des combles aménagés avec lucarnes et loggia. Ce dernier niveau bénéficie, sur rue, d'un mur de rehausse traité par une frise en ciment peint.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-43

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1 à 3, avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AP 93 / AP 95**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Vers 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble de rapport donne quasiment sur un angle de la Place Marcel Sembat, au début de l'avenue Morizet.

Il est bâti en RDC et entresol (soubassement), puis 6 niveaux. Son dernier niveau en retrait, offre ainsi un balcon filant.

La façade rue est symétrique. Elle est composée de 4 travées. Celles situées en extrémité sont traitées avec des bow-windows sur toute la hauteur à partir du R+1. Pour les 2 travées centrales, les niveaux R+5 et R+6 sont dotés de balcons aux ferronneries Art Déco.

Le RDC est commercial et l'entresol possède 9 fenêtres régulières et le parement est en céramique couleur grès ocre (avec la sous-face des balcons).

Chaque trumeau est orné d'un carré de mosaïque (or, bleu et noir). On les retrouve sur les allèges des oriels. Le parement du reste de la façade est également en céramique de ton plus beige.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'ensemble d'immeuble d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition rigoureuse des façades (travées régulières, symétrie, loggias, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, carreaux de céramique, modénatures et ferronnerie)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Céramique sur la façade
- Mosaïque Art Déco
- Porte et ferronnerie
- RDC commerciaux
- Bow-window

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures
- Veiller à l'intégration des devantures et enseignes

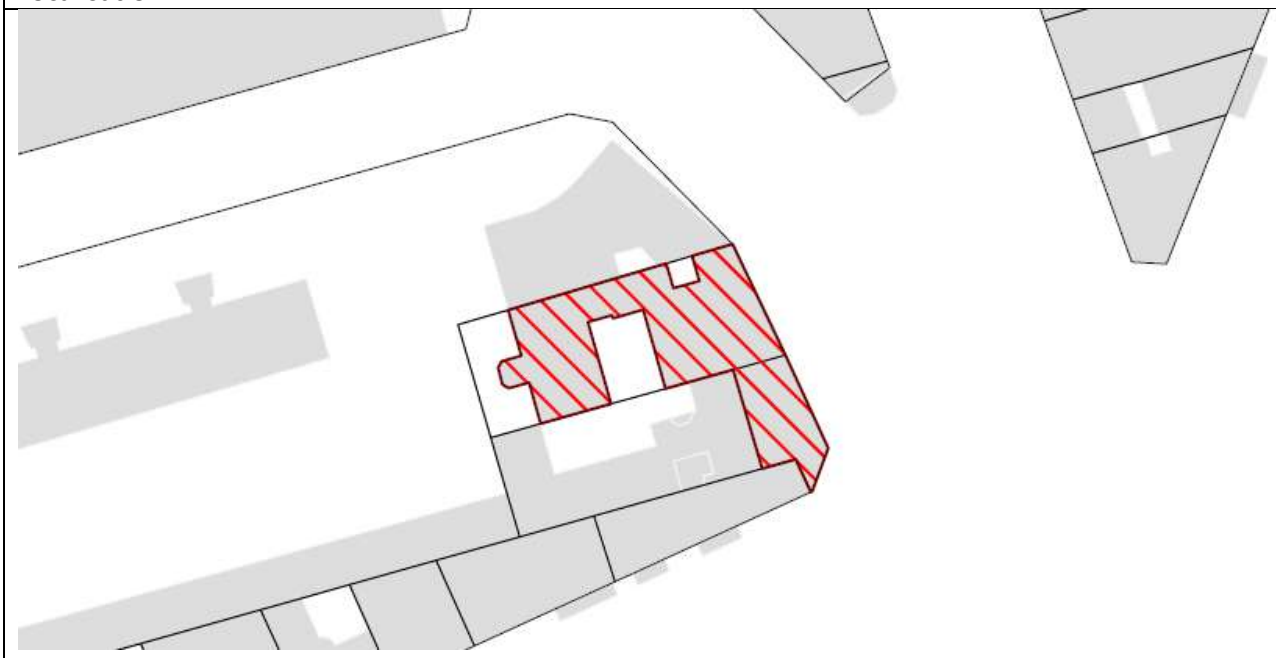
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Le premier étage de cet immeuble de 8 niveaux est composé d'un bandeau de fenêtres décoré de mosaïque et de grès cérame vernissé. Ce traitement particulier crée un soubassement aux 2 oriels qui encadrent la façade des étages courants, recouverte, elle, de grès cérame de teinte plus claire. Afin d'accentuer la verticalité de l'édifice, ils sont couronnés par un balcon couvert.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-44
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue du Belvédère** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V46**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Raymond Fischer**
Période constructive	**1928**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Villa Godfray est bâtie par l'architecte Raymond Ficher (1898-1988) dans le style du mouvement moderne, et du style international.

Elle est en R+2 avec toiture-terrasse accessible. Sur rue, le bâtiment courbe est implanté en retrait de l'alignement ; Ce dernier est marqué par les poteaux et pilastres à RDC et le balcon filant au R+1

Les façades sont en béton lisse et sont composées de manière asymétrique. La façade courbe sur rue est percée de fenêtres (à 2 ou 3 vantaux identiques) dont les fines menuiseries métalliques sont placées au nu extérieur de la paroi.

La courbe de la rue est rappelée, à l'étage, par le barreaudage minimaliste du garde-corps de l'étroit balcon qui file sur toute la longueur de la façade.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa, y compris le balcon filant au R+1

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures, dont le niveau de la toiture terrasse
- Interdiction de réaliser une extension visible tant depuis le domaine public que depuis l'arrière du terrain, et de combler le retrait de l'alignement à RDC
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale s de la Villa.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …), ainsi que le retrait d'alignement à RDC

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des matériaux et teinte en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne tels que le dessin des menuiseries, le nez de plancher du balcon au R+1, la typologie des fenêtres à vantaux, et la finesse des montants, la verrière de la cage d'escalier)
- Respect et maintien de la toiture-terrasse avec auvent en porte-à-faux

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Conservation de la bande paysagère non bâtie à RDC sur rue

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Façade courbe et asymétrique
- Balconnet et garde-corps
- Toiture-terrasse
- Porte d'entrée et porte de garage
- Plantation en RDC

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

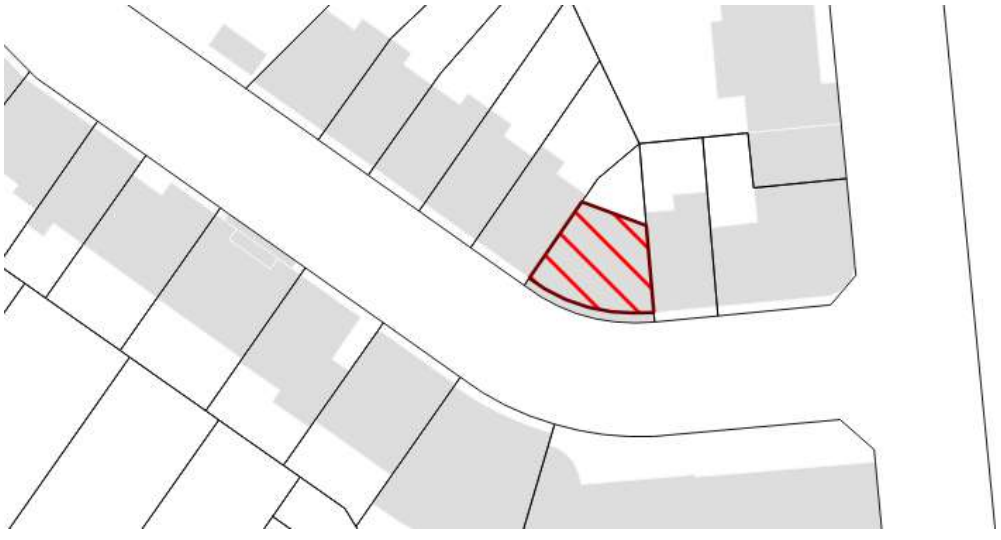
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ce bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de 2 étages se finit par une toiture-terrasse en partie couverte. Son implantation particulière, dans une courbe de la rue, est soulignée par un balcon filant et une façade lisse.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-45
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**34 rue de la Tourelle** **1 & 1 bis rue du Pavillon** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V100**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Marcel Victor Guilgot**
Période constructive	**1937**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel urbain s'installe en proue d'îlot sur une parcelle trapézoïdale ; elle fait figure de proue dans le paysage urbain. Donnant sur une cour/ jardin sur rue, l'édifice est bâti en R+2 avec une toiture-terrasse accessible. Les étages en retrait progressif offrent des terrasses. Avec ses façades plates sans saillies, le bâtiment tire parti de la situation d'angle de la parcelle, en développant une volumétrie complexe équilibrée entre pleins et vides. Les façades courbes, les arrêtes prononcées, les encadrements de baies (fenêtres horizontales, hublots) et les acrotères débordants offrent les prémisses du mouvement moderne avec des touches Art Déco.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'hôtel particulier **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et les toitures terrasse accessibles, • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment de modifier les différents retraits de façades côté rue • Maintenir le caractère et la cohérence architecturale (jeu de volumes, …) • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux et teinte en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (acrotère débordant périphérique au R+2, encadrement de baie, ferronnerie) • Conservation des balcons ouverts, interdiction de les fermer en véranda **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades **Espaces libres** • Maintien des éléments végétaux accompagnant la construction dont la clôture, les garde-corps,…
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Toiture-terrasse et balcons • Volets roulants avec coffres intérieurs • Volumétrie • Jardinet à l'avant	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ce bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage en retrait, sur un sous-sol en partie enterré, est implanté sur un terrain trapézoïdal en proue d'ilot, à l'angle de la rue du Pavillon en s'ouvrant sur le rond-point, Place de l'Europe. Les corps de bâtiment, symétriquement répartis, se distribuent autour d'une cour centrale, selon le schéma classique des hôtels urbains.

Avec ses façades plates sans saillies, le bâtiment tire parti de la situation d'angle de la parcelle, en développant une volumétrie complexe équilibrée entre pleins et vides, articulant savamment un système orthogonal avec des courbes et contre-courbes. Son expression architecturale simple et sa composition axée s'affirment sur la Place de l'Europe.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-46

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue Nungesser et Coli / 21 rue de la Tourelle 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**U45**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**H. Bodet**
Période constructive	**1933**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble de rapport fait partie d'un d'îlot très étroit composé de parcelles traversantes et d'immeubles dont la typologie et les hauteurs quasi constantes permet de constituer un front bâti très spectaculaire face à Paris. Il est mitoyen de l'immeuble Molitor de Le Corbusier (patrimoine de l'UNESCO), face au parc des Princes

Comme les autres immeubles de l'ilot, il respecte plusieurs règles communes :
Ses deux façades principales sur rue opposées sont quasi semblables et nobles ; elles ne sont jamais des façades arrière, l'une rue Nungesser et Coli, l'autre rue de la Tourelle. Elles sont traitées strictement de la même manière. L'entrée principale se trouve rue Nungesser, tournée paradoxalement vers Paris, le dos à la ville.

Cet immeuble forme avec les autres une belle communauté de façades ordonnancées.

Il comprend 8 étages, en U (avec cours de service au sud)

Son soubassement est traité avec un parement en marbre et les niveaux supérieurs en pierre de taille. La façade possède trois travées. La travée centrale offre un bow-window toute hauteur à partie du R+2 et se termine en balcon au R+6 et R+7. Ces deux derniers niveaux sont en retrait du nu de la façade et offrent deux terrasses de part et d'autre du bow-window. La façade est symétrique et comporte des baies horizontales et est soulignée par des appuis de fenêtres filants sur la largeur de la façade.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation et de modifier et la volumétrie du niveau d'attique et les toitures, en particulier l'implantation
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment la modification des oriels
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale, en particulier la composition de chacune des façades opposées et conserver leurs caractères semblables
- Maintenir la composition tripartite des façades (rythme, typologies des menuiseries et des fenêtres, registres, proportions, dimensions

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, parement marbre, dessin des menuiseries)
- En cas de travaux, intervenir sur les 2 façades

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Bow-window • Parement pierre • Hiérarchisation de la façade (soubassement, corps central et attique)	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Avoir un traitement cohérent des menuiseries sur l'ensemble des étages

Description

Ce bâtiment de 8 niveaux, a ses deux derniers implantés en retrait.
La composition est basée sur l'équilibre entre les registres verticaux et les registres horizontaux, Avec un registre principal jusqu'au 5ème étage toujours fortement marqué ; au-dessus, les émergences peuvent atteindre un 8ème étage.
Les soubassements, englobent le 1er étage, et sont matérialisés par les saillies des balcons et les encorbellements.

Le vocabulaire est discrètement moderne. En léger contraste avec cette retenue, les derniers étages en recul proposent un jeu « cubiste » où se répondent les variations de volume des nombreuses terrasses.
En opposition aux façades sur rue aux volumétries très contrôlées, avec les saillies régulières, ordonnées selon des rythmes verticaux répétitifs, les derniers étages foisonnent de volumes simples mais de toutes hauteurs et de toutes proportions. L'orthogonalité domine, et rationalise cette apparente anarchie de terrasses

Il bénéficie d'une façade à la composition symétrique dont la verticalité est contrariée par des baies aux proportions horizontales.
Elles sont implantées de manière à créer un effet d'empilement, accentué par des appuis de fenêtre continus, filant sur toute la longueur de la façade
Celle-ci est recouverte d'un calepinage en pierre marbrière de couleur beige sur les étages courants et noirs au niveau du rez-de-chaussée marquant ainsi fortement la base de l'édifice





Vue rue Nungesser et Coli



Vue depuis rue de la Tourelle

Localisation







Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5 à 9 bis et 4 à 12 rue Édouard Detaille 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**X111 / X112/ X132 (n° impairs) X108 / X116 /X117 / X118 / X119 (n° pairs)**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Louis AUBLET**
Période constructive	**1932-1947**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble bâti achevé en 1947, constitue une opération urbaine unique structurant rigoureusement la rue Detaille.

2 séries régulières d'immeubles à redents, alternant avec des cours, sont implantés à l'alignement et strictement en vis-à-vis de part et d'autre de la rue.

Ils sont strictement identiques dans le gabarit et traitement architectural.

Les corps de bâtiment en fond de parcelle s'adaptent à sa géométrie et les ailes perpendiculaires s'alignent à la rue, ouvrant sur des cours/ patios et offre ainsi un rigueur géométrie depuis l'espace public.

Le traitement des angles accentués par le retournement des balcons arrondis, renforce les effets de masse opposés à des vides. Le béton enduit est souligné par la brique de parement aux rez-de-chaussée et au niveau des attiques.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique et les toitures,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans les cours, sauf au sud de chaque côté de la rue, en maintenant et poursuivant la configuration à redents
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- En cas travaux, interventions similaires sur tous les bâtiments
- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien et conservation des matériaux et teinte en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcon d'angle, modénature, fenêtres horizontales)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Homogénéité du traitement des façades
- Cours centrales
- Polychromie des façades
- Balcon d'angle

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures
- Veiller à l'intégration des équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Généralités : Cet ensemble fait partie des trois rues ou parties de rues de Boulogne organisées autour d'immeubles strictement identiques de l'entre-deux-guerres, et que l'on désigne sous le nom *d'H. B. M.*

Cette opération a été conçue par un unique architecte qui a répondu à un problème urbain : la fabrication d'une rue moderne. Il proposa une typologie de logements correspondant à une conception plus hygiéniste de l'habitation. Souvent, ce furent des solutions denses répondant à une demande de l'époque en logements sociaux modernes.

Histoire : La construction de cet ensemble a été entreprise en 1932 par la SAEG (Société Auxiliaire d'Entreprise Générale) puis semble avoir été suspendue en 1934 après une réalisation partielle. En effet un refus d'autorisation lui avait été signifié pour non-respect du règlement sanitaire.

Terminée après la guerre, l'opération n'a donc jamais été achevée. En 1947, une demande d'autorisation de construire a été présentée pour l'achèvement desdits immeubles. Malgré la non-conformité du projet, compte tenu de l'état d'avancement des travaux et du besoin important en logements à cette époque, une tolérance a été accordée.

Composition : L'ensemble respecte le même principe *d'immeubles à redents* que celui de la rue Georges Sorel. Il privilégie la rigueur de l'espace urbain.

Les corps de bâtiments peuvent ainsi s'adapter à la fois aux orientations des fonds de parcelles différentes de celles de la rue et absorber la légère inflexion de la rue. Cette inflexion s'explique par la volonté de rapprocher la fin de la rue, du carrefour Thiers- Gallieni.

Recommandation

Le seul enjeu sera la manière d'achever cette rue et de constituer correctement le retournement au carrefour Thiers-Gallieni. Prolonger l'alternance par une solution contemporaine pourrait être une réponse.

Analyse

A la grande différence de la ville traditionnelle, fortement hiérarchisée avec ses façades sur rue (montrées, « publiques », où donnent les espaces nobles), et ses cœurs d'îlot (cachés, « privés », où donnent les services), la configuration de ces bâtiments n'offre que des façades « de devant » organisées autour de cours régulières.
Les hiérarchies sont ainsi moins tranchées et les espaces de service sont traités de façon à ne pas apparaître comme tels depuis l'espace public.
L'alternance de cours et de constructions régulières en strict vis-à-vis accélère le dynamisme de la perspective dans la rue. Cette impression est amplifiée par le traitement des angles systématiquement accentués par le retournement des balcons arrondis, renforçant les effets de masse opposés à des vides.
Le béton enduit se marie avec la brique de parement. Elle n'est mise en œuvre que pour souligner le registre horizontal des rez-de-chaussée, renforcer la continuité urbaine aux deux derniers étages, et pour affaiblir les effets de hauteur de bâtiments très rapprochés.

Images ci-contre *:*
Les immeubles n'ayant pas *d'arrière,* toutes les façades sont visibles depuis la rue.
Les fenêtres des cuisines et des salles de bains sont masquées par les légers avant-corps qui resserrent les cours, effet accentué par les balcons en retour.
Cette articulation devient de plus en plus habile aux derniers étages, avec leurs reculs discrets, les bandeaux, les corniches, les garde-corps.

Images ci-dessous *:*
Les quatre façades perpendiculaires à la rue Detaille, terminant la composition, sont toutes différentes, mais se lisent deux à deux.

Celles qui font face à la Route de la Reine au nord, accentuent l'effet d'un *plan* interrompu par la rue.

D'un côté ce *plan* est creusé en son centre par une cour; de l'autre, la solution est symétrique, mais la cour est occupée par un avant-corps avec balcons.

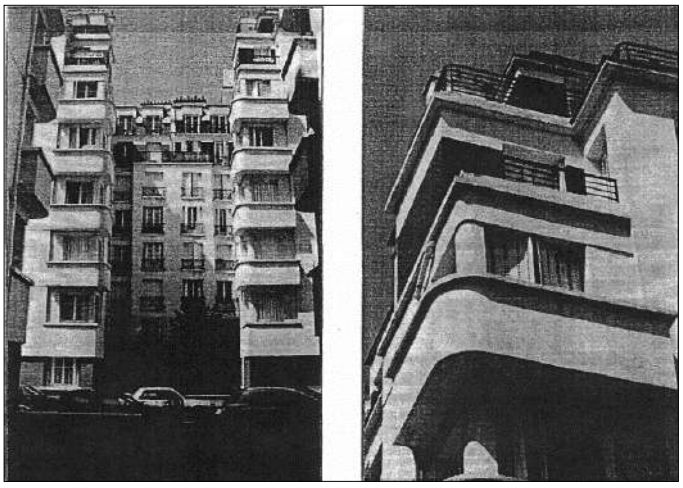
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

À l'autre extrémité de l'opération, les façades ne sont pas en vis-à-vis, mais sont traitées de manière semblable, avec une petite aile en retour en fond de parcelle.

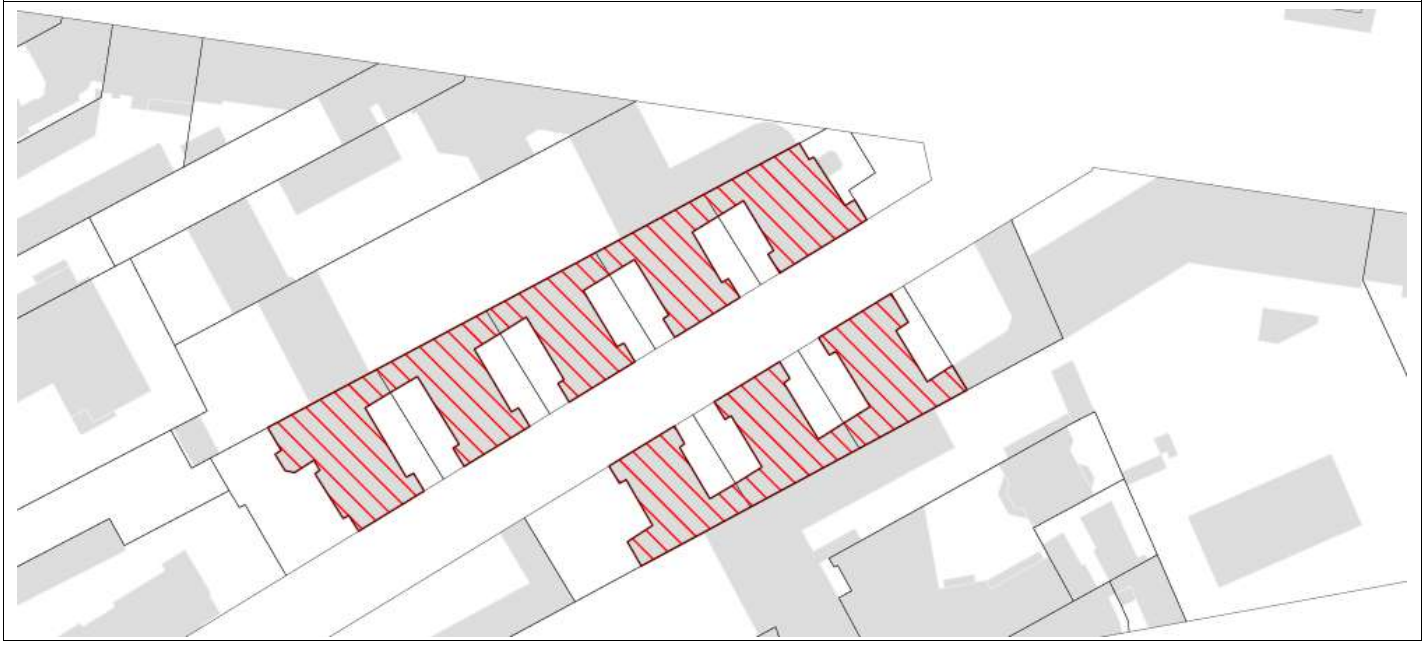
D'un côté, l'angle en creux est simple, sans saillies ; de l'autre, le pan coupé avec ses balcons cylindriques, le léger avant-corps et ses propres balcons prolonge l'expressivité des façades de la rue.







Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-48
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, avenue Robert Schumann 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 0129**
Catégorie	**Demeure de villégiature**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Inconnu (maison) – Charles PLUMET (atelier)**
Période constructive	**Vers 1880**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison de villégiature est une bâtisse en brique polychrome et ardoises.

Bâtie symétriquement sur un RDC surélevé, deux niveaux et combles mansardés ajourés de lucarnes imposantes, la demeure de villégiature s'installe au cœur d'un jardin arboré enclos de grille et d'un portail en fer forgé.

Bâtie dans les années 1880, elle est réaménagée dans les années 1920 par le décorateur Émile-Jacques Ruhlmann.

Une extension plus récente est construite à l'avant.
À l'arrière, l'atelier en annexe de Charles Plumet est tout aussi remarquable. Il s'agit de l'atelier de l'architecte, décorateur et céramiste Joseph Bernard,.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue et depuis l'atelier arrière
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale de l'ensemble
- Maintenir la composition symétrique des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant (maison et atelier)

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques (maison et atelier)

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades et pignons
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien de l'emprise, du caractère et de la composition paysagère accompagnant les constructions

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

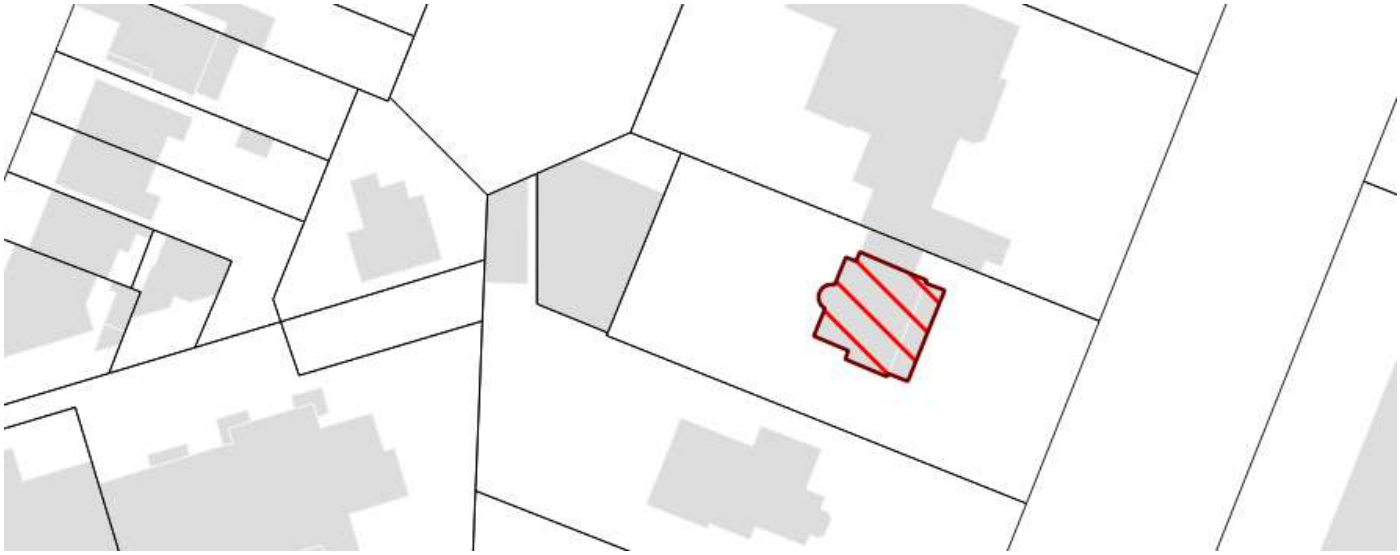
- MAISON : polychromie et composition, bacon, ferronnerie et contrevent bois, lucarnes)
- ATELIER : symétrie, fenêtre toute hauteur, corniche
- Jardin et clôture avec portail

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial approfondi avant tout projet
- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Localisation



Description

Suivant les mêmes principes que la plupart des terrains du lotissement du fond des Princes, cette maison bourgeoise est implantée au milieu d'une parcelle rectangulaire traitée en jardin d'agrément.

Elle est composée de 2 niveaux sur RDC surélevé (soubassement en moellons de pierre) et bénéficie de combles mansardés agrémentés de lucarnes à fronton.

Visible depuis la rue, sa façade symétrique et tripartite possède sur toute sa longueur une véranda à rez-de-chaussée dont le débord permet de créer une terrasse au premier étage

Le sculpteur Joseph Bernard (1866-1931) s'y est installé à Boulogne en 1921. Il a fait construire un atelier en fond de parcelle par l'architecte Charles PLUMET.

La maison a été réaménagée dans les années 20 par le grand décorateur art nouveau Jacques Émile RUHLMANN (et BRANDT Edgar) qui a réalisé un ensemble remarquable de décors (trois bas-reliefs incrustés dans les murs du grand salon au rez-de-chaussée exécutés par J. Bernard, un escalier avec ses rambardes dans le dégagement) et de nombreux objets de mobiliers intérieurs **(**tables, chaises, armoires, bibliothèques, banquettes commodes, canapé, plafonnier circulaire**)**

La maison a fait l'objet d'une réhabilitation lourde en 2007 (PC 05 1276) qui lui a fait perdre une partie de ses qualités architecturales et patrimoniales initiales, notamment par le ravalement (enduit, soubassement, modénatures de la véranda initialement en briques,).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





Après travaux



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Avant travaux



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-49
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, avenue Robert Schumann 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 0006**
Catégorie	**Demeure bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	-
Période constructive	**Vers 1880**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure bourgeoise obéit à quelques principes communs urbains et paysagers : implantation parallèle à la rue et en retrait de leur limite au milieu d'une parcelle rectangulaire traitée en jardin d'agrément arboré. Bâtie sur un plan assez compact, la villa s'élève sur deux niveaux, avec un volume en pignon. Une extension se développe à l'arrière (non visible depuis l'espace public).	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment le recul sur rue • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, ferronnerie, lucarnes et cheminées) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades et pignons • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'emprise, du caractère et de la composition paysagère accompagnant la construction
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jardin arboré • Façade principale en brique et enduit • Calepinage des briques • Ferronnerie • Contrevents bois	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette maison bourgeoise est située dans le Quartier du Fond des Princes. Comme la Maison Joseph Bernard (bâtiment remarquable 48), dont elle est immédiatement voisine au sud, elle obéit à quelques principes communs urbains et paysagers : implantation parallèle à la rue et en retrait de leur limite au milieu d'une parcelle rectangulaire traitée en jardin d'agrément arboré.

Bien que très différentes, les 2 constructions déclinent des variations architecturales à partir de thématiques de composition communes et leurs matériaux, renforçant ainsi le sentiment d'homogénéité et de régularité : Hauteur et gabarits à R+1+C, avec un rez-de-chaussée surélevé, combles mansardés en tout ou parties rythmés de lucarnes, régulières et tramées, les façades sont affirmées par des harpages aux angles. Sur rue, elles sont composées en 3 parties avec des baies alignées.

Un oriel à ossature bois au RDC est surmonté d'une terrasse. Les corniches et bandeaux sont ouvragés en brique et les persiennes sont en bois peint.

Sa spécificité architecturale réside dans son plan « en T » et une volumétrie plus réduite La trame principale en avancée s'affirme vers la rue avec un fronton triangulaire au dernier étage. Elle a été réhabilitée et ravalée il y a une quinzaine d'années, et étendue vers l'arrière à RDC et R+1 partiel, générant ainsi une terrasse donnant sur le jardin.

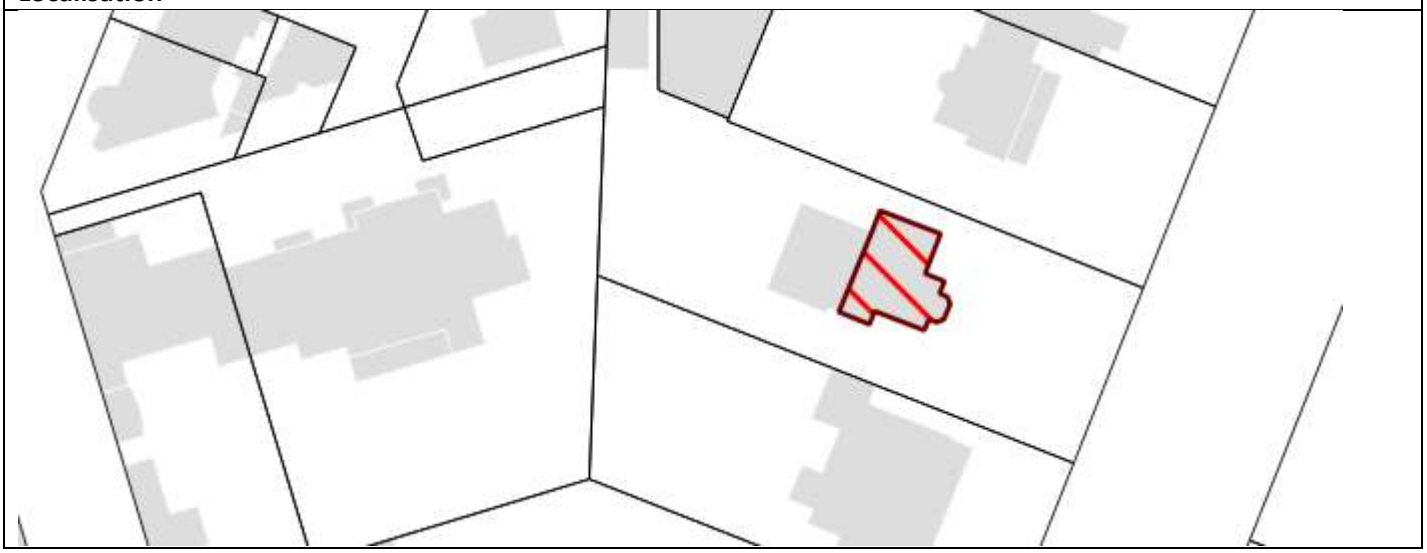






Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-50

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**29, avenue Robert Schumann 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 0020**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**-**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Bâti au cœur d'un jardin arboré, enclos d'un portail et clôture similaire au secteur des Princes, cet hôtel particulier s'érige sur trois niveaux et présente une volumétrie simple qui est enrichie par un bow-window, implanté au milieu de la façade sur toute sa hauteur.

Celui-ci est ornementé par une fresque équestre au rez-de-chaussée.
Une extension en toiture-terrasse a été construite de façon asymétrique et la toiture à quatre pans n'existe plus (ainsi qu'une balustrade en partie supérieure de la bow-window).
Le dessin de ses menuiseries est un élément important à conserver.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'hôtel particulier

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique, les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue
- Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, dessin des menuiseries, bow-window, décors art déco)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue
- Conservation de l'atelier en fond de parcelle

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades & pignons
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Espaces libres

- Maintien de l'emprise, du caractère et de la composition paysagère accompagnant la construction

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie
- Dessin des menuiseries
- Clôture et portail

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension
- Reconquête patrimoniale avec la balustrade détruite en 2018

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

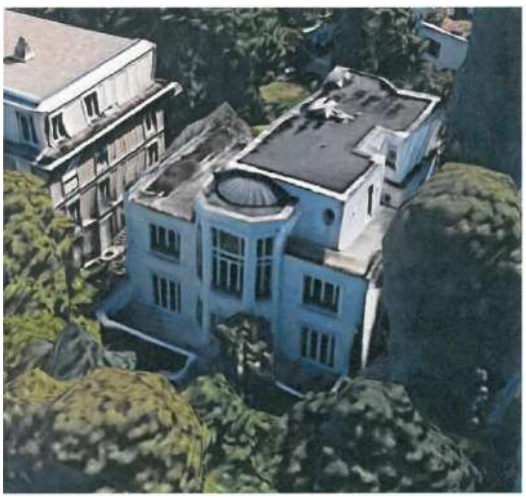
Description

Construite sur sa limite séparative nord, au milieu de la parcelle, cette maison de 3 niveaux présente une volumétrie simple qui est enrichie par un bow-window, implanté au milieu de la façade sur toute sa hauteur.

Celui-ci est ornementé par une fresque équestre à rez-de-chaussée

Lors d'une surélévation d'un niveau partiel en attique, vers 2005, une balustrade en pierre et fer forgé située en couronnement du bowwindow fut détruite
Elle existe encore autour de la terrasse à RDC le long de la façade ouest visible de la rue





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-51
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Marcel Loyau / 19, avenue Robert Schumann 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**U 0030**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Emilio Terry (1890-1969)**
Période constructive	**1961**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison s'installe dans l'angle de l'îlot, sur une parcelle rectangulaire, au cœur d'un jardin arboré et composé. La bâtisse, de plan rectangulaire, s'élève sur 2 niveaux et des combles habités éclairés par des lucarnes La composition des façades, comme celle du plan est tripartite : une partie centrale principale de trois travées fortement marquées, sur la cour d'honneur par l'entrée monumentale, sur le jardin, par une surélévation ; et deux courtes ailes d'une seule travée, qui font saillie sur cour, et forment retrait sur le jardin.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Villa **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles, • Interdiction de réaliser une extension dans la cour d'honneur, le jardin ou encore visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue • Maintenir le caractère et sa cohérence architecturale. • Maintenir la composition des façades (symétrie, travées, rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien de l'emprise, du couvert arboré , du caractère et de la composition de la cour d'honneur et du jardin paysager accompagnant la construction
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Modénatures (bandeaux, fronton, chainage d'angle marqué) • Ferronnerie • Contrevents bois • Entrée monumentale	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet hôtel fut construit sur une parcelle qui avait été divisée en deux lots en 1957, à la demande de son propriétaire M. Serres en vue de la vente. Marcel Nahmias l'acquit vraisemblablement cette année-là, et les travaux de démolition du pavillon existant furent entamés.

Son implantation semble être tributaire de cette division puisque la maison est construite sur le lot le plus petit, donnant sur la rue LOYAU ; tandis que le jardin occupe le lot contigu à l'avenue Robert Schumann. Depuis celle-ci, le schéma, *« cour- corps de logis-jardin »* est par conséquent inversé ; les servitudes particulières qui grevaient les terrains compris dans le périmètre du parc des Princes en seraient-elles l'une des causes ? En 1956, un projet de clinique de 66 lits avait d'ailleurs été refusé (Lallemand archi)

Tandis que les frères Nahmias employèrent l'architecte Urbain CASSAN, pour la construction de l'immeuble de leur société PETROFRANCE ; Marcel Nahmias s'adressa à EMILIO TERRY lorsqu'il voulut édifier à Boulogne sa propre maison familiale. Il lui remit le programme en février 1957 ; en octobre 1961, le chantier terminé, il s'installait. Il semble que la grande sobriété des façades fut une demande du commanditaire, quand Terry, dans ses premiers dessins, proposait des colonnes pour orner l'entrée.

La composition des façades, comme du plan est tripartite : une partie centrale principale de trois travées fortement marquées, sur la cour d'honneur par l'entrée monumentale, sur le jardin, par une surélévation ; et deux courtes ailes d'une seule travée, qui font saillie sur cour, et forment retrait sur le jardin.

Il est constitué d'un corps de bâtiments unique et profond, implanté selon le petit côté du terrain, délimitant ainsi une cour et un jardin. Elle comprend un étage principal, en rez-de-chaussée surélevé, et deux étages de chambres, dont un étage de combles.

Deux éléments particuliers caractérisent respectivement les deux façades. Sur la cour, une porte surmontée d'un fronton puis d'un œil de bœuf, et flanquée de pilastres, se tient au fond d'un porche monumental, dont l'intérieur est recouvert de meulière concassée et calcinée. Puis, dominant le jardin, un singulier fronton en gradins, posé sur une sorte d'attique, couronne seulement la partie centrale ; une surélévation lui ferait immanquablement perdre son caractère.

Les murs sont en pierre de taille très lisse. Seule une légère modénature émerge ; elle est essentiellement constituée de chaînes d'angle, appuis et corniches. Recouvert d'ardoises, le toit à 2 pans se termine en croupe. Il est articulé aux façades par une corniche aux arêtes vives, qui fit l'objet d'un soin tout particulier, puisqu'elle fut testée en maquette jusqu'à la grandeur réelle.
Nous pouvons voir dans cette maison un hommage évident à l'architecture de Claude-Nicolas Ledoux, tant dans la facture et les principes de composition des façades que dans son caractère d'autonomie, qui ne saurait lui faire accepter une extension contiguë. L'ordonnance du bâtiment est en pleine cohérence avec celle du jardin, qui possède les caractéristiques du *jardin à la française.*



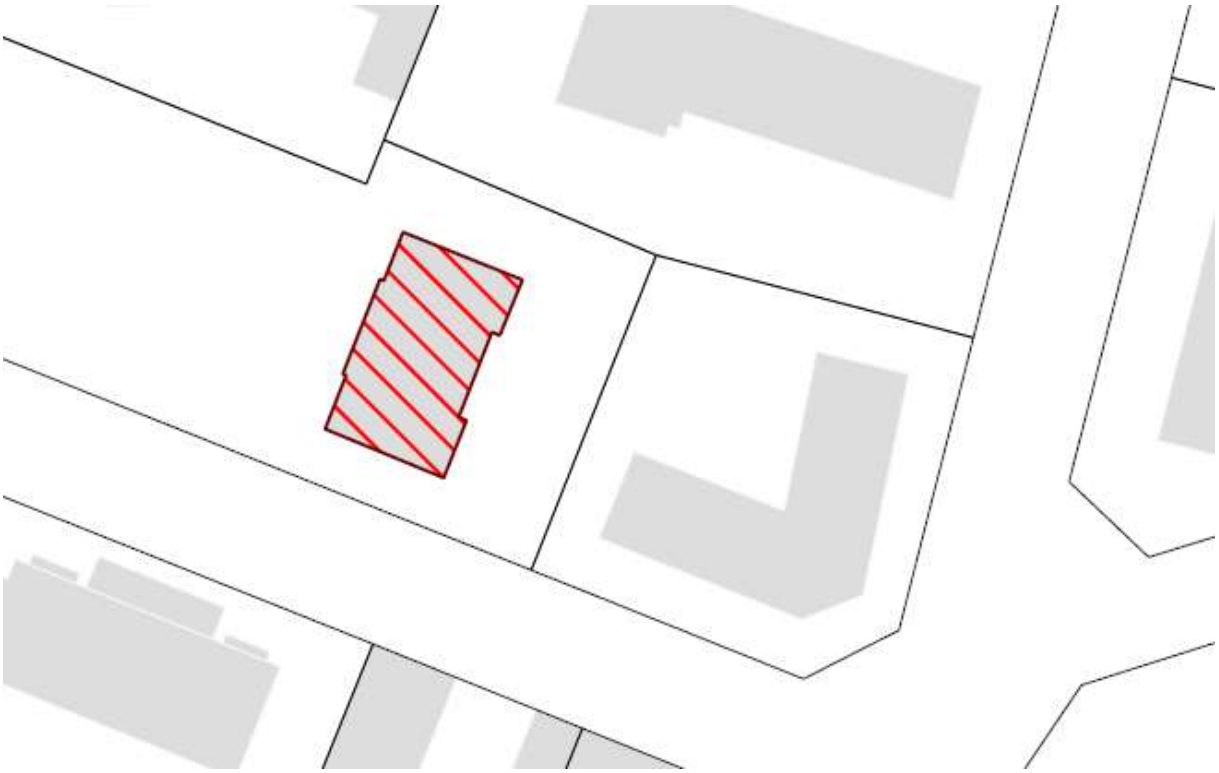


Sources *- Archives municipales - casiers sanitaires – carton 208 W 219 - J.L. Gaillemin, Emilio Terry, dans, Boulogne-Billancourt, ville des temps modernes, Mardaga, Liège, 1992, pp. 343-346*

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Localisation





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-52

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28 avenue Robert Schumann 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 0123**
Catégorie	**Demeure bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**-**
Période constructive	**Vers 1913**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Bâti au cœur d'un jardin arboré, enclos d'un portail et clôture similaire au secteur des Princes, cette demeure bourgeoise est en R+2 avec combles mansardés.

Implanté en retrait de la voie et également jusqu'à ses deux limites séparatives nord et sud, le plan de la bâtisse principale est carré. Un jeu de volumétrie et d'extension permet cependant d'animer les façades.

Sa spécificité architecturale et son charme pittoresque résident dans la mise en œuvre des colombages apparents pour les façades du 1er étage. La couleur des pans reprend celle de la toiture en tuiles plates. Le RDC est en pierre et enduit clair. La partie en zinc de la toiture n'est pas visible depuis la rue. Sa toiture à tuiles plates avec coyau présente un léger débord.

Une piscine est creusée et une extension sont à l'arrière de la bâtisse et non visibles depuis l'espace public.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la maison

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures (notamment le coyau) et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, symétrie, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, ferronnerie, colombages)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien de l'emprise et du caractère du jardin paysager accompagnant la construction, ainsi que son couvert arboré

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Gabarit et volumétrie
- Colombages
- Tuiles plates et zinc en toiture, coyau
- Modénatures

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette maison bourgeoise est située dans le Quartier du Fond des Princes. En retrait de l'avenue de 10m, elle se distingue néanmoins des maisons voisines par le fait qu'elle soit implantée jusqu'à ses deux limites séparatives nord et sud. Totalement invisible de la rue, un jardin d'agrément arboré se développe jusqu'au fond de la parcelle

Son rez-de-chaussée est surélevé par rapport au terrain naturel. Son corps principal R+1+C présente un plan carré d'environ 13 m, avec une composition tripartite de sa façade sur rue, surmontée de 3 lucarnes pendantes.

Plusieurs petits volumes secondaires accolés viennent en retrait ou en avancée, notamment l'oriel sur 2 niveaux en partie centrale. L'ensemble a un caractère assez massif.

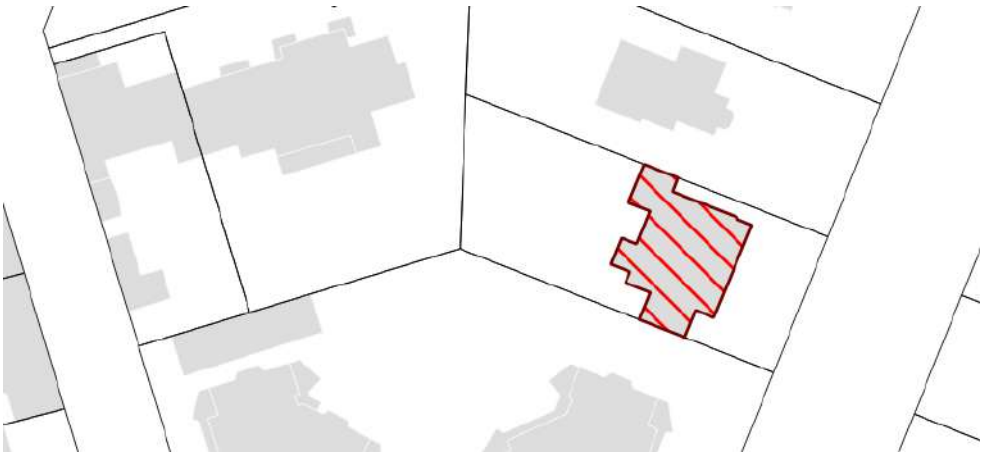
Sa spécificité architecturale et son charme pittoresque réside dans la mise en œuvre des colombages apparents pour les façades du 1er étage. La couleur des pans reprend celle de la toiture en tuiles plates. Le RDC est en pierre et enduit clair. La partie en zinc de la toiture n'est pas visible depuis la rue. Sa toiture à tuiles plates avec coyau présente un léger débord.







Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-53

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3-5 rue de Solférino 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BG 0014**
Catégorie	**Cinéma ; façade**
Protection existante	
Architecte	**J. HIRSCH**
Période constructive	**1934**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
En 1934, l'architecte Julien Hirsch renouvela le cinéma « le Mignon Palace », rebaptisé pour l'occasion « Artistic Palace ». Il modernisa le hall et créa à cette occasion une façade-écran sur rue dans un style moderne, en remplacement d'une façade « Art Nouveau » datant de 1913. Entre 2007 et 2009, le terrain a fait l'objet d'une opération de logements qui a restructure l'ensemble : les volumes intérieurs, dont l'ancienne salle de projection, qui avaient totalement perdu de leur intérêt furent démolis. La façade écran et le hall d'entrée furent préservés et réhabilités intégralement comme éléments intégrés du projet	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement le volume conservé de l'ancien cinéma, sa façade-écran et le hall, représentant un volume en R+1, de 1.80 m de profondeur **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie conservée et la façade-écran de l'ancien cinéma, et de réaliser toute surélévation, • Interdiction de réaliser toute extension et avancée (balcons, double-peau, loggias, …), notamment dans les retraits d'alignement de l'immeuble de logements situé à l'arrière • Maintenir le caractère et la cohérence architecturale de la façade conservée. • Maintenir la composition de la façade-écran et des baies (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction (bandeaux sous les baies, débord de la corniche, engravures) • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Interdiction de nouveaux percements • Enseigne du cinéma : maintien et restauration à l'identique **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Façade en béton enduit • Rythme des ouvertures • Simplicité des corniches	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet ouvrage a connu plusieurs époques. En 1934, l'architecte Julien Hirsch renouvela le cinéma « le Mignon Palace », rebaptisé pour l'occasion « Artistic Palace ». Il modernisa le hall et créa à cette occasion une façade-écran sur rue dans un style moderne, en remplacement d'une façade « Art Nouveau » datant de 1913. Ce renouvellement permit en particulier d'améliorer l'acoustique de la salle qui était rendue nécessaire par l'arrivée du cinéma sonore Avec le hall, cette façade– écran est sa partie la plus symbolique ; ils présentent une grande qualité architecturale et décorative. Cela a donné « une nouvelle vie »

Devenu obsolète dans sa fonction initiale, le bâtiment fut ensuite adapté et occupé par des sociétés de postproduction audiovisuelle vers les années 1980. Entre 2007 et 2009, le terrain a fait l'objet d'une opération de logements qui a restructuré l'ensemble : les volumes intérieurs, dont l'ancienne salle de projection, qui avaient totalement perdu de leur intérêt furent démolis. La façade écran et le hall d'entrée furent préservés et réhabilités intégralement comme éléments intégrés du projet.



Avant travaux (2004)



État actuel





Pendant les travaux (2007)

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-54

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2-4 rue de Seine, 58-59 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BP165 / BP166 / BP169/ BP172**
Catégorie	**Bâtiment industriel EDF**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Entre 1913-1921**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé sur les bords de Seine, historiquement proche des industries boulonnaises, cet édifice industriel assurait la production de l'électricité.

Inspiré des principes du *rationalisme structurel* de Violet-Le-Duc, ce bâtiment traduit la volonté de ses concepteurs de lui donner un caractère architectural alliant monumentalité, rigueur et dépouillement, tout en restant fonctionnel : une sorte de *temple rationnel, valorisant sa destination industrielle*.

Son implantation isolée, s'ouvrant vers la Seine, ainsi que son orientation perpendiculaire aux quais, en angle de rue, lui procurent une présence très forte en limite communale.

L'édifice principal présente une volumétrie longitudinale rigoureuse d'une halle-nef. Le préservant des inondations, son rez-de-chaussée surélevé génère un soubassement renforçant sa présence élancée

Sa façade sud a une composition tripartite en 3 travées verticales. Elle est surmontée d'un fronton triangulaire.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'édifice industriel

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer les volumétries, leur hiérarchie et leurs proportions
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser toute extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir son caractère monumental à l'échelle urbaine, son autonomie sur la parcelle et sa cohérence architecturale homogène.
- Maintenir la composition des façades (travées régulières, composition tripartite, engravures, jeu de nus, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Respect et maintien de la forte cohérence de l'ensemble de la construction
- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, serrureries)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades et pignons
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulant

Espaces libres

- Maintien de l'emprise des espaces non bâtis accompagnant la construction, notamment ceux le long du Quai et de la rue de Seine

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Visibilité depuis les bords de Seine
- Modénature
- Briques massives et béton
- Composition de la façade
- Baies cintrées

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Début XX°, ce bâtiment apporta une réponse aux besoins importants en énergie des industries émergentes implantées à Boulogne en rives de Seine (grandes emprises foncières disponibles, proximité de Paris, ville habitée, logistique facilitée par le fleuve et les quais). Elles étaient les consommateurs privilégiés de cette nouvelle énergie, les lieux de sa transformation devant se trouver à proximité. Des sociétés privées assuraient la production et le transport de l'électricité.

Comme à Paris où furent élevées de nombreuses sous-stations, cet édifice matérialisa et valorisa ainsi la naissance de l'électrification à grande échelle, nécessitant la création d'ouvrages d'infrastructure de production (dont des barrages hydro-électriques) et de transformation, ainsi que des réseaux de distribution (via les quais et avenues). Cela contribua également à l'amélioration du confort en ville (éclairage public) et aux nouveaux usages domestiques (logements, électroménagers). Ce bâtiment traduit la volonté de ses concepteurs de lui donner un caractère architectural alliant rigueur et dépouillement, tout en restant fonctionnel. Ils s'inspirèrent en cela de principes du *rationalisme structurel* développés notamment par l'architecte Eugène Violet le Duc.

Description

L'édifice est composé d'un corps principal longitudinal plus élevé (R+3+C), enserré de manière subtile de plusieurs corps de bâtiments secondaires latéraux à R+2+ terrasses. Leur surélévation bouleverserait cet équilibre.

Si la hiérarchie est clairement affirmée par la modulation des hauteurs entre corps principal et secondaires, l'unité architecturale est assurée à la fois par les modénatures (chainages d'angle en saillie, engravures et ornements procurant un relief aux façades, corniches filantes à RDC et R+2, bandeaux en allège des fenêtres), et un principe d'élévations à travées régulières et alignées, comme un motif répétitif. Cet ordonnancement régulier des façades en brique massive et béton doit être préservé : des baies avec linteaux à arc surbaissé à RDC rue de Seine, droits aux étages, et de plein ceintre en couronnement où la corniche périmétrique s'insère dans la composition des fenêtres à croisées.

Cette réalisation illustre les possibilités offertes par la brique massive : elle constitue le remplissage des trumeaux, tandis que les ouvrages linéaires horizontaux ou verticaux en légère saillie sont en béton peint. Elle apparaît aussi comme élément dans des appareillages divers tels que les linteaux. La peinture ayant recouvert la brique affaiblit l'expressivité constructive des matériaux et leur richesse chromatique.

Son implantation isolée, s'ouvrant vers la Seine, ainsi que son orientation perpendiculaire aux quais, en angle de rue, lui procurent une présence très forte valorisante en limite communale, au-delà même du territoire boulonnais.

Tirant parti de cet « isolement » remarquable, ses « architectes-ingénieurs » l'ont conçu comme un édifice homogène de prestige, qui se voit de loin et de près. Malgré sa taille modeste, son caractère « *monumental* » s'affirme, rappelant un *temple rationnel dédié à la fée électricité, valorisant sa destination industrielle*

L'édifice principal présente la volumétrie longitudinale rigoureuse d'une halle-nef. Sa façade sud a une composition tripartite en 3 travées verticales.

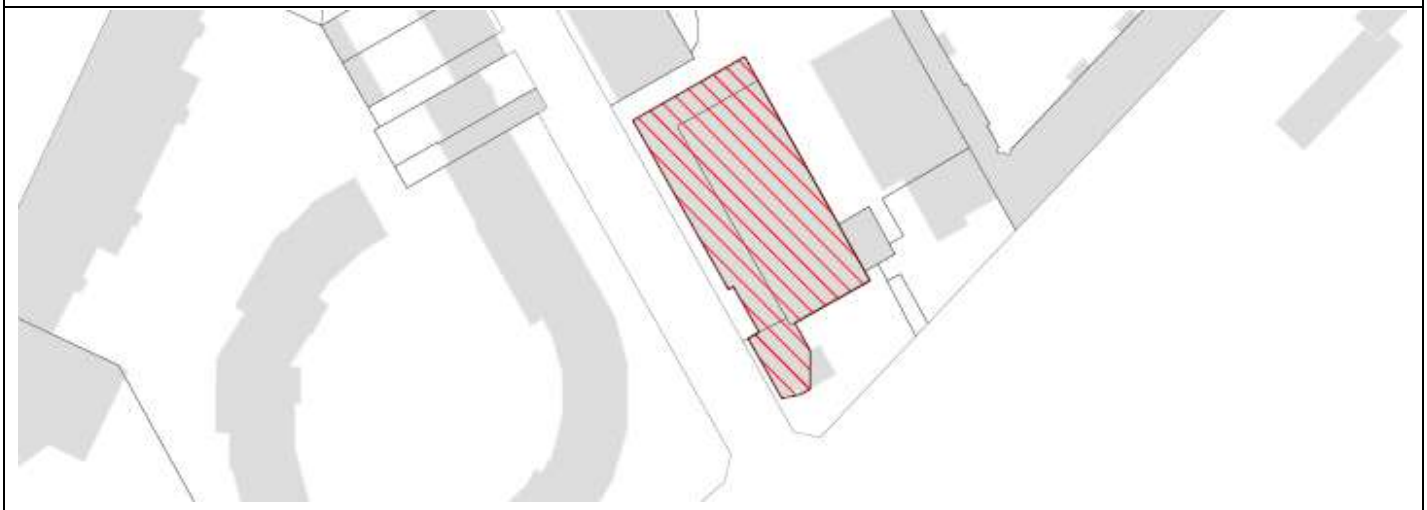
Elle est surmontée d'un fronton triangulaire. Ses façades nord et ouest mériteraient d'être valorisées

En le préservant des inondations, son rez-de-chaussée surélevé génère un soubassement qui renforce sa présence élancée.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-55

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**122 à 128, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**P 0152**
Catégorie	**Immeuble (ancien HBM)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	Ad. AUTARD DE BRAGARD Maitre d'ouvrage : Société Union-Construction à Boulogne
Période constructive	**1934**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble bâti fonctionne avec la fiche BB-R-56, qui présente une cohérence fonctionnelle ainsi qu'une unité de la composition des volumes, des façades et de leurs matériaux (même architecte).

Immeuble en U, structuré autour d'un patio, l'édifice est constitué d'un bâtiment haut aligné avec un léger retrait sur rue

À l'intérieur de l'îlot, deux ailes perpendiculaires délimitent au centre le jardin, et sur les côtés des cours d'éclairement.

Excepté ces deux ailes (R+3 + terrasse), l'ensemble des bâtiments ont six étages au-dessus du rez-de-chaussée et sont couronnés d'un étage en retrait avec balcon filant. Ils sont en brique rouge et enduit blanc.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer les volumétries et leur rapport (notamment sur les ailes), de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique et de modifier les toitures,
- Interdiction de réaliser des extensions tant dans les cours que celles visibles depuis le domaine public,
- Maintenir le plan global en « U », le caractère et la cohérence architecturale.
- Maintenir le porche d'entrée et la percée visuelle qu'elle crée vers la cœur d'ilot
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions,

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (fontaine, éléments de serrurerie, ferronnerie, porche monumental, modénature)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien de l'emprise et du caractère des cours accompagnant les constructions,

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Disposition parcellaire
- Polychromie des façades ; briques massives, béton peint,
- Clôture et portail
- Modénatures
- Ferronnerie

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures
- Veiller à l'intégration des locaux et équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cet ensemble immobilier montre comment dès cette époque Boulogne-Billancourt se densifie sur le parcellaire du centre-ville.

Il y a une unité totale entre cette opération et celle de la rue Fessart - œuvres du même architecte - par la composition des façades et leurs matériaux.

Elle est constituée d'un bâtiment haut aligné (avec cependant un léger retrait) sur rue ; à l'intérieur de l'îlot, deux ailes perpendiculaires délimitent au centre le jardin, et sur les côtés des cours d'éclairement.

Excepté ces deux ailes (R+3 + terrasse), l'ensemble des bâtiments ont six étages au-dessus du rez-de-chaussée et sont couronnés d'un étage en retrait.

Un porche permet l'accès depuis la rue du château à la cour ; celle-ci possède en son centre une fontaine qui contribue à lui donner une *monumentalité conviviale* ; le fait que les deux ailes soient plus basses lui donne par ailleurs un équilibre et renforce son orientation (selon l'axe du porche), aspects qu'une surélévation bouleverserait.

Malgré les limites évidentes du terrain, l'architecte a su atténuer le sentiment de densité en ménageant une sorte de patio dans la cour intérieure, en modulant la hauteur des corps de bâtiments, en gommant l'impact des façades par l'art des retraits.

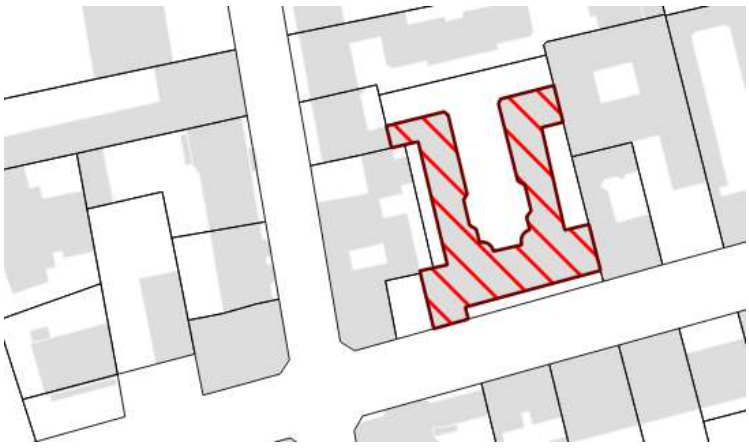
L'association, en proportion variable selon les niveaux, de la brique et des éléments enduits de ton clair, allège la façade intérieure et éclaire le patio. Cette réalisation illustre les possibilités offertes par la brique massive : la brique constitue des trumeaux continus jusqu'au cinquième étage tandis que les linteaux et allèges sont en béton peint en blanc,

La verticalité est donc dominante. À l'inverse au sixième étage qui forme attique, et au septième, le blanc domine la brique, qui apparaît désormais comme élément de décor, selon des appareillages divers.





Localisation





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-56

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**45, rue Fessart** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**P 0083**
Catégorie	**Immeuble (ancien HBM)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**AD. AUTARD de BRAGARD** Maitrise d'ouvrage : Société Française de Construction
Période constructive	**1932**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Composé de trois bâtiments disjoints, cet ensemble bâti fonctionne avec la fiche BB-R-55, qui présente une cohérence fonctionnelle ainsi qu'une unité de la composition des volumes, des façades et de leurs matériaux (même architecte).Donnant à l'arrière sur une cour commune avec le BB-R-55, l'immeuble en R+7 dont les 2 derniers niveaux en retrait se compose de 4 travées régulières.

La façade en brique rouge est soulignée par des ferronneries Art Déco et des linteaux et allégée en enduit blanc qui contraste avec la polychromie de la façade.

La porte d'accès, son auvent et le jardinet à l'avant complètent l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer les volumétries, de réaliser toute surélévation, de modifier les niveaux d'attique et les toitures,
- Interdiction de réaliser des extensions tant dans les cours que celles visibles depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale des immeubles.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions,

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, allèges enduit blanc, modénatures)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Maintien des persiennes métalliques
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien de l'emprise et valorisation du caractère des cours, notamment les aménagements paysagers de la cour centrale

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Disposition parcellaire
- Polychromie des façades ; briques massives, béton peint
- Clôture et portail
- Modénatures
- Ferronnerie

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Requalification de la cour centrale

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Sur ce terrain qu'elle venait d'acquérir, la Société Française de Construction demanda en avril 1932, l'autorisation de construire un immeuble d'habitation ainsi qu'une demande d'indication d'alignement. Il semble qu'en octobre 1932, l'autorisation était délivrée. Avec le 120 rue du Château (fiche 55), il s'agit d'un ensemble de deux opérations qui, bien que distinctes, présentent une composition d'ensemble et une unité architecturale totale.

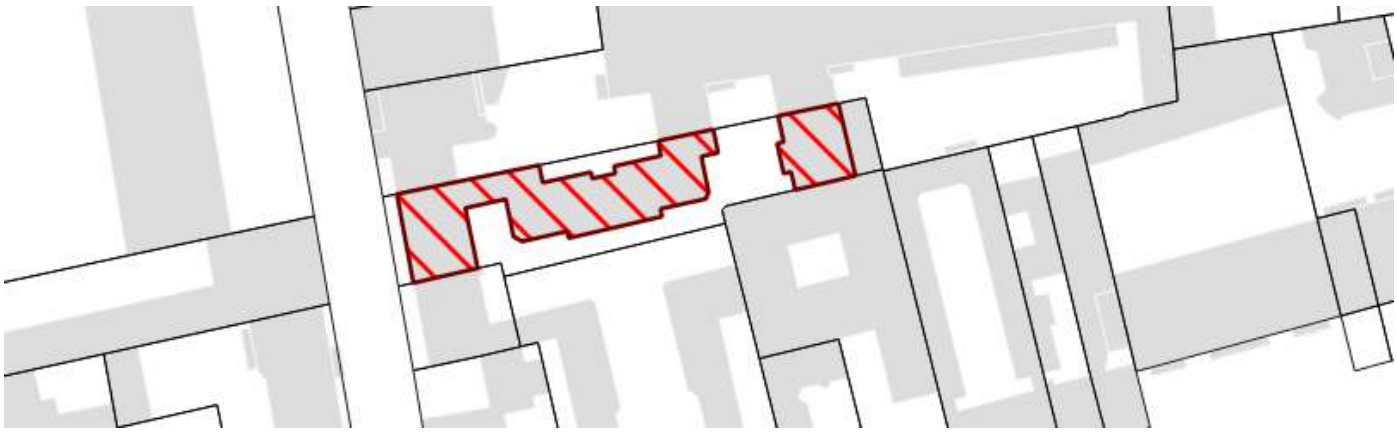
Celle de la rue Fessart, est constituée de trois bâtiments disjoints, l'un fermant la longue et étroite parcelle sur rue, un autre de même gabarit en fond de parcelle, le troisième en occupant le centre, s'étire dans le même sens qu'elle. Ce bâtiment central forme par ailleurs le quatrième côté en fond de parcelle de la cour intérieure du 120 rue du château. L'épaisseur des immeubles est en moyenne de 9 mètres, l'équivalent de deux pièces, une principale et une secondaire, plus une distribution. Les appartements comprennent d'une à trois pièces ; ils étaient desservis dès leur construction par un ascenseur, tandis qu'un parking occupait les souterrains.





Source : *archives municipales - Boulogne-Billancourt, ville d'art et d'essai, 1820-2000,* Inventaire général, 1997

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-57

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**132 bis, rue du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BG 0070**
Catégorie	**Église orthodoxe Saint-Nicolas**
Protection existante	/
Architecte	**Kirkwood**
Période constructive	**1927**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'origine de cette église est due à l'arrivée massive des « Russes blancs » en France après *la révolution d'Octobre*.

C'est en 1927 que la communauté russe boulonnaise, forte de 4 000 personnes, finance la construction de l'église. L'église fut consacrée en 1930 et dédiée à Saint Nicolas le Thaumaturge.

Elle sera détruite en 1943 par un bombardement américain qui visait les usines Renault, mais est reconstruite en 1953 au même endroit selon les plans de l'architecte Kirkwood.

L'église est construite selon un axe longitudinal, en une nef unique, et se situe dans l'arrière-cour d'un immeuble moderne.

La porte est surmontée d'une icône protégée par un auvent. L'édifice est couvert d'un toit à double pente coiffé d'un dôme à bulbe de couleur bleue, caractéristique de l'Église orthodoxe russe.

L'iconostase (paroi séparant clergé et laïques) a été réalisée par Valentin Zvetchinsky.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'Église

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie de l'Église, notamment son auvent
- Interdiction de réaliser toute surélévation de l'Église, de modifier sa toiture (pente, symétrie à double pans débord) ou de redresser les combles)
- Maintenir son bulbe
- Interdiction de réaliser une extension de l'Église
- Maintenir son caractère isolé et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition et ses caractéristiques décoratives, en particulier sa façade d'entrée (motifs, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitraux, modénatures)

Espaces libres

- Conservation de l'emprise et mise en valeur des espaces extérieurs et paysagers autour de l'Église

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Dôme à bulle
- Icône et auvent
- Toiture à double pente

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Entretien continu de l'édifice

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Au cœur de Billancourt et à proximité de la Place Jules Guesde et des usines, l'Église orthodoxe Saint- Nicolas-le-Thaumaturge fut édifiée en 1927 par d'anciens officiers du Tsar. A la même époque plusieurs chapelles orthodoxes furent notamment construites dans le XVe arrondissement de Paris, où étaient implantées les usines Citroën et Peugeot.

Cette église constitue l'un des derniers témoignages du *«Billankoursk»* de l'entre-deux-guerres, période pendant laquelle elle constitua le foyer de l'une des plus importantes communautés russes de la région parisienne.

Détruite en 1943 par les bombardements américains qui visaient les usines Renault, elle fut reconstruite à l'identique en 1947 à son emplacement d'origine.

L'édifice de culte en retrait de la rue, est situé derrière une récente opération immobilière (~ 2007), où il est entouré d'un petit jardin « libre ».

Son architecture simple (plan rectangulaire 6 xl6m) s'inspire du style traditionnel des églises russes du XV^{0} siècle. Il est couvert d'un toit à double pente coiffé d'un dôme à bulbe de couleur bleue, surmonté d'une croix orthodoxe.

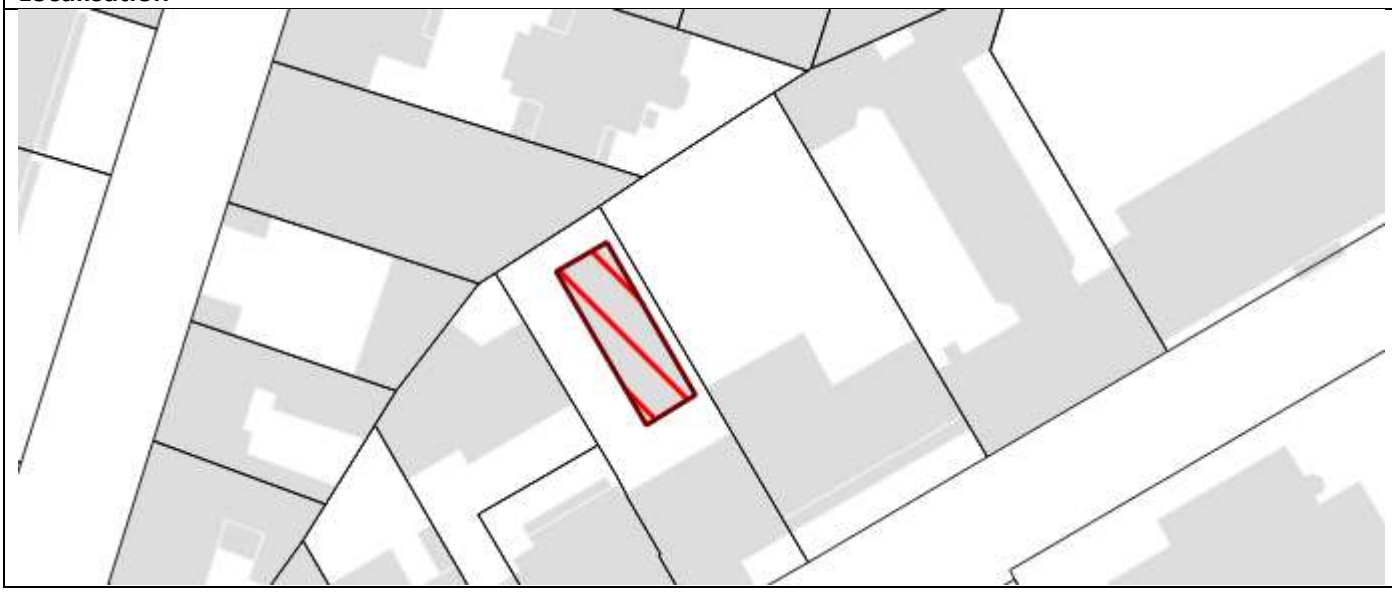
Sa porte d'entrée est marquée par un auvent en bois qui abrite et protège un tympan décoré d'une remarquable icône polychrome de Saint-Nicolas.

Son intérieur obscur, éclairé latéralement, abrite un grand nombre de boiseries ouvragées et couvertes d'une superbe iconostase (ensembles d'icônes)

Son mode constructif reste artisanal, et ses matériaux économiques. Entre 2000 et 2010 (période correspondant à l'opération immobilière), un chantier important de restauration des peintures intérieures et extérieures, de la toiture et de la coupole est entrepris.

L'Église est enfin mise à l'abri de l'humidité en 2014.

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-58
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**62, route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**O 0229**
Catégorie	**Demeure bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Alexandre BARRET**
Période constructive	**1902**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison familiale et bourgeoise est emblématique d'un style courant en banlieue parisienne au début du XXIe siècle.

La subtilité de sa composition, faussement symétrique et la mise en œuvre des matériaux lui confèrent un caractère affirmé et pittoresque. Le raffinement de la composition des différentes façades et l'unité globale du traitement de la maison ne permettent pas d'y opérer des transformations importantes.

Les éléments de modénature sont représentatifs du mouvement art nouveau.

Les façades sont composées de pierre calcaire distinguant le soubassement des étages (appareillage irrégulier et plus grossier de couleur ocre-grise).

La même pierre jaune a été taillée en petits dés pour les linteaux en arc au-dessus de la baie centrale du RDC, dont la couleur rappelle celle de la brique., enduit et briques.

La toiture possède divers volumes, est débordante avec lucarne à structure bois.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement la Maison, son escalier d'accès

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale,
- Interdiction de modifier les toitures avec leurs débords et leurs motifs décoratifs et de redresser les combles et de réaliser toute surélévation
- Interdiction de réaliser une extension tant à l'arrière que visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue
- Maintenir le caractère pittoresque de la maison et son unité globale architecturale.
- Maintenir la composition raffinée de toutes les façades, leurs motifs (rythme, proportions, dimensions, forme des fenêtres, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des matériaux et leur mise en œuvre et des décors et en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, ferronnerie, lucarnes et modénatures, persiennes)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes arrière

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Gabarit, volumétrie, composition des façades et des toitures,
- Polychromie et diversité des matériaux
- Balcon et lucarnes,
- Ferronneries
- Modénatures
- Volumétrie et décors de toit

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Histoire

Architecte communal entre 1894 et 1897, Alexandre BARRET a réalisé plusieurs équipements remarquables, emblématiques du paysage de la ville contemporaine (repérés à l'inventaire DRAC) : le centre gérontologique des Abondances, l'école Thiers et l'ex-salle des fêtes - théâtre Place Bernard Palissy. Exerçant ensuite en indépendant, il a notamment réalisé cet hôtel particulier, ainsi que la gare de Boulainvilliers à Paris XVI° pour l'exposition Universelle de 1900 (ancien raccordement gare Saint-Lazare / Champ de Mars, jonction entre ligne des Invalides et Petite-Ceinture).

Description

Conçue pour 6 personnes, cette maison familiale et bourgeoise est emblématique d'un style courant en banlieue parisienne au début du XX^{le} siècle. La subtilité de sa composition, faussement symétrique et la mise en œuvre des matériaux lui confèrent un caractère affirmé et pittoresque. Le raffinement de la composition des différentes façades et l'unité globale du traitement de la maison ne permettent pas d'y opérer des transformations importantes. Les éléments de modénature sont représentatifs du mouvement *Art Nouveau.*

La maison est distribuée par 2 entrées : l'entrée sur rue, située à l'angle ouest, était dédiée à l'accueil principal. Elle était marquée par un retrait sous porche qui formait un vestibule ouvert, mais abrité. Le vide d'angle à rez-de-chaussée ayant été comblé depuis, ce vestibule extérieur-intérieur n'est plus visible, ce qui a amoindri son caractère et masqué son traitement. La seconde entrée à l'arrière de la maison était initialement réservée au service.

Elle est composée de 2 étages à plan carré (~. 12m de côté) assis sur un soubassement affirmé (rez-de-chaussée surélevé d'environ 1.10m) et d'un niveau de couronnement partiellement en « L », aménagé sous une toiture à longs pans à croupe, couverte de tuiles. Ses débords linéaires en saillie à l'égout sont soutenus par des aisseliers en bois jambes de force) et les variations de sa volumétrie (hauteur du faitage à 9 m et 12m environ). La présence de la maison est soulignée par un volume plus bas à R+1 traité en colombage au-dessus de l'ancien vestibule et par sa toiture.

Alignée avec une grande baie cintrée à rez-de-chaussée, puis avec les 2 portes fenêtres jumelées en étage, une grande loggia formant un promontoire d'apparat au dernier niveau, monumentalise la maison. Elle affirme l'ordonnancement de la façade sud sur rue. On retrouve ce motif de loggia-balcon à l'intérieur de la parcelle à l'angle des façades ouest et nord. Bien que cette loggia ait été fermée, un arc en bois peint rouge reste encore visible ; il soutient un petit volume –chapeau plus élevé aux angles courbes. En débord, ce volume est surmonté de 2 épis de faitage décoratifs en céramique. Une récente lucarne rampante double (redressement partiel de combles) atténue cette séquence centrale.

Dans la tradition des architectes rationalistes inspirés par Violet Leduc, Alexandre BARRET utilise les matériaux pour leur propriété constructive. Ils sont choisis pour structurer et donner une échelle aux formes construites, non pour les gommer ; ils en sont l'extension. Nous pouvons ainsi comprendre la justification de leur choix et de leur mise en œuvre

Les murs sombres et camaïeux parfois aveugles de pierre ou de briques sont traités comme des surfaces ceinturées de bandeaux horizontaux périmétriques blancs et redécoupées par les lignes blanches des encadrements de baies. Ce contraste valorise les différentes parties de la maison.

La pierre calcaire est utilisée selon 2 types d'appareillages et 2 couleurs, distinguant le soubassement (moellons en *opus incertum* de couleur jaune-orangés avec des joints rubanés clairs*)* des étages (appareillage irrégulier et plus grossier de couleur ocre-grise). La même pierre jaune a été taillée en petits dés pour les linteaux en arc au-dessus de la baie centrale du RDC, dont la couleur rappelle celle de la brique.

La brique est également mise en œuvre selon 2 types : la brique couleur naturelle habille la travée Est du 1° étage, puis se développe en frise au bas du premier étage et sous l'avant-toit. La brique blanche de Bourgogne est utilisée linéairement comme motif formant un bandeau et associant les linteaux des baies également ornementées.

En contraste, les embrasures lisses enduites et blanches des portes et fenêtres redessinent les lignes de la maison.

Les ferronneries des rambardes sont traitées *en fer noué sombre*, inspirées des édifices barcelonais de Josep Maria Jujol, collaborateur de Gaudi, contemporain de BARRET.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Route de la Reine



Accès sur cour



Toiture et épi de faitage



mise en œuvre de la pierre

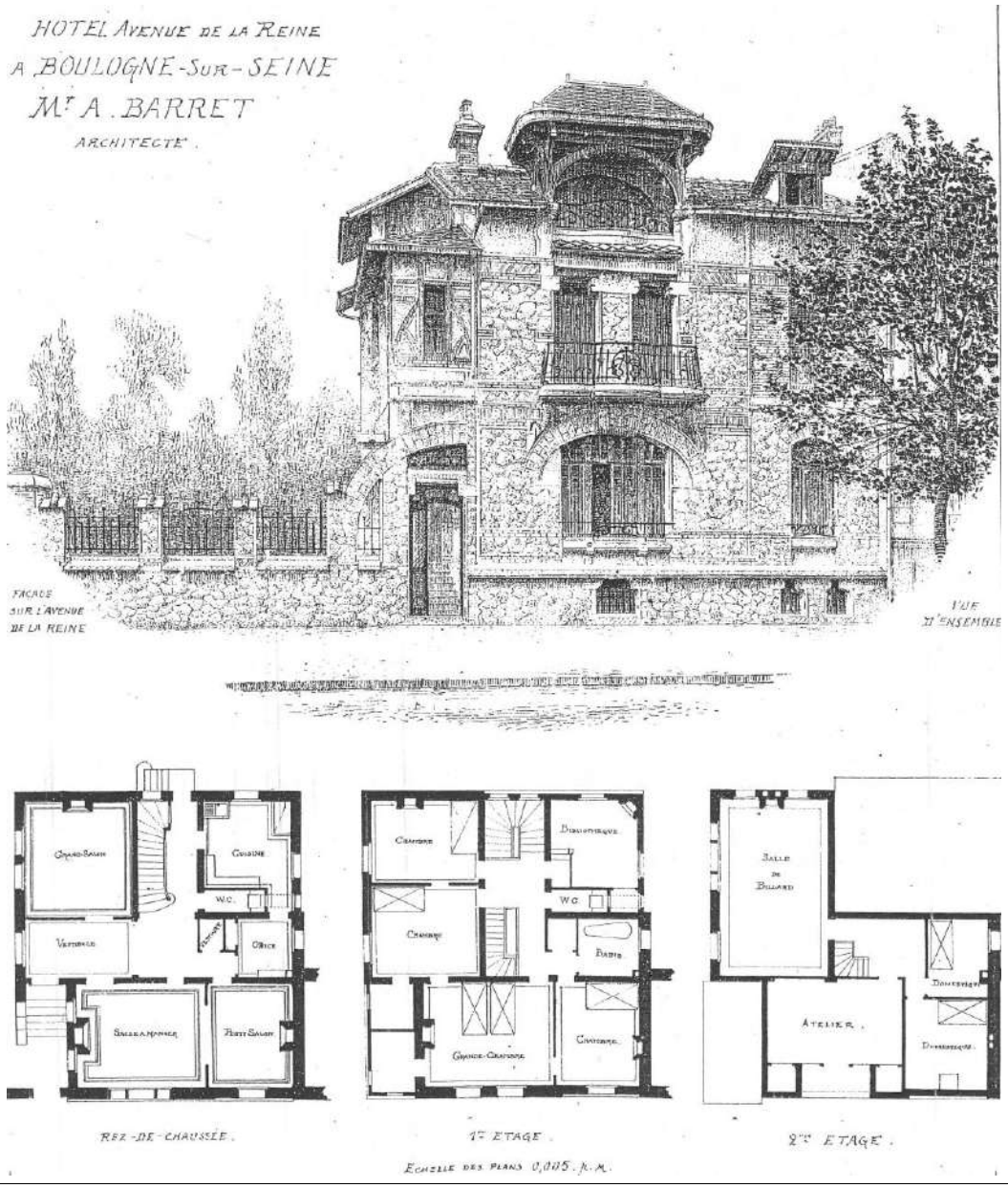


ferronnerie

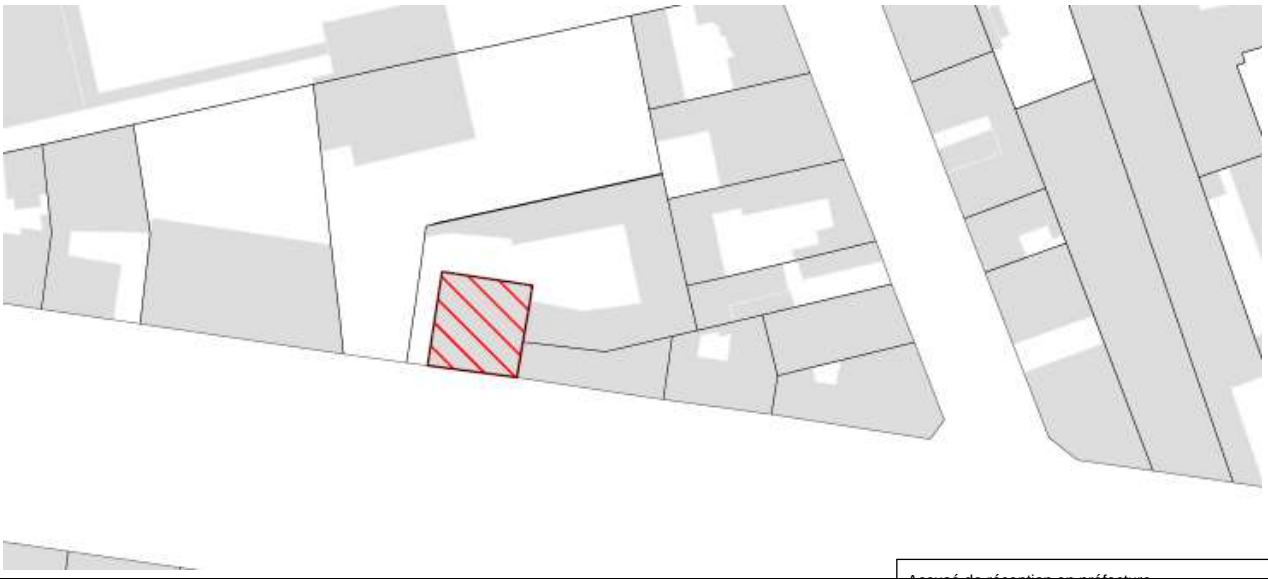




Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-59
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, Place B. Palissy / 2 rue de Montmorency / 2 rue Petitbon / 1 rue Mahias 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**G0082**
Catégorie	**Équipement, Salle des fêtes / théâtre**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Alexandre BARRET**
Période constructive	**1894-1896**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'espace Bernard Palissy s'implante sur la partie la plus noble de l'avenue Jean-Baptiste Clément, presque en son centre de gravité, et correspond à cette volonté d'affirmer un équipement de représentation simultanément politique, sociale et culturelle : un équipement urbain. Sa dimension monumentale et majestueuse dans cette avenue historique lui confère le statut de bâtiment- ilot autonome, en arrière-plan de la Place, et l'inscrit à l'échelle de la ville. Bien que son vocabulaire architectural soit unitaire et l'ensemble de ses toitures en ardoise, sa composition en 3 corps de bâtiments hiérarchisés aux volumétries et aux matériaux distincts, l'inscrit remarquablement dans son environnement urbain immédiat : - Au sud, le corps principal longitudinal en pierre, flanqué de 2 ailes et le plus haut, le met en scène sur l'avenue et la Place- parvis, son espace de représentation - Le corps central plus bas en briques polychrome est plus trapu et en retrait de l'alignement sur les rues latérales Est et Ouest face à l'ancien hôtel Walewska - Le corps arrière enduit au nord, est plus bas et plus discret. Ce caractère secondaire l'inscrit dans la rue Petitbon, qui a quasiment le statut de placette avec son alignement de platanes S'inscrivant dans la tradition rationaliste, il prend le parti de cette composition architecturale à la fois unitaire, mais fonctionnellement tripartite, rassemblant en plusieurs volumes les différents usages, en les dissociant tant sur le plan constructif que dans leur relation à l'espace public. L'ensemble est en pierre de taille et briques (pour les façades secondaires) ; les toitures en zinc forment un jeu de volumétries intéressant.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement l'ensemble de la construction principale **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de réaliser une surélévation totale des toitures et des volumes existants conservés **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en cas de ravalement **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Volumétrie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des devantures et enseignes • Veiller à l'intégration des équipements techniques

Description

L'avenue Jean-Baptiste Clément est une pièce majeure à l'échelle de la ville. Elle raconte à elle seule l'histoire de ce tissu. L'implantation de la *Salle des Fêtes et du Théâtre* sur la Place Bernard Palissy, partie la plus noble de l'avenue (presque son centre de gravité), correspond à cette volonté d'affirmer un équipement de représentation simultanément *politique, sociale et culturelle*, choix adapté à tout grand équipement urbain.

Une continuité mise en scène entre le dedans (cérémonies, réceptions, pièces) et le dehors de la Place urbaine. Sa dimension monumentale lui donne le statut de *bâtiment- ilot autonome,* ce qui l'inscrit à l'échelle de la ville et notamment par sa mise en relation entre 2 Monuments Historiques d'époque distincte : l'Église Notre Dame au Nord et le Musée Albert Kahn au Sud. En 1934, il fut le centre de toutes les manifestations officielles, politiques et artistiques de la commune. Alexandre BARRET en fut l'architecte pour la Ville.

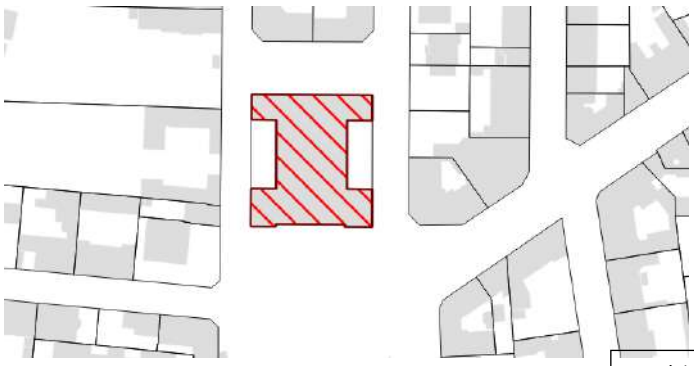
S'inscrivant dans la tradition rationaliste, il prend le parti d'une composition architecturale cohérente, rassemblant en 1 volume les usages principaux, mais en les dissociant tant sur le plan constructif que dans leur relation à l'espace public :

Au sud, la salle municipale. Mise en scène sociale et politique totale depuis la Place, où 3 grandes baies donnent accès à un large vestibule surélevé après avoir gravi quelques emmarchements. Disposant d'une grande hauteur, la prestigieuse salle des fêtes (mariages, cérémonies, banquets, etc..) s'affirme au 1er étage dans le corps central sur tout le linéaire de la Place. Deux ailes secondaires saillantes enserrent la façade monochrome à chaque extrémité comme pour épauler le corps massif. Un matériau unique et lisse – la pierre de taille aux joints nets et au calepinage précis- et la composition symétrique (5 grandes baies cintrées éclairant la salle, lucarnes, motifs) construisent l'échelle grave et majestueuse. A l'étage, on domine/observe la rue. La haute toiture d'ardoise noire couronne l'ensemble.
Côté nord, le théâtre populaire 900 personnes environ. Intérieurement, la légèreté est recherchée en contrepoint. Se développant selon un plan rectangulaire S/N, l'espace intérieur est une nef centrale avec 2 ailes latérales. L'ossature est une spectaculaire charpente métallique voutée, portée par 6 travées de colonnes de fonte aux chapiteaux décoratifs. Invisible depuis la Place, la façade est en brique polychrome, et l'équipement se fait plus discret, comme si une hiérarchie sociale et culturelle était inscrite et recherchée dans le bâtiment.





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-60

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1 à 1 bis, avenue Charles de Gaulle / 8, rue du Parchamp 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**H 0072**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Charles Jules SEDILLE**
Période constructive	**Vers 1859**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'hôtel Escudier, bâti à la fin du XIXe siècle, est aujourd'hui situé au cœur du lycée Notre-Dame-de-Boulogne, en retrait de l'avenue Charles de Gaulle.

Ce très bel édifice classique de pierre et de brique a été l'hôtel particulier d'Etienne-Anne Escudier (1798-1864), riche antiquaire parisien de grand renom au début XIX° siècle, et qui fut un grand donateur philanthrope pour la Ville de Boulogne (devenu lycée).

Vestige d'une grande demeure de villégiature et son parc associé, la demeure est en brique et pierre de taille, symétrique, avec de riches modénatures et décors, typique du XIXe siècle.

L'accès s'effectue par un perron central et monumental, qui se poursuit sur l'ensemble de la travée.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'ancien hôtel particulier

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser des adjonctions, et de modifier le portique d'accès et son balcon d'apparat
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures, leurs pente, volumétries et les lucarnes, et de redresser les combles.
- Interdiction de réaliser des extensions visibles tant depuis l'intérieur du site que depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère de la composition classique et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition de toutes les façades (symétrie, rythmes, proportions, dimensions, perron/portique, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, garde-corps, ferronnerie, perron avec colonnes, lucarnes et cheminées)
- Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades

Espaces libres

- Conservation et mise en valeur des espaces extérieurs et paysagers

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition de la façade principale
- Perron
- Lucarnes monumentales
- Jardin composé
- Toiture en croupe et cheminées

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Situé aujourd'hui au sein du lycée privé Notre-Dame de Boulogne, ce très bel édifice classique de pierre et de brique a été l'hôtel particulier d'Etienne-Anne Escudier (1798-1864), riche antiquaire parisien de grand renom au début XIX° siècle, et qui fut un grand donateur philanthrope pour la Ville de Boulogne.

Etienne Escudier l'avait fait construire par l'architecte Charles Jules SÉDILLE (père du plus réputé architecte chromatisme et peintre Paul SEDILLE) et y habita avec sa femme à partir de 1860. L'édifice est isolé au milieu d'un Parc, en retrait de la rue et implanté parallèlement à la rue N/S ; On notera sa foisonnante ornementation d'ont son portique d'entrée et ses colonnes baguées

Sa femme l'habita jusqu'à sa mort en 1883. Son fils Philippe l'utilisa ensuite comme résidence secondaire, puis le vendit vers 1890 à l'Abbé LESMAYOUX, prêtre de l'Église Notre-Dame grâce aux dons de familles boulonnaises, pour y créer une école d'éducation religieuse de garçons.

L'administration du Lycée l'occupe aujourd'hui.



Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-61

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**114 à 118, avenue Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**E 0010**
Catégorie	**Immeuble et forge artisanale**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Vers 1830**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble fait partie des constructions les plus anciennes de Boulogne-Billancourt.

Sa façade à l'architecture classique épurée est ordonnée, avec un RDC commercial, et le logement à l'étage supérieur, une alternance régulière entre les travées des baies et les parties pleines.

Elle possède les contrevents bois des fenêtres et une enseigne en drapeau

Il s'agit d'un très ancien atelier d'artisanat de la forge (fabrication, création, restauration d'anciens, etc..) avec les outils traditionnels utilisés.

Dès sa construction, le lieu servit de halte aux maréchaux-ferrants et aux forgerons qui y venaient pour l'entretien de leur matériel

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir même partiellement l'atelier-forge historique, et totalement l'immeuble d'habitation et son annexe

Extension horizontale/surélévation

- Maintenir la typologie de la toiture traditionnelle symétrique
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public
- Maintenir la typologie architecturale épurée d'immeuble de faubourg et le volume de l'atelier-forge dans sa cohérence et son intégrité
- Maintenir la composition régulière et ordonnancée des façades alternant 9 travées alignées et trumeaux (rythme, proportions, dimensions…)

Travaux sur l'existant

- Conservation de l'atelier en fond de parcelle
- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Ravalement traditionnel à la chaux
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents bois

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition de la façade
- RDC commerciaux
- Contrevents bois
- Bandeaux
- Enseignes en drapeau

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois avec un dessin homogène sur l'ensemble des ouvertures
- Veiller à l'intégration des devantures et enseignes

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette protection a notamment pour but pour préserver un très ancien atelier d'artisanat de la forge (fabrication, création, restauration d'anciens, etc..) ainsi que les outils traditionnels utilisés, voire même ses habitants et leurs activités.

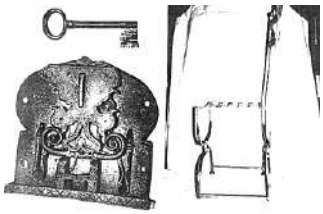
Dès sa construction, le lieu servit de halte aux maréchaux-ferrants et aux forgerons qui y venaient pour l'entretien de leur matériel

À cet atelier situé en fond du jardin ont toujours été liés une activité de commerce et un logement en étage. La configuration d'atelier + maison s'est transmise ainsi de génération en génération au sein de la famille ou anciens de la maison, depuis le milieu du XIX° siècle.

L'esprit du lieu et l'activité ont donc perduré depuis près de 200 ans en traversant de nombreuses époques

L'activité a aujourd'hui partiellement évolué en serrurerie et artisanat d'art.









Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-62

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7 boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**L 0096**
Catégorie	**Bureau de poste**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'actuel bureau de poste s'implante le long du boulevard Jean-Jaurès.

L'édifice dispose d'un rez-de-chaussée surélevé, d'un étage et de combles aménagés.

La façade sur rue est caractérisée par une composition symétrique selon 3 travées régulières, alternant trumeaux et ouvertures.

Sa riche ornementation en relief au droit des baies et en couronnement met en valeur le traitement lisse des moellons de pierre. Des pierres d'attente sont toujours visibles à droite.

Les mises en œuvre savantes de la pierre de taille contribuent à son élégance (chainage d'angle, joints, modénatures et motifs décoratifs au 1° étage, traitement ouvragé de la sous-face de la corniche en large débord).

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures (volumétries et débords) et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère classique et la cohérence architecturale de l'immeuble.
- Maintenir la composition ordonnancée des façades (symétrie, rythme en 3 parties, travées et trumeaux, proportions, dimensions, …),

Travaux sur l'existant

- Maintien des formes et de la composition des fenêtres
- Maintien et conservation de la pierre de taille dans sa mise en œuvre, des décors et ornementations en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, frise et fronton)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition de la façade principale
- Baies cintrées en RDC
- Pierre de taille
- Frise et fronton
- Modénatures
- Perron et porte d'entrée

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à l'intégration des devantures et enseignes
- Veiller à l'intégration des équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Peu d'informations existent sur celui de ce petit édifice bien ordonnancé situé au Nord de Boulogne.

L'immeuble mitoyen des années 60, en retrait important de l'alignement et au pied duquel se trouve le marché Escudier, introduit malheureusement une importante rupture d'échelle qui le dévalorise dans la perspective du boulevard Jean Jaurès (linéaire, hauteur, composition de la façade en ruban).

Haut d'environ 9m de haut, il dispose d'un rez-de-chaussée surélevé, d'un étage et de combles aménagés.

La façade sur rue est caractérisée par une composition symétrique selon 3 travées régulières, alternant trumeaux et ouvertures. Sa riche ornementation en relief au droit des baies et en couronnement met en valeur le traitement lisse des moellons de pierre.

Les mises en œuvre savantes de la pierre de taille contribuent à son élégance (chainage d'angle, joints, modénatures et motifs décoratifs au 1° étage, traitement ouvragé de la sous-face de la corniche en large débord).

L'entrée en creux et les 2 baies du rez-de-chaussée ont une composition tripartite et des linteaux en anse de panier très affirmés. Les 3 portes fenêtres identiques de l'étage, s'ouvrant à la française, ont des linteaux droits.

Ce rythme ternaire est renforcé par de petits balcons d'apparat identiques au droit de chaque porte-fenêtre. Les garde-corps sont en ferronnerie. Le plancher haut du rez-de-chaussée forme un bandeau de pierre.

Sa surélévation par rapport au niveau de la rue et l'inflexion de la toiture dans l'axe de l'édifice valorisent sa présence.

Sa volumétrie et sa façade sur rue sont à préserver, mais cette construction pourrait être valorisée par le traitement de son pignon sud, sa requalification à l'arrière et celle de sa toiture.





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-63
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, 4 et 10 quai du 4 Septembre / 1 à 3 rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**D001**
Catégorie	**Serre /Palmarium du Musée A. Kahn**
Protection existante	Inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 16/21/2015
Architecte	**Achille Duchêne, jardin Albert Kahn**
Période constructive	**Vers 1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le jardin fut aménagé par Albert Kahn autour de sa propriété au fur et à mesure des acquisitions de terrains qu'il fit entre 1895 et 1908. Des paysagistes et des jardiniers de grande qualité ainsi que des pépiniéristes de renom furent invités à participer à cette création remarquable dans sa conception et son dessin, mais également dans sa mise en œuvre et son entretien. Le Palmarium est l'une des « folies » du Jardin (pavillons japonais, pavillon de thé…). Il est composé–*par rapport* au *jardin à la française* dont il fait partie intégrante et réciproquement. Les récents travaux de réhabilitation l'ont remis en situation par rapport à l'ensemble du jardin, notamment sur sa façade Nord Il est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis décembre 2015. (Source Mérimée)	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement le Palmarium **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de surélever le Palmarium • Interdiction de réaliser une extension, de transformer son plan et sa volumétrie • Maintenir son caractère et sa cohérence architecturale et sa relation au jardin • Maintenir sa composition : sa structure et son volume (rythme, proportions, dimensions **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux et du dessin des menuiseries • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (structure métallique) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction d'implantation visible de locaux, édicules et ouvrages techniques accolés, autour ou aux abords immédiats du Palmarium • Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur de toutes ses façades et pignons • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Conservation et mise en valeur des espaces extérieurs et paysagers
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ossature métal • Toit double peau en dôme • Motifs décoratifs (toujours de plats métalliques), guirlandes en courbes et contre-courbes • Soubassement en pierre	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Poursuivre la reconquête patrimoniale • Entretien de la structure et de la charpente métallique

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ayant acheté, au cours de l'année 1895, une propriété, au 6 du quai du 4 Septembre, et quatre terrains qui la prolongeaient vers la rue des Abondances, Albert Kahn entreprit d'y établir notamment un jardin *à la française,* dont le palmarium fait partie intégrante –Le paysagiste Achille Duchêne qui dessina le jardin pourrait en être le concepteur.

Adossé au mur mitoyen nord du terrain, le palmarium était constitué d'une serre haute centrale, flanquée de deux serres en dos-d'âne sur deux niveaux, qui n'apparaissent plus après 1914 ; elles ont été remplacées par des terrasses construites en maçonnerie. La partie centrale possède un plan rectangulaire, avec angles biais côté jardin qui lui donnent un aspect octogonal. C'est ici que se trouve l'entrée principale encadrée de motifs décoratifs (toujours de plats métalliques), guirlandes en courbes et contre-courbes. Sur un soubassement de pierre sont posés aux angles des poteaux ronds de fonte, entre lesquels est placée la verrière, dont l'ossature est faite de cornières métalliques, sur une trame de rectangles hauts et étroits qui accentue la verticalité du bâtiment. Un épais bandeau de tôle – qui contient le chêneau – couronne les parois, et les articule avec le toit à double peau en forme de dôme.

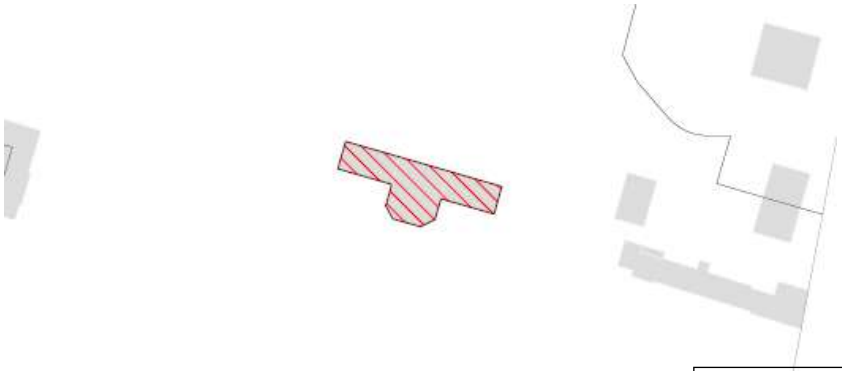
Le palmarium est doublé à l'intérieur d'une structure en treillage de plats métalliques, qui forme un *kiosque* à plan octogonal. Il définit ainsi un espace central principal, des espaces périphériques de parterres, et un escalier monumental à doubles volées, adossé contre le mur de fond, et permettant d'accéder aux terrasses. Cette structure utilise un vocabulaire architectural classique : pilastres ioniques portant une arcature, entablement et corniche, dôme avec nervures terminées en volutes et oculus central.

Il semble que dès la conception, des stores avaient été installés au sud (côté jardin français), sans qu'une fois repliés ils aient un impact visuel important sur la finesse de la façade ; les stores actuels similaires, possèdent donc les mêmes qualités. L'ensemble Albert Kahn, dont le palmarium en totalité, est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis décembre 2015. Le Palmarium et ses abords ont fait l'objet de travaux de réhabilitation et de requalification entre 2017 et 2022



Les jardins de monsieur Kahn, Bulletin des collections Albert Kahn, n° 10, mars 1989. Musée Albert Kahn

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-64

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Darcel et 9, rue Salomon Reinach 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**V 001**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Architecte	**Jean GINSBERG**
Période constructive	**1956-1958**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Réalisé dans les années 1950 sur une parcelle d'angle, cet immeuble d'habitation est composé de deux volumes en quinconce reliés par une cage d'escalier commune affirmée par un motif en pavés de verre

L'immeuble se situe en retrait de la rue et est entouré d'une aire de stationnement côté rues et d'un jardin à l'arrière.

Le soubassement enduit sombre est traité différemment des trois niveaux supérieurs.

L'immeuble est en toiture-terrasse (avec édicule pour l'ascenseur).

La composition des façades est rigoureuse et ordonnée. Les allèges sont marquées pour une teinte foncée et les baies sont dessinées de façon tripartite.

Des loggias (parfois fermées) complètent l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la composition et volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier le niveau d'attique et les toitures,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public, notamment dans le recul sur rue et en limite séparative
- Maintenir les loggias
- Maintenir les proportions de l'ensemble et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition et le traitement similaires des différents corps de bâtiments et de leurs façades (composition des percements, proportions, rythme, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des matériaux et teinte en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne tels que le dessin des menuiseries et la finesse des montants, la verrière de la cage d'escalier)
- Respect et maintien de la toiture-terrasse avec auvent en porte-à-faux

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades et pignons
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Implantation dans la parcelle
- Composition et matériaux de façades
- Toiture-terrasse en attique
- Dessin et matériaux des menuiseries
- Jardin arrière

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble, en cas de remplacement des menuiseries
- Avoir un traitement cohérent des menuiseries sur l'ensemble des étages

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

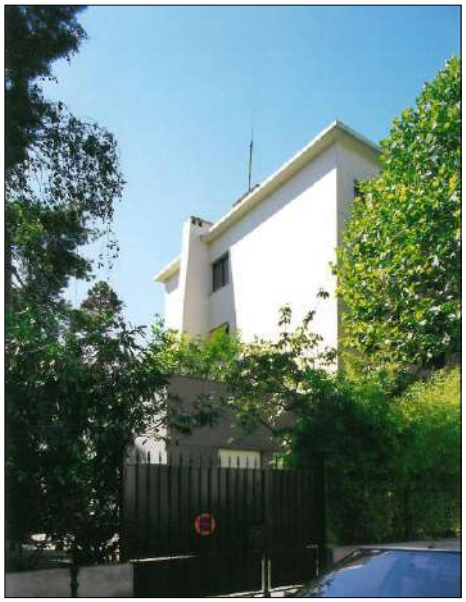
Description

Cet immeuble est implanté en recul par rapport à la rue, de plus, étant situé à l'angle de deux rues, les deux ailes parallèles qui le constituent, forment à cet endroit par leur décalage, un angle en négatif. Il en résulte une cour rectangulaire ouverte sur le carrefour, utilisée comme parking, et voie d'accès à deux halls d'entrée.

Pour chaque aile, les façades correspondantes sont similaires dans leur traitement architectural : dominante de baies courantes vers la rue Salomon Reinach, et cages d'escalier apparaissant dans un grand motif avec briques de verre uniformément réparties, dominante de loggias spacieuses vers l'intérieur de la parcelle où l'on trouve un grand jardin, et petites baies carrées sur les pignons. L'ensemble est de faible hauteur, avec seulement trois étages ; dans le jardin arrière, et sur un pignon, en continuité sur la rue Reinach, on trouve deux maisons *blocs* à rez-de-chaussée, qui se distinguent par la couleur de leur enduit.

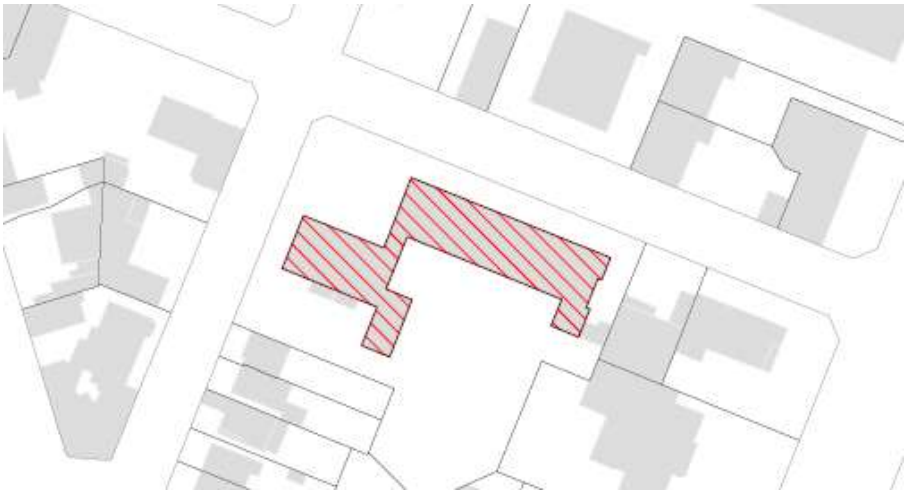
Une grande attention a été apportée à la composition des percements, leurs proportions et celles de l'ensemble. Les baies sont composées par ensembles du même type et leurs proportions propres sont lisibles : carré, rectangle √2 et double carré. La facture du bâtiment est-elle aussi de grande qualité ; un enduit recouvrant la structure de béton, contenant des granulats fins gris et noirs donnant une belle teinte grise – au rez-de-chaussée ou *soubassement*, l'enduit est blanc et moins épais. Les menuiseries sont très élégantes, métalliques et peintes en noir. Les halls d'entrée sont traités très simplement ; un pan biais conduit à l'escalier qui n'est pas visible au premier abord, tandis que le mur opposé (par conséquent non parallèle) est recouvert d'un miroir.

Sur la rue Reinach, cinq des six loggias ont été fermées par une vitre afin d'agrandir les pièces ; les menuiseries aluminium introduites n'entrent pas en cohérence avec celles d'origine ; il convient donc de ne pas développer ce genre d'aménagements.





Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-65
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, place Jules Guesde / 29 à 37 rue de Meudon / 11 traverse Jules Guesde 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BD 110**
Catégorie	**Entrée des usines Renault puis lycée**
Protection existante	/
Architecte	Service Entretien-Outillage de la société / MIKOU Maitre d'ouvrage : Société Renault / Région Ile de France
Période constructive	**Vers 1930, et 2018**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le lycée Simone Veil est une construction datant de2018. Sa façade ouvrant sur la place Jules Guesde correspond au vestige de l'entrée unique des ouvriers de l'usine Renault. L'équipement occupe une position particulière, à la jonction entre le quartier existant de Boulogne-Billancourt et le quartier de la Zac Seguin, développé sur les terrains de l'ancienne usine Renault. L'ancienne porte d'usine possède une composition reprenant le motif monumental de l'Arc de Triomphe : un parti ternaire, avec au centre un large porche. La profondeur du porche (son espace intérieur) a disparu lors des démolitions. La façade historique contraste avec la construction contemporaine du lycée, les façades sur la traverse Jules Guesde et la rue de Meudon étant habillées de panneaux de verre imprimé.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement le porche d'entrée **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de transformer la volumétrie du porche • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public • Maintenir son caractère historique et sa cohérence architecturale, dont la composition de sa façade et des percements (rythme, proportions, dimensions, …) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux et teinte en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (enseigne, modénatures) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Séquence d'entrée • Dessin des menuiseries	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cette pièce architectonique et urbaine est l'élément le plus important de la Place Jules Guesde. Bien que décentrée par rapport à celle-ci, elle constitue le fond vers lequel les rues semblent converger.

Accès mythique des ouvriers aux usines Renault, la place *respire* l'histoire ouvrière et syndicale.

L'édifice abritait les locaux d'accueil et loges des gardiens de part et d'autre d'un profond porche éclairé au centre par une lanterne.

Comme d'autres portes d'usines, sa composition reprend le motif monumental de l'Arc de Triomphe : un parti ternaire, avec au centre un large porche – il s'agissait à l'origine de deux portes séparées par un trumeau qui a été détruit, et dont il ne reste qu'une trace de couronnement, tandis que le linteau a été abaissé – et des parties latérales percées de baies indiquant la présence de trois niveaux derrière la façade. Ces trois parties sont séparées par des pilastres dont seul un chapiteau est suggéré, tandis que les deux pilastres des extrémités sont « complets ». Ils portent une corniche peu épaisse et un attique, au dessin très minimal, seulement surélevé dans la partie centrale ; ces deux derniers éléments forment en fait l'entablement de la porte.

De manière générale, la modénature n'est réduite qu'à de simples et faibles saillies droites, et possède ainsi un caractère assez abstrait, typique du style des années 25/30, tout en gardant une inspiration classique.

La profondeur du porche (son espace intérieur) a disparu lors des démolitions. Cet élément architectonique devient alors un vestige, puisque n'a été conservé que le fronton de façade.

Composante symbolique d'un nouveau Lycée qui l'intègre, le fronton ancre l'équipement scolaire sur la Place et lui donne sa stabilité au-delà. En s'ouvrant aujourd'hui aux élèves, son rôle symbolique de porte monumentale, qui a vu passer tant d'ouvriers, perdure. Les inscriptions initiales – *le logo de la firme sur les deux motifs* encadrant la porte & *le nom Renault* en partie haute – ont disparu et sont remplacées par la devise de la République « *Liberté Égalité Fraternité* ».







Le porche intérieur avant sa démolition

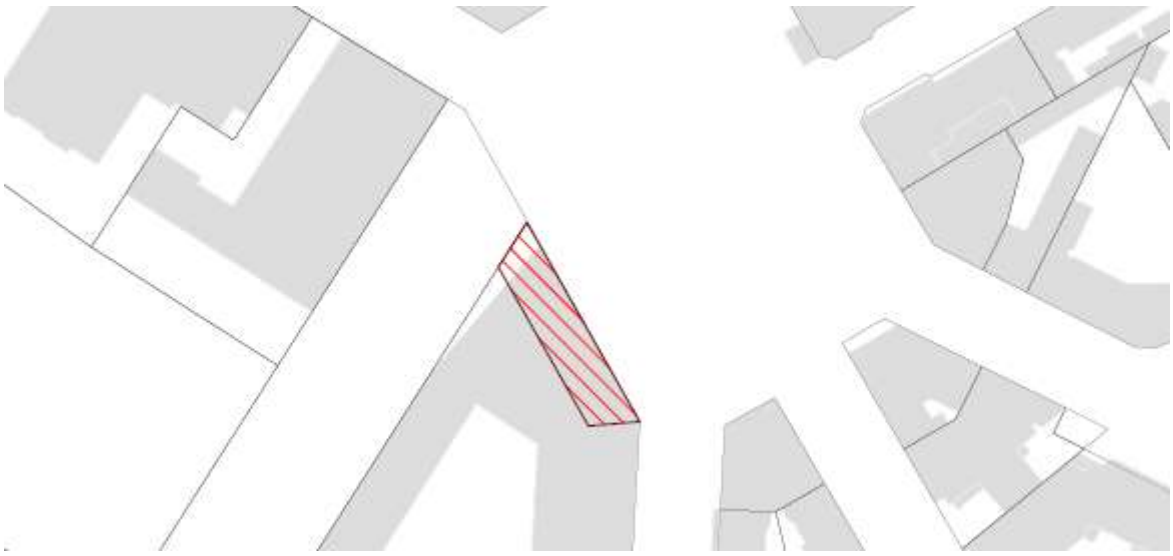




Sources *Renault à Billancourt. Histoire, architecture et paysage d'un site industriel. Topos n° 12 (spécial), oct. 1993. Articles d'H. Jantzen et G. Harty, dans Boulogne-Billancourt, ville des temps modernes, Mardaga, Liège, 1992, pp. 293-299 et 113-137*

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-66
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**37 avenue Pierre Lefaucheux / 860 quai de Stalingrad 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BD 0105**
Catégorie	**Bâtiment principal : Bâtiment X Grille du « Jardin du coq » Atelier de Louis Renault**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Maitre d'ouvrage : Famille Renault**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ancien édifice, dénommé ***bâtiment X***, faisait partie du vaste complexe industriel des usines Renault dont il était le bâtiment « d'apparat ». Les usines se disposaient à l'est..

Aujourd'hui, il s'implante sur une parcelle îlot, perpendiculaire aux quais de Seine et s'ouvre sur un vaste jardin arboré, comprenant une grille en fer forgé formant séquence d'entrée et l'atelier historique construit par la famille Renault, le tout est remarquable. Le secteur est encore en mutation.

Long de plus de 80 m, il possède une façade ordonnée, en briques et avec quelques éléments décoratifs grâce au calepinage des briques et leur mise en œuvre.

Avec l'atelier de Louis Renault et la grille, le bâtiment X demeure pour la mémoire collective l'une des rares traces de la présence du constructeur automobile pendant plus d'un siècle à Boulogne-Billancourt

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement les bâtiments et ouvrages en fer forgé

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de modifier leurs implantations, de transformer leur aspect et leurs volumétries respectives
- Interdiction de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser les combles du bâtiment X
- Interdiction de réaliser des extensions
- Maintenir leur caractère historique et leur cohérence
- Maintenir leurs compositions respectives : (façades, matériaux, rythme, proportions, dimensions, dessins)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés des constructions et ouvrages (brique, fenêtre de toit, serrureries, etc…)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la Grille du Coq

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien d'une composition paysagère accompagnant la construction

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition des façades
- Brique, calepinage et mise en œuvre
- Enseigne « Renault, régie nationale »
- Séquence d'entrée et pavillon atelier

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

L'ATELIER HISTORIQUE. Anecdotique sur le plan architectural, l'atelier est emblématique des débuts de *l'épopée Renault :* Il est le lieu de construction de la première voiture par Louis RENAULT.
Il s'agit d'une petite cabane rectangulaire sur le pignon de laquelle s'adosse un appentis. Elle est construite de pans de bois sur socle de pierre, et recouverte d'une peinture marron clair (refaite), sa toiture est de tuiles.
L'appentis est fait d'une structure pittoresque de branches de bois brutes, avec un remplissage de ciment et meulière, son toit est en zinc. Il se trouve dans le jardin de la cour d'honneur face au bâtiment X,





BATIMENT X - GRILLE DU COQ
Dédié à la haute administration de Renault, le bâtiment X fut conçu par le Service Entretien-Outillage dès 1919 afin de centraliser les services études et l'administration générale de l'usine, dont les bureaux de Louis Renault.



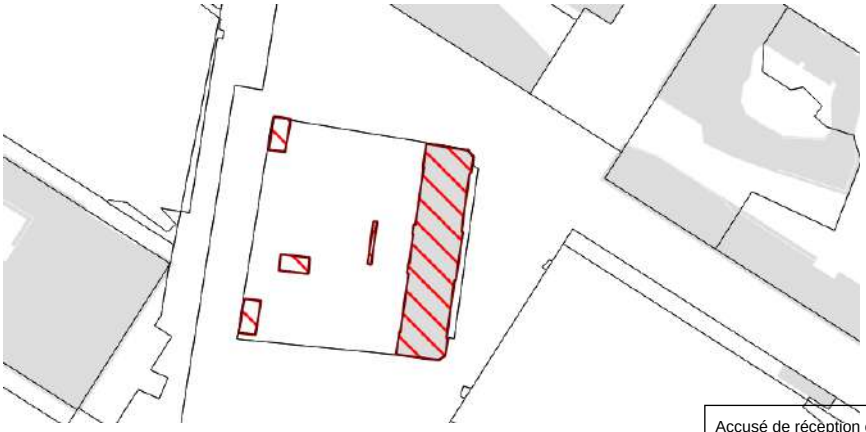
Construit en briques et d'ordonnance classique, il est typique de la recherche de monumentalité et de prestige, comme les grandes portes d'entrée du site. L'entrée du bâtiment axée est solennisée par un escalier de quatre marches.

La façade principale est composée d'un avant-corps central et de deux ailes latérales terminées par des pavillons d'angle, l'avant-corps lui-même est tripartite. Le décor est d'inspiration classique – pilastres corniches à modillons, entablement, logo en médaillon – et le plus souvent fait à l'aide d'assemblages divers de briques, inspirées par les ouvrages de maçonnerie industrielle du début du siècle.

Si la façade est de brique, il semble que la structure interne soit métallique bien qu'enrobée de plâtre. Ce bâtiment fait face à un jardin qui le met en valeur.

Entre le jardin et le bâtiment, la limite est marquée par deux ouvrages remarquables de ferronnerie qui reconstituent une porte, mais de façon très légère, en se fondant presque dans la végétation Leur partie haute représente le coup et la tête d'un coq, ce qui a donné son nom à l'ensemble, ***grille du coq.*** Des lampadaires sont suspendus au bout de ces étonnants « bras » en fer forgé

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





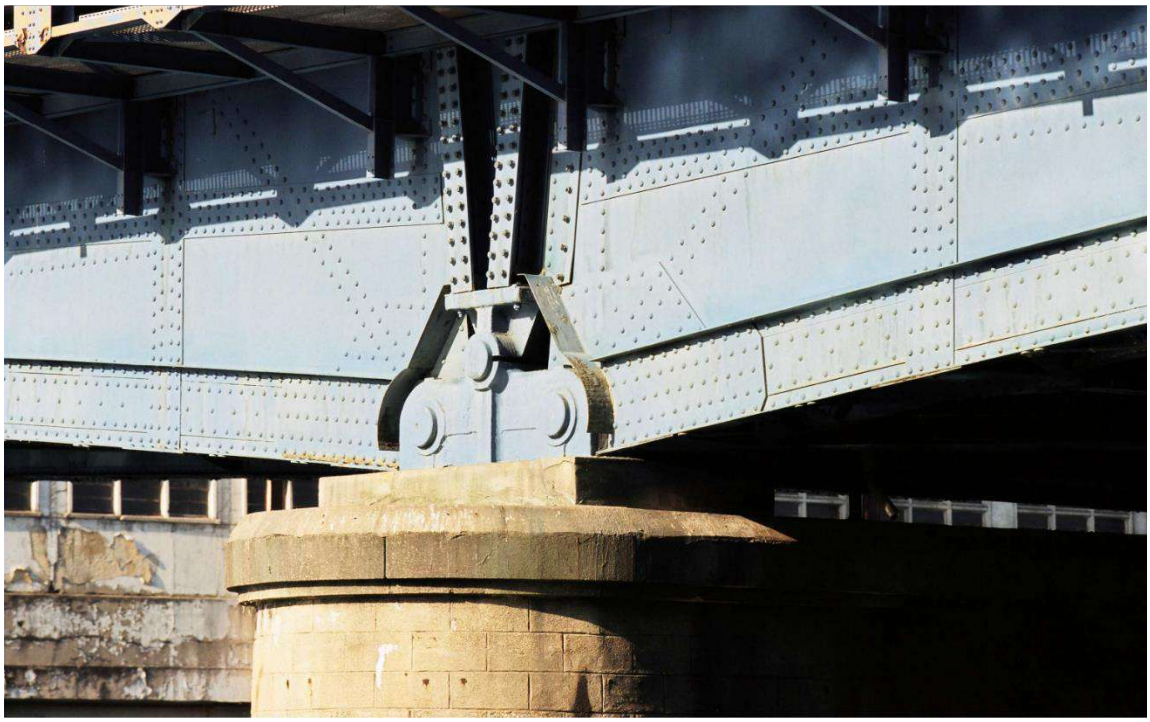
BOULOGNE-BILLANCOURT	
	BB-R-67
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Pont Daydé, avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	
Catégorie	**Ouvrage d'art**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Bertrand de FOND-VOLANT**
Période constructive	**1928**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pont relie l'Île Seguin au quai Georges-Gorse sur la rive droite de la Seine à Boulogne-Billancourt. Il a été construit en 1928 par l'entreprise Daydé, sur les plans de l'ingénieur Bertrand de Fond-Volant. Long de 144 mètres et large de 12 mètres, il porte une voie à 2 chaussées Sa forme particulière s'explique par les contraintes de gabarit fluvial imposées par le Service de navigation de la Seine : • 6m au-dessus des plus hautes eaux de navigation (PHEN) • 40m d'ouverture à cause du coude de la Seine à cet endroit. Pont en console, sa structure à double cantilever. Il est prolongé par le Pont Seibert pour l'autre bras de la Seine	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'ouvrage d'art **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation de la structure apparente • Utilisation du platelage bois pour les circulations piétonnes • Interdiction de transformer son système structurel à double cantilever, ses proportions et sa volumétrie générale, • Maintenir sa cohérence architecturale, le dessin et les dimensions de ses ouvrages porteurs en pierre et ceux de son système structurel en acier • Maintenir sa composition, ses proportions, ses dimensions **Dispositifs et ouvrages techniques** • Intégration discrète des réseaux et équipements techniques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Structure • Platelage piéton en bois	• Réaliser une étude polychrome pour retrouver la teinte originelle

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ce premier pont est mis en service en 1928 pour relier les ateliers de Billancourt à l'île Seguin. Réalisé par l'entreprise Daydé sur les plans de l'ingénieur Bertrand de Fond-Volant, il présente une superbe structure à double cantilever. Long de 144 mètres et large de 12 mètres, il porte une voie ferrée de 2 chaussées.
Il a été récemment démonté et totalement réhabilité. Il constituera le 3° accès à l'Ile depuis Boulogne. Un futur transport en commun en site propre l'empruntera pour relier la gare de Meudon au centre-ville de Boulogne.







Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-68

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1 à 7 bis, avenue Pierre Grenier / 257 et 263 boulevard Jean Jaurès / 54 rue des Longs Prés / 106-108 rue du Point du Jour / 6 à 8 rue Molière / 1 à 10 cours des Longs Prés / 103 à 105 bis rue du Point du Jour / 1 à 13 bis rue Neuve Saint-Germain / 1 à 17 bis place Saint-Germain des Longs Prés / 3 et 4 Quai de Stalingrad 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BK 124, BK 057, BL 082, BJ 054**
Catégorie	**Cité Salmson**
Protection existante	Label Architecture contemporaine remarquable ile de France Label « Patrimoine XXe siècle »
Architecte	**Fernand POUILLON**
Période constructive	**1958**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'opération de logements de la résidence du Point du Jour est réalisée en 1957 par l'architecte Fernand Pouillon. Les 2260 logements sont implantés sur un terrain de huit hectares au sud de Boulogne-Billancourt, sur le site dans les anciennes usines Samson.
Les façades sont ordonnancées par des colonnes à plaquage de pierre prétaillées sur les deux premiers niveaux.
Au-dessus se déploient les étages creusés de loggias à garde-corps métalliques. Les espaces des circulations verticales sont matérialisés par des claustras de béton en façade et les pignons sont également recouverts de pierre. Les appartements traversants sont placés de manière à éviter les vis-à-vis par une répartition étudiée entre pièces de jour et pièces de nuit.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement chacun des bâtiments composant l'ensemble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de réaliser toute surélévation, et de modifier les attiques et toitures de chacun des bâtiments
- Interdiction de réaliser une extension horizontale sur aucun des bâtiments

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Conservation des toiture-terrasse

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Isolation thermique par l'extérieur interdite

Espaces libres

- Maintien des jardins centraux
- Conservation du parcours piéton

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Pierre de taille calcaire adoucie / verre
- Façade homogène et composée,
- Ferronnerie
- Menuiseries
- Cour semi-enterrée

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Assurer une homogénéité des menuiseries à l'ensemble de l'immeuble

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Complémentaire aux fiches BB-R-23 et BB-R-24, cette partie correspond à la 1° phase des travaux menés par POUILLON entre 1958 et début 1961. Elle se développe essentiellement autour de la Place Corneille, du Cours des Longs-Prés au Nord, puis de la Place Saint-Germain des Longs Prés, et le long de l'Avenue Pierre Grenier jusqu'au Quai de Stalingrad au sud.

Caractéristiques principales de cette partie sud de l'ensemble urbain labellisé *''Patrimoine du XXe siècle''*:
Une présence structurante en entrée de Ville avec des immeubles hauts formant des repères urbains de part et d'autre du Pont de Billancourt.
Une inscription savante dans le tissu haussmannien du boulevard Jean-Jaurès.
Une composition globale réglée par différents dispositifs urbains novateurs structurant les espaces publics intérieurs : séparation des types de circulations, jardins au pied des logements, ordonnancement des perspectives hiérarchisant les bâtiments.
La juxtaposition des façades, alternant de larges ouvertures avec des pignons monolithiques en pierre, contribue à l'ordonnancement des bâtiments sur l'espace public (notamment rue Pierre Grenier). Elle permet aux logements traversants de bénéficier de vues panoramiques sur le paysage environnant.

Implanté sur un petit ilot au 106-108 rue du Point du Jour / 54 rue des Longs Prés / rue Molière, un immeuble de 15 étages s'inscrit dans la continuité d'alignement de la partie sud, bien qu'en étant dissocié. Il assure la transition entre les 2 parties de l'opération.

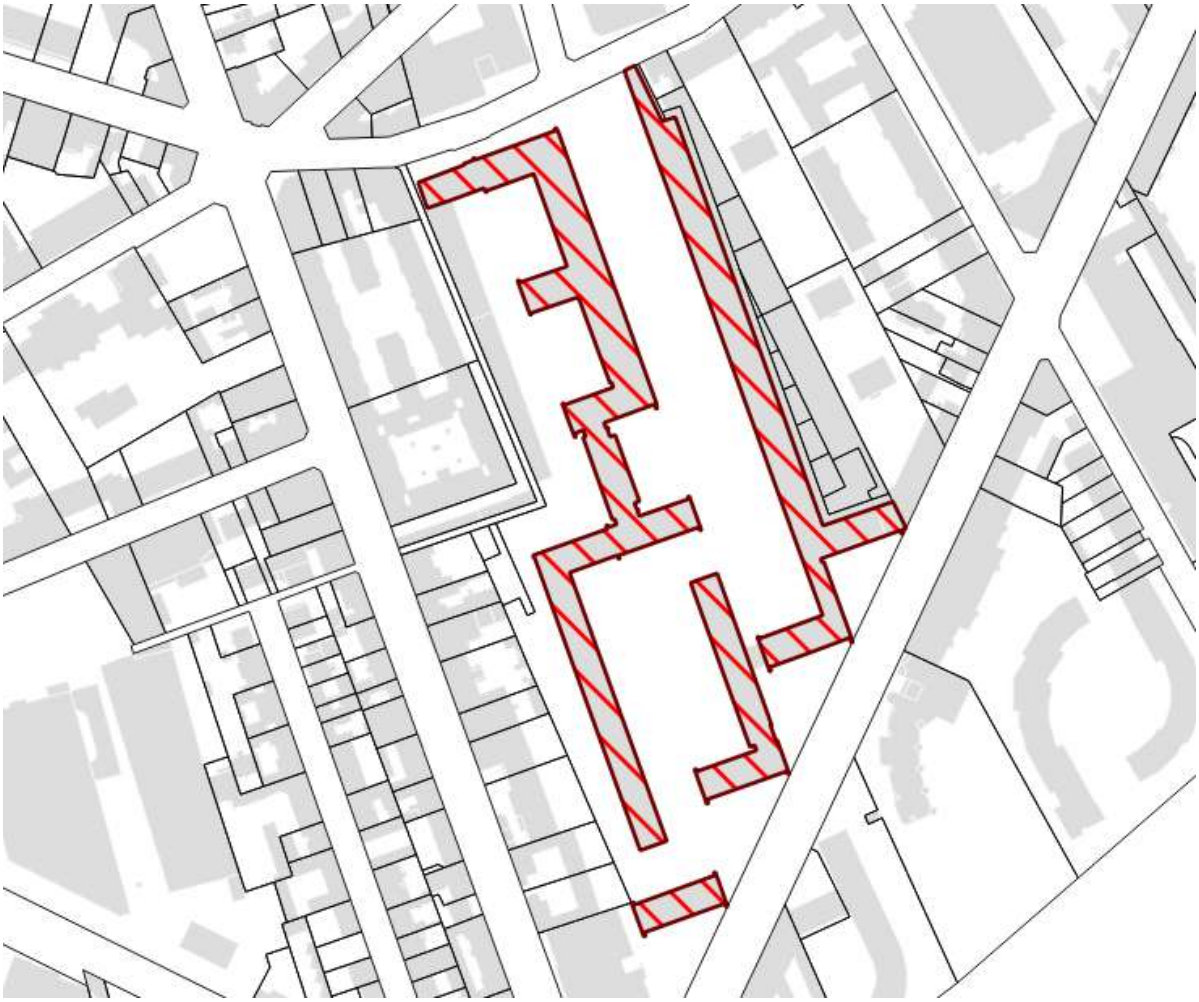


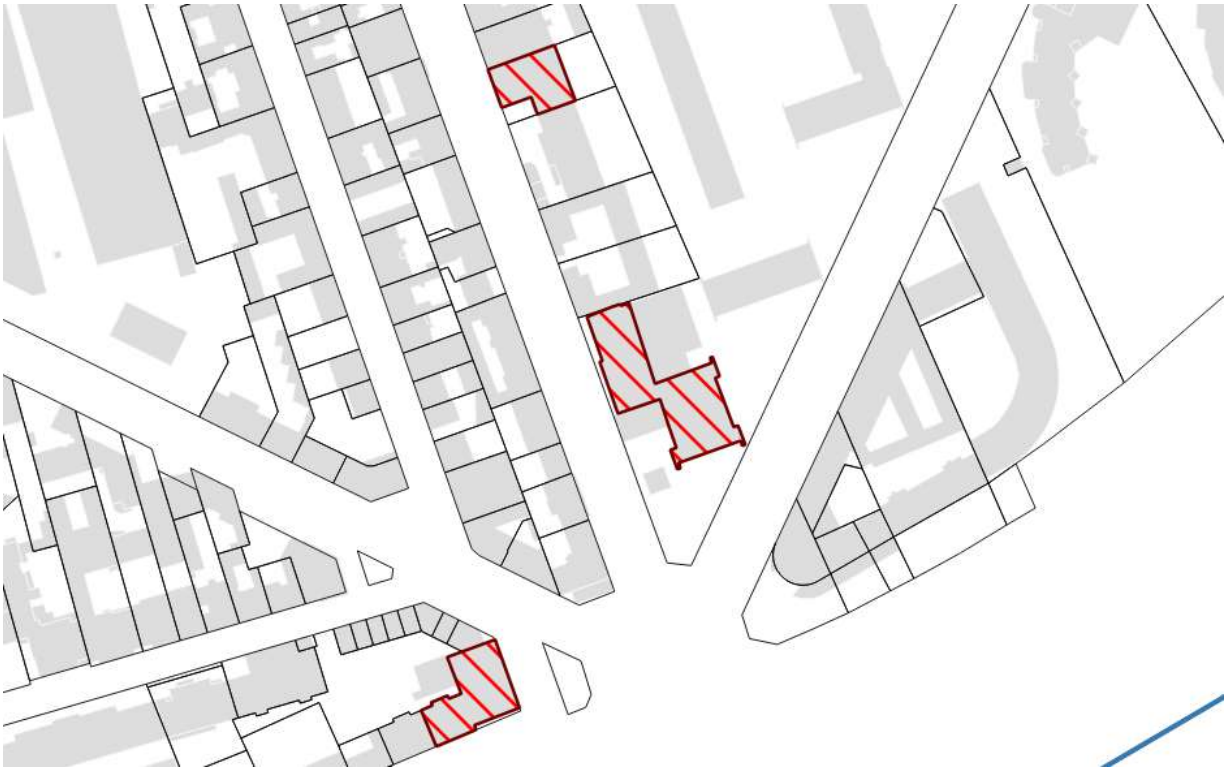




Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Localisation





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-69

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Anna Jacquin** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0G 0032**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Mi XIXe siècle entre 1845 et 1859.**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ancien hôtel particulier s'installe en recul de la rue et en retrait des limites, ce qui lui permet d'être isolé sur son terrain et d'avoir toutes ses façades visibles, en s'ouvrant à l'ouest sur un vaste jardin arboré.

Cette situation bâtie conjuguée à un RDC surélevé et à la frondaison des arbres en débord, le mettent en scène dans la rue.

Il est remarquable par sa composition néoclassique, sur 5 travées dont la centrale accueille un perron et une porte d'entrée à double vantail et mise en valeur par un encadrement.

La richesse des modénatures et son enduit clair participent à l'élégance de cette architecture.

Des communs complètent l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'hôtel particulier

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer sa volumétrie, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et de redresser ses combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (RDC surélevé, rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Maintien et conservation des matériaux de couverture en ardoise
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction (lucarnes, serrureries, perron)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue et du mur bahut

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques (RDC)

Espaces libres

- Maintien de la composition du jardin et ses plantations
- Maintien du couvert arboré du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Modénatures et décors de façades (bandeaux, encadrements, lucarnes)
- Volumétrie et traitement de la couverture
- Régularité des percements
- Clôture sur mur bahut et portail
- Jardins

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Le jardin occupe toute la moitié ouest du terrain et l'arrière de l'hôtel particulier, isolé et en recul de l'alignement







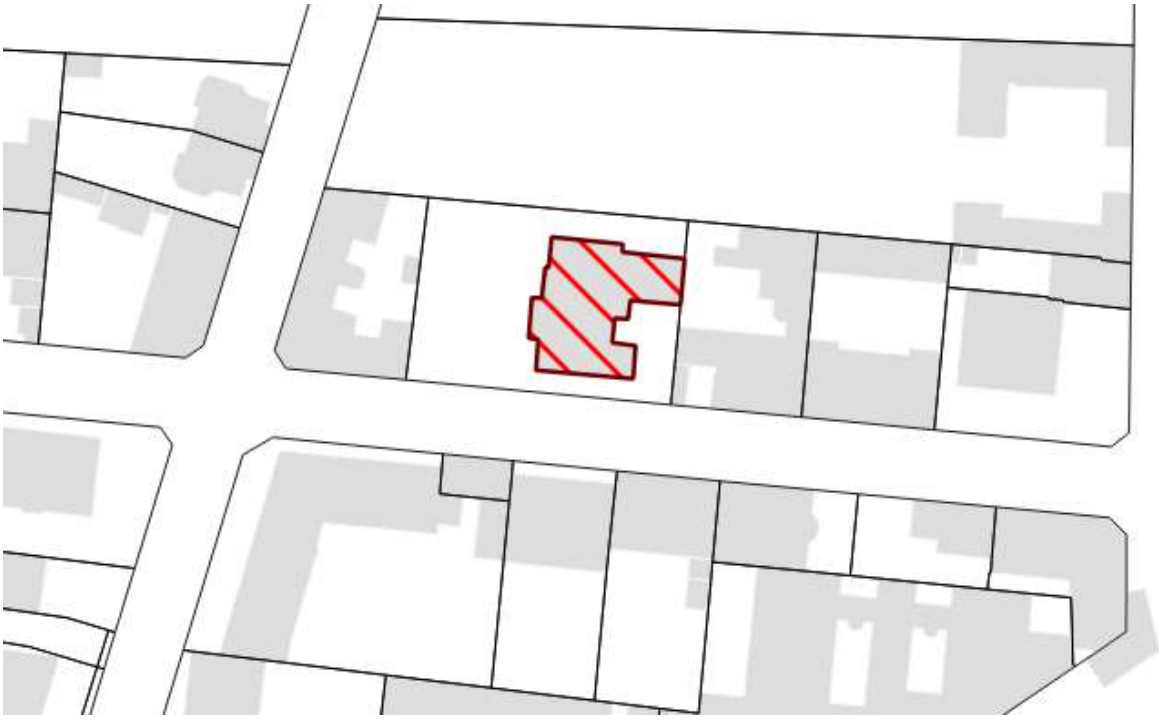
Depuis la rue, l'escalier et la façade ouest se devinent à travers le jardin

Fonction urbaine des arbres : par leurs frondaisons, ils créent une ouverture visuelle et une respiration, en mettant en scène le bâtiment dans la rue

Une remarquable composition néoclassique dans la rue

- La clôture en ferronnerie « dite à l'impératrice »
- Le RDC surélevé de l'hôtel particulier renforce sa présence dans la rue
- La façade symétrique sur rue est composée par une trame régulière de 5 travées aux étages. De légers retraits du nu de façade de part et d'autre de la travée centrale mettent valeur la symétrie
- Une corniche périphérique et la toiture en bris terrassons se développent sur la totalité du bâtiment. Les lucarnes cintrées se déclinent sur toutes les façades.

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-70

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, place des Écoles 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**P 0075**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En réponse à l'immeuble situé 1 Place des Écoles (BB-R-41), celui-ci, également en angle de rue, constitue un autre repère sur la Place.

Il s'élève sur quatre niveaux et un double niveau mansardé.

Bâti en pierre de taille, il présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées.
Des balcons sont présents aux niveaux 2 et 4.
La travée de la porte d'entrée est affirmée par des bow-windows au dessin très raffiné
Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante.
Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.
L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. L'ensemble de serrureries sont d'origine.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble d'habitation

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer la volumétrie, de réaliser toute surélévation, de modifier les toitures et les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir son caractère classique et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition de la façade (bow-windows, rythme, balcons, proportions, dimensions, …) et des baies ouvrant à la française

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée, lucarnes à toiture débordante, couverture débordante à la Mansart)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Porte d'entrée en bois d'origine
- Serrurerie
- Moulures pierre de taille
- Lucarnes à toiture débordante

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-71

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5 et 5 bis, rue de l'ancienne mairie 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**N 146 N 147 N 145**
Catégorie	**Villa, & atelier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle puis XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La parcelle accueille deux édifices ; un premier sur rue servant de logement et un second, au cœur de la parcelle servant d'atelier d'artiste pour un photographe.

Depuis la rue, un passage laisse deviner l'atelier en fond de parcelle

Sur la rue, la maison datant de la fin du XIXe siècle est en RDC surélévé+1+C et s'inscrit sur la gauche en continuité de deux maisons mitoyennes cohérentes. La bâtisse a subi un ravalement-ciment.

L'atelier date de 1988 grâce aux travaux de réalisation par la surélévation d'un ancien hangar.

Son esthétique reste sobre et élégante. Sa façade pignon sur cour en bardage bois sur cour, une coursive en métal et bois et 2 hautes baies vitrées symétriques au centre (charpente sapin / toiture zinc).

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement chacun des 2 édifices

Extension horizontale/surélévation

- Maintenir le caractère et la cohérence architecturale de chacune des constructions
- Maintenir la composition de leurs façades (rythme, proportions, dimensions, …)
- Interdiction de modifier la morphologie des toitures et de redresser les combles
- Interdiction de réaliser des extensions visibles depuis le domaine public, notamment dans le passage

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie, bandeaux, fenêtre atelier)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien du couvert arboré du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Implantation bâtie dans la parcelle
- Portail
- MAISON : modénature, ferronnerie, persiennes métalliques
- ATELIER : volumétrie et toiture, coursive avec escalier, fenêtres)

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Décroutage de l'enduit-ciment de la maison sur rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Sur la rue on trouve une maison R+1+C (RDC surélevé – H 10m au faitage env.) Elle s'inscrit d'un côté en continuité avec 2 anciennes autres maisons de qualité.

Elle n'occupe qu'une partie du linéaire. Un passage au sol pavé (large environ 4.50 m) laisse deviner depuis la rue le studio photo construit au fond de la parcelle.

Une petite cour arborée (néflier) sépare les 2 constructions (distance ~ 9m)

La maison sur rue, datant de la fin du XIX° siècle, a subi un ravalement-ciment qui doit certainement masquer ses qualités et matériaux initiaux (soubassement en pierres ou briques, et bâtiment en briques).

Les travaux de réalisation du studio ont été achevés en 1988 (surélévation d'un ancien hangar)

Son esthétique reste sobre et élégante

Il est bien identifié par sa façade pignon sur cour en bardage bois sur cour, une coursive en métal et bois et 2 hautes baies vitrées symétriques au centre (charpente sapin/ toiture zinc),

Un ensemble vitré au Nord assure une lumière naturelle homogène (verre sablé/menuiseries en alu laqué anodisé noir). Il est constitué d'un niveau semi-enterré, où est présentée sa collection et d'un vaste étage avec mezzanine pour son studio. L'accès à l'étage se fait soit par la coursive extérieure soit par un escalier de meunier intérieur Il mesure env. 7.50m de haut au faitage.









Localisation



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-R-72

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue Paul Bert / 2, rue Blondeau 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AP 0009**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**A. Dubois**
Période constructive	**1929**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble d'angle fait figure de proue dans la rue, grâce à son angle tronqué surmonté d'un fronton (avec la date de 1929), de son gabarit (R+5), de sa polychromie et ses modénatures des façades.

Le soubassement est dissocié (enduit clair) des niveaux supérieurs.

Son architecte est Art Déco avec des lignes et décors très géométriques et un calepinage des briques jaunes et rouges mettant en valeur des frises et mosaïques en attique et sur le fronton

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement ou partiellement l'immeuble

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de transformer sa volumétrie générale, de réaliser toute surélévation, de modifier sa toiture et de redresser les combles,
- Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public,
- Maintenir son caractère et sa cohérence architecturale.
- Maintenir la composition des façades (rythme, proportions, dimensions, …)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, porte en fer forgé)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction d'une Isolation Thermique par l'Extérieur des façades
- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques

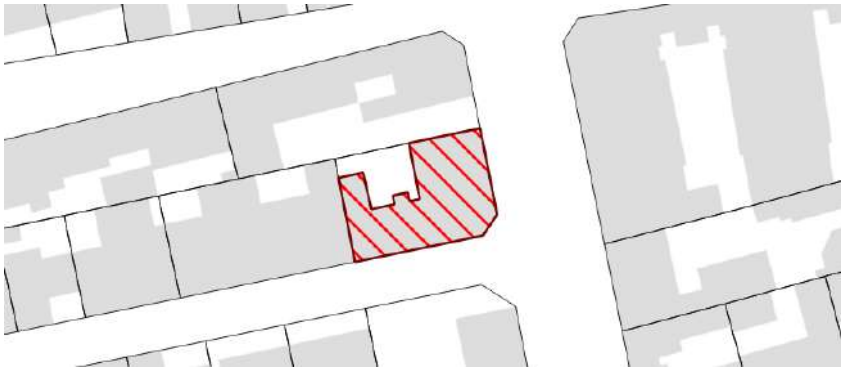
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Volumétrie
- Polychromie de la façade
- Ferronnerie (garde-corps et porte d'entrée)
- Pierre de taille, béton, brique jaune et rouge
- Frise en attique
- Modénatures

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Localisation





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Recommandations communes à l'ensemble du patrimoine bâti d'intérêt

1. *Est autorisée la démolition partielle de parties et d'ouvrages du patrimoine protégé vétustes ou très endommagés, sous réserve de leur restitution ou de leur réhabilitation, et de ne pas porter atteinte aux qualités architectoniques et patrimoniales et, aux caractéristiques structurelles ou bien décoratives*

2. *Interdiction d'une isolation thermique des pignons homogènes en moellons pierre apparents, d'une hauteur supérieure à 2 niveaux*

3. *Réaliser un diagnostic multicritères en préalable à tout projet architectural et patrimonial / technique et sanitaire*

4. *Adapter les interventions et méthodes de travaux à l'ancienneté du bâtiment, de son mode constructif, des techniques et des matériaux et supports existants,*

5. *Privilégier des techniques d'interventions et méthodes de travaux légères et peu invasives de type réhabilitation, à des substitutions neuves quand cela est possible*

6. *Les reprises en sous-œuvre pour la création ou l'extension de niveaux en sous-sol ne sont pas recommandées*

7. *Réaliser des témoins afin de faire valider les matériaux extérieurs, les produits leur mise en œuvre, les finitions et les teintes*

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-001	rue d'Aguesseau	24
BB-I-002	rue d'Aguesseau	44
BB-I-003	rue d'Aguesseau	71
BB-I-004	rue des abondances	58
BB-I-005	Quai Alphonse Le Gallo	21
BB-I-006	Rue Béranger	3-9
BB-I-007	rue Anna Jaquin	4
BB-I-008	rue Anna Jaquin	4bis
BB-I-009	rue Anna Jaquin	14
BB-I-010	rue Anna Jaquin	14bis
BB-I-011	rue Anna Jaquin	14ter
BB-I-012	rue de Bellevue	26
BB-I-013	rue de Bellevue	64-68
BB-I-014	rue de Billancourt	131
BB-I-015	rue de Billancourt	153
BB-I-016	rue de Belleville	157-159
BB-I-017	rue de Billancourt	174-178
BB-I-018	rue de Billancourt	180
BB-I-019	rue de Billancourt	182
BB-I-020	rue Carnot	24
BB-I-021	rue Carnot	43
BB-I-022	avenue Charles de Gaulle	1ter
BB-I-023	avenue Charles de Gaulle	3
BB-I-024	avenue Charles de Gaulle	5
BB-I-025	rue du château	48
BB-I-026	rue du château	50
BB-I-027	rue du château	61
BB-I-028	rue du château	79
BB-I-029	rue du château	82
BB-I-030	rue du château	152
BB-I-031	rue du chemin vert	48-50
BB-I-032	rue du chemin vert	55
BB-I-033	avenue Edouard Vaillant	40
BB-I-034	rue de Clamart	16
BB-I-035	Rue Barthelemy Danjou	57
BB-I-036	Rue Barthelemy Danjou	59-61
BB-I-037	avenue Edouard Vaillant	96
BB-I-038	avenue Edouard Vaillant	103
BB-I-039	avenue Edouard Vaillant	28
BB-I-040	avenue Edouard Vaillant	32bis
BB-I-041	Rue Escudier	12
BB-I-042	rue de Paris	54
BB-I-043	rue de l'Est	15 - 19
BB-I-044	rue de l'Est	58
BB-I-045	rue de l'Est	68
BB-I-046	rue de l'Est	70
BB-I-047	rue de l'Est	76
BB-I-048	Rue du Vieux Pont de Sevres	170
BB-I-049	Rue Jules Ferry	17
BB-I-050	Rue Jules Ferry	19
BB-I-051	Rue Gambetta	31

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-052	Rue Gambetta	33
BB-I-053	avenue Victor Hugo	82
BB-I-054	Rue Gallieni	172
BB-I-055	Rue Gallieni	183
BB-I-056	Rue Georges Sorel	28
BB-I-057	Rue Henri Martin	4-6
BB-I-058	Avenue Jean-Baptiste Clement	84
BB-I-059	rue Barthelemy Danjou	48-50
BB-I-060	rue du Chateau	127
BB-I-061	boulevard Jean Jaurès	56
BB-I-062	boulevard Jean Jaurès	173
BB-I-063	boulevard Jean Jaurès	180
BB-I-064	boulevard Jean Jaurès	187- 187bis
BB-I-065	boulevard Jean Jaurès	200 - 200bis
BB-I-066	boulevard Jean Jaurès	202 bis
BB-I-067	boulevard Jean Jaurès	208
BB-I-068	boulevard Jean Jaurès	211bis
BB-I-069	boulevard Jean Jaurès	242 bis
BB-I-070	avenue du général Leclerc	37
BB-I-071	avenue du général Leclerc	43
BB-I-072	avenue du général Leclerc	90
BB-I-073	avenue du général Leclerc	112
BB-I-074	avenue du général Leclerc	114
BB-I-075	rue Maitre Jacques	16
BB-I-076	Rue de Paris	74-74bis
BB-I-077	rue de Paris	182
BB-I-078	rue du Pavillon	5
BB-I-079	rue du Pavillon	7
BB-I-080	Avenue Pierre Grenier	4
BB-I-081	Avenue Pierre Grenier	73
BB-I-082	rue du Parchamps	6
BB-I-083	rue du Point du Jour	58-60
BB-I-084	rue du Point du Jour	87
BB-I-085	rue du Point du Jour	110
BB-I-086	rue du Point du Jour	112
BB-I-087	rue des Princes	25
BB-I-088	rue des Princes	25bis
BB-I-089	rue du Vieux Pont de Sèvres	100
BB-I-090	Route de la Reine	8
BB-I-091	Route de la Reine	70-70bis
BB-I-092	Rue Saint-Denis	29
BB-I-093	Rue Saint-Denis	29bis
BB-I-094	rue de Sèvres	5
BB-I-095	Rue de Silly	81bis
BB-I-096	Rue Thiers	53
BB-I-097	Rue Thiers	58-57
BB-I-098	Rue Thiers	89
BB-I-099	rue des Tilleurs	68
BB-I-100	rue de la Tourelle	28
BB-I-101	Rue traversière	32
BB-I-102	rue de Vanves	23

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-103	avenue Victor Hugo	83
BB-I-104	avenue Victor Hugo	85
BB-I-105	avenue Victor Hugo	125
BB-I-106	rue du Vieux Pont de Sèvres	112
BB-I-107	rue du Vieux Pont de Sèvres	112bis
BB-I-108	rue du Vieux Pont de Sèvres	133-133bis
BB-I-109	rue des Tilleurs	78bis
BB-I-110	Rue de l'Ancienne Mairie	1
BB-I-111	rue de Billancourt	63bis
BB-I-112	avenue Jean-Baptiste Clement	3-3bis-3ter
BB-I-113	rue Claude Monet	4
BB-I-114	rue Claude Monet	6
BB-I-115	rue Parchamps	1-3
BB-I-116	rue Mollien	2
BB-I-117	Rond-Point Fessart	9
BB-I-118	boulevard Jean Jaurès	2
BB-I-119	boulevard Jean Jaurès	1
BB-I-120	boulevard Jean Jaurès	1bis
BB-I-121	boulevard Jean Jaurès	3
BB-I-122	boulevard Jean Jaurès	3bis
BB-I-123	rue de Billancourt	38
BB-I-124	Rue des Fosses Saint-Denis	4 - 4bis
BB-I-125	Rue de Montmorency	15
BB-I-126	Rue Tisserant	22
BB-I-127	Rue Tisserant	24
BB-I-128	Rue Tisserant	26
BB-I-129	Rue Tisserant	28
BB-I-130	Rue Tisserant	15
BB-I-131	rue Mahias	18
BB-I-132	rue de Montmorency	4
BB-I-133	rue du Parchamp	12
BB-I-134	Avenue Jean-Baptiste Clement	62bis
BB-I-134	Avenue Jean-Baptiste Clement	62bis
BB-I-135	Avenue Jean Baptiste Clement	79bis
BB-I-136	rue de l'Eglise	3
BB-I-137	Avenue Jean Baptiste Clement	50
BB-I-138	Avenue Jean Baptiste Clement	52
BB-I-139	Avenue Jean Baptiste Clement	54
BB-I-140	Avenue Jean Baptiste Clement	58
BB-I-141	Avenue Jean Baptiste Clement	60
BB-I-142	rue Anna Jaquin	1
BB-I-143	rue Anna Jaquin	3
BB-I-144	rue de Billancourt	5-7
BB-I-145	rue de Billancourt	9
BB-I-146	rue de Billancourt	11
BB-I-147	Avenue Jean-Baptiste Clement	72
BB-I-148	rue de Billancourt	19
BB-I-149	Rue Escudier	14bis
BB-I-150	Route de la Reine	160
BB-I-151	Avenue Jean-Baptiste Clement	87
BB-I-152	Avenue Jean-Baptiste Clement	87bis

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-153	Avenue Jean-Baptiste Clement	89
BB-I-154	Avenue Jean-Baptiste Clement	91 - 91bis
BB-I-155	Avenue Jean-Baptiste Clement	93
BB-I-156	Avenue Jean-Baptiste Clement	95
BB-I-157	Avenue Jean-Baptiste Clement	97
BB-I-158	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	14
BB-I-159	Avenue Jean-Baptiste Clement	99
BB-I-160	Avenue Jean-Baptiste Clement	101
BB-I-161	Avenue Jean-Baptiste Clement	103
BB-I-162	Avenue Jean-Baptiste Clement	120
BB-I-163	Avenue Jean-Baptiste Clement	122
BB-I-164	boulevard Jean Jaurès	12
BB-I-165	boulevard Jean Jaurès	14-14bis
BB-I-166	boulevard Jean Jaurès	16
BB-I-167	boulevard Jean Jaurès	16bis
BB-I-168	boulevard Jean Jaurès	18
BB-I-169	rue Bartholdi	2
BB-I-170	rue Bartholdi	3
BB-I-171	rue Bartholdi	3bis
BB-I-172	rue Bartholdi	5
BB-I-173	rue Bartholdi	5bis
BB-I-174	rue Bartholdi	7
BB-I-175	rue Darcel	11
BB-I-176	Avenue Robert Schuman	22
BB-I-177	rue Darcel	2
BB-I-178	rue Darcel	2bis
BB-I-179	rue Darcel	4
BB-I-180	rue Darcel	4bis
BB-I-181	rue Darcel	6
BB-I-182	rue Darcel	6bis - 6ter
BB-I-183	Rue du Belvédère	2
BB-I-184	Rue du Belvédère	3
BB-I-185	Rue du Belvédère	11
BB-I-186	Rue des Princes; Rue du Belvédère	4-11; 1
BB-I-187	Route de la Reine	32bis
BB-I-188	route de la Reine	19-21
BB-I-189	route de la Reine	23
BB-I-190	route de la Reine	25
BB-I-191	route de la Reine	27-29
BB-I-192	route de la Reine	31
BB-I-193	route de la Reine	37
BB-I-194	Rue Thiers	5
BB-I-195	Route de la Reine	32bis
BB-I-196	Rue Thiers	11
BB-I-197	Rue Thiers	13
BB-I-198	Rue Thiers	15
BB-I-199	Rue Thiers	15bis
BB-I-200	boulevard Jean Jaurès	109
BB-I-201	rue du chemin vert	89
BB-I-202	Rue Thiers	65
BB-I-203	Rue Emille Landrin	55-57

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-203	Rue Emille Landrin	55-57
BB-I-204	avenue Pierre Grenier	93-95
BB-I-205	rue du Dôme	25
BB-I-206	rue Barthelemy Danjou; Boulevard de la République	32; 63
BB-I-207	rue du Dôme	56
BB-I-208	boulevard de la République	60
BB-I-209	boulevard de la République	62-64
BB-I-210	boulevard de la République	66
BB-I-211	rue des Longs-Pres	34
BB-I-212	rue de Clamart	4bis
BB-I-213	Boulevard Jean Jaurès	226
BB-I-214	rue de Clamart	5
BB-I-215	Boulevard Jean Jaurès	250ter
BB-I-216	Boulevard Jean Jaurès	250bis
BB-I-217	Boulevard Jean Jaurès	270-272
BB-I-218	Rue Yves Kermen	34
BB-I-219	Place Jules Guesde	4
BB-I-220	Rue d'Issy	14
BB-I-221	Rue du Vieux Pont de Sèvres	159
BB-I-222	rue du Vieux Pont de Sèvres	158
BB-I-223	Rue du Hameau Fleuri	1-3
BB-I-224	rue du Vieux Pont de Sèvres	156
BB-I-225	Rue Liot	3
BB-I-226	Rue Liot	5
BB-I-227	Rue Rieux	1
BB-I-228	Rue Rieux	3
BB-I-229	Rue Rieux	5
BB-I-230	Rue Rieux	9
BB-I-231	Rue Rieux	11
BB-I-232	Rue Rieux	13
BB-I-233	Rue Georges Sorel	2
BB-I-234	Rue Georges Sorel	3
BB-I-235	Rue Georges Sorel	5
BB-I-236	Rue Georges Sorel	7
BB-I-237	Rue Georges Sorel	9
BB-I-238	Rue Georges Sorel	11
BB-I-239	Rue Georges Sorel	13
BB-I-240	Rue Georges Sorel	15
BB-I-241	Rue Georges Sorel	24
BB-I-242	boulevard Jean Jaurès	141
BB-I-243	boulevard Jean Jaurès	144
BB-I-244	boulevard Jean Jaurès	142
BB-I-245	rue Georges Sorel	49-55
BB-I-246	rue Georges Sorel	50-54
BB-I-247	Rue de Billancourt	128
BB-I-248	Rue Reinhardt	42
BB-I-249	Rue Fernand Pelloutier	33
BB-I-250	Rue de l'Ancienne Mairie	13
BB-I-251	rue de Châteaudun	11
BB-I-252	Rue Gallieni	235bis
BB-I-253	Rue Gallieni	235ter

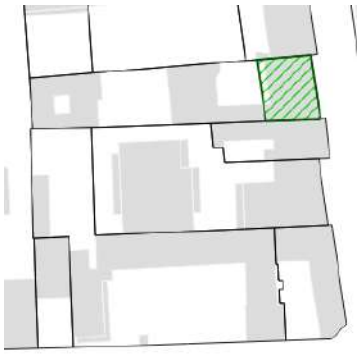
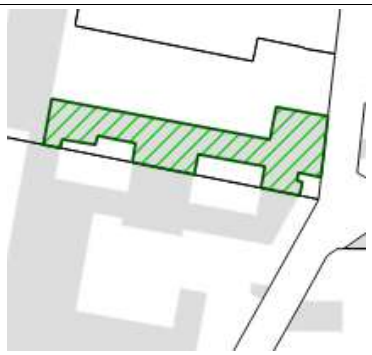
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-254	Route de la Reine	84
BB-I-255	boulevard Jean Jaurès	66
BB-I-256	boulevard Jean Jaurès	60 B -62
BB-I-257	Route de la Reine	88
BB-I-258	Rue d'Aguesseau	82
BB-I-259	Rue d'Aguesseau	80
BB-I-260	Route de la Reine	103
BB-I-261	Route de la Reine	105
BB-I-262	Route de la Reine	107
BB-I-263	rue de Billancourt	63
BB-I-264	rue de Billancourt	63ter
BB-I-265	Route de la Reine	114
BB-I-266	Route de la Reine	118
BB-I-267	Route de la Reine	120
BB-I-268	Route de la Reine	122
BB-I-269	Route de la Reine	124-126
BB-I-270	Rue de l'Ancienne Mairie	9-11
BB-I-271	Route de la Reine	128
BB-I-272	rue de Billancourt	46
BB-I-273	Route de la Reine	113
BB-I-274	Route de la Reine	115
BB-I-275	Route de la Reine	119
BB-I-276	rue de Silly	19
BB-I-277	rue de Silly	23
BB-I-278	Rue de l'Ancienne Mairie	10
BB-I-279	Rue Gallieni	261
BB-I-280	rue de Billancourt	43bis
BB-I-281	rue de Billancourt	45
BB-I-282	rue de Billancourt	45bis
BB-I-283	rue de Billancourt	47
BB-I-284	rue de Billancourt	47bis
BB-I-285	Boulevard Jean Jaurès	25
BB-I-286	Boulevard Jean Jaurès	42
BB-I-287	rue du Chateau	138
BB-I-288	boulevard Jean Jaurès	38
BB-I-289	boulevard Jean Jaurès	36
BB-I-290	boulevard Jean Jaurès	34
BB-I-291	boulevard Jean Jaurès	32
BB-I-292	boulevard Jean Jaurès	30bis
BB-I-293	boulevard Jean Jaurès	30
BB-I-294	boulevard Jean Jaurès	28
BB-I-295	Rue de Sèvres	6
BB-I-296	rue Béranger	21
BB-I-297	Rond-Point Rhin et Danube	7
BB-I-298	Rond-Point Rhin et Danube	13
BB-I-299	Rond-Point Rhin et Danube	15
BB-I-300	Rond-Point Rhin et Danube	17
BB-I-301	Rond-Point Rhin et Danube	21
BB-I-302	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	3
BB-I-303	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	5-5bis
BB-I-304	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	7

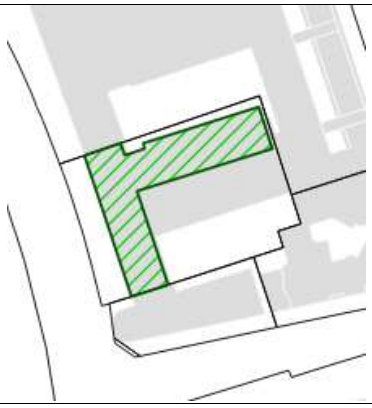
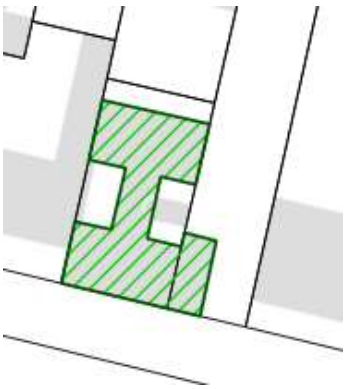
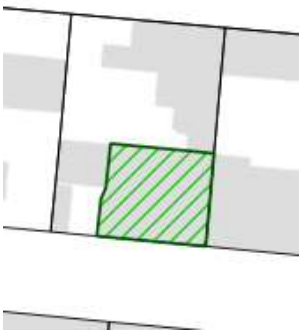
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-I-305	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	9
BB-I-306	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	9bis
BB-I-307	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	11
BB-I-308	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	11bis
BB-I-309	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	19
BB-I-310	Rond-Point Rhin et Danube	6
BB-I-311	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	6
BB-I-312	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	8
BB-I-313	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny	10-12

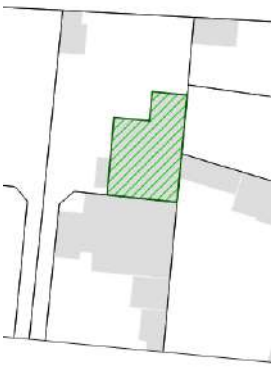
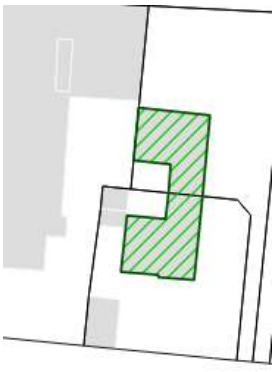
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse	Localisation	Photographie	Description et éléments à protéger
BB-I-001	24 Rue d'Aguesseau			Immeuble; Charles Lefebre; 1905; polychromie; brique; modénature; lucarnes; œil de bœuf; frise; porte accès et cochère;
BB-I-002	44 Rue d'Aguesseau			Immeuble; R+2; modénatures; néo-classique; corniche; balcon
BB-I-003	71 Rue d'Aguesseau			Immeuble; polychromie; brique; calepinage; modénature; porte et linteau d'accès; balcon; attique
BB-I-004	58 Rue des abondances			Aile sud de l'hospice; Maurice Truffot; 1931; extension; brique; composition

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-005	21 Quai Alphonse Le Gallo			Immeuble; Ginsberg, 1957-1964; composition; rdc vitre;; coursive; balcons; régularité
BB-I-006	3 au 9 Rue Béranger			Anciennes dépendances de l'hôtel particulier (11 av. de Lattre); pierre de taille/brique bicolore; composition tripartite et symétrique; conçu par P. Bosquet; jardin
BB-I-007	4 Rue Anna Jaquin			Immeuble; Gabarit similaire au 4B; soubassement meulière; modénature; pierre de taille; brique; porte d'accès; garde-corps
BB-I-008	4bis Rue Anna Jaquin			Immeuble; gabarit similaire au 4; polychromie; brique; enduit; modénature; lucarnes; balcon; garde-corps

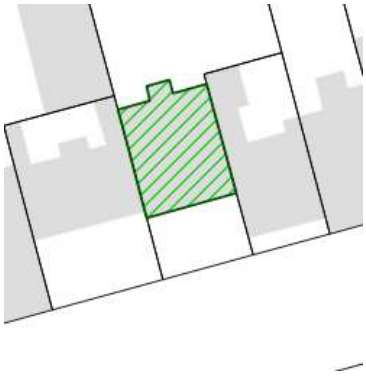
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-009	14 Rue Anna Jaquin			Maison, Bosquet, 1910; allée commune; meulière; volumétrie toiture en croupe; modénature brique; bow window; clôture
BB-I-010	14bis Rue Anna Jaquin			Maison, Bosquet, 1910; allée commune; meulière; volumétrie toiture en croupe; modénature brique; bow window; clôture
BB-I-011	14ter Rue Anna Jaquin			Maisons, Bosquet, 1910; allée commune; meulière; volumétrie toiture en croupe; modénature brique; bow window; clôture
BB-I-012	26 Rue de Bellevue			Immeuble; Jean Royer; 1927; enduit gris et brique beige; bow window; couronnement; balcons

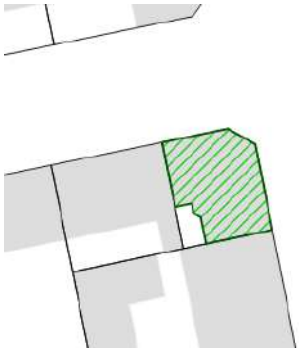
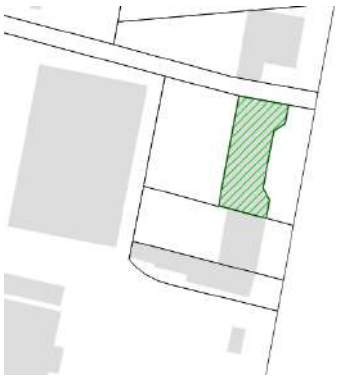
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-013	64-68 Rue de Bellevue			Immeuble; Jean Royer; 1930; implantation; gabarit; composition; commerce en RDC avec toiture terrasse; bow window
BB-I-014	131 Rue de Billancourt			Immeuble; polychromie; brique; cabochon; calepinage; composition
BB-I-015	153 Rue de Billancourt			Immeuble; Dessalle; 1913; figure de proue; polychromie; brique; composition; modénature; balcon
BB-I-016	157-159 Rue de Belleville			immeuble; ensemble; polychromie; figure de proue; composition; enduit blanc; brique; attique en retrait

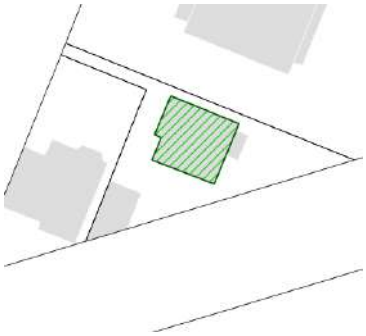
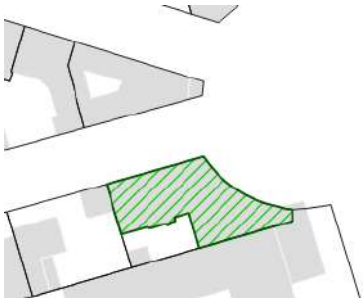
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-017	174-178 Rue de Billancourt			Equipement; école; implantation; composition; symétrie; polychromie; brique; pierre modénature, frise, mosaïque
BB-I-018	180 Rue de Billancourt			Immeuble; Remson et Robine; 1910; composition; symétrie; polychromie; briques; modénature; fronton; lucarnes
BB-I-019	182 Rue de Billancourt			Immeuble; Chauchat; 1909-1929; polychromie; brique; modénatures; passage cocher, surélévation; frise
BB-I-020	24 Rue Carnot			Maison; meulière; brique; modénature; lucarne; jardinet avant avec clôture

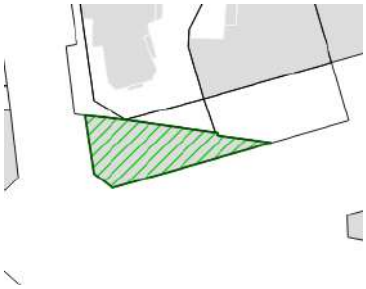
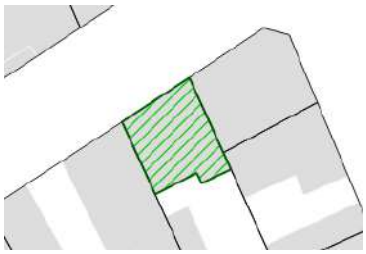
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-021	43 Rue Carnot			Immeuble; Dubois; 1929; figure de proue; brique; béton; soubassement; composition; modénature; frise; dessin des menuiseries
BB-I-022	1ter Avenue Charles de Gaulle			Maison; implantation; enduit blanc; toiture ardoise a la Mansart; clôture
BB-I-023	3 Avenue Charles de Gaulle			Maison; composition; marquise; volets bois; clôture
BB-I-024	5 Avenue Charles de Gaulle			Maison; composition; modénature; bow window

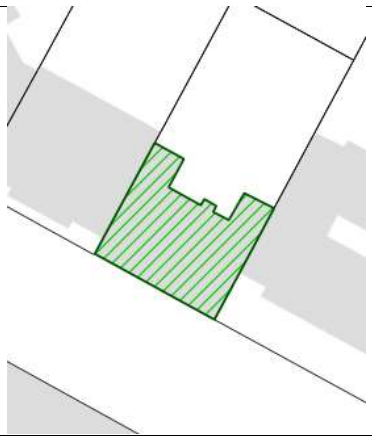
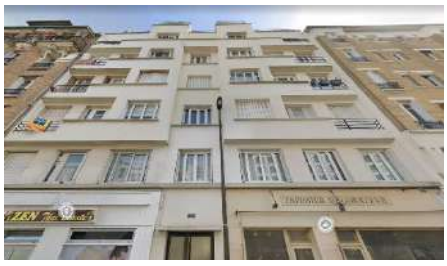
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-025	48 Rue du château			Villa; Muller Lacoste, 1922; volumétrie composition; polychromie; meulière; brique; toiture débordante et a croupe; clôture
BB-I-026	50 Rue du château			Villa; Muller Lacoste, 1925; volumétrie composition; polychromie; meulière; dessin colombage; toiture débordante et a croupe; clôture
BB-I-027	61 Rue du château			Immeuble; Bosquet; 1912; brique blanche; pierre; figure de proue; composition; gabarit; soubassement pierre; modénature
BB-I-028	79 Rue du château			Immeuble; Pierron, 1904; composition; brique peinte blanche; soubassement meulière, RDC enduit faux-joints; calepinage; ancres/ tirant

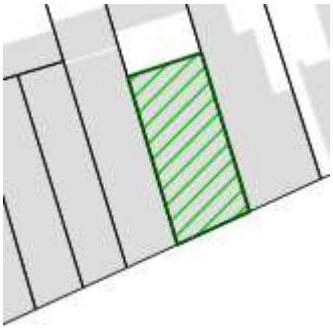
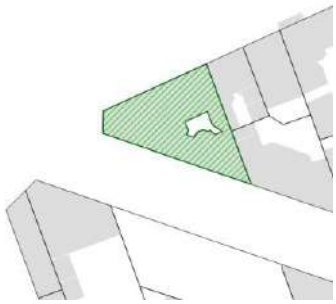
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-029	82 Rue du château			Immeuble; figure de proue; soubassement pierre; polychromie; briquée; composition; modénature; similaire au 79
BB-I-030	152 Rue du château			Immeuble; Rivière, 1911; figure de proue; composition; polychromie; modénature; frises; garde-corps
BB-I-031	48-50 Rue du chemin vert			Immeuble; implantation; volumétrie composition; béton; parement pierre de taille; balcon; jardin
BB-I-032	55 Rue du chemin vert			Immeuble; composition et ordonnancement; enduit faux joints

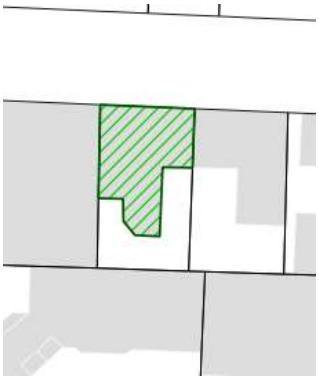
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-033	40 Avenue Edouard Vaillant			Immeuble; Poigin, 1927; implantation; polychromie; composition; briques; pierre de taille; calepinage
BB-I-034	16 Rue de Clamart			Immeuble; Rivière; 1914; composition; symétrie; brique; pierre de taille; modénature; bow window en encorbellement; attique en retrait fenêtre plein cintre
BB-I-035	57 Rue Barthelemy Danjou			Immeuble; Depusse; 1913; implantation; plan en octogone étiré; composition; commerce en RDC; symétrie; bow window; mosaïque
BB-I-036	59-61 Rue Barthelemy Danjou			Immeuble; implantation; volumétrie balcon; attique en retrait

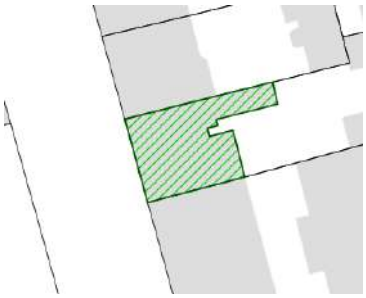
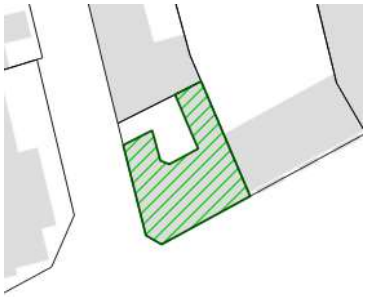
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-037	96 Avenue Edouard Vaillant			Immeuble; composition; polychromie; brique; pierre de taille; calepinage; soubassement pierre; modénature
BB-I-038	103 Avenue Edouard Vaillant			Immeuble; figure de proue; polychromie, modénature; frise
BB-I-039	28 Avenue Edouard Vaillant			Immeuble; polychromie; brique, modénature; linteau porte d'accès, garde-corps
BB-I-040	32bis Avenue Edouard Vaillant			Immeuble; composition; symétrie, enduit faux joints

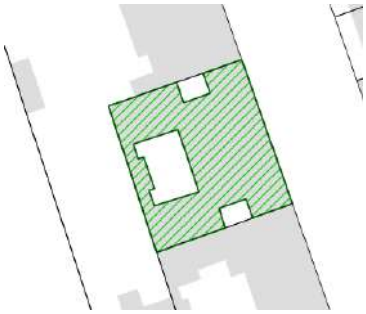
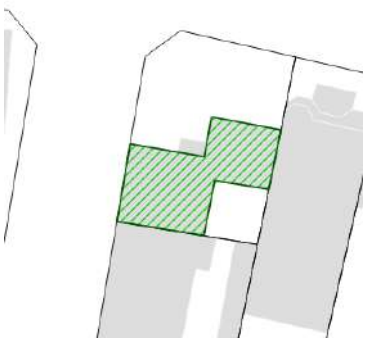
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-041	12 Rue Escudier			Maison; gabarit; composition; brique; soubassement meulière; porte d'entrée; volumétrie de toiture; chien-assis
BB-I-042	54 Rue de Paris			Immeuble; figure de proue, composition; brique jaune; bow window; lucarnes
BB-I-043	15 - 19 Rue de l'Est			Immeuble; Rivière; 1930; ensemble; pierre de taille; brique jaune; composition régulière; bow window
BB-I-044	58 Rue de l'Est			Maison, composition; modénature, toiture en ardoises a la Mansart; lucarnes; œil de bœuf; jardin

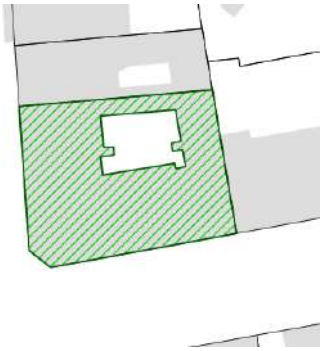
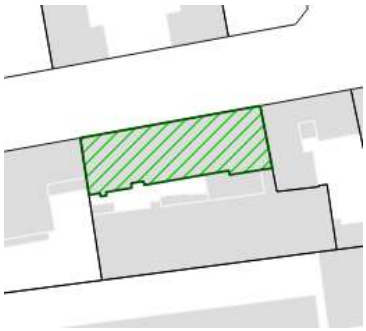
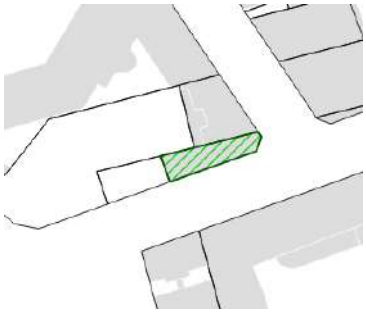
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-045	68 Rue de l'Est			Immeuble; André Le Ny; 1929; composition; symétrie; polychromie; pierre de taille; brique; bow window, attique en retrait
BB-I-046	70 Rue de l'Est			Immeuble; Pierron, 1904; composition; brique peinte blanche; soubassement meulière, RDC enduit faux-joints; calepinage; ancres/ tirant
BB-I-047	76 Rue de l'Est			Immeuble; Blaise; 1907; figure de proue composition; brique jaune; soubassement meulière; modénatures; ferronnerie
BB-I-048	170 Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; figure de proue; polychromie; brique jaune et rouge; calepinage; modénature; frise, linteau

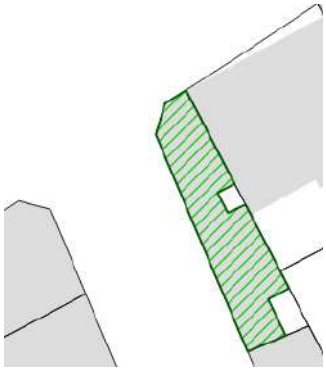
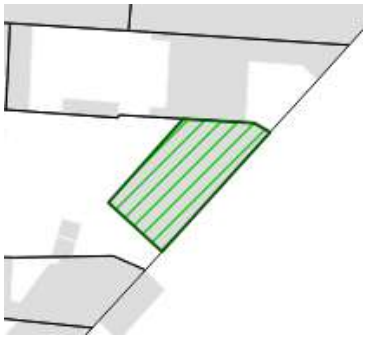
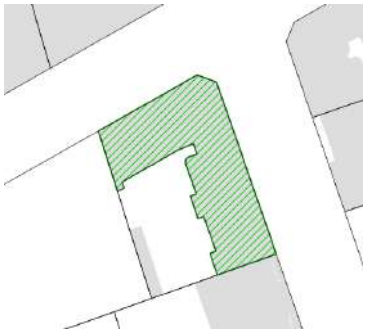
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-049	17 Rue Jules Ferry			Immeuble; Guilbert, 1912composition; volumétrie soubassement pierre; brique; fonctionne avec le 19
BB-I-050	19 Rue Jules Ferry			Immeuble; Guilbert, 1912; composition; volumétrie soubassement pierre; brique; fonctionne avec le 17
BB-I-051	31 Rue Gambetta			Immeuble; figure de proue; polychrome; brique; calepinage
BB-I-052	33 Rue Gambetta			Villa; Lambert; 1924; volumétrie brique, toiture débordante, cheminées; modénature, jardin avec clôture

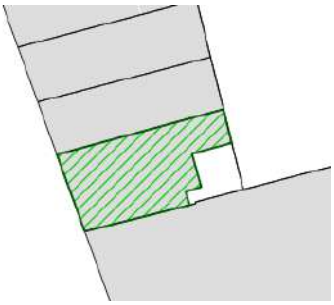
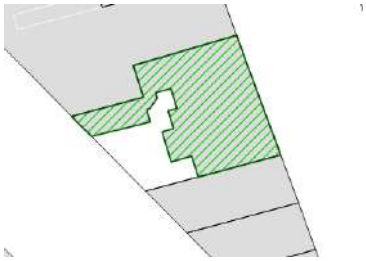
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-053	82 Avenue Victor Hugo			Immeuble; figure de proue; béton enduit blanc; composition; modénature; balcon; bow window en encorbellement;
BB-I-054	172 Rue Gallieni			Immeuble; figure de proue; polychromie; brique; bandeau; lucarnes; attique avec retrait
BB-I-055	183 Rue Gallieni			Immeuble; composition en quinconce; gabarit; soubassement enduit; brique; bow window
BB-I-056	28 Rue Georges Sorel			Immeuble; Royer; 1932; figure de proue; volumétrie composition; bow window

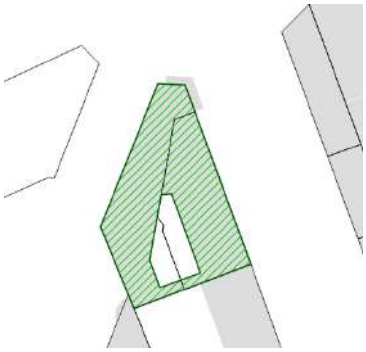
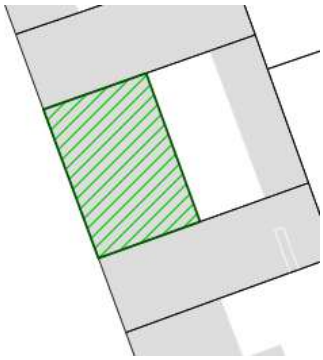
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-057	4-6 Rue Henri Martin			Immeuble; volumétrie polychromie; composition; brique jaune; ancre/ tirant
BB-I-058	84 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; pierre de taille; compostions; symétrie; modénature; néo-classique; linteau sculptes; lucarnes; porte d'accès
BB-I-059	48-50 Rue Barthelemy Danjou			Immeuble; figure de proue; composition; polychromie; brique; modénature
BB-I-060	127 Rue du Chateau			Immeuble; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; bow window; ferronnerie

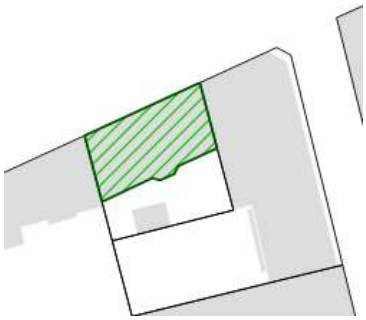
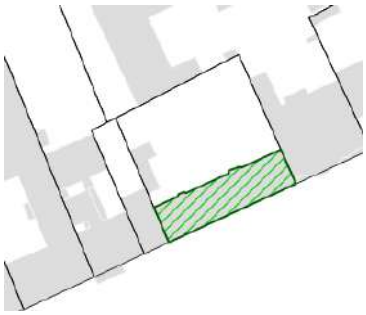
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-061	56 Boulevard Jean Jaurès			Villa; implantation;
BB-I-062	173 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; gabarit; polychromie; brique; bow window; balcon filant;
BB-I-063	180 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Oudot; 1904; gabarit; composition; porche d'accès; brique; calepinage; balcon; ferronnerie;
BB-I-064	187- 187bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; calepinage; brique; travées régulières; corniche

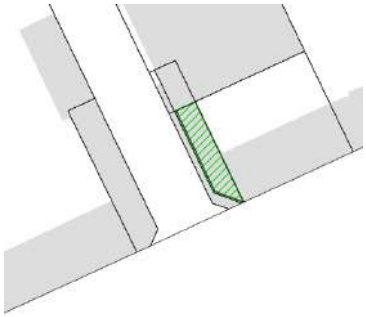
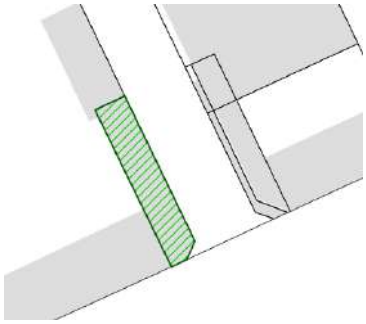
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-065	200 - 200bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; homogénéité; composition; figure de proue; gabarit; composition brique; calepinage; modénature; frise; toiture en croupe; épis de faitage; ferronnerie;
BB-I-066	202 bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; polychromie; brique; modénature; frise; ferronnerie
BB-I-067	208 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Nousillet-Clinch; 1912; figure de proue composition; entresol travaille; brique; modénature; frise; ferronnerie, toiture débordante
BB-I-068	211bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Rivière; 1931; composition; symétrie; brique de teinte jaune; bow window

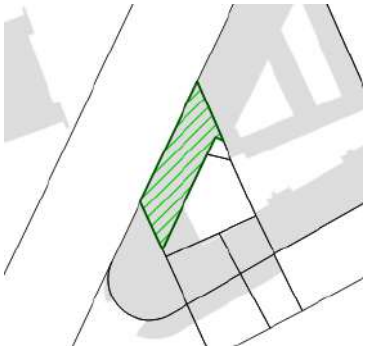
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-069	242 bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; figure de proue; composition; soubassement meulière; brique; pierre de taille; modénature; bandeau; balcon sur le biais
BB-I-070	37 Avenue du général Leclerc			Immeuble; Pradelle; 1907; composition; symétrie; soubassement pierre; brique; bow window
BB-I-071	43 Avenue du général Leclerc			Immeuble; Lefevre; 1913; gabarit; composition; angle; volumétrie brique; pierre de taille; modénature; ferronnerie; dessin des menuiseries; porte d'accès;
BB-I-072	90 Avenue du général Leclerc			Immeuble; Pelletier; 1951; volumétrie composition; symétrie; brique; calepinage; loggia et volume en saillie, soubassement clair

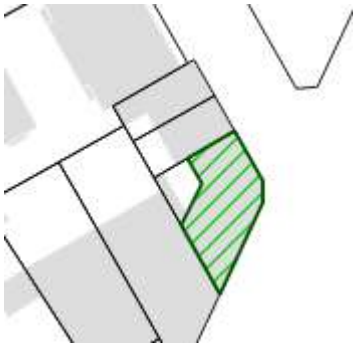
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-073	112 Avenue du général Leclerc			Immeuble; composition; gabarit; polychromie; brique; calepinage; lucarnes
BB-I-074	114 Avenue du général Leclerc			Immeuble; gabarit; composition; linteau; ferronnerie; soubassement meulière et enduit clair
BB-I-075	16 Rue Maitre Jacques			Immeuble; Pierron; 1914; composition; petit gabarit; polychromie; brique; mosaïque; modénature; toiture en débord; linteau; garde-corps
BB-I-076	74 - 74bis Rue de Paris			Immeuble; Parpette; 1908; implantation; gabarit; composition; soubassement meulière; polychromie; brique; calepinage; frise; toiture débordante; ferronnerie; jardinet

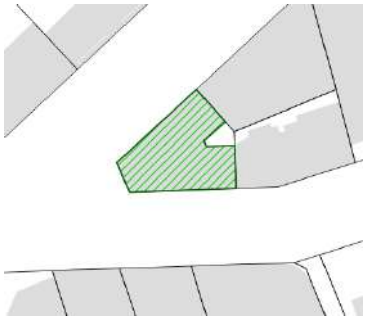
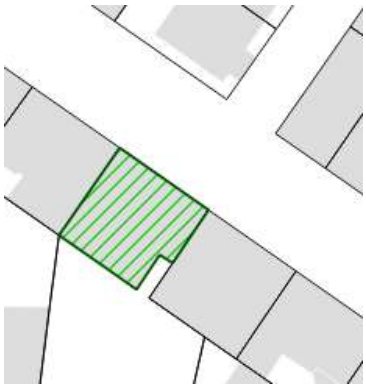
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-077	182 Rue de Paris			Maison; toiture double pans, petit gabarit; pierre enduite; composition; modénature; néo-classique; volets bois; porte d'accès; lucarnes
BB-I-078	5 Rue du Pavillon			Villa; Muller; 1939 Art deco; composition; balcon; hublot; toiture terrasse; ferronnerie; clôture; surélévation
BB-I-079	7 Rue du Pavillon			Villa; Ferenczi; 1939; Art deco; composition; balcon; hublot; ferronnerie; bandeau; surélévation
BB-I-080	4 Avenue Pierre Grenier			Immeuble; Longeaud; 1932; composition; brique; symétrie

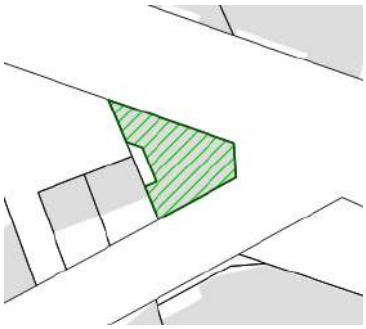
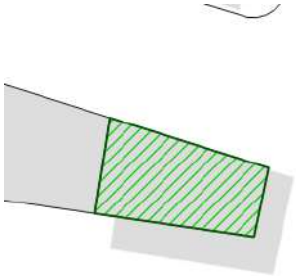
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-081	73 Avenue Pierre Grenier			Immeuble; figure de proue; gabarit; polychromie; calepinage; brique; attique en retrait; garde-corps
BB-I-082	6 Rue du Parchamps			Equipement; collège Saint-Joseph du Parchamps; implantation; volumétrie gabarit; chapelle; ordonnance; portail d'accès; clôture
BB-I-083	58-60 Rue du Point du Jour			Immeuble; traversant; implantation; longitudinal; Av. P. Grenier: pierre de taille; balcon filant; Rue P.du Jour: composition; volumétrie brique; balcon; soubassement enduit
BB-I-084	87 Rue du Point du Jour			Equipement; école; implantation; volumétrie gabarit; composition; symétrie; béton; parement pierre;

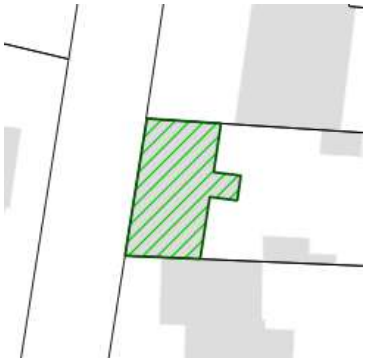
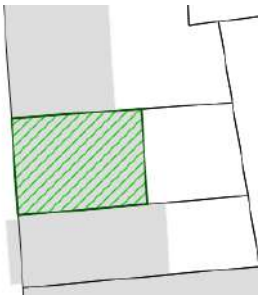
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-085	110 Rue du Point du Jour			Immeuble; Machner; 1913; brique; polychromie; calepinage; modénature; soubassement; linteau; frise; porte d'accès; encadrement de porte; toiture débordante
BB-I-086	112 Rue du Point du Jour			Immeuble; Machner; 1910?; figure de proue; composition; polychromie; calepinage; bique jaune; frise; toiture débordante
BB-I-087	25 Rue des Princes			Maison; Royer; 1926; brique; enduit; polychromie; composition tripartite ; symétrie; carreau de faïence; toiture débordante
BB-I-088	25bis Rue des Princes			Maison; Royer; 1926; brique; enduit; polychromie; composition tripartite ; symétrie; bow window; toiture débordante

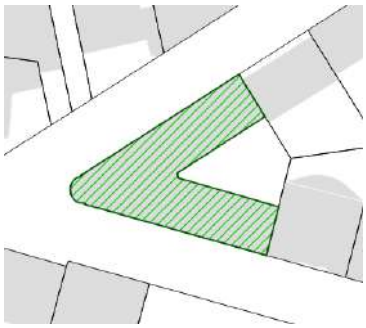
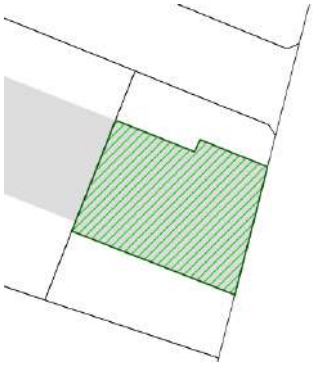
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-089	100 Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; figure de proue; composition; polychromie; brique; calepinage; ferronnerie; frise; balcon; toiture débordante
BB-I-090	8 Route de la Reine			Immeuble; Lorey; 1900; figure de proue; volumétrie composition; gabarit; brique; brique emmaillées; pierre de taille; toiture débordante; modénature
BB-I-091	70-70bis Route de la Reine			Immeuble; André de Ny; 1931; gabarit; composition; pierre de taille; brique; symétrie; travées en saillie; modénature
BB-I-092	29 Rue Saint-Denis			Maison jumelle; Chatenay et Rouyrre; 1906; volumétrie meulière; brique; symétrie; modénature; toiture débordante; clôture; volet bois; balcon

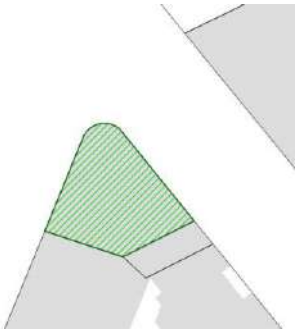
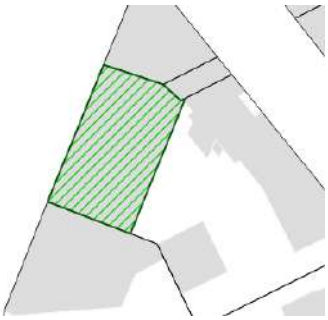
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-093	29bis Rue Saint-Denis			Maison jumelle; Chatenay et Rouyrre; 1906; volumétrie meulière; brique; symétrie; modénature; toiture débordante; clôture; volet bois; balcon
BB-I-094	5 Rue de Sevres			Immeuble; composition; gabarit; enduit peint; modénature; bandeau; fronton linteau
BB-I-095	81bis Rue de Silly			Immeuble; Bosquet et Prieur; 1928; composition; symétrie; brique; calepinage; frise; lucarne pendante; balcon
BB-I-096	53 Rue Thiers			Immeuble; Sigogne; 1930-1932; gabarit; implantation; pierre de taille enduite; brique; polychromie; soubassement; modénature; symétrie; ferronnerie; lucarne

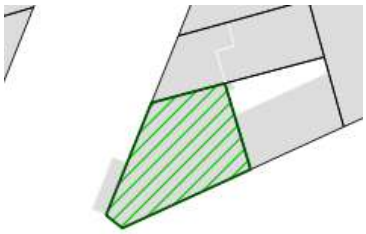
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-097	58-57 Rue Thiers			Equipement; école; gabarit; implantation; composition; meulière; brique; modénature;
BB-I-098	89 Rue Thiers			Immeuble; composition; gabarit; modénature
BB-I-099	68 Rue des Tilleurs			Immeuble; figure de proue; implantation; composition; gabarit poivrière; modénature; balcon
BB-I-100	28 Rue de la Tourelle			Maison; Royer; 1924; gabarit; implantation; composition; toiture en croupe débordante; meulière; brique; faïence;

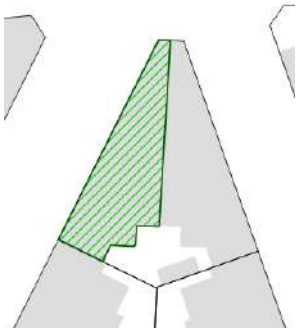
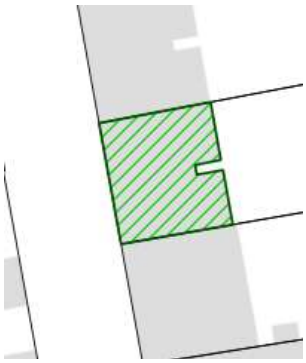
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-101	32 Rue traversière			Immeuble; Bellier; 1908; figure de proue; composition; polychromie; brique; brique vernissées; modénature; bandeau;
BB-I-102	23 Rue de Vanves			Immeuble; Lépine; 1908; composition; symétrie; polychromie; frise; calepinage; lucarne; fronton/lucarne; toiture débordante
BB-I-103	83 Avenue Victor Hugo			Immeuble; Charrier et Frères; 1932; figure de proue; composition; gabarit; polychromie; brique; enduit clair; bow window; balcon filant; soubassement
BB-I-104	85 Avenue Victor Hugo			Immeuble; Royer, 1908; gabarit; pierre de taille; composition; fenêtre cintrée; modénature

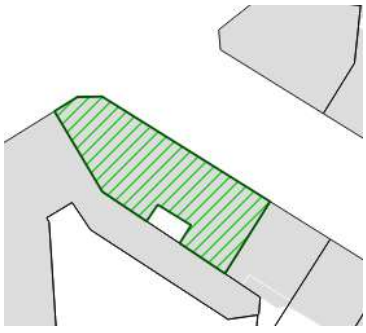
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-105	125 Avenue Victor Hugo			Immeuble; Devray; 1899; figure de proue; meulière; brique; brique vernissée; modénature; frise;
BB-I-106	112 Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; Dessalle; 1911; composition; gabarit; brique; polychromie; modénature; cabochon; linteau métallique; jumeau avec le 112 B
BB-I-107	112bis Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; Dessalle; 1911; composition; gabarit; brique; polychromie; modénature; cabochon; linteau métallique; jumeau avec le 112
BB-I-108	133-133bis Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; Rivière; 1911-1930; composition; polychromie; brique; porte d'accès; ferronnerie; allèges; modénature; frise

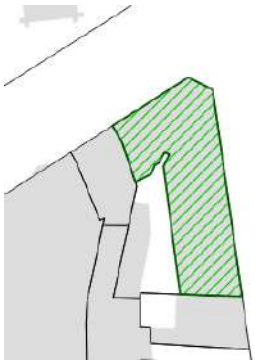
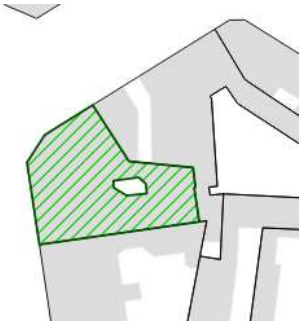
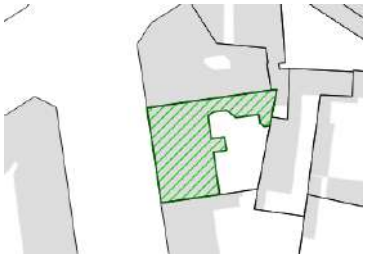
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-109	78bis Rue des Tilleurs			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; fenêtre plein cintre au R1; pas de porte d'accès; ferronnerie
BB-I-110	1 Rue de l'Ancienne Mairie			Immeuble; Murat; 1891; figure de proue; pierre de taille; brique; modénature; balcon filant;
BB-I-111	63bis Rue de Billancourt			Immeuble; gabarit; composition; polychromie; brique; calepinage; frise; porte bois
BB-I-112	3-3bis-3ter Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; ensemble; implantation; composition; pierre de taille; brique; bas-relief; volumétrie

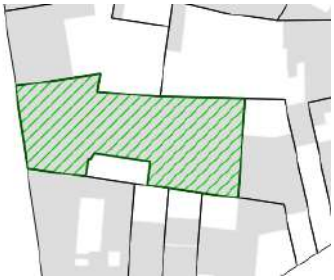
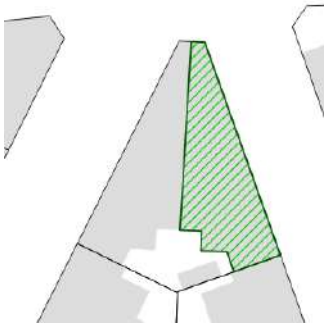
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-113	4 Rue Claude Monet			Hôtel particulier; volumétrie symétrie; composition; pavillon central avec deux aile; béton
BB-I-114	6 Rue Claude Monet			Hôtel particulier; composition; peu visible depuis l'espace public
BB-I-115	1-3 Rue Parchamps			Immeuble; figure de proue; volumétrie; composition; pierre de taille modénature; ferronnerie
BB-I-116	2 Rue Mollien			Immeuble; composition; gabarit; modénature; enduit clair; volet bois

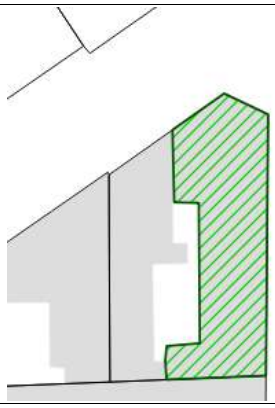
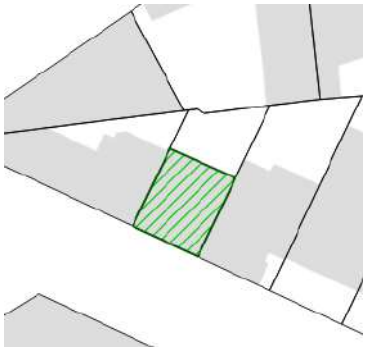
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-117	9 Rond-Point Fessart			Immeuble; façade courbe; composition; gabarit; modénature; pierre de taille; brique; ferronnerie; porte d'accès
BB-I-118	2 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; figure de proue; composition; style haussmannien; pierre de taille; modénature; balcon filant; lucarne
BB-I-119	1 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; ED. Jandelle-Ramier; figure de proue; composition; gabarit, pierre de taille; modénature; ferronnerie
BB-I-120	1bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Grenet; 1893; composition; symétrie; brique; pierre de taille; modénature; balcon filant; porte d'accès

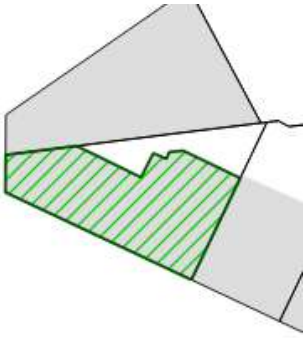
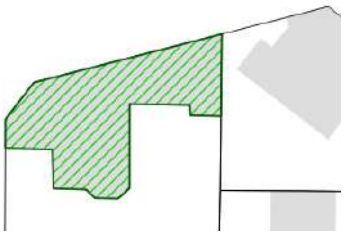
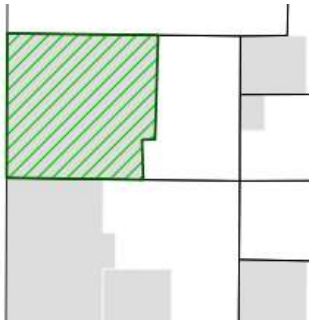
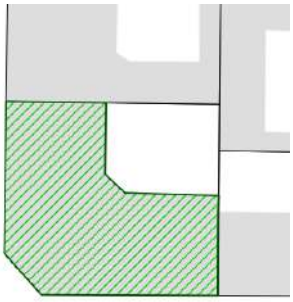
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-121	3 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; symétrie; pierre de taille; modénature; balcon filant; porte d'accès latérale
BB-I-122	3bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; petit gabarit; pierre de taille enduite; composition; porte d'accès avec linteau ouvrage; modénature; frise;
BB-I-123	38 Rue de Billancourt			Immeuble; Murat; 1891; figure de proue; pierre de taille; brique; modénature; balcon filant;
BB-I-124	4 - 4bis Rue des Fosses Saint-Denis			Immeuble; composition; gabarit; brique jaune; modénature; baie cintrée: linteau; frise

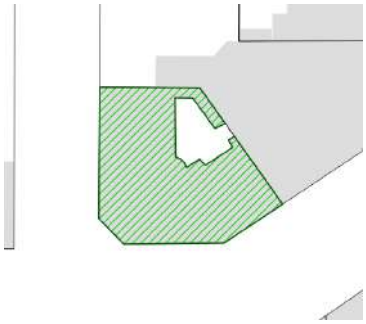
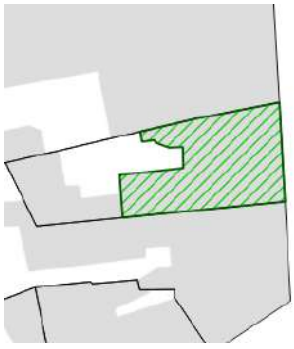
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-125	15 Rue de Montmorency			Immeuble; figure de proue; pierre de taille enduite; composition; ordonnance; bandeau; volet bois
BB-I-126	22 Rue Tisserant			Maison; composition; polychromie; brique; frise; œil de bœuf; lucarne /fronton; jardinet
BB-I-127	24 Rue Tisserant			Maison; implantation; volumétrie gabarit; brique; enduit clair; composition; calepinage; toiture débordante; porte d'accès dans l'angle; escalier
BB-I-128	26 Rue Tisserant			Maison; volumétrie composition, symétrie; meulière; terrasse; lucarne pendante; modénature

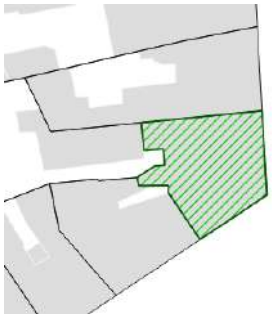
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-129	28 Rue Tisserant			Maison; meulière; brique; volumétrie gabarit; modénature; calepinage; colombage; toiture débordante; pignon; soubassement; allège
BB-I-130	15 Rue Tisserant			Maison; figure de proue; volumétrie implantation; art deco; composition; balcon; corniche
BB-I-131	18 Rue Mahias			Maison; volumétrie composition; volume en pignon et en saillie; baie en accolade
BB-I-132	4 Rue de Montmorency			Immeuble; figure de proue; volumétrie encorbellement; composition; façade courbe; pierre de taille enduite; brique;

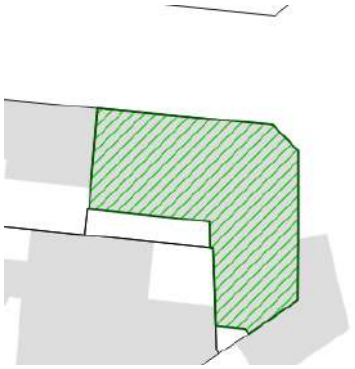
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-133	12 Rue du Parchamp			Immeuble; composition; modénature; brique; enduit clair; bandeau; frise; encadrement;
BB-I-134	62bis Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; figure de proue; composition; ordonnance; pierre de taille; modénature; balcon filant
BB-I-135	79bis Avenue Jean Baptiste Clement			Immeuble; Bosquet; figure de proue; composition; biais marquée; volumétrie ordonnance; pierre de taille; modénature; balcon filant
BB-I-136	3 Rue de l'Eglise			Immeuble; composition; symétrie; ordonnance; modénature; linteau; volet bois

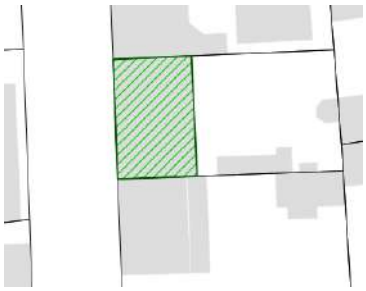
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-137	50 Avenue Jean Baptiste Clement			Immeuble; angle; composition; ordonnance; symétrie; modénature; chainage d'angle; volet bois; lucarne
BB-I-138	52 Avenue Jean Baptiste Clement			Immeuble; composition; symétrie; ordonnance; modénature; linteau; volet bois; porte d'accès
BB-I-139	54 Avenue Jean Baptiste Clement			Immeuble; composition; symétrie; ordonnance; modénature;
BB-I-140	58 Avenue Jean Baptiste Clement			Immeuble; double composition sur une seule parcelle; ; ordonnance; modénature; balcon filant; volet bois; portes d'accès

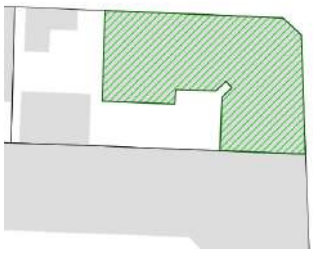
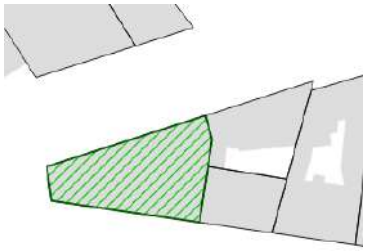
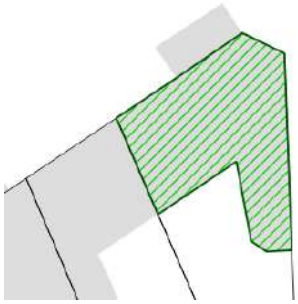
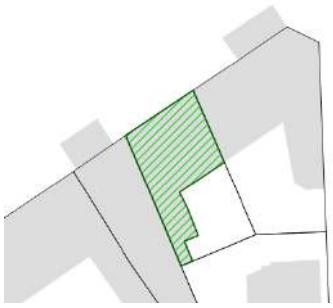
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-141	60 Avenue Jean Baptiste Clement			Immeuble; composition; symétrie; ordonnance; modénature; balcon filant; porte d'accès
BB-I-142	1 Rue Anna Jaquin			Immeuble; figure de proue; composition; ordonnance; balcon; ferronnerie; cheminées; volet bois
BB-I-143	3 Rue Anna Jaquin			Maison; meulière; brique; lucarne pendante; composition; volumétrie jardin; clôture; marquise
BB-I-144	5-7 Rue de Billancourt			Immeuble (ancien hôtel); Lebel; 1914; gabarit; composition; volumétrie brique; garde-manger extérieur; ferronnerie; attique en terrasse; toiture débordante

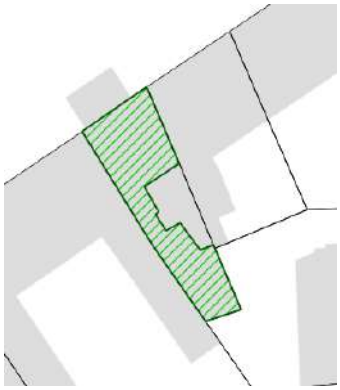
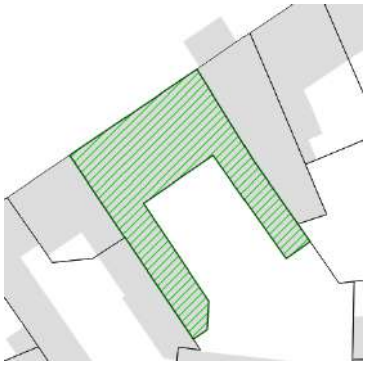
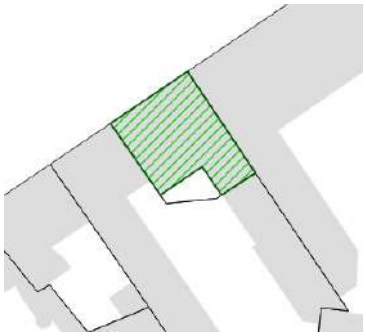
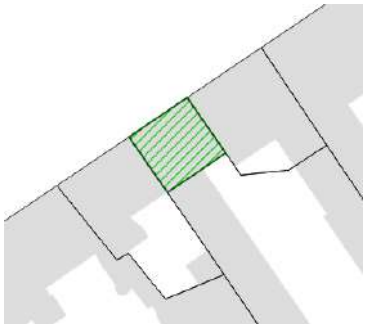
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-145	9 Rue de Billancourt			Immeuble; composition; ordonnance; lucarne / fronton; volet bois; porte bois
BB-I-146	11 Rue de Billancourt			Immeuble; pierre de taille enduite; composition; symétrie; ordonnance; modénature; porte bois; ferronnerie
BB-I-147	72 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; implantation; composition; pierre de taille; modénature; balcon; balcon filant; passage cocher; annexes en fond de parcelle
BB-I-148	19 Rue de Billancourt			Immeuble; Lebel, 1912; gabarit; composition; polychromie; pierre de taille; brique; modénature; balcon; porte d'entrée; ferronnerie; lucarne pendante

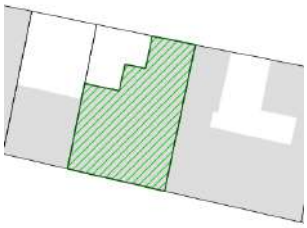
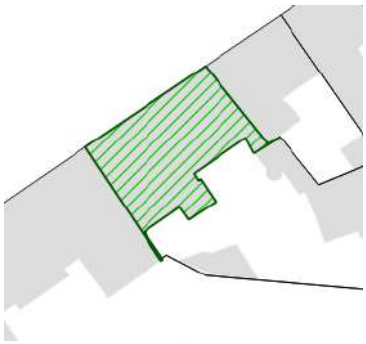
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-149	14bis Rue Escudier			Immeuble; pierre de taille; composition; modénature, balcon; brique en attique; attique en retrait; porte d'accès; ferronnerie
BB-I-150	160 Route de la Reine			Immeuble 1913 structurant une proue d'ilot en entrée de ville ; 3 façades identiques composées et ordonnancées à travées régulières et axées ; Registres horizontaux ; Toiture mansardée à lucarnes ; Portes fenêtres 2 vantaux et linteaux maçonnés ; Balcons ferronnerie ; Briques bichromes (motifs, lits horizontaux R+1)
BB-I-151	87 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; figure de proue; composition; gabarit; pierre de taille enduite; modénature; cheminées
BB-I-152	87bis Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; pierre de taille; modénature; balcon filant; garde-corps

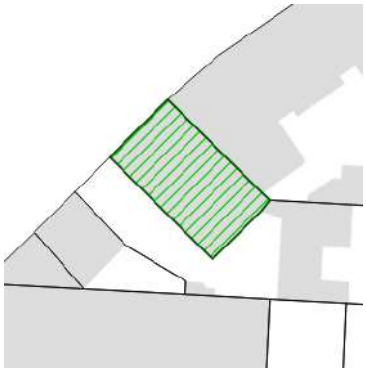
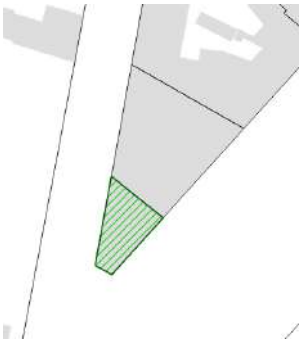
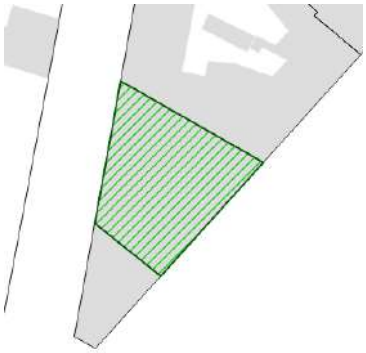
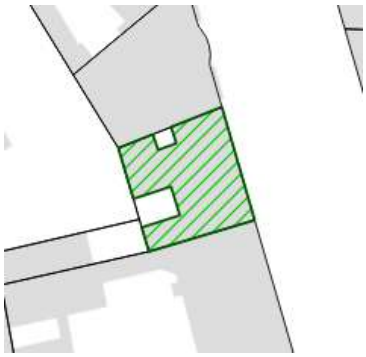
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-153	89 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; modénature; volet bois
BB-I-154	91 - 91bis Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; gabarit; ordonnance; pierre de taille enduite; modénature; garde-corps
BB-I-155	93 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; modénature; bandeau; lucarne avec fronton
BB-I-156	95 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; modénature; chainage d'angle; volet bois

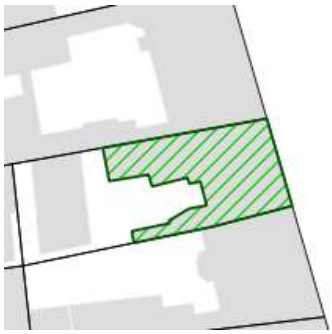
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-157	97 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; ;volet bois; RDC changement des portes à prévoir
BB-I-158	14 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; bandeau; volet bois
BB-I-159	99 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; ordonnance; pierre de taille ; modénature; menuiseries; volets bois; garde-corps; lucarne
BB-I-160	101 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; pierre de taille ; modénature; balcon; balcon filant; porte d'accès

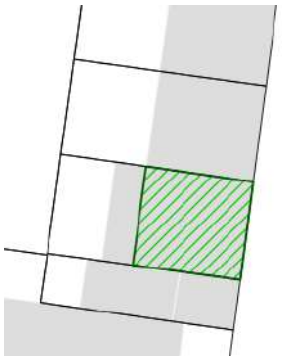
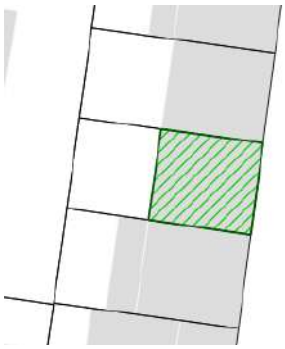
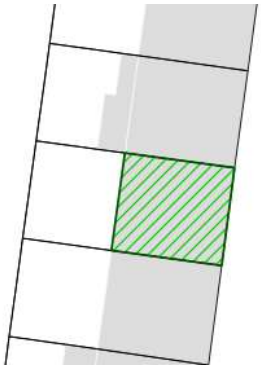
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-161	103 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; composition; implantation; gabarit; pierre de taille enduite; modénature; volet bois
BB-I-162	120 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; bas; néo-classique; figure de proue; composition; symétrie; lucarne, toiture en croupe; volet bois
BB-I-163	122 Avenue Jean-Baptiste Clement			Immeuble; néo-classique; composition; symétrie; lucarne, volet bois
BB-I-164	12 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; pierre de taille; modénature; balcon filant; garde-corps; porte d'accès

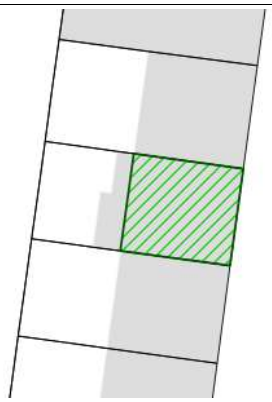
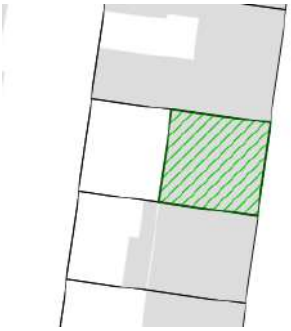
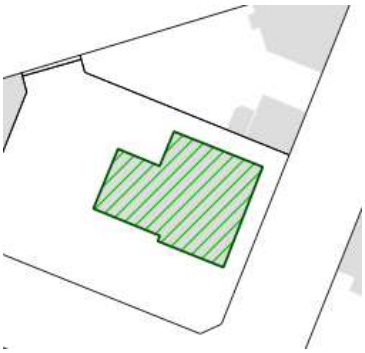
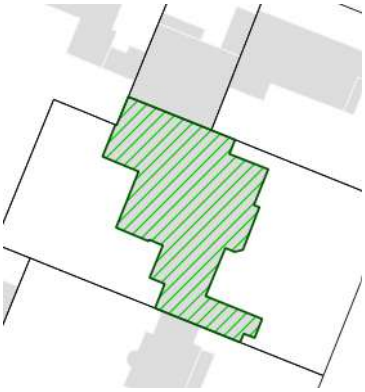
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-165	14-14bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; symétrie; pierre de taille; modénature; linteau ; garde-corps; porte d'accès
BB-I-166	16 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; modénature; frise; décors symétriques ; garde-corps
BB-I-167	16bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Chauchat; 1912; composition; symétrie; pierre de taille; modénature; linteau ; balcon; toiture débordante; garde-corps; porte d'accès
BB-I-168	18 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; symétrie; pierre de taille; modénature; balcon filant ; garde-corps

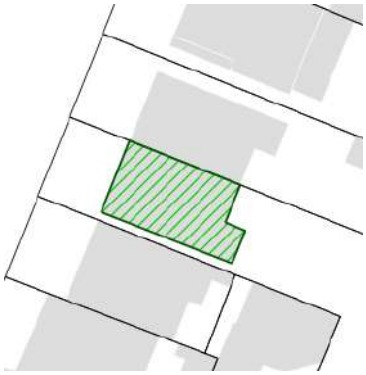
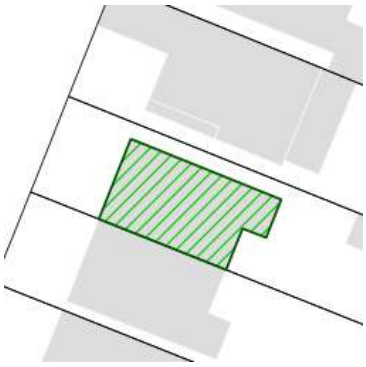
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-169	2 Rue Bartholdi			immeuble; figure de proue; volumétrie composition; pierre de taille; brique jaune ; modénatures; ferronnerie
BB-I-170	3 Rue Bartholdi			Maison; composition; brique; soubassement meulière; menuiserie; œil de bœuf; lucarne
BB-I-171	3bis Rue Bartholdi			Maison; composition; brique rouge et jaune; soubassement brique; menuiserie; calepinage; frise; lucarne
BB-I-172	5 Rue Bartholdi			Maison; composition; brique rouge et jaune; soubassement meulière; menuiserie; linteau; lucarne

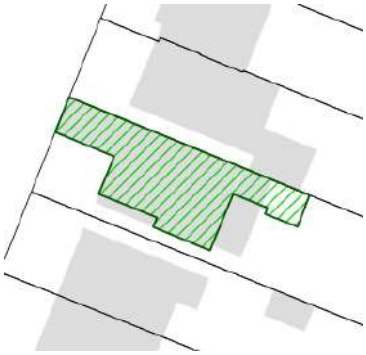
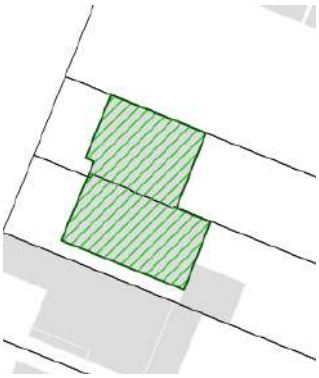
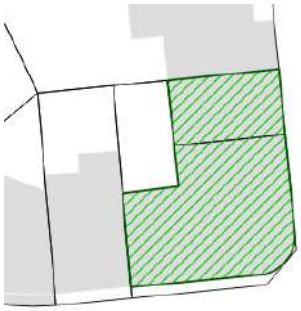
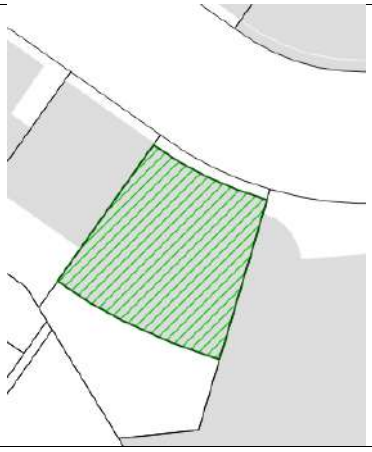
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-173	5bis Rue Bartholdi			Maison; composition; brique; soubassement brique; menuiserie; œil de bœuf; lucarne
BB-I-174	7 Rue Bartholdi			Maison; composition; brique; soubassement meulière; menuiserie; œil de bœuf; lucarne
BB-I-175	11 Rue Darcel			Maison; volumétrie modénature; balustre; lucarne
BB-I-176	22 Avenue Robert Schuman			Maison; composition; symétrie; porte d'accès; ferronnerie

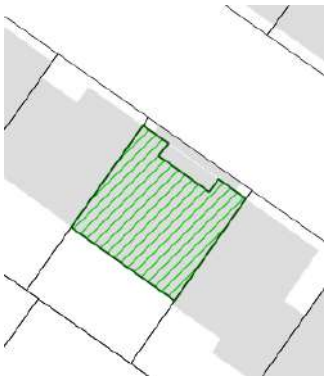
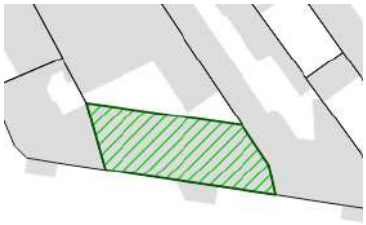
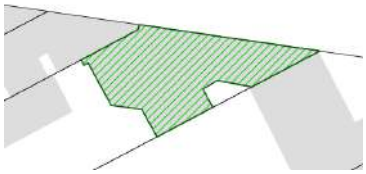
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-177	2 Rue Darcel			Maison; volumétrie tour; toiture
BB-I-178	2bis Rue Darcel			Maison; composition; brique peinte; calepinage; frise; balcon; ferronnerie
BB-I-179	4 Rue Darcel			Maison; jumelle; composition; meulière; linteau carreau de faïence; marquise
BB-I-180	4bis Rue Darcel			Maison; jumelle; composition; meulière; linteau carreau de faïence; marquise

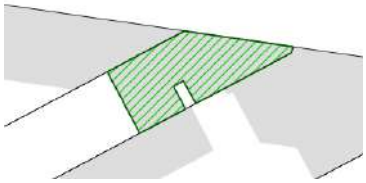
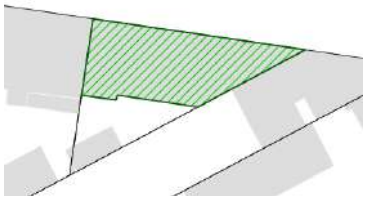
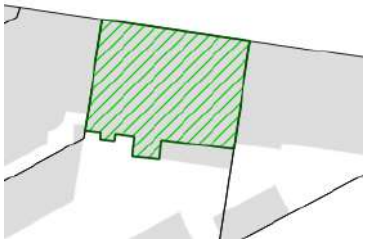
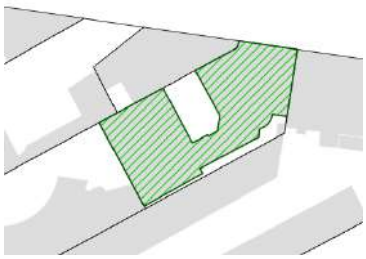
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-181	6 Rue Darcel			Maison; pignon sur la rue; toiture débordante; modénature; ferronnerie; frise; carreau de faïence
BB-I-182	6bis - 6ter Rue Darcel			Maison; Art déco; volumétrie; ferronnerie; clôture; auvent
BB-I-183	2 Rue du Belvédère			Immeuble; figure de proue; volumétrie; brique; béton; façade courbe
BB-I-184	3 Rue du Belvédère			Maison; art deco; composition; symétrie; œil de bœuf; menuiserie; porte d'accès

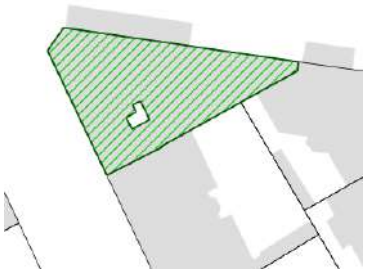
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-185	11 Rue du Belvédère			Villa Atelier; patrimoine années 30 ; toiture terrasse; composition tripartite; balcon filant
BB-I-186	4 -11, 1 Rue des Princes; Rue du Belvédère			Immeuble; grand ensemble; Implantation; figure de proue; composition; volumétrie pierre de taille; brique
BB-I-187	32bis Route de la Reine			Immeuble; composition; polychromie; brique; calepinage; frise; ferronnerie; porte d'accès
BB-I-188	19-21 Route de la Reine			Immeuble; gabarit; composition; volumétrie pierre de taille; brique;

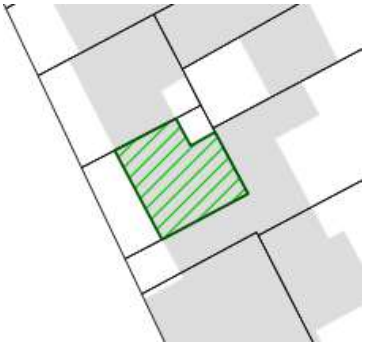
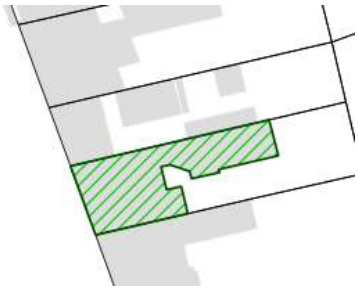
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-189	23 Route de la Reine			Immeuble; composition; ordonnance; modénature; volet bois
BB-I-190	25 Route de la Reine			Immeuble; gabarit; composition; volumétrie pierre de taille; brique; baie cintrée
BB-I-191	27-29 Route de la Reine			Immeuble; gabarit; composition; volumétrie balcon; bow window; porte d'accès; carreau de faïence
BB-I-192	31 Route de la Reine			Maison; gabarit petit; implantation; composition; symétrie œil de bœuf

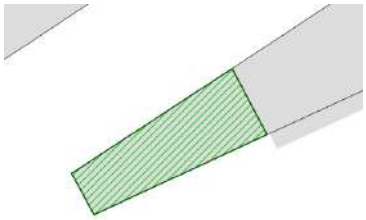
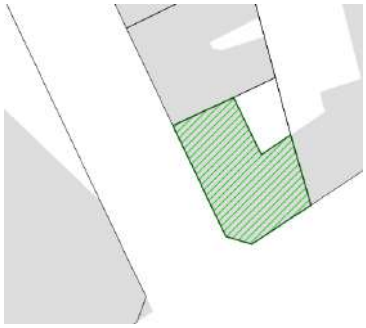
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-193	37 Route de la Reine			Immeuble; figure de proue; composition; gabarit; pierre de taille enduite
BB-I-194	5 Rue Thiers			Immeuble; gabarit; composition; pierre de taille; meulière; brique; modénature; lucarne
BB-I-195	32bis Route de la Reine			Immeuble; gabarit; composition; pierre de taille; brique; brique vernissée; frise; calepinage; modénature
BB-I-196	11 Rue Thiers			Maison; composition; brique; brique vernissée; calepinage; modénature; surélévation; jardinet

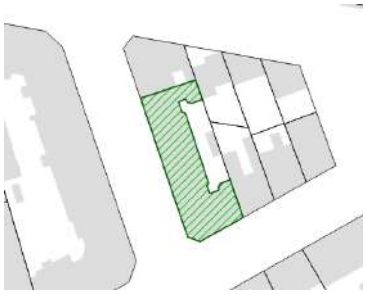
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-197	13 Rue Thiers			Maison; composition; brique; brique vernissée; calepinage; modénature; cabochon; pignon; toiture débordante; clôture; jardinet
BB-I-198	15 Rue Thiers			Maison; jumelle; composition; brique; ; brique vernissée; calepinage; modénature; frise; jardinet
BB-I-199	15bis Rue Thiers			Maison; jumelle; composition; brique; ; brique vernissée; calepinage; modénature; frise; jardinet
BB-I-200	109 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; gabarit; brique; calepinage; balcon

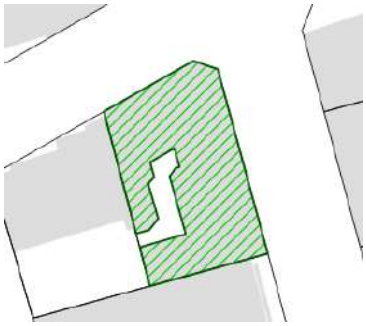
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-201	89 Rue du chemin vert			Immeuble; figure de proue; composition; brique; pierre de taille; chainage d'angle; modénature; lucarne
BB-I-202	65 Rue Thiers			Immeuble; figure de proue; composition; brique; pierre de taille; lacon filant; modénature; lucarne
BB-I-203	55-57 Rue Emile Landrin			Immeuble; façade courbe
				Annexe

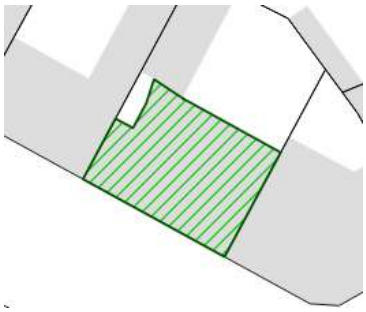
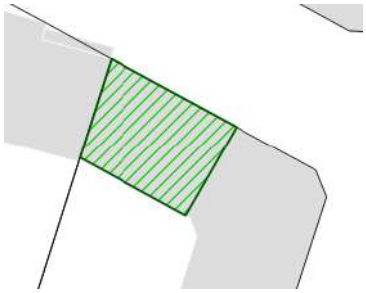
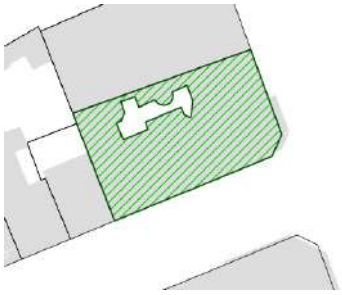
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-204	93-95 Avenue Pierre Grenier			Immeuble; art deco: composition; gabarit; volumétrie faïence; bow window
BB-I-205	25 Rue du Dôme			Immeuble; Poigin; figure de proue; gabarit; composition; volumétrie brique; polychromie; toiture débordante
BB-I-206	32; 63 Rue Barthelemy Danjou; Boulevard de la République			Immeuble; figure de proue; composition; pierre de taille enduite; brique; polychromie
BB-I-207	56 Rue du dôme			Immeuble; figure de proue; composition; volumétrie; polychromie; brique; modénature; toiture débordante; frise

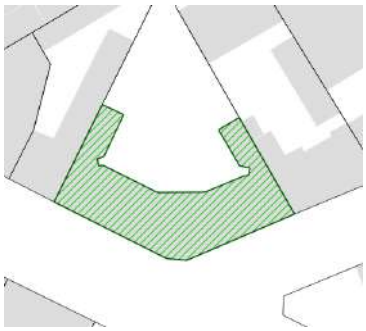
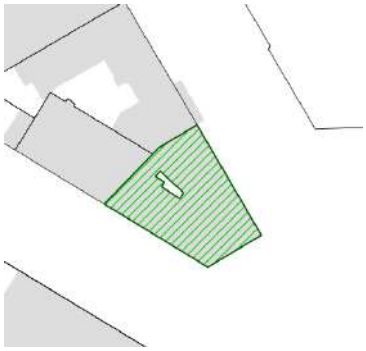
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-208	60 Boulevard de la République			Immeuble; figure de proue; composition; polychromie; brique; modénature; frise; toiture
BB-I-209	62-64 Boulevard de la République			Immeuble; figure de proue; composition; pierre de taille enduite; brique; polychromie
BB-I-210	66 Boulevard de la République			Immeuble; brique blanche; brique vernissée; frise; bandeau; modénature
BB-I-211	34 Rue des Longs-Pres			Immeuble; figure de proue; composition; brique blanche; modénature; garde-corps

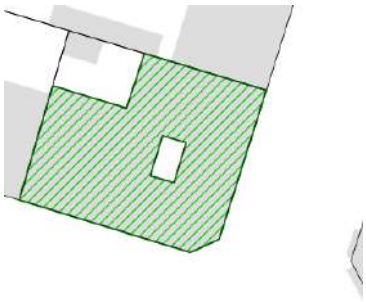
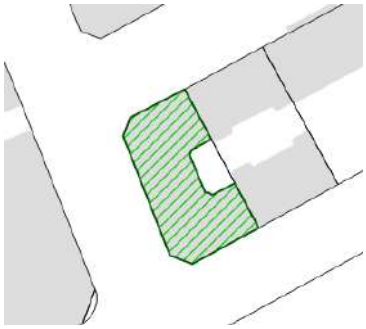
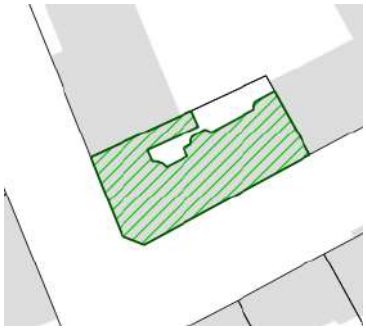
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-212	4bis Rue de Clamart			Immeuble; polychromie; briques polychromes; briques vernissées, ensemble 3 immeubles
BB-I-213	226 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; polychromie; briques polychromes; briques vernissées, ensemble 3 immeubles
BB-I-214	5 Rue de Clamart			Immeuble; polychromie; brique; calepinage
BB-I-215	250ter Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; figure de proue; polychromie; briques, pierre de taille; bow window; lucarnes; balcon; ensemble deux immeubles

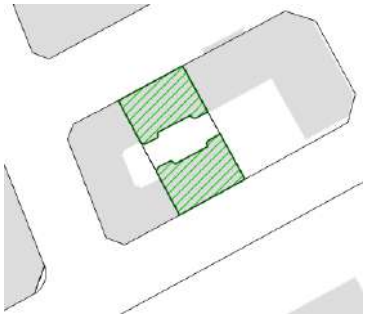
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-216	250bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; polychromie; briques, pierre de taille; bow window; lucarnes; balcon; ensemble deux immeubles
BB-I-217	270-272 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; maison; polychromie; briques jaunes; briques vernissées, faïence; frise; modénature; clôture
BB-I-218	34 Rue Yves Kermen			Immeuble; figure de proue; volumétrie polychromie; briques, pierre de taille; bow window; volumétrie de toiture
BB-I-219	4 Place Jules Guesde			Immeuble; figure de proue; polychromie; briques

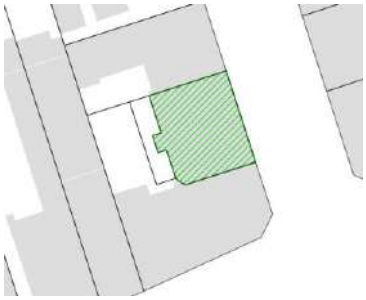
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-220	14 Rue d'Issy			Immeuble; figure de proue; composition; soubassement meulière; brique; pierre de taille; modénature; bandeau; balcon sur le biais
BB-I-221	159 Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; composition; gabarit; volumétrie pierre de taille; brique; modénature; volumétrie de la toiture
BB-I-222	158 Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; Fond; 1913; ensemble; figure de proue; brique mais ravalement enduit blanc; composition; volumétrie polychromie; modénature
BB-I-223	1-3 Rue du Hameau Fleuri			Immeuble; Fond; 1913; ensemble; brique; composition; volumétrie polychromie; modénature

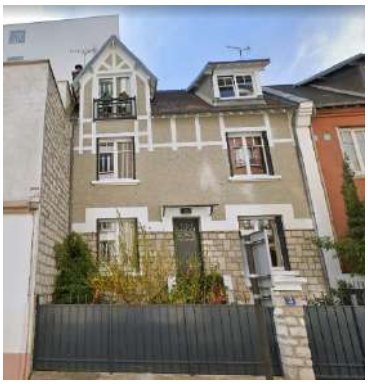
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-224	156 Rue du Vieux Pont de Sevres			Immeuble; Fond; 1913; ensemble; brique; composition; volumétrie polychromie; modénature
BB-I-225	3 Rue Liot			Immeuble; composition; soubassement meulière; polychromie; brique; brique vernissée; modénature; cabochon; frise; porte bois; ensemble avec le 5
BB-I-226	5 Rue Liot			Immeuble; composition; soubassement meulière; polychromie; brique; brique vernissée; modénature; cabochon; frise; porte bois; ensemble avec le 3
BB-I-227	1 Rue Rieux			Immeuble; ensemble de trois immeubles; gabarit; figure de proue; composition; modénature; frise faïence;

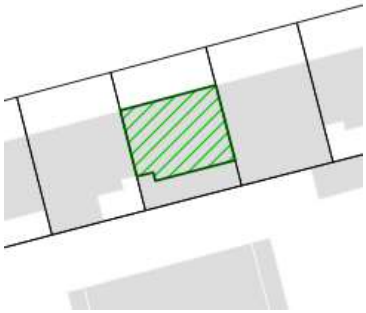
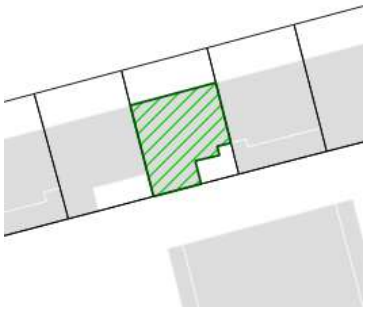
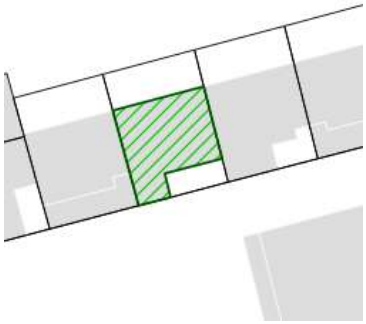
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-228	3 Rue Rieux			Immeuble; ensemble de trois immeubles; gabarit; composition; modénature; frise faïence;
BB-I-229	5 Rue Rieux			Immeuble; ensemble de trois immeubles; gabarit; composition; modénature; frise faïence;
BB-I-230	9 Rue Rieux			Immeuble; gabarit; polychromie; brique; composition; frise; modénature; soubassement pierre de taille; ferronnerie; ensemble avec le 11
BB-I-231	11 Rue Rieux			Immeuble; gabarit; polychromie; brique; composition; frise; modénature; soubassement pierre de taille; ferronnerie; ensemble avec le 9

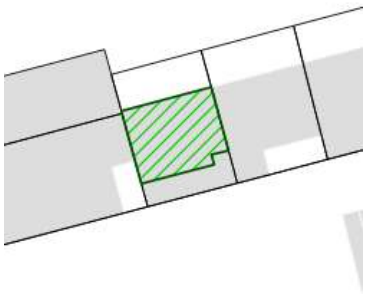
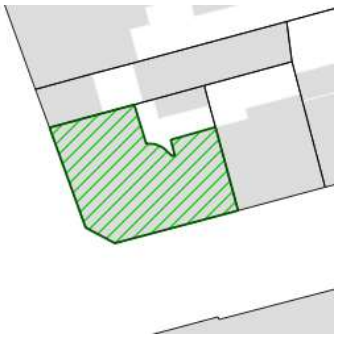
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-232	13 Rue Rieux			Immeuble; composition; brique; polychromie; office public HMB département de la Seine; modénature; balcon; balcon filant
BB-I-233	2 Rue Georges Sorel			Immeuble; gabarit; figure de proue; composition; volumétrie modénature; volume en saillie
BB-I-234	3 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; meulière; dessin colombage; dessin des menuiseries
BB-I-235	5 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; dessin des menuiseries; clôture; frise brique

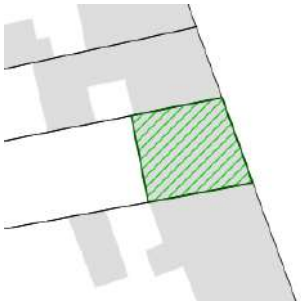
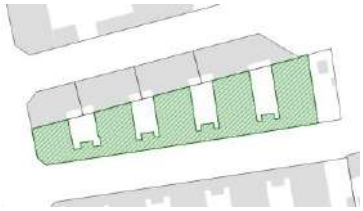
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-236	7 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; dessin des menuiseries; clôture; dessin colombage; bow window; porte cintrée
BB-I-237	9 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; dessin des menuiseries; clôture; frise faïence; porte cintrée; marquise
BB-I-238	11 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; dessin des menuiseries; clôture; dessin colombage; meulière en soubassement; bow window
BB-I-239	13 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; dessin des menuiseries; clôture; frise brique; marquise

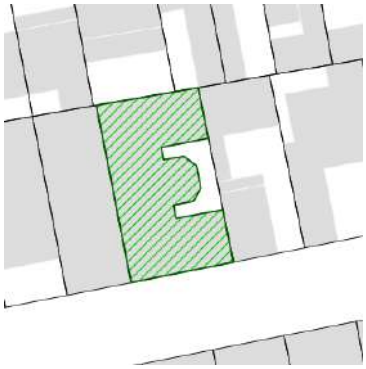
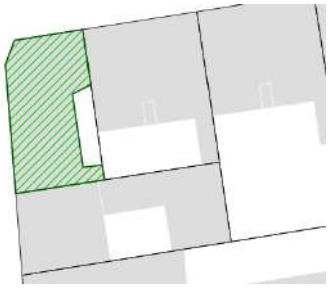
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-240	15 Rue Georges Sorel			Maison; composition; gabarit; lucarne; ensemble cohérent 3-15; dessin des menuiseries; clôture; dessin colombage; terrasse: marquise
BB-I-241	24 Rue Georges Sorel			Immeuble; composition; volumétrie figure de proue; balcon en toiture; brique; pierre de taille
BB-I-242	141 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Lefevre; 1906; brique; polychromie; composition; frise; baie cintrée; lucarne
BB-I-243	255 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; Fournier; composition; brique; brique vernissée; frise; ferronnerie; mosaïque; modénature

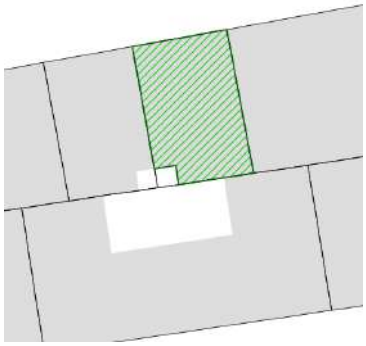
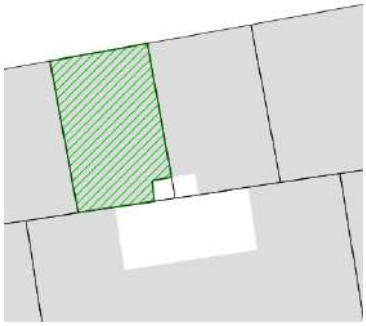
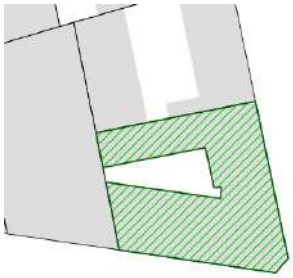
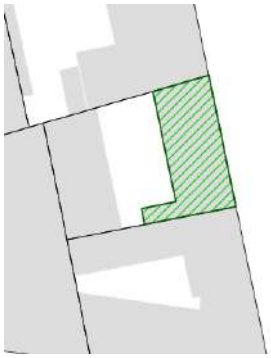
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-244	142 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; polychromie; brique; frise; toiture débordante
BB-I-245	49-55 Rue Georges Sorel			Immeuble; ensemble dans la rue; gabarit; volumétrie composition; traitement des angles
BB-I-246	50-54 Rue Georges Sorel			Immeuble; ensemble dans la rue; gabarit; volumétrie composition; traitement des angles
BB-I-247	128 Rue de Billancourt			Immeuble; figure de proue; pierre de taille; brique; modénature; gabarit; volumétrie bow window

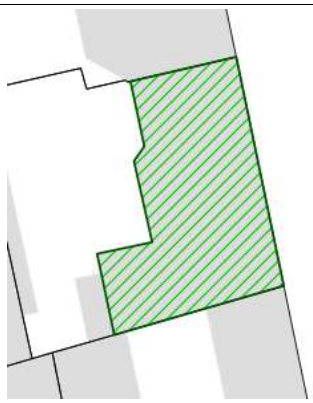
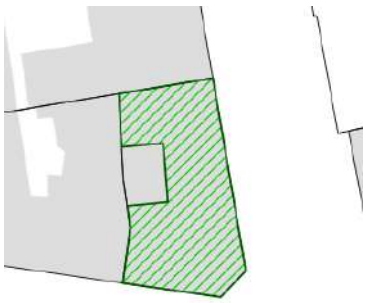
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-248	42 Rue Reinhardt			Maison; Pourrier; 1909; brique; polychromie; composition; verrière atelier; toiture débordante; porte cintrée; frise
BB-I-249	33 Rue Fernand Pelloutier			Maison; meulière; brique; polychromie; composition; pignon; toiture débordante
BB-I-250	13 Rue de l'Ancienne Mairie			Immeuble; figure de proue; polychromie; brique; modénature; frise; soubassement meulière; gabarit; séquence d'entrée (porte et fenêtre)
BB-I-251	11 Rue de Châteaudun			Immeuble; polychromie, modénature; frise; soubassement meulière; brique; balcon; gabarit; porte bois cintrée

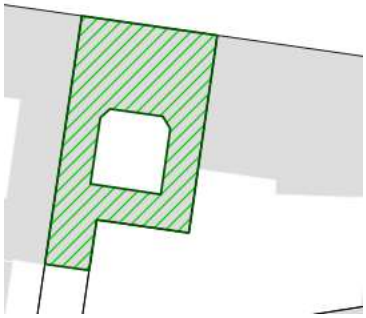
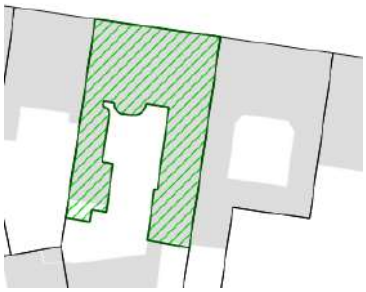
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-252	235bis Rue Gallieni			Maison jumelle; pierre de taille; meulière; brique; polychromie; composition; symétrie; lucarne; toiture débordante; cheminée; ferronnerie
BB-I-253	235ter Rue Gallieni			Maison jumelle; pierre de taille; meulière; brique; polychromie; composition; symétrie; lucarne; toiture débordante; cheminée; ferronnerie
BB-I-254	84 Route de la Reine			Immeuble; figure de proue; composition; gabarit; pierre de taille enduite; modénature
BB-I-255	66 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; balcon 1 travée, manque sur les deux; modénature;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-256	60bis - 62 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; brique enduit faux joint; modénature; volet bois; mauvais état
BB-I-257	88 Route de la Reine			Immeuble; composition; surélévation brique; polychromie; linteau; toiture débordante
BB-I-258	82 Rue d'Aguesseau			Immeuble; Bonovet; 1899; figure de proue; composition; gabarit; polychromie; brique; pierre de taille enduite; modénature
BB-I-259	80 Rue d'Aguesseau			Immeuble; modénature; statuaire; composition; symétrie

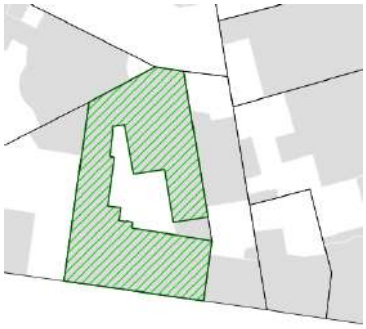
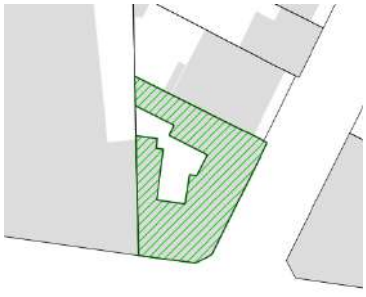
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-260	103 Route de la Reine			Immeuble; gabarit; compostions; pierre de taille; modénature; ferronnerie
BB-I-261	105 Route de la Reine			Immeuble; Lefevre; 1908; gabarit; compostions; pierre de taille; bow window; balcon; ferronnerie; modénature
BB-I-262	107 Route de la Reine			Immeuble; gabarit; compostions; pierre de taille; modénature; surélévation contemporaine
BB-I-263	63 Rue de Billancourt			Immeuble; gabarit; composition; volume en saillie; brique; symétrie

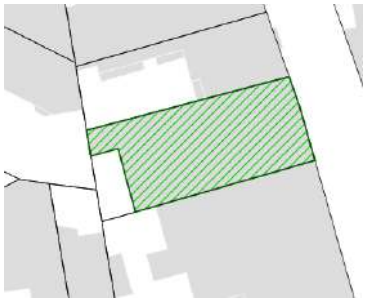
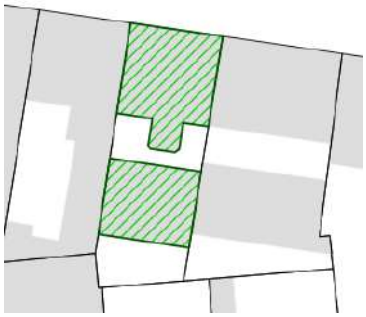
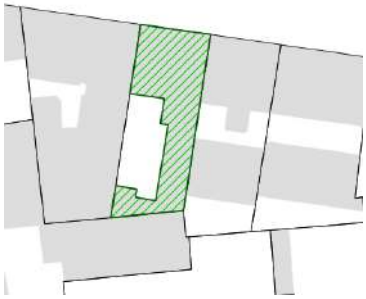
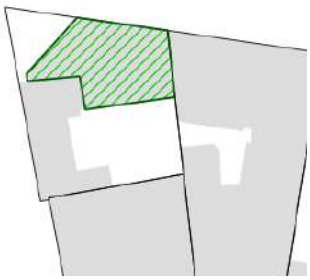
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-264	63ter Rue de Billancourt			Immeuble; gabarit; composition; polychromie; brique; brique vernissée; calepinage; frise; lucarne
BB-I-265	114 Route de la Reine			Equipement; hôtel Marriott; gabarit; composition; pierre de taille; brique; surélévation et extension contemporaine
BB-I-266	118 Route de la Reine			Immeuble; composition; brique; polychromie; calepinage; symétrie
BB-I-267	120 Route de la Reine			Immeuble; composition; symétrie; pierre de taille enduite; modénature; bandeau; garde-corps

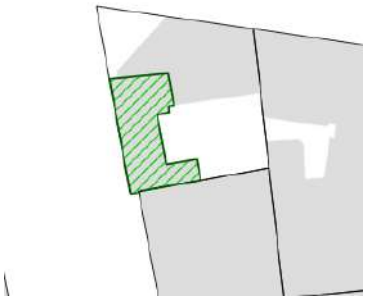
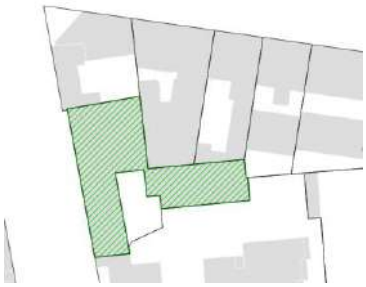
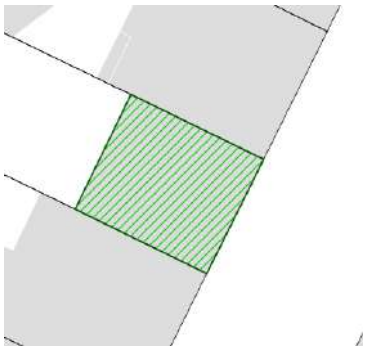
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-268	122 Route de la Reine			Immeuble; composition; symétrie; pierre de taille enduite; brique blanche; modénature; bandeau; garde-corps; balcon filant dernier étage
BB-I-269	124-126 Route de la Reine			Hôtel particulier; implantation; gabarit; meulière; pierre de taille; brique; modénature; marquise
BB-I-270	9-11 Rue de l'Ancienne Mairie			Immeuble; figure de proue; composition; pierre de taille enduite; modénature; bandeau; garde-corps
BB-I-271	128 Route de la Reine			Immeuble; figure de proue; composition; pierre de taille enduite; modénature; volet bois, lucarne; cheminée

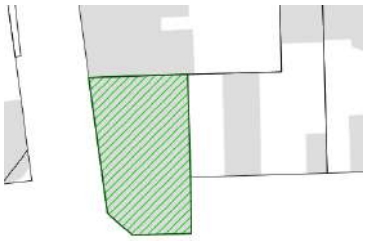
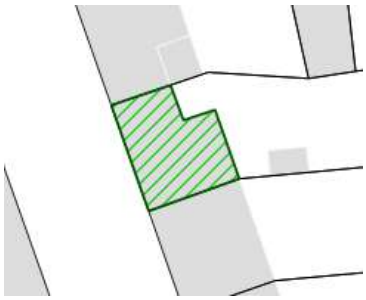
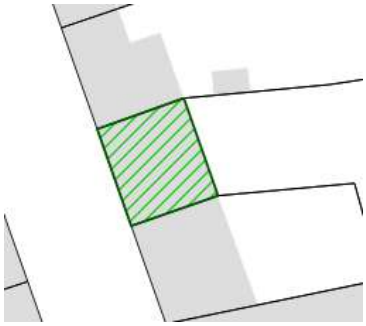
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-272	46 Rue de Billancourt			Equipement; hôtel Marriott; gabarit; composition; pierre de taille; brique; entrée de service et parking
BB-I-273	113 Route de la Reine			Immeuble; composition; brique; brique vernisse; polychromie; modénature
BB-I-274	115 Route de la Reine			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; modénature; bandeau; garde; volet bois
BB-I-275	119 Route de la Reine			Immeuble; figure de proue; art deco; façade courbe; volumétrie composition

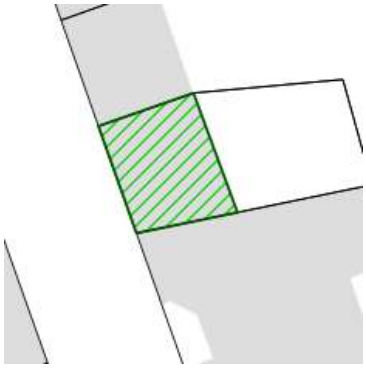
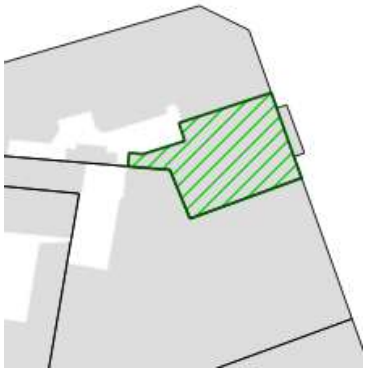
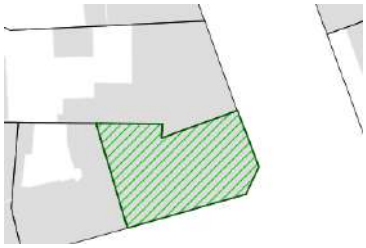
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-276	19 Rue de Silly			Immeuble; composition; modénature
BB-I-277	23 Rue de Silly			Immeuble; brique blanche; composition; porche; calepinage; frise
BB-I-278	10 Rue de l'Ancienne Mairie			Hôtel particulier; pierre de taille; brique; modénature; composition; lucarne monumentale; vitraux
BB-I-279	261 Rue Gallieni			Immeuble; Ch. et R. Lefèvre; 1932; brique; figure de proue; soubassement pierre, volumétrie bow window

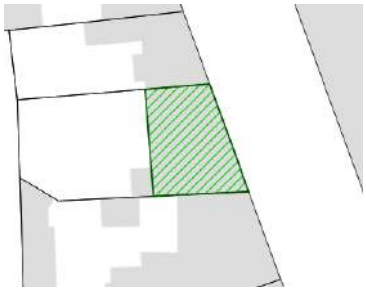
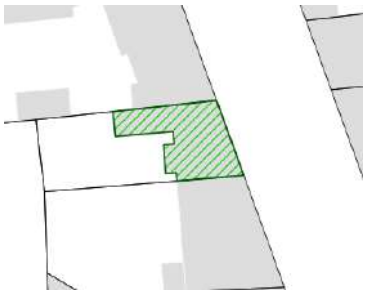
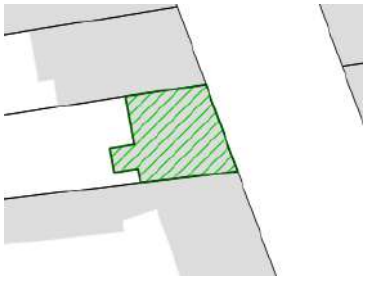
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-280	43bis Rue de Billancourt			Immeuble; 1884; figure de proue; meulière; brique; polychromie; modénature; ferronnerie; lucarne; frise
BB-I-281	45 Rue de Billancourt			Maison; meulière; pierre de taille; ensemble de 4 maisons; gabarit; polychromie; brique; modénature; frise; faïence
BB-I-282	45bis Rue de Billancourt			Maison; meulière; pierre de taille; ensemble de 4 maisons; gabarit; polychromie; brique; modénature; frise; faïence; œil de bœuf
BB-I-283	47 Rue de Billancourt			Maison; meulière; pierre de taille; ensemble de 4 maisons; gabarit; polychromie; brique; modénature; frise; faïence

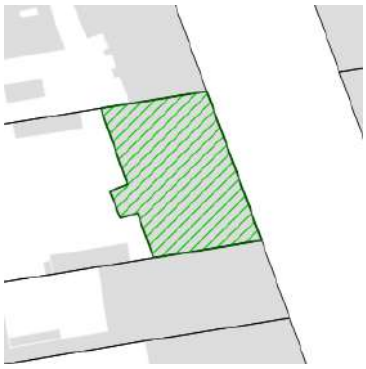
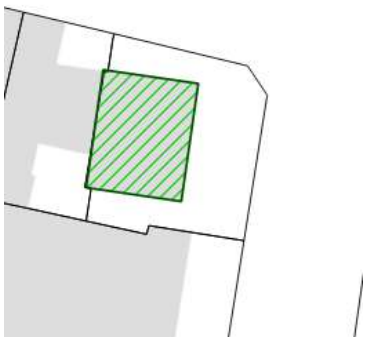
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-284	47bis Rue de Billancourt			Maison; meulière; pierre de taille; ensemble de 4 maisons; gabarit; ; brique enduite; modénature; faïence
BB-I-285	25 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; figure de proue; composition; gabarit; pierre de taille enduite; modénature; volumétrie en toiture
BB-I-286	42 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; figure de proue; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; façade courbe
BB-I-287	138 Rue du Chateau			Immeuble; figure de proue; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; façade courbe

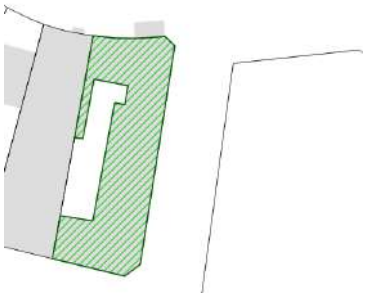
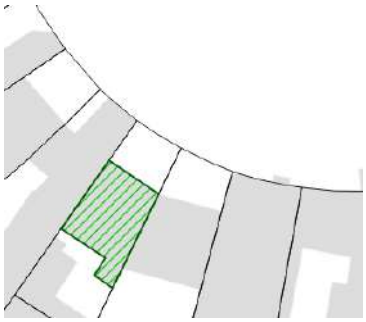
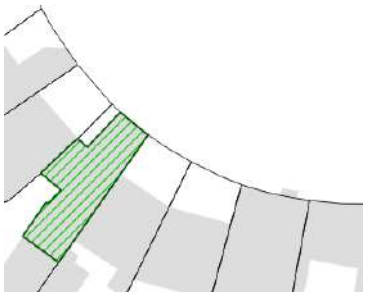
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-288	38 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; pierre de taille; modénature; balcon filant
BB-I-289	36 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; symétrie pierre de taille; surélévation brique modénature; balcon
BB-I-290	34 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; pierre de taille; modénature; balcon filant
BB-I-291	32 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; pierre de taille enduite; symétrie; modénature; balcon; porte bois

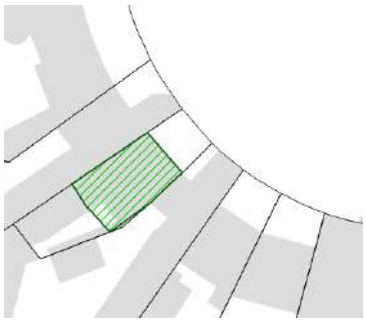
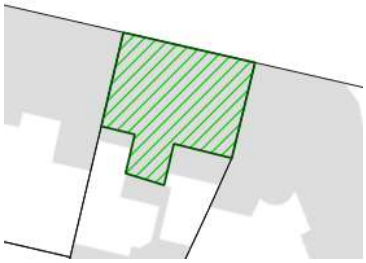
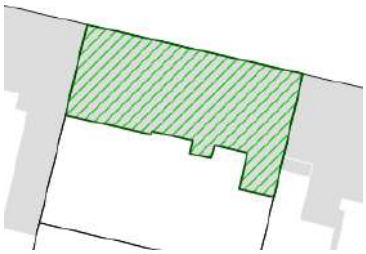
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-292	30bis Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; gabarit; brique;
BB-I-293	30 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; gabarit; brique; volet bois
BB-I-294	28 Boulevard Jean Jaurès			Immeuble; composition; ordonnance; pierre de taille; modénature; balcon filant; bow window; lucarne monumentale
BB-I-295	6 Rue de Sevres			Hôtel particulier; implantation; gabarit; composition; symétrie; modénature; extension contemporaine à l'arrière

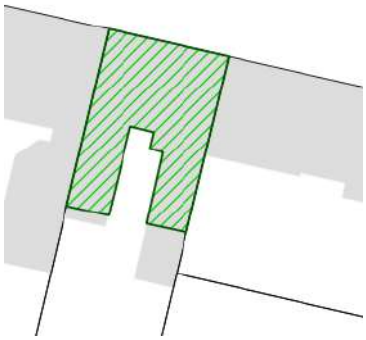
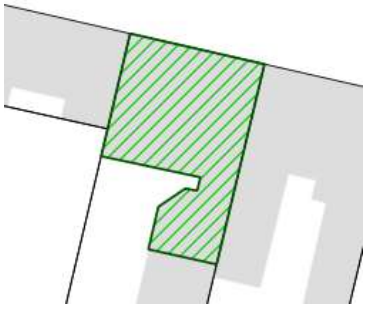
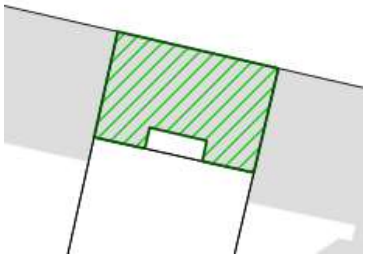
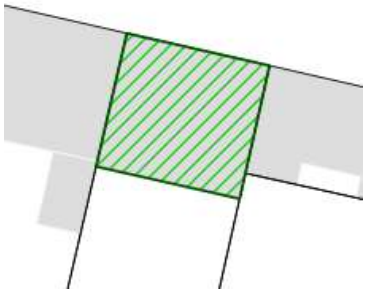
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-296	21 Rue Béranger			Immeuble; composition; pierre de taille; modénature; balcon filant, même parcelle que le B-I-300
BB-I-297	7 Rond-Point Rhin et Danube			Immeuble; façade courbe; composition; modénature; volet bois
BB-I-298	13 Rond-Point Rhin et Danube			Immeuble; composition; symétrie; modénature; volet bois
BB-I-299	15 Rond-Point Rhin et Danube			Immeuble; composition; symétrie; modénature; volet bois

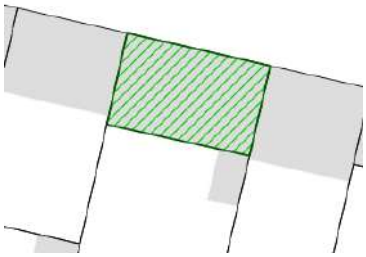
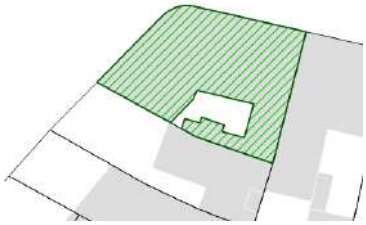
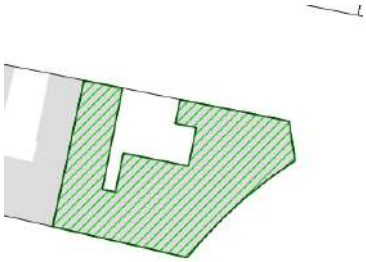
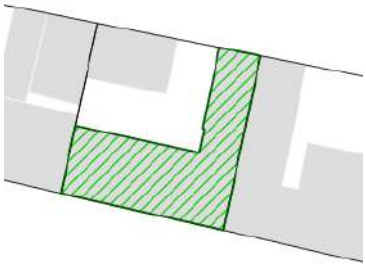
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-300	17 Rond-Point Rhin et Danube			Immeuble; composition; symétrie; brique; calepinage; balcon; ferronnerie; même parcelle que le B-I-288
BB-I-301	21 Rond-Point Rhin et Danube			Immeuble; figure de proue; composition; volumétrie pierre de taille; modénature; balcon filant; poivrière
BB-I-302	3 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; symétrie; modénature; volet bois
BB-I-303	5-5bis Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; balcon filant; volet bois; garde-corps balustre pierre

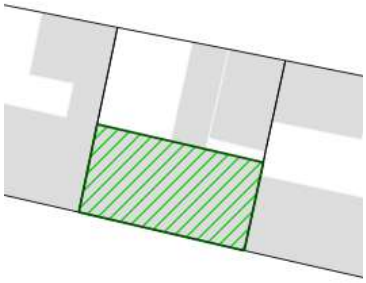
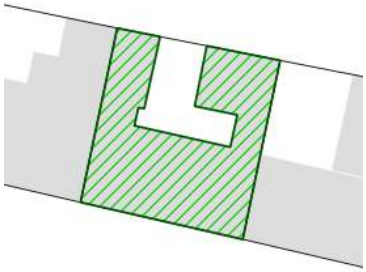
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-304	7 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; balcon filant
BB-I-305	9 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; balcon filant
BB-I-306	9bis Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; pierre de taille; modénature; bandeau
BB-I-307	11 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Hôtel particulier; composition; pierre de taille; meulière; modénature; lucarne monumentale; œil de bœuf

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-308	11bis Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; symétrie; modénature, volet bois
BB-I-309	19 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; figure de proue; brique; volume en saillie; art deco; calepinage;
BB-I-310	6 Rond-Point Rhin et Danube			Immeuble; figure de proue; composition; volumétrie pierre de taille enduite; façade courbe
BB-I-311	6 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; dent creuse; bandeau; volet bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-I-312	8 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; bandeau; volet bois; surélévation
BB-I-313	10-12 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny			Immeuble; composition; gabarit; bandeau; volet bois; fronton porte

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Prescriptions communes à tous les ensembles bâtis à caractère patrimonial

1. *Est autorisée la démolition partielle de parties et d'ouvrages du patrimoine protégé vétustes ou très endommagés, sous réserve de leur restitution ou de leur réhabilitation, et de ne pas porter atteinte aux qualités architectoniques et patrimoniales et, aux caractéristiques structurelles ou bien décoratives*

2. *Interdiction d'une isolation thermique des pignons homogènes en moellons pierre apparents, d'une hauteur supérieure à 2 niveaux*

Recommandations communes à tous les ensembles bâtis à caractère patrimonial

3. *Réaliser un diagnostic multicritères en préalable à tout projet architectural et patrimonial / technique et sanitaire*

4. *Adapter les interventions et méthodes de travaux à l'ancienneté du bâtiment, de son mode constructif, des techniques et des matériaux et supports existants,*

5. *Privilégier des techniques d'interventions et méthodes de travaux légères et peu invasives de type réhabilitation, à des substitutions neuves quand cela est possible*

6. *Les reprises en sous-œuvre pour la création ou l'extension de niveaux en sous-sol ne sont pas recommandées*

7. *Réaliser des témoins afin de faire valider les matériaux extérieurs, les produits leur mise en œuvre, les finitions et les teintes*

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensembles bâtis à caractère patrimonial		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-EB-A	Avenue Jean-Baptiste Clément	87-103
BB-EB-B	Angle av. Jean-Baptiste Clément et rue de Billancourt	81-85; 1-11
BB-EB-C	Avenue Jean-Baptiste Clément	50-60bis
BB-EB-D	Angle de l'avenue Jean-Baptiste Clément et du boulevard Jean Jaurès	43-47; 1-3bis
BB-EB-E	Boulevard Jean Jaurès	déc-18
BB-EB-F	Boulevard Jean Jaurès	25B-40
BB-EB-G	Rue Darcel	2-6bis
BB-EB-H	Rue de la Tourelle	34-42
BB-EB-I	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 2 au 14	févr-14
BB-EB-J	Angle de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et du rond-point Rhin et Danube	1-19 ; 7-21
BB-EB-K	Angle de la Route de la Reine et de la rue Silly	111ter-117bis; 19-23
BB-EB-L	Route de la Reine	114-128
BB-EB-M	Route de la Reine	100-112
BB-EB-N	Angle de la Route de la Reine et de la rue de Billancourt	103-107ter; 63-65bis
BB-EB-O	angle de la Route de la Reine et du boulevard Jean Jaurès	84-90; 62-68
BB-EB-P	Route de la Reine	17-37
BB-EB-Q	Rue Pau Casals	
BB-EB-R	rue de Sèvres, rue de Bellevue	93-105; 108-118
BB-EB-S	rue Rieux	1-13
BB-EB-T	rue du Vieux Pont de Sèvres, rue Heyrault, rue du Hameau Fleuri	156-158; 6-7bis; 1-3 et 2-4
BB-EB-U	angle de la rue Victor Griffuelhes et de la rue du Vieux Pont de Sèvres	7-15;157-163
BB-EB-V	rue Danjou, boulevard de la République, rue Marcel Dassault	22-34; 64; 4-101
BB-EB-W	rue du Point du Jour	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-A

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Avenue Jean-Baptiste Clément du n° 87 au n° 103 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0F 58, 0F57, 0F56, 0F 63, 0F 162, 0F 51, 0F 50, 0F 94, 0F48, 0F45, 0F 90, 0F 89**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé en face de l'espace Bernard Palissy, sur une des trois pattes d'oie de la structure viaire de Boulogne-Billancourt, cet ensemble d'immeubles datant de la fin XIXe siècle constitue un ensemble homogène, sur front bâti continu, avec une différence d'épannelage des toitures.
La composition générale des façades est régulière, avec des rez-de-chaussée commerciaux
La majorité des immeubles composant l'ensemble possède une façade en pierre de taille, le plus souvent enduite, avec une richesse de décors et modénatures.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement les immeubles sur rue de l'ensemble n'appartement pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation de tous les immeubles sur rue sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Interdiction de réduire ou de combler même partiellement l'emprise du passage existant au niveau du 103 avenue JB Clément, d'y élever un bâtiment ou d'y réaliser des extensions horizontales, à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages
- Toute extension horizontale donnant sur le domaine public est interdite, à l'exception de devantures commerciales démontables à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles protégés à titre individuel

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Immeubles de rapport • Front bâti continu • Gabarit avec toiture en brisis • Modénatures • Toiture mansardée • RDC commerciaux	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales • Ravalement qualitatif du pignon du n°113 mettant en valeur l'ensemble bâti

Description

Ensemble de bâtiments A

Contenu en totalité dans l'espace urbain 5 et en partie dans l'espace urbain 6.

Localisation : avenue Jean-Baptiste Clément du n° 87 au n° 103

Série d'immeubles pour la plupart de la fin du XIXème siècle. Ensemble très homogène, à l'alignement, entre mitoyens, formant un front bâti continu sur une distance importante.

Volumétries semblables, n'excédent pas une différence de 2 étages.
Pierre de taille ou les enduits imitant la pierre, prédominent.
Compositions des façades déclinant la même régularité des fenêtres. Registres horizontaux très présents (bandeaux, corniches, bossages des soubassements).

Deux immeubles de 5 étages (99 et 101), d'une qualité exceptionnelle (pierre de taille et brique), modénature puissante.
A remarquer, au 93, les restes visibles d'une modénature en pierre de taille très raffinée qui couronne le rez-de-chaussée .



Cette série d'immeubles datant pour la plupart de la fin du XIXe siècle forme un ensemble très homogène. Alignés entre mitoyens et de volumétries semblables n'excédant pas une différence de deux étages, ils forment un front bâti continu sur une distance importante.

La composition des façades déclinant la même régularité des fenêtres et les registres horizontaux très présents (bandeaux, corniches, bossages des soubassements) en renforcent la continuité. La pierre de taille et les enduits imitant la pierre prédominent et participent à l'unité de l'ensemble.

Il y a un immeuble de cinq étages (au n°101) remarquable à ses puissantes modénatures et à la qualité d'exécution de la pierre de taille ainsi qu'au soin apporté à la porte d'entrée. L'immeuble du n°93 possède, au niveau du bandeau du R.d.C., les traces d'une large modénature de pierre sculptée en bas-relief.

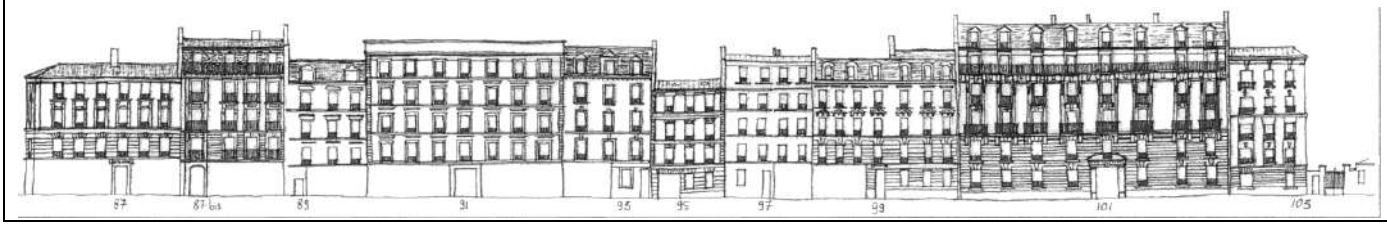
Cette série d'immeubles datant pour la plupart de la fin du XIXe siècle forme un ensemble très homogène. Alignés entre mitoyens avec une cour arrière et de volumétries semblables n'excédant pas une différence de deux étages, ils fom1ent un front bâti continu sur une distance importante. La composition des façades décline la même régularité des fenêtres et la même hiérarchie entre les niveaux : soubassement à R+1, étages et attique et/ou toiture mansardée pour les immeubles les plus nobles, et soubassement à R.d.C. et étages divisés de manière unitaire par des registres horizontaux (corniches et bandeaux) pour les bâtiments les plus modestes. Dans ce cas, la hiérarchie entre les niveaux se fait de manière discrète à travers des jeux de variations sur quelques éléments de ferronnerie et de modénature plus ou moins travaillés selon 1'étage ou le statut de la travée (d'entrée ou courante). Les registres horizontaux (corniches, bandeaux, joints creux des soubassements et alignements des linteaux ou des appuis de fenêtres) dominent dans l'ensemble alors que les éléments verticaux sont quasi inexistants. La verticalité apparaît au niveau des travées

Accusé de réception préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

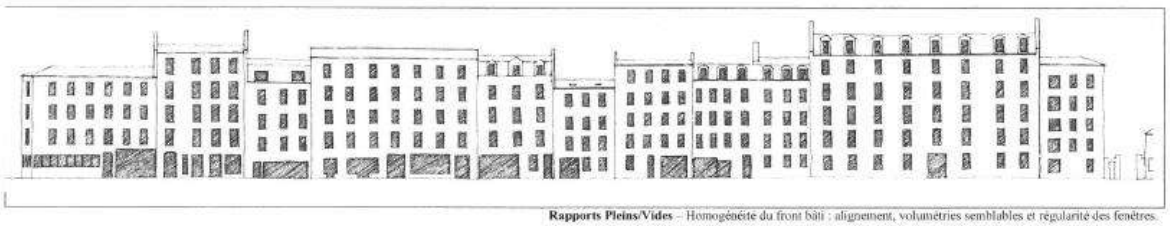
d'entrée traitées comme des événements au moyen de modénatures exceptionnelles (voir immeubles 87 bis et 101). Les porches, portails et portes d'entrée sont particulièrement soignés (voir le porche menant à la cour pavée de l 'immeuble n° 91 et le portail du n° 103). L'homogénéité du front est renforcée par la proximité des teintes claires : blondeur de la pierre calcaire et blancheur des enduits de revêtement. Bien que les toitures des bâtiments situés au extrémités de l'ensemble soient en tuiles mécaniques, c'est le bleu anthracite des toitures mansardées en ardoise qui prédomine en limite supérieure de! 'élévation d'ensemble.

Au-delà de cette homogénéité apparente, on peut détecter de fausses régularités entre les travées (voir immeuble n° 99) et de fausses symétries d'axe dans la composition des façades (voir le porche de l'immeuble 11°101 qui n'est pas dans l'axe du fait du nombre pair de travées et de la convexité de la façade qui suit la légère courbe de l'avenue). La pierre sculptée en bas-relief située au R.d.C. du n° 93 mérite une attention particulière. Bien souvent les R.d.C. accueillent des commerces dont les vitrines n'entrent pas dans la logique de composition de la façade. A la taille et à la forme des baies, on peut facilement distinguer les R.d.C. d'immeuble à usage d'habitation (n°95, 99 en partie, 101 et 103) des R.d.C. à usage commercial. Le niveau du R.d.C. est le lieu de la diversité et des modifications. De nombreuses portes ont été décalées par rapport aux axes des travées, notamment aux n° 89, 93, 95, 97et 99, contrairement aux porches et travées d'entrée composés des n° 87, 87bis, 91 et 101. Ainsi, le traitement des entrées en corrélation avec les travées de baies des étages supérieurs participe à l'unité de la façade et à relier le bâtiment avec le sol. Il serait souhaitable de conserver cet aspect lorsqu'il existe, voire de le prendre en considération dans le cadre de la modification des R.d.C. qui n'en tiennent pas compte actuellement.

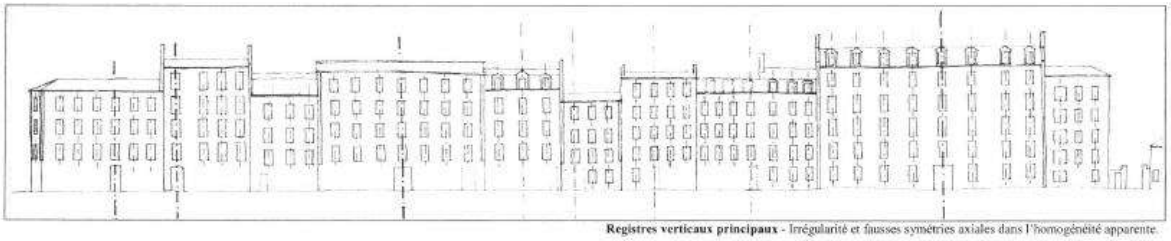
En ce qui concerne d'autres types de modifications potentielles, il s'agit de considérer l'ensemble du front bâti dans le cas d'une intervention individuelle. La surélévation par un étage d'attique en retrait semble envisageable au n° 95. Aucune construction n'est souhaitable dans la cour du n° 103 afin de préserver la logique d'orientation du bâtiment dont la façade d'entrée de composition axiale donne sur cette cour. Il apparaît indispensable de conserver l'immeuble n° 101 dans son intégralité, car c'est le seul bâtiment de l'ensemble qui n'a pas été modifié au R.d.C. et dont l'ensemble des parties constituantes concorde avec la composition généra le de la façade.



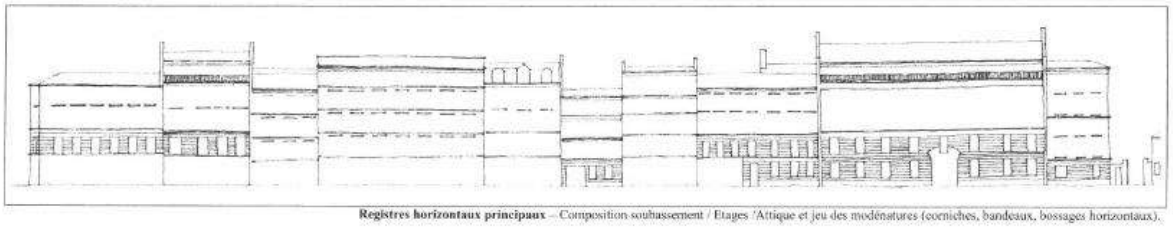
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Rapports Pleins/Vides – Homogénéité du front bâti : alignement, volumétries semblables et régularité des fenêtres.



Registres verticaux principaux - Irrégularité et fausses symétries axiales dans l'homogénéité apparente.



Registres horizontaux principaux – Composition soubassement / Etages /Attique et jeu des modénatures (corniches, bandeaux, bossages horizontaux).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-B

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle av. Jean-Baptiste Clément (n°81 au 85) et rue de Billancourt (n° 1 au 11) 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0L 03, 0L 01, 0L 05, 0L 06, 0L 09, 0L 114**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble de six immeubles réguliers datant de la fin du XIXe et début du XXe siècle compose un front bâti continu, en courbe.
La hauteur des édifices est plutôt régulière et la composition des façades est homogène. Elles sont ornées de modénatures classiques et la majeure partie des immeubles sont en enduit clair.
Enfin, l'ensemble des rez-de-chaussée est occupé par des boutiques.
L'immeuble faisant figure de proue dans l'angle est plus élevé (R+4) tandis que les autres sont en R+3.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement les immeubles et corps de bâtiments sur rue de l'ensemble, n'appartement pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel. Les démolitions ne porteront pas atteinte à leurs caractéristiques architecturales et structurelles

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des corps des bâtiments sur rue sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale donnant sur le domaine public est interdite à l'exception de devantures commerciales démontables à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Interdiction de réduire ou combler même partiellement l'emprise du passage existant au niveau du 11 bis rue de Billancourt et d'y élever un bâtiment.
- Toute extension horizontale donnant sur le passage est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
- L'abattage des arbres existants dans le passage est conditionné par la replantation de sujets d'envergure identique à l'âge adulte

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents bois
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades de tous les immeubles implantés sur rue

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Immeubles de rapport
- Front bâti continu
- Modénatures
- RDC commerciaux

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue
- Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Série régulière de 6 bâtiments (deuxième moitié du XIXe / début du XXe siècle).
Il s'agit d'immeubles à l'alignement, entre mitoyens, au front bâti continu. Les hauteurs sont plutôt régulières, autour de R+3. La plupart sont enduits et présentent des compositions régulières.
Modénatures en stuc (bandeaux, encadrements, pilastres, corniches…) dans un vocabulaire classique.



Panoramique 81 au 85 avenue Jean-Baptiste Clément



Panoramique 1 au 11rue de Billancourt





L'immeuble du n°5 rue de Billancourt est signé : Lebel G & R 1914.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-C

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. L151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Avenue Jean-Baptiste Clément du 50 au 60bis 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0G 125, 0G 126, 0G 127, 0G 151, 0G 132, 0G 133, 0G 152, 0G 130**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble bâti s'installe à dans l'angle aigu d'un îlot, l'immeuble de rapport situé dans l'angle fonctionne comme un repère.
Les parcelles sont régulières.
Il se constitue de six immeubles de rapport réguliers datant du XIXe siècle.
Implanté à l'alignement en majorité à R+3
La particularité de cet ensemble réside en la cohérence de la composition des façades, tant par la régularité des travées (alternance vide/plein) que par le vocabulaire employé des modénatures. Enfin trois édifices ont conservé leurs contrevents en bois, peint de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement les immeubles et corps de bâtiments sur rue de l'ensemble, n'appartement pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel. Les démolitions ne porteront pas atteinte à leurs caractéristiques structurelles

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des corps de bâtiment sur rue sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale donnant sur le domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages et combles. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades de tous les immeubles implantés sur rue
- Maintien des contrevents bois
- Maintien de la toiture à la Mansart

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Immeubles de rapport
- Front bâti continu
- Hauteur de bandeau cohérente
- Porte cochère et porte d'accès en bois
- Modénatures
- Contrevent bois

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Série ces 6 immeubles réguliers, à l'alignement en majorité à R+3 balayant la deuxième moitié du XIXe siècle.

Grande homogénéité entre les pleins et les vides sur l'ensemble des édifices, à quatre travées en général qui expriment la régularité du parcellaire.

Architecture enduite avec une unité des modénatures.

Renforcement de l'unité par 3 immeubles qui ont conservé leurs volets sombres.



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-D

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle de l'avenue Jean-Baptiste Clément (du 43 au 47) et du boulevard Jean Jaurès (du 1 au 3bis) 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0K89, 0K88, 0K87, 0K 83, 0K 115, 0K116, 0K81, 0K 80, 0K79**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble bâti est une composition de huit immeubles assez variés. En effet, deux périodes d'urbanisme sont visibles : un urbanisme de faubourg avec des immeubles assez modestes, en R+2 / R+3, enduits avec des modénatures simples et où les combles sont aménagés (lucarnes). La seconde typologie d'urbanisme est haussmannienne, liée au percement du boulevard Jean Jaurès. Les immeubles situés sur le boulevard sont plus réguliers, imposants en hauteur (R+4+C), avec une composition des façades et un vocabulaire de modénature cohérente.
Il est important de conserver cette dichotomie de typologie architecturale au sein de l'ensemble constituant une hiérarchie assez clair dans le tissu urbain et une compréhension historique du développement urbain boulonnais.

PRESCRIPTIONS

Extension horizontale/surélévation

- La hiérarchie des hauteurs et des échelles devra être conservée en maintenant les différences de gabarit et de typologie entre les immeubles du boulevard Jean Jaurès et ceux l'avenue Jean-Baptiste Clément et Mollien (R+2+C maximum)
- La surélévation des corps de bâtiment appartenant au patrimoine bâti protégé sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles dans la limite du gabarit enveloppe autorisé. Au 3 bis boulevard Jean Jaurès (parcelle K89), elle sera limitée à 2 niveaux supplémentaires, nonobstant le gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale donnant sur le domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages et combles. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel
- Maintien de la toiture à la Mansart

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Immeubles faubouriens et de rapport
- Front bâti continu
- Différence de gabarit
- Modénatures

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue
- Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Ensemble de huit édifices en situation d'angle qui accentue la continuité urbaine. Contraste entre le boulevard Jean Jaurès et l'avenue Jean Baptiste Clément.

Sur le boulevard :

- Régularité des édifices,
- Composition savante des façades,
- Emploi raffiné des modénatures.

Sur l'avenue :

- Immeubles plus modestes,
- Plus anciens,
- Qui révèlent les hésitations successives des tracés urbains.

Immeubles signés : au n°1 bis, boulevard Jean Jaurès - *H. Grenet 1893*



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-E

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Boulevard Jean Jaurès du 12 au 18 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0L 72, 0L 116, 0L 68, 0L 65, 0L 149**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ces cinq immeubles situés sur le parcellaire régulier du boulevard Jean Jaurès constituent un front bâti continu.
Les bâtiments sont enduits avec des travées régulières et des modénatures participant à l'animation des façades.
Le 16bis, signé de l'architecte A. Chauchat présente une hauteur plus importante et un registre ornemental post-haussmannien (soubassement, pierre, brique, charpente, bois débordante).
Une opération datant des années 1970 varie cette homogénéité, mais s'inscrit dans l'ensemble par son alignement et son gabarit.
Les rez-de-chaussée sont commerciaux.

PRESCRIPTIONS

Extension horizontale/surélévation

- Excepté l'immeuble du 16 bis, bd. Jean Jaurès, la surélévation des corps de bâtiment sur rue sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale donnant sur le domaine public est interdite à l'exception des balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents bois
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Immeubles de rapport
- Front bâti continu
- Gabarit
- Modénatures
- Porte cochère et porte d'accès en bois
- RDC commerciaux

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue
- Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Cinq immeubles réguliers et homogènes, face à une opération de type grand ensemble des années ’70.

Même hauteur R+4. Façades en enduit stuqué.

Modénatures déclinant le langage classique de l’ornementation.

Registre bas au niveau de la rue très marquée.

Une exception, le 16 bis :

- Premier registre du soubassement en pierre,
- Registre principal en brique,
- Attique avec charpente bois et toiture en débord.

Immeubles signés : au n°16 bis, bd ; Jean Jaurès – *A . Chauchat 1912*



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-F

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Boulevard Jean Jaurès du 25bis au 40 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0M 168, 0M68, 0M 134, 0M 135, 0M 70, 0M 71, 0M 72, 0M 73, 0M 74, 0M 77**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet important ensemble situé le long du boulevard Jean-Jaurès forme un ensemble bâti cohérent de dix immeubles de faubourg et où les extrémités de l'ensemble accueillent des immeubles haussmanniens. Il constitue la façade d'un îlot complet.
Les bâtiments sont bâtis en pierre de taille et sont parfois apparents ou enduits.
L'ensemble est bâti à la fin du XIXe siècle, début du XXe siècle.
L'utilisation des matériaux (pierre, pierre enduite, brique) et de leur traitement architectural, ainsi que l'emploi varié des décors et modénatures confère à l'ensemble (qui reste homogène) des variations dans leur lecture.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement les immeubles et corps de bâtiments sur rue de l'ensemble, n'appartement pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel. Des démolitions partielles sont autorisées sous réserve de préserver leur volumétrie générale

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des corps de bâtiment-sur rue sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale donnant sur le domaine public est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages et combles. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents bois
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles sur rue de l'ensemble

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Immeubles de rapport
- Front bâti continu
- Gabarit
- Variété du traitement des façades et modénatures
- Alternance des portes cochères, portes d'accès en bois et commerces

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue
- Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Dis immeubles réguliers, dans le prolongement visuel de l'ensemble urbain précédent.
Grande variété de matériaux, dont la majorité en pierre de taille, de la fin du XIXe siècle (5 bâtiments).
Mais aussi :

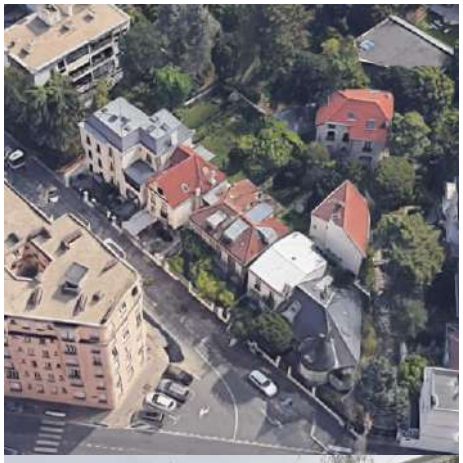
- Enduit stuqué (1 bâtiment)
- Brique et enduit (2 bâtiments)
- Pierre et béton enduit des années '60 (3 bâtiments

Immeubles signés :

- Au n°28 boulevard Jean Jaurès, *P. Bosquet 1914*
- Au n°40 boulevard Jean Jaurès, *E. Dunois 1912*
- Au n°42 boulevard Jean Jaurès, *Ch. Lefèvre 1912*



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-G

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue Darcel du 2 au 6bis 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0V 12, 0V 92, 0V 12, 0V 11, 0V 10, 0V 9, 0V 136, 0V 137**
Catégorie	**Maisons de ville**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans un secteur bâti relativement dense d'immeubles de logements, un ensemble préservé de six maisons de ville s'installe sur des parcelles rectangulaires, dans la profondeur où chaque bâtisse est implantée en retrait d'alignement et s'ouvre sur un jardin à l'arrière. Chaque architecture est différente et compose un ensemble éclectique de gabarit et traitement d'architecture (tourelle, volumes en saillie, variété des formes de toiture, modénatures, etc.). Toutefois l'ensemble reste cohérent par son implantation dans la parcelle, sa typologie, et surtout le traitement homogène et régulier des clôtures sur rue, piles maçonnées et grilles métalliques plus ou moins végétalisées.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve

- Interdiction de combler même partiellement l'emprise des petits passages et percées visuelles existantes entre les constructions et d'y élever une construction

Extension horizontale/surélévation

- Le recul actuel des maisons doit être maintenu rue Darcel et impasse Rosendael. Toute extension horizontale donnant vers ces voies est interdite, à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Interdiction de réaliser une surélévation des bâtiments de l'ensemble
- La réalisation des lucarnes est autorisée ; le redressement de combles est autorisé à l'exception du 2 rue Darcel (V13)

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Respect et maintien de la cohérence des clôtures sur rue (murs maçonnés, clôtures et portails)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Maison de ville avec jardinet à l'avant et jardin à l'arrière
- Variété dans le traitement architectural et emploi des matériaux
- Tourelle circulaire en ardoise à l'angle
- Maison jumelle
- Cohérence des clôtures.

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Six maisons très individualisées :

- En retrait d'alignement, mais avec variation des profondeurs des jardins.
- Éclectisme des volumes des toitures.
- Matériaux : des enduits à la céramique de couleur vive en passant par la brique et la meulière.
- Unification efficace par les clôtures à l'alignement de la rue.
- Piles maçonnée et grilles métalliques plus ou moins végétalisés
- Belle articulation d'angle du début de la série par la position d'une tourelle à toit conique en ardoise.



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-H

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue de la Tourelle du 34 au 42 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0V 100, 0V 101, 0V 102,0V 103, 0V112, 0V 114**
Catégorie	**Maisons de ville et villas**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Œuvre architecturale du Corbusier – Immeuble locatif à la porte Molitor)
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble situé dans le secteur des Princes et composé de six villas urbaines et maisons de ville allant du R+1 et R+2. Bâti dans les années 1930, l'ensemble architectural est dans un langage art déco, où l'articulation des volumes, des courbes, des toitures-terrasses et de la composition des façades (plein/ vide, fenêtres carrées, en bandeau, hublots) sont cohérentes et homogènes. Par ailleurs, l'enduit clair participe à la cohérence de l'ensemble.
Aux 38 bis, on peut remarquer une interprétation récente (1980) de l'architecture du Mouvement Moderne.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement les villas et maisons de ville de l'ensemble n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel. La démolition des bandeaux horizontaux ainsi que celle des acrotères et des modénatures existantes des façades est interdite

Extension horizontale/surélévation

- Les parties existantes des maisons à RDC situées en retrait de l'alignement, devront être maintenues
- La surélévation des bâtiments non protégés à titre individuel de l'ensemble est limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant, dans la limite de la hauteur du bâtiment remarquable. Elle devra valoriser l'unité de la composition spécifique de la construction et de ses façades, ainsi que la cohérence de l'ensemble
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Maintien du retrait et pas de comblement de la dent creuse au N°42

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des villas et des maisons de ville de l'ensemble

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Architecture Mouvement Moderne
- Villas urbaines
- Composition des façades avec enduit clair
- Toiture-terrasse

RECOMMANDATIONS

- Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Série de six maisons R+1, R+2

- Volumétrie complexe à l'angle de la rue
- Pas de registre particulier des rez-de-chaussée
- Composition sur le même principe d'équilibre entre pleine et vide
- Façades très plates sans saillies,

A remarquer au 38 bis une belle interprétation récente (1990) de l'architecture du Mouvement Moderne

Immeuble signé : au n°32bis rue de Tourelle, *M. V. Guilgot 1937*



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-I

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 2 au 14 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0D 16, 0D17, 0D 18, 0D 19, 0D 20**
Catégorie	**Immeubles faubouriens**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce vaste ensemble bâti est composé de neuf immeubles modestes, bâtis à la fin XIXe siècle dont le vocabulaire architectural et ornemental est semblable et surtout intègre.
Ces immeubles appartiennent à la typologie des immeubles de faubourgs parisiens, dont la richesse des modénatures en stuc raffinés et les ferronneries des garde-corps et porte d'accès sont remarquables.
La variété de l'épannelage des toitures participe à l'identité de cet ensemble bâti à caractère patrimonial.

PRESCRIPTIONS

Extension horizontale/surélévation

- Le système traversant entre les 2 rues sera maintenu
- Maintien de la différence d'échelle et de gabarit entre les 2 rues
- Rue du Port, les extensions horizontales ne devront pas occuper la totalité du linéaire à l'alignement. Leurs largeurs seront limitées afin de valoriser et préserver les cours qui doivent rester visibles depuis la rue.
- Elles seront adossées en limite séparative afin de maintenir le système en peigne.
- Toute extension horizontale en débord sur le domaine public est interdite

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel

Espaces libres

- Valoriser l'aménagement paysager des cours ;
- Les clôtures rue du Port devront être ajourées

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Intégrité de l'architecture faubourienne
- Épannelage des toitures
- Composition des façades
- Modénatures et ferronneries

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Privilégier les enduits à la chaux
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Neuf immeubles modestes de la fin du XIXe siècle, au langage très unitaire.
Suite homogène et régulière sur une longueur importante.
Aucune altération contemporaine.
Architecture enduite typique des faubourgs parisiens.
La « richesse » provient des modénatures en stuc raffinées. Même rôle pour les ferronneries.



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-J

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 1 au 19 et du rond-point Rhin et Danube du 7 au 21 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AK 07, AK 08, AK 09, AF11, AF 40, AF 13, AF 16, AF 44, AF 55, AF20, AF21, AF22, AF23, AF24, AF25, AF26, AF27**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet important ensemble de vingt-deux immeubles bâtis au XIXe siècle forment une séquence remarquable à Boulogne-Billancourt. Les volumétries des immeubles de rapport sont alternées (de 3 à 6 niveaux). La composition des façades est rigoureuse et l'usage du vocabulaire architectural est commun ; les soubassements sont marqués et l'emploi des matériaux en façade est hétérogène, mais harmonieux.
Une exception est visible au numéro 11 avec une maison de maître néoclassique en pierre de taille.

PRESCRIPTIONS

Démolition/rénovations/constructions neuves

- Interdiction de démolir totalement les immeubles sur rue de l'ensemble n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel sauf les N° 61 Quai Le Gallo, les 9/11 et 19 Rond-Point Rhin et Danube et du 23 au 27rue BERANGER
- Les rénovations et constructions neuves devront affirmer et valoriser la circularité de la Place Rhin et Danube. Elles devront préserver la cohérence architecturale de l'ensemble et utiliser les éléments communs de composition architecturale de ses bâtiments.

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Place Rhin et Danube du 11 au 21 : Maintenir les retraits d'alignement existants
- Toute extension horizontale en débord sur le domaine public est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages et combles. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé et des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles dans le cœur d'îlot

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Immeuble de rapport (et une maison de maître) • Front bâti continu • Épannelage des toitures • Hétérogénéité des matériaux de construction • Modénature	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Description

Très longue séquence de 22 immeubles, dont la plupart sont du XIXe siècle.

Volumétries alternées de 3 à 6 niveaux.
Nombreuses règles communes respectées :

- Compositions rigoureuses des façades
- Même vocabulaire architectural
- Marquage constant du registre du soubassement.

Hétérogénéité des matériaux, mais en bonne harmonie.
Une exception discrète : une maison de maître en pierre de taille néoclassique.

Immeubles signés : au n°9 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, *P. Bosquet 1892*



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-K

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle de la Route de la Reine (du 111 ter au 117 bis) et de la rue Silly (du 19 au 23) 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AC 30, AC 116, AC 31, AC 31, AC 32, AC 33, AC 34**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble d'angle de dix immeubles dont ceux situés à l'angle fonctionnent comme une figure de proue est remarquable par la régularité des façades, et l'emploi d'un vocabulaire architectural semblable. La variation harmonieuse des matériaux et des hauteurs de constructions ne nuit pas à la lecture de l'ensemble. Enfin, l'immeuble courbe d'angle bâti dans les années 1930 hiérarchise les volumétries entre le carrefour et les deux voies.	**Démolition/construction neuve/rénovation** • Interdiction de démolir totalement les immeubles sur rue de l'ensemble n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel • Les rénovations et constructions neuves devront maintenir les rapports d'échelles et de gabarit afin de mettre en valeur l'immeuble d'angle de proue. **Extension horizontale/surélévation** • La surélévation des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé est limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé • Les surélévations devront maintenir la différence d'échelle et de gabarit de hauteur entre les immeubles de l'ensemble, afin de mettre en valeur le corps de bâtiment d'angle entre les 2 rues. • Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction • Maintenir et valoriser les matériaux de façade en brique des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel ; **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Front bâti continu • Régularité des façades • Épannelage des toitures • Figure de proue de l'angle du carrefour • Enduit clair (à l'exception d'un immeuble) • Modénature	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Description

Suite de dix immeubles qui ouvrent l'angle entre deux voies très hiérarchisées. Régularité des façades
Utilisation d'un vocabulaire semblable.

Articulé autour d'un immeuble d'angle à l'échelle de la Route de la Reine (le seul angle « solide » de ce grand carrefour.

Continuité du registre inférieur sur les deux voies. Variation harmonieuse des matériaux.

Deux regrets :

- Rue de Silly deux immeubles repeints sur de la brique polychrome.
- 111 bis Route de la Reine « réhabilitation » et ravalement violent.





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-L

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Route de la Reine du 114 au 128 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0E 62, 0N 09, 0N 09, 0N 10, 0N 11, 0N 12, 0N 141, 0N 142**
Catégorie	**Immeubles de rapport et équipement**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le principal élément structurant l'ensemble est l'ancienne banque de France, aujourd'hui l'hôtel Marriott, polychrome située dans l'angle.
L'ensemble présente une unité malgré la variété de typologies, avec équipement, immeubles de faubourg, d'entre-guerre, haussmanniens et contemporains ainsi qu'une maison bourgeoise (perpendiculaire à la voie).
L'ensemble forme le front bâti et la face d'un îlot triangulaire régulier, face au square Léon Blum.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Conservation des typologies bâties
- Les rénovations et constructions neuves préserveront la cohérence architecturale de l'ensemble et utiliseront les éléments communs de composition de ses bâtiments

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé est limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Maintien de la différence de gabarit entre la route de la Reine et la rue Silly
- Préservation du passage et maintien de la percée visuelle en de la dent creuse existante au 124 route de la Reine

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Variété de typologies architecturales • Épannelage des toitures • Figure de proue – équipement (banque de France) • Modénature et porche monumental • Maison bourgeoise au 124	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Conservation des façades polychromes de l'ensemble • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Description

Six bâtiments à l'alignement qui limitent le côté du square Léon Blum, le long de la Route de la Reine.

Unité malgré la grande variété de typologies :

- Immeuble administratif (Banque de France)
- Immeuble collectif de logements
- Maison individuelle avec grille de jardin.

Belle résolution des différences par des règles simples de régularité des percements, d'emploi de registres horizontaux, en monumentalisant certaines entrées en rapport à celle de la Banque de France.



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-M

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Route de la Reine du 100 au 112 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0N 38, 0N 39, 0N 40, 0N 41, 0N 42, 0N 43, 0N 44, 0N 45, 0N 46**
Catégorie	**Immeubles faubouriens**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble forme de front bâti continu d'une façade d'îlot le long de la route de la Reine.
Les immeubles, majoritairement faubouriens, sont en R+2 /R+4. Leurs façades sont régulières et enduites. La grande partie des bâtiments ont conservé leurs contrevents en bois ou leurs persiennes métalliques pliantes.
Un immeuble type haussmannien s'est implanté en R+4 au croisement de la route de la reine et la rue d'Aguesseau.
Il est important de conserver cette dichotomie de typologie architecturale au sein de l'ensemble constituant une hiérarchie assez clair dans le tissu urbain et une compréhension historique du développement urbain boulonnais.

PRESCRIPTIONS

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé est limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Maintien de la différence de gabarit entre les parcelles

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Immeubles faubouriens et de rapport
- Front bâti continu
- Différence de gabarit
- Modénatures
- RDC commerciaux

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les rénovations ou les restructurations à la démolition totale des immeubles sur rue de l'ensemble n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé. Des diagnostics techniques généraux et architecturaux préalables seront réalisés.
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue
- Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Même règles que celles appliquées à l'ensemble précédent :

- Mais plus d'homogénéité due à l'unification par l'utilisation de l'enduit sur des immeubles plus modestes
- De part et d'autre de la rue de Billancourt, raccord visuel entre d'un côté le niveau de la toiture du bâtiment d'angle et de l'autre, la puissante corniche de la banque, située à la même hauteur



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-N

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle de la Route de la Reine (du 103 au 107ter) et de la rue de Billancourt (du 63 au 65bis) 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AB 06, AB 07, AB 08, AB 5, AB 4, AB 3**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle** **XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Il s'agit d'un ensemble d'immeubles de rapport bâti assurant efficacement la continuité entre la Route de la Reine et la rue de Billancourt. Les bâtiments s'installent sur des parcelles régulières. L'immeuble situé dans l'angle est une construction des années 1960 et fonctionne comme une figure de proue entre les deux voies.
Les rez-de-chaussée sont commerciaux.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement l'immeuble d'angle au 107 bis et ter route de la Reine

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé sur rue sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé
- Les surélévations devront maintenir la différence de gabarit de hauteur entre les immeubles de l'ensemble, notamment par rapport à l'immeuble de proue
- Maintien de la différence de gabarit entre les parcelles
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Immeubles faubouriens et de rapport • Front bâti continu • Différence de gabarit • Modénatures • RDC commerciaux	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Description

Ensemble régulier d'angles assurant efficacement la continuité entre la Route de la Reine et la rue de Billancourt. Parcelles régulières organisant des typologies classiques d'immeubles de rapport. Deux séries semblables sur chaque voie.

Celle sur la rue, par sa position en face du square, est d'une lisibilité plus grande.

Ces deux ensembles sont articulés par un immeuble d'angle qui les domine de 2 étages, mais qui est à l'échelle de la grande avenue (construction des années '60 en structure béton, remplissage et protection en pierre de taille).





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-O

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle de la Route de la Reine (du 84 au 90)et du boulevard Jean Jaurès (du 62 au 68) 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0N 124, 0N 128, 0N 133, 0N 72, 0N 73, 0N 74, 0N 75, 0N 76**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Il s'agit d'un ensemble situé sur l'un des angles majeurs de la Route de la Reine et où son immeuble d'angle est très visible du carrefour. L'ensemble se compose de sept immeubles datés de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. La particularité de ce dernier réside en la régularité des façades, de la composition et surtout du gabarit en R+3+combles mansardés.
La richesse des modénatures (encadrement de baie, balcon, bandeau) et les ferronneries et portes en bois d'origine sont remarquables.
Les rez-de-chaussée sont commerciaux.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Les rénovations et constructions neuves devront préserver la cohérence architecturale de l'ensemble et utiliseront les éléments communs de composition de ses bâtiments. Les rapports d'échelle et de gabarit seront maintenus, notamment pour l'immeuble d'angle.

Extension horizontale/surélévation

- Maintien et mise en valeur de la percée visuelle au 88 route de la Reine
- La surélévation des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé est limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé.
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Maintien des contrevents bois ou persiennes métalliques pliantes
- Maintien de la toiture à la Mansart
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Front bâti continu • Gabarit similaire • Modénatures, Porte en bois et ferronnerie • RDC commerciaux	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Description

Il s'agit de l'un des angles majeurs de la Route de la Reine.
7 immeubles datés de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle.
Régularité
Très prononcée des trois immeubles du boulevard Jean Jaurès, de facture très élégante.
Moins d'homogénéité sur la Route de la Reine, mais forment un tout.
Articulation majeure de l'immeuble d'angle qui assure le « franchissement » de la rue de la Saussière.
Variété des matériaux, mais usage savant des modénatures.
Immeubles signés : au n° 62 , bd . Jean Jaurès – *V. Morey 1884*



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-P

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Route de la Reine du 17 au 37 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0X 78, 0X 77, 0X 74, 0X 73, 0X 133, 0X 65, 0X 64, 0X 61, 0X 62, 0X 145**
Catégorie	**Immeubles faubouriens et de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble constitue la façade d'un îlot triangulaire donnant sur la route de la Reine. Il est formé par un ensemble d'immeubles de rapport allant du R+3 au R+7 et où les parcelles sont antérieures à la création de la voirie, car elles sont de biais. Le numéro 33 est en retrait de la voie et témoigne de cet urbanisme.
Il s'agit d'une juxtaposition d'immeuble faubourien et de type haussmannien, puis années 1930 (aux 27 et 31).
La pierre de taille est le matériau principal, mais également la brique. Enfin les modénatures, ferronneries et portes en bois participent à la qualité de l'ensemble.
Les rez-de-chaussée sont commerciaux.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Interdiction de démolir totalement les 2 immeubles de l'ensemble situés au 33 bis route de la Reine (à R+4+C, parcelle X 0061) et celui en cœur d'ilot au 33 route de la Reine (à R+4+C, parcelle X 0064)
- Les rénovations et constructions neuves devront préserver la cohérence architecturale de l'ensemble et utiliseront les éléments communs de composition de ses bâtiments. Les rapports d'échelle et de gabarit seront maintenus

Extension horizontale/surélévation

- La surélévation des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé est limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé.
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades en pierre et des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux et des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Front bâti continu sur parcelles en biais • Épannelage des toitures • Modénatures, Porte et contrevent en bois ou fer forgé, et ferronnerie (garde-corps, grille, persiennes) • RDC commerciaux	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales

Description

Bel exemple d'une juxtaposition d'immeubles traditionnels pour former la limite convaincante d'une grande artère :

- Hauteurs semblables des bâtiments
- Régularité des compositions basées sur les rythmes alternés des fenêtres
- Expression continue du registre bas du rez-de-chaussée incluant le premier étage

A remarquer, trois immeubles de trois périodes différentes (fin XIXe, années trente et contemporain) avec la même typologie de fenêtre élargies par d'étroits châssis fixés vitrés, de chaque côté.



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-Q

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue Pau Casals** **92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**0J 115**
Catégorie	**Cité de logements collectifs / rue complète**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble bâti sur une unique parcelle s'organise de deux fronts bâtis autour d'une voie privée, la rue Pau Casals. Il s'agit d'une seule opération dans les années 1930. Réalisé pour la France Mutualiste ; les deux immeubles sont imposants par leur gabarit (R+5 et R+7), leur implantation urbaine (forme de peigne) et le jeu de volumétrie en saillie, à redents en toiture. Les verrières des escaliers, modénatures ainsi que l'ensemble de la ferronnerie des immeubles sont également des éléments remarquables.
En toiture, le retrait des façades offre des terrasses et souligne les cages d'escalier.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Interdiction de démolir totalement les immeubles de l'ensemble
- Interdiction de démolir les escaliers donnant rue du Transvaal
- Les démolitions partielles devront maintenir les volumétries générales et ne porteront pas atteinte aux caractéristiques architecturales de l'ensemble
- Les démolitions, constructions neuves et rénovations ne doivent pas affecter négativement la forte homogénéité et les qualités patrimoniales répétitives de l'ensemble. Elles devront préserver l'unité de la rue privée

Extension horizontale/surélévation

- Les surélévations des bâtiments seront limitées à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant dans la limite du gabarit enveloppe autorisé et seront implantées en retrait des façades existantes et ne seront pas visibles depuis les rues
- Toute extension horizontale ponctuelle sur la rue privée et les espace publics est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité générale de l'ensemble et des façades

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Interdiction de fermer des terrasses (vérandas, jardin d'hiver)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Ensemble et implantation urbaine (immeuble en peigne et voie privée) • Modénature et ferronnerie • Volume de cages d'escalier en saillie • Terrasses au R+7 permettant des jeux de volumétrie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Maintenir la cohérence entre les immeubles

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-R

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue de Sèvres du 93 au 105, rue de Bellevue du 108 au 118 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AL 150**
Catégorie	**Cité de logements collectifs (plots)**
Protection existante	/
Période constructive	**Années 1960**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Il s'agit d'un bel exemple d'une résidence des années 1960 aux principes urbains radicalement différents de la ville traditionnelle. Onze tours carrées de R+7 s'implantent en évitant les vis-à-vis dans une unique parcelle largement arborée.
Un jeu de volumétrie entre bacons en saillie et loggias en profondeur anime les façades tramées, régulières par les voiles de refend et équilibrés.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Interdiction de démolir totalement les immeubles de l'ensemble
- Les démolitions, rénovations et constructions neuves devront maintenir la typologie architecturale en plots carrés des bâtiments de l'ensemble

  Elles devront maintenir la cohérence globale urbaine et morphologique de l'ensemble, en particulier son plan masse en quiconque

  Elles reprendront les principes communs de composition de ses bâtiments, maintiendront les caractéristiques architecturales de chacun d'eux et conserveront la typologie spécifique de leurs façades

Extension horizontale/surélévation

- Les surélévations seront limitées à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé.
  Elles seront en retrait des façades et reprendront le plan carré des existants
- Les extensions horizontales partielles ou ponctuelles des bâtiments sont interdites
  Des ouvrages largement ajourés sont autorisés en saillie sous réserve de maintenir l'homogénéité et la cohérence des façades et de laisser apparents leur rythme et leurs trames constructives régulières spécifiques
  Ils devront respecter l'unité architecturale de chacun des plots

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Entretien et mise en valeur du mur maçonné, vestige de l'ancien domaine
- Maintien de la volumétrie des immeubles et de sa matérialité (pas de fermeture de balcons)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles
- Conservation du parcours piéton

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Volumétries (débords et retraits) • Balcons et loggias • Trame régulière et homogène • Toiture-terrasse	• Isolation thermique par l'extérieur possible, mais doit être encadrée et de façon cohérente à l'ensemble et dans le respect des matériaux en place • Isolation thermique par l'extérieur possible, mais doit être encadrée et de façon cohérente à l'ensemble et dans le respect des matériaux en place • En cas d'abattage d'arbre, les remplacer par des espèces de port et de dimension similaire • Privilégier les stores rouges (cohérence avec l'ensemble) • Entretien des jardins

Description

Bel exemple d'une résidence des années 60 aux principes urbains radicalement différents de la ville traditionnelle. Accord à la ville par le végétal qui assure la continuité des deux rues par la masse des arbres. Onze immeubles identiques isolés. Implantation faussement aléatoire qui évite les vis-à-vis. Toutes les façades sont « nobles », mais identiques deux à deux :

- Celles parallèles aux rues sont planes avec un jeu régulier de pleins et de vides équilibrés.
- Celles perpendiculaires sont creusées par des ensembles de loggias superposées, dont les séparatifs sont les prolongements des voiles de refend, d'où une intimité absolue des appropriations.





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-S

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue Rieux du 1 au 15 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AQ 248, AQ 139, AQ 149, AQ 140, AQ 205, AQ 141, AQ 142, AQ 143, AQ 144**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble d'immeubles de rapport, le long de la rue Rieux possède un langage architectural similaire. Bâti en R+7 (dont l'entresol) dont l'immeuble à l'angle du boulevard Edouard Vaillant fait figure de proue.
Trois immeubles sont similaires dans leur traitement architectural (frise, enduit foncé), puis une ancienne villa urbaine (bientôt démolie ?) coupe le front bâti continu de l'ensemble. Enfin, une série d'habitation à Bon Marché (office public/ département de la Seine) offre des immeubles en R+5 en pierre de taille et brique, avec une richesse de modénatures, ferronnerie remarquable.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Les derniers niveaux ne seront pas réalisés en toiture terrasse

Extension horizontale/surélévation

- Les surélévations des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé sont limitées à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement de leurs combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé. Elles seront en retrait des façades existantes et ne seront pas réalisés en toiture terrasse
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel et des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti
- Hauteur des constructions
- Modénatures
- Portes d'accès et porte cochère en bois

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries
- Privilégier la rénovation à la démolition totale des immeubles sur rue de l'ensemble n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé. Un diagnostic technique général et architectural devra être réalisé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Description

Un bâtiment d'angle à l'échelle de l'avenue Édouard Vaillant à R+7, mais avec deux étages en retrait pour assurer la continuité avec les immeubles voisins.

- Immeuble double au 3 et au 11 en pierre de taille et brique polychrome,
- Immeuble remarquable au 13, à 3 registres horizontaux classiques (H.B.M. du département des Hauts de Seine)

En général, importance des encadrements des baies et des ferronneries.









Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-T

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**156/158 rue du Vieux Pont de Sèvres, 6/7bis, rue Heyrault, 1/3 et 2/4 rue du Hameau Fleuri 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**AV 23, AV 24, AV 25, AV 92**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Il s'agit d'un ensemble de six immeubles de logements, en R+4, signé Alfred FOND et construit en 1913.
Cet ensemble architectural est remarquable par la volumétrie des immeubles, leur composition de façade dont le traitement des angles de rues, et surtout le jeu de calepinage de briques, matériau principal avec des éléments de modénatures en pierre. Les toitures sont débordantes et les angles accueillent des commerces/ restaurants.
Le soubassement est également uniforme.
Malheureusement, un des six immeubles a été ravalé avec un enduit monochrome clair, perdant ainsi les qualités intrinsèques de son architecture.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Les démolitions partielles seront limitées ; elles devront maintenir les volumétries générales et ne porteront pas atteinte aux caractéristiques architecturales des bâtiments, notamment le traitement galbé des angles

Extension horizontale/surélévation

- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- La surélévation des bâtiments ~~s~~ sera limitée à 1 niveau supplémentaire par rapport à l'existant ou au redressement des combles, dans la limite du gabarit enveloppe autorisé ; les toitures seront débordantes
- Interdiction des toitures terrasse
- Maintien de la différence de gabarit entre les parcelles

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Aucune façade des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel ne sera enduite

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des immeubles de l'ensemble et des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Ensemble structurant une voie (double façade) / implantation urbaine • Polychromie des façades • Calepinage de la brique rouge et jaune • Toiture à croupe débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue • Veiller à une bonne intégration des devantures commerciales • Réaliser un ravalement patrimonial de l'immeuble d'angle 158 rue du vieux Pont de Sèvres / 9 rue Heyrault (AV 24)

Description

Petit groupement très resserré de six immeubles autour d 'une rue ; Ensemble très compact, très homogène :
Même hauteur : R+5,
Mêmes matériaux : brique, béton enduit,
Même chatoiement des briques polychromes.
Soubassements uniformes à R+1 avec traitement coloré de la brique soutenue. Registre principal sur 4-3 niveaux avec des verticales marquées des fenêtres superposées. Attiques filants sur tous les immeubles constitués par le 5e étage.
Ondulations des façades aux angles
Cet ensemble datant du début du XXe siècle est un groupe de six immeubles organisés autour de la rue du Hameau Fleuri dont ils structurent l'entrée sur la rue Heyrault. C'est un ensemble compact et très homogène résultant d'une opération groupée et issue du projet d'un même architecte.
L'unité vient du chatoiement des briques polychromes et de la continuité des alignements de baies, des corniches et des bandeaux. La même composition de façade se répète d'un immeuble à l'autre par le traitement coloré et uniforme des soubassements à R+1 en brique rouge soutenu.et les registres horizontaux.
D'autre part, la verticalité marquée par la proximité des fenêtres superposées domine dans les étages. On peut toutefois distinguer deux sous-ensembles de gabarit d'immeuble : les bâtiments d'angle (R+5) avec un étage d'attique filant et les immeubles (R+4 sans attique) à cinq travées construits entre mitoyens.
Une particularité : l'immeuble situé au n°9 rue Heyrault possède une ondulation de la façade au-dessus de la porte de l'entrée.

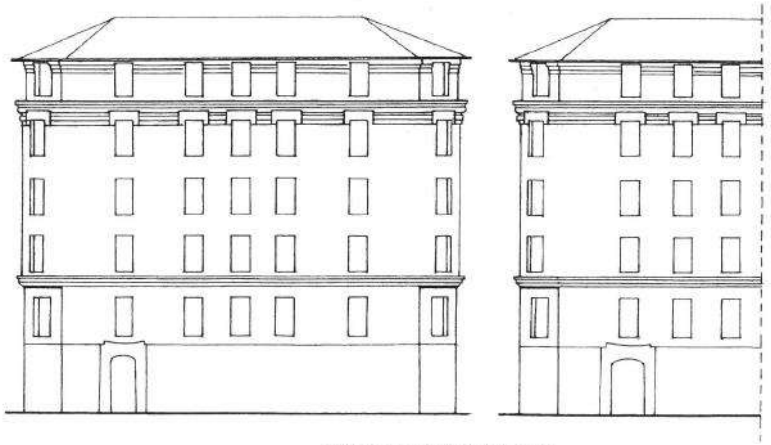




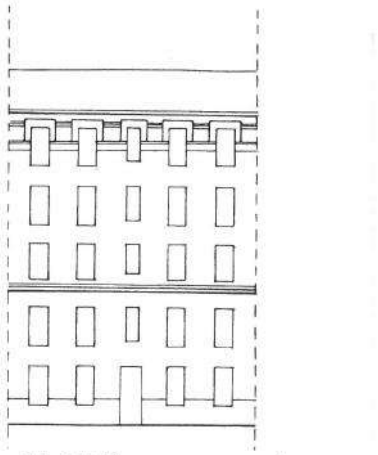
Cet ensemble datant du début du XXème siècle est un groupe de six immeubles organisés autour de la rue du Hameau Fleuri dont ils structurent l'entrée sur la rue Heyrault par la symétrie en miroir des angles arrondis des n° 7 bis et 9 de cette rue.
C'est un ensemble compact et très homogène résultant d'une même opération issue du projet de 1913 par !'architecte Alfred FOND - par ailleurs auteur de deux immeubles d'angle situés à l'intersection des rues Danjou et du Dôme. L'unité vient du même chatoiement des briques polychromes et de la continuité des registres horizontaux (corniches et bandeaux colorés) renforcée par l'arrondi aux angles de rues. La même composition de façade se répète d'un immeuble à l'autre. Les soubassements à R+ I sont tous traités en bandeaux horizontaux alternant des lits de briques rouges et de briques beiges. L'horizontalité et le rouge dominent au niveau du soubassement alors que la verticalité marquée par la proximité des fenêtres superposées et la brique beige dominent dans les étages. Cette partition soubassement / étages / attique est une composition tout à fait classique. Les pans coupés au niveau

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-G2025-06-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

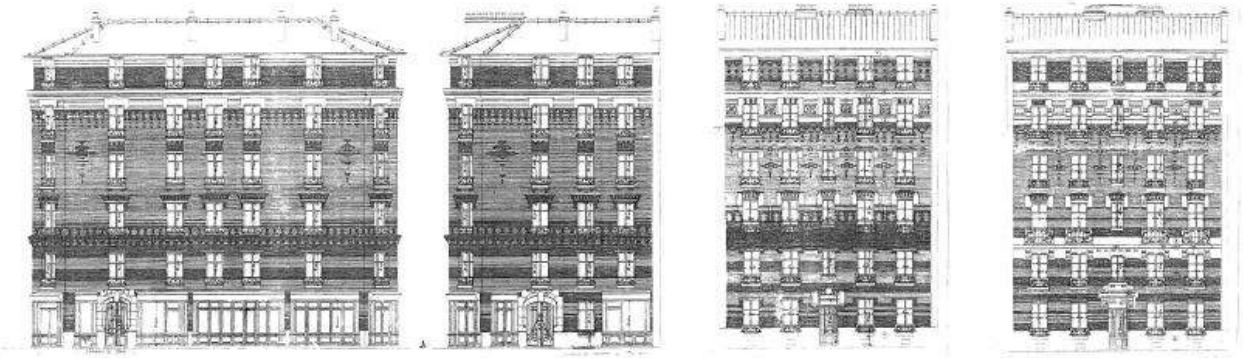
du soubassement et de l'attique contrastent avec l'arrondi des étages et renforcent cette division. On peut toutefois distinguer deux sous-ensembles de gabarit d'immeuble : les bâtiments d'angle (R+5) avec un arrondi et un étage d'attique filant renforçant l'unité des immeubles sur la rue Heyrault et les immeubles (R+4 sans attique) à cinq travées construits à l'alignement entre mitoyens. Ces immeubles paraissent riches et rutilants grâce aux différents motifs et modénatures de brique alors qu'ils ont été réalisés avec des matériaux modestes (briques et profils métalliques). Les modénatures de brique en relief miment les corniches, modillons et consoles en pierre de taille des immeubles haussmanniens. Les motifs dessinent parfois les balustrades d'un balcon filant (voir n° 9 rue Heyrault) et les bandeaux tantôt beiges tantôt rouges du soubassement rappellent les bossages horizontaux en pierre avec joints creux. Certains motifs font référence à des éléments classiques de modénature alors que d'autres n'ont qu'un rôle décoratif faisant parfois penser à de la tapisserie. Les éléments de corniches, linteaux ou appuis de fenêtres peints en blanc apportent une couleur supplémentaire participant au chatoiement général des couleurs. Les R.d.C. ayant subi d'importantes modifications suite aux remaniements successifs des boutiques, la lisibilité des lits de briques du socle d'ensemble a perdu de sa force. Une particularité : l'immeuble situé au n° 9 rue Heyrault possède une ondulation de la façade au-dessus de la porte de l'entrée - petite note d'Art Nouveau - qui par un léger déséquilibre nie l'effet de symétrie de la façade constituée par les immeubles (n° 9 rue Heyrault et n° 158 rue du vieux pont de Sèvres) sur la rue Heyrault.



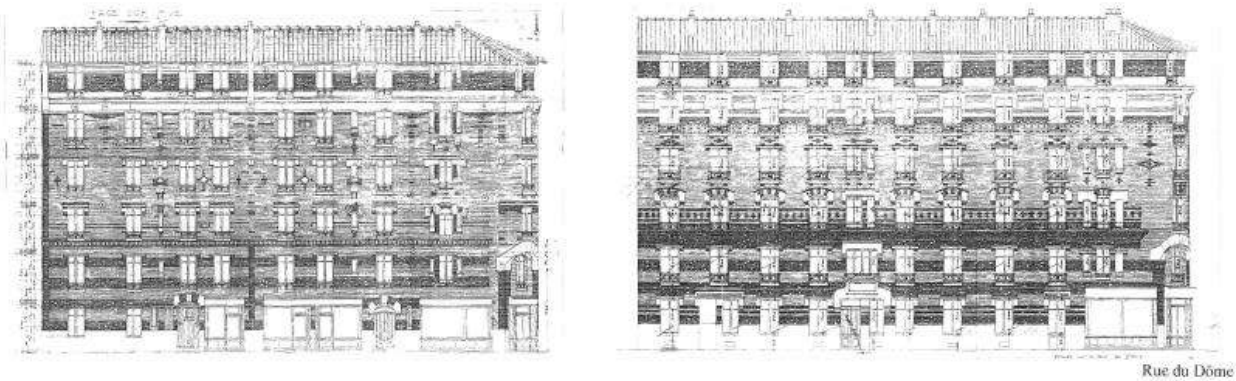
Type immeuble d'angle



Type immeuble à l'alignement entre mitoyens



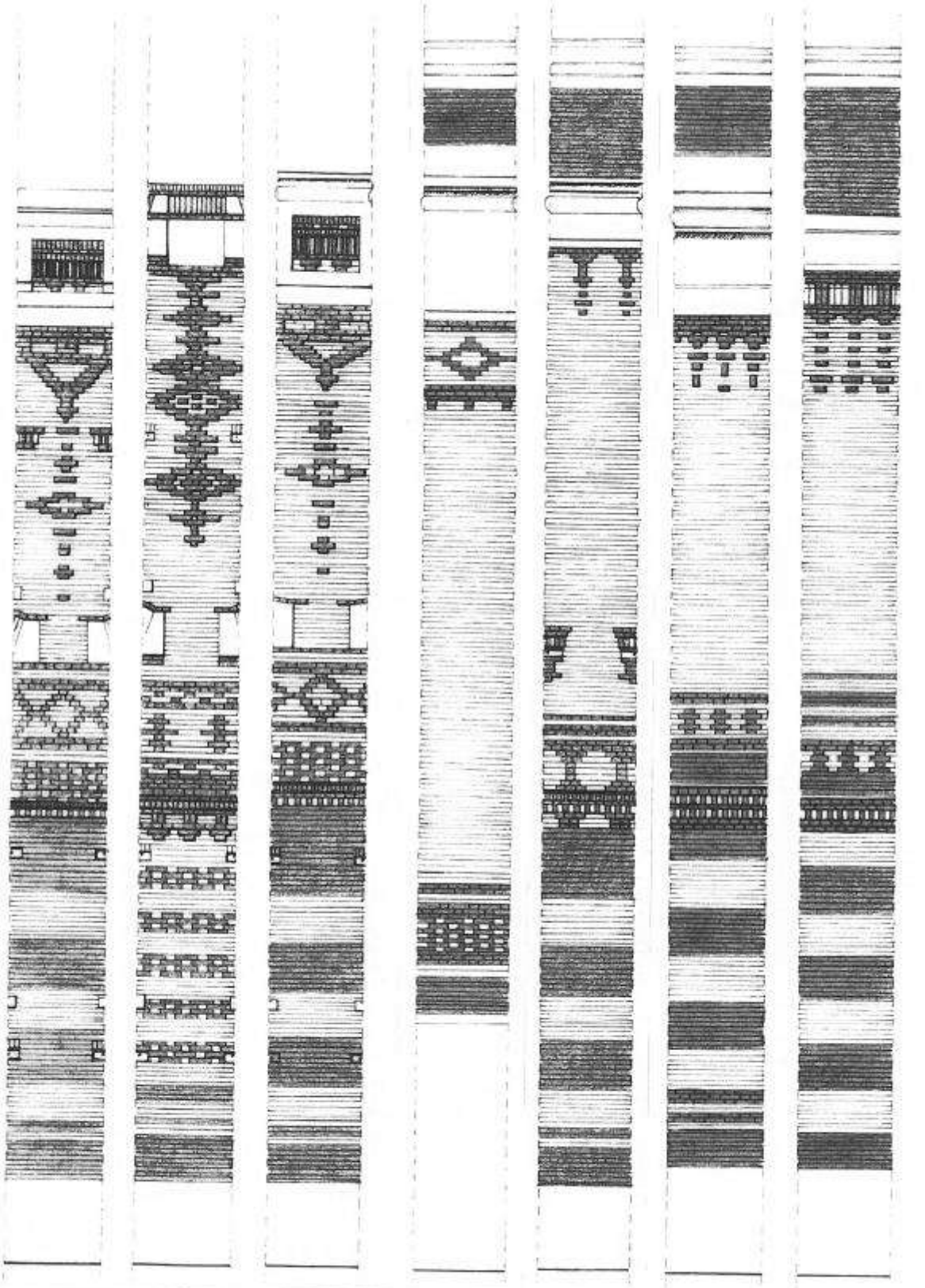
Rue du Hameau Fleuri, rue Heyrault et rue du vieux pont de Sèvres



Rue du Dôme

Sources : Archives municipales - Cahiers sanitaires

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - Direction de l'urbanisme et de la programmation – Service études et développement de projets- J. CHARRIER – 09. 2004

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-U

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Angle de la rue Victor Griffuelhes (du 7 au 15) et de la rue du Vieux Pont de Sèvres (du 157 au 163) 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BE 14, BE 15, BE 16, BE 17, BE 18, BE 19, BE 20, BE 21**
Catégorie	**Immeubles et maisons de ville**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**XIXe siècle** **XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble situé sur la place du Marché Billancourt regroupe des immeubles de logements collectifs allant du R+3 à R+5 (en pierre de taille et brique) et des villas urbaines. Ces architectures très hétérogènes dans leur construction et la façon d'habiter réunissent toutefois des matériaux de construction similaires : la pierre de taille et la brique rouge et jaune.
La particularité de l'immeuble situé à l'angle des deux rues et le traitement de son arrête des baies d'angle.
Enfin, le langage architectural des pavillons est davantage pittoresque tandis que les immeubles jouent avec la polychromie des briques et de son calepinage.

PRESCRIPTIONS

Démolition

- Interdiction de démolir totalement les 4 maisons et immeubles sur rue de l'ensemble suivant : N°157 (BE 21), 161 et 161 bis (BE 15) rue du Vieux Pont de Sèvres et 11 à 15 rue Victor Griffuelhes (BE 19 / BE 20 / BE 21)
- Interdiction de démolir les toitures des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel ;

Extension horizontale/surélévation

- Maintien de la différence de typologies et gabarits
- Interdiction de réaliser des extensions horizontales visibles depuis le domaine public des villas en retrait de l'alignement du N° 7 au 11 rue Victor Griffuelhes.
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Interdiction de réaliser une surélévation des constructions appartenant au patrimoine bâti protégé de l'ensemble
- La réalisation de toiture terrasse est proscrite

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des immeubles de l'ensemble appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel, des façades en brique et des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Variété des typologies • Composition, polychromie des façades et modénatures • Forme des toitures des villas, jardinet à l'avant • Clôtures sur rue Victor Griffuelhes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Prévoir un ravalement patrimonial des bâtiments appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel • Entretien des jardinets des maisons

Description

Petit regroupement de parcelles au croisement de deux rues, mais formant une façade à un côté de la Place du Marché. Malheureusement, la « place » n'existe plus formellement. Jeu subtil de divisions parcellaires pour résoudre des problèmes de l'angle.
Mélange de maisons (7) et d'immeubles.
Régularité sur la rue du Vieux pont de Sèvres et la Place.
Irrégularité et pittoresque sur la rue Victor Griffuelhes renforcé par les jardins privés.

Cet ensemble d'immeubles datant pour la plupart du début du XXe siècle est un petit regroupement de parcelles entre deux rues non parallèles, mais formant une façade à un côté d'une Place sur laquelle elles se rejoignent. Cette place n'existe plus formellement. L'angle est résolu par un subtil jeu de division parcellaire et par le traitement de l'arête de la façade de l'immeuble concerné.

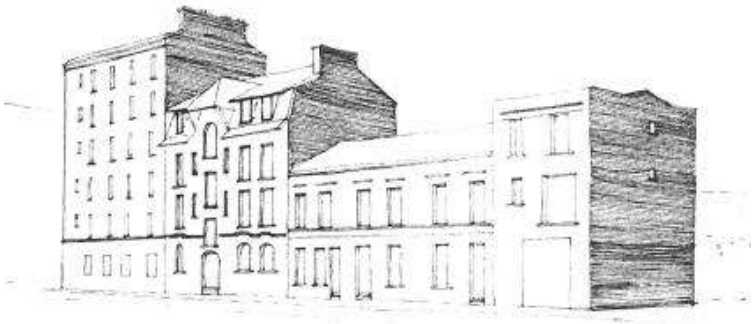
Il s'agit d'un ensemble hétérogène comprenant des maisons et des immeubles variés en tailles, emprises, gabarits, écritures et couleurs de matériaux. Les bâtiments sont alignés du côté de la rue du Vieux Pont de Sèvres et de la place du Marché alors que les maisons sont en retraits avec un petit jardin privé de représentation sur la rue Griffuelhes.
Certains bâtiments sont en briques tantôt beige, tantôt rouge ou grise, alors que d'autres sont revêtus d'un enduit plus ou moins clair. Les gabarits sont compris entre des maisonnettes d'un étage et un immeuble de cinq étages. Cependant, trois de ces maisons, reconnaissables à leur style anglo-normand, dont un bâtiment à caractère patrimonial, ont été réalisées par le même architecte.

Cet ensemble hétérogène de maisons et d'immeubles associe irrégularités et pittoresque dans un astucieux découpage parcellaire en point d'îlot.

Cet ensemble d'immeubles datant pour la plupart du début du XXe siècle est un petit regroupement de parcelles situées en pointe d'îlot, au croisement de deux rues non parallèles, mais formant une façade à un côté de la place du Marché, sur laquelle elles se rejoignent. Bien que le tracé viaire persiste, cette place n'existe plus formellement. La pointe d'îlot est résolue par un subtil jeu de division parcellaire et par le traitement de l'arête de la façade de l'immeuble situé dans l'angle. De cet îlot, il ne reste que deux pointes marquées par la concentration de petites parcelles bâties : le reste de l'espace est consacré actuellement à des équipements publics (patinoire, piscine et square) dont le peu de densité ou de continuité avec le contexte participe à isoler ce tissu bâti préexistant. Il s'agit d'un ensemble hétérogène comprenant des maisons et des immeubles variés en tailles, emprises, gabarits, écritures et couleurs de matériaux. Les bâtiments sont alignés du côté de la rue du vieux pont de Sèvres et de la place du Marché alors que les maisons sont en retrait avec un petit jardin privé de représentation sur la rue Griffuelhes. Certains bâtiments sont en brique tantôt beige, tantôt rouge ou grise, alors que d'autres sont revêtus d'un enduit plus ou moins clair. Les gabarits sont compris entre des maisonnettes d'un étage et un immeuble de cinq étages. Trois de ces maisons, reconnaissables à leur style anglo-normand, dont le bâtiment à caractère patrimonial situé au n° 159 de la rue du vieux pont de Sèvres, ont été réalisées par le même architecte (J. BOURNIQUEL) entre 1925 et 1927.

Cet ensemble hétérogène de maisons et d'immeubles associe irrégularités et pittoresque dans un astucieux découpage parcellaire en point d'îlot. Cependant, la juxtaposition de ces différents gabarits et alignements dégage de grands pans de pignons qui apparaissent comme des cicatrices dans la ville du fait de l'absence de traitement particulier ou de règles d'urbanisme précises à l'époque de la construction de cet ensemble. La construction d'un petit immeuble à l'alignement est envisageable - sur la parcelle réservée à cet effet dans le projet de réhabilitation de la piscine - à l'angle entre le n° 163 et le parking.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





rue Griffuelhes





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-V

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**22/34 rue Danjou / 64 boulevard de la République / 101 rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BL 02, BL 44**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Vers les années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble bâti à caractère patrimonial est monumental. Il s'agit d'un urbanisme planifié qui se compose d'immeuble en R+7 construit dans les années 1930.

Le langage architectural et la composition des façades sont homogènes et forment un ensemble bâti cohérent sur de vastes parcelles formant la façade d'un îlot complet et constituent l'alignement de plusieurs rues.

Les immeubles possèdent des travées en saillie en enduit crème sur un fond de brique jaune. Un bandeau marque le R+5.

PRESCRIPTIONS

Démolition/construction neuve/rénovation

- Interdiction de démolir totalement les immeubles de l'ensemble
- Les démolitions seront ponctuelles ; elles devront maintenir les volumétries générales et ne porteront pas atteinte aux caractéristiques architecturales des bâtiments, notamment les volumes en saillie.
- Les rénovations et constructions neuves doivent mettre en valeur les qualités patrimoniales et la cohérence de l'ensemble
  Elles devront maintenir les caractéristiques architecturales de chaque bâtiment, la cohérence rigoureuse de l'ensemble (typologies, façades identiques) et utiliser les éléments communs de composition de ses bâtiments

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de combler, même partiellement, l'emprise du passage existant au 64 boulevard de la République et d'y élever un bâtiment
- Toute extension horizontale en débord du domaine public est interdite à l'exception de la rénovation des oriels existants, de devanture commerciale démontable à RDC et de balcons avec serrureries ajourées aux étages. Ces extensions devront participer à l'unité de la façade
- Maintien des passages piétons et de l'emprise des cours intérieures

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction
- Interdiction de fermer des terrasses (vérandas, jardin d'hiver)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur des façades des immeubles appartenant au patrimoine bâti protégé à titre individuel et des pignons en pierre d'une hauteur supérieure à 2 niveaux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et composition des façades • Polychromie des façades • Ferronnerie • RDC commerciaux • Espaces non bâtis (lien entre les immeubles)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Maintenir la cohérence entre les immeubles

Description

Exemple unique d'immeubles de type des années '30 aux typologies et aux façades identiques.
Ils constituent l'alignement de plusieurs rues, de part et d'autre du boulevard de la République, en assurant une longue séquence rue Danjou. L'ensemble s'intègre entre les mitoyens, rue Marcel Dassault.
Cette composition apporte plusieurs solutions urbaines par des bâtiments :

- Constituer le 4e côté d'un îlot
- Organiser une cité entre deux rues.

Les bâtiments

- Hauteur constante R+7, béton et brique de remplissage
- Une corniche intermédiaire au 5e étage, pour s'unifier aux autres immeubles.
- Légères saillies répétitives pour évoquer un parcellaire régulier





Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-EB-W

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt**
Repère cadastral	**BJ 54, BK 124, BK 49, BK 50, BK 69, BK 93, BK 91, BK 89, BK 106, BK 100, BK 103, BK 102, BK 82, BK 84, BK 86, BK 88, BK 109, BL 196, BL 164, BL 66, BL 65**
Catégorie	**Cité de logements collectifs**
Protection existante	Label Architecture Contemporaine Remarquable
Période constructive	**1957-1963**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'opération de logements de la résidence du Point du Jour est réalisée en 1957 par l'architecte Fernand Pouillon. Les 2260 logements sont implantés sur un terrain de huit hectares au sud de Boulogne-Billancourt, sur le site dans les anciennes usines Samson. L'architecte dispose 33 immeubles de 2 à 21 étages dans une composition orthogonale au nord et au sud de la rue du Point-du-Jour. Les espaces libres forment des cours intérieures, en partie sur dalles. Entièrement piétonnières, elles sont aménagées de pelouses, de bassins et de passerelles. Les bâtiments sont construits grâce à une ossature en béton armé, avec des planchers en dalles pleines. Les façades sont ordonnancées par des colonnes à plaquage de pierre prétaillées sur les deux premiers niveaux. À la suite de la faillite et au procès du CNL, Fernand Pouillon doit se retirer du projet et le chantier est terminé en 1963 par Jacques-Henri Labourdette.

Source :
https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/ACR0000667

PRESCRIPTIONS

Extension horizontale/surélévation

- Pour les immeubles n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel, les extensions horizontales et les surélévations devront maintenir la différence d'échelle, de gabarit de hauteur avec les immeubles de l'ensemble POUILLON

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments encore conservés de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles
- Interdiction de modifier et de réduire, même partiellement, espaces extérieur des ensembles POUILLON
- Conservation du parcours piéton

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Pierre de taille calcaire adoucie / verre
- Façade homogène et composée,
- Ferronnerie
- Menuiseries
- Cour semi-enterrée

RECOMMANDATIONS

- En cas d'abattage d'arbre, les remplacer par des espèces de port et de dimension similaire
- Entretien des jardins
- Maintenir la cohérence entre les immeubles et des espaces non bâtis
- Des diagnostics patrimoniaux, architecturaux et techniques généraux devront être réalisés en préalable à tous travaux
- Privilégier la rénovation à la démolition totale des immeubles de l'ensemble n'appartenant pas au patrimoine bâti protégé à titre individuel

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

GRAND PARIS SEINE OUEST

Recommandations communes à tous les ensembles urbains d'intérêt

1. *Est autorisée la démolition partielle de parties et d'ouvrages du patrimoine protégé vétustes ou très endommagés, sous réserve de leur restitution ou de leur réhabilitation, et de ne pas porter atteinte aux qualités architectoniques et patrimoniales et, aux caractéristiques structurelles ou bien décoratives*

2. *Interdiction d'une isolation thermique des pignons homogènes en moellons pierre apparents, d'une hauteur supérieure à 2 niveaux*

3. *Réaliser un diagnostic multicritères en préalable à tout projet architectural et patrimonial / technique et sanitaire*

4. *Adapter les interventions et méthodes de travaux à l'ancienneté du bâtiment, de son mode constructif, des techniques et des matériaux et supports existants,*

5. *Privilégier des techniques d'interventions et méthodes de travaux légères et peu invasives de type réhabilitation, à des substitutions neuves quand cela est possible*

6. *Les reprises en sous-œuvre pour la création ou l'extension de niveaux en sous-sol ne sont pas recommandées*

7. *Réaliser des témoins afin de faire valider les matériaux extérieurs, les produits leur mise en œuvre, les finitions et les teintes*

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensembles urbains d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-EP-01	quai du Quatre Septembre	12 – 26
BB-EP-02	Quartier au carrefour entre la rue des Menus et la rue du Parchamps	
BB-EP-03	Rue Tisserand, entre la rue des Fosses et la rue Mathias	
BB-EP-04	Rue Petibon	
BB-EP-05	Avenue Jean-Baptiste Clement; théâtre; place Bernard Palissy	
BB-EP-06	Rue de Billancourt	
BB-EP-07	Rue Alfred Laurent	
BB-EP-08	Avenue Jean Baptiste Clement, de l'église a la France Mutualiste	
BB-EP-09	Boulevard Jean Jaurès, de l'église au passage Johannot	
BB-EP-10	Rond-Point Fessart	
BB-EP-11	Carrefour des Anciens Combattants; rue Denfert Rochereau	1 - 8bis
BB-EP-12	rue Bartholdi	
BB-EP-13	Rue des Pins; allée des pins; allée des Arts	
BB-EP-14	Rue Salomon Reinarch, entre la rue Darcel et la place Denfert-Rochereau	
BB-EP-15	Avenue Robert Schuman	
BB-EP-16	rue Nungesser et Coli; rue de la Tourelle	2-35 ; 1-31
BB-EP-17	boulevard Jean Jaurès entre les rues du Chateau et Esculier	
BB-EP-18	Place des écoles	
BB-EP-19	Carrefour entre la rue Fressart et la rue du Chateau	
BB-EP-20	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny et le rond-point Rhin et Danube	
BB-EP-21	rue de l'ancienne mairie; route de la reine; rue de Paris; rue de Billancourt	
BB-EP-22	Autour du square Leon Blum, rue de l'ancienne Mairie, rue de Châteaudun; rue de	
BB-EP-23	Carrefour entre le boulevard Jean-Jaurès, la route de la Reine et rue de la Saus	
BB-EP-24	Rue du Belvédère, rue de la Tourelle	44-60
BB-EP-25	Rue de la Tourelle, rue du Parc	60-62 et 31-39
BB-EP-26	Angle de la route de la Reine avec l'avenue Victor Hugo jusqu'à la rue de Paris	
BB-EP-27	Rue Thiers	
BB-EP-28	rue Edouard Detaille	
BB-EP-29	Villa de la Martinique	
BB-EP-30	rue Diaz; rue Reinhardt; rue Fernand Pelloutier; sente de la pyramide	
BB-EP-31	Quadrilatère entre les rues Michelet et Gallieni; rue de Sèvres et de Bellevue	
BB-EP-32	rue Edouard Detaille	5-9 et 4-12
BB-EP-33	Boulevard Jean Jaures	105-151
BB-EP-34	rue Georges Sorel	
BB-EP-35	Rue Georges Sorel, du boulevard Jean Jaurès a la rue Belle Feuille	
BB-EP-36	rue Emile Landrin; rue Rieux	
BB-EP-37	Carrefour forme par l'avenue Edouard Vaillant, rue Thiers, rue du Chemin Vert	
BB-EP-38	Rue Thiers; rue Cacheux	
BB-EP-39	Rue Liot de l'avenue du General Leclerc a la rue Rouget de l'Isle	
BB-EP-40	Villa des Fleurs bordant de la rue des Longs Pres et la rue du Dôme	
BB-EP-41	carrefour rue de la République et rue Barthelemy Danjou	
BB-EP-42	Ilot cerne par le boulevard de la République, la rue du Dôme, la rue Thiers	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensembles urbains d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-EP-43	Carrefour entre le boulevard Jean Jaurès, la rue de Solferino et la rue de Clamar	
BB-EP-44	Rue Solferino	
BB-EP-45	Place Jules Guesde	
BB-EP-46	Boulevard Jean Jaurès de la rue du Point du Jour a la place du Pont de Billancourt	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse	Photographie	Description et éléments à protéger
BB-EP-01	12-26 quai du Quatre Septembre		Ensemble bordant la Seine, résidence comme objets isoles; importance des espaces verts; vues dégagées; cohérence a la voie sur berge
BB-EP-02	Quartier au carrefour entre la rue des Menus et la rue du Parchamps		Partie de la commune la plus ancienne; inflexion des façades; contraste des hauteurs; alignements et compositions cohérents;
BB-EP-03	Rue Tisserand, entre la rue des Fosses et la rue Mathias		Contraste entre maisons et immeubles de rapport; séquence pittoresque; cohérence malgré une hétérogénéité des matériaux;
BB-EP-04	Rue Petitbon		Toile de fond du théâtre; ensemble d'immeubles homogènes; point de vue; figure de proue;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-05	Avenue Jean-Baptiste Clement; théâtre; place Bernard Palissy		Ensemble prestigieux autour d'un équipement; 3 séquences; 1e partie large de l'avenue, tissu homogène, alignements arbore, 2e place du théâtre avec dégagement / respiration; 3e partie rétrécissement de l'avenue avec commerces
BB-EP-06	Rue de Billancourt		Discontinuité des hauteurs; quelques bâtis en retrait de l'alignement; diversité des matériaux; (homogénéité discontinue)
BB-EP-07	Rue Alfred Laurent		Unité architecturale et cohérence urbaine; gabarit; rythme parcellaire; langage commun; intégrité;
BB-EP-08	Avenue Jean Baptiste Clement, de l'église a la France Mutualiste		Tissu faubourien; gabarit limité; discontinuité mais cohérence; en contraste avec le BB-EP-09

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-09	Boulevard Jean Jaurès, de l'église au passage Johannot		Homogénéité tissu haussmannien; gabarit; figure de proue; "porte" d'entrée; en contraste avec le BB-EP-08
BB-EP-10	Rond-Point Fessart		Lotissement homogène autour d'un carrefour en Etoile; trace vers 1845; symétrie de la composition entre immeubles de rapport; importance des perspectives
BB-EP-11	Carrefour des Anciens Combattants; rue Denfert Rochereau (1-8bis)		Ensembles constructions mouvement moderne; entrée de ville; petits hôtels particulier et immeuble de proue; recul d'alignement;
BB-EP-12	Rue Bartholdi		Sédimentation urbaine; hétérogénéité des architecture mais cohérence urbaine; variations volumétriques;

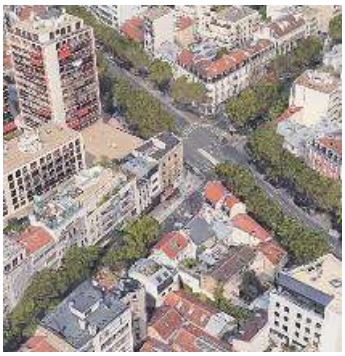
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-13	Rue des Pins; allée des pins; allée des Arts		Lotissement autour de jardins abondant d'arbres de haute tige (pins); éclectisme foisonnant des édifices; trace viaire régulier; cohérence des clôtures; deux immeubles de proue; ensemble pittoresque
BB-EP-14	Rue Salomon Reinarch, entre la rue Darcel et la place Denfert-Rochereau		Lotissement hôtels particuliers néoclassiques; période Napoléonienne; vastes jardins; cohérence des clôtures; gabarit et composition des bâtiments avec terrasses accessibles; enduits stuques; ornements; balustrade classique;
BB-EP-15	Avenue Robert Schuman		Ensemble urbain cohérent; importance des jardins et clôtures; retrait des constructions; "nature" en ville; transition avec le bois de Boulogne; masse arborée importante
BB-EP-16	Rue Nungesser et Coli (2-35); rue de la Tourelle (1-31)		Ilots très étroits; front bâti spectaculaire d'immeubles de rapport face à Paris; muraille homogène; porte de ville, entrée de la rue du Chateau; cohérence des façades

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-17	Boulevard Jean Jaurès entre les rues du Chateau et Esculier		Ensemble prestigieux; cohérence urbaine; immeubles de rapport réguliers; vue sur le clocher de l'église Notre Dame
BB-EP-18	Place des écoles		Rupture d'échelle par rapport à la partie ouest de la place; cohérence bâti; langage architectural; plantation en quinconce
BB-EP-19	Carrefour entre la rue Fressart et la rue du Chateau		Échelle cohérente, caractère pittoresque; homogénéité discontinue; échelle domestique; équipement; logement HMB
BB-EP-20	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny et le rond-point Rhin et Danube		Entrée de ville; réseau en patte d'oie; continuité urbaine; cohérence du front bâti sur l'avenue; échelle des bâtiment hétérogènes autour des places; alignement d'arbres

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-21	Rue de l'ancienne mairie; route de la reine; rue de Paris; rue de Billancourt		Ilot en deux séquences; immeubles de rapport et maisons individuelles; cohérence bâtie; modénatures; matériaux; perspective
BB-EP-22	Autour du square Leon Blum, rue de l'ancienne Mairie, rue de Châteaudun; rue de Billancourt et route de la reine		Front bâti continu homogène autour du square; immeubles de rapport; unité de l'ensemble
BB-EP-23	Carrefour entre le boulevard Jean-Jaurès, la route de la Reine et rue de la Saussiere		Typologies bâties venant résoudre le tracé de l'espace public; trace viaire antérieur; Immeubles de rapport; cohérence des volumétries
BB-EP-24	Rue du Belvédère, rue de la Tourelle (44-60)		Ensemble de maisons individuelles en bande, atelier, petits hôtels particuliers; architecture mouvement moderne; échelle domestique de la rue du belvédère courbe;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-25	Rue de la Tourelle (60-62, 31-39), rue du Parc		Echelle importante; entrée de ville; ensemble dense; hauteurs homogènes; même langage architectural; rythme dans les façades et l'implantation
BB-EP-26	Angle de la route de la Reine avec l'avenue Victor Hugo jusqu'à la rue de Paris		Front bâti continu; discontinuité des hauteurs malgré un gabarit important; cohérence des façades
BB-EP-27	Rue Thiers		Séquence urbaine articulée entre deux carrefours en Etoile; contraste entre maisons et immeubles de rapport; rupture d'échelle
BB-EP-28	Rue Edouard Detaille		Ensemble HBM; conception hygiéniste de l'habitation; cœur d'ilot; béton; brique

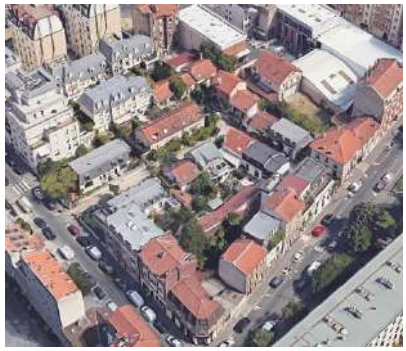
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-29	Villa de la Martinique		Allée privée; gabarits homogène malgré une architecture hétérogène;
BB-EP-30	Rue Diaz; rue Reinhardt; rue Fernand Pelloutier; sente de la pyramide		Lotissement de maisons en bande; parcellaire régulier en lanières; rues parallèles; cohérence gabarit et hauteur; importance des jardins; caractère pittoresque
BB-EP-31	Quadrilatère entre les rues Michelet et Gallieni; rue de Sevres et de Bellevue		Lotissement maisons en bande; gabarits homogènes; héritage du parcellaire agricole; remembrement de parcelles et implantation de petits collectifs "placard"; alternance des jardins traversants sur rue; maisons mitoyennes et isolées
BB-EP-32	5- 9 4-12 rue Edouard Detaille		Immeuble; volumétrie; composition; balcon filant; ; béton; brique de parement; polychromie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-33	Boulevard Jean Jaurès (105-151)		Percée urbaine; parcelles régulières; gabarits cohérents; principes de composition communs; modénatures
BB-EP-34	Rue Georges Sorel		Maisons en bande; parcellaire régulier en lanière; contraste avec les immeubles au nord avec hauteur différente
BB-EP-35	Rue Georges Sorel, du boulevard Jean Jaurès a la rue Belle Feuille		Immeubles majestueux a l'alignement de l'avenue; changement d'échelle en cœur d'ilot: typologies variées
BB-EP-36	Rue Emile Landrin; rue Rieux		Immeubles de rapport à l'ouest; maisons individuelles; importance des jardins; gabarit; cohérence urbaine

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-37	Carrefour forme par l'avenue Edouard Vaillant, rue Thiers, rue du Chemin Vert		Deux immeubles en proue; monumentalité; volumétrie; bel ensemble homogène sur la rue Thiers; idem avenue Edouard Vaillant; unité du carrefour; régularité et proportions des baies
BB-EP-38	Rue Thiers; rue Cacheux		Lotissement de maisons mitoyennes; gabarits homogène; importance des jardins
BB-EP-39	Rue Liot de l'avenue du General Leclerc a la rue Rouget de l'Isle		Rues secondaires; hiérarchie et ambiance urbaine spécifiques; deux immeubles d'angle; trois immeubles homogènes rue Liot;
BB-EP-40	Villa des Fleurs bordant de la rue des Longs Pres et la rue du Dôme		Ensemble de petites villas; importance des jardins; lotissement de maisons ouvrières

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-41	Carrefour rue de la République et rue Barthelemy Danjou		Ensemble d'immeubles; gabarit important; vestiges tissu faubourien, usage de la brique
BB-EP-42	Ilot cerne par le boulevard de la République, la rue du Dôme, la rue Thiers		Héritage de la percée du boulevard de la République; ensemble de maisons jumelle; immeuble de rapport en proue sur le boulevard; hiérarchie des constructions; gabarits
BB-EP-43	Carrefour entre le boulevard Jean Jaurès, la rue de Solferino et la rue de Clamart		Carrefour structurant; résultat de plusieurs rues en Etoile; immeuble a angle ouvert; composition cohérente;
BB-EP-44	Rue Solferino		Continuité urbaine; typologie d'habitation traditionnels; régularité des composition;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BB-EP-45	Place Jules Guesde		Place rectangulaire; gabarit cohérent s'ouvrant sur le Parc des Glacières; immeubles de proue
BB-EP-46	Boulevard Jean Jaurès de la rue du Point du Jour a la place du Pont de Billancourt		Cohérence urbaine avec un parcellaire régulier; alignement des façades; densification type HBM; cohérence gabarits; ensemble monumental

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Eléments d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse	Photographie	Description
BB-El.I-01	126 Avenue du General Leclerc		Abris bus Jean Prouve

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-AR-01	rue Gutenberg	28
BB-AR-02	rue Gutenberg	7
BB-AR-03	rue Gutenberg	31
BB-AR-04	rue Gutenberg	27
BB-AR-05	Boulevard d'Auteuil	57
BB-AR-06	rue Max Blondat	5
BB-AR-07	rue Gutenberg	24/26
BB-AR-08	rue Salomon Reinach	4/8
BB-AR-09	allée des Pins	1
BB-AR-10	rue des pins	15
BB-AR-11	rue de Gutenberg	24/26
BB-AR-12	quai de Stalingrad	devant le 16
BB-AR-13	Mail du Maréchal Juin	652
BB-AR-14	quai du 4 septembre	en face du 11, côté berge
BB-AR-15	Square E. Detaille	
BB-AR-16	rue Thiers	15
BB-AR-17	centre équestre, quai Le Gallo	
BB-AR-18	Square des Dominicains	
BB-AR-19	Passage Legrand	7
BB-AR-20	Quai Georges-Gorse	860
BB-AR-21	rue Alsace-Lorraine	11
BB-AR-22	rue Alsace-Lorraine	11
BB-AR-23	quai Le Gallo	50
BB-AR-24	Mail du Maréchal Juin	652
BB-AR-25	Parc des Glacières	
BB-AR-26	quai du 4 septembre (serres municipales)	25
BB-AR-27	quai du 4 septembre (serres municipales)	25
BB-AR-28	quai du 4 septembre (serres municipales)	25
BB-AR-29	quai du 4 septembre (serres municipales)	25
BB-AR-30	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-31	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-32	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-33	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-34	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-35	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-36	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-37	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-38	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-39	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-40	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-41	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-42	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-43	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-44	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-45	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
BB-AR-46	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-47	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-48	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-49	Espace Départemental Albert Kahn	
BB-AR-50	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-51	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-52	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-53	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-54	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-55	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-56	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-57	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-58	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-59	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-60	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-61	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-62	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-63	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-64	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	
BB-AR-65	Parc de Boulogne-E. de Rothschild	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence 28, rue Gutenberg		
Repère cadastral	U 21		
Essence	*Cercis siliquastrum L.* Arbre de Judée		
Critères			Précisions
	Dimension		12 m de haut ; 11,7 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en bord de propriété, cet arbre de Judée déborde sur la rue. Sa floraison importante parfume la rue et la tapisse de fleurs roses au printemps. Il crée un évènement annuel dans la rue.

Silhouette :
Cet arbre est aussi haut que large. Il impose son envergure importante. Sa silhouette se divise en deux charpentières. Cet arbre d'ornement a un port élégant et un large houppier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 11 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
~~092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE~~
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7, rue Gutenberg		
Repère cadastral	S 72		
Essence	*Pinus nigra var marítima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m de haut ; 9,5 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situés dans un jardin, ces trois pins de corse surplombent le carrefour.

Silhouette :
Ces trois pinus nigra ont un port élancé et étalé. En hiver leurs troncs sont visibles car la végétation du jardin est caduque et moins haute.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 9,5 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant proche de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	31 rue Gutenberg		
Repère cadastral	T 14		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	19 m de haut ; 9,7 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin, ce pin de corse surplombe la maison du propriétaire.

Silhouette :
Ce pinus nigra a un port élancé et étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 9,7 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant proche de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	27 rue Gutenberg		
Repère cadastral	T 12		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	15 m de haut ; 11,5 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin, ce pin de corse domine la rue.

Silhouette :
Ce pinus nigra a un port élancé. Il retombe sur la rue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 11,5 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	57 bd d'Auteuil		
Repère cadastral	S 53		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m de haut ; 8 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans la partie des espaces jardinés de la résidence, ce pin de corse domine la rue. Il est accompagné d'autres pins laricio dans la rue (numéro 51, 53, 55 et 57). De l'autre côté du boulevard se trouvent les cours de Rolland Garros, ce qui leur offre un large espace ouvert.

Silhouette :

Ces pinus nigra ont un port élancé. Leurs troncs sont rectilignes et fuselés vers le ciel.

Points particuliers :

Des sacs collecteurs de chenilles processionnaires sont présents pour lutter contre ces nuisibles.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 8 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5, rue Max Blondat		
Repère cadastral	R 98		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	13 m de haut ; 9 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la partie avant d'un jardin, ce pin de corse domine la rue et la maison du propriétaire. Il est visible depuis le bout de la rue.

Silhouette :
Ce pinus nigra a deux troncs. Son port est élancé. Il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 9 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	24/26 rue Gutenberg		
Repère cadastral	U 56		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m de haut ; 9 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce pin se situe en bord de résidence privée surplombant le carrefour entre la rue Gutenberg et la rue Darcel. Il est accompagné d'un deuxième pin situé dans la même propriété.

Silhouette :

Il a un port élancé et étalé, dont l'envergure se dégage dans le paysage de la rue. Il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 9 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4/8 rue Salomon Reinach		
Repère cadastral	U 28		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m de haut ; 8 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin se situe en bord de résidence privée surplombant la rue Salomon Reinach. Il est accompagné d'un deuxième pin situé dans la même propriété. Leur binôme constitue un caractère important à préserver.

Silhouette :
Il a un port élancé et étalé, dont le double tronc se dégage dans le paysage de la rue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 8 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

- La proximité de l'arbre avec le mur constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1 allée des Pins		
Repère cadastral	S 74		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m de haut ; 8 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin se situe dans l'Allée des Pins, appartenant à des voies dont l'accès est privatisé. Il se situe en bord d'un jardin privé. Il domine et surplombe l'allée de Pins. Il appartient à un ensemble de pins sur le quartier, composant une ambiance spécifique au quartier.

Silhouette :
Il a un port élancé et étalé, dont le tronc se dégage dans le paysage de la rue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 8 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	15 rue des Pins		
Repère cadastral	S 62		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m de haut ; 9 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin se situe dans une impasse privée. Il domine et surplombe cette impasse par ses dimensions supérieures au reste de la végétation privée.

Silhouette :
Il a un port élancé et étalé, dont se dégager le tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 9 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	24/26, rue de Gutenberg		
Repère cadastral	U 56		
Essence	*Platanus s.acerifolia* Platane commun, à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension		11 m de haut ; 8,9 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane se situe dans le parc d'une résidence pour sénior. Il est visible depuis les deux rues qu'il croise.

Silhouette :
Il a un port colonnaire, dont la taille stricte à une dizaine de mètre est toujours visible.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 8,9 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Devant le 16 Quai de Stalingrad		
Repère cadastral	BJ 76		
Essence	*Ailanthus altissima (Mill.)* Ailante		
Critères			Précisions
	Dimension	X	15 m de haut ; 16 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Département et -		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet ailante se distingue dans l'alignement de Tulipier de Virginie. L'alignement a été planté au début des années 2000 et l'ailante a été sauvegardé, témoin de l'alignement précédant.

Silhouette :
Cet arbre a été étêté il y a de nombreuses années, dont les reprises font actuellement la même hauteur que la partie principale du tronc. En hivers, à la perte de son feuillage, sa silhouette est encore plus marquée par cet étêtage.

Points particuliers :
Cet arbre est très contraint au niveau du sol, il dispose de peu d'espace perméable.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 16 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

- Les Ailantes sont considérés comme une essence envahissante. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par une essence moins envahissante tout en gardant un arbre de grand développement. Le choix de l'essence doit s'adapter aux contraintes spatiales, environnementales et d'intérêt paysager de l'emplacement de l'ancien arbre.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	652 mail du Maréchal Juin		
Repère cadastral	AM 254		
Essence	*Ailanthus altissima (Mill.)* Ailante		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25 m de haut ; 23 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Cet ailante se situe dans une résidence privée dont l'espace extérieur ouvre sur le mail de l'Avenue du Maréchal Juin, parc créant une continuité écologique traversante dans la ville.

Silhouette :

Cet ailante présente une forme semi-libre. Son port dressé, témoigne d'un développement contraint par une taille le dirigeant vers le ciel. En hiver, à la perte de son feuillage, sa taille est très visible.

Points particuliers :

La présence de lierre sur son tronc est à surveiller.

L'ailante est un arbre au développement rapide dont la prolifération peut être très envahissant. Limiter l'expansion de l'ailante doit faire l'objet d'une attention particulière.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 23 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un entretien régulier est à envisager. Les élagages ou ébranchages peuvent s'avérer nécessaires. Ces opérations devront être réalisées par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Les Ailantes sont considérés comme une essence envahissante. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par une essence moins envahissante tout en gardant un arbre de grand développement. Le choix de l'essence doit s'adapter aux contraintes spatiales, environnementales et d'intérêt paysager de l'emplacement de l'ancien arbre.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	En face du 11, côté berge, Quai du 4 septembre		
Repère cadastral	C 12		
Essence	*Taxodium distichum L.* Cyprès chauve de Louisiane		
Critères			Précisions
	Dimension	X	27 de haut ; 9 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Département et -		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé entre la Seine et la départementale numéro 1, ce cyprès chauve fait partie de la ripisylve de la Seine. Il est dans un espace très contraint et dense.

Silhouette :
Ce sujet se distingue par sa hauteur. Son fût se divise en 2 à partir de 4 mètres de hauteur. Son port libre, se compose de deux charpentières trônant sur la Seine. Il bénéficie d'un feuillage se teintant couleur cuivre à l'arrivée de l'automne, qui lui assure une belle visibilité.

Points particuliers :
Sa hauteur importante et son port libre est à sauvegarder.
C'est une essence qui pousse en présence abondante d'eau.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 9 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Square E. Detaille, à l'angle de la rue E. Detaille et de la rue Galliéni		
Repère cadastral	X 114		
Essence	*Acer negundo L.* Erable negundo		
Critères			Précisions
	Dimension		10.5 m de haut ;13,2 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un square au carrefour de cinq voies, cet érable constitue un repère dans le quartier. Il se positionne à l'extrémité du square. Sa silhouette est visible depuis le lointain.

Silhouette :
Arbre qui pose sa présence par son envergure plus large que haute. Son port libre, se compose de plusieurs charpentières imposantes s'évadant du square.

Points particuliers :
Son port libre est à sauvegarder pour garder cette emprise majestueuse.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 13,2 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	15 rue Thiers		
Repère cadastral	X 71		
Essence	*Eriobotrya japonica Lindl* Néflier du Japon		
Critères			Précisions
	Dimension		6 m de haut ; 4 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la cour étroite d'un immeuble de 1900-1910, ce néflier déborde sur la rue.

Silhouette :
Arbre de petite taille, dont le feuillage est persistant. Sa floraison hivernale très odorante et parfume la rue.

Points particuliers :
Il est important pour la faune car ses inflorescences mellifères sont appréciées par les insectes à une période où peu de végétaux fleurissent. De plus, les oiseaux sont friands de ses fruits.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 4 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

- Une attention particulière doit être portée à l'entretien de la clôture support afin d'éviter tout risque d'endommagement qu'entrainerait le remplacement de cette dernière

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Centre équestre, quai Le Gallo		
Repère cadastral	AH 24		
Essence	*Tilia platyphyllos Scop.* Tilleul de Hollande		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22 m de haut ; 25 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la cour d'un centre équestre, il est visible depuis la rue Gallieni et le quai Le Gallo. Par sa hauteur imposante il trône au-dessus du parking et des couvertures de terrain de tennis du terrain voisin.

Silhouette :
C'est un arbre dont l'envergure est importante. Sa silhouette se divise en plusieurs charpentières montant vers le ciel. Il a ainsi un port étalé avec un large houpier créant une ombre bénéfique pour le centre équestre.

Points particuliers :
Il faut surveiller la présence de gui dans l'arbre, qui peut l'affaiblir.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 25 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Rue Victor Griffuelhes – Square des Dominicains		
Repère cadastral	BF 98		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18.5m de haut, 18m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Département et -		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un espace vert (espace canin), ce marronnier s'est développé en milieu ouvert lui permettant de conserver son architecture.

Silhouette :
Ce marronnier se distingue par son port libre, élevé et harmonieux composé d'un tronc dégagé et d'un houppier haut, constitué de branches charpentières basses, distingues et régulières.

Son port remarquable domine l'espace vert.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 18 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

- Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (Aesculus x carnea), moins sensible.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7 Passage Legrand		
Repère cadastral	AU 0039		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension		15 m de haut ; 10 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la partie avant d'un jardin, ce marronnier fait partie d'une rue avec une forte présence du végétal. Il est visible depuis le bout du passage. C'est un arbre repère dans la ruelle.

Silhouette :
Il a été fortement taillé et son port est globulaire. Sa taille imposante se distingue, car les bâtiments avoisinants sont des R+2 et R+1.

Points particuliers :
Cet arbre a été taillé afin garder sa taille restreinte, c'est cependant un arbre de grand développement.
De plus par sa sensibilité aux maladies, il est préconisé de revenir à un port libre afin de favoriser la pérennité de l'arbre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 10 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (Aesculus x carnea), moins sensible.

- La proximité de l'arbre avec le bâti et le mur constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	860, quai Georges-Gorse, 37 avenue Pierre Lefaucheux – ou 63 Cours Emile Zola		
Repère cadastral	BD 0105		
Essence	*Platanus s.acerifolia* Platane commun, à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	31 m de haut ; 27 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du bâtiment Dreyfus ancien siège de l'entreprise Renault. Ce platane fait partie des arbres de ce parc sauvegardé comme espace d'ornement boisé depuis avant-première guerre mondiale.

Silhouette :
Ce marronnier se distingue par son port libre, élevé et harmonieux composé d'un tronc dégagé et d'un houppier haut, constitué de branches charpentières basses, distingues et régulières.

Son port remarquable domine l'espace vert.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 27 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11, rue Alsace-Lorraine		
Repère cadastral	H 4		
Essence	*cedrus libani A. Ric*. Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m de haut ; 23 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce cèdre est visible depuis la rue Alsace-Lorraine. Le jardin est protégé d'un haut mur ce qui limite son impact dans le paysage urbain. Cependant il se distingue dans ce jardin par sa hauteur et son port caractéristique.

Silhouette :
Ce cèdre se distingue par son port élevé et dégagée composé d'un houppier haut, constitué de branches charpentières hautes et équilibrées. Son port remarquable domine le jardin. Il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 23 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11, rue Alsace-Lorraine		
Repère cadastral	H 4		
Essence	*fagus sylvatica purpurea f.* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m de haut ; 17 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce hêtre accompagne le chalet suisse depuis la vue de la rue Alsace-Lorraine. Le jardin est protégé d'un haut mur ce qui limite son impact dans le paysage urbain. Cependant il se distingue dans ce jardin par sa couleur pourpre.

Silhouette :
Ce hêtre pourpre se distingue par sa teinte et son port élevé et dégagée composé d'un houppier haut, constitué de branches charpentières équilibrées. Son tronc est marqué par un bourrelet cicatriciel à la suite de sa greffe.

Son port remarquable accompagne la bâtisse de la propriété.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 17 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	50, quai Le Gallo		
Repère cadastral	AF 49		
Essence	*Platanus s.acerifolia* Platane commun, à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	30 m de haut ; 27 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ces trois platanes se situent dans le parc d'une résidence. Ils sont visibles depuis la rue.

Silhouette :
Ils ont été plantés rapprochés les uns des autres, formant un bouquet. Ils dominent le bâtiment auxquels ils sont rattachés. Leurs hauteurs est imposante dans le parc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 27 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	652 mail du Maréchal Juin		
Repère cadastral	Domaine public		
Essence	*Cupressus sempervirens* Cypres de Provence		
Critères			Précisions
	Dimension	X	14 m de haut ; 10 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cyprès se situe le long du mail de l'Avenue du Maréchal Juin. Un parc créant une continuité écologique traversante dans la ville.

Silhouette :
Son port conique et sa hauteur le fait ressortir du mail. De plus, il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 10 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- La proximité de l'arbre avec la clôture constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-25

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Glacières		
Repère cadastral	BE 0028		
Essence	*Cedrus deodara* Cèdre de l'Himalaya		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Département : Arbre remarquable		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ces deux cèdres se situent au centre du Parc des Glacière. Ils trônent au sommet d'une butte dans le parc.

Silhouette :
Ils ont été plantés assez rapprochés et forment un bouquet. Leurs ports étalés leur confèrent une allure majestueuse.
Ils bénéficient d'un feuillage persistant qui leur assurent une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 5 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-26

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	quai du 4 septembre (serres municipales)		
Repère cadastral	B 6		
Essence	*Taxus baccata L.* If commun		
Critères			Précisions
	Dimension		13 m de haut ; 12 m de large
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en bord de propriété, cet if participe à la scénographie de l'entrée dans la propriété.

Silhouette :
Cet arbre est aussi haut que large. Il présente un port conique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 12 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-27

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	quai du 4 septembre (serres municipales)		
Repère cadastral	B 6		
Essence	*Fagus sylvatica purpurea f.* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	23.5 m de haut ; 22 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en bord de propriété, ce hêtre pourpre cadre le jardin des serres municipales.

Silhouette :
Cet arbre est aussi haut que large. Il impose son envergure importante. Cet arbre d'ornement a un port élégant et un large houppier.

Points particuliers :
La présence de champignon au niveau de ses racines est à surveiller et nécessite un diagnostic phytosanitaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 22 mètres

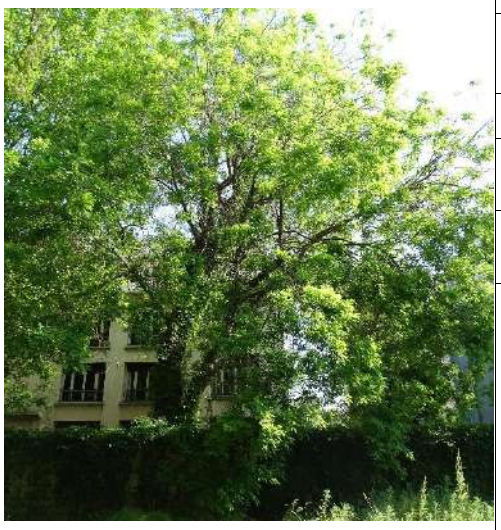
RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-28

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	quai du 4 septembre (serres municipales)		
Repère cadastral	B 6		
Essence	*Acer negundo L.* Erable Negundo		
Critères			Précisions
	Dimension	X	19 m de haut ; 16 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en bord de propriété, cet arbre déborde sur le jardin des Serres municipales.

Silhouette :
Cet arbre est orienté vers les jardins des serres municipales et laisse tomber ses branches dans le jardin.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 16 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-29

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Quai du 4 septembre (serres municipales)		
Repère cadastral	B 6		
Essence	*Juglans regia L.* Noyer royal, Noyer de perse		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m de haut ; 23 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé au centre du jardin, ce noyer pose sa place.

Silhouette :
Ce noyer se distingue par son port élevé et harmonieux composé d'un tronc dégagé et d'un houppier haut, constitué de branches charpentières hautes, distinctes et régulières. Sa silhouette est marquée par une taille sévère faisant ressortir des nœuds au bout de ses charpentières.

Points particuliers :
La présence de lierre sur son tronc est à surveiller.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 23 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-30

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*Ginkgo biloba 'Saint Cloud'* Arbre aux quarante écus		
Critères			Précisions
	Dimension		7,5 m de haut ; 7,5 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est considéré comme le pied mère de la variété Ginkgo biloba 'Saint Cloud'. Dans le jardin, il se situe entre le jardin japonais contemporain et je jardin français (vergers).

Un pin a poussé entre ces branches (au Sud), leur cohabitation fait maintenant partie de son écosystème. Leur proximité pourrait cependant avoir un impact sur l'arbre en les mettant en concurrence.

Silhouette :

Cet arbre est aussi haut que large. Sa silhouette est particulière pour un arbre aux quarante écus. Ces branches tortueuses se sont étalées plutôt que tournées vers le ciel. Une branche est venue encercler le pin à proximité direct.

Points particuliers :

L'histoire de cet arbre, comme source de la variété Ginkgo biloba 'Saint Cloud', le rend unique et très précieux. Veiller à sa sauvegarde est crucial.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 7,5 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-31

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*cedrus libani ssp. atlantica Battand. et Trabut 'Glauca'* Cèdre bleu		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21,5 m de haut ; 19 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est juste à côté du musée contemporain et s'impose à l'entrée du jardin japonais traditionnel.

Silhouette :
Ce cèdre a un port élancé et étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 19 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-32

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*cedrus libani ssp. atlantica Battand. et Trabut 'Glauca'* Cèdre bleu		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26 m de haut ; 19,8 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est dans la partie du jardin se nommant la forêt bleue. La présence de nombreux cèdre bleu lui octroie ce caractère bleuté et renforce une particularité dans l'ambiance générale. Ce cèdre marque une centralité. Il s'impose par ses dimensions plus importantes que les arbres voisins.

Silhouette :

Ce cèdre a un port élancé et étalé. D'une envergure proche de 20 mètres et une hauteur de 26 mètres, il déploie ces branches comme des ombrelles sur de nombreux étages.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 19,8 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-33

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*cedrus libani A. Ric.* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20,5 m de haut ; 13 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est situé dans la partie du jardin nommé « jardin japonais contemporain ». Il trône sur la rive sud du point d'eau.

Silhouette :
Ce cèdre a un port conique. Il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 13 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-34

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*Fagus sylvatica f. pendula* Hêtre pleureur		
Critères			Précisions
	Dimension	X	13 m de haut ; 12,2 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est situé dans la partie du jardin nommé « jardin japonais contemporain ». Il trône sur la rive sud du point d'eau.

Silhouette :
Cet arbre est aussi haut que large. Sa silhouette est marquée par son port pleureur.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 12,2 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-35

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25 m de haut ; 18 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est juste à côté de la Salle des plaques.

Silhouette :
Ce marronnier se distingue par son port élevé et dégagé : composé d'un houppier haut, constitué de branches charpentières hautes et équilibrées.

Son port remarquable domine cette partie du jardin.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 18 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre. Une vigilance aux maladies et des préconisations supplémentaires doivent être prises pour cet arbre. Si son état sanitaire nécessite un remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (Aesculus x carnea), moins sensible.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-36

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25,5 m de haut ; 22 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est entre la Salle des plaques et la Fabrique des images.

Silhouette :
Ce platane a un port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 22 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-37

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Espace Départemental Albert Kahn		
Repère cadastral	D 1		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m de haut ; 20 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc du musée départemental Albert Kahn, cet arbre est entre la Salle des plaques et la Forêt bleue.

Silhouette :
Ce platane a un port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 20 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans un établissement recevant du public, une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-38

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Catalpa bignonioides Walter* Catalpa commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	15 m de haut ; 18 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la première partie du Parc de Boulogne-E. de Rothschild, il marque l'entrée. Sa position isolée, le détache du paysage.

Silhouette :
Ce catalpa a un port libre étalé. Son port est particulièrement visible, car aucun arbre n'est présent autour de lui. Ces branches sont sinueuses.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 18 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-39

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Prunus dulcis D.A.* Amandier		
Critères			Précisions
	Dimension		11 m de haut ; 12 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager		
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la première partie du Parc de Boulogne-E. de Rothschild, il borde un chemin. Il est l' un des seuls arbres fruitiers du parc.

Silhouette :
Cet amandier a un port globulaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 12 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-40

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26 m de haut ; 20 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, cet arbre trône dans la clairière face au château.

Silhouette :
Ce pin a un port libre conique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 20 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-41

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Fagus sylvatica f. pendula* Hêtre pleureur		
Critères			Précisions
	Dimension	X	15 m de haut ; 16,85 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, il est situé sur les berges du lac à proximité d'un pont au style japonisant.

Silhouette :
Cet érable pleureur à un port libre et pleureur (retombant vers le sol).

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 16,85 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-42

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Fagus sylvatica f. pendula* Hêtre pleureur		
Critères			Précisions
	Dimension	X	16 m de haut ; 18,5 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé sur les berges du lac du Parc de Boulogne-E. de Rothschild, ce hêtre pleureur se distinguent par sa silhouette.

Silhouette :
Cet érable pleureur à un port libre, retombant vers le sol.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 18,5 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-43

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Carpinus betulus L.* Charme Commun		
Critères			Précisions
	Dimension		13.5 m de haut ; 15 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet arbre est situé dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, sur les berges du lac accompagné par les deux hêtres pleureurs.

Silhouette :
Ce charme a un port libre étalé. Ces branches sont tortueuses.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 15 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-44

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Fagus sylvatica laciniata* Hêtre lacinié		
Critères			Précisions
	Dimension		8 m de haut ; 10 m de large
	Âge		
	Port		
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet arbre est situé dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild en bord de berge du lac.

Silhouette :
Ce hêtre a un port libre étalé.

Points particuliers :
Ces feuilles sont finement découpées et représentent une particularité de l'essence bien spécifique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 10 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-45

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m de haut ; 15 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, en limite extérieur du parc public, il est visible principalement en hiver quand les arbres caducs devant lui ont perdu leurs feuilles.

Silhouette :
Ce cèdre a un port libre étalé. Il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 15 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-46

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Tilia platyphyllos Scop.* Tilleul de Hollande		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m de haut ; 20 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en bordure d'un bosquet dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, ce tilleul surplombe un chemin du parc.

Silhouette :
Le sujet possède un port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 20 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-47-48

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m de haut ; 25 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un bosquet du Parc de Boulogne-E. de Rothschild, les platanes se distinguent dans le bosquet par leurs envergures et la largeur de leurs troncs. Les trois platanes de ce bosquet sont alignés.

Silhouette :
Ces platanes possèdent un port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 25 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-49

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m de haut ; 25 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild au bord d'un bosquet, les platanes se distinguent dans le bosquet par leurs envergures et la largeur de leur tronc.

Silhouette :
Ces platanes se distinguent par leurs installations en bord de chemin et leurs imposants troncs.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 25 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-50-55

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m de haut ; 25 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager		
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un bosquet dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, les platanes se distinguent dans le bosquet par leurs envergures et la largeur de leurs troncs.

Silhouette :
Ces platanes possèdent un port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 25 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-56-60

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m de haut ; 25 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager		
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un bosquet dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, les platanes se distinguent dans le bosquet par leurs envergures et la largeur de leurs troncs.

Silhouette :
Ces platanes ont un port libre étalé. Ils sont tournés vers le ciel.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 25 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-61-62

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Platanus orientalis L.* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m de haut ; 25 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager		
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un bosquet dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, les platanes se distinguent dans le bosquet par leurs envergures et la largeur de leurs troncs.

Silhouette :
Ces deux platanes ont un port libre étalé. Leurs branches penchent vers les berges du lac, au-dessus du chemin.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 25 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-63

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Pinus nigra var maritima* Pin de Corse, laricio		
Critères			Précisions
	Dimension	X	29.5 m de haut; 13.4 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé au centre d'un manège équestre dans le Parc de Boulogne-E. de Rothschild, cet arbre se distingue par son port et sa position isolée.

Silhouette :
Ce pin a un port élancé, dont la silhouette se dégage par son isolement. Son houppier et son tronc sont ainsi très visibles.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 13.4 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-64

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild		
Repère cadastral	A 23		
Essence	*Prunus cerasifera Ehrh.* Prunier de Pissard		
Critères			Précisions
	Dimension	X	5 m de haut ; 16 m de large
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la partie Nord-Ouest du Parc de Boulogne-E. de Rothschild, il trône dans une clairière.

Silhouette :
Ce prunier de Pissard a un port retombant. Son tronc s'est fendu laissant ses branches s'affaisser au fil des années. Son âge avancé est remarquable pour un prunus.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 16 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



BOULOGNE-BILLANCOURT

BB-AR-65

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Boulogne-E. de Rothschild
Repère cadastral	A 23
Essence	*Fraxinus excelsior L.* Frêne commun

Critères			Précisions
	Dimension		22 m de haut ; 23,6 m de large
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante	Site classé du Parc du château de Boulogne

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans la partie Nord-Ouest du Parc de Boulogne-E. de Rothschild, ce grand frêne borde un chemin.

Silhouette :
Ce sujet possède un port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 23,6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant dans l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-6-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.b – Cahier des patrimoines protégés

Chaville

PLUi approuvé le 11 décembre 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 juin 2025

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-D2025057-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable..... 3
Patrimoine bâti d'intérêt 105
Ensembles bâtis à caractère patrimonial 131
Ensembles urbains d'intérêt 134
Eléments d'intérêt 138
Arbres remarquables 140
Arbres repères 211

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-R-01	Avenue Curie	8
CHA-R-02	Avenue de la Résistance	28
CHA-R-03	Avenue Edouard Branly	14
CHA-R-04	Avenue Edouard Branly	16
CHA-R-05	Avenue Edouard Branly	17
CHA-R-06	Avenue Edouard Branly	21
CHA-R-07	Avenue Edouard Branly	24
CHA-R-08	Avenue Edouard Branly	26
CHA-R-09	Avenue Gaston Boissier	28
CHA-R-10	Avenue Lazare Hoche	27
CHA-R-11	Avenue Lazare Hoche	28
CHA-R-12	Avenue Lazare Hoche	34
CHA-R-13	Avenue Lazare Hoche	35
CHA-R-14	Avenue Lazare Hoche	44
CHA-R-15	Avenue Louvois	3
CHA-R-16	Avenue Louvois	5
CHA-R-17	Avenue Louvois	9
CHA-R-18	Avenue Louvois	11
CHA-R-19	Avenue Louvois	12
CHA-R-20	Avenue Louvois	15
CHA-R-21	Avenue Louvois	16
CHA-R-22	Avenue Louvois	17
CHA-R-23	Avenue Louvois	18
CHA-R-24	Avenue Louvois	19
CHA-R-25	Avenue Louvois	20
CHA-R-26	Avenue Louvois	24
CHA-R-27	Avenue Louvois	26
CHA-R-28	Avenue Louvois	27
CHA-R-29	Avenue Louvois	29
CHA-R-30	Avenue Louvois	30
CHA-R-31	Avenue Roger Salengro	106
CHA-R-32	Avenue Roger Salengro	1427
CHA-R-33	Avenue Roger Salengro	1456
CHA-R-34	Avenue Roger Salengro	1925
CHA-R-35	Avenue Roger Salengro	2013
CHA-R-36	Avenue Roger Salengro	2311
CHA-R-37	Avenue Sainte Marie	6
CHA-R-38	Avenue Sainte Marie	9
CHA-R-39	Avenue Sully	3 et 3bis
CHA-R-40	Avenue Sully	6
CHA-R-41	Avenue Sully	12
CHA-R-42	Avenue Talamon	14
CHA-R-43	Avenue Talamon	17
CHA-R-44	Boulevard de la République	17
CHA-R-45	Boulevard de la République	19bis
CHA-R-46	Boulevard de la République	21
CHA-R-47	Boulevard de la République	23
CHA-R-48	Boulevard de la République	27
CHA-R-49	Rue Alcide Delapierre	1
CHA-R-50	Rue Alcide Delapierre	2

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-R-51	Rue Alcide Delapierre	2bis
CHA-R-52	Rue Alcide Delapierre	7
CHA-R-53	Rue Alcide Delapierre	8
CHA-R-54	Rue Alcide Delapierre	12
CHA-R-55	Rue Alexis Drappier	30
CHA-R-56	Rue Alexis Maneyrol	64
CHA-R-57	Rue Anatole France	24
CHA-R-58	Rue Anatole France	25
CHA-R-59	Rue Anatole France	30bis
CHA-R-60	Rue Charles Alby	19
CHA-R-61	Rue Vital Foucher	1
CHA-R-62	Rue de Jouy	57bis
CHA-R-63	Rue de Jouy	61
CHA-R-64	Rue de la Brise	7
CHA-R-65	Rue de la Mare Adam	8
CHA-R-66	Rue de la Martinère	7
CHA-R-67	Rue de la Martinière	9
CHA-R-68	Rue de la Martinière	13
CHA-R-69	Rue de la Monesse	11
CHA-R-70	Rue de l'Ursine	1
CHA-R-71	Rue du Côteau	3
CHA-R-72	Rue du Côteau	5
CHA-R-73	Rue du Coteau	6
CHA-R-74	Rue du Côteau	7
CHA-R-75	Rue du Côteau	22
CHA-R-76	Rue du Gros Chêne	9
CHA-R-77	Rue du Printemps	1
CHA-R-78	Rue Edouard Rougeaux	24
CHA-R-79	Rue Ernest Cadet	6
CHA-R-80	Rue Ernest Cadet	13
CHA-R-81	Rue Etang St Denis	6bis
CHA-R-82	Rue Guilleminot	22
CHA-R-83	Rue Guilleminot	26 bis
CHA-R-84	Rue Guilleminot	30
CHA-R-85	Rue Guilleminot	32
CHA-R-86	Rue Guilleminot	33
CHA-R-87	Rue Jean Jaurès	13
CHA-R-88	Rue Joseph Renucci	3
CHA-R-89	Rue Joseph Renucci	6
CHA-R-90	Rue Lamennais	47
CHA-R-91	Rue Léon Gambetta	19
CHA-R-92	Rue Martial Boudet	26
CHA-R-93	Rue Paul Vaillant Couturier	11
CHA-R-94	Rue Paul Vaillant Couturier	15
CHA-R-95	Avenue Alfred Fournier	13
CHA-R-96	Voie Communale Pavé des Gardes	2
CHA-R-97	Voie Communale Pavé de Meudon	3
CHA-R-98	Voie Communale Pavé des Gardes	14
CHA-R-99	Rue du Colonel Marchand	3

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-01
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, avenue Curie 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 470**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	**1er quart XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe en retrait de l'avenue Curie. Elle est issue du lotissement du parc Lefebvre, au début du XXe siècle. La villa est mitoyenne avec le 10, avenue Curie. Elle s'élève sur un niveau de cave et 2 niveaux carrés. La façade sur articule un avant corps présentant 2 travées ordonnancées et une petite tourelle. La façade sur jardin, présente une extension (véranda). Les linteaux à arcs surbaissés et le bandeau qui marquent les niveaux, contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps notamment) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Garde-corps • Jeu de volumétrie des façades • Clôture et portail sur rue • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps • Jambe de force en bois • Modénature en brique	• Privilégier les menuiseries en bois, en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-02
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28, avenue de la Résistance 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 769**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier de plan rectangulaire est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse s'installe en retrait de la rue. La villa est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit blanc. La villa présente 2 extensions : une véranda, visible à l'ouest, ainsi qu'un appentis à l'est.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des éléments de modénatures et de décors y compris les plus simples • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Eléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Véranda • Escalier d'honneur • Lucarnes • Contrevents en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-03
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue Edouard Branly 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 24**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. Son volume de toiture et son pignon sur rue la rende assez visible depuis le domaine public. Les linteaux à arcs surbaissés et le traitement du dernier niveau contrastent par leur traitement en enduit coloré (rose, rouge et vert).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, porte, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-04
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, avenue Edouard Branly 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 29**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. Peu visible depuis l'espace public en raison de la clôture et de la haie végétalisée dense, la bâtisse présente de jolis décors en enduit blanc et brique rouge qui contrastent avec la meulière.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Clôture et portail sur rue • Garde-corps en bois peint • Couverture en ardoise	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-05
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, avenue Edouard Branly 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 18**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait et à l'angle des avenues Edouard Branly et Fourchon, s'élève sur trois niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. La bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. Les linteaux à arcs surbaissés, les chaînages d'angle et le bandeau qui marque le dernier niveau contrastent par l'utilisation d'enduit, de briques et de carreaux de céramique. La façade est également animée par des cabochons en céramiques et des garde-corps travaillés.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique et cabochons en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-06
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, avenue Edouard Branly 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 28**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	Début XXème siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue, s'élève sur trois niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. La bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. La façade se caractérise par le mélange des meulières et des briques qui soulignent les encadrements de baies et le bandeau du dernier niveau. Un garage s'installe dans une extension sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, linteaux) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (garde-corps, linteaux) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur l'avenue Edouard Branly,

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-07
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, avenue Edouard Branly 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 39**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	Début XXème siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue, s'élève sur trois niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. La bâtisse se distingue par la volumétrie de sa toiture et ses éléments de charpente apparents. La façade se caractérise par le mélange des meulières et des briques qui soulignent les encadrements de baies, le bandeau et le pignon sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, linteaux) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique et enduit. • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue, balustres maçonnées	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-08
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, avenue Edouard Branly 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 42**
Catégorie	**Villa / Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXème siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue, s'élève sur trois niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. La bâtisse se distingue par la volumétrie de sa toiture et ses éléments de charpente apparents. Un bow-window marque la façade sur rue. La maison réalisée en meulières présente des modénatures et décors simples traités en plâtre enduit et briques peintes. Elle présente une extension sur la façade jardin, de type véranda.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, bow window, auvent) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Bow-window • Auvent • Décors et modénatures en plâtre enduit et briques peintes. • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-09

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28, avenue Gaston Boissier 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 20**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXème siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, très peu visible depuis la rue, s'installe au cœur d'une parcelle arborée, à l'angle de l'avenue Fourchon et de l'avenue Gaston Boissier. Elle fait partie du lotissement Saint-Paul, réalisé à partir de 1899. La demeure se caractérise sa volumétrie. Elle s'élève sur un niveau de cave semi-enterré et 2 niveaux carrés. L'ensemble est couvert par une toiture terrasse soulignée par une balustre en pierre. L'entrée principale est marquée par un escalier en pierre, une porte travaillée et une marquise en fer forgé. La maison réalisée en meulières présente des modénatures et décors simples traités en plâtre enduit.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	**RECOMMANDATIONS**
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-10
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, Avenue Lazare Hoche 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 115**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier de plan carré, très peu visible depuis la rue, s'installe au cœur d'une parcelle arborée, en retrait de l'avenue Lazare Hoche. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse présente une polychromie meulière et enduit plâtre blanc. Elle est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture et portail sur rue • Fenêtres à aileron et frontons moulurés • Lucarnes et Oculi • Couverture à la mansart, ardoise et zinc	Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-11
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28, Avenue Lazare Hoche 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 58**
Catégorie	**Villa bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXème -Début XXème**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe en retrait de l'avenue Lazare Hoche. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La villa est mitoyenne avec le 30 avenue Lazare Hoche. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de combles habitables. La façade sur rue se distingue par le travail de sa volumétrie, la présence de pignons décorés et les décors des couvertures. Les linteaux, les encadrements de baies, les pignons contrastent par l'utilisation de briques. La façade sur jardin, présente une extension (véranda).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, auvent) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors de couverture • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (garde-corps, porte) et auvent • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-12
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**34, Avenue Lazare Hoche 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**Al 118**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXème -Début XXème**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe en retrait de l'avenue Lazare Hoche. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de combles habitables. La façade sur rue se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. Les linteaux à arcs surbaissés, les chaînages d'angle et le bandeau qui marque le dernier niveau contrastent par l'utilisation de briques polychromes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors de couverture • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue • Contrevents bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-13
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**35, Avenue Lazare Hoche 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 128**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Barret et Dumas**
Période constructive	**1900**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe en retrait de l'avenue Lazare Hoche. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Elle a été réalisée en 1900 par les architectes Barret et Dumas. Elle s'élève sur deux niveaux carrés. La façade sur rue se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. Les encadrements de baies contrastent par l'utilisation de briques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps bois) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Bow-window • Auvent • Décors et modénatures en briques et enduit peint en blanc. • Garde-corps en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur les fenêtres, supprimer les coffrets extérieurs des volets roulants

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-14
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**44, Avenue Lazare Hoche 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 466**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'hôtel particulier les Cytises, bâti en meulière et couvert en ardoise, s'installe en retrait de l'avenue Lazare Hoche. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Les linteaux des ouvertures, les chaînes d'angle et les bandeaux contrastent par un traitement en brique polychrome ou en enduit clair. La façade sur rue présente une surélévation sur l'aile sud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture • Décors et modénatures en brique et enduit. • Éléments de serrurerie (marquise, garde-corps) • Clôture et portail sur rue • Balustres maçonnés • Lucarnes, lucarne à fronton	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-15
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 474**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, dit le Pavillon Jeanne d'Arc, s'installe en retrait de l'avenue Louvois. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse présente une polychromie meulière, brique et enduit plâtre blanc. Elle est couverte par une toiture à la Mansart traitée en zinc. La volumétrie de l'hôtel est notable avec la présence d'un avant-corps souligné par une lucarne à fronton à aileron et un balcon en pierre.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place (notamment frise), en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit • Frise céramique à décors floral • Éléments de serrurerie (garde-corps, portail) • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-16
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 364**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en retrait de l'avenue Louvois. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux, la bâtisse présente une polychromie de matériaux : meulière, pierre de taille et brique rouge et crème qui mettent en valeur la modénature.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures • Balustre en pierre de taille • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Toiture en débord • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-17
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 420**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, s'installe en retrait de l'avenue Louvois, derrière une clôture maçonnée. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse présente une polychromie meulière et enduit plâtre blanc. Elle est couverte par une toiture en ardoise qui supporte des décors de couverture.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit • Éléments de serrurerie (garde-corps, portail) • Couverture en ardoise et décors de couverture • Lucarnes à toiture débordante • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-18
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 170**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine de plan carré, peu visible depuis la rue, s'installe très en retrait de l'avenue Louvois. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse présente une polychromie de matériaux : meulière, enduit plâtre blanc et brique rouge. Une frise céramique présentant un décor floral souligne les linteaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit et brique • Frise en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture et portail sur rue • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-19
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 203**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. Elle s'inscrit dans le Parc Fourchon, lotissement réalisé à partir de 1883. La bâtisse présente de jolis décors en brique rouge et verte qui contrastent avec la meulière et souligne les chainages d'angle, la corniche et les encadrements de baie. La toiture, couverte en tuile, présente un travail des décors soigné et se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-20
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 101**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait derrière une clôture maçonnée, s'élève sur deux niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. Les linteaux à arcs surbaissés, les chaînages d'angle et le bandeau qui marque le dernier niveau contrastent par l'utilisation de briques polychromes. La façade est également animée par des frises en céramique au décors fleuris qui ornent les linteaux des baies.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique • Frise en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-21
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 218**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de style atypique est installée en retrait de l'avenue Louvois et s'élève sur deux niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement du parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La villa se distingue sa volumétrie générale ainsi par les éléments de charpente qui souligne sa couverture. La façade recouverte d'un enduit rose présente des décors en enduit blanc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures • Éléments de serrurerie • Contrevents en bois • Auvent • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 100**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXème siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue, s'élève sur deux niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La bâtisse construite en meulière se distingue par sa grande lucarne centrale à fronton. La façade se caractérise par le mélange des meulières et des briques qui soulignent les encadrements de baies et le bandeau du dernier niveau. Un garage s'installe dans une extension sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarne à fronton • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, En cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur l'avenue Louvois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-23
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 219**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, dit les Aubépines, s'installe en retrait de l'avenue Louvois. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse présente une polychromie meulière et enduit plâtre blanc qui souligne les chainages d'angles, bandeaux, corniche et encadrements de baies. La façade est également animée par des frises en céramique au décors fleuris qui ornent les linteaux des baies. La façade ordonnancée, à 3 travées, se termine en son centre par une grande lucarne normande.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit • Frise céramique à décors floral • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Retirer les volets roulants avec coffres apparents.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-24
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 99**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue, est peu visible du fait du couvert arboré de la parcelle. Elle s'inscrit dans le lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La façade se caractérise par le mélange des meulières, de l'enduit blanc et de la brique rouge qui soulignent les encadrements de baies et les bandeaux. Un garage s'installe dans une extension sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Escalier pierre • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit blanc et briques rouges. • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, En cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur l'avenue Louvois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-25
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 220**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, s'installe en retrait de l'avenue Louvois. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse en meulière présente une polychromie brique rouge et pierre de taille, qui souligne les chaînages et les encadrements de baies. L'hôtel particulier est couvert par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et zinc. La façade présente également des décors sculptés notamment les balustres et les corbeaux en pierre des balcons.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en pierre de taille et briques. • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-26
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 84**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de l'avenue Louvois, s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. Elle s'inscrit dans le lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La bâtisse construite en meulière se distingue par son pignon sur rue, ainsi que par sa toiture en débord et les éléments de charpente qui l'accompagnent. La façade en meulière présente des décors contrastants réalisés en enduit blanc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en enduit blanc • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue • Oculis • Fer d'ancrage sur le pignon	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-27
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 85**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/ Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, installé en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés. Il s'inscrit dans le lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Peu visible depuis l'espace public en raison de la clôture et de la haie végétalisée dense, la bâtisse de présente de riches décors en enduit blanc et brique rouge qui contrastent avec la meulière. Le travail de la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent sont remarquables.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique rouge et enduit plâtre blanc • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Balcon et balustres moulurés • Auvent • Contrevents en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-28
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 94**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1894**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de style atypique est installée en retrait de l'avenue Louvois et s'élève sur trois niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement du parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Elle a été réalisée en 1894 par l'entrepreneur Fillon. La villa se distingue sa volumétrie générale ainsi par les éléments de charpente qui souligne sa couverture en débord. La façade recouverte d'un enduit beige présente des décors en enduit blanc et en briques rouges et est ornées de cabochons en céramique. Un garage s'installe sur la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures • Cabochons en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps, balcons, grilles) • Persiennes métalliques • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • L'extension s'affirme comme un volume secondaire afin de maintenir la lisibilité de la villa, en cas de construction sur l'arrière • En cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur l'avenue Louvois, privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**29, Avenue Louvois 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**Al 380**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1882**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de style atypique est installée en retrait de l'avenue Louvois et s'élève sur deux niveaux carrés. Elle s'inscrit dans le lotissement du parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. La villa se distingue sa volumétrie générale ainsi par les éléments de charpente qui souligne sa couverture. Le parement de la façade présente un appareil à assise alterné entre meulière et brique rouge. Des éléments en enduit blanc soulignent la modénature. Elle est couverte en petites tuiles plates. Une adjonction a été réalisée à l'ouest de la construction principale.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres bois) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures • Balustres • Décors de couverture • Contrevents en bois • Auvent • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-30

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30, Avenue Louvois** **92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 386**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/ Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière s'installe en retrait de l'avenue Louvois. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux, la bâtisse présente une polychromie meulière et enduit plâtre blanc qui souligne les chainages d'angles, bandeaux, corniche et encadrements de baies. La façade est également animée par des décors en céramique qui ornent les bandeaux. Une extension a été réalisée à l'est de la construction principale.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit • Décors céramiques • Éléments de serrurerie (garde-corps, grille) • Volets battant en bois • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-31
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**106, Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AD 509**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1ère moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble en meulière présente 4 étages carrés et un étage surélevé. Il présente 6 travées ordonnancées. Sa façade est composée de moellons de meulières. Les encadrements de baie, les bandeaux, les chaînages d'angle et la corniche sont travaillés en pierre de taille et contrastent avec l'ensemble. Les baies se ferment par persiennes métalliques. L'immeuble est recouvert de tuiles plates.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, porte d'entrée) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Serrurerie (garde -corps) • Porte d'entrée	• Privilégier les menuiseries en bois et conserver le dessin des petits bois en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-32
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1427, Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AE 232**
Catégorie	**Eglise**
Protection existante	-
Architecte	**A. Richardière**
Période constructive	**1935**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'église Notre-Dame-de-Lourdes a été réalisée en 1935 par l'architecte A.Richardière. L'église présente un plan en croix latine à un vaisseau, avec un transept et un chevet carré. L'entrée est flanquée de deux chapelles semi-circulaires. Un clocher-porche carré sert de vestibule et d'entrée monumentale à l'édifice. L'église a une armature en béton recouverte de meulière et moellon. La tour-clocher emploie le béton, recouvert de brique, avec un vocabulaire classique : portails à voussures, frontons. Le clocher est recouvert de zinc sombre. Les vitraux de Gsell colorent la surface des murs blancs de la nef.	**Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de surélever l'église **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitraux)
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Diversité et polychromie des matériaux • Vitraux	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-33

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1456, Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 482**
Catégorie	**Hôtel particulier -Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure bourgeoise a été réalisée par Claude Frémin, maire de Chaville, au début du XIXe siècle. Le vaste parc de cette villa est loti au début du XXe siècle pour constituer le lotissement du parc Lefebvre. La villa abrite depuis la mairie. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit et sa modénature simple. Les travées sont soulignées par des lucarnes en pierre de taille. Le volume principal est flanqué des deux édicules de plain-pied supportant des terrasses.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité des décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Eléments de serrurerie • Lucarnes à volutes	• En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois, veiller à un dessin de menuiserie en cohérence avec le caractère de la bâtisse. • Si pose de volet roulant, coffre placé en intérieur • L'extension s'affirme comme un volume secondaire afin de maintenir la lisibilité de la villa, en cas de construction sur l'arrière

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





CHAVILLE	
	CHA-R-34
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1925, Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AM 483**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble présente un rez-de-chaussée commercial, 4 étages carrés et un étage de comble. Il date du début du XXe siècle et est riche en modénatures et ornements. Il présente 6 travées ordonnancées. Sa façade est composée de moellons de meulières. Les encadrements de baie, les bandeaux et la corniche sont travaillés en pierre de taille. Le dernier niveau est souligné par une frise décorative floral. La serrurerie (porte et garde-corps) est d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Le rez-de-chaussée présente des devantures peu intégrées à l'édifice.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors, serrureries, porte) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et bow-window • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Portail d'entrée • Décor floral	• En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois et conserver le dessin initial des fenêtres • Veiller à l'intégration des devantures.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2013, Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 234**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble collectif présente un rez-de-chaussée et 3 étages carrés. Il date du début du XXe siècle et est riche en modénatures et ornements. Implanté à l'angle de 2 rues, il présente 7 travées ordonnancées. Sa façade est composée de moellons de meulières. Les encadrements de baie, les bandeaux et la corniche sont travaillés en briques polychromes. Le dernier niveau est souligné par une frise décorative en brique. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Persiennes métalliques	• En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois et conserver le dessin initial des fenêtres • Veiller à l'intégration des devantures.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-36
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2311, Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 374**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble de style classique se découvre au cœur de la parcelle AL374. Il est implanté en U autour d'une courette fermée. L'immeuble s'élève sur trois niveaux et présente une façade ordonnancée. Il est couvert par une couverture de tuiles plates. Chaque niveau est souligné par un bandeau. Le décor de la façade reste simple : appui de fenêtre, bandeau, chaîne d'angle et corniche à corbeaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Bandeau, chaîne d'angle et corniche • Façade traitée en enduit plâtre • Serrurerie (garde-corps) • Contrevents en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et conserver les petits bois, en cas de remplacement des menuiseries • Adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble (enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier), en cas de ravalement

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-37
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, avenue Sainte Marie 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AM 668**
Catégorie	**Villa bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa est implantée en retrait de l'avenue Sainte-Marie. Elle présente un avant-corps central et deux ailes ordonnancées. Le gros œuvre est recouvert d'un enduit jaune. La façade propose des décors simples en pierre de taille : chainage d'angle, encadrement de baie et bandeaux. Le dessin des menuiseries présente des petits bois. L'avant-corps est couvert par une toiture à croupe en zinc. Les ailes sont couvertes par des couvertures à la mansard avec brisis et terrasson.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en pierre de taille • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents en bois • Lucarnes • Couverture ardoise et zinc	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-38
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, avenue Sainte Marie 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AM 744**
Catégorie	**Villa bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison de Maison de l'artiste André Dunoyer de Segonzac date de la fin XIXe. Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse présente une polychromie brique/moellon enduit blanc. La maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. Le volume élevé sur un niveau, côté ouest correspond probablement à une véranda.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture et de la grille sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Eléments de serrurerie (marquise et véranda) • Lucarnes	• L'extension s'affirme comme un volume secondaire afin de maintenir la lisibilité de la villa, en cas de construction sur l'arrière • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-39
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3 et 3bis, avenue Sully** **2 avenue Louvois** **92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 191**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'installe en retrait de l'avenue Sully. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux carrés, la bâtisse présente une polychromie meulière et enduit plâtre blanc qui souligne les chainages d'angles, bandeaux, corniche et encadrements de baies La façade est ordonnancée par 4 travées.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Serrurerie • Contrevents en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin avec des petits bois en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-40
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, avenue Sully 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 248**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande maison bourgeoise se distingue par son gabarit. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Elle présente un niveaux carré couvert par une toiture à la Mansart en ardoise et un avant-corps élevé sur deux niveaux surmontés d'une haute toiture en ardoise. Le corps de bâti principal présente des façades en meulière et des décors et modénatures en pierre de taille.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures de la maison et du pavillon • Serrurerie (garde-corps, marquise) • Contrevents bois • Mur de clôture et portail sur rue • Volumétrie des toitures et articulation des volumes bâtis de la maison bourgeoise • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-41
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, avenue Sully** **92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 243**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'installe en retrait de l'avenue sully. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux la bâtisse présente une polychromie meulière, brique et enduit plâtre blanc. Elle est couverte par une toiture à croupe recouverte de tuiles mécaniques. La volumétrie de la villa est notable avec la présence d'une extension courbe qui s'étend sue l'arrière de la parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise)) • Respect et maintien de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit et briques • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Clôture sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle) • Privilégier un dessin en cohérence avec le reste de la clôture, en cas de remplacement du portail sur rue,

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-42
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue Talamon 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 83**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier, s'installe en retrait de l'avenue Talamon. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse en meulière présente une polychromie brique rouge et pierre de taille, qui souligne les chaînages et les encadrements de baies. L'hôtel particulier est couvert par une toiture en ardoise. La façade présente également des décors sculptés notamment les balustres et les corbeaux en pierre des balcons ainsi qu'une lucarne à fronton à aileron.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en pierre de taille et briques. • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-43
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, avenue Talamon 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 165**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette hôtel particulier, installé en retrait de l'avenue Talamon s'inscrit dans le lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Son volume de toiture et son pignon sur rue le rende assez visible depuis la rue. La façade en meulière présente de riches modénatures en enduit blanc qui contrastent et soulignent les encadrements de baies, les bandeaux et les chainages d'angles. Des décors formant machicoulis ornent le dernier niveau de l'avant corps et la lucarne qui s'y prolonge. La façade présente également des incrustations de briques rouges.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit blanc et briques rouges. • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-44
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, boulevard de la République 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 541**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise bâtie en meulière s'installe en retrait du boulevard de la République Élevée sur trois niveaux carrés, elle est présente une façade ordonnancée de 2 travées. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en briques polychromes, ils contrastent avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Décors et modénatures en briques • Clôture sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et conserver le dessin d'origine, en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-45
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19bis, boulevard de la République 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 539**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en surplomb de la rue. La maison s'installe en léger retrait de la rue. Un garage est aménagé sur la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une couverture en tuiles. Les chaînes d'angle, les encadrements et la corniche, sont traités en brique polychromes et contrastent avec les meulières des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Interdiction de nouveaux percements en toiture **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Décors et modénatures en briques polychromes • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Retirer les volets roulants avec coffres apparents. • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur le boulevard de la République

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-46
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, boulevard de la République 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 538**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en surplomb de la rue. La maison s'installe en léger retrait de la rue. Un garage et une terrasse sont aménagés sur la rue. Élevée sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable, elle est couverte par une couverture en tuiles. Les encadrements de baie sont traités en briques polychromes et contrastent avec les meulières des façades. Un décor en céramique orne le centre de la façade pignon.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, balustrades) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Décors et modénatures en briques polychromes • Décors en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques • Balustrade	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur le boulevard de la République,

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, boulevard de la République 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 537**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en surplomb de la rue. La maison s'installe en léger retrait de la rue. Un garage et une terrasse sont aménagés sur la rue. Élevée sur deux niveaux carrés et un niveau cave, elle est couverte par une couverture en tuiles. Les chaines d'angle et les encadrements de baie sont traités en briques polychromes et contrastent avec les meulières des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Interdiction de nouveaux percements en toiture **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Décors et modénatures en briques polychromes • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur le boulevard de la République

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-48
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, boulevard de la République 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 535**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en surplomb de la rue. La maison s'installe en léger retrait de la rue. Un garage et une terrasse sont aménagés sur la rue. Élevée sur deux niveaux carrés et un niveau cave, elle est couverte par une couverture en ardoise. Les bandeaux et les encadrements de baie sont traités en briques polychromes et contrastent avec les meulières des façades. Une frise en céramique souligne le second niveau.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien du mur sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Décors et modénatures en briques polychromes • Frise en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur le boulevard de la République

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-49
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Alcide Delapierre** **20, rue du Coteau** **92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 47**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe au cœur d'une parcelle arborée. Elle articule deux volumes en meulière. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et est surplombé par une toiture à croupe en débord des façades. La maison se caractérise par la grande régularité de ses percements. On note les décors simples mais élégants : le bandeau qui souligne le volume de la toiture, les épis de faîtage réalisés en terre cuite, les modénatures en briques rouges et jaunes qui contrastent avec la meulière des façades. La maison a connu une extension côté nord (véranda).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, décors de toiture) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénature en briques • Articulation des volumes bâtis • Garde-corps en serrurerie, Marquise • Clôture et portail sur rue • Décors de couverture (Epis de faitage) • Eléments de charpente apparents	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-50
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Alcide Delapierre 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 872**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue Alcide Delapierre, derrière une clôture. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et est surplombé par une toiture à croupe en ardoise. La maison se caractérise par la grande régularité de ses percements. On note les décors simples mais élégants : les épis de faîtage réalisés en zinc, les modénatures en enduit blanc qui contrastent avec la meulière des façades. La maison présent un second volume, en retrait, accolé à son flanc nord-est.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, décors des toitures) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Interdiction de nouveaux percements en toiture **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénature en briques • Articulation des volumes bâtis • Garde-corps en serrurerie • Porche d'entrée en pierre de taille, colonnade • Clôture et portail sur rue • Décors de couverture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-51
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2bis, rue Alcide Delapierre 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 61**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1er quart XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble de style Art-Déco présente un rez-de-chaussée surélevé et 2 étages carrés. Il présente 6 travées ordonnancées. La présence de balcons sur les travées 1 et 6, ainsi que la volumétrie des travées 2 et 5, rythment la façade. La façade de l'immeuble joue sur le contraste entre la brique rouge et de l'enduit crème. La serrurerie (porte et garde-corps) est d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et balcons • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Portail d'entrée • Serrurerie (garde-corps et porte d'entrée) • Stores	• En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois et conserver le dessin initial des fenêtres

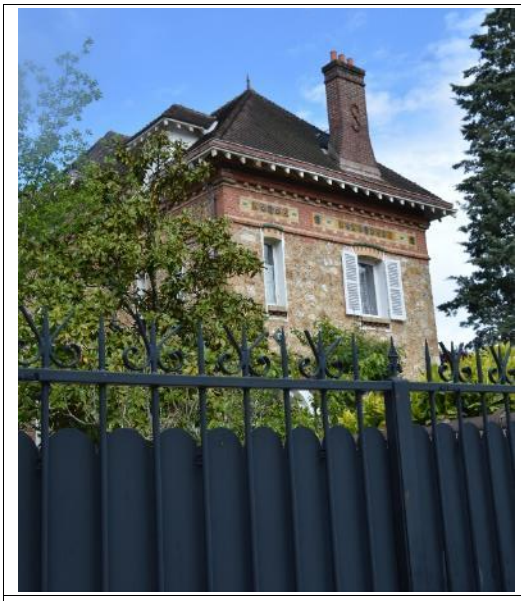
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-52
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue Alcide Delapierre 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1905**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise en meulière s'installe en retrait de la rue Alcide Delapierre. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et est surplombé par une toiture à croupe en débord des façades. On note les décors simples mais élégants : le bandeau qui souligne le volume de la toiture, les modénatures en briques rouges et crème qui contrastent avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénature en briques • Articulation des volumes bâtis • Garde-corps en serrurerie, Marquise • Contrevents en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de modification de toiture, aligner la lucarne et proposer un dessin rappelant le caractère architecturale de la maison.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-53

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 bis, rue Alcide Delapierre 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 904**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait derrière une clôture, s'élève sur deux niveaux carrés. La bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de décors et de charpente qui l'accompagnent. Les linteaux à arcs surbaissés, les chaînages d'angle et le bandeau qui marque le dernier niveau contrastent par l'utilisation de briques polychromes. La façade est également animée par des frises en céramique qui ornent le dernier niveau. L'accès à la maison s'effectue à travers un porche en creux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, frise décorative, cabochons) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures en brique • Frise en céramique et cabochons • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-54

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue Alcide Delapierre 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 742**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/ Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait derrière une clôture, s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. La bâtisse construite en meulière se distingue par sa volumétrie, sa toiture et les éléments de décors et de charpente qui l'accompagnent. Les linteaux à arcs surbaissés, les chaînages d'angle et le bandeau qui marque le dernier niveau contrastent par l'utilisation de briques polychromes. La bâtisse est en partie enduite. La façade est également animée par des frises en céramique et des décors en cabochons.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Eléments de décors de couverture • Cheminées en brique • Décors et modénatures • Frise en céramique et cabochons • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-55
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30, rue Alexis Drappier 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AI 81**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue. Son volume de toiture et son pignon sur rue la rende assez visible depuis la rue. La façade de la bâtisse présente des modénatures en brique rouge et crème qui contraste avec l'enduit crème. Les garde-corps blancs participent à l'originalité de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en briques polychromes • Éléments de serrurerie (Garde-corps) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-56
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**64, rue Alexis Maneyrol 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AI 91**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison individuelle, présente une façade en meulière avec des décors remarquables : baies cintrée, encadrement de baie avec alternance de brique réhaussée d'une modénature en plâtre, corniche enduite, chaines d'angle en briques, fronton en plâtre. La composition de la façade est particulièrement soignée. La porte d'entrée en bois et ferronnerie est d'origine. Les gardes corps, les menuiseries et les persiennes sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Décors et modénature en brique et plâtre • Menuiserie • Serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques • Clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et maintenir le dessin en cas de nécessité de remplacer des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-57
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue Anatole France 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 468**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1890**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier s'installe au cœur d'une parcelle arborée, en retrait de la rue. Il fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles aménagés, l'avant-corps de la villa présente une haute toiture à quatre pans et avec des coyaux marqués, qui prend l'allure d'une tourelle. La façade de la bâtisse présente des modénatures en briques et enduit qui contrastent avec le parement en meulière.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en plâtre enduit et briques • Mosaïque • Éléments de serrurerie • Garde-corps en bois • Balustrade pierre • Clôture et portail sur rue • Lucarnes • Toiture à débord et élément de charpente apparents	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-58
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue Anatole France 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 447**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison, bâtie en meulière, est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. La modénature, simple, en pierre de taille contraste avec la meulière.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, porte, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures • Éléments de serrurerie (marquise) • Clôture et portail sur rue • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-59
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30bis, rue Anatole France 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 104**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa Maria est implantée en retrait de la rue Anatole France. Sa façade pignon, à trois travées ordonnancées, est couverte par une toiture à 2 pans à débord. La bâtisse se distingue par la présence d'une charpente débordante et de décors en bois. La façade en brique jaune présente des éléments de décors qui contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Charpente débordante • Décors en modénature en brique rouge • Linteau cintrée des baies du rez-de-chaussée • Serrurerie (garde-corps et marquise) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

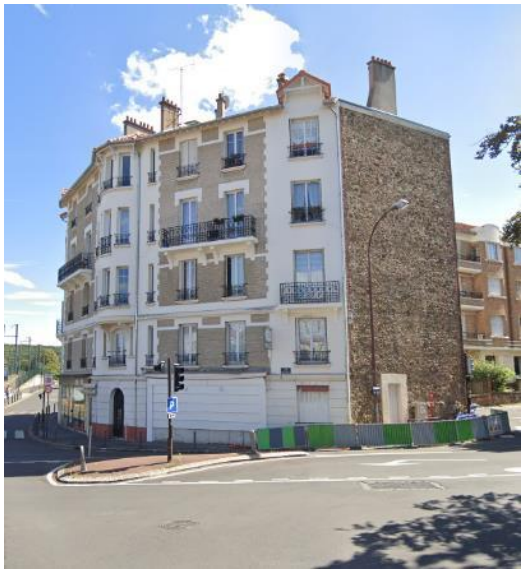
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-60
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, rue Charles Alby 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AM 271**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa Sachs s'installe perpendiculairement à la rue. Elle présente un volume principal flanqué de deux volumes symétriques. Le premier compte trois niveaux, le second s'élève sur deux niveaux carrés et sont surplombés par une toiture terrasse. La maison se caractérise par la grande régularité de ses percements, la présence de contrevents en bois peints. On note les décors simples mais élégants : cabochons et frise en céramique, bandeaux et chaines d'angles soulignés en enduit blanc qui contrastent avec la meulière des parements.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Articulation des volumes bâtis • Décors et modénatures • Frise en céramique et cabochons • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents en bois • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-61
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Vital Foucher** **92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 256**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1ère moitié XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial et quatre étages carrés. Il a été bâti en briques jaunes et présente un travail de la modénature soigné. Le traitement de l'angle est remarquable avec un bow-window traité en enduit blanc qui contraste avec le parement brique des façades. La serrurerie est d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. La couverture présente un large débord qui permet de révéler des détails de charpente en bois peint.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Volumétrie et bow-window • Décors et modénature en enduit blanc • Serrurerie (garde-corps, portail d'entrée) • Eléments de charpente (coyaux) • Lucarne à toiture débordante • Devanture en bois, côté rue de Jouy	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des devantures.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





CHAVILLE	
	CHA-R-62
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**57bis, rue de Jouy 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 343**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise, s'inscrit en cœur d'îlot, dans une parcelle très arborée. Elle est très peu visible depuis l'espace public. Elle est couronnée par un haut comble à la Mansart traité en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures en enduit • Articulation des volumes • Lucarnes • Couverture à la Mansart	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-63
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**61, rue de Jouy 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**Ak 283**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/ Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue. La bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente et de décors en bois. Les bandeaux, les encadrements des baies et quelques éléments de décors contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres bois, bow-window) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps en bois peint • Bow-window • Menuiseries • Persiennes métalliques • Clôture et portail sur rue	• En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois et reprendre le dessin d'origine et les petits bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-64
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue de la Brise 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 164**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise est implantée très en retrait de la rue de la Brise. Sa façade pignon, à trois travées ordonnancées, est couverte par une toiture à 2 pans à débord. Elle s'élève sur un niveau de cave semi-enterré, deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. La façade en meulière présente des éléments de décors et de modénature qui contrastent par leur traitement en brique crème et en enduit blanc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Charpente débordante • Décors et modénature en brique et enduit • Serrurerie (garde-corps et marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Coordonner la couleur des menuiseries • Retirer les volets roulants avec coffres apparents, placer les coffres à l'intérieur.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-65
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue de la Mare Adam 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 127**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	En site inscrit (Bois de Meudon et Viroflay et leur abords
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée au centre de la parcelle, à l'orée de la forêt domaniale de Meudon, s'élève sur deux niveaux carrés avec une toiture en ardoises, mansardée où les combles sont habités (lucarnes). La bâtisse se distingue par la symétrie et composition avec un perron à double volée et un jeu de polychromie en façades avec un mélange des meulières et des briques qui soulignent les encadrements de baies, le bandeau et chaînage d'angle. La rue se situe en contre-bas de la parcelle, un édifice en limite de parcelle accueille un garage en RDC et une annexe en RDJ.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, porte, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail, du mur de clôture, soutènement du jardin et de la grille **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-66
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue de la Martinière 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 59**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1920**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'Ermitage Sainte-Thérèse est une vaste bâtisse réalisée en 1920. Elle se distingue par sa volumétrie et son style architecturale atypique. La façade est animée par l'utilisation de divers matériaux : un soubassement en brique, de la meulière au premier niveau et un colombage en bois peint pour les deux derniers niveaux. Une véranda, en bois, remplissage brique, file le long du premier niveau.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, structure de la véranda) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors et modénatures • Colombage • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents en bois • Véranda • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Placer le coffre à l'intérieur, en cas de pose de volets roulants

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-67
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue de la Martinière 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 58**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1905**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Situé à l'orée de la forêt domaniale de Fausses-Reposes, la Villa les Rossignols est construite en 1905 en pierre meulière. Elle est élégamment ornée d'une série de modénatures composées de briques rouges crème et brique vernissées vertes pour les linteaux, chaînages d'angle, frises et bandeaux. Sa toiture débordante permet de conserver ces décors en brique et céramique.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, décors, éléments de charpente) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique colorés et vernissées • Serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-68
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, rue de la Martinière 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 56**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison bourgeoise, s'installe en retrait de la rue de la Martinière. Élevée sur trois niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse en meulière présente une polychromie brique rouge et enduit crème, qui souligne les niveaux et les linteaux des baies. La villa est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et zinc. Un escalier prend place dans un volume hors-œuvre au centre de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Décors et modénatures en enduit et briques. • Persiennes métalliques • Clôture et portail sur rue • Lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-69
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue de la Monesse 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AD 530**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise est implantée en retrait de la rue de la Monesse. La bâtisse se distingue par la présence d'une charpente débordante et de décors en bois. La façade en meulière présente des modénatures en enduit blanc qui soulignent les encadrements de baies et bandeaux. Des décors en briques rouges complètent le soin apporté à la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Charpente débordante • Décors et modénature en enduit et en brique rouge • Serrurerie (garde-corps et marquise) • Bow-window • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-70
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue de l'Ursine 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AI 447**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. Son volume de toiture et son pignon sur rue la rende assez visible depuis la rue. Les linteaux à arcs surbaissés et le traitement des encadrements de baies contrastent par leur traitement en briques colorées (rouge et verte) souligné d'un enduit blanc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, porte, marquise, épis de faîtage) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique et enduit • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Persiennes métalliques • Coyaux apparents • Décors de couverture • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-71
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue du Coteau 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 44**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise, s'inscrit au fond d'une parcelle très arborée. Elle est très peu visible depuis l'espace public. Sa façade présente un jeu d'alternance de briques et de meulière. Une tourelle abrite un escalier hors œuvre. La couverture en ardoise présente de riches décors.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et articulation des corps de bâti • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Lucarnes • Décors de couverture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-72
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue du Coteau 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 43**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise, de plan carré, est implanté très en retrait de la rue du Coteau, dans une parcelle très arborée. Elle est très peu visible depuis l'espace public. Sa façade en meulière présente des éléments de décors et de modénature en brique rouge et enduit blanc qui contrastent. Elle est flanquée d'un garage au nord.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit et en brique • Contrevents en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-73
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue du Coteau 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 68**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe très en retrait de la rue du coteau. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. La bâtisse construite en moellons de meulières se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente et de décors en bois qui ornent son pignon. Les bandeaux et les encadrements des baies contrastent par leur traitement en brique rouge et céramique.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse (menuiserie avec petits bois) en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-74
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue du Coteau 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 42**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa en meulière s'installe très en retrait de la rue du coteau. Elle est très peu visible depuis l'espace public. La bâtisse se distingue par la volumétrie de sa toiture et de ses lucarnes. Les bandeaux et les encadrements des baies contrastent par leur traitement en enduit blanc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Lucarnes • Décors de couverture • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse (menuiserie avec petits bois) en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-75
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue du Coteau 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 48**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/ Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue. Elle s'élève sur 2 niveaux carrés et un niveau de comble habitable. La bâtisse construite en meulière présente des décors en brique polychrome et en céramique (frise). Les linteaux, les encadrements de baies, les corniche contrastent par l'utilisation de briques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, porte, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (Garde-corps, marquise) • Décors de couverture (épi de faitage) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-76
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue du Gros Chêne 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AE 160**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier de plan carré est implanté en retrait de la rue du gros Chêne. Élevée sur trois niveaux et un niveau de combles aménagés, la bâtisse présente une modénature très simple. Seul les bandeaux et les linteaux des baies sont souligné par un enduit crème. L'hôtel particulier est couvert par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et zinc. Une pergola en béton est adossée à son flanc sud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Contrevents en bois • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un portail et une clôture en cohérence avec l'architecture de la bâtisse, en cas de travaux sur la clôture

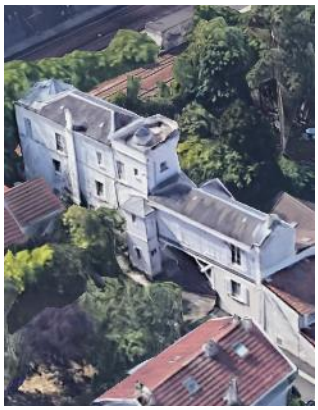
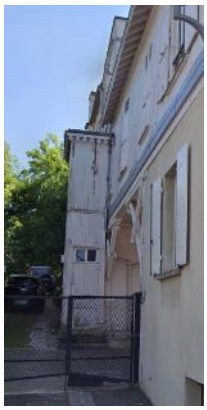
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-77
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue du Printemps 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AD 322**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**1925**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble s'installe à l'angle des rues du printemps et Lucien Bonmarchand. Le traitement de l'angle est remarquable. La bâtisse se caractérise par son style art déco, mettant à l'honneur des formes et lignes géométriques. Elle se distingue également par la frise en brique rouge et crème et un décor palmes qui orne sa corniche. Recouverte d'un enduit ciment, la modénature de la façade est mise en avant par l'utilisation d'un enduit blanc qui contraste.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, traitement de l'enduit) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique et enduit • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Persiennes métalliques • Coyaux apparents • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHAVILLE	
	CHA-R-78
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue Edouard Rougeaux 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 383**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Située en fond d'une parcelle privée, la bâtisse est peu visible depuis l'espace public. Cette bâtisse se caractérise par les ouvrages et décors réalisés en bois.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres, éléments de charpente, décors bois)
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Contrevents en bois • Cage escalier hors-œuvre • Pan de bois • Frise décorative • Lambrequin	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-79
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Ernest Cadet 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 103**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe en retrait de la rue Ernest Cadet. Elle fait partie du lotissement du Parc Fourchon, réalisé à partir de 1883. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de combles habitable. La façade sur rue se distingue par le travail de sa volumétrie, la présence d'un pignon décoré et les décors des couvertures. Les linteaux, les encadrements de baies, les chaînes d'angle contrastent par l'utilisation de briques rouge et d'enduit blanc. Un bow-window est accolé à la façade ouest. La façade est, présente une extension (appentis).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors de couverture • Décors et modénatures en brique et enduit. • Éléments de serrurerie (garde-corps, porte) • Auvent • Bow-window • Clôture et portail sur rue • Lucarne à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-80
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, rue Ernest Cadet** **92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AL 131**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Palais et parc de Versailles)
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'implante au centre de la parcelle, clôturée par un élégant portail (mur bahut en meulière et grille en fer forgé) au niveau de la rue. La maison, construite en meulière avec un étage se distingue par sa volumétrie avec un corps de bâti en avant avec pignon du rue et toiture débordante. Un jeu de polychromie entre la pierre meulière et les modénatures en enduit compose la façade principale. Des éléments tels qu'une marquise, des baies composées avec meneau ou encore un œil de bœuf complètent l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Charpente débordante • Œil de bœuf • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Soigner le traitement des murs mitoyens (aujourd'hui parpaing en terre cuite)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-81
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6bis, rue Etang Saint Denis 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AE 496**
Catégorie	**Pavillon**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon en meulière est une typologie architecturale typique de Chaville. Un premier corps de bâti en R+1+C est complété par une extension en toiture terrasse accessible à l'arrière. Les façades sont polychromes en meulière avec des éléments en briques tels que les chaînages d'angle et harpages ou encore les bandeaux. Le caractère remarquable de l'édifice se situe également dans la couverture, avec une toiture en croupe où la ferme de charpente est débordante et ouvragée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Toiture croupe avec ferme de charpente apparente, cheminée, épis de faitage • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Contrevents en bois • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'entretien des éléments en bois sur les façades (exposition aux intempéries)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-82
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue Guilleminot 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 177**
Catégorie	**Villa jumelée**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa jumelée s'installe en surplomb de la rue. Un garage et une terrasse sont aménagés sur la rue. Élevée sur deux niveaux carrés et un niveau cave, elle est couverte par une couverture en tuiles. Les chaines d'angle et les encadrements de baie sont traités en briques polychromes et contrastent avec les meulières des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Décors et modénatures en briques polychromes • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Harmoniser le traitement des lucarnes • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur la rue de Guilleminot,

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-83
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, rue Guilleminot 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 758**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés. La bâtisse en meulière présente de jolis décors en brique rouge et jaune qui contrastent avec la meulière. Elle se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. L'entrée est marquée par une marquise remarquable.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, balustre en pierre, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie • Serrurerie (garde-corps et marquise) • Persiennes métalliques • Balustrade en pierre • Couverture débordante • Lucarne à couverture débordante • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-84

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30, rue Guilleminot 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 183**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés. Son volume de toiture débordante et son pignon sur rue la rende assez visible depuis la rue. Le jeu de polychromie entre la pierre meulière et l'enduit clair compose sa façade principale avec un ensemble de modénatures tels que les chainages d'angle, harpages et encadrements de baie importants.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Contrevents en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles) • Compléter les contrevents en bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-85
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**32, rue Guilleminot 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 185**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière avec incrustations d'éléments plus foncés et plus clairs lui donne son caractère remarquable. La bâtisse s'installe en retrait de la rue, en biais ; deux façades sont donc visibles, une extension en RDC s'adosse à la maison. De plus, ses nombreuses modénatures en brique, pierre de taille et enduit tels que les encadrements de baie, les bandeaux, harpages et chainages d'angles complètent l'ensemble. Enfin la toiture à double pans déborde sur les pignons.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, porte, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Contrevent bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Revoir les proportions et des dimensions de la lucarne, en cas de révision de la charpente et de la couverture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-86
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**33, rue Guilleminot 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 265**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise est protégée par un mur maçonné et une haie végétale. Elle est très peu visible depuis l'espace public. Sa façade présente un colombage en bois peint. La couverture en ardoise présente des éléments de charpente. Un garage est aménagé sur la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Colombage • Toiture en débord et éléments de charpente • Menuiseries à petits bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un ouvrage en bois dont le dessin s'accorde avec le caractère architectural de la maison, en cas de remplacement de la porte de garage ouvrant sur la rue,

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-87
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, rue Jean Jaurès 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AI 308**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue en biais sur la parcelle, et bâtie en meulière. Elle s'élève sur deux niveaux avec une émergence sur un des volumes, qui accueille une toiture à double pans. Son volume de toiture débordante et son pignon sur rue la rend assez visible depuis la rue. Les linteaux à arcs surbaissés, et les bandeaux en briques ainsi qu'un cabochon en céramique participent à la composition de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Toiture débordante • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Balcon bois • Persiennes métallique	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-88
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Joseph Renucci 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AM 533**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de plan carrée est implantée en retrait de la rue joseph Renucci, derrière une clôture et une haie arborée qui la protège des regards. Les façades en meulière sont ornées de décors remarquables et colorés. Ils sont réalisés en briques polychrome et cabochons en céramique. Ils mettent en valeur la corniche et les encadrements des baies. La marquise de la porte d'entrée est marquée par des tuiles vernissées. Certaines menuiseries en bois sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries en bois, serrureries, décors, tuiles vernissées) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique et enduit • Cabochons en céramique • Tuiles vernissées • Décors fleuris • Serrurerie (garde-corps, porte) • Persiennes métalliques • Tirants d'ancrage • Coyaux apparents	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-89
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Joseph Renucci 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AM 670**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO (Palais et parc de Versailles)
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise en pierre meulière, de taille imposante se situe dans une ruelle étroite et est, peu visible depuis la rue. L'édifice s'installe de façon perpendiculaire à la rue avec deux corps de bâtis, composés de 4 travées et d'un corps bâti carré à l'extrémité (une travée). La façade principale de compose de modénatures en enduit où les encadrements de baie, les chainages d'angle et harpage, bandeaux un balcon sur corbeaux central structurent la lecture de la façade. Une lucarne ouvragée et des contrevents en bois complète l'ensemble. Le jardin s'installe en pente, la clôture (mur bahut en meulière, briques et fer forgé) suit le dénivelé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Tourelle de toiture en zinc • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Contrevent bois • Cheminée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-90
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**47, rue Lamennais 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AI 154**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	X
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'installe en retrait de la rue et s'élève sur trois niveaux dont un comble mansardé. Une extension en R+1 sur la droite complète l'édifice principal. Un riche décor compose sa façade majoritairement en meulière avec des modénatures de brique et de céramique tels que les linteaux, bandeaux, ou encore fronton et frise de faîtage en terre cuite. La clôture, en fer forgé et mur bahut en meulière (avec des éléments en brique et céramique sur les piliers) est cohérente avec la bâtisse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Toiture à la Mansart débordantes • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Serrurerie (garde-corps, porte, marquise) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère et l'écriture architecturale de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Eviter les essences exotiques type palmier

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-91
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, rue Léon Gambetta 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AI 34**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	X
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en pierres meulières s'installe en retrait de la rue, en impasse, dans une parcelle d'angle avec une venelle privée, ouvrant sur un jardin. Sa façade principale est symétrique composé de trois travées, avec fronton. Des modénatures décoratives en staff participent à la composition telles que les encadrements de baies, le marquage des angles ou encore les éléments enduits. Les linteaux imposants contrastent par leur traitement en enduit coloré rose et blancs.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit, encadrement, bandeau, panneaux enduits décoratifs • Fenêtres à petits bois • Perron et serrurerie (garde-corps, porte, marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-92
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, rue Martial Boudet 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 681**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue martial Boudet. Elle s'élève sur un niveau de cave semi-enterré, deux niveaux carrés et un niveau de comble habitable. La bâtisse construite en moellons de meulières se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente et de décors en bois qui ornent son pignon. Les bandeaux et les encadrements des baies contrastent par leur traitement en brique rouge et verte. Les linteaux des baies sont traités en acier peint.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, épis de faîtage) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Décors de couverture (épis de faitage) • Serrurerie (garde-corps) • Garde-corps en bois peint • Bow-window • Auvent • Persiennes métalliques • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse (petits bois) en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-93
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue Paul Vaillant Couturier 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 22**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière de plan carré est implantée très en retrait de la rue Paul Vaillant Couturier. Élevée sur deux niveaux et un niveau de combles habitable, la bâtisse présente une modénature très simple. Seul les bandeaux et les linteaux des baies sont souligné par un enduit crème.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Débords de toiture • Contrevents en bois • Lucarne • Clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-94
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, rue Paul Vaillant Couturier 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 689**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise, s'inscrit très en retrait de la rue Paul vaillant couturier, dans une parcelle très arborée. Elle est très peu visible depuis l'espace public. Elle présente une façade ordonnancée et enduite, ornée d'un colombage en bois peint.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures en enduit • Lucarnes • Contrevents en bois • Colombage	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-95
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, avenue Alfred Fournier 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AC 420**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de style Art Déco, s'inscrit en léger retrait de l'avenue Alfred Fournier. Elevé sur six niveaux, l'édifice présente une écriture architecturale forte, marquée par le détachement des balcons pleins et l'avant-corps de l'axe d'entrée. Il présente une grande symétrie. L'entrée est magnifiée par la colonnade et l'escalier d'accès. Le traitement de la clôture sur rue s'inscrit en dialogue avec les motifs des portes d'accès à l'immeuble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (portail, grille sur rue, portes d'entrée) • Respect et maintien de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Jeu de volume et d'écriture de la façade (balcon, avant-corps) • Décors et modénatures • Clôture sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-96
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue du Pavé des Gardes 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AE 163**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe /Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon en meulière s'installe en retrait de la route du pavé des Gardes. Il se développe en L autour d'un jardin ouvert sur la rue. Elle s'élève sur deux niveaux carrés et deux niveaux de combles habitables. Les décors sont simples et élégants : le bandeau qui souligne les bandeaux filants, les linteaux des baies en briques polychromes contrastent avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénature en briques • Articulation des volumes bâtis • Garde-corps en serrurerie, Marquise • Contrevents en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Mettre en place une clôture et portail sur rue en accord avec le style architectural de la maison.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-97
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue du Pavé de Meudon 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AK 133**
Catégorie	**Eglise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 1960**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'église Sainte-Bernadette a été réalisée dans les années 1960. Elle présente un style moderne, en béton. Elle est constituée d'un volume rectangulaire flanquée à droite d'un volume abritant le presbytère. Un campanile en béton, à trois pieds, est posé sur un soubassement rectangulaire. Il porte trois cloches et l'horloge. La façade principale est ornée de vitraux modernes.	**Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de surélever l'édifice **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Campanile • Polychromie des matériaux • Vitraux	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-R-98
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue du Pavé des Gardes 92370 CHAVILLE**
Repère cadastral	**AE 451**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	-
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa Chantoiseau, de style néo-Louis XV, s'installe en retrait de la route du pavé des gardes. Élevée sur trois niveaux carrés, elle est couverte par une toiture-terrasse soulignée par une balustrade en pierre. Le décor de la façade reste simple : appui de fenêtre, bandeau, chaîne d'angle traité en enduit blanc, sans contraste avec la façade. Un second volume est flanqué à l'est de la villa. Il s'élève sur deux niveaux et se termine par une terrasse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, grille) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Bandeau, chaîne d'angle et corniche • Façade traitée en enduit plâtre • Balustrades en pierre • Serrureries (garde-corps et grilles) • Clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

<table>
<tr><td rowspan="9"></td><td colspan="2">CHAVILLE</td></tr>
<tr><td colspan="2">CHA-R-99</td></tr>
<tr><td><u>Critère d'identification</u></td><td>Code de l'Urbanisme, article L. 151-19</td></tr>
<tr><td><u>Adresse</u></td><td>3, rue du Colonel Marchand
92370 CHAVILLE</td></tr>
<tr><td><u>Repère cadastral</u></td><td>AE 451</td></tr>
<tr><td><u>Catégorie</u></td><td>Villa</td></tr>
<tr><td><u>Protection existante</u></td><td>-</td></tr>
<tr><td><u>Architecte</u></td><td>-</td></tr>
<tr><td><u>Période constructive</u></td><td>Fin XIXe</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</td><td colspan="2">PRESCRIPTIONS</td></tr>
<tr><td>Cette villa en meulière est installée en retrait de la rue du Colonel Marchand et s'élève sur deux niveaux carrés.
Elle se distingue sa volumétrie générale ainsi par les éléments de charpente qui souligne sa couverture.
La meulière des façades est relevée par des modénatures et décors réalisé en enduit.</td><td colspan="2">Travaux sur l'existant
• Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
• Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres bois)
• Respect et maintien du mur bahut sur rue
Dispositifs et ouvrages techniques
• Interdiction de poser des volets roulants
• Maintien des contrevents bois</td></tr>
<tr><td>ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS</td><td colspan="2">RECOMMANDATIONS</td></tr>
<tr><td>• Polychromie et jeu de matériaux en façade
• Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture
• Décors et modénatures
• Balustres bois
• Mur bahut sur rue</td><td colspan="2">• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries</td></tr>
</table>

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-I-01	Avenue Berthelot	10
CHA-I-02	Avenue de la Résistance	22
CHA-I-03	Avenue de la Résistance	29
CHA-I-04	Avenue de la Résistance	35
CHA-I-05	Avenue de Torcy	18
CHA-I-06	Avenue du Parc	2
CHA-I-07	Avenue Edouard Branly	44
CHA-I-08	Avenue Gaston Boissier	36
CHA-I-09	Avenue Jean Fremann	10
CHA-I-10	Avenue Jean Fremann	18
CHA-I-11	Avenue Lazare Hoche	1
CHA-I-12	Avenue Lazare Hoche	3
CHA-I-13	Avenue Lazare Hoche	9
CHA-I-13	Avenue Lazare Hoche	11
CHA-I-14	Avenue Louvois	13
CHA-I-15	Avenue Lazare Hoche	24
CHA-I-16	Avenue Louvois	8
CHA-I-17	Avenue Louvois	31
CHA-I-18	Avenue Roger Salengro	9
CHA-I-19	Avenue Roger Salengro	196
CHA-I-20	Avenue Roger Salengro	332
CHA-I-21	Avenue Roger Salengro	428
CHA-I-22	Avenue Roger Salengro	734
CHA-I-23	Avenue Roger Salengro	902
CHA-I-24	Avenue Roger Salengro	1494
CHA-I-25	Avenue Roger Salengro	1536
CHA-I-26	Avenue Roger Salengro	1730
CHA-I-27	Avenue Roger Salengro	1938
CHA-I-28	Avenue Roger Salengro	2061
CHA-I-29	Avenue Sainte Marie	10
CHA-I-30	Avenue Sully	10
CHA-I-31	Avenue Sully	17
CHA-I-32	Avenue Talamon	25
CHA-I-33	Boulevard de la Libération	26
CHA-I-34	Boulevard de la Libération	28
CHA-I-35	Boulevard de la Libération	46
CHA-I-36	Boulevard de la République	11
CHA-I-37	Avenue Ernest Cadet	7 bis
CHA-I-38	Route Sablée	15
CHA-I-39	Rue Albert Perdreaux	13
CHA-I-40	Rue Alcide Delapierre	4
CHA-I-41	Rue Alexis Maneyrol	20
CHA-I-42	Rue Alexis Maneyrol	22
CHA-I-43	Rue Alexis Maneyrol	62
CHA-I-44	Rue Alexis Maneyrol	74
CHA-I-45	rue Alexis Maneyrol	78
CHA-I-46	Rue Alexis Maneyrol	86

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-I-47	Rue Alfred Fournier	2 bis
CHA-I-48	Rue Anatole France	27
CHA-I-49	Rue Carnot	18
CHA-I-50	Rue Carnot	21
CHA-I-51	Rue Carnot	23
CHA-I-52	Rue de Bellevue	4
CHA-I-53	Rue de Jouy	29
CHA-I-54	Rue de Jouy	35
CHA-I-55	Rue de Jouy	63
CHA-I-56	Rue de la Brise	1
CHA-I-57	Rue de la Mare Adam	14
CHA-I-58	Rue de la Monesse	3
CHA-I-59	Rue de la Passerelle	22
CHA-I-60	Rue de la Passerelle	6 bis
CHA-I-61	Rue de la Passerelle	36
CHA-I-62	Rue des Capucines	30
CHA-I-63	Rue des Capucines	9
CHA-I-64	Rue des Charmeuses	4
CHA-I-65	Rue des Charmeuses	22
CHA-I-66	Rue des Charmeuses	30
CHA-I-66	Rue des Charmeuses	28
CHA-I-67	Rue du Clos Fleuri	3
CHA-I-68	Rue du pavé des Gardes	13
CHA-I-69	Rue du Côteau	1
CHA-I-70	Rue du Côteau	14
CHA-I-71	Rue du Côteau	29
CHA-I-72	Rue du Professeur Roux	20
CHA-I-73	Rue du Professeur Roux	31
CHA-I-74	Rue du Val Brisemiche	3
CHA-I-75	Rue Elphège Thomas	3
CHA-I-76	Rue Elphège Thomas	8
CHA-I-77	Rue Guilleminot	12 bis
CHA-I-78	Rue Jean Jaurès	16bis
CHA-I-79	Rue Lamennais	14
CHA-I-80	Rue Lamennais	22
CHA-I-81	Rue Léon Gambetta	11
CHA-I-82	Rue Léon Gambetta	15
CHA-I-83	Rue Léon Honoré	11
CHA-I-84	Rue Michelet	4
CHA-I-85	Rue Michelet	10
CHA-I-86	Rue des Petits Bois	52
CHA-I-87	Voie Communale Pavé des Gardes	18
CHA-I-88	Voie Communale Ste des Châtres Sacs	8
CHA-I-89	Voie Communale Ste la France	11
CHA-I-90	Voie Communale Ste la France	4
CHA-I-91	Voie Communale Pavé des Gardes	
CHA-I-92	Avenue Sainte-Marie	3

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
CHA-I-01	10	Avenue Berthelot		Pavillon; mode constructif meulière; décors en brique (frises, angles, bandeaux, encadrements); inclusion de grès cérame dans les bandeaux; clôture et mur bahut sur rue; queues de vaches
CHA-I-02	22	Avenue de la Résistance		Pavillon meulière; mode constructif meulière; linteaux et bandeau en brique; jeux de calepinage des brique dans les linteaux; queues de vache; éléments de serrurerie (garde-corps et marquise); clôture, mur bahut et portail
CHA-I-03	29	Avenue de la Résistance		Maison XVIIIe; maçonnerie enduite; décors simple teinte de l'enduit en contraste; linteaux moulurés et chaîne d'angle; contrevent bois; porte d'entrée
CHA-I-04	35	Avenue de la Résistance		Maison contemporaine à structure bois; 2009; volumétrie; respect du gabarit du secteur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-05	18	Avenue de Torcy		Pavillon; mode constructif meulière; linteau et appui en contraste (enduit plâtre blanc); élément de serrurerie; porte d'entrée
CHA-I-06	2	Avenue du Parc		Maison jumelles des années 30; symétrie des façades, axe de composition marqué par l'entrée; haut pignon sur rue; marquise et garde-corps à motifs géométriques; attention auvent ajouté
CHA-I-07	44	Avenue Edouard Branly		Pavillon; mode constructif meulière; linteau à décors de brique polychrome; bandeau et frise avec carreaux en grès cérame; clôture et portail sur rue
CHA-I-08	36	Avenue Gaston Boissier		Pavillon: mode constructif meulière; pignon sur rue; linteaux et appui en brique; éléments de serrurerie (marquise et garde-corps); queues de vaches

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-09	10	Avenue Jean Fremann		Pavillon; volume massé; soubassement en moellons; garde-corps en béton
CHA-I-10	18	Avenue Jean Fremann		Pavillon isolé; mode constructif meulière: linteaux métallique avec arc de décharge en brique; lucarne en bois; attention extension/véranda à l'avant; clôture, mur bahut et portail sur rue
CHA-I-11	1	Avenue Lazare Hoche		Pavillon, mode constructif meulière; bandeaux et appuis en brique, éléments de serrurerie(garde-corps du RDC et marquise); persiennes métalliques; clôture et portail sur rue
CHA-I-12	3	Avenue Lazare Hoche		Pavillon, mode constructif meulière; décors et modénature en briques (appuis, encadrement, relief des linteaux); porte d'entrée à double vantaux en bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-13	9 et 11	Avenue Lazare Hoche		Maison jumelles; mode constructif meulière; volumétrie de la toiture (pignon sur rue, croupe sur cour); géométrie des baies à arc surbaissé ou plein cintre marqué par un décors en briques beige et émaillées; cohérence de l'ensemble
CHA-I-14	13	Avenue Louvois		Pavillon; maçonnerie enduite; bandeau et appuis moulurés; mur bahut et portail sur rue; contrevent pliant en bois peint
CHA-I-15	24	Avenue Lazare Hoche		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en brique (angles; bandeaux; linteaux et tableaux); clôture et mur bahut sur rue; persiennes métalliques
CHA-I-16	8	Avenue Louvois		Villa; mode constructif meulière; décors et modénatures simple en enduit plâtre blanc en contraste; auvent; décors faux pans de bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-17	31	Avenue Louvois		Villa; mode constructif; décors en brique polychrome (encadrement, angles); volumétrie de la toiture notamment croupe; souches de cheminée en brique; épis de faîtage en terre cuite
CHA-I-18	9	Avenue Roger Salengro		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement de la façade; encadrement mouluré; contrevent bois; lucarnes; toiture à la Mansart; escalier d'accès
CHA-I-19	106	Avenue Roger Salengro		Immeuble de la fin du XIXe siècle; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduite plâtre blanc marquant notamment les angles et les linteaux; éléments de serrurerie; porte à double vantaux en bois peint; deux médaillons
CHA-I-20	332	Avenue Roger Salengro		Immeuble en brique des années 30; Bow window en béton; écriture architecturale marquant les verticales; garde-corps

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-21	428	Avenue Roger Salengro		Immeuble; mode constructif en meulière, dernier niveau traité en brique beige; décors de brique avec frise et motif géométrique; encadrement des baies en enduit plâtre de teinte clair en contraste avec la meulière; garde-corps; portes d'entrée en bois peint
CHA-I-22	734	Avenue Roger Salengro		Maison la Pinsonnière; 1er quart 19e siècle; moellons enduit; ordonnancement des façades; recul par rapport à l'alignement; clôture et portail sur rue; encadrement des baies moulurés; décors et modénatures traités en contraste (angles, encadrement, bandeaux)
CHA-I-23	902	Avenue Roger Salengro		Immeuble; maçonnerie enduite; enseigne peinte; ordonnancement de la façade sur rue; contrevent bois; bandeaux moulurés
CHA-I-24	1494	Avenue Roger Salengro		Immeuble; mode constructif meulière; décors en brique polychrome (arc de décharge, bandeaux); éléments de serrurerie; persiennes métalliques pliantes; porte d'entrée à double vantaux

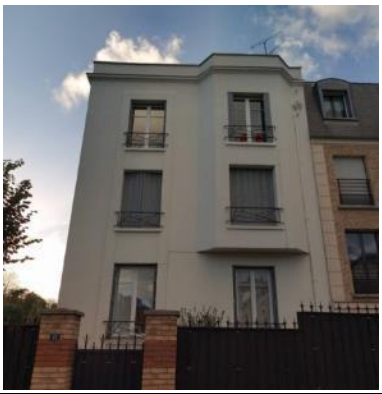
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-25	1536	Avenue Roger Salengro		Immeuble; mode constructif meulière (moellons assises); décors de brique polychrome (jeu de reliefs et de motifs); éléments de serrurerie; toiture à la Mansart; 1900; architecte Masson
CHA-I-26	1730	Avenue Roger Salengro		Immeuble; ordonnancement de la façade sur rue (axe de symétrie marqué par le pignon; contrevent bois
CHA-I-27	1938	Avenue Roger Salengro		Immeuble; mode constructif brique; jeux de calepinage; éléments de serrurerie (garde-corps et porte d'entrée)
CHA-I-28	2061	Avenue Roger Salengro		Immeuble; mode constructif brique; 1931; écriture art déco: Bow window en béton avec bas-reliefs; dernier niveaux marqué par des éléments de décors et la géométrie des baies béton, enduit, élément de serrurerie; porte d'entrée; Delaplane architecte

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-29	10	Avenue Sainte Marie		Longère; bâtiment de services; menuiserie des portes de garage
CHA-I-30	10	Avenue Sully		Villa; mode constructif meulière; décors et modénatures traités en enduit plâtre en contraste; frise en carreaux de grès cérame; contrevent bois; mur bahut sur rue
CHA-I-31	17	Avenue Sully		Villa; maçonnerie enduite avec décors géométrique en enduit plâtre en contraste; volumétrie de la toiture; garde-corps tubulaire
CHA-I-32	25	Avenue Talamon		Villa; mode constructif meulière; volumétrie de la toiture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-33	26	Boulevard de la Libération		Pavillon; mode constructif meulière; bandeau marqué par un traitement en brique; garde-corps en bois; marquise bois; souches de cheminée en brique; clôture sur rue
CHA-I-34	28	Boulevard de la Libération		Villa; mode constructif meulière; décors et modénature en brique; cabochons en grès; volumétrie de la toiture et épis de faîtage en terre cuite; éléments de serrurerie(garde-corps et marquise); clôture sur rue
CHA-I-35	46	Boulevard de la Libération		Maison de ville; structure à pan de bois; remplissage inconnu mais enduit la tyrolienne
CHA-I-36	11	Boulevard de la République		Petit immeuble; année 20; maçonnerie enduite; Bow window; toiture terrasse; ligne verticale

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-37	7 bis	Avenue Ernest Cadet		Maison moderne; brique; toiture terrasse; écriture des façades (fenêtres bandeaux)
CHA-I-38	15	Route Sablée		Guinguette; long édifice à un niveau; attention extension maladroite
CHA-I-39	13	Rue Albert Perdreaux		Maison de ville; mode constructif meulière; décors et modénature en brique; garde-corps; marquise et garde-corps de l'escalier en bois peint
CHA-I-40	4	Rue Alcide Delapierre		Maison de ville; 1905; mode constructif en meulière;; enduit béton avec décors à faut pan de bois; volumétrie d'ensemble et notamment pignon à pas de moineaux; mur bahut et piliers sur rue; attention véranda maladroite

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-41	20	Rue Alexis Maneyrol		Immeuble des année 60; composition des façades
CHA-I-42	22	Rue Alexis Maneyrol		Eglise russe
CHA-I-43	62	Rue Alexis Maneyrol		Ancienne auberge "auberge limousine"; mode constructif meulière avec décors en brique (jeux de volume et calepinage); attention extension et surélévation
CHA-I-44	74	Rue Alexis Maneyrol		Villa; mode constructif meulière; décors et modénature en briques; éléments de serrurerie et notamment garde-corps; volumétrie de toiture; clôture, mur bahut et portail sur rue; attention nombreuses transformations

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-45	78	Rue Alexis Maneyrol		Maison double; meulière enduite sur façade principale mais visible sur pignon; ordonnancement des façades; symétrie notamment des lucarnes; bandeau en brique; garde-corps; frise de rive en bois; porte d'entrée; clôture, mur bahut et portail sur rue
CHA-I-46	86	Rue Alexis Maneyrol		Pavillon; mode constructif meulière; encadrement et angle en brique; garde-corps; probablement surélévation traitée en enduit mais respectant l'ordonnancement
CHA-I-47	2bis	Rue Alfred Fournier		Pavillon; volumétrie de la toiture
CHA-I-48	27	Rue Anatole France		Copropriété; style brutaliste; écriture horizontale soulignée par les bandeaux béton; jeu de matériaux (béton et brique);moucharabieh de brique sur les balcons

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-49	18	Rue Carnot		Immeuble; années 20; maçonnerie enduite; Bow window sur console; bandeau avec bas-relief; angle façon pilastre; éléments de serrurerie (garde-corps et porte d'entrée)
CHA-I-50	21	Rue Carnot		Immeuble; mode constructif meulière; adaptation à la pente de la rue par le niveau de soubassement; décors et modénature en brique; volumétrie de la toiture en tuiles mécaniques; épis de faîtage en terre cuite; ordonnancement des façades; élément de serrurerie
CHA-I-51	23	Rue Carnot		Villa; mode constructif meulière; décors et modénatures en brique; frise en brique et carreaux de grès cérame; médaillon; large baies au dernier niveau; contrevent bois; extension contemporaine pour accueillir un équipement (changement de programme)
CHA-I-52	4	Rue de Bellevue		Pavillon; année trente; moellon de meulière; axe de symétrie de la façade sur l'entrée et le haut pignon; volumétrie de la toiture; clôture, mur bahut et portail sur rue; médaillon

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-53	29	Rue de Jouy		Immeuble; mode constructif brique; écriture art déco soulignant les verticale (Bow window et fronton); garde-corps; niveau d'attique avec petit balconnet
CHA-I-54	35	Rue de Jouy		Immeuble; mode constructif en meulière; décors et modénature en brique (encadrement, chaîne d'angle, corniche); dernier niveau avec long balcon filant; élément de serrurerie (garde-corps, balustres); attention aux conduits d'évacuation
CHA-I-55	63	Rue de Jouy		Petit collectif; maçonnerie de meulière (enduit sur façade principale); niveau souligné par des bandeaux traité en léger relief et en contraste; linteaux marqués par carreaux en grés cérame à motifs floraux; attention composition du rdc modifié
CHA-I-56	1	Rue de la Brise		Pavillon; moellons avec calepinage marquant les lignes horizontale; baies et porte marqués en contraste en brique; garde-corps à motif géométrique; large corniche

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-57	14	Rue de la Mare Adam		Petit immeuble; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades
CHA-I-58	3	Rue de la Monesse		Villa; maçonnerie enduite; décors simple en contraste en enduit lisse; garde-corps
CHA-I-59	22	Rue de la Passerelle		Pavillon; années 40/50; géométrie des baies; traitement de l'entrée par porche en arc plein cintre; soubassement en moellons assises; dessin des menuiseries
CHA-I-60	6bis	Rue de la Passerelle		Pavillon; années 60; soubassement en pierre calepinées; premier niveau traités en panneaux de mignonettes; encadrement en débords en béton; dessin des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-61	36	Rue de la Passerelle		Maison de ville; années 30; maçonnerie enduite; garde-corps; mur bahut, clôture et portail sur rue
CHA-I-62	30	Rue des Capucines		Pavillon; volumétrie; moellons de pierre calepinées; haute toiture
CHA-I-63	9	Rue des Capucines		Villa; maçonnerie enduite; décors du premier niveau avec motif faux pans de bois, encadrement des baies en légère saillie; entrée marquée par un petit auvent en bois
CHA-I-64	4	Rue des Charmeuses		Maison de ville; mode constructif brique avec bandeau en enduit; Bow window en béton; clôture en béton

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-65	22	Rue des Charmeuses		Pavillon; mode constructif brique; décors en brique polychrome, jeux de calepinage des brique en tableaux; garde-corps à motif art déco; clôture sur rue
CHA-I-66	28 et 30	Rue des Charmeuses		Maison jumelles; mode constructif en brique polychrome; décors et modénatures simple en brique rouges; garde-corps; petit auvent en bois marquant l'entrée
CHA-I-67	3	Rue du Clos Fleuri		Pavillon; mode constructif en brique; pignon sur rue; bandeaux marqué en brique beige avec jeu de calepinage; éléments de serrurerie (garde-corps et marquise); cabochons en grès cérame
CHA-I-93	13	Rue du pavé des Gardes		Ecriture architecturale (lignes horizontales fortement soulignées par les balcons au garde-corps pleins, acrotère; détails de construction et de matériaux; qualité de la composition et de mise en œuvre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-69	1	Rue du Coteau		Villa; 1895; mode constructif meulière; lucarnes en bois; décors et modénatures en enduit de teinte claire; éléments de serrurerie (garde-corps et marquise); médaillon avec buste en terre cuite
CHA-I-70	14	Rue du Coteau		Villa; mode constructif meulière; volumétrie de la toiture (croupe); décors et modénatures en brique polychrome (chaîne d'angle, encadrement; travée centrale); lucarne marquant la travée centrale; persienne métallique pliante; mur bahut, clôture et portail sur rue
CHA-I-71	29	Rue du Coteau		Villa; mode constructif meulière; large terrasse sur aile latérale; linteau en enduit de teinte clair; appui en brique; clôture, mur bahut et portail sur rue
CHA-I-72	20	Rue du Professeur Roux		Villa; mode constructif brique, en partie enduite; décors avec jeux de calepinage en brique marquant les travées et les verticales; dernier niveau avec décors à faux pans de bois; soubassement en meulière; Bow window; garde-corps; dessin des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-73	31	Rue du Professeur Roux		Pavillon; mode constructif brique; dernier niveau enduit; lucarne pendante en bois; soubassement en meulière; garde-corps; mur bahut et clôture sur rue; attention extension sur rue pour garage
CHA-I-74	3	Rue du Val Brisemiche		Pavillon; volumétrie de la construction; calepinage en opus incertum des façades contrastant avec les modénatures (angles, encadrements, bandeaux); volumétrie de la toiture
CHA-I-75	3	Rue Elphège Thomas		Villa; mode constructif meulière; linteau et appui en brique de teinte claire; garde-corps; auvent en bois; dissymétrie de la toiture
CHA-I-76	8	Rue Elphège Thomas		Pavillon; mode constructif brique; décors géométrique avec brique polychrome; mur bahut, clôture et portail sur rue; attention nombreuses transformations

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-77	12bis	Rue Guilleminot		Immeuble; mode constructif meulière; bandeaux et tableaux en brique; bandeau en béton en saillie; auvent en béton; dessin des menuiseries; garde-corps
CHA-I-78	16bis	Rue Jean Jaurès		Villa en brique; faible volumétrie de la toiture (maison d'origine); encadrement en béton; attention surélévation contemporaine
CHA-I-79	14	Rue Lamennais		Pavillon; mode constructif meulières; linteaux soulignés par un jeu de calepinage de briques polychromes; garde-corps à motifs de feuillage
CHA-I-80	22	Rue Lamennais		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénature traités en enduit de teinte clair en contraste; ordonnancement de la façade sur rue; éléments de serrurerie (garde-corps et longue marquise); mur bahut et piliers en rue en rocaille

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-81	11	Rue Léon Gambetta		Immeuble; mode constructif meulière; linteaux soulignés par un jeu de calepinage de briques ; garde-corps; cabochons et brique émaillée marquant certains encadrements, l'entrée et le bandeau sous toiture; marquise
CHA-I-82	15	Rue Léon Gambetta		Immeuble; mode constructif brique; soubassement et étage d'attique traités enduit; Bow window et linteau en béton (enduit blanc); balcons filant en béton; garde-corps à motifs géométriques
CHA-I-83	11	Rue Léon Honoré		Maison d'architecte (Jean-Marie HERTIG) contemporaine; béton et verre ; ossature en métal ; toiture en bac acier – 2006
CHA-I-84	4	Rue Michelet		Pavillon; moellons de meulière; pignon sur rue; éléments de serrurerie (garde-corps et marquise); clôture, mur bahut et portail sur rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-85	10	Rue Michelet		Pavillon; mode constructif meulière; grande symétrie de la construction (deux ailes latérales avec terrasse); décors et modénatures en briques polychromes (jeu de calepinage permettant de souligner les linteaux); porte d'entrée; éléments de serrurerie (garde-corps, marquise); mur bahut, clôture et portail sur rue
CHA-I-86	52	Rue des Petits Bois		Ensemble collectif autogéré datant 1985
CHA-I-87	18	rue du Pavé des Gardes		Villa "école familiale"; attention reconstruction d'une construction de la fin du XIXe siècle 1895); décors et modénatures en brique; volumétrie de la construction (haut pignon et tourelle); clôture et mur sur rue
CHA-I-88	8	Ste des Châtres Sacs		Pavillon; mode constructif brique; décors et modénature en enduit de teinte clair

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-I-89	11	Sente la France		Pavillon; maçonnerie enduite; décors et modénatures en briques polychromes; frise avec carreaux en grès cérames; entrée marquée par petit auvent en bois; contrevents en bois; balustre
CHA-I-90	4	Sente la France		Bâtiment de service; fin du XIXe siècle; lucarnes pendantes; ordonnancement des façades
CHA-I-91		rue du Pavé des Gardes		Ancienne maison forestière (parcelle AE 525)
CHA-I-92	3	Avenue Sainte-Marie		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement de la façade; volumétrie des toitures; couverture en ardoise

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-EB-A
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	1 à 19 villa de la gare
Repère cadastral	AI 363 à 365, AI 20 à 33
Catégorie	Pavillons individuels
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	Fin XIXe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa de la gare est un ensemble de 7 pavillons jumelés (soit 14 logements) datant de la fin du XIXe siècle. Ils s'organisent le long d'une allée commune. Un jardinet clôturé est présent devant la façade principale de chaque pavillon. A l'origine chaque pavillon jumelé est identique. Ils s'élèvent sur deux niveaux. La façade d'une apparente simplicité est soulignée par les encadrements de baie et les chainages d'angle, façon pierre de taille, en plâtre. Des extensions et garages ont pris place dans certains jardinets.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • En cas d'isolation thermique par l'extérieur, interdiction d'utilisation du polystyrène afin de protéger les maçonneries anciennes
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Articulation des édifices autour de l'espace libre en cœur de parcelle • Gabarit similaire des constructions • Encadrement de baies, chaîne d'angle et corniche • Façade traitée en enduit plâtre • Serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et conserver les petits bois, en cas de remplacement des menuiseries • Adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble (enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier), en cas de ravalement

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE	
	CHA-EB-B
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	3,5,7 Rue Vital Foucher
Repère cadastral	AK 250, AK 251, AK 252
Catégorie	Immeubles collectifs
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	Début XXe siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces 3 immeubles mitoyens sont caractéristiques de l'architecture d'inspiration Art-Déco des années 1930. Ils présentent chacun un rez-de-chaussée surélevé et 3 étages carrés. Ils présentent 4 à 6 travées ordonnancées et symétriques. La présence de balcons ou de bow-window rythment la façade. Les façades des immeubles jouent sur le contraste entre la brique jaune ou rouge et de l'enduit crème. La serrurerie (porte et garde-corps) est d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Isolation thermique par l'extérieur interdite pour préserver la polychromie de la façade • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie et balcons • Portail d'entrée • Serrurerie (garde-corps et porte d'entrée) • Stores	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensemble urbains d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-EP-A	Rue Guynemer	
CHA-EP-B	Rue des Glycines	
CHA-EP-C	Rue Alfred fournier	
CHA-EP-D	Petits Bois Rue Paul, Rue des Prés-Aubry, Rue des combattants, Allée des Fausses-Repose, allée des petit-bois	
CHA-EP-E	Rue du docteur Darin, rue Charles Alby, rue Emile Zola	
CHA-EP-F	Parc Fourchon	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse	Photographie	Description et éléments à protéger
CHA-EP-A	Rue Guynemer		Ensemble de maisons de ville; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; alignement des constructions; clôture ajourée
CHA-EP-B	Rue des Glycines		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; clôture ajourée; petits jardinets sur la voie
CHA-EP-C	Rue Alfred fournier		Ensemble de maisons de ville; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; alignement des constructions; clôture ajourée
CHA-EP-D	Petits Bois Rue Paul, Rue des Prés-Aubry, Rue des combattants, Allée des Fausses-Repose, allée des petit-bois		Lotissement; tracés réguliers des voies; pavillons, villas et maisons de ville; cohérence des gabarits; retrait des constructions; clôture ajourée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-EP-E	Rue du docteur Darin, rue Charles Alby, rue Emile Zola		Lotissement; tracés réguliers des voies; pavillons, villas et maisons de ville; cohérence des gabarits; retrait des constructions; clôture ajourée
CHA-EP-F	Parc Fourchon		Lotissement; tracés réguliers des voies; parcelles à la géométrie régulière; pavillons, villas et maisons bourgeoises; cohérence des gabarits; retrait des constructions; clôture ajourée; jardins privés qui participent à l'ambiance des lieux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Eléments d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse	Photographie	Description
CHA-E-01	Rue du Pavé des Gardes		Grille de l'ancienne porte du château début 19e
CHA-E-02	A l'entrée du Bois, Rue de la Mare Adam		Porte
CHA-E-03	13 Avenue Louvois		Clôture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-AR-01	Avenue de la Résistance	26
CHA-AR-02	Avenue de la Résistance	26
CHA-AR-03	Avenue de la Résistance	26
CHA-AR-04	Avenue Gaston Boissier	28
CHA-AR-05	Avenue Lazare Hoche	42bis
CHA-AR-06	Avenue Talamon	17
CHA-AR-07	Avenue Lazare Hoche	44bis
CHA-AR-08	Avenue Sainte Marie	9
CHA-AR-09	Avenue Talamon	11
CHA-AR-10	Avenue Talamon	11
CHA-AR-11	Avenue Talamon	14
CHA-AR-12	Avenue Talamon	9
CHA-AR-13	Rue Léon Gambetta	4
CHA-AR-14	Rue Carnot	7
CHA-AR-15	Rue Carnot	5
CHA-AR-16	Boulevard de la République	8
CHA-AR-17	Boulevard de la République	4
CHA-AR-18	Rue Albert Perdreaux	7
CHA-AR-19	Rue Alcide Delapierre	4
CHA-AR-20	Rue Alexis Maneyrol	58
CHA-AR-21	Rue Anatole France	23
CHA-AR-22	Rue Carnot	23
CHA-AR-23	Rue Carnot	23
CHA-AR-24	Rue Carnot	23
CHA-AR-25	Rue de la Martinière	7
CHA-AR-26	Rue des Mortes Fontaines	11bis
CHA-AR-27	Rue des Petits Bois	17
CHA-AR-28	Rue des Petits Bois	17
CHA-AR-29	Rue des Petits Bois	17
CHA-AR-30	Rue des Petits Bois	17
CHA-AR-31	Rue des Petits Bois	11
CHA-AR-32	Rue du Coteau	3
CHA-AR-33	Rue du Coteau	6
CHA-AR-34	Rue du Coteau	24
CHA-AR-35	Rue du Coteau	Face au 26
CHA-AR-36	Rue du Coteau	26
CHA-AR-37	Rue du Coteau	26
CHA-AR-38	Sente Castel	17
CHA-AR-39	Rue du Docteur Darin	14
CHA-AR-40	Rue Edouard Rougeaux	24
CHA-AR-41	Sur espace public, face au 37, rue Guilleminot	
CHA-AR-42	Rue du Docteur Darin	3
CHA-AR-43	Parvis des Ecoles	1
CHA-AR-44	Rue Pasteur	4

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-AR-45	Rue Guilleminot	20
CHA-AR-46	Rue du pavé de Meudon	5
CHA-AR-47	Voie Communale Pavé des Gardes	4
CHA-AR-48	Voie Communale Ste Castel	15
CHA-AR-49	Rue Carnot	25
CHA-AR-50	Avenue Louvois	3
CHA-AR-51	Avenue Louvois	9
CHA-AR-52	Avenue Louvois	15
CHA-AR-53	Sente de la France	4
CHA-AR-54	Avenue Sully	12
CHA-AR-55	Avenue Sully	9
CHA-AR-56	Avenue Sully	9
CHA-AR-57	Avenue Sully	13
CHA-AR-58	Avenue Talamon	25
CHA-AR-59	Avenue Freeman	4
CHA-AR-60	Avenue Ernest Cadet	17
CHA-AR-61	Avenue Ernest Cadet	17
CHA-AR-62	Avenue Ernest Cadet	8
CHA-AR-63	Avenue Ernest Cadet	16
CHA-AR-64	Avenue Ernest Cadet	20
CHA-AR-65	Avenue Lazare Hoche	33
CHA-AR-66	Avenue Lazare Hoche	40
CHA-AR-67	Avenue Lazare Hoche	34
CHA-AR-68	Avenue Lazare Hoche	16

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26, avenue de la Résistance		
Repère cadastral	AC 0857		
Essence	*Cedrus libani A. Rich* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce grand cèdre est particulièrement repérable depuis l'avenue de la Résistance en raison de sa grande hauteur.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban est un conifère majestueux. Ses branches imposantes poussant à l'horizontale lui confèrent, au bout de plusieurs dizaines d'années, un port tabulaire très étalé.
Ce sujet, présente une répartition de ses branches sur toute la hauteur du fut donnant à voir un houppier grossièrement cylindrique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200063174-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26, avenue de la Résistance		
Repère cadastral	AC 0857		
Essence	*Acer platanoides* Érable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, cet érable, devient particulièrement présent au printemps et à l'été en raison de la masse de son houppier. Il complète avec le cèdre du Liban le couvert arboré de ce jardin.

Silhouette :
Cet érable de grande taille propose un port ovoïde/globulaire très homogène caractéristique de l'essence dans le cas d'une plantation isolée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26, avenue de la Résistance		
Repère cadastral	AM 0298		
Essence	*Robinia pseudoacacia* Robinier faux accacia		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le jardin du collège Jean Moulin, ce robinier se remarque pour sa grande hauteur et son implantation solitaire à proximité du bâtiment scolaire.

Silhouette :
Ce tilleul présente les caractéristiques d'un arbre régulièrement taillé. Il arbore aujourd'hui un fut élevé et vertical marqué d'importants bourrelets cicatriciels. Le houppier est ovoïde assez ramassé, résultant du travail de conduite effectué lors des différentes campagnes d'élagage.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	28, avenue Gaston Boissier		
Repère cadastral	AK 0020		
Essence	*Fagus sylvatica L.* Hêtre commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé d'une belle demeure, ce hêtre se distingue dans le paysage arboré du secteur par sa teinte et ses dimensions qui dépasse très largement les cimes des sujets environnants.

Silhouette :
Ce hêtre, plus haut que les arbres qui l'environnent, présente un fut relativement bas qui se divise à environ 3m de hauteur en deux troncs qui portent des charpentières réparties de manière très homogène. L'ensemble porte un houppier ovoïde de belle densité.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	42 bis, avenue Lazare Hoche		
Repère cadastral	AL 0419		
Essence	*Platanus acerifolia* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, dans un alignement de trois sujets (marronniers et platanes), ce platane, implanté proche de la rue, se distingue par ses dimensions, il constitue un point de repère dans la rue.

Silhouette :
Ce platane présente l'aspect caractéristique des arbres de cette essence ayant subi un élagage régulier pour contenir sa forme. Il présente aujourd'hui un fut érigé d'environ 6m d'où porte d'imposantes charpentières en tête de chat. L'ensemble porte un houppier quasi sphérique assez ramassé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057174-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17 avenue Talamon		
Repère cadastral	**AL 165**		
Essence	*Catalpa bignodoides* Catalpa commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	12,50
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans un jardin privé, ce catalpa se distingue par son port et ses dimensions.

Silhouette :

Ce très bel arbre se caractérise par une silhouette asymétrique. Son tronc est incliné.
Au début de l'été, la floraison explosive du catalpa en fait un élément de très grande qualité paysagère appréciable autant depuis le haras que depuis la route départementale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	44 bis, avenue Lazare Hoche		
Repère cadastral	AL 0467		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabu* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce très haut cèdre se distingue depuis la rue en raison de ses dimensions qui dépasse largement le faîtage des maisons avoisinantes.

Silhouette :
Ce cèdre présente un fut érigé parfaitement vertical et homogène que surmonte un houppier au port étalé. Ses branches légèrement retombantes lui confèrent une silhouette caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	9, avenue Sainte Marie
Repère cadastral	AM 0744
Essence	*Acer platanoides* Érable plane

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, cet érable s'installe ici proche de l'avenue et de la limite parcellaire. De grande hauteur, il constitue un repère paysager important.

Silhouette :
Cet érable de grande hauteur présente un fut élevé d'où partent des charpentières courtes, également réparties sur la hauteur du tronc. Le houppier est grossièrement cylindrique témoin du travail d'élagage effectué pour contenir son expansion.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11, avenue Talamon		
Repère cadastral	AL 0220		
Essence	*Tilia x europaea* Tilleul commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce tilleul est particulièrement visible en raison de sa position au croisement de l'avenue Talamon et de l'avenue Louvois..

Silhouette :
Ce tilleul se caractérise par un fut vertical de beau diamètre érigé sur environ 6m d'où parte un ensemble de charpentières fortement taillées et arquées qui porte un houppier hémisphérique homogène et étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11, avenue Talamon		
Repère cadastral	AL 0220		
Essence	*Tilia x europaea* Tilleul commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Fonctionnement en binôme avec un autre sujet planté plus proche de l'intersection, cet arbre planté dans un jardin privé, est particulièrement visible depuis l'avenue Talamon en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Ce tilleul se caractérise par un fut vertical de beau diamètre érigé sur environ 4m d'où parte un ensemble de charpentières fortement taillées qui porte un houppier hémisphérique irrégulier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un entretien régulier est à envisager. Les élagages ou ébranchages peuvent s'avérer nécessaires. Ces opérations devront être réalisées par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, avenue Talamon		
Repère cadastral	AL 0083		
Essence	*Cedrus libani A. Rich* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce grand cèdre est repérable depuis l'avenue Talamon en raison de sa grande hauteur.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban est un conifère majestueux. Ses branches imposantes poussant à l'horizontale lui confèrent, au bout de plusieurs dizaines d'années, un port tabulaire très étalé.
Ce sujet arrivé à maturité présente un fut et des charpentières massifs ainsi qu'un houppier caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	9, avenue Talamon		
Repère cadastral	AL 0222		
Essence	*Cedrus libani A. Rich* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce cèdre particulièrement étalé est repérable depuis l'avenue Talamon en raison de sa grande hauteur et de ses dimensions.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban présente un fut érigé de beau diamètre qui porte des charpentières imposantes retombantes. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port tabulaire caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, rue Léon Gambetta		
Repère cadastral	**AK 181**		
Essence	Palmier Phoenix		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Ce haut palmier s'installe dans un jardin privé. Il est visible depuis la rue en raison de sa hauteur. Silhouette : Ce palmier propose un port arborescent.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres
	RECOMMANDATIONS
	• Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Pour l'élagage, seules les frondes mortes/brunes doivent être enlevées.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7, rue Carnot		
Repère cadastral	AC 462		
Essence	*Picea abies* Epicea commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet épicea s'installe dans un jardin privé en fond de parcelle.

Silhouette :
Cet épicéa propose un port conique assez étroit. Ses aiguilles sont réparties de façon dense sur des branches organisées de manières régulières le long du fut.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5, rue Carnot		
Repère cadastral	AC 460		
Essence	*Acer platanoides* Érable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, cet érable, se distingue depuis la voie en raison de ses dimensions. Sa hauteur dépasse très largement celle de la maison de la parcelle.

Silhouette :
Cet érable de grande taille propose un port ovoïde.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8, boulevard de la République		
Repère cadastral	AC 0841 et AC 0842		
Essence	*Cedrus libani A. Rich* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, à l'arrière des constructions, ce grand cèdre se repère depuis le domaine public en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban présente un port assez atypique pour l'essence avec un fut trapu qui se ramifie relativement bas pour porter des charpentières irrégulières qui donnent à l'ensemble un aspect globulaire dense.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, boulevard de la République		
Repère cadastral	AC 0486		
Essence	*Cedrus libani A. Rich* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, à l'arrière d'un immeuble adressé sur l'avenue Roger Salengro, ce sujet de grandes dimensions est d'ailleurs visible depuis ce grand axe de Chaville.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban présente un fut érigé de beau diamètre qui porte des charpentières imposantes largement étalées. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port tabulaire caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7, rue Albert Perdreaux
Repère cadastral	AK 0285
Essence	*Cedrus deodora G.Don* Cèdre de l'Himalaya

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce cèdre participe à l'effet d'entrée du grand pavillon installé au cœur de la parcelle.

Silhouette :
Ce cèdre de l'Himalaya présente un houppier massif et très dense. Ses branches qui s'étalent régulièrement le long du fut et présentent des terminaisons en pointes retombantes caractéristiques de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, rue Alcide Delapierre		
Repère cadastral	AC 0060		
Essence	*Fagus sylvatica L.* Hêtre commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé à l'arrière d'une grande villa, ce hêtre demeure peu visible depuis la rue Alcide Delapierre. Ces dimensions toutefois en font un arbre visible depuis la rue du Coteau,

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des hêtres : port ample et globulaire. Son feuillage vert brun détone dans le paysage renforçant sa visibilité.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	58, rue Alexis Maneyrol		
Repère cadastral	AI 0069		
Essence	*Juglans regia L.* Noyer royal		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé à l'arrière d'une maison de ville, ce noyer présente une grande hauteur et se caractérise par des branches tortueuses et étalées.
Il est particulièrement visible depuis la rue du Val Brisemiche.

Silhouette :
Ce noyer, de très belles dimensions, présente un fut qui se subdivise en larges charpentières tortueuses caractéristiques de l'essence.
Le houppier, volumineux, adopte un port globulaire de grande qualité.

PRESCRIPTIONS

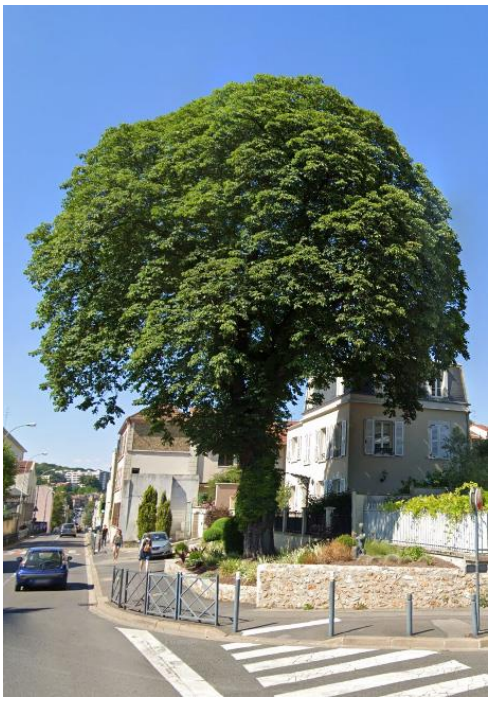
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057874-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	23, rue Anatole France		
Repère cadastral	AL 0461		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Planté en bordure de la rue Anatole France, ce marronnier s'inscrit dans la perspective de la gare.
Ce très beau sujet présente un tronc épais et droit.
La taille progressive de cet arbre a entraîné un houppier assez haut.
Ce dernier est arrondi, large et touffu.

Silhouette :
Ce marronnier propose un port globulaire porté sur un fut érigé remonté à une hauteur d'environ 7m.
Les charpentières, courtes, témoignent de campagnes d'élagage régulières.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un entretien régulier est à envisager. Les élagages ou ébranchages peuvent s'avérer nécessaires. Ces opérations devront être réalisées par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	23, rue Carnot		
Repère cadastral	AC 0024		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Planté en bordure de la rue Carnot, ce marronnier présente un tronc épais et droit. L'âge et les tailles successives ont entraîné une silhouette dissymétrique.

Silhouette :
Ce marronnier présente un fut épais qui se subdivise à environ 2m de hauteur pour former un réseau de charpentières érigées massives qui montrent les stigmates de tailles régulières. Le houppier, dissymétrique, présente une forme ovoïde élancée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	23, rue Carnot		
Repère cadastral	AC 0024		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Planté en bordure de la rue Carnot, ce marronnier s'inscrit en arrière-plan d'un sujet plus ancien.
Il présente une silhouette élancée, un tronc droit et un houppier ovoïde.

Silhouette :
Ce marronnier présente un fut érigé de belle hauteur qui se ramifie à environ 7m pour porter un réseau de charpentières presque verticales. Celles-ci ont été limitées en croissance par tailles successives et donnent à cet arbre un houppier ovoïde assez homogène.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	23, rue Carnot		
Repère cadastral	AC 0024		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Planté aux abords de la maison de l'enfance et de la jeunesse, ce cèdre se distingue dans l'espace vert par ses dimensions. Il présente un tronc haut et droit et des branches très étalées. Silhouette : Ce cèdre du Liban présente un fut érigé de beau diamètre qui porte des charpentières imposantes retombantes. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port tabulaire caractéristique de l'essence.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres RECOMMANDATIONS • Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-25

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7, rue de la Martinière		
Repère cadastral	AC 0059		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, à l'arrière de constructions, ce cèdre est peu visible depuis le domaine public.
Il s'installe dans un large cœur d'îlots végétalisé dont il émerge en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Ce cèdre au houppier particulièrement développé présente un port étalé non tabulaire. Son fut n'est pas observable en raison de son implantation en cœur de parcelle.

PRESCRIPTIONS

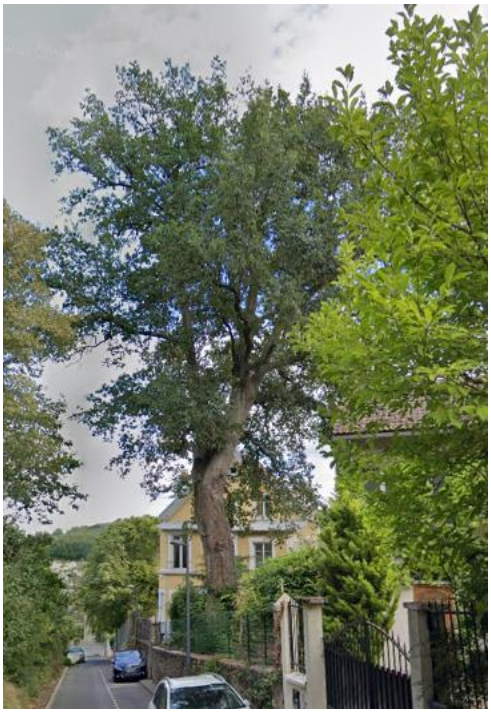
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-26

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11 bis, rue des Mortes Fontaines		
Repère cadastral	AC 0785		
Essence	*Quercus robur L.* Chêne pédonculé		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans un jardin privé en bordure de la rue de la Brise, ce chêne se distingue par ses dimensions et sa hauteur. Il rappelle la proximité du bois de Fausse Repose.

Silhouette :
Ce grand chêne possède un fut massif et irrégulier portant un houppier assez ramassé avec des charpentières érigées, lui conférant un aspect grossièrement cylindrique peu étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

- La proximité de l'arbre avec le mur limitatif constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire importants, etc.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-27

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, rue des Petits Bois		
Repère cadastral	AM 0286		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand cèdre s'installe dans l'ensemble arboré du jardin d'une copropriété. Il bénéficie d'une grande surface de pleine terre.

Silhouette :
Ce cèdre se démarque par la hauteur de son fut parfaitement cylindrique. Ses charpentières qui se déploient depuis la moitié supérieure du tronc portent un houppier relativement peu étalé qui renforce l'effet d'élancement du sujet.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-28

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, rue des Petits Bois		
Repère cadastral	AM 0287		
Essence	*Acer platanoides* Érable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'installe dans l'ensemble arboré du jardin d'une copropriété. Il bénéficie d'une grande surface de pleine terre.
Il est voisin d'un tilleul lui aussi identifié comme remarquable.

Silhouette :
Cet érable présente un port érigé de haut jet. Son houppier relativement étalé demeure assez ramassé, témoignant de campagnes d'élagage régulières.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-29

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, rue des Petits Bois		
Repère cadastral	AM 0287		
Essence	*Tilia x europaea* Tilleul commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce tilleul s'inscrit dans l'ensemble arboré du jardin d'une copropriété. Il bénéficie d'une grande surface de pleine terre.
Cet environnement lui a permis de se développer.

Silhouette :
Ce tilleul présente un long tronc, et un houppier dense de forme ovoïde. Il présente une silhouette très harmonieuse.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-30

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, rue des Petits Bois		
Repère cadastral	AM 0287		
Essence	*Fraxinus excelsior* Frêne commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce frêne s'inscrit dans l'ensemble arboré du jardin d'une copropriété. Il bénéficie d'une grande surface de pleine terre.

Silhouette :
Ce frêne présente une forme grossièrement ovoïde. Son fut se divise rapidement et présente des charpentières érigées. Sa cime est irrégulière et son feuillage peu dense.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-31

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11, rue des Petits Bois		
Repère cadastral	AM 0714		
Essence	*Platanus, Platanus x hispanica Münchh* Platane commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane, isolé, s'installe en bordure de la rue des Petits Bois, au nord d'un court de tennis.

Silhouette :
Ce platane présente un houppier ovoïde et un tronc droit d'où partent des charpentières courtes régulières témoignant de tailles régulières. L'ensemble déploie une très importante densité de ramifications.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-32

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	3, rue du Coteau		
Repère cadastral	AC 0044		
Essence	*Sequoiadendron giganteum Buccholz* Sequoia géant de Californie		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce séquoia, isolé, s'inscrit dans un jardin privé. Il émerge de la masse végétale en raison de sa hauteur.

Silhouette :
Ce séquoia présente un tronc cylindro-conique de grande hauteur portant un houppier globuleux irrégulier peu commun pour l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-33

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6, rue du Coteau		
Repère cadastral	AC 0068		
Essence	*Pinus nigra* Pin noir		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin se distingue dans le paysage par sa hauteur. Il s'inscrit au cœur d'un jardin privé et bénéficie d'une importante surface de pleine terre.

Silhouette :
Ce cèdre propose une silhouette très élancée, son tronc grêle et ses branches longues et retombantes lui confèrent un port pyramidal assez léger.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-34

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	24, rue du Coteau		
Repère cadastral	AC 0051		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre s'installe en bordure de la rue du Coteau, dans le jardin d'une copropriété.
Il se distingue en raison de ses dimensions et de sa largeur.

Silhouette :
Ce cèdre présente une silhouette dissymétrique en raison des élagages successifs.
Malgré tout il présente sur rue un port étalé et des branches retombantes étagées qui lui confèrent un bel aspect sur rue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-35

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Face au 26, rue du Coteau		
Repère cadastral	AB 0005		
Essence	*Quercus robur L.* Chêne pédonculé		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne s'installe en bordure de la rue du coteau, dans l'axe de la rue Carnot et dans le bois du parc de la Martinière.
Il se détache du boisement en raison de sa position au carrefour de plusieurs voies, mais également par ses dimensions.

Silhouette :
Ce chêne présente un houppier dense et un port relativement peu étalé. Malgré un fut assez haut, l'étagement régulier des charpentières sur la hauteur du tronc donne à l'ensemble plutôt colonnaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-36

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26, rue du Coteau		
Repère cadastral	AC 0052		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre s'installe en bordure de la rue du Coteau, dans le jardin d'une copropriété.
Sa présence est renforcée par un second cèdre planté à l'entrée de la copropriété.
Ils marquent ainsi l'entrée et figurent parmi les grands repères paysagers de la rue.

Silhouette :
Ce cèdre présente un port pyramidal et des branches retombantes et souples caractéristiques de l'essence.
Les charpentières présentent un développement dissymétrique, très massives en partie basse elles se raréfient sur la hauteur du tronc donnant a voir un houppier assez léger en cime.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-37

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26, rue du Coteau		
Repère cadastral	AC 0052		
Essence	*Cedrus deodora G.Don* Cèdre de l'Himalaya		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre s'installe en bordure de la rue du Coteau, dans le jardin d'une copropriété.
Sa présence est renforcée par un second cèdre planté à l'entrée de la copropriété.
Ils marquent ainsi l'entrée et figurent parmi les grands repères paysagers de la rue.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban présente un fut érigé de beau diamètre qui se divise en deux à une hauteur d'environ 8m. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port libre étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-38

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, sente Castel		
Repère cadastral	AM 0637		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut 'Glauca'* Cèdre bleu		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand cèdre s'installe dans un jardin privé, le long de la sente Castel. C'est un repère paysager important à l'échelle de la rue en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Ce grand cèdre présente un port pyramidal. Son tronc massif semble cependant avoir étêté en même temps qu'une importante taille de ses ramifications les plus hautes contraignant son expansion.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-39

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, rue du Docteur Darin		
Repère cadastral	AM 0260		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre s'installe à la rencontre des rues Charles Alby et du Docteur Darin. De ce fait, ce sujet est un repère paysager important.
Ses dimensions le singularisent.

Silhouette :
Le port retombant et souple de ce sujet et la densité de ses aiguilles le caractérisent. Ce cèdre bien qu'il présente un aspect globalement intéressant semble déséquilibré en raison d'un étêtement de sa cime.

PRESCRIPTIONS

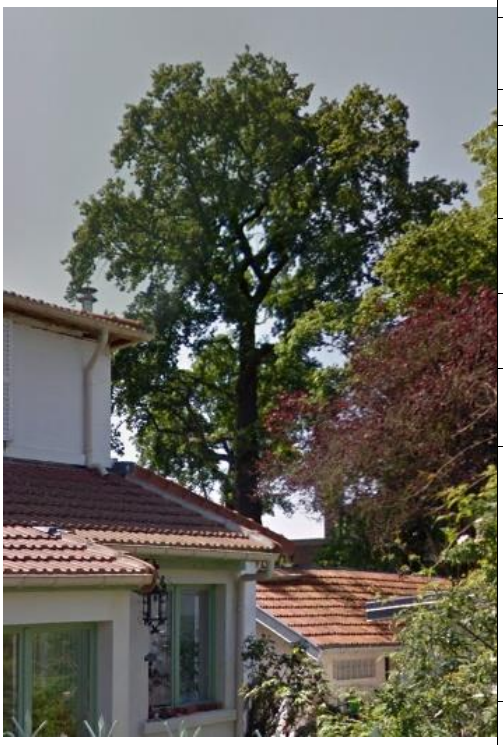
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-40

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	24, rue Edouard Rougeaux		
Repère cadastral	AM 0260		
Essence	*Quercus robur L.* Chêne pédonculé		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne s'installe dans le jardin d'une grande propriété.
Il se distingue dans le paysage par sa grande hauteur.
L'essence est typique des forêts franciliennes.

Silhouette :
Le sujet propose un houppier haut et irrégulier.
L'essence présente une silhouette imposante et assez élancée portée par un fut massif caractéristique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-41

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Sur espace public, face au 37, rue Guilleminot		
Repère cadastral	AC 0667		
Essence	*Fraxinus excelsior* Frêne commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé sur un talus en bordure de la rue Guilleminot, ce frêne marque le paysage par ses dimensions et son isolement. Il s'installe par ailleurs sur un point haut, lui conférant une grande visibilité.

Silhouette :
Le port de ce frêne est sphérique, il présente un houppier ample, dense et porté haut. Présentant une structure multitronc, ses branches principales sont dressées presque à la verticalité donnant à voir une architecture peu commune.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

- La situation de ce sujet, sur un talus, entre mur de clôture et voie constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire importants, etc.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-42

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	3, rue du Docteur Darin		
Repère cadastral	AM 0208		
Essence	*Quercus L.* *Chêne*		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne, implanté dans un jardin privé, forme un repère dans la rue du docteur Darin par sa hauteur.

Silhouette :
Ce chêne présente un houppier hémisphérique, et une cime irrégulière. Les élagages successifs ont limité son étalement.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-43

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1, parvis des Ecoles		
Repère cadastral	AE 0420		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans l'espace de jeux de l'école élémentaire Paul Bert, ce cèdre bleu, marque le paysage par ses dimensions et son imposante silhouette.

Silhouette :
Le port retombant et souple de ce sujet le caractérise.
Bien qu'il ait été étêté, le sujet conserve d'importantes dimensions, il présente ainsi une grande ampleur. L'importante longueur de ses ramifications et sa faible densité foliaire lui confèrent un aspect général de léger et assez gracile.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

- La situation de ce sujet, à proximité du mur de clôture, constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire importants, etc.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-44

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, rue Pasteur		
Repère cadastral	AK 0418		
Essence	*Salix x sepulcralis Simonkai var.chrysocoma Meikle* Saule pleureur doré		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce saule pleureur marque le croisement des rues du pavé de Meudon, Pasteur et de Jouy.
Son ampleur en fait un marqueur paysager important.

Silhouette :
Ce sujet présente toutes les caractéristiques de son essence avec un port pleureur singulier et de longs rameaux jaunes et retombants.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-45

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	20, rue Guilleminot		
Repère cadastral	AC 0176		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut 'Glauca'* Cèdre bleu		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand cèdre s'installe en cœur de parcelle, il est cependant visible depuis la rue en raison de sa très grande hauteur.

Silhouette :
Ce cèdre présente un port pyramidal irrégulier.
Les charpentières présentent un développement dissymétrique, le long du tronc qui offre un houppier dense sur l'entièreté de la hauteur de l'arbre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-46

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5, rue du Pavé de Meudon		
Repère cadastral	AK 0133		
Essence	*Quercus L.* *Chêne*		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit du Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand chêne s'installe en bordure de forêt. Il marque le passage de la voie dans sa partie forestière. Il anime par ailleurs le parvis de l'église.

Silhouette :
Ce chêne présente un houppier étalé, assez lâche et de forme arrondie.
Son fût, haut et droit participe à sa singularité en entrée de forêt.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter au branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-47

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, Rue du Pavé des Gardes		
Repère cadastral	AE 0169		
Essence	*Fagus sylvatica f.purpurea (Ait.) Schneid* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé au cœur du jardin d'une copropriété, ce hêtre se distingue par ses teintes.

Silhouette :
Ce sujet isolé propose un port sphérique majestueux. Son feuillage pourpre, caractéristique de l'espèce, en fait un élément identitaire du paysage urbain.

PRESCRIPTIONS

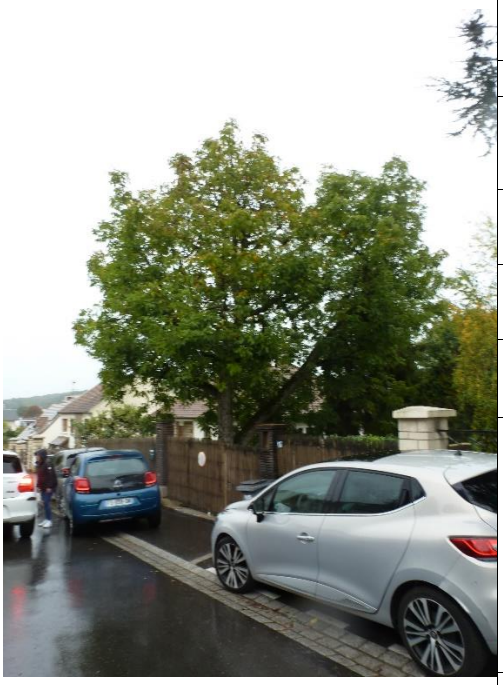
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-48

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	15, Sente Castel		
Repère cadastral	AM 0421		
Essence	*Juglans regia L.* Noyer royal		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans un jardin privé, ce noyer se repère en raison de son ampleur.

Silhouette :
Ce sujet propose une silhouette imposante, robuste et équilibrée. Il présente un tronc subdivisé relativement bas d'on l'une des ramifications qui se ploie en oblique offrant à voir un port étalé dissymétrique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-49

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	25, rue Carnot		
Repère cadastral	AC 0025		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut 'Glauca'* Cèdre bleu		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand cèdre s'installe dans le jardin d'une copropriété.
Il est visible depuis la rue Paul Vaillant Couturier en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Ce cèdre présente un port étalé irrégulier.
Les charpentières présentent un développement dissymétrique, le long du tronc qui offre un houppier dense sur l'entièreté de la hauteur de l'arbre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-50

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	3, avenue Louvois		
Repère cadastral	AL 0474		
Essence	*Tilia Cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans un jardin privé, le long de l'avenue Louvois, ce tilleul se repère depuis le lointain en raison de sa hauteur.

Silhouette :
Ce tilleul porte un tronc court et présente un houppier large, ovoïde et dense.
Ses caractéristiques fines demeurent peu observables du fait de son implantation.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-51

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	9, avenue Louvois		
Repère cadastral	AL 0420		
Essence	*Acer platanoides* Érable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'installe dans un secteur richement arboré. Il se distingue par sa hauteur depuis l'avenue Louvois.

Silhouette :
Cet érable présente un houppier colonnaire et dense, très homogène. De grande hauteur il apparait d'une belle densité et exprime son plein développement.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-52

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	15, avenue Louvois		
Repère cadastral	AL 0101		
Essence	*Sequoia sempervirens* Séquoia à feuille d'if		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand conifère s'installe au cœur d'un jardin privé arboré.
Il se distingue par ses dimensions et son essence.

Silhouette :
Ce sujet, majestueux, présente une silhouette élancée et équilibrée, son port colonnaire assez étroit est aéré.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-R-69

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, sente de la France		
Repère cadastral	**AC 345**		
Essence	*Prunus Cesarus* Cerisier		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans un jardin privé, dans le rétrécissement de la sente, ce cerisier est particulièrement visible du fait du dégagement visuel.

Silhouette :

Ce très bel arbre se caractérise par son port érigé . Il présente un fut droit et un houppier particulièrement haut pour son essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-54

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	12, avenue de Sully		
Repère cadastral	AL 0244		
Essence	*Sophora japonica* Sophora du japon		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sophora s'implante en bordure de l'avenue de Sully dans le jardin avant d'une belle villa. Il constitue un repère paysager en raison de sa largeur, principalement en remontant la rue depuis la rue de Jouy.

Silhouette :
Ce sujet présente un port arrondi et irrégulier caractéristique de l'espèce. Il se démarque par une floraison remarquable en clochette jaune au début du printemps.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-55

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	9, avenue de Sully		
Repère cadastral	AL 0200		
Essence	*Cupressus sempervirens* Cyprès de Provence		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cyprès s'installe proche de la limite séparative de cette grande propriété de l'avenue Sully.
Il marque le paysage en raison de sa hauteur.

Silhouette :
Ce cyprès de belle hauteur présente toutes les caractéristiques de l'essence, une forme élancée et un port érigé très dense et étroit.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-56

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	9, avenue de Sully		
Repère cadastral	AL 0200		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre de l'atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand conifère s'installe à l'avant d'une belle villa et en retrait de la rue. Il profite d'une situation isolée pour se distinguer.

Silhouette :
Ce grand conifère présente un port altier, ample et pyramidal porté par un fut élancé parfaitement homogène.
Son houppier peu dense lui confère un bel aspect général.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-57

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	13, avenue de Sully		
Repère cadastral	AL 0207		
Essence	*Wisteria siensis* Glycine		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge	**X**	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cette essence ornementale s'installe ici en limite parcellaire et présente d'importantes dimensions.

Silhouette :
Cette glycine, plante grimpante et ligneuse, a pris appui sur la grille de la clôture. Elle présente un réseau de branches ramifiées de fort diamètre qui se déploient largement sur rue. Au printemps elle offre à voir une floraison remarquable, caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Une taille régulière est à envisager pour assurer la pérennité de cette essence.

- Une attention particulière doit être portée à l'entretien de la clôture support afin d'éviter tout risque d'endommagement qu'entrainerait le remplacement de cette dernière

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-58

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	25, avenue Talamon		
Repère cadastral	AL 0155		
Essence	*Taxus baccata* If commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand conifère s'installe dans un jardin privé, en limite d'une grande demeure adressée sur l'avenue Talamon. Il est particulièrement visible depuis l'avenue Michel Letellier.

Silhouette :
Cet if bénéficie d'un grand entretien et de taille régulière. Ainsi il présente une allure disciplinée et une taille de topiaire de type pyramidal arrondi.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un entretien régulier est à prévoir afin de préserver le port topiaire de ce sujet

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-59

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4, avenue Jean Freeman		
Repère cadastral	AL 0140		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce marronnier s'installe sur un jardin privé au croisement de l'avenue Talamon et de l'avenue Jean Freeman

Silhouette :
Ce marronnier de belle envergure présente un houppier hémisphérique évasé porté par d'imposantes charpentières sur un fut de fort diamètre. La silhouette de cet arbre présente l'aspect caractéristique d'un arbre qui a été régulièrement élagué en "tête de chat"".
Le diamètre et la hauteur des branchages secondaires portés par les charpentières montrent un arrêt de cet entretien régulier qui a conduit le sujet à retrouver un port plus naturel

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-60

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, avenue Ernest cadet		
Repère cadastral	AL 0130		
Essence	*Larix decidua* Mélèze d'Europe		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce mélèze s'installe dans un jardin privé, il se distingue dans la masse arborée notamment durant la période hivernale.

Silhouette :
Ce mélèze est un grand conifère caduc au port altier, couvert d'un feuillage peu piquant, en aiguilles vertes bleutées qui se teintent de jaune d'or en automne. L'essence présente la particularité d'un feuillage caduc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-61

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17, avenue Ernest cadet		
Repère cadastral	AL 0130		
Essence	*Gingko biloba*		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce ginkgo s'installe au cœur d'un jardin privé. Il est visible depuis la rue en raison de sa hauteur, mais reste largement masqué par l'important couvert arboré de la parcelle.

Silhouette :
Ce ginkgo de belle hauteur présente un port étalé très dissymétrique caractéristique de l'essence. Ses rameaux portent des feuilles en forme d'éventail.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-62

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8, avenue Ernest Cadet		
Repère cadastral	AL 0106		
Essence	*Pinus nigra laricio* Pin noir		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce grand pin noir s'inscrit dans un jardin privé. Il est repérable depuis l'avenue Ernest Cadet grâce à sa très grande hauteur.

Silhouette :
Ce grand conifère à double tronc présente un port élancé étalé en parasol étagé sur la hauteur des troncs. Il bénéficie d'un feuillage persistant qui lui assure une belle visibilité en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-63

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16, avenue Ernest cadet		
Repère cadastral	AL 0110		
Essence	*Sequoia sempervirens* Séquoia à feuille d'if		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce séquoia s'installe en bordure de l'avenue Ernest Cadet. Il bénéficie ainsi d'une très grande visibilité. Il constitue un repère paysager en raison de sa grande hauteur.

Silhouette :
Ce sujet présente une silhouette élancée et un port très régulier. Son tronc unique supporte une ramure conique, pourvue d'un feuillage en aiguilles plates.

PRESCRIPTIONS

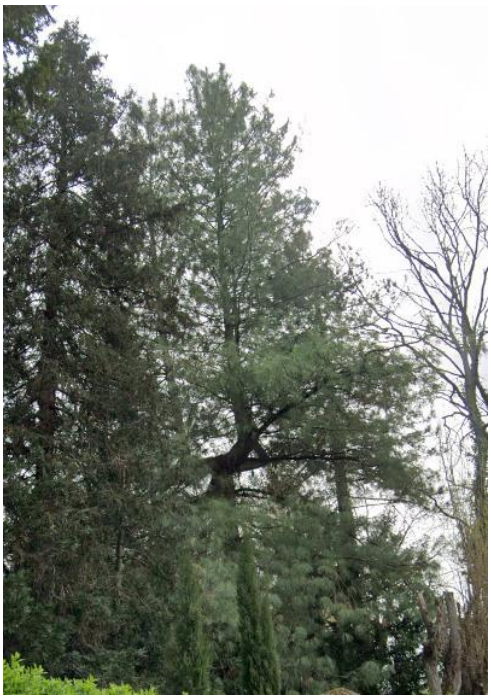
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-64

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	20, avenue Ernest cadet		
Repère cadastral	AL 0113		
Essence	*Pinus strobus* Pin de weymouth		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin s'implante dans un vaste jardin privé. Il est visible depuis le domaine public en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Ce pin présente un tronc tortueux qui donne au houppier une silhouette élancée, assez étalée et grossièrement pyramidale.

PRESCRIPTIONS

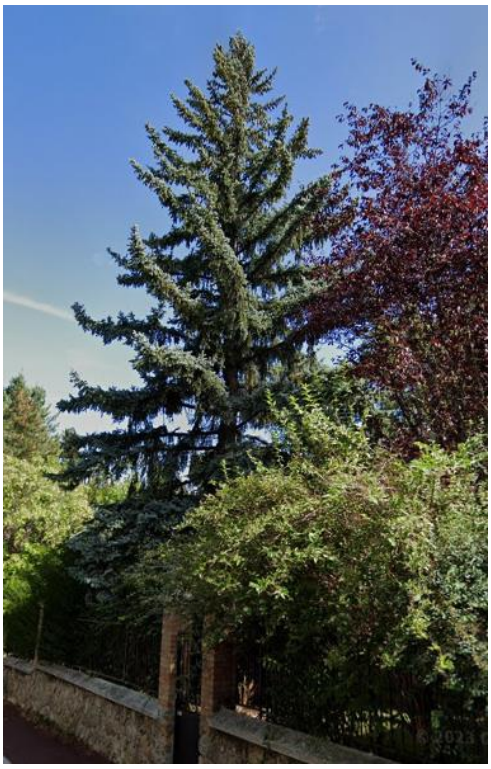
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-65

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	33, avenue Lazare Hoche		
Repère cadastral	AL 0129		
Essence	*Picea punguns "glauca"* Epicéa bleu du colorado		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin s'installe dans un jardin privé à proximité de la limite avec l'avenue Lazare Hoche.

Silhouette :
Cet épicéa propose un port conique assez étroit. Ses aiguilles sont réparties de façon dense sur des branches organisées de manières régulières le long du fut.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-66

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	40, avenue Lazare Hoche		
Repère cadastral	AL 0121		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre de l'atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre s'installe dans un jardin privé entre deux demeures. Ces belles dimensions le rendent très visible depuis la rue.

Silhouette :
Ce grand conifère présente un fut érigé, homogène de belle hauteur .
Le houppier montre un port tabulaire et une silhouette assez longiligne globalement colonnaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-67

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	34, avenue Lazare Hoche		
Repère cadastral	AL 0118		
Essence	*Cedrus libani ssp.Atlantica Battand. Et Trabut* Cèdre de l'atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre s'installe dans un jardin privé, à l'arrière d'une grande villa. Sa hauteur et son ampleur le rendent très visible depuis la rue.

Silhouette :
Ce cèdre présente un port tabulaire et des branches retombantes et souples caractéristiques de l'essence.
Les charpentières présentent un développement symétrique, très massives en partie basse, elles s'affinent en partie haute donnant à voir un houppier assez léger en cime.
.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



CHAVILLE

CHA-AR-68

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16, avenue Lazare Hoche		
Repère cadastral	AL 0037		
Essence	*Pinus pinea* Pin pignon		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin s'installe en bordure de l'avenue Hoche. Il est visible depuis le domaine public en raison de sa très grande hauteur.

Silhouette :
Ce conifère au fut cylindrique de belle hauteur porte un houppier homogène au port conique aplati caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres repères

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
CHA-AI-01	Rue Carnot	23
CHA-AI-02	Rue Carnot	23
CHA-AI-03	Avenue de la Résistance	41
CHA-AI-04	Avenue de la Résistance	41
CHA-AI-05	Avenue de Torcy	10
CHA-AI-06	Rue Emile Zola	28
CHA-AI-07	Avenue Sainte Marie	14bis
CHA-AI-08	Avenue Sainte Marie	14bis
CHA-AI-09	Avenue Sainte-Adélaïde	
CHA-AI-10	Avenue Sainte-Adélaïde	
CHA-AI-11	Avenue Sainte Marie	18
CHA-AI-12	Place Gaston Audonnet	
CHA-AI-13	Rue Anatole France	24
CHA-AI-14	Rue de la Brise	17
CHA-AI-15	Rue de la Brise	9
CHA-AI-16	Rue de la Fontaine Henri IV	4
CHA-AI-17	Rue de la Martinière	19
CHA-AI-18	Rue des Petits Bois	17
CHA-AI-19	Rue des Petits Bois	17
CHA-AI-20	Rue Père Komitas	28
CHA-AI-21	Avenue Talamon	1
CHA-AI-22	Avenue Talamon	5
CHA-AI-23	Avenue Sully	2
CHA-AI-24	Avenue Sully	6
CHA-AI-25	Avenue Sully	6
CHA-AI-26	Avenue Sully	10
CHA-AI-27	Avenue Sully	14
CHA-AI-28	Avenue Sully	18
CHA-AI-29	Avenue Ernest Cadet	face au 18
CHA-AI-30	Avenue Louvois	19
CHA-AI-31	Avenue Louvois	38
CHA-AI-32	Avenue Letellier	26
CHA-AI-33	Rue des Mortes Fontaines	26
CHA-AI-34	Avenue Curie	13
CHA-AI-35	Avenue Carnot	2 ter

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse	Photos	Description
CHA-AI-01	23 Rue Carnot		Tilleul commun
CHA-AI-02	23 Rue Carnot		Tilleul commun
CHA-AI-03	41 Avenue de la Résistance		Cèdre de l'Himalaya
CHA-AI-04	41 Avenue de la Résistance		Cèdre de l'Himalaya

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-05	10 Avenue de Torcy		Cèdre de l'Himalaya
CHA-AI-06	28 Rue Emile Zola		Platane commun
CHA-AI-07	14bis Avenue Sainte Marie		Tilleul commun
CHA-AI-08	14bis Avenue Sainte Marie		Micocoulier

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-09	Avenue Sainte-Adélaïde		Tilleul commun
CHA-AI-10	Avenue Sainte-Adélaïde		Tilleul commun
CHA-AI-11	18 Avenue Sainte-Marie		Saule pleureur
CHA-AI-12	Place Gaston Audonnet		Peuplier blanc fastigié

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-13	24 Rue Anatole France		Sapin
CHA-AI-14	17 Rue de la Brise		Erable champêtre
CHA-AI-15	9 Rue de la Brise		Pin de Weymouth
CHA-AI-16	4 Rue de la Fontaine Henri IV		Peuplier blanc fastigié

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-17	19 Rue de la Martinière		Cèdre de l'Himalaya
CHA-AI-18	17 Rue des Petits Bois		Séquoia géant de Californie
CHA-AI-19	17 Rue des Petits Bois		If commun
CHA-AI-20	28 Rue Père Komitas		Cèdre bleu de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-21	1 Avenue Talamon		Ginkgo biloba
CHA-AI-22	5 Avenue Talamon		Bouleau verruqueux
CHA-AI-23	2 Avenue Sully		Pin pignon
CHA-AI-24	6 Avenue Sully		Epicéa bleu du Colorado

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-25	6 Avenue Sully		Epicéa commun
CHA-AI-26	10 Avenue Sully		Epicéa commun
CHA-AI-27	14 Avenue Sully		Tilleul à grande feuille
CHA-AI-28	18 Avenue Sully		Bouleau verruqueux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-29	Face au 18 avenue Ernest cadet		Pin laricio de corse
CHA-AI-30	19 Avenue Louvois		Thuya du canada
CHA-AI-31	38 Avenue Louvois		Cèdre de l'Himalaya
CHA-AI-32	26 Avenue Letellier		Epicéa commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CHA-AI-33	26 rue des mortes fontaines		Cèdre
CHA-AI-34	13 Avenue Curie		Marronnier
CHA-AI-35	2ter Avenue Carnot		Cèdre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.c – Cahier des patrimoines protégés

Issy-les-Moulineaux

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 11 décembre 2024 approuvant le projet de PLUi

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT CHAVILLE ISSY-LES-MOULINEAUX MARNES-LA-COQUETTE MEUDON SÈVRES VANVES VILLE-D'AVRAY

Patrimoine bâti remarquable 3
Patrimoine bâti d'intérêt 107
Ensembles bâtis à caractère patrimonial 153
Ensembles urbains d'intérêt 167
Arbres remarquables 175
Arbres repères 202

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-R-001	Rue Ernest Renan	15
ILM-R-002	Rue Ernest Renan	19
ILM-R-003	Rue Ernest Renan	19bis
ILM-R-004	Rue Ernest Renan	29
ILM-R-005	Rue Ernest Renan	36bis
ILM-R-005	Rue Ernest Renan	36
ILM-R-006	Rue Ernest Renan	39
ILM-R-007	Rue Ernest Renan	40
ILM-R-008	Rue Michelet	4ter
ILM-R-009	Rue Michelet	10
ILM-R-010	Parvis Corentin Celton	4
ILM-R-011	Rue du Général Leclerc	6 et 8
ILM-R-012	Rue du Général Leclerc	13
ILM-R-013	Boulevard Voltaire	12
ILM-R-014	Boulevard Voltaire	21
ILM-R-015	Rue du Sergent Blandan	4
ILM-R-016	Rue de Vanves	3
ILM-R-017	Rue Roger Salengro	30
ILM-R-018	Avenue Victor Cresson	6
ILM-R-019	Avenue Victor Cresson	24
ILM-R-020	Avenue Victor Cresson	27bis
ILM-R-021	Avenue Victor Cresson	42
ILM-R-022	Avenue Victor Cresson	49
ILM-R-023	Avenue Victor Cresson	54
ILM-R-024	Avenue Victor Cresson	55
ILM-R-025	Avenue Victor Cresson	73
ILM-R-026	Rue Kléber	19
ILM-R-027	Rue Kléber	31
ILM-R-028	Rue Marceau	1
ILM-R-029	Rue Marceau	16bis et 18
ILM-R-030	Avenue de la République	10
ILM-R-031	Avenue de la République	36
ILM-R-032	Avenue Jean Jaurès	1
ILM-R-033	Avenue Jean Jaurès	2
ILM-R-034	Avenue Jean Jaurès	17
ILM-R-035	Rue André Chénier	1
ILM-R-036	Rue Auguste Gervais	1
ILM-R-037	Rue Auguste Gervais	16
ILM-R-038	Rue Lasserre	1
ILM-R-039	Rue Lasserre	2
ILM-R-040	Avenue Bourgain	6
ILM-R-041	Avenue Bourgain	7
ILM-R-042	Avenue Bourgain	10
ILM-R-042	Avenue Bourgain	12
ILM-R-043	Rue Diderot	38
ILM-R-044	Rue Henri Tariel	30
ILM-R-045	Rue Telles de la Poterie	5
ILM-R-045	Rue Telles de la Poterie	7
ILM-R-046	Rue Telles de la Poterie	8
ILM-R-047	Rue Telles de la Poterie	18
ILM-R-048	Rue d'Estienne d'Orves	12 et 14

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-R-049	Rue Etienne Dolet	3
ILM-R-050	Rue Minard	17
ILM-R-051	Rue Minard	27
ILM-R-052	Rue Henri Tariel	36
ILM-R-053	Rue Henri Tariel	45
ILM-R-054	Rue Henri Tariel	47
ILM-R-055	Rue du Général Leclerc	62
ILM-R-056	Rue de l'abbé Grégoire	8
ILM-R-057	Rue Adolphe Chérioux	18
ILM-R-058	Rue Lasserre	14
ILM-R-058	Rue Lasserre	14bis
ILM-R-059	Rue Lasserre	16
ILM-R-060	Rue Lasserre	20
ILM-R-061	Rue Pierre Curie	8
ILM-R-061	Rue Pierre Curie	6
ILM-R-062	Avenue du Général de Gaulle	63
ILM-R-063	Avenue du Général de Gaulle	71
ILM-R-064	Avenue du Général de Gaulle	92
ILM-R-065	Avenue du Général de Gaulle	101
ILM-R-065	Avenue du Général de Gaulle	99
ILM-R-066	Avenue du Général de Gaulle	105
ILM-R-067	Rue d'Alembert	25
ILM-R-068	Rue Gabriel Péri	3
ILM-R-069	Rue de l'Abbé Derry	11
ILM-R-070	Rue de l'Abbé Derry	18
ILM-R-071	Rue Jules Guesde	11
ILM-R-072	Rue Jules Guesde	20
ILM-R-073	Rue Baudin	3
ILM-R-074	Rue Baudin	50
ILM-R-075	place jules Gevelot	2
ILM-R-076	Rue Jules Ferry	1
ILM-R-077	Quai du Président Roosevelt	
ILM-R-078	Rue Barbès	52
ILM-R-079	Rue de l'Egalité	14
ILM-R-080	Avenue du Général de Gaulle	132
ILM-R-081	Avenue de Verdun	135
ILM-R-082	Avenue de Verdun	162
ILM-R-083	Avenue de Verdun	176bis
ILM-R-084	Rue Aristide Briand	22 au 27
ILM-R-085	Rue Barbès	50
ILM-R-086	Rue Marcel Miquel	18
ILM-R-087	Rue de Meudon	28
ILM-R-087	Rue de Meudon	26
ILM-R-088	Rue de Meudon	54
ILM-R-089	Rue Paul Besnard	2 et 4
ILM-R-090	Avenue de Verdun	147
ILM-R-091	Parc saint germain	
ILM-R-092	Parc saint germain	
ILM-R-093	parc saint germain	
ILM-R-094	Rue Pierre Poli	28
ILM-R-094	Rue Pierre Poli	26

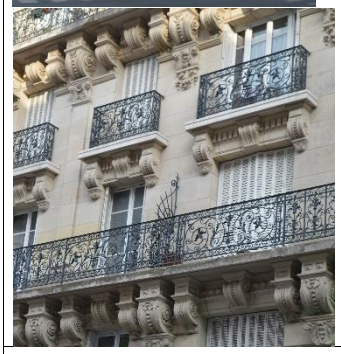
Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-R-095	rue pierre poli	39
ILM-R-096	Rue Pierre Poli	105
ILM-R-097	Avenue du Bas Meudon	16
ILM-R-098	Avenue du Bas Meudon	58
ILM-R-099	Avenue du Bas Meudon	66
ILM-R-100	Rue Paul Bert	1 au 7



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-01
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AC 46**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1ère moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble présente un rez-de-chaussée commercial, 4 étages carrés et un étage de comble. Il date du début du XXe siècle et est riche en modénatures et ornements. Situé à l'angle de deux rues, il est une figure de proue qui structure la rue, ce qui le rend visible d'assez loin. Il présente 7 travées ordonnancées. Sa façade est composée de moellons de meulières. Les encadrements de baie, les bandeaux et la corniche sont travaillés en pierre de taille. La serrurerie (porte et garde-corps) est d'origine. Les menuiseries ne sont pas d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Le rez-de-chaussée présente des devantures peu intégrées à l'édifice. La couverture est en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Encadrement de baies, bandeaux, corniches en pierres de taille • Serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-02
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 58**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emile Delaire**
Période constructive	**1903**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle se compose d'un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Situé à l'angle de deux rues, il est une figure de proue qui structure la rue, ce qui le rend visible d'assez loin. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées. La serrurerie et les menuiseries sont d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques • Maintien de la porte en bois d'origine
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Porte d'entrée en bois d'origine • Serrurerie • Moulures pierre de taille • Lucarnes à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-03
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19 bis, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 57**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emile Delaire**
Période constructive	**1909**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, par quatre niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et briques jaunes et présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées. Des balcons filants sont présents aux niveaux 2 et 5. La serrurerie et les menuiseries sont d'origines. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques • Maintien de la porte en bois d'origine
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Porte d'entrée en bois d'origine • Serrurerie • Moulures pierre de taille • Lucarnes à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-04
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**29, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 133**
Catégorie	**Immeuble/Garage**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**A.Gens, maître d'œuvre**
Période constructive	**1933**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble et le garage ont été construits simultanément. Ils sont caractéristiques du style Art Déco. L'ensemble se compose d'une cour, d'un magasin de commerce et d'un atelier-boutique. Les matériaux utilisés sont le béton armé et la brique. L'immeuble présente un sous-sol et 2 étages carrés. La couverture terrasse est en ciment. Au rez-de-chaussée, une grande vitrine s'ouvre sur la rue. Les menuiseries ne sont pas d'origine (cf. photo). La façade arrière est réalisée en brique jaune.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place et du traitement de l'enduit (respect des couleurs), en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, bow-window) • Respect et maintien de la vitrine et de son dessin **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Toiture-terrasse • Serrurerie • Persiennes métalliques • Régularité de percement des ouvertures • Bow-window	• Privilégier des menuiseries aux profilés fins et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble





ISSY-LES-MOULINEAUX		
		ILM-R-05
	Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
	Adresse	**36 -36bis, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
	Repère cadastral	**Y 60**
	Catégorie	**Immeuble de rapport/commerces**
	Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
	Architecte	**Emile Delaire**
	Période constructive	**1909**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées. Les ferronneries sont d'origine. Les portes d'entrée sont en bois travaillé. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Porte d'entrée en bois d'origine • Ferronnerie • Moulure pierre de taille • Lucarnes à toiture débordante • Bandeaux et corniche	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-06
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**39, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 27**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, sept niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et briques jaunes et présente de riches décors : consoles en pierre de taille, jeu de volume avec les briques. Le parement du rez-de-chaussée et R+1 sont en enduit/pierre de taille. Il présente un traitement de l'angle remarquable. Il présente sept travées ordonnancées. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc. La serrurerie est d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors (notamment la polychromie et les jeux de reliefs) et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, bandeaux, corniches, cheminées en briques, toiture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Dessin des briques • Cheminées briques • Serrurerie • Bandeaux, corniches et consoles moulurées	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-07
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**40, rue Ernest Renan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**Y 62**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, et cinq étages. Enduites au plâtre, ses façades possèdent de nombreuses modénatures : Consoles moulurées, garde-corps galbe, enduit en faux-bossage, serrurerie d'origine. Des balcons filants sont présents aux niveaux 2 et 5. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Le commerce présente une devanture en applique	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et du traitement des enduits qui diffère selon les niveaux, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles moulurées, portail d'entrée) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Éléments de serrurerie : garde-corps • Persiennes métalliques • Porte d'entrée d'origine • Consoles moulurées • Enduit faux-bossage	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-08
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4 ter, rue Michelet 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 169**
Catégorie	**Maison de ville**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison individuelle, bâtie dans les années 30, présente une façade en meulière avec des décors remarquables : encadrement de baie avec alternance de brique, frises en céramique, bandeaux et corniches, soubassements enduits. La porte d'entrée en bois et ferronnerie est d'origine. Les gardes corps, les menuiseries et les persiennes sont d'origine. La couverture en tuiles mécaniques est percée de 2 fenêtres de toits ordonnancées sur la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade et l'alternance des matériaux, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiseries d'origine, portail d'entrée) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux marquants chacun des niveaux • Menuiserie d'origine (fenêtres et porte d'entrée) • Serrurerie • Encadrement de baie en briques • Céramiques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries et veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-09
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue Michelet 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 161**
Catégorie	**Immeuble à appartements**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Louis Vernayre**
Période constructive	**4e quart XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble à appartements s'élève sur un rez-de-chaussée, deux étages et un étage attique. La construction présente un jeu de polychromie et de matériaux en façade. Les façades remarquables de l'immeuble présentent de très riches détails architecturaux : l'utilisation de matériaux divers (pierre de taille, meulière, moellons, briques colorées), modillon en céramique, balcon en structure métallique. L'ensemble est constitué d'un bâtiment principal, d'une cour, et d'atelier en brique, reprenant la modénature de l'immeuble. Un immeuble récent a été bâti dans l'ancien jardin d'agrément.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles, clôture) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Annexes** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Encadrement des baies, bandeaux, corniches • Serrurerie (garde-corps, consoles et balustres des balcons) • Atelier en brique • Clôture sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-10
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, parvis Corentin Celton 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**Y 112**
Catégorie	**Grand équipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Marcellin Véra**
Période constructive	**3e quart XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Des bâtiments de l'hospice des Petits Ménage, construits par l'architecte Véra en 1863 il ne reste que : l'ancienne entrée, la chapelle, le bâtiment placé derrière ainsi que les arcades autour du jardin ouvert au public. Les premiers bâtiments qui datent du Second Empire ont été démolis et remplacés en partie par l'actuel hôpital et en partie par des immeubles résidentiels reprenant le plan originel.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Annexe** • Maintien du traitement paysager du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Façade en pierre de taille • Eléments de décors : bandeaux, soubassement, corniches. • Enduit à la chaux • Fenêtre à petits bois • Arcades	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble (enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier)





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-11
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 et 6, rue du Général Leclerc 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**X 17**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**E. Puijalon**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble en pierre de taille s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, cinq niveaux et un niveau mansardé. Il présente de nombreux décors : bandeaux et consoles moulurées, modénatures, balustres, enduit en faux-bossage, garde-corps galbes. Les ferronneries sont d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante en bois. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, portail d'entrée, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Porte d'entrée en bois d'origine • Ferronnerie • Consoles moulurées • Lucarnes à toiture débordante • Bandeaux et corniche • Enduit faux-bossage	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-12
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, rue du Général Leclerc 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 1**
Catégorie	**Immeuble de bureaux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Limite- XIXe siècle - XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle, visible de loin, abritait la Banque de France. Il a été construit à la fin du XIX^{e} siècle/début du XX^{e} siècle. Le traitement de l'angle est remarquable, à travers la présence d'un portail monumental encadré par deux colonnes. Il présente neuf travées ordonnancées. Sa façade en pierre de taille est enduite. Les modénature, bandeaux et corniches présentent un traitement sobre. Chaque travée se termine par une lucarne. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (porte d'entrée, couverture à la Mansart) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Porte d'entrées • Colonnes engagées • Bandeaux et corniche, modénature sobre	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-13
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, boulevard Voltaire 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 15**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emile Delaire**
Période constructive	**1901**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble, construit par Emile Delaire en 1901, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : travail de la modénature, corniche, bandeaux et consoles moulurées. Les garde-corps sont d'origines. L'ensemble des baies se ferment par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles moulurées, porte cochère, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Portes cochères en bois d'origine • Balcon avec garde-corps en ferronnerie ajourée • Pierre de taille en bossage • Consoles moulurées • Lucarnes à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-14
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, boulevard Voltaire 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 19**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**4e quart XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, bâtie à la fin du XIX^{e} siècle, présente une façade polychrome alternant parements en brique orangée et noir, et décors en pierre de taille. La villa est installée en retrait de la rue, derrière une clôture. Elle se compose autour de 3 travées symétriques. Elle présente une modénature remarquable : encadrement de baie, chainage d'angle, bandeaux et corniches en pierre de taille, sculpture. Chaque travée se termine par une lucarne au niveau des combles. La lucarne centrale présente un fronton sculpté remarquable. Les garde-corps et le balcon central ont conservés leur ferronnerie d'origine. La couverture est en ardoise.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, décors de toiture) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Ensemble des décors en pierre de taille. • Serrurerie • Cheminée, alternance de briques • Sculpture • Lucarnes • Balcon central	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-15
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue du sergent Blandan 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**X 7**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine, bâtie au début du XX^{e} siècle, présente une façade en meulière et un décor polychrome alternant brique orangée et verte au niveau des bandeaux et des linteaux de baies. Les garde-corps en bois reprennent le style Art Nouveau. Les menuiseries et les persiennes sont d'origine. La villa mitoyenne est installée en alignement sur rue. La couverture en tuile mécanique présente une lucarne rampante sur chacun de ces pans.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiseries d'origine, portail d'entrée) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Meulière • Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Menuiserie d'origine (fenêtres et porte d'entrée) • Garde-corps • Soubassement en pierre de taille	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-16
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue de Vanves 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 2**
Catégorie	**Immeuble à appartements**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Louis Veyssade**
Période constructive	**Milieu XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble à appartements, construit au milieu du XIXe siècle par l'architecte Louis Veyssade est représentatif du centre historique d'Issy. Il présente un rez-de-chaussée et 3 étages carrés. Les façades en moellons sont enduites. Les travées sont ordonnancées. La modénature est simple. Des bandeaux moulurés viennent souligner les niveaux. Certains volets battants en bois sont conservés.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (main courante, volets battants) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Menuiseries d'origine • Bandeaux moulurés • Volets en bois battants • Main courante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-17
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30, rue Roger Salengro 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**S 297**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport date du début du XX^{e} siècle. Il s'élève sur un rez-de-chaussée commercial et quatre étages carrés. Il s'organise autour de 4 travées ordonnancées. Il présente une façade en pierre de taille et meulière, richement décorée : bandeaux, encadrement de baie et corniche en pierre de taille, incrustation de briques colorées en allège, consoles moulurées. Les gardes corps et les balcons en ferronnerie sont d'origines. Certaines menuiseries sont en bois, d'origine. La couverture est en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balcons) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux, consoles, encadrement de baie et corniche en pierre de taille. • Serrurerie (garde-corps, balcons, persiennes)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-18
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, Avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**T 150**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine date des années 1900. Elle s'élève sur un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de combles. Elle s'organise autour de 3 travées ordonnancées. Deux des travées se terminent par des lucarnes. Les murs de façade sont en pierre meulière, dont les joints sont regarnis de mortier rosé avec de petits agrégats soignés. La façade présente de riches modénatures, à travers des moulures très prononcées, au niveau des encadrements de baies et des chainages d'angle. De la terre cuite ornent les encadrements de baie. Le soubassement est souligné par des moellons. Les baies se ferment par des persiennes. La couverture est en tuiles mécaniques, ornée d'une frise de faitage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade et l'alternance des matériaux, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Encadrement de baie, chainage d'angle, moulure et céramiques • Persiennes métalliques • Ferronneries • Soubassement • Clôture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de travaux sur la couverture, une troisième lucarne peut être dessinée dans le respect de l'écriture de la bâtisse • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-19
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**T 163**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison individuelle a été bâtie au début du XX^{e} siècle. Elle s'élève sur un rez-de-chaussée et un étage carré. La façade principale présente 4 travées ordonnancées. Elle présente des façades en meulière. La corniche et les encadrements de baie sont soulignées par des détails en pierre moulurée (volutes et sculptures). Les garde-corps sont d'origine. Présence d'un jardin latéral. La couverture est en tuiles mécaniques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, soupiraux, couverture en tuiles mécaniques, clôture) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Pierre meulière • Encadrements de baies et corniches en pierre de taille. • Persiennes • Serrurerie • Soupiraux	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-20
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27 bis, Avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 148**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ancien dispensaire de style éclectique se singularise par son jeu de matériaux la richesse de ces décors : présence de médaillons allégoriques sculptés, et d'une frise en faïence peinte en corniche. La maçonnerie en pierre de meulière est rehaussée par un jeu de briques, jaune et rouge, en bandeaux et en corniche. Les garde-corps sont d'origine. La toiture débordante est soulignée par des aisseliers apparents. Couverte en tuile, elle présente des épis de faîtage en terre cuite.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, débords de toiture et aisseliers en bois, clôture et portail sur rue) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Décors de couverture : épis de faitage • Frise faïence peinte • Aisseliers apparents • Serrurerie • Médaillons sculptés • Clôture et grille	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • En cas de remplacement de la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-21
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**42, avenue Victor Cresson** **85, boulevard Gallieni** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**T 186**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Laurent Alfred**
Période constructive	**1903**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Situé à l'angle de deux rues, il est une figure de proue qui structure la rue. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées. Des éléments de décors comme des frise en céramique et des frises en brique colorée ornent la façade. Certaines menuiseries et la serrurerie sont d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante ou un œil de bœuf. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc. L'édifice est prolongé par une terrasse et un jardin arboré sur le boulevard Gallieni.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles moulurées, lucarnes à toiture débordante, œil de bœuf, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Lucarnes à toiture débordante et œil de bœuf • Polychromie, jeu de matériaux en façade (pierre de taille, bossage, brique colorées) • Consoles moulurées • Frise céramique • Serrurerie (garde-corps) • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**49, avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AH 6**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**P.Montanet et E.Randamne**
Période constructive	**1905**

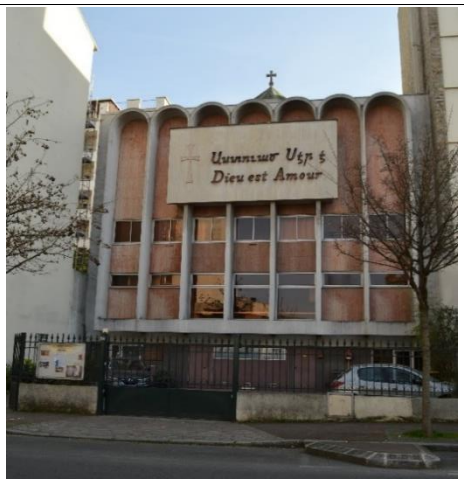
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, cinq niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées, frise sculptée. La serrurerie des balcons et des garde-corps est d'origine. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles moulurées, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Menuiserie d'origine • Lucarnes à toiture débordante • Jeu de matériaux en façade (pierre de taille, bossage, frise) • Consoles moulurées • Serrurerie (garde-corps) • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-23
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**54, avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**S 256**
Catégorie	**Immeuble à appartements**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Delaire et Jacques Sage**
Période constructive	**1929**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble à appartement a été réalisé en 1929 par J.Delaire et J.Sage. Il s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, 7 étages carrés et une toiture terrasse. Il se compose de 7 travées ordonnancées et symétrique. La présence de loggias en façade apporte un jeu de plein et de vide qui rythme la façade. La structure est en béton armée avec un parement brique. La modénature en enduit blanc souligne les balcons et bandeaux. Le dessin et les décors reprennent le style Art Déco : les mains courantes en ferronnerie, le dessin de la porte d'entrée et les cabochons en céramique sur les balcons. Certaines menuiseries sont d'origine. Un atelier sur cour est présent en fond de parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (loggias, porte et main courante en ferronnerie, menuiserie d'origine) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Loggias • Porte et main courante en ferronnerie • Menuiserie bois d'origine • Cabochons céramiques • Persiennes métalliques	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-24
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**55, avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AH 3**
Catégorie	**Edifice religieux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 1970**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Construit en 1978, le temple de l'Eglise Evangélique Arménienne présente des références à l'architecture arménienne traditionnelle, notamment une coupole éclairée par 12 vitraux. L'édifice en béton armé se compose d'un plan centré et massé, orienté au nord et terminé par un chevet plat. La façade avenue Bourgain est pourvue d'un porche à trois arcades en plein-cintre. L'église est couverte d'un toit terrasse avec une coupole à pans coupés, percés d'une série de baies en plein-cintre.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (coupole, vitraux, clôture) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Coupole • Vitraux • Clôture	• En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-25
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**73, avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**R 20**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine remarquable s'installe en alignement de la rue. L'édifice en parement brique se distingue par la volumétrie de sa toiture. Ces façades témoignent de la qualité et du soin d'un style artisanal de construction. La façade principale présente de riches décors : inserts émaillés dans la brique blanche de façade et dans les linteaux cintrés, modénatures et moulures d'encadrements en linteaux cintrés et en appuis, chaînages, charpente en console de la couverture, terres cuites en couverture et en faîtage, forme ouvragée de la couverture avec les 2 pignons, soubassement souligné par des moellons. Les garde-corps en fonte et les menuiseries visibles sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie et les décors de couverture, en cas de ravalement ou de travaux de couverture • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiseries, débords de toiture et aisseliers en bois) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien de persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps • Menuiserie d'origine • Charpente complexe • Céramique décorative • Décors de couverture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-26
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, rue Kleber** **6, rue Hoche** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 20**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine remarquable s'installe en retrait de la rue, derrière une remarquable clôture et son jardin. L'édifice en meulière se distingue par la qualité de sa modénature. La façade principale présente de riches décors : frise en céramique, modénatures et moulures d'encadrements en linteaux cintrés et en appuis, chaînages. Les garde-corps en fonte et les menuiseries visibles sont d'origine. La couverture est en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, main courante, marquise, vitraux, clôture et portail sur rue) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors rocaille sur le garage • Frise et cabochons • Clôture maçonnée et grille • Escalier monumental • Vitraux • Marquise • Garde-corps	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de remplacement de la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-27
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**31, rue Kleber 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 41**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Durandaud et Avril architectes**
Période constructive	**1904**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble, construit en 1904, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial et six étages carrés. Il s'organise autour de six travées ordonnancées et symétriques. Il se termine par une toiture terrasse. Le dernier niveau a été modifié (disparition de la couverture ardoise). Il a été bâti en pierre de taille et présente de très beaux décors : corniche et consoles moulurées, pilastres, sculptures. Les balcons présentent des garde-corps en ferronnerie ajourée, d'origine. Les menuiseries à petits carreaux en bois sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balcons, consoles moulurées, menuiserie, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Consoles moulurées • Menuiseries • Balcon avec garde-corps galbe en ferronnerie ajourée • Encadrement de la porte sculpté	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-28
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Marceau** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 136**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison individuelle, bâtie dans les années 30, présente une façade en meulière avec des décors : encadrement de baie, ainsi que des éléments de serrurerie (garde-corps, marquise). Couverture en tuiles avec 2 fenêtres de toit et une lucarne. Présence d'une extension sur cour.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Encadrement de baie, corniche et bandeaux marquants les niveaux. • Serrurerie (garde-corps, marquise) • Porte • Portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16bis et 18, rue Marceau 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 78**
Catégorie	**Edifice religieux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1939**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le temple adventiste, de plan longitudinal, est composé d'un porche et d'un vaisseau central. Le chevet est plat. Un corps de bâtiment annexe est accolé au chevet. La façade à pignon est pourvue d'un porche en plein-cintre, soutenu par des colonnes à chapiteaux. Une porte en plein-cintre permet d'entrer dans le temple. Deux jours en plein-cintre encadrent le porche. L'édifice est pourvue d'un clocher-mur et couverte d'une toiture tuile. Les murs latéraux sont percés de baies quadrangulaires et soutenus par des contreforts aux extrémités. La façade sur rue est recouverte d'un parement pierre en bossage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, porche et colonnade) **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Parement pierre en bossage • Menuiserie d'origine (fenêtres et porte d'entrée) • Porche et colonnade • Serrurerie • Portail sur rue / clôture	• Améliorer l'intégration paysagère des espaces extérieurs





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-30
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, avenue de la République 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**X 38**
Catégorie	**Immeuble de rapport**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle, figure de proue visible de loin, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, et sept étages carrés. Il a été bâti en pierre de taille et parement brique. Il présente de riches décors : chainage d'angle soulignés en pierre de taille, mascarons, corniche et consoles moulurées. Il présente une couverture terrasse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (consoles et corniches moulurées) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Pierre de taille en bossage • Consoles et corniches moulurées • Mascarons • Jeu d'alternance des matériaux	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures • S'assurer de l'invisibilité des coffrets, en cas de remplacement des volets roulants





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-31
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**36, avenue de la République 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 100**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**E.Delaire**
Période constructive	**1899**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle, construit par Emile Delaire en 1899, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : pierre de taille en bossage, corniche et consoles moulurées, pilastre. Les balcons présentent des garde-corps en ferronnerie ajourée, d'origine. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles moulurées, lucarnes à toiture débordante, toiture à la Mansart traitée en ardoise et zinc) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Couverture ardoise et zinc • Porte-cochère • Balcon avec garde-corps en ferronnerie ajourée • Pierre de taille en bossage • Corniche et consoles moulurées • Lucarnes à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-32
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, avenue Jean Jaurès 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AE 1**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**E. Puijalon architecte et H. Séron constructeur**
Période constructive	**1899**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle, construit en 1899, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : pierre de taille en bossage, corniche et consoles moulurées, frontons. Les balcons présentent des garde-corps en ferronnerie ajourée, d'origine. Il s'organise autour de 13 travées. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles moulurées, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Couverture ardoise et zinc • Balcon avec garde-corps en ferronnerie ajourée • Pierre de taille en bossage • Fronton triangulaire et consoles moulurées • Lucarnes à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-33
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, avenue Jean Jaurès 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 53**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**E.Delaire**
Période constructive	**1900**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble, construit par Emile Delaire en 1900, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Il s'organise autour de 8 travées ordonnancés. Il a été bâti en pierre de taille et parement brique et présente de riches décors : pierre de taille en bossage, corniche et consoles moulurées, frise et cabochons en céramique. Les balcons présentent des garde-corps en ferronnerie ajourée, d'origine. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps et balcons, consoles moulurées, lucarnes à toiture débordante, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Parement brique • Frise céramique colorée • Cabochon céramique • Lucarne à toiture débordante • Couverture ardoise et zinc • Consoles moulurées • Balcon avec garde-corps en ferronnerie ajourée • Porte cochère	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-34
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, avenue Jean Jaurès 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AE 57**
Catégorie	**Prieuré**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIII^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'ancien prieuré est un bâtiment en U, qui s'installe en retrait de la rue, derrière une clôture maçonnée. Il est mitoyen de la maison suisse de retraite, monument historique. Elle se caractérise par une composition ordonnancée, accentuée par les lucarnes à fronton qui terminent chaque travée. Les façades présentent un enduit de teinte claire qui souligne les modénatures et les décors (pilastres, fronton, corniche, bandeaux, linteau). Les fenêtres en plein cintre du 1er étage distinguent l'édifice du bâti alentour. La couverture est en ardoise.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (fenêtre cintrée) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture et le mur bahut • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures (pilastres, corniches, bandeau, fronton triangulaire) • Fenêtres cintrées • Serrurerie : portail et grille • Portail maçonnée : pierre de taille et meulière	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • S'assurer de l'invisibilité des coffrets, en cas de remplacement des volets roulants



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue André Chénier 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 47**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emile Delaire**
Période constructive	**1913**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle, construit par Emile Delaire en 1912, s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, quatre niveaux et un niveau mansardé. Il a été bâti en pierre de taille et présente de riches décors : pierre de taille en bossage, corniche et consoles moulurées, frontons. Les balcons présentent des garde-corps en ferronnerie ajourée, d'origine. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante. Il présente une couverture à la Mansart en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balcons, consoles moulurées, porte cochère, couverture à la Mansart) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Couverture ardoise et zinc • Porte-cochère • Balcon avec garde-corps en ferronnerie ajourée • Pierre de taille en bossage • Consoles moulurées • Lucarnes à toiture débordante	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-36
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Auguste Gervais 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 51**
Catégorie	**Immeuble à appartements**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Delaire et Jacques Sage**
Période constructive	**1932**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle, dit Les Colonnes, a été réalisé en 1932 par J.Delaire et J.Sage. Il est remarquable de par son travail de la volumétrie. Il s'organise autour de 10 travées ordonnancées et les 3 colonnes de bow-windows centrales mettent en valeur l'angle. Réalisé en béton armé, l'immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, 6 étages carrés et une toiture terrasse en ciment. La façade, en enduit rose, est décorée par des cabochons en céramique bleu. Un jeu de décalage des bow-windows et des baies crée des jeux d'ombres.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétries et bow-windows • Cabochons céramiques • Persiennes métalliques • Enduit rosé	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-37
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, rue Auguste Gervais 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 65**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVII^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet édifice est le dernier vestige du château des Conti. Il représentait un des pavillons d'entrée du château. Il abrite le musée de la Carte à jouer, qui s'installe également dans l'extension contemporaine qui le jouxte. L'édifice ancien présente une volumétrie intéressante, il s'articule autour d'une tourelle d'angle. La modénature est soulignée par les chainages d'angles et les bandeaux qui marquent les niveaux. La couverture de l'édifice est en ardoise. Il présente des menuiseries à petit-bois qui s'inscrivent dans les baies cintrées.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (tourelle, menuiserie cintrées et petit-bois) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Tourelle • Couverture en ardoise • Modénatures : corniches, bandeaux, chainages d'angle, soubassement marqué. • Menuiseries cintrées et avec petit-bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-R-38

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Lasserre 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 78**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Gaston Metivet**
Période constructive	**1925**

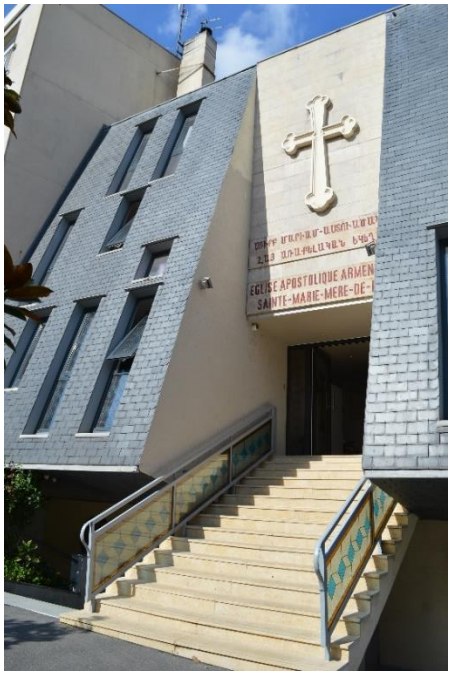
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de style éclectique a été réalisée en 1925 par l'architecte Gaston Metivet. Elle se singularise par la richesse de ses décors et ses jeux de matériaux : briques et moellons, bandeaux soulignés par un enduit blanc, jeu de volume avec les cheminées. Les garde-corps et les menuiseries sont d'origines. Elle présente une couverture en tuile mécanique.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiserie, clôture) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux marquants chacun des niveaux • Menuiserie d'origine • Serrurerie • Portail clôture sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-39
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Lasserre 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 154**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**2ème moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa est située à l'entrée du parc Henri Barbusse. Elle a été construite au milieu du XIXe siècle, lors du lotissement du parc du château. Elle s'installe au cœur d'un jardin arboré et clos d'un mur en pierre réhaussé d'une grille. Elle offre de jolis détails architecturaux : Chainage d'angle, bandeau et encadrement de baies soulignés, frontons, jeu de volumétrie avec la tour, élégant décor en plomb au faitage du toit, Une véranda contemporaine se place sur le côté de la villa.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, tourelle) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Pierre et modénatures en plâtre • Portail et grille sur jardin • Tourelle en poivrière • Décors de toitures : Frise et épis de faîtage	• En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-40
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, avenue Bourgain 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 6**
Catégorie	**Edifice religieux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Henri KHANDJIAN et Jean HANEMIAN.**
Période constructive	**1973**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Eglise Sainte-Marie Mère-de-Dieu, construite en 1973. L'église est de plan allongé. La façade quadrangulaire est percée d'une porte, surmontée d'une structure en forme de croix. La façade est recouverte d'ardoises et percée d'une série de baies quadrangulaires. On accède à l'église par une volée de marches.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitraux, couverture ardoise) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Couverture ardoise • Vitraux	• Veiller à l'entretien de la couverture en ardoise





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-41
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, avenue Bourgain 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 15**
Catégorie	**Villa urbaine jumelée**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine jumelée remarquable s'installe en alignement de la rue. L'édifice en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture. Ces façades témoignent de la qualité et du soin d'un style artisanal de construction. La façade principale présente de riches décors : encadrements de baies en brique ou pierre de taille moulurée, frise en terre cuite en corniche, soubassement en moellons, charpente en console de la couverture, forme ouvragée de la couverture avec les 2 pignons. Les garde-corps en fonte sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement ou de travaux de couverture • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiseries, charpente complexe et aisseliers en bois) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien de persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Encadrement des baies • Garde-corps • Menuiserie d'origine • Charpente complexe • Céramique décorative	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-42
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10 et 12, avenue Bourgain 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 8 et AG 9**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Delaire et Jacques Sage**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux immeubles jumelés sont construits en 1930 par les architectes Jacques Delaire et Jacques Sage. Les immeubles s'installent sur le premier tiers de la parcelle ; une clôture en fer forgé bleu (à conserver) et un jardinet donnent accès de la rue. A l'arrière deux séries de garage sont accessibles depuis des passages cocher. Cette architecture est typique des années 1930 où un jeu de volumétrie rythme la façade. Une série d'arcades couronne les volumes en saillie. La polychromie ainsi que les modénatures (céramique, ferronnerie, vitrail) sont remarquables. Certaines menuiseries sont d'origine malgré de nombreux changements incohérents.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (loggias, porte et main courante en ferronnerie, menuiserie d'origine) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien des aménagements d'accès en rez-de-chaussée (jardinet, grille)
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Polychromie et matérialité • Baie à arc en anse de panier au dernier niveau • Jeu de volumétrie (débords et retraits) • Serrurerie Art déco (garde-corps et portes)	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Entretenir les jardinets en avant de la façade



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-R-43

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, avenue Victor Cresson** **40, rue Diderot** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**T 177**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle s'élève sur un rez-de-chaussée commercial, trois niveaux et un niveau mansardé. Il présente un travail de la modénature remarquable à travers de riches décors : bandeaux, corniches et encadrement de baies moulurées, cabochons en céramique. La serrurerie des balcons et des garde-corps est d'origine. Les baies du premier niveau ont conservé des volets battants en bois. Chaque travée se termine par une lucarne à toiture débordante.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balcons, consoles moulurées) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Cabochons en céramique • Lucarnes à toiture débordante • Consoles moulurées • Serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur les menuiseries, retirer les volets roulants avec coffres apparents • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-44
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30, rue Henri Tariel 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 134**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	4e quart XIXe siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bourgeoise, située en retrait de la rue Henri Tariel, a été édifiée lors du lotissement du parc du château des Conti vers 1867. Cachée derrière un haut mur bahut, surmonté d'une grille, elle s'installe au cœur d'un jardin arboré. Élevée sur deux niveaux, cette vaste maison bourgeoise de plan rectangulaire présente un jeu de polychromie en façade entre la pierre calcaire des encadrements des baies, des chaînes d'angle et bandeaux et les murs en brique rouge. Le travail des éléments de serrurerie est remarquable.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, porte, cheminée, couverture en ardoise) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture et le mur bahut • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Encadrement de baie, chainage d'angle et bandeaux en pierre de taille • Clôture maçonnée • Serrurerie : porte, garde-corps • Lucarne • Cheminée • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, de sa porosité, de sa hauteur et de sa teinte



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-45
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5 et 7 rue Telles de la Poterie 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 32 et AG 33**
Catégorie	**Villas jumelées**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIXe – XXe siècle**

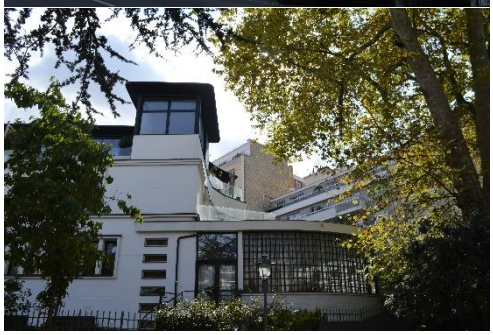
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La construction est composée de deux villas jumelées. Elles sont encastrées par des garages et extensions sur l'avant de la parcelle. La parcelle profite de la topographie avec un petit jardin sur le côté. Les constructions d'origine sont des maisons de ville en pierre de taille et meulière avec un jeu dans la volumétrie de la toiture (en tuiles) avec une charpente en débord apparente. Elles sont ornées de modénatures ; cabochons en céramique, bandeaux, linteaux en brique. Les extensions contemporaines ont une écriture architecturale distincte. (mitoyen avec ILM-R-53)	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, main courante, toiture en débord, lucarne) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Matériaux de construction • Toiture en débord • Décors : bandeaux, cabochon en céramique, frise, linteau brique, charpente complexe • Lucarnes	• Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-46
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 rue Telles de la Poterie 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 45**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière s'implante sur le côté ouest de la parcelle où un jardin l'entoure des trois côtés. Elle s'ouvre sur l'angle entre la rue Telles de la Poterie et l'allée privé de la Villa du Parc. Ses matériaux polychromes composés de meulières et de briques offrent un jeu une composition intéressante (frise en brique). Un bow-window, un porche d'entrée, un fronton de toiture en terre cuite, le dessin des menuiseries complètent l'ensemble ornemental des façades. Les combles, qui ne sont pas percés en toiture sont éclairés par un œil-de-bœuf. Le jardin est clos par une clôture maçonnée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture et le mur bahut
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie – Maison de ville • Jeu de matériaux • Polychromie de la façade • Meulière • Frise en brique	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18 rue Telles de la Poterie 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 115**
Catégorie	**Logements**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**1950 et Début XXI^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce bâtiment a été construit dans les années 1950 pour recevoir la CPAM. Il a été réhabilité et surélevé au début du XXI^{e} siècle et abrite désormais plusieurs logements. Son architecture est caractéristique de l'architecture des trente glorieuses. Il présente un jeu de volumes, souligné par les bandeaux et les encadrements de baies. Les huisseries noires, des baies et de l'extension, tranchent avec le traitement de l'enduit blanc de la façade d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, notamment le traitement de l'enduit, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (volumétrie, verrière, auvent)
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de volumes • Verrière en pavé de verre • Auvent • Fenêtre bandeau	• Veiller à conserver l'effet saillant des bandeaux et des encadrements de baies en cas de réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur • En cas de changement des menuiseries, veiller à conserver la finesse du dessin des montants.





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-48
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14 et 12, rue d'Estienne d'Orves** **16, allée des coutures** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**S 135 - S 136 – S 124**
Catégorie	**Ensemble de 3 villas contgües**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Renault Hilaire**
Période constructive	**1886**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble de 3 maisons a été construit en 1886 sur les plans de Renault Hilaire. Elles sont implantées en retrait de la rue, derrière une clôture et un jardinet. Elles s'élèvent sur un rez-de-chaussée et un étage carré. La villa centrale (S 136) présente un avant-corps avec un étage en plus. Le gros œuvre est en brique recouvert d'un enduit blanc. La modénature des façades est travaillée : chainage d'angle, pilastres encastrés, encadrement de baie, bandeaux. La couverture en tuiles mécaniques est ornée de décors (épis de faitage).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, porte, marquise, volets battants en bois) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture sur rue
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (pilastres, bandeaux, frontons, frise et encadrement) • Volumétrie et symétrie de la composition • Volets battants en bois • Serrurerie (porte, main courante, marquise) • Clôture sur mur bahut et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de remplacement de la clôture sur rue, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, de sa porosité, de sa hauteur et de sa teinte • Maintenir la cohérence entre les trois maisons et leur similarité





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-49
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Etienne Dolet 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 59**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emile Delaire**
Période constructive	**1900**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
En 1900, Emile Delaire construit l'hospice municipal. Cet édifice s'articule en U autour d'un jardin. La façade sur rue, en brique, est implanté à l'alignement. Elle est rythmée par des travées régulières et richement décorées : polychromie des brique, chainage et bandeaux soulignée, soubassement marqué en pierre, corniche, cabochons en céramique, linteaux cintrés des baies avec incrustation de briques vernissées vertes, appuis de baie, ancre en fer, lucarnes. Couverture en tuiles mécanique est en débord sur la rue. Elle présente des décors remarquables : frise et épis de faîtage, ainsi qu'un clocheton au centre qui marque le paysage urbain.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (fenêtres cintrées, clocheton, ferronneries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux et chainage marquant les niveaux et les travées • Cabochon en céramique • Briques vernissés • Ferronnerie • Fenêtre cintrée • Décors de couverture • Clocheton	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'édifice en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-50
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, rue Minard** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AT 29**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site classé
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIX^{e} / Début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'ancien séminaire de philosophie est implanté au cœur d'une grande parcelle, derrière de hauts murs. Il est peu visible depuis l'espace public. Ce bâtiment s'organise autour de l'ancienne chapelle de Lorette (reconstruite en 1872) et agrandie en 1929. Enduites au plâtre, les façades présentent un style classique et possèdent de nombreuses modénatures : bandeau et corniche, encadrement de baie. L'avant-corps central, l'ancienne chapelle, est souligné par un travail en pierre de taille qui s'inspire des églises baroques et s'accompagne d'un porche à colonnade. Chaque travée est terminée par une lucarne. La couverture en ardoise et zinc est ornée de lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, menuiserie avec petit-bois, lucarnes, couverture mixte ardoise et zinc) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures (bandeau et corniche, encadrement de baie, colonnes en pierre de taille, fronton triangulaire, volutes) • Volume de toiture et traitement de la couverture mixte • Menuiserie avec petit-bois • Serrurerie : balcons, garde-corps, clôture grillagée, • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

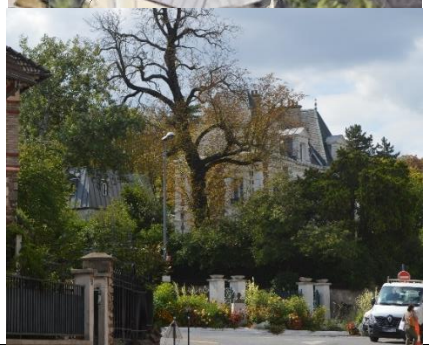


(2018)
Immeuble en cours de restauration

ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-51
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, rue Minard** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AT 2**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site classé
Architecte	-
Période constructive	**XVIII^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le presbytère, actuellement en travaux, est implanté le long de la rue Minard, qui mène à l'église Saint-Etienne. Situé au cœur du vieil Issy, il s'agit d'un des édifices les plus ancien de la commune. L'édifice s'organise en U autour d'un jardin intérieur. Il s'élève sur un rez-de-chaussée et 2 étages carrés. Les façades en pierre présentent un enduit clair qui souligne des modénatures simples : bandeaux, corniche, frontons triangulaires (façades latérales) . Les menuiseries à petits bois s'inscrivent dans les baies cintrées. La couverture de l'édifice est en petites tuiles plates.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (main courante, volets battants) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures (corniches, bandeau, fronton triangulaire) • Soubassement en pierre • Baies cintrées • Menuiserie avec petits bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-52
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**36, rue Henri Tariel 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 158**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	3e quart XIXe siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bourgeoise, située à l'entrée du parc Henri Barbusse, a été édifiée lors du lotissement du parc du château des Conti vers 1867. Cachée derrière un haut mur bahut, surmonté d'une grille, elle s'installe au cœur d'un jardin arboré. Élevée sur deux niveaux surmontés sur soubassement, la villa est accessible par deux escaliers monumentaux en pierre. Cette vaste maison bourgeoise de plan carré présente un jeu de polychromie en façade entre la pierre calcaire des encadrements des baies, des chaînes d'angle, frontons triangulaires et corniches et les murs en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, escalier monumental, œil de bœuf, lucarne, couverture en ardoise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Pierre et modénatures en plâtre • Portail et grille sur jardin • Décors de toitures : épis de faîtage • Serrurerie • Escalier monumental • Œil de bœuf et lucarne	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-53
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**45, rue Henri Tariel 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 28**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La construction est composée de deux villas jumelées. Elles sont encastrées par des garages et extensions sur l'avant de la parcelle. La villa en meulière et pierre de taille s'installe en fond de parcelle, avec un jeu de volumétrie dans la toiture (charpente débordante, épis de faîtage, coyau), une lucarne et petite fenêtre de toit. Les façades sont ornées de cabochons céramiques, frise et bandeaux, garde-corps colorés (pas forcément d'époque). Les menuiseries semblent récentes. Un garage contemporain donne sur la rue et le reste de la parcelle accueille un jardin. (Mitoyen avec ILM-R-45)	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, toiture en débord) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux marquants chacun des niveaux • Serrurerie • Portail sur rue • Cabochons céramiques	• Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles



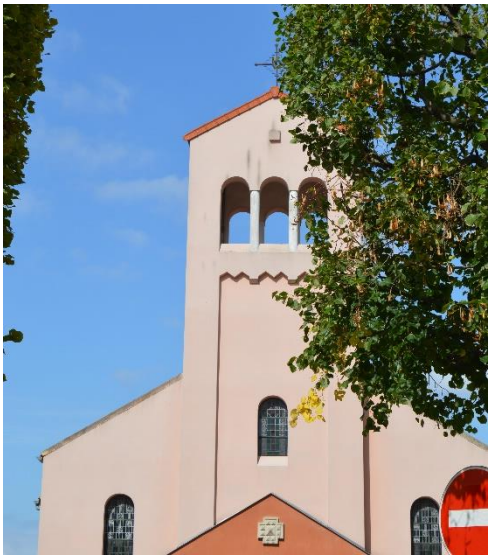
ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-54
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**47, rue Henri Tariel** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 29**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'inscrit dans une parcelle d'angle avec un jardin. Il s'agit d'une villa en pierre de taille et meulière avec des bandeaux, des frises sur les linteaux, mais (re)peints. Une véranda avec terrasse complète la maison. La couverture est composée d'une toiture en tuiles plates avec charpente en débords et trois lucarnes (deux simples et une double). Le jardin est clos par une clôture et portail d'intérêt. (Mitoyen avec ILM-R-43)	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, toiture en débord) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux marquants chacun des niveaux • Serrurerie • Portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles • En cas de modification de la volumétrie de l'extension, conserver le caractère d'annexe de cette dernière • En cas de travaux sur les frises ou les linteaux ou de ravalement, retrouver une teinte en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-55
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**62, rue du Général Leclerc 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 48**
Catégorie	**Grand équipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Boullée Etienne-Louis (architecte) ; Bonnier Louis (architecte)**
Période constructive	**1773 / 1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'hôtel Beaujon a été réalisé par l'architecte Etienne Louis Boullée, vers 1773. Il réalise, à partir d'un ensemble de propriétés, une demeure prestigieuse. La façade sur jardin du bâtiment principal comporte un avant-corps central de trois travées. Boullée ajoute deux ailes en retour encadrant la cour donnant sur la grande rue. Les deux autres demeures abritent les communs et écurie. En 1850 l'hôtel est acquis par le couvent des Oiseaux qui y aménage un cloître, ferme la cour des communs et réalise une chapelle. En 1892, la propriété est lotie. Le lot portant l'ancienne maison de maîtres est alors acheté par la municipalité pour y établir son hôtel de ville. L'architecte Louis Bonnier y entreprend des transformations de 1893 à 1895. La façade sur jardin du corps principal est scandée par deux faux avant-corps surmontés de frontons et couverts de pavillons brisés. Un important décor de peintures et de sculptures complète ces transformations	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries bois, balustres, consoles) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Frontons sculptés • Pierre de taille en bossage • Menuiseries bois • Balustres • Consoles moulurées • Linteaux sculptés	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-56
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue de l'abbé Grégoire** **6, rue Etienne Dolet** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 232**
Catégorie	**Edifice religieux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Delaire – Jacques Sage**
Période constructive	**1933**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'église Notre-Dame-Protectrice-des-Enfants a été réalisée en 1933 par les architectes J.Delaire et J.Sage. Elle s'accompagne d'un groupe scolaire du même nom. La chapelle, de plan rectangulaire, est orientée au nord. Elle est composée d'une nef unique, le chevet est polygonal et elle est pourvue d'un clocher-porche. La façade est percée d'un portail en plein-cintre à voussures, décoré d'un tympan peint. Il est surmonté de baies en plein-cintre. Le clocher-proche est percé d'un triplet de baies et de doubles-baies en plein-cintre. Il est couvert d'un toit en bâtière. L'édifice est également couvert d'un toit en bâtière. Les murs latéraux sont percés d'une série de baies en plein-cintre. La structure de l'édifice est en béton armé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, notamment la couleur des enduits, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitrail, couverture en tuile, portail) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Vitrail • Mosaïque, peintures et céramique • Enduit coloré • Couverture en tuiles • Portail	• En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-57
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, rue Adolphe Chérioux** **13, rue Anatole France** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**T 88**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Julien Hirsch**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La cité Simon Lehmann, « Les Maisons Saines » a été réalisée en 1930 par l'architecte Julien Hirsch. Les immeubles s'installent sur l'ensemble de la parcelle traversante, entre la rue Anatole France et la Rue Adolphe Chérioux. Cette architecture est typique des années 1930 où un jeu de volumétrie rythme la façade, avec des balcons et des loggias. La polychromie, alternance de brique et d'enduit, ainsi que la modénature du portail d'accès sont remarquables.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window, serrurerie Art Déco, porte) • Interdiction de fermeture des balcons **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Jeu de volumétrie (débords et retraits) • Persiennes métalliques • Serrurerie Art déco (portes)	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des stores métalliques des commerces à la façade





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-58
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14 et 14bis rue Lasserre 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 89 et AG 90**
Catégorie	**Villas jumelées**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le 14 et 14bis sont deux villas jumelées en meulière similaires. Elles ont également chacun deux garages donnant sur la rue (peu qualitatifs) et une extension à l'arrière donnant sur le jardin. Elles possèdent une toiture peu percée, avec une charpente en débords et cheminées. Les façades sont richement ornementées avec un jeu de polychromie entre la meulière et les encadrements et angles en brique et une série de modénatures (cabochon, ancres, clé de linteaux…). Enfin, un œil de bœuf ouvragé éclaire les combles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, œil-de-bœuf, toiture en débord, porte) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Matériaux (brique et meulière) • Encadrements et linteaux de baie • Œil-de-bœuf • Cabochon en céramique et corbeaux pierre • Toiture en débord • Marquise • Porte d'entrée en fer forgé	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Maintenir la cohérence entre les deux maisons et leur similarité







ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-R-59

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16 rue Lasserre** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 93**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	4e quart XIXe siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Il s'agit d'une maison de ville construite dans le dernier quart du XIXe siècle. Sa façade composée de trois travées est enduite avec des bandeaux et encadrement de baie avec linteau ouvragés. La couverture est faite de tuiles mécaniques posées sur une charpente assez raide avec deux cheminées latérales. Les menuiseries sont récentes et en bois. Le jardin d'agrément à l'avant profite de la pente pour mettre en valeur la maison, un garage donne sur la rue. La maison est relativement peu visible par la rue à cause de la végétation et de la clôture en mur bahut maçonné avec grille pleine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (contrevent bois, porte d'entrée, portail) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition • Bandeaux et corniche • Encadrement de baie et mascarons • Contrevent bois • Porte d'entrée XIXe siècle • Portail (fut en briques polychromes et chapiteau)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles



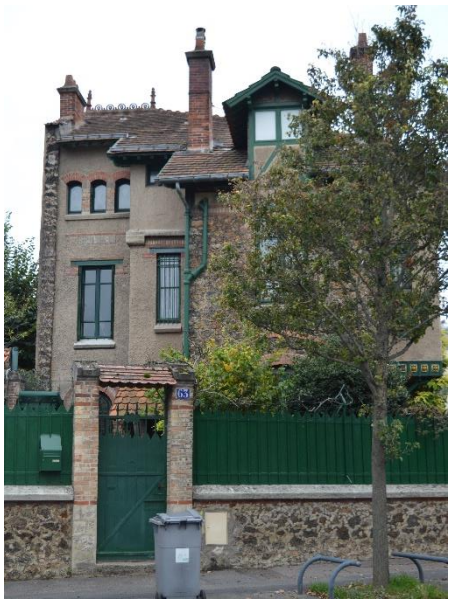
ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-60
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20 rue Lasserre** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 166**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en briques polychromes offre un volume remarquable avec une couverture en tuiles plates très élancée et une toiture terrasse servant de balcon. Des modénatures viennent compléter l'ensemble, notamment au niveau des encadrements de baie. Le jardin d'agrément à l'avant profite de la pente pour mettre en valeur la maison et est clos par une grille ouvragée. Une extension basse mais peu qualitative se place sur la façade Est.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (grille et portail, œil de bœuf, charpente en débord, coyau, garde-corps, balcon) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Grille et portail en fer forgé remarquable • Linteau plein cintre et mascarons • Œil de bœuf • Charpente en débord et coyau • Ferronnerie (garde-corps de fenêtres et balcon) • Polychromie de la façade et des matériaux (briques rouges et jaunes, pierre de taille)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-61
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6 et 8 rue Pierre Curie 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AP 33 et AP 34**
Catégorie	**Villas jumelées**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux villas jumelées mitoyennes s'installent au centre des deux parcelles, ce qui permet de libérer un jardin sur le pourtour. Elles sont constituées d'un rez-de-chaussée et d'un étage en retrait avec toiture terrasse – offrant un balcon filant, et qui donne la sensation d'une construction très plane, et rectiligne. La brique, les encadrements de baie soulignés en blanc et des garde-corps fin constituent un ensemble architectural typique dit style paquebot.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (toiture terrasse, pas d'ajouts techniques, saillie des encadrements, fenêtres en bandeaux) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien d'une haie végétale derrière la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et volumétrie • Jeu de brique et d'éléments bancs (encadrement, garde-corps) • Fenêtres en bandeaux • Toiture terrasse	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-62
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**63 avenue du Général de Gaulle 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AU 89**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Hector Guimard**
Période constructive	**1893**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison de Charles Jassede a été construite en 1893 par l'architecte Hector Guimard. Elle s'installe en retrait de l'avenue, derrière un mur bahut en meulière. La villa construite en meulière se distingue par sa volumétrie atypique ainsi que des éléments de décors remarquables : jeux d'enduits et de brique, jeux de couleurs (menuiserie bois, charpente et descentes peintes en vert), cabochons en céramique, frise et linteau en brique. Les percements irréguliers des façades soulignent son caractère atypique. La couverture en tuiles mécaniques est richement décorée (frise et épis de faitage) Une extension a été mise en œuvre à l'arrière de l'édifice.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la teinte des éléments de décors, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronneries, cheminées en brique, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux • Lucarne • Tuiles mécaniques • Décors céramiques • Ferronneries • Cheminées briques • Décors de couverture • Mur bahut et grille	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-63
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**71, avenue du Général de Gaulle 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AU 85**
Catégorie	**Immeuble de bureaux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Delaire**
Période constructive	**Moderne (1936)**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le laboratoire Jacques Logeais a été réalisé en 1936 par Jacques Delaire. Il est caractéristique de l'architecture moderne de cette époque. L'édifice est réalisé en béton armé puis enduit en ciment, dont la tonalité d'origine était jaune clair. Le travail de la volumétrie est remarquable. Les menuiseries ne sont pas d'origine mais conservent la teinte noire d'origine. L'édifice a été surélevé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et de la composition de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (toiture terrasses, pas d'ajout technique, pavés de verre, auvent, ferronneries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du traitement paysager des espaces extérieurs.
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Pavé de verres • Clôture • Auvent en pavé de fer • Ferronnerie de style Art Déco	• En cas de changement des menuiseries, conserver la finesse du dessin des montants métallique ainsi que leur teinte • En cas de ravalement, veiller à une teinte d'enduit en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-64
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**92, avenue du Général de Gaulle 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AR 93**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa Matisse, où vécut le peintre, présente un plan carré et est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Elle s'inscrit au cœur d'un jardin remarquable. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse en enduit de plâtre clair supporte une couverture en ardoise. La composition de la séquence d'entrée et du jardin est axée sur la porte d'entrée. Une extension, côté ouest a modifié sa volumétrie initiale. Le jardin de la villa Matisse est par ailleurs identifié au titre du pré-inventaire des parcs et jardins établis par le Ministère de la culture et indexé dans la base documentaire informatique « Plateforme ouverte du patrimoine »	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment les encadrements des baies, bandeaux et corniche, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes à frontons, œil de bœuf, couverture ardoise) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des volants battants en bois **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture et le mur bahut • Préservation de la composition paysagère accompagnant la construction
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Couverture ardoise • Décors de couverture (épi de faitage) • Lucarne à frontons • Œil de bœuf sculpté • Ferronnerie • Modénature : corniche, bandeaux, encadrement de baies, linteaux sculptés • Clôture maçonnée • Portail	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-65
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**99 et 101, avenue du Général de Gaulle 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AR 88 et AR 89**
Catégorie	**Villas jumelées**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux maisons jumelles sont un témoignage du début du XX^{e} siècle. Elles s'installent en retrait de la rue derrière un mur-bahut et une haie végétalisée. Leur façade principale et couverture sont particulièrement travaillées et ornées notamment par la présence d'une frise en dentelle. Le matériau de construction est la pierre meulière. Les encadrements de baies et les angles sont soulignés par un enduit blanc. La ferronnerie des garde-corps est d'origine. Les extensions à l'arrière sur le jardin ne sont pas visibles depuis l'espace public	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes, volets battants en vois, frise) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu des matériaux • Frise • Volets battants en bois • Garde-corps • Lucarnes • Clôture mur-bahut et grille	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles • Maintenir la cohérence entre les deux maisons et leur similarité



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-66
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**105, avenue du Général de Gaulle 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AQ 156**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	**-**
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière est située sur une parcelle traversante et pentue. La volumétrie de cette construction donne un aspect élancé à la villa avec une charpente assez raide et des cheminées assez hautes. La couverture est en tuiles mécaniques et présente de riches décors. Ses façades en pierre meulière se composent de modénatures remarquables : bandeau et encadrement de baie enduit blanc, faitage décoré, volumétrie, clôture… Côté rue Jean Baptiste Potin, 4 garages s'installent sur la rue et offre une toiture-terrasse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (Ferme de charpente débordante, balustres, auvent) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition • Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Ferme de charpente débordante • Bandeaux, encadrements de baie et chainage d'angle en brique rouge • Décors de couverture (frise, cheminées en briques…) • Balustres • Auvent • Clôture (mur bahut et grille) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à l'entretien de la ferme en bois apparente • En cas de remplacement de la clôture sur rue, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-67
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue d'Alembert 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AS 13**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'installe en surplomb de la rue, derrière un mur maçonné. Elle est accessible via un escalier. Bâtie sur deux niveaux, la construction présente un jeu de polychromie et de matériaux en façade. Ses façades en enduit blanc présentent de riches détails architecturaux : bandeaux, corniches, encadrements de baie et chainages d'angle en brique 2 couleurs, lucarnes, ferronneries, balcons et garde-corps en bois peint. Sa toiture à trois pans est en débords, les éléments de charpente visibles sont colorés et participent à la qualité architecturale de l'édifice. La couverture en tuiles mécanique est ornée d'un épi de faîtage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (grille, garde-corps, charpente et balustre en bois) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Serrurerie (grille, garde-corps) • Charpente et balustres en bois • Décors de couverture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-R-68

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Gabriel Péri 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AS 130**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière propose une volumétrie très intéressante avec une toiture ouvragé (ferme de charpente apparente) avec deux lucarnes et cheminés. La maison est en pierre meulières avec des chaînages d'angle et travées centrale en briques rouges qui créent une polychromie. La couverture en tuiles mécanique est richement décorée. Installée en retrait sur rue, la villa présente un jardinet clos par une clôture maçonnée en brique et une grille. Une extension en brique polychrome a été réalisée au sud-est de la villa.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (grille, garde-corps, charpente et balustre en bois) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition • Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Ferme de charpente débordante • Décors de couverture (épis de faitage) • Bandeaux, encadrements de baie et chainage d'angle en brique rouge • Clôture en brique	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à l'entretien de la ferme en bois apparente



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-69
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue de l'abbé Dery 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AS 106**
Catégorie	**Etablissement scolaire**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 1950**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le groupe scolaire la Fontaine a été réalisé dans les années 1950. L'édifice est marqué par le style architectural de l'époque, notamment à travers ses fenêtres en bandeaux et leur huisserie teinte en rouge. Il s'agit d'une barre, implantée en retrait de la rue, qui s'élève sur 4 niveaux et se termine par une toiture terrasse. La façade présente un parement en brique rouge. Un bandeau et les encadrements de baies blancs soulignent l'horizontalité de la composition.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (fenêtres en bandeaux) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Fenêtres en bandeaux • Huisseries rouges • Bandeaux et encadrements de baie blancs	• En cas de changement des menuiseries, conserver la finesse du dessin des huisseries ainsi que leur teinte



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-70
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, rue de l'abbé Derry 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AT 23**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XVIII^{e} / Début XIX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ancien hôtel particulier est bâti à la fin du XVIII^{e} siècle, début XIX^{e} siècle. Il abrite actuellement la ludothèque. Il s'implante en léger retrait de la rue derrière un parterre végétal et une clôture grillagée. Enduites au plâtre, les façades présentent un style classique et possèdent de nombreuses modénatures : bandeau et corniche, encadrement de baie, soubassement en meulière La couverture en ardoise et zinc est ornée de lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcons, garde-corps, clôture grillagée, couverture mixte ardoise et zinc, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures (enduit en bossage, bandeau et corniche, encadrement de baie) • Volume de toiture et traitement de la couverture mixte • Serrurerie : balcons, garde-corps, clôture grillagée, • Lucarnes à frontons	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-71
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue Jules Guesde 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AS 133**
Catégorie	**Equipement religieux**
Protection existante	
Architecte	Périmètre de protection des monuments historiques
Période constructive	**Début XIX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le bâtiment du séminaire est bâti au début du XIX^{e} siècle. Il s'implante en retrait de la rue une clôture. Il est accessible via un porche remarquable en pierre de taille sculpté. Les façades enduites présentent un ordonnancement rigoureux et des décors remarquables : bandeau et encadrement de baie en brique rouge, soubassement en meulière ; décors en brique. Les menuiseries ont conservé leurs petit-bois. La couverture en ardoise et zinc est ornée de lucarnes à toiture débordante au droit de chaque travée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcon, clôture grillagée, baies cintrées, porte, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du porche d'entrée et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques • Maintien de la porte en bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade et jeu de matériaux • Serrurerie (balcons, clôture grillagée) • Menuiserie avec petit-bois • Baies cintrées • Persiennes • Lucarnes à toiture débordante • Porche en pierre de taille et sculpture • Porte en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-72
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, rue Jules Guesde 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AR 68**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XVIII^{e} – Début XIX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ancien hôtel particulier est bâti à la fin du XVIII^{e} siècle, début XIX^{e} siècle. Il est aligné à la rue et accessible via une porte cochère. Enduites au plâtre, les façades de la maison présentent un style classique et possèdent de nombreuses modénatures : enduit en bossage, bandeau et corniche, encadrement de baie. La couverture en ardoise et zinc est ornée de lucarne et œil de bœuf.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (porte cochère, couverture mixte ardoise et zinc, lucarnes, œil de bœuf) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des volets battants en bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures (enduit en bossage, bandeau et corniche, encadrement de baie) • Volume de toiture et traitement de la couverture mixte • Volet battant bois • Œil de bœuf et lucarnes • Porche et porte cochère	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-73
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Baudin 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AR 46**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1920**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande maison bourgeoise a été réalisée dans les années 1920 et présente un style classique. Elle s'organise autour de 3 travées avec un avant-corps central souligné par un clocheton. Chaque travée est terminée par une lucarne à fronton. La modénature des façades, en enduit blancs est très sobre. La toiture à la mansard est en ardoise et zinc. Le jardin est fermé par une clôture maçonnée et un mur bahut surmonté d'une grille travaillée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, grille et portail, lucarnes, couverture mixte ardoise et zinc) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volet battant en bois • Lucarnes à fronton • Clocheton • Serrurerie (garde-corps, marquise, grille et portail) • Couverture ardoise et zinc	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-74
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**50, rue Baudin 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AQ 134**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1900**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa est d'époque 1900, aujourd'hui subdivisée en logements. Elle possède trois corps de bâti où seul le premier est visible depuis la rue. Elle a été construite pour Thomas Garnier. Sa façade principale est remarquablement travaillée en briques appareillées avec bandeaux de teintes alternées. Une incorporation d'inserts décoratifs en terre cuite vernissée ponctue la façade avec ses corniches et voussoirs en maçonnerie de teinte blanche lissée. Les baies ont des arcatures cintrées en briques. Les garde-corps en ferronnerie et les menuiseries en bois sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, main courante, marquise, porte) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Calepinage des briques polychromes • Linteaux • Porte XXe siècle • Portail et clôture • Ferronneries (garde-corps, grille, marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine

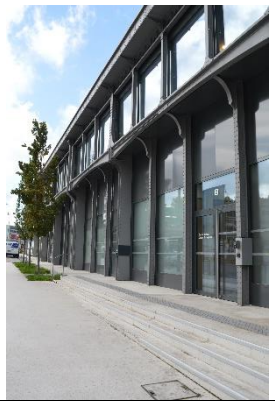
<table>
<tr><td rowspan="8">
</td><td colspan="2">ISSY-LES-MOULINEAUX</td></tr>
<tr><td colspan="2">ILM-R-75</td></tr>
<tr><td>Critère d’identification</td><td>Code de l’Urbanisme, article L. 151-19</td></tr>
<tr><td>Adresse</td><td>2 place Jules Gévelot
92040 Issy-Les-Moulineaux</td></tr>
<tr><td>Repère cadastral</td><td>H 182</td></tr>
<tr><td>Catégorie</td><td>Equipement</td></tr>
<tr><td>Protection existante</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Architecte</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Période constructive</td><td>1901</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</td><td colspan="2">PRESCRIPTIONS</td></tr>
<tr><td>La gare d’Issy-les-Moulineaux a été construite au début du XXe siècle. Elle s’installe le long de la place Jules Gévelot, derrière un alignement d’arbres. Elle offre de jolis détails architecturaux : parements en brique et pierre de taille, œil de bœuf, balustres, bandeaux et corniche marquée.
La couverture est en ardoise et zinc.
La façade se compose symétriquement autour de sept travées.</td><td colspan="2">Travaux sur l’existant
• Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
• Respect et maintien de l’ensemble des éléments de la construction encore conservés (œil de bœuf, fenêtres cintrées)</td></tr>
<tr><td>ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS</td><td colspan="2">RECOMMANDATIONS</td></tr>
<tr><td>• Polychromie et jeu de matériaux en façade
• Œil de bœuf
• Menuiserie (fenêtres et portes)
• Encadrement des baies, corniches et bandeau</td><td colspan="2">• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l’architecture et le style de l’immeuble en cas de remplacement des menuiseries
• Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas de création d’un ascenseur ou d’un volume nécessaire à l’exploitation des lieux</td></tr>
</table>



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-76
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Jules Ferry 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**E 110**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Emile Delaire**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
En 1906, Emile Delaire construit le groupe scolaire Jules Ferry. Il s'implante à l'alignement de la rue. L'édifice principal présente un avant corps central de 4 travées, surmonté d'une horloge en son centre, et deux ailes de chaque côté de 4 travées chacune. Un second édifice, qui présente un niveau de moins, accueille l'école maternelle. Les façades sont en meulière. Elles sont rythmées par des travées régulières et richement décorées : bandeaux et linteaux soulignées par des incrustations de brique, décors en briques polychromes, frise céramique, chainage d'angle en pierre, ancres en fer, grilles travaillées. Les portes d'entrée sont marquées par des auvent en charpente bois et couverture tuiles. Les menuiseries ne sont pas d'origine. Les deux édifices sont reliés par une extension contemporaine en verre et l'école maternelle présente une surélévation en verre.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (composition, horloge, ferronneries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Cabochons et céramiques • Ferronneries (grilles, portes, garde -corps) • Horloge • Inscriptions sur les façades	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'édifice en cas de remplacement des menuiseries





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-77
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Quai du président Roosevelt 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AD 27**
Catégorie	**Architecture industrielle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Entreprise Eiffel**
Période constructive	**Dernier quart du XIX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette halle a été construite par les entreprises Eiffel en 1884. Elle abrite à l'origine une usine d'ampoule. Elle a été démontée puis remontée et transformée vers 2017 pour y accueillir une halle de marché. Sa structure métallique sur deux niveaux est remarquable. Elle présente une charpente à double pente Les remplissages brique et la couverture en tuile d'origine ont été retirés lors de sa transformation.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de travaux et notamment les éléments de charpente et de serrurerie métalliques • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Structure et charpente métalliques • Rivets • Volumétrie	• Veiller à entretenir la structure et la charpente métallique • Veiller à privilégier une reconquête patrimoniale



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-78
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**52, rue Barbés 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AN 15**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en meulière s'installe en retrait de la rue, derrière une clôture maçonnée avec une grille et un jardin végétalisé. La maison est en pierre meulières avec des encadrements de baies en enduit blanc qui créent une polychromie. La volumétrie de la couverture est intéressante avec une toiture ouvragée et en débords. Une terrasse a été réalisée à l'avant de la maison.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, grilles, toiture en débord) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des volets battants en bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition • Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux, encadrements de baie et chainage d'angle • Volets battants en bois • Clôture maçonnée • Serrurerie (garde-corps et grille)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-79
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue de l'égalité 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AI 381**
Catégorie	**Edifice religieux**
Protection existante	-
Architecte	**Paul Rouvière**
Période constructive	**1936**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La chapelle Saint-Bruno présente un plan massé et centré. Elle est pourvue d'un chevet plat, d'un porche, d'un faux-transept et d'une nef unique. La façade à pignon est percée d'une porte quadrangulaire, surmontée d'un porche. Le porche est surmonté d'une série de baies polygonales. La façade est également pourvue d'un clocher à structure métallique. La toiture de l'édifice est à pans coupés, recouverte de tuiles mécaniques. Le mur latéral ouest est percé de baies polygonales. Les façades de l'édifices sont recouvertes d'un parement brique.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitraux, couverture en tuiles mécaniques, clocher) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Vitraux • Volumétrie • Parement brique • Porche • Couverture en tuiles mécaniques • Clocher métallique	• Veiller à l'intégration paysagère des espaces extérieurs de loisirs



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-80
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**132, avenue du Général de Gaulle** **5, rue Barbès** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AN 63**
Catégorie	**Ensemble immobilier**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**A.Balayer**
Période constructive	**1er quart du XXe siècle (1930)**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble immobilier présente 3 édifices qui s'organise sur une parcelle traversante. Avenue du Général de Gaulle, l'édifice est implanté en U, autour d'une cour, en retrait de la rue. Cet ensemble immobilier est représentatif du style Art-Déco. Chaque immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée et 4 étages carrés. Les façades enduites présentent des décors : frise en bas-relief, colonnes et pilastres, bandeaux, encadrement de baie, balustres. Les baies du rez-de-chaussée sont cintrées.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et de la composition de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (toiture terrasses, pas d'ajout technique, composition des façades, serrureries, balustre) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Annexe** • Maintien du traitement paysager des espaces extérieurs.
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Colonnes et pilastres engagés • Linteaux et encadrement des baies • Balustres • Corniche • Bas-relief • Serrurerie style Art-Déco (balcons, garde-corps, clôture) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-81
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**135, avenue de Verdun 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**N 6**
Catégorie	**Industriel**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Divers**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux édifices sont les vestiges de la Brasserie des Moulineaux. Cet ensemble industriel était implanté entre la voie ferrée et l'avenue de Verdun. Les premiers bâtiments ont été construits au milieu du XIX^{e} siècle et l'ensemble s'est agrandi progressivement. Petit à petit, les bâtiments sont détruits ou transformés à partir des années 1950. Sont conservés un pavillon d'entrée en L, en meulière et ses décors en brique. En fond de cour, l'ancienne blanquetterie présente une structure en pan de bois et décors brique. L'ensemble est fermé par une clôture maçonnée en brique et meulière, avec grillage ouvragé.	**Démolition** • Interdiction de démolir le bâtiment en meulière sur l'aile et le bâtiment dit de la « blanquetterie » **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de réaliser une surélévation visible depuis le domaine public **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (pan de fer, garde-corps, grille et portail) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Meulière • Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Pan de fer • Soubassement en meulière • Serrurerie (garde-corps, grille et portail)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'édifice en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-82
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**162, avenue de Verdun 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**P 76**
Catégorie	**Edifice religieux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**C. Venner**
Période constructive	**1936**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'église Sainte-Lucie des Moulineaux présente un plan en croix latine, entouré d'un jardin clôturé. Elle est composée d'une nef centrale et se termine par un chevet plat. Elle est pourvue d'un clocher-porche, percé d'un portail en plein-cintre, orné d'un tympan percé d'un oculus, et encadré par deux colonnes. La façade est également percée, à droite et à gauche du portail, d'une série de baies en plein-cintre. Le clocher-porche est percé de jours quadrangulaires et de doubles-baies en plein-cintre, dotées d'abat-sons. L'église est couverte d'une toiture à double pente, en tuiles mécaniques ou petites tuiles plates. Les murs latéraux sont percés d'une série de triplet de baies en plein-cintre. Les façades présentent un parement en pierre.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, notamment la couleur des enduits, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitrail, couverture en tuile) • Respect et maintien de la clôture et des haies végétales
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Parement pierre • Corniches • Couverture en tuiles plates et tuiles mécaniques • Vitraux contemporains	



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-83
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**176bis, avenue de Verdun 56, rue Jean Pierre Timbaud 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**M 220**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jacques Delaire et Jacques Sage**
Période constructive	**1940**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble à appartements a été réalisé en 1940 par Jacques Delaire et Jacques Sage. Il présente un rez-de-chaussée commercial (la Poste à l'origine). L'immeuble marque l'angle de deux rues, notamment avec la cage d'escalier en pavé de verre, et s'élève sur 5 étages carrés. Cette architecture reprend le style des années 1930 avec son jeu de volumétrie, de pleins et de creux, qui rythme la façade. La structure de l'édifice est en béton armée, recouvert d'enduit ou d'un parement brique. La plupart des menuiseries ne sont pas d'origine	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (toitures terrasse, pas d'ajout techniques, volumétrie, pavés de verre, fenêtres hublots, porte, garde-corps) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Jeu de volumétrie (débords et retraits) • Pavés de verre • Fenêtres hublot • Persiennes métalliques • Serrurerie Art déco (portes, garde-corps)	• Veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-84
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22-24-26-27, rue Aristide Briand 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**P 148**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	**1er quart du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'école Paul Bert est construite au début du XXe siècle. L'édifice s'articule en U autour d'une cour. La façade sur rue, en brique, est implanté à l'alignement. Elle est rythmée par des travées régulières et modestement décorées : bandeaux et linteaux cintré des baies soulignées par un jeu de brique ou en pierre, soubassement marqué en pierre. Couverture en tuiles mécanique est en débord sur la rue. Les menuiseries ne sont pas d'origines.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (jambes de force, portail d'entrée) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Volumétrie • Jambes de force • Portail d'entrée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'édifice en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des stores à l'intérieur de l'édifice.



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-85
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**50, rue Barbès 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AN 83**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	**Début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit ensemble collectif est implanté en retrait de la rue Barbès. Il présente 4 bâtiments installés dans la longueur de la parcelle et s'élève sur 4 niveaux. La façade sur rue emprunte au style Art Déco : régularité des percements, ferronnerie des garde-corps aux formes géométriques, portail d'entrée, modénatures en béton, clôture. Les balcons de la travée centrale sont encadrés par de puissantes colonnes cannelées qui animent la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, portail d'entrée) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures • Ferronnerie • Portail d'entrée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-86
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, rue Marcel Miquel 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**M 26**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**1900**

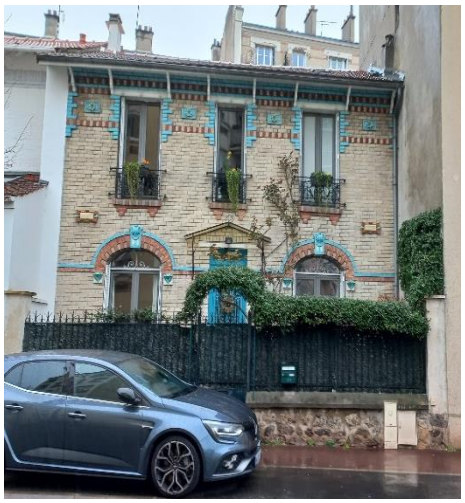
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine est un bel exemple de l'architecture du début du XXe siècle. Sa composition est ordonnée et ses façades sont riches : en pierre meulière avec des joints garnis avec des inserts en concrétions dans un mortier de teinte rosée, ses allèges en briques de différentes teintes, ou encore ses modénatures en briques rouges et vernissées. La couverture est en tuiles et possède de profonds débords sur les façades. Les contrevents sont métalliques, en accord avec les garde-corps. *Note : seul le volume principal, en meulière, est concerné par le dispositif de protection*	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, main courante, marquise) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Meulière avec incrustation de petits éléments • Frise en brique avec jeu de calepinage et polychrome • Linteau • Mur d'allège en brique polychrome • Ferronnerie (main courante, marquise…) • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-87
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26 et 28 rue de Meudon 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**L 104 et L 105**
Catégorie	**Villas jumelées**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**1er quart XXème siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux maisons jumelles sont un témoignage des années 1900/1930. Leur façade principale et couverture sont particulièrement travaillées et ornées. Le matériau de construction est la brique rouge avec une incorporation de briques vernissées dans les voussoirs et les montants et tableaux des baies. Leur toiture en tuiles débordantes sur consoles ouvragées en bois protège la frise en motifs vernissés. La ferronnerie des garde-corps est d'origine. Les extensions à l'arrière sur le jardin ne sont pas visibles depuis l'espace public	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, main courante, marquise, toiture en débord, porte, auvent) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Matériaux (briques rouges et briques vernissées) • Encadrements et linteaux de baie • Carreau de céramique • Toiture en débord • Portail et piles en brique • Auvent • Porte d'entrée en bois et fer forgé	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à maintenir la cohérence entre les deux maisons et leur similarité





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-88
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**54, rue de Meudon** **23 rue du Docteur m** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**L 85**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Maurice de Bosse**
Période constructive	**1910**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison dite « la turquoise » est construite en 1910 par Maurice de Bosse. Cette architecture des années 1900/1930 présente des façades en briques de teinte claire rosée remarquables, très ouvragées, comportant de nombreux ornements. Les arcatures des baies en briques rouges composées avec des briques vernissées bleues et des clés des arcs vernissés ornent la façade principale. Les encadrements des baies du premier étage sont également mis en valeur par un travail décoratif très important. Les ferronneries des garde-corps ainsi que les frises en corniche sous le débord de la toiture tenu par des consoles en bois participent à l'ensemble. La couverture est en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, main courante, marquise, toiture en débord) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Richesse des modénatures • Briques vernissées • Toiture en débord • Clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • Veiller à conserver la hiérarchisation entre les façades : importante côté rue de Meudon, moins visible sur celle de la rue du Dr Vuillième



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-89
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**52, rue Jean-Pierre Timbaud** **2, rue Paul Besnard** **4, rue Paul Besnard** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**M 265**
Catégorie	**Immeuble de logement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**J.Delaire et J.Sage**
Période constructive	**1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble à appartement a été réalisé en 1930 par J.Delaire et J.Sage. Il s'élève sur un rez-de-chaussée commercial et 6 étages carrés. Il s'organise en angle autour de la place du 19 mars 1962. La présence de bow-window rythme la façade. La structure est en béton armée avec un parement brique. La modénature en enduit blanc souligne les linteaux des fenêtres. Le dessin et les décors reprennent le style Art Déco : les mains courantes en ferronnerie, le dessin de la porte d'entrée. Certaines menuiseries sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window, portes et main courante, menuiserie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et bow-window • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Porte et main courante en ferronnerie • Menuiserie bois d'origine	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-90
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**147, avenue de Verdun 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**J 15**
Catégorie	**Villa urbaine**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIX^{e} / début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette petite villa urbaine s'organise en U, autour d'une ancienne cour, aujourd'hui remplacée par une terrasse, accessible par un escalier donnant sur la rue. La façade présente un enduit de teinte rosée et comporte de nombreux ornements. Les encadrements des baies et la corniche sont mis en valeur par un travail décoratif très important, à travers l'utilisation de cabochons en céramique et de briques vernissées colorées. Les ferronneries des garde-corps ainsi que les frises en corniche sous le débord de la toiture tenu par des consoles en bois participent à l'ensemble remarquable. La villa s'élève sur 3 niveaux, dont un rez-de-chaussée commercial et se termine par une couverture mansardée en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, couverture ardoise et zinc, menuiserie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Richesse des modénatures • Briques vernissées • Cabochons en céramique • Couverture ardoise et zinc • Clôture et portail • Serrurerie (garde-corps) • Menuiseries bois • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de travaux sur les devantures ou les enseignes • Dégager la cour pour retrouver les dispositions d'origine





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-91
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Parc Saint Germain 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**H 31**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le parc de l'île Saint Germain est marqué par 2 pavillons d'entrée. De plan carré ces pavillons sont caractéristiques des grandes demeures du XIX^{e} siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés sur soubassement, la bâtisse est couronnée par une toiture à quatre pans. Chaque travée est terminée par une lucarne à croupe. Les 4 façades sont enduites et présentent une riche modénature. Les menuiseries en bois sont d'origine. Ce pavillon accueille un restaurant. Les façades sud et ouest présentent une véranda et une extension en pan de bois est visible.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries, ferronneries, lucarnes, portail) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Linteaux et encadrement des baies • Corniche • Chaîne d'angle • Menuiseries • Ferronneries • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • Veiller à maintenir la cohérence entre les deux pavillons et leur similarité





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-92
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Parc Saint Germain 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**G 2**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le parc de l'île Saint Germain est marqué par 2 pavillons d'entrée. De plan carré ces pavillons sont caractéristiques des grandes demeures du XIX^{e} siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés sur soubassement, la bâtisse est couronnée par une toiture à quatre pans. Chaque travée est terminée par une lucarne à croupe. Les 4 façades sont enduites et présentent une riche modénature. Les menuiseries en bois sont d'origine. Un remarquable escalier en fer marque l'entrée de ce pavillon.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries, ferronneries, escalier, lucarnes, portail) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Escalier en fer • Linteaux et encadrement des baies • Corniche • Chaîne d'angle • Menuiseries • Ferronneries • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • Veiller à maintenir la cohérence entre les deux pavillons et leur similarité





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-93
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Parc Saint Germain** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**G 2**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIX^{e} siècle.**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Vestige de l'exposition universelle de 1867, cette grande halle du XIX^{e} siècle abrite notamment le poney-club depuis l'aménagement du parc en 1983.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (jeux des toitures, charpente, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et jeux des toitures • Structure bois • Lucarnes • Couverture en tuiles plates	





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-94
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26 et 28 rue Pierre Poli 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**I 46 et I 47**
Catégorie	**Villa jumelée**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Maurice Fournier**
Période constructive	**Début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa jumelée, parfaitement symétrique, s'installe en retrait de la rue, derrière une clôture et une haie végétale. Probablement construite au début du XX^{e} siècle, par l'architecte Maurice Fournier, elle s'inspire du style Art Déco. Elle s'élève sur 3 niveaux et se termine par une toiture plate recouverte de zinc. La façade enduite est animée par de nombreuses modénatures : pilastres, bandeaux, frise, corniches, balustres. Les fenêtres cintrées du premier étage rythment la façade. Les ferronneries travaillées sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (toiture terrasse, pas d'ajout technique, fenêtres cintrées, garde-corps) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien d'une haie végétale derrière la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures • Fenêtres cintrées • Ferronnerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de remplacement des fenêtres de toit, privilégier une pose encastrée et un modèle de fenêtre de toiture avec meneau central sur le modèle des tabatières traditionnelles • Veiller à maintenir la cohérence entre les deux maisons et leur similarité





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-95
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**39, rue Pierre Poli 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**J 118**
Catégorie	**Immeuble de bureau**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Jean Nouvel**
Période constructive	**1980**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble dit « le vaisseau » a été construit par les ateliers Jean Nouvel en 1980. Il s'inspire de l'architecture navale. Les plateaux de bureaux sont disposés en coursives le long d'un patio central. Sa structure en acier sombre et son toit amovible en font un édifice marquant dans le secteur.	**Travaux sur l'existant** • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (coursives, couverture amovible, escalator) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Respect et maintien des espaces extérieurs et paysagers, notamment le plan d'eau qui l'entoure
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Couverture amovible • Coursives • Menuiseries • Escalator	• Privilégier des menuiseries aux profilés fins et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble • Veiller à privilégier une reconquête patrimoniale





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-96
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**105, rue Pierre Poli 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**K 42**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIX^{e}/Début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'inscrit au cœur d'une parcelle avec un jardin. Il s'agit d'une villa en pan de fer avec remplissage brique. Un escalier en métal permet l'accès à la maison. La couverture est composée d'une toiture en zinc avec de nombreuses fenêtres de toit. Un fer d'ancrage ouvragé orne le pignon oriental. Le jardin est clos par une clôture et portail d'intérêt.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie de la façade, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (auvent, garde-corps, main courante, marquise, escalier) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Escalier métallique • Auvent • Portail et grille de clôture • Fer d'ancrage • Cheminée brique • Ferronneries (garde-corps, marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir la cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, sa porosité, sa hauteur et sa teinte





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-97
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, avenue du bas Meudon 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**I 250**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	
Architecte	**-**
Période constructive	**2eme quart XX^{e} siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce magasin de commerce se distingue par son décor en céramique remarquable en rez-de-chaussée. Implanté à l'alignement, l'immeuble présente un rez-de-chaussée commercial et 3 étages carrés. Il s'organise autour de deux travées ordonnancées. La façade en parement brique présente des jeux de volumétrie ainsi qu'une polychromie à travers les corniches et linteaux qui sont soulignés par un enduit blanc. Les garde-corps en ferronneries sont d'origine. La couverture est en zinc. Les menuiseries ne sont pas d'origine	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de la devanture : menuiseries bois et mosaïque **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade et jeu d'alternance de matériaux • Décors en céramique • Devanture • Garde-corps	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-98
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**58, avenue du bas Meudon – Villa Hameau Normand 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**J 14**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIX^{e} / Début XX^{e}**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa remarquable est inspirée du style balnéaire en vogue à la fin du XIX^{e} siècle. Située en fond d'impasse, cette maison est relativement peu visible par la rue à cause de la végétation dense qui l'entoure. La façade est marquée par des décors simples : jeux de matériaux (briques et pierres), corniche enduite, verrière métallique, marquise balustres. Les menuiseries sont en métal. Les jeux de volumes s'affirment par la présence de terrasses et d'une tourelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie et les décors de couverture, en cas de ravalement ou de travaux de couverture • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries en métal, marquise, verrière, balustre, tourelle, portail) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Marquise • Verrière • Balustres • Tourelle • Menuiserie métal • Portail	• Privilégier les menuiseries en métal et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-99
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**66, avenue du bas Meudon 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**J 15**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa Saint Louis est une villa remarquable de style régionaliste éclectique construite à la fin du XIX^{e} siècle. La façade est marquée par des décors simples : linteaux en jeu de brique, briques vernissées vertes, mascarons, jeux de briques polychromes en parement, soubassement souligné en pierre, garde-corps en bois ou en ferronnerie. Les ouvertures sont régulières et hiérarchisées. Les menuiseries sont récentes. Le volume de toiture est très affirmé. Il se caractérise par un jeu de débord laissant apparaître des décors de charpente peinte en bleue. La couverture est faite de tuiles mécaniques La maison est relativement peu visible par la rue à cause de la végétation et de la clôture grillagée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement ou de travaux de couverture • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (Charpente et débords de toiture, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Volume de toiture travaillée • Décors de charpente et larges débords • Linteaux en jeu de brique polychrome • Mascarons • Soubassement en pierre • Ferronnerie • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à une teinte de menuiserie en cohérence avec l'architecture d'origine • Conserver l'harmonie des teintes avec les matériaux, notamment la brique, en cas de remise en peinture des éléments en bois.







(1992)

ISSY-LES-MOULINEAUX	
	ILM-R-100
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1-7 rue Paul Bert 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**Q20**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	-
Architecte	-
Période constructive	**1904**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le groupe scolaire Paul Bert, actuel collège Victor Hugo, est construit en 1904 et présente une architecture typique de la troisième République. Cet édifice s'articule en U. La façade principale, surmontée par un clocheton et un fronton triangulaire, marque la placette devant laquelle elle s'implante. Les façades sur rue, en meulière, sont implantées à l'alignement. Elles sont rythmées par des travées régulières et richement décorées : bandeaux, linteaux et corniche sont soulignés en briques rouges, soubassement marqué en pierre, linteaux cintrés des baies avec incrustation de briques vernissées vertes, ancre en fer. Les ailes secondaires ont été surélevées d'un niveau supplémentaire. Les menuiseries ne sont pas d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, notamment la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (jambes de force, portail d'entrée) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur sur les façades d'origine
LES ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Briques vernissées vertes • Ferronneries (grilles, portes, garde -corps, ancre) • Horloge et clocheton. • Inscriptions sur les façades • Portes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'édifice en cas de remplacement des menuiseries

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-I-001	Rue d'Oradour-sur-glane	10
ILM-I-002	Rue Eliane Jeannin-Garreau	12
ILM-I-003	Rue Maurice Champeau	1
ILM-I-004	Rue du Sergent Blandan	6
ILM-I-005	Rue du Sergent Blandan	8
ILM-I-006	Rue Ernest Renan	11bis
ILM-I-007	Rue Séverine	25
ILM-I-008	Rue de Vanves	2
ILM-I-009	Rue Roger Salengro	34
ILM-I-010	Rue du Gouverneur-général Eboué	33
ILM-I-011	Allée des Citeaux	1
ILM-I-012	Rue Hoche	6 et 8
ILM-I-013	Rue Edouard Naud	3
ILM-I-014	Avenue Victor Cresson	90bis
ILM-I-015	Rue des Travailleurs	9
ILM-I-016	Rue Roger Salengro	30bis
ILM-I-017	Allée des Citeaux	20
ILM-I-018	Rue d'Estienne d'Orves	10
ILM-I-019	Avenue Victor Cresson	16
ILM-I-020	Rue Danton	33
ILM-I-021	Avenue de la République	14
ILM-I-022	Avenue de la République	25
ILM-I-023	Rue de la Biscuiterie	2
ILM-I-023	Rue de la Biscuiterie	4
ILM-I-024	Avenue de la République	18
ILM-I-025	Rue Marceau	9
ILM-I-026	Rue Marceau	7
ILM-I-027	Rue Marceau	22
ILM-I-028	Rue Diderot	13
ILM-I-029	Avenue de la République	28
ILM-I-030	Rue du Gouverneur-général Eboué	4
ILM-I-031	Rue du Général Leclerc	63
ILM-I-032	Avenue Victor Cresson	34
ILM-I-033	Rue Telles de la Poterie	1
ILM-I-034	Rue Adolphe Chérioux	14
ILM-I-035	Rue Roger Salengro	5
ILM-I-036	Rue de la Fraternité	3
ILM-I-037	Rue de la Fraternité	1bis
ILM-I-038	Avenue Bourgain	5
ILM-I-039	Avenue Victor Cresson	32
ILM-I-040	Rue Pierre Brossolette	17
ILM-I-041	Rue du Fort	47
ILM-I-042	Rue l'Abbé Grégoire	2
ILM-I-043	Rue l'Abbé Grégoire	9bis
ILM-I-044	Rue l'Abbé Grégoire	18
ILM-I-045	Avenue de Verdun	164
ILM-I-046	Rue l'Abbé Grégoire	10
ILM-I-047	Rue l'Abbé Grégoire	12
ILM-I-048	Rue l'Abbé Grégoire	14
ILM-I-049	Rue Marius Breton	4
ILM-I-050	Rue du Fort	62

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-I-051	Rue Baudin	3bis
ILM-I-052	Rue Baudin	5
ILM-I-053	Rue Baudin	24
ILM-I-054	Rue Baudin	52
ILM-I-055	Avenue de la Paix	65
ILM-I-056	Avenue du Général de Gaulle	120
ILM-I-057	Avenue du Général de Gaulle	96
ILM-I-058	Avenue du Général de Gaulle	110
ILM-I-059	Villa Chevreuse	13
ILM-I-060	Villa Chevreuse	21
ILM-I-061	Rue du Moulin de Pierre	4
ILM-I-062	Rue du Moulin de Pierre	12
ILM-I-063	Rue du Moulin de Pierre	14
ILM-I-064	Rue du Moulin de Pierre	18
ILM-I-065	Rue du Moulin de Pierre	21
ILM-I-066	Rue du Moulin de Pierre	29
ILM-I-067	Avenue du Général de Gaulle	36
ILM-I-068	Avenue du Général de Gaulle	47
ILM-I-069	Avenue du Général de Gaulle	58
ILM-I-070	Avenue du Général de Gaulle	56bis
ILM-I-071	Avenue du Général de Gaulle	54
ILM-I-072	Avenue du Général de Gaulle	59
ILM-I-073	Avenue du Général de Gaulle	107
ILM-I-074	Rue Lasserre	21
ILM-I-075	Rue Lasserre	25
ILM-I-076	Rue Pierre Brossolette	12
ILM-I-077	Rue Pierre Brossolette	10
ILM-I-078	Rue Pierre Curie	23
ILM-I-079	Rue Baudin	4
ILM-I-080	Rue Baudin	6
ILM-I-081	Rue Baudin	8
ILM-I-082	Villa Chevreuse	9
ILM-I-083	Rue du Moulin de Pierre	2
ILM-I-084	Rue du Moulin de Pierre	11
ILM-I-085	Rue Madeleine Moreau	7
ILM-I-086	Rue d'Alembert	5
ILM-I-087	Rue Lazare Carnot	23
ILM-I-088	Rue Georges Marcel Burgun	11
ILM-I-089	Rue Georges Marcel Burgun	18
ILM-I-090	Rue Lazare Carnot	22
ILM-I-091	Rue Lazare Carnot	20
ILM-I-092	Rue de la Galerie	10bis
ILM-I-093	Rue du Gouverneur-général Eboué	56
ILM-I-094	Rue Jules Ferry	14
ILM-I-095	Rue Jacques Henri Lartigue	26
ILM-I-096	Quai du Président Roosevelt	47
ILM-I-097	Chemin de Bretagne	26
ILM-I-098	Quai du Président Roosevelt	
ILM-I-099	Rue du Docteur Vuillième	25
ILM-I-100	Rue Camille Desmoulins	86
ILM-I-101	Rue Bara	4

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-I-102	Boulevard Gallieni	3
ILM-I-103	Rue Bara	21
ILM-I-104	Rue Henri Farman	
ILM-I-105	Chemin de Bretagne	
ILM-I-106	Rue Eugène Atget	
ILM-I-107	Boulevard Garibaldi	4
ILM-I-108	Boulevard Galliéni	22
ILM-I-109	Rue Jules Ferry	4bis
ILM-I-110	Rue Jules Ferry	6
ILM-I-111	Rue Rouget de l'Isle	41
ILM-I-112	Rue du Gouverneur-général Eboué	52
ILM-I-113	Rue Barbès	12
ILM-I-114	Rue Barbès	14
ILM-I-115	Avenue du Professeur Calmette	10
ILM-I-116	Rue Marcel Sembat	7
ILM-I-117	Rue Emile Duployé	64
ILM-I-118	Rue Emile Duployé	66
ILM-I-119	Rue Barbès	23
ILM-I-120	Avenue de la Paix	104
ILM-I-121	Rue Claude Bernard	19
ILM-I-122	Boulevard Rodin	3
ILM-I-123	Rue d'Erevan	37bis
ILM-I-124	Rue Sergent	15
ILM-I-125	Rue Sergent	32
ILM-I-126	Rue Emile Duployé	67
ILM-I-127	Rue Henri Tariel	1
ILM-I-128	Rue Vaudétard	19
ILM-I-129	Rue Pasteur	22
ILM-I-130	Rue du Viaduc	6
ILM-I-131	Rue du Viaduc	4bis
ILM-I-132	Rue du Viaduc	4
ILM-I-133	Rue de Meudon	6 et 8
ILM-I-134	Rue de Meudon	12
ILM-I-135	Rue de Meudon	14
ILM-I-136	rue de meudon	24
ILM-I-137	Rue de Meudon	36
ILM-I-138	Rue Marcel Miquel	10
ILM-I-139	Rue Marcel Miquel	16
ILM-I-140	Rue Marcel Miquel	22
ILM-I-141	Rue Marcel Miquel	32
ILM-I-142	Rue Marcel Miquel	34
ILM-I-143	Rue Marcel Miquel	38
ILM-I-144	Rue de Meudon	31
ILM-I-145	Rue Marcel Miquel	1
ILM-I-146	Rue Marcel Miquel	3
ILM-I-147	Rue Marcel Miquel	5
ILM-I-148	Rue Marcel Miquel	6
ILM-I-149	Rue Marcel Miquel	9
ILM-I-150	Rue Marcel Miquel	17
ILM-I-151	Rue Marcel Miquel	20
ILM-I-152	Rue Marcel Miquel	36

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-I-153	Rue Jean-pierre Timbaut	9
ILM-I-154	Rue Jean-pierre Timbaut	17
ILM-I-155	Rue Jean-pierre Timbaut	31bis
ILM-I-156	Avenue de Verdun	123
ILM-I-157	Avenue de Verdun	139
ILM-I-158	Rue Marcel Miquel	27
ILM-I-159	Rue Maximilien Robespierre	23
ILM-I-159	Rue Maximilien Robespierre	25
ILM-I-160	Boulevard Galliéni	94
ILM-I-161	Rue Kléber	8
ILM-I-161	Rue Kléber	10
ILM-I-162	Rue Pierre Brossolette	24
ILM-I-162	Rue Pierre Brossolette	26
ILM-I-163	Rue Auguste Gervais	15bis
ILM-I-164	Boulevard Rodin	10

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
Secteur 1 - Corentin Celton				
ILM-I-01	10	Rue d'Oradour-sur-glane		Immeuble de bureau TDF; 1997; architecture contemporaine
ILM-I-02	12	Rue Eliane Jeannin-Garreau		Ecole Saint Exupéry ; architecture contemporaine
ILM-I-03	1	Rue Maurice Champeau		Ecole Voltaire ; architecture contemporaine 1999 architectes Canale 3

ILM-I-04	6	Rue du Sergent Blandan		Pavillons enduits; ordonnancement; modénature intéressante avec des décors en céramique; Garde-corps; clôture
ILM-I-05	8			
ILM-I-06	11bis	Rue Ernest Renan		Immeuble en brique; décors en brique;
ILM-I-07	25	Rue Séverine		Immeuble d'angle; style art déco; matériaux; serrureries

ILM-I-08	2	Rue de Vanves		Immeuble en pierre de taille par E.Delaire 1898; pierre de taille en façade; ordonnancement; décors (bandeaux, clef; consoles)
Secteur 2 - Issy Centre				
ILM-I-09	34	Rue Roger Salengro		Maison de ville; jeux d'enduit et de teinte, surélévation contemporaine
ILM-I-10	33	Rue du Gouverneur-général Eboué		Médiathèque; réalisée en 1994 par l'architecte Bernard Dupré

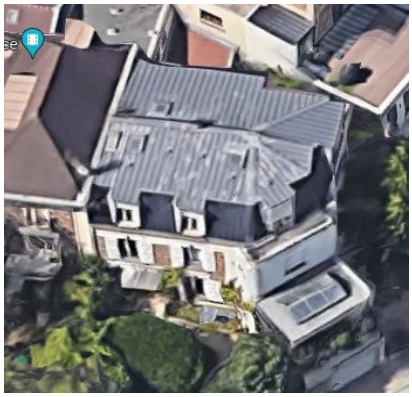
ILM-I-11	1	Allée des Citeaux		Immeuble de rapport d'angle en brique jaune; ordonnancement, décors en brique rouge (frise) ; linteau enduit; balcons avec ferronneries travaillées; intégration de la devanture à améliorer
ILM-I-12	6 et 8	Rue Hoche		Témoignage architectural des années 1900/1930; façades en pierre meulière avec inserts de concrétions dans les joints en mortier rosé; chaînage d'angle, linteaux des baies en briques comprenant des profilés métalliques de support; Corniche, corbeaux et retombées d'appuis de baies en maçonneries de teinte blanche
ILM-I-13	3	Rue Edouard Naud		Immeuble de rapport en brique; ferronnerie; décors en pierre de taille
ILM-I-14	90bis	Avenue Victor Cresson		Immeuble de rapport d'angle en brique; Ferronnerie; Intégration de la devanture à maintenir; Coyaux apparents

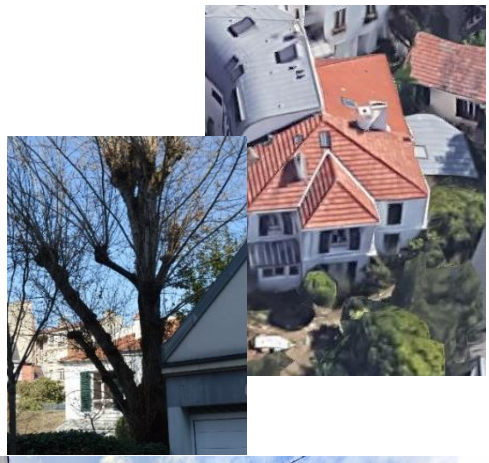
ILM-I-15	9	Rue des Travailleurs		Maison meulière avec extension ; Décors riches; Balcon ferronnerie
ILM-I-16	30bis	Rue Roger Salengro		Immeuble; Enduit blanc; Décor céramique
ILM-I-17	20	Allée des Citeaux		Maison jumelée ; 1886 ; architecte Renault Hilaire (voir inventaire)
ILM-I-18	10	Rue d'Estienne d'Orves		Maison en brique rouge avec bow-window; Style architectural marqué

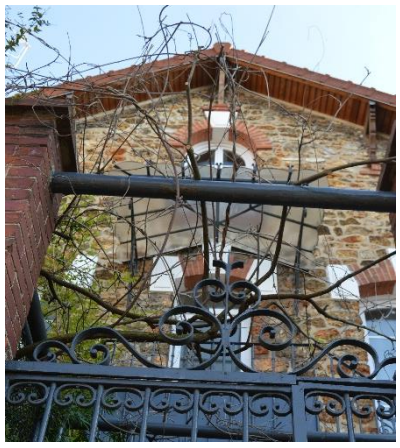
ILM-I-19	16	Avenue Victor Cresson		Immeuble 4e quart 19e siècle ; immeuble de faubourg R+2; Modénature
ILM-I-20	33	Rue Danton		Immeuble rapport en meulière; Modénature en brique rouge, jaune et verte
ILM-I-21	14	Avenue de la République		Immeuble de rapport en brique jaune; Décors en brique rouge et bleu; Balcon avec ferronneries travaillés
ILM-I-22	25	Avenue de la République		Immeuble d'angle; Enduit blanc; Décors brique (linteau des fenêtres des caves), ferronnerie travaillées

ILM-I-23	2 et 4	Rue de la Biscuiterie		Maisons de ville jumelées; Bandeau, encadrement de baies et corniche; Ferronneries
ILM-I-24	18	Avenue de la République		Immeuble en brique et pierre de taille; polychromie de la façades; modénatures et décors
ILM-I-25	9	Rue Marceau		Villas jumelées en meulière; Corniche, ferronneries, marquise
ILM-I-26	7			

ILM-I-27	22	Rue Marceau		Immeuble; Brique et enduit; Style évoquant l'art déco
ILM-I-28	13	Rue Diderot		Immeuble en brique jaune; ordonnancement
ILM-I-29	28	Avenue de la République		Immeuble en brique avec des détails en pierre de taille
ILM-I-30	4	Rue du Gouverneur-général Eboué		Maison de ville en meulière; Linteau moulurés; Menuiserie peu qualitative

ILM-I-31	63	Rue du Général Leclerc		Immeuble en brique rouge
ILM-I-32	34	Avenue Victor Cresson		Immeuble brique modénature importante ; E.Delaire Garde-corps en fonte
ILM-I-33	1	Rue Telles de la Poterie		Villa; toiture à la Mansart; ordonnancement des façades
ILM-I-34	14	Rue Adolphe Chérioux		Maison de ville; Modénatures intéressantes; jeux de matériaux et de teinte en façade

ILM-I-35	5	Rue Roger Salengro		Villa; volumétrie; ordonnancement
ILM-I-36	3	Rue de la Fraternité		Maison de ville en brique; Jumelée; Décors en céramique; Surélévation
ILM-I-37	1bis			
ILM-I-38	5	Avenue Bourgain		Maison de ville en meulière; Toiture à la mansart ; ardoise; 2 garages en façade avant

ILM-I-39	32	Avenue Victor Cresson		Immeuble brique modénature importante Richesse des décors : linteaux de baies en pierre (volutes); Garde-corps en fonte
Secteur 3 - Hauts d'Issy				
ILM-I-40	17	Rue Pierre Brossolette		Villa en meulière; Modénature brique; Ferronnerie (garde-corps et marquise)
ILM-I-41	47	Rue du Fort		Style ART Déco; façades maçonnées de teinte blanche; Le bow-window comporte des montants à redans caractéristiques de ce style; Le fenestron ovale et hexagonal à droite de la porte d'entrée le signe également; Bandeaux en briques; Forme en V des appuis de baies; Couverture en tuiles; Qualité des menuiseries des fenêtres

ILM-I-42	2	Rue l'Abbé Grégoire		Immeuble d'angle avec la rue de l'abbé Grégoire, vieil Issy, immeuble des années 1920, rez-de-chaussée surélevé, soubassement en moellons de calcaire, façades enduites, modénatures en linteaux et appuis de baies, Garde-corps en fonte
ILM-I-43	9bis	Rue l'Abbé Grégoire		Architecture style 1900, maison en retrait par rapport à l'alignement, briques blanches en parement de façade, modénatures légèrement cintrées en linteaux des baies, Garde-corps et marquise en fonte, couverture mansardée
ILM-I-44	18	Rue l'Abbé Grégoire		Immeuble des année 1920 du vieil Issy, proportions classiques dans sa hauteur, enduit de façade en mortier de chaux modénatures importantes, corniches, encadrements des baies, consoles
ILM-I-45	164	Avenue de Verdun		Immeuble de faubourg; R+3; Bandeaux et corniches moulurés; Coursives extérieures sur cour

ILM-I-46	10	Rue l'Abbé Grégoire		Immeubles au sein du « vieil Issy », façades enduites, baies très rythmées, volets en bois, Garde-corps en front, couverture en tuiles
ILM-I-47	12			
ILM-I-48	14			
ILM-I-49	4	Rue Marius Breton		Intérêt : architecture des années 1950; Description : mur de façade en briques; Rythme très rapproché de joints creux; Larges encadrements en maçonneries de teinte blanche réunissant les baies aux niveaux 1 et 2; Couverture en tuiles
ILM-I-50	62	Rue du Fort		Intérêt : architectural; Caractéristique des années 1900/1930; Description : façades en briques; Appareillage de terres cuites de part et d'autre des baies du rez-de-chaussée, en allège des baies de l'étage, en entablement et en bandeau; Linteaux des baies très affirmés en maçonnerie de teinte blanche; Couverture en tuiles largement débordante

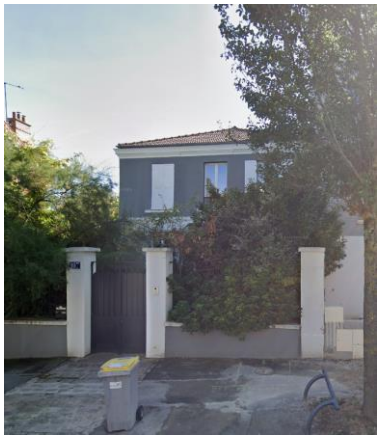
ILM-I-51	3bis	Rue Baudin		Maison datant des années 1920 façades en pierres meulière quelques inserts en terre cuite vernissé couverture en tuiles
ILM-I-52	5	Rue Baudin		Immeuble des années 1920 façades enduites nombreuses modénatures autour des baies couverture en tuiles avec un petit toit pignon au-dessus de l'entrée; Marquise
ILM-I-53	24	Rue Baudin		Maison des années 1920 façade en briques de 2 couleurs bandeaux, modénatures et corniches au plâtre ouvragés; Garde-corps en fonte surélévation cintrée contemporaine couverture zinc
ILM-I-54	52	Rue Baudin		Maison très en retrait par rapport à l'alignement façade en briques de 2 couleurs motifs en céramique en insert baies légèrement cintrées

ILM-I-55	65	Avenue de la Paix		Témoignage architectural des années 1930; façades en briques anciennes au rez-de-chaussée et maçonnerie enduite de teinte blanche; La grande dimension des percements dont celui situé au centre sur la hauteur de la maison constitue avec les menuiseries métalliques le caractère original de la construction
ILM-I-56	120	Avenue du Général de Gaulle		Maison très en retrait par rapport à l'avenue, architecture ayant un caractère classique par sa composition, enduit en matériau de façade, fronton avec volutes en pignon principal, véranda style 1930 en menuiserie métallique à RdC non visible depuis l'espace public
ILM-I-57	96	Avenue du Général de Gaulle		Années 1900/1930; Maison d'angle; Façades en pierre meulière meulée; Joints en ciment important; Modénatures en mortier de chaux très travaillées; Couverture en zinc prépatiné gris clair
ILM-I-58	110	Avenue du Général de Gaulle		Villa en 2 parties, avec une longère et une maison, bardage bois en façade, terrain très arboré et façades partiellement recouvertes de vignes

ILM-I-59	13	Villa Chevreuse		grosse maison de l'entre 2 guerres façades enduite modénatures d'angles, corniches volets en bois Garde-corps en fonte toiture mansardée tuiles et ardoises
ILM-I-60	21	Villa Chevreuse		Maison datant de l'entre 2 guerres maison en fond de parcellefaçade enduitemodénatures en chaînages et en encadrements des baiescornichescouverture en zinc
ILM-I-61	4	Rue du Moulin de Pierre		Maison datant de l'entre 2 guerres façade en briques peintes modénatures en surépaisseur en plâtre linteaux et chaînages composition symétrique toiture mansardée Garde-corps en fonte
ILM-I-62	12	Rue du Moulin de Pierre		Maisons datant de l'entre 2 guerres façade enduite par un crépis simulant de la pierre de tuff chaînages et modénatures en forte surépaisseur corniches en briques linteaux métalliques Garde-corps en fonte

ILM-I-63	14	Rue du Moulin de Pierre		maison datant de l'entre 2 guerres façade enduite encadrement des baies Garde-corps en fonte
ILM-I-64	18	Rue du Moulin de Pierre		Maison datant de l'entre 2 guerres façade en pierre meulière appareillage par joints épais modénatures en briques bandeau en briques sous la couverture en débord Garde-corps en fonte
ILM-I-65	21	Rue du Moulin de Pierre		Maison datant de l'entre 2 guerres maison de caractère « bourgeois » classique façade ordonnée, symétrique, enduite modénatures d'angles, corniches toiture mansardée
ILM-I-66	29	Rue du Moulin de Pierre		Angle de 2 rues; ancienne maison à structure bois rehaussée d'un niveau; La vêture mise en œuvre en bois permet de conserver l'esprit de la maison d'origine; Vêture grise, menuiseries aluminium gris foncé, couverture zinc prépatiné;

ILM-I-67	36	Avenue du Général de Gaulle		Architecture des années 1900; façade en pierre meulière; Joints gris sommaires; Bandeaux et corniche en briques; Linteaux en ferronnerie peints en vert; Couverture débordante
ILM-I-68	47	Avenue du Général de Gaulle		Architecture années 1900/1930; Façades remarquables, très ouvragées, comportant de quelques ornements; façades en briques de teinte claire; Linteaux des fenêtres du RDC en briques; La partie haute de la façade est ornée d'une frise blanche sous le débord de la toiture; Couverture débordante en tuiles;
ILM-I-69	58	Avenue du Général de Gaulle		Architectural années 1900/1930; maison isolée en pierre meulière;Arcature des baies en briques;Ferronnerie des Garde-corps;Couverture en tuiles;
ILM-I-70	56bis			
ILM-I-71	54	Avenue du Général de Gaulle		Architecture années 1900/1930; 2 maisons mitoyennes de matériaux identiques mais d'aspects différents; Façades en briques blanches; Maison de gauche très ouvragée avec de nombreux ornements Droite : Linteaux des baies très affirmés en maçonnerie de teinte blanche

ILM-I-72	59	Avenue du Général de Gaulle		Années 1930-1950; façades en briques rosées, Linteaux des baies très affirmés en maçonnerie de teinte blanche; Ferronnerie des Garde-corps; La couverture est en tuiles; Son originalité se situe au niveau de l'avancée en partie droite;
ILM-I-73	107	Avenue du Général de Gaulle		maison/pavillon de facture simple, façade enduite, rythme régulier des baies,
ILM-I-74	21	Rue Lasserre		Hôtel de voyageur (cf photo ancienne) ; 2e quart 20e siècle; Cour; Béton armée, brique, calcaire et moellons; Couverture terrasse en ciment; Elévation à travées;
ILM-I-75	25	Rue Lasserre		Maison de ville en retrait; Peu visible;

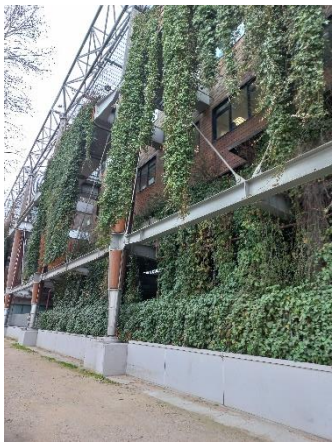
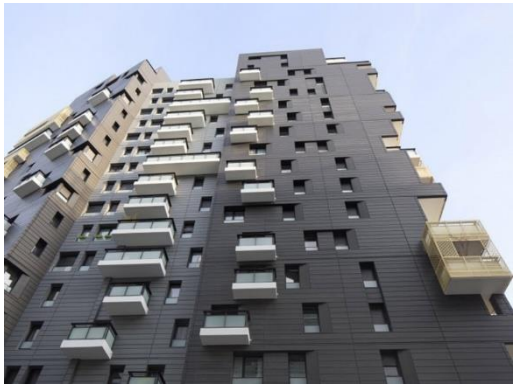
ILM-I-76	12	Rue Pierre Brossolette		Maison jumelée en meulière; Encadrement de baie en brique; Peint en blanc;
ILM-I-77	10			
ILM-I-78	23	Rue Pierre Curie		Villa meulière; ordonnancement des façades; bow window
ILM-I-79	4	Rue Baudin		Immeuble en brique; Ordonnancé; Modénature soignée;

ILM-I-80	6	Rue Baudin		Maison de ville jumelées; Toiture débordante; Ferronnerie; Extension contemporaine au N°8
ILM-I-81	8			
ILM-I-82	9	Villa Chevreuse		Petit pavillon en briques peintes œil de bœuf en partie haute modénatures couverture en tuiles
ILM-I-83	2	Rue du Moulin de Pierre		Immeuble d'angle avec la rue de l'abbé Grégoire, vieil Issy,immeuble des années 1920,rez-de-chaussée surélevé,soubassement en moellons de calcaire,façades enduites,modénatures en linteaux et appuis de baies,Garde-corps en fonte
ILM-I-84	11	Rue du Moulin de Pierre		Immeuble en brique claire; Garde-corps travaillés; Modénature en pierre de taille; Porte; Persiennes; Couverture tuiles;

ILM-I-85	7	Rue Madeleine Moreau		Maison de ville en meulière;
ILM-I-86	5	Rue d'Alembert		Immeuble d'angle en brique; Soigné; Garde-corps
ILM-I-87	23	Rue Lazare Carnot		Immeuble en brique
ILM-I-88	11	Rue Georges Marcel Burgun		Villa urbaine; Modénature brique blanche; Ferronnerie; Toiture mansart

ILM-I-89	18	Rue Georges Marcel Burgun		Maison de ville avec faux; colombage; Décors en brique peinte en rouge
ILM-I-90	22	Rue Lazare Carnot		Maison de ville jumelées; En meulière; Bandeaux en brique; Une lucarne supplémentaire
ILM-I-91	20			
ILM-I-92	10bis	Rue de la Galerie		Villa en meulière

Secteur 4 - Seine				
ILM-I-93	56	Rue du Gouverneur-général Eboué		Immeuble ordonnancé; Décors
ILM-I-94	14	Rue Jules Ferry		Maison; Eléments de modénature remarquables : Garde-corps, encadrement de baie en brique blanche et verte, porte, décors céramique au-dessus des linteaux
ILM-I-95	26	Rue Jacques Henri Lartigue		groupe scolaire Robert Doisneau ; 1997 ; architecte Wilmotte

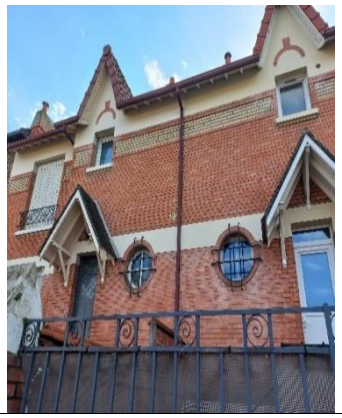
ILM-I-96	47	Quai du Président Roosevelt		réhabilitation architecture contemporaine
ILM-I-97	26	Chemin de Bretagne		Atypik ; architecture contemporaine, atelier 24 ; 2015
ILM-I-98		Quai du Président Roosevelt		architecture contemporaine ; architecture de bureau ; architecte Viguier ; Quatre volumes ; 2014
ILM-I-99	25	rue du docteur Vuillème		Architecture années 1900/1930; façades en briques repeintes en blanc; Modénatures et arcatures repeintes en gris; Maintenir les caractéristiques essentielles de cette maison : proportion de la façade actuelle, les percements, matériau de façade

ILM-I-100	86	Rue Camille Desmoulins		Novotel ; architecture contemporaine HQE ; Vigneron ; 2011
ILM-I-101	4	Rue Bara		Microsoft ; architecture contemporaine
ILM-I-102	3	Boulevard Gallieni		architecture contemporaine
ILM-I-103	21	Rue Bara		architecture contemporaine

ILM-I-104		Rue Henri Farman		Tour Sequana ; architecture contemporaine
ILM-I-105		Chemin de Bretagne		Zenora Immeubles
ILM-I-106		Angle rue Eugène Atget/Rue Jacques Henri Lartigue		Immeuble contemporain; volumétrie
ILM-I-107	4	Boulevard Garibaldi		Centre technique d'Issy les Moulineaux; Architecture contemporaine; architectes Novarina et Béraud; 1998

ILM-I-108	22	Boulevard Galliéni		Immeuble en brique présentant des décors en brique de couleur; Travail des bandeaux et des corniches; Persiennes; Garde-corps
ILM-I-109	4bis	Rue Jules Ferry		Petit immeuble en brique rouge; Décors soigné
ILM-I-110	6	Rue Jules Ferry		Petit immeuble en brique blanche; Décors soigné
ILM-I-111	41	Rue Rouget de l'Isle		Immeuble d'angle en brique et modénatures en pierre de taille; Couverture en ardoise; Traitement du commerce de qualité; Balcon filant au dernier niveau; Persiennes métalliques; Décors en brique rouge

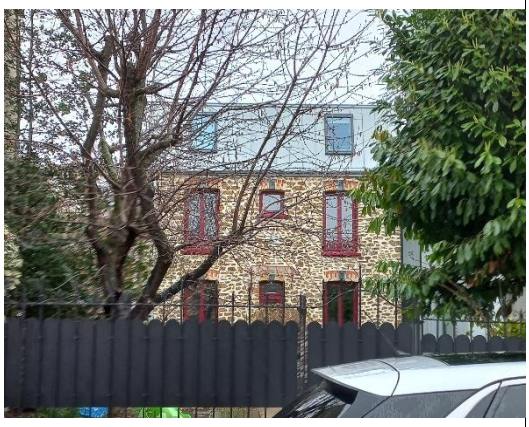
ILM-I-112	52	Rue du Gouverneur-général Eboué		Immeuble en brique et meulière
Secteur 5 – Les Epinettes – le Fort				
ILM-I-113	12	Rue Barbès		Petit immeuble année 30 en meulière; Encadrements de baies blancs; Toiture débordante; Ferronneries soignées;
ILM-I-114	14	Rue Barbès		Villa transformée en immeuble ; Immeuble en meulière typique, avec une extension bien intégrée en parement bois et grandes baies vitrées;
ILM-I-115	10	Avenue du Professeur Calmette		Ensemble immobiliers année 50; Architecture affirmée; Composition; Encadrement de baie

ILM-I-116	7	Rue Marcel Sembat		Façade en maçonnerie, briques de roche noire et enduit de teinte blanche; Equerrage de la façade par un « chaînage » et une retombée de couverture en zinc prépatiné; Menuiseries en aluminium gris foncé;
ILM-I-117	64	Rue Emile Duployé		2 maisons jumelées; Années 1930-1950. façades en terre cuite, bandeaux et corniche en maçonnerie de teinte blanche; La couverture est en tuiles; Son originalité se situe au niveau des 2 pignons très affirmés
ILM-I-118	66			
ILM-I-119	23	Rue Barbès		Témoignage de son époque 1930/1950; Murs de façades en pierre meulière; Gros joints gris; Quelques modénatures en briques; Bandeaux et linteaux en maçonnerie peint en blanc; Toiture en tuiles avec larges débords;
ILM-I-120	104	Avenue de la Paix		Forme et composition globale de la maison; Années 1930/1950; façade en pierre meulière à rez de chaussée; Joints épais en ciment; Maçonnerie enduite à l'étage en soupente comportant un dessin de colombage blanc lissé; Arcature des baies en briques à rez de; chaussée et dans le cintre à l'étage; Couverture en tuiles, largement débordante;

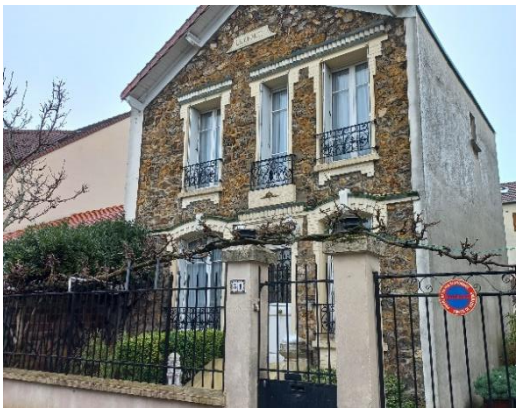
ILM-I-121	19	rue Claude Bernard		Villa; décors de l'enduit (faux pan de bois; volumétrie
ILM-I-122	3	Boulevard Rodin		Immeuble en U organisé autour d'une cour intérieure; Murs maçonnés et pan de bois apparents
ILM-I-123	37bis	Rue d'Erevan		Immeuble brique, avec décors (2 couleurs) Débord de toiture
ILM-I-124	15	Rue Sergent		Maison de ville; retrait de la rue; ordonnancement de la façade

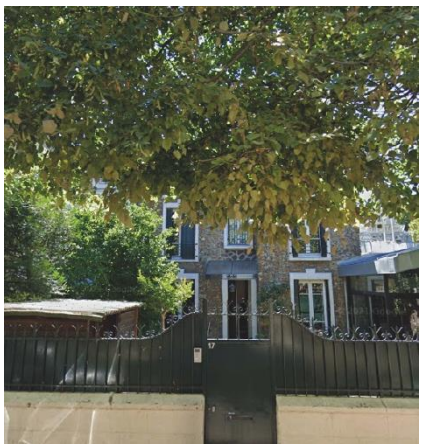
ILM-I-125	32	Rue Sergent		Maison de ville; ordonnancement de la façade
ILM-I-126	67	Rue Emile Duployé		Villa des années 30; Ecriture architecturale caractéristique;
Secteur 6 - La Ferme				
ILM-I-127	1	Rue Henri Tariel		Villa urbaine
ILM-I-128	19	Rue Vaudétard		Centre de la petite enfance Maire Marvingt, construit en 1993

ILM-I-129	22	Rue Pasteur		Bow-Window ; parement brique à l'étage
ILM-I-130	6	Rue du Viaduc		Villa en brique; Architecture type balnéaire ; garde-corps et grille en ferronnerie;
ILM-I-131	4bis	Rue du Viaduc		Années 1900/1930; le matériau de façade d'origine a été enduit; Chaînage et encadrements des baies de teinte blanche; Couverture débordante sur consoles en bois ouvragées;
ILM-I-132	4			
ILM-I-133	6 et 8	Rue de Meudon		Années1900/1930; façades en pierre meulière; Modénatures en maçonnerie : corniches, encadrements de baies, chaînages; Toiture en tuiles;

ILM-I-134	12	Rue de Meudon		2 maisons des années 1930/1950 réunies dans un même projet de recomposition; Intervention contemporaine; façades en briques peintes en noir et gris; Un bâtiment de liaison comportant une vêture en bois
ILM-I-135	14			
ILM-I-136	24	rue de meudon		Années 1900/1930; façades en briques; Modénatures en maçonnerie peintes en blanc
ILM-I-137	36	Rue de Meudon		Années 1900/1930; maison isolée en maçonnerie de pierre meulière; Arcature des baies en briques; Ferronnerie des Garde-corps; Couverture en tuiles
ILM-I-138	10	Rue Marcel Miquel		Surélévation d'une maison existante; rehausse maçonnée de teinte blanche; Large encadrement blanc des baies de la surélévation dans l'esprit des chaînages; Les volets gris coulissants constituent un rappel de l'enduit gris du ravalement; Couverture en zinc prépatiné gris clair

ILM-I-139	16	Rue Marcel Miquel		Maison de type traditionnel 1930; fond courant de ravalement granuleux de teinte coquille d'œuf; Modénatures conservées de teinte blanche, aspect lisse; Couverture en tuiles
ILM-I-140	22	Rue Marcel Miquel		Architecture des années 1900; façade en pierre meulière; Joints gris sommaires; Bandeaux et corniche en briques; Linteaux maçonnés peints en blanc; Couverture débordante en tuiles
ILM-I-141	32	Rue Marcel Miquel		témoignage des années 1900; l'ensemble est composé de 2 maisons; La maison de gauche a été restaurée en maintenant apparents les matériaux d'origine; Mur de façade en pierre meulière, joints regarnis; Modénatures : chaînages, linteaux, appuis de fenêtres sont en maçonnerie de teinte blanche; La maison de droite a été ravalée en totalité; La constitution de la façade est masquée par un enduit général; La couverture en tuiles présente un large débord sur les 2 maisons
ILM-I-142	34			

ILM-I-143	38	Rue Marcel Miquel		Architecture contemporaine; Construction en maçonnerie, enduite de teinte blanche à rez-de-chaussée et R+1 et revêtue de bois au niveau supérieur; Façade largement vitrée et comportant une loggia au dernier niveau protégée par une couverture formée par un claustra en bois dans le prolongement de la toiture de la maison; Garde-corps de la loggia en bois
ILM-I-144	31	Rue de Meudon		Villa en meulière dite "le chalet"; Modénature; Garde-corps en ferronnerie
ILM-I-145	1	Rue Marcel Miquel		Immeuble de faubourgs; R+2; Décors (modillons en céramiques) > Menuiseries anciennes
ILM-I-146	3	Rue Marcel Miquel		Immeuble de rapport en briques jaune avec décors en briques rouges

ILM-I-147	5	Rue Marcel Miquel		Villa urbaine
ILM-I-148	6	Rue Marcel Miquel		Petite maison en meulière
ILM-I-149	9	Rue Marcel Miquel		Immeuble; Enduit blanc et brique; Décors
ILM-I-150	17	Rue Marcel Miquel		Maison de ville en moellons; Marquise

ILM-I-151	20	Rue Marcel Miquel		Maison de ville en brique
ILM-I-152	36	Rue Marcel Miquel		Petite maison meulière
ILM-I-153	9	Rue Jean-pierre Timbaut		Immeuble de rapport en briques jaunes; Bacon et arde corps en ferronnerie; Décors en brique rouge; Décors au-dessus de la porte
ILM-I-154	17	Rue Jean-pierre Timbaut		Immeuble en pierre de taille; Modénature : bandeaux, corniche moulurée, frontons, ferronneries

ILM-I-155	31bis	Rue Jean-pierre Timbaut		Immeuble de faubourg; R+2; Immeuble en brique, modeste, corniche décorée (bas-relief); Traitement du porche d'entrée
ILM-I-156	123	Avenue de Verdun		Immeuble en brique; Lignes architecturales (balcon, gare corps;;) reprenant le style art déco; Décor en mosaïque au rez-de-chaussée
ILM-I-157	139	Avenue de Verdun		Immeuble en pierre de taille et brique; Ordonnancée; Un porche central permettant l'accès à une cour; Ferronnerie
ILM-I-158	27	Rue Marcel Miquel		Maison (Immeuble à appartements), 1930, Fr Maudet architecte ; décors

ILM-I-159	23 et 25	Rue Maximilien Robespierre		Transformation de bureaux en logements
ILM-I-160	94	Buolevard Gallieni		Maison du docteur Bock et atelier attenant
ILM-I-161	8 et 10	Rue Kléber		Maison de ville; retrait de la voie
ILM-I-162	24 et 26	Rue Pierre Brossolette		Villa urbaine; retrait de la voie: charpente
ILM-I-163	15 bis	Rue Auguste Gervais		Maison Victor Hugo

ILM-I-164	10	Boulevard Rodin		Villa urbaine

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

GRAND PARIS SEINE OUEST

Ensembles bâtis à caractère patrimonial		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-EB-A	Rue Jules Edouard Voisembert, rue Claude Matrat	
ILM-EB-B	Villa Kléber	1 à 6
ILM-EB-C	rue Edouard Branly	1 au 10
ILM-EB-D	rue Telles de la Poterie	9 au 11bis
ILM-EB-E	rue Adolphe Chérioux	3 et 5
ILM-EB-F	avenue Victor Cresson	35 et 37
ILM-EB-G	rue de l'abbé Derry, rue du Chevalier de la Barre	8 au 14, 4 au 12
ILM-EB-H	rue Bara	20 au 28
ILM-EB-I	rue du Capitaine Ferber	17
ILM-EB-J	Boulevard Garibaldi (Les Arches)	13 au 24
ILM-EB-K	Villa Haussmann	
ILM-EB-L	Rue Michel de l'Hospital, Rue Maurice Champeau	3 au 19, 2 au 16



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-A

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue Jules Edouard Voisembert** **Rue Claude Matrat** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AC 11, AC 13, AC 103**
Catégorie	**Cité de logements collectifs**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La cité Voisembert est un ensemble de logements collectifs caractéristiques de l'architecture et de l'urbanisation des années 1930. Il est remarquable de par son travail de la volumétrie, avec ses jeux de débords et de retraits.
Réalisé en béton armé, chaque immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée, 8 étages carrés et une toiture terrasse en ciment. Les façades sont soulignées par une alternance d'enduit rosé et blanc.
Les halls d'entrée sont décorés par des carreaux de faïence noirs.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Volumétries (débords et retraits)
- Polychromie des façades
- Bandeaux
- Persiennes métalliques
- Auvents et colonnes
- Carreaux de faïence
- Enduit rosé

RECOMMANDATIONS

- Conserver le dessin d'origine et maintenir la cohérence entre chaque immeuble, en cas de remplacement de menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-B

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**1 à 6, Villa Kléber 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**U 35 à U 40**
Catégorie	**Ensemble de villas**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Fin 19e siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble de 6 villas urbaines s'organise autour d'une cour commune, accessible par un portail ouvragé.
Chaque villa s'élève sur 2 niveaux et un comble mansardé et s'organise autour de 2 travées ordonnancées.
Toutes identiques, l'ensemble présente une cohérence architecturale forte qu'il convient de préserver.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
- Respect et maintien de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Isolation thermique par l'extérieur interdite afin de conserver les éléments de modénature et l'effet de bossage dans l'enduit

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti continu
- Gabarit avec toiture en brisis
- Bandeaux, corniches, soubassement, composition des façades
- Volets battants en bois
- Couverture en ardoise et zinc
- Ferronneries (garde-corps, marquises, portail)

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries
- Veiller à l'intégration des fenêtres de toit afin de limiter leur visibilité depuis le domaine public
- Maintenir la cohérence entre les maisons et leur similarité



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-C

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**1 à 10 rue Edouard Branly 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AF 1 à AF 10**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**2e quart 20e siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce lotissement concerté a été construit entre 1928 et 1930. Il devait loger, à l'origine, les employés d'une compagnie d'assurance.
Les bâtiments reprennent le style architectural de l'époque avec des façades en briques et des encadrements blancs. Ils s'élèvent sur 8 niveaux.
Les immeubles, construits en décalé, jouent avec la topographie de la rue qui mène de l'avenue Victor Cresson à la rue Chénier. Il y a 10 immeubles au total.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Isolation thermique par l'extérieur interdite afin de conserver la lisibilité de la façade en brique

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti continu
- Jeu de volumétrie (débords et retraits, façade en gradin)
- Bandeaux, composition ordonnancée des façades
- Polychromie et matérialité
- Serrurerie : portes monumentales en verre et métal, garde-corps
- Persiennes métalliques
- Dessin des menuiseries
- Auvent et porche d'entrée
- Numéro de porte en mosaïque

RECOMMANDATIONS

- Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries
- Maintenir la cohérence entre les immeubles



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-D

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**9, 9bis, 11 et 11bis rue Telles de la Poterie 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 34 et AG 35**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles collectifs**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**2e quart 20e siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble d'immeubles de logement constitue la villa Telles de la Poterie.
Les immeubles, construits en décalé, jouent avec la topographie de la rue
Les bâtiments sont représentatifs de l'architecture du 2ème quart du 20e siècle avec des façades en briques jaune, pierre de taille et enduit clair, très ordonnancées.
Ils s'élèvent sur 8 niveaux.
Il y a 4 immeubles au total.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Maintien de la toiture terrasse, interdiction d'édicules techniques visibles depuis l'espace public

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti continu
- Polychromie et matérialité
- Composition ordonnancée des façades
- Serrurerie : portes métal
- Persiennes métalliques
- Dessin des menuiseries
- Auvent marquant l'entrée
- Travées en pierre

RECOMMANDATIONS

- Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries
- Maintenir la cohérence entre les immeubles



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-E

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**3 et 5 rue Adolphe Chérioux 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**T104**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**2e quart 20e siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble d'immeuble de logements collectifs est caractéristiques de l'architecture et de l'urbanisation du 2e quart du 20e siècle. Ils ont été construits par la communauté russe ayant fui la guerre.
L'ensemble est remarquable par son travail de la volumétrie, avec ses jeux de débords et de retraits.
Réalisé en béton armé, chaque immeuble s'élève sur un rez-de-chaussée, 8 étages carrés et une toiture terrasse en ciment. Les façades à gradins sont soulignées par des bandeaux filants à chaque niveau.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Maintien de la toiture terrasse, interdiction d'édicules techniques visibles depuis l'espace public

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Volumétries (débords et retraits)
- Bandeaux
- Serrurerie : portes d'entrée
- Persiennes métalliques

RECOMMANDATIONS

- Conserver le dessin d'origine et maintenir la cohérence entre chaque immeuble, en cas de remplacement de menuiseries



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-F

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**35 et 37 avenue Victor Cresson 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AG 1 et AG 2**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**1912**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situés sur l'axe historique, avenue Victor Cresson, ces 2 immeubles ont été réalisés en 1912 par l'architecture Emile Delaire. Ils sont représentatifs de l'architecture de la Belle Epoque.
Ces immeubles s'élèvent sur un rez-de-chaussée commercial, cinq niveaux et toiture terrasse. Il a été bâti en pierre de taille et briques jaunes et présente de riches décors : bandeaux et consoles moulurées, frontons, corniche, portails sculptés.
Des balcons filants sont présents aux niveaux 2 et 5.
Le travail de la ferronnerie des garde-corps est remarquable. L'ensemble des baies se ferme par persiennes métalliques.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Maintien de la toiture à la Mansart
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour préserver les façades en pierre de taille et les nombreux éléments de décors et modénatures

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux
- Serrurerie : garde-corps et portes
- Moulures pierre de taille
- Persiennes métalliques

RECOMMANDATIONS

- Veiller à l'intégration des devantures lors d'un prochain ravalement
- Privilégier les menuiseries en bois et conserver le dessin d'origine, en cas de remplacement des menuiseries,



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-G

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**8 à 14 rue de l'abbé Derry** **4 à 12 rue du Chevalier de la Barre** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**AT 4 – AS 106 – AS 101**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles HBM**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**1950**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ces deux ensembles de logements collectifs, sont implantés de chaque côté de la rue de l'abbé Derry.

L'ensemble est marqué par le style architectural des années 1950, notamment à travers les encadrements de baies blancs et les balcons, qui se détachent des parements brique des façades.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour préserver la polychromie et la lisibilité du parement en briques

Espaces libres

- Maintien des aménagements d'accès en rez-de-chaussée, jardinet et couleur des grilles

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti continu
- Bandeaux et encadrements de baie blancs
- Volumétrie (jeux de débords et de retrait)
- Persienne
- Serrurerie : portes d'entrée

RECOMMANDATIONS

- Conserver la teinte et le dessin d'origine, en cas de remplacement des menuiseries,
- Assurer une cohérence dans le dessin des menuiseries remplacées
- Entretenir les jardinets à l'avant



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-H

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**20, 22, 24, 26 et 28, rue Bara 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**B 27 à B 31**
Catégorie	**Ensemble de logements ouvriers**
Protection existante	
Période constructive	**Début 20e**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces cinq pavillons mitoyens, alignés le long de la rue Bara, ont été construits pour recevoir le d'EDF, au début du 20e siècle. Les cinq pavillons présentent une composition architecturale et des décors similaires. Chaque maison s'élève sur un niveau de cave, un rez-de-chaussée, un étage et un comble aménagé grâce à des lucarnes à toiture débordante. Les façades en pierre meulière sont décorées avec des incrustations de briques bicolores en bandeaux, et au-dessus des baies. La couverture est en tuiles mécaniques. Cet ensemble présente une cohérence architecturale forte qu'il convient de préserver.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public • Isolation thermique par l'extérieur interdite pour maintenir la lecture des moellons et des modénatures en briques polychrome
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	**RECOMMANDATIONS**
• Front bâti continu • Gabarit de toiture • Lucarnes à toiture débordante • Polychromie et jeu de matériaux • Bandeaux, corniches, soubassement, composition des façades • Gardes-corps • Baies cintrées • Persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des fenêtres de toit afin de limiter leur visibilité depuis le domaine public • Maintenir la cohérence entre les maisons et leur similarité • Adapter les menuiseries aux ouvertures



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-I

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**17 rue du Capitaine Ferber 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**E19**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles collectifs**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ces 3 immeubles de logement collectifs sont disposés en U autour d'une cour privée.
De part et d'autre de la grille du portail d'accès, il y avait deux édicules abritant des commerces.

Ils s'élèvent sur six étages et les façades sont recouverts de briques jaunes et rouges.

Les niveaux sont soulignés par des bandeaux en enduit blanc.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public
- Isolation thermique par l'extérieur autorisée uniquement sur le dernier niveau
- Maintien de la toiture terrasse, interdiction d'édicules techniques visibles depuis l'espace public

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti continu
- Polychromie et matérialité
- Composition ordonnancée des façades
- Serrurerie
- Persiennes métalliques
- Cheminées en brique

RECOMMANDATIONS

- Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries
- Maintenir la cohérence entre les immeubles



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-J

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Les Arches d'Issy- 13 à 24 boulevard Garibaldi** **Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**R 24**
Catégorie	
Protection existante	
Période constructive	**19e / 20e**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Au début des années 2000, les Arches du viaduc ferroviaire (ligne C du RER) ont été réhabilitées. Les espaces libres entre les piliers ont été aménagés. Ils abritent des ateliers d'artistes ainsi que des équipements sportifs et culturels. Cet aménagement permet d'effacer la coupure dans le paysage que constitue le viaduc. Pour les ateliers d'artistes, les matériaux utilisés sont le bois, le verre et le métal. Ces matériaux modernes contrastent avec la meulière et la pierre de taille qui constituent le viaduc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Maintien et conservation des aménagements contemporains
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	**RECOMMANDATIONS**
• Front bâti continu • Pierre de taille et pierre meulière • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Cohérence des aménagements contemporains	• Avoir une cohérence globale dans l'entretien des aménagements (matériaux, couleurs, occultations, menuiseries…)



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-K

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Villa Haussmann** **2 rue Aristide Briand** **144 avenue de Verdun** **3, 5, 9 et 11 Cours Saint-Vincent** **92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**P 95 à P9, P 114, P 117 et P124**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles collectifs**
Protection existante	
Période constructive	**Fin XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet ensemble d'immeubles de logement constitue la villa Haussmann. Il s'organise autour d'une cour pourvue d'un aménagement paysager.
Ces immeubles sont caractéristiques de l'architecture néo-traditionnelle qui reprend les marqueurs de l'architecture haussmannienne : alignement à la rue, façades en simili-pierre, balcons en ferronnerie, toitures d'ardoises ou de zinc et effet de rotondes, portes cochères à l'ancienne et une bordure d'espaces verts en rez-de-chaussée, grilles ouvragées.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition de l'aménagement paysager

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Front bâti continu
- Composition ordonnancée des façades
- Ferronnerie : garde-corps
- Lucarnes

RECOMMANDATIONS

- Veiller à l'intégration et à maintenir l'écriture architecturale des façades en cas d'installation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur
- Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries
- Maintenir la cohérence entre les immeubles



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-EB-L

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**3-7, 9-19 rue Michel de l'Hospital 2-8, 10-16 rue Maurice Champeau 92040 Issy-Les-Moulineaux**
Repère cadastral	**Y 80, Y 83 et Y 84**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles collectifs**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Début XXIe siècle (2006)**

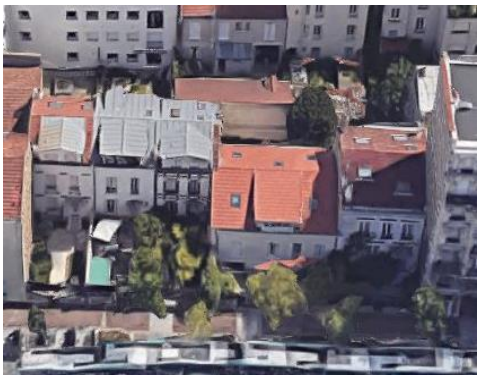
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble d'immeubles de logement constitue les Jardins du Carrousel Il a été réalisé sous la direction de l'architecte Claude Kontomichos au début du XXIe siècle. Les immeubles sont implantés de part et d'autre du jardins de l'hôpital Corentin Carioux, et s'organisent autour de quatre jardins intérieurs. Les façades présentent une architecture aux rythmes classiques et à la composition symétrique. Les façades (R+3+combles) sont ponctuées de frontons, de loggias et de corniches en pierre d'Ile-de-France et couronnées de couvertures d'ardoises.	**Travaux sur l'existant** • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…) • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition de l'aménagement paysager
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Front bâti continu • Composition ordonnancée des façades • Ferronnerie : garde-corps • Loggias • Corniche	• Veiller à l'intégration et à maintenir l'écriture architecturale des façades en cas d'installation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style des édifices en cas de remplacement des menuiseries • Maintenir la cohérence entre les immeubles

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

Ensembles urbains d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
ILM-EP-A	rue Kleber	23 au 29bis
ILM-EP-B	allée de la Fontaine, allée Couture, allée des Citeaux	
ILM-EP-C	rue des Travailleurs, rue de la Fraternité, Impasse Nouvelle	
ILM-EP-D	impasse Baudin	
ILM-EP-E	sente de la Montezy, Villa de la Paix, Impasse Wagner, rue de la Galerie	
ILM-EP-F	sente du Buzier, rue Moreau, Villa Francisco Ferrer	
ILM-EP-G	Le Fort	
ILM-EP-H	allée du Panorama, allée de l'Union, Chemin des vignes (partie haute)	
ILM-EP-I	cité des Haydamilles	
ILM-EP-J	rue Emile Duployé	
ILM-EP-K	Villa Sergent	
ILM-EP-L	rue Sergent	
ILM-EP-M	rue Madame	
ILM-EP-N	rue de Meudon	
ILM-EP-O	Ile Saint-Germain	
ILM-EP-P	Rue Jules Ferry	
ILM-EP-Q	Quartier des bords de Seine	
ILM-EP-R	Rue Kléber	

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
Secteur 2 - Issy Centre				
ILM-EP-A	29bis	Rue Kléber		Ensemble de 5 maisons de ville; mitoyenne et en retrait sur la rue
	29			
	27			
	25			
	23			
ILM-EP-B	Allée de la Fontaine Allée Couture Allée des Citeaux			Intérêt urbain et paysager; secteur étendu; gabarit des édifices cohérents; jardins
ILM-EP-C	Rue des Travailleurs Rue de la fraternité Impasse Nouvelle			Intérêt urbain et paysager; secteur étendu; gabarit des édifices cohérents; jardins

Secteur 3 - Hauts d'Issy			
ILM-EP-D	Impasse Baudin		Intérêt urbain et paysager; couvert végétal
ILM-EP-E	Sente de la Montezy Villa de la Paix Impasse Wagner Rue de la Galerie		Intérêt urbain et paysager; secteur étendu; gabarit des édifices cohérents; jardins
ILM-EP-F	Sente du Buvier Rue Moreau Villa Francisco Ferrer		Intérêt urbain et paysager; secteur étendu; gabarit des édifices cohérents; jardins

Secteur 5 - Les Epinettes - Le Fort			
ILM-EP-G	Le Fort		Intérêt urbain et paysager; mur en maçonnerie pierre; intérêt historique; dialogue avec le végétal
ILM-EP-H	Chemin des Vignes (sur sa partie haute) / allée du Panorama / allée de l'Union		Intérêt urbain et paysager; gabarit cohérent du bâti; vue et dégagement sur le grand paysage; voies piétonnes
ILM-EP-I	Cité des Haydamilles		Intérêt urbain et paysager; lotissement; villas et pavillons; gabarit cohérent du bâti; jardins

ILM-EP-J	Rue Emile Duployé		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; clôture ajourée; petits jardinets sur la voie
ILM-EP-K	Villa Sergent		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; clôture ajourée; petits jardinets sur la voie
ILM-EP-L	Rue Sergent		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; petits jardinets sur la voie
ILM-EP-M	Rue Madame		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie avec petits jardinets

Secteur 6 - La Ferme			
ILM-EP-N	Rue de Meudon		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; clôture ajourée; petits jardinets sur la voie
Secteur 7 - L'île			
ILM-EP-O	Ensemble de l'île		Ensemble de maisons de ville et de petites villas; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; clôture ajourée; petits jardinets sur la voie
ILM-EP-P	Rue Jules Ferry		Ensemble de maisons de ville; cohérence de gabarit; alignement sur la voie

ILM-EP-Q	Quartier des bords de Seine		Dialogue espace bâti/non bâti; cohérence du gabarit des constructions; importance du végétal
ILM-EP-R	Rue Kléber		Ensemble de maison de ville; retrait de la rue; alignement des construction; petits jardinets sur l'avant

Arbres remarquables

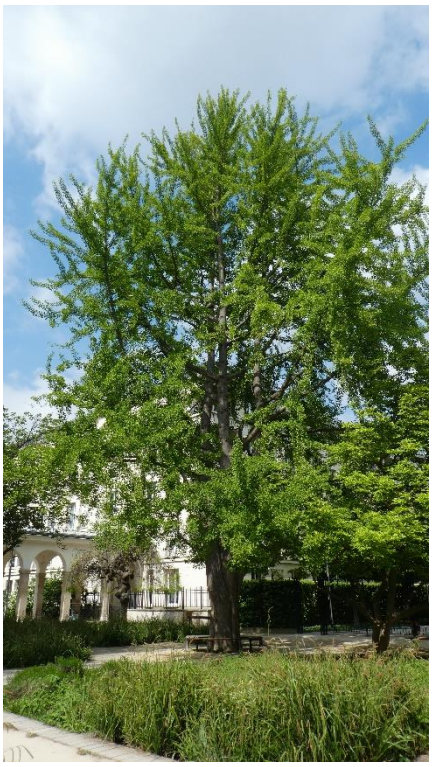
GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-AR-01	Parc des Varennes	
ILM-AR-02	Jardin de la Cour d'Honneur	
ILM-AR-03	Jardin de la Cour d'Honneur	
ILM-AR-04	Rue Vaudétard	34
ILM-AR-05	Rue Vaudétard	34
ILM-AR-06	Rue Minard	17
ILM-AR-07	Jardin Saint Jean-Paul II	
ILM-AR-08	Rue de l'Abbé Derry	20
ILM-AR-09	Rue de l'Abbé Derry	20
ILM-AR-10	Rue Baudin	21bis
ILM-AR-11	Rue Baudin	16
ILM-AR-12	Rue Henri Tariel	36
ILM-AR-13	Square de Weiden	
ILM-AR-14	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AR-15	Parc Henri Barbuse	
ILM-AR-16	Parc Henri Barbusse	
ILM-AR-17	Parc Henri Barbusse	
ILM-AR-18	Parc Henri Barbusse	
ILM-AR-19	Avenue Victor Cresson	72
ILM-AR-20	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AR-21	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AR-22	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AR-23	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AR-24	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AR-25 à 121	Parc Henri Barbusse	



ISSY-LES-MOULINEAUX			
ILM-AR-01			
Critère d'identification			
Code de l'Urbanisme, article L. 151-19			
Adresse	Parc des Varennes		
Repère cadastral	AB143		
Essence	*Platanus orientalis* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Situé dans le parc des Varennes, ce platane oriental C'est une essence ornementale originaire du bassin méditerranéen oriental qui reste peu repandu dans nos jardins. Silhouette : Port globulaire	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres
	RECOMMANDATIONS
	• Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Jardin de la Cour d'Honneur		
Repère cadastral	Y80		
Essence	*Ginkgo biloba* Arbre aux quarante écus		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	Dimension rare en France
	Historique	X	Jardin de l'Hôpital
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce Ginkgo biloba présente des dimensions, un âge et un port peu courant. Importée en Europe depuis l'Asie au XVIII^{e} siècle, la culture des Ginkgos va se développer surtout au XIX^{e} comme essence ornementale exceptionnelle. Il se distingue particulièrement à l'automne par son feuillage jaune vif.

S'il est de plus en plus utilisé en milieu urbain, peu de sujets ont son âge, ses dimensions et son port harmonieux dans nos régions.

Il prend place dans le jardin de la Cour d'Honneur de l'hôpital qui fut édifié en 1864 dénommés, à cette époque, Hospice des Petits Ménages.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Jardin de la Cour d'Honneur		
Repère cadastral	Y80		
Essence	*Taxus baccata* If commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	Jardin de l'Hôpital
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Par sa situation et son âge, cet if commun est un élément patrimonial. Il est situé au pied du transept nord de la chapelle de l'Hôpital Corentin-Celton construit en 1864 et alors appelé Hospice des Petits Ménages.

Il date d'environ 1850 selon l'identification du département, ce que confirme sa circonférence de 295 cm (environ 1.5 cm/an). Ses dimensions et son port sont généreux à quoi s'ajoute une écorce remarquable.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	34 rue Vaudétard		
Repère cadastral	AE60		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Séquoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	Séminaire Saint-Sulpice
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Séminaire Saint-Sulpice		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce séquoia géant et son pendant prennent place devant la façade principale du séminaire Saint-Sulpice. Placé symétriquement, il souligne l'architecture classique du bâti.

Leur hauteur remarquable et leur port conique singulier en font des éléments paysagers prégnants.

Silhouette :

Port pyramidal

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	34 rue Vaudétard		
Repère cadastral	AE60		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Séquoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	Séminaire Saint-Sulpice
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Séminaire Saint-Sulpice		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce séquoia géant et son pendant prennent place devant la façade principale du séminaire Saint-Sulpice. Placé symétriquement, il souligne l'architecture classique du bâti.

Leur hauteur remarquable et leur port conique singulier en font des éléments paysagers prégnants.

Silhouette :

Port pyramidal

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	17 rue Minard		
Repère cadastral	AT29		
Essence	*Cedrus libani* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	12 m
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	Parc
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Site classé Séminaire Saint-Sulpice		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce cèdre du Liban s'étale dans l'ancien parc du séminaire Saint-Sulpice, site classé.
Il est en vis-à-vis directe de la façade de l'actuel Institut supérieur d'électronique de Paris, bâtiment du 19e siècle et immeuble classé monument historique.

Il constitue le seul arbre isolé du parc qui est par ailleurs composé d'alignement arboré.

Sa position lui laisse encore la possibilité de se développer et de durer dans le temps.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Jardin public Saint Jean-Paul II		
Repère cadastral	AT19		
Essence	*Populus nigra* Peuplier noir		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	Jardin Jean-Paul II
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	*Aucune*		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Le parc Saint-Jean-Paul II est hérité du domaine du séminaire de Saint-Sulpice. Une partie est désormais ouverte au public.

Dans ce parc ceinturé d'arbres, ce peuplier noir se distingue par ses dimensions (le plus haut de tous) et son port ample. Sa disposition, isolée sur une pelouse, lui donne encore plus de présence.

Silhouette :

Port évasé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	20 rue de l'Abbé Derry		
Repère cadastral	AT26		
Essence	*Platanus orientalis* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	Ancien parc
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce platane d'Orient se situe dans un ancien parc au caractère boisé prédominant, qui fut subdivisé au cours du XX^{e} siècle.
Les dimensions et le port de ce platane le différencient des autres sujets arborés.

C'est une essence ornementale originaire du bassin méditerranéen oriental qui reste peu repandu dans nos jardins.

Silhouette :

Port évasé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	20 rue de l'Abbé Derry		
Repère cadastral	AT26		
Essence	*Cedrus libani* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	Ancien parc
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce cèdre de l'Atlas se situe dans un ancien parc au caractère boisé prédominant, qui fut subdivisé au cours du XX^{e} siècle. Il est actuellement dans le jardin de la Congrégation des Fils de la Charité.

Ce cèdre a un port harmonieux et de belles dimensions. Sa position devrait encore lui permettre de se développer et de se maintenir longtemps.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21bis Rue Baudin		
Repère cadastral	AR93		
Essence	*Fraxinus excelsior* Frêne élevé		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Age		
	Port		
	Rareté		
	Historique	X	Parc de la villa Matisse
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce frêne, situé dans le parc boisé privé de la Villa Matisse, se distingue par ses dimensions qui le placent bien au-dessus des autres arbres.

Il semble être un des plus vieux sujets de ce parc.

Silhouette :

Port globulaire

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Si l'arbre doit être abattu, il faudra veiller à le remplacer par une essence similaire en termes de port et feuillage, mais plus résistante à la sécheresse : *Fraxinus ornus*, *Fraxinus angustifolia*



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16 Rue Baudin		
Repère cadastral	AQ16		
Essence	*Tilia platyphyllos* Tilleul d'été		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce tilleul est au cœur de la cour de cette maison. Sa belle silhouette fait face à la façade et surplombe le bâti limitrophe.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	36 rue Henri Tariel		
Repère cadastral	AG159		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde		
Critères			Précisions
	Dimension	X	28 m
	Âge		
	Port	X	Port tortueux
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce vieux marronnier est situé dans un jardin privé qui borde le parc Barbusse. Nous nous situons dans l'ancien domaine des princes de Conti qui fut subdivisé et progressivement bâti au cours du XIX^{e} et XX^{e} siècle.

Son port élevé et tortueux marque le paysage urbain.

Ce marronnier est atteint par la mineuse du marronnier.

Silhouette :

Port évasé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Les marronniers d'Inde à fleurs blanches sont très sensibles aux attaques de la mineuse du marronnier (*Cameraria orhidella*) Cet insecte affaibli le sujet en infestant les feuilles, qui se dessèchent et tombent prématurément pendant l'été. Si le sujet doit être remplacé, il faudra favoriser les marronniers à fleurs rouges ou un hybride qui semblent ne pas en souffrir.



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Square de Weiden		
Repère cadastral	AG164		
Essence	*Platanus orientalis* Platane d'Orient		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	Square Weiden, route des Gardes
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce grand platane oriental marque fortement le paysage isséen, car il est situé dans un environnement densément urbanisé. Il se trouve dans le petit square de Weiden le long de l'axe historique Paris-Meudon. Il a développé un beau port en couronne harmonieux.

C'est une essence ornementale originaire du bassin méditerranéen oriental qui reste peu repandu dans nos jardins.

Silhouette :

Port globulaire

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc départemental de l'île Saint-Germain		
Repère cadastral	H46		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane commun à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	30 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce platane commun à feuille d'érable de 30 m de haut est situé au-dessus des berges ouest du parc de l'île Saint-Germain. Un autre platane de port similaire, mais légèrement plus petit est dans son voisinage direct et forme donc avec lui une canopée homogène.

Ces deux platanes se distinguent par leur dimension de l'ensemble arboré dense que constitue le parc.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Henri Barbusse		
Repère cadastral	AH123		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	Parc Henri Barbusse
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Le parc Henri Barbusse constitue un des espaces verts publics principaux en cœur de ville depuis 1936 sur l'ancien domaine des princes de Conti. Installé à flanc de coteau, le jardin étage par sa topographie un riche patrimoine arboré.

Ce marronnier commun au large port est implanté en limite nord du parc. Son tronc est singulièrement séparé en deux.
Sa large ramure domine les autres sujets de ce parc arboré et déborde largement sur la rue de l'Égalité.

Ce marronnier est atteint par la mineuse du marronnier.

Silhouette :

Port multi tronc (2 troncs)

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Les marronniers d'Inde à fleurs blanches sont très sensibles aux attaques de la mineuse du marronnier (*Cameraria orhidella*) Cet insecte affaibli le sujet en infestant les feuilles, qui se dessèchent et tombent prématurément pendant l'été. Si le sujet doit être remplacé, il faudra favoriser les marronniers à fleurs rouges ou un hybride qui semblent ne pas en souffrir.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Henri Barbusse		
Repère cadastral	AH123		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	Parc Henri Barbusse
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	*AUCUNE*		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Le parc Henri Barbusse constitue un des espaces verts publics principaux en cœur de ville depuis 1936. Son jardin à l'anglaise alterne les masses arborées et les pelouses où s'épanouissent des sujets arborés au port ample tel que ce hêtre pourpre.

Il se distingue nettement dans le parc Barbusse par la couleur pourpre de son feuillage qui contAucunete fortement sur les camaïeux de verts.

Installé au centre d'une pelouse, il déploie un port étalé harmonieux avec peu de concurrence directe.

Silhouette :

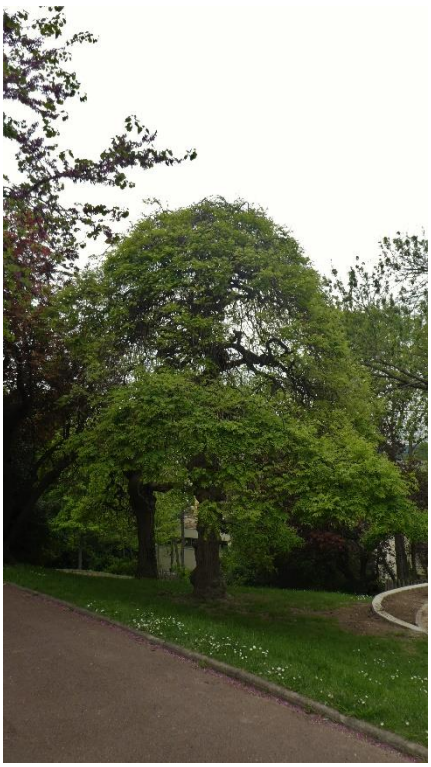
Port pyramidal

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Henri Barbusse		
Repère cadastral	AH123		
Essence	*Sophora japonica* Sophora du Japon		
Critères			Précisions
	Dimension	X	15 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	Parc Henri Barbusse
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Le parc Henri Barbusse constitue un des espaces verts publics principaux en cœur de ville depuis 1936. Son jardin à l'anglaise est constitué d'un patrimoine arboré riche et varié.

Ces deux sophoAucune du Japon se distinguent par leur port arrondi et étalé bien différent des autres arbres du parc.

Ils fleurissent en août-septembre lorsque l'été a été long et chaud sur les sujets de plus de 30 ans. Ces fleurs sont parfumées et très mellifères.
Cette essence rustique résiste bien aux fortes chaleurs et constitue une essence d'avenir face aux changements climatiques.

Silhouette :
Port pleureur

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Barbusse		
Repère cadastral	AH123		
Essence	*Fraxinus excelsior* Frêne élevé		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	Parc Barbusse
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	PLU et département : Arbre remarquable		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Le parc Henri Barbusse constitue un des espaces verts publics principaux en cœur de ville depuis 1936. Son jardin à l'anglaise alterne les masses arborées et les pelouses où s'épanouissent des sujets arborés au port ample tel que ce frêne.

Ce frêne est situé en limite nord du parc et sa couronne déborde généreusement sur la rue de la Défense invitant à entrer dans ce parc.

Son débourrement tardif permet d'apprécier l'architecture de ses branches à l'époque où les feuillages des autres arbres sont déjà présents.

Silhouette :

Port globulaire

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Si l'arbre doit être abattu, il faudra veiller à le remplacer par une essence similaire en termes de port et feuillage, mais plus résistante à la sécheresse : *Fraxinus ornus*, *Fraxinus angustifolia*



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	72 avenue Victor Cresson		
Repère cadastral	S298		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane commun à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22 m
	Age		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Accompagné de 2 platanes
Protection existante	*AUCUNE*		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Sur l'avenue Victor Cresson, en recul du pied de façade, prennent place trois platanes communs à feuille d'érable. L'un d'entre eux situé dans le jardin d'une résidence se distinguent par ses dimensions et son port.
Les deux autres sujets ont été classés comme arbres repères.

Silhouette :

Port pyramidal

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc départemental de l'île Saint-Germain		
Repère cadastral	H46		
Essence	*Populus x canadensis Moench.* Peuplier euraméricain		
Critères			Précisions
	Dimension	X	27 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce peuplier euraméricain a développé un port ample et rond au centre d'un espace plus dégagé qui lui permet de s'épanouir.

Le parc de l'île Saint-Germain fut créé à partir de 1987 et alterne masse boisée, bosquet et prairie. Cette variété de typologie spatiale permet une biodiversité riche et l'épanouissement de beau sujet arboré.

Silhouette :

Port globulaire

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc départemental de l'île Saint-Germain		
Repère cadastral	H46		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	14 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce marronnier commun a bénéficié d'un large espace pour développer un houppier ample et rond qui lui donne une présence visuelle singulière dans le parc.

Le parc de l'île Saint-Germain fut créé à partir de 1987 et alterne masse boisée, bosquet et prairie. Cette variété de typologie spatiale permet une biodiversité riche et l'épanouissement de beau sujet arboré.

Ce marronnier est atteint par la mineuse du marronnier.

Silhouette :

Port globulaire

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Les marronniers d'Inde à fleurs blanches sont très sensibles aux attaques de la mineuse du marronnier (*Cameraria orhidella*) Cet insecte affaibli le sujet en infestant les feuilles, qui se dessèchent et tombent prématurément pendant l'été. Si le sujet doit être remplacé, il faudra favoriser les marronniers à fleurs rouges ou un hybride qui semblent ne pas en souffrir.



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc départemental de l'île Saint-Germain		
Repère cadastral	H46		
Essence	*Acer pseudoplatanus* Erable sycomore		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Sur les berges à l'est du parc de l'île Saint-Germain s'épanouit un érable sycomore au port ample.

Sa ramure contribue à la densité de l'ensemble boisé qui borde les rives de la Seine sur le pourtour du parc.

Silhouette :

Port multi tronc

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc départemental de l'île Saint-Germain		
Repère cadastral	H46		
Essence	*Populus nigra* Peuplier noir		
Critères			Précisions
	Dimension	X	28 m
	Âge	X	Centenaire 1850
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce peuplier noir centenaire est un des arbres les plus anciens de la commune et du département des Hauts-de-Seine. Cette essence apprécie les rives comme celle où il est installé à l'ouest de l'île.

Cet arbre a dû voir les nombreuses mutations de l'île d'espace naturel, aux magasins militaires puis l'aménagement du parc actuel à partir de 1987.

Silhouette :

Port multi troncs

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc départemental de l'île Saint-Germain		
Repère cadastral	H46		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane commun à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	28 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Ensemble arboré
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce platane commun à feuille d'érable de 28 m de haut est situé au-dessus des berges ouest du parc de l'île Saint-Germain. Un autre platane de port similaire, mais légèrement plus haut est dans son voisinage direct et forme donc avec lui une canopée homogène.

Ces deux platanes se distinguent par leur dimension de l'ensemble arboré dense que constitue le parc.

Silhouette :

Port étalé

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



ISSY-LES-MOULINEAUX

ILM-AR-25 à 121

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Henri Barbusse		
Repère cadastral	AH123		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Age		
	Port	X	97 sujets alignés
	Rareté		
	Historique	X	Parc Henri Barbusse
	Paysager	X	Alignement arboré
Protection existante	Département et PLU : Arbres remarquables		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Le parc Henri Barbusse constitue un des espaces verts publics principaux en cœur de ville depuis 1936 sur l'ancien domaine des princes de Conti. Son plan s'appuie sur cet alignement central de marronniers.

Les 97 sujets constituent une haute canopée visible depuis le haut du coteau. À hauteur de la promenade, les fut dégagé de toute végétation qui permet de bénéficier de percées visuelles sur la ville en aval.

Ces marronniers sont atteints par la mineuse du marronnier.

Silhouette :

Port évasé (fortement dû à l'élagage)

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Les marronniers d'Inde à fleurs blanches sont très sensibles aux attaques de la mineuse du marronnier (*Cameraria orhidella*) cet insecte affaibli le sujet en infestant les feuilles, qui se dessèchent et tombent prématurément pendant l'été. Si le sujet doit être remplacé, il faudra favoriser les marronniers à fleurs rouges ou un hybride qui semblent ne pas en souffrir.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Arbres repères

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
ILM-AI-01	Rue de l'Abbé Derry	10
ILM-AI-02	Avenue du Général de Gaulle	64
ILM-AI-03	Rue Jules Guesde	20
ILM-AI-04	Rue Jules Guesde	20
ILM-AI-05	Avenue du Général de Gaulle	92
ILM-AI-06	Rue de l'Abbé Grégoire	29
ILM-AI-07	Rue Telles de la Poterie	1
ILM-AI-08	Rue Telles de la Poterie	16
ILM-AI-09	Square de Weiden	
ILM-AI-10	Avenue Victor Cresson	72
ILM-AI-11	Avenue Victor Cresson	72
ILM-AI-12	Parc Henri Barbusse	
ILM-AI-13	Parc Henri Barbusse	
ILM-AI-14	Parc Henri Barbusse	
ILM-AI-15	Parc Henri Barbusse	
ILM-AI-16	Parc Rodin	
ILM-AI-17	Rue Ferdinand Buisson	24
ILM-AI-18	Passage Jean Georget	6
ILM-AI-19	Rue Ferdinand Buisson	56
ILM-AI-20	Place Jacques Madaule	
ILM-AI-21	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AI-22	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AI-23	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AI-24	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AI-25	Parc départemental de l'île Saint-Germain	
ILM-AI-26	Boulevard des îles	

Nom	Adresse	Photographie	Description et éléments à protéger
ILM-AI-01	10 Rue de l'Abbé Derry		Séquoia géant
ILM-AI-02	64 Avenue du Général de Gaulle		Platane à feuilles d'Erable
ILM-AI-03	20 Rue Jules Guesde		Séquoia géant
ILM-AI-04	20 Rue Jules Guesde		Séquoia géant

ILM-AI-05	92 Avenue du Général de Gaulle		Micocoulier de Provence
ILM-AI-06	29 Rue de l'Abbé Grégoire		Paulownia
ILM-AI-07	1 Rue Telles de la Poterie		Sorbier des oiseleurs
ILM-AI-08	16 Rue Telles de la Poterie		Prunier pourpre

ILM-AI-09	Square de Weiden		Séquoia géant
ILM-AI-10	72 Avenue Victor Cresson		Platane à feuilles d'Erable (2 sujets)
ILM-AI-11	72 Avenue Victor Cresson		Platane à feuilles d'Erable (2 sujets)
ILM-AI-12	Parc Henri Barbusse		Cèdre de l'Atlas

ILM-AI-13	Parc Henri Barbusse		Erable sycomore
ILM-AI-14	Parc Henri Barbusse		Marronnier d'Inde
ILM-AI-15	Parc Henri Barbusse		Cèdre du Liban
ILM-AI-16	Parc Rodin		Orme blanc

ILM-AI-17	24 Rue Ferdinand Buisson		Erable argenté lacinié pleureur
ILM-AI-18	6 Passage Jean Georget		Catalpa commun
ILM-AI-19	56 Rue Ferdinand Buisson		Tilleul à grandes feuilles
ILM-AI-20	Place Jacques Madaule		Chêne pédonculé

ILM-AI-21	Parc départemental de l'île Saint-Germain		Peuplier noir
ILM-AI-22	Parc départemental de l'île Saint-Germain		Peuplier noir
ILM-AI-23	Parc départemental de l'île Saint-Germain		Peuplier noir
ILM-AI-24	Parc départemental de l'île Saint-Germain		Peuplier noir

ILM-AI-25	Parc départemental de l'île Saint-Germain		Séquoia géant
ILM-AI-26	Boulevard des îles		Olivier commun

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.d – Cahier des patrimoines protégés

Marnes-la-Coquette

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 11 décembre 2024 approuvant le projet de PLUi

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT CHAVILLE ISSY-LES-MOULINEAUX MARNES-LA-COQUETTE MEUDON SÈVRES VANVES VILLE-D'AVRAY

Patrimoine bâti remarquable 3
Patrimoine bâti d'intérêt 16
Eléments d'intérêt 25
Arbres remarquables 27
Arbres repères 62

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MLC-R-01	Avenue des terrasses	2 bis
MLC-R-02	Avenue des terrasses	4
MLC-R-03	Avenue des terrasses	6
MLC-R-04	Avenue de Marnes, Parc de Marnes	
MLC-R-05	Rue de Brézin, Parc de Marnes	
MLC-R-06	Avenue de Marnes, Parc de Marnes	
MLC-R-07	Avenue de Versailles, Parc de Marnes	
MLC-R-08	Avenue de Versailles, Parc de Marnes	
MLC-R-09	Parc du Haras de Jardy	
MLC-R-10	Rue Yves Cariou	8





MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-1
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2 bis, avenue des Vallées 92430 Marnes la Coquette Quartier des Terrasses**
Référence cadastrale	**AB 410**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Autre protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

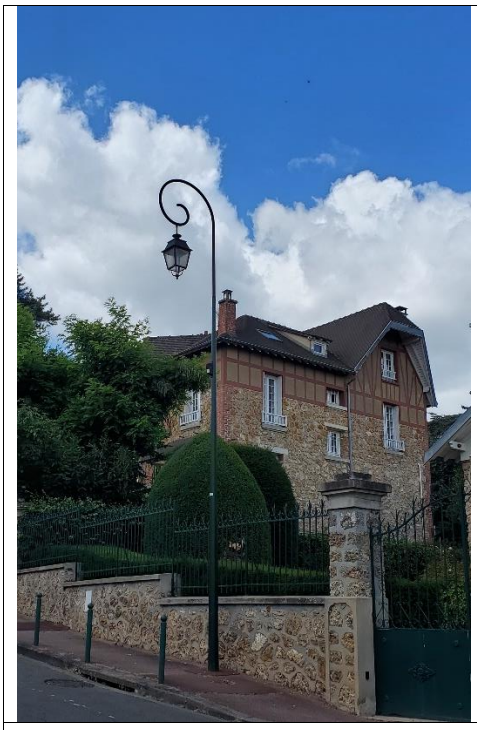
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison individuelle bâtie dans les années trente se présente comme une petite villa installée en retrait de la rue au sein d'un jardin arboré. La construction principale possède un toit-terrasse tout comme le volume secondaire qui accueille un garage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrureries, menuiseries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Menuiserie d'origine (fenêtres et porte d'entrée) • Marquise • Éléments de serrurerie • Portail et clôture sur rue	• Taille du lierre recommandée chaque année • Placer les coffres à l'intérieur en cas de mise en place de volets roulants (autorisé uniquement sur la construction secondaire) • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension





MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-2
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, avenue des Vallées** **92430 Marnes la Coquette** **Quartier des Terrasses**
Référence cadastrale	**AB 391**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO
Architecte	-
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison individuelle, bâtie dans les années trente, présente une façade polychrome alternant brique beige et orangée et bandeaux enduits. Vraisemblablement surélevée, la villa est installée en retrait de la rue au sein d'un jardin arboré. La construction principale possède un toit-terrasse tout comme le volume secondaire qui accueille un garage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiseries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade, jeu d'alternance de matériaux • Bandeaux marquant chacun des niveaux • Menuiserie d'origine (fenêtres et porte d'entrée) • Serrurerie • Portail sur rue	• Placer les coffres à l'intérieur en cas de mise en place de volets roulants (autorisé uniquement sur la construction secondaire) • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Maintien d'une cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, de sa porosité de sa hauteur et de sa teinte, en cas de remplacement de la clôture sur rue



MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-3
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, avenue des Terrasses 92430 Marnes la Coquette Quartier des Terrasses**
Référence cadastrale	**AB 228**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue. Peu visible depuis l'espace public en raison de la clôture et de la haie végétalisée dense, la bâtisse construite bâtie en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture. Le volume de couronnement se caractérise par ailleurs par un enduit présentant un jeu de faux pans de bois. Les chaînes d'angle de la bâtisse et les linteaux à arcs surbaissés du rez-de-jardin contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps en bois peint • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)



MARNES-LA-COQUETTE

MLC-R-4 | Les Ombrages

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Avenue de Marnes, parc de Marnes 92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AD 356**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse en enduit de plâtre clair supporte une couverture en ardoise et en zinc. La composition de la séquence d'entrée et du jardin est axée sur la porte d'entrée. Une extension, côté Est a modifié sa volumétrie initiale.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Encadrement des baies, corniches et bandeau • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension ou de surélévation



MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-5 | La Fougeraie
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Rue de Brézin / Avenue de Marnes, parc de Marnes** **92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AD 214**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue. Elle se caractérise par son style régionaliste éclectique, le volume de toiture s'affirme et demeure très visible. Il se caractérise par un jeu de débord laissant apparaître des décors de charpente repris dans le vocabulaire de la lucarne de la façade Ouest. La façade est marquée par des décors simples : linteaux en jeu de brique, faïences, bandeaux marquant les niveaux. Les ouvertures sont régulières et hiérarchisées. Les menuiseries en bois sont d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volume de toiture travaillé • Décors de charpente et larges débords • Lucarne • Marquise • Carreaux de faïence en façade • Soubassement en brique • Linteaux en jeu de brique polychrome • Décors de faux pan de bois marquant le volume de la toiture • Ferronnerie • Menuiserie d'origine	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Maintien de l'harmonie entre teintes des menuiseries et éléments bois avec les matériaux en cas de remise en peinture





MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-6 | Villa Saint Pierre
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Avenue de Marnes, parc de Marnes 92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AD 4**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe - XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure s'installe dans un parc arboré et composé de presque 2,5 hectares avec une pièce d'eau. L'hôtel particulier de près de 900 m² s'articule avec une série d'édifices secondaires : un bâtiment de service dans le même style que la bâtisse principale, un atelier de style chalet, un pool house et enfin un pavillon moderne installé en fond de parcelle rappelant le pavillon de Barcelone de Mies Van der Rohe. Le général américain Dwight Eisenhower y résida lorsqu'il assurait la direction du SHAPE au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement la construction principale, le bâtiment de service ouvrant sur l'avenue de Marne et l'annexe de style chalet **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (colonnes, pilastres, balustres) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien et conservation de la composition du parc arboré et de la pièce d'eau
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Harpage dans les angles • Colonnes et pilastres engagés • Linteaux et encadrement des baies • Balustres de la terrasse d'accès • Corniche • Menuiserie dont celle de la rotonde de forme incurvée	• Intégration paysagère des espaces extérieurs de loisirs



MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-7 | L'Ermitage
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Avenue de Versailles / rue Maurice Chevalier, parc de Marnes 92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AD 434**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Autre protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés sur soubassement, la bâtisse est couronnée par une toiture à la Mansart accueillant un comble aménagé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Encadrement • Bandeaux et corniche • Chaîne d'angle • Serrurerie • Volumétrie de la toiture de la maison bourgeoise	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension ou de surélévation



MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-8
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Avenue de Versailles / rue Maurice Chevalier, parc de Marnes 92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AD 57**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Autre protection existante	Zone tampon du palais et du parc de Versailles, bien UNESCO
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison bourgeoise de plan carré présente un jeu de polychromie en façade entre la pierre calcaire des encadrements des baies, des chaînes d'angle, pilastres et corniches et les murs en brique rouge. Le dernier niveau est mis en valeur par un balcon avec balustre en fer forgé. La façade se compose symétriquement autour de trois travées. La lucarne principale a connu une modification de sa volumétrie.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, œil de bœuf, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Balustre en fer forgé • Serrurerie des garde-corps • Lucarne • Œil-de-bœuf	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

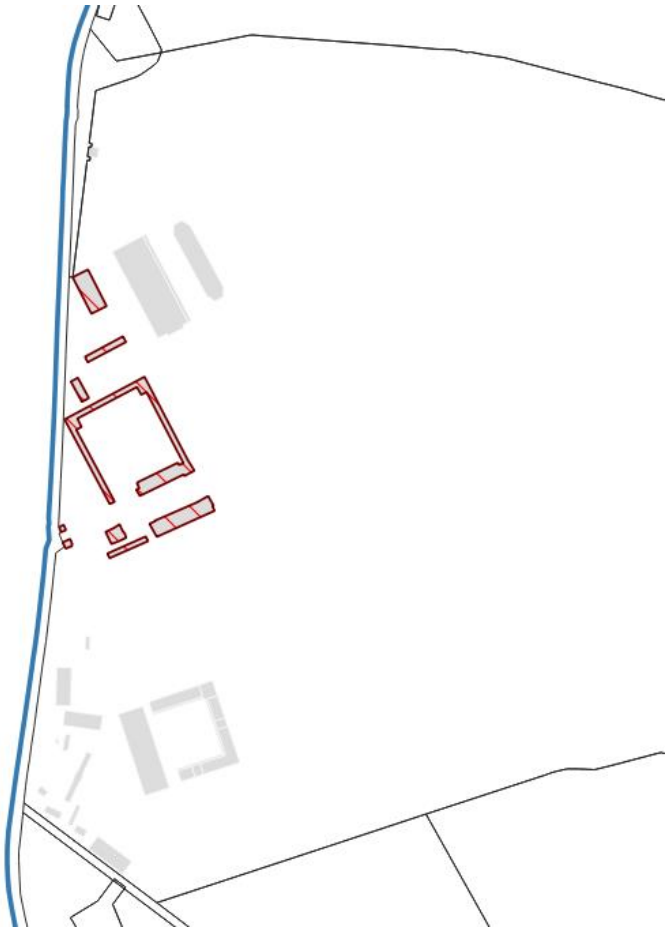




MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-9
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Boulevard de Jardy 92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AH 42**
Catégorie	**Équipement**
Autre protection existante	**-**
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
À l'emplacement d'un prieuré de l'Abbaye de Tiron établit du XIIe jusqu'au XVIIIe siècle, Jardy reste une grande ferme au milieu des bois jusqu'à la fin du XIXe siècle. En 1890, Edmond Blanc, achète le domaine pour y établir un haras. Rien n'est conservé de l'ancienne ferme, excepté la grange qui existe encore aujourd'hui. Les bâtiments furent conçus dans un style néo-normand mêlant brique et de structures de bois ou de fer.	**Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et structure à pans de bois • Volumétrie et jeux des toitures	-

Localisation





MARNES-LA-COQUETTE	
	MLC-R-10
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, Rue Yves Cariou 92430 Marnes la Coquette**
Référence cadastrale	**AC 13**
Catégorie	**Maison bourgeoise / villa**
Autre protection existante	**-**
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de style néogothique s'installe à proximité immédiate de la grille Combat. Elle est bâtie au sein du domaine de Saint-Cloud. Cette villa de la fin du XIXe siècle se caractérise par un plan en croix et présente un jeux de matériaux en façade : remplissage en meulière, encadrement en pierre de taille et cheminée en briques. Le style de la construction s'affirme dans les fenêtres à meneaux, les éléments sculptés les encadrements des ouvertures ciselés.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries, balustres en ferronnerie) • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Éléments de modénatures et de décors en pierre sculptés aux motifs médiévaux • Jeux de volume • Jeux de matériaux en façade • Grille sur rue • Bow window	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MLC-I-01	Avenue du bois	21
MLC-I-02	Avenue du bois	23
MLC-I-03	Avenue du bois	25
MLC-I-04	Allée Fausse Reposes, Parc de Marnes	
MLC-I-05	Avenue du bois	24
MLC-I-06	Avenue du bois	22
MLC-I-07	Avenue du bois	14
MLC-I-08	Avenue du bois	9 bis
MLC-I-09	Avenue des terrasses	31
MLC-I-10	Avenue des terrasses	25
MLC-I-11	Avenue des terrasses	21
MLC-I-12	Avenue des terrasses	19
MLC-I-13	Avenue des terrasses	15
MLC-I-14	Avenue des terrasses	14
MLC-I-15	Avenue des terrasses	2
MLC-I-16	Avenue des terrasses	4
MLC-I-17	Avenue Etienne de Montgolfier	17
MLC-I-18	Avenue Etienne de Montgolfie	39
MLC-I-19	Avenue du fer à cheval	22
MLC-I-20	Allée Marie Antoinette	1
MLC-I-21	Aveneu de Versailles, Rue maurice Chevalier, Parc de Marnes	
MLC-I-22	Avenue de Marnes, Parc de Marnes	
MLC-I-23	Avenue de Marnes, Parc de Marnes	
MLC-I-24	Avenue de Marnes, Parc de Marnes	
MLC-I-25	rue de Jardy, Parc de Marnes	
MLC-I-26	Parc de Marnes	

Nom	Adresse	Photographie	Description et éléments à protéger
MLC-I-1	21 avenue du bois		Villa années 30; polychromie et matériaux des façades; volumétrie (toiture terrasse notamment); attention changement menuiserie
MLC-I-2	23 avenue du bois		Villa années 30; volumétrie (toiture terrasse notamment); appui de fenêtres
MLC-I-3	25 avenue du bois		Villa années 30; volumétrie (toiture terrasse notamment); appui de fenêtres
MLC-I-4	Allée Fausse Reposes, Parc de Marnes		"Dalécarlie"; Maison bourgeoise; XIXe; volumétrie générale; toiture; simplicité du décors de façade; régularité des percements

MLC-I-5	24 avenue du bois		Villa année 30; faux colombage dans l'enduit; Bow window; jeu d'enduit en façade (enduit à la tyrolienne, enduit lisse, faux pan de bois); volumétrie de la toiture
MLC-I-6	22 avenue du bois		Villa année 30; porte; volume; Bow window; jeu de matériaux et d'enduit en façade (enduit à la tyrolienne, faux pan de bois, brique); volumétrie de la toiture; serrurerie; porte d'entrée
MLC-I-7	14 avenue du bois		Maison début XXe; jeu de matériaux en façade (brique/meulières); cabochon en céramique; garde-corps bois; dessin des menuiseries
MLC-I-8	9bis AVENUE DU BOIS		Villa début XXe ; meulière; volumétrie de la toiture; épis de faîtage en terre cuite; souche de cheminée en brique

MLC-I-9	31 avenue des terrasses		Villa début XXe ; clôture; vue; jeu de matériaux en façade (brique/meulières/enduit faux pan de bois); volumétrie de la toiture; serrurerie
MLC-I-10	25 avenue des terrasses		Villa année 30; jeu d'enduit en façade/faux pan de bois; débord de toiture et console bois; volumétrie de la toiture
MLC-I-11	21 avenue des terrasses		Villa année 30; jeu d'enduit en façade/faux pan de bois; volumétrie de la toiture; Bow window; épis de faîtage en terre-cuite
MLC-I-12	19 avenue des terrasses		Meulière; jeu de matériaux en façade (meulière/brique); balustres bois; volumétrie de la toiture; épis de faîtage en terre-cuite

MLC-I-13	15 avenue des terrasses		Villa; jeu d'enduit en façade/faux pan de bois; volumétrie de la toiture;
MLC-I-14	14 avenue des terrasses		Villa; jeu d'enduit en façade/faux pan de bois; volumétrie de la toiture; Bow window; portail
MLC-I-15	2 avenue des terrasses		Villa début XXe ; jeu de matériaux en façade (meulière/brique/enduit); serrurerie; volumétrie de la toiture; débord de toiture (cache moineaux bois et console); portail au carrefour de l'avenue des terrasses et de la D182; clôture
MLC-I-16	4 avenue des terrasses		Pavillon début XXe ; jeu de matériaux en façade (meulière/brique/enduit); marquise; porte d'entrée; épis de faîtage volumétrie de la toiture; portail et clôture

MLC-I-17	17 avenue Etienne de Montgolfier		Architecture moderne, volumétrie générale; habillage en lambris et briquette; parement moellons; garde-corps du 2nd niveau
MLC-I-18	39 avenue Etienne de Montgolfier		Architecture art déco ; volumétrie générale, casquette béton; jeu de matériaux en façade (enduit/brique); serrurerie; clôture
MLC-I-19	22 avenue du fer à cheval		Architecture moderne; vue sur étangs (parcelle traversante); volumétrie générale, composition façade plein/vide; jeu de matériaux (structure béton, moellons, brique peinte)
MLC-I-20	1 allée marie Antoinette		Architecture année 30; volumétrie générale, auvent béton; pavé de verre

MLC-I-21	Avenue de Versailles; Rue Maurice Chevalier, Parc de Marnes		La Louque; fontaine Wallace dans le jardin; volumétrie de la maison bourgeoise d'origine et notamment sa toiture; régularité des percements; fontaine Wallace
MLC-I-22	Avenue de Marnes, Parc de Marnes		La petite Chesnaie; volumétrie; régularité des percements; simplicité du décors de façade(pilastre, bandeau); balustre béton façon parc parisien dans le jardin
MLC-I-23	Avenue de Marnes, Parc de Marnes		Volumétrie; régularité des percements; portail; attention fortement restaurée
MLC-I-24	Avenue de Marnes, Parc de Marnes		Dépendance style cottage; volumétrie; régularité des percements; débord de charpente; pilastre

MLC-I-25	Rue de Jardy, Parc de Marnes		La Marnette; villa de grande dimension en meulière; jeu de matériaux en façade (brique/meulière)
MLC-I-26	Parc de Marnes		Les Guillemets; Volumétrie; régularité des percements

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Eléments d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

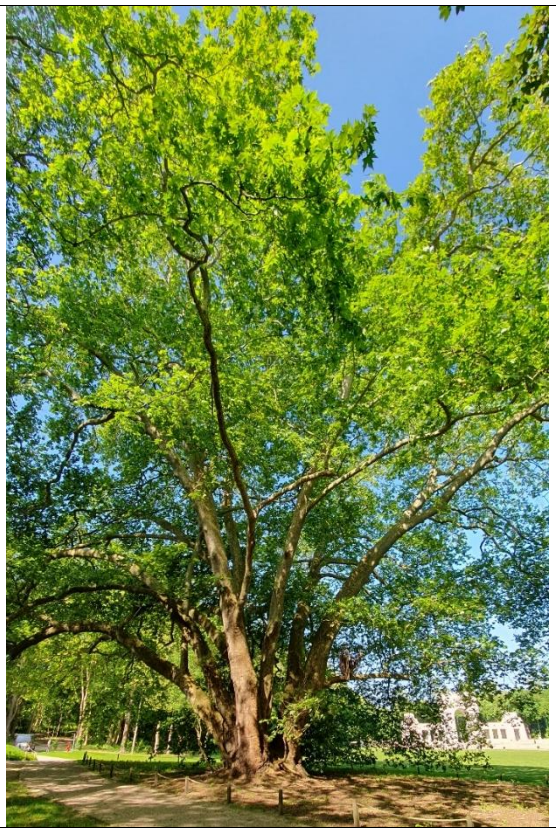
Nom	Adresse	Photographie	Description
MLC-EI-1	Parc de Marnes		Fontaine Wallace

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MLC-AR-01	Parc de Villeneuve l'Etang	
MLC-AR-02	Avenue de Chamillart	6
MLC-AR-03	Avenue de la Marche (Etang)	
MLC-AR-04	Avenue du bois	21
MLC-AR-05	Avenue des vallées	2 bis
MLC-AR-06	Avenue des vallées	4 bis
MLC-AR-07	Avenue Verte	5
MLC-AR-08	Boulevard de Jardy	21
MLC-AR-09	Coulée Verte	
MLC-AR-10	Haras de Jardy	
MLC-AR-11	Haras de Jardy	
MLC-AR-12	Haras de Jardy	
MLC-AR-13	Haras de Jardy	
MLC-AR-14	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-15	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-16	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-17	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-18	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-19	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-20	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-21	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-22	Parc des Châtaigniers	
MLC-AR-23	Parc de Villeneuve l'Etang	
MLC-AR-24	Rue du fer à cheval	16
MLC-AR-25	Rue Maurice Chevalier	4
MLC-AR-26	Rue Maurice Chevalier	2bis
MLC-AR-27	Rue Maurice Chevalier	2
MLC-AR-28	Rue Maurice Chevalier	2
MLC-AR-29	Avenue Etienne de Montgolfier	37
MLC-AR-30 à 54	Site BIO RAD	



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Villeneuve l'Étang, en vis-à-vis du mémorial Lafayette		
Repère cadastral	AC 54		
Essence	*Platanus orientalis* *Platane d'orient*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Label A.R.B.R.E.S		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans le parc de Villeneuve l'Étang, ce platane d'orient prend place à l'extrémité de la grande pelouse ouverte qui fait face au mémorial Lafayette, assurant ainsi un fond de perspective remarquable à cet espace.
Sa situation en marge de la lisière des espaces plus boisés du parc bénéficie d'une rare visibilité et son approche est rendue possible tant par les pelouses que par un sentier qui le contourne.

Silhouette :

La principale singularité de ce sujet tient à sa structure multi-tronc. Ce platane est ramifié en 6 futs très massifs qui se divisent au niveau du collet pour occuper les différentes directions de l'espace suivant des obliques courbées.
La circonférence estimée au collet est d'environ 18,5m en faisant vraisemblablement le plus gros sujet d'Île-de-France.
Le houppier de cet arbre présente un aspect très homogène en port sphérique largement étalé, ce qui est permis par sa situation d'arbre isolé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 20 mètres

- La qualité de la composition résultant de l'imbrication étroite des différents troncs, toute taille doit être envisagée en considérant l'ensemble du sujet afin de ne pas déséquilibrer la structure d'ensemble.

- Un dispositif de mise à distance des usagers du square (type lice basse, ganivelle ou autre) doit être maintenu afin d'éviter les piétinement et rassemblement à proximité du collet)

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Les élagages sont à éviter sauf risque sanitaire ou dangerosité avérée.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 Avenue de Chamillart, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 331		
Essence	*Patanus acerifolia* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane s'élève sur une propriété privée du quartier de la Marche. Fonctionnant en binôme avec un second platane de taille similaire, il est particulièrement visible depuis les voies du quartier. En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable et les coloris de son écorce marquent le paysage.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des platanes : port ample et arrondi avec branches charpentières marquées.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Avenue de la Marche (Etang), Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 66		
Essence	*Acer négundo* Érable à feuille de frêne		
Critères			Précisions
	Dimension	X	12
	Âge	X	+ de 100 ans
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable négundo ou érable à feuille de frêne s'implante en bordure du plan d'eau sur les pelouses du Parc du lac des cygnes.
Il offre un houppier généreux et un tronc trapu qui participe à la qualification paysagère des berges de la pièce d'eau.

Silhouette :
Présentant un port libre à large houppier (17m d'envergure), cet érable est remarquable pour ses dimensions pour une essence qui reste généralement de taille assez modeste.
Son tronc présente une circonférence de 2,8m.
L'arbre porte aujourd'hui les marques d'une campagne d'élagage réalisé sur ses branches principales particulièrement visibles sur sa silhouette hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Planté au bord du plan d'eau, une attention particulière devra être portée en cas d'intervention de curage ou de réfection des berges afin de ne pas endommager son système racinaire.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21, avenue du Bois Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 409		
Essence	*Cedrus libani* Cèdre du liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17
	Âge	X	+ de 100 ans
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre du Liban est placé en bord de rue et est particulièrement visible du fait de sa situation en figure de proue à l'intersection des deux axes. Son houppier massif ramifié de la base lui donne une stature particulière qui domine la courbure de la voie.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban présente un port ramassé en boule avec de premières charpentières implantées bas sur le fut. Il adopte un aplatissement de la flèche caractéristique de l'espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 bis avenue des vallées, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 410		
Essence	*Cedrus libani* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre du Liban de belle dimension s'implante en bord de voie Avenue des Vallées.
Appartenant à une composition constituée de deux arbres de même stature, il participe à la mise en valeur de la maison qu'ils encadrent.

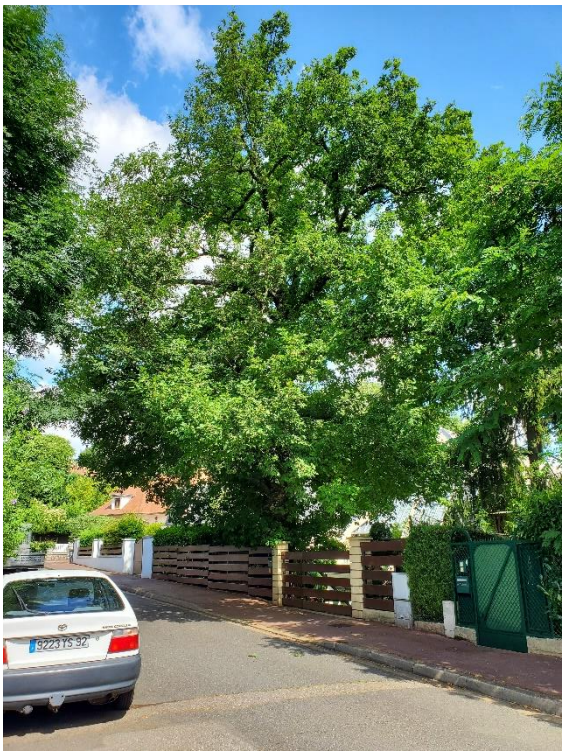
Silhouette :
Ce grand cèdre se démarque par un port en boule au houppier très ramifié, rompant avec la forme traditionnelle haute tige communément observée.
Ses branches amples et ses aiguilles bleutées en font un sujet particulièrement intéressant et très perceptible depuis l'espace public.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4 bis avenue des vallées, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 390		
Essence	*Quercus petraea* Chêne rouvre		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en limite parcellaire le long de la rue, ce chêne, bien que de hauteur moyen, présente un houppier en boule particulièrement développé qui surplombe largement la voie créant un effet de voute arborée remarquable

Silhouette :
Ce chêne qui a pu prospérer loin de toute habitation a développé un houppier sur basse tige très homogène de forme sphérique. Ses charpentières imposantes débordent de la parcelle pour surplomber la rue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5 Avenue Verte, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 335		
Essence	*Pat anus acerifolia* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane s'élève sur une propriété privée du quartier de la Marche. Fonctionnant en binôme avec un second platane de taille similaire, il est particulièrement visible depuis les voies du quartier. En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable et les coloris de son écorce marquent le paysage.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des platanes : port ample et arrondi avec branches charpentières marquées.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21 Boulevard de Jardy, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 248		
Essence	*Quercus petraea* Chêne rouvre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en bord de voie, ce chêne se d'une taille imposante se détache particulièrement dans la perspective visuelle ouvrant sur les coteaux de Vaucresson.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des chênes : port ample et arrondi.
Situé en bord de voie, il a pu développer un houppier imposant et remarquable.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Coulée verte, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AC 69		
Essence	*Acer campestre* *Érable champêtre*		
Critères			Précisions
	Dimension		19
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Partiellement isolé le long du cheminement de la coulée verte qui accède au parc des étangs de la Marche depuis le Boulevard de la République. Cet érable de taille moyenne se démarque par sa structure multi tronc qui devient particulièrement visible en période hivernale.

Silhouette :
Ramifié depuis sa base, cet érable présente un port multi tronc original. Ses 4 troncs légèrement tortueux portent un houppier massif et largement ramifié qui lui confère un aspect d'arbre forestier et un port assez naturel.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Haras de Jardy, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AH 42		
Essence	*Platanus acerifolia* *Platane à feuille d'érable*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé en bordure de domaine de Jardy à proximité d'un petit pavillon du haras, cet arbre au port massif est particulièrement visible depuis la route départementale RD182.
En période hivernale, il est possible d'apprécier le développement de son houppier largement évasé.

Silhouette :

Ce platane adopte un port naturel conféré par une implantation en terrain ouvert. Ayant subi peu ou pas de campagne d'élagage, il présente un port caractérisé par un tronc trapu et court (4,4m de diamètre) portant des charpentières largement étalées.
L'ensemble donne à voir une structure homogène au houppier hémisphérique de grande qualité paysagère.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

  Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Haras de Jardy, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AH 42		
Essence	*Catalpa bignodoides* *Catalpa commun*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	12,50
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé entre la route départementale et le Pavillon de Jard, ce catalpa d'âge vénérable attire le regard par son tronc incliné portant un houppier généreux.
Son tronc marqué par le temps et présentant une circonférence remarquable de 3,80m.

Silhouette :

Ce très bel arbre se caractérise par une silhouette asymétrique. Son tronc massif incliné selon un angle d'environ 45° porte un houppier hémisphérique qui s'étale en plateau au gré des principales charpentières.
Au début de l'été, la floraison explosive du catalpa en fait un élément de très grande qualité paysagère appréciable autant depuis le haras que depuis la route départementale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Haras de Jardy, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AH 42		
Essence	*Aesculus hippocastanum* *Marronnier commun*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25.50m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé à proximité des carrières d'entrainement, proche des écuries du haras, ce marronnier de très haut jet se remarque par ses dimensions imposantes et un houppier au port naturel.
Les espaces de pelouses entretenues qui l'accompagnent, ainsi que la succession des barrières créent une succession de motifs horizontaux qui par contraste renforcent l'effet signal de cet arbre remarquable.

Silhouette :

Avec une circonférence de tronc de près de 3,5m et pour une hauteur totale de plus de 25m, ce marronnier qui a pu prospérer en terrain ouvert présente un port naturel remarquablement préservé.
Il est à noter qu'il n'a subi que peu ou pas de compagnes d'élagage lui conférant une organisation des frondaisons particulièrement homogène.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Haras de Jardy, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AH 42		
Essence	*Aesculus hippocastanum* *Marronnier commun*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22.50m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé à proximité des carrières d'entrainement, proche des écuries du haras, ce marronnier de très haut jet se remarque par ses dimensions imposantes et un houppier au port naturel.
Les espaces de pelouses entretenues qui l'accompagnent, ains que la succession des barrières créent une succession de motifs horizontaux qui par contrastent renforcent l'effet signal de cet arbre remarquable.

Silhouette :

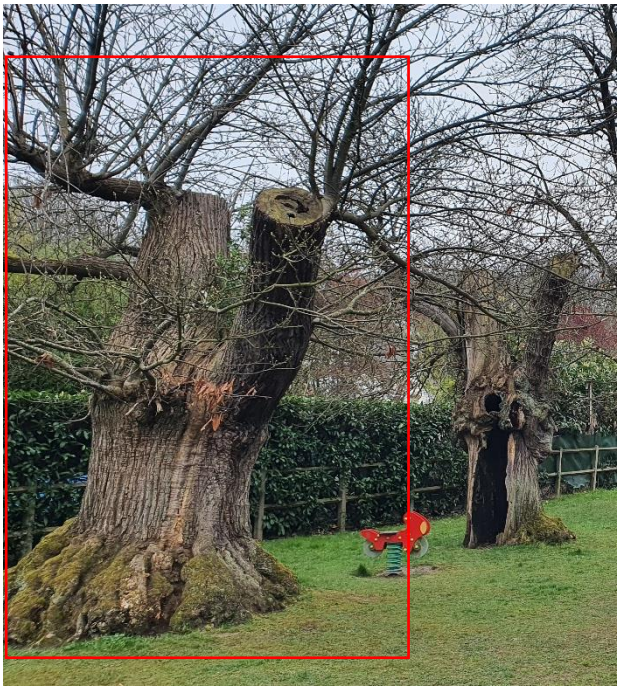
Ce marronnier au port naturel conservé présente un port hémisphérique étalé. Avec un tronc de près de 4m de circonférence et un houppier développé sur plus de 17m d'envergure, il présente un la particularité d'avoir un tronc qui se subdivise en deux formant une fourche épaisse à a environ 4m de hauteur.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigner, ce sujet fait parti d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Cette forme atypique se retrouve sur l'ensemble des arbres du square.

Points particuliers :
Arbre très âgé en fin de vie nécessitant une surveillance accrue.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un élagage régulier est préconisé afin de soulager les bases de tronc sénescent et de maintenir l'effet visuel en têtard de l'alignement.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom.
Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

Silhouette :
Arbre au fut massif coupé à une hauteur d'environ 2m il adopte aujourd'hui une forme têtard due à la repousse de nouvelles branches sur le départ des anciennes charpentières.
Il présente un bourrelet cicatriciel important d'où partent 2 charpentières anciennes préservées.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc des Châtaigners, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 160		
Essence	*Castanea sativa* Châtaigner		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le square des châtaigniers, ce sujet fait partie d'un ensemble paysager historique constituant un double alignement de châtaigniers encadrant le square du même nom. Il constitue avec les autres sujets du square un élément remarquable du quartier de la marche/

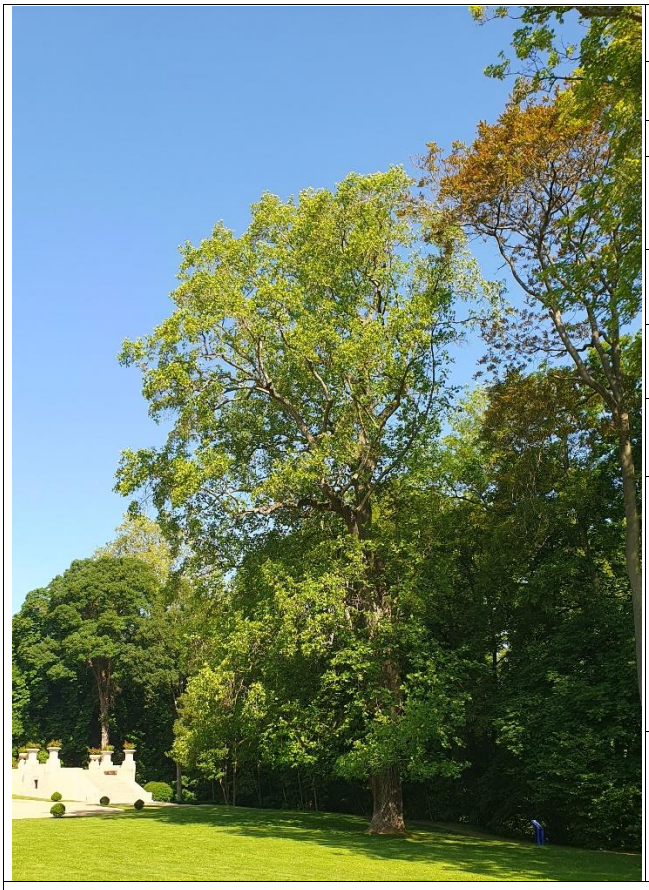
Silhouette :
Seul arbre de belle taille ayant préservé un port naturel, ce châtaigner présente un houppier développé de belle taille qui offre un lieu d'ombrage appréciable dans le square.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc de Villeneuve l'Étang, en vis-à-vis du mémorial Lafayette		
Repère cadastral	AC 54		
Essence	*Liriodendron tulipifera* *Tulipier de Virginie*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	34m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé dans le parc de Villeneuve l'Étang, Tulipier de Virginie prend place en lisière de la pelouse ouverte qui fait face au mémorial Lafayette.
Sa situation en marge de la lisière des espaces plus boisés du parc bénéficie d'une grande visibilité et son approche est rendue possible tant par les pelouses que par un sentier qui le contourne.

Silhouette :

Cet arbre à la silhouette érigée présente un fut massif témoignant d'un âge vénérable. Ses charpentières s'étagent progressivement le long du fut pour former un houppier grossièrement cylindrique qui débute à environ 3m du sol pour atteindre une hauteur totale de près de 35m.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 20 mètres

- La qualité de la composition résultant de l'imbrication étroite des différents troncs, toute taille doit être envisagée en considérant l'ensemble du sujet afin de ne pas déséquilibrer la structure d'ensemble.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Les élagages sont à éviter sauf risque sanitaire ou dangerosité avérée.



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16 rue du Fer à cheval, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 85		
Essence	*Platanus acerifolia* *Platane à feuille d'érable*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	27
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane, implanté sur parcelle privée en bordure du pan d'eau du domaine de la Marche constitue un élément identitaire du fond de perspective sur le plan d'eau appréciable depuis le Parc du lac des cygnes.
Avec sa silhouette élancée, il constitue également un point de repère à l'échelle des voies de proximité.

Silhouette :
Ce platane présente un houppier hémisphérique homogène de belles dimensions portée par un fut érigé et rectiligne qui se divise à une dizaine de mètres de hauteur pour former les premières charpentières à une hauteur d'environ 14m.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Planté au bord du plan d'eau, une attention particulière devra être portée en cas d'intervention de curage ou de réfection des berges afin de ne pas endommager son système racinaire.



MARNES LA COQUETTE			
MLC-AR-25			
Critère d'identification			
Code de l'Urbanisme, article L. 151-19			
Adresse	4 rue Maurice Chevalier, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AD 240		
Essence	*Quercus L.* *Chêne*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé en bordure du Parc de Marne le long de la rue Maurice Chevalier, ce chêne constitue avec d'autres de même aspect un ensemble d'arbres de grande hauteur à la couronne étalée qui assure une continuité arborée entre la forêt de Fausses-Repose et le Parc de Marnes.

Silhouette :

Ce chêne présente un port homogène de futaie. Sa silhouette se caractérise par un haut fut (env 17m) surplombé d'une couronne largement étalée. Ses branches noueuses lui confèrent un aspect particulièrement intéressant en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
  Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-26

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2bis, rue Maurice Chevalier, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AD 434		
Essence	*Quercus L.* *Chêne*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé en bordure du Parc de Marne le long de la rue Maurice Chevalier, ce chêne constitue avec d'autres de même aspect un ensemble d'arbres de grande hauteur à la couronne étalée qui assure une continuité arborée entre la forêt de Fausses-Repose et le Parc de Marnes.

Silhouette :

Ce chêne présente une remarquable architecture de futaie. Avec un tronc parfaitement vertical et cylindrique de près de 15m il présente un houppier hémisphérique d'une très grande homogénéité.de haut. Ses charpentières également réparties sur sa circonférence lui confèrent l'image archétypale du « grand chêne » tel que représenté dans l'imaginaire collectif.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

  Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-27

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 rue Maurice Chevalier, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AD 435		
Essence	*Quercus L.* *Chêne*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	29
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé en bordure du Parc de Marne le long de la rue Maurice Chevalier, ce chêne constitue avec un quelques autres de même aspect un ensemble d'arbres de grande hauteur à la couronne étalée qui assure une continuité arborée entre la forêt de Fausses-Repose et le Parc de Marnes.

Silhouette :

Ce chêne présente un port très homogène fréquemment observable en domaine forestier et plus rarement isolé sur parcelle privative. Sa silhouette se caractérise par un haut fut (env 15m) surplombé d'une couronne largement étalée, dont les branches s'entremêlent avec un second sujet de gabarit similaire présent sur la parcelle.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-28

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 rue Maurice Chevalier, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AD 435		
Essence	*Quercus L.* *Chêne*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	29
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé en bordure du Parc de Marne le long de la rue Maurice Chevalier, ce chêne constitue avec un quelques autres de même aspect un ensemble d'arbres de grande hauteur à la couronne étalée qui assure une continuité arborée entre la forêt de Fausses-Repose et le Parc de Marnes.

Silhouette :

Ce chêne présente un port très homogène fréquemment observable en domaine forestier et plus rarement isolé sur parcelle privative. Sa silhouette se caractérise par un haut fut (env 15m) surplombé d'une couronne largement étalée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE			
MLC-AR-29			
Critère d'identification			
Code de l'Urbanisme, article L. 151-19			
Adresse	37, avenue Etienne de Montgolfier, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AB 134		
Essence	*Platanus acerifolia* *Platane à feuille d'érable*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Situé en point d'îlot et en vis-à-vis du square des Châtaigniers, ce platane constitue un élément structurant du paysage de proximité. Implanté en limite de parcelle, il crée autant un point focal depuis le parc des châtaigniers qu'un repère urbain depuis les rues Montgolfier et l'allée Marie Antoinette. Silhouette : Ce platane se caractérise par une silhouette semi-colonnaire trapue, résultant de tailles successives et régulières ayant limité la croissance en largeur du houppier. En résulte en période hivernale, un ensemble de charpentières massives, portées par un tronc parfaitement rectiligne de beau diamètre.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres
	RECOMMANDATIONS
	• Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-30

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	BIO RAD bd Raymond Poincaré, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AC 55		
Essence	*Ulmus L.* *Orme*		
Critères			Précisions
	Dimension		17
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé à l'arrière des bâtiments, cet orme prend place en bordure de cheminement le long du canal qui traverse le site de BioRad. Cette essence associée aux berges et milieu humide trouve sa place et crée par son houppier généreux et son port retombant un salon végétal ombragé le long du cheminement.

Silhouette :
Cet orme se caractérise par un fut incliné au-dessus du cheminement duquel se détache un réseau dense de charpentières tortueuses. Celles-ci se répartissent pour former un houppier généreux et ramifié qui présente un port retombant hémisphérique de bel aspect.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

- La proximité de l'arbre avec le bâtiment derrière lequel il s'implante ainsi que celle du cheminement constitue des points de vigilance importants : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire importants, etc.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Il est recommandé de prévoir une taille régulière des ramifications secondaires pour préserver l'accessibilité au cheminement

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-31

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	BIO RAD bd Raymond Poincaré, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AC 55		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Sequoia géant*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situés à la croisée de plusieurs voies desservant les différents bâtiments du site et à proximité immédiate des constructions, ce séquoia de moyennes dimensions malgré un âge respectable joue un rôle de figure de proue dans le paysage du site. Il crée par sa position un point d'appel visuel particulièrement visible depuis les différentes voies de desserte.

Silhouette :

Porté par un fut massif cylindro-conique le houppier de ce séquoia montre des signes de faiblesse traduisant un mauvais état sanitaire général. Élagué à plusieurs reprises au cours des dernières années, il à perdu une large part de ses branches basse laissant aujourd'hui à voir un houppier qui se limite à la moitié supérieure du tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

- L'état sanitaire de l'arbre et la proximité des bâtiments imposent un suivi visuel régulier de l'état des charpentières et du tronc.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Il est recommandé de soulager ce sujet en prévoyant des coupes franches régulières des charpentières basses afin de limiter la charge qu'elles représentent et de prévenir les risques de descentes de cime



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-32

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	BIO RAD bd Raymond Poincaré, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AC 55		
Essence	*Platanus acerifolia* *Platane à feuille d'arable*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Situé à proximité du bâtiment des Cent Gardes, ce platane composé en bouquet de trois arbres marque l'entrée du parc qui s'étend à l'est des bâtiments du site BioRad. Les trois troncs inclinés dans les trois directions créent un ensemble harmonieux et particulièrement présent dans le paysage du site.

Silhouette :

Les trois sujets présentent un aspect homogène et harmonieux. Caractérisés par des futs inclinés imposants, de forts diamètres et d'une hauteur allant de 5 à 10m, ils présentent des houppiers fusionnés largement étalés.
Cet étalement des frondaisons, permis par une expansion libre des charpentières, témoigne de sujets peu taillés qui ont pu développer un port naturel du fait de l'absence de concurrence liée à d'autres sujets ou bâtiments à proximité.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

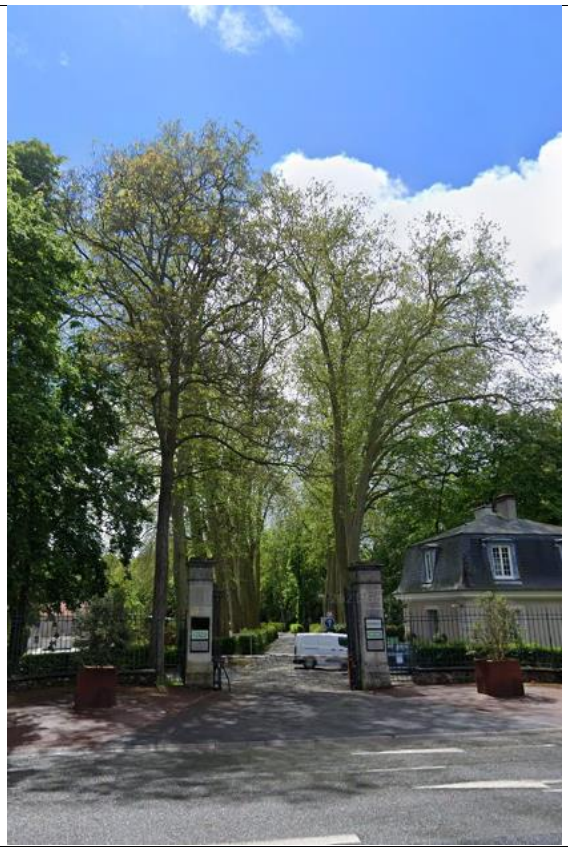
- La qualité de la composition résultant de l'imbrication étroite des trois arbres, toute taille doit être envisagée en considérant les trois sujets afin de ne pas déséquilibrer la structure d'ensemble.

- Aucune construction n'est permise sur la surface projetée au sol par les houppiers des sujets.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



MARNES LA COQUETTE

MLC-AR-33 à MLC-AR-54

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19		
Adresse	Site BIO RAD bd Raymond Poincaré, Marnes-la-Coquette		
Repère cadastral	AC 55		
Essence	*Platanus acerifolia* *Platanes à feuille d'érable*		
Critères			Précisions
	Dimension		40 à 45m
	Âge	X	> 100 ans
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet ensemble de 22 platanes constitue un double alignement qui encadre l'allée d'accès au site BIO RAD, ancien site Pasteur.
Ce double alignement de très grande hauteur crée une perspective sans fond et constitue un élément marquant depuis le boulevard Raymond Poincaré

Silhouette :
Arbre de très hauts jets dont les cimes atteignent pour certains les 45m de hauteur, ces platanes présentent un port assez resserré et très asymétrique du fait de leur croissance en alignement dense.
Peu ou pas taillé, ils adoptent des charpentières amples et érigées qui donnent à l'ensemble des sujets un aspect gracile de grande qualité.

Points particuliers :
Ensemble remarquable crée par le double alignement. Chaque sujet est identifié individuellement, mais toute intervention doit être réfléchie en intégrant la notion d'ensemble.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Les opérations d'élagage et d'entretien devront au maximum limiter les tailles trop importantes des charpentières afin de préserver l'architecture naturelle des arbres du double alignement.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres repères

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MLC-AI-01	Avenue de Chamillart	10
MLC-AI-02	Avenue de la fontaine de la Reine	5
MLC-AI-03	Avenue des Terrasses	6 bis
MLC-AI-04	Avenue de la Marche (Etang)	
MLC-AI-05	Boulevard de Jardy	23
MLC-AI-06	Avenue des vallées	2 bis
MLC-AI-07	Avenue du bois	42
MLC-AI-08	Stade de la Marche	
MLC-AI-09	Stade de la Marche	
MLC-AI-10	Stade de la Marche	
MLC-AI-11	Stade de la Marche	
MLC-AI-12	Stade de la Marche	
MLC-AI-13	Stade de la Marche	

Nom	Adresse	Photographie	Description
MLC-AI-01	10 avenue de Chamillart		Érable sycomore
MLC-AI-02	5 avenue de la fontaine de la reine		Pin maritime
MLC-AI-03	6 bis avenue des terrasses		Pin maritime

MLC-AI-04	Avenue de la marche (étang)		Chêne
MLC-AI-05	23 boulevard de Jardy		Chêne
MLC-AI-06	2 bis avenue des vallées		Cèdre du Liban

MLC-AI-07	42 avenue du bois		Peuplier noir
MLC-AI-08	Stade de la marche		Érable
MLC-AI-09	Stade de la marche		Érable
MLC-AI-10	Stade de la marche		Érable

MLC-AI-11	Stade de la marche		Érable
MLC-AI-12	Stade de la marche		Érable
MLC-AI-13	Stade de la marche		Érable

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.e – Cahier des patrimoines protégés

Meudon

PLUi approuvé le 11 décembre 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 juin 2025

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-D2025057-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BOULOGNE-BILLANCOURT CHAVILLE ISSY-LES-MOULINEAUX MARNES-LA-COQUETTE MEUDON SÈVRES VANVES VILLE-D'AVRAY

Patrimoine bâti remarquable 3
Patrimoine bâti d'intérêt 132
Ensembles bâtis à caractère patrimonial 208
Ensembles urbains d'intérêt 215
Eléments d'intérêt 221
Arbres remarquables 227
Arbres repères 279

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-057-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-R-001	allée de la forêt; allée du Mail; avenue de la Celle; Avenue du General de Gaulle; Marechal Leclerc;	
MDN-R-002	Avenue du Rond-Point	1
MDN-R-003	Allée Pompadour	3
MDN-R-004	Avenue de la Glacière	1
MDN-R-005	Avenue de la Glacière	3
MDN-R-006	Avenue des Trivaux	5
MDN-R-007	Rue Valentine	18
MDN-R-008	Avenue du 11 Novembre 1918	20
MDN-R-009	Avenue du 11 Novembre 1918	24
MDN-R-010	Avenue du Bois	36
MDN-R-011	Avenue du Chateau	7-9
MDN-R-012	Avenue du Chateau	14
MDN-R-013	Avenue du Chateau	39
MDN-R-014	Avenue du Chateau	40
MDN-R-015	Avenue Jacqueminot	13
MDN-R-016	Avenue Jacqueminot	15
MDN-R-017	Avenue Jacqueminot	24
MDN-R-018	Avenue Jacqueminot	28
MDN-R-019	Villa des Jardies	6
MDN-R-020	Villa des Jardies	7
MDN-R-021	Avenue le Corbeiller	41
MDN-R-022	Avenue Louvois	5
MDN-R-023	Avenue Louvois	6
MDN-R-024	Avenue Louvois	8
MDN-R-025	Avenue Louvois	14
MDN-R-026	Avenue Marcelin Berthelot	30
MDN-R-027	Avenue Victor Hugo	3
MDN-R-028	Avenue Victor Hugo	4
MDN-R-029	Avenue Victor Hugo	2bis
MDN-R-030	Boulevard Anatole France	19
MDN-R-031	Boulevard Verd de Saint Julien	29
MDN-R-032	Boulevard Verd de Saint Julien	31
MDN-R-033	Rue de la République	63
MDN-R-034	Chemin Scribe	11bis
MDN-R-035	Place Aristide Briand	1
MDN-R-036	Avenue du General Gallieni	4
MDN-R-037	Place Jean Jaurès	Gare Val Fleury
MDN-R-038	Rue du Porto Riche	15
MDN-R-039	Routes des Gardes	92-93
MDN-R-040	Route des Gardes	10
MDN-R-041	Route des Gardes	18
MDN-R-042	Route des Gardes	23
MDN-R-043	Villa des Jardies	3
MDN-R-044	Route des Gardes	33
MDN-R-045	Route des Gardes	35
MDN-R-046	Rue Mansard	12
MDN-R-047	Route des Gardes	52
MDN-R-048	Route des Gardes	56
MDN-R-049	Route des Gardes	60
MDN-R-050	Route des Gardes	62

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-R-051	Route des Gardes	37bis
MDN-R-052	Route des Gardes	37
MDN-R-053	Rue d'Alembert	16
MDN-R-054	Rue Alexandre Guilmant	3
MDN-R-055	Rue Alexandre Guilmant	40
MDN-R-056	Rue Banès	22-24
MDN-R-057	Rue Allegot	1
MDN-R-058	Rue Basse de la Terrasse	5bis
MDN-R-059	Rue Charles Desvergnes	4
MDN-R-060	Rue Charles Desvergnes	6
MDN-R-061	Rue Claude Dalsème	2
MDN-R-062	Sentier de la Pointe	1
MDN-R-063	Sentier du clos madame	8
MDN-R-064	Avenue du 11 novembre 1918	8
MDN-R-065	Rue de Baudreuil	1
MDN-R-066	Rue de Baudreuil	3
MDN-R-067	Rue de Baudreuil	15
MDN-R-068	Rue de Baudreuil	17
MDN-R-069	Rue Terre Neuve	28
MDN-R-070	Rue de la République	3
MDN-R-071	Rue de la République	23
MDN-R-072	Avenue du 11 Novembre 1939	39
MDN-R-073	Rue de l'Abbaye	4
MDN-R-074	Rue de l'Abbaye	8
MDN-R-075	Rue Pasteur	4
MDN-R-076	Rue Paul Houette	11
MDN-R-077	Avenue Jacqueminot	3
MDN-R-078	Rue de Porto Riche	19
MDN-R-079	Rue de Porto Riche	22
MDN-R-080	Rue de Porto Riche	24
MDN-R-081	Rue de Rushmoor	26
MDN-R-082	Rue des Capucins	4
MDN-R-082	Rue des Capucins	4
MDN-R-082	Rue des Capucins	4
MDN-R-083	Rue des Capucins	15
MDN-R-084	Rue des Capucins	11bis
MDN-R-085	Rue des Châtelaines	6
MDN-R-086	Rue Nouvelle	9
MDN-R-087	Rue des Galons	63
MDN-R-088	Rue des Jardies	10
MDN-R-089	Rue des Sorrières	16
MDN-R-090	Rue Marthe Edouard	36
MDN-R-091	Rue des Sources	6
MDN-R-092	Rue des Tybilles	2
MDN-R-093	Rue du Bel Air	1
MDN-R-094	Rue du Bel Air	5
MDN-R-095	Rue du Bel Air	7
MDN-R-096	Rue Rabelais	8
MDN-R-097	Rue Marthe Edouard	4
MDN-R-098	Rue Marthe Edouard	22
MDN-R-099	Rue Allegot	4

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-R-100	Rue du Général Gouraud	9
MDN-R-101	Rue du Général Gouraud	10
MDN-R-102	Rue du Général Gouraud	2bis
MDN-R-103	Rue de l'Avenir	
MDN-R-104	Rue du Président Doumer	2
MDN-R-105	Rue Eliane	5
MDN-R-106	Rue Ernest Renan	7
MDN-R-107	Rue de la Belgique	55
MDN-R-108	Rue Ernest Renan	14
MDN-R-109	Rue Ernest Renan	18
MDN-R-110	Rue Mansard	8
MDN-R-111	Rue Ernest Renan	48
MDN-R-112	Rue Ernest Renan	66
MDN-R-113	Rue Ernest Renan	74
MDN-R-114	Rue Estelle	6
MDN-R-115	Rue Fleury Panckouke	3
MDN-R-116	Rue Henri Barbusse	46
MDN-R-117	Rue Henri Savignac	27
MDN-R-118	Rue Jean Brunet	37
MDN-R-119	Rue Jules Hetzel	7
MDN-R-120	Rue Langlois	6
MDN-R-121	Rue Leonie Rouzade	2
MDN-R-122	Rue Leonie Rouzade	4
MDN-R-123	Rue Leonie Rouzade	16
MDN-R-124	Rue Louis Blanc	6
MDN-R-125	Rue Louis Blanc	8
MDN-R-126	Rue Louis Blanc	10
MDN-R-127	Rue Mansard	1

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-01
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Allée de la forêt, Allée du Mail, Avenue de la Celle, Avenue général de Gaulle, Avenue du Maréchal Leclerc, entre 2 Bassins, rue de la Roseraie, Rue de Woluwe Saint Lambert, Rue des Acacias, Rue Saint Exupéry, Square des Tilleuls, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AL 462; AR 010; AR 012; AR 021; AR 190; AR 202**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Architecture Contemporaine Remarquable
Architecte	**Fernand Pouillon**
Période constructive	**1961**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
En 1959, une vaste opération de logements et d'équipements est lancée sur le plateau. La mise au point du plan de principe et le zonage sont confiés à l'architecte urbaniste Robert Auzelle, tandis que la conception urbaine et architecturale est confiée à Fernand Pouillon. Le quartier s'installe au sud de la Forêt de Meudon sur d'anciennes terres agricoles, entre une zone industrielle, le cimetière de Clamart et la cité du Petit Clamart. Le quartier est organisé suivant une trame viaire orthogonale, régulière, dense sur laquelle s'alignent les bâtiments. 2635 logements sont bâtis. Les constructions en pierre de taille possèdent une structure en béton.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux en place et de l'écriture architecturale des façades en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries, stores) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes pliantes bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Organisation du bâti • Interaction plan paysager/architecture • Façades en pierre de taille	Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère des immeubles en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-02

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, avenue du Rond-Point** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0116**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**E. Avard**
Période constructive	**1906**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature est remarquable par son gabarit et sa volumétrie imposante. Jouant avec le dénivelé du terrain, la bâtisse se compose d'un registre décoratif important, avec une structure de brique et meulière, des jeux de polychromie, des balcons et garde-corps en bois, et une volumétrie de toiture exceptionnelle (ferme de charpente débordante, colombage, lucarne, cheminée, épis de faitage et tuiles). L'accès s'effectue en contrebas par un savant aménagement de la clôture (mur maçonné, portail et grille ouvragés, garage et toiture-terrasse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Ferme de charpente débordante, lucarnes et cheminée, toiture en croupe • Colombage en façade et balcon • Meulière, brique • Clôture portail et garage	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-03
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, allée Pompadour** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 114**
Catégorie	**Villa**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande villa s'installe au cœur d'une parcelle arborée. Située sur les coteaux de la Seine, la bâtisse se caractérise par la volumétrie de sa toiture, notamment la toiture à pavillon qui surplombe la façade principale. Construire en meulière, les encadrements des ouvertures contrastent et rythment les façades. Elle est peu visible depuis l'espace public.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, queues de vache) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture (croupe/pavillon, coyau) • Garde-corps • Modénature en brique • Persiennes pliantes métalliques	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

<table>
<tr><td rowspan="9"></td><td colspan="2">MEUDON</td></tr>
<tr><td colspan="2">MDN-R-04</td></tr>
<tr><td><u>Critère d'identification</u></td><td>Code de l'Urbanisme, article L. 151-19</td></tr>
<tr><td><u>Adresse</u></td><td>1, avenue de la Glacière 92190 Meudon</td></tr>
<tr><td><u>Référence cadastrale</u></td><td>AH 0250</td></tr>
<tr><td><u>Catégorie</u></td><td>Maison de Maître</td></tr>
<tr><td><u>Autre protection existante</u></td><td>Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit</td></tr>
<tr><td><u>Architecte</u></td><td>-</td></tr>
<tr><td><u>Période constructive</u></td><td>XIXe siècle</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</td><td colspan="2">PRESCRIPTIONS</td></tr>
<tr><td>Cette demeure de maître s'installe en léger retrait de la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, elle présente un très haut comble aménagé. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré.
La maison présente un jeu de matériaux en façade : pierre meulière, maçonnerie enduite de teinte claire et briques rythment la façade.
La volumétrie de la toiture singularise la maison, notamment la toiture en pavillon qui couvre la tourelle carrée.</td><td colspan="2">Travaux sur l'existant
• Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façades et éléments de modénatures en cas de ravalement
• Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, éléments de charpente)
• Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public
• Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue
Dispositifs et ouvrages techniques
• Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
• Maintien des persiennes métalliques
Espace libres
• Maintien du couvert arboré de la parcelle</td></tr>
<tr><td>ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS</td><td colspan="2">RECOMMANDATIONS</td></tr>
<tr><td>•Polychromie et jeu de matériaux en façade
•Volumétrie de la toiture
•Garde-corps en bois
•Éléments de charpente
•Persiennes pliantes métalliques
•Portail sur rue</td><td colspan="2">• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries</td></tr>
</table>

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-05
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, avenue de la Glacière 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0207**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure de maître s'installe en retrait de la rue. Élevée sur deux niveaux carrés et elle présente un comble aménagé. La bâtisse s'inscrit dans un jardin arboré, en surplomb de l'avenue de la Glacière. La maison construite en brique polychrome est couverte par une toiture à deux pans en tuiles. Une tourelle, de plan carré, est couverte en pavillons, à croupe en ardoise. La singularité de la maison tient aux dimensions de ces baies.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (linteaux métalliques, bow-window) • Respect et maintien du mur de soutènement sur l'avenue de la glacière **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
•Polychromie et jeu de matériaux en façade •Volumétrie de la toiture •Bow-window et dessin des ouvertures •Mur de soutènement sur rue	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-06

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, avenue des Trivaux 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 564**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette belle demeure est installée au cœur d'un parc arboré et dessiné.
La bâtisse articule un volume principal présentant trois travées et deux ailes latérales. La composition de la façade est marquée par une grande symétrie soulignée par un avant-corps central et une lucarne. La maison présente un haut soubassement (niveau semi-enterré) en meulière, qui contraste avec les façades traitées en enduit de teinte claire.
Elle est couverte en ardoises, les deux ailes en zinc.
L'écriture architecturale souligne l'horizontalité de la composition (soubassement, bandeau, balcons).
Il faut noter des bâtiments annexes sur la parcelle, bûcher, appentis, visibles notamment depuis l'avenue Trivaux.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrurerie)
- Respect et maintien du mur de clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents en bois peints

Espace libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle et de la composition du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Jeu de matériaux entre soubassement et façade
- Éléments de serrurerie (garde-corps)
- Nature des couvertures
- Contrevent bois
- Mur de clôture en moellons sur rue
- Composition végétale du jardin

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-07

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, rue Valentine** **92190 Meudon-la-Forêt**
Référence cadastrale	**AD 099**
Catégorie	**Villa**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande villa s'installe en retrait de la rue. La bâtisse se caractérise par la volumétrie de sa toiture, notamment son pignon sur rue. Construite en meulière, les encadrements des ouvertures contrastent et rythment les façades. Elle est peu visible depuis l'espace public en raison de l'alignement de marronniers le long de la clôture.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes entre meulière et décors en enduit, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle et notamment de l'alignement de marronniers
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de matériaux en façade (meulière/enduit) • Volumétrie de la toiture • Garde-corps • Contrevent bois	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-08

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, avenue du 11 Novembre 1918 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0087**
Catégorie	**Villa / Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La Villa Wilquin s'installe en retrait de la rue, dégageant un jardin à l'avant en contact direct avec l'avenue du 11 Novembre 1918 et son alignement arboré. La bâtisse présente l'originalité d'une façade en petits moellons, les chaînes d'angle sont, elles, traitées en plus large bloc tout comme les linteaux et encadrements des ouvertures. La toiture, en ardoise, présente une volumétrie importante. Une croupe marque le fronton sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, garde-corps, menuiseries) • Respect et maintien du mur bahut sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois peints
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
•Traitement des moellons et dimensions des blocs en façade •Garde-corps bois •Nature des couvertures •Dessin des menuiseries •Contrevent bois •Lucarnes •Souche de cheminée	•Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-09
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, avenue du 11 Novembre 1918 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0077**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Entre-deux-guerres**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle de style Art déco fait figure de proue dans la rue et se compose en trois parties : le soubassement, les étages et l'attique. Sa polychromie réalisée en brique rouge, enduit blanc et soubassement en pierre, ainsi que sa volumétrie particulière marque le paysage. Des balcons, volumes en saillie et débords de toiture complètent la composition de l'ensemble. Une frise à motifs floraux sur l'attique et au niveau des encadrements de portes ajoute un ensemble de modénatures.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, porte d'entrée) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie (soubassement pierre, brique) • Volumétrie, toiture débordante et balcons • Calepinage des briques rouges • Modénature, frise à motifs floraux • Ferronnerie Art déco • Clôture et jardinet	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

<table>
<tr><td rowspan="8"></td><td colspan="2">MEUDON</td></tr>
<tr><td colspan="2">MDN-R-10</td></tr>
<tr><td>Critère d’identification</td><td>Code de l’Urbanisme, article L. 151-19</td></tr>
<tr><td>Adresse</td><td>36, avenue du Bois 92190 Meudon</td></tr>
<tr><td>Référence cadastrale</td><td>AN 0207</td></tr>
<tr><td>Catégorie</td><td>Maison de ville</td></tr>
<tr><td>Autre protection existante</td><td>Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit</td></tr>
<tr><td>Architecte</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Période constructive</td><td>Début XXe siècle</td></tr>
</table>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon de ville du début du XXe siècle s’implante en retrait de la rue sur le mitoyen sud. Une extension avec garage assure le front bâti continu et une extension est construite à l’arrière. Le RDC surélevé s’installe sur un soubassement en pierre meulière et l’ensemble de la maison est en brique polychrome dont la composition et le calepinage sont remarquables. La brique est utilisée à la fois par sa couleur, mais également par son volume et permet de créer un jeu d’ombre. La façade à pignon est couronnée d’une ferme de charpente débordante.	**Travaux sur l’existant** • Maintien et conservation des matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l’ensemble des éléments de la construction encore conservés (Ferme de charpente débordante, carreau de faïence, calepinage des briques) • Respect et maintien de l’ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Calepinage des briques jaunes, rouges et vernissées • Ferme de charpente apparente / Pignon sur rue • Modénatures • Linteaux ouvragés	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-11
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7-9, avenue du Château 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0505**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Avant 1850**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison de Maître de style classique s'installe au centre de la parcelle, au cœur d'un jardin sur deux niveaux RDC et RDJ. La bâtisse est symétrique avec un pavillon central R+2 surmonté d'une toiture et d'un lanternon, puis deux ailes R+1 annexes de part et d'autre. La toiture à croupe en ardoises et les cheminées confèrent un caractère élégant à la maison et complètent le langage de modénatures enduites en façade (encadrement, bandeaux) et des contrevents persiennes à chaque fenêtre. La maison a été subdivisée en deux unités, mais la limite est discrète.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition symétrique avec pavillon central en saillie avec deux ailes latérales • Style classique • Lanternon • Modénatures • Contrevent bois • Portail et grille de clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-12

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue du Château 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0280**
Catégorie	**Chalet / demeure bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe, début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison, en bois, s'installe en léger retrait de la voie. Elle s'installe dans un jardin très arboré. Son style, la rapproche du courant pittoresque de l'architecture au XIXe siècle, il rappelle les chaumières des fabriques de jardins du 18e siècle, les modèles de cottage anglais et les pavillons d'expositions. La maison qui s'élève sur deux niveaux carrés, présente un bardage bois et de multiples éléments de décors en bois : bandeaux, rives, balcons. L'ensemble est couvert par une toiture à croupe. L'axe central est marqué par un balcon et une fenêtre qui souligne la symétrie de la composition.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, bardage) • Respect et maintien du mur de clôture sur rue et des piliers encadrant le portail **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Architecture bois • Régularité de percement des ouvertures et composition symétrique de la façade • Contrevent bois • Richesse et détails des décors bois : Rives de toiture, balcons et bandeaux • Piliers latéraux du portail en petites meulières	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-13

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**39, avenue du Château 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0424**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison bourgeoise, adressée sur l'avenue du château, est caractéristique des maisons bourgeoises de la fin du XIXe siècle. La bâtisse s'installe en retrait de la rue dégageant un jardin sur l'avant. La façade présente un grand ordonnancement et une symétrie autour de la travée centrale. Cette dernière est soulignée par un avant-corps couronné par une lucarne à fronton, une large marquise et l'allée qui rejoint l'avenue à l'entrée piétonne.

Élevée sur deux niveaux carrés, cette maison se distingue par une extension sur son flanc sud, probablement réalisée au début du XXe siècle. Si la demeure initiale présente une façade enduite, l'extension joue sur le calepinage et la polychromie de la brique réhaussé par des décors en céramique (carreaux). La bâtisse est couverte par une toiture à la Mansart en zinc et ardoise, percée de trois lucarnes. La porte d'entrée, en bois, est d'origine.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, lucarnes)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espace libres

- Maintien de la composition paysagère accompagnant le bâtiment

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Régularité de percement des ouvertures
- Simplicité des décors et modénatures de la bâtisse enduite
- Richesse et détails des décors de l'extension en brique
- Volumétrie et matérialité des toitures

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Clôture et portail à remplacer pour un modèle en cohérence avec l'architecture de la bâtisse

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-14
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**40, avenue du Château 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0254**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Milieu du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure bourgeoise, adressée sur l'avenue du château, s'installe en retrait de la rue et est précédée d'un jardinet. Elle se caractérise par sa grande largeur et son plan en T. Organisée en cinq travées, la façade présente un grand ordonnancement et une symétrie autour de la travée centrale, soulignée par des baies plus larges, un fronton. La maison, réalisée en briques ou en moellons, a reçu un enduit de teinte claire. Élevée sur deux niveaux, la construction possède un étage en surcroit qui souligne le volume de la toiture. La façade présente un décor riche et raffiné : stries en refends du rez-de-jardin, pilastres, consoles sous le bandeau, corniche moulurée, clef en bas-relief, tables saillantes. La bâtisse est couverte par une toiture à double pente en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité de percement des ouvertures • Richesse des décors et modénatures de la bâtisse • Mur, clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-15
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, avenue Jacqueminot** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 595**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe perpendiculairement à la rue. La propriété se compose d'une première maison sur rue, couverte en tuile et d'une seconde demeure, plus cossue en retrait de la voie. Ces deux constructions sont mitoyennes. La protection porte sur la maison bourgeoise. Elle profite de la déclivité et présente à l'Ouest un soubassement niveau semi-enterré et niveaux carrés et côté Est trois niveaux carrés. La maison présente une grande régularité des percements. Les chaînes d'angle en relief contrastent avec les façades traitées en enduit de teinte claire. Les ouvertures sont soulignées par des linteaux moulurés. La bâtisse a fait l'objet d'une extension côté Ouest.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (linteaux, bandeaux, chaînes d'angles) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
•Régularité de percement des ouvertures •Simplicité des décors et des modénatures •Nature de la couverture	•Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet •Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries •Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-16
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, avenue Jacqueminot** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP0243**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise, de plan carré, joue avec la déclivité des lieux. Elle présente deux niveaux sur la rue Terre-Neuve et trois niveaux sur cour. Son originalité porte sur sa toiture-terrasse. Construite en meulière, la façade possède des décors en plâtre (bandeaux, chaînes d'angle, encadrement des baies) qui contrastent. La bâtisse est couverte par une toiture à la Mansart en ardoise et zinc. Les lucarnes à frontons participent à souligner la régularité des percements et de la composition des façades. Une extension a été réalisée sur son flanc sud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public • Respect et maintien de l'ensemble du mur de clôture en moellons et de la grille qui le surmonte **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la bâtisse • Dessin des menuiseries • Garde-corps et marquise • Mur de soutènement et grille sur rue	•Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries •Privilégier une surface perméable en cas de reprise de la cour

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-17

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, avenue Jacqueminot** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0198**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande demeure bourgeoise s'installe en léger retrait de la rue et au sein d'une grande parcelle végétalisée. La maison articule un volume de plan carré rappelant les maisons bourgeoises de la seconde moitié du XIXe siècle et une tourelle de plan carrée. Cette dernière se distingue par sa hauteur et sa couverture en pavillons. La bâtisse construite en meulière présente des modénatures et décors en pierre de taille (chaîne d'angle, encadrement). La haute toiture en ardoise est percée par quelques lucarnes. La parcelle supporte également une maison de « service » bâtie en brique et présentant un décor de faux pans de bois. Ce second bâtiment se singularise par la volumétrie de la toiture avec croupe.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, marquise) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public y compris sur la construction secondaire • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes bâtis • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie des toitures et lucarnes • Éléments de serrurerie (garde-corps, balustres, marquise) • Balustres en pierre • Porte d'entrée • Décors de faux pans de bois sur la construction secondaire	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-18
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28, avenue Jacqueminot** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0199**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise bâtie en meulière s'installe en léger retrait de l'avenue Jacqueminot. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à quatre pans en tuiles. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contraste avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise)	•Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet •Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries •Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-19 et 20
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, 7 Villa des Jardies** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 193, AD 194**
Catégorie	**Maison jumelle**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison jumelle s'installe au fond de la voie privée de la villa des Jardies. L'ensemble est formé de 5 travées, dont les deux aux extrémités sont des volumes en pignon. Le numéro 7 à 2 travées, tandis que le 6 en a trois. La façade principale est bâtie en meulière avec des modénatures en briques rouges. La bâtisse se développe en RDC surélevée avec perron (et marquise), et deux niveaux (dont l'un sous comble). Les combles sont éclairés par des lucarnes pendantes. Les ouvertures sont régulières mais hétérogènes dans leur format et dimensions. Le traitement de la clôture et grille est dissocié selon la parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Maison jumelle et composition symétrique • Meulières et briques, modénatures • Lucarnes pendantes • Toiture débordante • Œil de bœuf • Perron et marquise	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







MEUDON

MDN-R-21

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**41, avenue le Corbeiller** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AL 0067**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce pavillon de ville s'installe en retrait de la rue et offre un jardinet à l'avant et un vaste jardin en lanière à l'arrière.
La maison de ville est remarquable par sa polychromie et l'usage de la brique et meulière. Un jeu savant de calepinage de brique et modénature confère à la façade une opulence décorative. La toiture à doubles pans s'articule avec une lucarne monumentale centrale.
La porte d'entrée à claire-voie à deux vantaux, surmontée d'un fronton en bas-relief, est protégée par une marquise en fer forgé et verre.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquises, modénatures)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Polychromie
- Brique et meulière
- Fronton porte d'entrée et marquise, Ferronnerie
- Clôture et portail
- Porte double vantaux
- Lucarne monumentale centrale et baies cintrées
- Ferme de toiture de lucarne débordante

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatière traditionnelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, avenue Louvois, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0449**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Entre deux-guerres**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble en U s'installe sur la totalité de la parcelle et se déploie sur 5 niveaux (et combles habités) dont le dernier est en retrait offrant un balcon filant. L'immeuble propose un jeu de polychromie en briques rouges (avec calepinage particulier) et en enduit blanc. Les éléments de ferronnerie sont intègres et de style Art déco. Une frise en mosaïque colorée à motif floral est visible juste au-dessous du balcon filant. Enfin la toiture à double pan est légèrement débordante et accueille quatre lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, frise en faïence) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie (brique et enduit blanc, élément de faïence noir) • Calepinage des briques rouges • Mosaïque en attique à motifs floraux • Ferronnerie Art déco noire (garde-corps et porte) • Clôture et jardinet	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-23
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, avenue Louvois** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0145**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble rappelle les constructions parisiennes de style néo haussmannien. La façade compte cinq travées régulières organisées autour d'une travée centrale, axe de symétrie et d'entrée à l'immeuble. La construction compte cinq niveaux carrés et un étage sous toiture mansardée. Le niveau du rez-de-chaussée est souligné par des stries en refends, le deuxième étage par une série de balcons sur console et le quatrième étage par un long balcon filant. La façade est richement sculptée (masquerons, tête de lion, tables, frise, consoles de balcons à décors, corniche). Un second immeuble a été bâti en fond de parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors sculptés et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, porte cochère) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnancement de la façade • Richesse des décors sculptés • Balustres et garde-corps • Porte d'entrée en bois	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-24

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, avenue Louvois** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0145**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble rappelle, comme son voisin (numéro 6), les constructions parisiennes de style néo haussmannien. La façade compte six travées régulières. La construction compte cinq niveaux carrés et un étage sous toiture mansardée. Le niveau du rez-de-chaussée est souligné par des stries et éclairé par des baies rectangulaires, mais aussi deux baies ovales. Le deuxième étage se caractérise par une série de balcons sur console et le quatrième étage par un long balcon filant. La façade possède un décor sculpté raffiné : tables, consoles de balcons à décors, corniche ; guirlande, clef de linteau avec motif à feuillage. Un second immeuble a été bâti en fond de parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors sculptés et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, porte cochère) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnancement de la façade • Richesse des décors • Balustres et garde-corps Porte d'entrée en bois	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la construction en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-25
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue Louvois** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0145**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure s'installe à l'angle de l'avenue Louvois et de l'avenue Victor Hugo. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est bâtie au cœur de la parcelle et est entourée d'un jardin végétalisé. La ville est surmontée par un haut comble aménagé et marqué par un haut pignon orienté sur l'avenue Victor Hugo. Le volume de la couverture (hauteur, coyau) et des souches de cheminée sont très imposantes. L'architecture de la villa rappelle le style néo régionalisme avec un jeu sur les matériaux visibles en façades : meulière en rez-de-jardin, étages avec pan de bois et remplissage en briques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, balustrades) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volume de toiture et cheminées • Jeux de volumes et d'avancées en façade et en toiture • Jeux sur la géométrie des percements • Garde-corps et balustre en bois • Mur bahut de la clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-26

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30 avenue Marcelin Berthelot 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AC 0056**
Catégorie	**Tour hertzienne, Équipement**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Labellisé Architecture contemporaine remarquable et site inscrit
Architecte	**Abraham Hippolyte, dit : Pol Abraham (architecte) ; Willerval Jean (architecte)**
Période constructive	**1950 - 1952**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La tour hertzienne est construite afin de sécuriser les communications radio avec les bases de l'OTAN installées en Allemagne ainsi que l'accroissement du nombre de postes de télévision dans les foyers français à partir du début des années 1950. Elle se dresse au point le plus élevé de la forêt de Meudon. L'architecte a dessiné une tour à fût carré de 73 m où trois plateformes circulaires sont accrochées sur son pourtour à 30 m., 45 m. et 60 m. de hauteur. Elles accueillent les antennes et autres équipements de transmission. La structure est réalisée en béton, avec parement « en pierre reconstituée à base d'agrégats ». L'intérieur de la tour est divisé en 18 niveaux desservis par un ascenseur et un escalier.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux en place et de la matérialité, en cas de ravalement
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit • Matérialité	Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-27
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Victor Hugo 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 113**
Catégorie	**Villa**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue et s'élève sur deux niveaux carrés et un comble habité, son rez-de-chaussée est souligné par un long perron avec une structure bois. La maison bâtie en meulière présente également un décor à faux pan de bois réalisé en enduit sur son fronton sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (perron, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques et des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
•Polychromie et jeu de matériaux en façade •Articulation des volumes bâtis •Perron et marquise bois •Garde-corps bois •Mur bahut, grille et portail	•Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-28

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, avenue Victor Hugo** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0104**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport – R+4, possède un soubassement en pierre de taille, et les étages sont en briques rouges et blanches et les combles sont habités. Les briques sont mises en œuvre à la fois pour jouer avec leur couleur, mais également par des jeux de saillie. Les modénatures se composent principalement du calepinage des briques, des éléments en terre cuite (cabochons, frise) et des éléments en pierre de taille (linteau, bandeaux). Les étages supérieurs sont davantage ouvragés, par des baies cintrées et des balcons étroits. Enfin, une toiture débordante avec aisseliers sur les extrémités couronne l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, calepinage des briques) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Calepinage en briques rouges et jaunes • Modénatures ; frise, cabochon • Toiture débordante avec aisseliers ouvragés • Ferronnerie, garde-corps • Porte d'entrée à claire-voie et grille en fer forgé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Réflexion à porter sur la descente des eaux pluviales

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2 bis, avenue Victor Hugo** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0103**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport de grand gabarit s'installe sur le front bâti continu de l'avenue. L'immeuble est composé en deux parties sur une vaste parcelle d'angle ; les numéros 2 et 2bis. Il se compose d'un RDC en pierre de taille enduit, et de 5 niveaux, dont des combles avec une large lucarne. Ce volume en saillie couronne l'ensemble. La façade est polychrome avec des briques jaunes et rouges et des éléments de modénatures en enduit blanc. Des linteaux, cabochons en terre cuite, complètent l'esthétisme de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, calepinage des briques) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Calepinage en briques rouges et jaunes • Modénatures ; frise, cabochons • Lucarne monumentale (3 travées) et lucarnes annexes • Ferronnerie, garde-corps, porte d'entrée à claire-voie et grille en fer forgé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-30

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, boulevard Anatole France 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0078**
Catégorie	**Château**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le château des Montalets est une maison de villégiature implantée sur une vaste parcelle, aujourd'hui en partie jardin public (parc des Montalets). L'imposante bâtisse éclectique est en briques rouges et jaunes, avec de nombreux éléments de modénatures et d'ornements ; frise, encadrement, balcon, garde-corps. Le caractère remarquable de cette architecture réside en sa toiture très élancée dont deux toitures en pavillon aux extrémités. Les lucarnes monumentales de style néo-gothique et les hautes cheminées habillent ce couronnement. Enfin, l''imposante entrée et mur de clôture, ainsi que les anciens communs complètent l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes
- Maintien du couvert arboré du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Gabarit et volumétrie de la toiture
- Composition classique
- Soubassement pierre, étage en brique et toiture en ardoises
- Modénatures et ornements
- Lucarnes néo-gothiques et cheminée

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Conserver l'intégrité du bâtiment malgré la subdivision des intérieurs
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-31
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**29, boulevard Verd de Saint-Julien 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0078**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison est installée en retrait de la rue, au cœur d'un jardin arboré. Elle compte deux niveaux carrés et un étage de comble éclairé par des lucarnes. En façade, la maison présente une alternance de meulière et de briques. Elle présente des chaînes d'angle, des bandeaux et des encadrements traités en enduit blanc, en contraste. La bâtisse est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoises et zinc. Le mur de clôture, le portail et la cour participent à la mise en scène et la maison depuis la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Mur bahut, pilier, clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Volumétrie de la bâtisse	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-32
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**31, boulevard Verd de Saint-Julien 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0079**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette parcelle traversante accueille une maison de Maître en son centre avec deux pavillons annexes symétriques, qui encadrent la composition architecturale. La façade principale est symétrique avec 5 travées. Elle se compose de meulière, soulignée avec des modénatures, encadrements de baie, bandeaux et chaînage d'angle en pierre de taille enduite. Enfin des combles habités supportent une toiture mansardée en ardoises et tuiles. Un vaste jardin composé enclos d'une grille et d'un portail en fer forgé sert d'écrin à la bâtisse (et annexes).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien d'une composition paysagère accompagnant le bâtiment
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux en façade, meulière • Perron et marquise • Chaîne d'angle, pilastre et encadrement des ouvertures • Serrurerie (garde-corps) • Lucarnes, corniche et bandeau • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc • Grille et portail, et jardin composé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • En cas de modification de la volumétrie de la construction secondaire, cette dernière conserve son caractère d'annexe • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-33
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**63, rue de la République 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AR 047; AR 048; AR 049**
Catégorie	**Hôtel particulier**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Avant 1850**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel particulier s'organise entre cour et jardins, avec un plan en U : un corps de bâti principal et deux ailes de communs, donnant sur une cour pavée. L'hôtel particulier possède six travées régulières dotées de leurs contrevents en bois. La toiture est à 4 pans et accueillent une série de lucarnes et lucarnes pendantes et des cheminées assez hétérogènes. Les communs sont bâtis comme des volumes secondaires, en R+C mansardés. Les modénatures sont simples mais élégantes. Il s'agit d'une typologie des plus anciennes de Meudon. La cour est close d'un mur de clôture et d'un portail en fer forgé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Implantation dans la parcelle (entre cour et jardin) • Composition de la façade • Lucarnes, modénatures • Toitures à quatre pans • Porte d'entrée, œil de bœuf • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-34
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11 bis, chemin Scribe 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0531**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle pour l'édicule Années 1890 pour l'extension**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature, peu visible depuis le chemin Scribe est particulière. Elle est constituée d'un soubassement en pierre de taille et d'un volume R+1 en partie supérieure, qui était à l'origine une construction annexe dans le jardin du 11, chemin Scribe. Une vaste extension est construite dans les années 1980 et complète ce petit édicule à l'arrière, dans un style contemporain	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Composition de l'édifice sur rue • Forme de la toiture • Statuaire (mascaron)	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, place Aristide Briand 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0165**
Catégorie	**Équipement – CNRS**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Situé sur l'ancienne place de la Demi-Lune qui marque au XVIIIe siècle l'entrée du domaine de Bellevue, le docteur Louis Fleury fonde en 1846 l'établissement hydrothérapique de Bellevue. En 1880, l'établissement est transféré sur l'avenue du 11 novembre 1918). En 1911, l'hôtel est acheté par Eugène Singer qui l'offre à la danseuse Isadora Duncan qui y installe une école de danse. Il devient un hôpital militaire en 1914. Enfin l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions, occupe le bâtiment en 1919, puis devient dépendant du CNRS en 1938.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et composition • Un pavillon central avec deux ailes • Ordonnance de la façade • Arcade ouverte en RDC • Ferronnerie et garde-corps balustre • Perron sur la façade côté Seine	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-36
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, avenue du Général Galliéni** *Donnant sur la place Aristide Briand* **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0194**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Situé sur la place Aristide Briand, cet immeuble à la façade courbe forme un ensemble bâti cohérent avec ses voisins. Bâti en R+3+C (et caves) avec d'imposantes lucarnes, l'édifice joue de sa polychromie par l'usage de la meulière, de briques jaunes et rouges, et d'un savant jeu de calepinages pour ses modénatures (frise et linteaux). Un bandeau en enduit blanc assez large termine le couronnement. Enfin, une travée complète est aménagée avec une structure formant des bow-windows.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, calepinage des briques) • Conservation et entretien des bow-windows **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Façade courbe, meulière • Calepinage de briques jaunes et rouges • Bow-windows sur l'ensemble d'une travée • Lucarnes, modénatures	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-37
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Place Jean Jaurès 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0427**
Catégorie	**Gare Val Fleury**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La gare en activité de Meudon Val Fleury est remarquable par sa polychromie alternant des briques blanches et de la meulière (travail en bandes, et les encadrements de baies). La gare est composée de façades symétriques avec des frises en céramiques colorées, une toiture débordante à croupe avec des tuiles en écailles, et une volumétrie particulière. Une extension contemporaine (auvent) permet l'accessibilité aux usagers.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place notamment le jeu de matériaux et de la polychromie (frise brique jaune et rouge, carreaux de faïence), en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Maintien de la volumétrie de la toiture et de son revêtement de tuile à écailles **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Meulière et brique blanche • Carreaux de céramiques • Toiture à croupe débordante	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries (petits bois)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-38
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15 rue de Porto Riche 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0221**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Milieu du XIXe siècle (1824-1880)**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Créé par le Marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, pour alimenter la table royale, ce parc était à l'origine un authentique potager. Devenu bien national à la Révolution, la famille Odier acquiert le terrain en 1824 et y fait construire une demeure. La propriété est ensuite acquise en 1881 par Prosper Porto-Riche puis par la Compagnie des Jésuites en 1946 qui y fonde l'internat Saint-Georges afin d'y accueillir des jeunes Russes (chrétiens orthodoxes). Le site, racheté par la Ville en 2002, comprend des espaces culturels et un hôtel d'activités artisanales qui abrite une douzaine d'artisans perpétuant des métiers rares.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, cheminées, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture et de la grille sur rue (portail d'accès au jardin) • Conservation de la composition du parc arboré et de la pièce d'eau **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition symétrique • Pavillon central avec fronton • Modénatures • Toiture mansardée av ec cheminées et lucarnes • Modénatures	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-39

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**92-93 Route des Gardes** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**0E** **27,28,29,30,34,25,36,37,38,39,42,43,44,45**
Catégorie	**Pavillons**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques (en partie) et site inscrit ACR – Architecture Contemporaine Remarquable
Architecte	**Jean Prouvé**
Période constructive	**1949**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ensemble de quatorze prototypes de maisons mis au point en 1949, par l'ingénieur Jean Prouvé (1901-1984), à la demande d'Eugène Claudius- Petit, ministre de l'Urbanisme et de la Reconstruction afin d'apporter une solution nouvelle aux besoins en logements d'urgence. Simplicité de montage, légèreté, économie guident la conception de ces maisons qui doivent être fabriquées en grande série et à un faible coût. Le projet est finalement refusé et seuls les prototypes sont réalisés. Huit pavillons "Métropole" en acier et aluminium et six pavillons "Coques" en métal et maçonnerie, sont édifiés de 1949 à 1951, dans le lotissement dessiné par l'architecte André Sive dans le parc de l'ancien domaine de "Sans Soucis" propriété de la famille d'Oiley. Ces maisons constituent un témoignage majeur de l'histoire de l'habitat et une concrétisation des conceptions novatrices de Jean Prouvé.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (panneaux métalliques, menuiseries, garde-corps, marquise)
- Interdiction de percement de nouvelles fenêtres visible depuis le domaine public
- La modification d'ouvertures ou d'autres éléments architecturaux existants est, sous réserve qu'elle se fait dans le respect de l'esprit de l'architecture d'origine en particulier sur la partie modulaire de la construction. Les panneaux s'inspireront des différentes options du catalogue Prouvé, à savoir panneau plein, panneau avec fenêtre, panneau porte, « jardin d'hiver », panneau à hublots en préservant la cohérence par façade.

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espace libres

- Maintien du dialogue entre architecture et espaces végétalisés

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Panneaux préfabriqués, menuiseries
- Escaliers, garde-corps et marquise
- Composition soubassement pierre/étage préfabriqué

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-40

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0051**
Catégorie	**Équipement - Gare / restaurant**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette gare / pont franchit les rails de l'actuel tramway T2 (arrêt Meudon-sur- Seine). Composé d'une première structure en pierre de taille assurant le franchissement et de deux escaliers symétriques, le bâtiment de la gare (aujourd'hui un restaurant) se compose d'un plan carré en R+3 dont le dernier étage est en retrait offrant un pourtour de terrasse sécurisé par une balustrade. Les façades comportent 4 à 5 travées dessinées par des arcades en plein cintre éclairant chaque niveau. Les parties pleines sont en briques rouges soulignées par des modénatures en pierre de taille (pilastres, encadrement de baie, bandeaux).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place notamment le jeu de matériaux et de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Maintien de la volumétrie de la toiture et de son revêtement de tuile à écailles **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Plan carré Soubassement en meulière avec escalier symétrique Ordonnancement des façades Travées avec percements cintrés monumentaux (sur les deux niveaux) Attique avec balustrade et terrasse	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'immeuble et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-41
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0051**
Catégorie	**Villa**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée à l'alignement sur rue, se distingue par l'élégance de son écriture architecturale. Élevée sur deux niveaux carrés, la maison présente un plan en L. Le soubassement est traité en galet, les façades sont en meulières, les chaînages d'angle, les encadrements de fenêtres et les corniches, les bandeaux moulurés sont soulignés par un traitement en enduit clair. Des clefs en reliefs soulignent les travées centrales. La couverture en ardoise est marquée par des détails en zinc (rives, épis de faîtage)	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, épis de faîtage) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en plâtre enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la maison en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-42
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0746**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Avant 1850**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé sur l'ancienne emprise du château des Montalets, cette maison de Maître s'implante au centre de la parcelle et se compose d'un pavillon central de 5 travées en R+2+C et de deux ailes carrées de part et d'autre en R+1. La bâtisse imposante est couronnée d'une toiture en pavillon en ardoises et avec un épi de faîtage.

Sa composition est régulière et simple, en enduit couleur blanc de Meudon, avec une série de bandeaux et encadrements de baies. Ces dernières sont protégées par des contrevents persiennes en bois.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
- Interdiction de percement de la toiture visible depuis l'espace public sur la construction principale
- Respect et maintien de l'ensemble du mur maçonné et du portail d'entrée

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espace libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Ordonnancement de la façade
- Simplicité des décors et modénatures de la bâtisse enduite
- Porche d'entrée et mur d'enceinte de l'ancien château des Montalets rue des Gardes
- Toiture en pavillon avec épis de faîtage et cheminées
- Jardin à l'arrière et jeu de terrassement

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- En cas d'extension, privilégier une construction à l'arrière (non visibles depuis l'espace public) et s'assurer du respect de la bâtisse

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-43
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, Villa des Jardies** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0191**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**1895**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature est remarquable par sa volumétrie et sa polychromie. En effet, le volume principal se compose d'un R+2+C avec pignon à redents en briques rouges avec un enduit jaune / ocre. Il s'accompagne d'un volume annexe latéral en R+1, d'une véranda à l'avant et d'une extension à l'arrière (non visible depuis la villa des Jardies). L'ensemble possède une variété de modénatures, en brique et terre cuite ; chaînage d'angle, tablettes et linteaux, cabochons à motifs floraux et tête de lino, redents, etc. Les façades arrière sont traitées plus sobrement.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Conservation du pignon à redents • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Façade en pignon à redents • Polychromie brique rouge et enduits ocre/ jaune • Encadrement brique, cabochon terre cuite • Véranda (brique vernissée)	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Dépose des volets roulants et installations de contrevents en bois • Entretenir les cheminées

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-44
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**33, route des Gardes** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 114**
Catégorie	**Atelier**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet atelier reprend les codes de l'architecture industrielle de la fin du XIXe siècle. Une ossature métallique et un remplissage brique. Cette construction se singularise cependant par l'élégance de son écriture architecturale et l'attention portée aux détails : menuiseries, décors en brique polychrome. L'atelier a connu des extensions.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, éléments de charpente) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur la route des gardes **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Structure métallique • Décors en briques polychromes et émaillées • Carreaux en grés cérames • Balcons en bois peint	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois ou en aluminium, à montants fins, et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de l'atelier en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-45
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**35, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0115**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure bourgeoise reprend les codes des constructions de villégiature de la seconde moitié du XIXe siècle. Élevé sur trois niveaux carrés, le rez-de-chaussée est un étage de service. La maison est couronnée par une toiture à deux pans en tuiles. L'originalité de la bâtisse tient dans sa tourelle hexagonale qui abrite l'escalier. Notons qu'une lucarne a été percée en toiture sans s'inscrire dans l'ordonnancement de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, éléments bois) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnancement de la façade sur rue • Tourelle hexagonale • Garde-corps • Balustre et marquise bois • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à inscrire la lucarne et à lui offrir un dessin en cohérence avec l'architecture de la maison en cas de reprise de la toiture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-46
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue Mansart, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0217**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'implante en retrait de la rue à l'alignement des autres constructions. Un passage latéral et un jardin se développent à l'arrière. La bâtisse se compose en pierre de meulière (ton orangé) qui est soulignée par des modénatures blanches (chaînages d'angle, encadrements de baie, bandeaux…) Composée de trois travées régulières, celle central est soulignée par un chien assis, animant la toiture en zinc, avec deux petits chiens-assis accès aux travées. Une clôture avec un mur bahut en meulière et des croisillons, avec une haie vive. Le portail en bois complète l'ensemble. La façade arrière a été surélevée et traitée de façon contemporaine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition des façades • Modénatures • Porte d'entrée à doubles vantaux • Contrevents bois • Toiture zinc • Chien-assis	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**52, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0322**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau sous combles couvert par une toiture à double pente réalisée en tuiles. Le style de la maison rappelle l'architecture régionaliste avec ces baies cintrées, ces contrevents bois et son large débord de toiture. Le petit volume d'entrée en structure bois et remplissage en brique fait l'originalité de cette construction.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, volume d'entrée) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façade (angles ; bandeaux, encadrements) • Garde-corps • Volume d'entrée Volumétrie de la toiture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-48
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**56, route des Gardes, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0311**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature s'implante en retrait de la rue sur une vaste et profonde parcelle rectangulaire offrant un jardin à l'arrière et une cour à l'avant. Une construction secondaire et autonome s'implante à l'arrière. La bâtisse principale est constituée d'un plan rectangulaire avec deux excroissances en saillie dans les angles opposés. Sa composition est éclectique et l'usage de la meulière permet de mettre en valeur l'ensemble des modénatures en enduit crème. Chaînage d'angle, encadrement de baie, bandeaux ponctuent les façades. Enfin, la toiture débordante, élancée, en pavillon, avec cheminées et décors de toiture, est ajourée par des lucarnes sculptées et œils-de-bœuf.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, porte, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Maintien du couvert arboré du jardin **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie de la maison type Second Empire • Meulière et modénatures • Gabarit de la toiture en pavillon, cheminées, lucarnes, œils-de-bœuf, épis de faîtage • Mur bahut de clôture, grille et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-49

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**60, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0302**
Catégorie	**Chapelle du hameau des Dames**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**Richard Mique d'Heillecourt (plan des jardins)**
Période constructive	**1789**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Adélaïde, Victoire et Sophie, filles du roi Louis XV, achètent le domaine de Bellevue en 1775. Dans la continuité du parc à la française de la marquise de Pompadour, un jardin à l'anglaise est créé ainsi qu'un moulin, une ferme avec ses étables, ses écuries, son pressoir et sa bergerie, un kiosque chinois, et la chapelle de l'Hermitage. Il s'agit du dernier vestige en place du Hameau de Mesdames du XVIIIe siècle, la parcelle a été lotie par la suite.

PRESCRIPTIONS

Extension horizontale/surélévation

- Interdiction de surélever la chapelle

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (vitraux)
- Conservation et mise en valeur des espaces extérieurs et paysagers

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Édifice cultuel
- Toiture tuiles plates
- Baie en ogive avec vitrail
- Clocheton

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Entretien continu de l'édifice
- Conserver le panneau à vocation pédagogique à proximité

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-50
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**62, route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0300**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de maître, de style néoclassique, s'installe à l'alignement sur la route. Sa proximité avec la voie et son gabarit rendent la maison très visible depuis la route des Gardes. Son architecture rappelle celle des pavillons des grandes propriétés de l'Ouest Parisiens : pilastre en pierre de taille, corniches et bandeaux moulurés, séries de consoles sous corniches. La bâtisse présente un volume principal avec deux niveaux carrés et un niveau d'attique et deux ailes latérales, symétriques s'élevant sur deux niveaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, éléments bois) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis le domaine public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Chaines d'angle, bandeaux, corniches, pilastres • Articulation des volumes bâtis • Couverture en zinc, faible pente de la toiture • Perron sur jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-51 et MDN-R-52
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**37 et 37bis route des Gardes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0116, AI 0117**
Catégorie	**Maison jumelle**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette construction correspond à une double maison, mais se présente depuis la rue comme un seul corps de bâtiment à quatre travées. L'ensemble s'installe en retrait de la rue et est précédé d'une petite cour. Élevée sur trois niveaux, la construction se caractérise par un décor riche et raffiné (pilastre, bandeau, linteaux et encadrements sculptés, corniche à denticule). Bâtie en brique ou en moellons, l'architecture est enduite sauf le niveau en rez-de-jardin traité en meulière. L'ordonnancement et la symétrie de la façade sont à souligner. La double entrée est repérable par la longue marquise. La bâtisse est couverte par une toiture à double pente en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Traitement de façade similaire entre le 37 et 37bis route des Gardes (cohérence de la maison jumelle à conserver) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité de percement des ouvertures • Richesse des décors et modénatures de la bâtisse • Éléments de serrurerie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Rouvrir la totalité de la baie de la troisième travée (n°37)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-53
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, rue d'Alembert, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0036**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe dans une parcelle d'angle donnant sur la rue d'Alembert et sur une voie privée. Bâtie en meulière et brique, la bâtisse est de plan carré et polychrome. Elle s'entoure d'un jardin. La parcelle en pente possède un rez-de-jardin avec un RDC donnant sur un garage et une terrasse (au RDJ). Les façades sont composées de bow-windows, balcon des baies cintrées, avec des éléments de modénatures en briques (frise, encadrement). Enfin la toiture est en tuiles mécaniques avec une coupe débordante et un chien assis.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (Bow-window, balcon, porte, porte-garage, toiture débordante avec croupe) • Respect et maintien de l'ensemble des portes (entrée et garage), et de la clôture sur rue • Maintien du couvert arboré du jardin **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes •
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Brique et meulière • Frise, encadrement, modénature • Bow-window • Persiennes métalliques • Garage en RDC et terrasse et jardin en RDJ	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-54
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Alexandre Guilmant 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0156**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison s'installe dans au centre d'un jardin sur d'une parcelle trapézoïdale donnant à la fois sur la rue Alexandre Guilmant et sur la voie ferrée. La bâtisse s'articule en trois parties : un corps principal de trois travées de 2 niveaux, un second corps de plan carré (type tour) sur trois niveaux avec toiture débordante éclairé avec une lucarne pendante. Le R+1 est bâti en brique. Enfin, une extension moderne sur le côté donne sur une véranda. L'ensemble est sur RDC surélevé et est composé de pierre de meulière, brique et pierre de taille. Des modénatures complètent l'ensemble (linteau, chaînage d'angle, encadrements et bandeaux), ainsi que les ferronneries et les contrevents en bois, ainsi que la porte à doubles vantaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie, jardin • Pierre de taille et meulière • Porte d'entrée avec marquise • Ferronnerie, modénatures • Toiture en pavillon sur la tour • Contrevent bois cintrés • Lucarne pendante • Grille et clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-55
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**40, rue Alexandre Guilmant 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AI 0749**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de Maître s'installe au centre d'une parcelle dont le jardin est composé avec de beaux sujets arborés. Deux annexes sont construites sur la limite parcellaire ouest. De format cubique, la maison en meulière avec élément de modénatures en enduit blanc est composée de 5 travées sur sa façade principale avec un RDC surélevé accessible par un perron, un étage et des combles aménagés dans le brisis de la toiture en ardoises et zinc. Il s'agit d'une maison de maître représentative de Meudon de la fin du XIXe siècle, et est peu visible depuis l'espace public par la franche arborée du jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et composition régulière • Meulière • Modénatures • Perron • Porte XIXe siècle • Toiture à la Mansart • Portail et grille • Jardin composé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-56
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22 24, rue Banès, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 329**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Entre-deux-guerres**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport des années 1920-1930, en briques rouges, fait figure de proue dans le paysage urbain. Haut de 6 étages, avec un rez-de-chaussée commercial, les jeux de volumétrie animent les façades. Les balcons aux angles en courbe font référence au style paquebot, dont les garde-corps, en brique, fonctionnent comme un moucharabieh. Enfin le calepinage des briques rouges ainsi que les volumes en saillie et enduit blancs participent à la composition d'ensemble. L'immeuble possède une toiture-terrasse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie) • Conservation des balcons ouverts, interdiction de les fermer en loggia **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et toiture-terrasse • Polychromie et composition des façades • Soubassement dissocié dans son traitement architectural (et pavés de verre) • Fenêtres coulissantes	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des équipements techniques • Veiller à l'intégration des devantures

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-57
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Allégot, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0211**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble de rapport s'implante à l'angle de la rue Marcel Allégot et celle de la rue Basse de la Terrasse. Une tourelle fait figure d'angle. Les rez-de-chaussée accueillent des garages et l'immeuble s'élève en R+2+C avec lucarnes. La façade sur rue possède 4 travées avec contrevents. La polychromie des façades est rendue possible par un calepinage des briques rouges avec des motifs en briques sombres. Les encadrements de baies, les bandeaux, et les frises complètent la richesse ornementale de l'édifice.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, calepinage des briques) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Calepinage des briques • Modénatures • Contrevent • Tour sur le pignon • Toiture débordante et lucarnes	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-58
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5bis, rue basse de la Terrasse 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0014**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de plan masse rectangulaire a été bâtie sur trois niveaux carrés et un comble mansardé. L'architecture profite de la topographie du site avec deux niveaux sur rue et trois niveaux sur jardin. Les modénatures réalisées en pierre de taille (angles, encadrements et corniche moulurés, porte avec stries en refends) contrastent avec les façades en meulières. Les façades présentent un grand ordonnancement.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-59

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Charles Desvergnes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 103**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison « Les lilas » s'installe sur le côté d'une parcelle trapézoïdale donnant à la fois sur la rue Charles Desvergnes et sur la voie ferrée, au cœur d'un jardin. De plan carré, la maison bourgeoise possède deux niveaux et est surmontée d'une toiture en pavillon, avec coyau en tuiles plates où le sommet se termine à la pratiquement plate, en zinc. La toiture débordante est soutenue par des aisseliers en bois. Les façades sont composées en meulière ; enduit (façade est) et faux colombages. Les modénatures sont imposantes au niveau des linteaux, des balcons et lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (aisseliers, faux colombages, meulière) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (Piliers en pierre gravées « Les lilas ») **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métallique **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Meulière, enduit clair et faux colombages • RDC surélevé • Toiture (coyaux, aisseliers, lucarnes et cheminées) • Balcons, modénatures • Clôture bois et haie vive	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-60

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Charles Desvergnes 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 102**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison bourgeoise s'installe sur le côté mitoyen ouest donnant à la fois sur la rue Charles Desvergnes et sur la voie ferrée, au cœur d'un jardin.
La maison bourgeoise se développe en R+2+C et la façade principale possède trois travées avec leurs contrevents en bois cintrés. Les façades sont en enduit blanc ponctuées de modénatures simples, avec des ferronneries délicates.
Le caractère remarquable de l'édifice réside en sa toiture. La toiture mansardée à quatre pans en ardoises possède des œils-de-bœuf et lucarnes. L'ensemble est surmonté d'une toiture accessible grâce à un lanternon / belvédère circulaire surmontée d'une toiture en pointe. Les garde-corps en fonte complètent l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (belvédère, forme de la toiture)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes bois
- Maintien du couvert arboré du jardin

Espace libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition des façades
- Toiture à la Mansart
- Lanternon et garde-corps
- Ferronnerie, Œil de bœuf
- Contrevents bois
- Jardin

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-61

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Claude Dalsème 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0340**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison bourgeoise s'installe dans une parcelle quasi triangulaire en pente. De plan carré, la maison possède trois travées par façades, surmontées d'une toiture à la Mansart, en ardoises et zinc, avec des lucarnes et cheminées.
Les façades sont composées, avec un RDC surélevé et perron d'entrée. La meulière est le matériau principal et souligné par des modénatures (encadrements de baies, bandeaux, chaînage d'angle) en enduit blanc, ainsi que les contrevents en bois, des garde-corps et marquise.
Enfin, un édifice tertiaire moderne (avec rampe d'accès pour une aire de stationnement en terras donne sur l'avenue le Corbellier.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (perron, modénatures, porte en bois)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques et des contrevents bois

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition des façades
- Meulière et modénature
- Toiture à la Mansart, ferronnerie
- RDC surélevé et perron
- Porte d'entrée en bois à doubles vantaux
- Vitrail sur la baie centrale du R+1 (au-dessus de la porte d'entrée)
- Contrevents bois
- Clôture

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Requalifier l'annexe (et rampe d'accès et aire de stationnement) du bâtiment

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-62

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, sentier de la Pointe 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0610**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature s'implante au centre d'une vaste parcelle arborée, et est situé à l'angle du Sentier de la Pointe. La bâtisse s'installe en hauteur par rapport à la voirie. Dessinée sur un plan carré, la maison se développe sur trois 3 niveaux dont le niveau central est à la jonction entre la façade et la toiture (comble à surcroit). Ce niveau est éclairé par des lucarnes pendantes monumentales tandis que le 3e niveau possède des œils-de-bœuf. La maison est bâtie en meulière avec des éléments structurels en bois peints.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition des façades • Travées régulières • Comble à surcroit • Lucarnes pendantes • Œil de bœuf • Frontons bois avec carreau de céramique en damier • Jardin, mur d'enceinte	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-63

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, sentier du Clos Madame 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0471**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison s'installe au cœur d'une parcelle étroite et profonde très arborée accessible par un sentier. Elle se compose d'un soubassement en meulière, d'un RDC surélevé en brique rouge, d'un étage avec balcon filant couvert par la toiture à double pente et couronné par une sorte de belvédère à toiture en pavillon en tuiles rouges. La particularité de cette bâtisse réside en son format carré surmonté d'un belvédère et de son balcon avec sa structure (poteaux et aisseliers) et balustrade en bois. Des contrevents en bois complètent l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (structure balcon en bois, balustrade, aisseliers) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et volumétrie • Balcon filant avec structure bois balustrade • Meulière et brique • Perron • Porte XIXe siècle • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Rechercher une cohérence dans le ravalement et le traitement des baie (couleur, matérialité)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-64
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, Avenue du 11 novembre 1918 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB131**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ancien hôtel particulier (résidence d'été sous le Second Empire) transformé en 1860 une maison de la Santé pour maladies nerveuse (ancien bâtiment du CNRS) au cœur d'un vaste jardin, encore préservé. Il accueille la Maison de Santé Bellevue avec des nombreuses extensions. L'édifice remarquable se compose de façon symétrique, avec un pavillon central en saillie et surmonté d'une toiture en pavillon avec trois lucarnes. L'ensemble des modénatures, l'acrotère à balustre et le perron participent au caractère élégant de la bâtisse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien d'une composition paysagère accompagnant le bâtiment
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition symétrique avec pavillon central en saillie • Style classique • Baies cintrées avec garde- corps • Modénatures • Portail et piliers avec vases	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-65
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue de Baudreuil 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0141**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison bourgeoise s'installe au cœur d'une parcelle arborée à l'angle de la rue de Baudreuil et de l'avenue Louvois, elle fonctionne comme une figure de proue dans le paysage urbain. La maison joue avec des volumes variés, tant dans le plan et que la toiture. Les façades se composent de pierre de meulière, avec quelques modénatures en pierre de taille. Les linteaux et garde-corps sont en bois (de couleur sombre). Enfin, la particularité de la bâtisse réside en sa toiture (suivant le plan de la maison) avec un jeu de volumétrie asymétrique. La toiture possède un coyau et est débordante et soutenue par des aisseliers (de couleur sombre). La parcelle est enclose par un mur bahut en pierre de taille et par une haie vive	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (belvédère, forme de la toiture) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition des façades • Volumétrie et gabarit des toitures • Aisseliers et coyau de la toiture débordante • Meulières • Pierre de taille pour les modénatures • Éléments en bois • Jardin et clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-66

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue de Baudreuil 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0140** **AP 0139**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette vaste maison en pierre de meulière, briques et frise en céramique traitée pour les modénatures s'installe en retrait de la rue sur deux parcelles et sur un rez-de-chaussée surélevé.
La façade principale possède 4 travées dont une donne sur une excroissance en pignon. Les façades sont traitées en meulière, avec des décors en briques rouges et blanches, ainsi que des frises sur les parties supérieures en carreau de céramique, en damier jaune et rouges, et en motifs.
Les garde-corps en bois soulignent la composition des façades.
Une extension non visible depuis l'espace public s'implante à l'arrière. La bâtisse est entourée d'un jardin.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, ainsi que la polychromie en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, baie cintrée, gabarit de la toiture)
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue avec haie vive)

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes bois

Espace libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition et volumétrie
- Meulière, briques et carreau de céramique
- Volume de la toiture et cheminées
- Garde-corps et persiennes bois
- Modénatures, Jardin

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-67 et 68
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15-17, rue de Baudreuil 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0136**
Catégorie	**Maison jumelle**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Les deux numéros composent une seule entité bâtie prenant la forme de maison jumelle, traitée de façon symétrique, tant dans leur architecture que composition du jardin avant, portails et clôture. Chaque maison se compose d'un RDC surélevé avec perron (et auvent), d'un étage et d'une combe éclairée par une travée en saillie et traitée en pignon sur rue. L'ensemble de deux maisons forme un plan en H. Chacune possède une façade en brique avec des éléments de modénatures en briques rouges et enduit blanc. La porte en bois ajourée est similaire et d'origine. Deux extensions, pour les coups distincts, sont construites à l'arrière et ne sont pas visibles depuis l'espace public.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, ainsi que la polychromie en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, baie cintrée, gabarit de la toiture) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut, du portail et ses piliers et de la clôture ajourée sur rue avec haie vive) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Symétrie des maisons jumelles • Meulière, et briques • Perrons et auvents • Portails et grilles, portail d'entrée • Baies cintrées	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Maintien de la symétrie de la façade (maison jumelle)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-69
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28, rue Terre Neuve 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0242**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe au cœur d'un jardin, sur une parcelle rectangulaire, close sur la rue par une clôture avec mur bahut, piles, grilles et portail métallique opaques. La maison est bâtie en R+1+C et possède trois travées symétriques sur sa façade principale. Construite en meulière (ton orangé) avec des inserts de pierre noire dans les joints. Elle est soulignée par des modénatures en enduit blanc (encadrement de baie, fronton triangulaire, chaînage d'angle, bandeaux). Un balcon file sur les trois baies du premier étage et possède un élégant garde-corps en fonte. Les contrevents animent à la façade, avec une persienne (côté extérieur) et un motif en volute (à l'intérieur). La toiture à deux pans est légèrement débordante.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Volumétrie de la bâtisse et balcon • Contrevents • Mur bahut, pilier, clôture et portail sur rue	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-70

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue de la République 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0314**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Situé non loin du square François Rabelais, cet immeuble de rapport en R+4+C habités participe au front bâti continu d'un îlot, le long de la rue de la République. Bâti en meulière avec un traitement des joints différencié entre le RDC et les niveaux supérieurs, la façade est ornée de modénatures en pierre de taille et brique polychrome, au niveau des encadrements de baie, des bandeaux et balcons. La partie de l'attique est richement décorée de modénatures avec des fenêtres cintrées, frise et cabochons polychromes (jaune, rouge, azur). Enfin, les garde-corps en fonte des fenêtres et balcons, quatre ancres de tirant en fer forgé, les grilles des fenêtres en RDC et la porte à doubles vantaux ajourée en bois complètent l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, porte en fer forgé) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie des façades • Meulière, briques polychromes et vernissées, cabochons • Modénatures • Balcons / lucarnes, ferronnerie (garde-corps et porte d'entrée) • Contrevents métalliques • Porte d'entrée	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-71
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, rue de la République 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0314**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble à l'angle des rues de l'Orangerie et de la République fait figure de proue dans le paysage. Son angle tronqué permet son développement et s'élève en R+3+C. La richesse ornementale des façades est remarquable grâce à l'usage de la meulière, briques rouges, jaunes et vernissées vertes et bleues. Le calepinage et la polychromie soulignent le soubassement, les travées et les encadrements de baies. Enfin, la toiture débordante protège la frise en carreau de céramique et couronne l'ensemble. Elle est complétée par trois balcons / lucarnes avec fermes de toiture débordantes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, porte en fer forgé) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Figure de proue et volumétrie de la toiture débordante, Séquence d'entrée et façade tronquée • Polychromie des façades • Meulière, briques polychromes et vernissées • Carreaux de céramique (lisses et en volume) et Modénatures • Balcons / lucarnes, ferronnerie (garde-corps et porte d'entrée) et contrevents métalliques	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-72
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**39, Avenue du 11 novembre 1918 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0267**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure de villégiature abrite aujourd'hui le Lycée La Source et s'accompagne d'annexes contemporaines accueillant l'équipement. La bâtisse est composée d'un jeu de volumétrie varié tant dans ses façades que dans la volumétrie de la toiture, alliant tourelle, lucarnes, fermes de charpente débordantes sur pignon, cheminées variées… Accessible sur un RDC surélevé, puis 4 niveaux, dont un dans les combles, les façades s'animent par un jeu de faux colombages et fenêtres régulières à petits bois.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ensemble de la toiture, faux colombage, menuiseries) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition de la bâtisse • Gabarit de la toiture • Ferme de charpente débordante • Menuiseries à petits bois • Faux colombage (enduits) • Auvent et escalier en façade	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des équipements techniques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-73
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue de l'Abbaye 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0481**
Catégorie	**Maison de villégiature - chalet**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature type chalet en R+2 s'implante en retrait de la rue. D'une volumétrie assez particulière par sa façade pignon et par la présence d'une tourelle en poivrière, la façade principale est remarquable par son ordonnancement, ses deux balcons filant (en R+1) et central (en R+2) avec balustrades en bois, et sa toiture. En effet, cette dernière est largement débordante, en porte-à-faux, et est soutenue par trois aisseliers sculptés. Son architecture est assez inédite à Meudon.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (structure balcon en bois, tourelle, ferme de charpente) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie du chalet • Toiture débordante avec aisseliers en bois sculptés • Balcon filant • Ordonnancement de la façade • Tourelle • Contrevent bois	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Entretenir régulièrement les éléments en bois sur les façades fragiles aux intempéries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-74
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue de l'Abbaye 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0379**
Catégorie	**Maison de villégiature - Cottage**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison type cottage s'installe au sud d'une parcelle d'angle, donnant à la fois sur la rue des Capucins et la rue de l'Abbaye avec un jardin à l'arrière et une cour à l'avant. La maison se divise en deux volumes ; un pavillon carré en R+2 avec brique en RDC et enduit peint (type trompe-œil) et une toiture assez plane en zinc. Le second volume avec trois travées, davantage en longueur, possède un RDC en meulière avec modénatures en pierre de taille et encadrements et frise en brique et auvent/ marquise en bois. Le second niveau donne sur des combles surélevés éclairés de 3 lucarnes pendantes et où la façade est décorée de faux colombages bleus. La clôture se compose d'un mur bahut, de piliers en brique et pierre de taille et bardage bois. La séquence d'entrée est en arc de cercle, avec un portail en bois, des piliers et deux arbres. Des pavés en pierre forment l'allée d'entrée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (travée tripartite, variété des matériaux, faux colombage, lucarnes pendantes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois, marquise en bois et balcon
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Cour à l'avant et jardins à l'arrière • Polychromie des façades et variété des matériaux • Contrevents bois • Séquence d'entrée	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Entretenir régulièrement les éléments en bois sur les façades fragiles aux intempéries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-75

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Pasteur, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0261**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville, dans le secteur résidentiel du vallon d'Arthelon, s'installe en hauteur par rapport à la rue Pasteur. La clôture sert également de mur de refend (avec portail et garage intégré). La façade principale à un pignon avec lambrequin. La toiture est à doubles pans débordante. Le RDC est en pierre de meulière. L'étage supérieur et le comble sont traités comme de faux colombages avec un œil de bœuf. Un auvent en bois avec aisseliers sculptés marque l'entrée de la maison. Une extension, non visible depuis l'espace public s'implante à l'arrière et donne sur un jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Rapport à la rue (surplomb, avec garage intégré et terrasse en RDJ • Meulière • Faux colombage • Toiture débordante • Auvent	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Dépose des volets roulants et installations de contrevents en bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-76
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue Paul Houette 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0314**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe au cœur d'une parcelle arborée, en biais par rapport à la rue. Bâtie de plan quasi carré avec une saillie dans la façade principale, en R+2+C, elle est complétée par une extension au nord en R+1 avec toiture-terrasse et garage en RDC. Ses matériaux de construction sont la meulière avec des éléments de modénatures en brique rouge et jaune (linteaux, chaînage d'angle, larges bandeaux avec motifs). La toiture en ardoise est à quatre pans surmontée d'un épi de faîtage Un perron avec auvent (structure bois) marque d'entrée de la maison dans l'angle. La clôture se compose d'un mur bahut en meulière avec grille et portails métalliques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien des auvents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition des façades (y compris annexe) • Meulière • Brique jaune et rouge • Toiture débordante et toiture à quatre pans avec épis de faîtage • Perron et auvent	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-77
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, avenue Jacqueminot** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0279**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature s'installe au cœur d'une parcelle triangulaire, à l'angle de l'avenue Jacqueminot et de la rue du général Gourant. La volumétrie du volume principale ainsi que les extensions postérieures à la construction est assez complexe. Toutefois, l'ensemble est cohérent grâce à la polychromie des matériaux : des briques jaunes et rouges disposées en frise. Des éléments de modénatures, très que des cabochons azurs complètent l'ensemble. Les fenêtres ont conservé leurs contrevents en bois. La toiture est en léger débords. Le jardin, en pointe nivelle sa pente par rapport à la rue grâce aux murs de soutènement, avec une aire de stationnement en contrebas.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et volumétrie • Calepinage des briques jaunes et rouges • Modénatures • Volumétrie de la toiture • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-78

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, rue du Porto Riche 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0077**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La villa des Hirondelles est une demeure de villégiature qui s'implante sur une parcelle trapézoïdale traversante, donnant sur la rue Lucien Feuchot et la rue porte Riche, et au cœur d'un jardin arboré. Élevée en R+1+C, la bâtisse s'articule en un corps principal en parement bois et pignon avec charpente débordante soutenue par des aisseliers sculptés. Deux ailes latérales complètent l'ensemble, en enduit et chaînage et encadrement d'angle. Son architecture évoque une sorte de chalet urbain. Les modénatures en bois, le dessin du bardage et la polychromie des façades participent à la richesse ornementale	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments en bois, bardage, balcon, ferme de charpente débordante, aisseliers) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie, et polychromie des façades, modénatures • Gabarit de la toiture • Éléments structurels en bois • Balcons, contrevents bois • Menuiserie cintrée de la travée centrale • Clôture, portail et auvent • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-79
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue du Porto Riche 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0133**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de villégiature s'implante au centre d'une parcelle d'angle largement arborée. Nommée « Le Cottage », la bâtisse se compose de meulière et briques rouges et jaunes. Son gabarit et sa volumétrie assez compacts sont remarquables par leur polychromie et l'usage de la brique en modénatures de façades, ainsi que la toiture et la ferme de charpente débordante. Une vaste baie surmontée d'une baie cintrée compose la façade principale.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit • Polychromie • Meulière et briques jaunes et rouges • Modénature, calepinage des briques (frise et motifs) • Perron • Garde-corps-ciment • Toiture débordante avec lucarnes pendantes • Clôture et portail ajourés	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-80
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue du Porto Riche 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0423**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'implante à l'alignement de la rue du Porto Riche, avec un jardin au sud, donnant sur la rue Valentine. Elle se compose d'un jeu de volumétrie assez éclectique. L'ensemble est bâti de brique avec un calepinage de briques rouges et noires. Un jardin d'hiver en bois avec toiture inversé est composé de panneaux ajourés réguliers, décoré d'éléments en bois et de linteaux avec carreaux de faïence. Ce dernier s'accompagne d'une façade à gauche également en bardage bois opaque.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments en bois, bardage, balcon, ferme de charpente débordante, aisseliers) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et volumétrie de la bâtisse • Brique et meulière • Jardin d'hiver • Bardage bois • Modénature, encadrement de baie • Contrevents bois cintrés	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-81
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, rue de Rushmoor 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0283**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Avant 1850**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure de villégiature s'implante dans une grande parcelle arborée sur les hauteurs de Meudon. L'imposant portail et le mur de clôture sont remarquables. La maison de villégiature est bâtie à l'alignement de la rue Herault, et s'articule sur un plan en T. La façade sur rue est une façade secondaire. Le corps principal est perpendiculaire à celui sur rue, et s'élève en R+2+C, avec 4 travées par façade. Ses façades sont en enduit blanc avec des modénatures classiques. Le perron d'entrée se situe au sud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments en bois, bardage, balcon, ferme de charpente débordante, aisseliers) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et gabarit de la bâtisse • Enduit blanc et modénatures • Toiture en croupe et tuiles plates • Mur de clôture et portail monumental cintré, à doubles vantaux, ajourés et ornés • Marquise	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-82
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue des Capucins 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AC 0020**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**Jean Ginsberg, André Ilinski, et sculptures André Bloc**
Période constructive	**1958**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Construit dans en 1958 par les architectes J. Ginsberg et A. Ilinski, ce grand ensemble se compose de trois bâtiments et profitent d'une parcelle largement arborée antérieure à la construction, issue de l'ancienne emprise de l'Abbaye des Capucins, puis d'un domaine de villégiature. Ces trois barres possèdent une trame régulière jouant avec des pavés de verres circulaires pour les cages d'escalier et une trame polychrome en quinconce blanc et bleu. Les façades arrière offrent des balcons côté jardin. Les RDC sont libres offrant des vues sur le cœur d'ilot vert, ponctué de statures d'André Bloc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Maintien de la lecture entre le soubassement et les habitations dans les étages dans la composition de la façade • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du dessin des menuiseries • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur sur la façade rue des Capucins **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle • Conservation des aménagements en RDC offrant des vues sur le cœur d'ilot
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de polychromie • RDC traversant et ouvert sur le cœur d'ilot • Implantation bâtie et rapport espaces bâtis / espaces libres y compris gabarit • Trame des façades en quinconce) • Importance du couvert végétal	• Isolation thermique par l'extérieur possible, mais doit être encadrée et de façon cohérente à l'ensemble (conserver la polychromie et la composition des façades) • En cas d'abattage d'arbre, les remplacer par des espèces de port et de dimension similaire • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…) • En cas de densification/construction de nouveaux édifices, ces derniers auront un gabarit réduit et s'articuleront à la composition d'ensemble sans dénaturer les espaces libres végétalisés.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-83
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, rue des Capucins 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0269**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature s'implante sur une parcelle trapézoïdale traversante, et perpendiculaire à la rue des Capucins. Élevée en R+1+C sur la rue des Capucins et en R+2+C sur l'avenue Marcellin Berthelot, la construction s'adapte au dénivelé et ouvre sur un jardin au nord. Son architecture évoque un chalet, avec un chien-assis monumental. Son enduit reprenant le platelage bois, son balcon filant, jardin d'hiver, frise et lambrequin complètent l'ornementation de la bâtisse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, éléments du second œuvre tels que ferronneries, lambrequin) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnance de la façade sur jardin • Volumétrie de la toiture • Modénatures, lambrequin • Balcon filant • Jeu de dénivelé • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-84
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11 bis, rue des Capucins 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0488**
Catégorie	**Demeure de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure en pierre de taille et ardoises est remarquable par sa composition classique, avec un pavillon central élancé de trois travées en R+2+combles mansardés et percés de trois lucarnes et deux œils-de-bœuf. Deux ailes latérales construites a posteriori complètent l'ensemble. Enfin une terrasse à l'arrière rattrape la pente et crée ainsi un RDJ sur le vaste jardin. Son registre décoratif est très riche ; bossage, encadrement de baie, bandeaux, frises, linteaux sculptés, balcon, balustrade, mascarons, lucarnes ornées et cheminées sont richement sculptés et confèrent à l'ensemble un caractère d'exception.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, éléments du second œuvre tels que ferronneries, marquise, avec l'ensemble des détails, lucarnes, cheminées) • Respect et maintien de l'ensemble du mur maçonné et du portail d'entrée **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit très élancé et ordonnance de la façade • Modénatures et ferronnerie • Éléments ornementaux en pierre de taille • Clôture, portail et grille	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-85
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue des Châtelaines 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AL 0070**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'implante sur une parcelle triangulaire, en léger retrait de la rue des Chatelaines avec un jardon arboré à l'arrière. La façade principale se compose de trois travées avec une porte d'entrée en bois ajouré surmonté d'une marquise. Les baies sont cintrées au RDC avec persiennes métalliques, celles à l'étage sont rectangulaires avec linteaux métalliques et contrevents en bois. Les façades sont en meulière avec des petits silex dans les joints et des chaînages d'angle en briques rouges sont complétés par un attique en briques rouges et noires formant des motifs en croisillons. Une lucarne centrale avec aisseliers en bois complète l'ensemble. Un garage en extension l'alignement de la rue est bâti sur le pignon droit et offre un balcon.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Ferronnerie (garde-corps et grille) • Marquise • Contrevent bois et personnes métalliques • Clôture et portail • Lucarne • Meulière et brique	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Lors du changement de la porte de garage, veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-86
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Nouvelle, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0219**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe - Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature est construite à la fin du XIXe/ début du XXe siècle. Implantée de façon à s'ouvrir sur un vaste jardin, la maison est assez élancée et est bâtie en R+3 avec un haut comble habité, orné d'une très grande lucarne monumentale en triptyque. La variété des matériaux de construction et des modénatures est très riche : le matériau principal est la meulière avec des chaînages d'angle et conduits de cheminées extérieures en brique. Le dernier étage est en enduit clair dissocié des étages inférieurs par une frise en brique. La toiture est monumentale. La toiture en ardoises est à brisis avec coyau, soutenu par des aisseliers sculptés, couronné de 4 cheminées, épis de faîtage et des lucarnes monumentales.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et silhouette très élancée • Polychromie et variété des matériaux • Modénatures • Lucarnes monumentales • Toiture à brisis et coyau avec épis de faîtage	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-87
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**63, rue des Galons 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 111**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville, à l'architecture classique, se compose de trois travées, avec un perron en pierre central. La maison est au cœur d'une parcelle rectangulaire dans un jardin arboré et s'installe en retrait de la voirie. Les modénatures, chaînages d'angle, linteaux, bandeaux participent au caractère élégant de la bâtisse. Un balcon avec garde-corps en fonte noir et un linteau monumental soulignent la composition générale.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, éléments du second œuvre tels que ferronneries, marquise, avec l'ensemble des détails, lucarnes, cheminées) • Respect et maintien de l'ensemble du mur maçonné et du portail d'entrée **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et ordonnance de la façade (façade décroissante – petites baies en attique) • Modénatures et balcon avec ferronnerie • Toiture quasi plane en pavillon • Perron • Jardin arboré	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-88
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue des Jardies 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0109**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison de ville s'implante au cœur d'un jardin arboré à l'angle de la rue des Jardies et le sentier des Buats. La façade principale possède un pignon et se développe en R+1+C, avec trois travées. Bâtie en meulière avec joints rouges, sa polychromie est soulignée par des modénatures en enduit blanc (encadrements, bandeaux). La toiture est débordante, soutenue par des aisseliers. Des contrevents persiennés en bois et des garde-corps en fonte à chaque baie complètent l'ensemble. Enfin la clôture est composée d'une grille en fer forgé et des piliers en pierre enclot le jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, éléments du second œuvre tels que ferronneries, marquise, avec l'ensemble des détails, lucarnes, cheminées) • Respect et maintien de l'ensemble du mur maçonné et du portail d'entrée **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Meulière et modénatures • Ferme de charpente débordante avec aisseliers sculptés • Ferronnerie • Contrevents bois • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







MEUDON	
	MDN-R-89
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, rue des Sorrières 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0109**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature s'installe au centre d'une vaste parcelle arborée. Elle est close par une clôture maçonnée avec un portail remarquable. La bâtisse est peu visible depuis l'espace public et donne sur l'allée des hautes Sorrières. Les quatre façades du pavillon sont différentes, mais se composent de meulière et sont ornées de modénatures en pierre et brique. Sa spécificité réside en l'épaisse frise ouvragée en mosaïque au niveau de l'attique, protégée par une toiture en pavillon débordante avec aisseliers réguliers et sculptés.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, frise en mosaïque, toiture débordante) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Ferme de charpente débordante, • Cheminées apparentes e n façade • Toiture en pavillon • Frise en mosaïque • Modénature • Portail et piliers	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'entretien des cheminées

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-90
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**36, rue Marthe Edouard 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 354**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de ville s'installe dans une parcelle à l'angle de la rue Marthe Edouard et de l'avenue Jacqueminot. Véritable figure de proue de la rue (qui descend par la suite) liée à son implantation, elle fonctionne avec le numéro 17, en face, comme l'entrée de la voie. Bâtie en R+2+C et un volume en R+3+C, la bâtisse forme un jeu de volumétrie assez éclectique, avec des retraits et saillies dans les façades, bow-window, balcon, cheminée apparente sur pignon, lucarnes, et surélévation ponctuelle. Sa matérialité est également diverse grâce à l'emploi de la meulière, brique (modénatures et pour la construction) jaune et rouge (parfois en motifs de guirlande). Les garde-corps et éléments en bois de la toiture débordante, ainsi que les grilles métalliques, et persiennes métalliques pliantes complètent la composition architecturale très ornée. Elle s'ouvre sur un jardin au nord, avec une terrasse (et balustrade) et un édicule circulaire, le tout accessible par une clôture avec piliers en brique, mur bahut en meulière et grille opaque, accompagnée d'un auvent d'accès et d'une porte en bois.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et position de la maison • Richesse de la volumétrie • Meulière, brique, jaune et rouge (et motifs de guirlande) • Modénatures • Ferronnerie • Éléments en bois (garde-corps et toiture débordante)	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Requalifier la porte de garage en cas de remplacement

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-91
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue des Sources 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 277**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'implante au centre d'une parcelle arborée. Elle est remarquable par son gabarit et sa volumétrie, ainsi que le calepinage des briques rouges et jaunes. La bâtisse se compose d'un registre décoratif important, avec une structure brique et meulière, des jeux de polychromie, des balcons et garde-corps en bois, et une ferme de charpente débordante, cheminée, épis de faitage et tuiles).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit • Polychromie • Meulière et briques jaunes et rouges • Modénature, calepinage des briques (frise et motifs) • Garde-corps bois • Toiture débordante • Clôture et portail ajourés	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-92
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue des Tybilles 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 96**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site classé
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Il s'agit d'une belle demeure du XIXe siècle ; une maison de maitre. Malgré son ravalement de façade, le plan de cette maison (composé d'un corps de bâti principal et deux ailes latérales avec une toiture en brisis + lucarnes ouvragées) reste imposant, typique d'une maison de villégiature. Par ailleurs sa grande parcelle, son jardin arboré et sa clôture (portail en fer forgé + piliers en briques polychromes et mur bahut en pierre) sont des atouts qui viennent justifier son caractère patrimonial remarquable.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Composition et ordonnance • Modénatures • Grille et clôture • Marquise • Perron •Toiture à la Mansart	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-93
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue du Bel Air 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AC 0015**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XVIIIe siècle – début XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe à l'alignement de la rue du Bel Air, elle occupe la longueur de la parcelle. La maison possède une variété de volumétries s'imbriquant ensemble afin de former un gabarit hétérogène, mais remarquable, avec des éléments en saillie et d'autres en retrait. La maison est en R+1+C avec des volumes en R+2+C. La toiture accueille des chiens assis, et fenêtres de toit. Les façades possèdent également des ouvertures hétérogènes dans leur forme et dimension Les modénatures sont de l'ordre classique sur un enduit blanc. La maison s'ouvre sur un vaste jardin à l'arrière.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et volumétrie • Œil de bœuf • Modénatures •Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-94
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue du Bel Air 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AC 0014**
Catégorie	**Maison de Maître – Chalet**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de villégiature possède une façade principale en pignon, ce qui lui confère une typologie de chalet. Bâti en fond de parcelle largement arboré, le chalet est large de cinq travées et se développe en R+3+C habités. Les deux balcons filant avec garde-corps en bois, les persiennes bois et la toiture débordante avec aisseliers sculptés participent au caractère rustique, mais élégant de la bâtisse. Les deux premiers niveaux sont traités en enduit rouge, tandis que les 2 niveaux supérieurs possèdent un bardage bois avec un calepinage intéressant. Enfin, 4 lucarnes éclairent les pans de toitures.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et ordonnance des façades • Toiture débordante et façade en pignon • Balcons • Bardage bois • Contrevent en bois • Vaste jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-95

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue du Bel Air 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AC 0013**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Néo-classique fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure de maître aux façades composées à la toiture quasi plate en zinc s'installe au cœur d'une parcelle largement arborée. Cette présence végétale ne donne pratiquement aucune visibilité depuis l'espace public. La bâtisse est en rez-de-chaussée surélevé, puis se développe sur un étage noble puis un étage dit « de service » en attique. Un perron permet d'accéder à la maison de maître.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et ordonnance de la façade • Modénatures • Toiture en zinc en pavillon assez plane • Perron, œil de bœuf	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-96
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 rue Rabelais** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 439**
Catégorie	**Maison**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Située en fond de parcelle, sur un plan en L donnant sur une cour, la bâtisse est peu visible depuis l'espace public. En effet, un mur de clôture en pierre de taille et moellons, assez haut offre deux portes en bois (cocher et piéton) et couvert de tuiles plates. La bâtisse est en R+1 et est construit en colombages avec un remplissage en moellons. La toiture à double pentes est en tuiles plates. Il s'agit, d'une des constructions les plus anciennes de la commune.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail, porte cochère et du mur de clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et composition de la bâtisse • Mur de pierre et portes d'accès • Colombages et pierre de moellons • Toiture à double pans en tuiles plates	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-97
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Marthe Edouard 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0223**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine s'installe dans une parcelle traversante entre la rue Marte Edouard et l'avenue du Château (est en contrebas de l'avenue). La maison est bâtie en pierre de meulière avec insert de petites pierres dans les joints. Les modénatures et (linteaux cintrés, frises) le premier étage de la façade comportant la porte d'entrée sont en briques rouges. La toiture est débordante avec des aisseliers. Des carreaux de céramique animent l'attique de la façade. Enfin la ferronnerie de la porte d'entrée, de la grille, de la marquise et des garde-corps, mais également le portail et clôture complètent l'ensemble. La bâtisse est entourée d'un jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie, aisseliers, grille, modénatures brique) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et gabarit de la bâtisse • Meulière et brique • Toiture débordante avec aisseliers • Ferronnerie • Carreau céramique • Mur de clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-98

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue Marthe Edouard 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 233**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa urbaine s'implante dans la plante d'une parcelle traversante, entre la rue Marte Edouard et l'avenue du Château (en contrebas de l'avenue). Le caractère élancé de la bâtisse et son langage architectural participe à l'élégance de la maison. Bâtie en R+3 dont le dernier est en comble de surcroit, la façade principale compte deux travées. Les larges baies sont soutenues par des linteaux à accolade, qui sont complétés par des modénatures (frises, bandeaux, arrêtes l'angle). La toiture élancée à quatre pans en ardoises est éclairée par des lucarnes pendantes avec frontons en bois sculptés. Deux cheminées s'installent aux extrémités. Les ferronneries et persiennes métalliques pliantes ainsi que les décors de toiture (épis et frises de faîtages) complètent l'ensemble. La maison est entourée d'un jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronneries, modénatures, lucarnes • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit élancé de la bâtisse • Linteau à accolade • Ferronnerie • Lucarnes pendantes • Cheminées à 4 pans et frise de faîtage • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Entretien des décors de toiture et de ses cheminées

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-99

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Allégot, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 146**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison de maître s'installe au centre d'une parcelle d'angle (entre la rue Marcel Allégot et la rue du Cerf) et occupe toute la largeur de cette dernière.
De style classique, la maison d'ordonne sur cinq travées symétriques, dans un style classique. La façade principale est soulignée par des bandeaux et un chaînage d'angle, le tout en enduit blanc. Le pignon et la façade arrière sont en meulière.
La toiture à doubles pans, mais assez plane en zinc disparait derrière un large bandeau.
Enfin deux espaces (avant et arrière de la maison) donnent sur un jardin arboré et clos par un mur en pierre enduit.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des contrevents bois

Espace libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Ordonnance et composition des façades
- Contrevents bois
- Meulière
- Modénatures
- Marquises
- Porte d'entrée d'origine
- Jardin

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-100

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue du Général Gouraud , 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 284**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de maître s'installe au cœur d'une parcelle rectangulaire donnant sur un vaste jardin. La maison possède des façades polychromes en briques rouges et jaunes, disposées en frise ou en motifs et soulignées de modénatures en enduit blanc et mascaron central. La composition est ordonnée, sur deux niveaux et deux travées. Les volets pliants et contrevent complètent la composition. Toutefois l'élément le plus remarquable de la bâtisse réside en sa toiture avec une charpente à brisis courbés en ardoise, surmontée d'une lucarne centrale, et avec deux cheminées. Une extension latérale en RDC complète l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques et des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et polychromie de la façade •Toiture courbe à brisis • Briques rouges et jaunes •Modénatures •Volets pliants •Contrevent bois •Clôture et portail, jardin	•Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet •Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-101

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue du Général Gouraud 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 261**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe en léger retrait de la rue et s'articule en deux volumes. Le premier avec une façade en pignon, en R+1+C à deux travées est le volume principal et semble avoir été surélevé. Le second mitoyen, est en R+1 avec une toiture-terrasse avec balustrade en brique ajourée. L'ensemble de la bâtisse est bâti en pierre meulière (jaune / orangé) et souligné par une composition de modénatures blanches. Bandeaux, encadrement de baies et arrêtes de façades accompagnent la ferronnerie, et les contrevents en bois. Une extension latérale en RDC et un garage complètent l'ensemble. La clôture avec un mur bahut en meulière surmontée d'une grille avec un portail complète l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie, modénatures) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade et Volumétrie • Meulière et modénatures • Contrevents bois • Clôture et grille • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-102

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2 bis, rue du Général Gouraud 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0278**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison de ville s'installe sur une parcelle trapézoïdale et en limite parcellaire nord afin de dégager un jardin au sud.
La façade se compose de meulière avec éléments de décors en briques rouges.
Une des deux travées est en saillie et possède une toiture en pignon très ornée formant un fronton monumental.
Les ferronneries et un balcon complètent l'ensemble.
La toiture assez élancée est agrémentée d'une lucarne et cheminée.
Une extension, non visible depuis l'espace public, est construite à l'arrière.
Le jardin est clos d'une clôture en mur bahut et pilles composés de brique et meulière et d'une grille et portail opaque.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur

Espace libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Composition et volumétrie de la façade
- Meulière et modénatures en brique
- Fronton monumental
- Ferronnerie
- Balcon et perron
- Persiennes métalliques
- Clôture et grille
- Jardin

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-103

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**Rue de l'Avenir, 92190 Meudon-la-Forêt**
Référence cadastrale	**AR 047; AR 048; AR 049**
Catégorie	**Grand ensemble**
Autre protection existante	/
Architecte	**Fernand Pouillon**
Période constructive	**Années 1960-1970**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans la poursuite du développent urbain de Meudon-la-Forêt et après la première phase de construction de l'ensemble du Parc de Fernand Pouillon, le quartier s'installe au sud du bois de Meudon sur d'anciennes terras agricoles, entre une zone industrielle, le cimetière de Clamart et la cité du Petit Clamart. Articulé autour d'un Lac, huit immeubles (au total 510 logements) sont construits par l'architecte Sébag, d'après les plans d'aménagement de Fernand Pouillon.

Les façades sont régulières, en pierre de taille avec des percements en horizontaux et un jeu de persiennes. Les façades s'animent par un jeu de loggia et balcons.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Conservation des loggias ouverts
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur

Espace libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et du lac
- Conservation du parcours piéton

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Organisation du bâti
- Interaction plan paysager/architecture
- Façades en pierre de taille
- Toitures-terrasses

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-220057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-104
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue du Président Doumer 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0401**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Entre-deux-guerres**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'implante dans une parcelle d'angle et se compose d'un premier corps de bâti en R+1+C avec un second corps de bâti à l'arrière en R+1 avec jardin d'hiver en son sommet. L'ensemble est bâti en briques rouges avec des éléments de modénature en enduit blanc. La particularité de la façade principale est sa composition avec un perron et sa double porte d'accès et une large baie cintrée dont l'encadrement accueille un mascaron. Enfin, la toiture en croupe débordante et en tuiles rouges avec épis de faîtage complète l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquises, modénatures) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition de la façade • Volumétrie de la toiture • Modénature (frise, mascaron) • Perron et travée doublée (la travée se compose à chaque niveau de deux baies)	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-105
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue Eliane** **92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AD 0125**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe sur une parcelle en biais, en léger retrait de la rue et offrant un jardin à l'arrière. La maison de style cottage possède trois travées dont l'une est surmontée d'une lucarne pendante avec aisseliers en bois. La façade est rythmée par un jeu de faux colombages rouges avec insert de briques rouge traité comme une frise et le reste en crépis blanc. L'accès se fait par un portail et une grille en fer forgé donnant sur une courette avec perron.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques rouges **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle et de la courette d'entrée
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Style cottage •Lucarne pendante et toiture débordante •Colombages rouges •Frise brique et modénatures •Porte d'entrée •Jardin	•Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet •Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-106
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue Ernest Renan, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0394**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La Villa Aurélie est une villa éclectique du Second Empire. Son gabarit et volumétrie sont remarquables, notamment par la présence d'un atelier en structure bois et verrière à petits bois, surmonté par une ferme de charpente débordante. Une multitude de modénatures et décors complètent la richesse esthétique des façades, constituée en brique, meulière et bois. Enfin, une lucarne monumentale complète l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, jardin d'hiver, toiture débordante, croisillons, lambrequin) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue (mur bahut) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et jeu de volumétrie • Polychromie de la façade • Ferme de charpente débordante • Lambrequin • Atelier (structure bois) • Richesse des modénatures • Lucarnes et fenêtres bois avec contrevents • Meulière, brique, croisillons bois • Clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Entretenir régulièrement les éléments en bois sur les façades fragiles aux intempéries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-107
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**55, rue de la Belgique 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 0426**
Catégorie	**Immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Entre-deux-Guerres**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de rapport des années 1920-1930, en briques rouges, est composé d'un corps de bâti principal courbe (en R+6 et R+7), et deux ailes (en R+4) donnant sur la rue de la Belgique et sur la rue des Marais, en U autour d'une cour. Les balcons en saillie dont certain en courbe font référence au style paquebot, Enfin le calepinage des briques rouges ainsi que les volumes en saillie et enduit blanc participent à la composition d'ensemble. L'immeuble possède une toiture terrasse et la cour centrale est arborée. Les rez-de-chaussée donnant sur les deux rues sont commerciaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferronnerie) • Conservation des balcons ouverts, interdiction de les fermer en loggia **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et toiture-terrasse • Polychromie et composition des façades • Traitement de la cage d'escalier • Fenêtres horizontales • Porche d'accès, et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des équipements techniques • Veiller à l'intégration des devantures commerciales

Accusé de réception en préfecture
092-219201621-20250625-DEL2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-108
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue Ernest Renan 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0202**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise et son aile s'installent dans un front bâti continu en léger retrait de la rue Ernest Renan. De composition classique, la bâtisse possède des travées régulières, avec ses contrevents en bois, garde-corps en font et toiture en ardoise. La toiture est en ardoises et tuiles / zinc, à la Mansart, avec des lucarnes. Une aile latérale (des anciens communs) s'inscrit dans le même registre architectural. L'accès s'effectue par le passage d'un portail et d'une clôture (mur bahut et grille) opaques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnance et composition des façades • Contrevents bois • Modénatures • Clôture et grille • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-109
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**18, rue Ernest Renan 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0203**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'implante sur la limite parcellaire Est, dont cette dernière est étroite et profonde. Sa position permet un passage latéral qui s'ouvre sur un jardin arboré. La bâtisse se développe sur un RDC surélevé, puis deux niveaux et combles aménagés. Une des trois travées est en retrait de volume et donne accès à un garage en RDC (en contrebas). La façade est bâtie en pierre meulière et chaque travée est soulignée par une composition verticale faite de modénatures en brique et allèges en enduit. La partie supérieure s'achève en fronton monumental. Les ferronneries complètent l'ensemble. Enfin, la toiture élancée est débordante avec coyaux. L'accès à la parcelle s'effectue par une clôture et portail en lien avec l'architecture de la maison.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénatures, frontons, ferronnerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et gabarit de la maison • Volumétrie de la toiture • Meulière, ferronneries • Travées soulignées de modénatures et surmontées de frontons • Clôture, portail et portillon	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-110
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Mansart 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0453**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville d'implante en retrait de la rue, à l'alignement des autres constructions et occupe toute la largeur de la parcelle. De style classique, la maison d'ordonne sur trois travées symétriques, dans un style classique. La façade principale est soulignée par des bandeaux et chaînages d'angle, le tout en enduit blanc, sur enduit beige. La toiture à quatre pans, mais assez plane en tuiles est débordante. Un jardin s'installe à l'arrière et un jardinet est visible depuis la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition des façades • Modénatures • Ferronnerie • Contrevents bois • Toiture débordante	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-111
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**48, rue Ernest Renan 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0249**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison de maître s'installe sur une parcelle, subdivisée, qu'on appelle « en drapeau » et est très peu visible depuis l'espace public, à la fois par la forme de la parcelle, son implantation et le vaste jardin qui l'entoure. La maison s'implante en L. Le premier et principal corps de bâti s'élève en R+2+C et le second en pignon en R+3+C. Une extension latérale en RDC complète l'ensemble. La façade se compose de pierre de meulière avec modénatures en brique, contrevent en bois ainsi qu'un bow-window / jardin d'hiver en RDC.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Séquence d'entrée • Gabarit et volumétrie de la façade et sa toiture • Bow-window • Contrevents en bois • Modénatures • Lucarnes et fronton	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-112

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**66, rue Ernest Renan 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0260**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de villégiature s'installe au centre d'une parcelle d'angle, entre la rue Ernest Renan et la rue de la Tour, au cœur d'un jardin arboré. La maison se compose d'un jeu de volumétrie intéressant, sur un soubassement en meulière et trois niveaux. La partie supérieure est traitée en enduit blanc et faut colombages qui animent les façades. De vastes lucarnes et un plan pratiquement en croix donnent à la toiture un caractère également remarquable. L'accès s'effectue par le passage d'un portail et d'une clôture (mur bahut et grille) opaques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Meulière et modénature • Toiture débordante avec lucarnes monumentales • Composition du colombage en partie supérieure • Perron, clôture et grille, jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-113
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**74, rue Ernest Renan 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0282**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe au centre d'une parcelle carrée d'angle, entre la rue Ernest Renan et la rue des Sources, au cœur d'un jardin arboré. Elle est remarquable par son gabarit et sa volumétrie, ainsi que le calepinage des briques rouges et jaunes. La bâtisse se compose d'un registre décoratif important, avec une structure de brique et meulière, des jeux de polychromie, des balcons et garde-corps en fonte, persiennes métalliques pliantes, ainsi qu'une ferme de charpente débordante, cheminée, épis de faitage et tuiles). L'accès s'effectue par le passage d'un portail et d'une clôture (mur bahut et grille) opaques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit • Polychromie • Meulière et briques jaunes et rouges • Modénature, calepinage des briques (frise et motifs) • Ferronneries • Toiture débordante • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-114
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Estelle, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0540**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe en fond de parcelle, adossé à une autre construction d'une parcelle d'angle, entre la rue Estelle et le boulevard Verd de Saint-Julien et donne sur un petit jardinet. Ce dernier est clos d'un mur bahut et d'une grille ajourée. Bâtie en R+1, la bâtisse est en pierre de meulière, assez simple et sans modénatures, mis à part un soulignement des baies. Sa toiture assez plane est débordante, et les cheminées, nombreuses, sont visibles depuis l'espace public. Enfin les contrevents en bois peint en blanc participent à l'animation des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (tablette et encadrement, cheminées • Respect et maintien de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Cheminées • Meulière et modénatures discrètes • Contrevent bois • Clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

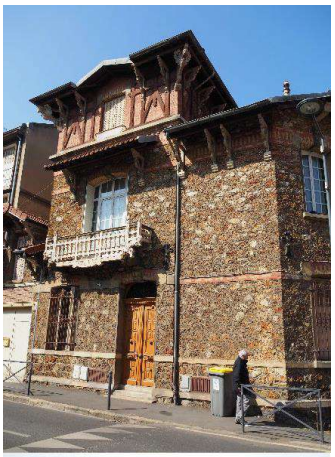
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-115
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Fleury Panckoucke 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AN 394**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle – début XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de maître s'implante au cœur d'un jardin composé. La façade principale est ordonnée et composée de quatre travées régulières. La maison se développe sur 2 niveaux et surmontée d'une toiture à quatre pans, en ardoises et où les fenêtres de toit ne sont pas visibles depuis l'espace public. Des modénatures telles que bandeaux et modillons soulignent le caractère élégant de la bâtisse et où les contrevents en bois complètent l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien d'une composition paysagère accompagnant le bâtiment
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et ordonnance de la façade • Modénatures • Perron • Ferronneries • Contrevents en bois • Toiture à 4 pans • Jardin composé • Portail, portillon et clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-R-116

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**46, rue Henri Barbusse 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0628**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de villégiature « Aux Chimères » se place à l'angle de la rue Henri Barbusse et de la ruelle Saint-Germain. Implantée dans la pente sur les hauteurs, son jardin est en contrebas et rend la ville très visible. La bâtisse de style éclectique est constituée de meulière avec un riche vocabulaire ornemental ; frise, ancre métallique, porte à doubles vantaux en bois, balcon avec garde-corps en bois sculpté, ses balcons en structure bois sculpté, son jardin d'hiver. La toiture débordante est remarquable par sa volumétrie et ses aisseliers sculptés en chimères, ses lucarnes pendantes en brique et colombage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés et entretien des éléments en bois (balustrade, aisseliers, fenêtres) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Meulière et modénature brique (frises) • Toiture débordante avec aisseliers sculptés • Lucarnes pendantes en colombage et brique • Balcon et porte en bois • Vitrail (cage d'escalier latérale) • Balcons et jardin d'hiver	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Entretenir régulièrement les éléments en bois sur les façades fragiles aux intempéries Ravalement du mur de clôture sur la ruelle Saint-Germain à prévoir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-117
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, rue Henri Savignac 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AE 0361**
Catégorie	**Manoir**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce vaste manoir s'installe au cœur d'une vaste parcelle sur la hauteur de Meudon et lui offre ainsi une large visibilité. Entouré d'un parc et d'un jardin composé, le jardin nivelle sa pente par rapport à la rue grâce aux murs de soutènement. Le parc est enclos de murs en moellons, accessible par une séquence d'entrée (piliers, portails et maison de gardien). La bâtisse se développe sur un RDC surélevé en pierre de taille accessible par un perron/ terrasse, puis sur deux niveaux en brique avec modénatures en pierre de taille renforcées de quatre tourelles d'angles avec toiture en pointe. Enfin le manoir est couvert d'une toiture en ardoises, à quatre pans, éclairés de lucarnes axées à chaque travée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (tourelle, perron, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et volumétrie de la bâtisse • Brique et pierre de taille • Modénatures • Tourelle d'angle, perron • Mur de soutènement et portail d'entrée • Pavillon du gardien • Jardin composé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-118

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**37, rue Jean Brunet 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AL 0028**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise d'installe en léger retrait de la rue et sa façade principale est perpendiculaire à la voirie. Bâtie en R+1+C, elle se compose de pierre de meulière avec chaînage d'angle, tablette, linteaux et frise en briques rouges. Les linteaux métalliques et persiennes métalliques pliantes complètent l'ensemble ornemental de la bâtisse. La toiture en tuiles est à quatre pans et s'agrémente de deux cheminées, dont les conduits (en briques rouges) sont visibles sur les façades latérales. Le jardin est accessible par le passage d'une clôture (mur bahut en meulière et grille opaque) et par un portail et portillon encadrés de piliers.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Gabarit et implantation de la bâtisse • Polychromie • Meulière et briques jaunes et rouges • Modénatures • Ferronneries • Toiture débordante • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-119
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue Jules Hetzel 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0138**
Catégorie	**Petit immeuble**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le bâtiment s'implante sur le front bâti continu et offre un vaste jardin à l'arrière. Des extensions secondaires ont été construites sur la façade arrière et ne sont pas visibles depuis la rue. La composition symétrique et horizontale de la façade s'exprime par les trois travées et les bandeaux et corniches. Les encadrements de baie et le soubassement en meulière participent à la polychromie de la façade. Enfin les deux écussons peints et un décor sur le linteau du garage sont remarquables.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modénature, pavés de ciment) • Respect et maintien des portes en bois **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Composition symétrique • Porte d'accès et garage bois • Modénatures (peintures murales) • Bandeaux/frise et encadrement de baie	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Remanier les deux hublots percés ultérieurement

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-120
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Langlois, 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 92**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe à la limite parcellaire au nord, qui est rectangulaire et donne sur l'angle de la rue Langlois et la rue Rabelais. Un jardin arboré s'ouvre à l'est et au sud. Bâtie dans le prolongement de l'avenue Victor Hugo, la construction est visible de loin depuis l'espace public. Bâtie sur un RDC surélevé, la maison se développe sur 3 niveaux dont l'un est sous les combles. Un des volumes est en saillie formant une aile, avec une façade en pignon. Les deux premiers niveaux sont en meulière, assez rustique, tandis que le dernier niveau est traité en colombages et enduit. L'ensemble possède des modénatures en enduit ainsi que des contrevents en bois. La toiture est débordante. Le jardin est accessible par le passage d'une clôture (mur bahut en meulière et grille ajourée) et par un portail encadré de piliers.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Position et gabarit • Meulière et colombages • Toiture débordante • Contrevent bois • Ferronnerie • Modénature • Clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-121
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Léonie Rouzade 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0120**
Catégorie	**Grande Villa**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'implante au centre d'une parcelle, à l'angle des rues Léonie Rouzade et de l'avenue Louvois. Sa volumétrie élancée en R+1+C habités est remarquable par sa polychromie, réalisée en meulière, calepinages en brique rouges et jaunes, et carreaux de faïence en éléments de frises. La maison présente des avancées par la mise en place de bow-windows et balconnets en colombages et briques. Enfin la toiture est spectaculaire par sa volumétrie (pignon, débords et en croupe), ses lucarnes et cheminées (dont les conduits en briques sont visibles sur les façades). Un mur bahut et grille, un jardin arboré et un garage discret complètent l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés et entretien des éléments en bois (jardin d'hiver) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volume de toiture, lucarnes et cheminées • Jeux de volumes et d'avancées en façade et en toiture • Meulière et brique, Modénatures, Frise en carreaux de faïence • Bow-windows • Mur bahut de la clôture	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-122

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Léonie Rouzade 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0121** **AP 0122**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe en retrait de la rue, sur deux parcelles, donnant sur un petit jardin arboré. Sa volumétrie élancée en R+1+C habités est remarquable par sa polychromie, réalisée en meulière, calepinages en brique rouges et jaunes, et carreaux de faïence en éléments de frises. La maison présente une toiture remarquable par sa volumétrie (pignon, débords et en croupe), ses lucarnes et cheminées (dont les conduits en briques sont visibles sur les façades). L'ensemble est clos par une clôture et portail en fer forgé ajouré.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volume de toiture, lucarnes, fronton et cheminées • Jeux de volumes et d'avancées en façade et en toiture • Meulière et brique, Modénatures, Frise en carreaux de faïence • Mur bahut de la clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Conserver la cohérence des teintes pour les éléments en bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-123
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, rue Léonie Rouzade 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AP 0128**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe en retrait de la rue, sur une large parcelle, donnant sur un jardin arboré. Sa composition et ordonnance sont parfaitement symétriques. Sa volumétrie élancée en R+1+C habités est remarquable par sa polychromie, réalisée en meulière, calepinages en brique rouges et jaunes, et carreaux de faïence en éléments de frises. La maison présente une toiture remarquable par sa volumétrie (pignon, débords et en croupe), ses lucarnes et cheminées. Les contrevents cintrés en bois, balcons et traitement des deux frontons latéraux complètent l'ensemble. L'ensemble est clos par une clôture (mur bahut et grille et portail).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volume de toiture, lucarnes, fronton et cheminées • Jeux de volumes et d'avancées en façade et en toiture • Meulière et brique, Modénatures, Frise en carreaux de faïence • Mur bahut de la clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-R-124

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Louis Blanc 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0109**
Catégorie	**Maison de villégiature**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de villégiature s'installe au cœur d'une parcelle arborée donnant à la fois sur la rue Louis Blanc et sur les voies ferrées. La particularité de cette bâtisse réside en la polychromie des façades. Bâtie en pierre de meulière pour le soubassement et les deux premiers niveaux, la brique jaune et rouge participe à la fois à la structure et aux modénatures. Les chaînages d'angle et encadrements de baies soulignent la meulière, tandis que l'étage sous comble (et cheminées) est construit en briques, avec un jeu de calepinage remarquable créant des motifs. La toiture est en coupe débordante avec aisseliers sculptés et couronnés de lucarnes dans l'axe des travées. La volumétrie de cette toiture en ardoises est intéressante.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et composition de la bâtisse • Jeu de calepinages (motifs) des briques et modénatures en brique	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-209257974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-R-125
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Louis Blanc 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0108**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	**Claude Parent**
Période constructive	**1954**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, la Maison Herzèle est un témoin de l'architecture du mouvement Moderne de Meudon. Conçue par Claude Parent, elle fut finalisée par Lonel Schein pour l'artiste mosaïque Maximilien Herzèle. Structure en béton, pilotis, murs rideaux de vitres et lignes épurées s'inscrivent dans le mouvement moderniste. Elle a été restructurée par l'agence Fourrier Tirard en 2017.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Béton brut • Larges baies (dessin des menuiseries • Transparence de certains volumes • Jardin composé	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries avec un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de ravalement des façades béton, privilégier un badigeon

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



11954. Maison Herzèle, Meudon-Bellevue (avec Ionel Schein, arch.): vue de la structure en chantier, n.d. (Objet PARCL-H-54-1. Dossier 056 Ifa 400/21. Doc. AJ-05-08-08-43).



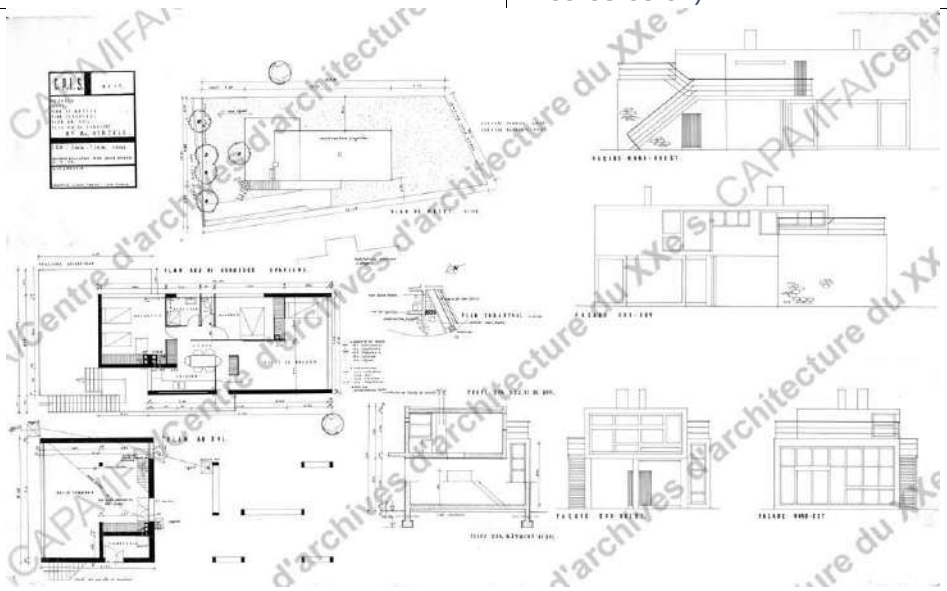
21954. Maison Herzèle, Meudon-Bellevue (avec Ionel Schein, arch.): vue de la structure en chantier, n.d. (Objet PARCL-H-54-1. Dossier 056 Ifa 400/21. Doc. AJ-05-08-08-48).



31954. Maison Herzèle, Meudon-Bellevue (avec Ionel Schein, arch.): vue de la maison en chantier, n.d. (Objet PARCL-H-54-1. Dossier 056 Ifa 400/21. Doc. AJ-05-08-08-53).



41954. Maison Herzèle, Meudon-Bellevue (avec Ionel Schein, arch.): vue de la maison en fin de chantier, n.d. (Objet PARCL-H- 54-1. Dossier 056 Ifa 400/21. Doc. AJ-05-08-08-54).



51954. Maison Herzèle, Meudon-Bellevue (avec Ionel Schein, arch.): façades, coupe, plan de masses, plan cadastral et plans par niveaux (éch. 2cm/pm, 1cm/pm et 1/2000e), 1 janv. 1954. (Objet PARCL-H-54-1. Dossier 056 Ifa 58. 1954. Doc. AJ-05-08-08-01).

Reçu à la réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-126
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue Louis Blanc 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AH 0107**
Catégorie	**Maison de ville**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison de ville s'installe au cœur d'une parcelle arborée donnant à la fois sur la rue Louis Blanc et sur les voies ferrées. Bâtie sur un plan quasi carré, composé de deux travées (trois sur la façade côté voies ferrées), sa composition est régulière. Les façades sont en pierre de meulière, soulignée par les éléments de modénatures blancs (chaînages d'angle, linteaux, encadrement de baie, bandeaux). La particularité de cette maison réside en son traitement architectural au niveau de l'attique des façades, qui comme un large bandeau, ceinture le pourtour supérieur, avec un double bandeau, panneaux, petites fenêtres carrées avec contrevents adaptés, et frise en faïence.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et ordonnance des façades • Meulière et modénature • Traitement de l'attique • Contrevents en bois • Ferronneries • Jardin	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON	
	MDN-R-127
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Mansart 92190 Meudon**
Référence cadastrale	**AB 0474**
Catégorie	**Maison de Maître**
Autre protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques et site inscrit
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison de Maître s'installe dans une parcelle récemment densifiée, entre la rue Mansart et la rue Dumont d'Urville, proche des voies ferrées. La bâtisse est en R+2+C habités et possède six travées. Trois d'entre elle (au sud) est en saillie. La bâtisse est en meulière, soulignée par des modénatures en enduit blanc. Les fenêtres sont cintrées avec leurs contrevents en bois. La toiture est mansardée et éclairée de lucarnes, en ardoises et zinc. Sur le pignon latéral, deux lucarnes monumentales sont en plein cintre.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents en bois **Espace libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Composition et ordonnance de la façade, toiture à la Mansard • Meulière, modénature • Marquise • Porte d'entrée • Jardin d'hiver • Contrevents bois, Lucarnes • Mur de clôture et portail	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin des menuiseries en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-I-001	Rue de la Croix du Val	20
MDN-I-002	Allee des Tilleuls	1bis
MDN-I-003	Allée Mozart	9
MDN-I-004	Avenue de la Glacière	5
MDN-I-005	Rue de la République	49
MDN-I-006	Rue de la Belgique	45
MDN-I-007	Rue Massenet	13
MDN-I-008	Rue du Père Brottier	5
MDN-I-009	Avenue des Fossés	1bis
MDN-I-010	Avenue du 11 novembre 1918	6
MDN-I-011	Avenue du 11 Novembre 1918	16
MDN-I-012	Avenue du 11 Novembre 1918	18
MDN-I-013	Avenue du 11 Novembre 1918	25
MDN-I-014	Avenue du 11 Novembre 1918	26
MDN-I-015	Avenue du 11 Novembre 1918	43
MDN-I-016	Avenue du Bois	5
MDN-I-017	Avenue du Bois	20
MDN-I-018	Avenue du Bois	24
MDN-I-019	Avenue du Chateau	10
MDN-I-020	Avenue du Chateau	41
MDN-I-021	Avenue du Gal Galliéni	40
MDN-I-022	Avenue Eiffel	10
MDN-I-023	Avenue Eiffel	12
MDN-I-024	Avenue Eiffel	15
MDN-I-025	Avenue Eiffel	17
MDN-I-026	Avenue Jacqueminot	5
MDN-I-027	Avenue Jacqueminot	18
MDN-I-028	Avenue Jacqueminot	22
MDN-I-029	Avenue Jacqueminot	13bis
MDN-I-030	Avenue Jean Jaurès	30
MDN-I-031	Avenue Jean Jaurès	58
MDN-I-032	Avenue le Corbeiller	23
MDN-I-033	Avenue Louvois	25
MDN-I-034	Avenue Louvois	27
MDN-I-035	Avenue Scribe	5
MDN-I-036	Avenue Victor Hugo	1
MDN-I-037	Avenue Victor Hugo	2 et 2bis
MDN-I-038	Boulevard Anatole France	42
MDN-I-039	Boulevard Anatole France	46
MDN-I-040	Boulevard Anatole France	48
MDN-I-041	Boulevard Anatole France	49
MDN-I-042	Boulevard Verd de Saint Julien	20
MDN-I-043	Boulevard Verd de Saint Julien	22
MDN-I-044	Boulevard Verd de Saint Julien	24
MDN-I-045	Boulevard Verd de Saint Julien	17bis
MDN-I-046	Chemin des Lacets	22
MDN-I-047	Chemin Scribe	3
MDN-I-048	Chemin Scribe	5
MDN-I-049	Chemin Scribe	12
MDN-I-050	Avenue Gallieni	2
MDN-I-051	Place du 8 mai 1945	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-I-052	Route de Vaugirard	35
MDN-I-053	Route des Gardes	24
MDN-I-054	Route des Gardes	27
MDN-I-055	Route des Gardes	41
MDN-I-056	Route des Gardes	42
MDN-I-057	Route des Gardes	69
MDN-I-058	Route des Gardes	24bis
MDN-I-059	Route des Gardes	24ter
MDN-I-060	Route des Gardes	25bis
MDN-I-061	Route des Gardes	27bis
MDN-I-062	Rue Alexandre Guilmant	6
MDN-I-063	Rue Alexandre Guilmant	7
MDN-I-064	Rue Alexandre Guilmant	20
MDN-I-065	Rue Alexandre Guilmant	24
MDN-I-066	Rue Alexandre Guilmant	9bis
MDN-I-067	Rue Babie	12
MDN-I-068	Rue Banès	17
MDN-I-069	Rue Bussiere	3
MDN-I-070	Rue Charles Desvergnes	10
MDN-I-071	Rue Charles Infroit	15
MDN-I-072	Rue Charles Liot	2
MDN-I-073	Rue Charles Liot	4
MDN-I-074	Rue Charles Liot	2bis
MDN-I-075	Rue d'Alembert	2
MDN-I-076	Rue d'Alembert	9
MDN-I-077	Rue d'Alembert	25
MDN-I-078	Rue de Baudreuil	5
MDN-I-079	Rue de la Croix du Val	1bis
MDN-I-080	Rue de la République	8
MDN-I-081	Rue de la République	20
MDN-I-082	Rue de la République	39
MDN-I-083	rue des Lampes	18
MDN-I-084	rue du Bel-air	1
MDN-I-085	Rue de l'Abbaye	3
MDN-I-086	Rue de l'Abbaye	3bis
MDN-I-087	Rue de l'Eglise	7
MDN-I-088	Rue de l'Orangerie	5
MDN-I-089	Rue de l'Orangerie	10
MDN-I-090	Rue de Paris	8
MDN-I-091	Rue de Paris	19
MDN-I-092	Rue de Paris	109
MDN-I-093	Rue de Porto Riche	1
MDN-I-094	Rue de Porto Riche	13
MDN-I-095	Rue de Porto Riche	13bis
MDN-I-096	Rue de Rushmoor	8
MDN-I-097	Rue de Vélizy	7
MDN-I-098	Rue de Vélizy	6
MDN-I-099	Rue des Capucins	7
MDN-I-100	Rue des Capucins	11
MDN-I-101	Rue des Capucins	27
MDN-I-102	Rue des Galons	59

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-I-103	Rue des Jardies	2
MDN-I-104	Rue des Jardies	9
MDN-I-105	Rue des Lampes	8
MDN-I-106	Rue des Sorrières	28
MDN-I-107	Rue des Sorrières	30
MDN-I-108	Rue des Sorrières	32
MDN-I-109	Rue des Sorrières	39
MDN-I-110	Rue des Sources	1
MDN-I-111	Rue des Sources	14
MDN-I-112	Rue des Tybilles	3
MDN-I-113	Rue Descartes	23
MDN-I-114	Rue du Bassin	2
MDN-I-115	Rue du Bassin	14
MDN-I-116	Rue du Bassin	20
MDN-I-117	Rue du Bel Air	5bis
MDN-I-118	Rue du Cerf	5
MDN-I-119	Rue du Général Gouraud	6
MDN-I-120	Rue du Général Gouraud	12bis
MDN-I-121	Rue du Père Brottier	12
MDN-I-122	rue du Val	7
MDN-I-123	Rue du Val	21
MDN-I-124	Rue Dumont d'Urville	14
MDN-I-125	Rue Edouard Laferriere	15
MDN-I-126	Rue Ernest Renan	3
MDN-I-127	Rue Ernest Renan	78
MDN-I-128	Rue Fleury Panckouke	8
MDN-I-129	Rue Hedouin	2
MDN-I-130	Rue Henri Barbusse	50
MDN-I-131	Rue Henri Barbusse	52
MDN-I-132	rue du Cerf	8
MDN-I-133	Rue Lucien Feuchot	11
MDN-I-134	Rue Mansard	3
MDN-I-135	Rue Mansard	5
MDN-I-136	Rue Marcel Agelot	15
MDN-I-137	Rue Marcel Allegot	6
MDN-I-138	Rue Marcel Allegot	31
MDN-I-139	Rue Monge	11
MDN-I-140	Rue du Chateau	45
MDN-I-141	Rue Pasteur	1
MDN-I-142	Rue Pasteur	30
MDN-I-143	Rue Pierre Wacquant	1
MDN-I-144	Rue Rabelais	4
MDN-I-145	Rue Roudier	5
MDN-I-146	Rue Valentine	15
MDN-I-147	Rue Valentine	16
MDN-I-148	Rue Valentine	21
MDN-I-149	Sentier des Buats	32
MDN-I-150	Rue des Tybilles	5
MDN-I-151	Sentier des Voisinoux	8
MDN-I-152	Sentier du Clos Madame	10
MDN-I-153	Villa des Jardies	5

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-I-154	rue Paira	4
MDN-I-155	Sentier des Tybilles	2
MDN-I-156	Avenue du General Gallieni	10
MDN-I-157	rue du Bel-air	11
MDN-I-158	Avenue du Chateau	24
MDN-I-159	Route des Gardes	38
MDN-I-160	Avenue du Chateau	22
MDN-I-161	Avenue Marcelin Berthelot	30
MDN-I-162	Rue de l'Arrivée	7
MDN-I-163	Rue de l'Arrivée	5
MDN-I-164	Rue de l'Arrivée	3
MDN-I-165	Rue Marcel Allegot	29
MDN-I-166	Route des Gardes	25
MDN-I-167	Rue de Rivoli	3
MDN-I-168	Avenue le Corbeiller	31 et 33
MDN-I-169	Rue de la Belgique	55
MDN-I-170	Rue Roudier	4
MDN-I-171	Avenue Louvois	10bis
MDN-I-172	Avenue du Chateau	27
MDN-I-173	Rue du Père Brottier	10
MDN-I-174	rue Ernest Renan	24
MDN-I-175	Avenue le Corbeiller	6
MDN-I-176	Rue d'Alembert	14
MDN-I-177	Rue des Galons	61
MDN-I-178	rue Marthe Edouard	10
MDN-I-179	Avenue du 11 Novembre 1918	5
MDN-I-180	Chemin de la Panurge	6
MDN-I-181	boulevard verd de saint-julien	21
MDN-I-182	rue Nouvelle	7
MDN-I-183	Avenue Jacqueminot	44 bis
MDN-I-184	rue du Porto Riche	20
MDN-I-185	rue du Porto Riche	28
MDN-I-186	Rue Marthe Edouard	26
MDN-I-187	Rue Valentine	14
MDN-I-188	avenue Jacqueminot	44 bis
MDN-I-189	Rue Ernest Renan	12
MDN-I-190	rue des Bigots	8
MDN-I-191	rue Hedouin	4
MDN-I-192	rue Hedouin	6
MDN-I-193	avenue Marcelin Berthelot	9
MDN-I-194	Rue Terre Neuve Rue	22
MDN-I-195	rue des Capucins	17 bis
MDN-I-196	Rue des Larris	17
MDN-I-197	Rue des Larris	15
MDN-I-198	Rue des Larris	3
MDN-I-199	Rue du Père Brottier	7
MDN-I-200	Rue Abbert de Mun	1
MDN-I-201	Rue Jules Hetzel	1
MDN-I-202	Rue Jules Hetzel	5
MDN-I-203	Avenue du General de Gaulle	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-I-204	Rue des Galons	57
MDN-I-205	Rue d'Arthelon	28
MDN-I-206	Rue du Père Brottier	3
MDN-I-207	Rue du Père Brottier	1-3
MDN-I-208	Rue du Père Brottier	1-3

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
MDN-I-001	20	Rue de la Croix du Val		Villa; meulières; modénature et décors de brique et enduit; tourelle; menuiseries; serrurerie
MDN-I-002	1bis	Allee des Tilleuls		Maison bourgeoise; meulières; modénature en enduit en contraste; contrevent bois; attention véranda
MDN-I-003	9	Allée Mozart		Immeuble en brique; composition symétrique de la façade; lucarnes; fronton axe de symétrie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-004	5	Avenue de la Glacière		Maison de maître, grande villa; meulière; volumétrie de la toiture; lucarnes
MDN-I-005	49	Avenue de la République		Immeuble; polychromie de la façade; ordonnancement; symétrie marquée par la baie cintrée du premier niveau
MDN-I-006	45	Rue de Belgique		Église Saint-Jean

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-007	13	Rue Massenet		Villa; meulières; volumétrie de la toiture; décors et modénature de brique; menuiseries
MDN-I-008	5	Rue du Père Brottier		Village Saint-Philippe; ancien orphelinat
MDN-I-009	1bis	Avenue des Fossés		Maison contemporaine; maison container

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-010	6	Avenue du 11 Novembre 1918		Demeure de maître; ordonnancement de la façade; symétrie axe marqué par la lucarne; modifications lourdes sur les éléments de façade
MDN-I-011	16	Avenue du 11 Novembre 1918		Maison jumelle; meulières; volumétrie; retrait par rapport à la voie
MDN-I-012	18	Avenue du 11 Novembre 1918		Maison jumelle; meulière; composition des façades

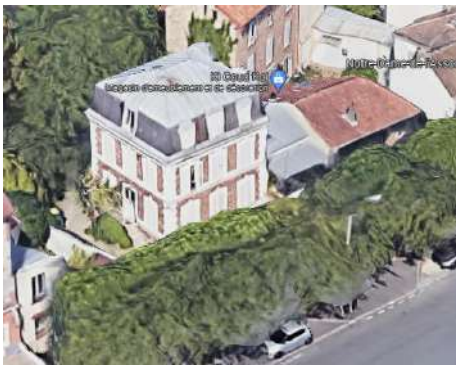
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-013	25	Avenue du 11 Novembre 1918		Maison bourgeoise; meulière, modénature en enduit; contrevent bois; ordonnancement et symétrie, axe marqué par le fronton
MDN-I-014	26	Avenue du 11 Novembre 1918		Maison de ville; retrait de la rue; brique; volumétrie; porte d'entrée
MDN-I-015	43	Avenue du 11 Novembre 1918		Grande demeure; volumétrie et articulation du bâti, tourelles; polychrome et jeux de matériaux en façades; volumétrie des toitures

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-016	5	Avenue du Bois		Maison de ville; gabarit; meulières; brique
MDN-I-017	20	Avenue du Bois		Maison de ville; gabarit; meulière et brique
MDN-I-018	24	Avenue du Bois		Maison de ville élancée; meulières; charpente; et linteaux; clôture en ciment

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-019	10	Avenue du Château		Articulation des volumes autour du jardin; mur sur rue; volumétrie; cour; contrevent bois; corniche
MDN-I-020	41	Avenue du Château		Immeuble; bandeau, corniche et lambrequin; ordonnancement des façades
MDN-I-021	40	Avenue du Gal Galliéni		Maison bourgeoise; meulière; toiture à la Mansart; modénature et décors en enduit en contraste; contrevents bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-022	10	Avenue Eiffel		Villa; volumétrie de la toiture; lucarne; charpente; écriture architecturale des façades
MDN-I-023	12	Avenue Eiffel		Maison de maître; peu visible depuis la rue: toiture à faible pente; balustre; baies cintrées; garde-corps en ferronnerie
MDN-I-024	15	Avenue Eiffel		Villa; garde-corps; volumétrie et articulation du bâti; décors à faux pans de bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-025	17	Avenue Eiffel		Résidence senior; grande maison bourgeoise; ordonnancement et composition symétrique
MDN-I-026	5	Avenue Jacqueminot		Maison en cœur de parcelle; peu visible; large couvert arboré de la parcelle; meulière; meulières
MDN-I-027	18	Avenue Jacqueminot		Villa; meulière; modénature et décors en enduit clair; queue de vache; balcon avec garde-corps bois; clôture; retrait de la voie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-028	22	Avenue Jacqueminot		Maison bourgeoise; accompagnement; entrée de rue; meulières
MDN-I-029	13bis	Avenue Jacqueminot		Maison perpendiculaire à la rue; accompagne la maison bourgeoise voisine; ordonnancement des façades
MDN-I-030	30	Avenue Jean Jaurès		Maison perpendiculaire à la rue; ordonnancement des façades; mur de clôture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-031	58	Avenue Jean Jaurès		Immeuble; volumétrie; style art déco
MDN-I-032	23	Avenue le Corbeiller		Ancienne annexe; calepinage brique; fronton
MDN-I-033	25	Avenue Louvois		Maison de ville; meulière; volumétrie de la toiture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-034	27	Avenue Louvois		Villa; volumétrie de la toiture; point de repère paysager
MDN-I-035	5	Avenue Scribe		Grande maison; traitement de la charpente apparente; contrevents bois
MDN-I-036	1	Avenue Victor Hugo		Immeuble; composition de la façade et volumétrie; balcons; briques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-037	2 et 2bis	Avenue Victor Hugo		Immeuble; brique; dernier niveau marqué par un balcon; front bâti; lucarne
MDN-I-038	42	Boulevard Anatole France		Immeuble, meulières; modénature; décors en façade; composition
MDN-I-039	46	Boulevard Anatole France		Maison jumelle; brique; pierre d'angle; contraste des éléments de décors et modénatures

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-040	48	Boulevard Anatole France		Maison jumelle; brique; pierre d'angle; serrurerie; contrevents bois
MDN-I-041	49	Boulevard Anatole France		Villa; composition symétrique; toiture; éléments de charpente
MDN-I-042	20	Boulevard Verd de Saint Julien		Grande maison bourgeoise; ordonnancement; contrevents bois; toiture en pavillon

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-043	22	Boulevard Verd de Saint Julien		Grande maison bourgeoise; ordonnancement; contrevents bois; toiture en pavillon
MDN-I-044	24	Boulevard Verd de Saint Julien		Grande maison bourgeoise; jeux de matériaux; toiture à croupe
MDN-I-045	17bis	Boulevard Verd de Saint Julien		Grande maison bourgeoise; brique; traitement d'angle; composition

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-046	22	Chemin des Lacets		Maison de villégiature; volumétrie de toiture
MDN-I-047	3	Chemin Scribe		Grande maison meulières; volets
MDN-I-048	5	Chemin Scribe		Grande villa; meulière; traitement des balcons et volets (bois)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-049	12	Chemin Scribe		Grande maison type villa; peu visible depuis la rue; brique; décors en brique polychrome; queues de vache
MDN-I-050	2	Avenue Gallieni		Meulières; front bâti de la place; ordonnancement de la façade
MDN-I-051	Gare	Place du 8 mai 1945		Style Paquebot/Art Déco; grande verrière e, pavés de Saint-Gobain; écriture architecturale et gabarit

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-052	35	Route de Vaugirard		Petit immeuble; grande verrière sur les deux derniers niveaux; symétrie de la façade; balcons; serrurerie; jeux de matériaux et polychromie de la façade
MDN-I-053	24	Route des Gardes		Maison bourgeoise; meulière; décors et modénature en enduit clair; symétrie et ordonnancement de la façade sur rue
MDN-I-054	27	Route des Gardes		Ensemble de 4 maisons bourgeoises; ordonnancement; toiture à la Mansart; retrait par rapport à la rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-055	41	Route des Gardes		Pierre de taille; meulières; contraste décors et modénatures; contrevents bois
MDN-I-056	42	Route des Gardes		Équipement; jeux de polychromie et matériaux en façade, meulière/brique/grès cérame; serrurerie
MDN-I-057	69	Route des Gardes		Belle maison cottage; mur de clôture; lucarnes; volumétrie du pavillon d'entrée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-058	24bis	Route des Gardes		Brique et meulières; volumétrie de la toiture; ordonnancement de la façade sur rue; lucarnes
MDN-I-059	24ter	Route des Gardes		Gabarit de la construction sur rue; composition et ordonnancement des façades; taille des baies; meulière et modénatures en brique; frise
MDN-I-060	25bis	Route des Gardes		Ensemble de 4 maisons bourgeoises; ordonnancement; toiture à la Mansart; retrait par rapport à la rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-061	27bis	Route des Gardes		Ensemble de 4 maisons bourgeoises; ordonnancement; toiture à la Mansart; retrait par rapport à la rue
MDN-I-062	6	Rue Alexandre Guilmant		Maison de ville en retrait de la voie; meulière; pierre de taille; encadrement en contraste; contrevents bois
MDN-I-063	7	Rue Alexandre Guilmant		Maison bourgeoise/grande villa; articulation des volumes bâtis, tourelle; baies cintrées; contrevents bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-064	20	Rue Alexandre Guilmant		Grande maison bourgeoise; meulière; ordonnancement et symétrie de la composition de la façade; décors en grès cérame; toiture en pavillon; porte d'entrée bois; clôture et mur bahut sur rue
MDN-I-065	24	Rue Alexandre Guilmant		Grande maison bourgeoise et pensionnat ?; non visible depuis la rue; cœur d'ilot
MDN-I-066	9bis	Rue Alexandre Guilmant		Villa; articulation des volumes bâtis; décors à faux pans de bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-067	12	Rue Babie		Maison de maître; escalier extérieur; ordonnancement et composition de la façade
MDN-I-068	17	Rue Banès		Immeuble; jeux et polychromie des matériaux en façade (briques polychromes); serrurerie; ordonnancement des façades et lucarnes; porte d'entrée en bois
MDN-I-069	3	Rue Bussiere		Grande villa; volumétrie; meulière et décors à faux pans de bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-070	10	Rue Charles Desvergnes		Maison bourgeoise; meulière; ordonnancement et composition des façades; contrevents bois
MDN-I-071	15	Rue Charles Infroit		Maison de ville; volumétrie; coursive; meulières et briques;
MDN-I-072	2	Rue Charles Liot		Maison de ville; porche en bois; meulière; décors et modénatures en brique; clôture et mur bahut de grande qualité

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-073	4	Rue Charles Liot		Maison de ville; marquise et serrurerie; meulière; décors et modénatures en pierre de taille; clôture et mur bahut de grande qualité
MDN-I-074	2bis	Rue Charles Liot		Maison de ville; porche en bois; meulière; décors et modénatures en brique; clôture et mur bahut de grande qualité
MDN-I-075	2	Rue d'Alembert		Grande maison de ville; meulière, décors en brique polychrome; attention au balcon

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-076	9	Rue d'Alembert		Villa; meulières; forme de la toiture; frise de briques
MDN-I-077	25	Rue d'Alembert		Villa; débord de toiture; meulières; traitement des angles et linteaux en briques; volumétrie du bâti
MDN-I-078	5	Rue de Baudreuil		Maison de ville; meulière; harpage brique; modénature

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-079	1bis	Rue de la Croix du Val		Maison de ville; meulières; polychromie; véranda
MDN-I-080	8	Rue de la République		Maison de maitre; volumétrie; ordonnancement et composition des façades
MDN-I-081	20	Rue de la République		Collège ; chapelle

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-082	39	Rue de la République		Immeuble; composition; modénature meulière; polychromie et jeux de matériaux en façades
MDN-I-083	18	Rue des Lampes		Maison bourgeoise; meulière; brique; faïence; toiture débordante; articulation volume bâti
MDN-I-084	1	Rue du Bel-Air		Demeure de maître, articulation des volumes bâtis; modénature;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-085	3	Rue de l'Abbaye		Maison bourgeoise; perron; composition et ordonnancement des façades; bandeaux; contrevents bois
MDN-I-086	3bis	Rue de l'Abbaye		Grande maison bourgeoise; ordonnancement des façades; attention modifications
MDN-I-087	7	Rue de l'Eglise		Presbytère; composition et ordonnancement des façades; simplicité des décors et modénature; entrée soulignée par un fronton

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-088	5	Rue de l'Orangerie		Immeuble; meulière; décors en grès cérame; linteaux; serrureries
MDN-I-089	10	Rue de l'Orangerie		Maison bourgeoise; meulière; décors et modénatures en brique; composition symétrique marquée par une lucarne
MDN-I-090	8	Rue de Paris		Immeuble; briques et meulières; toiture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-091	19	Rue de Paris		Bâtiment, SNCF; industriel; en friche; composition et écriture architecturale des façades
MDN-I-092	109	Rue de Paris		Maison de maître; meulières; harpage en pierre de taille; contrevent bois; serrurerie
MDN-I-093	1	Rue de Porto Riche		Villa; décors de brique polychrome; articulation des volumes bâtis; grande marquise; escalier d'accès extérieur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-094	13	Rue de Porto Riche		Maison jumelle; volumétrie semblable aux maisons bourgeoises; toiture à la Mansart; mode constructif
MDN-I-095	13bis	Rue de Porto Riche		Maison jumelle; volumétrie semblable aux maisons bourgeoises; toiture à la Mansart; mode constructif
MDN-I-096	8	Rue de Rushmoor		Maison ancienne; cour intérieure; contrevent bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-097	7	Rue de Vélizy		Ensemble de maisons de ville avec jardins
MDN-I-098	6	Rue de Vélizy		Maison de ville, toiture à la Mansart, soubassement en meulière; encadrement fenêtre en brique
MDN-I-099	7	Rue des Capucins		Belle villa; pans de bois; éléments de charpente; volumétrie de la toiture; mur de clôture; composition ordonnancement de la façade

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-100	11	Rue des Capucins		Maison bourgeoise; composition et ordonnancement de la façade; bandeaux et angles marqués; contrevents
MDN-I-101	27	Rue des Capucins		Maison bourgeoise
MDN-I-102	59	Rue des Galons		Maison bourgeoise; meulière; décors et modénatures en enduit de teinte claire; contrevents bois; serrurerie; clôture et mur bahut

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-103	2	Rue des Jardies		Maison bourgeoise; meulières; composition; œil de bœuf
MDN-I-104	9	Rue des Jardies		Villa; meulières; débords de toiture; composition
MDN-I-105	8	Rue des Lampes		Villa; volumétrie; composition symétrie de la façade marqué par un fronton

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-106	28	Rue des Sorrières		Villa; volumétrie; ordonnancement des façades
MDN-I-107	30	Rue des Sorrières		Maison sur deux parcelles; maison de ville; meulières; volumétrie
MDN-I-108	32	Rue des Sorrières		Maison sur deux parcelles; maison de ville; meulières; volumétrie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-109	39	Rue des Sorrières		Maison bourgeoise; composition; polychromie des briques
MDN-I-110	1	Rue des Sources		Maison de ville; retrait de la rue; meulière; modénature en enduit de teinte claire; lambrequin
MDN-I-111	14	Rue des Sources		Maison de ville; en retrait de la voie; petit gabarit; bandeau; ordonnancement de façade; clôture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-112	3	Rue des Tybilles		Immeuble; jeux de matériaux des façades; bandeaux; serrureries
MDN-I-113	23	Rue Descartes		Meulière; frise en brique; jeu sur les angles; soubassement ; point de vue
MDN-I-114	2	Rue du Bassin		Bâti des années 30; modifications lourdes

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-115	14	Rue du Bassin		Temple protestant; ajout du narthex
MDN-I-116	20	Rue du Bassin		rande maison ourgeoise; composition t ordonnancement des açades; fronton; perte es menuiseries
MDN-I-117	5bis	Rue du Bel Air		Immeuble porche

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-118	5	Rue du Cerf		Maison jumelle; densification de la parcelle
MDN-I-119	6	Rue du Général Gouraud		Maison bourgeoise; toiture à la mansart; volière
MDN-I-120	12bis	Rue du Général Gouraud		Grande villa; articulation des volumes bâtis; ordonnancement des façades; volumétrie des toitures; bandeaux

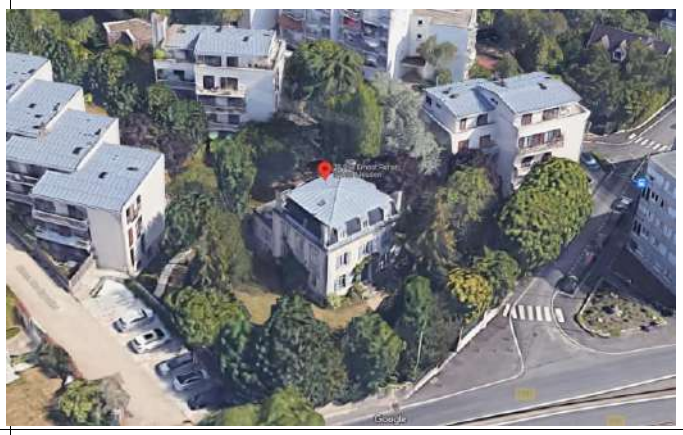
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-121	12	Rue du Père Brottier		Patrimoine religieux; écriture architecturale; modénatures
MDN-I-122	7	Rue du Val		Immeuble; composition et ordonnancement de la façade sur rue; bandeaux et angles en léger débord; contrevents bois
MDN-I-123	21	Rue du Val		Grande maison bourgeoise; composition et ordonnancement des façades; fronton marquant l'axe de symétrie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-124	14	Rue Dumont d'Urville		Maison bourgeoise; façade en brique polychrome; modénature et décors en enduit de teinte claire; articulation des volumes bâtis (annexes); porche d'entrée; serrureries
MDN-I-125	15	Rue Edouard Laferriere		Villa; volumétrie; meulières; frise et linteaux en brique; balcon et garde-corps; Bow Windows
MDN-I-126	3	Rue Ernest Renan		Maison bourgeoise; composition autour d'une cour pavée; ordonnancement et composition des façades; lucarnes; toiture à la Mansart; clôture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-127	78	Rue Ernest Renan		Maison de Maitre; toiture à la Mansart; volumétrie du bâtis; composition t ordonnancement des façades
MDN-I-128	8	Rue Fleury Panckoucke		Maison bourgeoise; décors et modénatures (encadrement mouluré, bandeau, faux calepinage); enduit; carreaux en grès cérame; contrevent bois; menuiserie; serrurerie
MDN-I-129	2	Rue Hedouin		Maison moderne; béton; volumétrie entre le vide et le plein

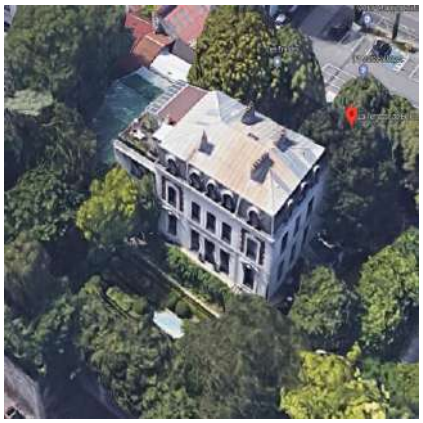
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-130	50	Rue Henri Barbusse		Immeuble; brique et pierre de taille; Bow Windows
MDN-I-131	52	Rue Henri Barbusse		Immeuble en léger retrait de la rue; brique; décors en brique polychrome; appuis jardinières; serrurerie
MDN-I-132	8	Rue du Cerf		Maison bourgeoise; jeux et polychromie des matériaux en façade; balustre; contrevent bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-133	11	Rue Lucien Feuchot		Maison de ville; articulation avec le jardin; polychromie et calepinages de la brique; lucarne; contrevents bois
MDN-I-134	3	Rue Mansard		Maison bourgeoise; meulières; modénatures et décors; contrevents bois; clôture
MDN-I-135	5	Rue Mansard		Maison bourgeoise; ordonnancement et composition des façades; mur et clôture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-136	15	Rue Marcel Allégot		Immeuble; toiture à la Mansart; ordonnancement et composition des façades
MDN-I-137	6	Rue Marcel Allégot		Maison bourgeoise; composition et ordonnancement de la façade; axe de symétrie marqué par la marquise; contrevent bois
MDN-I-138	31	Rue Marcel Allégot		Immeuble; meulière; décors et modénatures en brique; contrevents bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-139	11	Rue Monge		Immeuble; briques; axe de symétrie marqué par des balcons
MDN-I-140	45	Rue du Château		Grande maison; ordonnancement et composition des façades visibles; contrevents bois
MDN-I-141	1	Rue Pasteur		Petite villa; meulières; baie en arc surbaissé; volumétrie; décors en brique

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-142	30	Rue Pasteur		Villa; articulation des volumes bâtis
MDN-I-143	1	Rue Pierre Wacquant		Immeuble; brique; ordonnancement; Bow Windows
MDN-I-144	4	Rue Rabelais		Maison de maitre; mur de clôture sur rue; ordonnancement; œil de bœuf

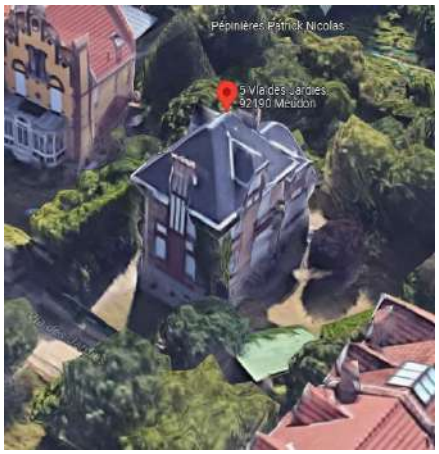
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-145	5	Rue Roudier		Maison en retrait de la voie; décors et modénatures; ordonnancement et composition des façades; marquise; clôture et mur bahut
MDN-I-146	15	Rue Valentine		Maison en brique; moderne; pilotis; hublots
MDN-I-147	16	Rue Valentine		Villa; jeux et polychromie des façades (meulières/brique/enduit); balustre en pierre; recul par rapport à la voie; parcelle arborée

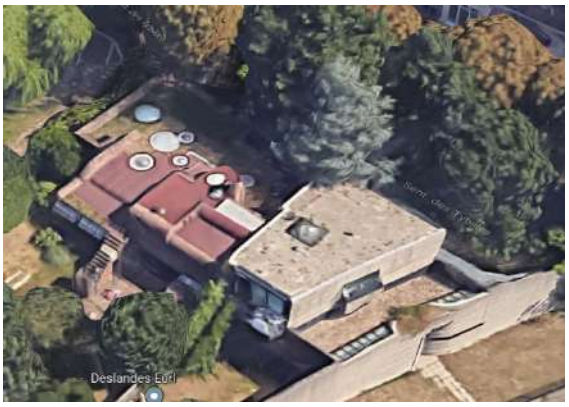
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-148	21	Rue Valentine		Villa; volumétrie de la toiture; meulières; volet pliant métallique
MDN-I-149	32	Sentier des Buats		Architecture moderne; brique; volumétrie
MDN-I-150	5	Rue des Tybilles		Immeuble réhabilitation respectée; jeux de teinte en façades; modénature en contraste; contrevents bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-151	8	Sentier des Voisinoux		Maison de ville; retrait par rapport à la voie; serrurerie; meulières et modénature en enduit
MDN-I-152	10	Sentier du Clos Madame		Pavillon; toiture à croupe; meulières; débord de charpente
MDN-I-153	5	Villa des Jardies		Voie privée villa des jardins

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-154	4	Rue Paira		Maison de maître; moellons; modénature en enduit; contrevent bois; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart
MDN-I-155	2	Sentier des Tybilles		Maison brutaliste; volumétrie du bâti
MDN-I-156	10	Avenue du General Gallieni		Maison de maître; moellons; modénature en enduit; contrevent bois; portail; ordonnancement des façades; articulation des volumes bâtis

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-157	11	Rue du Bel-Air		Articulation des volumes bâtis
MDN-I-158	24	Avenue du Château		Composition; toiture en croupe; bassin et composition du jardin
MDN-I-159	38	Route des Gardes		Maison brutaliste en béton; maison d'architecte

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-160	22	Avenue du Château		Composition et articulation des volumes; ordonnancement; porche d'entrée; contrevent et menuiserie bois; couvert arboré du jardin
MDN-I-161	30	Avenue Marcelin Berthelot		Grande maison de Maitre; volumétrie du bâti; meulières
MDN-I-162	7	Rue de l'Arrivée		Pavillon; retrait par rapport à la voie; briques et meulières ; ensemble

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-163	5	Rue de l'Arrivée		Maison de ville; retrait par rapport à la voie; ordonnancement de la façade; briques et meulières ; ensemble
MDN-I-164	3	Rue de l'Arrivée		Maison de ville; retrait par rapport à la voie; ordonnancement de la façade; briques et meulières ; ensemble
MDN-I-165	29	Rue Marcel Allégot		Villa; meulières; contrevent bois; volume bâti

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-166	25	Route des Gardes		Maison de Céline; Ensemble de 4 maisons bourgeoises; ordonnancement; toiture à la Mansart; retrait par rapport à la rue
MDN-I-167	3	Avenue de Rivoli		Groupe scolaire Paul Bert; brique; années 30
MDN-I-168	31 et 33	Avenue le Corbeiller		Grande maison; meulières; alignement d'arbres

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-169	55	Rue de la Belgique		Ensemble logement collectif; HMB; brique
MDN-I-170	4	Rue Roudier		Immeuble; front bâti; brique polychrome avec décors; serrurerie
MDN-I-171	10bis	Avenue Louvois		École élémentaire Jules Ferry; architecture type 3e République; briques polychromes

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-172	27	Avenue du Château		Maison de ville; maçonnerie enduite; encadrement, bandeau et corniche en contraste
MDN-I-173	10	Rue du Père Brottier		École maternelle Marbeau
MDN-I-174	24	Rue Ernest Renan		Grande maison; meulières; lambrequin; mur de clôture; contrevents bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-175	6	Avenue le Corbeiller		Hôtel de ville; bâtisse en brique polychrome; volumétrie des toitures; couverture en ardoise
MDN-I-176	14	Rue d'Alembert		École; composition de la façade; calepinage des briques; menuiserie
MDN-I-177	61	Rue des Galons		Villa bourgeoise; composition; linteau; balcon; meulière et enduit marquant le dernier niveau

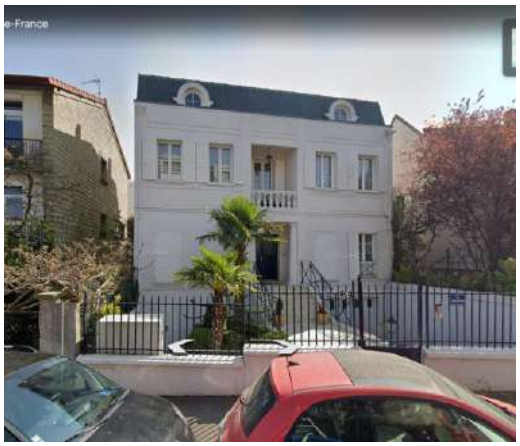
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-178	10	Rue Marthe Edouard		Maison de ville; ferme de charpente apparente; gabarit; colombage
MDN-I-179	5	Avenue du 11 Novembre 1918		Maison bourgeoise; composition et écriture architecturale des façades; meulières; modénature en enduit
MDN-I-180	6	Chemin de Panurge		Maison de maitre; installation en cœur de parcelle; dialogue avec le jardin

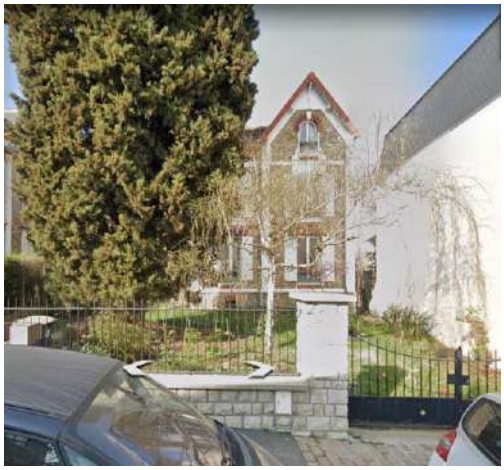
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-181	21	Boulevard Verd de Saint-Julien		Maison de villégiature; volumétrie; polychromie; portail et dépendances; façade pignon en pas à redents
MDN-I-182	7	Rue Nouvelle		Maison bourgeoise; meulières; modénature; percement en toiture
MDN-I-183	44bis	Avenue Jacqueminot		Trois maisons symétriques; meulières; modénatures; lucarne et rehaussement de toiture contemporains; extensions (2 points)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-184	20	Rue du Porto Riche		Maison de ville; meulières; modénature; brique rouge et vernissée; jardinet; toiture en croupe Mitoyen au MDN-R-79
MDN-I-185	28	Rue du Porto Riche		Maison des années 1970; gabarit; travail des sols; pastiche néo-classique
MDN-I-186	26	Rue Marthe Edouard		Maison de villégiature; style "chalet"; façade pignon; composition; lambrequin; volet bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-187	14	Rue Valentine		Villa; meulières; façade pignon; modénature
MDN-I-188	44B	Avenue Jacqueminot		Trois maisons symétriques; meulières; modénatures; lucarne et rehaussement de toiture contemporains; extensions (2 points)
MDN-I-189	12	Rue Ernest Renan		Maison de ville; articulation volume bâti; balcon; meulières; linteaux métalliques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-190	8	Rue des Bigots		Chapelle Bigot
MDN-I-191	4	Rue Hedouin		Maison moderne; fenêtres type américaines; volumétrie de la villa; jeux de matériaux
MDN-I-192	6	Rue Hedouin		Maison moderne; toiture-terrasse; composition et écriture des façades

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-193	9	Avenue Marcelin Berthelot		Maison bois; architecture Rol Malherbe Primée
MDN-I-194	22	Rue Terre Neuve		Une des plus anciennes maisons de Meudon; ordonnancement; contrevents bois
MDN-I-195	17B	Rue des Capucins		Maison ou Stravinsky et Debussy ont joué pour la 1re fois le sacre du printemps

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-196	15	Rue des Larris		Logement coll; encadrement sur les baies; jeu de matériaux
MDN-I-197	17	Rue des Larris		Logement coll; encadrement sur les baies; jeu de matériaux
MDN-I-198	3	Rue des Larris		Logement coll; encadrement sur les baies; jeu de matériaux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-199	7	Rue du Père Brottier		Village Saint-Philippe; ancien orphelinat
MDN-I-200	1	Rue Albert de Mun		Ordonnancement des façades; Meulières ; mansarde
MDN-I-201	1	Rue Jules Hetzel		Ordonnancement de la façade sur rue; contrevents bois; symétrie; bandeau; Perte d'éléments architecturaux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-202	5	Rue Jules Hetzel		Ordonnancement de la façade sur rue; bandeau; ravalement de façade malheureux
MDN-I-203		Avenue du General de Gaulle		Eglise Meudon la Foret; volumétrie; parvis
MDN-I-204	57	Rue des Galons		Maison de ville; meulières; modénature; composition; perron

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-205	28	Rue d'Arthelon		Maison de ville avec jardin (proue); calepinage de briques; linteau; façade chromatique; toiture en débord; clôture en ciment
MDN-I-206	3	Rue du Père Brottier		Village Saint-Philippe; ancien orphelinat
MDN-I-207	1; 3	Rue du Père Brottier		Village Saint-Philippe; ancien orphelinat Chapelle; écriture architecturale

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-I-208	1; 3	Rue du Père Brottier		Village Saint-Philippe; ancien orphelinat; articulation des volumes bâtis; écriture architecturale

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-057-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensembles bâtis à caractère patrimonial		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
MDN-EB-A	Avenue du Château	4
MDN-EB-B	Rue du Père Brottier	1 et 3
MDN-EB-C	Route des Gardes	92-93
MDN-EB-D	Ensemble Fernand Pouillon	
MDN-EB-E	Rue de l'Avenir	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-EB-A

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**4 avenue du Château** **92190 Meudon**
Repère cadastral	**AD 343**
Catégorie	**Immeubles de rapport**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**1968**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La résidence des Pierres levées, bâtie en 1968 par les architectes de l'Atelier 12 s'installe sur une parcelle en cœur d'ilot avec un accès principal depuis l'avenue du Château. Posés sur pilotis, ces trois bâtiments ont été conçus de façon à cohabiter avec la nature environnante. Leurs lignes géométriques sont un vestige de l'architecture des années 1960/70 . Leurs volumétries sont une succession de blocs reliés par des escaliers communs.

Leur sous-face est libre en RDC et permet le passage piéton et/ou pour du stationnement.

La matérialité alliant béton, préfabriqué et désactivé avec des granulats plus ou moins fins et brique en fait la caractéristique de l'ensemble.

Les façades principales possèdent des loggias dont le garde-corps, en béton également fonctionnent comme des claustras.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Maintien de la lecture entre le sous-bassement et les habitations dans les étages dans la composition de la façade
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- En cas d'isolation thermique par l'extérieur, conserver les panneaux bétons en tant qu'éléments visibles

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition du parc arboré
- Conservation du parcours piéton, des aménagements décoratifs et des mosaïques dans les espaces de circulations

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Composition et implantation des immeubles
- Bétons
- Garde-corps
- Bandeau fonctionnant comme un attique
- Toiture terrasse accessible
- Parc arboré

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-EB-B
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**1 et 3 rue du Père Brottier** **92190 Meudon**
Repère cadastral	**AM 0380, AM 381, AM 353, AM 382**
Catégorie	**Lycée professionnel Saint-Philippe** **Equipement**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'Orphelinat Saint-Philippe et la Maison de Retraite St Paul sont inaugurés par la philanthrope Marie Brignole Sales, Marquise de Ferrari, Duchesse de Galliera, le 3 novembre 1888. De style néo-gothique, les édifices sont situés dans un parc paysager de 14 hectares, dominant le Bassin parisien. Des travaux colossaux, menés par l'architecte Conchon, dureront 10 ans. Des négociations sont menées avec les Orphelins Apprentis d'Auteuil qui en reprennent la gestion officielle le 1er août 1946. La Maison St Philippe devient le Village éducatif Saint-Philippe en 2002. Il prolonge ainsi, depuis 131 ans, l'œuvre voulue par la Duchesse de Galliera.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espaces libres** • Maintien des espaces libres et de leur composition
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Organisation du bâti • Composition et ordonnance des bâtiments • Edifice religieux • Séquence d'entrée • Interaction plan paysager et architecture • Points de vue remarquables	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON	
	MDN-EB-C
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**92-93 Route des Gardes**
Repère cadastral	**0E 27, 28, 29, 30, 34, 25, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45**
Catégorie	**Pavillons de Jean Prouvé**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques (en partie) et site inscrit ACR – Architecture Contemporaine Remarquable
Période constructive	**1949**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ensemble de quatorze prototypes de maisons mis au point en 1949, par l'ingénieur Jean Prouvé (1901-1984), à la demande d'Eugène Claudius-Petit, ministre de l'Urbanisme et de la Reconstruction afin d'apporter une solution nouvelle aux besoins en logements d'urgence. Simplicité de montage, légèreté, économie guident la conception de ces maisons qui doivent être fabriquées en grande série et à un faible coût. Le projet est finalement refusé et seuls les prototypes sont réalisés. Huit pavillons "Métropole" en acier et aluminium et six pavillons "Coques" en métal et maçonnerie, sont édifiés de 1949 à 1951, dans le lotissement dessiné par l'architecte André Sive dans le parc de l'ancien domaine de "Sans Soucis" propriété de la famille d'Oiley. Ces maisons constituent un témoignage majeur de l'histoire de l'habitat et une concrétisation des conceptions novatrices de Jean Prouvé.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et éléments de modénatures en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (panneaux métalliques, menuiseries, garde-corps, marquise)
- Interdiction de percement de nouvelles fenêtres visible depuis le domaine public
- La modification d'ouvertures ou d'autres éléments architecturaux existants est autorisée, sous réserve qu'elle se fait dans le respect de l'esprit de l'architecture d'origine en particulier sur la partie modulaire de la construction. Les panneaux s'inspireront des différentes options du catalogue Prouvé, à savoir panneau plein, panneau avec fenêtre, panneau porte, « jardin d'hiver », panneau à hublots en préservant la cohérence par façade.

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur

Espaces libres

- Maintien des équilibres entre architecture et espaces végétalisés

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Panneaux préfabriqués
- Implantation dans la pente
- Composition soubassement pierre/étage préfabriqué

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-EB-D

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Allée de la forêt, Allée du Mail, Avenue de la Celle, Avenue général de Gaulle, Avenue du Maréchal Leclerc, entre 2 Bassins, rue de la Roseraie, Rue de Woluwe Saint Lambert, Rue des Acacias, Rue Saint Exupéry, Square des Tilleuls, 92190 Meudon-la-Forêt**
Repère cadastral	**AL 462; AR 010; AR 012; AR 021; AR 190; AR 202**
Catégorie	**Grand ensemble**
Protection existante	Architecture contemporaine remarquable
Période constructive	**1961**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 1959, une vaste opération de logements destinés à la vente et d'équipements est lancée sur le plateau. La mise au point du plan de principe et le zonage sont confiés à l'architecte urbaniste Robert Auzelle , tandis que la conception urbaine et architecturale est confiée à Fernand Pouillon.

Le quartier s'installe au sud du bois de Meudon sur d'anciennes terres agricoles, entre une zone industrielle, le cimetière de Clamart et la cité du Petit Clamart.

Le quartier est organisé suivant une trame viaire orthogonale, régulière, dense sur laquelle s'alignent les bâtiments.

2635 logements sont bâtis. Les constructions en pierre de taille possèdent une structure en béton.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour préserver les façades en pierre de taille

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et des plans d'eau
- Conservation des parcours piétons, de la composition paysagère et des bassins

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Organisation du bâti
- Interaction plan paysager/architecture
- Façades en pierre de taille
- Toitures-terrasses

RECOMMANDATIONS

- En cas d'abattage d'arbre, les remplacer par des espèces de port et de dimension similaire
- Entretien des jardins
- Maintenir la cohérence entre les immeubles et des espaces non bâtis

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





MEUDON

MDN-EB-E

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue de l'Avenir** **92190 Meudon-la-Forêt**
Repère cadastral	**AR 047; AR 048; AR 049**
Catégorie	**Grand ensemble**
Protection existante	/
Période constructive	**Année 1960-1970**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans la poursuite du développent urbain de Meudon-la-Forêt et après la première phase de construction de l'ensemble du Parc de Fernand Pouillon, le quartier s'installe au sud du bois de Meudon sur d'anciennes terras agricoles, entre une zone industrielle, le cimetière de Clamart et la cité du Petit Clamart.

Articulés autour d'un Lac, huit immeubles (au total 510 logements) sont construits par l'architecte Sébag, d'après les plans d'aménagement de Fernand Pouillon.

Les façades sont régulières, en pierre de taille avec des percements en horizontaux et un jeu de persiennes. Les façades s'animent par un jeu de loggia et balcons.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Conservation des loggias ouvertes
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour conserver la finesse d'écriture architecturale des façades

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et lac
- Conservation des parcours piétons

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Organisation du bâti
- Interaction plan paysager/architecture
- Façades en pierre de taille
- Toitures-terrasses

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensembles urbains d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-EP-A	Rue du parc Fleury, Rue de Rushmoor, Rue du Père Brottier	1 au 14, 1 au 9, 11 au 13
MDN-EP-B	Route des Gardes	25 au 27
MDN-EP-C	Avenue Jean Jaurès	60
MDN-EP-D	Rue de Baudreuil, rue de Paris, Villa des Grimettes	6 au 23, 109, 4
MDN-EP-E	Rue des Capucins	4
MDN-EP-F	Rue du Bassin	1 au 10
MDN-EP-G	Rue des Montalets, Allées des Chartreux, Voie de la Ferme	
MDN-EP-H	Avenue du château	23 à 31
MDN-EP-I	Avenue du château; rue Obeuf; rue M. Edouard; av. Jacqueminot; rue Nouvelle; Rue Porto Riche ; sentier du Clos Mad	
MDN-EP-J	Rue de l'Abbaye ; rue des Capucins ; avenue Marcellin Berthelot ; avenue du Château ;	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
MDN-EP-A	1 et 9	Rue de Rushmoor		Ancien parc de Fleury
	1	Rue du Parc Fleury		
	Du 2 au 14	Rue du Parc Fleury		
	Du 11 au 13	Rue du Père Brottier		
MDN-EP-B	25 au 27 bis	Route des Gardes		Maison de Céline; Ensemble de 4 maisons de ville

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-EP-C	60	Avenue Jean Jaurès		Ancien domaine de la Maison Rouge; Une des résidences les plus anciennes de ce type; à l'Américaine; espaces paysagers
MDN-EP-D	109	Rue de Paris		Ensemble de maisons de ville; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; alignement des constructions; qualité des clôtures
	6, 9, 11, 18, 19, 21 et 23	Rue de Baudreuil		
	4	Villa des Grimettes		
MDN-EP-E	4	Rue des Capucins		Grand ensemble; jardin

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-EP-F	Du 1 au 10	Rue du Bassin		Villa du bassin, Voie privée, maison même gabarit
MDN-EP-G		Rue des Montalets/ Allée des Chartreux / Voie de la Ferme		Lotissement; cohérence de gabarit; retrait par rapport à la voie; place du végétal
MDN-EP-H	23 à 31	Avenue du Château		Ensemble de maisons; retrait alignement continu; cohérence des gabarits
MDN-EP-I		Av. du château; rue Obeuf; rue M. Edouard; av. Jacqueminot; rue Nouvelle; Rue Porto Riche; s. du Clos Mad		Ensemble de maisons; retrait alignement continu; cohérence des gabarits
		Rue Porto Riche; Rue Eliane; Rue Valentine; Bd des Nations-Unies; sentier du Potager		

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-EP-J		Rue de l'Abbaye ; rue des Capucins ; av. Marcellin Berthelot ; Av. du Château ; rue du Bel air		Cohérence de l'ensemble (gabarit, implantation, espaces libres végétalisés)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Eléments d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Eléments d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
MDN-EI-01	Rue Marthe Edouard; rue Porto Riche; rue Nouvelle; Villa des Jardies; Sentier du Clos Madame; Impasse Jacqueminot, Avenue du Chateau	
MDN-EI-02	Rue des Tybilles	1
MDN-EI-03	Rue du Pere Brottier	1
MDN-EI-04	Rue Marthe Edouard	2
MDN-EI-05	Rue des Capucins	
MDN-EI-06	Rue de Rushmoor	26
MDN-EI-07	Rue du Porto Riche	
MDN-EI-08	Rue Alexandre Guilmant	10
MDN-EI-09	Portager du Dauphin	
MDN-EI-10	Chemin Scribe	12
MDN-EI-11	Rue des Capucins	Parc
MDN-EI-12	boulevard Anatole France	19
MDN-EI-13	Rue des Sorrieres	24
MDN-EI-14	Rue Marcel Allegot	14 ter
MDN-EI-15	Avenue du Gal Gallieni	35
MDN-EI-16	Rue Alexandre Guilmant	40

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
MDN-EI-01		Rue Marthe Edouard; rue Porto Riche; rue Nouvelle; Villa des Jardies; Sentier du Clos Madame; Impasse Jacqueminot, Avenue du Chateau		Vestiges du mur de l'ancien Potager du Dauphin (XVIIème siècle) créé par le Marquis de Louvois puis résidence du Grand Dauphin
MDN-EI-02	1	Rue des Tybilles		Portail
MDN-EI-03	1	Rue du Père Brottier		Portail
MDN-EI-04	2	Rue Marthe Edouard		Portail

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-EI-05		Rue des Capucins		Portail
MDN-EI-06	26	Rue de Rushmoor		Porte d'entrée
MDN-EI-07		Rue de Porto Riche		Portail
MDN-EI-08	10	Rue Alexandre Guilmant		Portail

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-EI-09		Potager du Dauphin		Portail
MDN-EI-10	12	Chemin Scribe		Portail
MDN-EI-11	Parc	Rue des Capucins		Vertiges Couvent des Capucins
MDN-EI-12	19	Boulevard Anatole France		Portail et clôture

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-EI-13	24	Rue des Sorrières		Portail et ferronnerie
MDN-EI-14	14ter	Rue Marcel Allégot		Devanture
MDN-EI-15	35	Avenue du Gal Galliéni		Portail
MDN-EI-16	40	Rue Alexandre Guilmant		Portail et grille

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-057-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AR-01	Rue du Parc Fleury	6
MDN-AR-02	Rue du Parc Fleury	6
MDN-AR-03	Rue des Sorrières	16
MDN-AR-04	Rue de Paris	83
MDN-AR-05	Potager du Dauphin	
MDN-AR-06	Place Jules Jansser	
MDN-AR-07	Place Jules Janssen	
MDN-AR-08	Place Jules Janssen	
MDN-AR-09	Place Jules Janssen	
MDN-AR-10	Parc Paumier	
MDN-AR-11	Parc Paumier	
MDN-AR-12	Chemin Scribe	11
MDN-AR-13	Avenue Marcelin Berthelot	4 bis
MDN-AR-14	Avenue Marcelin Berthelot	4 bis
MDN-AR-15	Avenue le Corbeiller	31
MDN-AR-16	Avenue Jean Jaurès	20
MDN-AR-17	Avenue du Maréchal Leclerc	
MDN-AR-18	Avenue du Château	2
MDN-AR-19	Avenue du 11 Novembre 1918	9
MDN-AR-20	Avenue du 11 Novembre 1918	6
MDN-AR-21	Avenue du 11 Novembre 1918	8
MDN-AR-22	Avenue du 11 Novembre 1918	8
MDN-AR-23	Avenue du 11 Novembre 1918	6
MDN-AR-24	Avenue Auguste Rodin	19
MDN-AR-25	Avenue Auguste Rodin	19
MDN-AR-26	Avenue Auguste Rodin	19
MDN-AR-27	Avenue Auguste Rodin	19
MDN-AR-28	Potager du Dauphin	
MDN-AR-29	Potager du Dauphin	
MDN-AR-30	Rue des Clos Moreaux	2
MDN-AR-31	Rue des Capucins	1
MDN-AR-32	Rue de Rushmoor	32
MDN-AR-33	rue de la République	18
MDN-AR-34	Route des Gardes	59
MDN-AR-35	Avenue du Château	12
MDN-AR-36	Avenue du Château	4
MDN-AR-37	Avenue du Château	12
MDN-AR-38	Avenue du Château	34
MDN-AR-39	Avenue du 11 Novembre 1918	6
MDN-AR-40	Potager du Dauphin	
MDN-AR-41	Rue des Vertugadins	8
MDN-AR-42	Rue des Vertugadins	8
MDN-AR-43	Rue des Vertugadins	4
MDN-AR-44	Parc Paumier	
MDN-AR-45	Avenue Marcelin Berthelot	2
MDN-AR-46	Avenue Marcelin Berthelot	2

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AR-47	Villa des Jardies	7
MDN-AR-48	Rue des Tybilles	3
MDN-AR-49	Rue des Capucins	11bis

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 rue du Parc Fleury		
Repère cadastral	AM0255		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	32m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sequoia est situé dans les espaces plantés de l'ensemble de logements collectifs de la rue du Parc Fleury, en compagnie d'un second sujet du même âge. Situé sur un des points hauts de la commune, mais entourés de logements collectifs, on ne les aperçoit que lorsque l'on arrive à proximité.

Silhouette :
Ce séquoia a un port conique, régulier, et une échelle monumentale bien caractéristique de l'essence. Il atteint une hauteur de 32 mètres.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 rue du Parc Fleury		
Repère cadastral	AM0255		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	33m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sequoia est situé dans les espaces plantés de l'ensemble de logements collectifs de la rue du Parc Fleury, en compagnie d'un second sujet du même âge. Ces deux sujets encadrent l'un des bâtiments.
Situé sur un des points hauts de la commune, mais entourés de logements collectifs, on ne les aperçoit que lorsque l'on arrive à proximité.

Silhouette :
Ce séquoia a un port conique, régulier, et une échelle monumentale bien caractéristique de l'essence. Il atteint une hauteur de 32 mètres.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16 rue des Sorrières		
Repère cadastral	AI0442		
Essence	*Koelreuteria paniculata* Savonnier		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce savonnier est localisé à proximité de la grille d'entrée de celui-ci, et vient ainsi la marquer. Les limites du terrain étant relativement basses et l'arbre situé légèrement en surplomb, il est fortement visible depuis l'espace public.

Silhouette :
Plus haut que la plupart des sujets présents en France métropolitaine, il présente un port ovoïde et tortueux mais relativement peu étalé pour l'espèce.
Hauteur ?

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).
- La proximité de l'arbre avec la clôture constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.
- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	83 rue de Paris		
Repère cadastral	AP0385		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	35m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Commune : Arbre intéressant		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sequoia fait face à un ensemble de logements collectifs, au milieu d'un espace de l'espace de stationnement attenant faisant l'interface entre l'espace public et l'espace privé.
Il est visible depuis l'espace public et marque l'entrée de la résidence, qui a été nommée d'après l'arbre résidence du sequoia.
On peut supposer d'après les plans d'archive que ce sujet a fait partie de l'ensemble partie de l'ensemble bâti de la Maison Rouge.

Silhouette :
Ce sequoia a un port conique, régulier, caractéristique de l'espèce et une silhouette particulièrement monumentale pour un sequoia hors de son milieu naturel.
Il est largement fourni, et ses branches se développent assez bas.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Potager du Dauphin		
Repère cadastral	AD0221		
Essence	*Tilia cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	17m de large
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce tilleul est situé dans le Potager du Dauphin, à l'intersection de deux allées du jardin.

Silhouette :
Encore relativement jeune, il développe déjà un très beau potentiel et un intéressant développement en largeur. Le fut est court, donnant quasiment l'impression d'un arbre multi troncs.
Il présente un beau port évasé, et une superbe ramure dessinée et souple.
Il s'agit d'un arbre remarquable d'avenir.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Place Jules Janssen		
Repère cadastral	0E0144		
Essence	*Chamaecyparis nootkatensis* Cyprès de Nootka		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	26m de haut, 17m de large
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Département : Arbre remarquable Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cyprès est situé dans le domaine de Meudon, sur l'une des terrasses adjacentes à l'axe principal de la perspective.
Il est isolé et a donc pu se développer pleinement. Il est visible dès que l'on arrive sur cette terrasse intermédiaire.

Silhouette :
Le port original de ce Cyprès de Nootka le singularise : Ses branches retombantes reprennent racines, et forment un large espace fermé en pieds d'arbre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Place Jules Janssen		
Repère cadastral	AD0454		
Essence	*Gleditsia triacanthos* Févier à trois épines		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	15m de haut, 21m de large
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Département : Arbre remarquable Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Ce févier est situé dans le domaine de Meudon, sur la terrasse de l'Observatoire. Sa position centrale et son port libre et généreux le singularisent.

Il ressort particulièrement par contraste vis-à-vis des doubles alignement réguliers, taillés en rideaux, qui structurent cette grande perspective.

Silhouette :

Son port est étalé : sans être très haut, il exprime son plein potentiel de développement en largeur. Cela témoigne clairement d'un développement sans contrainte spatiale.

On peut alors bien lire la ramure tortueuse caractéristique du févier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Place Jules Janssen		
Repère cadastral	0E0144		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Département : Arbre remarquable Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le domaine de Meudon, la terrasse de l'observatoire. Il est visible tant depuis cette terrasse que depuis celle de l'orangerie.

Silhouette :
Le port de ce sequoia est conique, avec des branches fournies et denses.
Sa silhouette est régulière et vigoureuse.

.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Place Jules Janssen		
Repère cadastral	AD0454		
Essence	*Tilia cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22m de haut, 20m de large
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Département : Arbre remarquable Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce tilleul est situé dans le domaine de Meudon, sur la terrasse de l'Observatoire. Sa position centrale et son port libre et généreux le singularisent.
Il ressort particulièrement par contraste vis-à-vis des doubles alignement réguliers, taillés en rideaux, qui structurent cette grande perspective.

Silhouette :
Son port est colonnaire, haut et libre : il présente une ramure souple et un port équilibré dû à son développement libre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Paumier		
Repère cadastral	AN0296		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre est situé au sein du parc Paumier, où il se développe librement en bordure d'une des pelouses en partir Nord du parc.

Silhouette :
Ce hêtre se caractérise par la verticalité et la hauteur de son fut.
Il possède un port colonnaire, adouci part ses feuilles pourpres et légèrement retombantes lorsqu'elles sont présentes.
Son écorce grise et lisse est également caractéristique de l'espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Paumier		
Repère cadastral	AN0296		
Essence	*Pinus nigra* Pin noir		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin est situé au sein du parc Paumier, où il se développe en bordure d'une des pelouses en partie Nord du parc.

Silhouette :
Son tronc est élancé, et sa silhouette est caractérisée par sa double flèche.
Ce pin bénéficie d'un beau port étagé, ménagé par les charpentières qui retombent légèrement.
Son écorce écaillée révèle une belle teinte presque anthracite, bien caractéristique du pin noir.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11 chemin Scribe		
Repère cadastral	AE0582		
Essence	*Cedrus atlantica 'Glauca'* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut et 25m de large
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre est situé au cœur d'un jardin privé. Sa cime dépasse largement de la parcelle à l'arrière du bâti et vient le souligner et est bien perceptible depuis le chemin Scribe.

Silhouette :
Ce cèdre a un beau port étalé, tabulaire et des branches légèrement retombantes. Il est joliment étagé selon les caractéristiques de l'essence. Il s'est pleinement développé en largeur. Il possède des dimensions très impressionnantes, que l'on retrouve rarement hors de son milieu naturel.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4bis avenue Marcellin Berthelot		
Repère cadastral	AD0488		
Essence	*Cedrus atlantica 'Glauca'* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre est situé au cœur d'un jardin privé, en face d'une remarquable demeure de villégiature. Il est visible depuis l'espace public en compagnie du remarquable sequoia qui l'accompagne.

Silhouette :
Ce cèdre de l'Atlas a une silhouette dissymétrique, en raison de la proximité du bâti.
Son port est étalé, nettement retombant et ses branches presque tortueuses le singularisent tout en témoignant de l'âge du sujet.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4bis avenue Marcellin Berthelot		
Repère cadastral	AD0488		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	40m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sequoia est situé au cœur d'un jardin privé, en face d'une remarquable demeure de villégiature. Il est visible depuis l'espace public en compagnie du remarquable cèdre qui l'accompagne.

Silhouette :
Cet imposant sequoia possède une silhouette bien particulière, qui fait son identité.
Son port est globalement conique, caractéristique de l'espèce, mais son tronc courbé lui donne une allure tout à fait singulière.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

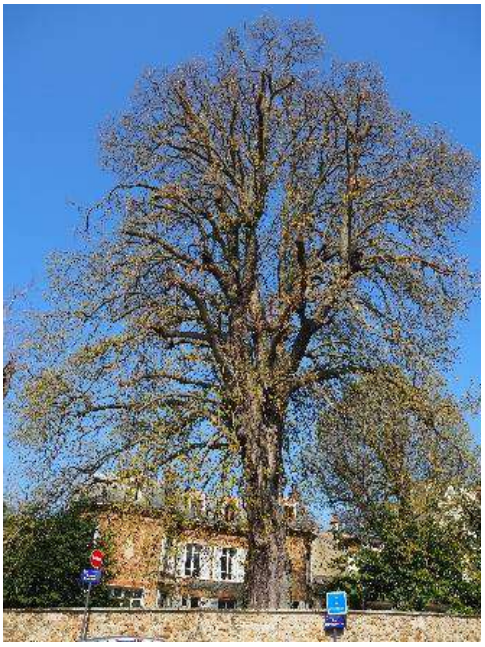
RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	31 avenue Le Corbeiller		
Repère cadastral	AL0073		
Essence	*Marronnier commun* Aesculus hippocastanum		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Commune : Arbre intéressant		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce marronnier est situé en fond de jardin privé ceint de murs de meulières. Il s'élève nettement au-dessus des limites parcellaires, et est situé dans l'axe de la rue de la Croix du Val. Au centre de la perspective il est visible depuis le bas de la rue, et participe pleinement du paysage urbain.

Silhouette :
Ce puissant marronnier est caractérisé par son port colonnaire, ses branches souples et légèrement retombantes - ce qui témoigne de l'âge du sujet.
Sa silhouette est souple et très élégante, malgré ses charpentières d'imposantes dimensions.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (*Aesculus x carnea)*, moins sensible.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	20 avenue Jean Jaurès		
Repère cadastral			
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Commune : Arbre intéressant		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane est situé dans la cour avant de l'Ecole primaire du Val.
Cette cour est largement ouverte sur rue, et offre une vue ouverte sur ce platane.

Silhouette :
Son port est étalé, voire sphérique. Limité par les bâtiments de l'école, il se développe davantage côté rue.
En hiver, on voit nettement sa ramure architecturée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Avenue du Maréchal Leclerc		
Repère cadastral	AR0006		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	26m
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Département : Arbre remarquable		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé au centre d'un rond-point, à Meudon-la-Forêt, il constitue un véritable point de repère et est visible depuis les axes en abords de giratoire. Il marque l'entrée de Meudon-la-Forêt.

Silhouette :
Le sujet présente un port colonnaire, ainsi qu'un fut droit et régulier, caractéristique de cette espèce à l'échelle monumentale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 avenue du Château		
Repère cadastral	AD0299		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia geant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	30m
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Il est situé en fond de jardin privé le long de l'avenue du Château : la vue sur le sujet est lointaine depuis l'espace public de l'avenue. On devine cependant les dimensions impressionnantes de cet arbre, qui dépasse nettement des toitures.

Silhouette :
Le port est droit, conique, caractéristique de cette espèce aux dimensions monumentales..

PRESCRIPTIONS

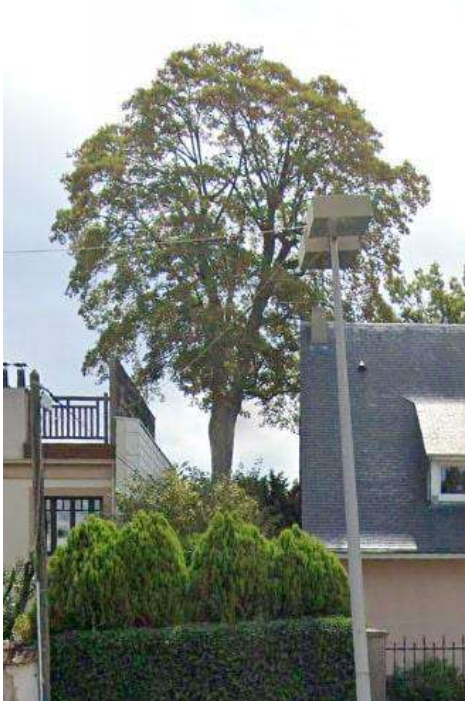
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	9 avenue du 11 Novembre 1918		
Repère cadastral	AB0427		
Essence	*Acer pseudoplatanus* Erable sycomore		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable est situé en arrière de parcelle privée.
Il est cadré par les deux bâtiments qui l'entourent, et se détache au-dessus de plantations arbustives basses.
Bien qu'on ne le distingue que de loin depuis l'espace public, il reste marquant pour le paysage.

Silhouette :
Cet érable doublement fléché possède un port globulaire caractéristique des érables.
On aperçoit surtout son houpier aéré depuis l'espace public.
En hiver on repère bien ses branches opposées qui le rendent identifiables.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 avenue du 11 Novembre 1918		
Repère cadastral	AB0133		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22m
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce marronnier est situé en limite de jardin privé, et dépasse largement sur l'espace public au-dessus du mur limitatif.

Silhouette :
Ce marronnier possède un fut court, une charpentière basse et d'autres charpentières bien marquées qui s'élèvent davantage. Cet ensemble de charpentières confère une forte densité au houppier de l'arbre.
Son port est globalement conique, et asymétrique du fait de sa charpentière basse.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (*Aesculus x carnea)*, moins sensible.
- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8 avenue du 11 Novembre 1918		
Repère cadastral	AB0131		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	26m
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Au sein d'un important jardin paysager, ce platane surplombe les arbres et arbustes l'accompagnant dans la parcelle.
Son houppier est visible depuis l'espace public, malgré les plantations denses qui l'accompagnent et doublent la clôture séparative.

Silhouette :
Les branches basses ont été taillées successivement : ce platane se caractérise aujourd'hui par un tronc fin et un fut élevé.
Son houppier dense, lui, est de port colonnaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8 avenue du 11 Novembre 1918		
Repère cadastral	AB0131		
Essence	*Tilia cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Au sein d'un important jardin paysager, ce tilleul surplombe les arbres et arbustes l'accompagnant dans la parcelle.
Son houppier est visible depuis l'espace public, malgré les plantations denses qui l'accompagnent et doublent la clôture limitative.

Silhouette :
Le fut haut et droit de ce sujet le caractérise. Son houppier, qui se développe très haut, est de forme sphérique.
Ses branches hautes se développent de manière équilibrée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 avenue du 11 Novembre 1918		
Repère cadastral	AB0133		
Essence	*Tilia cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
En fond de parcelle privée, densément planté, ce tilleul proche de la limite du terrain est bien visible depuis le sentier Lesveque en bordure de voie ferrée.

Silhouette :
Ce tilleul a poussé entouré d'autres sujets et a développé un fut droit et haut.
Il a un port colonnaire, qui témoigne plus de ses conditions de développement que de son espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	19 avenue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AK0383		
Essence	*Quercus robur* Quercus robur		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne s'inscrit dans le parc du musée Rodin, à proximité de la clôture doublée d'une haie en limite de site ainsi que de l'entrée principale du musée.
Il est donc visible depuis le parvis faisant face à l'entrée du musée.

Silhouette :
Ce chêne déjà bien développé, au port libre, est relativement jeune et présente un beau potentiel.
Son port est évasé, dessiné par les nombreuses charpentières souples qui s'échappent du tronc, et sont bien caractéristiques de l'espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-25

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	19 avenue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AK0383		
Essence	*Acer platanoides* Erable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'inscrit dans le parc du musée Rodin, à proximité du bâtiment du musée.
On l'aperçoit depuis l'espace public, et il se détache par son port remarquable.

Silhouette :
Sa silhouette est remarquable d'équilibre, bien que son fut soit doublement fléché. Sa silhouette est douce et élégante, avec un houppier dense légèrement globuleux.
Il se développe en un port colonnaire à étalé, légèrement évasé à la base du houppier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-26

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	19 avenue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AK0383		
Essence	*Acer pseudoplatanus* Erable faux-platane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne s'inscrit dans le parc du musée Rodin, à proximité de la clôture doublée d'une haie en limite de site.
Il est bien visible depuis le Sentier des Brillants qui longe le site.

Silhouette :
Il est doublement fléché, et présente des caractéristiques proches d'un arbre multi-troncs.
Cet érable développe un houppier dense et globuleux, et possède un port étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-27

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	19 avenue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AK0383		
Essence	*Fraxinus excelsior* Frêne élevé		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'inscrit dans le parc du musée Rodin, à proximité de la clôture limitative.
Il se détache d'un bosquet dense, son houppier s'élevant nettement en surplomb de celui-ci. Il est bien visible depuis le Sentier des Brillants.

Silhouette :
Ce frêne possède un joli port élancé, et un feuillage aérien. Bien qu'il soit de dimensions assez importantes, il garde grâce à ces caractéristiques une certaine légèreté et un houppier aéré.

PRESCRIPTIONS

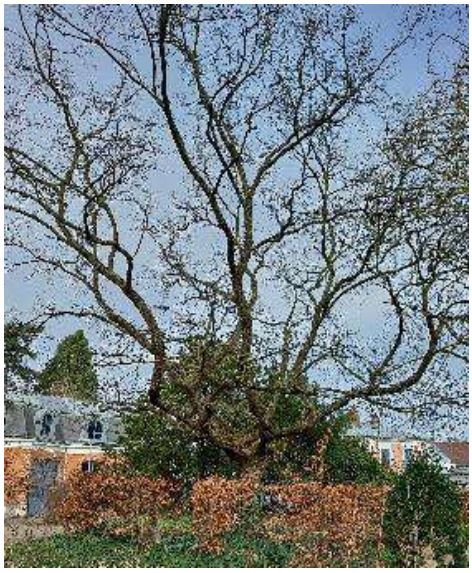
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-28

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Potager du Dauphin		
Repère cadastral	AD0221		
Essence	*Koelreuteria paniculata* Savonnier		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	15m de large
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce savonnier fait partie du jardin public du Potage du Dauphin.
Il se développe à proximité du bâtiment principal du parc.

Silhouette :
Ce savonnier s'est développé librement au sein du parc. Ce libre développement lui a permis d'exprimer son plein potentiel de développement en largeur.
Il possède un port étalé généreux, et une remarquable ramure souple et dessinée. Son houppier présente une forme arrondie.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-29

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Potager du Dauphin		
Repère cadastral	AD0221		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce savonnier fait partie du jardin public du Potager du Dauphin.
Il se développe à proximité de l'entrée Est du parc, côté rue de Porto Riche, qu'il marque nettement de sa présence.

Silhouette :
Ce séquoia géant a une silhouette singulière, légèrement penché du fait de la proximité d'autres sujets arborés.
Son port est globalement conique, malgré l'aspect ramassé et ovoïde de son houppier, et sa dissymétrie marquée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-30

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 rue des Clos Moreaux		
Repère cadastral	AP0501		
Essence	*Cedrus atlantica 'Glauca'* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé aux abords d'une résidence composée de logements collectifs, il est planté en front de rue, et participe pleinement au paysage de l'espace public.

Silhouette :
Le port retombant et souple de ce sujet et la densité de ses aiguilles le caractérisent.
Ses charpentières sont imposantes et bien étagées. Ses branches hautes, au sommet de son houppier, présentent une certaine dissymétrie.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-31

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1 rue des Capucins		
Repère cadastral	AC0020		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet arbre est situé au cœur de la résidence de logements des Capucins, au sein de ses espaces plantés collectifs.
Il fait face à l'un des bâtiments *et dépasse nettement de celui-ci.

Silhouette :
Cet arbre se singularise par sa silhouette fortement penchée, sûrement due aux contraintes liées à la proximité de la barre de logement et à l'encombrement du sous-sol.
Il présente un port colonnaire typique de l'essence et des branches légèrement retombantes accentuées par son feuillage pourpre souple.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-32

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	32 rue de Rushmoor		
Repère cadastral			
Essence	*Quercus robur* Chêne rouvre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	25m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
En lisière d'espace urbanisé de la commune, face à la forêt de Meudon, ce chêne développe sa ramure au-dessus d'un beau mur de pierres calcaires et vient largement participer du paysage de la rue de Rushmoor. Il forme comme une incursion de la forêt de Meudon en fond de jardin privé.

Silhouette :
Ce sujet vient développer une silhouette caractéristique des chênes. Peu contraint en largeur, il s'est particulièrement développé côté jardin, révélant la ramure aussi souple que structurée des chênes rouvres.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).
- La proximité de l'arbre avec le mur constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-33

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	18 rue de la République		
Repère cadastral	AP0537		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet arbre est situé dans la cour du collège privé Saint-Edmond-Saint-Joseph. Malgré les murs limitatifs relativement haut, on perçoit bien le houppier de l'arbre qui s'élève par-dessus.

Silhouette :
Ce marronnier s'est adapté à la proximité d'autres arbres, et à une taille surement régulière pour se développer en hauteur davantage qu'en largeur.
Il possède une charpentière dominante, faisant une certaine concurrence à la flèche mais lui donnant un aspect singulier, et une ramure souple et légèrement retombante.
Il possède un port colonnaire, à légèrement étalé à la base de son houppier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre. En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (*Aesculus x carnea)*, moins sensible

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-34

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	59 route des Gardes		
Repère cadastral	AD0302		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre est situé dans un jardin privé densément arboré, aux limites marquées par un beau mur de meulières.
Malgré la relative hauteur du mur, l'ensemble du houppier du hêtre pourpre est visible depuis l'espace public.

Silhouette :
Ce sujet arboré possède un port colonnaire élancé. Il s'est développé avec un fut assez haut et droit du fait de la proximité d'autres arbres. Les traces de tailles successives sont visibles bien qu'assez discrètes au niveau des charpentières, elles même de diamètre réduit.
Ce hêtre est remarquable par sa belle hauteur et la légèreté de son houppier, assez aérée pour l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-35

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	12 avenue du Château		
Repère cadastral	AD0415		
Essence	*Cedrus libani* Cèdre du liban		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut et 13m de large
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Il est situé dans les espaces communs d'une résidence privée. La clôture doublée d'une haie basse révèle le cèdre quasiment dans son entièreté. Il est nettement visible depuis l'avenue du Château.

Silhouette :
Son port est dense, étalé, légèrement érigé, ce qui révèle sa relative jeunesse. Son houppier est dense et assez équilibré.
Il s'agit d'un arbre remarquable qui dispose encore d'une belle marge de développement.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-36

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4 avenue du Château		
Repère cadastral	AD0343		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Il est situé dans les espaces communs d'une résidence privée. Situé à proximité de l'entrée de cette résidence, il vient la marquer.
Il est bien visible au-dessus des limites du terrain, formalisées par un muret doublé d'une clôture en fer forgé.

Silhouette :
Son port est érigé et étalé. Il possède une ramure souple, et semble avoir été peu ou pas taillé. Son feuillage souple et légèrement retombant vient renforcer les caractéristiques de sa ramure.
Il n'a pas atteint encore son optimum de développement en hauteur mais se développe déjà joliment en largeur.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-37

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	12 avenue du Château		
Repère cadastral	AD0415		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	18m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Il est situé dans les espaces communs d'une résidence privée. La clôture doublée d'une haie basse révèle nettement le hêtre. Il est bien visible depuis l'avenue du Château.

Silhouette :
Son port est étalé. Il possède une ramure souple, légèrement dissymétrique du fait de la proximité du bâti. Son fut est bas, lui donnant un aspect proche de la cépée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-38

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	34 avenue du Château		
Repère cadastral	AD0262		
Essence	*Tilia cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	18m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Il est situé dans un jardin privé, au niveau de la limite du terrain. Il est donc bien visible depuis l'avenue du Château.

Silhouette :
Ce tilleul, doublement fléché, possède un port colonnaire, avec un fut haut et deux flèches assez droites.
Il a été conditionné pour se développer en hauteur par la proximité d'autres arbres et avec une taille assez régulière.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- La proximité de l'arbre avec le bâti constitue un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-39

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 avenue du 11 Novembre 1918		
Repère cadastral	AB0133		
Essence	*Cedrus atlantica 'Glauca'* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut et 15m de large
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Il est situé dans un jardin privé, et est visible depuis l'ouverture créée par la voie ferrée à proximité de la parcelle. Son houppier est bien visible depuis le sentier Crèvecoeur.

Silhouette :
Son port est étalé, tabulaire et légèrement retombant. Il est bien caractéristique de l'essence par son port et ses proportions. Son houppier est dense, et présente une légère dissymétrie sommitale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-40

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Potager du Dauphin		
Repère cadastral	AD0221		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce marronnier est localisé dans le Potager du Dauphin, en encadrement de l'entrée Nord-Est du jardin.
Il est bien visible depuis la rue.

Silhouette :
Sa silhouette est légèrement penchée du fait de la concurrence du tilleul voisin. On lit de nombreuses traces de taille, avec notamment de nœuds au) la base de ses charpentières.
Son port est ovoïde et sa couronne dense.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

- Étant en surplomb de l'espace public une attention particulière est à porter aux branches qui pourraient présenter un risque de casse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-41

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8 rue des Vertugadins		
Repère cadastral	AO0018		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	30m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce séquoia est localisé en milieu de parcelle du jardin densément planté de l'ONERA. On l'aperçoit depuis la rue, par-delà la clôture, durant tout l'hiver.

Silhouette :
Ce séquoia possède un port conique à colonnaire, et présente une silhouette bien équilibrée.
Il se distingue par son houppier dense et relativement étalé, avec un sommet ovoïde.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-42

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8 rue des Vertugadins		
Repère cadastral	AO0018		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	30m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce séquoia est localisé en milieu de parcelle du jardin densément planté de l'ONERA. On l'aperçoit assez bien depuis l'espace public, par-dessus la clôture.

Silhouette :
Ce séquoia possède un port conique à pyramidal, et présente une silhouette bien équilibrée.
Il se distingue par son houppier dense à la base très étalée, lui conférant un aspect plus pyramidal que les autres sequoia de la parcelle.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-43

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4 rue des Vertugadins		
Repère cadastral	AO0018		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* Sequoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	30m de haut
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce séquoia est localisé en milieu de parcelle du jardin densément planté de l'ONERA. On l'aperçoit assez bien depuis l'espace public, par-dessus la clôture.

Silhouette :
Ce séquoia possède un port conique à pyramidal, et présente une silhouette légèrement penchée et dissymétrique. Il se distingue par son houppier qui se resserre en son sommet et s'étale nettement à la base, lui donnant un aspect pyriforme.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-44

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Paumier		
Repère cadastral	AN0296		
Essence	*Catalpa bignonioides* Catalpa commun		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique	**X**	
	Paysager	**X**	
Protection existante	- Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce catalpa est localisé au sein du Parc Paulier, au centre de la pelouse ouverte au nord du parc.

Silhouette :
Ce catalpa est remarquable par son âge avancé et sa silhouette tortueuse
Son port est étalé et irrégulier.
Son écorce noueuse témoigne bien de son âge avancé de même que sa ramure découpée.
Le large feuillage, sa superbe fleuraison et ses fruits remarquables - identitaires de l'espèce- rajoutent au caractère singulier de ce sujet arboré.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-45

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2, avenue Marcelin Berthelot		
Repère cadastral	AD 278		
Essence	*Acer platanoides L* Erable plane		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'installe dans un jardin privé, il se distingue par son port et sa hauteur qui dépasse la maison devant laquelle il a été planté.

Silhouette :
Cet érable présente un port étalé avec une cime dense.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-46

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2, avenue Marcelin Berthelot		
Repère cadastral	AD 278		
Essence	*Quercus robur L.* Chêne Pédonculé		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne, planté dans un jardin privé et à proximité de la limite parcellaire est visible depuis le domaine public en raison de ces dimensions.

Silhouette :
Ce chêne présente une forme semi-libre et ovoïde.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-47

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7, villa des Jardies		
Repère cadastral	AD 194		
Essence	*Juglans regia* Noyer		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge	**X**	
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce noyer s'installe dans un jardin privé.
Ses dimensions le rendent particulièrement visible et remarquable.

Silhouette :
Ce noyer est remarquable par ses dimensions, il présente de nombreuses ramifications depuis la base de son tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-48

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	3, Rue des Tybilles		
Repère cadastral	AH 101		
Essence	*Taxus* If		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site inscrit Colline de Brimborion		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet If installé à l'angle de deux voies et à proximité de l'accès à la parcelle se repère dans le lointain en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Cet if se caractérise par son port globulaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



MEUDON

MDN-AR-49

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11 bis, Rue des Capucins		
Repère cadastral	AD 488		
Essence	*Cedrus deodara* Cèdre de l'Himalaya		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Sites inscrits Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords et Abords de l'avenue du Château		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé à proximité d'une belle demeure, ce cèdre participe à l qualité paysagère des lieux.

Silhouette :
Ce cèdre présente un fut ramifié qui porte des charpentières imposantes largement étalées. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port tabulaire très largement étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres repères

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-001	allée des Vignes	
MDN-AI-002	Allée Mozart	10
MDN-AI-003	avenue des Fossés	
MDN-AI-004	avenue des Fossés	
MDN-AI-005	avenue des Fossés	
MDN-AI-006	Avenue des Fossés	1bis
MDN-AI-007	Avenue des Fossés	1bis
MDN-AI-008	Avenue des Trivaux	6bis
MDN-AI-009	Avenue des Trivaux	6ter
MDN-AI-010	Avenue des Trivaux	5
MDN-AI-011	Avenue des Trivaux	5
MDN-AI-012	Avenue des Trivaux	6ter
MDN-AI-013	Avenue des Trivaux	5
MDN-AI-014	Avenue du 11 Novembre 1918	1
MDN-AI-015	Avenue du 11 Novembre 1918	2
MDN-AI-016	Avenue du Chateau	41
MDN-AI-017	Avenue du Chateau	38
MDN-AI-018	Avenue du Chateau	41
MDN-AI-019	Avenue du Chateau	41
MDN-AI-020	avenue du Château	34
MDN-AI-021	avenue du Château	4
MDN-AI-022	avenue du Maréchal Lattre de Tassigny	24
MDN-AI-023	avenue du Maréchal Lattre de Tassigny	24
MDN-AI-024	Avenue Eiffel	15
MDN-AI-025	Avenue Eiffel	15
MDN-AI-026	Avenue Eiffel	3
MDN-AI-027	Avenue Eiffel	15
MDN-AI-028	avenue Jacqueminot	1
MDN-AI-029	Avenue Marcelin Berthelot	10
MDN-AI-030	boulevard Anatole France	25
MDN-AI-031	Boulevard Verd de Saint Julien	17bis
MDN-AI-032	Boulevard Verd de Saint Julien	16
MDN-AI-033	chemin Scribe	5
MDN-AI-034	chemin Scribe	11
MDN-AI-035	chemin Scribe	11
MDN-AI-036	rue Nouvelle	9
MDN-AI-037	rue Nouvelle	9
MDN-AI-038	rue Nouvelle	7
MDN-AI-039	impasse Marthe Edouard	7
MDN-AI-040	jardin du Lac	
MDN-AI-041	jardin du Lac	
MDN-AI-042	jardin du Lac	
MDN-AI-043	jardin du Lac	
MDN-AI-044	jardin du Lac	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-045	jardin du Lac	
MDN-AI-046	Jardin du lac	
MDN-AI-047	Jardin du lac	
MDN-AI-048	Jardin du lac	
MDN-AI-049	place d'Orion	
MDN-AI-050	place d'Orion	
MDN-AI-051	place d'Orion	
MDN-AI-052	Place de Stalingrad	-
MDN-AI-053	place Tony de Graaf	-
MDN-AI-054	Rond-point du Bassin	
MDN-AI-055	route des Gardes	59
MDN-AI-056	Rue Albert de Mun	4
MDN-AI-057	Rue Albert de Mun	1bis
MDN-AI-058	Rue Alexandre Guilmant	54bis
MDN-AI-059	Rue Basse de la Terrasse	1ter
MDN-AI-060	Rue Charles Desvergnes	2
MDN-AI-061	Rue Charles Infroit	14
MDN-AI-062	Rue Charles Infroit	23
MDN-AI-063	Rue Charles Infroit	23
MDN-AI-064	Rue d'Arthelon	7
MDN-AI-065	Rue d'Arthelon	7
MDN-AI-066	rue de l'Abbaye	4
MDN-AI-067	Rue de l'Orangerie	2
MDN-AI-068	Rue de l'Orangerie	2bis
MDN-AI-069	Rue de l'Orangerie	12
MDN-AI-070	rue de la Belgique	33
MDN-AI-071	Rue de la Bourgogne	15
MDN-AI-072	Rue de la Bourgogne	13
MDN-AI-073	rue de la Croix du Val	7
MDN-AI-074	rue de la Pépinière	
MDN-AI-075	rue de la Petite Fontaine	18
MDN-AI-076	rue de la Poste	5
MDN-AI-077	Rue de la République	85
MDN-AI-078	Rue de la République	83
MDN-AI-079	avenue de la République	79
MDN-AI-080	Rue de la République	18
MDN-AI-081	Rue de la République	18
MDN-AI-082	Rue de la République	83
MDN-AI-083	Rue de la République	83
MDN-AI-084	Rue de la République	18
MDN-AI-085	Rue de la République	18
MDN-AI-086	Rue de la Tour	4
MDN-AI-087	Rue de Paris	81 quater
MDN-AI-088	rue des Bigots	25
MDN-AI-089	rue des Capucins	5
MDN-AI-090	rue des Capucins	23

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-091	Rue des Capucins	5
MDN-AI-092	Parc Gilbert Gauer	
MDN-AI-093	Parc Gilbert Gauer	
MDN-AI-094	Parc Gilbert Gauer	
MDN-AI-095	Rue des Capucins	4
MDN-AI-096	Rue des Capucins	4
MDN-AI-097	Rue des Capucins	5
MDN-AI-098	rue des Cotigniers	6
MDN-AI-099	rue des Cotigniers	9
MDN-AI-100	Rue des Cotigniers	9
MDN-AI-101	Rue des Galons	69
MDN-AI-102	Rue des Galons	57
MDN-AI-103	Rue des Galons	69
MDN-AI-104	Rue des Galons	61
MDN-AI-105	rue des Larris	12
MDN-AI-106	rue des Larris	15
MDN-AI-107	rue des Larris	15
MDN-AI-108	rue des Marais	37
MDN-AI-109	rue des Montalets	1
MDN-AI-110	Rue des Peupliers	2
MDN-AI-111	rue des Pierres	11
MDN-AI-112	rue des Sorrières	41
MDN-AI-113	rue des Sorrières	29
MDN-AI-114	rue des Sorrières	39
MDN-AI-115	rue des Sorrières	39
MDN-AI-116	Rue des Vertugadins	8
MDN-AI-117	Rue des Vertugadins	8
MDN-AI-118	rue du Bassin	20
MDN-AI-119	rue du Bassin	20
MDN-AI-120	Rue du Bassin	3
MDN-AI-121	rue du Bel Air	5
MDN-AI-122	Rue du Bel Air	9
MDN-AI-123	Rue du Bel Air	5
MDN-AI-124	Rue du Bel Air	6bis
MDN-AI-125	Rue du Bel Air	6bis
MDN-AI-126	Rue du Bois de Fleury	
MDN-AI-127	rue du Cerf	2
MDN-AI-128	Rue du Général Gouraud	6
MDN-AI-129	Rue du Général Gouraud	6
MDN-AI-130	Rue du Général Gouraud	6
MDN-AI-131	Rue du Parc Fleury	6
MDN-AI-132	Rue du Parc Fleury	6
MDN-AI-133	Rue du Père Brottier	12
MDN-AI-134	Rue du Père Brottier	1
MDN-AI-135	Rue du Père Brottier	1
MDN-AI-136	Rue du Père Brottier	12

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-137	Rue du Père Brottier	12
MDN-AI-138	Rue Dumont d'Urville	2bis
MDN-AI-139	rue Ernest Renan	24
MDN-AI-140	rue Ernest Renan	24
MDN-AI-141	rue Ernest Renan	15
MDN-AI-142	Rue Ernest Renan	25
MDN-AI-143	Rue Ernest Renan	36
MDN-AI-144	Rue Ernest Renan	48
MDN-AI-145	Rue Ernest Renan	25
MDN-AI-146	Rue Ernest Renan	25
MDN-AI-147	Rue Ernest Renan	25
MDN-AI-148	Rue Ernest Renan	25
MDN-AI-149	Rue Ernest Renan	48
MDN-AI-150	Rue Fleury Panckouke	6
MDN-AI-151	Rue Fleury Panckouke	3
MDN-AI-152	rue de la croix du val	20
MDN-AI-153	rue Georges Langrognet	10
MDN-AI-154	rue Georges Langrognet	10
MDN-AI-155	rue Georges Millandry	5
MDN-AI-156	rue Georges Vogt	11
MDN-AI-157	rue Georges Vogt	24
MDN-AI-158	rue Hélène Loiret	5
MDN-AI-159	rue Hélène Loiret	5
MDN-AI-160	Rue Henri Barbusse	39
MDN-AI-161	Rue Henri Barbusse	35
MDN-AI-162	rue Hérault	36
MDN-AI-163	Rue Hérault	21
MDN-AI-164	rue Jean Brunet	3
MDN-AI-165	rue Leonie Rouzade	15
MDN-AI-166	rue Leonie Rouzade	15
MDN-AI-167	rue Leonie Rouzade	15
MDN-AI-168	Rue Leonie Rouzade	9
MDN-AI-169	Rue Leonie Rouzade	14bis
MDN-AI-170	Rue Leonie Rouzade	14bis
MDN-AI-171	rue Lucien Feuchot	19
MDN-AI-172	rue Lucien Feuchot	17
MDN-AI-173	Rue Marcel Allegot	10
MDN-AI-174	rue Marthe Edouard	24
MDN-AI-175	Rue Marthe Edouard	22
MDN-AI-176	Rue Marthe Edouard	36
MDN-AI-177	Rue Monge	14
MDN-AI-178	Rue Nouvelle	11
MDN-AI-179	Rue Nouvelle	9
MDN-AI-180	Rue Nouvelle	9
MDN-AI-181	rue Obeuf	12
MDN-AI-182	Rue Obeuf	8bis

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-183	Rue Obeuf	8bis
MDN-AI-184	Rue Pasteur	8
MDN-AI-185	rue Pastourelle	4
MDN-AI-186	Rue Paul Houette	4
MDN-AI-187	Rue Rabelais	4
MDN-AI-188	Rue Rabelais	4
MDN-AI-189	rue Robert Julien Lanen	3
MDN-AI-190	rue Saint-Exupéry	4
MDN-AI-191	Rue Terre Neuve Rue	3
MDN-AI-192	Rue Terre Neuve Rue	3
MDN-AI-193	Rue Terre Neuve Rue	3
MDN-AI-194	Sentier des Buats	2
MDN-AI-195	Sentier des Buats	2
MDN-AI-196	Sentier des Jardies	4
MDN-AI-197	Sentier des Tybilles	5
MDN-AI-198	Avenue du 11 novembre 1918	22
MDN-AI-199	Avenue du 11 novembre 1918	21
MDN-AI-200	Rue Edouard Laferrière	2
MDN-AI-201	Rue du bois dormant	1
MDN-AI-202	Rue Ernest Renan	25
MDN-AI-203	Rue du bassin	5
MDN-AI-204	Rue des sources	17
MDN-AI-205	Rue du Hameau	2
MDN-AI-206	Rue des Marais	10
MDN-AI-207	Rue Ernest Renan	55
MDN-AI-208	Rue du Bel air	2
MDN-AI-209	Rue du Bel air	5
MDN-AI-210	Square Maurice Denis	4
MDN-AI-211	Route des gardes	60
MDN-AI-212	Route des gardes	60
MDN-AI-213	Allée des Tilleuls	8
MDN-AI-214	rue du Bel Air	8
MDN-AI-215	rue Marcel Allegot	15
MDN-AI-216	rue Basse de la Terrasse	3
MDN-AI-217	rue Basse de la Terrasse	3
MDN-AI-218	Chemin des Lacets	28
MDN-AI-219	Route des gardes	56
MDN-AI-220	rue Valentine	14
MDN-AI-221	rue d'Alembert	46
MDN-AI-222	Rond-Point du Bassin	
MDN-AI-223	rue Charles Desvergnes	17
MDN-AI-224	rue Charles Desvergnes	17
MDN-AI-225	Route du Colonel Marcel Moraine	
MDN-AI-226	Sentier de la Pointe	2bis
MDN-AI-227	Sentier de la Pointe	2ter
MDN-AI-228	Rue de la petite fontaine	10

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-229	rue de la Petite Fontaine	10
MDN-AI-230	Rue Herault	1
MDN-AI-231	Rue des Jardies	10
MDN-AI-232	Avenue du Château	14
MDN-AI-233	avenue du Château	22
MDN-AI-234	Rue des Capucins	13
MDN-AI-235	Rue albert de Mun	2
MDN-AI-236	rue des Capucins	6
MDN-AI-237	rue des Capucins	6
MDN-AI-238	Avenue du Château	28
MDN-AI-239	Rue Obeuf	12
MDN-AI-240	Rue des Bigots	9
MDN-AI-241	Sentier des Buats	24
MDN-AI-242	rue Charles Desvergnes	5
MDN-AI-243	rue Charles Desvergnes	5
MDN-AI-244	Parc Gilbert Gauer	
MDN-AI-245	Jardin du lac	
MDN-AI-246	Rue Charles Desvergnes	9bis
MDN-AI-247	Rue Alexandre Guilmant	70
MDN-AI-248	Rue Alexandre Guilmant	74
MDN-AI-249	Rue Alexandre Guilmant	74
MDN-AI-250	chemin Scribe	4
MDN-AI-251	Avenue Scribe	8
MDN-AI-252	Route des Gardes	23
MDN-AI-253	rue Henri Savignac	27
MDN-AI-254	Route des gardes	24
MDN-AI-255	rue Alexandre Guilmant	38
MDN-AI-256	rue Alexandre Guilmant	7
MDN-AI-257	rue Alexandre Guilmant	5
MDN-AI-258	rue Alexandre Guilmant	20
MDN-AI-259	rue Alexandre Guilmant	20
MDN-AI-260	Boulevard Anatole France	40
MDN-AI-261	Boulevard Anatole France	25
MDN-AI-262	rue de Galons	11
MDN-AI-263	Rue Valentine	18
MDN-AI-264	Avenue Le Corbeiller	33
MDN-AI-265	Avenue Le Corbeiller	33
MDN-AI-266	Avenue Le Corbeiller	31
MDN-AI-267	Avenue Le Corbeiller	6
MDN-AI-268	rue Jean Brunet	8
MDN-AI-269	Rue Lavoisier	5
MDN-AI-270	Rue de la République	4
MDN-AI-271	rue de la République	20
MDN-AI-272	rue de la République	29
MDN-AI-273	Rue Valentine	18
MDN-AI-274	Avenue du Maréchal Joffre	14

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-275	Rue des Larris	29
MDN-AI-276	Rue des Larris	29
MDN-AI-277	Rue des Larris	29
MDN-AI-278	chemin de l'Ermitage	4
MDN-AI-279	Rond-Point du Bassin	
MDN-AI-280	Rue de la Belgique	31
MDN-AI-281	Rue de la Belgique	16
MDN-AI-282	Rue de la Belgique	45
MDN-AI-283	rue de la Belgique	45
MDN-AI-284	Rue de la Belgique	34
MDN-AI-285	Avenue du Maréchal Joffre	33
MDN-AI-286	Avenue du Maréchal Joffre	38
MDN-AI-287	rue de Porto Riche	20
MDN-AI-288	Rue de la Belgique	16
MDN-AI-289	rue Valentine	16
MDN-AI-290	rue Valentine	14
MDN-AI-291	Rue des Marais	60
MDN-AI-292	Rue des Marais	60
MDN-AI-293	Rue des Marais	60
MDN-AI-294	Rue de la Belgique	53
MDN-AI-295	Rue de Paris	95
MDN-AI-296	Rue Valentine	18
MDN-AI-297	Avenue Général Gouraud	1
MDN-AI-298	rue du Professeur Calmette	9
MDN-AI-299	rue du Bois Fleury	172
MDN-AI-300	rue du Bois Fleury	172
MDN-AI-301	rue du Bois Fleury	172
MDN-AI-302	rue du Bois Fleury	176
MDN-AI-303	Rue des Chaillots	15
MDN-AI-304	Rue des Pierres	4
MDN-AI-305	Rue des Pierres	4
MDN-AI-306	Rue des Pierres	4
MDN-AI-307	rue des Pierres	4
MDN-AI-308	rue de la République	67
MDN-AI-309	rue de la République	67
MDN-AI-310	rue de la République	67
MDN-AI-311	rue de la République	67
MDN-AI-312	rue de la République	15
MDN-AI-313	rue d'Alembert	46
MDN-AI-314	Rue de Rushmoor	27
MDN-AI-315	Rue de Rushmoor	25
MDN-AI-316	rue de Rushmoor	26
MDN-AI-317	Rue Fleury Panckouke	14bis
MDN-AI-318	Rue Charles Infroit	14
MDN-AI-319	Avenue du Maréchal Juin	14
MDN-AI-320	Rue Pierre et Marie Curie	6

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
MDN-AI-321	Square Maurice Denis	4
MDN-AI-322	rue de Porto Riche	15
MDN-AI-323	rue de Porto Riche	15
MDN-AI-324	Route des Gardes	51
MDN-AI-325	Rue Massenet	3
MDN-AI-326	Rue Pastourelle	10
MDN-AI-327	rue Ernest Renan	23
MDN-AI-328	rue Ernest Renan	23
MDN-AI-329	rue Ernest Renan	70
MDN-AI-330	rue Claude Dalseme	21
MDN-AI-331	rue Claude Dalseme	2
MDN-AI-332	rue des Sorrières	10
MDN-AI-333	Sentier des Brillants	10
MDN-AI-334	rue Marcel Allégot	15
MDN-AI-335	rue des Vertugadins	8
MDN-AI-336	Rue des Vertugadins	4
MDN-AI-337	Rue des Vertugadins	4
MDN-AI-338	Rue Porto Riche	7
MDN-AI-339	Rue Henri Savignac	27
MDN-AI-340	Avenue de Verdun	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photos	Description
MDN-AI-001		Allée des Vignes		Marronnier commun
MDN-AI-002	10	Allée Mozart		Epicéa
MDN-AI-003		Avenue des Fossés		Erable sycomore

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-004		Avenue des Fossés		Frêne élevé
MDN-AI-005		Avenue des Fossés		Platane commun
MDN-AI-006	1bis	Avenue des Fossés		Tilleul
MDN-AI-007	1bis	Avenue des Fossés		Tilleul

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-008	6bis	Avenue des Trivaux		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-009	6ter	Avenue des Trivaux		Pin noir
MDN-AI-010	5	Avenue des Trivaux		Tilleul

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-011	5	Avenue des Trivaux		Tilleul
MDN-AI-012	6ter	Avenue des Trivaux		Pin noir
MDN-AI-013	5	Avenue des Trivaux		Tilleul

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-014	1	Avenue du 11 Novembre 1918		Cèdre
MDN-AI-015	2	Avenue du 11 Novembre 1918		Pin noir
MDN-AI-016	41	Avenue du Chateau		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-017	38	Avenue du Chateau		Cèdre
MDN-AI-018	41	Avenue du Chateau		Marronnier commun
MDN-AI-019	41	Avenue du Chateau		Sequoia à feuilles d'if

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-020	34	Avenue du Château		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-021	4	Avenue du Château		Pin noir, à confirmer
MDN-AI-022	24	Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny		Peuplier d'Italie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-023	24	Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny		Sophora
MDN-AI-024	15	Avenue Eiffel		Marronnier commun
MDN-AI-025	15	Avenue Eiffel		Cèdre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-026	3	Avenue Eiffel		Cèdre
MDN-AI-027	15	Avenue Eiffel		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-028	1	Avenue Jacqueminot		Saule tortueux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-029	10	Avenue Marcelin Berthelot		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-030	25	Boulevard Anatole France		Peuplier d'Italie
MDN-AI-031	17bis	Boulevard Verd de Saint Julien		Pin sylvestre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-032	16	Boulevard Verd de Saint Julien		Arbre aux quarante écus
MDN-AI-033	5	Chemin Scribe		Marronnier commun
MDN-AI-034	11	Chemin Scribe		Epicéa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-035	11	Chemin Scribe		Epicéa
MDN-AI-036	9	Rue Nouvelle		Sequoia géant
MDN-AI-037	9	Rue Nouvelle		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-038	7	Rue Nouvelle		Platane
MDN-AI-039	7	Impasse Marthe Edouard		Robinier-faux acacia (robinia pseudoaccacia)
MDN-AI-040		Jardin du Lac		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-041		Jardin du Lac		Sophora

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-042		Jardin du Lac		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-043		Jardin du Lac		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-044		Jardin du Lac		Pin noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-045		Jardin du Lac		Pin noir
MDN-AI-046		Jardin du lac		Saule pleureur
MDN-AI-047		Jardin du lac		Saule pleureur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-048		Jardin du lac		Bouleau
MDN-AI-049		Place d'Orion		Chêne rouge d'Amérique
MDN-AI-050		Place d'Orion		Erable plane
MDN-AI-051		Place d'Orion		Saule pleureur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-052		Place de Stalingrad		Merisier
MDN-AI-053		Place Tony de Graaf		Pin noir
MDN-AI-054		Rond-point du Bassin		Cèdre de l'Atlas ou du Liban à confirmer
MDN-AI-055	59	Route des Gardes		Chêne

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-056	4	Rue Albert de Mun		Pin de l'Himalaya
MDN-AI-057	1bis	Rue Albert de Mun		Marronnier commun
MDN-AI-058	54bis	Rue Alexandre Guilmant		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-059	1ter	Rue Basse de la Terrasse		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-060	2	Rue Charles Desvergnes		Frêne élevé
MDN-AI-061	14	Rue Charles Infroit		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-062	23	Rue Charles Infroit		Peuplier d'Italie
MDN-AI-063	23	Rue Charles Infroit		Peuplier d'Italie
MDN-AI-064	7	Rue d'Arthelon		Tilleul

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-065	7	Rue d'Arthelon		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-066	4	Rue de l'Abbaye		Tilleul à petites feuilles
MDN-AI-067	2	Rue de l'Orangerie		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-068	2bis	Rue de l'Orangerie		Platane commun
MDN-AI-069	12	Rue de l'Orangerie		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-070	33	Rue de la Belgique		Epicéa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-071	15	Rue de la Bourgogne		If commun, à confirmer
MDN-AI-072	13	Rue de la Bourgogne		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-073	7	Rue de la Croix du Val		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-074		Rue de la Pépinière		Platane commun
MDN-AI-075	18	Rue de la Petite Fontaine		Albizia
MDN-AI-076	5	Rue de la Poste		Saule pleureur
MDN-AI-077	85	Rue de la République		Pin sylvestre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-078	83	Rue de la République		Sophora
MDN-AI-079	79	Rue de la République		Erable à confirmer
MDN-AI-080	18	Rue de la République		Pin noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-081	18	Rue de la République		Platane commun
MDN-AI-082	83	Rue de la République		Epicéa
MDN-AI-083	83	Rue de la République		Saule pleureur, à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-084	18	Rue de la République		Erable sycomore
MDN-AI-085	18	Rue de la République		Marronnier commun
MDN-AI-086	4	Rue de la Tour		Marronnier

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-087	81quater	Rue de Paris		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-088	25	Rue des Bigots		Tilleul à petites feuilles
MDN-AI-089	5	Rue des Capucins		Catalpa commun
MDN-AI-090	23	Rue des Capucins		Pin noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-091	5	Rue des Capucins		Tilleul à grandes feuilles
MDN-AI-092		Parc Gilbert Gauer		Marronnier commun
MDN-AI-093		Parc Gilbert Gauer		Pin noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-094		Parc Gilbert Gauer		Pin noir
MDN-AI-095	4	Rue des Capucins		Peuplier d'Italie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-096	4	Rue des Capucins		Sequoia géant
MDN-AI-097	5	Rue des Capucins		Tilleul à grandes feuilles
MDN-AI-098	6	Rue des Cotigniers		Chêne rouvre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-099	9	Rue des Cotigniers		Cèdre du Liban
MDN-AI-100	9	Rue des Cotigniers		Châtaignier
MDN-AI-101	69	Rue des Galons		Hêtre pourpre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-102	57	Rue des Galons		Pin noir
MDN-AI-103	69	Rue des Galons		Erable sycomore
MDN-AI-104	61	Rue des Galons		Pin noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-105	12	Rue des Larris		Marronnier commun
MDN-AI-106	15	Rue des Larris		Frêne, à confirmer
MDN-AI-107	15	Rue des Larris		Peuplier noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-108	37	Rue des Marais		Marronnier commun
MDN-AI-109	1	Rue des Montalets		Ailanthe
MDN-AI-110	2	Rue des Peupliers		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-111	11	Rue des Pierres		Hêtre pourpre
MDN-AI-112	41	Rue des Sorrières		Cyprès d'Italie
MDN-AI-113	29	Rue des Sorrières		Cerisier d'ornement

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-114	39	Rue des Sorrières		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-115	39	Rue des Sorrières		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-116	8	Rue des Vertugadins		Séquoia

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-117	8	Rue des Vertugadins		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-118	20	Rue du Bassin		Pin sylvestre
MDN-AI-119	20	Rue du Bassin		Arbre de Judée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-120	3	Rue du Bassin		If commun
MDN-AI-121	5	Rue du Bel Air		Tilleul à petites feuilles
MDN-AI-122	9	Rue du Bel Air		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-123	5	Rue du Bel Air		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-124	6bis	Rue du Bel Air		Cèdre du Liban
MDN-AI-125	6bis	Rue du Bel Air		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-126		Rue du Bois de Fleury		Tilleul, à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-127	2	Rue du Cerf		Pin noir
MDN-AI-128	6	Rue du Général Gouraud		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-129	6	Rue du Général Gouraud		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-130	6	Rue du Général Gouraud		Tilleul
MDN-AI-131	6	Rue du Parc Fleury		Erable, à confirmer
MDN-AI-132	6	Rue du Parc Fleury		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-133	12	Rue du Père Brottier		Pin noir
MDN-AI-134	1	Rue du Père Brottier		Sequoia géant
MDN-AI-135	1	Rue du Père Brottier		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-136	12	Rue du Père Brottier		Pin noir
MDN-AI-137	12	Rue du Père Brottier		Cèdre du Liban
MDN-AI-138	2bis	Rue Dumont d'Urville		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-139	24	Rue Ernest Renan		Erable, à confirmer
MDN-AI-140	24	Rue Ernest Renan		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-141	15	Rue Ernest Renan		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-142	25	Rue Ernest Renan		Peuplier
MDN-AI-143	36	Rue Ernest Renan		Erable
MDN-AI-144	48	Rue Ernest Renan		Cèdre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-145	25	Rue Ernest Renan		Peuplier
MDN-AI-146	25	Rue Ernest Renan		Peuplier
MDN-AI-147	25	Rue Ernest Renan		Erable plane

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-148	25	Rue Ernest Renan		Tilleuls à petites feuille, à confirmer
MDN-AI-149	48	Rue Ernest Renan		Cèdre
MDN-AI-150	6	Rue Fleury Panckoucke		Cèdre du Liban

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-151	3	Rue Fleury Panckoucke		Epicéa
MDN-AI-152	20	Rue de la croix du val		Sapin, à confirmer
MDN-AI-153	10	Rue Georges Langrognet		Paulownia

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-154	10	Rue Georges Langrognet		Paulownia
MDN-AI-155	5	Rue Georges Millandry		Platane commun
MDN-AI-156	11	Rue Georges Vogt		Erable sycomore

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-157	24	Rue Georges Vogt		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-158	5	Rue Hélène Loiret		Tilleul argenté, à confirmer
MDN-AI-159	5	Rue Hélène Loiret		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-160	39	Rue Henri Barbusse		Pin noir
MDN-AI-161	35	Rue Henri Barbusse		Cèdre
MDN-AI-162	36	Rue Hérault		Erable sycomore

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-163	21	Rue Hérault		Peuplier d'Italie
MDN-AI-164	3	Rue Jean Brunet		Frêne
MDN-AI-165	15	Rue Léonie Rouzade		Sequoia géant

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-166	15	Rue Léonie Rouzade		Tilleul
MDN-AI-167	15	Rue Léonie Rouzade		Tilleul
MDN-AI-168	9	Rue Léonie Rouzade		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-169	14bis	Rue Léonie Rouzade		Saule tortueux
MDN-AI-170	14bis	Rue Léonie Rouzade		Pin noir ou Pin sylvestre, à confirmer
MDN-AI-171	19	Rue Lucien Feuchot		Sophora du Japon, à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-172	17	Rue Lucien Feuchot		Erable faux platane
MDN-AI-173	10	Rue Marcel Allégot		Cèdre du Liban
MDN-AI-174	24	Rue Marthe Edouard		Saule pleureur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-175	22	Rue Marthe Edouard		Epicéa
MDN-AI-176	36	Rue Marthe Edouard		Cèdre de l'Atlas

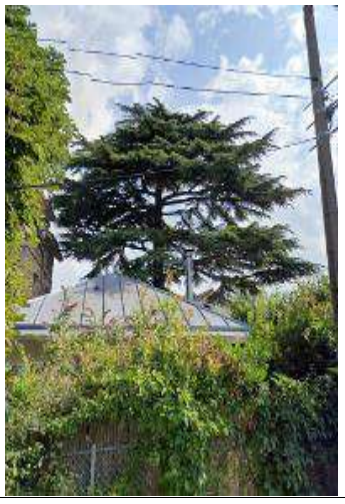
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-177	14	Rue Monge		Sapin noble
MDN-AI-178	11	Rue Nouvelle		Cèdre deodora
MDN-AI-179	9	Rue Nouvelle		Pin noir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-180	9	Rue Nouvelle		Pin noir
MDN-AI-181	12	Rue Obeuf		Pin sylvestre
MDN-AI-182	8bis	Rue Obeuf		Sequoia géant

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-183	8bis	Rue Obeuf		Pin sylvestre
MDN-AI-184	8	Rue Pasteur		Pin noir
MDN-AI-185	4	Rue Pastourelle		Cèdre du Liban

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-186	4	Rue Paul Houette		Pin noir
MDN-AI-187	4	Rue Rabelais		Erable sycomore
MDN-AI-188	4	Rue Rabelais		Erable sycomore

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-189	3	Rue Robert Julien Lanen		Catalpa
MDN-AI-190	4	Rue Saint-Exupéry		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-191	3	Rue Terre Neuve Rue		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-192	3	Rue Terre Neuve Rue		Epicéa
MDN-AI-193	3	Rue Terre Neuve Rue		Epicéa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-194	2	Sentier des Buats		Hêtre pourpre
MDN-AI-195	2	Sentier des Buats		Eucalyptus commun
MDN-AI-196	4	Sentier des Jardies		Erable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-197	5	Sentier des Tybilles		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-198	22	Avenue du 11 novembre 1918		Magnolia de Soulange
MDN-AI-199	21	Avenue du 11 novembre 1918		Magnolia de Soulange
MDN-AI-200	2	Rue Edouard Laferrière		Frêne élevé

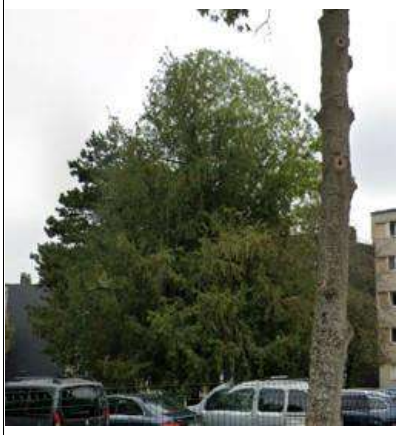
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-201	1	Rue du bois dormant		Cyprès d'Italie
MDN-AI-202	25	Rue Ernest Renan		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-203	5	Rue du bassin		Tilleul
MDN-AI-204	17	Rue des sources		Saule
MDN-AI-205	2	Rue du Hameau		Robinier faux acacia

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-206	10	Rue des marais		Cèdre
MDN-AI-207	55	Rue Ernest Renan		Essence à confirmer
MDN-AI-208	2	Rue du Bel air		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-209	5	Rue du Bel air		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-210	4	Square Maurice Denis		Erable faux platane
MDN-AI-211	60	Route des Gardes		Micocoulier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-212	60	Route des gardes		Marronnier commun
MDN-AI-213	8	Allée des Tilleuls		E. psager
MDN-AI-214	8	Rue du Bel Air		E.psger

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-215	15	Rue Marcel Allégot		Non visible
MDN-AI-216	3	Rue Basse de la Terrasse		Non repérable
MDN-AI-217	3	Rue Basse de la Terrasse		Non repérable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-218	28	Chemin des Lacets		Non visible
MDN-AI-219	56	Route des Gardes		Bouleau verruqueux
MDN-AI-220	14	Rue Valentine		Cyprès

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-221	46	Rue d'Alembert		Pin
MDN-AI-222		Rond-Point du Bassin		Savonnier
MDN-AI-223	17	Rue Charles Desvergnes		Essence à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-224	17	Rue Charles Desvergnes		Essence à confirmer
MDN-AI-225		Route du Colonel Marcel Moraine		Cèdre du Liban
MDN-AI-226	2bis	Sentier de la Pointe		Cèdre du Liban
MDN-AI-227	2ter	Sentier de la Pointe		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-228	10	Rue de la Petite Fontaine		Frêne élevé
MDN-AI-229	10	Rue de la Petite Fontaine		Essence à confirmer
MDN-AI-230	1	Rue Herault		Magnolia à grandes fleurs

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-231	10	Rue des Jardies		Cèdre du Liban
MDN-AI-232	14	Avenue du Château		Pin noir
MDN-AI-233	22	Avenue du Château		Essence à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-234	13	Rue des Capucins		Epicéa
MDN-AI-235	2	Rue Albert de Mun		Peuplier d'Italie
MDN-AI-236	6	Rue des Capucins		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-237	6	Rue des Capucins		Essence à confirmer
MDN-AI-238	28	Avenue du Château		Saule pleureur
MDN-AI-239	12	Rue Obeuf		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-240	9	Rue des bigots		Bouleau
MDN-AI-241	24	Sentier des Buats		Pin
MDN-AI-242	5	Rue Charles Desvergnes		Erable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-243	5	Rue Charles Desvergnes		Cèdre
MDN-AI-244		Parc Gilbert Gauer		Marronnier commun
MDN-AI-245		Jardin du lac		Saule pleureur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-246	9bis	Rue Charles Desvergnes		Erable
MDN-AI-247	70	Rue Alexandre Guilmant		Arbre de Judée
MDN-AI-248	74	Rue Alexandre Guilmant		Saule pleureur
MDN-AI-249	74	Rue Alexandre Guilmant		Bouleau

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-250	4	Chemin Scribe		Essence à confirmer
MDN-AI-251	8	Avenue Scribe		Frêne élevé
MDN-AI-252	23	Route des Gardes		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-253	27	Rue Henri Savignac		Erable
MDN-AI-254	24	Route des gardes		Marronnier commun
MDN-AI-255	38	Rue Alexandre Guilmant		Essence à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-256	7	Rue Alexandre Guilmant		Epicéa
MDN-AI-257	5	Rue Alexandre Guilmant		Essence à confirmer
MDN-AI-258	20	Rue Alexandre Guilmant		If commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-259	20	Rue Alexandre Guilmant		If commun
MDN-AI-260	40	Boulevard Anatole France		Pin
MDN-AI-261	25	Boulevard Anatole France		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-262	11	Rue de Galons		Thuya

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-263	18	Rue Valentine		Marronnier commun
MDN-AI-264	33	Avenue Le Corbeiller		Chêne rouvre ou sessile
MDN-AI-265	33	Avenue Le Corbeiller		Frêne élevé

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-266	31	Avenue Le Corbeiller		Platane commun
MDN-AI-267	6	Avenue Le Corbeiller		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-268	8	Rue Jean Brunet		If commun
MDN-AI-269	5	Rue Lavoisier		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-270	4	Rue de la République		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-271	20	Rue de la République		Pin
MDN-AI-272	29	Rue de la République		Erable
MDN-AI-273	18	Rue Valentine		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-274	14	Avenue du Maréchal Joffre		Cèdre du Liban
MDN-AI-275	29	Rue des Larris		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-276	29	Rue des Larris		Erable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-277	29	Rue des Larris		Erable
MDN-AI-278	4	Chemin de l'Ermitage		Essence à confirmer
MDN-AI-279		Rond-Point du Bassin		Bouleau verruqueux
MDN-AI-280	31	Rue de la Belgique		If commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-281	16	Rue de la Belgique		If commun
MDN-AI-282	16	Rue de la Belgique		Bouleau
MDN-AI-283	45	Rue de la Belgique		Epicéa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-284	45	Rue de la Belgique		Thuya
MDN-AI-285	34	Rue de la Belgique		Marronnier commun
MDN-AI-286	33	Avenue du Maréchal Joffre		Erable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-287	38	Avenue du Maréchal Joffre		Cèdre du Liban
MDN-AI-288	20	Rue de Porto Riche		Essence à confirmer
MDN-AI-289	16	Rue Valentine		Saule pleureur

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-290	14	Rue Valentine		Epicéa
MDN-AI-291	60	Rue des Marais		Epicéa
MDN-AI-292	60	Rue des Marais		Epicéa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-293	60	Rue des Marais		Epicéa
MDN-AI-294	53	Rue de la Belgique		Bouleau
MDN-AI-295	95	Rue de Paris		Marronnier commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-296	18	Rue Valentine		Marronnier commun
MDN-AI-297	1	Avenue Général Gouraud		Cèdre de l'Himalaya
MDN-AI-298	9	Rue du Professeur Calmette		Epicéa (à confirmer)
MDN-AI-299	172	Rue du Bois Fleury		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-300	172	Rue du Bois Fleury		Epicéa (à confirmer)
MDN-AI-301	172	Rue du Bois Fleury		Cèdre (à confirmer)
MDN-AI-302	176	Rue du Bois Fleury		Pin (à confirmer)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-303	15	Rue des Chaillots		Epicéa
MDN-AI-304	4	Rue des Pierres		Cèdre du Liban
MDN-AI-305	4	Rue des Pierres		Pin de l'Himalaya

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-306	4	Rue des Pierres		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-307	4	Rue des Pierres		Essence à confirmer
MDN-AI-308	67	Rue de la République		Magnolia à grandes fleurs
MDN-AI-309	67	Rue de la République		Magnolia à grandes fleurs

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-310	67	Rue de la République		Magnolia à grandes fleurs
MDN-AI-311	67	Rue de la République		Magnolia à grandes fleurs
MDN-AI-312	15	Rue de la République		Cèdre du Liban
MDN-AI-313	46	Rue d'Alembert		Thuya

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-314	27	Rue de Rushmoor		Tilleul
MDN-AI-315	25	Rue de Rushmoor		Cèdre
MDN-AI-316	26	Rue de Rushmoor		Erable sycomore

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-317	14bis	Rue Fleury Panckoucke		Erable
MDN-AI-318	14	Rue Charles Infroit		Marronnier commun
MDN-AI-319	14	Avenue du Maréchal Juin		Essence à confirmer

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-320	6	Rue Pierre et Marie Curie		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-321	4	Square Maurice Denis		Cèdre de l'Atlas
MDN-AI-322	15	Rue de Porto Riche		Platane commun

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-323	15	Rue de Porto Riche		Essence à déterminer
MDN-AI-324	51	Route des Gardes		Paulownia
MDN-AI-325	3	Rue Massenet		Erable
MDN-AI-326	10	Rue Pastourelle		Hêtre pourpre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-327	23	Rue Ernest Renan		Peuplier d'Italie
MDN-AI-328	23	Rue Ernest Renan		Peuplier d'Italie
MDN-AI-329	70	Rue Ernest Renan		Epicéa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-330	21	Rue Claude Dalseme		Prunus
MDN-AI-331	2	Rue Claude Dalseme		Prunier pourpre
MDN-AI-332	10	Rue des Sorrières		Peu visible
MDN-AI-333	10	Sentier des Brillants		Cèdre du Liban

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-334	15	Rue Marcel Allégot		Essence à confirmer
MDN-AI-335	8	Rue des Vertugadins		Pin sylvestre
MDN-AI-336	4	Rue des Vertugadins		Séquoia

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

MDN-AI-337	4	Rue des Vertugadins		Séquoia
MDN-AI-338	7	Rue Porto Riche		Frêne
MDN-AI-339	27	Rue Henri Savignac		Erable
MDN-AI-340		Avenue de Verdun		Chêne

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-7-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.f – Cahier des patrimoines protégés

Sèvres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 11 décembre 2024 approuvant le projet de PLUi

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT CHAVILLE ISSY-LES-MOULINEAUX MARNES-LA-COQUETTE MEUDON SÈVRES VANVES VILLE-D'AVRAY

Patrimoine bâti remarquable..... 3
Patrimoine bâti d'intérêt..... 148
Ensembles bâtis à caractère patrimonial..... 201
Ensembles urbains d'intérêt..... 203
Arbres remarquables..... 205

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
SEV-R-001	Avenue Brimborion	9
SEV-R-002	Avenue Brimborion	11
SEV-R-003	Rue des Fontenelles	8 bis
SEV-R-004	Avenue Brimborion	26
SEV-R-005	Avenue Brimborion	32
SEV-R-006	Avenue Brimborion	34
SEV-R-007	Chemin des Lacets	12
SEV-R-008	Avenue Brimborion	15
SEV-R-009	Chemin des Lacets	16
SEV-R-010	Avenue Brimborion	19
SEV-R-011	Grande Rue	2
SEV-R-012	Grande Rue	1
SEV-R-013	Avenue Lulli	2
SEV-R-014	Grande Rue	7
SEV-R-015	Grande Rue	16
SEV-R-016	Grande Rue	17
SEV-R-017	Grande Rue	47
SEV-R-018	Grande Rue	54
SEV-R-019	Rue Reinert	2
SEV-R-020	Grande Rue	100
SEV-R-021	Grande Rue	110
SEV-R-022	Grande Rue	112
SEV-R-023	Avenue de l'Europe	19
SEV-R-024	Rue Brancas	60
SEV-R-025	Rue Brancas	23
SEV-R-026	Rue Brancas	23 bis
SEV-R-027	Rue des Rouillis	24
SEV-R-028	Rue Brancas	25 bis
SEV-R-029	Rue Brancas	42
SEV-R-030	Rue Brancas	64
SEV-R-031	Rue Brancas	69
SEV-R-032	Rue Brancas	74
SEV-R-033	Rue Brancas	77
SEV-R-034	Rue Brancas	84
SEV-R-035	Rue Brancas	92
SEV-R-036	Rue Brancas	94
SEV-R-037	Rue Brancas	106
SEV-R-038	Rue Brancas	112
SEV-R-039	Rue Brancas	114
SEV-R-040	Rue Brancas	115
SEV-R-041	Rue Brancas	119 bis
SEV-R-042	Rue Brancas	120
SEV-R-043	Rue Brancas	126
SEV-R-044	Rue de la Cerisaie	12
SEV-R-045	Rue des Soupirais	1
SEV-R-046	Rue de la Porte du Parc	5
SEV-R-047	Rue de la Porte du Parc	6
SEV-R-048	Rue des Fontenelles	8
SEV-R-049	Rue des Fontenelles	10
SEV-R-050	Rue des Fontenelles	12

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
SEV-R-051	Rue des Fontenelles	21
SEV-R-052	Rue des Fontenelles	27
SEV-R-053	Rue des Fontenelles	47
SEV-R-054	Rue des Fontenelles	32
SEV-R-055	Rue des Fontenelles	64
SEV-R-056	Rue Honoré de Balzac	3
SEV-R-057	Rue Honoré de Balzac	5
SEV-R-058	Rue Cadet de Gassicourt	2
SEV-R-059	Rue des Dames Marie	4
SEV-R-060	Rue du Maréchal Galliéni	10
SEV-R-061	Rue du Point de Vue	7bis
SEV-R-062	Rue des Dames Marie	3
SEV-R-063	Rue des Dames Marie	5
SEV-R-064	Rue des Dames Marie	7
SEV-R-065	Rue du Maréchal Galliéni	3
SEV-R-066	Rue Riocreux	9
SEV-R-067	Rue Riocreux	11
SEV-R-068	Place Pierre Brossolette	1
SEV-R-069	Rue des Jardies	1 bis
SEV-R-070	Route des Gardes	4
SEV-R-071	Rue des Jardies	7
SEV-R-072	Rue de Ville d'Avray	134
SEV-R-073	Rue de Ville d'Avray	95
SEV-R-074	Rue de Ville d'Avray	99
SEV-R-075	Rue des Hauts Closeaux	43
SEV-R-076	Rue Jeanne d'Arc	8
SEV-R-077	Avenue Jules Gevelot	8
SEV-R-078	Rue Jeanne d'Arc	12
SEV-R-079	Rue Jeanne d'Arc	14
SEV-R-080	Rue Jeanne d'Arc	16
SEV-R-081	Rue de la Caille	4
SEV-R-82	Avenue Henri Régnault	19
SEV-R-083	Rue du Bel - Air	4 bis
SEV-R-084	Rue du Bel - Air	8 bis
SEV-R-085	Avenue de la Division Leclerc	21
SEV-R-086	Rue des Hauts Closeaux	13
SEV-R-087	Rue des Hauts Closeaux	15
SEV-R-088	Rue des Hauts Closeaux	17
SEV-R-089	Rue Anne Amieux	1
SEV-R-090	Rue Croix Bosset	47
SEV-R-091	Rue Croix Bosset	53
SEV-R-092	Rue de la Justice	10
SEV-R-093	Rue de la Justice	12
SEV-R-094	Rue de la Justice	26
SEV-R-095	Rue de la Monesse	1
SEV-R-096	Rue du Belvédère de la Ronce	4
SEV-R-097	Rue Gustave Guillaumet	10
SEV-R-098	Avenue Henri Régnault	20
SEV-R-099	Rue de la Monesse	62
SEV-R-100	Rue Freville Le-vingt	17

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
SEV-R-101	Rue des Bas Tillets	20
SEV-R-102	Rue Champ Fleury	5
SEV-R-103	Rue Ernest Renan	75
SEV-R-104	Rue des Pommerets	41
SEV-R-105	Rue des Bois	2
SEV-R-106	Rue Ernest Renan	8
SEV-R-107	Rue Ernest Renan	10
SEV-R-108	Rue Ernest Renan	35
SEV-R-109	Rue Avice	1
SEV-R-110	Rue des Fontaines	30bis et 32
SEV-R-111	Avenue Eiffel	27
SEV-R-112	Rue Ernest Renan	1
SEV-R-113	Rue Nungesser et Coli	20
SEV-R-114	Rue Nungesser et Coli	25
SEV-R-115	Rue Auguste Rodin	20
SEV-R-116	Rue Auguste Rodin	22
SEV-R-117	Rue Maurice Berteaux	2
SEV-R-118	Rue Maurice Berteaux	4
SEV-R-119	Rue Maurice Berteaux	11 bis
SEV-R-120	Rue des Binelles	19
SEV-R-121	Rue des Binelles	30
SEV-R-122	Rue des Binelles	40
SEV-R-123	Rue Victor Hugo	9
SEV-R-124	Rue Diderot	15
SEV-R-125	Rue Diderot	7
SEV-R-126	Rue Brongniart	6
SEV-R-127	Rue Brongniart	8 bis
SEV-R-128	Rue Brongniart	9
SEV-R-129	Avenue de la Division Leclerc	21
SEV-R-130	Avenue de la Division Leclerc	16
SEV-R-131	Avenue de la Division Leclerc	20
SEV-R-132	Avenue de la Division Leclerc	14
SEV-R-133	Avenue Henri Régnault	2
SEV-R-134	Avenue Henri Régnault	3
SEV-R-135	Avenue Henri Régnault	4
SEV-R-136	Avenue Henri Régnault	5
SEV-R-137	Avenue Henri Régnault	6
SEV-R-138	Avenue Henri Régnault	14
SEV-R-139	Avenue Henri Régnault	15
SEV-R-140	Avenue Henri Régnault	16
SEV-R-141	Avenue Henri Régnault	17



SÈVRES	
	SEV-R-01
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, avenue de Brimborion 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0097**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise s'inspire de l'architecture régionaliste. La maison est mitoyenne avec le 11, avenue Brimborion, donnant un caractère encore plus imposant à la bâtisse. Élevée sur trois niveaux carrés, elle est couronnée par un haut comble à la Mansart. L'architecture profite de la position à l'angle d'un des lacets de l'avenue Brimborion, avec le développement d'une très large terrasse au premier niveau. La maison, de plan en L, comporte de nombreux jeux de volume (avancée/recul de la façade, articulation des volumes en toiture).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, éléments bois) • Respect et maintien du mur de soutènement en moellons sur l'avenue Brimborion et de la clôture qui le surplombe **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Mur de soutènement sur l'avenue Brimborion • Volume de toiture • Jeux de volumes et d'avancée en façade • Garde-corps et balustre en bois • Marquise en bois de l'entrée • Mur de soutènement, clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



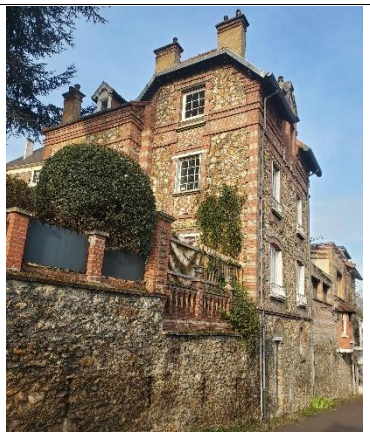
SÈVRES	
	SEV-R-02
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, avenue de Brimborion 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0096**
Catégorie	**Maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise s'inspire de l'architecture régionaliste. La bâtisse est mitoyenne avec le 9 avenue Brimborion, donnant un caractère encore plus imposant à la maison. Élevée sur trois niveaux carrés, elle est couronnée par un haut comble à la Mansart et marquée par un haut pignon orienté sur le jardin. L'architecture profite de la position à l'angle d'un des lacets de l'avenue Brimborion, avec le développement d'une très large terrasse au premier niveau. La maison, de plan en L, comporte de nombreux jeux de volume (avancée/recul de la façade, articulation de volumes en toiture).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, et des contrastes de teinte entre façade et éléments de modénatures en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, éléments bois) • Respect et maintien du mur de soutènement en moellons sur l'avenue Brimborion et de la clôture qui le surplombe **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Mur de soutènement sur l'avenue Brimborion • Volume de toiture • Jeux de volume et d'avancée en façade • Garde-corps et balustre en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une porte de garage e, cohérence avec l'architecture de la bâtisse et le mur de soutènement, en cas de remplacement de la porte de garage



SÈVRES	
	SEV-R-03
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8bis, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0186**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue. Peu visible depuis l'espace public en raison de la clôture et de la haie végétalisée dense, la bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente qui l'accompagnent. Les linteaux à arcs surbaissés et le bandeau qui marquent le dernier niveau contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps en bois peint • Modénature en brique • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)





SÈVRES	
	SEV-R-04
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26, avenue de Brimborion 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0089**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe à l'angle de l'un des lacets de l'avenue Brimborion. Élevée sur deux niveaux carrés à l'alignement sur rue, elle est surmontée par un comble aménagé, éclairé par des lucarnes. Son architecture profite également de la déclivité avec un niveau semi-enterré, un haut mur de soutènement marque la limite entre la parcelle privée et la voie. La bâtisse construite bâtie en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture. Les chaînes d'angle de la villa, les linteaux à arcs surbaissés et la balustre du jardin contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (débord de toiture, garde-corps , marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail, de la clôture et des balustres en brique sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Jeu de volumétrie de la toiture • Modénature en bois peint (marquise et garde-corps) • Mur de soutènement	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)



SÈVRES	
	SEV-R-05
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**32, avenue de Brimborion** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0093**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe sur une parcelle traversante. La façade sur jardin présente une façade à deux travées dont l'axe de symétrie est marqué par un fronton et une lucarne. La façade « principale » articule quant à elle un avant-corps et une petite tourelle. La bâtisse présente donc un jeu de volumétrie tant en façade qu'en toiture. Les ouvertures sont marquées par un encadrement réalisé en enduit qui contraste avec la matérialité principale de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window, balustres) • Respect et maintien de l'ensemble du portail, de la clôture et des balustres en brique sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Jeu de volumétrie de la toiture et des façades • Bow-window • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-06
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**34, avenue de Brimborion 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0098**
Catégorie	**Maison de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure de maître s'installe en retrait de la rue. Elevée sur deux niveaux carrés et elle présente un très haut comble aménagé, la bâtisse profite d'un vaste jardin et d'une vue sur la Seine. La maison construite en brique est couverte par une toiture à croupe en ardoise. Les chaînes d'angle de la bâtisse et les encadrements des ouvertures réalisés en enduit contrastent avec la brique rouge des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window, serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture • Bow-window • Contrevent en bois • Clôture et portail sur rue • Serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-07
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, Chemin des Lacets 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0079**
Catégorie	***Maison individuelle***
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison profite de la déclivité des lieux. Elle s'élève côté Seine sur trois niveaux carrés et côté Sèvres sur deux étages. L'ensemble est couvert par une toiture à deux pentes sous laquelle les combles sont éclairés grâce à des lucarnes. La déclivité a amené la construction d'un mur de soutènement permettant d'abriter un étage semi-enterré. La bâtisse a été construite en meulière.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, garde-corps) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Symétrie et régularité des travées • Lucarne bois • Garde-corps en bois peint • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-08
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, avenue Brimborion** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0450**
Catégorie	**Pavillon**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce vaste pavillon s'installe au cœur d'un très grand jardin. Elle se caractérise par son style Art déco, mettant à l'honneur des formes et lignes géométriques. Elle se distingue également par une très grande symétrie et régularité des façades. Les angles et les travées centrales contrastent par un traitement en enduit clair, le reste des élévations ayant été réalisé en moellons.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité et symétrie des façades	

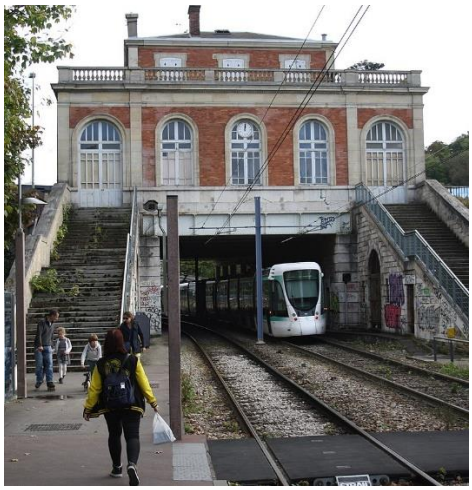




SÈVRES	
	SEV-R-09
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, chemin des Lacets** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0140**
Catégorie	**Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa élevée sur quatre niveaux joue avec la déclivité des lieux. Son originalité porte sur sa toiture-terrasse. La bâtisse construite en meulière est marquée par un jeu de volume que les nombreux balcons et terrasses soulignent.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, queues de vaches) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la bâtisse • Dessin des menuiseries • Garde-corps et éléments en bois peint • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

<table>
<tr><td rowspan="8"> </td><td colspan="2">SÈVRES</td></tr>
<tr><td colspan="2">SEV-R-10</td></tr>
<tr><td><u>Critère d’identification</u></td><td>Code de l’Urbanisme, article L. 151-19</td></tr>
<tr><td><u>Adresse</u></td><td>19, avenue de Brimborion
92310 Sèvres</td></tr>
<tr><td><u>Repère cadastral</u></td><td>AE 0087</td></tr>
<tr><td><u>Catégorie</u></td><td>Maison individuelle</td></tr>
<tr><td><u>Protection existante</u></td><td>Site inscrit « Colline de Brimborion »</td></tr>
<tr><td><u>Architecte</u></td><td>-</td></tr>
<tr><td><u>Période constructive</u></td><td>Fin XIXe – début XXe siècle</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</td><td colspan="2">PRESCRIPTIONS</td></tr>
<tr><td>Cette maison de plan rectangulaire a été bâtie sur deux niveaux carrés et présente un volume original de toiture, avec croupe, couverte en tuile.
La bâtisse construite en meulière, présente une façade sur Seine, très largement ouverte (baie à quatre vantaux du dernier niveaux) et une façade sur coteau présentant quatre travées régulières organisées autour de l’entrée.
Le dernier niveau de la bâtisse est marqué par un décors en brique réalisé grâce à la polychromie et au jeu de calepinage du matériaux.</td><td colspan="2">Travaux sur l’existant
• Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
• Respect et maintien de l’ensemble des éléments de la construction encore conservés (souches de cheminée, garde-corps)
• Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l’espace public
• Respect et maintien de l’ensemble du portail, de la clôture et des balustres en brique sur rue
Dispositifs et ouvrages techniques
• Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
• Maintien des persiennes métalliques</td></tr>
<tr><td>ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS</td><td colspan="2">RECOMMANDATIONS</td></tr>
<tr><td>• Polychromie et jeu de matériaux en façade
• Volumétrie de la toiture
• Souche de cheminée
• Dessin des menuiseries
• Garde-corps
• Clôture et portail sur rue</td><td colspan="2">• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries</td></tr>
</table>



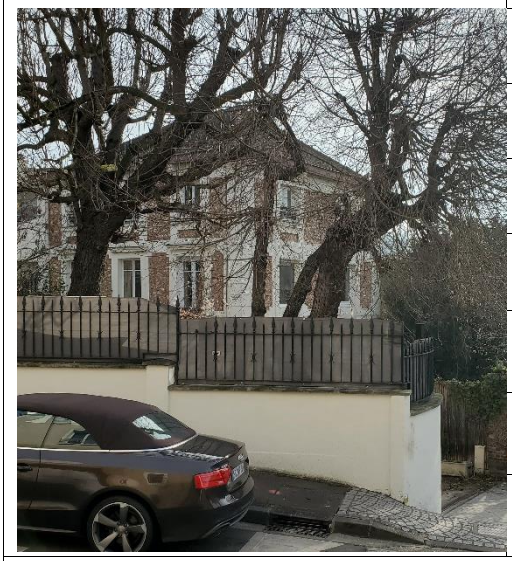
SÈVRES	
	SEV-R-11
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, Grande Rue** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AD 0012**
Catégorie	**Équipement/gare**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Mise en service le 1er mai 1889**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La gare du Pont de Sèvres est une ancienne gare ferroviaire de la ligne de Puteaux à Issy-Plaine (ligne des Moulineaux), devenue une station de tramway de la ligne 2 du tramway d'Île-de-France (ligne T2). La gare, installée en pont au-dessus des voies, possède une architecture similaire à de nombreuses gares de la petite ceinture. Bâtie en brique, ses modénatures et encadrements de baies contrastent par leur traitement en pierre calcaire. À la suite de la démolition du pont de Sèvres en 1934 et de sa reconstruction en 1963, le bâtiment des voyageurs se retrouve encaissé d'environ 1,70 m par rapport au niveau de circulation du pont actuel, et perd le vaste parvis dont il disposait à l'époque du premier pont de Sèvres.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres pierre)
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes du premier et du second niveau • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Balustre en pierre de la terrasse • Symétrie et composition des façades	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas de création d'un ascenseur ou d'un volume nécessaire à l'exploitation des lieux



SÈVRES	
	SEV-R-12
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, Grande Rue** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0195**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble se développe sur une largeur importante, il compte 11 travées . L'observation de la composition de la façade et du dessin des ouvertures suggère que cet immeuble est issu de la réunion de deux bâtisses : la première de deux travées décrivant trois niveaux carrés et un étage d'attique, le second présente une composition symétrique dont l'axe est marqué par un balcon et la porte cochère. L'ensemble de l'immeuble est couvert par une toiture à deux pans percée par des lucarnes. L'immeuble a fait l'objet d'une lourde réhabilitation, l'ensemble des garde-corps a été remplacé. Les travaux n'ont cependant pas gommé les décors (corniche, bandeaux et faux appareils dans l'enduit).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et du traitement des enduits qui diffère selon les niveaux, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (niche, bandeaux, corniches)
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Niche • Bandeaux et corniche	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble(enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier), en cas de ravalement



SÈVRES	
	SEV-R-13
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, avenue Lulli 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0521**
Catégorie	**Petit immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Élevé sur trois niveaux et installé en léger retrait de la rue, ce petit immeuble se distingue par son plan massé et son inscription dans la déclivité avec un niveau semi-enterré ouvrant sur le jardin. Ce dernier est soutenu par un très haut mur de soutènement en moellons sur la Grande Rue. Construit en meulière, la façade possède des décors en plâtre (bandeaux, chaînes d'angle, encadrement des baies) qui contrastent.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Respect et maintien de l'ensemble du mur de soutènement sur la Grande Rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Serrurerie (garde -corps et marquise) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-14
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, Grande Rue** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0144**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Première moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Élevé sur cinq niveaux, dont un dédié au commerce, l'immeuble présente une très large façade alignée sur la Grande Rue. Couronné par une toiture à deux pans, l'immeuble présente un décor simple, mais bien conservé : l'enduit plâtre, les appuis de fenêtres, les guirlandes et le bandeau.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et du traitement des enduits qui diffère selon les niveaux, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Enduit plâtre • Décors et modénatures en façade (bandeau, guirlandes, appui de fenêtre) • Serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble(enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier), en cas de ravalement



SÈVRES	
	SEV-R-15
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, Grande Rue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0135**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble élevé sur quatre niveaux se caractérise par son style éclectique. Le premier niveau, construit en pierre de taille et ouvrant sur rue, abritait un atelier comme en témoigne la très large verrière. Le second niveau, entresol, est traité en meulière. Un balcon marque le deuxième étage. Le mode constructif varie là encore, les troisième et quatrième niveaux étant bâtis en brique avec éléments de modénature en pierre de taille. Le haut comble à la Mansart est percé par trois imposantes lucarnes maçonnées à fronton cintré.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps et balustres) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et lucarnes • Éléments de serrurerie (garde-corps et balustres) • Porte d'entrée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-16
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, Grande Rue** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0355**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble présente une façade de cinq travées régulières et symétriques dont l'axe central est souligné par l'entrée charretière, un balcon et une large lucarne. L'immeuble s'élève sur quatre niveaux : le premier dédié au commerce, le second correspond à un étage d'entresol, le troisième est l'étage noble, il développe une hauteur importante, et un dernier étage d'attique. Chaque niveau est souligné par un bandeau. Le décor de la façade reste simple : appui de fenêtre, bandeau, chaîne d'angle et corniche à corbeaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et des matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Bandeau, chaîne d'angle et corniche • Façade traitée en enduit plâtre	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble(enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier), en cas de ravalement



SÈVRES	
	SEV-R-17
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**47, Grande Rue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0486**
Catégorie	**Équipement / halle de marché**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle (inauguration en 1890)**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet édifice correspond à un ancien marché couvert dont l'architecture métallique rappelle les pavillons Baltard. Inauguré en 1890, le bâtiment décrit trois vaisseaux. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les activités de marché furent déplacées place Gallardon, la halle devient alors une salle des fêtes et d'exposition, ainsi qu'un local pour les ateliers municipaux. Au début des années 1980, les ateliers municipaux sont déplacés en direction des quartiers des Bruyères et la halle devient un nouvel équipement culturel, le SEL (Sèvres Espace Loisirs), il est inauguré en 1984, sous la direction d'Alain Michaud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de travaux et notamment les éléments de charpente et de serrurerie métalliques • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Architecture métallique	• Privilégier des menuiseries aux profilés fins et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la halle • Veiller à reprendre l'écriture du restaurant réalisé au Nord de la halle, en cas de nouvelles extensions



SÈVRES	
	SEV-R-18
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**54, Grande Rue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0189**
Catégorie	**Équipement / hôtel de ville**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIe / XVIIIe / XIXe et XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'histoire de cette propriété, aussi appelée hôtel de Courchamp, commence aux alentours de 1630. De cette époque datent deux des corps de logis. La bâtisse connaît des agrandissements successifs au cours du XVIIe et au gré de ces différents propriétaires. En 1795, le chimiste Armand Seguin investit le bâtiment afin d'y établir ses ateliers de tannerie. L'hôtel devient mairie dans la première moitié du XIXe siècle. Les jardins qui bordaient alors la Grande Rue entre le bâtiment et l'entrée du parc de Saint-Cloud sont vendus et lotis tandis que subsiste un petit jardin à l'arrière de la Mairie. Au cours du XXe siècle, les différentes municipalités effectuent des travaux importants. On notera particulièrement ceux des années 1910 qui donnent au bâtiment son aspect actuel.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des travées et percements • Fronton • Bandeau, corniche et pilastre • Clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-19
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Reinert 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0182**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande demeure se singularise par son gabarit. Elle s'installe sur une parcelle à l'angle des rues Reinert et des Fontenelles. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une très haute toiture à croupe avec des coyaux marqués. Les queues de vache marquent le débord du toit. Les façades ont été traitées en moellon de pierre meulière tout comme le mur de clôture qui clôt la parcelle. Les baies sont marquées par des linteaux moulurés en pierre. Deux autres constructions figurent sur la parcelle, elles sont traitées dans le même langage architectural que la construction principale. Une maison s'installe ainsi sur l'angle de la parcelle à l'alignement sur la voie, il s'agit probablement de l'ancienne maison de gardien. La seconde construction, ouverte sur la rue des Fontenelles a été transformée en garage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du mur de clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie de la toiture et débord avec queue de vache • Jeu de matériaux en façade • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une nouvelle porte de garage en accord avec le style architectural et les teintes de la demeure, en cas de remplacement



SÈVRES	
	SEV-R-20
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**100, Grande Rue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0156**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble construit en meulière se distingue par sa position à l'angle de deux rues et par son décor subtil réalisé en briques polychromes. Chaînes d'angle, frise et encadrements des baies sont ainsi soulignés par le recours à des briques de teinte beige et rouge, leur calepinage permet d'animer la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors (notamment la peinture en trompe-l'œil) et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrureries) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Éléments de serrurerie (garde-corps et balustres) • Menuiserie de la porte d'entrée • Peinture en trompe-l'œil au rez-de-chaussée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-21
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**110, Grande Rue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0435**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Élevé sur trois niveaux, dont un dédié au commerce, l'immeuble correspond à la lecture de sa façade à l'addition de deux bâtisses mitoyennes comme semble le traduire le rythme des travées et la taille des baies. L'immeuble à gauche, organisé autour de trois travées, présente des baies très hautes et des garde-corps typiques du XVIIIe siècle, on retrouve ces caractéristiques pour les immeubles couverts de tuiles qui bordent la cour. L'autre immeuble est de type faubourien, une large porte cochère permet l'accès à une cour pavée. Sur la cour, on note deux extensions élevées en RDC et un escalier hors œuvre de forme circulaire.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiserie, lanterne) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Garde-corps en fer forgé • Bandeau • Lanterne • Régularité et géométrie des percements • Porte cochère • Escalier hors œuvre sur cour	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier des ouvrages en applique en bois, en cohérence avec l'architecture de l'immeuble en cas de remplacement des devantures



SÈVRES	
	SEV-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**112, Grande Rue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0164**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La parcelle présente quatre édifices. Les deux immeubles les plus anciens correspondent à ceux couverts en tuiles et élevés sur trois niveaux (A et B), : le premier (A) s'installe à l'alignement sur rue, le second (B) en retrait au cœur de la parcelle. Les deux immeubles plus récents correspondent au bâtiment en retour d'aile supportant une toiture à la Mansart (C) , le second accueillait une écurie ou un garage (D).	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement les bâtiments A et B **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de surélever les deux immeubles les plus anciens de l'ensemble **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture des immeubles A et B par des fenêtres de toit visibles depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du mur en moellons sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien de la pleine terre sur la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Traitement de l'enduit et soubassement en pierre de taille • Appui de fenêtre en pierre de taille • Lucarne • Mur de clôture sur rue • Décors et modénatures en façade (bandeau, appui de fenêtre) • Grand jardin arboré • Serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de ravalement, on veille à adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble(enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier)



SÈVRES	
	SEV-R-23
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, avenue de l'Europe 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0495**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce vaste ensemble immobilier s'inscrit dans la mouvance des immeubles à bon marché construits autour de la ceinture des boulevards des Maréchaux à Paris. Comme les exemples parisiens, l'immeuble emprunte au style Art Déco : garde-corps, balustres, recours à la brique et aux aplats en enduit de plâtre.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie des façades, lecture d'un soubassement et d'un étage d'attique • Garde-corps	



SÈVRES	
	SEV-R-24
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**60, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0433**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe/début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulières sur deux niveaux s'installe au cœur d'une petite parcelle arborée. Malgré la simplicité de la volumétrie, cette maison se caractérise par un soin important apporté aux décors et modénatures. Les encadrements des baies sont soulignés par l'utilisation de brique, tout comme le bandeau qui sépare les deux étages. Parmi les éléments les plus significatifs de la villa, les mitres en terre cuite des cheminées sont à signaler. La maison présente une extension d'un niveau côté rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail bois et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Élément de serrurerie (garde-corps) • Souches et mitres des cheminées • Lucarnes • Contrevent bois • Portail bois sur rue Brancas	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un traitement en accord avec la villa d'origine (auj. enduit de teinte orangée qui contraste fortement), en cas de ravalement de l'extension




SÈVRES	
	SEV-R-25
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0147**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise présente une volumétrie originale. Élevée sur trois niveaux, elle est couverte par une toiture en carène qui la singularise dans le paysage. Une tourelle abrite un escalier hors œuvre. La maison s'inscrit dans la déclivité du terrain et profite d'une très large ouverture visuelle sur le coteau Sud. La maison a connu deux extensions, une première côté rue Brancas, une seconde côté Ouest.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcons, structures et éléments de charpente en bois) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Éléments de décors et de modénatures en bois (consoles, balcons, rives de toiture) • Toit en carène • Contrevent bois • Mur et clôture sur la rue Brancas et la rue Félix Bracquemond	• Privilégier un ouvrage en bois, en cohérence avec l'architecture de la bâtisse, en cas de remplacement de la porte de garage • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





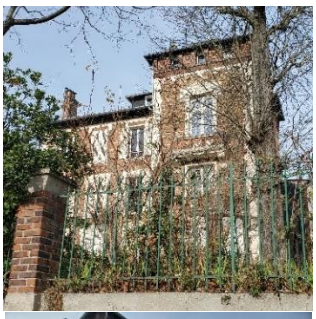
SÈVRES	
	SEV-R-26
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23 bis, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0148**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bourgeoise articule deux corps de bâti, le premier élevé sur trois niveaux carrés est couvert par un toit à double pente, le second qui compte quatre niveaux carrés présente une toiture en pavillon. L'architecture profite du caractère traversant de la parcelle et de la déclivité du terrain, elle bénéficie d'une très large ouverture visuelle sur le coteau Sud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (queues de vache, serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Queues de vache, décors de la toiture • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Volumétries des toits • Contrevent bois • Mur et clôture sur la rue Brancas et la rue Félix Bracquemond	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles) • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension sur le jardin



SÈVRES	
	SEV-R-27
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue des Rouillis 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0027**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise bâtie en meulière s'installe en léger retrait à l'angle de la rue des Rouillis et de la rue Metchnikoff. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à trois pans en tuile. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contraste avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)





SÈVRES	
	SEV-R-28
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25 bis, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0149**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maitre**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison de maître articule trois corps de bâti, le premier élevé sur deux niveaux carrés est couvert par une toiture en pavillons et présente un étage de comble, le second compte deux niveaux carrés avec une toiture à deux pentes et le troisième correspond à un bâtiment de service. L'ensemble est bâti à l'alignement sur la rue Brancas permettant de dégager un très large jardin arboré ouvrant sur le coteau. Construit en meulière, la maison présente également un très riche décor en calepinage de brique qui distingue le niveau de comble du premier corps de bâti.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (porte d'entrée rue Brancas, menuiseries, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur la rue Bracquemond **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit et brique • Clôture et portail sur rue Bracquemond • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Porte d'entrée en bois • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles) • Privilégier un traitement en accord avec les autres corps de bâti (nature et teinte de l'enduit), en cas de ravalement du troisième corps de bâti



SÈVRES	
	SEV-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**42, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0534**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse présente une polychromie brique/moellon enduit blanc. La maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. Le volume élevé sur un niveau, côté Est correspond probablement à une extension.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces, à limiter le gabarit à un niveau et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-30
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**64, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 35**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise bâtie en meulière s'installe en retrait de la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, elle présente un plan en L. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré côté rue Brancas Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contraste avec la meulière des façades. La clôture et le portail sur rue participent à la mise en valeur de la bâtisse depuis le domaine public.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-31
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**69, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0580**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître / auj. crèche**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure de maître nommée « villa Beauregard » s'inscrit au cœur d'une vaste parcelle traversante et arborée. Bâtie en brique et pierre calcaire, elle s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble habité. Le haut volume de sa toiture en ardoise, la présence d'imposantes cheminées et les deux pavillons ouverts sur la rue Brancas, affirment la construction comme l'une des plus grandes demeures du quartier Brancas. La réhabilitation de la maison en crèche a amené de nombreuses adaptations : escaliers de secours, changement des menuiseries, aménagement des extérieurs.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place, de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Jeux de volume • Portail et grille sur rue Brancas • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une porte en bois et un dessin en cohérence avec l'architecture de la bâtisse, en cas de remplacement de la porte fermant le pavillon Ouest • Veiller à un dessin, une teinte et un matériau en cohérence avec le caractère de la bâtisse, en cas de reprise de la clôture sur la rue Jules Sandeau



SÈVRES	
	SEV-R-32
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**74, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0017**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure de maître, de style néogothique, est singulière dans le paysage du quartier Brancas. Elle est bâtie en pierre calcaire, selon les goûts d'une époque à l'esthétique marquée par les travaux de Viollet-le-Duc. Dotée d'une tourelle de plan circulaire, on note également la présence d'un oriel dont la toiture en poivrière est visible depuis le paysage lointain. Le style de la construction s'affirme dans les fenêtres à meneaux, les éléments sculptés , les balustres en pierre et les encadrements des ouvertures ciselés. Le couvert arboré de la parcelle, les alignements qui bordent les limites parcellaires sont à signaler.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiseries, balustres sculptées) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Éléments de modénatures et de décors en pierre sculptés aux motifs médiévaux • Jeux de volume • Jeux de matériaux en façade (soubassement en meulière, élévation en pierre de taille) • Portail et grille sur rue Brancas • Couvert arboré de la parcelle • Porte d'entrée en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-33
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**77, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0203**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure de maître s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de comble. La déclivité de la parcelle a permis la création d'un niveau supplémentaire en rez-de-jardin. La bâtisse présente une polychromie et un jeu de matériaux en façade, les chaînes d'angle, les bandeaux, les corniches et les encadrements des baies ont été réalisés en briques, qui contrastent avec l'enduit clair des façades. La maison se caractérise par un clocheton d'observation qui domine le volume des toitures.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise, lucarnes, souche de cheminée) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit et brique • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Lucarnes • Souches de cheminée • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-34
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**84, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0468**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Installée en retrait de la rue sur une parcelle longue et étroite, cette haute maison bourgeoise se caractérise par le mélange des modes constructifs en façade qui distingue les deux premiers niveaux en meulières, du dernier étage réalisé en briques. La rive réalisée en bois peint de teinte claire souligne le volume de la toiture. Élevée sur deux niveaux carrés, la maison compte également un niveau sous comble et un niveau en rez-de-jardin supportant une large terrasse. Le portail, ouvert sur la rue Brancas, a fait l'objet d'une transformation.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, rives de toiture) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur la rue Brancas **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade(meulière et briques polychromes) • Décors et modénatures en brique (encadrement, bandeaux, niveaux d'attique) • Clôture sur rue Brancas • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes • Rives de toiture • Couvert arboré de la parcelle	• Mettre en œuvre une balustre en accord avec le caractère de la bâtisse, en cas de remplacement des garde-corps entourant la terrasse sur la rue Brancas • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



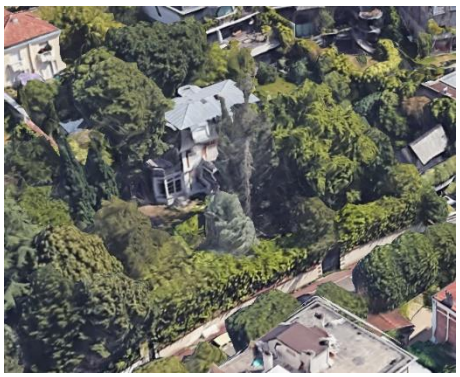

SÈVRES	
	SEV-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**92, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0202**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Installée au cœur d'une parcelle arborée, cette maison bourgeoise de plan massé a été bâtie en meulière et présente des décors et modénatures en brique (bandeaux, corniche, encadrement des baies). L'axe de l'entrée est souligné par la présence d'une lucarne maçonnée, un escalier et un auvent soutenu par des colonnes. Comme de nombreuses maisons du quartier, la bâtisse compte un niveau semi-enterré.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur la rue Brancas **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade(meulière et calepinage des briques) • Décors et modénatures en brique • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarne • Couvert arboré de la parcelle	• Veiller à accorder les matériaux et teintes en accord avec la bâtisse, en cas de travaux sur le cabanon de jardin et limiter sa hauteur à celle de la clôture sur la rue Brancas • Privilégier un dessin et un matériau en accord avec le modèle en place sur la rue Brancas, en cas de remplacement de la clôture sur la rue de la Porte du Parc • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)



SÈVRES	
	SEV-R-36
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**94, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0191**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Nommée « Castel Fleuri », cette maison bourgeoise s'inscrit dans une parcelle longue et étroite. La façade ouverte sur la rue Brancas est animée par des briques polychromes et porte des cabochons en céramiques. Des arcs en plein cintre appuient le dessin des baies et des pilastres soulignent les travées. L'une des deux travées présente une légère avancée et une haute toiture en pavillon marqué par une frise et deux épis de faîtage en zinc. Le haut volume de la toiture, réalisé en ardoise, abrite un niveau de comble éclairé par deux lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique et cabochons en céramique • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à réaliser une clôture en accord avec le caractère de la bâtisse et les éléments de clôture des avoisinants, en cas de reprise du garage et du mur sur la rue Brancas





SÈVRES	
	SEV-R-37
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**106, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0162**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse a été réalisée en brique, les éléments de décors et de modénatures très simples se distinguent par leur traitement en enduit clair. La maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. La maison demeure peu visible depuis la rue Brancas en raison du très large couvert arboré de la parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur la rue Brancas **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de matériaux en façade(brique/enduit clair) • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-38
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**112, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0303**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise articule deux volumes, le premier élevé sur deux niveaux carré et couvert par une toiture à double pente en tuiles, le second compte trois niveaux. La bâtisse se caractérise par la régularité des percements et la simplicité de l'écriture architecturale de ces façades. Réalisée en moellons enduits de teinte claire, on distingue en surépaisseur les encadrements des baies, les angles, les bandeaux d'étages et les corniches. La maison demeure peu visible depuis la rue Brancas en raison du très large couvert arboré de la parcelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustre) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures • Régularité de percement des ouvertures • Balustre	• Privilégier un dessin et un matériau en accord avec l'architecture de la bâtisse et les clôtures des avoisinants, en cas de remplacement de la clôture • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-39
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**114, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0150**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure bâtie en meulière s'installe au cœur d'une très vaste parcelle arborée. Élevée sur trois niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à faible pente en tuiles. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc et contrastent avec la meulière des façades. En fond de parcelle, on distingue une série de bâtiments secondaires.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue Brancas • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-40
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**115, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0222**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison bourgeoise s'installe en retrait de la rue et possède deux pavillons à l'alignement qui magnifient la propriété depuis la rue Brancas. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse présente une polychromie brique/enduit et pierre de taille. La maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps et marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-41

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**119 bis, rue Brancas** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0401**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette demeure présente l'originalité de distinguer façades principales et secondaires. Les façades principales ont été réalisées en meulières, les façades secondaires sont couvertes d'enduit. La maison s'installe en léger retrait et perpendiculairement à la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à la Mansart réalisée en ardoise et zinc. Les éléments de décors et modénatures des façades principales sont couverts d'enduits et contrastent avec les meulières.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur la rue Brancas • Couvert arboré accompagnant la clôture sur rue Brancas	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier un modèle en accord avec l'architecture de la bâtisse, en cas de remplacement des garde-corps



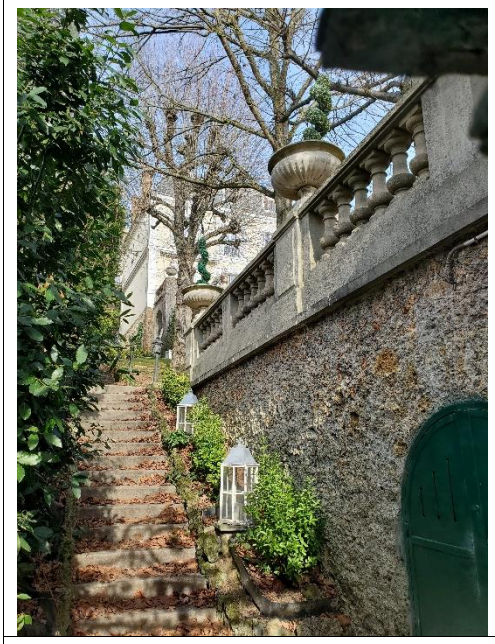
SÈVRES	
	SEV-R-42
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**120, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0141**
Catégorie	**Maison individuelle /maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure s'installe à l'angle de la rue Brancas et de la rue des Fontenelles. La maison se caractérise par un plan massé articulant deux niveaux de plan carré et une tourelle de trois étages abritant un escalier. Réalisées en brique, les façades ont reçu un badigeon blanc. Cette teinte contraste avec la toiture d'ardoise et permet de souligner les détails de décors et de modénature de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors, des matériaux en place et des badigeons sur brique, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Bandeau, encadrement des baies • Couverture en ardoise • Couvert arboré du jardin	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Conserver le mur bahut en moellon, en cas de travaux sur la clôture, il pourra être rehaussé par une grille ajourée • Privilégier le modèle de garde-corps existant en cas de reprise des grilles



SÈVRES	
	SEV-R-43
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**126, rue Brancas 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0414**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

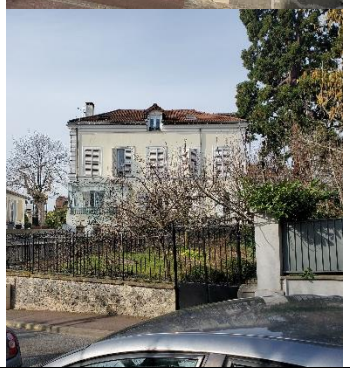
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe sur une parcelle en drapeau traversante entre la rue Brancas et la rue Victor Hugo. Installée en retrait de la rue Victor Hugo, la maison, de plan carré, est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé, la bâtisse présente un jeu de matériau et de polychromie, les modénatures réalisées en pierre de taille contrastent avec la brique. La maison est couverte par une toiture à la Mansart et traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement et de la composition des façades • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier un dessin et un matériau en accord avec le caractère architectural de la bâtisse et les clôtures avoisinantes, en cas de remplacement de la clôture sur la rue Victor Hugo • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-44
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue de la Cerisaie 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0263**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe au cœur d'une parcelle traversante entre la rue de la Ceriseraie et la rue du Clos Anet. Elle présente d'ailleurs un fort dénivelé avec cette dernière. La maison, de plan carré, a été réalisée en pierre de taille. Élevée sur deux niveaux carrés , elle possède un comble aménagé couvert par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et du mur de soutènement sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénature • Régularité de percement et de la composition des façades • Éléments de serrurerie (garde-corps)	





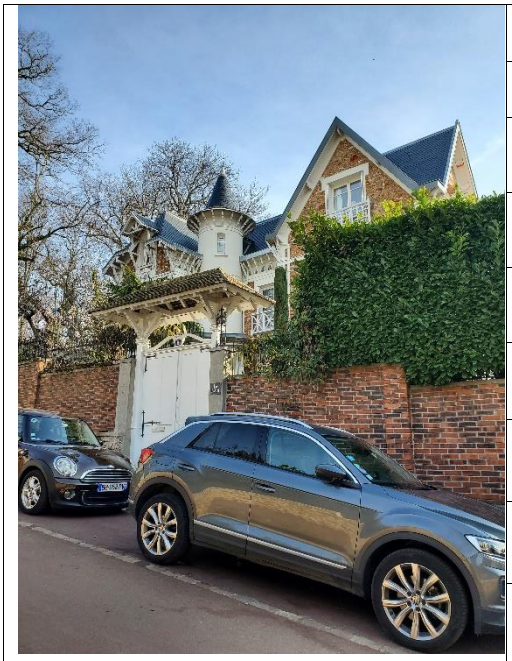
SÈVRES	
	SEV-R-45
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue des Soupirais 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0134**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en léger retrait de la rue des Soupirais dans une parcelle qui ouvre côté Ouest sur les voies ferrées. Élevée sur deux niveaux carrés, la maison profite de la déclivité du terrain pour aménager un niveau semi-enterré. La maison présente une grande régularité des percements et se singularise par un petit jardin d'hiver aménagé au niveau de l'entrée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (jardin d'hiver, garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du muret de clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (jardin d'hiver, garde-corps, marquise) • Contrevents bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Conserver le mur bahut en moellons, en cas de travaux, il pourra être rehaussé par une grille ajourée



SÈVRES	
	SEV-R-46
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue de la Porte du Parc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0196**
Catégorie	**Maison individuelle / grande villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue. Bâtie en haut de coteau, elle bénéficie d'une très large ouverture paysagère. La bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture (croupe et coyaux marqués) et le jeu de matériaux des façades. Les briques polychromes contrastent avec la meulière des façades et distinguent les modénatures et décors (linteaux, bandeaux et corniche).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Élément de serrurerie (Garde-corps) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



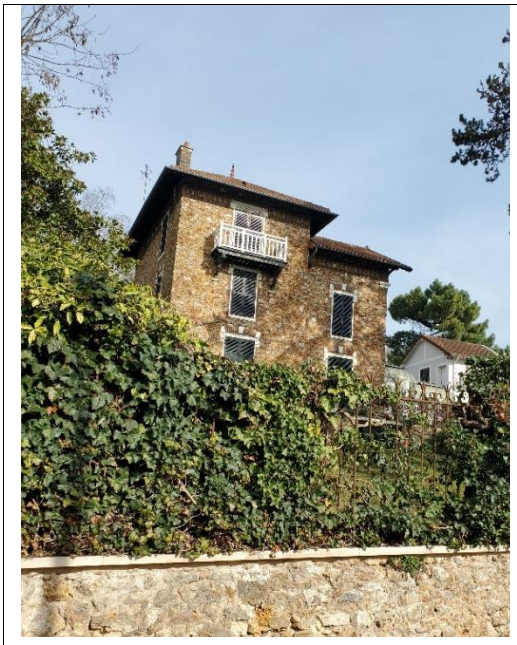
SÈVRES	
	SEV-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue de la Porte du Parc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0400**
Catégorie	**Maison individuelle /grande villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa a été bâtie en bordure du domaine de Saint Coud La tourelle, la volumétrie des toitures et les éléments réalisés en bois rappellent l'architecture des cottages balnéaires. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contrastent avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, queues de vache) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en bois (queues de vache) • Mur de clôture et portail sur rue • Garde-corps en bois peint	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-48
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0187**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en retrait de la rue. Peu visible depuis l'espace public en raison de la clôture et de la haie végétalisée dense qui la double, la bâtisse construite en meulière se distingue par la volumétrie de sa toiture et les éléments de charpente et de décors en bois. Les bandeaux, les encadrements des baies et quelques éléments de décors contrastent par leur traitement en brique rouge.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps en bois peint • Clôture et portail sur rue	• Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)



SÈVRES	
	SEV-R-49
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0333**
Catégorie	**Maison individuelle /maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe au cœur d'une parcelle très arborée. Elle articule deux volumes en meulière. Le premier compte trois niveaux et est couvert par une toiture en tuiles à pavillon, le second s'élève sur deux niveaux carrés et est surplombé par une toiture à doubles pentes. La maison se caractérise par la grande régularité de ses percements, la présence de contrevents en bois peints et la présence d'une très vaste terrasse mise en valeur par un grand escalier. On note les décors simples, mais élégants : le bandeau qui souligne le volume de la toiture et les épis de faîtage réalisés en terre cuite. La maison a connu une extension côté Est.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Articulation des volumes bâtis • Garde-corps en bois peint et garde-corps en serrurerie • Clôture et portail sur rue	



SÈVRES	
	SEV-R-50
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0181**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue des Fontenelles. La bâtisse construite en meulière se distingue par une toiture à croupe en tuiles. La toiture est également marquée par un épi de faîtage en zinc. Sur le jardin un balcon à structure bois a été réalisé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie de la toiture et débord important de la toiture • Garde-corps en bois peint	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Conserver le mur bahut en moellon, en cas de travaux sur la clôture, il pourra être rehaussé par une grille ajourée • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)



SÈVRES	
	SEV-R-51
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0434**
Catégorie	**Maison individuelle /demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure de maître s'installe au cœur d'une parcelle arborée à l'angle des rues des Fontenelles et Reinert. La maison se caractérise par l'articulation de plusieurs volumes. La bâtisse construite en meulière distingue un étage de couronnement avec un traitement en enduit présentant un jeu de faux pans de bois. Les linteaux des ouvertures contrastent par un calepinage régulier de moellons. On note une grande cohérence de traitement entre l'architecture de la bâtisse et ses limites parcellaires : clôture et portail.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture • Garde-corps en bois peint • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)

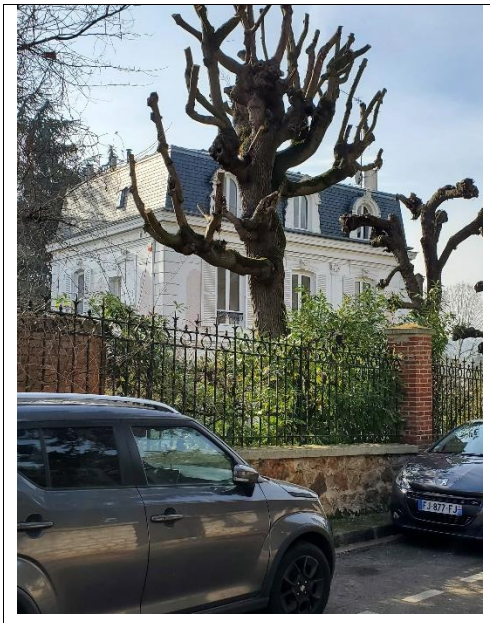


SÈVRES

SEV-R-52

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0161**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste villa reprend les codes de l'architecture Art Déco : formes géométriques de ces percements, modénatures en béton et clôture sur rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors en béton • Régularité des percements • Clôture sur rue	• Conserver l'effet saillant des appuis de fenêtres, de la corniche et des balcons, en cas de réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur



SÈVRES	
	SEV-R-53
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**47, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0365**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit avec la réalisation de panneaux en enduit rose qui contrastent avec les chaînes d'angle, les encadrements et les bandeaux réalisés en enduit blanc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture sur rue
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-54
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**32, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0164**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**1954**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison individuelle dessinée par Jean Badovici sur les coteaux offre trois niveaux de vie. Les avancés ou recul dans l'épaisseur de la façade permet de bénéficier de deux généreux balcons et ouvrent sur un très vaste jardin.	**Travaux sur l'existant** • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balcons) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de pose de coffret de volet roulant visible **Espaces libres** • Interdiction de fermeture des balcons
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu des percements en façades • Toiture-terrasse et vocabulaire moderniste de la bâtisse	• S'assurer de l'invisibilité des coffrets, en cas de remplacement des volets roulants • Conserver les jeux d'avancée et de recul de la façade, en cas de réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur



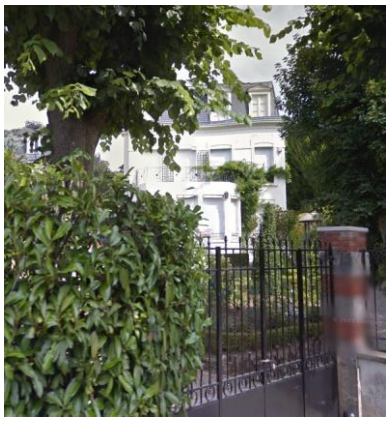
SÈVRES	
	SEV-R-55
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**64, rue des Fontenelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0140**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note des lucarnes (œil de bœuf) en zinc. Les décors bien que simples soulignent les grandes lignes de composition des façades : chaînes d'angle, bandeau, corniche et encadrements des baies. Le volume ouvrant sur la rue correspond probablement à une extension.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, œil de bœuf) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité des percements des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Œil de bœuf en zinc	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-56
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Honoré de Balzac 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0036**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. La maison a connu deux extensions sur l'arrière, une première sur deux niveaux et couverte par une toiture à deux pans et une seconde par la création d'un vaste jardin d'hiver.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité des décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille • Éléments de serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles) • Purger le mur bahut de son enduit-ciment, retrouver la brique ou la meulière, en cas de travaux sur la clôture



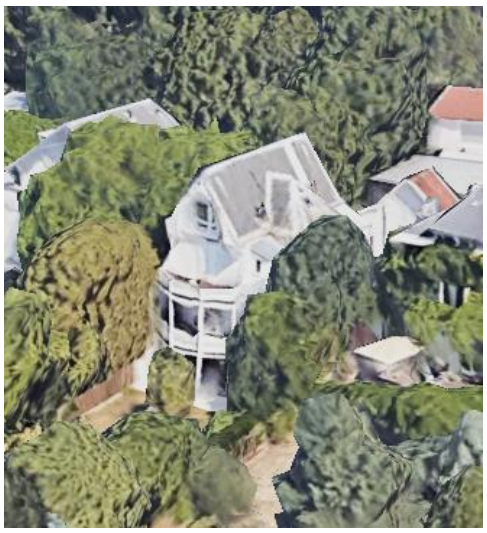
SÈVRES	
	SEV-R-57
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue Honoré de Balzac 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0326**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. La maison a connu une extension en béton et briques peintes assez maladroite sur sa façade principale.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité des décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Clôture • Éléments de serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-58
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Cadet de Gassicourt 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0432**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. La maison a connu deux extensions, une sur sa façade principale et une seconde à l'arrière à la façon d'un jardin d'hiver.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité des décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



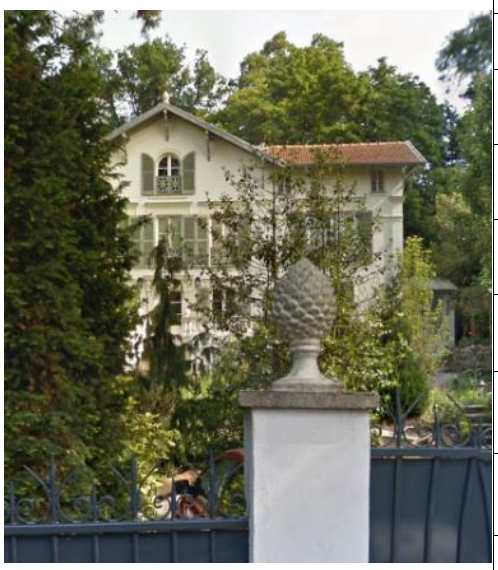
SÈVRES	
	SEV-R-59
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue des Dames Marie 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0010**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'inscrit dans une très profonde parcelle étroite à l'orée du domaine de Saint-Cloud. La maison demeure peu visible depuis la rue en raison du couvert arboré du jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-60
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue du Maréchal Galliéni 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0017**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré présente une volumétrie simple et massée. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à faible pente donnant l'illusion d'une toiture-terrasse. On note l'ordonnancement de ces façades ainsi que ces décors simples et raffinés (encadrement mouluré, angle en légère saillie). La bâtisse demeure peu visible depuis le domaine public en dehors de la traversée des voies ferrées et de la Sente du nord.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité des décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Toiture à faible pente à la façon d'une toiture-terrasse (balustre)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-61
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7 bis, rue du Point de Vue 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0027**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau sous combles couvert par une toiture à double pente réalisée en tuiles. Le style de la maison rappelle l'architecture régionaliste avec ces garde-corps et ses contrevents en bois peints. La bâtisse présente une extension sur l'arrière-côté domaine de Saint-Cloud et des bâtiments annexes (atelier/garage) à l'entrée de la parcelle sur la rue du Point de Vue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façade (bandeaux, pilastres, corniches) • Garde-corps et contrevents bois • Volumétrie de la toiture • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-62
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue des Dames Marie 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0042**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés, elle se distingue des autres maisons bourgeoises du même type par la volumétrie de sa toiture à quatre pans réalisée en tuiles. La façade enduite, présente des décors et des modénatures très simples : encadrements, bandeaux et corniches à denticules. La porte d'entrée, en bois, est d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité de percement des ouvertures • Simplicité des décors et modénatures • Portail et grille sur rue • Volumétrie de la toiture	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-63
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue des Dames Marie 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0043**
Catégorie	**Maison individuelle / Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison, nommée « villa Gondouin » est bâtie pour le peintre Emmanuel Gondouin. Caractérisée de « fantaisie baroque à l'époque moderne », elle présente des jeux de géométrie sur les ouvertures. La maison se présente comme l'articulation d'un cylindre massif articulant deux ailes. L'immense hall-salon est éclairé par une vaste verrière. Dessinée et mise en chantier par le peintre, celui-ci souhaitait s'y installer et présenter dans de beaux espaces ses grands tableaux et ses fresques d'inspiration cubiste, il devra vendre la maison avant la fin du chantier. L'architecture de cette villa rappelle tout à la fois les temples ou les villas hollywoodiennes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Géométrie des ouvertures et verrière • Décors et modénatures • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension côté jardin



SÈVRES	
	SEV-R-64
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue des Dames Marie 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0044**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa articule trois volumes : le premier en brique s'élève sur trois niveaux et rappelle une petite tourelle de plan carré, il se distingue du second adossé qui compte deux niveaux et du troisième côté jardin (pavillon à double pente). La tourelle se distingue par sa hauteur et le traitement de sa façade, les briques n'y sont pas enduites. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc et en surépaisseur.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, épis de faîtage) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie de la villa • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Simplicité des décors et modénatures • Frise décorative en rive de toiture • Mur de clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie notamment la marquise • Épis de faîtage en zinc	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension côté jardin



SÈVRES	
	SEV-R-65
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue du Maréchal Galliéni 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0054**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure de maître s'installe au cœur d'une parcelle longeant les voies ferrées. La bâtisse construite en meulière se distingue par son volume de toiture à la Mansart en ardoise et les queues de vaches qui ponctuent la corniche. Les linteaux des ouvertures et les chaînes d'angle contrastent par un traitement en brique polychrome.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de matériaux en façade • Volumétrie de la toiture • Éléments de serrurerie (Garde-corps) • Clôture et portail	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Supprimer le store pliant, en cas de ravalement



SÈVRES	
	SEV-R-66
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Riocreux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0064**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue. La bâtisse construite en meulière présente des décors en brique polychrome qui se retrouve dans le traitement de la clôture sur rue. La maison présente un très bon état de conservation et de nombreux éléments de décors et de modénatures d'origine : garde-corps, marquise, mais aussi menuiseries.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps et marquise) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Éléments de serrurerie (Garde-corps et marquise) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-67
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue Riocreux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0065**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue et bâtie en meulière s'élève sur deux niveaux carrés. Son volume de toiture et son pignon sur rue la rendent assez visible depuis la rue. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contrastent avec la meulière des façades. La maison a connu une extension sur l'arrière de type verrière/véranda.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Frise et cabochons en céramique • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-68
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, place Pierre Brossolette 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0078**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble de type faubourien s'installe sur la place Pierre Brossolette à deux pas de la gare de RER. Élevé sur trois niveaux carrés, le rez-de-chaussée accueille une brasserie. Bâti probablement en moellons et enduit, les décors de la façade bien que simple participent à l'élégance de cet immeuble : chaîne d'angle, bandeau, encadrements et corniche traités en surépaisseur.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des percements • Simplicité des décors en façade • Garde-corps • Enseigne sur plaque de marbre entre le 2e et le 3e niveau	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble et limiter l'extension sur rue, en cas de transformations ou de travaux sur la devanture



SÈVRES	
	SEV-R-69
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1bis, rue des Jardies 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0078**
Catégorie	**Maison individuelle /villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue. La bâtisse construite en meulière présente des décors en briques et en céramique (frise du bandeau séparant le premier étage du dernier). Son originalité tient au volume de toiture et au traitement du dernier étage en brique qui contraste avec les façades en meulières des premiers niveaux. Il faut signaler le très bon état de conservation et les nombreux éléments de décors et de modénatures d'origine. Le traitement de la clôture participe à la mise en valeur de la bâtisse depuis la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Éléments de serrurerie (Garde-corps) • Décors en céramique • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-70
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, route des Gardes** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AK 0098**
Catégorie	**Ancienne cité artisanale**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 60**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet édifice bâti à la limite avec Meudon correspond à l'un des modules de l'ancienne Cité artisanale de Sèvres. Cet ensemble, créé en 1964-65 par le trio Candilis-Woods-Josic, propose une architecture dite proliférante. Bâti à la lisière du bois, l'ensemble a été réalisé en béton et en métal. Destiné initialement à être une cité artisanale abritant des espaces et boutiques, l'ensemble se développe à sa construction sur 6500m². L'ensemble a été en grande partie démoli et seul ce module subsiste, il abrite des logements.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Principe modulaire de l'ensemble / articulation des volumes • Structure et panneaux béton	





SÈVRES	
	SEV-R-71
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue des Jardies** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0071 à AB 0074**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble présente l'originalité de s'inscrire dans le paysage urbain comme une très grande demeure. Sa hauteur limitée et le recours à la brique et à la meulière rappellent les maisons individuelles qui l'entourent. La construction se caractérise par un nombre important de souches de cheminée, et par l'utilisation en façade de la meulière et de la brique diversité de matériaux qui souligne l'écriture architecturale des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustre) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Éléments de serrurerie (Garde-corps) • Balustres en pierre • Clôture et portail sur rue • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-72

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**134, rue de Ville-d'Avray 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AB 0293**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble se distingue par sa position à l'angle de deux rues ainsi que par son décor subtil réalisé en briques polychromes. Le calepinage des briques polychrome et la construction des Bow-windows permettent d'animer les façades. L'immeuble présente des travées régulières et continues u rez-de-chaussée jusqu'aux lucarnes de la couverture mansardée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (bow-window, éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Bow-window • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Menuiserie de la porte d'entrée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et conserver le dessin initial des fenêtres • Accorder l'écriture architecturale du commerce avec le caractère de l'immeuble, en cas de transformations ou de travaux sur les devantures



SÈVRES	
	SEV-R-73
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**95, rue de Ville-d'Avray 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0433**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure de maître s'installe au fond d'une longue parcelle. Son entrée est magnifiée par la très longue allée partant du portail ouvragé ouvrant sur la rue de Ville-d'Avray. Probablement construite au XIXe siècle, la bâtisse s'élève sur trois niveaux carrés et un comble aménagé. Le rez-de-jardin semble être un étage de service. La composition symétrique de la façade est renforcée par la travée centrale avec balcon et escalier d'entrée. Son architecture rappelle un petit palais. Le jardin composé participe à la mise en valeur de la bâtisse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien d'une composition paysagère accompagnant le bâtiment
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des percements, composition régulière des façades • Encadrement, balustres • Portail sur rue y compris piliers • Jardin composé et arboré	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-74
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**99, rue de Ville-d'Avray 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0442**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle malgré tout elle se distingue par un rez-de-jardin probablement destiné au de service, son escalier d'accès et par la générosité de ses espaces libres. Élevée sur trois niveaux carrés , surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité de percement des ouvertures • Escalier d'accès • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

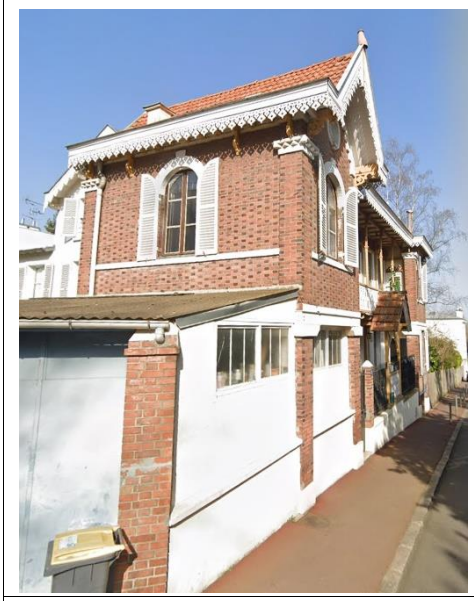


SÈVRES

SEV-R-75

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**43, rue des Hauts Closeaux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0283**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit et ses riches décors de façade (pilastres, guirlandes, corniches …).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-76
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Jeanne d'Arc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0041**
Catégorie	**Maison individuelle / Villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa présente une grande richesse de décors. Élevée sur deux niveaux, elle est couverte par une toiture en tuile. Elle se singularise par ses décors et ses modénatures en bois : les lambrequins, les frises de rive, les contrevents, mais également la galerie ouverte sur la rue Jeanne d'Arc. Bâtie en brique, les encadrements, les bandeaux et les corniches contrastent par leur teinte blanche qui fait écho aux éléments réalisés en bois.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (rives, éléments de charpente en bois) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Éléments de décors et de modénatures en bois • Contrevent bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et conserver les petits bois





SÈVRES	
	SEV-R-77
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Jules Gevelot** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AK 0057**
Catégorie	**Maison double**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison double s'affiche comme un vaste pavillon au cœur de sa parcelle, seul le traitement de la clôture montre qu'il s'agit de deux habitations. Les deux maisons ont été bâties en brique polychrome, avec un jeu de bandeaux successifs qui accentue l'écriture horizontale des façades, des cabochons en grés cérame ponctuent la façade au-dessus de chaque baie . On note le recours à des éléments préfabriqués : linteaux et persiennes métalliques.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et conserver le dessin des petits bois • S'assurer d'un traitement identique entre les deux maisons : clôtures, portail, teinte des menuiseries et des persiennes, etc., en cas de travaux



SÈVRES	
	SEV-R-78
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue Jeanne d'Arc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0045**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise bâtie en meulière s'installe en retrait de la rue Jeanne d'Arc. Son portail et sa clôture participent à la mise en valeur de la maison depuis la voie tout comme l'alignement qui accompagne la limite parcellaire. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à doubles pans en tuile. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, ils contrastent avec la meulière des façades. La maison a été agrandie avec une extension d'un niveau côté Ouest.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles) • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



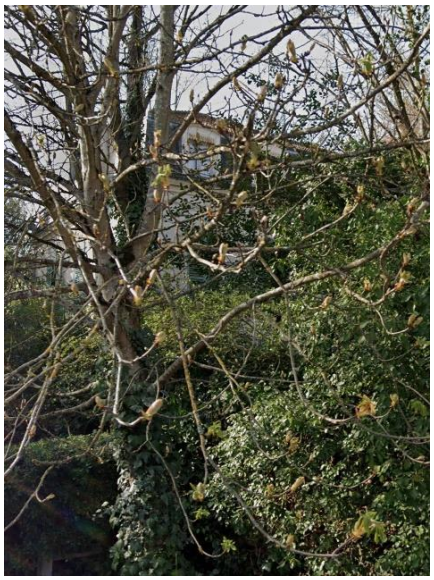
SÈVRES	
	SEV-R-79
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue Jeanne d'Arc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0046**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise bâtie en meulière s'installe en retrait de la rue Jeanne d'Arc. Élevée sur trois niveaux carrés, elle est couverte par une toiture-terrasse soulignée par une balustre réalisée en brique. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, ils contrastent avec la meulière des façades. La maison a fait l'objet d'une extension en rez-de-chaussée côté Est et sur jardin. La bâtisse profite d'un vaste jardin arboré.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie, toiture-terrasse • Décors et modénatures en enduit • Clôture sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-80
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, rue Jeanne d'Arc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0412**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison présente deux volumes articulés : une maison bourgeoise couverte en ardoise et une aile sur son flanc Ouest avec toiture-terrasse. Bâti en brique, l'ensemble s'installe en léger retrait de la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, la bâtisse présente un plan en L. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contraste avec la brique des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-81
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue de la Caille 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0375**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-82
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, avenue Régnault** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0338**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison s'installe sur une parcelle à l'angle de l'avenue Régnault et de la rue Brongniart. Elle est bâtie en retrait de la rue côté Régnault permettant de dégager un jardin et à l'alignement sur rue côté Brongniart. La maison réalisée en meulières présente des modénatures et décors simples traités en plâtre enduit. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à la Mansart en ardoise et zinc. Deux bow-windows marquent la façade sur jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en plâtre enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Bow-window	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-83
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 bis, rue du Bel-Air 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0389**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bâtie en meulière s'installe en léger retrait dans l'un des virages de la rue du Bel-Air. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à doubles pans en tuile, avec fronton sur rue. Les angles de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, ils contrastent avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)



SÈVRES	
	SEV-R-84
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 bis, rue du Bel-Air 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0478**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison installée en retrait de la rue s'élève sur quatre niveaux, dont un semi-enterré. La bâtisse présente une aile sur son flanc sud. Bâtie en meulière, la maison possède des chaînes d'angle, des bandeaux, des pilastres et des encadrements traités en enduit blanc, en contraste. La bâtisse est couverte par une toiture-terrasse soulignée par une balustre. Le mur de clôture, le portail et la cour participent à la mise en scène t la monumentalité de la demeure.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, escalier) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et grilles) • Volumétrie de la bâtisse (toit-terrasse) • Escalier d'accès	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension





SÈVRES	
	SEV-R-85
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, avenue de la Division Leclerc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0391**
Catégorie	**Équipement**
Protection existante	Site classé « Domaine de Brimborion » Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'édifice s'inscrit au cœur du parc Brimborion au sein du centre équestre de Sèvres. Il correspond à une ancienne remise à voitures et écurie de la propriété de Madame de Choislin, dont c'est l'un des derniers vestiges bâtis. Le bâtiment s'élève sur deux niveaux, le premier est traité en brique, le second présente une structure à pans de bois. Les angles de l'édifice sont traités comme des pilastres en pierre de taille. On note la grande régularité des ouvertures.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de matériaux en façade • Modénatures	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Retrouver la géométrie des ouvertures • Supprimer l'extension réalisée en rez-de-chaussée et qui masque une partie de la façade



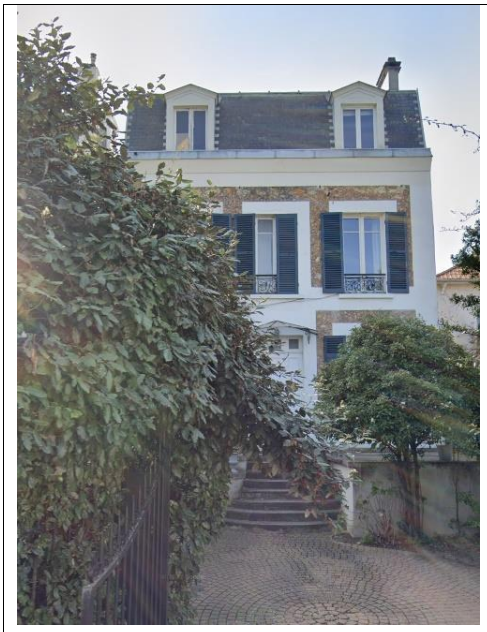
SÈVRES	
	SEV-R-86
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**13, rue des Hauts Closeaux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0014**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés, surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit. La symétrie de la composition de la façade, l'escalier et la composition du jardin mettent en scène l'entrée	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-87
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, rue des Hauts Closeaux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0015**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise présente l'originalité de s'installer perpendiculairement à la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. Bâtie en moellons, la maçonnerie a été enduite. Côté rue, la bâtisse a connu une extension.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-88
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, rue des Hauts Closeaux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0015**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés, surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. Bâti en meulière, le décor de façade contraste par son traitement en enduit. L'ordonnancement de la façade et l'allée d'accès qui traverse le jardin mettent en scène l'axe d'entrée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps et marquise) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

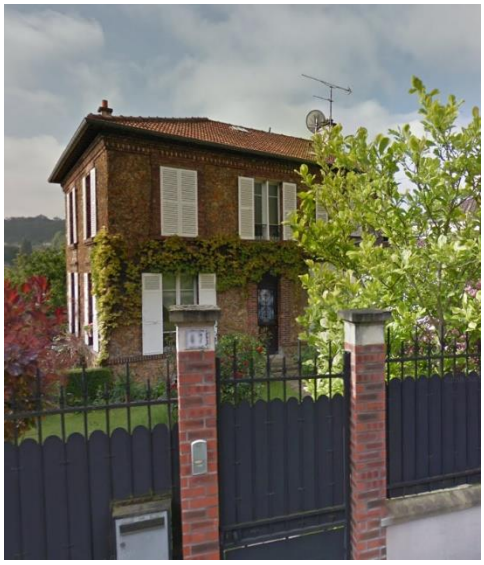


SÈVRES

SEV-R-89

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Anne Amieux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0304**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XX siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de cinq niveaux a été bâti à l'alignement sur la voie, il présente trois travées régulières. Le rez-de-chaussée est traité en pierre de taille, les niveaux suivants présentent une façade en brique animée par des bandeaux et encadrements en pierre de taille. L'entrée est habillée de pilastres et d'un linteau saillant. La porte, à deux vantaux, est d'origine en bois avec grille. Le traitement des garde-corps est identique pour toutes les baies. On note les frises en carreaux de céramique entre les ouvertures des troisième et quatrième niveaux. Ce décor participe à souligner la verticalité de l'écriture architecturale de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevent bois et persienne métallique • Porte d'entrée en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-90

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**47, rue Croix Bosset** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0087**
Catégorie	**Maison individuelle / Pavillon**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande maison, installée au cœur d'une parcelle, profite d'une très belle vue sur le grand paysage. Les bandeaux, les corniches et les encadrements sont soulignés par un calepinage particulier permettant d'animer les façades. La maison est couverte en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Porte d'entrée d'origine en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-91
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**53, rue Croix Bosset 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0611**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste villa, de style éclectique, se caractérise par ces deux corps de bâti. Le premier, élevé sur trois niveaux carrés, présente une haute toiture à quatre pans et avec des coyaux marqués, l'ensemble prend l'allure d'une tourelle. Le second corps de bâti compte deux niveaux carrés et un comble à la Mansart, il rappelle les maisons bourgeoises de la fin du XIXe siècle. Il est bâti en meulière, avec des modénatures et décors traités en contraste en enduit. La maison présente encore de nombreux éléments d'origine : garde-corps, décors, porte d'entrée, lambrequin et lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiserie, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie des toitures • Garde-corps • Porte d'entrée • Lucarnes	• En cas de remplacement des menuiseries, conserver les petits bois • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES	
	SEV-R-92
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue de la Justice 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0552**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise articule deux corps de bâti. Le premier reprend les caractéristiques des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit. Le second corps de bâti correspond probablement à une extension du début du XXe siècle, il contraste par son traitement en brique polychrome et sa haute toiture à croupe. Sur rue, deux bâtiments de services ont été bâtis sur la parcelle : un garage et une maison de gardien	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-93
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue de la Justice 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0259**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. La maison possède deux extensions d'un niveau de part et d'autre qui se présente comme deux ailes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



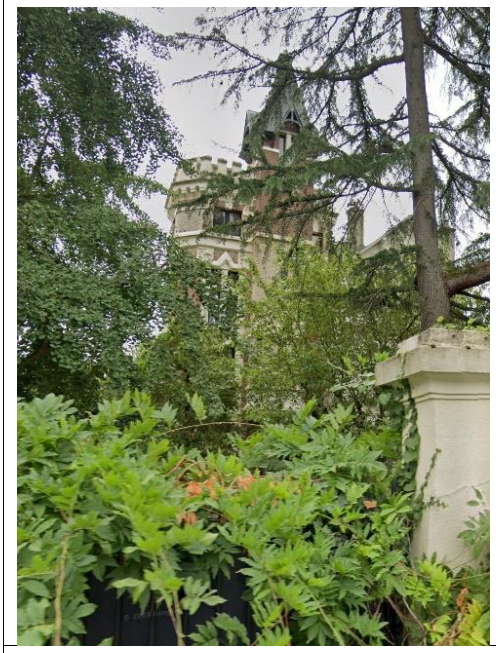
SÈVRES	
	SEV-R-94
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26 et 26 bis, rue de la Justice 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0641**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Elle est mise en valeur par deux bâtiments secondaires bâtis perpendiculaires à l'alignement sur rue et en symétrie. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison, bâtie en pierre de taille, est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité de percement des ouvertures • Portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes • Décors et modénature bois des bâtiments secondaires	• Veiller à maintenir la symétrie entre les deux bâtiments secondaires (matériaux, teinte similaire, etc.), en cas de travaux • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-95
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue de la Monesse 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0083**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa, de style éclectique, se distingue dans son environnement par son allure. Elle possède une tourelle de plan hexagonale, couverte par une haute toiture à coyau. Le corps de bâti principal présente également un très haut volume de toiture traité à la Mansart. Les façades, réalisées en meulière, distinguent des modénatures et des décors en briques polychromes. Des frises et cabochons réalisés en céramique sont visibles au niveau de la corniche entre les queues de vache.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (queues de vache, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Débord de toiture et queue de vache	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-96
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue du Belvédère de la Ronce 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0622**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa a été bâtie en retrait de la rue à la manière d'un petit château. Réalisée en brique, en pierre de taille et en moellons enduits, la maison se distingue par sa tour qui rappelle l'architecture gothique. Le couvert arboré de la parcelle limite les vues sur la maison depuis le domaine public.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Articulation des volumes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-97
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue Gustave Guillaumet 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0543**
Catégorie	**Ensemble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe / début XXe siècle**

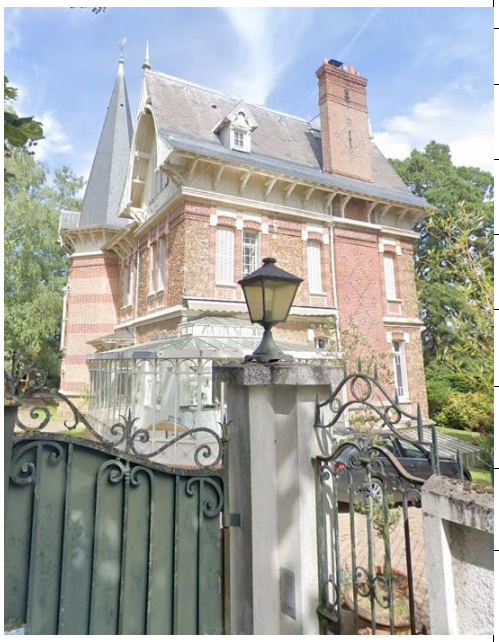
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste parcelle arborée accueille plusieurs bâtiments. Sur rue on distingue un pavillon de deux niveaux traité en enduit et un second pavillon de style cottage. En cœur de parcelle, on découvre deux pavillons en meulière à décors et modénature en enduit blanc. Enfin en fond de parcelle un équipement a été réalisé, ce dernier a connu une surélévation.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (pan de bois, lucarne) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Structure à pan de bois et motif de la structure • Lucarnes pendantes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à maintenir le couvert arboré de la parcelle





SÈVRES	
	SEV-R-98
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0337**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'installe sur une parcelle traversante entre l'avenue Régnault et la rue Madame Jules Favre, il profite de la grande déclivité entre les deux voies. Ainsi l'immeuble se figure comme une très grande maison bourgeoise sur l'avenue Régnault élevée sur deux niveaux et côté rue Madame Jules Favre il compte quatre niveaux carrés. L'ensemble est couvert par une toiture à la Mansart.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Bandeaux, corniche et encadrements moulurés • Façade traitée en enduit plâtre • Mur de soutènement sur jardin	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

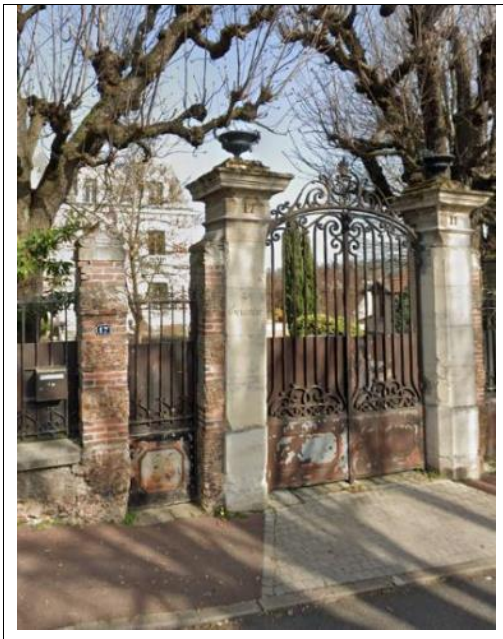


SÈVRES

SEV-R-99

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**62, rue de la Monesse 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AP 0323**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa se distingue par la volumétrie des toitures et les éléments réalisés en bois rappellent l'architecture des cottages balnéaires. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux, les encadrements des ouvertures et la tourelle ont été traités en brique polychrome, ils contrastent avec la meulière des façades. On note qu'une extension de style jardin d'hiver a été construite à côté de l'entrée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (queues de vaches, souches, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en bois et en brique • Mur de clôture et portail sur rue • Souches et conduits de cheminée en brique	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-100
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, rue Freville Le-vingt 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AO 0423**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Colline de Brimborion »
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit avec la réalisation de panneaux en enduit rose qui contrastent avec les chaînes d'angle, les encadrements et les bandeaux réalisés en enduit blanc. La maison a connu une extension sur son flanc sud.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Conservation de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

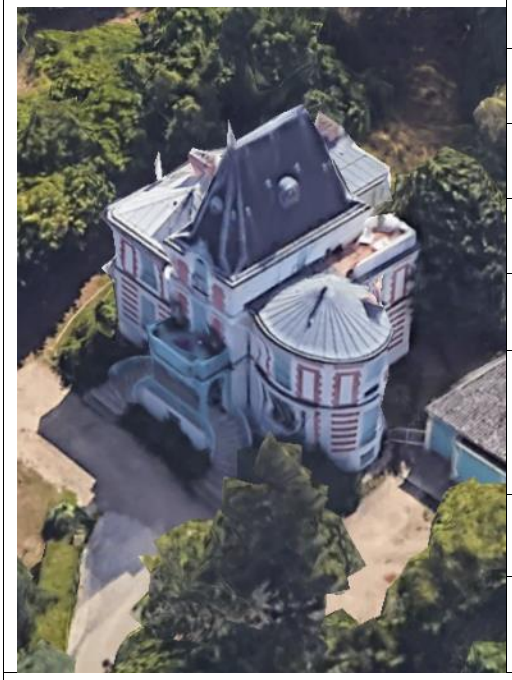


SÈVRES

SEV-R-101

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, rue des Bas Tillets** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AN 0731**
Catégorie	**Maison individuelle / maison de ville**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette petite maison installée à l'alignement de la rue possède deux niveaux et une toiture à double pente traitée en tuiles. Elle présente une très belle devanture en applique en bois. Cet ancien café rappelle les nombreuses guinguettes et les commerces qui animaient le quartier à la fin du XIXe siècle. La glycine est également à signaler, elle participe à la mise en valeur de la maison et de son jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (devanture en applique) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Conservation de la glycine
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnancement de la façade sur rue • Devanture en applique • Glycine	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Maintenir la cohérence de traitement et de teinte entre les éléments (persienne, portail, devanture)



SÈVRES	
	SEV-R-102
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, Rue de ChampFleury 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AN 0294**
Catégorie	**Maison individuelle / Villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa a été se distingue par la volumétrie des toitures et ces décors. Les constructeurs ont eu recours à une alternance entre briques rouges et enduit pour animer les façades. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux, les encadrements des ouvertures sont traités en contraste. Le corps central du bâti est marqué par une très haute toiture en pavillon en ardoise, il souligne l'entrée tout comme le porche. Les autres couvertures sont en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique et en enduit • Mur de clôture et portail sur rue • Volumétrie des toitures et articulation des volumes bâtis • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-103
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**75, rue Ernest Renan** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AN 0780**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure s'installe au cœur d'une parcelle arborée. Cette dernière a été densifiée lors de travaux récents. Installée en retrait de la rue de la Garenne, la bâtisse se caractérise par son mode constructif, mais aussi sa volumétrie. Élevé sur trois niveaux carrés, on distingue un très haut rez-de-jardin marqué par une série de baies à plein cintre. L'ensemble est couvert par une toiture à très faible pente (quasi terrasse) marquée par une balustre en pierre. Les chaînes d'angle, les encadrements et bandeaux, sont traités en pierre de taille et contrastent avec les briques des façades. Le traitement du mur de clôture s'accorde avec l'architecture de la demeure.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Élément de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

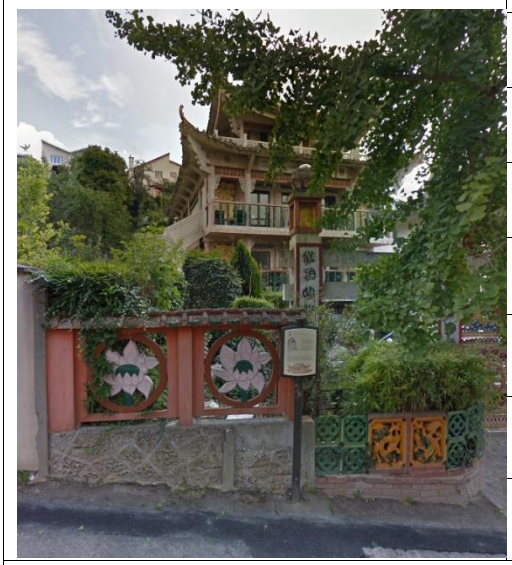


SÈVRES

SEV-R-104

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**41, rue des Pommerets 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AN 0171**
Catégorie	**Maison individuelle / pavillon**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce vaste pavillon a été construit en retrait et en surplomb de la rue en raison de la topographie de la parcelle. La maison compte deux niveaux carrés couverts par une toiture à quatre pans traitée en tuile. Cette dernière est marquée par une faitière à décors et des épis de faîtage en terre cuite. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, qui contrastent avec la meulière des façades. Les linteaux ont reçu des frises en céramique.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures notamment frise en céramique • Mur de clôture et portail sur rue • Garde-corps	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Accord de la porte du garage avec le caractère de la maison, en cas de remplacement



SÈVRES	
	SEV-R-105
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue des Bois 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AN 0725**
Catégorie	**Équipement religieux**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La pagode Chua Tinh Tam, est un temple bouddhiste chan (ou zen) construit selon des techniques traditionnelles et des matériaux exotiques, dont des arbres de 800 ans. Elle possède trois niveaux : le premier étage accueille la salle du culte. Le deuxième étage se trouve une chapelle consacrée au bodhisattva Avalokiteśvara. Le clocher, stoupa, domine Sèvres et contient une relique de Bouddha. Un grand Bouddha couché doré se trouve dans le jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Décors et modénatures des façades • Clôture et portail sur rue	



SÈVRES	
	SEV-R-106
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Ernest Renan** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0209**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande demeure de maître articule plusieurs volumes bâtis. Le plus important s'élève sur trois niveaux et est couvert par une haute toiture en ardoise éclairée par une série de lucarnes maçonnées. Un second volume de bâti de deux niveaux ouvre sur le jardin. Enfin le dernier, construit perpendiculairement à l'alignement sur rue, compte deux niveaux. Son écriture architecturale plus modeste suggère une extension. La bâtisse s'installe perpendiculairement à la voie. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux, les encadrements des ouvertures ont été traités en pierre de taille, ils contrastent avec le traitement en brique des façades. Le volume principal de la bâtisse est couvert par une toiture à quatre pans en ardoise, percée par des lucarnes à fronton.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en pierre de taille • Mur de clôture et portail sur rue • Volume de toiture et ses décors • Meneaux et traverses en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-107
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue Ernest Renan** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0210**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, installée en retrait de la rue, rappelle le style cottage. Bâtie en meulière, la maison compte trois niveaux. Les encadrements et les bandeaux en brique contrastent avec les façades en meulière. On note un petit volume, d'un étage, traité en pans de bois et remplissage brique. Les rives de toitures en bois et la lucarne pendante participent à l'écriture et au caractère de la bâtisse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en bois • Mur de clôture et portail sur rue • Garde-corps	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-108

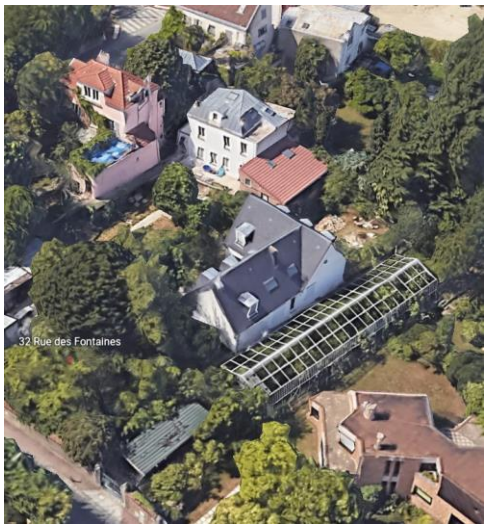
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**35, rue Ernest Renan** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0221**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en surplomb de la rue et présente sur la rue Ernest Renan un long mur de soutènement réalisé en moellons. La maison s'installe en léger retrait de la rue. Élevée sur deux niveaux carrés, elle est couverte par une toiture à la Mansart réalisée en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du mur de soutènement **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des percements • Décors et modénatures en enduit • Mur de clôture sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Accorder les portes de garage (dessin et teinte) avec l'écriture architecturale de la maison, en cas de travaux



SÈVRES	
	SEV-R-109
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Avice** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0231**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste maison bourgeoise s'installe en retrait de la rue. La maison se compose de deux corps de bâtis, le premier à l'alignement sur la rue Albert Dammousse compte trois niveaux. Le second, orienté sur la rue Avice, s'élève sur deux niveaux surmontés d'un comble aménagé. La maison réalisée en meulière présente des décors traités en enduit de teinte claire.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise)	• Conserver les murs bahut et piliers en meulière et privilégier une grille métallique, en cas de remplacement de la clôture • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-110
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**32, rue des Fontaines et 30bis rue des Fontaines 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AN 0244 et AN 502**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe sur une vaste parcelle arborée sur laquelle un pavillon contemporain a été réalisé. La particularité de cet ensemble immobilier est la vaste serre.	**Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des percements, composition régulière des façades • Mur de clôture • Serre	



SÈVRES	
	SEV-R-111
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, avenue Eiffel** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0173**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa reprend les codes de l'architecture Art Déco. Les formes géométriques de ces percements, les modénatures en béton et la clôture sur rue sont autant d'éléments qui distinguent la bâtisse dans le quartier. On peut également souligner les toitures-terrasses.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors en béton • Régularité des percements • Clôture sur rue	• Conserver l'effet saillant des appuis de fenêtres, de la corniche et des balcons, en cas de réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur • Privilégier un volet en bois, en cas de remplacement du volet roulant



SÈVRES	
	SEV-R-112
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Ernest Renan** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0242**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure s'installe au cœur d'une parcelle arborée. Installée en retrait de la rue, la maison se singularise par sa volumétrie. Élevé sur quatre niveaux carrés, on note un étage semi-enterré. L'ensemble est couvert par une toiture à très faible pente (quasi, terrasse) marquée par une balustre en pierre. Les chaînes d'angle, les encadrements et les bandeaux sont traités en brique et contrastent avec les meulières des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balustres, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Volumétrie générale • Élément de serrurerie (Garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-113
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, rue Nungesser et Coli 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0118**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste villa s'installe en léger retrait de la rue. Au cœur d'une parcelle très arborée. Élevée sur un sous-sol semi-enterré, la maison compte deux niveaux carrés et un comble habité. La maison bâtie en meulière présente également un décor à faux pan de bois réalisé en enduit.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (auvent, garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Articulation des volumes bâtis • Auvent • Garde-corps	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-114
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue Nungesser et Coli** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0125**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Première moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa s'installe en léger retrait de la rue. Élevée sur un sous-sol semi-enterré, la maison présente au premier étage un décor à faux pan de bois en enduit. L'auvent qui marque la séparation entre les deux niveaux rappelle la forme de la couverture. Un auvent en béton et un escalier accentuent l'axe d'entrée et de symétrie de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu d'enduit en façade • Volumétrie de la toiture • Garde-corps en bois peint • Clôture et portail sur rue • Régularité des percements	• Privilégier un percement de lucarnes axées avec les étages inférieurs, en cas de travaux sur la toiture



SÈVRES	
	SEV-R-115
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, rue Auguste Rodin 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0292**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension ou de surélévation



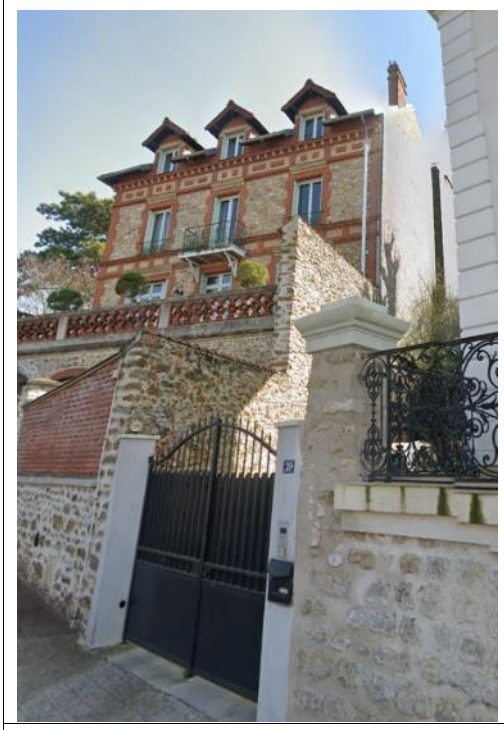
SÈVRES	
	SEV-R-116
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue Auguste Rodin 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0030**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de plan carré est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. Probablement bâtie en moellons enduits, la maison possède en façade un décor simple et raffiné : encadrement et bandeau saillants et pilastres marquant les angles. La grande régularité des percements est à souligner.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Portail et grille sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension ou de surélévation



SÈVRES	
	SEV-R-117
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Maurice Berteaux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0367**
Catégorie	**Maison individuelle / pavillon**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

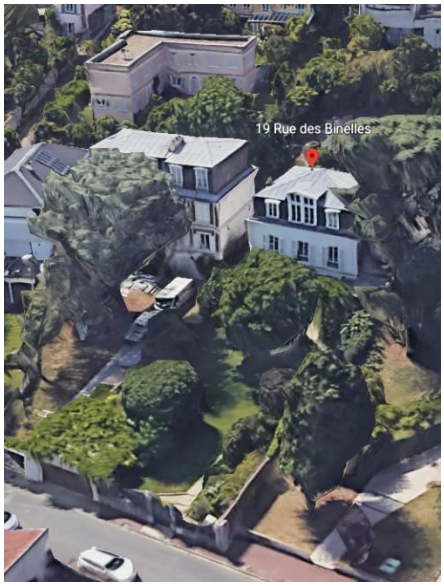
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison présente deux volumes articulés : un pavillon à trois travées couvert en ardoise et une aille sur son flanc Ouest présentant un pignon sur rue . Bâti en brique, l'ensemble s'installe en léger retrait de la rue. Élevé sur deux niveaux carrés, les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit blanc, ils contrastent avec la brique des façades. L'aile Ouest est probablement une extension de la bâtisse d'origine, cette partie de la maison a connu une modification de ses ouvertures.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-118
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, rue Maurice Berteaux 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0036**
Catégorie	**Maison individuelle / demeure de maître**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

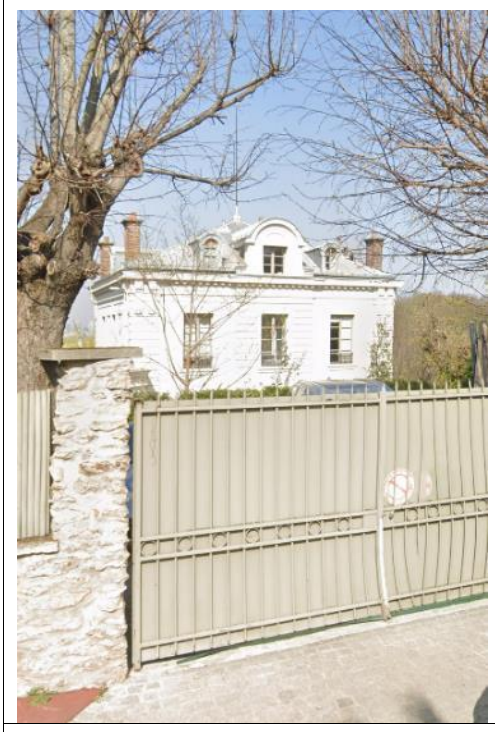
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure de maître s'installe sur une parcelle arborée traversante entre la rue Maurice Berteaux et la rue des Binelles. Élevée sur deux niveaux carrés, la maison possède un plan en L et est en tuiles. Les angles de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en brique polychrome, qui contrastent avec la meulière des façades. Le calepinage des briques de la corniche et des bandeaux figure un décor qui anime les façades. La maison a connu une extension sur jardin sous la forme d'une véranda.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Mur, clôture et portail sur la rue des Binelles et la rue M. Berteaux • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Contrevents bois • Souches de cheminée	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

<table>
<tr><td rowspan="8"></td><td colspan="2">SÈVRES</td></tr>
<tr><td colspan="2">SEV-R-119</td></tr>
<tr><td>Critère d'identification</td><td>Code de l'Urbanisme, article L. 151-19</td></tr>
<tr><td>Adresse</td><td>11 bis, rue Maurice Berteaux
92310 Sèvres</td></tr>
<tr><td>Repère cadastral</td><td>AH 0038</td></tr>
<tr><td>Catégorie</td><td>Équipement religieux</td></tr>
<tr><td>Protection existante</td><td>Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords »
Périmètre de protection des monuments historiques</td></tr>
<tr><td>Architecte</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Période constructive</td><td>Fin XIXe / début XXe du siècle</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</td><td colspan="2">PRESCRIPTIONS</td></tr>
<tr><td>L'église et la maison paroissiale ont été bâties entre 1961 et 1963. Le projet dessiné par l'architecte Roland Schweitzer a été réalisé en béton. L'originalité de la façade tient à la composition des ouvertures et à son non-ordonnancement.</td><td colspan="2">Démolition
• Interdiction de démolir totalement ou partiellement les constructions dessinées par Roland Schweitzer
Travaux sur l'existant
• Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
• Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
Dispositifs et ouvrages techniques
• Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants</td></tr>
<tr><td>ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS</td><td colspan="2">RECOMMANDATIONS</td></tr>
<tr><td>• Volumétrie générale
• Jeu d'ouvertures animant la façade sur rue
• Retrait de certaines baies/épaisseur de la façade
• Évacuation des eaux pluviales en béton</td><td colspan="2">• Conserver les jeux d'avancée et de recul de la façade, en cas de réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur</td></tr>
</table>



SÈVRES	
	SEV-R-120
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, rue des Binelles 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0067**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontée d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. Les chaînes d'angle, les encadrements et les bandeaux réalisés en plâtre enduit blanc sont légèrement saillants. La maison possède une galerie couverte par une longue marquise métallique. Une extension en bardage de bois a été réalisée côté jardin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures des façades • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps, marquise) • Lucarnes	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Retrouver la lecture de la grille ajourée et un portail en accord avec l'architecture de la maison, en cas de travaux sur la clôture



SÈVRES

SEV-R-121

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**30, rue des Binelles** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0082**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise est caractéristique des grandes demeures de la fin du XIXe siècle. Élevée sur deux niveaux carrés et surmontés d'un comble aménagé, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et en zinc. On note son traitement en enduit avec la réalisation de décors de plâtre enduit (faux calepinage, pilastres, encadrement, corniche à denticules) .	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien de l'alignement accompagnant la clôture
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ordonnancement et décors des façades • Mur bahut sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Lucarnes • Alignement accompagnant la clôture sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la clôture, maintenir le mur bahut et retrouver une clôture en accord avec le portail maison (grille ajourée)



SÈVRES	
	SEV-R-122
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**40, rue des Binelles** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AH 0059**
Catégorie	**Maison individuelle / pavillon**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon, construit en retrait de la rue, a été bâti en meulière. Il se distingue par ses modénatures en brique, la conservation de nombreux éléments d'origine (persienne, garde-corps, clôture et portail) ainsi que par sa toiture à croupe en tuiles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Toiture à croupe	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-123

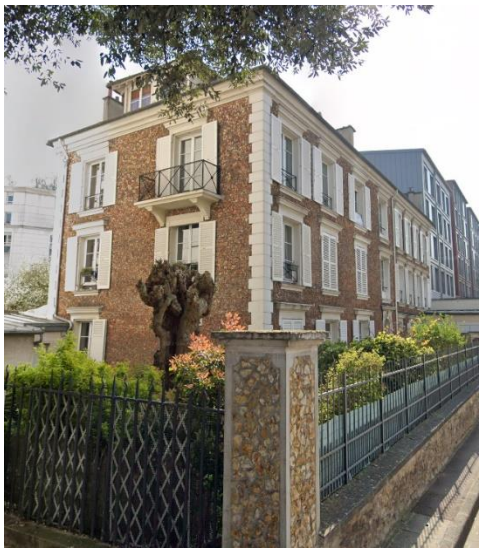
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Victor Hugo** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0281**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble présente une façade de dix travées régulières. Il s'élève sur quatre niveaux : les deux premiers diffèrent des deux derniers par le traitement de la façade en faux calepinage. Les encadrements et les bandeaux figurent comme des éléments saillants. L'entrée charretière est marquée par un fronton et des pilastres. On note le volume d'angle avec la parcelle du lycée sous forme de petite tourelle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Bandeau, corniche, encadrement et faux calepinage de la façade sur rue • Façade traitée en enduit plâtre	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et conserver les petits bois • Adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble (enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier)



SÈVRES	
	SEV-R-124
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, rue Diderot** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0003**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble installé en retrait de la rue Diderot dispose d'un petit jardin ouvrant sur la voie et visible à travers une grille ouvragée ajourée. La construction présente trois travées régulières et de nombreux décors en façade. On note le traitement différencié des trois niveaux en façade : le premier présente un faux calepinage, le second un traitement en enduit plâtre et le dernier en brique. Les trumeaux du premier étage sont marqués par deux niches présentant des bustes sculptés. Un cadre en bois et des lambrequins accompagnent chaque ouverture et permettent de masquer les volets pliants lorsqu'ils sont ouverts.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures et particulièrement : bandeau, linteau, corniche et niches • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à adapter l'enduit au mode constructif de l'immeuble (enduit plâtre ou plâtre et chaux à privilégier)



SÈVRES	
	SEV-R-125
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue Diderot** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0327**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble s'installe en léger retrait de la rue dégageant sur la voie un petit jardin. Il compte trois niveaux et présente en façade des petites meulières à la manière d'un rocaillage. Les encadrements et les corniches réalisées en plâtre enduit contrastent avec les façades en meulières.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, menuiserie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Régularité de percement des ouvertures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture sur rue • Porte d'entrée en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-126

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Brongniart** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0342**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa a été construite en léger retrait de la rue. Elle articule un premier corps de bâti élevé sur deux niveaux et une tourelle en brique. C'est cette dernière qui singularise la construction par sa volumétrie, son gabarit et son jeu de briques polychromes.	**Travaux sur l'existant** • En cas de ravalement, maintien et conservation des matériaux et décors en place • Interdiction de surélévation et d'extensions de la construction visibles depuis le domaine public **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de pose de volet roulant • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Volumétrie de la tourelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • En cas de travaux sur la toiture, reprendre le dessin et l'emplacement de la lucarne (à axer avec les ouvertures des étages inférieurs)



SÈVRES

SEV-R-127

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8 bis, rue Brongniart** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0351**
Catégorie	**Immeuble collectif**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble installé en retrait de la rue se caractérise par son style Art Déco. Ce dernier se manifeste dans la géométrie des balcons, dans les décors des garde-corps, mais également dans le calepinage des briques formant la corniche. La régularité des percements de la façade est également à signaler.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de calepinage de brique • Géométrie des balcons • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Clôture et portail sur rue	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-128
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Brongniart 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0354**
Catégorie	**Hôtel urbain**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XVIIIe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet hôtel urbain s'installe sur une très vaste parcelle. Sur la rue Brongniart, on note un mur maçonné enduit et l'entrée marquée par son encadrement avec pilastres et fronton cintré. La porte en bois est d'origine. L'hôtel présente un plan en L et une très vaste terrasse. L'édifice compte trois niveaux hiérarchisés. On note la régularité des travées et les décors qui accompagnent les ouvertures.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble mur et de la porte sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Mur et porte sur la rue Brongniart • Bandeau, corniche et encadrements • Façade traitée en enduit plâtre	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries





SÈVRES	
	SEV-R-129
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, avenue de la Division Leclerc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AE 0374**
Catégorie	**Pavillon d'entrée**
Protection existante	Site classé « Domaine de Brimborion » Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon est installé aujourd'hui à l'entrée de la parcelle de la piscine. Il est accolé à une grille et un portail ouvragé. Le pavillon, élevé sur deux niveaux, présente un décor de bande de brique polychrome avec l'insertion de frise en céramiques. On note le débord de toiture, les queues de vache et les panneaux ajourés en bois qui l'accompagnent. Les baies du pavillon au premier niveau présentent des traverses et meneaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures des façades et toiture • Volumétrie générale • Garde-corps en bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-130
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, avenue de la Division Leclerc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0531**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison, bâtie au cœur d'une parcelle à l'angle de l'avenue de la Division Leclerc et de l'avenue Regnault, reprend les codes des maisons bourgeoises de la seconde moitié du XIXe siècle. La maison compte deux niveaux carrés couverts par une toiture à la Mansart en ardoise et zinc. Les chaînes d'angle de la maison, les bandeaux et les encadrements des ouvertures ont été traités en enduit crème, qui contrastent avec la meulière des façades.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques et des contrevents bois **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de matériaux en façade • Ordonnancement des façades • Décors et modénatures • Mur de clôture et portail sur rue • Garde-corps	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-131
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20, avenue de la Division Leclerc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0346**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, bâtie en retrait de l'avenue, présente de nombreux décors en façades : chaînage d'angle, moulures d'encadrements, clef avec bas-relief, table sous appui de fenêtre, bandeau et redent marquant la toiture. Le pignon est orienté sur la rue, les gouttereaux sur jardin. Élevée sur deux niveaux carrés, la bâtisse bénéficie également d'un étage de comble. Un volume secondaire, dont l'écriture architecturale est similaire, se distingue sur le flanc sud de la villa. La régularité des percements est à souligner.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, balustres) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques et des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et balustre) • Contrevents bois et persiennes métalliques	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une pose encastrée, en cas de remplacement des fenêtres de toit et un modèle avec meneau central (type tabatières traditionnelles)





SÈVRES	
	SEV-R-132
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue de la Division Leclerc 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0328**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande maison bourgeoise se distingue par son gabarit. Elle présente deux niveaux carrés couverts par une toiture à la Mansart en ardoise et une petite tourelle élevée sur trois niveaux. Le corps de bâti principal présente des façades en meulière et des décors et modénatures en brique polychrome. La tourelle présente un large débord de toiture souligné par des queues de vache et un décor en brique polychrome. Sur la parcelle, à l'alignement sur l'avenue de la division Leclerc, un élégant pavillon de deux niveaux est à signaler. La galerie en bois ouvrant sur jardin présente un remplissage en briques émaillées et une structure bois qui rappelle l'architecture d'une lucarne.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures de la maison et du pavillon • Mur de clôture et portail sur rue • Volumétrie des toitures et articulation des volumes bâtis de la maison bourgeoise • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et les dessins des menuiseries







SÈVRES	
	SEV-R-133
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0329**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, bâtie en retrait de l'avenue, présente la singularité d'un traitement qui différencie les deux premiers niveaux du dernier. Les deux premiers sont traités en briques polychromes, le dernier en meulière. Un épais bandeau en briques sépare les deux traitements. De plan massé, la bâtisse est couverte par une toiture à quatre pans en tuiles. La régularité des percements est à souligner bien que la géométrie des ouvertures varie selon les niveaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et balustre) • Décors bois de l'auvent de l'entrée • Persienne métallique	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-134
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0344**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise, construite en retrait de la rue, a été bâtie en meulière. Elle se distingue par ses modénatures et décors en briques polychromes et la conservation de nombreux éléments d'origine : persienne, garde-corps, clôture et portail. La bâtisse présente des travées régulières et un comble à la Mansart éclairé par trois lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise) • Toiture à la Mansart	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et conserver le dessin des petits bois



SÈVRES	
	SEV-R-135
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0330**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise, installée en léger retrait de la rue et en mitoyenneté avec le n°6 de l'avenue Régnault. Bien que présentant des façades de teinte entièrement blanche, la bâtisse présente de nombreux décors : chaîne d'angle, faux calepinage, tables avec bas-relief, linteaux et corniche moulurés. Élevée sur deux niveaux carrés, la maison est couverte par une toiture à la Mansart traitée en ardoise et zinc.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, porte, lucarnes) • Interdiction de percement de la toiture par des fenêtres de toit visible depuis l'espace public • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persiennes métalliques	• Veiller à l'intégration des menuiseries des portes de garage et à leur cohérence avec la bâtisse, en cas de travaux sur l'arrière de la parcelle (rue Madame Jules Favre) • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-136
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, avenue Régnault** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0343**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande maison bourgeoise s'inscrit au cœur d'une vaste parcelle arborée. Elle présente deux niveaux carrés couverts par une toiture à la Mansart en ardoise. Bâtie en meulières, les chaînes d'angle, les encadrements et la corniche se distinguent par leur traitement en briques polychromes et en pierre. Des cabochons en grès cérame animent la corniche.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures et notamment les cabochons • Éléments de serrurerie • Mur de clôture et portail sur rue • Lucarnes • Couvert arboré de la parcelle	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries et les dessins des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-137
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0331**
Catégorie	**Maison individuelle / pavillon**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon, construit en retrait de la rue, a été bâti en meulière. La bâtisse est mitoyenne de la maison bourgeoise adressée au 4 de l'avenue Régnault. La construction, réalisée en meulière, présente des décors simples : bandeaux et encadrements moulurés traités en plâtre enduit mais également une frise en céramique et des cabochons de teinte bleue. Les contrevents ont d'ailleurs reçu la même couleur.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Toiture à croupe	• Veiller à l'intégration des menuiseries des portes de garage et à leur cohérence avec la bâtisse, en cas de travaux sur l'arrière de la parcelle (rue Madame Jules Favre) • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES

SEV-R-138

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0335**
Catégorie	**Maison individuelle / maison double**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'architecture de cette maison a été pensée avec la construction voisine bâtie en totale symétrie (axe est fixé sur la limite parcellaire). La maison articule deux volumes le premier élevé sur deux niveaux, le second sur un seul niveau donnant à l'échelle des maisons double un effet d'ailes. La maison, construite en retrait de la rue, a été bâtie en meulière, elle présente des décors simples, mais nombreux : chaînage d'angle, encadrements des baies moulurés, bandeaux, bas-relief surmontant les linteaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en plâtre enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Veiller à l'intégration des menuiseries des portes de garage et à leur cohérence avec la bâtisse, en cas de travaux sur l'arrière de la parcelle (rue Madame Jules Favre) • S'assurer d'un traitement cohérent entre le n°14 et le n°16 de l'avenue Régnault • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-139
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, avenue Régnault** **92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0340**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa, construite en retrait de la rue, a été bâtie en meulière. Il se distingue par ses modénatures en brique, la conservation de nombreux éléments d'origine (persienne, garde-corps, clôture et portail) ainsi que par la volumétrie de sa toiture avec une lucarne à fronton qui marque le centre de la façade sur rue. La maison a connu une extension sur son flanc Ouest.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments de serrurerie) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en brique • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



SÈVRES

SEV-R-140

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0336**
Catégorie	**Maison individuelle / maison double**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'architecture de cette maison a été pensée avec la construction voisine bâtie en totale symétrie (axe est fixé sur la limite parcellaire). La maison articule deux volumes le premier élevé sur deux niveaux, le second sur un seul niveau donnant à l'échelle des maisons double un effet d'ailes. La maison, construite en retrait de la rue, a été bâtie en meulière, elle présente des décors simples, mais nombreux : chaînage d'angle, encadrements des baies moulurés, bandeaux, bas-relief surmontant les linteaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en plâtre enduit • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Veiller à l'intégration des menuiseries des portes de garage et à leur cohérence avec la bâtisse, en cas de travaux sur l'arrière de la parcelle (rue Madame Jules Favre) • S'assurer d'un traitement cohérent entre le n°14 et le n°16 de l'avenue Régnault • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



SÈVRES	
	SEV-R-141
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, avenue Régnault 92310 Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0339**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords » Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Fin du XIXe / début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très grande villa se distingue par son gabarit et l'hétérogénéité des matériaux de ces façades. Élevée sur trois niveaux carrés, la maison présente un plan en L et un haut fronton orienté sur la rue. Le rez-de-jardin est traité en enduit, les deux niveaux suivants présentent une façade en meulières et en brique polychrome, les chaînages d'angle, les encadrements de fenêtres et les corniches sont soulignés par un traitement en enduit clair et en brique polychrome. Des cabochons en grès cérame participent aux décors de façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures en plâtre enduit et en brique polychrome • Clôture et portail sur rue • Éléments de serrurerie (garde-corps)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
SEV-I-001	Chemin des Lacets	8
SEV-I-002	Grande Rue	3
SEV-I-003	Grande Rue	19
SEV-I-004	Avenue de la Division Leclerc	44
SEV-I-005	Rue Brancas	18
SEV-I-006	Rue Brancas	4
SEV-I-007	Rue Brancas	7
SEV-I-008	Avenue Félix Braquemond	20
SEV-I-009	Avenue Félix Braquemond	24
SEV-I-010	Rue Ampère	20
SEV-I-011	Rue Bernard Palissy	3
SEV-I-012	Rue Bernard Palissy	1
SEV-I-013	Rue Brancas	36 ter
SEV-I-014	Rue Brancas	37
SEV-I-015	Rue Brancas	39
SEV-I-016	Rue Collas	4
SEV-I-017	Rue du Guet	20
SEV-I-018	Rue du Guet	22
SEV-I-019	Rue du Guet	24
SEV-I-020	Rue du Guet	26
SEV-I-021	Rue du Guet	28
SEV-I-022	Rue du Guet	32
SEV-I-023	Rue du Guet	7
SEV-I-024	Rue des Rouillis	25
SEV-I-025	Rue Brancas	80
SEV-I-026	Rue Brancas	71
SEV-I-027	Rue Brancas	75
SEV-I-028	Rue Brancas	94 ter
SEV-I-029	Rue du Docteur Gabriel Ledermann	7
SEV-I-030	Rue du Docteur Gabriel Ledermann	9
SEV-I-031	Rue du Docteur Gabriel Ledermann	9 bis
SEV-I-032	Rue Jules Sandeau	11
SEV-I-033	Rue Jules Sandeau	3
SEV-I-034	Rue de Rueil	4
SEV-I-035	Rue de Rueil	6
SEV-I-036	Rue Jules Sandeau	9
SEV-I-037	Rue de la Cerisaie	6
SEV-I-038	Rue de la Cerisaie	21
SEV-I-039	Rue de la Cerisaie	24
SEV-I-040	Rue de la Cerisaie	26
SEV-I-041	Rue Brancas	118 bis
SEV-I-042	Rue des Fontenelles	59
SEV-I-043	Rue des Fontenelles	14
SEV-I-044	Rue des Fontenelles	26
SEV-I-045	Rue des Fontenelles	52
SEV-I-046	Rue du Point de Vue	1 bis
SEV-I-047	Rue du Point de Vue	5
SEV-I-048	Rue du Point de Vue	1
SEV-I-049	Rue des Soupirais	8
SEV-I-050	Sente du Nord	11

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
SEV-I-051	Rue des Dames Marie	8
SEV-I-052	Avenue Gambetta	30
SEV-I-053	Rue du Maréchal Gallieni	5
SEV-I-054	Sente du Nord	18
SEV-I-055	Sente du Nord	17 bis
SEV-I-056	Avenue Gambetta	22
SEV-I-057	Avenue Gambetta	24
SEV-I-058	Rue Riocreux	12
SEV-I-059	Rue Riocreux	8 bis
SEV-I-060	Avenue Gambetta	10
SEV-I-061	Parc des Jardies	5
SEV-I-062	Parc des Jardies	7
SEV-I-063	Rue des Jardies	9
SEV-I-064	Rue Riocreux	11 bis
SEV-I-065	Rue de Ville d'Avray	122
SEV-I-066	Rue de Ville d'Avray	124
SEV-I-067	Rue Brancas	130
SEV-I-068	Rue Fréville le Vingt	12 bis
SEV-I-069	Rue Fréville le Vingt	14
SEV-I-070	Rue Fréville le Vingt	8
SEV-I-071	Rue Jules Lemaître	1
SEV-I-072	Rue Jules Lemaître	4
SEV-I-073	Rue du Bel Air	6
SEV-I-074	Rue du Bel Air	6 bis
SEV-I-075	Rue du Bel Air	8
SEV-I-076	Rue des Hauts Closeaux	10
SEV-I-077	Rue des Hauts Closeaux	12
SEV-I-078	Rue des Hauts Closeaux	8
SEV-I-079	Rue Jeanne d'Arc	21
SEV-I-080	Rue des Mureaux Gris	3
SEV-I-081	Rue de la Justice	23
SEV-I-082	Rue du Bocage	23
SEV-I-083	Rue du Bocage	27
SEV-I-084	Rue Léon Cladel	12
SEV-I-085	Rue de la Croix Bosset	19
SEV-I-086	Rue de la Croix Bosset	21
SEV-I-087	Rue de la Croix Bosset	26
SEV-I-088	Rue Fréville le Vingt	20
SEV-I-089	Rue des Chapelles	43
SEV-I-090	Rue de la Justice	22
SEV-I-091	Rue Anatole France	24 ter
SEV-I-092	Rue Anatole France	6
SEV-I-093	Rue des Bas Tillets	14
SEV-I-094	Rue des Bas Tillets	16
SEV-I-095	Avenue du Beau Site	15
SEV-I-096	Rue Benoît Malon	10
SEV-I-097	Rue du Parc Cheviron	25
SEV-I-098	Rue de la Source	20
SEV-I-099	Rue Victor Pauchet	14
SEV-I-100	Rue de la Châtaigneraie	1

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
SEV-I-101	Rue des Hauts Tillets	10
SEV-I-102	Rue Develly	4
SEV-I-103	Rue Ernest Renan	24
SEV-I-104	Rue Ernest Renan	36
SEV-I-105	Rue Ernest Renan	38
SEV-I-106	Rue Ernest Renan	56
SEV-I-107	Rue Ernest Renan	60
SEV-I-108	Rue des Jardies	3
SEV-I-109	Rue des Rossignols	10
SEV-I-110	Rue Ernest Renan	54
SEV-I-111	Rue Avice	15
SEV-I-112	Rue Avice	17
SEV-I-113	Rue Avice	2 bis
SEV-I-114	Rue Ernest Renan	6
SEV-I-115	Rue des Fontaines	11
SEV-I-116	Rue des Fontaines	26
SEV-I-117	Rue des Fontaines	28
SEV-I-118	Rue Croix Bosset	30 bis
SEV-I-119	Rue des Rossignols	3
SEV-I-120	Impasse des Pommerets	4
SEV-I-121	Rue des Pommerets	10
SEV-I-122	Rue des Pommerets	12
SEV-I-123	Rue des Pommerets	20
SEV-I-124	Rue des Pommerets	26
SEV-I-125	Rue des Pommerets	29
SEV-I-126	Rue des Pommerets	31
SEV-I-127	Rue des Pommerets	31 bis
SEV-I-128	Rue des Pommerets	33 bis
SEV-I-129	Rue des Pommerets	35 bis
SEV-I-130	Rue des Pommerets	39
SEV-I-131	Rue des Pommerets	43
SEV-I-132	Rue des Fontaines	24
SEV-I-133	Rue des Pommerets	11
SEV-I-134	Rue des Fontaines	24
SEV-I-135	Parvis Charles de Gaulle	1
SEV-I-136	Grande Rue	105
SEV-I-137	Grande Rue	62-64
SEV-I-138	Rue Victor Hugo	3
SEV-I-139	Rue Anne Amieux	6
SEV-I-140	Rue Anne Amieux	8
SEV-I-141	Rue des Binelles	17
SEV-I-142	Rue des Binelles	34
SEV-I-143	Rue des Binelles	36
SEV-I-144	Rue des Binelles	38
SEV-I-145	Rue Blaise Pascal	5
SEV-I-146	Rue Brongniart	10
SEV-I-147	Rue Brongniart	11
SEV-I-148	Rue Brongniart	12
SEV-I-149	Rue des Bruyères	18
SEV-I-150	Rue des Bruyères	20

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
SEV-I-151	Avenue de la Division Leclerc	22
SEV-I-152	Avenue Henri Regnault	8
SEV-I-153	Rue Madame Jules Favre	6
SEV-I-154	Avenue Eiffel	19
SEV-I-155	Avenue Eiffel	32
SEV-I-156	Avenue Eiffel	38
SEV-I-157	Rue Georges Vogt	37
SEV-I-158	Rue Nungesser et Coli	11
SEV-I-159	Rue Nungesser et Coli	15
SEV-I-160	Rue Nungesser et Coli	17
SEV-I-161	Rue Nungesser et Coli	18
SEV-I-162	Rue Nungesser et Coli	21
SEV-I-163	Rue Nungesser et Coli	23
SEV-I-164	Rue Nungesser et Coli	27
SEV-I-165	Route du Pavé des Gardes	14
SEV-I-166	Route du Pavé des Gardes	12
SEV-I-167	Route du Pavé des Gardes	28
SEV-I-168	Grande Rue	66,68 et 70
SEV-I-169	Rue du Docteur Roux	11
SEV-I-170	Rue du Docteur Roux	21
SEV-I-171	Rue Fernand Pelloutier	4
SEV-I-172	Rue Fernand Pelloutier	6
SEV-I-173	Avenue Jules Gévelot	6
SEV-I-174	Rue Maurice Berteaux	22
SEV-I-175	Rue Jules Ferry	25
SEV-I-176	Rue Jules Ferry	15 bis
SEV-I-177	Rue des Hauts Closeaux	7
SEV-I-178	Rue Rouget de Lisle	18
SEV-I-179	Rue de la Croix Bosset	23
SEV-I-180	Rue de la Croix Bosset	25
SEV-I-181	rue Albert Dammouse	1
SEV-I-182	Rue Anne Amieux	3
SEV-I-183	Avenue Félix Braquemond	23
SEV-I-184	Rue des Dames Marie	6
SEV-I-185	Rue des Dames Marie	6
SEV-I-186	Rue Brancas	99
SEV-I-187	Rue Emmanuel Giraud	2
SEV-I-188	Rue de l'Eglise	1
SEV-I-189	Rue Foury	4

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
SEV-I-001	8	Chemin des Lacets		Immeuble de logement collectif; mode constructif en meulière; balcons avec voutains en brique; décoration carreaux en grès cérame; garde-corps et serrurerie; clôture sur chemin des lacets; porte d'entrée
SEV-I-002	3	Grande Rue		Immeuble de logements collectifs; ordonnancement de la façade sur rue; arcades du rez-de-chaussée et niveau d'entresol; traitement du niveau de soubassement; encadrement des baies moulurés; garde-corps; corniche à denticules
SEV-I-003	19	Grande Rue		Immeuble de logements collectifs; ordonnancement de la façade sur rue; baies en plein cintre du 1er niveau; encadrement mouluré des baies; clefs de linteaux sculptés; bandeaux; garde-corps; porte cochère
SEV-I-004	44	Avenue de la Division Leclerc		Ancien centre technique industriel; faible densité bâtie du site; bâtisse de la fin du XIXe siècle; ensemble de l'îlot ceinturé par un mur de clôture en moellons de pierre; ordonnancement des façades; décors au plâtre

SEV-I-005	18	Rue Brancas		Villa; mode constructif en pierre de taille; couverture en ardoise; encadrements moulurés des baies; corniche; œil de bœuf; portail sur rue
SEV-I-006	4	Rue Brancas		Maison bourgeoise; mode constructif mixte (meulière, brique, pierre de taille); chaîne d'angle, encadrement et bandeau en brique et pierre de taille; volumétrie et matérialité de la toiture; garde-corps; clôture et portail sur rue Brancas; mur de soutènement sur grande rue
SEV-I-007	7	Rue Brancas		Villa; structure et décors en bois peints; garde-corps des balcons en bois; queues de vache sculptées; contrevent bois; mur de soutènement sur rue Brancas
SEV-I-008	20	Avenue Félix Braquemond		Maison bourgeoise; extension sur l'avant des 50's; volumétrie de la toiture; tourelle d'entrée

SEV-I-009	24	Avenue Félix Braquemond		Maison bourgeoise; ordonnancement des façades; encadrement, bandeau et chaînes d'angle; contrevent bois; lucarnes à fronton
SEV-I-010	20	Rue Ampère		Villa; mode constructif meulière; ordonnancement des façades; linteau en brique
SEV-I-011	3	Rue Bernard Palissy		Villa; mode constructif meulière; encadrement en enduit de plâtre; fronton; volumétrie de toiture
SEV-I-012	1	Rue Bernard Palissy		Villa; décors faux pans de bois; contrevent bois

SEV-I-013	36TER	Rue Brancas		Maison bourgeoise; soubassement en meulière; ordonnancement des façades; garde-corps
SEV-I-014	37	Rue Brancas		Maison bourgeoise; premier niveau en meulières; bandeau, encadrements des baies, angles en enduit plâtre et corniche; contrevent bois; épis de faîtage en terre cuite
SEV-I-015	39	Rue Brancas		Villa; mode constructif brique; marquise en bois; angle bandeau en enduit plâtre; encadrement mouluré des baies; garde-corps
SEV-I-016	4	Rue Collas		Pavillon; mode constructif meulière; contrevents bois; marquise en bois; garde-corps bois; porte d'entrée

SEV-I-017	20	Rue du Guet		Villa; mode constructif meulière; encadrement des baies mouluré; queues de vache en bois; balcon en fer forgé du dernier niveau; mur bahut/clôture et portail sur rue
SEV-I-018	22	Rue du Guet		Villa; mode constructif meulière; baie plein cintre du dernier niveau; fronton sur rue; bow-window avant en brique beige; serrurerie à motif géométrique
SEV-I-019	24	Rue du Guet		Villa; mode constructif meulière; encadrement des baies mouluré; angle (pilastre) et bandeau en enduit plâtre; mur bahut/clôture et portail sur rue
SEV-I-020	26	Rue du Guet		Villa, mode constructif en meulière; décors en carreau en grès cérame; appui en briques polychromes; décors de briques; queues de vache en bois; garde-corps; mur bahut et clôture sur rue

SEV-I-021	28	Rue du Guet		Villa, mode constructif en meulière; bandeau, encadrement et chaînes d'angles en enduit plâtre; contrevent bois; garde-corps
SEV-I-022	32	Rue du Guet		Pavillon; brique peinte; fronton sur rue; ordonnancement de la façade
SEV-I-023	7	Rue du Guet		Pavillon; mode constructif meulière; encadrement en angle enduit plâtre; marquise en bois; clôture sur rue; contrevent bois; garde-corps du premier niveau
SEV-I-024	25	Rue des Rouillis		Pavillon; mode constructif meulière; encadrement en angle enduit plâtre; éléments de serrurerie (marquise, garde-corps) ; mur bahut/clôture/portail sur rue; contrevent bois

SEV-I-025	80	Rue Brancas		Pavillon; enduit et décors brique
SEV-I-026	71	Rue Brancas		Grande villa; maçonnerie enduite; toiture à coyaux en ardoise; lucarnes en bois; alignement sur rue Brancas limitant fortement les vues sur la bâtisse
SEV-I-027	75	Rue Brancas		Pavillon; mode constructif meulière; décors simple mais raffiné en briques(bandeau, encadrement);cabochons en terre cuite (fleurs); queues de vache; toiture à croupe
SEV-I-028	94TER	Rue Brancas		Maison bourgeoise; moellon appareillé/maçonnerie enduite; jeux de volumes; mur et clôture sur rue Brancas

SEV-I-029	7	Rue du Docteur Gabriel Ledermann		Pavillon; mode constructif meulière; décors frise en carreau grès cérame; encadrement, bandeau et chaine d'angle enduit plâtre; éléments de serrurerie ; mur bahut/clôture/portail sur rue; contrevent bois
SEV-I-030	9	Rue du Docteur Gabriel Ledermann		Pavillon; mode constructif meulière; décors en brique polychrome (bandeau, encadrements, corniche) ; éléments de serrurerie ; porte d'entrée en bois; contrevents pliants métalliques
SEV-I-031	9BIS	Rue du Docteur Gabriel Ledermann		Pavillon; mode constructif meulière; décors en briques (bandeau, linteaux, angles); cabochons en grès cérame; extension réalisée sur le flanc Est
SEV-I-032	11	Rue Jules Sandeau		Villa; mode constructif meulière; volumétrie de la toiture; queues de vache; attention extension maladroite sur l'avant; portail sur rue

SEV-I-033	3	Rue Jules Sandeau		Grande villa; maçonnerie enduite soubassement meulière; volumétrie de la toiture; articulation des volumes de construction; vue limitée sur la construction depuis le domaine public
SEV-I-034	4	Rue de Rueil		Maison bourgeoise; mode constructif meulière; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise; élément de serrurerie; mur bahut/grille et portail; contrevent bois
SEV-I-035	6	Rue de Rueil		Pavillon; maçonnerie enduite; contrevent bois; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-036	9	Rue Jules Sandeau		Grande villa; mode constructif meulière; volumétrie de la toiture; décors et modénatures en brique; contrevent bois; lucarne à structure bois

SEV-I-037	6	Rue de la Cerisaie		Grande villa; mode constructif meulière; volumétrie et décors de la toiture (croupe, épis de faîtage en terre cuite); queues de vache; décors et modénatures simples et raffinés en brique (linteaux, consoles); garde-corps et balustres; auvent à structure bois; mur bahut/grille et portail sur rue de la Ceriseraie
SEV-I-038	21	Rue de la Cerisaie		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart; décors et modénature simple; modifications déjà réalisées (percement toiture, extension entrée))
SEV-I-039	24	Rue de la Cerisaie		Villa/pavillon; mode constructif meulière; toiture à croupe; ordonnancement de la façade
SEV-I-040	26	Rue de la Cerisaie		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; simplicité des décors et modénatures

SEV-I-041	118 bis	Rue Brancas		Grande villa; articulation des volumes; volumétrie de la toiture avec grand fronton; maçonnerie enduite; décors à faux pan de bois
SEV-I-042	59	Rue des Fontenelles		Grande villa; articulation de deux volumes bâtis (en meulière et briques); chaînes d'angle, encadrements et corniche traités en enduit plâtre blanc en contraste
SEV-I-043	14	Rue des Fontenelles		Maison bourgeoise; mode construction brique; décors et modénature en contraste enduit plâtre blanc; ordonnancement des façades; lucarnes axées; éléments de serrurerie; contrevent bois; mur bahut et grille sur rue
SEV-I-044	26	Rue des Fontenelles		Grande villa; articulation de deux volumes bâtis (a priori extension côté Est); encadrements traités en enduit plâtre blanc et en brique en contraste; persienne pliante métallique

SEV-I-045	52	Rue des Fontenelles		Maison bourgeoise; mode constructif meulière; décors et modénatures en brique (encadrements); ordonnancement des façades; lucarnes en bois; longue marquise; toiture à la Mansart; mur de soutènement et grille sur rue; menuiseries présentant des vitraux; attention coffret de volet roulant
SEV-I-046	1BIS	Rue du Point de Vue		Villa; mode constructif meulière; ordonnancement des façades; décors et modénatures; peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-047	5	Rue du Point de Vue		Villa; ordonnancement des façades; décors et modénatures en brique polychrome (jeu de motifs sur les façades latérales); peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-048	1	Rue du Point de Vue		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; simplicité des décors et modénatures; peu de visibilité depuis le domaine public; intérêt de l'annexe côté sente du Nord

SEV-I-049	8	Rue des Soupirais		Pavillon; mode constructif meulière; ordonnancement des façades; décors et modénatures en brique (bandeaux); queues de vache; cabochons en terre cuite; éléments de serrurerie (garde-corps)
SEV-I-050	11	Sente du Nord		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; décors et modénatures (bandeaux, clefs de linteau, corniche); peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-051	8	Rue des Dames Marie		Vaste villa; style néorégionaliste; ordonnancement des façades; volumétrie des toitures et notamment croupe; garde-corps; queues de vache; grille et portail
SEV-I-052	30	Avenue Gambetta		Maison bourgeoise; articulation des volumétries et notamment tourelle; ordonnancement des façades; couverture en ardoise; bow-window; contrevent bois; garde-corps; grille sur rue

SEV-I-053	5	Rue du Maréchal Gallieni		Maison bourgeoise; ordonnancement des façades; contrevent bois; simplicité des modénatures (angle en saillie; bandeaux et corniche moulurés)
SEV-I-054	18	Sente du nord		Grande villa; style néorégionaliste; contrevent bois
SEV-I-055	17 bis	Sente du nord		Grande villa; style néorégionaliste; volumétrie de la toiture à croupe; décors à faux pan de bois; peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-056	22	Avenue Gambetta		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; décors et modénatures (angles, bandeaux, clefs de linteau, corniche); mur de soutènement/mur bahut/grille et portail

SEV-I-057	24	Avenue Gambetta		Grande villa; articulation de deux volumes bâtis (maçonnerie enduite + maçonnerie en briques); volumétrie des toitures; soubassement meulière; décors brique; garde-corps en bois; mur bahut/grille/portail sur rue
SEV-I-058	12	Rue Riocreux		Grande villa; brique polychrome; volumétrie des toitures; dernier niveau en maçonnerie enduite avec décors à faux pan de bois; décors peints sur façade; éléments de serrurerie (garde-corps des fenêtres)
SEV-I-059	8bis	Rue Riocreux		Villa; décors en brique; peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-060	10	Avenue Gambetta		Villa année 50's; meulière, bandeau en brique; bow-window; éléments de serrurerie (garde-corps et grille sur rue); menuiserie en bois d'origine; mur bahut/grille et portail

SEV-I-061	5	Parc des Jardies		Immeuble de logement collectif à la manière d'une très grande villa; nommé "Pavillon Gambetta"; mode constructif meulière; décors brique; volumétrie de la toiture; lucarnes; balustre et garde-corps en bois; construction jumelle sur deux parcelles contigües
SEV-I-062	7	Parc des Jardies		Immeuble de logement collectif à la manière d'une très grande villa; nommé "Pavillon Balzac"; mode constructif meulière; décors brique; volumétrie de la toiture; lucarne; balustre et garde-corps en bois; construction jumelle sur deux parcelles contigües
SEV-I-063	9	Rue des Jardies		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; décors et modénatures (angles, bandeaux, angles, corniche); garde-corps
SEV-I-064	11BIS	Rue Riocreux		Vaste villa; mode constructif meulière; linteau en brique; volumétrie de la toiture; garde-corps métalliques et bois, balustres pierres; baies en arc surbaissé et plein cintre; colonnettes en décors de baies; mur de clôture et portail sur rue

SEV-I-065	122	Rue de Ville d'Avray		Maison jumelle sous forme de très grande villa (avec parcelle contigüe); style néorégionaliste; maçonnerie de briques, dernier niveau enduit avec décors à faux de pan de bois; volumétrie de la toiture avec croupes; lucarnes; bow-window; contrevents bois peint; menuiserie bois à petits carreaux; mur bahut/clôture et portail sur rue
SEV-I-066	124	Rue de Ville d'Avray		Maison jumelle sous forme de très grande villa (avec parcelle contigüe); style néorégionaliste; maçonnerie de briques, dernier niveau enduit avec décors à faux de pan de bois; volumétrie de la toiture avec croupes; lucarnes; bow-window; contrevents bois peint; menuiserie bois à petits carreaux; mur bahut/clôture et portail sur rue
SEV-I-067	130	Rue Brancas		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; contrevent bois; garde-corps; mur bahut et grille
SEV-I-068	12BIS	Rue Fréville le Vingt		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à faible pente; éléments de serrurerie (garde-corps); mur bahut et grille

SEV-I-069	14	Rue Fréville le Vingt		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite et soubassement meulières; ordonnancement des façades (axe de symétrie marqué par le balcon); toiture à la Mansart en ardoise et zinc avec lucarnes; éléments de serrurerie (garde-corps)
SEV-I-070	8	Rue Fréville le Vingt		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; simplicité des décors (bandeaux); articulation des volumes; mur en meulière et portail sur rue
SEV-I-071	1	Rue Jules Lemaître		Grande villa; mode constructif meulière; décors et modénature en enduit plâtre (encadrement, chaîne d'angle); rive de toiture en bois
SEV-I-072	4	Rue Jules Lemaître		Pavillon; moellons peints; persiennes métalliques; garde-corps; grille et portail sur rue

SEV-I-073	6	Rue du Bel Air		Villa; maçonnerie enduite; ordonnancement et régularité des façades; peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-074	6BIS	Rue du Bel Air		Maison des années 80; volumétrie; long pan de toiture; faible visibilité depuis la rue en raison du couvert arboré de la parcelle
SEV-I-075	8	Rue du Bel Air		Maison annexe; mode constructif brique; garde-corps; attention panneau solaire sur couverture
SEV-I-076	10	Rue des Hauts Closeaux		Maison bourgeoise; maçonnerie enduites; ordonnancement des façades; toiture en pavillon en tuile; épis de faîtage en terre cuite; grille et portail sur rue

SEV-I-077	12	Rue des Hauts Closeaux		Grande villa; style néorégionaliste; articulation des volumes; volumétrie et jeux de toiture (croupes), appui béton; clôture/portail sur rue
SEV-I-078	8	Rue des Hauts Closeaux		Pavillon; mode constructif meulière, décors et modénatures en briques; éléments de serrurerie; mur bahut et portail sur rue
SEV-I-079	21	Rue Jeanne d'Arc		Villa; queues de vache; ordonnancement des façades, axe de symétrie marquée par le balcon; contrevent bois; éléments de serrurerie (garde-corps); mur bahut/grille et portail
SEV-I-080	3	Rue des Mureaux Gris		Villa; mode constructif meulière, articulation pavillon/petite tour (en brique); décors et modénatures en briques; éléments de serrurerie dont marquise; mur bahut et portail sur rue

SEV-I-081	23	Rue de la Justice		Maison bourgeoise; volumétrie et plan massé; ordonnancement des façades; contrevent bois; portails sur rue
SEV-I-082	23	Rue du Bocage		Villa; maçonnerie enduite avec décors à faux pan de bois; soubassement (étage de service) en meulières; clôture et portail sur rue
SEV-I-083	27	Rue du Bocage		Villa; mode constructif en meulière; articulation des volumes bâtis; faible pente de toiture; décors en toiture (frise de rive, épi de faîtage en terre cuite); dernier niveau traité en maçonnerie enduite; décors et modénature en briques; angles traités en contraste; éléments de serrurerie (garde-corps et marquise); porte d'entrée en bois; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-084	12	Rue Léon Cladel		Petite villa; meulières; fresque sur enduit; contrevent bois; portail et clôture sur rue

SEV-I-085	19	Rue de la Croix Bosset		Villa; maçonnerie enduite; simplicité et raffinement des décors soulignés par un contraste de teinte; bandeaux et encadrements moulurés queues de vaches; auvent en bois; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-086	21	Rue de la Croix Bosset		Grande villa; mode constructif meulière; articulation des volumes de toiture avec deux hauts frontons; décors et modénatures en brique; géométrie des baies; contrevent bois; épis de faîtage; portail en bois sur rue
SEV-I-087	26	Rue de la Croix Bosset		Demeure de notable; grande volumétrie; maçonnerie en brique; géométrie des baies; ordonnancement des façades; menuiseries; clôture et portail sur rue
SEV-I-088	20	Rue Fréville le Vingt		Grande maison bourgeoise; articulation corps principal et deux ailes d'un niveau; ordonnancement des façades, axe de symétrie marqué par le balcon; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; contrevent bois; modénatures et décors en pierre de taille (angles, bandeau mouluré, corniche, consoles); éléments de serrurerie (garde-corps); clôture et portail sur rue

SEV-I-089	43	Rue des Chapelles		Pavillon; mode constructif meulière; haut volume de toiture; lucarne pendante; décors et modénatures en briques; éléments de serrurerie; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-090	22	Rue de la Justice		Grande maison bourgeoise; style Louis Philippe; contraste pierre de taille et brique; décors et modénatures (encadrement à fronton, pilastre, bandeau en contraste); ordonnancement et régularité de la façade; toiture à la Mansart; lucarnes; portail sur rue
SEV-I-091	24 TER	Rue Anatole France		Pavillon; maçonnerie enduite; témoin de l'histoire du quartier; garde-corps; mur bahut et clôture sur rue
SEV-I-092	6	Rue Anatole France		Pavillon; maçonnerie enduite; témoin de l'histoire du quartier; frise de rive; clôture sur rue

SEV-I-093	14	Rue des Bas Tillets		Villa; années 30; maçonnerie enduite; toiture-terrasse; ordonnancement et simplicité des façades; garde-corps
SEV-I-094	16	Rue des Bas Tillets		Villa; années 30; maçonnerie de brique; toiture-terrasse; bandeau en jeux de brique qui souligne le volume de toiture; garde-corps et menuiserie à motifs géométriques
SEV-I-095	15	Avenue du Beau Site		Villa des années 30; enduit à la tyrolienne de teinte brique en contraste avec les appuis et bandeaux de teinte claire; faible pente des pans de toiture; bow-window arrondi; clôture et portail sur rue
SEV-I-096	10	Rue Benoît Malon		Maison bourgeoise; contraste des modénatures et décors de teinte claire avec la teinte brique des façades; ordonnancement et régularité de la façade; toiture à la Mansart; lucarnes; pas visible depuis les rues alentours

SEV-I-097	25	Rue du Parc Cheviron		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénature en brique polychrome; portail sur rue
SEV-I-098	20	Rue de la Source		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en briques ; simplicité de volume et de traitement; mur bahut et portail sur rue
SEV-I-099	14	Rue Victor Pauchet		Pavillon; maçonnerie de briques, soubassement en meulière; décors de brique et linteau en contraste; simplicité de volume et de traitement; clôture béton sur rue
SEV-I-100	1	Rue de la Châtaigneraie		Pavillon; articulation volumétrie; meulière et brique; garde-corps; mur de clôture en moellons

SEV-I-101	10	Rue des Hauts Tillets		Villa; jeu de matériaux (meulière, brique); décors de briques polychromes et briques émaillées; volumétrie des toitures; lucarnes pendantes; garde-corps; mur bahut/grilles et portail sur rue
SEV-I-102	4	Rue Develly		Villa; mode constructif meulière; décors de briques polychromes (angles, bandeaux, linteau, meneaux); volumétrie des toitures; garde-corps; extension contemporaine sur le flanc sud-ouest
SEV-I-103	24	Rue Ernest Renan		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénature en enduit de teinte claire en contraste; lucarnes pendantes; garde-corps; contrevents bois
SEV-I-104	36	Rue Ernest Renan		Villa; maçonnerie enduite; décors à faux pan de bois; volumétrie de toiture; très peu visible depuis la rue (cordon arboré)

SEV-I-105	38	Rue Ernest Renan		Villa; fronton orienté sur rue; maçonnerie de meulière, linteau, chaîne d'angle et dernier niveau en contraste (maçonnerie enduite); bow-window; garde-corps métallique; balustre bois; clôture/grille et portail sur rue
SEV-I-106	56	Rue Ernest Renan		Grande villa; ordonnancement des façades; maçonnerie enduite; contrevents bois; garde-corps
SEV-I-107	60	Rue Ernest Renan		Grande villa; mode constructif meulière; ordonnancement des façades; encadrement, angles et bandeaux moulurés; contrevents bois; garde-corps
SEV-I-108	3	Rue des Jardies		Petite villa; Polychromie et jeu de matériaux en façade; Décors et modénatures en enduit; Clôture et portail sur rue; Éléments de serrurerie (garde-corps et marquise)

SEV-I-109	10	Rue des Rossignols		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en contraste en enduit plâtre; portail sur rue
SEV-I-110	54	Rue Ernest Renan		Villa; style néorégionaliste; maçonnerie en brique avec décors à faux pan de bois; volumétrie de la toiture; clôture et portail sur rues
SEV-I-111	15	Rue Avice		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénatures; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; ordonnancement des façades
SEV-I-112	17	Rue Avice		Villa; mode constructif meulière

SEV-I-113	2bis	Rue Avice		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénatures; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; ordonnancement des façades
SEV-I-114	6	Rue Ernest Renan		Maison bourgeoise; tour; maçonnerie enduite; volumétrie de la toiture; queues de vache; contrevent bois
SEV-I-115	11	Rue des Fontaines		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénatures; toiture quatre pans; ordonnancement des façades; attention panneaux photovoltaïques
SEV-I-116	26	Rue des Fontaines		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduit plâtre; bandeaux et encadrements moulurés; frise de rives; simplicité de volume et de traitement; contrevent bois

SEV-I-117	28	Rue des Fontaines		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduit ; simplicité de volume et de traitement; contrevents bois
SEV-I-118	30 bis	Rue Croix Bosset		Demeure de maître; Polychromie et jeu de matériaux en façade; Décors et modénatures en brique; Clôture et portail sur rue; Garde-corps en bois
SEV-I-119	3	Rue des Rossignols		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénatures; toiture quatre pans; ordonnancement des façades;
SEV-I-120	4	Impasse des Pommerets		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduit plâtre de teinte claire; simplicité de volume et de traitement

SEV-I-121	10	Rue des Pommerets		Villa; mode constructif meulière; décors de briques polychromes(bandeau et frise); volumétrie des toitures; garde-corps en bois; marquise; menuiserie bois au rez-de-chaussée; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-122	12	Rue des Pommerets	 	Villa; probablement 30's; singularité de la volumétrie; maçonnerie enduite; contrevent pliant; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-123	20	Rue des Pommerets		Villa; mode constructif meulière; décors de briques polychromes(linteaux); volumétrie des toitures; queues de vache; garde-corps; auvent en bois
SEV-I-124	26	Rue des Pommerets		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures de briques (linteaux, frise); lucarnes pendantes; garde-corps et auvent en bois

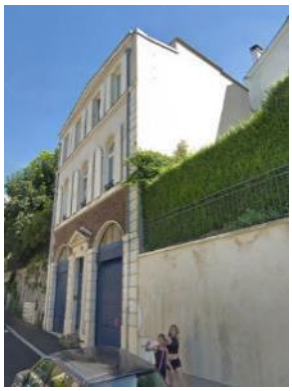
SEV-I-125	29	Rue des Pommerets		Villa; mode constructif meulière; décors et modénatures de briques polychromes(linteaux et appuis); queues de vache; garde-corps
SEV-I-126	31	Rue des Pommerets		Villa; mode constructif meulière; décors et modénatures en meulières et briques; queues de vache; volumétrie de la toiture; lucarne à croupe; garde-corps; queues de vache; auvent aouté ultérieurement (béton); mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-127	31BIS	Rue des Pommerets		Pavillon surélevé; style Art déco; mode constructif meulière, bandeau en enduit; volumétrie ramassée; garde-corps; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-128	33BIS	Rue des Pommerets		Villa; maçonnerie enduite; décors et modénatures en enduit lisse; volumétrie de la toiture (croupe); mur bahut/grille et portail sur rue

SEV-I-129	35BIS	Rue des Pommerets		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures de briques (linteaux, frise), inclusion de carreaux en grès; garde-corps
SEV-I-130	39	Rue des Pommerets		Pavillon; mode constructif meulière; fronton sur rue; angle en ciment; linteau en brique; cabochon en grès; garde-corps; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-131	43	Rue des Pommerets		Pavillon; mode constructif en brique et soubassement meulière; recours à la brique polychrome en décors; marquise et éléments de serrurerie; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-132	24	Rue des Fontaines		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduit plâtre de teinte claire; volumétrie de toiture

SEV-I-133	11	Rue des Pommerets		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénatures; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; ordonnancement des façades; marquise; ; à compléter
SEV-I-134	24	Rue des Fontaines		Maison bourgeoise; maçonnerie de briques apparentes et enduites, décors/jeu de bandeau; décors et modénatures; toiture à la Mansart avec coyaux en ardoise et zinc; lucarnes; ordonnancement des façades
SEV-I-135	1	Parvis Charles de Gaulle		Collège (lycée de Sèvres); deux cours étagées; style influencé par l'œuvre d'Auguste Perret; horizontalité des volumes; toit-terrasse; corniches débordantes, travées régulières rythmées par des baies en bandeaux; ossature en béton armé; panneaux de mignonettes; mur-pignon nord décoré d'un haut relief en pierre dure signé par le sculpteur Hubert
SEV-I-136	105	Grande Rue		Immeuble collectif; toiture à la Mansart/lucarnes; maçonnerie de briques; décors et modénatures en enduit plâtre de teinte claire, linteau avec fronton, angle façon pilastres, console à triglyphe; décors autour de la porte cochère; carreaux en grès cérame; garde-corps

SEV-I-137	62-64	Grande Rue		Immeuble collectif; mode constructif meulière, dernier niveau en maçonnerie enduite avec jeu de finition d'enduit; décors et modénatures en briques polychromes et émaillées (linteau, appui, encadrements des baies, frise); cabochons en grès cérame; ordonnancement de la façade sur rue; éléments de serrurerie (garde-corps); contrevents métalliques pliants
SEV-I-138	3	Rue Victor Hugo		Immeuble collectif; trois corps de bâti en forme de U autour d'une cour; "témoin de l'ancien Sèvres" maçonnerie enduite; décors simple mais raffiné (encadrement des baies en légère saillie, angle marqué, bandeau et corniches)
SEV-I-139	6	Rue Anne Amieux		Immeuble collectif; mode constructif meulière; décors et modénatures en briques polychromes et émaillées (linteau, appui, corniche, encadrement de la porte d'entrée); cabochons en grès cérame (fleurs dans un losange); ordonnancement de la façade sur rue; éléments de serrurerie (garde-corps); contrevents métalliques pliants; clôture sur rue
SEV-I-140	8	Rue Anne Amieux		Immeuble collectif; mode constructif meulière; décors et modénatures en briques polychromes (linteau, appui, corniche); cabochons en grès cérame animant la frise sous corniche; ordonnancement de la façade sur rue; éléments de serrurerie (garde-corps); contrevents bois

SEV-I-141	17	Rue des Binelles		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; décors et modénatures; toiture à la Mansart en ardoise et zinc; lucarnes; ordonnancement des façades; peu visible depuis le domaine public
SEV-I-142	34	Rue des Binelles		Pavillon; volumétrie du bâti et des toitures; décors du faîtage en terre cuite; ordonnancement des façades; lucarne axée; marquise; mur bahut/grille et portail sur rue; peu visible depuis le domaine public
SEV-I-143	36	Rue des Binelles		Villa, années 30; maçonnerie enduite; jeu de teinte pour distinguer les modénatures; ordonnancement et régularité des façades; fronton marquant la symétrie; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-144	38	Rue des Binelles		Pavillon, maçonnerie enduite; fronton sur rue; mur bahut/grille et portail sur rue

SEV-I-145	5	Rue Blaise Pascal		Villa; maçonnerie enduite; volumétrie de la toiture à croupe ; peu de visibilité depuis le domaine public
SEV-I-146	10	Rue Brongniart		Pavillon; maçonnerie de briques; décors et modénatures traités en enduit plâtre de teinte claire (angles, bandeau, corniche, encadrement des baies); frise de carreaux en grès cérame marquant les linteaux; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-147	11	Rue Brongniart		Immeuble collectif; style néoclassique; entrée marquée par un décor de fronton; deux larges ouvertures à arc surbaissé en rez-de-chaussée (menuiseries remplacées); premier niveau traité en petite rocaille autres niveaux en maçonnerie enduite; géométrie des baies; bandeaux marquant les niveaux; chaîne d'angle fronton
SEV-I-148	12	Rue Brongniart		Maison bourgeoise; mode constructif meulière; angles, encadrements et corniches traités en enduit de plâtre n contraste; toiture à la Mansart; mur bahut/grille et portail sur rue

SEV-I-149	18	Rue des Bruyères		Pavillon; mode constructif meulière; décors brique (chaîne d'angle; bandeau; linteau) fronton sur rue; garde-corps; porte d'entrée; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-150	20	Rue des Bruyères		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; distinction de teinte pour les encadrements, angles et corniches; contrevent bois
SEV-I-151	22	Avenue de la Division Leclerc		Immeuble collectif; maçonnerie enduite, faux calepinage dans l'enduit; ordonnancement et régularité de percement des façades; décors raffinés (bandeau, table sculptée, encadrements et corniches moulurés, mascaron, guirlandes); toiture à la Mansart en ardoise et zinc; contrevent bois; lucarnes; bâti sur rue Brongniart traité en meulière; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-152	8	Avenue Henri Regnault		Villa, mode constructif meulière; décors et modénatures en briques polychromes; toiture-terrasse; extension contemporaine; mur bahut/grille et portail sur rue

SEV-I-153	6	Rue Madame Jules Favre		Grande villa; mode constructif meulière; petite tour; décors et modénatures simples et raffinés en brique (linteaux, frise); garde-corps; auvent à structure bois; mur bahut/grille et portail
SEV-I-154	19	Avenue Eiffel		Petite villa; années 30; premier niveau en maçonnerie de briques; second niveau en maçonnerie enduite, dernier niveau enduit avec décors à faux pan de bois; articulation des volumes; décors simple mais raffiné; menuiserie
SEV-I-155	32	Avenue Eiffel		Grande villa; toiture-terrasse; géométrie des baies; menuiserie; grille et portail
SEV-I-156	38	Avenue Eiffel		Immeuble collectif; années 30; régularité et écriture des façades; maçonnerie de briques et maçonnerie enduite; large bandeau marquant les niveaux et balcons

SEV-I-157	37	Rue Georges Vogt		Villa; années 30; soubassement en moellons, dernier niveau enduit avec décors à faux pans de bois; volumétrie de la toiture; bow-window; colonnes et support de pergola marquant l'allée; dessin des menuiseries; bandeau en brique
SEV-I-158	11	Rue Nungesser et Coli		Villa; moellons; linteaux en ciment; bow-window; volumétrie de la toiture et croupe; encadrement brique de la porte d'entrée; éléments de serrurerie (marquise et garde-corps); mur bahut/grille et portail
SEV-I-159	15	Rue Nungesser et Coli		Villa; soubassement en moellons, maçonnerie enduite; dernier niveau avec décors à faux pan de bois; volumétrie de la toiture; bow-window; géométrie de la porte d'entrée et son encadrement
SEV-I-160	17	Rue Nungesser et Coli		Villa; plan massé; premiers niveaux en moellons/dernier niveau en brique, jeu de matériaux; large bandeau enduit; appui des fenêtres avec colonnettes engagées (en béton?); bow-window; toiture en pavillon; épis de faîtage en terre cuite

SEV-I-161	18	Rue Nungesser et Coli		Villa; style moderniste; toiture-terrasse; maçonnerie enduite; auvent en béton; baie dans l'angle; clôture sur rue
SEV-I-162	21	Rue Nungesser et Coli		Villa; années 30/40; maçonnerie enduite; jeu d'avancée et recul en façade; bow-window; auvent béton; menuiserie à petits carreaux; géométrie des ouvertures
SEV-I-163	23	Rue Nungesser et Coli		Grande villa; mode constructif meulière, bow-window en brique beige; volumétrie des toitures; dernier niveau en maçonnerie enduite avec décors à faux pan de bois; dessin des menuiseries
SEV-I-164	27	Rue Nungesser et Coli		Grande villa; maçonnerie enduite, large bandeau en brique jaune; quelques décors de brique ponctuent la façade de teinte claire; fronton sur rue avec géométrie singulière; des baies; dessin des menuiseries

SEV-I-165	14	Route du Pavé des Gardes		Pavillon; mode constructif meulière; décors simples en ciment (bandeau, encadrement, angle); toiture à croupe
SEV-I-166	12	Route du Pavé des Gardes		École; mode constructif meulière; décors en brique (frise, appui et bandeau); linteau enduit en contraste; articulation des trois corps de bâti; dessin des menuiseries; garde-corps
SEV-I-167	28	Route du Pavé des Gardes		Immeuble collectif; maçonnerie de briques, larges bandeaux horizontaux enduit marquant les niveaux; angle arrondi
SEV-I-168	66,68 et 70	Grande Rue		Immeuble collectif; mode constructif meulière; décors et modénatures en briques polychromes (linteau avec arc surbaissé, appui, encadrements de certaines baies, frise et corniche); ordonnancement de la façade sur rue; éléments de serrurerie (garde-corps); contrevents métalliques pliants; porte cochère en bois

SEV-I-169	11	Rue du Docteur Roux		Pavillon; mode constructif meulière; linteaux en brique
SEV-I-170	21	Rue du Docteur Roux		Pavillon; mode constructif meulière; linteaux et appuis en brique; garde-corps; extension contemporaine
SEV-I-171	4	Rue Fernand Pelloutier		Grande villa des années 30; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture en pavillon en ardoise; garde-corps tube métallique épais; système d'auvent marquant l'entrée (structure encore en place mais couverture modifiée)
SEV-I-172	6	Rue Fernand Pelloutier		Grande villa; mode constructif meulière; serrurerie (balustres et garde-corps); linteau décoré des fenêtres (brique et brique émaillée); jardin d'hiver (menuiserie remplacée); mur bahut en meulière

SEV-I-173	6	Avenue Jules Gévelot		Pavillon; mode constructif meulière; appuis en brique; linteaux IT; garde-corps; contrevents bois
SEV-I-174	22	Rue Maurice Berteaux		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; toiture en pavillon en ardoise; ordonnancement des façades; encadrement en légère saillie; marquise; mur bahut/grille et portail sur rue
SEV-I-175	25	Rue Jules Ferry		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduit plâtre; bandeaux, angles et encadrements moulurés; simplicité de volume et de traitement; contrevent bois
SEV-I-176	15BIS	Rue Jules Ferry		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en brique et brique émaillée (encadrement des baies); angles en enduit de teinte clair; garde-corps; mur bahut/grille et portail

SEV-I-177	7	Rue des Hauts Closeaux		Maison de maître; Polychromie et jeu de matériaux en façade; Articulation des volumes bâtie; Garde-corps en bois peint; Clôture et portail sur rue
SEV-I-178	18	Rue Rouget de Lisle		Pavillon; mode constructif meulière; décors et modénatures en enduit plâtre (angles et encadrements moulurés); simplicité de volume et de traitement; contrevent bois
SEV-I-179	23	Rue de la Croix Bosset		Villa au plan massé; simplicité de traitement des façades; volume de toiture souligné par un bandeau/frise en carreau de grès cérame; clôture et portail bois sur rue
SEV-I-180	25	Rue de la Croix Bosset		Maison bourgeoise; volumétrie et plan massé; ordonnancement des façades; simplicité et raffinement des décors en contraste de teinte d'enduit; lucarnes; portail sur rue

SEV-I-181	1	Rue Albert Dammouse		Demeure de notable; mode constructif meulière; décors en briques polychromes et émaillées; carreaux, pièces et cabochons en grès cérame; queues de vache sur fronton; éléments de serrurerie; mur bahut/grilles et portails sur rue
SEV-I-182	3	Rue Anne Amieux		Immeuble collectif; mode constructif meulière; linteau et bandeau en brique dont brique émaillée; frise en brique marquant le bandeau supérieure de la façade; garde-corps; menuiserie de la porte d'entrée; "Ausseigne entreprise maçonnerie"
SEV-I-183	23	Avenue Félix Bracquemond		Maison bourgeoise; mode constructif meulière; encadrements, chaîne d'angle, bandeau et corniche en enduit plâtre blanc; toiture à la Mansart en ardoise; ordonnancement des façades; longue marquise; contrevents bois; éléments de serrurerie
SEV-I-184	6	Rue des Dames Marie		Maison bourgeoise; maçonnerie enduite; toiture à quatre pans en ardoise

SEV-I-185	6	Rue des Dames Marie		Grande villa; maçonnerie enduite; ordonnancement des façades; toiture à deux pans; peu visible du domaine public en dehors de la Sente du Nord
SEV-I-186	99	Rue Brancas		Maison bourgeoise; ordonnancement des façades; mode constructif meulière; décors et modénature en façade en enduit plâtre blanc en contraste; carreaux émaillé dans les angles; éléments de serrurerie
SEV-I-187	2	Rue Emmanuel Giraud		Grande demeure en surplomb de la rue des Bruyères. Jardin très arboré; haut mur de soutènement; Volumétrie de la bâtisse; Ordonnancement des façades
SEV-I-188	1	Rue de l'Eglise		presbytère; caractéristique du XVIIIe siècle, très hautes ouvertures; menuiseries à petits bois; éléments de serrurerie (garde-corps en ferronnerie)

SEV-I-189	4	Rue Foury		Polychromie et jeu de matériaux en façade ; décors et modénatures en brique ; frise en carreaux de céramique ; clôture et portail sur rue ; éléments de serrurerie (garde-corps)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

GRAND PARIS SEINE OUEST





SEVRES	
	SEV-EB-A
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	Ensemble bâti à caractère patrimonial
Adresse	50 à 134 Grande Rue, rue des Caves du Roi, rue de Ville d'Avray
Repère cadastral	AC 186 à 194, AC 196, AC 262 à 266, AC 269, AC 270, AC 378, AC 405 à 409, AC 475 à 477, AC 478, AC 480 à 482, AC 500, AC 571 et 572, AO 134, AO 137, AO 140 à 142, AO 145, AO 156 à 158, AO 164 et 165, AO 171 à 173, AO 176 à 177, AO 180 à 183, AO 307, AO 313, AO 337, A0 3350 et 351, A0 356 et 357, AO 422, AO 425 à 427, A0 430, AO 440 et AO 441
Catégorie	Petits immeubles
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Période constructive	XVIIIe, XIXe, siècles
Repérage dans l'ensemble	4 bâtiments remarquables SEV-R-18, SEV-R-20, SEV-R-21, SEV-R-22 et 3 bâtiments d'intérêt, SEV-I-136, SEV-I-137 et SEV-I-168

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Le centre-ville de Sèvres correspond au cœur historique à caractère faubourien de la cité bâtie dans le fond de la vallée autour de l'église Saint-Romain La voie qui structure le secteur, la Grande Rue est l'ancienne « Voie Royale » : axe historique de liaison entre Paris et le château de Versailles. Les immeubles de l'ensemble témoignent du paysage urbain du centre-ville de Sèvres avant la lourde rénovation urbaine entreprise à partir des années 60.	**Démolition** • Interdiction de démolir totalement ou partiellement les immeubles faubouriens de l'ensemble, sauf en cas de reconstruction à l'identique **Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de réaliser une surélévation visible depuis le domaine public des parties d'immeubles faubouriens **Travaux sur l'existant des immeubles de type faubouriens** • En cas de ravalement, maintien et conservation des décors et matériaux en place • Respect et maintien de l'ensemble des éléments des constructions encore conservés (garde-corps, portes) • En cas de reprise de la toiture, conservation de la forme existante **Nouvelles constructions (hors cas de reconstruction à l'identique de constructions faubouriennes)** • Respect des gabarits existants et avoisinants • Réalisation d'une toiture à pente en cohérence avec les constructions voisines **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visibles depuis le domaine public • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur pour les immeubles faubouriens
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Cohérence d'écriture architecturale et de gabarit • Front urbain, front bâti continu • Toitures à pente simple	• Prévoir un diagnostic énergétique et patrimonial avant tout projet • Concevoir les nouvelles constructions comme secondaires, en cas d'extension • Veiller à l'intégration des fenêtres de toit et à limiter leur visibilité depuis le domaine public, elles sont implantées en cohérence avec la composition de la façade (travées)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
SEV-EP-A	Du 2 au 18 et du 3 au 19	Avenue Henri Régnault		Lotissement de villa, pavillons et maisons bourgeoise; grande cohérence architecturale; découpage régulier du foncier; ensemble tenu par le double alignement arboré; recul des constructions et cohérence des clôtures; gabarit régulier des construction
	14 et 16	Avenue de la division Leclerc		

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
SEV-AR-01	Rue Troyon	26
SEV-AR-02	Parc des Jardies	2
SEV-AR-03	Parc Brimborion	
SEV-AR-04	Rue Emmanuel Giraud	2
SEV-AR-05	Avenue de la Division Leclerc	21
SEV-AR-06	Avenue de la Division Leclerc	21
SEV-AR-07	Avenue de la Division Leclerc	22
SEV-AR-08	Rue des Binelles	23
SEV-AR-09	rue des Binelles	42
SEV-AR-10	Rue des Soupirais	8
SEV-AR-11	Rue Auguste Rodin	
SEV-AR-12	Rue Auguste Rodin	26
SEV-AR-13	Rue Auguste Rodin	26
SEV-AR-14	Rue des Soupirais	6
SEV-AR-15	Avenue Camille Sée	
SEV-AR-16	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-17	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-18	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-19	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-20	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-21	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-22	Rue des Bruyères	32 à 40
SEV-AR-23	Rue des Soupirais	6
SEV-AR-24	Rue Fernand Pelloutier	4
SEV-AR-25	Rue Fernand Pelloutier	6
SEV-AR-26	Rue Louis Charpentier	1
SEV-AR-27	Rue des Soupirais	1
SEV-AR-28	Rue du Point de Vue	1
SEV-AR-29	Rue des Bruyères	50 à 60
SEV-AR-30	Rue Ernest Renan	64
SEV-AR-31	Rue Anatole France	15
SEV-AR-32	Rue du Parc Cheviron	45
SEV-AR-33	Rue du Bel - Air	6bis
SEV-AR-34	Rue du Bel - Air	6bis
SEV-AR-35	Rue des Fontenelles	55
SEV-AR-36	Rue des Fontenelles	59
SEV-AR-37	Rue des Fontenelles	52
SEV-AR-38	Rue des Fontenelles	54
SEV-AR-39	Avenue Gambetta	24
SEV-AR-40	Rue du Point de Vue	7
SEV-AR-41	Rue de Ville d'Avray	16
SEV-AR-42	Rue Brancas	98
SEV-AR-43	Rue Brancas	98
SEV-AR-44	Rue Brancas	117
SEV-AR-45	Rue Brancas	114
SEV-AR-46	Rue Brancas	111
SEV-AR-47	Rue Brancas	110
SEV-AR-48	Rue Brancas	106
SEV-AR-49	Rue du Point de Vue	7
SEV-AR-50	Rue de la Porte du Parc	5

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de la voie
SEV-AR-51	Rue des Fontenelles	16
SEV-AR-52	Rue des Fontenelles	10



SEVRES

SEV-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26 rue Troyon		
Repère cadastral	AE 417		
Essence	*Cedrus libani* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge		> 100 ans
	Port	X	Port tabulaire retombant
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	Repère sur coteau
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre, planté sur les espaces de pelouses devant le collège Arménien de Sèvres participe avec le pin qui l'accompagne à créer un point d'appel visuel dans le paysage urbain.

Silhouette :
Bénéficiant d'une forte visibilité de par sa situation et ses dimensions importantes et un port tabulaire retombant étalé, cet arbre présente un caractère remarquable le long rue Troyon ainsi que depuis l'Île Seguin.

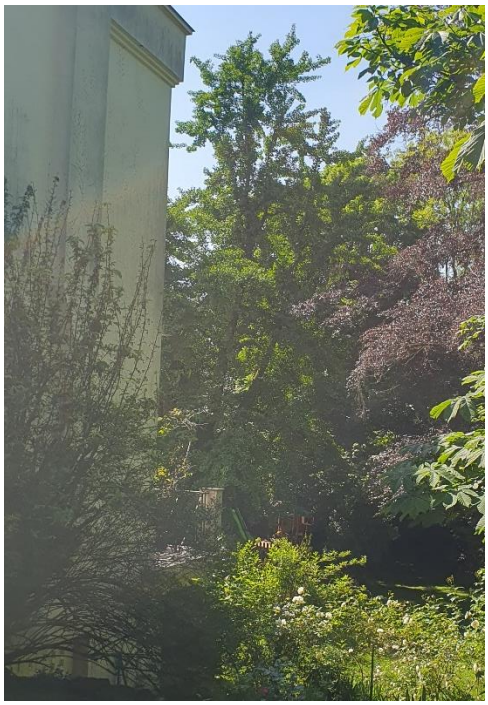
Relativement fréquent sur la région, le cèdre du Liban, introduit en 1820 en Europe, constitue une essence représentative du courant paysager de la fin du XIXème siècle et début XXème donnant aujourd'hui à voir de beaux sujets qui ponctuent les paysages urbains.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Une veille particulière est à porter aux branches « charpentière », leur bois étant réputé cassant.



SEVRES

SEV-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 Parc des Jardies		
Repère cadastral	AB 83		
Essence	*Ginkgo biloba* *Arbre aux quarante écus*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en fond de parcelle jardinée difficilement visible depuis la rue.

Silhouette :
Très belle cépée femelle de 4 troncs au port évasé harmonieux.

Points particuliers :

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Domaine de Brimborion		
Repère cadastral	AE 393		
Essence	*Cedrus libani* *Cè*dre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge	X	> 100 ans
	Port	X	Port tabulaire
	Rareté	X	À l'échelle du Domaine
	Historique	X	Domaine de Brimborion
	Paysager	X	Singulier à l'échelle du parc
Protection existante	*Site classé du domaine de Brimborion*		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre du Liban, parfaitement intégré à la trame arborée du domaine de Brimborion, se démarque parmi les essences essentiellement feuillues qui l'accompagnent.

Silhouette :
Situé à proximité immédiate d'une terrasse accessible du parc, cet arbre à feuillage persistant se démarque particulièrement en période hivernale.

Bénéficiant d'une forte visibilité de par sa situation, ses dimensions et son port caractéristique, cet arbre présente un caractère remarquable au cœur du domaine Brimborion.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Une attention particulière devra être portée aux arbres croissant à proximité afin de prévenir les risques de dégradation liés à la chute de ces derniers.



SEVRES

SEV-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 rue Emmanuel Giraud
Repère cadastral	AH 103
Essence	*Wisteria sinensis* Glycine de chine

Critères			Précisions
	Dimension	X	Etalement en front de rue
	Âge	X	
	Port	X	Etalé
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Floraison remarquable

Protection existante	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les glycines relativement fréquentes en ornementation de clôtures et murs participent activement à la qualification paysagère des mitoyennetés.

Assurant un couronnement végétal sur la quasi-totalité de la longueur du mur de la propriété et de la façade du bâtiment, cette glycine, d'âge vénérable présente un caractère remarquable de par ses dimensions, son âge et son étalement horizontal supporté par des équerres métalliques régulièrement disposées en façade.
Floraison remarquable d'avril à juin

PRESCRIPTIONS

Les capacités de développement racinaire doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de cette plante ligneuse afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Une taille régulière est à envisager pour assurer la pérennité de cette essence.

- Une attention particulière doit être portée à l'entretien de la clôture support afin d'éviter tout risque d'endommagement qu'entrainerait le remplacement de cette dernière



SEVRES

SEV-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21 Avenue de la Division Leclerc		
Repère cadastral	AE 374		
Essence	*Platanus x Acerifolia* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25.5m
	Âge		
	Port	X	Arbre de haut jet
	Rareté		
	Historique	X	Domaine de Brimborion
	Paysager	X	Houppier
Protection existante	*Site classé du domaine de Brimborion*		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane de belles dimensions fait partie d'un ensemble composé de deux sujets jumeaux plantés de part et d'autre de l'allée d'accès au domaine de Brimborion, derrière le portail monumental adressé sur l'avenue de la Division Leclerc.

Participant à créer un effet de seuil, ces deux sujets annoncent de loin l'accès au domaine et doivent être préservés, tant dans leur géométrie que dans la composition.

Silhouette :
Arbre de haut jet au port ramassé, porté par un fut élevé de beau diamètre.
Charpentières réparties de manière homogène en périphérie du tronc.

PRESCRIPTIONS

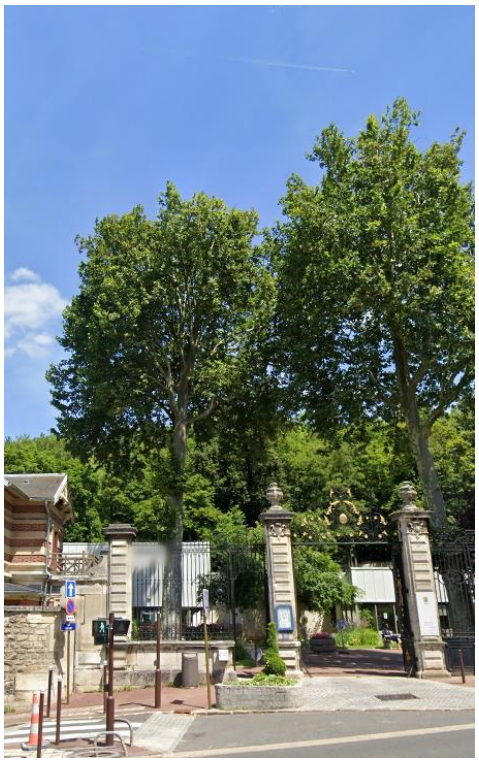
- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Assurer un élagage régulier afin de préserver la forme et l'équilibre de la couronne de l'arbre en harmonie avec son binôme (SEV-AR-6)



SEVRES

SEV-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21 Avenue de la Division Leclerc		
Repère cadastral	AE 374		
Essence	*Platanus x Acerifolia* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26m
	Âge		
	Port	X	Arbre de haut jet
	Rareté		
	Historique	X	Domaine de Brimborion
	Paysager	X	Houppier
Protection existante	*Site classé du domaine de Brimborion*		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane de belles dimensions fait partie d'un ensemble composé de deux sujets jumeaux plantés de part et d'autre de l'allée d'accès au domaine de Brimborion, derrière le portail monumental adressé sur l'avenue de la Division Leclerc.

Participant à créer un effet de seuil, ces deux sujets annoncent de loin l'accès au domaine et doivent être préservés, tant dans leur géométrie que dans la composition.

Silhouette :
Arbre de haut jet au port ramassé, porté par un fut élevé de beau diamètre.
Charpentières réparties de manière homogène en périphérie du tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Assurer un élagage régulier afin de préserver la forme et l'équilibre de la couronne de l'arbre en harmonie avec son binôme (SEV-AR-5)



SEVRES

SEV-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	22 Avenue de la Division Leclerc
Repère cadastral	AC 347
Essence	*Marronnier commun* Aesculus x hippocastanum

Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans l'espace urbain

Protection existante	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Implanté au centre d'une cour d'immeuble minérale ouverte sur rue ce sujet solitaire participe à l'organisation de l'espace. Silhouette : Très régulièrement taillé, ce marronnier présente un port en boule caractéristique d'une conduite en tête de chat. L'arbre présente un fut trapu et des charpentières robustes présentant les bourrelets caractéristiques de ses élagages successifs.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres
	RECOMMANDATIONS
	• Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un élagage modéré est à privilégier afin de permettre à l'arbre développer un houppier généreux et harmonieux.



SEVRES

SEV-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	23 rue des Binelles		
Repère cadastral	AH 436		
Essence	*Sophora Japonica L.* Sophora		
Critères			Précisions
	Dimension	X	19 m
	Âge		
	Port	X	Port élancé
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en limite de parcelle, ce sophora est particulièrement visible depuis la rue qu'il surplombe partiellement.
Il fait quasiment face à un cèdre, créant ainsi un effet de seuil appréciable.

Silhouette :
Tronc massif régulièrement portant des charpentières également épaisses.
Les ramifications graciles témoignent d'un élagage régulier de l'arbre qui présente un port partiellement étalé.

Points particuliers :

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Une attention particulière devra être portée aux arbres croissant à proximité afin de prévenir les risques de dégradation liés à la chute de ces derniers.



SEVRES

SEV-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	42 rue des Binelles		
Repère cadastral	AH 339		
Essence	*Cedrus libani ssp. Atlantica (Endl.) Battand. et Trabut* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Âge		
	Port	X	Port tabulaire
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sujet de grand impact visuel dans la rue, circonscrit lors de la construction de la maison.

Silhouette :
Le tronc est situé è 2 m de l'un des murs. A perdu une partie de sa ramification lors de l'ouragan de 1999.

Points particuliers :

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Une attention particulière devra être portée aux arbres croissant à proximité afin de prévenir les risques de dégradation lié à la chute de ces derniers.



SEVRES

SEV-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	8 rue des Soupirais
Repère cadastral	AB 39
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Séquoia génat de Californie*

Critères			Précisions
	Dimension	X	26m
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin appartient à une composition de plusieurs beaux sujets de même essences répartis sur deux parcelles mitoyennes. Ils créent un arrière-plan au point de vue dans l'axe de la passerelle qui franchit les voies ferrées.

Silhouette :
Arbre de belle dimension au tronc puissant et aux charpentières développées.
Il présente un fut relativement haut et port étalé.

Points particuliers :

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Rue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AH 7		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane à feuille d'érable Ensemble de 7 sujets		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Composition
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce groupe de 7 sujets s'implante de manière circulaire autour d'une placette minérale située dans un square ouvert.
Ils créent un salon arboré offrant un point d'ombre et de fraicheur apprécié.
Situé à m'une des extrémités du square triangulaire, ils sont particulièrement visibles depuis la rue G. Bonnefous et de la rue montant vers la gare RER.

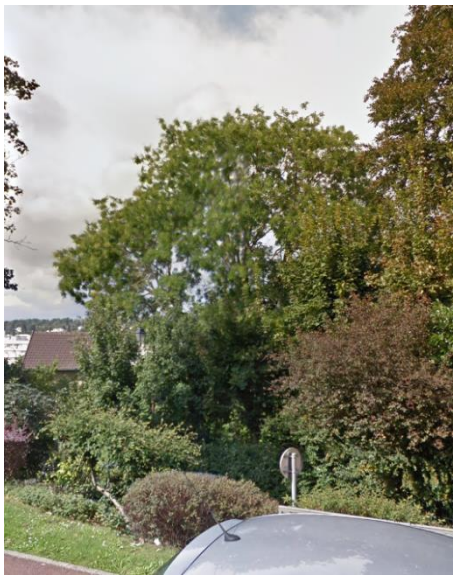
Silhouette :
Présentant un port naturel de très haut jet, ces platanes ont développé des houppiers dissymétriques, largement ouverts vers l'extérieur du salon qu'ils encadrent.
Les charpentières de ces platanes adoptent et présentent une croissance en hauteur importante conférant aux sujets un port évasé de grande qualité paysagère.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Ces arbres constituant une composition d'ensemble cohérent, il est recommandé d'intervenir de manière simultanée sur l'ensemble des sujets en cas d'élagage ou de taille afin de préserver l'effet de masse



SEVRES

SEV-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26 rue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AH 21		
Essence	*Sophora japonica* Sophora		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans le quartier
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Très bel arbre à houppier particulièrement volumineux surplombant partiellement la rue. En composition avec un hêtre pourpre sur la même parcelle, il constitue un élément structurant du paysage de proximité depuis la gare de Sèvres.

Silhouette :
Houppier étalé à globulaire à très large couronne portée par un tronc qui se sépare en deux à une hauteur d'environ 3m pour former de masses ramifiées homogènes.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	26 rue Auguste Rodin		
Repère cadastral	AH 21		
Essence	*Fagus sylvatica purpurea* *Hêtre pourpre*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans le quartier
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Très bel arbre volumineux composant le jardin avec un sophora qu'il domine.
Il se démarque dans le paysage urbain de proximité par un houppier large arborant une teinte violet/pourpre caractéristique de l'essence.

Silhouette :
Arbre de haut jet porté par un fut massif qui se divise pour former d'importantes ramifications qui donnent à l'arbre un aspect multi-tronc.
La charpente complexe de cet arbre lui confère un houppier particulièrement développé et un port en boule très homogène et de grandes qualités.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 rue des Soupirais		
Repère cadastral	AB 37		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Séquoia génat de Californie*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24m
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin appartient à une composition de plusieurs beaux sujets de mêmes essences répartis sur deux parcelles mitoyennes. Ils créent un arrière-plan au point de vue dans l'axe de la passerelle qui franchit les voies ferrées.

Silhouette :
Arbre de belle dimension au tronc puissant et aux charpentières développées.
Il présente un fut relativement haut et un port étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Avenue Camille Sée		
Repère cadastral			
Essence	*Paulownia tomentasa (Thunb. Steud)* Paulownia impérial		
Critères			Précisions
	Dimension	X	19 m
	Âge	X	> 100 ans
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique	X	
	Paysager	X	Repère dans le quartier
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Isolé sur les pelouses du square Madame de Pompadour, ce Paulownia impérial, très âgé, constitue une sculpture vivante et un élément majeur de l'espace. Particulièrement visible depuis l'Avenue Camille Sée il offre au printemps une floraison remarquable.

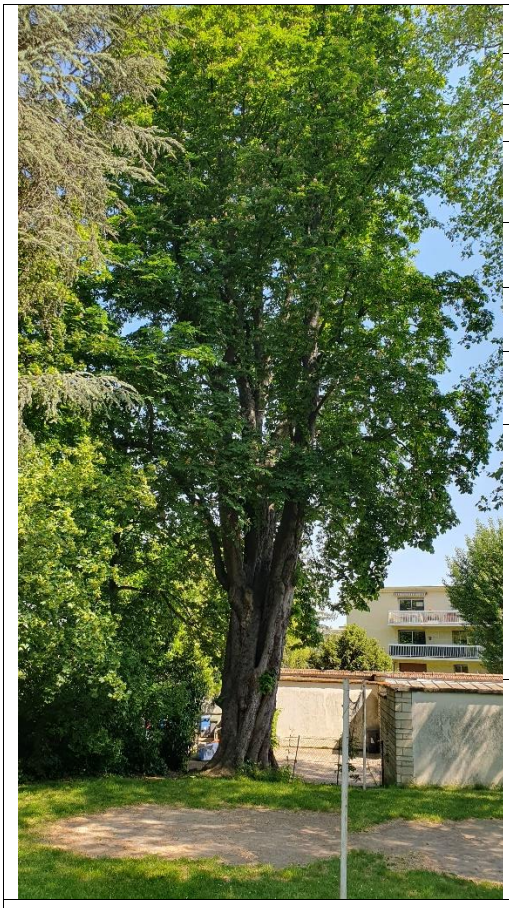
Silhouette :
Tronc énorme et tortueux portant des charpentières peu nombreuses et massives donnant à cet arbre une image de robustesse et de maturité. La composition des charpentières et les ramifications courtes qu'elles portent confèrent à cet arbre un port étagé particulièrement élégant.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Rue des Bruyères		
Repère cadastral			
Essence	*Aesculus hipposcastaneum* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Âge		
	Port		
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Sujet de belle prestance, inséré en lisière des espaces jardinés de la résidence et de fait visible depuis la rue des Bruyères.

Silhouette :
Tronc puissant pour l'espèce et houppier fourni. Ce sujet s'est principalement développé en hauteur lui donnant un port colonnaire plus qu'étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence Eiffel - Rue des Bruyères		
Repère cadastral	AH 201		
Essence	*Platanus x acerifolia* *Platane à feuilles d'érable*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	30 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans le quartier
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Très grand sujet au houppier massif visible en arrière-plans de garages depuis la rue des Bruyères, mais également très repérable depuis la RN 118 car situé en bordure du parc de la Résidence Eiffel.

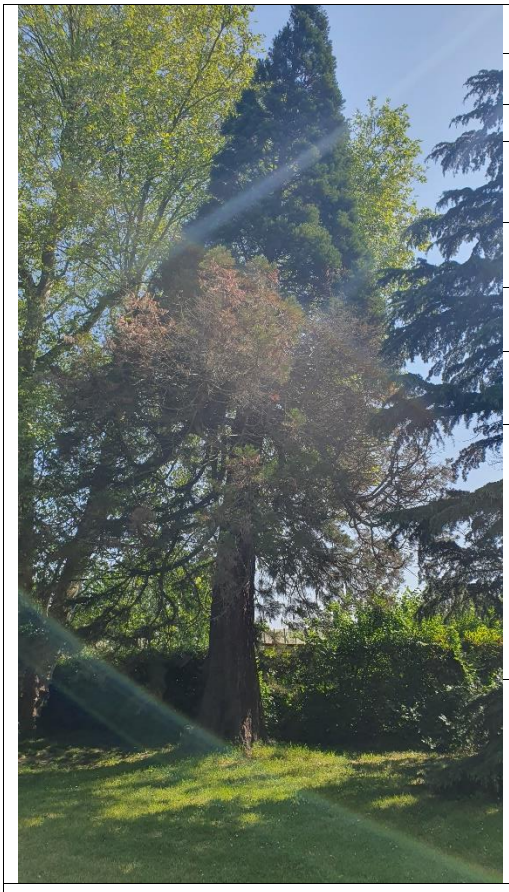
Silhouette :
Port étalé caractéristique d'un développement naturel libre du platane. Ce très grand sujet présente un double tronc massif qui se divise en deux à une hauteur d'environ 2m pour former un arbre siamois au développement harmonieux et aux importantes ramifications de très grande envergure témoignant d'un élagage ancien.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-18

Critère d'identification

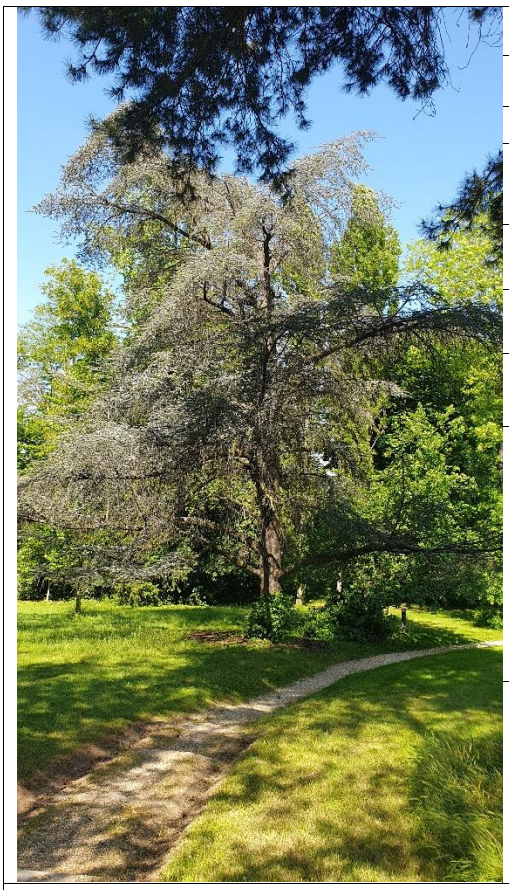
Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence Eiffel - Rue des Bruyères
Repère cadastral	AH 201
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Sequoia géant*

Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		

Protection existante

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Situé en lisière de parc, en arrière des box de stationnement, ce sujet constitue avec d'autres sujets le premier plan visible de la résidence depuis la rue des Bruyères. Silhouette : Bien que de taille modeste, ce sujet présente toutes les caractéristiques géométriques de l'essence lui conférant un bel aspect général : fut cylindro-conique massif et parfaitement érigé, houppier conique, répartition homogène des charpentières.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres
	RECOMMANDATIONS
	• Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence Eiffel - Rue des Bruyères
Repère cadastral	AH 201
Essence	*Cedrus atlantica 'glauca'* *Cèdre bleu de l'Atlas*

Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		

Protection existante

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé au cœur des espaces jardinés de la résidence Eiffel, ce beau sujet prend place en lisière de pelouses accessibles, le rendant particulièrement visible.

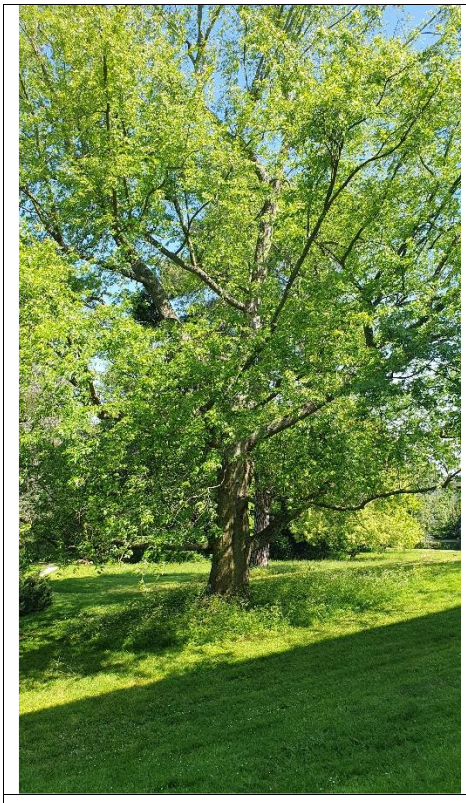
Silhouette :
Ce cèdre se caractérise par des charpentières très largement étalées et également réparties autour du tronc.
De hauteur moyenne il présente un port aérien peu courant pour l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

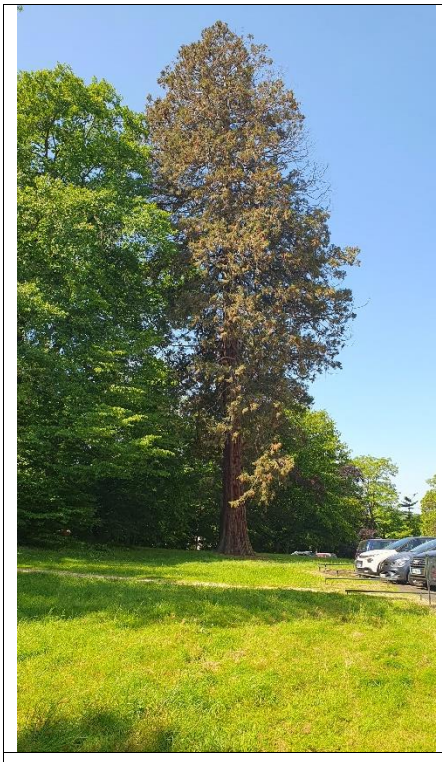


SEVRES	
SEV-AR-20	
Critère d'identification	
Code de l'Urbanisme, article L. 151-19	
Adresse	Résidence Eiffel - Rue des Bruyères
Repère cadastral	AH 201
Essence	*Acer capadocicum* *Erable de capadoce*

Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager		

Protection existante	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Ce sujet situé sur les hauteurs du jardin de la résidence prend bénéficie d'une situation d'arbre isolé ayant permis un développement libre et offrant une bonne visibilité. Silhouette : Cet arbre se caractérise par un port libre très caractéristique d'un sujet isolé : fut relativement bas, charpentières très étalées et également réparties, ramification nombreuse et dense. L'ensemble confère à cet arbre un houppier étalé de grande qualité.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres RECOMMANDATIONS • Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

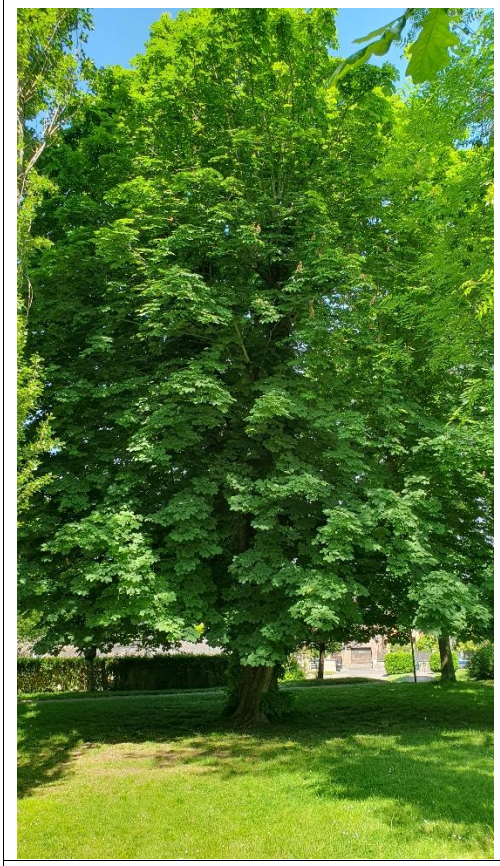
SEV-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parking résidence Eiffel - Rue des Bruyères		
Repère cadastral	AH 245		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Séquoia géant*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	31 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Situé en bordure d'un ensemble arboré qui borde le parking, face à l'immeuble boomerang de la résidence Eiffel, ce séquoia constitue un élément de repère intéressant dans le paysage par sa géométrie et ses dimensions qui tranche avec les arbres qui l'accompagnent. Silhouette : Silhouette fastigiée typique de l'espèce. Il présente un fut massif et des ramifications homogènes et denses lui conférant un houppier conique de belle structure et d'une hauteur remarquable.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres RECOMMANDATIONS • Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence Eiffel - Rue des Bruyères		
Repère cadastral	AH 244		
Essence	*Aesculus hyppocastanum* *Marronnier commun*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé au nord du parc de la résidence Eiffel ce Marronnier au houppier très développé constitue un élément arboré repérable depuis la rue Ernest Renan.

Silhouette :
Silhouette typique du marronnier avec un port globulaire étalé et homogène porté par un fut très massif. Les premières charpentières relativement basses confèrent à cet arbre un port naturel de grande qualité.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 rue des Soupirais		
Repère cadastral	AB 37		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Séquoia génat de Californie*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24m
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin appartient à une composition de plusieurs beaux sujets de mêmes essences répartis sur deux parcelles mitoyennes. Ils créent un arrière-plan au point de vue dans l'axe de la passerelle qui franchit les voies ferrées.

Silhouette :
Arbre de belle dimension au tronc puissant et aux charpentières développées.
Il présente un fut relativement haut et un port étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	4 rue Fernand Pelloutier
Repère cadastral	AK 62
Essence	Cedrus atlatica glauca Cèdre de l'Atlas

Critères			Précisions
	Dimension		16m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé sur jardin en arrière d'une maison individuelle, cet arbre se révèle depuis la rue et dénote par son port atypique et sa couleur bleutée remarquable.

Silhouette :

Port globulaire atypique pour l'espèce.
Cet arbre de relativement faible hauteur présente un fut massif et court portant de nombreuses charpentières elles-mêmes particulièrement ramifiées.
L'ensemble porte un houppier ramassé formant une masse hémisphérique homogène.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-25

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6 rue Fernand Pelloutier		
Repère cadastral	AK 63		
Essence	Cedrus atlatica Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en limite de parcelle dans un jardin relativement ouvert, ce cèdre au port érigé de grande hauteur constitue un élément de repère dans le paysage urbain d'autant plus remarquable qu'il tranche avec un tissu urbain relativement bas.

Silhouette :

Cet arbre au tronc rectiligne et au fut massif présente un port conique très homogène.
Ses charpentières réparties de manières homogènes le long du tronc portent des ramifications relativement peu nombreuses conférant au sujet un aspect visuellement aérien.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-26

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1 Rue Louis charpentier		
Repère cadastral	AK 84		
Essence	*Cedrus deodara* Cèdre de l'Himalaya		
Critères			Précisions
	Dimension	X	16 m
	Âge	X	150 ans
	Port	X	Port tabulaire
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce très beau cèdre, implanté en cœur de jardin sur une parcelle d'angle, constitue un élément de repère majeur à l'échelle du quartier.

Silhouette :
Sujet élégant de grande ampleur, débordant sur la rue. A perdu sa flèche dans les années 1960, à présent re constitué en plateau.
Il présente un fut très massif ramifié à une hauteur d'environ 3m pour former une fourche qui porte des charpentières de très gros diamètre conférant un aspect massif à la structure de l'arbre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-27

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1 rue des Soupirais		
Repère cadastral	AB 134		
Essence	*Sequoiadendron giganteum* *Séquoia génat de Californie*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	30m
	Âge	X	
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en arrière de la construction sur une parcelle jardinée triangulaire, ce séquoia massif constitue l'un des arbres les plus visibles du front de rue.

Silhouette :
Sujet imposant avec un fût puissant et de grande hauteur. Ramure très fournie lui conférant un houppier conique de belle densité foliaire.
Le dégagement de la partie basse de l'arbre permet d'apprécier la base de son tronc et participe à renforcer l'impression de puissance qu'il dégage.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-28

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1 rue du Point de vue		
Repère cadastral	AB 19		
Essence	*Cedrus atlantica glauca* *Cèdre de l'Atlas*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Silhouette :
Située sur une parcelle jardinée en pente, ce beau cèdre, peu visible depuis les espaces publics de proximité du fait de l'étroitesse de la rue, prend toute son ampleur depuis la passerelle qui franchit les voies ferrées.

Points particuliers :
Port étalé au houppier très ouvert, ce cèdre de très belles dimensions se caractérise par des charpentières très bien dessinées qui portent des ramifications en plateau étagés laissant une grande visibilité au bois ainsi qu'une belle transparence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-29

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	50 à 60 rue des Bruyères		
Repère cadastral	AK 2		
Essence	*Populus simonii* *Peuplier de Chine*		
Critères			Précisions
	Dimension		12m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans l'axe de la rue Louis Charpentier en bordure du parking d'une résidence, cet arbre constitue un élément particulièrement visible depuis la rue des Bruyères.

Silhouette :
Présentant un port très évasé, ce sujet se caractérise par un fut court qui s'ouvre à une hauteur d'environ 1.5m pour porter d'imposantes charpentières qui portent chacune un nombre important de ramifications.
Sa frondaison de type « pleureur » offre un bel aspect en période estivale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-30

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	64 rue Ernest Renan		
Repère cadastral	AN 210		
Essence	*Cedrus libani* *Cèdre du Liban*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans les espaces verts d'une résidence en bordure de la rue de la Garenne, ce cèdre au houppier étalé constitue un élément de repère intéressant à l'échelle du quartier .
La rue de la Garenne présentant une déclivité importante, la cime de cet arbre crée un point d'appel visuel visible depuis relativement loin.

Silhouette :
Cet arbre qui présente un tronc parfaitement vertical et homogène présente une distribution très homogène de ses charpentières qui démarrent bas sur le fut.
Son port étagé caractéristique de l'essence offre de belles ramures en surplomb de la rue pour un ensemble pyramidal harmonieux.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-31

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	15 rue Anatole France		
Repère cadastral	AN 366		
Essence	*Fagus sylvatica* *Hêtre commun*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	31m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Relativement peu visible, situé en haut de la rue Anatole France à l'orée de la forêt domaniale de Meudon, cet arbre majestueux s'insère en cœur d'une parcelle jardinée présentant une importante déclivité.

Silhouette :

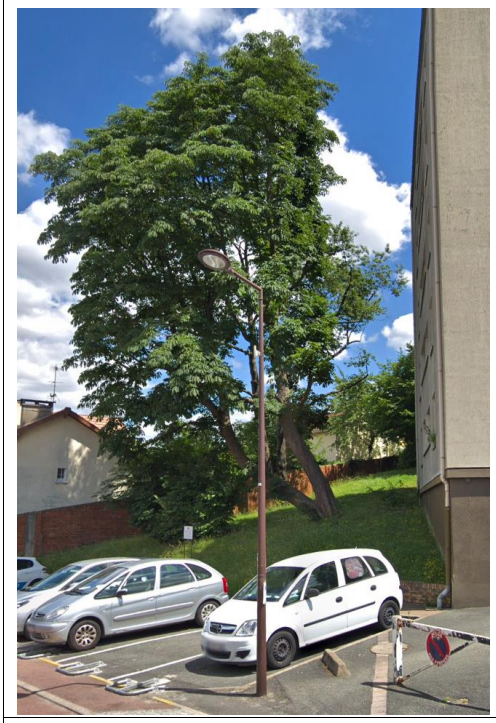
Cet arbre présente un port caractéristique d'un sujet forestier. Il présente un fut cylindrique d'environ 15m remarquablement homogènes qui porte des charpentières très étalées offrant au sujet un port étalé tout fait remarquable.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-32

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	45 rue du Parc Cheviron		
Repère cadastral	AN 2		
Essence	*Prunus avium L.* Merisier		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Implanté sur un espace résiduel enherbé en pente à proximité d'une copropriété, ce sujet intéressant constitue un élément repérable depuis la rue en surplomb du stationnement.

Silhouette :
Ce merisier de belle dimension se caractérise par un port naturel marqué par la division du fut à la base formant un double tronc. Légèrement incliné vers le sens de la pente.
Ses ramifications basses lui offre une frondaison dense depuis le sol lui conférant un port naturel cylindrique étalé de belle qualité paysagère.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-33

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6bis rue du Bel-Air		
Repère cadastral	AO 287		
Essence	*Cedrus libani ssp. atlantica (Endl.) Battand. et Trabut* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25 m
	Âge		
	Port	X	Port élancé
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implantée en cœur de parcelle jardinée, ce cèdre de haut jet s'insère dans un tissu pavillonnaire au bâti relativement bas lui conférant une grande visibilité depuis la rue du Bel Air, mais également depuis la rue Silhouette Jeanne d'Arc.

Silhouette :
Magnifique sujet élancé au tronc puissant. Belle ramure bien étagée et équilibrée. Domine la maison du propriétaire. Beau fût dressé de haut jet et houppier de grande ampleur.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-34

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6bis rue du Bel-Air		
Repère cadastral	AO 291		
Essence	*Fagus sylvatica f. purpurea (Alt.) Schneid.* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en arrière de parcelle sur un jardin privé de cœur d'îlot, ce sujet est partiellement visible depuis la rue.
Il détone cependant dans le paysage urbain par son houppier à pourpre caractéristique de l'essence.

Silhouette :
Beau sujet avec houppier bien proportionné et très large porté par un fut relativement haut. A subi une taille.
Les caractéristiques précises de l'arbre n'ont pu être déterminées faute d'accès à la parcelle.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-35

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	55 rue des Fontenelles		
Repère cadastral	AB 143		
Essence	*Platanus x acerifolia* *Platane à feuilles d'érable* *2 sujets*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	28m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ces deux sujets prennent place en limite d'un jardin privatif donnant sur la rue des Fontenelles. L'étroitesse de la voie et la topographie marquée rendent difficile leur observation rapprochée, mais les rends particulièrement visibles depuis les hauteurs.

Silhouette :
Ces deux sujets à l'aspect relativement similaire se caractérisent par un port érigé très ramifié se traduisant par une croissance en hauteur des arbres. Les élancés portent des charpentières robustes qui révèlent en période hivernale les traces d'un élagage régulier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).Il est recommandé de coordonner les interventions d'élagage ou de taille sur ces deux arbres afin de conserver leur cohérence.



SEVRES

SEV-AR-36

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	59 rue des Fontenelles		
Repère cadastral	AB 372		
Essence	*Tillia cordata* *Tilleul à petites feuille*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé sur une parcelle privée relativement proche de la voie, cet arbre est peu perceptible depuis la rue du fait de son étroitesse et de l'importance du couvert arboré à proximité.

Silhouette :
Arbre au port naturel de grande hauteur. Son houppier relativement resserré présente un développement principalement en hauteur.
Les caractéristiques du sujet n'ont pu être déterminées faute d'accès à la parcelle.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Veille particulière aux branches « charpentière », leur bois étant réputé cassant.



SEVRES

SEV-AR-37

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	52 rue des Fontenelles		
Repère cadastral	AB 153		
Essence	*Cedrus atlantica glauca* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Âge		> 100 ans
	Port	X	Port tabulaire retombant
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère sur coteau
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en limite de parcelle, dans un jardin qui surplombe la rue, ce cèdre s'implante au droit d'une inflexion de la voie participant ainsi à créer un arrière-plan de grande qualité paysagère

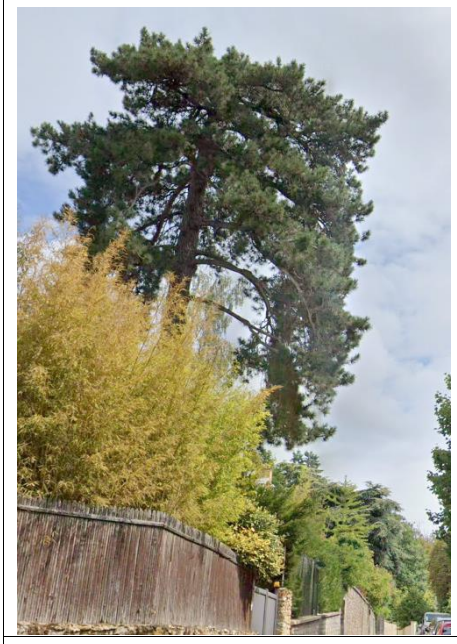
Silhouette :
Cet arbre au port trapu se caractérise par un fut relativement épais, mais de faible hauteur portant un nombre très important de charpentières très développées.
En résulte un houppier anarchique étalé et très fournies qui constitue une masse structurante dans le paysage urbain.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Veille particulière aux branches « charpentière », leur bois étant réputé cassant.



SEVRES

SEV-AR-38

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	54 rue des Fontenelles		
Repère cadastral	AB 31		
Essence	*Pinus nigra* *Pin noir*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté dans un jardin relativement ouvert en bord de voie, cet arbre au houppier développé constitue un élément de repère à l'inflexion de la rue.

Silhouette :
Sujet à maturité qui se caractérise par un fut homogène légèrement incliné vers la rue. Il porte des charpentières très développées créant un étagement des ramifications plus dense sur rue

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Il est recommandé d'assurer une veille au risque associé à la chenille processionnaire



SEVRES

SEV-AR-39

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	24 avenue de Gambetta
Repère cadastral	AB 47
Essence	*Cedrus atlantica 'Glauca'* Cèdre bleu de l'Atlas

Critères			Précisions
	Dimension	X	37m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un jardin privé, ce cèdre se distingue par ses dimensions et ses teintes.

Silhouette :
Ce cèdre se caractérise par des charpentières très largement étalées et également réparties autour du tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-40

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7 rue du Point de Vue		
Repère cadastral	AB 26		
Essence	*Sequoiadedron giganteum* Sequoia géant de Californie		
Critères			Précisions
	Dimension	X	37m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Implanté dans le jardin de la villa « Le Sapin » ce séquoia de très grandes dimensions est, malgré son gabarit, peu visible depuis les espaces alentour du fait de l'étroitesse de la voie et de la densité des plantations des jardins attenants.

Silhouette :

Arbre de très grande dimension au port homogène, colonnaire conique typique de l'essence.
L'absence d'accès à la parcelle n'a pas permis de préciser ses caractéristiques.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Veille particulière aux branches « charpentière », leur bois étant réputé cassant.



SEVRES

SEV-AR-41

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	99 rue Ville-d'Avray		
Repère cadastral	AO 232		
Essence	Liriodendron tulipifera Tulipier de Virginie		
Critères			Précisions
	Dimension	X	25
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Implanté en arrière de copropriété sur un vaste espace enherbé en pente douce, cet arbre de très belle dimension apparaît particulièrement visible depuis la rue des Caves du Roi qui chemine en haut de la parcelle.

Silhouette :
Très massif, avec un tronc puissant et érigé, ce tulipier de grande dimension présente un port naturel assez ramassé et élancé résultant de différentes campagnes d'élagage qui on limité la croissance de ses charpentières.
Il présente aujourd'hui un port relativement déséquilibré avec une partie centrale assez fournie et de beau volume et une partie haute plus faiblement fournie.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-42

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	98 rue Brancas		
Repère cadastral	AB 400		
Essence	Cedrus libani Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	23
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Implanté devant une maison basse, ce cèdre de belle dimension et au port de haut jet est particulièrement visible depuis la rue Brancas le de laquelle il constitue un point de jalonnement de grande qualité.
Cet arbre participe à une composition de parcelle avec un second sujet situé en arrière de la construction qui présente un port relativement similaire.

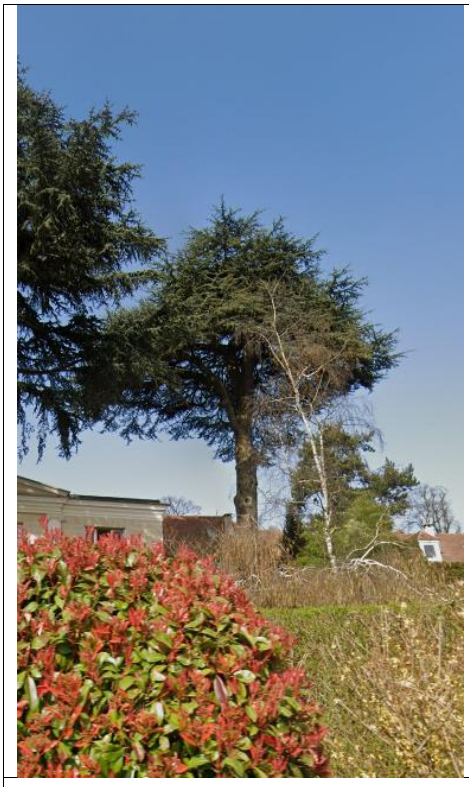
Silhouette :
Arbre élégant au port érigé. Il se caractérise par un port pyramidal aplati du houppier porté par un fut cylindrique massif.
Ses premières charpentières relativement hautes et très homogènes lui offrent un aspect d'une grande qualité esthétique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-43

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	98 rue Brancas
Repère cadastral	AB 400
Essence	Cedrus libani Cèdre du Liban

Critères			Précisions
	Dimension	X	21
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :

Implanté sur l'arrière d'une parcelle bâtie d'une maison basse, ce cèdre de belle dimension, situé en point haut, est particulièrement visible depuis la rue Brancas.
Cet arbre participe à une composition de parcelle avec un second sujet situé en avant de la construction qui présente un port relativement similaire.

Silhouette :
Arbre élégant au port érigé. Il se caractérise par un port pyramidal aplati du houppier porté par un fut cylindrique massif.
Ses premières charpentières relativement hautes et très homogènes lui offrent un aspect d'une grande qualité esthétique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-44

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	117 Rue Brancas		
Repère cadastral	AB 462		
Essence	*Sequoladendron giganteum (Lindl.) Buchholz* Séquoia géant de Californie		
Critères			Précisions
	Dimension	X	37 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté sur une parcelle privée en cœur d'un îlot accessible par en impasse depuis la rue Brancas, ce séquoia de très belle dimension constitue par son port érigé un élément de repère important du paysage urbain.

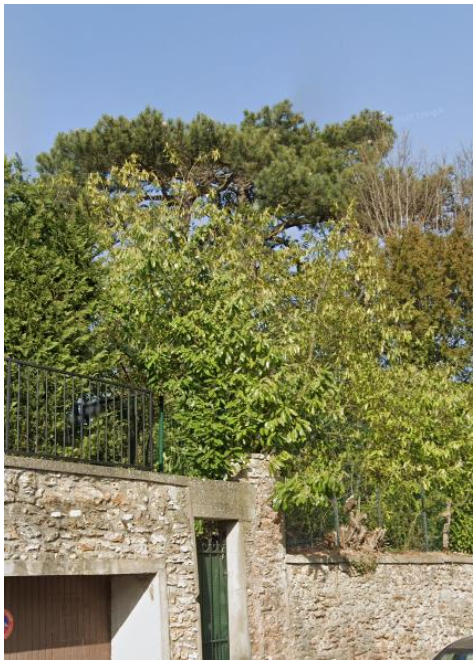
Silhouette :
Port érigé colonnaire typique de l'espère. Ce séquoia présente un aspect homogène et pour un houppier de belle dimension porté par un tronc robuste.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-45

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	114 rue Brancas		
Repère cadastral	AB 150		
Essence	*Pinus nigra* *Pin noir*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	19 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en cœur de parcelle, ce pin de belle dimension n'est que peu visible depuis l'espace public.
Partiellement maqué derrière un alignement de tilleul implanté en limite de parcelle, cet arbre se révèle particulièrement en période hivernale.

Silhouette :
Arbre de relativement haute stature portant un houppier étalé en plateau.
Le fut de haut jet supporte d'importantes charpentières.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-46

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	111 rue Brancas		
Repère cadastral	AB 221		
Essence	*Sequoiadendron gigangteum* *Séquoia géant de Californie*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	32 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé sur les espaces libres d'une copropriété, en limite de stationnement, cet arbre constitue un élément re repère du paysage urbain.
Par ses dimensions, il fait partie des sujets repérables depuis les coteaux sud de Sèvres.

Silhouette :
Arbre au port élégant se caractérisant par un fut tronconique imposant.
Il porte des charpentières relativement peu nombreuses qui s'étagent à partir d'une hauteur d'environ 10m dégageant la base du tronc et libérant les vues sur le houppier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-47

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	110 rue Brancas		
Repère cadastral	AO 347		
Essence	*Sequoladendron giganteum (Lindl.) Buchholz* Séquoia géant de Californie		
Critères			Précisions
	Dimension	X	35 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en avant de la construction et relativement proche de la rue, ce séquoia massif constitue l'un des arbres les plus visibles du front de rue.

Silhouette :
Sujet imposant avec un fût puissant et de grande hauteur. Ramure très fournie lui conférant un houppier conique de belle densité foliaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-48

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	106 rue Brancas		
Repère cadastral	AO 162		
Essence	*Ginkgo biloba* Arbre aux quarante écus		
Critères			Précisions
	Dimension	X	17 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère dans la rue
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé en limite de parcelle dans un jardin très arboré, cet arbre est peu visible depuis les abords immédiats de la maison. Il devient en revanche très repérable depuis l'Est de la rue où il révèle son feuillage jaune à l'automne.

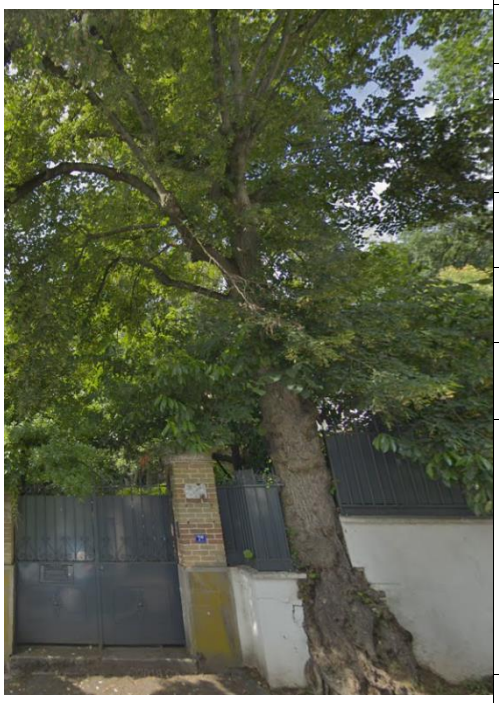
Silhouette :
Très bel arbre au port globulaire étalé.
Ses charpentières très développées lui confèrent une large couronne portée par un tronc érigé de beau diamètre.
Cet arbre peu ou pas taillé présente une architecture remarquable en période hivernale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



SEVRES

SEV-AR-49

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7 rue du Point de Vue		
Repère cadastral	AB 26		
Essence	*Tillia cordata* *Tilleul à petites feuilles*		
Critères			Précisions
	Dimension		16m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Original par son implantation sur la limite de propriété, ce tilleul de belles dimensions semble phagocyté par la clôture qu'il interrompt et devient de fait très visible depuis la rue.

Silhouette :

Présentant un tronc robuste et des charpentières développées lui conférant un houppier étalé de belles dimensions, ce tilleul est remarquable pour son fut tortueux en « pied d'éléphant autour duquel sont venues butter les maçonneries du mur bahut et la clôture de la propriété.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).Il est recommandé d'assurer une veille sur le fut en relation avec les maçonneries afin de prévenir les éventuelles blessures qui pourraient apparaitre à la base du tronc.
- Une protection pourrait être mise en place pour éviter les risques liés au passage des véhicules



SEVRES

SEV-AR-50

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5 rue de la Porte de la Parc		
Repère cadastral	AB 196		
Essence	*Cedrus atlantica glauca* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	20 m
	Âge		> 100 ans
	Port	X	Port tabulaire retombant
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	Repère sur coteau
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre, situé en haut de coteau, s'installe en figure de proue à proximité de la lisière du domaine national de Saint-Coud.

Silhouette :

Bénéficiant d'une forte visibilité de par sa situation et ses dimensions importantes et un port tabulaire retombant étalé, cet arbre présente un caractère remarquable à l'échelle du quartier.

Relativement fréquent sur la région, le cèdre du Liban, introduit en 1820 en Europe, constitue une essence représentative du courant paysager de la fin du XIXème siècle et début XXème donnant aujourd'hui à voir de beaux sujets qui ponctuent les paysages urbains.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).
- Veille particulière aux branches « charpentière », leur bois étant réputé cassant.



SEVRES

SEV-AR-51

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16 rue des Fontenelles		
Repère cadastral	AB 177		
Essence	*Pinus nigra* *Pin noir*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en bas de jardin proche de la rue, ce pin au port conique étalé constitue un élément très visible ainsi qu'un point de repère dans un espace relativement peu fourni en végétation arborée.

Silhouette :

Arbre de belle dimension caractérisé par un fut cylindrique rectiligne et vertical portant des premières charpentières à une hauteur d'environ 5m.
La répartition des branches autour du tronc constitue une couronne pyramidale homogène de bel aspect.

Arbre attaqué par les chenilles processionnaires.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Il est recommandé d'assurer une veille relativement au risque représenté par la chenille processionnaire



SEVRES

SEV-AR-52

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	10 rue des Fontenelles		
Repère cadastral	AB 333		
Essence	*Pinus nigra* *Pin noir*		
Critères			Précisions
	Dimension	X	24 m
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en bas de jardin proche de la rue, ce pin au port dissymétrique en plateau étagé vers la rue cet arbre constitue un élément prépondérant de la parcelle et un repère le long de la rue

Silhouette :

Arbre de belle dimension caractérisé par un fut cylindrique rectiligne et vertical portant des charpentières basses puissantes et mono orientées vers la rue, lui conférant un port très asymétrique.

L'arbre attaqué par les chenilles processionnaires présente des signes de faiblesse inquiétants

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.
- Il est recommandé d'assurer une veille relativement au risque représenté par la chenille processionnaire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.g – Cahier des patrimoines protégés

Vanves

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 11 décembre 2024 approuvant le projet de PLUi

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti remarquable..... 3
Patrimoine bâti d'intérêt..... 58
Ensembles bâtis à caractère patrimonial..... 66
Ensembles urbains d'intérêt..... 78
Arbres remarquables..... 82
Arbres repères..... 150

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-R-01	Rue Sadi Carnot	47-49
VAN-R-02	Avenue Victor Hugo	92
VAN-R-03	Rue Jullien	4
VAN-R-03	Rue Jullien	6
VAN-R-04	Villa d'Arcueil	5
VAN-R-05	Boulevard du Lycée	25
VAN-R-06	Rue Diderot	11
VAN-R-07	Rue Valentine Jacquet	12
VAN-R-08	Rue Sadi Carnot	25
VAN-R-10	Villa de la Gare	1
VAN-R-11	Rue Gambetta	8
VAN-R-12	Allée du Progrès	18
VAN-R-12	Rue René Coche	17
VAN-R-13	Rue René Coche	21
VAN-R-14	Avenue de la Paix	34
VAN-R-15	Rue Mary Besseyre	49
VAN-R-16	Rue Lamartine	23
VAN-R-17	Villa Léger	1 bis
VAN-R-18	Rue Antoine Fratacci	40
VAN-R-19	Rue Falret	9
VAN-R-20	Rue Louis Dardenne	9
VAN-R-21	Avenue Jacques Jézéquel	14
VAN-R-22	Avenue Jacques Jézéquel	20-22
VAN-R-23	Rue Jean Jaurès	28
VAN-R-24	Boulevard du Lycée	39
VAN-R-25	Boulevard du Lycée	27
VAN-R-26	Rue de la République	1
VAN-R-27	Rue Louis Dardenne	2
VAN-R-28	Rue Jean Bleuzen	10
VAN-R-29	Avenue du Général de Gaulle	11
VAN-R-30	Villa de la Gare	11
VAN-R-31	Avenue Jacques Jézéquel	19
VAN-R-32	Rue Louis Dardenne	24
VAN-R-33	Rue Raymond Marcheron	27
VAN-R-34	Rue Henri Martin	33
VAN-R-35	Rue Mary Besseyre	23
VAN-R-36	Villa de la Gare	10 bis
VAN-R-37	Place de la République	8
VAN-R-38	Rue Jean Bleuzen	85
VAN-R-39	Rue Mary Besseyre	31
VAN-R-40	Rue de la République	22
VAN-R-41	Rue Raymond Marcheron	55
VAN-R-42	Avenue Victor Hugo	22
VAN-R-43	Place Albert Culot	2
VAN-R-44	Rue Raymond Marcheron	15
VAN-R-45	Rue Antoine Fratacci	36
VAN-R-46	Rue Louis Dardenne	25
VAN-R-47	Rue d'Issy	7

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-R-48	Rue Diderot	15
VAN-R-49	Rue Chevalier la Barre	1
VAN-R-50	Rue Gambetta	1-3
VAN-R-51	Rue Jean Bleuzen	14
VAN-R-52	Rue Jean Bleuzen	36
VAN-R-53	Rue Barbès	7



VANVES

VAN-R-01

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**47 et 49 rue Sadi-Carnot**
Repère cadastral	**I 141 et 70**
Catégorie	**Maisons individuelles**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Maisons individuelles jumelées composées d'un corps de bâtiment central enduit et deux ailes exactement symétriques. L'axe de symétrie est marqué par une ligne verticale de briques qui rejoint le faîtage de la toiture. L'ensemble en enduit clair est mis en valeur par l'emploi de la brique à des fins décoratives : faux chaînages d'angle, linteaux, bandeaux, corniches, arcs, etc. Les linteaux des fenêtres du rez-de-chaussée surélevé sont réalisés avec un décor de briques, céramiques colorées, poutrelles métalliques avec fleurs en relief. Le corps de bâtiment central est orné d'yeux de bœuf tandis que les ailes accueillent de petits balcons aux garde-corps en bois. La symétrie d'origine a été dénaturée par l'adjonction d'une extension latérale d'un côté et d'une annexe de l'autre. Le traitement de la clôture a été également différencié sur chacun des côtés.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Large débord de toiture avec aisseliers Linteaux décorés de céramique Appareillage de briques varié Balconnets en bois Persiennes métalliques Poutrelles métalliques avec fleurs en linteaux Garde-corps en ferronnerie	• Eviter l'emploi du PVC



VANVES	
	VAN-R-02
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**92, avenue Victor Hugo**
Repère cadastral	**I 124**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe - début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Maison en meulière implantée à l'alignement. Deux volumes de part et d'autre de la construction se connectent au premier niveau. Deux pans asymétriques composent la toiture en croupe.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de mise en place de panneaux photovoltaïques visibles depuis l'espace public • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Œil-de-bœuf Meulière ponctuée de briques émaillées Bandeau en brique soulignant le RDC et le soubassement Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Soupirail Tuiles de rive Linteaux en arc plein cintre en briques polychromes et émaillées Poutrelles métalliques de profil formant linteau décorées de rosettes en tôle découpée Aisseliers de toiture débordante Deux chapiteaux en reliefs sur le pan de la façade	• Eviter l'emploi de PVC



VANVES

VAN-R-03

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4 et 6, rue Jullien**
Repère cadastral	**D 173 et 174**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe - début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'ensemble urbain est composé de deux maisons jumelles en meulières rocaillées accolées, implantées en quinconce et en retrait depuis la rue. L'angle de rues est matérialisé par le mur de clôture.	**Démolition** • Des démolition partielles peuvent être autorisées uniquement dans le cadre de travaux d'extension de l'équipement voisin (Le Square) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés •
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Volets battants en bois Élément décoratif en enduit clair : chaînage d'angle, dessin des linteaux au-dessus des baies du deuxième étage, alignement vertical des baies souligné en légère surépaisseur Marquises au-dessus des portes d'entrée Clôture composée de pilastre en brique, d'un mur bahut en meulière et d'une grille en serrurerie	• Eviter l'emploi de PVC

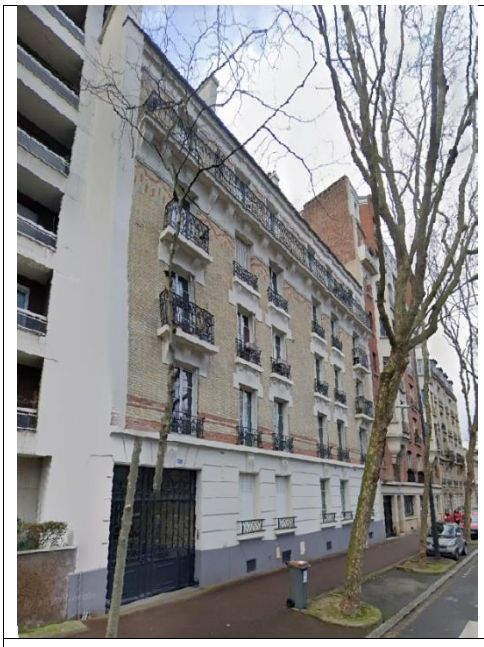


VANVES

VAN-R-04

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, villa d'Arcueil**
Repère cadastral	**N 131**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Maison en brique implantée en retrait et mise en valeur par un jardin planté. Composée de deux volumes dont un plus haut d'un niveau et légèrement en retrait. Une extension latérale sur la façade Nord/ Est. Un ravalement récent a permis de redonner de la clarté à l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Poutrelles métalliques de profil décorées de rosettes en tôle découpée Bandeau en briques disposées en quinconce (dit en « dents d'engrenage») dans le prolongement de l'appui de baie Chaînage d'angle en brique Corniche décorée de modillons sur le volume le plus bas. Persiennes métalliques Garde-corps en ferronnerie	• Eviter l'emploi de PVC



VANVES	
	VAN-R-05
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, boulevard du Lycée**
Repère cadastral	**B 0081**
Catégorie	**Immeuble – logement collectif**
Protection existante	-
Architecte	E. Delaire
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de cinq niveaux (dont un en attique) a été bâti à l'alignement sur la voie, il présente six travées régulières. Le rez-de-chaussée est traité en maçonnerie enduite, les niveaux suivants présentent une façade en brique polychrome animée par des linteaux et tableaux en enduit. Les balcons viennent également rythmés la façade sur rue. La porte métallique, à deux vantaux, est d'origine. Le traitement des garde-corps est identique pour toutes les baies. L'inclusion de brique rouge et brique vernissées participe aux décors de façade.	**Travaux sur l'existant** • En cas de ravalement, maintien et conservation des matériaux et décors en place • Conservation des garde-corps • Conservation de la porte d'entrée **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de pose de volet roulant, conservation des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persienne pliante métallique • Porte d'entrée métallique	• En cas de remplacement des menuiseries, privilégier les menuiseries en bois



VANVES

VAN-R-06

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue Diderot**
Repère cadastral	**N 108**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Maison enduite implantée en retrait depuis Villa de la Gare et à l'alignement sur la rue Diderot. Maison spécifique à plan carré qui offre 4 façades identiques. La toiture à 3 pans déborde largement sur les façades. Les lignes verticales engendrées par l'alignement des ouvertures sont soulignées par un jeu entre enduit plus clair et briques. La toiture est soulignée en façade par une large bande graphique alternant briques et enduit.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Aisseliers de toiture débordantes Allèges en briques Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Bandeau décoratif Bandeau décorée avec alternance de parties en briques et enduites Soubassement et mur bahut de la clôture traités en meulière Grille en serrurerie Baies ornées d'une clé de voûte et d'un linteau alternant brique et stuc Poinçon de toiture Auvent sur l'entrée surélevée	• Eviter l'emploi de PVC



VANVES	
	VAN-R-07
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue Valentine Jacquet**
Repère cadastral	**B 49**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Maison en meulière implantée en retrait avec un rez-de-chaussée surélevé. Une symétrie parfaite de la façade axée sur la porte et accentuée par un bow-window en brique. Cet élément central donne un caractère atypique à la construction. Deux petites fenêtres en plein cintre renforcent la symétrie.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Poinçon de toiture Linteaux en briques Jambage des baies soulignés par une maçonnerie claire Pannes de toiture Garde-corps en serrurerie Persiennes métalliques Fenêtre en arc plein cintre avec arc en briques Appuis de baies en briques Marquise au-dessus de l'entrée	• Eviter l'emploi de PVC

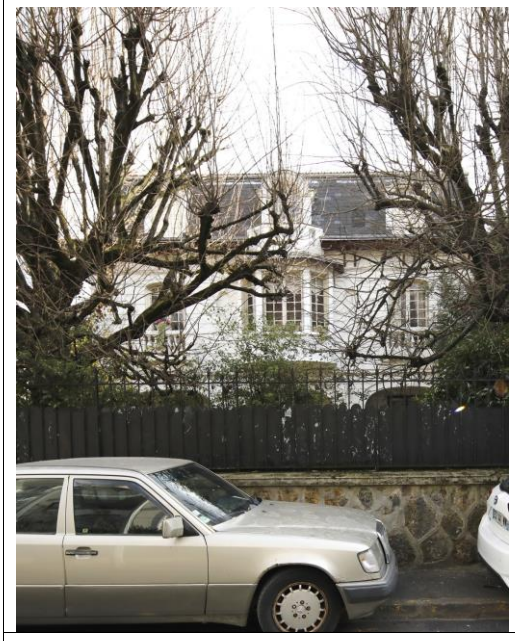


VANVES

VAN-R-08

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue Sadi Carnot**
Repère cadastral	**L 133**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Maison de maître en briques polychromes témoin d'une construction de la fin du XIXe siècle. Implantée en retrait, deux annexes sont à l'alignement sur rue et forment partiellement clôture. Composition symétrique de la façade axée sur la porte d'entrée, renforcée par la travée centrale en légère saillie surmontée d'une toiture propre. Le jeu des deux couleurs de brique donne un aspect tapisserie à la façade. Les deux annexes bénéficient d'un traitement soigné en meulières et briques qui préserve la qualité de l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Une isolation par l'extérieur est proscrite, afin de conserver l'ensemble des modénatures et les matériaux d'origine. • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Marquise au-dessus de l'entrée Garde-corps en ferronnerie Linteaux des baies en pierre massive Chaînage d'angle en pierre Toiture dite «à la Mansart» ponctuée de trois lucarnes jacobines. Double corniche ponctuée de cabochons Muret de clôture en bloc de meulière appareillée Pilastres en briques Poutrelles métalliques de profil formant linteau décorées de rosettes en tôle découpée au niveau de la porte du garage.	• Eviter l'emploi de PVC



VANVES

VAN-R-10

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, Villa de la Gare**
Repère cadastral	**N 98**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Belle demeure «bourgeoise» implantée en fond de parcelle et masquée par des marronniers. La toiture dite «à la Mansart» se compose d'un brisis en ardoise et d'un terrasson en tuiles rouges. Un lanterneau pyramidal en verre termine la toiture pour apporter une lumière zénithale à l'intérieur. La composition symétrique de la façade est axée sur la porte d'entrée surmontée d'un bow-window. La verticalité est accentuée par la présence d'une lucarne centrale qui bénéficie d'un balconnet. La clôture est composée d'un mur bahut en meulière à joints plats avec grille et festonnage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Bow-window avec ouvertures à petits carreaux sur les trois côtés Balustrades classiques des garde-corps Fenêtres à petits carreaux Loggia en rez-de-chaussée de type arc en anse de panier Aisseliers de toiture débordante	• Eviter l'emploi de PVC • En cas de réfection de la toiture, privilégier l'ardoise pour le brisis ; les tuiles du terrasson pourraient être remplacées par du zinc



VANVES

VAN-R-11

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Gambetta**
Repère cadastral	**H 17**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques / Base Mérimée
Architecte	**Ingénieur J. Fontaine**
Période constructive	**Fin des années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison implantée à l'alignement reprend les éléments du style Art-déco. Le bâtiment accueille une mixité fonctionnelle en abritant des bureaux dans le volume à rez-de-chaussée et du logement dans le second volume. La volumétrie cubique est simple mais la façade est très travaillée : appareillage de la brique pour former décor, jeu de couleur et de matériaux qui mettent en évidence la verticalité des trois travées en légère surépaisseur. La forme cubique est renforcée par un faux toit-terrasse et par le soubassement en pierre qui donne de la légèreté au «cube» en le décollant du sol.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Débord de toit filant qui reprend le matériau et la couleur des trois travées Travail de l'enduit au-dessus des fenêtres du 1er étage Bas-relief floral au-dessus des fenêtres du 2ème étage Appareillage différencié de la brique en légère saillie situé sur la partie haute du bâtiment et autour de la porte d'entrée comme élément décoratif Garde-corps et porte d'entrée style Art-déco, d'origine Soubassement en pierres appareillées Linteaux maçonnés sur la façade sur cour	• Eviter l'emploi de PVC • Privilégier le maintien du principe de juxtaposition de deux matériaux alliés à une colorimétrie tranchée

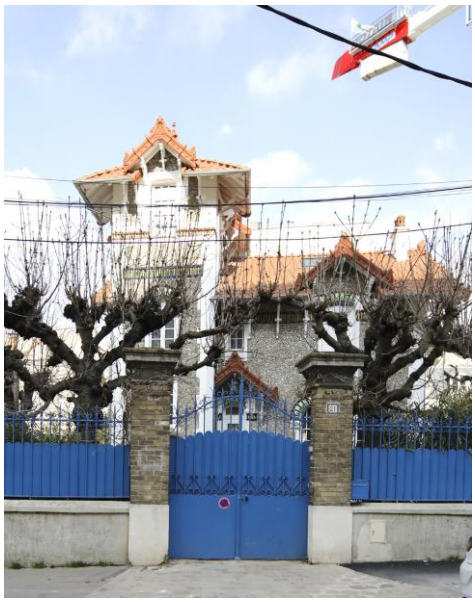


VANVES

VAN-R-12

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17, rue René Coche - 18, allée du Progrès**
Repère cadastral	**K 80 - 79**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grosse maison bourgeoise traitée comme une entité architecturale abrite deux maisons jumelées parfaitement identiques dont l'axe de symétrie passe par le centre de la façade principale Allée du Progrès. Entièrement en meulière appareillée à joints plats, les angles arrondis, les chaînages d'angle, les arcs des baies sont en pierre reconstituée plus ou moins lisse ou granuleuse. Ces éléments de modénature associés à la présence des aisseliers très présents sous le débord de toiture, aux arcs des ouvertures à rez-de-chaussée et au travail sur la volumétrie donnent à l'ensemble une forte personnalité tout en préservant une harmonie générale de qualité.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Aisseliers de toiture débordante Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Modénatures d'angles, de chaînage, de baies, en pierre reconstituée Mur bahut de la clôture en brique avec grille en ferronnerie	. • Privilégier le nettoyage doux pour raviver la meulière • Eviter l'emploi de PVC



VANVES

VAN-R-13

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, rue René Coche**
Repère cadastral	**K 81**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques / Base Mérimée
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison en meulière rocaillée est implantée au centre de la parcelle. Les façades sont très travaillées avec l'emploi de briques polychromes et émaillées qui permettent de nombreux éléments de décoration, l'emploi d'enduit clair pour mettre en évidence certains éléments, la forme et le traitement des ouvertures. Le style pittoresque est accentué par l'utilisation des matériaux bruts (meulière, ferronnerie) et industriels (briques émaillées, céramique, éléments menuisés). De même la toiture est complexe et l'ensemble crée un effet ornemental destiné à être vu depuis la rue.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

Toiture complexe : aisseliers de toiture débordantes, tuiles de rives décorées, poinçons de toiture
Briques polychromes et émaillées au niveau des baies
Baies jumelles et cintrées de linteaux en briques vernissées
Frise en briques disposées en quinconce
Fenêtres à petits bois
Auvent au-dessus de la porte d'entrée

RECOMMANDATIONS

- Eviter l'emploi de PVC



VANVES

VAN-R-14

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**34, avenue de la paix**
Repère cadastral	**R 103**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	**Non**
Architecte	**-**
Période constructive	**Première moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison, d'inspiration Art-déco est implantée en retrait depuis la rue et située dans un environnement urbain en mutation. Le jeu entre la brique et l'enduit clair permet de mettre en évidence les éléments remarquables tels que l'angle ou l'oriel. La toiture- terrasse et le pan coupé permettent d'asseoir la maison sur la parcelle et de créer un lien avec la rue. La toiture-terrasse est soulignée par une casquette sur le pourtour du bâtiment principal. La clôture est composée d'un mur bahut en pierre appareillée et d'une grille métallique ; une tôle occultante a été posée. Les portes d'accès à la propriété (garage, piéton) reprennent le dessin Art-déco de l'ensemble des ferronneries. La réalisation de ressauts permet d'accompagner la pente de la rue. La construction dialogue avec un arbre de haute tige.	**Travaux sur l'existant** • Préserver les portes d'accès à la propriété. • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction de panneaux photovoltaïques visibles depuis l'espace public
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps et grilles de protection en serrurerie style Art-déco Oriel Garde-corps pris dans la maçonnerie de l'oriel de la fenêtre du deuxième étage Pierre appareillée du mur bahut Éléments métalliques de clôture, grilles et portes traités uniformément et en rappel des ferronneries de la maison	• Dans le cadre d'une transformation de la clôture, le système d'occultation peut être réinterrogé pour retrouver le dessin de la grille d'origine. • Préserver l'unité stylistique de la maison. • Dans le cas d'un changement du système d'occultation, il serait intéressant de retrouver un système de persiennes métalliques. • Eviter le recours au PV



VANVES

VAN-R-15

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**49, rue Mary Besseyre**
Repère cadastral	**L 124**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison en brique est composée de deux corps de bâtiments de hauteurs différentes. Elle est située à l'angle de deux rues : une des façades est à l'alignement, celle de l'entrée en retrait laisse libre l'angle paysager. Le mur bahut de la clôture, en pierre meulière, est le prolongement du soubassement de la maison. Les deux corps de bâtiments sont chacun surmonté d'une toiture à 4 pans, avec pour l'une d'entre elle un traitement spécifique ; débord de toiture, sous-face en bois avec aisseliers, série de 3 baies à linteaux voûtés. Les parties hautes sont ornées de frises et autres motifs réalisés à partir de l'utilisation de briques vernissées de différentes teintes. La composition d'ensemble ainsi que l'ornementation donnent à l'ensemble un style d'inspiration mauresque.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Briques Aisseliers de toiture débordante Briques vernissées Meulière en soubassement et mur bahut Baies, dont une traitée en escalier, et oculus Oriel sur le pignon sud-ouest Auvent sur l'entrée Larges frises décoratives sous la toiture et pour souligner le soubassement	. • La fenêtre en escalier sur la rue Victor Hugo pourra retrouver une forme identique en cas de remplacement. • Eviter l'emploi de PVC



VANVES

VAN-R-16

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, rue Lamartine**
Repère cadastral	**L 176**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**Marcel Lebas et Albert Rivière**
Période constructive	**Fin des années 1920**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison située à l'angle de deux rues met en évidence cette situation particulière en offrant un traitement très riche du pan coupé : toiture, balcon, ouvertures. L'écriture architecturale de cette maison fait référence au style normand et régionaliste (en vogue en petite couronne parisienne à cette époque) par l'utilisation de (faux) colombages, de la forme de la toiture, de l'emploi du bois pour le garde-corps de l'angle. La forte pente de la toiture abrite plusieurs lucarnes passantes et à croupe. Le rez-de-chaussée qui forme soubassement est composé d'une partie enduite et de meulière appareillée et est souligné par un bandeau maçonné de teinte très claire. La brique des façades est mise en valeur par l'emploi partiel d'enduit clair. Une baie en anse de panier surmontée d'un balcon marque l'angle de la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Faux pans de bois Lucarnes passantes et à croupe Meulière appareillée Brique Persiennes métalliques Garde-corps en serrurerie Grille de protection des baies et garde-Corps en ferronnerie Clôture	• Le remplacement des fenêtres est possible en conservant leur forme et la largeur des huisseries. • L'ensemble des éléments en bois pourront tous être peints de la même couleur • Eviter l'emploi de PVC



VANVES	
	VAN-R-17
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1-1bis, Villa Léger**
Repère cadastral	**K 117**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques / Base Mérimée
Architecte	**Paul Marme**
Période constructive	**1931**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison est située dans la Villa Léger et implantée avec un léger retrait. C'est l'unique construction individuelle de l'architecte Paul Marme à Vanves. Cette maison fait référence au chalet avec son toit à deux pentes asymétriques, son balcon en façade protégée par la toiture, le soubassement de moellons et l'utilisation faite des techniques modernes (terrasses et balcons de béton, brique industrielle claire, ferronnerie de l'atelier local des Frères Deu). La présence de la maison marque le paysage urbain de la voie particulièrement étroite d'un lotissement composé surtout de maisons jumelles plus modestes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Brique claire Tuile de rive Garde-corps composé de 3 lisses horizontales Mur bahut et soubassement en moellons en appareillage régulier Élément décoratif en forme sphérique blanc soutenant visuellement l'angle de la toiture	



VANVES

VAN-R-18

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**40, rue Antoine Fratacci**
Repère cadastral	**K 17**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La maison située au 40 fait partie d'une unité paysagère remarquable, par sa position en belvédère et la présence généreuse de la végétation. Surélevée par rapport au niveau de la rue, tout comme la maison située au 42, une clôture assez remarquable se projette sur l'espace public composée d'un mur en pierre dont les deux ailes opposées suivent la topographie du terrain. A gauche, un garage s'aligne sur ceux de la parcelle voisine. La maison reste très difficilement visible depuis la rue : un important espace végétalisé la protège, du bruit et des regards. On peut observer en vue aérienne un plan à base rectangulaire avec 4 pans de toiture en ardoise. Une extension, côté garage a été réalisée avec une toiture en zinc. Une lucarne a également été réalisée, axée au centre de la façade principale. Deux épis de faîtage sont visibles depuis la rue.

PRESCRIPTIONS

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libre

- Préservation du jardin

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

Épi de toiture
Couverture en ardoise
Balustrade
Jardin arboré et végétalisé
Clôture
Fenêtre à petits bois
Corniche
Lucarne

RECOMMANDATIONS

- Eviter l'emploi de PVC
- Privilégier une couleur des persiennes en harmonie avec le style de la maison



VANVES

VAN-R-19

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Falret**
Repère cadastral	**M 56**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble, implanté à l'alignement, présente une composition sur le principe de la symétrie renforcée par les deux bow-window. De nombreux éléments en stuc marquent le rez-de-chaussée, les allèges des fenêtres des oriels et le couronnement. Les balustrades marquent le sommet des oriels et accentuent le verticalité de la façade. L'horizontalité du bâtiment est donnée par une partition en 3 parties : le rez-de-chaussée qui forme soubassement, le corps principal revêtu de briques de terre cuite et le couronnement souligné par une frise en bas-relief, qui se retourne de part et d'autre de la façade, formant un cadre clair.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Balustrades Débord de toiture sur tout le linéaire Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Linteau blanc maçonné Élément en relief au rez-de-chaussée et sur le couronnement Fenêtres avec petits bois	• Privilégier des fenêtres retrouvant le dessin d'origine en petits bois.



VANVES

VAN-R-20

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Louis Dardenne**
Repère cadastral	**L 60**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de 3 étages avec toit à deux pans en tuiles rouges est implanté à l'alignement. L'originalité de la façade tient à la pose de briques polychromes de façon aléatoire. Cette mise en œuvre apporte une texture à l'ensemble de la façade. L'emploi d'un enduit lisse et clair en surépaisseur souligne les ouvertures dans leur alignement vertical. Au rez-de-chaussée, les baies sont décorées de céramiques en place des linteaux. Les bandeaux appuient la trame horizontale et marquent les différents niveaux. On note une différence de traitement des garde-corps entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs. L'assise du bâtiment est confortée par un soubassement en pierres meulières taillées en appareillage régulier souligné par un appui maçonné clair. Trois soupiraux s'ouvrent dans ce soubassement.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Panneaux de céramique Meulière du soubassement Briques de la façade Persiennes métalliques	• Eviter l'emploi de PVC



VANVES	
	VAN-R-21
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, avenue Jacques Jézéquel**
Repère cadastral	**K 72**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**Paul et Marcel Marme**
Période constructive	**1936**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle d'inspiration Art-déco, de 5 étages épouse les contours de la parcelle par un traitement en arrondi. L'immeuble en toit-terrasse est ponctué de 3 oriels démarrant au 2e étage et encastrées dans l'épaisseur des balcons filants avec une légère saillie. L'unité du bâtiment est obtenue par l'utilisation d'un matériau unique en revêtement, : un béton en gravillons lavés. La partie sommitale de l'immeuble est confortée par une casquette qui a pour rôle de «finir» le bâtiment ; les 3 oriels dépassent légèrement cette limite haute. Les fenêtres, de dimensions généreuses, sont dessinées avec impostes et petits bois. L'entrée de l'immeuble, soulignée par un porche assez fin, s'opère par le franchissement de 2 marches.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Persiennes métalliques Garde-corps composés de 3 lisses dont une plus épaisse Béton en gravillons lavés Porte d'accès traitée en verre et métal Petits bois des fenêtres Soupirail dans le soubassement côté Allée du Progrès	• Eviter l'emploi de PVC



VANVES	
	VAN-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**20/22 avenue Jacques Jézéquel**
Repère cadastral	**K 87**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**H. Chrétien**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La position de cet immeuble à R+6 est stratégique en entrée de ville, non loin de la gare de Vanves-Malakoff. La brique rouge employée en matériau de façade est mise en valeur par le principe de l'enduit clair qui souligne le cinquième étage par un large bandeau, le traitement de l'angle et la verticalité des travées avec balcons. Le sixième étage, traité en attique, offre un balcon filant sur tout le pourtour du bâtiment. L'angle est mis en valeur par son traitement en légère avancée, la composition verticale des baies qui s'ouvrent sur des petits balcons, le dessin cannelé de l'enduit en partie haute.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie, différents en fonction des baies Persiennes métalliques Formes des baies du 5e étage Balcon filant au dessin géométrique Art-déco	• Privilégier un maintien du contraste de tonalité entre la brique et l'enduit. • Eviter l'emploi de PVC • Eviter de fermer le balcon en attique.



VANVES

VAN-R-23

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28, rue Jean Jaurès**
Repère cadastral	**F 99**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Début du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble d'angle accueille un rez-de-chaussée commercial et trois étages de logements. L'animation et le graphisme de la façade sont réalisés à partir de deux tonalités de briques. Les briques plus foncées forment des frises qui soulignent le rez-de-chaussée, le haut du bâtiment, renforcent la corniche (appareillage de briques en relief) du 2e étage et décorent les baies. La trame horizontale du bâtiment est accentuée par les linteaux métalliques clairs, les différents bandeaux et la corniche. La porte d'accès de l'immeuble est ponctuée d'une clé de voûte et accompagnée d'un encadrement en relief. Tous les appuis de baies sont réalisés avec une pente de 45° environ et supportés par des briques rouges.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés •
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	**RECOMMANDATIONS**
Garde-corps en ferronnerie en débord Porte d'entrée menuisée avec des grilles de protection en ferronnerie Poutrelles métalliques de profil décorées de rosettes en tôle découpée Polychromie des briques créant graphisme Persiennes métalliques	• Privilégier des fenêtres de même composition en cas de remplacement • Eviter l'emploi de PVC

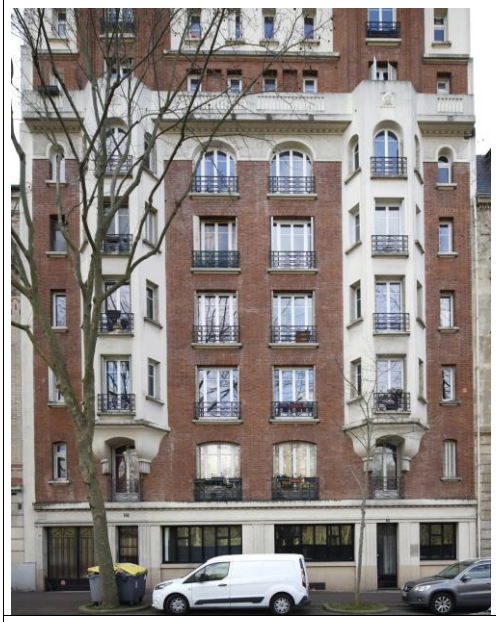


VANVES

VAN-R-24

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**39, boulevard du Lycée**
Repère cadastral	**A 25**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**E. Delaire - H. Séron (entrepreneur)**
Période constructive	**1901**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce simple immeuble de rapport en brique claire de trois étages et implanté à l'alignement est animé par de nombreuses modénatures. L'entrée principale est située au centre, dans l'axe de la travée centrale qui devient axe de symétrie de l'ensemble. L'immeuble est accessible par une porte en bois massive et décorée de deux oculus. L'horizontalité du bâtiment est soulignée par un soubassement en meulière, des bandes de brique rouge formant bandeaux, une frise en brique rouge et jaune au 3e étage et un alignement d'éléments en céramique et de modillons en place de la corniche. Deux travées sont rythmées par des balcons supportés par des consoles. La forme des baies du rez-de-chaussée, cintrée diffère de celles des autres niveaux. Les linteaux sont mis en évidence par de la pierre reconstituée ou soulignes par de la brique rouge. La faible pente du toit à double pans rend invisible la toiture depuis la rue ; seules les souches de cheminées sont visibles.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Consoles sous balcons Persiennes métalliques Porte d'entrée en bois avec encadrement en pierre reconstituée Linteaux en brique ou pierre reconstituée Clé de voûte en pierre reconstituée Linteau ouvragé en pierre Cabochons Meulière du soubassement	• Eviter l'emploi de PVC • Privilégier une teinte unique des ferronneries de balcons



VANVES	
	VAN-R-25
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, boulevard du Lycée**
Repère cadastral	**B 7**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Covisibilité Lycée Michelet (MH)
Architecte	**Jacques Sage**
Période constructive	**1938**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Bel immeuble de 7 étages qui présente une composition symétrique sur rue, animée par la présence de deux oriels et renforcé par un accès à double entrée. Le bâtiment se lit en trois parties : un rez-de-chaussée maçonné qui forme le soubassement, le corps principal qui présente un revêtement en briques rouges appareillées lorsqu'elles forment linteaux et un couronnement en retrait et en rupture avec la composition d'ensemble. De nombreuses modénatures en stuc marquent les entrées et les sous- faces des balcons. Le 5e étage est mis en valeur par un balcon filant et une balustrade maçonnée en enduit clair à l'identique de celui des oriels.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Maintien composition du couronnement doit être préservée. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Persiennes métalliques Garde-corps en ferronnerie Forme des baies du 1er et du 5e étage Porte d'entrée et de garage en métal et verre Balustrade maçonnée Oriels avec consoles décorées Appuis des baies en saillie	



VANVES

VAN-R-26

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue de la République**
Repère cadastral	**L 35**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe-début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble implanté en angle de rues est un témoignage de la grande vague des immeubles de rapport aux façades et à la volumétrie plus ou moins travaillée. À partir de la façade d'angle, les ailes sur chacune des rues sont de même taille et offrent les mêmes caractéristiques : nombre de travées, nombre d'oriels, ouvertures, etc. L'ensemble est en brique ocre jaune mise en valeur par l'enduit clair ou la pierre reconstituée. L'enduit souligne les horizontales et plus particulièrement celle entre le 3ème et 4ème niveau renforcée par la présence des corniches. L'angle accueille un oriel sur console et est surmonté d'une toiture de forme pyramidale et d'une balustrade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie et en légère saillie Corniches d'épaisseur et de factures différentes Oriels sur consoles Balustrade maçonnée Toiture d'angle en ardoise Matériaux de façade	• Privilégier des fenêtres avec les mêmes caractéristiques d'origine : teinte, largeur d'huisserie, forme. • Préserver le contraste des couleurs



VANVES

VAN-R-27

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, rue Louis Dardenne**
Repère cadastral	**M 70**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**Paul et Marcel Marme**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble implanté en angle de rues est un point de repère dans le quartier. Sa verticalité est largement mise en avant par la topographie du site et par sa hauteur qui tranche radicalement avec les bâtiments mitoyens. Le jeu de bichromie qui caractérise les façades est accentué par l'alternance d'enduit lisse ou rugueux. Cette composition par «strates» basée sur la hauteur des ouvertures est renforcée par les corniches filantes et met en évidence un bow-window d'angle. La hauteur du soubassement suit la déclivité de la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de panneaux photovoltaïques visibles depuis l'espace public • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Alternance de type d'enduit et de colorimétrie Corniches filantes sur tous les niveaux en allèges de baies Persiennes métalliques	• Etudier une solution de garde-corps rabattables dans le cadre d'une intervention sur l'étanchéité de la toiture • Privilégier une teinte unique des persiennes



VANVES

VAN-R-28

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10, rue Jean Bleuzen**
Repère cadastral	**J 84**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Première moitié du XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Organisation classique pour cet immeuble avec un rez-de-chaussée très différencié, un premier niveau traité comme un entresol, cinq niveaux qui forment le corps du bâtiment et un dernier étage partiel, en retrait, qui forme attique. Un deuxième bâtiment sur cour ferme l'îlot. L'alternance de briques et d'enduit clair offre une lecture simple de la façade : deux travées centrales identiques, animées par l'appareillage des briques sur les allèges et deux travées identiques aux extrémités, en léger décroché, à partir du deuxième étage et sur toute la hauteur. L'horizontalité est donnée par le rez-de-chaussée, le premier niveau, les balcons filants aux étages 2, 6 et 7.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Appareillage de la brique en allège et dessin du premier niveau Ferronneries des garde-corps des balcons et fenêtres Persiennes métalliques Éléments en saillie : corniches, bandeaux, appuis de baies, casquette au-dessus de l'entrée Traitement de la sous-face et des angles des travées en surépaisseur Porte d'entrée métallique et encadrement en enduit Soupiraux	



VANVES	
	VAN-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, avenue du Général de Gaulle**
Repère cadastral	**A 30**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Petit bâtiment à R+2+combles réalisé sur un principe de cinq travées dont l'axe de symétrie passe par la travée centrale tandis que les deux travées des extrémités sont plus larges. Celles-ci sont mises en valeur par un encadrement en enduit clair façon «chaînage d'angle» et des baies plus importantes. Le matériau principal est la pierre meulière appareillée à joints plats qui est mise en valeur par les décorations en brique (linteaux arrondis, frise) et l'utilisation de l'enduit clair. La toiture en tuiles accueille 5 lucarnes de type jacobines axées sur les baies de la façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Frise décorative et linteaux en brique Corniche Linteaux avec clé de voûte Forme des ouvertures Porte en bois peint Lucarnes Persiennes	• Préserver le contraste des couleurs



VANVES	
	VAN-R-30
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, villa de la Gare**
Repère cadastral	**N 101**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Immeuble de 5 étages entièrement traité en enduit tyrolien de teinte très claire. Double accès dont un surélevé et délimité par une clôture composée d'un mur bahut en meulière rocaillée additionné d'une grille en ferronnerie. La volumétrie est enrichie par deux travées en saillie dont une est prolongée par un balcon filant qui s'aligne dans l'épaisseur. Le RDC est animé par la présence de bandes d'enduit en surépaisseur, distancées de manière plus ou moins régulière.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés •
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Persiennes métalliques Œil-de-bœuf Auvent maçonné Soupiraux métalliques avec graphisme Garde-corps composé de 3 lisses plates	• Intégrer au mieux la fermeture de garage en cas de remplacement



VANVES

VAN-R-31

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**19, avenue Jacques Jézéquel**
Repère cadastral	**K 185**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Partition haussmannienne pour ce très bel immeuble avec un rez-de-chaussée, un entresol marqué par un traitement très différencié, et six niveaux de logements. Le deuxième et le sixième niveaux sont les étages nobles et marqués par des balcons avec garde-corps en ferronnerie ou en pierre reconstituée de facture classique. On retrouve partiellement ces garde-corps au 7ème étage. Le principe de composition est basé sur un principe de symétrie, renforcé par la présence des cheminées, excepté au rez-de-chaussée puisque l'entrée est désaxée sous porche sur le côté. Le matériau de façade est la brique qui permet par un jeu de couleur la réalisation d'une frise qui met en évidence les étages en attique. Outre les balcons, la façade est animée par des décrochés dont le traitement des ouvertures est différent et qui sont portés par deux pilastres jusqu'au rez-de-chaussée en fonction des étages. Les baies sont cintrées ou non avec des carreaux de faïence qui marquent les allèges.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie ou maçonnés Carreaux de faïence et traitement des linteaux Frise décorative Corniches des divers niveaux Décrochés de façade et pilastres Formes des ouvertures	• Privilégier des fenêtres avec les mêmes caractéristiques d'origine : teinte, largeur d'huisserie, forme.



VANVES

VAN-R-32

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue Louis Dardenne**
Repère cadastral	**M 83**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe - Premier quart du XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce bel immeuble qui développe une partie importante sur la rue Louis Dardenne marque l'angle sur lequel il est implanté en offrant un pan coupé dont une partie est saillante à partir du 2ème étage. On retrouve deux décrochés semblable sur la partie de bâtiment rue Dardenne. Ces trois éléments en saillie sont surmontés chacun d'une toiture plus haute qui accentue l'effet de verticalité tout en rythmant les façades. Ces éléments forts du bâtiment sont décorés de damiers en céramique colorée. Certaines parties du 4ème niveau accueillent un balcon. La brique et l'enduit clair alternent en fonction de chaque partie du bâtiment abrité par une toiture à large débord.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps des balcons et fenêtres en ferronnerie Carreaux de faïence qui forment damiers Aisseliers de toiture Décrochés de façade Forme variée des ouvertures Corniche au-dessus de la porte d'entrée	



VANVES	
	VAN-R-33
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27, rue Raymond Marcheron**
Repère cadastral	**M 79**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**Edmond Delaire**
Période constructive	**Première moitié du XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Immeuble de rapport de bel facture composé symétriquement par rapport à l'axe central de la porte d'accès. Le parement de brique ocre jaune est mis en valeur par l'emploi d'enduit lisse et blanc. Ce matériau d'accompagnement met en évidence les verticales des oriels à partir du deuxième étage, les linteaux des ouvertures, la large frise monochrome au 5ème niveau et les éléments en saillie : balcon du 6ème étage et balconnets. La travée centrale est composée de petites ouvertures pour des pièces secondaires mais est tout autant travaillée : linteaux filants, appuis de fenêtres maçonnés en débord, petits éléments en saillie qui pourraient dissimuler des éléments techniques tels que l'aération. Le dernier niveau est largement mis en valeur par les balcons, débords de toiture et arrondis travaillés dans la continuité des oriels.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Ambiance colorimétrique harmonieuse sur deux couleurs Persiennes métalliques Garde-corps en ferronnerie style Art-déco Éléments en saillie Mise en valeur des oriels Porte d'accès en bois	



VANVES

VAN-R-34

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**33, rue Henri Martin**
Repère cadastral	**D 192**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Première moitié du XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble, situé à un angle de rues, appuie sa position par le traitement de son pan coupé, dont la travée en saillie à partir du 2ème étage est couronnée d'un élément maçonné qui dépasse de la toiture. La brique ocre-jaune appareillée à l'Anglaise recouvre la quasi-totalité des 3 façades, seules certaines parties de l'immeuble sont traitées en enduit clair : les appuis de baie, les linteaux, le bandeau sous la corniche du rez-de-chaussée, les balustrades et le sommet des travées en saillie. Les façades latérales sont composées avec deux autres faux oriels qui font écho à celui du pan coupé. Le dernier niveau est souligné par un balcon filant dont la sous-face est ornée d'éléments type modillons. La toiture dite «à la Mansart» est composée d'un brisis en ardoise et d'un terrasson en zinc avec la présence de lucarnes. Des garde-corps en surépaisseur des briques ou des balustrades en pierre reconstituée remplacent les ferronneries. L'animation de l'immeuble est également obtenue par les balconnets du 4ème étage dont la sous-face présente un décor en relief type denticules. Au rez-de-chaussée, les ouvertures semblent parfaitement s'intercaler entre la ligne de soubassement et la bande sous corniche lorsqu'il n'y a pas de commerces.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Balustrade Briques Sous-face du balcon filant Oriels et traitement des sommets Art-déco Porte d'entrée en métal et verre Appareillage de la brique formant bande décorative au- dessus de la corniche du RDC	• En cas de réhabilitation de la façade, la brique doit être nettoyée et l'enduit retrouver son aspect et sa couleur d'origine.



VANVES	
	VAN-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23, rue Mary Besseyre**
Repère cadastral	**K 0149**
Catégorie	**Hôtel de Ville**
Protection existante	
Architecte	**-**
Période constructive	**1898**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'Hôtel de Ville a été inauguré en 1898. La salle des fêtes du premier étage est remarquable par son décor mural (1904) et son plafond (1912-1915), œuvres du peintre Henri Darien (1864-1926). L'édifice reprend les grands codes des équipements de la IIIe république. Réalisée en pierre de taille, l'entrée est scénographié et mise en valeur : escalier à balustre en pierre, avant-corps, balcons et lucarnes souligne l'axe de symétrie de l'édifice.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (linteau, fronton, balcons et lucarnes en pierre de taille) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures • Volumétrie de la toiture en ardoise • Linteau, fronton, balcons et lucarnes en pierre de taille	• Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



VANVES

VAN-R-36

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**10 bis Villa de la Gare**
Repère cadastral	**N 96**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La particularité de cet immeuble tient à son imbrication avec une maison individuelle, qu'il vient recouvrir. Son traitement en enduit clair met en avant par contraste la meulière de la maison, plus foncée. Les arrondis des balcons et des arrêtes de l'immeuble lui confère un style mixte Art-nouveau/Art-déco. La composition générale de l'immeuble s'est faite à partir de la conservation de cette maison : une première partie dans le prolongement de l'existant, une deuxième en avancée vers la limite. La liaison entre les deux est assurée par la volumétrie arrondie qui adoucit l'ensemble tout en créant une volumétrie animée, visible depuis la Villa. Chaque corps de bâtiment est lui-même animé par la présence d'un oriel démarrant pour l'un au 2ème étage et pour l'autre, situé au-dessus de la maison, au 3ème. Ces éléments en saillie sont décorées de deux pilastres cannelés. Malgré cette volumétrie très travaillée, l'ensemble est homogène grâce à l'utilisation d'un seul matériau, du traitement des ferronneries, de l'arrondi des balcons et des larges débords de toiture.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés •
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Oriels Principe d'imbrication immeuble/maison Angle arrondi avec forme des baies	



VANVES	
	VAN-R-37
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, place de le République**
Repère cadastral	**L 17**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques / Base Mérimée
Architecte	**Paul et Marcel Marme**
Période constructive	**1937**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Immeuble de 7 étages situé au cœur du centre historique de Vanves dont la forme épouse les contours de la parcelle étroite et en angle. La façade donnant sur la place, revêtue de briques et céramiques, offre des espaces extérieurs généreux dont la sous face est constituée de pavés de verre. Les lignes horizontales sont confortées par les linteaux et pourtours des balcons maçonnés et lissés blancs.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Pavé de verre Linteau fin maçonné au nu de la façade Oculus en rez-de-chaussée Appareillage de la brique, vertical et horizontal avec joints creux Garde-corps	• Privilégier des menuiseries en aluminium blanc avec la même épaisseur d'huisserie.



VANVES

VAN-R-38

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**85, rue Jean Bleuzen**
Repère cadastral	**H 15**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**Paul et Marcel Marme**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Première réalisation locale des frères Marme qui met en avant sa position d'immeuble d'angle par le traitement en arrondi, à partir du R+2, caractéristique que l'on retrouve couramment à Vanves. Cet arrondi à son écriture propre avec ses larges bandes claires à la fois linteaux et allèges de fenêtres tout en hauteur à un seul ventail. Ce traitement d'angle est ponctué de part et d'autre par la présence d'oculus. Ce n'est pas la verticalité qui est ici mis en avant mais bien l'horizontalité à travers les allèges filantes en béton blanchi et le violent contraste avec l'enduit tyrolien rouge. Ce décor de bichromie joue la continuité sur les façades des rues Jean Bleuzen et rue Gambetta et intègre dans on dessin avancés, retraits et balcons. Au dernier étage, un balcon filant souligne le couronnement du bâtiment. Le recours au béton armé a permis la réalisation d'un toit-terrasse sur lequel les deux architectes installent un studio, jouissant ainsi d'une vue et d'un espace extérieur très appréciable. Le rez-de-chaussée est souligné par le traitement du soubassement, en enduit grisé et rainuré ; des soupiraux de formes diverses y sont intégrés. On note également un auvent au-dessus de la porte d'entrée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des panneaux photovoltaïques • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Enduit tyrolien rouge Oculus Forme des ouvertures Auvent Soupiraux métalliques Soubassement texturé Persiennes métalliques Oriels + balcons Porte d'accès en métal noir et verre	• Privilégier des fenêtres ayant les mêmes caractéristiques : forme, largeur d'huisserie, etc. • Retrouver si possible l'alternance de texture et de bichromie contrastée. • En cas de pose de volets roulants, le coffre doit être à l'intérieur et invisible.



VANVES	
	VAN-R-39
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**31, rue Mary Besseyre**
Repère cadastral	**L 0135**
Catégorie	**Immeuble – logement collectif**
Protection existante	-
Architecte	
Période constructive	**Fin XIXe - Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble installé à l'angle de la rue Mary Besseyre et de la rue Sadi Carnot. Il reprend les codes de l'immeuble haussmannien. Il lui emprunte les matériaux, les proportions et le recours à la pierre de taille. L'immeuble présente en effet une façade en pierre de taille, cinq étages carrés, deux sont d'ailleurs soulignés par un balcons filant. Les combles à la Mansart sont éclairés par une série de lucarnes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, consoles, porte) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures recherchées, avec calepinages de la pierre de taille • Angles, encadrements soulignés, tableaux et consoles en pierre de taille • Eléments préfabriqués notamment les ferronneries • Comble à la Mansart, couverture en ardoise	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



VANVES	
	VAN-R-40
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, rue de la République**
Repère cadastral	**L 50**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Bel immeuble de 6 étages au style Art-déco habillé d'un enduit tyrolien de teinte clair. Étroit de largeur, 3 travées composent cet immeuble. La travée de gauche se transforme en oriel, à partir du 2ème étage avec une face cannelée. Ce motif cannelé est repris sur une partie du 1er étage, lui-même surmonté d'une frise décorative en enduit blanc en forme de vague. Cet ensemble, augmenté d'une corniche, anime l'étage et la façade en général. Les deux travées, en légère saillie, rythment la façade par leur traitement différencié. Le premier étage est traité comme un entresol avec des ouvertures identiques, à l'inverse du reste du bâtiment animé par des baies et des garde- corps de forme variée. L'oriel se poursuit en attique en un élément de décor 2D en pan coupé. L'entrée de l'immeuble s'aligne dans l'axe de l'oriel et présente le même dessin géométrique que le sommet de l'oriel. Un étage en retrait, formant attique, est souligné d'un balcon filant.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de panneaux photovoltaïques visibles depuis l'espace public • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Balconnets maçonnés en saillie Enduit tyrolien Porte d'entrée en métal et verre Parties décoratives cannelées et frise en enduit Appuis de baies Persiennes métalliques	• Privilégier des fenêtres ayant les mêmes caractéristiques : forme, largeur d'huisserie, etc.



VANVES

VAN-R-41

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**55, rue Raymond Marcheron**
Repère cadastral	**K 182**
Catégorie	**Immeubles de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cet immeuble en pierre meulière appareillée à joints creux termine la rue Marcheron, et aboutit au carrefour de l'Insurrection. Les 5 étages et les deux niveaux en attique, légèrement en retrait, revêtent différents matériaux répartis sur le bâtiment : l'enduit pour le rez-de-chaussée et le premier étage vu comme un entresol, la pierre meulière du 2ème étage jusqu'au 5ème, la brique pour le 6ème et le 7ème. L'immeuble est rythmé en façade par ses deux oriels en enduit clair dont celle de gauche est jouxtée de petits balcons maçonnés alignés avec la porte d'accès. Au 6ème étage, une balustrade maçonnée liaisonne les oriels, tandis qu'au dernier niveau un balcon filant sur toute la longueur termine le bâtiment. La toiture, débordante, souligne le haut du bâtiment en parallèle de la balustrade. L'horizontalité est également mise en avant par la présence au 5ème étage d'un bas-relief floral rapporté en façade.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

Garde-corps en ferronnerie
Persiennes métalliques
Porte d'entrée en métal et verre
Bas-relief et corniche
Balustrade en pierre reconstituée
Toiture débordante
Appareillage pierre et brique
Enduit des linteaux et allèges des baies

RECOMMANDATIONS

- Privilégier des fenêtres ayant les mêmes caractéristiques : forme, largeur d'huisserie, etc.



VANVES

VAN-R-42

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22, avenue Victor Hugo**
Repère cadastral	**L 123**
Catégorie	**Immeuble de logements**
Protection existante	Protection au titre des abords des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce bel immeuble de 5 étages, implantés sur les deux limites séparatives fait lien avec la maison située au 49 rue Mary Besseyre, également repérée. Cette continuité est traduite par l'utilisation d'une brique semblable et de l'alignement des deux soubassements. La façade sur rue est composée de 4 travées dont les deux centrales sont en saillie à partir du troisième niveau. Les baies situées sur ces deux travées en saillie sont plus larges que les autres ouvertures de la façade et composées de 4 ventaux, plus étroits pour ceux des extrémités. Le 1er étage est particulièrement travaillé : baies en arc plein cintre, balustrades sur les deux travées opposées et volutes soutenant l'oriel. Les deux premiers niveaux forment le socle du bâtiment avec un traitement différencié en enduit avec joints creux. L'accès est souligné par une corniche rapportée décorée de modillons et volutes. Le dernier niveau formant attique est remarquable : un balcon filant mis en valeur par le retour de la façade au 4e étage, traité en stuc blanc. Ce balcon est couvert sur tout le linéaire grâce au débord de toit, soutenu par de fins éléments en bois travaillés, faisant écho aux aisseliers de toiture débordante de la maison voisine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	**RECOMMANDATIONS**
Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Briques Balcon filant et sa structure attenante Soupiraux métalliques Corniche du RDC et ses éléments de décoration Corniche filante du 1er étage Balustrades Volutes Débord de toiture et ses pannes	• Privilégier des fenêtres ayant les mêmes caractéristiques : forme, largeur d'huisserie, etc.







VANVES	
	VAN-R-43
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**2, place Albert Culot**
Repère cadastral	**K 0139**
Catégorie	**Equipement -gare de voyageurs**
Protection existante	Labellisé « patrimoine d'intérêt régional »
Architecte	**-**
Période constructive	**1934**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Edifiée en 1934 par l'architecte Jean Philippot, cet équipement ferroviaire remplace une première gare de la seconde moitié du XIXe siècle. Son architecture de la gare reprend les code du style art déco avec une articulation de volumes géométriques et des lignes très marquées (encadrements et tableaux en saillie). Le choix de la brique accentue les lignes de compositions, elle contraste avec les tableaux et encadrements en béton.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place notamment le jeu de matériaux (brique/encadrement béton), en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés, notamment les encadrements et modénatures en béton **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Ecriture architecturale, horizontalité de l'édifice • Encadrement et saillie en béton	• Privilégier des verres transparents, non miroitant, en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à limiter les surfaces et à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension ou de surélévation





VANVES	
	VAN-R-44
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, rue Raymond Marcheron**
Repère cadastral	**M 0065**
Catégorie	**Equipement – édifices conventuels**
Protection existante	
Architecte	-
Période constructive	**Début du XXe siècle, extension en 1936, second extension contemporaine**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble s'installe sur une large parcelle arborée de Vanves. La maison bourgeoise initiale, en meulière et couverte en ardoise et acquise en 1922 par les Jésuites a bénéficié de plusieurs extensions. En 1923, un second bâtiment est construit à sa gauche. Il est relié au pavillon par une construction d'un étage qui sert d'accueil. En 1931, un nouveau bâtiment de deux étages confié au cabinet d'architecte Perret. Auguste Perret. Il met en œuvre une structure en béton armé et en panneaux de mignonette. Un dernière extension a été réalisée sur l'Ouest, un long immeuble de quatre niveaux.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants **Espaces non bâtis** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des édifices de plusieurs périodes constructives • Large couvert arboré de la parcelle (alignement de tilleuls sur la rue Raymond Marcheron) • Eléments de serrurerie (garde-corps et balustre) • Modénatures et décors des façades de la maison bourgeoise • Volume de la toiture de la maison bourgeoise • Mode constructif et panneaux de béton de l'extension Perret	• Suppression des volets roulants, en cas de remplacement des menuiseries sur l'extension Perret • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



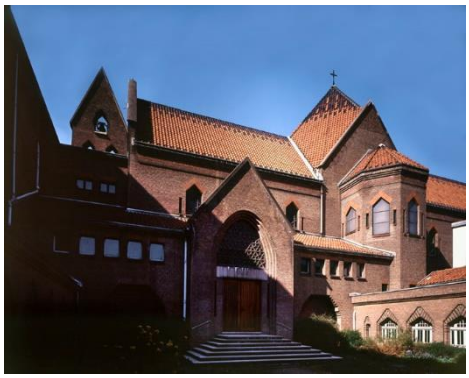
VANVES	
	VAN-R-45
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**36, rue Antoine Fratacci**
Repère cadastral	**K 0127 et K 0019**
Catégorie	**Equipement – tribunal de Grande Instance**
Protection existante	
Architecte	**Claude Naissant**
Période constructive	**1857**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Construite en 1857 par l'architecte Claude Naissant, l'édifice est initialement destiné à la première Mairie. Le dessin propose une architecture officielle et administrative qui s'inscrit dans la construction des grands équipements de la monarchie de Juillet et de l'Empire. Désaffecté de son programme initial en 1897, l'édifice accueille dès lors un tribunal. Deux ailes, aujourd'hui avec une écriture contemporaine se déploie autour de l'édifice initial.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modillons, guirlande, bandeaux, etc.) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien du dessin des menuiseries de l'ancienne mairie
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Décors et modénatures de l'ancienne mairie • Lucarne / horloge marquant la symétrie de l'édifice	• Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Mur de soubassement qui peut bénéficier d'une réécriture pour valoriser l'architecture



VANVES	
	VAN-R-46
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue Louis Dardenne**
Repère cadastral	**K 0019 , K0020 et K0021**
Catégorie	**Equipement scolaire**
Protection existante	-
Architecte	Claude Naissant, Charles Bossut, Marcel Marme, Paul Marme
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet édifice correspond à l'école primaire construite à partir de 1862 à l'arrière de la mairie agrandie à de multiples reprises. L'édifice s'installe à l'intersection des rues Louis Dardenne et Jacques Cabourg. Il aligne trois rangs de façades, en retrait l'une de l'autre qui se prolongent par de confortables terrasses. Un jeu formel est réalisé avec les différents volumes bâtis et éclairé par des fenêtres bandeau ou oculi.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (modillons, guirlande, bandeaux, etc.) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien du dessin des menuiseries
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Ecriture horizontale de l'édifice sur la rue L. Dardenne • Composition en gradin • Façade en brique	• Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension



VANVES	
	VAN-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue d'Issy**
Repère cadastral	**K 0019 , K0020 et K0021**
Catégorie	**Equipement religieux – bâtiment conventuel**
Protection existante	-
Architecte	
Période constructive	**Frères Perret / dom Bellot**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
En 1928, une communauté de Bénédictines s'installe à Vanves. Le projet initial est dessiné par les frères Perret, il est remplacé en cours par celui de l'architecte Dom Bellot. Le plan de l'ensemble est assez traditionnel, le sanctuaire sépare la partie ouverte au public de celle réservée aux religieuses. Dom Bellot a recours à des procédés à la fois économiques et pittoresques. Il articule ainsi la géométrie anguleuses des années 30 avec un traitement multiforme de la brique.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (marquise, porte, lucarnes) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants **Espaces non bâtis** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Ecriture architecturale et décorative de l'édifice (polychromie, calepinage des briques) • Grand parc arboré	• Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Préserver les décors intérieurs présentant un grand intérêt architectural et décoratif





VANVES	
	VAN-R-48
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15, rue Diderot**
Repère cadastral	**N 0109**
Catégorie	**Equipement – crèche maison de retraite**
Protection existante	Labelisé Architecture Contemporaine Remarquable
Architecte	Frères Paul et Marcel Marme
Période constructive	**1939**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce très long édifice abritait à sa construction une crèche et une maison de retraite. La chapelle qui prolonge l'aile de la maison de retraite apparaît comme une proue sur l'angle des rues Diderot et Aristide Briand. L'architecture présente une grande sobriété, la structure en béton est revêtue de brique de teinte rose. A l'intérieur les piliers sont laissés en béton brut et les aménagements liturgiques sont également réalisés en brique et béton. Un ensemble d'huiles sur plâtre sur le thème des âges de la vie et des saisons, peintes par Theureau orne le passage de la chapelle au reste du bâtiment.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Ecriture architecturale, horizontalité de l'édifice • Encadrement et saillie en béton	• Préserver les espaces intérieurs, notamment de la chapelle qui bénéficie d'une grande qualité architecturale et décorative



VANVES	
	VAN-R-49
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1, rue Chevalier de la Barre**
Repère cadastral	**B 0121**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	
Architecte	**-**
Période constructive	**1890-1892**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
A la fin du XIXe siècle, les Sœurs franciscaines missionnaires de Paris s'installent à Vanves dans une propriété où elles exploitent une imprimerie topographique avec presses mécaniques. Elles font bâtir entre 1890 et 1892 un ensemble de bâtiments abritant logements et ateliers sur lesquels se greffe une modeste chapelle à nef unique surmonté d'un clocheton et à charpente apparente. Un ensemble immobilier abritant logements et une halte-garderie a été bâti à l'arrière en 2018.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de l'ensemble du mur de clôture en moellons **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Articulation des volumes • Ecriture architecturale • Baies • Murs de clôtures en moellons	• Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Privilégier les surfaces perméables et végétalisées, en cas de réaménagement des espaces libres



VANVES	
	VAN-R-50
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1 et 3 , rue Gambetta**
Repère cadastral	**H 0032**
Catégorie	**Equipement**
Protection existante	
Architecte	**Henri Allignet**
Période constructive	**1900-1905 ; 1912**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La construction de cette école répond à une forte croissance démographique à la fin du XIXe siècle. L'édifice est bâti à l'emplacement de la place Gambetta. Le concours est remporté par Henri Allignet, l'école est inaugurée en 1905. Un extension est réalisé en 1912. L'école s'ouvre très largement sur la cour centrale. Son architecture mêle pierre meulière, briques polychromes et décors en grés cérame. La protection porte sur les parties de l'école datant du début du XXe siècle, traitées en meulières	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (briques polychromes, décors en grès cérame) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeux de polychromies et matériaux • Carreaux en grès cérame • Queues de vaches en bois peint	• Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec le caractère des écoles de la 3e République en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier les surfaces perméables et végétalisées, en cas de réaménagement des espaces libres,

Localisation





VANVES	
	VAN-R-51
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue Jean Bleuzen**
Repère cadastral	**J 0083**
Catégorie	**Immeuble – logement collectif**
Protection existante	-
Architecte	
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de six niveaux (dont un en attique et léger retrait) a été bâti à l'alignement sur la voie, il présente cinq travées régulières. Le rez-de-chaussée est traité en enduit de teinte claire, les niveaux suivants présentent une façade en brique animée par des tables enduites et briques arrondies. Les garde-corps, en fonte, présente une corbeille et de petites volutes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, porte d'entrée) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persienne métallique • Porte d'entrée en serrurerie (dessin Art Déco)	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



VANVES	
	VAN-R-52
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**36, rue Jean Bleuzen**
Repère cadastral	**J 0133**
Catégorie	**Immeuble – logement collectif**
Protection existante	-
Architecte	
Période constructive	**Années 30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de neuf niveaux a été bâti à l'alignement sur la voie. Son très large et haut porche ouvre sur une grande cour carrée autour de laquelle l'immeuble s'articule. La façade est marquée par une succession de balcons et par un avant corps central qui marque l'axe de symétrie de la composition. Les garde-corps participent à l'esprit Art Déco de l'édifice. Si les deux premier niveaux et l'avant-corps est traité en enduit blanc, ils contrastent avec les façades en briques orangées.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps) • Respect et maintien du portillon d'accès **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu et géométrie anguleuse des balcons • Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors simple, jeux des briques • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persienne pliantes métallique	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier les surfaces perméables et végétalisées, En cas de réaménagement des espaces libres



VANVES	
	VAN-R-53
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**7, rue Barbès**
Repère cadastral	**J 0052**
Catégorie	**Immeuble – logement collectif**
Protection existante	-
Architecte	
Période constructive	**Début XXe siècle**

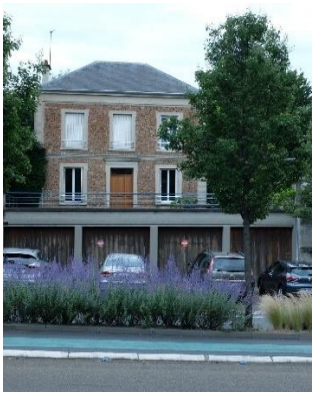
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de cinq niveaux a été bâti à l'alignement sur la voie, il présente sept travées régulières. La porte cochère ne marque par la symétrie mais est décentré sur le côté droit. Le rez-de-chaussée est traité en enduit de teinte claire, les niveaux suivants présentent une façade en briques polychromes. Les garde-corps, en fonte, présentent volutes, entrelacs et petites feuilles. Les linteaux métalliques sont préfabriqués ils sont soulignés par un calepinage des briques en redents.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, porte cochère) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de poser des volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Décors et modénatures • Éléments de serrurerie (garde-corps) • Persienne métallique • Porte cochère en bois • Traitement du rez-de-chaussée en enduit	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

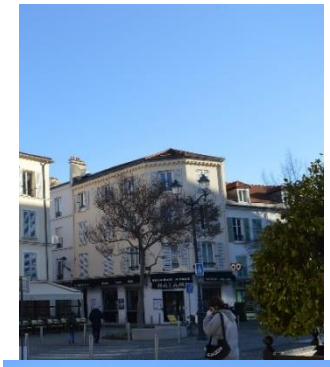
GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-I-01	Rue Antoine Fratacci	42
VAN-I-02	Avenue Victor Hugo	2
VAN-I-03	Allée du Progrès	8
VAN-I-04	Place de la République	23
VAN-I-05	Rue Gaudray	13
VAN-I-06	Rue Gaudray	10
VAN-I-07	Rue Gaudray	6
VAN-I-08	Rue Gaudray	4 bis
VAN-I-09	Rue Gaudray	7
VAN-I-10	Rue Gaudray	5
VAN-I-11	Rue Gaudray	8
VAN-I-12	Place de la République	11
VAN-I-13	Rue Louis Blanc	11
VAN-I-14	Place de la république	9
VAN-I-15	Avenue Jacques Jézéquel	17
VAN-I-16	Boulevard du Lycée	33
VAN-I-17	Rue de l'Église	9
VAN-I-18	Rue de l'Église	2
VAN-I-18	Rue de l'Église	2 ter
VAN-I-19	Villa d'Arcueil	10
VAN-I-20	Villa d'Arcueil	12
VAN-I-21	Boulevard du Lycée	33bis
VAN-I-22	Allée de la Ferme	28
VAN-I-23	Rue Mary Besseyre	20

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
VAN-I-01	42	Rue Antoine Fratacci		Maison bourgeoise; toiture à quatre pans; ordonnancement des façades; jardin
VAN-I-02	2	Avenue Victor Hugo		Immeuble d'angle année 50; ordonnancement des façades; écriture architecturale; matérialité des façades
VAN-I-03	8	Allée du Progrès		Immeuble début 20; jeu de matériaux en façade; ordonnancement des façade; modénatures et décors; serrurerie
VAN-I-04	23	Place de la République		Presbytère - 18e; fronton; bandeaux; ordonnancement; serrurerie

VAN-I-05	13	Rue Gaudray		Immeuble; ordonnancement; contrevent bois; bandeaux; devanture bois
VAN-I-06	10	Rue Gaudray		Immeuble; ordonnancement; contrevent bois; bandeaux; jeu des teintes d'enduits
VAN-I-07	6	Rue Gaudray		Immeuble début XXe siècle; rez-de-chaussée en moellons; décors et modénatures en brique; contrevents bois; ordonnancement des façades
VAN-I-08	4bis	Place de la République		Petit immeuble; angle; ordonnément des façades; serrurerie; linteaux métalliques

VAN-I-09	7	Rue Gaudray		Petit immeuble; ordonnancement des façades; bandeaux; modénatures en contraste; menuiserie bois
VAN-I-10	5	Rue Gaudray		Petit immeuble; ordonnancement des façades; bandeaux; modénatures en contraste; menuiserie bois; devanture bois
VAN-I-11	8	Rue Gaudray		Immeuble en brique polychrome; ordonnancement des façades; serrurerie
VAN-I-12	11	Place de la république		Petit immeuble; ordonnancement des façades; contrevent bois; menuiserie bois; devanture bois

VAN-I-13	11	Rue Louis Blanc		Petit immeuble; ordonnancement des façades; contrevent bois; menuiserie bois; devanture bois
VAN-I-14	9	Place de la République		Petit immeuble; ordonnancement des façades; bandeaux; contrevents bois; faible pente de la toiture
VAN-I-15	17	Avenue Jacques Jézéquel		Immeuble; meulière; décors en brique polychrome et grès cérame; ancre; serrurerie; porte d'entrée menuiserie bois
VAN-I-16	33	Boulevard du Lycée		Maison; meulière; décors des encadrements des baies et portes; serrurerie

VAN-I-17	9	Rue de l'Église		Petit immeuble; ordonnancement des façades; bandeaux; contrevents bois; porte d'entrée bois
VAN-I-18	2	Rue de l'Église		Maison jumelle, encadrement en brique
	2Tter			
VAN-I-19	10	Villa d'Arcueil		Maison jumelle; jeu de briques polychromes; clôture sur rue
VAN-I-20	12	Villa d'Arcueil		

VAN-I-21	33 bis	Boulevard du Lycée		Maison de ville avec garage en RDC; ordonnancement et symétrie de la façade; serrurerie; menuiserie
VAN-I-22	28	Allée de la Ferme		Villa; meulière; décors de brique et carreaux; serrurerie; volumétrie
VAN-I-23	20	Rue Mary Besseyre		Maison bourgeoise; toiture à quatre pans; ordonnancement des façades; garage sur rue

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

GRAND PARIS SEINE OUEST

Ensembles bâtis à caractère patrimonial		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-EB-A	rue de Châtillon	13
VAN-EB-B	Rue Sadi Carnot, Rue Lamartine, avenue Victor Hugo	13-15, 3, 14ter - 16ter
VAN-EB-C	Rue Jean Baptiste Potin	21 au 31
VAN-EB-D	Avenue du Parc	2 au 16
VAN-EB-E	Villa Jeanne	
VAN-EB-F	Villa Dupont (Rue Raymond Marcheron)	41 - 47
VAN-EB-G	Villa Juliette de Wills	
VAN-EB-H	Villa Quincy	
VAN-EB-I	Rue d'Issy	24 au 28
VAN-EB-J	Rue Raphaël	3 à 25, 4 au 28



VANVES	
	VAN-EB-A
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	13 Rue de Châtillon
Repère cadastral	O 0022
Catégorie	Immeuble habitat collectif
Protection existante	Labellisée Patrimoine d'intérêt régional
Architecte	Maurice Payret-Dortail
Période constructive	1920

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble architectural fut réalisé à la fin des années 1920 par l'architecte Maurice Payret-Dortail qui travailla en collaboration avec l' « Office public des Habitations à bon marché de la Seine » pour lequel il assurera la construction de plusieurs cités jardins. Cette cité, qui porte le nom de son créateur. Il a la particularité de réunir des logements sous forme d'immeubles collectifs et de pavillons, dont 27 ateliers d'artistes. L'architecture est similaire à celle des immeubles de logements sociaux HBM construits à la même période et se distingue par l'harmonie générale de son plan d'ensemble et sa préservation.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (claustras ouverte) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Isolation thermique par l'extérieure interdite afin de conserver les éléments de modénatures et de décors
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Articulation des édifices autour de l'espace libre en cœur de parcelle • Claustras • Importance accordée aux enduits et à la couleur • Géométrie des balcons	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries



VANVES

VAN-EB-B

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	13-15 rue Sadi Carnot, 3 rue Lamartine et 14 ter à 16 ter avenue Victor Hugo
Repère cadastral	**L 120**
Catégorie	Immeuble de logements
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	Georges Sachs
Période constructive	1927

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Important programme à R+6+1 étage en attique à l'initiative de l' « Immobilière 3F» (foyer - famille - fonctionnaire) destinés aux fonctionnaires travaillant à Paris. Cet immeuble est impressionnant, par sa longueur (env. 130m) mais aussi par sa position géographique, dominant à l'époque le Val de Vanves. L'ensemble est composé de travées multiples, répétitives par séquences, intégrant des baies de différentes dimensions, avec ou sans balcons, avec garde-corps en ferronnerie ou maçonnés avec balustrade. Le corps du bâtiment est en brique orangée, l'enduit est réservé au rez-de-chaussée, au large bandeau cannelé du 6ème étage, à l'étage en attique et pour souligner linteaux et allèges. Les différents éléments de décors permettent d'animer cet ensemble architectural : pilastres cannelés, balcons de ferronnerie aux volutes Art-déco, mosaïques, petits volumes en brique accrochés à la façade. Une intervention en 1994, par les architectes A. Ghiulamila et P. Flinois a permis de doter chacune des sept travées d'un ascenseur et de faire redécouvrir la qualité architecturale et décorative de cet ensemble architectural.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Isolation thermique par l'extérieure interdite afin de conserver la polychromie et la matérialité des façades

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Ferronneries des balcons et fenêtres
- Persiennes métalliques
- Briques
- Reliefs de grès flammé
- Ligne de mosaïque du rez-de-chaussée
- Pilastres cannelés de béton
- Avancées arrondies
- Clôture en meulière avec chaperon maçonné et décor en céramique
- Linteaux maçonnés blancs au nu de la façade

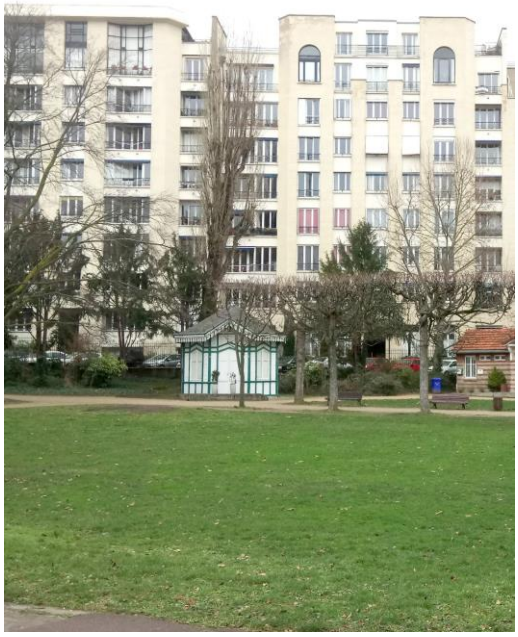
RECOMMANDATIONS

- Veiller à nettoyer la brique et retrouver l'aspect d'origine de l'enduit en cas de réhabilitation de la façade.
- Eviter l'emploi du PVC.



VANVES	
	VAN-EB-C
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	21 au 31 rue Jean-Baptiste-Potin
Repère cadastral	P 2 et 52
Catégorie	Immeuble de logements
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	H. Cagnart de Mailly, R. Armand, R. Carme, et P. Henry
Période constructive	1954

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
L'immeuble, réalisé pour l'Office Public de H.L.M. du département de la Seine, est d'abord remarquable par sa position, aux franges du parc Frédéric-Pic. Ses 10 étages regroupent 120 logements et 12 ateliers d'artistes qui jouissent d'une vue imprenable et dégagée sur le parc verdoyant. Ce lien avec le parc est accentué par le travail du rez-de-chaussée, sur pilotis, permettant de relier visuellement le parc à la rue Jean-Baptiste-Potin. Cette communication directe est permise par l'ossature en béton armé reposant sur trois filets de poteaux parallèles : le rez-de-chaussée est ainsi traité en portique. On trouve à cet endroit absent de tout mur porteur les différentes entrées, traitées en verre : à la nuit tombée, ces espaces animent la façade. Les 12 ateliers d'artistes sont situés au niveau du couronnement, en retrait et en duplex. C'est à cet endroit que les 6 cages d'ascenseurs sont reliées grâce à une galerie. La construction a été l'objet d'une campagne de restauration.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Lecture horizontale de la façade sur parc et sur rue • RDC ouvert sur pilotis • Loggias • Attique • Transparence des entrées • Générosité des ouvertures des ateliers d'artistes	



VANVES	
	VAN-EB-D
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	2 à 16, avenue du Parc
Repère cadastral	**P 03, 04, 26, 27, 28, 29**
Catégorie	Immeuble de logements
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	-
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ces deux immeubles de 8 étages s'élèvent face au parc Frédéric Pic. Côté rue Jean-Baptiste Potin, on trouve les circulations extérieures et des accès privatifs avec garages. La façade donnant sur le parc est rythmée par des ouvertures généreuses et quelques balcons. Les nombreux stores en tissus animent la façade tout au long de la journée. Ces imposants bâtiments ont tous les deux comme caractéristiques une forme d'attique particulièrement travaillée : les différences de hauteurs, les baies cintrées, les décrochés et terrasses participent à la qualité architecturale de l'ensemble. Chaque immeuble possède son propre attique avec des variations dans le traitement des ouvertures qui permettent d'éviter toute monotonie dans le paysage. La verticalité des immeubles est apportée par l'utilisation d'un matériau plus sombre entre chaque baie donnant un effet «poteau».	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Forme de l'attique : hauteurs, formes des ouvertures, studio • Ferronneries des balcons et fenêtres	



VANVES	
	VAN-EB-E
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	Villa Jeanne
Repère cadastral	R 88 à 92
Catégorie	Maisons individuelles
Protection existante	Non
Architecte	-
Période constructive	Milieu XXe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Villa formant un ensemble urbain composé de 5 maisons faites sur le même modèle (2 niveaux + combles). Le tissu est aéré grâce à l'implantation des 5 maisons en retrait de 13,5m de l'axe de la voie et mis en scène par des jardins de devant structurants. Les façades principales sont traitées en briques rapportées avec une alternance de teinte tous les 5 rangs pris horizontalement. Le toit à double pente présente un léger débord, les ouvertures sont disposées de manière symétrique. Le sommet de la toiture est marquée par une fenêtre en arc plein cintre, en combles. Quelques extensions sont visibles.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Isolation thermique par l'extérieure interdite afin de protéger la polychromie et la matérialité des façades

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Appareillage des briques
- Fenêtre en arc plein cintre
- Tuiles de rive
- Alignement de tilleuls d'Europe
- Marquise
- Garde-corps en ferronnerie
- Persiennes métalliques, teinte blanc
- Volets battants en bois, teinte blanc
- Mur bahut en brique surélevé d'un barreaudage
- Linteaux cintrés
- Marquises

RECOMMANDATIONS



VANVES	
	VAN-EB-F
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	Villa Dupont - 41 à 47, rue Raymond Marcheron
Repère cadastral	K 24 à 32
Catégorie	Maisons individuelles
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m / Base Mérimée
Architecte	J. Dupont
Période constructive	1898

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce lotissement de 9 maisons, dont deux doubles, prend place le long d'un axe très fréquenté, et se situe dans un environnement d'immeubles de logements collectifs. Implanté selon un plan en éventail, l'ensemble est homogène, harmonieux et végétalisé. Ce lotissement apporte donc une respiration verte au centre de la ville. L'ensemble des maisons est accessible via une voie privée carrossable mais l'absence de garages sur les parcelles empêche toute circulation. Les matériaux choisi par l'architecte, la pierre meulière (4 pavillons) et la brique recouverte d'un enduit (5 pavillons) ont permis des réalisations confortables tout en restant peu onéreuses. Réalisé dans un esprit «cottage», le lotissement ménage un espace central végétalisé qui aère l'ensemble, crée une atmosphère intime et protège de l'animation de la rue. Bien que toutes apparentées, chaque maison est travaillée différemment et personnalisée On note la présence de marquises d'angle sur chacune des maisons.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
Garde-corps en ferronnerie Persiennes métalliques Soubassement en meulière Débord important de toiture en encorbellement avec aisseliers Linteaux en briques cintrés Forme des baies Arc en brique avec clé Clôture homogène avec barreaudage en fer forgé Piliers de clôture	• Eviter l'emploi du PVC



VANVES

VAN-EB-G

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	Villa Juliette de Wills
Repère cadastral	K 42 à 48, 51, 55 à 64, 167 et 169
Catégorie	-
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	-
Période constructive	XXe siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Villa Juliette de Wills est un secteur homogène caractérisé par une architecture rythmée par le jeu des façades et celui des volumes. L'ensemble urbain est composé de maisons conçues sur le principe d'une architecture modulaire : chaque bâtiment est le symétrique de son voisin. Les façades principales donnent également sur l'avenue Jacques Jézéquel. Les hauteurs varient entre le R+1, le R+1+C et le R+2. Les constructions à 2 étages ont une implantation avec retour en «L» sur un ou deux niveaux. Le retrait des constructions depuis l'alignement sur la Villa Juliette de Wills permet la création de jardins qualitatifs qui dégagent une ambiance végétale en plein centre de ville. Les rez-de-chaussée sont surélevés. Les façades sont en enduit lisse ou rugueux.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré de l'ensemble

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Garde-corps en ferronnerie
- Pannes de toiture
- Baie cintrée en demi-cercle
- Tuiles de rive
- Corniches sous gouttières
- Ouvertures mises en valeur par un encadrement peint ou en surépaisseur blanc
- Appuis de baies en saillie

RECOMMANDATIONS



VANVES

VAN-EB-H

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	Ensemble bâti
Adresse	Villa Quincy - 33, avenue du Général de Gaulle
Repère cadastral	B 52 à 65
Catégorie	-
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	E. Delaire (pour la maison située à gauche de l'entrée)
Période constructive	Fin XIXe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La villa Quincy revêt un caractère spécial avec un accès privatif depuis l'avenue du Général de Gaulle. Un haut portail en ferronnerie avec le nom inscrit en lettre détachée fait office d'entrée principale de la villa. La voie dédiée aux véhicules et desservant les différentes maisons est traitée en pavée et confère à l'ensemble urbain un esprit de village. L'unité générale de cet ensemble urbain est fondée sur l'omniprésence d'un matériau unique : la brique rouge. Cette brique est accompagnée de modénatures plus claires, animant les façades. Les différents jardins privés participent à l'ambiance végétale de la villa grâce à la porosité des clôtures induite par des murs bahut d'environ 1m surélevés de barreaudages ajourés en ferronnerie. La façade sur rue est ponctuée par la présence de deux imposantes maisons suivi de deux maisons mitoyennes et d'autres, isolées et plus basses, implantées plutôt en fond de parcelle. Cet ensemble est remarquable par son caractère intime, végétal et très préservé.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour préserver la lisibilité des briques et du jeux avec la modénatures enduites

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Brique rouge
- Garde-corps en ferronnerie
- Clôture (mur bahut + barreaudage ajouré)
- Persienne métallique
- Toiture en tuile rouge
- 2 imposants pilastres en briques rouges
- Linteaux maçonnés blancs
- Portail d'entrée
- Jardins végétalisés

RECOMMANDATIONS

- Eviter l'emploi du PVC



VANVES

VAN-EB-I

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	24-26-28 rue d'Issy
Repère cadastral	B 8, 9 et 10
Catégorie	-
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	-
Période constructive	Début XXe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble cohérent et homogène est composé de trois maisons de villes accolées. Celles- ci ont une volumétrie et une écriture architecturale identiques. Situées à l'alignement, l'entrée sur la rue se fait par un emmarchement. Le rez-de-chaussée est surélevé et le soubassement est marqué par une corniche arrondie (supprimée sur la maison de droite) et un jointoiement de la pierre meulière différent de celui de la façade. L'ensemble tout en pierre meulière, le traitement des baies avec leur rythme et leurs linteaux en briques vernissées donnent à l'ensemble une grande qualité. Certains éléments ont été modifiés d'une maison à l'autre (couleur des baies, traitement des appuis de fenêtres et de l'encadrement de la porte, ...) mais l'ensemble architectural est préservé.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction **Dispositifs et ouvrages techniques** • Isolation thermique par l'extérieur interdite pour préserver la lisibilité des meulières et du jeux avec les modénatures enduites et en briques polychromes
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Garde-corps en ferronnerie • Persiennes métalliques • Forme des baies • Linteaux vernissés • Corniches / plus particulièrement sur la maison de gauche • Volets métalliques des soupiraux	• Eviter l'emploi du PVC



VANVES	
	VAN-EB-J
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti**
Adresse	3 au 25 et 4 au 28, rue Raphaël
Repère cadastral	D 50 à 61 et 127 à 115
Catégorie	-
Protection existante	Dans le périmètre de protection de 500m
Architecte	Société anonyme de la Plaine de Vanves - Émile Cacheux (Ingénieur)
Période constructive	Entre 1880 et 1920

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La rue Raphaël fait partie d'un ensemble cohérent et homogène, vestige d'un ancien lotissement, qui s'étale sur les rues Marcelin Berthelot, et Murillo : un habitat pavillonnaire en bande rattaché à l'apparition des premières briqueteries à Vanves. Les maisons de la rue Raphaël sont toutes mitoyennes en limites séparatives et implantées avec un retrait. Ce retrait permet la mise en scène de jardins généreusement végétalisés. Les garages, implantés à l'alignement, ont une largeur de 3m. La hauteur des bâtiments varient entre 1 et 2 niveaux avec une implantation des maisons à 2 niveaux côté Sud (n° impair). Les revêtements sont de trois natures : enduit clair, meulières, briques. Tous les rez-de-chaussée des constructions sont surélevés d'environ 1m. La maison «type» est composée de deux travées et caractérisée par les éléments suivants : une marquise au-dessus de l'entrée, une corniche sous gouttière, un toit à double pente, des encadrements de baies moulurés. Les clôtures participent au caractère pavillonnaire de la rue : mur bahut d'environ 1,10m surélevé d'un barreaudage ajouré. Les variations dans le traitement des façades : matériaux, forme des ouvertures et encadrements ne modifient pas l'harmonie d'ensemble. La jonction des maisons est marquée par une bande verticale en enduit blanc.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction

Dispositifs et ouvrages techniques

- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour conserver les briques et meulière apparentes ainsi que les modénatures travaillées

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Corniche sous gouttière
- Encadrement des baies
- Marquise en fer forgé et persiennes
- Composition sur le principe de deux travées
- Clôture
- Séparations verticales entre chaque unité

RECOMMANDATIONS

- Eviter l'emploi du PVC
- Privilégier une harmonie avec les teintes existantes

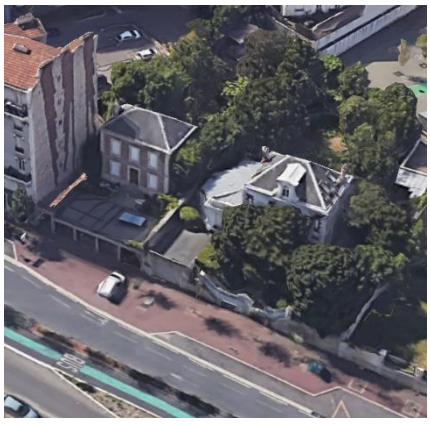
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

GRAND PARIS SEINE OUEST

Ensembles urbains d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-EP-A	Villa d'Arcueil	
VAN-EP-B	Rue Murillo	3 au 31 et 26 au 34
VAN-EP-C	Rue Jules Michelet	
VAN-EP-D	Rue Gambetta	
VAN-EP-E	Avenue Victor Hugo	17 à 29
VAN-EP-F	Avenue Victor Hugo	38 à 54
VAN-EP-G	Rue Marcellin Berthelot	5 au 23
VAN-EP-H	Rue Fratacci	40 et 42

Nom	Adresse	Photographie	Description et éléments à protéger
VAN-EP-A	Villa d'Arcueil		Villa d'Arcueil; ensemble de maisons de ville; gabarit et implantation régulière
VAN-EP-B	3 au 31 et 26 au 34 Rue Murillo		Maisons en bande; lotissement; cohérence de gabarit et d'implantation
VAN-EP-C	Rue Jules Michelet		Maisons en bande; lotissement; cohérence de gabarit et d'implantation
VAN-EP-D	Rue Gambetta		Maisons en bande; lotissement; cohérence de gabarit et d'implantation; jardinets sur l'avant

VAN-EP-E	17 à 29 Avenue Victor Hugo		Maisons en bande; lotissement; cohérence de gabarit et d'implantation; nombreuses modification
VAN-EP-F	38 à 54 Avenue Victor Hugo		Maisons en bande; lotissement; cohérence de gabarit et d'implantation; forte présence des jardins privés
VAN-EP-G	5 au 23 Rue Marcellin Berthelot		Maisons en bande; lotissement; cohérence de gabarit et d'implantation
VAN-EP-H	40 et 42 rue Fratacci		Ensemble de deux maison bourgeoise; cohérence de gabarit et d'architecture; retrait de la rue; portail de grande qualité (n°40) ; jardins

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-AR-01	Place Étienne Jarousse	5
VAN-AR-02	Rue Sadi Carnot; Résidence Mary Besseyre	
VAN-AR-03	Square François Mitterrand	
VAN-AR-04	Rue Hoche	11
VAN-AR-05	Rue Hoche	2
VAN-AR-06	Rue Hoche	21
VAN-AR-07	Avenue du Général de Gaulle	137
VAN-AR-08	Avenue de la Paix	34
VAN-AR-09	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-10	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-11	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-12	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-13	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-14	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-15	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-16	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-17	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-18	Avenue du Général de Gaulle	
VAN-AR-19	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-20	Square Etienne Jarousse	
VAN-AR-21	Lycée Michelet	
VAN-AR-22	Lycée Michelet	
VAN-AR-23	Lycée Michelet	
VAN-AR-24	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-25	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-26	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-27	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-28	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-29	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-30	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-31	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-32	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-33	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-34	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-35	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-36	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-37	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-38	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-39	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-40	Promenade Simone Veil	
VAN-AR-41	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-42	Rue Falret	3
VAN-AR-43	Allée du Platane	2
VAN-AR-44	Allée du Platane	2
VAN-AR-45	Rue Jean Bleuzen	16
VAN-AR-46	Rue Jean Bleuzen	16
VAN-AR-47	Rue Jean Bleuzen	16

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-AR-48	Rue Jean Bleuzen	16
VAN-AR-49	Avenue Victor Hugo	128
VAN-AR-50	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-51	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-52	Parc Frédéric Pic	
VAN-AR-53	Rue Sadi Carnot	92
VAN-AR-54	Place du 19 mars 1962	
VAN-AR-54	place du 19 mars 1962	
VAN-AR-54	Place du 19 mars 1962	
VAN-AR-54	Place du 19 mars 1962	
VAN-AR-55	Rue Rabelais	14
VAN-AR-56	Rue Rabelais	14
VAN-AR-57	Rue Michel Ange	14
VAN-AR-58	Rue Michel Ange	14
VAN-AR-59	Mail Sadi Carnot	
VAN-AR-60	Rue de la République	1
VAN-AR-61	Rue Danton	10
VAN-AR-62	Allée des carrières	
VAN-AR-63	Rue Jean Jaurès	55-71
VAN-AR-64	Rue Auguste Comte	5
VAN-AR-65	Rue Auguste Comte	
VAN-AR-66	Square Etienne Jarousse	
VAN-AR-67	Square Etienne Jarousse	
VAN-AR-68	Allée de la Ferme	2
VAN-AR-69	Allée de la Ferme	2
VAN-AR-70	Allée de la Ferme	2



VANVES

VAN-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5 place Étienne Jarousse		
Repère cadastral	**I 115**		
Essence	**Cedrus atlantica** Cèdre de l'atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20 m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cèdre de l'Atlas d'environ 20m de haut, implanté sur une parcelle végétalisée et arborée. Sa position s'intègre dans un cadre paysager de qualité, en lien avec les arbres du square Étienne Jarousse. A quelques mètres de la façade principale, le cèdre a un effet de protection de la maison. Il fait partie d'une composition maison-jardin-clôture-portail harmonieuse et équilibrée. Le square Étienne Jarousse quant à lui est largement végétalisé avec une forte présence d'arbres majeurs. Entouré de maisons, il constitue un îlot de fraîcheur pour le secteur.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Rue Sadi Carnot, Résidence Mary Besseyre		
Repère cadastral	I 137/138/139/140/22 et 23		
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu de l 'Atlas		
Critères			
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé dans les espaces extérieurs de la résidence Mary Besseyre, ce cèdre, est planté au croisement de la rue Mary Besseyre et rue Sadi Carnot. Sa position signifie l'angle de la parcelle et qualifie le paysage de la rue. Sa hauteur, d'une vingtaine de mètres, en fait un repère urbain. Les deux arbres marquent et mettent en scène l'entrée de la résidence.

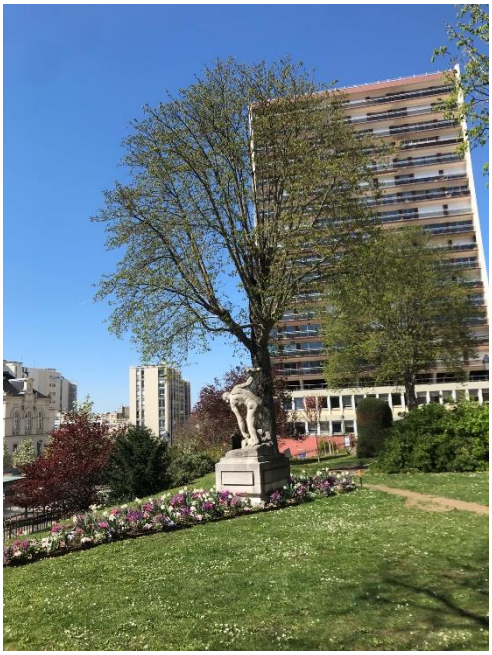
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Square François Mitterand		
Repère cadastral	K 0149		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé au cœur du square qui entoure l'hôtel de ville, ce marronnier se distingue par son isolement et sa silhouette.

Silhouette :
Ce marronnier présente un tronc droit et un port étalé. Sa ramure a été remontée au fur et à mesure des années

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	11, rue Hoche		
Repère cadastral	**Q 39- 40**		
Essence	*Picea abies* Epicea		
Critères			
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'alignement des maisons côté impair de la rue Hoche est interrompu par la présence d'un conifère planté en lieu et place d'une maison. A son pied, une haie végétale fait office de clôture. La hauteur de l'arbre dépasse largement celles des maisons environnantes et devient en cela un repère dans le paysage de la rue. Cet arbre fait partie d'un ensemble arboré qui comprend d'autres sujets plantés sur le domaine public et sur les parcelles privées et apporte une ambiance végétale à la rue. Son port généreux constitue un lieu d'accueil pour la petite faune.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2, rue Hoche		
Repère cadastral	R 93		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd*. Platane commun		
Critères			
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce platane d'une vingtaine de mètres est implanté sur les abords d'un bâtiment de logements collectifs. Sa position, à l'angle de la parcelle, permet d'atténuer la présence du pignon de l'immeuble depuis le sud de la rue Hoche, de protéger les habitants du soleil en été et de capter le rayonnement en période hivernale. Son implantation s'intègre dans un environnement bien arboré avec la présence d'autres sujets également le long de la limite séparative Ouest.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21, rue Hoche
Repère cadastral	**Q 44**
Essence	*Cedrus deodora* Cèdre de l'Himalaya

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	12m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce cèdre, d'une hauteur de 12 mètres environ, marque l'angle paysager de la rue Hoche et de la rue Gresset. Cette parcelle d'angle est largement plantée constituant un espace végétalisé marquant et de qualité. La position de l'arbre au-devant de la maison et l'ampleur de ses ramures font un effet de protection. Visible depuis l'avenue de la Paix, il crée un appel visuel et un repère dans le paysage.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	137, avenue du Général de Gaulle		
Repère cadastral	R 117		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'espace à l'avant de l'immeuble de logements, implanté en retrait au 137 avenue du Général de Gaulle, est marqué par la présence d'un tilleul qui présente une forme ronde et volumineuse. La résidence située le long de l'axe routier fréquenté est mise à distance par cette présence arborée. La hauteur de cet arbre permet une protection visuelle et phonique et crée une intimité pour les balcons.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	34, avenue de la Paix
Repère cadastral	**R 103**
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu de l 'Atlas

Critères			
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce beau cèdre implanté sur la parcelle d'une maison individuelle accompagne la construction. Ses ramures se déploient librement en l'absence d'obstacles environnants. D'une quinzaine de mètres, son houppier participe au paysage urbain de la rue. Sa présence permet de conforter l'assise de la maison et d'apporter ombre et intimité, qualités appréciables le long de cette artère de circulation très fréquentée. Ses aiguilles persistantes permettent d'assurer une protection tout au long de l'année.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Ailanthus altissima (Mill.) Swingle* Ailante glanduleux		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	22 m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, cet Ailante , planté en 1970, s'intègre dans un bosquet et est particulièrement visible depuis le centre du parc et de ses abords directs.

Silhouette :
Cet Ailante présente une forme semi-libre. Son port est étalé, il exprime son plein potentiel de développement en largeur. Cela témoigne clairement d'un développement sans contrainte spatiale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26 m de haut
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce platane de 26 mètres de haut s'intègre en limite re propriété privée et est particulièrement visible depuis le centre du parc.

Silhouette :
Son fût est trapu et tourmenté, il porte des charpentières courtes et épaisses dont les bourrelets cicatriciels témoignent d'un élagage régulier. Des charpentières s'lèvent un réseau dense de ramifications relativement jeunes conférant un houppier très compact et ombrageux.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Acer pseudoplatanus* Erable sycomore		
Critères			Précisions
	Dimension	X	18 m de haut
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, cet érable planté en 1950 est isolé sur pelouse, il est donc particulièrement visible.

Silhouette :
Cet érable se démarque par un développement dissymétrique de son houppier porté par un fut incliné dans le sens de la pente.
Sa morphologie particulière lui confère un aspect « naturel » peu commun un contexte urbain.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Magnolia grandiflora* Magnolia à grandes fleurs		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	10 m de haut
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce magnolia a été planté en 1970. Isolé il se distingue à l'entrée Est du parc.

Silhouette :
Son port est étalé-globulaire et sa forme libre. Remarquable pour ses feuilles vernissées persistantes, caractéristiques de l'espère il développe une floraison remarquable durant l'été.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Morus alba L.* Murier blanc		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	16m
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté	**X**	
	Historique		
	Paysager		
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce murier a été planté en 1980.
Il s'implante en limite de cheminement depuis lequel il est particulièrement visible.

Silhouette :
Cet arbre à écorce crevassée dépasse les quinze mètres de haut, constituant une taille remarquable pour l'essence. Son houppier porté par un fût d'environ 2m se développe sur des charpentières très ramifiées s'étalant de manière homogène autour du tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Tilia Vulgaris Hayne* Tilleul de Hollande		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce tilleul a été planté proche de l'entrée Est. Il s'implante dans une percée visuelle entre deux immeubles et se distingue par ses dimensions.

Silhouette :
Ce tilleul présente des branches étalées. Son port exprime son plein potentiel de développement en largeur. Cela témoigne clairement d'un développement sans contrainte spatiale. La forme de son houppier et la répartition homogène de ses charpentières lui confère une belle esthétique d'ensemble.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu de l'Atlas

Critères			Précisions
	Dimension	X	22 m de haut
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic sur un point haut, ce cèdre isolé planté en 1930, est particulièrement visible et structurant dans le paysage de proximité.

Silhouette :
Ce cèdre de l'Atlas est un grand conifère au port altier et ample. L'étalement en plateaux de son houppier présente l'organisation tabulaire typique de l'essence à maturité.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Ulmus carpinifolia Rupp ex Suckow* Orme champêtre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, cet orme solitaire en limite de bosquet se distingue par ses dimensions remarquables et son port libre.

Silhouette :
La forme naturelle de cet orme affirme un houppier étalé, un tronc droit largement ramifié depuis la base du fût.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	X	22 m de haut
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce tilleul planté en 1960, s'installe dans un bosquet.

Silhouette :
Ce tilleul présente une forme semi-libre. Son port est étalé remonté sur haute tige. Cette disposition du houppier laissant peu de ramifications basses est caractéristique d'un sujet ayant grandi avec la contrainte de la promiscuité avec d'autre sujets.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Avenue du général De Gaulle		
Repère cadastral	Domaine public non cadastré		
Essence	*Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud.* Paulownia		
Critères			Précisions
	Dimension	X	12 m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce Paulownia s'inscrit dans un alignement de tilleuls qui borde l'avenue du Général de Gaulle.
Il se distingue par son port et la circonférence de son tronc.

Silhouette :
Cet arbre aux dimensions remarquables pour l'espèce, présente un port assez étalé. Il possède de très grandes feuilles, caractéristiques de l'essence et prodigue une ombre très intéressante.

Points particuliers :
L'arbre présente une surface perméable peut importante en pied.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

- Le paulownia étant réputant cassant une attention particulière doit être porté à la santé des branchages.



VANVES

VAN-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	30 m de haut
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce platane s'intègre dans un bosquet et est particulièrement visible depuis le centre du parc.

Silhouette :
Cet arbre au fut élancé développe un houppier étalé, homogène et harmonieux. Son port est étalé, il exprime son plein potentiel de développement en largeur. Cela témoigne clairement d'un développement sans contrainte spatiale.

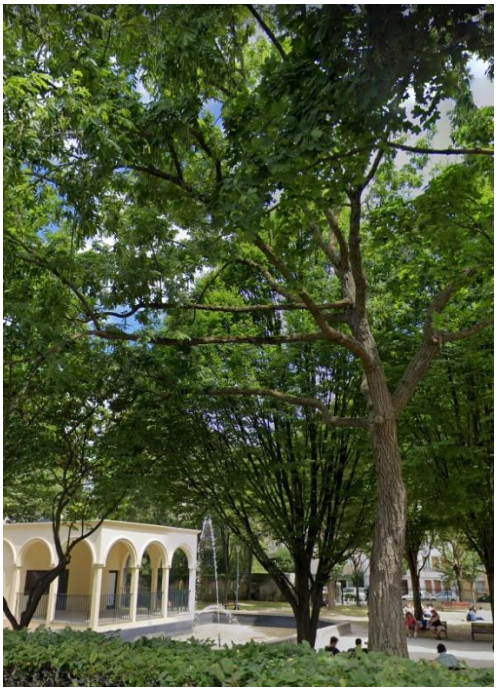
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Square Etienne Jarousse		
Repère cadastral	Domaine public, non cadastré		
Essence	*Juglans nigra* Noyer d'Amérique		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce bel arbre s'installe au cœur du square Etienne Jarousse. Situé à proximité de la clôture, il est très visible de l'espace public et se distingue des autres essences.

Silhouette :
Ce beau sujet présente d'importantes ramifications qui lui confèrent un houppier très étalé et aérien. Cette essence peu commune se distingue par une écorce crevassée ainsi qu'un feuillage composé portant une floraison en clochette.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	58, boulevard du Lycée		
Repère cadastral	C 60		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	26 m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans le parc du lycée Michelet, ce grand marronnier présente une circonférence de 3,.32m(relevé de décembre 2013) et un port étalé.
Il fonctionne en vis-à-vis du marronnier au Nord de la terrasse (VAN-AR-21).

Silhouette :
Ce marronnier de haut jet présente une forme semi-libre. Son port est étalé, remonté.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	58, boulevard du Lycée		
Repère cadastral	C 60		
Essence	*Aesculus hippocastanum L.* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	30 m de haut
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans le parc du lycée Michelet, ce grand marronnier présente une circonférence de 3,78 (relevé de décembre 2013) et un port étalé.
Il fonctionne en vis-à-vis du marronnier au Nord de la terrasse (VAN-AR-21).

Silhouette :
Ce marronnier de haut jet présente une forme semi-libre. Son port est étalé, remonté.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	58, boulevard du Lycée		
Repère cadastral	C 60		
Essence	*Acer campestre L* Erable Champêtre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	20 m de haut
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante			

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans le parc du lycée Michelet, à la lisière d'un boisement en encadrement de la terrasse, ce grand érable se distingue par ses dimensions.

Silhouette :
Ce érable présente une forme semi-libre. Son port est étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-24

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situés dans le parc Frédéric Pic sur un point haut, ces deux marronniers par leur port et leurs dimensions se distinguent. Ils participent à la qualité arborée de cet espace vert public.

Silhouette :
Ce marronnier de haut jet présente une forme semi-libre. Son port est étalé, remonté. Participant à un la composition d'un ensemble avec deux autres sujets, il présente un bel aspect général.

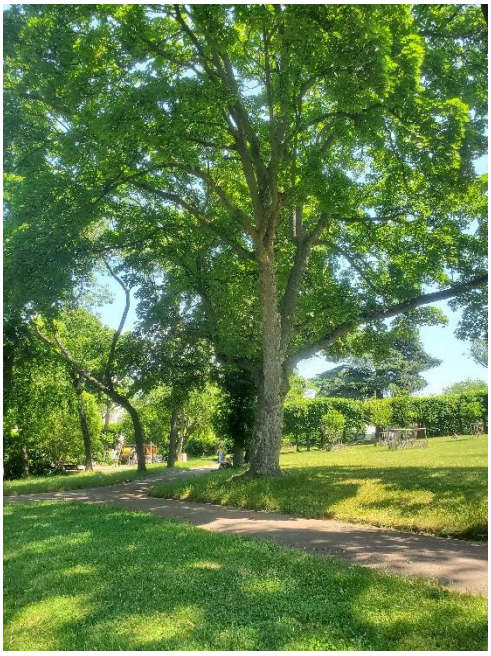
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-25

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Acer campestre* Erable champêtre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère : Situé dans le parc Frédéric Pic, cet érable installé en bordure de cheminement se distingue par son troc tortueux et ses dimensions.

Silhouette :
Cet érable présente un tronc double depuis le collet. Chacun des futs s'élève sur une hauteur d'environ 4m, avant de donner naissance à d'imposantes charpentières homogènement réparties. Il est à noter que l'un des troncs porte une très longue charpentière basse créant une importante dissymétrie du houppier.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-26

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic sur un point haut, ces deux marronniers par leur port et leurs dimensions se distinguent. Ils participent à la qualité arborée de cet espace vert public.

Silhouette :
Ce marronnier de haut jet présente une forme semi-libre. Son port est étalé, remonté. Participant à un la composition d'un ensemble avec deux autres sujets, il présente un bel aspect général.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-27

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Tilia Cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Implanté en marge d'une grande pelouse ouverte, ce tilleul marque l'extrémité d'un alignement plurispécifique.
Sa situation lui offre une visibilité accrue depuis les différents espaces du parc.

Silhouette :
Ce tilleul présente un port caractéristique de l'essence ; fut érigé relativement court portant un important réseau de charpentières également réparties.
Le houppier présente un port pyramidal étalé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-28

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Acer caparondicum* Erable de capadoce		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, en bordure d'un cheminement important, cet érable marque le parcours par ses dimensions et son port. Il constitue avec son voisin un point de repère important.

Silhouette :
Cet érable fonctionne en « binôme » avec un second sujet de la même essence. Il présente un port pyramidal étalé porté par un fut imposant et érigé sur environ 8m de hauteur. Le développement homogène de ses charpentières lui confère un aspect harmonieux et caractéristique de l'espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-29

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Acer caparondicum* Erable de capadoce		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, en bordure d'un cheminement important, cet érable marque le parcours par ses dimensions et son port. Il constitue avec son voisin un point de repère important.

Silhouette :
Cet érable fonctionne en « binôme » avec un second sujet de la même essence. Il présente un port colonnaire étalé porté par un fut imposant et érigé sur environ 12m de hauteur. Le développement homogène de ses charpentières lui confère un aspect harmonieux et caractéristique de l'espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-30

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, dans un ensemble arboré, ce Cèdre participe à la perception du parc depuis la rue Larmeroux au sein d'un ensemble arboré. Ce sujet se distingue des arbres caducs à la période hivernale.

Silhouette :
Ce cèdre présente un fut ramifié qui porte des charpentières imposantes largement étalées. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port tabulaire très largement étalé caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-31

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu de l'Atlas

Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, dans un ensemble arboré, ce Cèdre participe à la perception du parc depuis la rue Larmeroux au sein d'un ensemble arboré. Ce sujet se distingue des arbres caducs à la période hivernale.

Silhouette :
Ce cèdre du Liban présente un fut érigé de beau diamètre qui porte des charpentières imposantes retombantes. Les ramifications viennent s'étager sur la hauteur du fut formant un houppier au port tabulaire caractéristique de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-32

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Acer capadocicum* Erable de Capadoce

Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'inscrit à l'entrée du parc depuis la rue Larmeroux. Il se distingue en raison de sa hauteur.

Silhouette :
Cet érable possède un port très élancé. Il présente un houppier peu étalé porté par de hautes charpentières et un fut de haut jet.

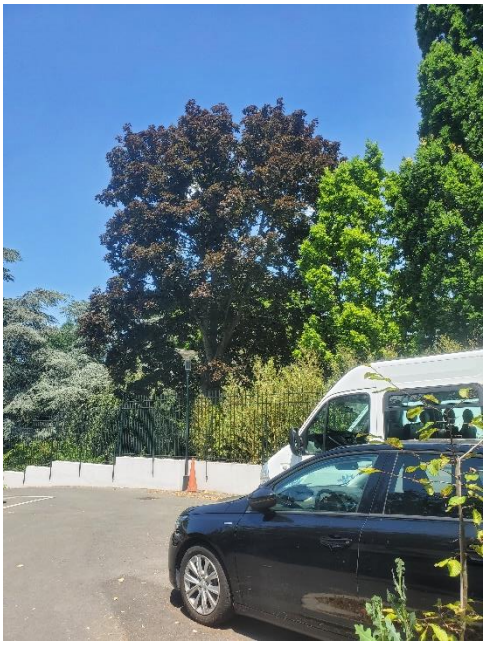
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-33

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Fagus sylvatica* Hêtre commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre s'installe en périphérie du parc Frédéric Pic aux abords directs de l'aire de stationnement de la piscine.

Silhouette :
Ce hêtre propose un houppier ample et étalé porté par un tronc relativement court.

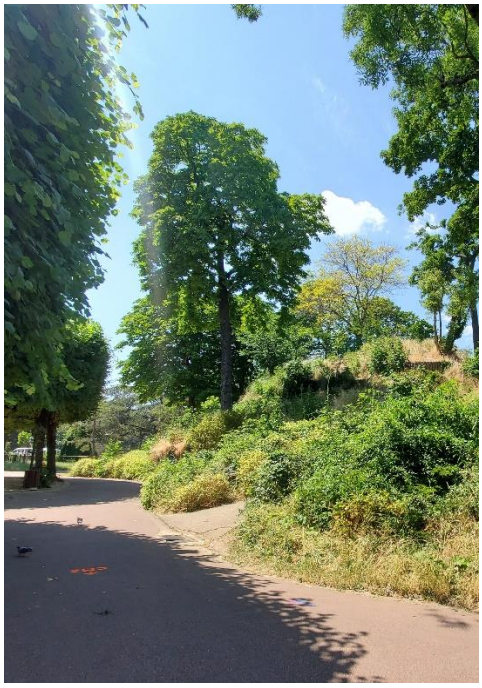
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-34

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situés dans le parc Frédéric Pic sur un point haut, ces deux marronniers par leur port et leurs dimensions se distinguent. Ils participent à la qualité arborée de cet espace vert public.

Silhouette :
Ce marronnier présente une forme colonnaire semi-libre. Son port est étalé, porté par un fut d'assez haut jet.

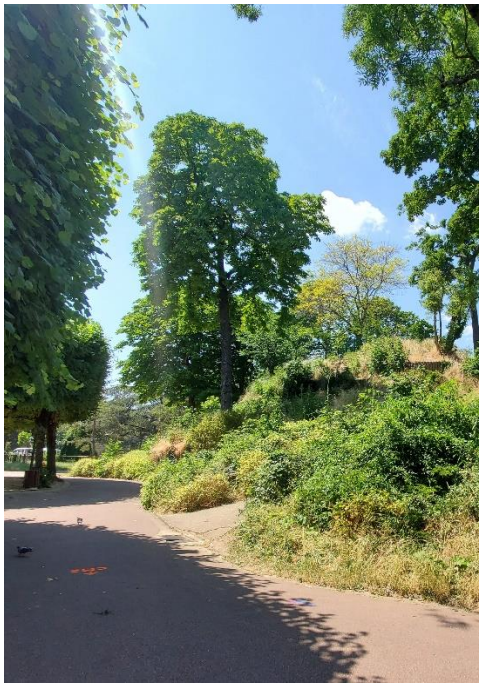
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-35

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situés dans le parc Frédéric Pic sur un point haut, ces deux marronniers par leur port et leurs dimensions se distinguent. Ils participent à la qualité arborée de cet espace vert public.

Silhouette :
Ce marronnier présente une forme colonnaire semi-libre. Son port est étalé, porté par un fut d'assez haut jet.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-36

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Cedrus deodora* Cèdre de l'Himalaya		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce cèdre de l'Himalaya est isolé et se distingue donc par son port et sa position au sein de l'espace vert public.

Silhouette :
Ce cèdre présente un port gracieux, assez élancé porté par un fut relativement fin avec des branches horizontales souples, aux ramules pendantes. Bien qu'encore relativement jeune, sa structure et son implantation solitaire lui donne un aspect harmonieux et qualitatif.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-37

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Sequoia sempervirens* Séquoia géant		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce séquoia isolé se distingue par ses teintes et son port élancé.

Silhouette :
Son port est conique avec un feuillage sombre et touffu. Encore jeune, ce sujet s'éclaircira avec l'âge, la cime devrait s'arrondir au fil des ans. Son fut déjà massif porte des charpentières régulièrement disposées le long du tronc donnant une masse foliaire dense harmonieusement répartie.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-38

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Salix babylonica* Saule pleureur

Critères			Précisions
			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, se saule pleureur s'inscrit en bordure de cheminement et se distingue des arbustes à proximité.

Silhouette :
Ce saule pleureur de forme arrondie est un arbre dont les branches retombent et se dirigent naturellement vers le sol. Il reprend le port pleureur naturel de son essence et arbore des dimensions remarquables particulièrement mises en valeur par sa situation isolée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-39

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Fagus sylvatica 'purpurea'* Hêtre pourpre

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce hêtre s'installe en bordure d'un bosquet arboré dont il se distingue par ses dimensions et sa teinte.

Silhouette :
Ce hêtre au port étalé et à la forme ovoïde, il présente de nombreuses ramifications depuis la base de son tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-40

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Promenade Simone Veil
Repère cadastral	L 0093
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé sur une large platebande enherbée, ce tilleul se distingue en bordure de la rue Mary Besseyre. Il participe à la scénographie de l'hôtel de ville et son écrin paysager.

Silhouette :
Ce tilleul présente une forme libre. Son port, étalé, exprime son plein potentiel de développement en largeur. Cela témoigne clairement d'un développement sans contrainte spatiale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-41

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Salix babylonica* Saule pleureur

Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, se saule pleureur s'inscrit en bordure de cheminement.

Silhouette :
Ce saule pleureur présente une silhouette tabulaire pleureur portée par un fut relativement court. Cette silhouette peu commune pour l'essence témoigne de tailles régulières.
La nature de son essence entraîne la retombée de ses branches vers le sol et le port pleureur naturel.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-42

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	3, rue Falret
Repère cadastral	M 105
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane commun

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé en bordure d'un ensemble de logements collectifs, ce platane s'installe en haut d'un talus le rendant particulièrement visible.

Silhouette :
Ce sujet a développé un beau port en couronne harmonieux. Il n'a a priori pas subi d'importants élagages lui donnant un aspect naturel.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-43

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2, allée du Platane		
Repère cadastral	M 121		
Essence	*Fagus sylvatica 'purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre s'installe dans le jardin d'une résidence de logements collectifs. Il se distingue d'un ensemble arboré en raison de ses dimensions et de sa teinte.

Silhouette :
Ce sujet présente un houppier particulièrement dense et un port pyramidal.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-44

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2, allée du Platane		
Repère cadastral	M 121		
Essence	*Acer platanoides* Erable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre s'installe dans le jardin d'une résidence de logements collectifs. Il se distingue en raison de ses dimensions.

Silhouette :
Cet érable présente un port pyramidal étalé. Son tronc se subdivise à environ 3 m de hauteur
.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-45 à VAN-AR-48

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	16, rue Jean Bleuzen		
Repère cadastral	OJ 0180		
Essence	*Populus* Peuplier		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet alignement de peupliers s'installe en cœur de parcelle.

Silhouette :
Ces 4 sujets, présentent une belle hauteur et un port élancé.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-49

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	128, avenue Victor Hugo		
Repère cadastral	F 0209		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé aux pieds d'un immeuble de hauteur importante, ce marronnier se distingue à l'arrière d'un alignement de tilleul au sein d'une platebande plantée.

Silhouette :
Ce marronnier présente une forme semi-libre très étalée. Le fut est relativement court (environ 3m) et les ramifications également réparties sur le houppier. L'ensemble donne à voir un port harmonieux.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-50

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic
Repère cadastral	P52
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde

Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	

Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans le parc Frédéric Pic, ce marronnier s'installe à proximité d'une grille ouvragée.
Il se distingue d'un ensemble arbustif par sa hauteur et son port libre.

Silhouette :
Ce marronnier présente un fut remonté qui porte des charpentières courtes surmontées de branchages érigés. Le houppier qui en résulte adopte une forme semi-libre, ovoïde régulière.

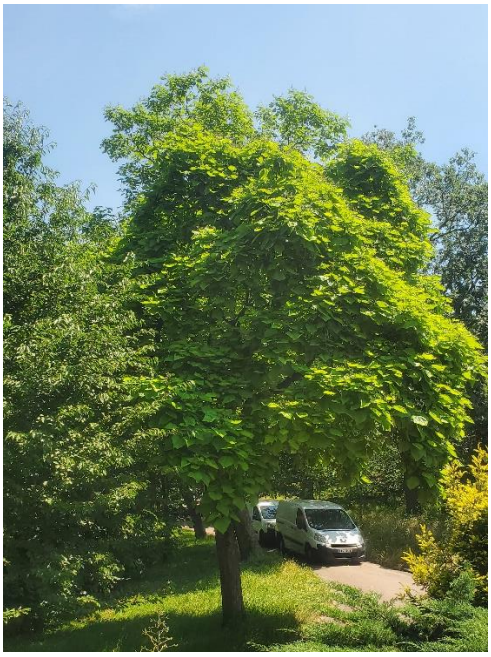
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-51

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud.* Paulownia		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site classé Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce Paulownia s'inscrit dans le parc Frédéric Pic en bordure d'un important cheminement. Il forme avec un second paulownia un effet de porte.
Il se distingue par son port et sa hauteur.

Silhouette :
Cet arbre aux dimensions remarquables pour l'espèce présente un port assez étalé. Il possède de très grandes feuilles, caractéristiques de l'essence et prodigue une ombre très intéressante.

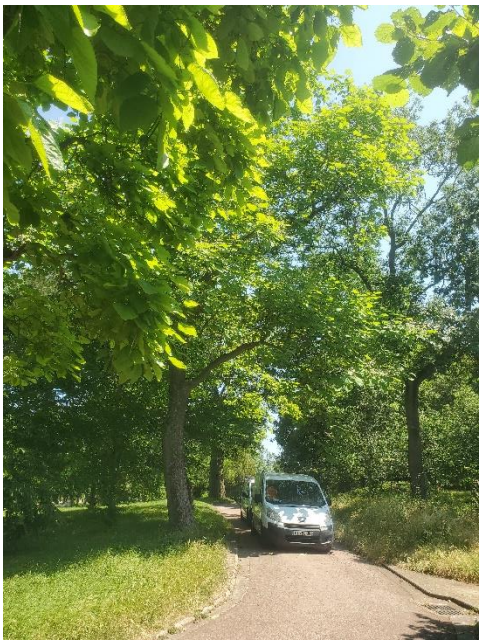
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-52

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Frédéric Pic		
Repère cadastral	P52		
Essence	*Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud.* Paulownia		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce Paulownia s'inscrit dans le parc Frédéric Pic en bordure d'un important cheminement. Il forme avec un second paulownia un effet de porte.
Il se distingue par son port et sa hauteur.

Silhouette :
Cet arbre aux dimensions remarquables pour l'espèce présente un port assez étalé. Il possède de très grandes feuilles, caractéristiques de l'essence et prodigue une ombre très intéressante.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-53

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	92, rue Sadi Carnot		
Repère cadastral	H 0025		
Essence	*Tilia cordata* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé dans le jardin de l'église Saint François d'Assise, ce tilleul s'installe dans un environnement densément urbanisé.

Silhouette :
Ce tilleul présente un port fastigié atypique pour l'essence. Son réseau de branchage est dense, il part depuis la naissance du tronc.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-54

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	105 rue Sadi Carnot		
Repère cadastral	Domaine public, non cadastré		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ces quatre tilleuls marquent le rond-point de la place du 19 mars 1962.

Silhouette :
Ces tilleuls présentent une forme semi-libre. Leur port est étalé, et ils présentent des houppiers dense et arrondis.
Notons qu'ils bénéficient d'une surface de pleine terre limitée.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-55

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, rue Rabelais		
Repère cadastral	G 0207		
Essence	*Acer platanoides* Erable plane		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'installe en cœur d'ilot au sein d'un résidence de logements collectifs.
Il bénéficie d'une surface de pleine terre limitée.

Silhouette :
Cet érable possède un port pyramidal étalé relativement homogène.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-56

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, rue Rabelais		
Repère cadastral	G 0207		
Essence	*Tilia platyphyllos* Tilleul à grande feuille		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce tilleul s'installe en cœur d'ilot au sein d'une résidence de logements collectifs.
Il bénéficie d'une surface de pleine terre limitée.

Silhouette :
Ce sujet propose un port pyramidal étale et un houppier de forme arrondie.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-57

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, rue Michel Ange		
Repère cadastral	E 0191		
Essence	*Robinia pseudoacacia* Robinier		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce sujet s'installe au cœur du jardin d'une résidence de logements collectifs. Il reste peu visible depuis le domaine public

Silhouette :
Ce sujet assez élancé présente un port colonnaire dense résultant de nombreuses campagnes d'élagage.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-58

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, rue Michel Ange		
Repère cadastral	E 0194		
Essence	*Sequoia sempervirens* Séquoia à feuille d'if		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce séquoia s'installe dans un bosquet arboré installé au cœur d'un résidence de logements collectifs.

Silhouette :
Son port est conique avec un feuillage sombre et touffu. Il présente un port pyramidal caractéristique de l'espèce.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-59

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Mail Sadi Carnot		
Repère cadastral	Domaine public, non cadastré		
Essence	*Acer platanoides Crimson king* Erable pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé sur un espace vert au centre d'un carrefour, cet arbre participant à une composition paysagère est particulièrement visible depuis l'espace public.

Silhouette :
Cet érable intéressant pour sa teinte peu courante présente un port libre et étalé. Son port grossièrement pyramidal.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-60

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1, rue de la République
Repère cadastral	M 0105
Essence	*Acer platanoides* Erable plane

Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	

Protection existante	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Cet érable s'implante en haut d'un talus à proximité du mur de clôture délimitant la propriété de la résidence. Sa situation et ses dimensions le rendent très visible depuis l'espace public.

Silhouette :
Présentant de nombreuses ramifications érigées, cet arbre présente un houppier ovoïde étalé de très belles dimensions. Son tronc est largement recouvert de lierre.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-61

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	10, rue Danton		
Repère cadastral	G 0279		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce tilleul isolé s'installe au croisement de la rue Jean Bleuzen et de la rue Danton. Il se distingue de l'alignement de tilleuls de la rue Danton par son isolement et son aspect de repère.

Silhouette :
Ce tilleul présente une forme semi-libre, son port est étalé et il présente une houppier très dense et de silhouette arrondie.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-62

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Allée des carrières		
Repère cadastral	F 0366 ; F 0367		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Planté en bord de chemin dans les espaces verts d'une résidence, cet arbre au houppier généreux bénéficie d'une belle visibilité depuis la voie desserte principale de l'îlot.

Silhouette :
Porté par un tronc subdivisé en plusieurs ramifications, ce tilleul a développé un houppier de belle dimension et présente aujourd'hui un port ovoïde irrégulier surplombant partiellement le cheminement.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-63

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	55-71 rue Jean Jaurès		
Repère cadastral	F 0366 ; F 0367		
Essence	*Cedrus atlantica Glauca* Cèdre bleu de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé au cœur d'une opération de logement collectif, ce cèdre de l'Atlas marque l'intérieur de l'îlot tout comme les autres sujets de hauts jets présents à proximité. Ils accompagnent l'aménagement paysager du cœur d'îlot.

Silhouette :
Ce cèdre de l'Atlas est un grand conifère au port altier et élancé et silhouette pyramidale.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-64

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	5 rue Auguste Comte		
Repère cadastral	F 0366 ; F 0367		
Essence	*Thuya occidentalis* Thuya occidental		
Critères			Précisions
	Dimension		
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installé au cœur d'une opération de logement collectif, ce thuya est singulier par son élancement. Il participe avec d'autres sujets à l'aménagement paysager du cœur d'îlot.

Silhouette :
Ce thuya présente un tronc irrégulier, des branches très ramifiées et un port colonnaire.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-65

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Rue Auguste Comte		
Repère cadastral	F 0366, F 0249, F0252		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Installés au cœur d'une copropriété, ces quatre tilleuls animent les espaces libres et permettent d'ombrager le cœur d'îlots.

Silhouette :
Ces tilleuls, relativement jeunes, présentent un port élancé et une forme libre. Ils ont développé des houppiers pyramidaux caractéristiques de l'essence.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-66

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Square Etienne Jarousse		
Repère cadastral	Domaine public, non cadastré		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce beau tilleul s'installe au cœur du square Etienne Jarousse. Il se distingue par son avec son tronc érigé et son houppier arrondi.

Silhouette :
Ce tilleul de haut jet présente un ample houppier , porté par un tronc droit et cylindrique. Les taille successives ont structurée son houppier lui conférant un port homogène et harmonieux.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-67

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Square Etienne Jarousse		
Repère cadastral	Domaine public, non cadastré		
Essence	*Platanus x.acerifolia (Ait) Willd.* Platane commun		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port	**X**	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce très grand platane s'installe au cœur du square Etienne Jarousse. Il se distingue par son avec son tronc massif et son écorce marbrée.

Silhouette :
Ce platane présente un ample houppier , porté par un tronc épais et cylindrique.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident.

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).



VANVES

VAN-AR-68 à VAN-AR-70

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	2 , Allée de la Ferme		
Repère cadastral	OJ 0074		
Essence	*Aesculus hippocastanum* Marronnier d'Inde		
Critères			Précisions
	Dimension	**X**	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	**X**	
Protection existante	-		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Insertion paysagère : Cet alignement de marronniers de plus de 20m de haut s'installe en cœur de parcelle. Silhouette : Ces 3 sujets, présentent une belle hauteur et un port ovoïde.	• Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol : - périmètre de protection : 6 mètres
	RECOMMANDATIONS
	• Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident. • Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou un ébranchage est nécessaire, cette opération devra être réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Élagueur ou diplôme d'État équivalent).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres repères

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VAN-AI-01	Rue Jean Jaurès	70
VAN-AI-02	Rue Raphaël	48
VAN-AI-03	Avenue Victor Hugo	65
VAN-AI-04	Rue des Frères Chapelle	1
VAN-AI-05	Avenue du Général de Gaulle	18
VAN-AI-06	Rue Aristide Briand	20
VAN-AI-07	Avenue du Général de Gaulle	139
VAN-AI-08	Rue Solférino	6
VAN-AI-09	Avenue du Général de Gaulle	135/139
VAN-AI-10	Villa de la Gare	
VAN-AI-11	Villa de la Gare	
VAN-AI-12	Villa de la Gare	
VAN-AI-13	Villa de la Gare	
VAN-AI-14	Villa de la Gare	
VAN-AI-16	Villa de la Gare	
VAN-AI-16	Rue Besseyre	20

Nom	Adresse		Photographies	Description
VAN-AI-01	70	Rue Jean Jaurès		Cèdre de l'Himalaya
VAN-AI-02	48	Rue Raphaël		Cèdre de l'Himalaya
VAN-AI-03	65	Avenue Victor Hugo		Epicea
VAN-AI-04	1	Rue des Frères Chapelle		Tilleul

VAN-AI-05	18	Avenue du Général de Gaulle		Sapin
VAN-AI-06	20	Rue Aristide Briand		Sapin
VAN-AI-07	139	Avenue du Général de Gaulle		Sapin
VAN-AI-08	6	Rue Solférino		Cèdre

VAN-AI-09	135/139	Avenue du Général de Gaulle		Peupliers
VAN-AI-10 à VAN-AI-15	1 à 3	Villa de la Gare		Tilleuls
VAN-AI-16	20	Rue Besseyre		Cèdre

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.3.h – Cahier des patrimoines protégés

Ville-d'Avray

PLUi approuvé le 11 décembre 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 juin 2025

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

GRAND PARIS SEINE OUEST

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-D2025057-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

BOULOGNE-BILLANCOURT · CHAVILLE · ISSY-LES-MOULINEAUX · MARNES-LA-COQUETTE · MEUDON · SÈVRES · VANVES · VILLE-D'AVRAY

Patrimoine bâti remarquable..... 3
Patrimoine bâti d'intérêt..... 52
Ensembles bâtis à caractère patrimonial..... 80
Ensembles urbains d'intérêt..... 92
Eléments d'intérêt..... 94
Arbres remarquables..... 103
Arbres repères..... 128

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti remarquable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

GRAND PARIS SEINE OUEST

Patrimoine bâti remarquable		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-R-01	Avenue Thierry	27
VDA-R-02	Avenue Thierry	42
VDA-R-03	Chemin de la Côte d'Argent	15
VDA-R-04	Chemin de la Côte d'Argent	17
VDA-R-05	Chemin de la Côte d'Argent	28
VDA-R-06	Chemin de la Côte d'Argent	22
VDA-R-07	Chemin des Champs Dieux	5
VDA-R-08	Chemin Desvallières	1
VDA-R-09	Chemin Desvallières	12
VDA-R-10	Rue Corot	90
VDA-R-11	Rue Corot	14
VDA-R-12	Rue Corot	21
VDA-R-13	Rue de Marnes	11
VDA-R-14	Rue de Marnes	35
VDA-R-15	Rue de Saint Cloud	5
VDA-R-16	Rue de Saint Cloud	58
VDA-R-17	Rue de Saint Cloud	72
VDA-R-18	Rue de Sèvres	46
VDA-R-19	Rue de Sèvres	48
VDA-R-20	Rue de Sèvres	67
VDA-R-21	Rue de Versailles	9
VDA-R-22	Rue de Versailles	161
VDA-R-23	Rue de Versailles	159
VDA-R-24	Rue de Versailles	53
VDA-R-25	Rue de Versailles	3
VDA-R-26	Rue du Bel Air	16
VDA-R-27	Rue Jules Poussin	6
VDA-R-28	Rue Grange Fontenelle	9
VDA-R-29	Rue Jules Poussin	9
VDA-R-30	Rue Neuve Thierry	8
VDA-R-31	Rue Neuve Thierry	12
VDA-R-32	Rue Pradier	3
VDA-R-33	Rue Pradier	24
VDA-R-34	Rue Pradier	25
VDA-R-35	Rue Pradier	29
VDA-R-36	Rue Pradier	33
VDA-R-37	Rue de Versailles	83
VDA-R-38	Rue des Deux Etangs	9
VDA-R-39	Rue de Marnes	26 à 32
VDA-R-40	Chemin de la Côte d'Argent	16
VDA-R-41	Chemin Desvallières	14
VDA-R-42	Rue Corot	82
VDA-R-43	Avenue de Balzac	25
VDA-R-44	Rue des Bois	25
VDA-R-45	Rue Bourlon-Clauzel	6
VDA-R-46	Chemin Jean Jullien	4-10
VDA-R-47	Rue de Saint Cloud	23

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-01

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**27 avenue Thierry, 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AB 338**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette vaste maison bourgeoise s'installe en retrait de la rue, elle demeure peu visible depuis le domaine public en raison d'un haut mur maçonné.
Probablement construite dans la seconde moitié du XIXe siècle, elle s'élève sur trois niveaux. Le premier en rez-de-jardin semble être un étage de service.
Le corps de bâti principal articule deux ailes de part et autre. À l'arrière une extension a été réalisée sur un niveau, elle ouvre sur le vaste parc qui entoure la bâtisse principale.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, œil de bœuf)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes bois

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré de la parcelle

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Régularité des percements
- Souches de cheminée en briques
- Contrevent bois
- Mur en limite parcellaire en brique et moellons (à restaurer, car fortement dénaturé)
- Parc arboré

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Restauration du mur de clôture et notamment réouverture de la porte à encadrement de brique
- Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-02
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**42 avenue Thierry, 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AB 156**
Catégorie	**Maison individuelle / grande demeure**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Périmètre UNESCO – château de Versailles Site inscrit -Forêt de Fausses-Reposes
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure, bâtie dans la seconde moitié du XIXe siècle, s'installe à la limite entre Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette. Développant un plan en L, l'édifice présente l'articulation d'une première maison flanquée de tourelles octogonales dans les angles et d'une aile en retour (côté sud) correspondant peut-être à une extension (cette aile est visible sur les photographies aériennes dans les années 1920). Cette aile possède la même écriture architecturale que le corps de bâti principal sauf pour le traitement de la toiture. L'enduit de façade blanc contraste avec la toiture d'ardoise et permet de souligner les détails de décors et de modénature de la façade. L'édifice a connu des extensions en rez-de-chaussée, dont la construction d'un jardin d'hiver côté Est. Une petite construction annexe ouvre sur l'avenue Thierry avec toiture à la Mansart et œil-de-bœuf.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie et traitement de la toiture • Lucarnes • Modénatures des façades (bandeaux, corniches) • Tourelle d'angle	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Reprise des portes de garage ouvrant sur l'avenue Thierry et retour à la volumétrie initiale de la construction annexe

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-03
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**15 Chemin de la Côte d'Argent, 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AD 379**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	XXe siècle

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa en brique et plâtre a été construite au début du XXe siècle. Elle s'installe au cœur d'un jardin arboré et clos d'un mur en pierre. Elle offre de jolis détails architecturaux : niche accueillant un mascaron en terre cuite, fenêtres passantes avec frontons interrompus, élégant décor en plomb au faitage du toit. Une véranda contemporaine se place à l'avant de la villa.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (linteau fronton, tourelle, serrureries, décors de toiture) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Pierre et modénatures en plâtre • Niche, Linteau en fronton, corniche • Portail et grille sur cour • Tourelle en poivrière • Décors de toitures : Frise et épis de faîtage	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • En cas de remplacement de la clôture sur rue, le grillage treillis vert, maintien d'une cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, de sa porosité de sa hauteur et de sa teinte • En cas de ravalement de la façade Nord, privilégier une écriture de façade simple

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-04

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**17 Chemin de la Côte d'Argent, 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AD 338**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe perpendiculairement à la rue au milieu d'une large parcelle en longueur. Élevée sur deux étages carrés surmontés d'un comble à la Mansart, la construction est bâtie en meulières, les angles et encadrements des ouvertures se distinguent et sont traités en enduit. La toiture réalisée en ardoise possède des lucarnes à fronton en zinc. Une construction annexe ouvre sur le chemin de la Côte d'Argent.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries décors de toiture) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux en façade, chaîne d'angle, pilastre et encadrement des ouvertures • Serrurerie (garde-corps) • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc et lucarnes • Corniche et bandeau	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Traitement et porte du garage ouvrant sur le chemin de la Côte d'Argent, à mettre en accord avec la bâtisse principale • A l'occasion de la reprise des souches de cheminée ou de leurs restaurations, décrottage de l'enduit ciment

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-05

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**28 Chemin de la Côte d'Argent, 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AD 354 et AD 331**
Catégorie	**Maison individuelle / grande demeure**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Installée au cœur d'un jardin arboré, cette grande demeure se distingue par son enduit blanc et sa couverture en ardoise et zinc. Élevée sur deux niveaux, la construction est couronnée par un comble à la Mansart éclairé par des lucarnes en œil-de-bœuf. La façade est animée par de nombreuses modénatures : pilastres, bandeaux, corniche de baie et fronton. La bâtisse a connu une extension, une aile a été ajoutée au sud, cette dernière en L épaissit également la façade Ouest de la première construction.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, cheminées) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Conservation du portail et des piliers à l'angle du chemin de la Côté d'Argent et de la rue de la Ronce **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Portail et pilier sur rue • Modénatures et décors de façades (pilastres, bandeaux, corniche de baie et fronton) • Volumétrie et traitement de la couverture • Régularité des percements de la façade Est	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-06
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**22 Chemin de la Côte d'Argent, 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AD 256**
Catégorie	**Maison individuelle / grande demeure**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette vaste demeure bâtie en meulière et pierre calcaire s'élève sur deux niveaux carrés et un niveau de combles abrité sous une toiture à la Mansart. L'ensemble présente un soubassement, un étage semi-enterré, l'accès à la maison est ainsi possible grâce à un double escalier. Construite en retrait de la voie, la demeure est entourée d'un jardin arboré.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries décors de toiture) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux • Encadrement des baies, bandeaux, corniches • Lucarnes à fronton • Serrurerie (garde-corps) • Escalier d'accès • Piliers et portail sur le chemin de la Côte d'Argent	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-07
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5 chemin des Champ Dieux Rue de Saint Cloud 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 136**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet immeuble de R+3+C du XXe siècle est riche en modénatures et ornement. Situé dans un angle de rue tronqué, il est une figure de proue qui structure la rue et rend l'immeuble assez visible de loin. Il est composé de moellons et briques où son calepinage crée des motifs et décors. La ferronnerie est d'origine et un jardin d'hiver marque l'entrée majestueuse.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (menuiserie, garde-corps, porte en fer forgé) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jardin d'hiver • Calepinage de briques rouges, jaunes et émaillées vertes – dessin et motifs en débord • Harpages en brique • Encadrement en enduit • Moellons • Ferronnerie (garde-corps, porte, grille, linteaux…) • Lucarnes à toiture débordante	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Percement de la toiture à limiter fortement

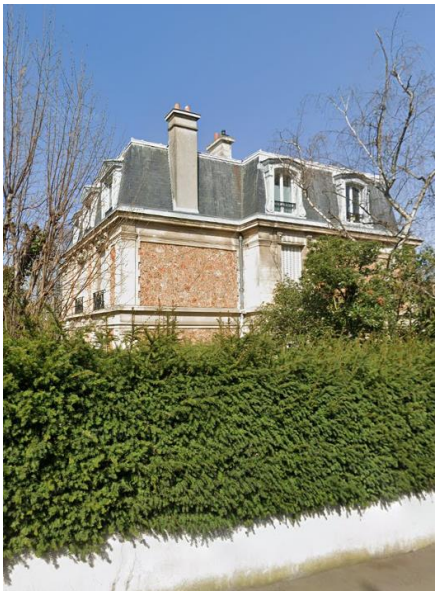
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-08
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**1 Chemin Desvallières 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 136**
Catégorie	**Hôtel particulier et maison de gardien, actuel IUT**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ancien hôtel particulier est composé de plusieurs volumétries ; tour avec toiture pyramidale et œil de bœuf et ailes avec toitures mansardées. L'hôtel particulier est bâti en pierre de taille et moellons en sous-bassement, brique et harpages d'angles pour les deux niveaux et toiture mansardées en ardoises en toiture. La façade est composée. Un pavillon de gardien en R+C enduite et ardoises marque l'angle de la parcelle. Il est aujourd'hui dans l'IUT de Ville-d'Avray.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, tourelle, serrureries, décors de toiture) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue • Conservation du bâtiment du gardien **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Briques et harpages dans les angles • Encadrement des baies, corniches et bandeaux • Lucarnes • Epis de faitage, belles cheminées • Perron avec balustrade	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Intégration paysagère à prévoir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-09
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, Chemin Desvallières** **63, rue de la Ronce** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 136**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Jolie maison en meulière avec toiture à la Mansard et certains décors type néo-Renaissance (console de balcon, linteaux et frise à l'égout du toit). Elle présente sur son angle Nord/Est une tourelle présentant un décor de brique polychrome et structure à pan de bois. Nommée « Les Verveines » à la fin du XIXème, la maison sera occupée par une aviatrice célèbre au début du XXe siècle**,** la baronne Raymonde de Laroche, 1re femme à obtenir le brevet de l'Aéro-club de France en 1910. La bâtisse s'élève sur deux étages carrés sur soubassement et possède un étage de combles à la Mansart.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries décors de toiture) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux • Encadrement des baies, bandeaux, corniches Serrurerie (garde-corps) • Lucarnes à fronton en zinc • Volumétrie et traitement de la toiture • Tourelle (décors, matériaux et géométrie) • Escalier d'accès	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Traitement de la clôture et du portail • A l'occasion de la reprise des souches de cheminée ou de leurs restaurations, décrottage de l'enduit ciment

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-10
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**90, rue Corot 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AC 431**
Catégorie	**Maison individuelle /maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise présente de très riches en détails architecturaux : balcon-porche porté par deux colonnes en marbre, mascarons sur linteaux de fenêtre, débords de toiture avec lambrequin, décors de céramique. Bâtie sur deux niveaux, la construction présente un jeu de polychromie et de matériaux en façade. Elle présente une symétrie de sa façade principale accentuée par le balcon et les deux lucarnes à lambrequins. Une construction annexe accueillant un garage et bâti en brique présente une frise en céramique et des lambrequins (toiture et lucarnes).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, lucarnes) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux • Encadrement des baies, bandeaux, corniches, masquerons, frise en céramique • Lucarnes à fronton en bois • Débord de toiture et lambrequin • Extension côté Ouest en brique • Serrurerie (garde-corps et balustres du balcon) Escalier d'accès Clôture, portail et mur maçonné sur rue	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-11
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, rue Corot** **13, avenue de Balzac** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 549**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison du début XXe siècle se compose de briques et meulières enduites possédant de beaux détails architecturaux en bois : oriels et lucarnes de toiture. Un alignement d'arbres structure l'entrée et un jardin s'installe à l'arrière du pavillon.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (garde-corps, lucarne, linteau) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Harpages en briques jaunes et rouges • Linteaux en briques • Garde-corps en bois • Lucarnes et oriels, Cheminées • Débords de la toiture et frise en faïence	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-12
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**21, rue Corot** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 140**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce pavillon de ville s'installe en centre-ville avec un petit jardinet à l'avant. Il est bâti de moellons avec un large vocabulaire de modénatures : frise, modillons, encadrement de baie en harpage, garde-corps et lambrequin décorent la façade principale, composé de deux travées. La clôture avec des balustres est à notifier.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, encadrement, lucarne) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie de la façade • Encadrement de baie • Portail et clôture avec balustres • Lambrequin et persiennes	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Taille de la végétation du jardinet recommandée chaque année

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-13
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**11, rue de Marnes 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AB 95**
Catégorie	**Immeuble**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Ce petit immeuble élevé à la fin du XIXe siècle présente une façade richement décorée. L'enduit plâtre et sa teinte claire souligne les pilastres, les bandeaux, consoles et corniches qui animent la façade. La symétrie de la façade qui s'ouvre sur la rue de Marnes est soulignée par le balcon et sa balustre en fonte.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (pilastres, bandeaux, corniche, encadrements des baies, mascarons) • Balcon et notamment ses consoles et sa balustre • Régularité des percements de la façade Est	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-14
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**35, rue de Marnes 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AB 224**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette belle maison bourgeoise s'installe en cœur d'îlot. Elevée sur deux niveaux carrés et couverte par une toiture à la mansart en ardoise et zinc, elle s'inscrit un style néo-XVIIIe siècle. Sa façade principale présente une grande symétrie dont l'axe central est souligné par un porche à colonnade, un escalier en fer à cheval et une large marquise.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Symétrie de la façade et régularité des percements • Pilastres, bandeaux et corniches • Serrurerie (marquise et garde-corps) • Lucarnes	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





© Photographies, http://www.limmeuble.com/

VILLE-D'AVRAY

VDA-R-15

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**5, rue de Saint-Cloud 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AC 460**
Catégorie	**Maison individuelle / grande demeure**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit – Forêt de Fausses-Reposes
Architecte	**-**
Période constructive	**Début XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette villa originale, nommée « maison Judet », de type éclectique est animée d'une tourelle hexagonale avec toiture dôme.
La propriété, qui domine Ville-d'Avray, est issue du démembrement de celle de Thierry, occupée de 1852 à 1893 par Augustine Brohan, sociétaire de la Comédie Française et amie de Musset ; elle fait construire dans le parc une petite chapelle et l'appelle La Chapelle du Roi. La maison actuelle construite en 1903 par la courtisane Valtesse de la Bigne, amie de Zola, Manet, Detaille et autres peintres ou écrivain est décorée par Jacques Majorelle (Art nouveau). Après sa mort en 1910, la demeure appartient à Maurice de Waleffe, journaliste belge et inspirateur des concours de beauté des « miss ».

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien du couvert arboré du jardin et de la terrasse

ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS

- Façade en pierre de taille
- Bandeaux, encadrements des ouvertures, colonnes, corniches et entablements
- Serrurerie (balustre, garde-corps)
- Tourelle
- Fenêtre à petits bois

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Reprise des menuiseries pour le niveau de soubassement

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-16

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**58, rue de Saint-Cloud** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 0151**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette maison de ville se compose d'un corps de bâti avec un second avancé et surmonté d'une toiture à doubles pans avec ferme de charpente débordante.
Elle est construite en moellons et harpages de pierre avec des éléments de modénatures en briques.
Son allure est élancée et sa polychromie en fait son atout principal.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (ferme en bois, serrureries)
- Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries.
- Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes métalliques pliantes

ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS

- Polychromie de la façade
- Meulière et harpage d'angle
- Encadrement des baies
- Linteau en brique
- Volume en attique avec ferme de charpente débordante ornée
- Grille et portail

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Mise en valeur et entretien de la charpente débordante ornée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-17
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**72, rue de Saint-Cloud 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AC 423**
Catégorie	**Maison individuelle / grande villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa de style éclectique se singularise par son volume de toiture, couverte en tuile. La tourelle d'angle permet de distinguer la maison dans le lointain. La maçonnerie en pierre de meulière est rehaussée par un jeu de briques en encadrement des ouvertures et souligne les angles. La maison a fait l'objet d'une extension sur son flanc Est.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du débord de toiture et des consoles bois • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (encadrement, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie et jeu de matériaux en façade • Chaîne d'angle et encadrement des ouvertures • Volumétrie • Débord de toiture • Epis de faîtage • Clôture sur mur bahut	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-18
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**46, rue de Sèvres 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AD 377**
Catégorie	**Orangerie**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette orangerie bâtie au XIXème siècle, occupée par le peintre Jaro Hilbert de 1962 à 1995. L'édifice s'installe perpendiculairement à la rue de Sèvres sur un soubassement en meulière. La maçonnerie du niveau principal possède un enduit de teinte claire qui souligne les modénatures et les décors (pilastres, fronton, corniche et balustres). Les fenêtres en plein cintre distinguent l'édifice du bâti alentour.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Maintien d'une toiture n'émergeant pas de la hauteur de la balustrade de toiture • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin et de la terrasse
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures (pilastres à chapiteaux ioniques, corniches, front et balustrade de toiture) • Portes-fenêtres cintrées	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-19
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**48, rue de Sèvres 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AD 377**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise, mansardée, est bâtie vers 1860. Sans doute contemporaine du n° 44, similitudes, elle est issue du même partage de propriété. Enduites au plâtre, les façades de la maison possèdent de nombreuses modénatures: corniche avec modillons, bandeaux et fronton triangulaire.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc, ainsi que des lucarnes • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Décors et modénatures (corniche avec modillons, bandeaux et fronton triangulaire) • Volume de toiture et traitement de la couverture mixte, lucarnes	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



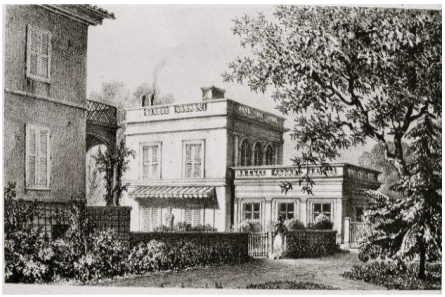


VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-20
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**67, rue de Sèvres 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 432**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XVIIIe/début XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La Propriété dite « le Valfleury », est construite en 1799 par un garde-chasse, elle est la résidence de la famille Creuzé de Lesser de 1844 à 1948. En 1948, la vaste propriété qui occupe tout le quadrilatère entre les rues Balzac, Jouët-Lucot, Gambetta et de Sèvres est vendue et son parcellaire divisé. Le pourtour est loti et le centre donné à la commune pour faire un parc public (parc de Lesser). La demeure se caractérise aujourd'hui par une grande sobriété de décors et par la régularité de sa composition. Probablement une des plus vieilles maisons de Ville-d'Avray. Modénature très soignée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Maintien et conservation du matériaux de couverture (ardoise pour la bâtisse principale et l'annexe, zinc pour l'aile retour) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble de la clôture sur rue et des deux portails ouvrant sur la rue de Sèvres **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des volets intérieurs bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des percements • Lucarnes • Décors des encadrements des fenêtres • Décors de l'encadrement de l'entrée principale • Mur, portails et alignement arboré • Parc arboré (présence d'un bassin en fond de parcelle)	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Entretien du mur de clôture à prévoir

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-21
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue de Versailles 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AH 0165**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	PRADIER (1792-1852)
Période constructive	1830

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
En 1830, Jean-Jacques dit « James » Pradier achète une vieille maison (à gauche sur la gravure) comme maison de campagne. Il fait ensuite construire un pavillon à l'italienne qui a été conservé après surélévation, la vieille maison ayant été détruite. Pradier (1792-1852), 1er grand prix de Rome en 1813, a réalisé de nombreuses sculptures dans des sites officiels : place de la Concorde, Arc de Triomphe, tombeau de Napoléon aux Invalides… En 1849 la maison est louée à une maîtresse d'Alfred de Musset qui vient y passer un été. La maison Pradier, propriété de la Commune de Ville d'Avray est occupée actuellement par le CCAS.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Corniche • Volets • Pilastre • Lucarnes • Œil-de-bœuf • Cheminées	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une reconquête patrimoniale • Purge des éléments disgracieux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-22
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**161, rue de Versailles 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AL 257**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit – Forêt de Fausses-Reposes Zone tampon UNESO – Château de Versailles
Architecte	-
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa éclectique du début du XXème siècle est construite en briques et enduits. Elle se compose d'un pavillon principal composé de trois travées et d'une extension en brique à l'ouest. De nombreux éléments décorations animent les façades. Elle dispose d'une belle véranda et jardin d'hiver.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du débord de toiture et des consoles bois • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcon, linteau, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Balcon en bois • Lambrequin • Linteau décoratif en faïence • Grille et portail • Calepinage des briques	• En cas de remplacement de la clôture sur rue, le grillage treillis vert, maintien d'une cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail en fer forgé, de sa porosité de sa hauteur et de sa teinte, requalification du reste de la clôture (côté rue du Rompu) • Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-23
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**159, rue de Versailles 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AL 201**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO domaine de Versailles
Architecte	**Jacques Ripault**
Période constructive	**1991**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa contemporaine dite « maison Claverie », dessinée par Jacques Ripault, s'installe en fond de parcelle, en second rang. Son jardin ouvre sur la route des Bassins, le terrain en pente douce fait face au Bois de Fausse Repose. Le projet articule deux maisons mitoyennes, légèrement décalées pour dégager l'accès au nord, privatiser les deux jardins au sud et identifier chaque maison dans un ensemble. La construction n'est visible que depuis l'impasse dite route du Rompu.	**Extension horizontale/surélévation** • Interdiction de surélever l'immeuble visible depuis le domaine public • Interdiction de réaliser une extension visible depuis le domaine public • Conservation des volumétries et de l'articulation des deux maisons **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité d'écriture • Larges ouvertures	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-24
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**53, rue de Versailles** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AK 84**
Catégorie	**Hôtel / Équipement**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit – Forêt de Fausses-Reposes Zone tampon UNESO – Château de Versailles
Architecte	**-**
Période constructive	**1860**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Les Etangs de Corot, Les Paillotes Fondé vers 1860 par Jean-Baptiste Cabassud, très renommé à la fin du XIXème siècle et au début du XXème ; Alphonse Daudet y a séjourné et peut-être écrit son roman « Sapho » dans le « pavillon Daudet » ; autres paillotes et bâtiments côté étangs (début XXe siècle, agrandi vers 1930). Seul survivant des nombreuses « guinguettes » qui jalonnaient la rue de Versailles. Bâtiments côté rue reconstruits à la fin du XXème siècle.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du débord de toiture et des consoles bois • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcon, colombage) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin et ses dépendances
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Garde-corps • Balcon • Toiture en chaume • Colombage	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Privilégier une reconquête patrimoniale • Entretien des éléments en bois sur les façades (garde-corps)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-25
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue de Versailles 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AH204**
Catégorie	**Maison de maître / Restaurant (équipement)**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Largement remanié pour permettre un nouvel usage, cet hôtel particulier du XIXe siècle s'installe au cœur d'un jardin / petit parc. Sa façade principale est symétrique et composée, elle se constitue de moellons et harpages d'angle en pierre enduits. Un jardin d'hiver avec baies à petits bois vient se greffer sur la gauche. Les linteaux possèdent un décor raffiné. Une extension contemporaine vient se greffer sur la droite, son gabarit est au même niveau de l'édifice historique et est relié à chaque niveau par une passerelle.	**Extension horizontale/surélévation** • Conservation du langage contemporain de l'extension préexistante **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur sur la bâtisse principale **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré de la parcelle
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Perron • Frise florale • Linteau • Grille	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Reconquête patrimoniale (extension annexe)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

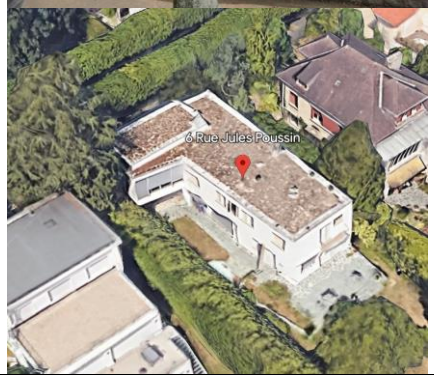


VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-26
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, rue du Bel Air 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AD 385**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette très vaste demeure s'installe au cœur d'un parcelle arborée. Son architecture est marquée par la sobriété de son écriture. Cette dernière contraste avec la maison de gardien (édifice annexe) de style néo régionaliste adressée sur la rue de la Justice. On note également la présence d'une tourelle en meulière et brique participant au décor du jardin. La parcelle a fait l'objet d'une division malheureuse pour la réalisation d'une construction contemporaine.	**Extension horizontale/surélévation** • Préservation du volume de toiture et de ses matériaux de couverture (ardoises et zinc) **Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) et des cheminées • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Lucarnes • Modénatures et décors des façades (bandeaux, corniches, chaîne d'angle) • Serrurerie (balustres et marquise) • Faux pan de bois, meulière, cheminée et décors de l'annexe	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-27
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Jules Poussin 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 518**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Années 1950**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bâtie dans les années 60 présente une grande unité de construction et une conservation de ses éléments d'intérêts : clôture, mur de refend en moellons ; simplicité des façades, géométrie et articulation des volumes.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (clôture) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité d'écriture • Cohérence architecturale maison/clôture • Volumétrie	• Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-28
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Grange Fontenelle 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AI 147**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	- **Paul Tournon**
Période constructive	**XVIIIe siècle / 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison s'installe à l'emplacement de l'ancien presbytère avant la Révolution. Nommée « Les Bernades », la bâtisse initiale est l'une des plus anciennes de Ville-d'Avray, elle a fait l'objet d'une surélévation dans le style moderniste. Ce projet de transformation est mené par l'architecte Paul Tournon. La maison se caractérise également par son installation en surélévation du niveau de la rue.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture des années 1930) • Conservation du mur de soutènement **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité d'écriture de la façade • Régularité des travées • Mur de soutènement en moellons	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Remplacement des portes de garage (aujourd'hui en PVC) ouvrant sur la rue Grange Fontenelle • Remplacement de la palissade bois par une clôture barreaudée en surélévation du mur de soutènement sur la rue Grange Fontenelle • Mettre en œuvre des dispositifs antichute en toiture pliant afin qu'ils ne soient plus visibles depuis le domaine public

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-29
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue Jules Poussin 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 311 et AC 310**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	Claude Parent, Lionel Schein, Gilles Louis Bureau
Période constructive	1952

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison Gosselin est un édifice dessiné par Claude Parent et Lionel Schein en 1952, lauréat du concours organisé par la « Maison française » (maison type B pouvant subvenir aux besoins de cinq personnes). Il s'agit d'un très bel exemple d'une maison type années 50 dans le style moderne, et se compose d'un plan éclaté. Elle s'installe en rez-de-chaussée avec une toiture-terrasse et est accessible depuis la rue par une longue passerelle / Auvent. Jardin composé avec bassin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement (couleur de l'enduit) • Conservation de l'auvent, du bassin et des mosaïques • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Toiture-terrasse • Auvent • Mosaïque du mur : André Bloc • Bassin • Mosaïque du bassin : Maximilien Helzele	• Respect de l'œuvre de Claude Parent et Lionel Schein • Reconquête patrimoniale • Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries

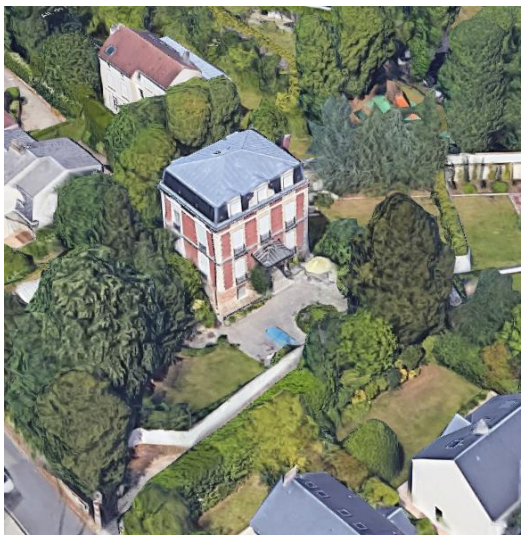
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-30
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**8, rue Neuve Thierry 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AB 233**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande maison de villégiature est très peu visible depuis l'espace public. Construite dans une architecture de, style cottage, la maison s'implante au centre d'un vaste jardins à hautes tiges. La parcelle a été subdivisée pour accueillir une autre maison, une extension à l'arrière ainsi qu'une annexe complète la maison d'origine.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries perron) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Volumétrie • Lucarne • Perron	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Taille de la végétation sur les façades recommandée chaque année

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-31

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**12, rue Neuve Thierry 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AB 332**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Harouard**
Période constructive	**1878**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise de style Louis XIII est datée de 1878, elle est dessinée par l'architecte Harouard. Installée au centre la parcelle, la bâtisse, élevée sur deux niveaux, présente une toiture à la Mansart . Elle présente, en façade un jeu entre l'utilisation de la brique et la pierre de taille. La toiture réalisée en ardoise et zinc possède des lucarnes à fronton cintrés et volutes. construction annexe ouvre sur le chemin de la Côte d'Argent. La parcelle a probablement été divisée, la bâtisse est entourée de constructions modernes et contemporaines.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries perron) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux en façade • Chaîne d'angle, pilastre et encadrement des ouvertures • Serrurerie (garde-corps, marquise) • Lucarnes • Corniche et bandeau • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-32
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**3, rue Pradier** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 40**
Catégorie	**Maison individuelle / maison de ville**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe - début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe à l'alignement sur rue, son entrée se situe cependant sur jardin. Élevée sur deux étages carrés surélevés par rapport au niveau de la rue, elle possède une toiture à deux pentes réalisée en tuiles mécaniques. La construction est bâtie en meulières, les angles et encadrements des ouvertures se distinguent et sont traités en pierre de taille. Un garage, construction annexe, s'ouvre sur la rue Pradier.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue et de son mur bahut **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE MODÉNATURES	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux en façade • Chaîne d'angle, encadrement des ouvertures, corniche et bandeau • Serrurerie (garde-corps) • Lucarnes • Lambrequins • Mur bahut et clôture	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Dans le cas du remplacement des menuiseries de la façade Ouest (sur jardin), retour à un dessin traditionnel de menuiseries à deux vantaux et suppression des volets roulants • Remplacement de la porte du garage (PVC auj.) • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-33
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**24, rue Pradier 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 426**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande maison a été bâtie au XIXe siècle. Elle se compose d'une bâtisse principale et d'une extension avec toiture-terrasse à l'est. Elle s'installe sur le côté est de la parcelle avec un jardinet à l'avant et un jardin scénographié sur le côté / arrière. Elle possède des robinsons et vitraux, appelée « La Grille », une charpente de toiture débordante, de belles souches de cheminées en briques. Le matériau principal en façade est la bique ; rouge et beige traitée en appareillage.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du débord de toiture et des consoles bois • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (encadrement, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Garde-corps • Charpente débordante bois • Appareillage de brique	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Mise en valeur et entretien de la charpente débordante ornée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-34
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue Pradier 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AC 454**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise au cœur d'un jardin arboré. Élevée sur deux étages carrés et surmontés d'un comble à la Mansart, la construction est bâtie en moellons enduits aujourd'hui peints. Les teintes retenues : beige et terre permettent un contraste entre les panneaux de remplissage et les éléments de modénature et décors. La toiture réalisée en ardoise possède des lucarnes à fronton en bois avec lambrequin.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries décors de toiture) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de teinte en façade • Chaîne d'angle, pilastre et encadrement des ouvertures, corniche et bandeau • Serrurerie (garde-corps) • Lucarnes • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc • Portail et clôture sur rue	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

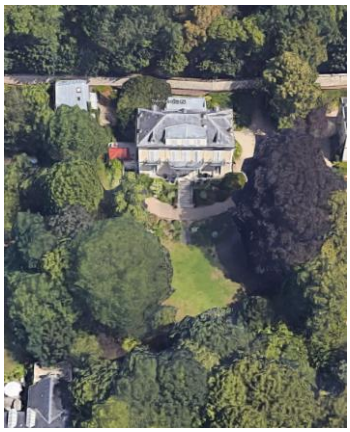




VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-35
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**29, rue Pradier** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 467**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**1862**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette grande bâtisse nommée « Maison Rostand » était autrefois appelée « le Lys Rouge ». La maison devint en 1922 la propriété de Jean Rostand et de son épouse. La maison, qui demeure invisible depuis la rue, se caractérise par sa composition symétrique accentuée par les trois lucarnes en fronton. Son organisation et son architecture renvoie à celle de sa voisine (33, rue Pradier).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture en ardoise • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries perron) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue et du mur bahut **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (bandeaux, corniche de baie et fronton) • Volumétrie et traitement de la couverture • Régularité des percements • Clôture sur mur bahut et portail • Lucarnes fronton	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-36
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**33, rue Pradier** **VC ste du Nord** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 531**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	**1862**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La maison Vian, détenue par le docteur Favelle la nomma « les Fauvettes ». La maison demeure invisible depuis la rue. Elle se caractérise par sa composition symétrique, accentuée par les trois lucarnes en fronton. Son organisation et son architecture renvoient à celle de sa voisine (33, rue Pradier).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture en ardoise • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries, perron) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue et du mur bahut **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (bandeaux, corniche de baie et fronton) • Volumétrie et traitement de la couverture • Régularité des percements • Clôture sur mur bahut	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-37
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**83, rue de Versailles** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AK 114**
Catégorie	**Maison individuelle / villa**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Zone tampon UNESCO domaine de Versailles
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa d'inspiration palladienne s'installe en léger retrait de la voie. Sa façade, marquée par la symétrie, se caractérise par sa grande simplicité d'écriture et ses modénatures rappelant l'architecture italienne. L'implantation des deux édifices annexes participe à scénographier la villa dans sa parcelle. Le jardin ouvre à l'arrière sur le cheminement longeant le vieil, étang.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (fronton, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue et du mur bahut **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (pilastres, bandeaux, frontons, frise et encadrement) • Volumétrie et symétrie de la composition • Régularité des percements • Clôture sur mur bahut et portail • Mitrons en terre cuite	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Bâtis annexes à restaurer en accord avec l'écriture et le langage architectural de la villa • En cas de modification des annexes, conservation du caractère de symétrie de ces constructions • Dépose des volets roulants

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-38
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**9, rue des Deux Etangs 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AK 107**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit – Forêt de Fausses-Reposes Zone tampon UNESO – Château de Versailles
Architecte	-
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Grande maison située au plus proche des étangs de Ville-d'Avray, cette maison semble bâtie au début du XXe siècle. Elle s'installe au nord de la parcelle et s'ouvre sur un jardin arboré. Elle se constitue de deux corps de bâti de hauteur différente, à double pans réunis tardivement en son milieu avec un jeu de volumétrie intéressant.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du débord de toiture et des consoles bois • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (balcon, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Toiture en débords • Volets	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Les fenêtres de toit ne doivent pas être visibles depuis la rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-39
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**26 à 32, rue de Marnes 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AB 243**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Site inscrit (bois de Fausses-Reposes) Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Installée au cœur d'un jardin arboré, cette grande demeure se distingue par son enduit blanc et sa couverture en ardoise et zinc. Élevée sur deux niveaux, la construction est couronnée par un comble à la Mansart éclairé par des lucarnes à fronton. La façade est animée par de nombreuses modénatures : pilastres, bandeaux, corniche de baie et fronton. La bâtisse a connu une extension, une aile a été ajoutée à l'Ouest. Sur la parcelle, dont le jardin a fait l'objet d'une modification de géométrie (amputation au Nord Est), on note la présence d'une construction annexe installée perpendiculairement à la rue, cette dernière a connu de nombreuses modifications (extension, enduit).	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, fronton) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois • Interdiction d'une isolation thermique par l'extérieur sur la construction principale et ses annexes • Maintien du couvert arboré du jardin et ses dépendances
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (bandeaux, corniche de baie et fronton) • Volumétrie et traitement de la couverture • Régularité des percements • Mur en moellons	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-40
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**16, chemin de la Côte d'Argent 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AD 253**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa bourgeoise en meulière date du début du XXe siècle. Elle s'installe au centre de la parcelle et s'entoure d'un jardin clos par une grille en fer forgé. Il s'agit d'un bel exemple de villa avec charpente débordante d'une toiture soignée et une couverture d'ardoise.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Conservation de l'ardoise avec motifs • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrureries, éléments en bois) • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Ferme de charpente en bois débordante • Linteau en brique • Garde-corps en bois • Pergola en bois • Toiture en ardoises • Portail et grille de clôture	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Mise en valeur et entretien de la charpente en bois débordante, garde-corps et pergola en bois.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-41
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**14, chemin Desvallières 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AD 298**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette petite villa et son jardin scénographient la rencontre de deux voies : le chemin Desvallières et la rue de la Ronce. Sa façade principale, ouvrant sur le jardin de forme triangulaire, offre une façade de trois travées marquée par un axe de symétrie. Le balcon, le fronton et la marquise participent à la composition symétrique de cette façade.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (fronton, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue et du mur bahut **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien du couvert arboré du jardin
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie des matériaux (brique/enduit) • Éléments de serrurerie (Balcon, marquise, garde-corps) • Clôture et portail entourant le jardin	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Nettoyage des enduits à adapter (enduit épais sur les deux façades secondaires)

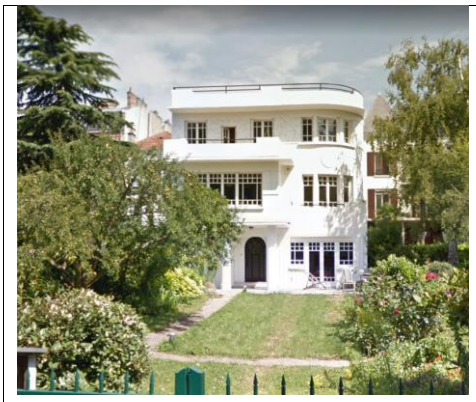
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-42
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**82, rue Corot 92410 Ville-d'Avray**
Repère cadastral	**AC 451**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe – début XXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe en léger retrait de la rue dégageant une petite cour à l'avant. Élevée sur deux étages carrés surmontés d'un comble à la Mansart, la construction est bâtie en meulières, les angles et encadrements des ouvertures se distinguent et sont traités en enduit. La toiture réalisée en ardoise possède des lucarnes. La façade principale présente trois travées et est marquée par un axe de symétrie souligné par une belle marquise.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (serrurerie, encadrement, lucarne) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. • Respect et maintien de l'ensemble du portail et de la clôture sur rue **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des contrevents bois
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de matériaux en façade • Chaîne d'angle, bandeau, corniche et encadrement des ouvertures • Serrurerie (garde-corps et marquise) • Lucarnes • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Élément opaque accompagnant la clôture à intégrer (festonnage ou haie)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-43
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25 avenue de Balzac 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AC 0174**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**Robert Mallet-Stevens**
Période constructive	**Années 1930**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Il s'agit d'une villa de style paquebot de Ville-d'Avray. A proximité de la Villa Augier (au 17), la maison s'implante au cœur d'une parcelle accessible depuis la rue Corot et l'avenue de Balzac, dissimulé dans un jardin arboré et en pente. Deux volumes reliés par une passerelle/auvent compose l'ensemble. La maison possède un RDJ, deux niveaux et une toiture terrasse	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Simplicité d'écriture • Larges ouvertures • Toiture terrasse	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-44

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**25, rue des Bois** **92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AD 326**
Catégorie	**Maison individuelle / villa moderne**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Moderne, XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette villa d'écriture moderne se caractérise par un jeu de volume. Sa position en surélévation du niveau de la rue la rend très visible depuis le domaine public. La verrière, les fenêtres bandeaux, l' auvent et la pergola en béton sont autant de marqueurs de modernité.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des matériaux bruts en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (éléments du langage de l'architecture moderne) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS DE MODÉNATURES ET DE DÉCORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Jeu de volumes • Verrière en pavé de verre • Auvent • Fenêtre bandeau • Pergola	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Adapter le nettoyage au béton gravillonné du mur de soutènement sur rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-R-45

Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**6, rue Bourlon-Clauzel 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AI 0080**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	-
Période constructive	-

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble correspond à un ancien petit Monastère dont la séquence d'entrée s'implante avec trois corps de bâtis, autour d'une cour pavée. Deux édifices donnent directement sur la rue Bourlon-Clauzel et le troisième dans la profondeur de la parcelle, où le pignon est visible depuis la rue. La composition des façades, en enduit clair, est ordonnée, avec des bandeaux structurant les niveaux. Les façades sur rue sont, quant à elles, plus disparates. La maison construite en 1843 est rattachée à la propriété du Monastère en 1870 par Stern.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes bois
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Régularité des percements sur la cour • Modénatures et décors de façades (bandeaux, corniche de baie et fronton)	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Maintien de la cour pavée

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-46
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**4-10 chemin Jean Jullien 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	**AB 0309**
Catégorie	**Maison individuelle**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Deux constructions sont repérables sur la parcelle : en retrait de la rue une maison de la fin XIXème construite pour la famille Louis-Dreyfus. A l'alignement une maison à colombages en bois et torchis avec des ouvertures d'esprit gothique. La maison est située dans une ruelle peu passante et sa visibilité depuis l'espace public est très limitée.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (décors et de modénatures) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Modénatures et décors de façades (bandeaux, corniche de baie et fronton) • Volume principal et secondaire • colombages	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY	
	VDA-R-47
Critère d'identification	**Code de l'Urbanisme, article L. 151-19**
Adresse	**23 rue de Saint-Cloud 92410 Ville d'Avray**
Repère cadastral	
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	Périmètre de protection des monuments historiques
Architecte	**-**
Période constructive	**Fin XIXe**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cette maison bourgeoise s'installe au cœur d'une parcelle sur laquelle ont été bâtis un front d'immeuble sur la rue de Saint-Cloud. Élevée sur deux étages carré et surmonté d'un comble à la Mansart, la construction est bâtie en moellons enduits aujourd'hui peints. Les teintes retenues : rose et blanc permettent un contraste entre les panneaux de remplissage et les éléments de modénature et décors. La toiture réalisée en ardoise possède des lucarnes à fronton.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place ainsi que de la polychromie, en cas de ravalement • Maintien et conservation du matériaux de couverture mixte ardoise et zinc • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés (lucarnes, serrureries) • Respect et maintien des menuiseries. En cas de nécessité de remplacement, respect du dessin des menuiseries. **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Maintien des persiennes métalliques pliantes
ELEMENTS DE MODENATURES ET DE DECORATIONS	RECOMMANDATIONS
• Polychromie, jeu de teinte en façade • Chaîne d'angle, pilastre et encadrement des ouvertures, corniche et bandeau • Contrevents bois • Lucarnes • Volumétrie de la toiture et couverture en ardoise et zinc	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine bâti d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-I-01	Avenue de Balzac	41
VDA-I-02	Avenue de Balzac	55
VDA-I-03	Avenue de Balzac	59
VDA-I-04	Avenue de Balzac	73
VDA-I-05	Avenue de Balzac	75
VDA-I-06	Avenue de Balzac	81
VDA-I-07	Avenue de Balzac	97
VDA-I-08	Avenue Gambetta	27
VDA-I-09	Avenue Legeay	42
VDA-I-10	Avenue Thierry	1
VDA-I-11	Avenue Thierry	6
VDA-I-12	Avenue Thierry	29
VDA-I-13	Chemin de la Côte d'Argent	20
VDA-I-14	Chemin des Closeaux	5
VDA-I-15	Chemin des Closeaux	9
VDA-I-16	Chemin des Closeaux	10
VDA-I-17	Chemin des Closeaux	13
VDA-I-18	Chemin Desvallières	1
VDA-I-19	Chemin Desvallières	3
VDA-I-20	Chemin Desvallières	10
VDA-I-21	Chemin Desvallières	13
VDA-I-22	Rue Corot	22
VDA-I-23	Rue Corot	24
VDA-I-24	Rue Corot	42
VDA-I-25	Rue Corot	44
VDA-I-26	Rue Corot	46
VDA-I-27	Rue Corot	72
VDA-I-28	Rue Corot	80
VDA-I-29	Rue Corot	86
VDA-I-30	Rue Corot	96
VDA-I-31	rue de la justice	21
VDA-I-32	Rue de la Prairie	2
VDA-I-33	Rue de la Ronce	50
VDA-I-34	Rue de Marnes	17
VDA-I-35	Rue de Marnes	18
VDA-I-36	Rue de Marnes	25
VDA-I-37	Rue de Saint Cloud	9
VDA-I-38	Rue de Saint Cloud	11
VDA-I-39	Rue de Saint Cloud	13
VDA-I-40	Rue de Saint Cloud	51
VDA-I-41	Rue de Sèvres	3
VDA-I-42	Rue de Sèvres	12
VDA-I-43	Rue de Sèvres	15
VDA-I-44	Rue de Sèvres	29
VDA-I-45	Rue de Sèvres	35

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-I-46	Rue de Sèvres	71
VDA-I-47	Rue de Versailles	5
VDA-I-48	Rue de Versailles	13
VDA-I-49	Rue de Versailles	47
VDA-I-50	Rue de Versailles	49
VDA-I-51	Rue de Versailles	51
VDA-I-52	Rue de Versailles	67
VDA-I-53	Rue de Versailles	87
VDA-I-54	Rue de Versailles	147
VDA-I-55	Rue de Versailles	151
VDA-I-56	Rue de Versailles	175
VDA-I-57	Rue de Versailles	198
VDA-I-58	Rue de Versailles	159bis
VDA-I-59	Rue de Versailles	23-25
VDA-I-60	Rue de Versailles	45bis
VDA-I-61	Rue du Cottage	33
VDA-I-62	Rue du Lac	2
VDA-I-63	Rue du Lac	4
VDA-I-64	Rue Grange Fontenelle	7
VDA-I-65	Rue Grange Fontenelle	11
VDA-I-66	Rue Jouet Lucot	3
VDA-I-67	Rue Neuve Thierry	8bis
VDA-I-68	Rue Pradier	8
VDA-I-69	Rue Pradier	10
VDA-I-70	Rue Pradier	12
VDA-I-71	Rue Pradier	16
VDA-I-72	Rue Pradier	19
VDA-I-73	Rue Pradier	23
VDA-I-74	Rue Pradier	23
VDA-I-75	Chemin de la Côte d'Argent	19
VDA-I-76	Rue de Sèvres	44
VDA-I-77	Avenue de Balzac	66
VDA-I-78	Rue de Marnes	29
VDA-I-79	Rue de Saint Cloud	12
VDA-I-80	Rue de Versailles	65
VDA-I-81	Rue de Saint Cloud	68
VDA-I-82	Rue de Sèvres	10
VDA-I-83	Rue Edouard Branly	
VDA-I-84	Rue de Sèvres	27
VDA-I-85	Rue de Saint Cloud	70
VDA-I-86	Rue Corot	53
VDA-I-87	Rue de Sèvres	14
VDA-I-88	Rue Corot	30
VDA-I-89	Avenue de Balzac	81
VDA-I-90	Rue Pradier	1

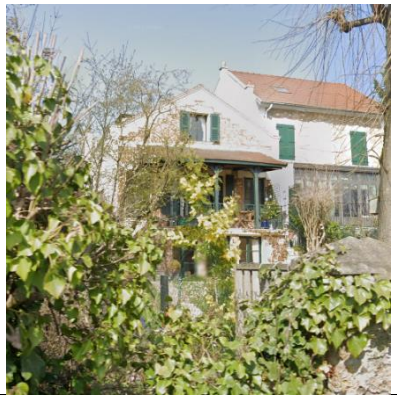
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Patrimoine bâti d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-I-91	Avenue de Balzac	20-22
VDA-I-92	Avenue de Balzac	26
VDA-I-93	Avenue de Balzac	28

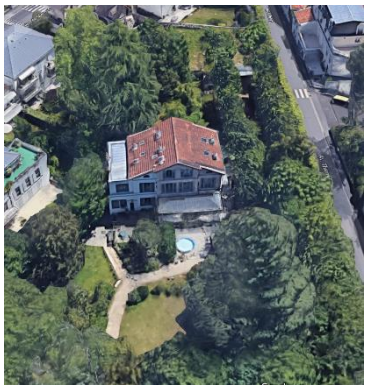
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
VDA-I-01	41	Avenue de Balzac		Eglise protestante unie: chapelle de Ville d'Avray
VDA-I-02	55	Avenue de Balzac		Immeuble, meulière, composition, enseigne et façade latérale
VDA-I-03	69	Avenue de Balzac		Maison bourgeoise, composition, persienne
VDA-I-04	73	Avenue de Balzac		Maison de ville; extension

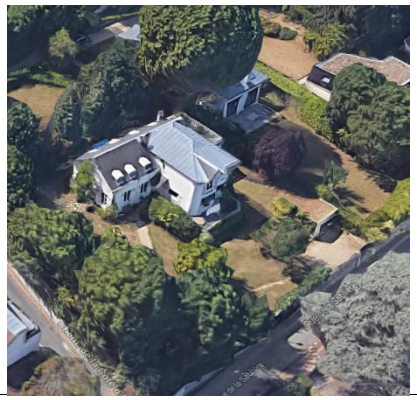
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-05	75	Avenue de Balzac		Maison de ville; extension
VDA-I-06	81	Avenue de Balzac		Maison de ville, perron
VDA-I-07	97	Avenue de Balzac		Maison de ville; volumétrie; brique et enduit
VDA-I-08	27	Avenue Gambetta		Pavillon de ville ; volumétrie; composition type colombage

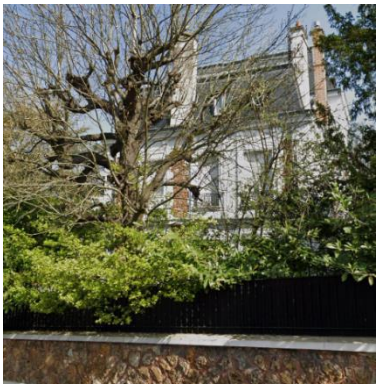
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-09	42	Avenue Legeay		Volumétrie, modénature Similarité avec le 42
VDA-I-10	1	Avenue Thierry		Front bâti, gabarit
VDA-I-11	6	Avenue Thierry		Grande maison de Maitre avec jardin, non visible de la rue
VDA-I-12	29	Avenue Thierry		Maison de gardien; volumétrie, modénature et harpage brique

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-13	20	Chemin de la Côte d'Argent		Maison de maitre
VDA-I-14	5	Chemin des Closeaux		Maison moderne
VDA-I-15	9	Chemin des Closeaux		Meulière et brique, toiture terrasse, attique
VDA-I-16	10	Chemin des Closeaux		Maison de maitre, volumétrie, composition

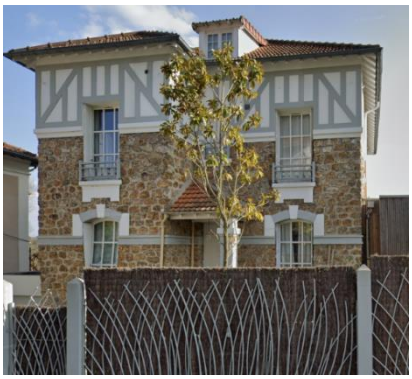
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-17	13	Chemin des Closeaux		Maison de maitre, composition, meulière
VDA-I-18	1	Chemin Desvalières		Bâtiment scolaire, composition
VDA-I-19	3	Chemin Desvalières		Maison de villégiature, meulière, composition, volumétrie de la toiture
VDA-I-20	10	Chemin Desvalières		Immeuble, meulière, composition, enseigne et façade latérale

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-21	13	Chemin Desvalières		Pavillon de gardien, colombage
VDA-I-22	22	Rue Corot		Maison de ville, modénatures
VDA-I-23	24	Rue Corot		Maison de ville, meulière et modénature
VDA-I-24	42	Rue Corot		Immeuble, composition, meulière et modénatures

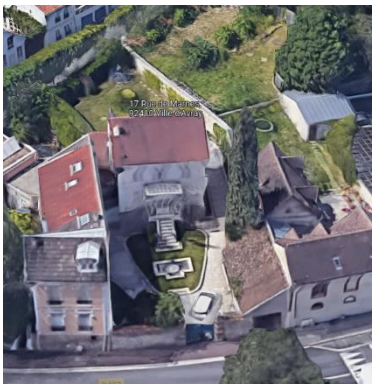
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-25	44	Rue Corot		Grande maison: meulière: pans de toiture
VDA-I-26	46	Rue Corot		Meulière et colombage, très large extension
VDA-I-27	72	Rue Corot		Maison de ville, composition, œil de bœuf
VDA-I-28	80	Rue Corot		Maison de ville; volumétrie; meulière

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-29	86	Rue Corot		Maison de ville, volumétrie; meulière et brique
VDA-I-30	96	Rue Corot		Maison de ville; terrasse; composition; œil de bœuf
VDA-I-31	21	Rue de la Justice		Maison de gardien, colombage, lambrequin et volumétrie
VDA-I-32	2	Rue de la Prairie		Maison de ville, brique, volumétrie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-33	50	Rue de la Ronce		Composition; jardin
VDA-I-34	17	Rue de Marnes		Maison classique de ville
VDA-I-35	18	Rue de Marnes		Volumétrie
VDA-I-36	25	Rue de Marnes		Maison bourgeoise

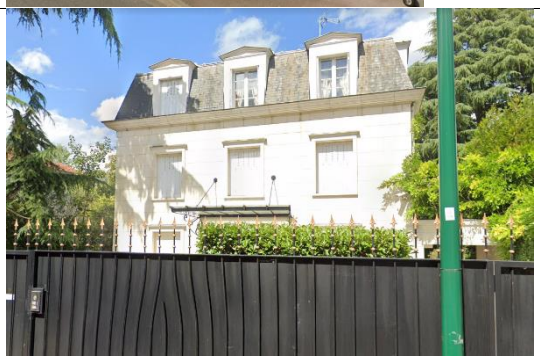
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-37	9	Rue de Saint-Cloud		Front bâti, lucarne
VDA-I-38	11	Rue de Saint-Cloud		Elément décoratif en façade, XIIIe
VDA-I-39	13	Rue de Saint-Cloud		Mairie, composition,
VDA-I-40	51	Rue de Saint-Cloud		Composition; volets; linteaux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-41	3	Rue de Sèvres		Immeuble faubourien; modénature, composition
VDA-I-42	12	Rue de Sèvres		Maison de maitre sans son parc
VDA-I-43	15	Rue de Sèvres		Faïence: composition
VDA-I-44	29	Rue de Sèvres		Maion de ville, meulière et brique

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-45	35	Rue de Sèvres		Maison bourgeoise, volumétrie; toiture en débord
VDA-I-46	71	Rue de Sèvres		Maison bourgeoise; composition; marquise
VDA-I-47	5	Rue de Versailles		Volumétrie, polychromie de la façade, brique, œil de bœuf
VDA-I-48	13	Rue de Versailles		Maison de gardien, cottage

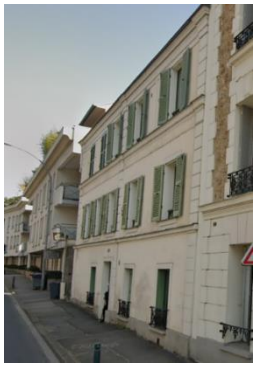
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-49	47	Rue de Versailles		Immeuble meulière, harpage, composition dans des étages
VDA-I-50	49	Rue de Versailles		Immeuble, composition, lucarnes
VDA-I-51	51	Rue de Versailles		Ensemble d'immeubles, front bâti
VDA-I-52	67	Rue de Versailles		Volumétrie, meulière, toiture, portail

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-53	87	Rue de Versailles		Maison meulière, volumétrie, linteau
VDA-I-54	147	Rue de Versailles		Volumétrie, lambrequin, composition
VDA-I-55	151	Rue de Versailles		Volumétrie, polychromie de la façade
VDA-I-56	175	Rue de Versailles		Maison de ville, meulière, volumétrie

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-57	198	Rue de Versailles		Pavillon forestier des fausses-reposes XVIIe
VDA-I-58	159bis	Rue de Versailles		Maison de bourgeoise, composition, modénature, enduit a la tyrolienne
VDA-I-59	23-25	Rue de Versailles		Résidence La Villa des Sources, grande maison de villégiature, ailes latérales, mais parking
VDA-I-60	45bis	Rue de Versailles		Immeuble, composition, modénature bandeau

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-61	33	Rue du Cottage		Volumétrie, modénature Similarité avec le 42
VDA-I-62	2	Rue du Lac		Ensemble d'immeubles, front bâti
VDA-I-63	4	Rue du Lac		Ensemble d'immeubles, front bâti
VDA-I-64	7	Rue Grange Fontenelle		Immeuble XIXe, composition, linteau, bandeau

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-65	11	Rue Grange Fontenelle		Maison de maitre
VDA-I-66	3	Rue Jouet Lucot		Composition, modénature
VDA-I-67	8bis	Rue Neuve Thierry		Composition, volumétrie
VDA-I-68	8	Rue Pradier		Maison bourgeoise

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-69	10	Rue Pradier		Maison de ville
VDA-I-70	12	Rue Pradier		Maison bourgeoise; composition; œil de bœuf
VDA-I-71	16	Rue Pradier		Modénature; composition
VDA-I-72	19	Rue Pradier		Maison de maitre mais extension

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-73	23	Rue Pradier		Maison de maitre; composition; jardin
VDA-I-74	23	Rue Pradier		Maison de maitre; composition; jardin
VDA-I-75	19	Chemin de la Côte d'Argent		Volumétrie, composition
VDA-I-76	44	Rue de Sèvres		Maison bourgeoise, perron, composition

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-77	66	Avenue de Balzac		Maison moderne, volumétrie
VDA-I-78	29	Rue de Marnes		Simplicité du volume
VDA-I-79	12	Rue de Saint-Cloud		Composition d'ensemble
VDA-I-80	65	Rue de Versailles		Maison de ville début XIXe, balcon, rouge

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-81	68	Rue de Saint-Cloud		Escalier latéral, percement de baies
VDA-I-82	10	Rue de Sèvres		Simplicité du volume ; ouverture en demi-cercle sous le niveau du toit
VDA-I-83		Rue Edouard Branly		Portail du château du monastère et construction attenante, 1850
VDA-I-84	27	Rue de Sèvres		Grande maison, baie en arc surbaisse, polychromie, briques

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-85	70	Rue de Saint-Cloud		bow-window ; ornement en partie basse des fenêtres
VDA-I-86	53	Rue Corot		sous-bassement incorporant de la meulière ; balcon surplombant la rue
VDA-I-87	14	Rue de Sèvres		Maison bourgeoise; régularité des travées; porche
VDA-I-88	30	Rue Corot		Maison de ville; régularité des percements; contrevents bois; serrurerie; porte d'entrée bois

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-89	81	Avenue de Balzac		Villa; mode constructif
VDA-I-90	1	Rue Pradier		Grande maison de ville; moellons enduit avec décors (angle, encadrement, corniche); régularité des percements
VDA-I-91	20-22	Avenue de Balzac		Pierre meulière et colombages en façade ; volume de la toiture ; perron couvert
VDA-I-92	26	Avenue de Balzac		Partie basse traitée en meulière ; verrière en surplomb du RdC ; colombages apparents

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-I-93	28	Avenue de Balzac		Maison en meulière ; Toiture en ardoise avec éléments de charpente apparents ; linteaux ouvragés

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles bâtis à caractère patrimonial

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Ensembles bâtis à caractère patrimonial		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-EB-A	Allée du grand Tulipier, Avenue de la Font. Desvalières, Avenue du Vert Bois	
VDA-EB-B	Résidence Corot ; Allée Claude Monet ; Allée François Millet	
VDA-EB-C	Rue de Marne, résidence du Parc de Saint-Cloud	
VDA-EB-D	Rue de Versailles, Rue du lac	
VDA-EB-E	Résidence Les Closeaux ; Chemin des Closeaux ; Sentier des Lilas	
VDA-EB-F	Avenue Thierry ; Rue de Marnes	
VDA-EB-G	Rue de Sèvres	
VDA-EB-H	Le Monastère ; Allée du sapin bleu	
VDA-EB-I	Rue Corot / Avenue de Balzac	72 à 99 / 97
VDA-EB-J	Chemin de la côte d'argent; rues de Sèvres, des Bois, du Cottage, de la Prairie,	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025











VILLE-D'AVRAY

VDA-EB-A

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Allée du grand Tulipier, Avenue de la Font. Desvalières, Avenue du Vert Bois**
Repère cadastral	**AH129, AH130, AH131, AH131, AH135, AH137, AH138, AH184, AH227**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de logements collectifs**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**Seconde moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Située sur l'ancien domaine de la Ronce, la Résidence de La Prairie est un ensemble de logements collectifs implanté dans un vaste jardin à sujets à haute-tige et parterres fleuris. L'implantation des quatre bâtiments, leur traitement architectural et leur intégration au parc arboré en font un ensemble de qualité.
Le système de desserte dans les habitations, les revêtements de sol et coursives abritées participent à l'ensemble.
Réalisation Manera
Architectes : J. Chemineau et J.Mathier

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Maintien de la lecture entre le sous-bassement et les habitations dans les étages dans la composition de la façade
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition du parc arboré
- Conservation du parcours piéton, des aménagements décoratifs et des mosaïques dans les espaces de circulations

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Importance du couvert végétal
- Implantation bâtie et rapport espaces bâtis / espaces libres y compris gabarit
- Cohérence des façades
- Revêtement de sols et mosaïques murales

RECOMMANDATIONS

- Veiller à l'intégration et à maintenir l'écriture architecturale des façades en cas d'installation d'une isolation thermique par l'extérieur
- Remplacer par des espèces de port et de dimension similaire, en cas d'abattage d'arbre
- Limiter le gabarit et articuler les constructions avec la composition d'ensemble sans dénaturer les espaces libres végétalisés, en cas de densifications (constructions ou extensions)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-B
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Résidence Corot** **Allée Claude Monet** **Allée François Millet**
Repère cadastral	**AC 0530**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de logements collectifs**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**Seconde moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Résidence Corot s'installe sur les coteaux de Ville-d'Avray, sur d'anciennes parcelles agricoles en lanière et profondes. Elle est composée de 6 bâtiments résidentiels et 2 pavillons de gardien.
Les immeubles sont en pierre de taille dont le jeu de volumétrie permet des balcons en saillie L'intérêt de cet ensemble est son jeu de topographie, où l'architecture utilise la pente pour l'implanter. Les édifices au nord sont en R+4 tandis que ceux au sud sont en R+3 (et un RDJ en contrebas). Ils laissent ainsi des vues dégagées sur les coteaux.
Par ailleurs, la qualité paysagère confère à l'ensemble une forte valeur paysagère.
Enfin, une aire de stationnement est placée au nord de la parcelle.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…)
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des garde-corps ajourés
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour conserver les pierres en façade

Espaces libres

- Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition du parc arboré

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Pierre de taille
- Balcons (filants et ajourés)
- Implantation dans la parcelle
- Jeu avec la topographie du site
- Parc paysager
- Ancien mur de soutènement au sud

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet
- Remplacer par des espèces de port et de dimension similaire, en cas d'abattage d'arbre
- Limiter le gabarit et articuler les constructions avec la composition d'ensemble sans dénaturer les espaces libres végétalisés, en cas de densifications (constructions ou extensions)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-C
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19 du code de l'urbanisme
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue de Marne, résidence du Parc de Saint-Cloud**
Repère cadastral	**AI 157**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de logements collectifs**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**Seconde moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
La Résidence du Parc Saint-Cloud est issue du développement urbain des années 1950-1960. Les lieux correspondent à un vaste domaine privé destiné à la villégiature. Le grand domaine a été sectionné une première fois pour lotir des demeures modernes et bourgeoises (ex : Villa Church, de Le Corbusier), puis arasé une seconde fois afin de densifier la parcelle par du logement collectif. Il n'en reste pas moins un héritage arboré important où l'implantation du bâti a su jouer de la topographie du site et du patrimoine arboré préexistant. Les neuf édifices offrent un jeu de volumétrie en saillie et en retrait dans leurs façades avec un dialogue entre les matériaux (soubassement, étages, blocs des balcons).	**Travaux sur l'existant** • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…) • Maintien de la volumétrie des immeubles et de sa matérialité (pas de fermeture de balcons) • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Entretien et mise en valeur du mur maçonné, vestige de l'ancien domaine **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Isolation thermique par l'extérieure interdite sur les façade en moellon **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition du parc arboré
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Importance du couvert végétal • Implantation bâtie et rapport espaces bâtis / espaces libres • Cohérence des façades • Mur de clôture de l'ancien domaine (en partie) • Desserte de voirie en boucle, fermée • Qualité constructive des immeubles	• Isolation thermique par l'extérieur possible, mais doit être encadrée et de façon cohérente à l'ensemble et respecter les jeux de parements et matériaux qui animent les façades • Remplacer par des espèces de port et de dimension similaire, en cas d'abattage d'arbre • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades et modénatures (couleurs, occultations, menuiseries…)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025







VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-D
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19 du code de l'urbanisme
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue de Versailles, rue du lac**
Repère cadastral	**AE1, AE2, AE475, AE478, AE481, AE482, AK59, AK60, AK89**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de faubourg**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques Site inscrit – Les abords des étangs de Ville-d'Avray**
Période constructive	**XVIIIe- XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Situé sur l'axe historique de la rue de Versailles et à proximité directe avec les étangs de Corot, cet ensemble urbain présence une homogénéité dans ses constructions et langage architectural. Il s'agit de petits immeubles anciens, préservés avec un front bâti continu. Ils sont les vestiges du centre-bourg de Ville-d'Avray, avant son remaniement par les grands ensembles. Les bâtiments jouent avec la topographie du site.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • Isolation thermique par l'extérieur interdite sur les façades en moellon enduit, sauf si utilisation d'un enduit isolant à base de chanvre **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré des parcelles
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Front bâti continu • Gabarit avec toiture en brisis • Bandeaux, composition des façades • Hiérarchie entre façade de la rue et façades sur jardin / étangs • Escalier piéton rue du Lac • Mode constructif et cohérence des teintes des enduits et menuiseries.	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des fenêtres de toit et à limiter leur visibilité depuis le domaine public • Entretenir les jardins, à proximité des étangs de Corot • Mettre en valeur la rue du Lac (requalification paysagère)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-E
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Résidence Les Closeaux** **Chemin des Closeaux** **Sentier des Lilas**
Repère cadastral	**AD 0305**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de logements collectifs**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**Seconde moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La résidence les Closeaux se compose des trois édifices de logements collectifs, dont les deux premiers volumes en R+3 s'articulent autour d'une cage d'escalier depuis le chemin des closeaux et d'un immeuble en fond de parcelle, plus bas, en R+2 s'ouvrant sur un espace central, très minéral et utilisé comme une aire de stationnement.
Les édifices sont constitués d'une volumétrie rectangulaire sobre, en pierre de taille avec un jeu de loggia intégré dans la structure du bâtiment offrant de larges balcons aux habitants.
Un jeu de claustras en mosaïques complète l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

Travaux sur l'existant

- Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement
- Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés

Dispositifs et ouvrages techniques

- Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
- Maintien des persiennes pliantes en bois
- Isolation thermique par l'extérieur interdite pour conserver les pierres en façade

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- Pierre de taille
- Volumétrie
- Balcon
- Dessin des menuiseries des parties communes et volets pliants bois

RECOMMANDATIONS

- Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet
- Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de la bâtisse en cas de remplacement des menuiseries
- Requalifier les espaces non bâtis

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-F
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Avenue Thierry** **Rue de Marnes**
Repère cadastral	**AB 0089, AB 0090, AB 0091, AB 0092, AB 0290, AB 0291, AB 0094, AB 0095**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**XVIIIe – XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
À proximité et en lien avec l'urbanisme lié au Château Thierry, cet ensemble de construction s'installe sur un tissu ancien et où le parcellaire entremêlé accueillant des constructions du XVIIIe et XIXe siècle. La figure de proue entre l'avenue Thierry et la rue de Marnes est un bel immeuble classique en R+2, richement orné (modénatures, balcon, fenêtre cintrée) tandis que les constructions sur l'avenue Thierry sont plus sobres, en R+1+C, s'adaptant le long de la pente. L'ensemble architectural est cohérent et homogène, et a gardé son gabarit initial, ses modénatures et persiennes en bois. En face, l'avenue Thierry est structurée par un alignement d'arbres.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Gabarit des constructions • Modénatures • Persiennes bois • Enduit clair	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des fenêtres de toit et à limiter leur visibilité depuis le domaine public

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025





VILLE-D'AVRAY

VDA-EB-G

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Rue de Sèvres**
Repère cadastral	**AC 0355, AC 0354, AC 0353, AC 0352, AC 0323, AC 0594, AC 0615, AC 0616**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de faubourg**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**Seconde moitié du XIXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Bâti sur l'ancienne emprise du domaine de Lesser, les bâtiments sont issus d'une opération de lotissement faubourien du XIXe siècle. Situé en face de l'église Saint-Nicolas-Saint-Marc, cet ensemble bâti est situé au cœur de la ville commerçante de Ville-d'Avray. Constitué d'un front bâti continu, donnant sur des arrière-cours et jardins à l'arrière, au commencement du coteau nord, cet ensemble structure la rue de Sèvres. Composés d'un rez-de-chaussée commerçant, les bâtiments implantés parallèlement à la voie, le long de la pente naturelle, sont en R+2 / R+3 avec un épannelage intéressant à préserver. Certains combles sont habités, visibles grâce à la présence de lucarnes ou combles mansardés.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	**RECOMMANDATIONS**
• Rez-de-chaussée commerciaux • Gabarit des constructions • Modénatures et contrevents bois	• Privilégier les menuiseries en bois et veiller à un dessin en cohérence avec l'architecture et le style de l'immeuble en cas de remplacement des menuiseries • Veiller à l'intégration des fenêtres de toit et à limiter leur visibilité depuis le domaine public

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

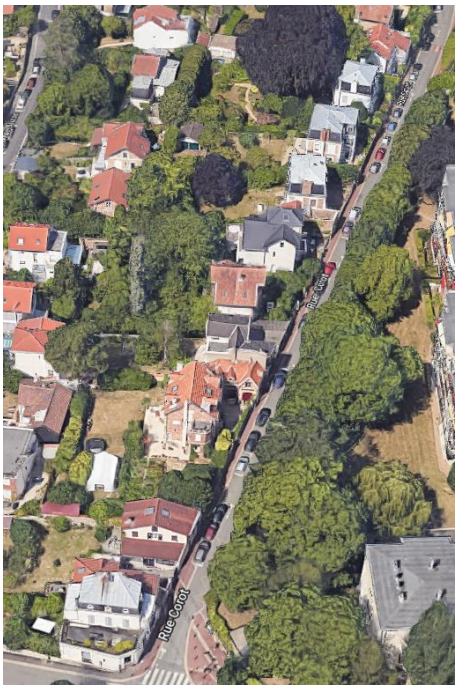




VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-H
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Le Monastère** **Allée du sapin bleu**
Repère cadastral	**AI 50-51-52-53-55-56-58-59-61-62-63-66-67** **AI 156**
Catégorie	**Ensemble d'immeubles de logements collectifs**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques** **Emprise mondiale UNESCO (Palais et parc de Versailles)**
Période constructive	**Seconde moitié du XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Il s'agit de la première opération de construction de logements collectifs de Ville-d'Avray, bâti sur un ancien monastère. La résidence en a gardé sa toponymie. La particularité de cet ensemble est l'héritage arboré de la parcelle, où les immeubles sont antérieurs au sujet arboré. Le plan d'ensemble est constitué de neuf barres l'immeuble, plus ou moins longues, en R+ 4 sur vide sanitaire dont le traitement est différencié. Certains accueillent des loggias / balcons, mais la totalité des immeubles est bâtie en pierre de taille. Une zone de garage (box) se situe au sud de la résidence. Enfin, des zones de stationnement, des passages piétons, et de grands espaces verts constituent un ensemble à forte valeur paysagère, où le bâti s'estompe dans la verdure.	**Travaux sur l'existant** • Avoir une cohérence globale dans l'entretien des façades (couleurs, occultations, menuiseries…) • Maintien de la lecture entre le sous-bassement et les habitations dans les étages dans la composition de la façade • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants • En cas d'isolation thermique par l'extérieur, attention à conserver l'écriture architecturale des façades **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré des parcelles et conservation de la composition du parc arboré • Conservation du parcours piéton
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Importance du couvert végétal • Implantation bâtie et rapport espaces bâtis / espaces libres y compris gabarit • Cohérence des façades	• Veiller à l'intégration et à maintenir l'écriture architecturale des façades en cas d'installation d'une isolation thermique par l'extérieur • Remplacer par des espèces de port et de dimension similaire, en cas d'abattage d'arbre • Limiter le gabarit et articuler les constructions avec la composition d'ensemble sans dénaturer les espaces libres végétalisés, en cas de densifications (constructions ou extensions)

Accusé de réception en préfecture
~~092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE~~
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-EB-I

Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**72 – 99 Rue Corot, 97 Avenue de Balzac**
Repère cadastral	**AC224, AC236, AC237, AC238, AC241, AC242, AC243, AC431, AC439, AC449, AC451, AC453, AC537**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**XIXe siècle- XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble urbain et paysager se site sur le côté sud de la rue Corot, incluant la maison d'angle avec l'avenue Gambetta. Cette unité se caractérise par un ensemble de maisons bourgeoises, destinées à de l'habitation. Elles s'installent sur le premier tiers de leur parcelle, laissant ainsi une part importante des espaces libres végétalisés visibles depuis l'espace public. Les jardins sont visibles depuis la rue avec une alternance de bâti, mur de clôture et espaces libres. De l'autre côté de la rue, le mur maçonné de soutènement et l'alignement d'arbres participent à la qualité paysagère de l'ensemble.	**Travaux sur l'existant** • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de la cohérence des clôtures sur rue (murs maçonnés, clôtures et portails) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré des parcelles
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Importance des jardins privatifs • Implantation du bâti sur la parcelle • Alternance bâtis / espaces verts • Composition des clôtures et portails • Gabarit similaire des constructions • Mur de soutènement et alignements d'arbres (côté nord) • Quelques ouvertures sur le paysage Sud depuis la rue Corot	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Veiller à l'intégration des fenêtres de toit et à limiter leur visibilité depuis le domaine public, elles sont implantées en cohérence avec la composition de la façade (travées) • Assurer le maintien d'une cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail et les éléments avoisinants, de sa porosité, de sa hauteur et de sa teinte, en cas de remplacement de la clôture sur rue

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025









VILLE-D'AVRAY	
	VDA-EB-J
Critère d'identification	Code de l'Urbanisme, article L. 151-19
Ensemble	**Ensemble bâti à caractère patrimonial**
Adresse	**Chemin de la côte d'argent, rue de Sèvres, rue des Bois, rue du Cottage, avenue Legeay, rue de la Prairie, rue de la Ronce**
Repère cadastral	**AC 280** **AD 1-10, 13-14, 17-43, 46-103, 106-109, 223, 253, 294, 319, 320, 323, 326, 332, 347-350** **AH 12-20, 22-27, 30, 33-72, 76-87, 92-93, 98-127, 154, 162, 173-173, 176-179, 184, 197, 198, 202, 203, 211, 230- 232**
Catégorie	**Maison individuelle / maison bourgeoise**
Protection existante	**Périmètre de protection des monuments historiques**
Période constructive	**XXe siècle**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	PRESCRIPTIONS
Cet ensemble urbain et paysager est issu d'une opération de lotissement dans les années 1930 (Loi Loucheur). Il s'agit d'un lotissement pavillonnaire où chaque parcelle est optimisée et vendue pour être lotie à part. Il en résulte toutefois une grande cohérence urbaine avec l'implantation du pavillon en retrait, laissant une part importante aux jardins et jardinets à l'avant. Les clôtures, les portails ainsi que la lisibilité des jardins privés depuis la rue sont importants. Il s'agit d'un ensemble pavillonnaire de grande qualité paysagère, et presque unique en Île-de-France en raison de sa préservation générale.	**Travaux sur l'existant** • Percement de la toiture visible depuis l'espace public à limiter fortement • Maintien et conservation des décors et matériaux en place, en cas de ravalement • Respect et maintien de l'ensemble des éléments de la construction encore conservés • Respect et maintien de la cohérence des clôtures sur rue (murs maçonnés, clôtures et portails) **Dispositifs et ouvrages techniques** • Interdiction de coffrets extérieurs de volets roulants visible depuis le domaine public **Espaces libres** • Maintien du couvert arboré des parcelles
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	RECOMMANDATIONS
• Importance des jardins privatifs • Implantation du bâti sur la parcelle • Alternance bâtis / espaces verts • Composition des clôtures et portails • Gabarit similaire des constructions • Tissu parcellaire d'origine • Qualité constructive des pavillons et villas	• Prévoir un diagnostic sanitaire et patrimonial avant tout projet • Veiller à affirmer les nouvelles constructions comme secondaire, en cas d'extension • Assurer le maintien d'une cohérence de l'écriture de la clôture avec le portail, de sa porosité de sa hauteur et de sa teinte, en cas de remplacement de la clôture sur rue • Préserver le cœur d'îlots vert, en cas d'extension arrière

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Ensembles urbains d'intérêt

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

GRAND PARIS SEINE OUEST

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
VDA-EP-A	3 à 5	Rue de Versailles		Ensemble de maisons de maître et de belles demeures; cohérence d'ensemble; gabarit; inscription dans des jardins arborés
VDA-EP-B		Rue Pradier		Ensemble de belles maisons de villes ou bourgeoises; cohérence d'ensemble; inscription dans des jardins arborés
VDA-EP-C	77 à 79 3 à 9	Rue de Versailles Rue des Deux étangs		Maisons de ville et villas; dialogue avec les espaces libres et les jardins; espace de transition vers l'étang; grande cohérence de gabarit des constructions
VDA-EP-D	9 à 11, 15 à 19 et 12 à 24	Avenue de Balzac		Maison bourgeoise et villas contemporaines; retrait par rapport à la voie; place du végétal; qualité de certaines clôtures; villa Augier-Prouvost (Mallet-Stevens)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Éléments d'intérêt

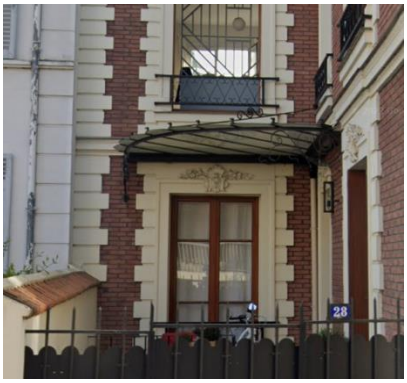
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Eléments d'intérêt		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-El-01	Allée des Etangs	
VDA-El-02	Avenue Thierry	29
VDA-El-03	Chemin de la Côte d'Argent	28
VDA-El-04	Chemin de la Côte d'Argent	30
VDA-El-05	Chemin Desvallières	12
VDA-El-06	Chemin Desvallières	12
VDA-El-07	Chemin Desvallières	14
VDA-El-08	Rue Corot	28
VDA-El-09	Rue de la Justice	21
VDA-El-10	Rue de la Ronce	23
VDA-El-11	Rue de Sèvres	4
VDA-El-12	Rue de Sèvres	67
VDA-El-13	Rue de Versailles	3
VDA-El-14	Rue de Versailles	15
VDA-El-15	Rue de Versailles	119
VDA-El-16	Rue de Versailles	161
VDA-El-17	Rue de Versailles	175
VDA-El-18	Rue du Bel Air	16
VDA-El-19	Rue du Lac	2
VDA-El-20	Rue du Lac	7
VDA-El-21	Rue Jouet Lucot	8
VDA-El-22	Rue Neuve Thierry	12
VDA-El-23	Rue de Sèvres	
VDA-El-24	Avenue Gambetta	
VDA-El-25	rue de Saint Cloud	29
VDA-El-26	Rue de Marnes	2
VDA-El-27	Rue de Saint Cloud	32
VDA-El-28	Mail Alphonse Lemerre	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photographie	Description et éléments à protéger
VDA-EI-01		Allée des Etangs		Fontaine Jean-Baptiste Camille Corot
VDA-EI-02	29	Avenue Thierry		Portail
VDA-EI-03	28	Chemin de la Côte d'Argent		Portail
VDA-EI-04	30	Chemin de la Côte d'Argent		Portail

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-EI-05	12	Chemin Desvallières		Portail
VDA-EI-06	12	Chemin Desvallières		Portail
VDA-EI-07	14	Chemin Desvallières		Portail
VDA-EI-08	28	Rue Corot		Marquise

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-EI-09	21	Rue de la Justice		Séquence entrée
VDA-EI-10	23	Rue de la Ronce		Clôture, sauf portillon
VDA-EI-11	4	Rue de Sèvres		Fontaine
VDA-EI-12	67	Rue de Sèvres		Portail

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-EI-13	3	Rue de Versailles		Portail
VDA-EI-14	15	Rue de Versailles		Portail d'entrée groupe scolaire
VDA-EI-15	119	Rue de Versailles		Portal
VDA-EI-16	161	Rue de Versailles		Portail et clôture

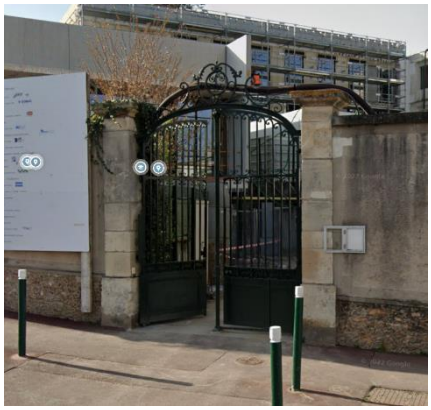
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-EI-17	175	Rue de Versailles		Portail et clôture en bois
VDA-EI-18	16	Rue du Bel Air		Tourelle
VDA-EI-19	2	Rue du Lac		Jardin d'hiver suspendu
VDA-EI-20	7	Rue du Lac		Pigeonnier

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-EI-21	8	Rue Jouet Lucot		Portail et clôture
VDA-EI-22	12	Rue Neuve Thierry		Portail et clôture
VDA-EI-23		Rue de Sèvres		Porte des Vignes, accès Saint-Cloud
VDA-EI-24		Avenue Gambetta		Viaduc

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-El-25	29	Rue de Saint Cloud		Statuette de la Vierge Noire
VDA-EI-26	2	rue de Marnes		Portail d'accès du parking sous le collège (ancien enceinte du château)
VDA-EI-27	32	Rue de Saint Cloud		Devanture commerciale du Bazar Bleu
VDA-EI-28		Mail Alphonse Lemerre		Buste de Corot et sa Muse.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres remarquables

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Arbres remarquables		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-AR-01	Chemin Desvallières	1
VDA-AR-02	Chemin Desvallières	6
VDA-AR-03	Chemin Desvallières	15
VDA-AR-04	Rue de la Justice	21
VDA-AR-05	Chemin de la Côte d'Argent	20
VDA-AR-06	Rue de la Sablière	7
VDA-AR-07	Rue de la Ronce	43
VDA-AR-08	Rue Pradier	33
VDA-AR-09	Rue Pradier	31
VDA-AR-10	Rue de Sèvres	35-37
VDA-AR-11	Parc Robert Schuman	
VDA-AR-12	Parc Robert Schuman	
VDA-AR-13	Parc Robert Schuman	
VDA-AR-14	Parc Robert Schuman	
VDA-AR-15	Mail du Docteur Bosvieux	
VDA-AR-16	Allée du Grand Tulipier	
VDA-AR-17	Mail Alphonse Lemerre	
VDA-AR-18	Résidence du Parc de Saint-Cloud	
VDA-AR-19	Résidence du Parc de Saint-Cloud	
VDA-AR-20	Rue de Marnes	2
VDA-AR-21	Avenue Thierry	14
VDA-AR-22	Avenue Thierry	27bis
VDA-AR-23	Allée du Souvenir Français	Cimetière

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-01

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	1, Chemin Desvallières		
Repère cadastral	AD 325		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane à feuille d'érable		
Critères			Précisions
	Dimension	X	29m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Département : Arbre remarquable		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane domine la cour de l'Institut Universitaire de Technologie tout en étant placé à proximité immédiate des bâtiments. Placé à proximité de l'entrée de ville, il n'est cependant visible que depuis le Chemin Desvallières et le coteau Sud.

Silhouette :
Ce platane se distingue par un tronc divisé en plusieurs branches charpentières à insertion basse. Sa silhouette est donc particulière avec un houppier colonnaire et bas sur tronc.
En hiver, la multiplicité des troncs à l'écorce marbrée, typique des platanes, permet de conserver une attractivité au sein de l'IUT.

Points particuliers :
La proximité de l'arbre avec le bâtiment de l'IUT est à la fois un point fort de son aspect mais également un point de vigilance important : taille adaptée, suivis phytosanitaire et racinaire important, etc.

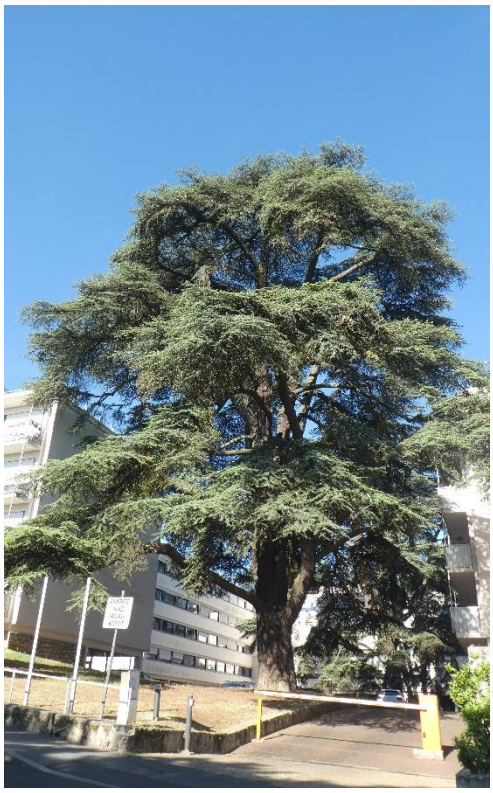
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-02

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	6, Chemin Desvallières		
Repère cadastral	AD 157		
Essence	*Cedrus atlantica* Cèdre de l'Atlas		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge	X	+ 300 ans
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce cèdre de l'Atlas est placé en entrée de résidence et marque clairement le paysage. Dominant les immeubles, il est également visible depuis les coteaux nord et sud.

Silhouette :
Ce cèdre de l'Atlas présente un port extrêmement caractéristique de cette espèce, composé de branches charpentière portant des plateaux, formant un houppier à strates.

Points particuliers :
Ce cèdre était accompagné d'un autre sujet remarquable, placé en arrière, au cœur de la résidence (Résidence des deux Cèdres). Toutefois la chute de branches charpentière ont engagé sa survie (Diagnostic phytosanitaire ONF non favorable à sa conservation au regard de la mise en danger des usagers et résidents et attaques fongiques). A l'occasion du diagnostic phytosanitaire, le sujet survivant a été déclaré sain.

Un 3ème cèdre est présent sur la propriété. Situé en arrière-jardin, il n'est pas visible depuis l'espace public. Son architecture est moins marquée et ce sujet n'est donc pas considéré comme remarquable.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-03

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	15, Chemin Desvallières		
Repère cadastral	AD 330		
Essence	*Ginkgo biloba* Arbre aux quarante écus		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans un parc résidentiel et un ensemble engazonné, ce Gingko est visible depuis l'espace public. Il marque le paysage par son architecture, mais également par sa coloration jaune intense à l'approche de l'automne, créant ainsi un signal fort.

Silhouette :
Ce ginkgo biloba s'est développé en milieu dégagé lui permettant d'avoir un port large et développé. Bien que n'ayant pas une flèche unique à la suite d'un probable étêtement précoce, il a développé une silhouette massive constituée de deux troncs et plusieurs branches charpentières.
Il dispose de place pour se déployer horizontalement, toutefois, l'architecture typique de cette espèce (pyramidale) ne sera pas observable puisque les deux tronc et apex ont été coupés en leur sommet.

Points particuliers :
Plusieurs *Gingko biloba* observés sur la commune ont également été étêtés, mettant en danger leur pérennité et leur développement. Ce type de taille n'est absolument pas conseillée pour cette espèce et ne doit pas être reproduite.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-04

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	21, Rue de la Justice		
Repère cadastral	AD 248		
Essence	*Cedris libani* Cèdre du Liban		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Placé à l'extrémité du coteau sud, sur une parcelle privée, ce cèdre domine le quartier et est visible depuis la partie aval du quartier.
Sa présence est d'autant plus marquée en hiver lorsque les feuillis avoisinants ont perdu leur feuillage.

Silhouette :
Son large tronc dégagé lui permet d'avoir un houppier élevé, dominant le bâti et marquant la parcelle.

Points particuliers :
-

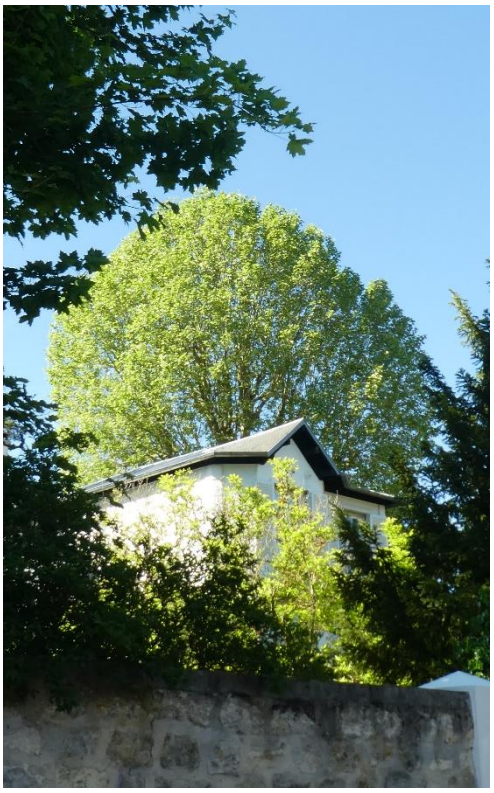
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-05

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	20, Chemin de la Côte d'Argent		
Repère cadastral	AD 361		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane à feuilles d'érables		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane s'élève sur une propriété privée de l'amorce du coteau Sud. Il est particulièrement visible depuis le coteau opposé et l'ensemble de l'axe montant de l'avenue Gambetta.
En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable et les coloris de son écorce marque le paysage.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des platanes : port ample et arrondi avec branches charpentières marquées.

Points particuliers :
-

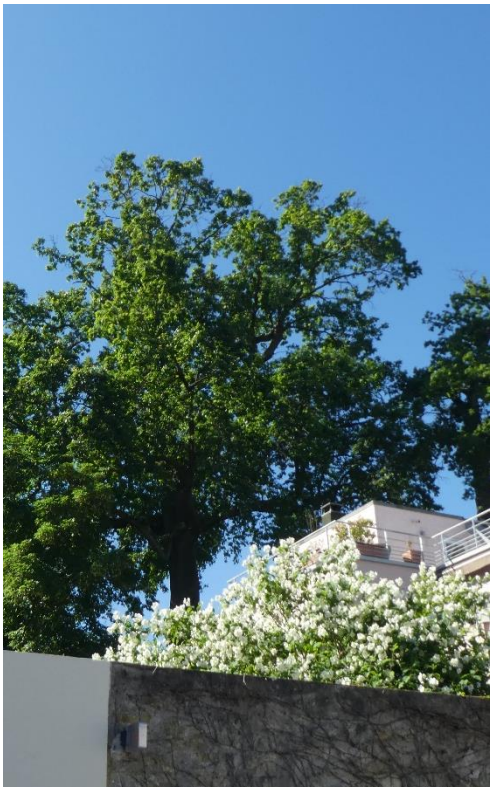
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-06

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	7, Rue de la Sablière		
Repère cadastral	AD 118		
Essence	*Quercus petraea* Chêne sessile ou chêne rouvre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port		
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Placé à mi-hauteur du coteau sud, au sein d'une propriété privée, ce chêne est particulièrement visible depuis le coteau opposé et est constitutif de la trame de l'ensemble architectural et paysager.
En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique : port ample et arrondi.

Points particuliers :
-

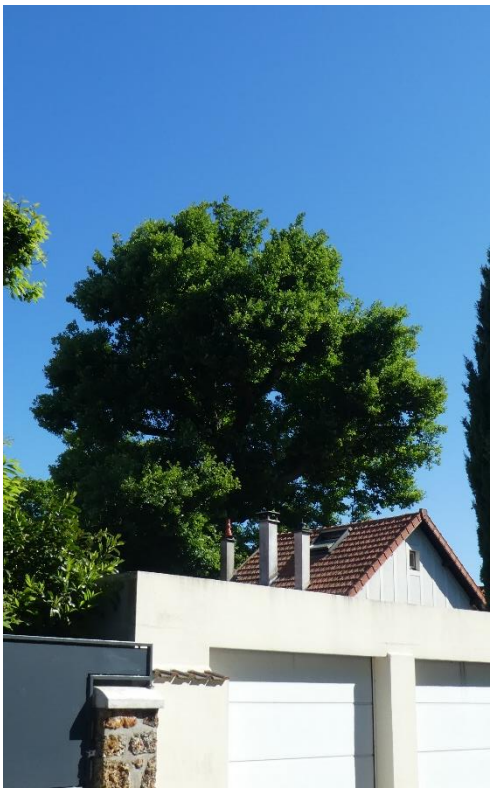
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-07

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	43, Rue de la Ronce		
Repère cadastral	AD 319		
Essence	*Quercus* Chêne		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce chêne s'élève sur une propriété privée. Il est particulièrement visible depuis le haut du coteau sud, qu'il domine de sa grande taille.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des chênes : port ample et arrondi.
En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable.

Points particuliers :
Le positionnement de ce chêne sur l'espace privé n'a pas permis de préciser son espèce (petraea ou robur)

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-08

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	33, Rue Pradier		
Repère cadastral	AC 531		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane à feuilles d'érables		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Placé en amont du coteau Nord, au sein d'une propriété renommée (Lieu de vie de Yehudi Menuhin), il est particulièrement visible depuis le coteau opposé et l'ensemble de l'axe montant de l'avenue Gambetta.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des platanes : port ample et arrondi.

En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable et les coloris de son écorce marque le paysage.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-09

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	31, Rue Pradier		
Repère cadastral	AC 467		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre se distingue de la masse boisée environnante par sa taille et par la couleur de son feuillage.
Il est visible de l'espace public et attire irrémédiablement l'œil.

Silhouette :
Sa silhouette est développée et dépendante de son environnement. Son haut houppier est large, tandis que la base est plus contrainte par la présence d'autres arbres.

Points particuliers :
Etant placé dans un ensemble arboré, la silhouette de ce hêtre s'est établie en fonction des autres sujets. Par conséquent, toute modification de l'ensemble de type bosquet, par des tailles ou élagage aura un impact sur la tenue et la durabilité du hêtre (modification de la prise au vent, mise à nue de point de faiblesse, etc.)

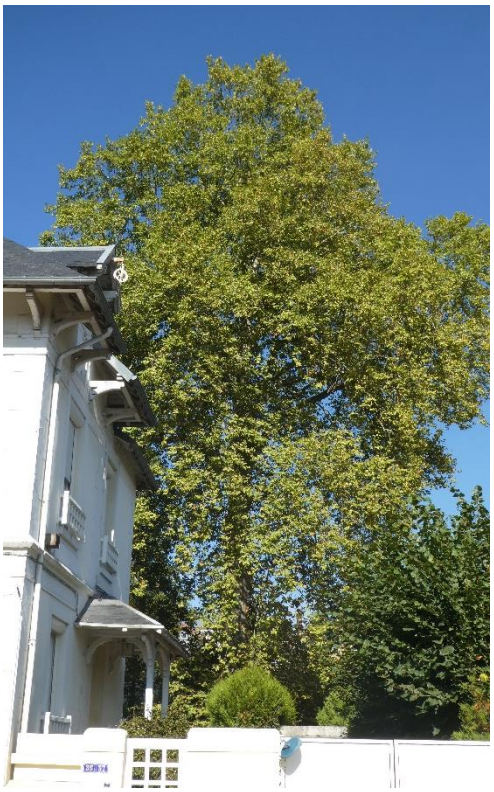
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-10

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	35-37, Rue de Sèvres		
Repère cadastral	AC 514		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane à feuilles d'érables		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Placé sur une parcelle privée, le long d'une des rues structurantes de Ville-d'Avray, ce platane est particulièrement visible depuis de nombreux points de vue de la commune.
Par sa taille, il domine l'ensemble du quartier de la rivière anglaise.

Silhouette :
L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des platanes : port ample et arrondi.
En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable et les coloris de son écorce marque le paysage.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-11

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Robert Schuman		
Repère cadastral	AH 241		
Essence	*Aesculus hippocastanum L* Marronnier commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	21m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans l'ensemble arboré du Parc Robert Schuman, ce marronnier est constitutif de la trame végétale du centre-ville. Accompagnant les bâtiments, il marque notamment les accès à la médiathèque.

Silhouette :
Ce marronnier se distingue par son port élevé composé d'un tronc dégagé et d'un houppier haut, constitué de branche charpentières distingues et régulières.

Points particuliers :
Les marronniers sont sensibles au chancre bactérien qui entraine un vieillissement prématuré de l'arbre.
En cas de remplacement, il peut être intéressant de le remplacer par son homologue rouge (*Aesculus x carnea)*, moins sensible.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-12

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Robert Schuman		
Repère cadastral	AH 144		
Essence	*Fagus sylvatica 'Purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	29m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans l'ensemble arboré du Parc Robert Schuman, ce hêtre pourpre est particulièrement marquant par l'emprise de sa couronne. Il est identitaire du centre-ville et marque l'esprit de livryens.
Il est un repère dans le parc, central et placé au croisement des cheminements.

Silhouette :
Son tronc court porte un houppier large, structuré et multi-flèche.

Points particuliers :
Plusieurs branches charpentières présentent des faiblesses et des dépérissements nécessitants une attention particulière. Bien que son emprise soit rendue inaccessible, la pérennité de l'arbre n'est pas assurée. MLA partie supérieure de la couronne est particulièrement abimée.

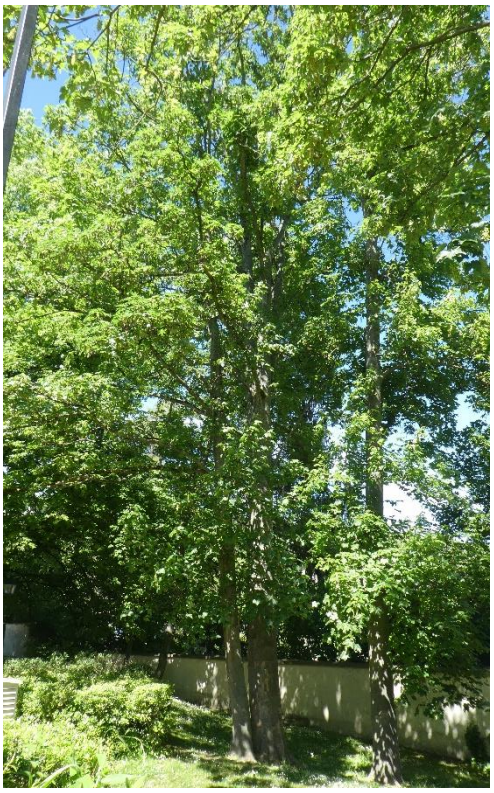
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-13

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Robert Schuman		
Repère cadastral	AH 144		
Essence	*Acer platanoides L.* Erable plane		
Critères			Précisions
	Dimension	X	28m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans l'ensemble arboré du Parc Robert Schuman, à proximité du restaurant l'Entr@cte, cet érable est un des nombreux sujets présents dans cet ensemble arboré. Il se distingue des autres par sa hauteur (environs 28m) qui lui permet de dominer l'ensemble du parc.

Silhouette :
Ce platane se distingue par son tronc divisé à la base, formé d'un rejet plus fin. Le houppier est alors densifié dès la base, lui donnant une silhouette particulière.

Points particuliers :
La silhouette particulière de ce sujet entraine la nécessité de prendre les deux troncs comme un ensemble, aussi bien pour la taille que pour les diagnostics phytosanitaires.

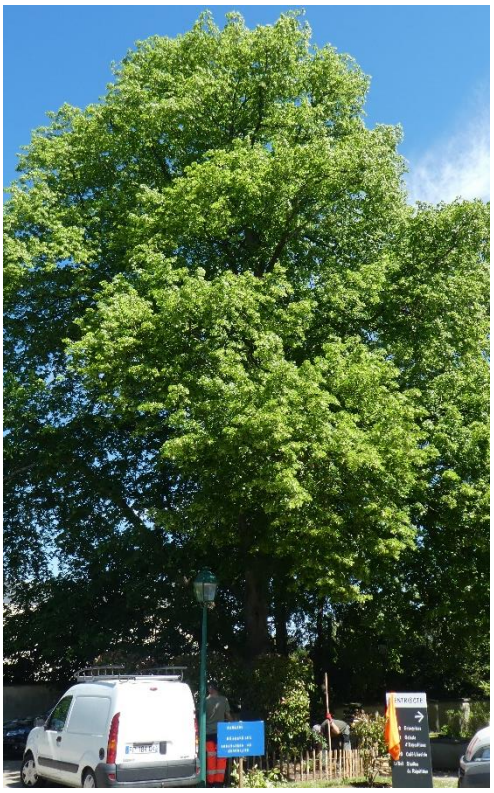
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-14

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Parc Robert Schuman		
Repère cadastral	AH 144		
Essence	*Tilia cordata Mill.* Tilleul à petites feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	X	26m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Situé dans l'ensemble arboré du Parc Robert Schuman, ce tilleul s'impose par son emplacement et son impressionnante taille.
Il marque notamment le début de la Rue de Versailles et l'entrée du pavillon maintenant occupée par le restaurant l'Entr@cte.

Silhouette :
Sa silhouette est caractéristique de son espèce : branche charpentières dessinées, houppiers arrondis, tronc large.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-15

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Mail du Docteur Bosvieux		
Repère cadastral			
Essence	*Ginkgo biloba* Arbre aux quarante écus		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge	X	
	Port		
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce ginkgo est en limite du parc Schuman et marque le début du mail du Docteur Bosvieux.

Silhouette :
Ce ginkgo biloba s'est développé en milieu contraint, le forçant à avoir un tronc courbe, se redressant en partie supérieure.
Possédant une flèche unique, il retrouve une architecture typique de cette espèce une fois le bâtiment dépassé (port pyramidale, a tendance colonnaire).

Points particuliers :
Plusieurs *Gingko biloba* observés sur la commune ayant été étêtés, mettant en danger leur pérennité et leur développement, nous rappelons que ce type de taille n'est absolument pas conseillée pour cette espèce et ne doit pas être reproduit.

Il s'agit d'un Gingko femelle. Par conséquent, la floraison est suivie d'une période d'ovulation particulièrement odorante et désagréable. En cas de remplacement par suite de décision d'abattage, il sera préférable de privilégier un sujet mâle.

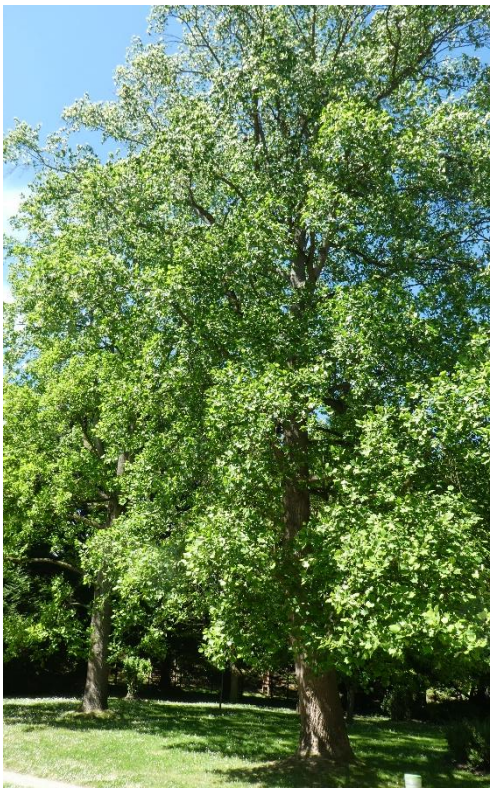
PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
- périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-16

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Allée du Grand Tulipier		
Repère cadastral	AH 184		
Essence	*Liriodendron tulipifera* Tulipier de Virginie		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	**2 sujets**
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce binôme de Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*) se distingue par le développement simultané de **deux sujets** d'âge semblable.
Comme plusieurs sites de la commune, l'allée prend le nom des sujets remarquables présents. L'allée du grand tulipier ne fait pas exception.

Silhouette :
La structure pyramidale et fléchée typique de cette espèce est maintenue et marquée. Toutefois, la proximité des deux sujets a entrainé une définition particulière de l'architecture de leur houppier, donnant ainsi un équilibre d'ensemble.

Points particuliers :
Les tulipiers sont des espèces dîtes d'avenir, résilientes et résistantes aux changements climatiques.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-17

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Mail Alphonse Lemerre		
Repère cadastral	-		
Essence	*Platanus x acerifolia* Platane à feuilles d'érables		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Site inscrit des Abords des étangs de Ville-d'Avray		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce platane s'élève sur l'espace public, au sein du mail Alphonse Lemerre. Il constitue un point d'appelle est structurant de l'ensemble arboré L'espace disponible a permis au sujet de conserver son architecture typique des platanes : port ample et arrondi.

Silhouette :
En hiver, sa silhouette et architecture est particulièrement observable et les coloris de son écorce marque le paysage.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-18

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence du Parc de Saint-Cloud		
Repère cadastral	AI 165		
Essence	*Tilia platyphyllos* Tilleul à grandes feuilles		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce tilleul est situé en bordure de la résidence du Parc de Saint-Cloud. Part la topographie du terrain, il est en surplomb du mur meulière et de la Rue de Versailles. Placé à une inflexion de la route, il est donc idéalement situé dans les cônes de vues des usagers.

Silhouette :
Ce tilleul a une silhouette très caractéristique de l'espèce : tronc dégagé, visible au-dessus du mur de meulière, et houppier rond, dessiné et architectural (hiérarchisation de branches charpentières, graduation dans la dimension des branches, etc.)

Points particuliers :
Son positionnement en surplomb de voirie nécessite une attention particulière. La taille et l'élagage de cet arbre ne devra pas se faire au détriment de son équilibre afin de permettre sa pérennité.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-19

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Résidence Parc Saint-Cloud		
Repère cadastral	AI 165		
Essence	*Ginkgo biloba* Arbre aux quarante écus		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge	X	
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce ginkgo biloba s'est développé en milieu ouvert lui permettant de conserver son architecture. Placé dans l'espace résidentiel, il est cependant visible depuis l'espace public, tout au cours de l'année, hiver compris.

Silhouette :
Possédant une flèche unique, il retrouve une architecture typique de cette espèce une fois le bâtiment dépassé (port pyramidale, a tendance colonnaire).

Points particuliers :
Plusieurs *Gingko biloba* observés sur la commune ayant été étêtés, mettant en danger leur pérennité et leur développement, nous rappelons que ce type de taille n'est absolument pas conseillée pour cette espèce et ne doit pas être reproduit.

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident

- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-20

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Collège La Fontaine du Roy 2, Rue de Marnes		
Repère cadastral	AB 348		
Essence	*Pinus nigra ssp. nigra var. 'Nigra'* Pin noir d'Autriche		
Critères			Précisions
	Dimension	X	27.5m
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Site inscrit du Bois de Fausses-Reposes		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce pin domine l'ensemble du collège et l'arrière du château. Par sa position privilégiée, il est rapidement discernable depuis le château et son parc, mais également depuis la rue de Marnes.

Silhouette :
Son architecture naturelle est conservée : forme élancée, flèche arrondie, branches charpentières de même dimension et dessinées.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-21

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	14, Avenue Thierry		
Repère cadastral	AB 327		
Essence	*Fagus sylvatica* Hêtre commun		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce très beau et grand hêtre, placé sur parcelle privée, domine l'avenue Thierry par sa taille. Il structure l'avenue et créé un point d'appel au-dessus de l'alignement de tilleuls taillés en rideau.

Silhouette :
Ce hêtre possède un tronc unique se divisant ensuite en 3 branches charpentière de taille importante. La silhouette de ce hêtre est particulièrement typique : tronc droit et haut, houppier développé, légèrement oblong et étiré en hauteur.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-22

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	27bis , Avenue Thierry		
Repère cadastral	AB 208		
Essence	*Fagus sylvatica 'purpurea'* Hêtre pourpre		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté		
	Historique	X	
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre se situe sur une parcelle privée. Par sa taille, il domine le bâti privé et est visible depuis l'espace public. La teinte de son feuillage l'impose en surimpression sur le coteau arboré en arrière-plan.

Silhouette :
Son architecture est conservée : forme fléchée, branches charpentières de même dimension et formant ainsi une imposante colonne régulière.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



VILLE-D'AVRAY

VDA-AR-23

Critère d'identification

Code de l'Urbanisme, article L. 151-19

Adresse	Cimetière, Allée du Souvenir Français		
Repère cadastral	AB 125		
Essence	*Fagus sylvatica 'Pendula'* Hêtre pleureur		
Critères			Précisions
	Dimension	X	
	Âge		
	Port	X	
	Rareté	X	
	Historique		
	Paysager	X	
Protection existante	Aucune		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Insertion paysagère :
Ce hêtre pleureur est particulièrement bien développé. Situé dans l'enceinte du cimetière, il a pu se développer à son aise, sans contraintes physiques limitant la retombée des branches. Placé à l'angle des allées principale, il est idéalement situé et retranscrit les paysages typiques des cimetières français.

Silhouette :
Le port retombant de ce hêtre est très bien mené et conservé.

Points particuliers :
-

PRESCRIPTIONS

- Les capacités de développement racinaire et du houppier (ramure) doivent être maintenues en cas d'implantation de nouvelle(s) construction(s) ou d'aménagement(s) impliquant la modification du sol :
  - périmètre de protection : 6 mètres

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire sur l'état de santé de l'arbre afin de suivre sa croissance, d'assurer sa longévité, de prévenir des maladies et d'éviter tout incident
- Un port libre est à privilégier. Si un élagage ou ébranchage est nécessaire, cette opération sera de préférence réalisée par une entreprise qualifiée et certifiée dans ce domaine (CS Arboriste Elagueur ou diplôme d'Etat équivalent).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arbres repères

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

GRAND PARIS SEINE OUEST

Arbres repères		
Nom	Nom de la voie	Numéro de voie
VDA-AI-01	Chemin Desvallières	1
VDA-AI-02	Chemin Desvallières	1
VDA-AI-03	Chemin Desvallières	1
VDA-AI-04	Rue de Sèvres	71
VDA-AI-05	Parc de Lesser	
VDA-AI-06	Rue Corot	78
VDA-AI-07	Rue Pradier	23
VDA-AI-08	Rue Pradier	23
VDA-AI-09	Rue Corot	70
VDA-AI-10	Avenue de Balzac	59
VDA-AI-11	Rue Jules Poussin	12
VDA-AI-12	Rue Corot	49
VDA-AI-13	Rue de Saint Cloud	58
VDA-AI-14	Rue Corot	26
VDA-AI-15	Chemin de la Côte d'Argent	9
VDA-AI-16	Chemin de la Côte d'Argent	16
VDA-AI-17	Chemin de la Côte d'Argent	28
VDA-AI-18	Rue des Bois	25
VDA-AI-19	Rue du Cottage	21
VDA-AI-20	Rue du Cottage	25
VDA-AI-21	Centre sportif	
VDA-AI-22	Parking Malglaive	
VDA-AI-23	Place Charles de Gaulle	
VDA-AI-24	Allée Boris Vian	1
VDA-AI-25	Rue Grange Fontenelle	8
VDA-AI-26	Rue Grange Fontenelle	8
VDA-AI-27	Rue de Marnes	1
VDA-AI-28	Rue de Marnes	9
VDA-AI-29	Avenue Thierry	10
VDA-AI-30	Avenue Thierry	25
VDA-AI-31	Rue Neuve Thierry	12
VDA-AI-32	Avenue Thierry	29
VDA-AI-33	Avenue Thierry	36
VDA-AI-34	Mail Alphonse Lemerre	
VDA-AI-35	Rue de Versailles	71
VDA-AI-36	Rue de Versailles	175
VDA-AI-37	Rue de Versailles	211
VDA-AI-38	Rue de Versailles	211

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Nom	Adresse		Photos	Description
VDA-AI-01	1	Chemin Desvallières		Tilleul
VDA-AI-02	1	Chemin Desvallières		Tilleul
VDA-AI-03	1	Chemin Desvallières		Marronnier d'Inde

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-04	71	Rue de Sèvres		Résineux
VDA-AI-05		Parc de Lesser		Cèdre de l'Atlas
VDA-AI-06	78	Rue Corot		Hêtre pourpre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-07	23	Rue Pradier		Marronnier d'Inde
VDA-AI-08	23	Rue Pradier		Marronnier d'Inde
VDA-AI-09	70	Rue Corot		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-10	59	Avenue de Balzac		Frêne commun
VDA-AI-11	12	Rue Jules Poussin		Cèdre de l'Himalaya
VDA-AI-12	49	Rue Corot		Hêtre pourpre

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-13	58	Rue de Saint Cloud		Cèdre du Liban
VDA-AI-14	26	Rue Corot		Eucalyptus
VDA-AI-15	9	Chemin de la Côte d'Argent		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-16	16	Chemin de la Côte d'Argent		Cèdre du Liban
VDA-AI-17	28	Chemin de la Côte d'Argent		Hêtre pourpre
VDA-AI-18	25	Rue des Bois		Résineux

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-19	21	Rue du Cottage		Cèdre de l'Atlas
VDA-AI-20	25	Rue du Cottage		Epicéa commun
VDA-AI-21		Centre sportif		Cèdre de l'Atlas

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-22		Parking Malglaive		Catalpa commun
VDA-AI-23		Place Charles de Gaulle		Cèdre de l'Atlas
VDA-AI-24	1	Allée Boris Vian		Platane à feuille d'érable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-25	8	Rue Grange Fontenelle		Cèdre de l'Atlas
VDA-AI-26	8	Rue Grange Fontenelle		If
VDA-AI-27	1	Rue de Marnes		Platane à feuille d'érable

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-28	9	Rue de Marnes Rue		Cèdre du Liban
VDA-AI-29	10	Avenue Thierry		Cèdre
VDA-AI-30	25	Avenue Thierry		Séquoia géant

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-31	12	Rue Neuve Thierry		If
VDA-AI-32	29	Avenue Thierry		Pin
VDA-AI-33	36	Avenue Thierry		Pin noir d’Autriche

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-34		Mail Alphonse Lemerre		Marronnier d'Inde
VDA-AI-35	71	Rue de Versailles		Séquoia géant
VDA-AI-36	175	Rue de Versailles		Chêne

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

VDA-AI-37	211	Rue de Versailles		Marronnier d'Inde
VDA-AI-38	211	Rue de Versailles		Catalpa

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20250625-C2025-06-05-5-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

4- Zonage règlementaire

4.3.i. Cahier des espaces écologiques et/ou paysagers protégés

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 11 décembre 2024 approuvant le projet de PLUi



GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT CHAVILLE ISSY-LES-MOULINEAUX MARNES-LA-COQUETTE MEUDON SÈVRES VANVES VILLE-D'AVRAY

Sommaire

Boulogne-Billancourt	4
Chaville	67
Issy-les-Moulineaux	139
Marnes-la-Coquette	188
Meudon	201
Sèvres	260
Vanves	280
Ville-d'Avray	311

Les références cadastrales et adresses sont mentionnées à titre indicatif.

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_1



Surface

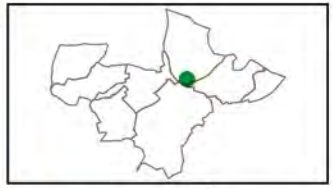
1889 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD159 Par., BD192 Par., BD193 Par., BD62 Par.

Adresse(s)

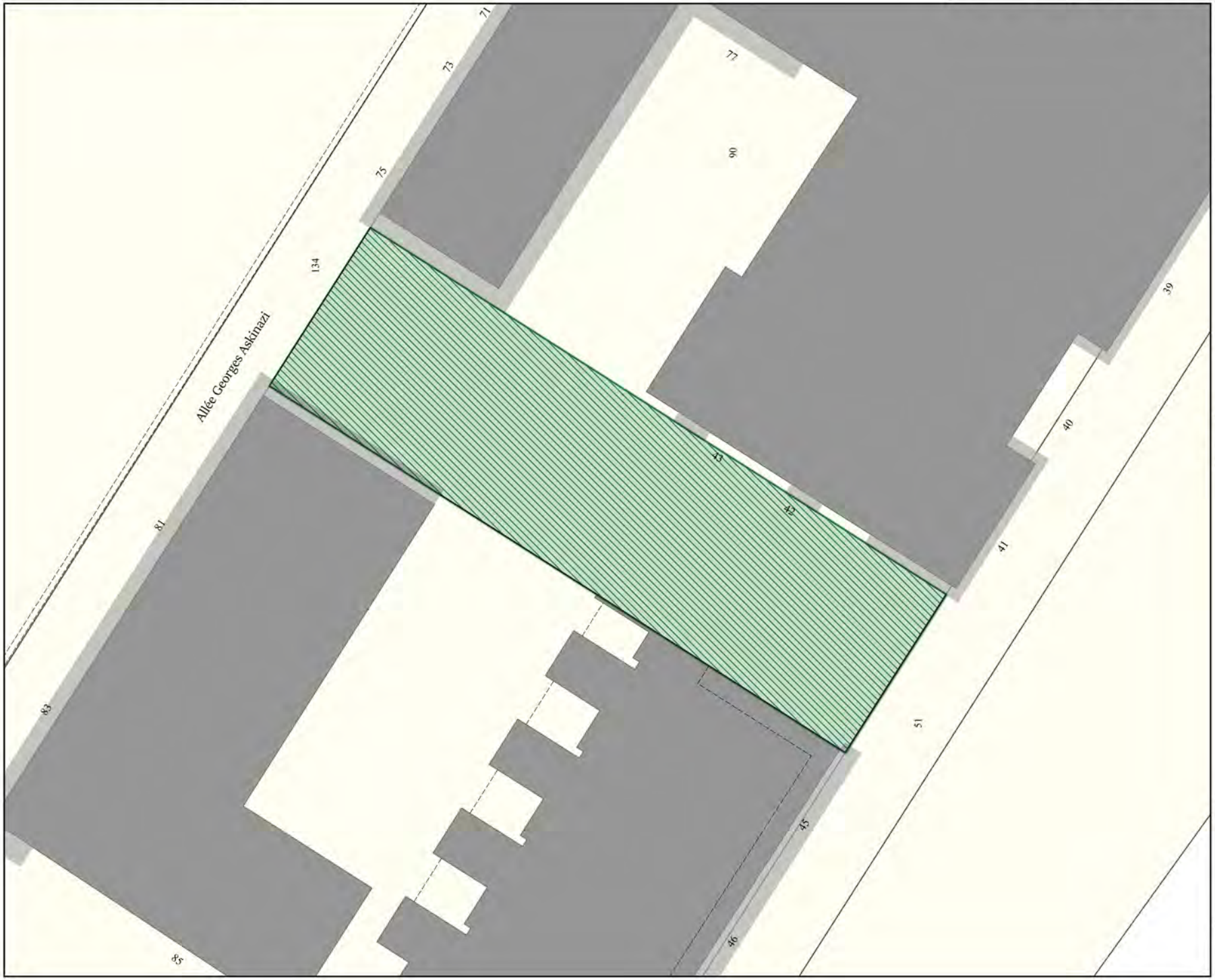
Quai Georges Gorse



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

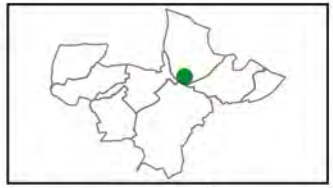
Continuités paysagères et passages - BOU_C_2



Surface
1233 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
BD134 Par., BD51 Par., BD89 Par., BD90 Par.	

Adresse(s)
Allée Geogres Askinazi



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_3



Surface

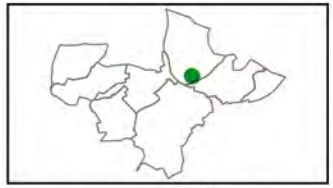
2146 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD152 Par., BD153 Par., BD193 Par., BD98 Par.

Adresse(s)

22, 32 Avenue Pierre Lefaucheux; 19 Traverse Jules Guesde



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_4



Surface

1380 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD142 Par., BD48 Par., BD65 Par., BD66 Par.

Adresse(s)

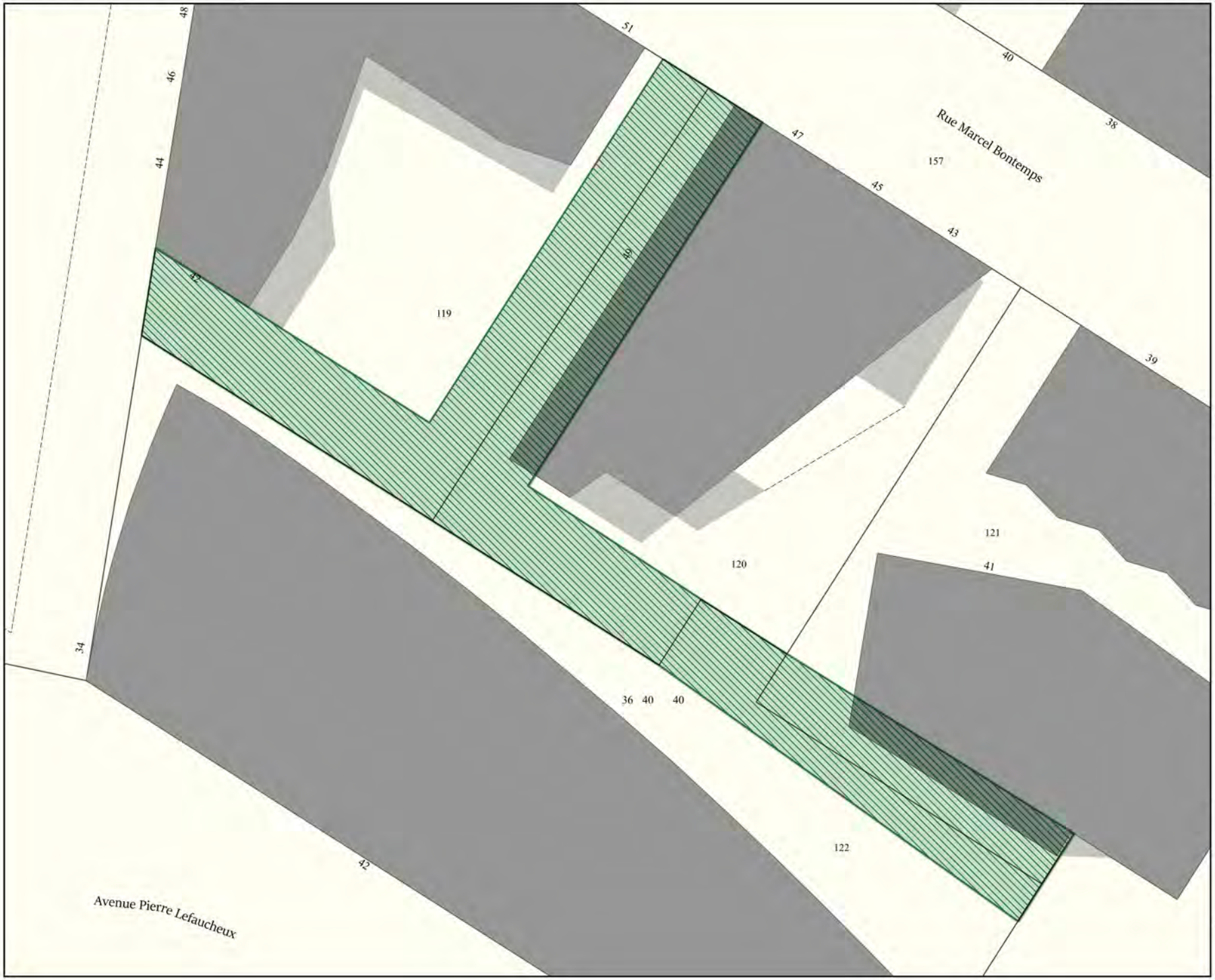
95 Allée Georges Askinazi; Quai Georges Besse; 60 Quai Georges Gorse



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_5



Surface

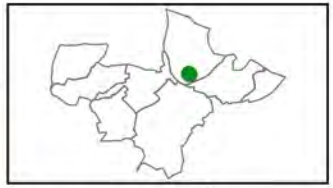
1359 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD119 Par., BD120 Par., BD121 Par., BD122 Par., BD156 Par., BD157 Par.

Adresse(s)

48, 52 Avenue Emile Zola; 36 Avenue Pierre Lefaucheux; 41, 45, 53 Rue Marcel Bontemps



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

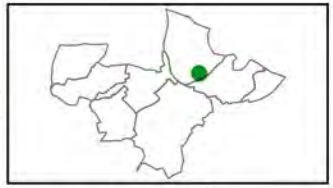
Continuités paysagères et passages - BOU_C_6



Surface
1524 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
BH208 Par.	

Adresse(s)
22 Rue Yves Kermen



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_7



Surface

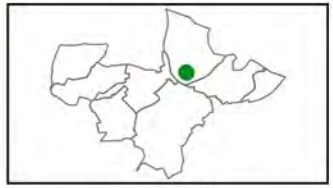
2162 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD129 Par., BD158 Par., BD49 Par., BD84 Par., BD85 Par., BD86 Par.

Adresse(s)

35 Avenue Emile Zola; 48 Avenue Pierre Lefaucheux; 70 Rue Marcel Bontemps



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_8



Surface

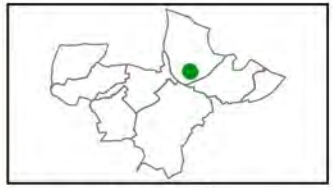
4082 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

BD107 Par., BD123 Par., BD124 Par., BD148 Par., BD149 Par., BD150 Par., BD151 Par., BD156 Par., BD157 Par., BD99 Par.

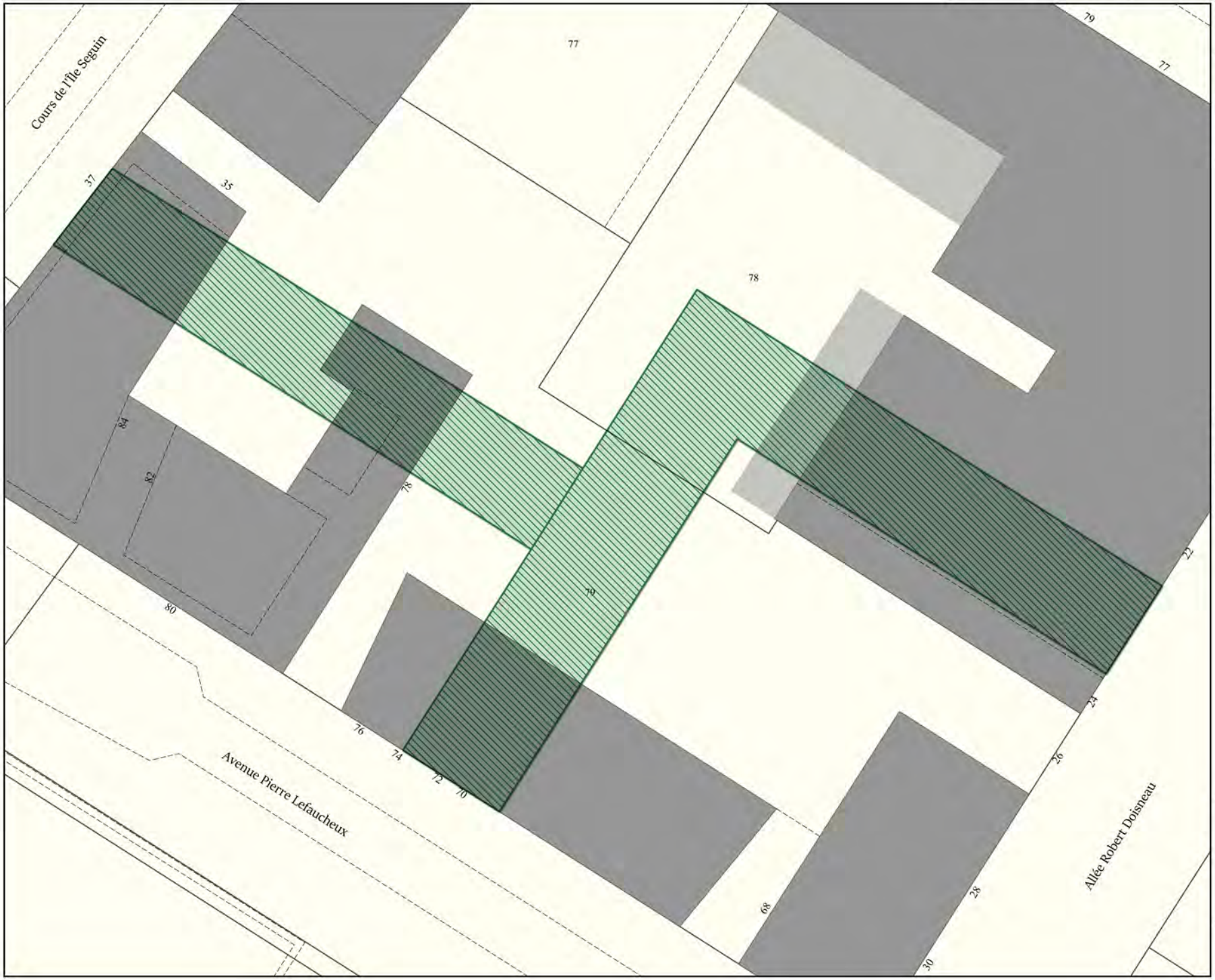
Adresse(s)

52 Avenue Emile Zola; 40, 53 Rue Marcel Bontemps; 49, 59, 65, 81 Rue Yves Kermen; 14, 16 Traverse Jules Guesde



Échelle 1:1000

Continuités paysagères et passages - BOU_C_9



Surface

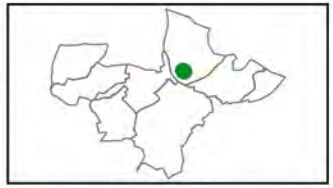
1557 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD137 Par., BD78 Par., BD79 Par., BD92 Par.

Adresse(s)

21 Allée Robert Doisneau; 12 Cours de l'Ile Seguin



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Jardins et espaces cultivés - BOU_J_1



Surface

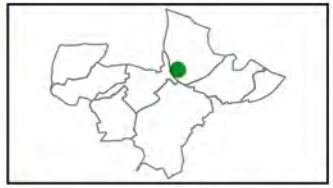
1071 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AZ27 Par., AZ36 Par.

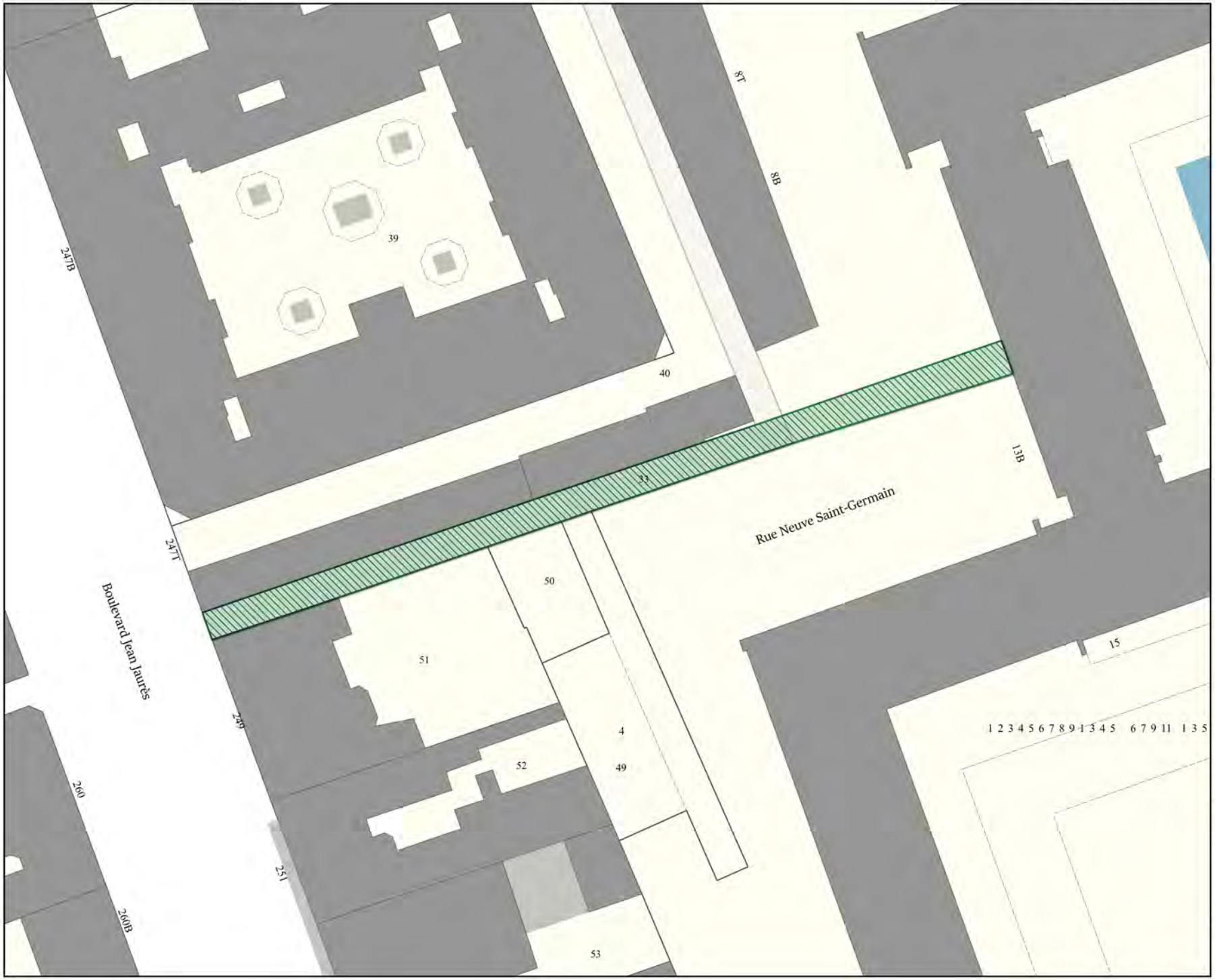
Adresse(s)

74 Rond-Point du Pont de Sèvres; 1830 Rue du Vieux Pont de Sèvres



Échelle 1:500

Continuités paysagères et passages - BOU_C_10



Surface

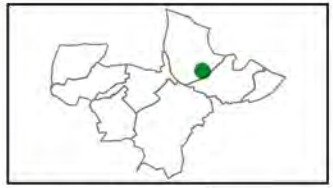
244 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BK124 Par., BK33 Par., BK40 Par., BK51 Par.

Adresse(s)

15 Avenue Pierre Grenier; 247 ter, 249 Boulevard Jean Jaurès



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_11



Surface

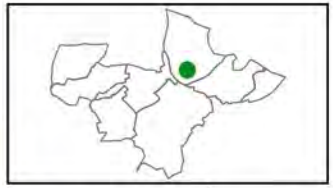
1599 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD135 Par., BD158 Par., BD27 Par., BD37 Par., BD80 Par., BD81 Par., BD82 Par., BD83 Par.

Adresse(s)

16, 17 Allée Robert Doisneau; 35 Avenue Emile Zola; 83, 85 Rue Yves Kermen



Échelle 1:1000

Continuités paysagères et passages - BOU_C_12



Surface

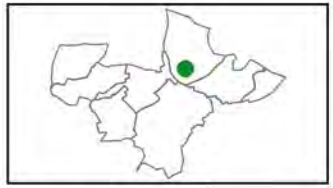
1837 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD135 Par., BD34 Par., BD69 Par., BD70 Par., BD71 Par., BD72 Par., BD73 Par., BD74 Par., BD75 Par., BD76 Par., BD92 Par.

Adresse(s)

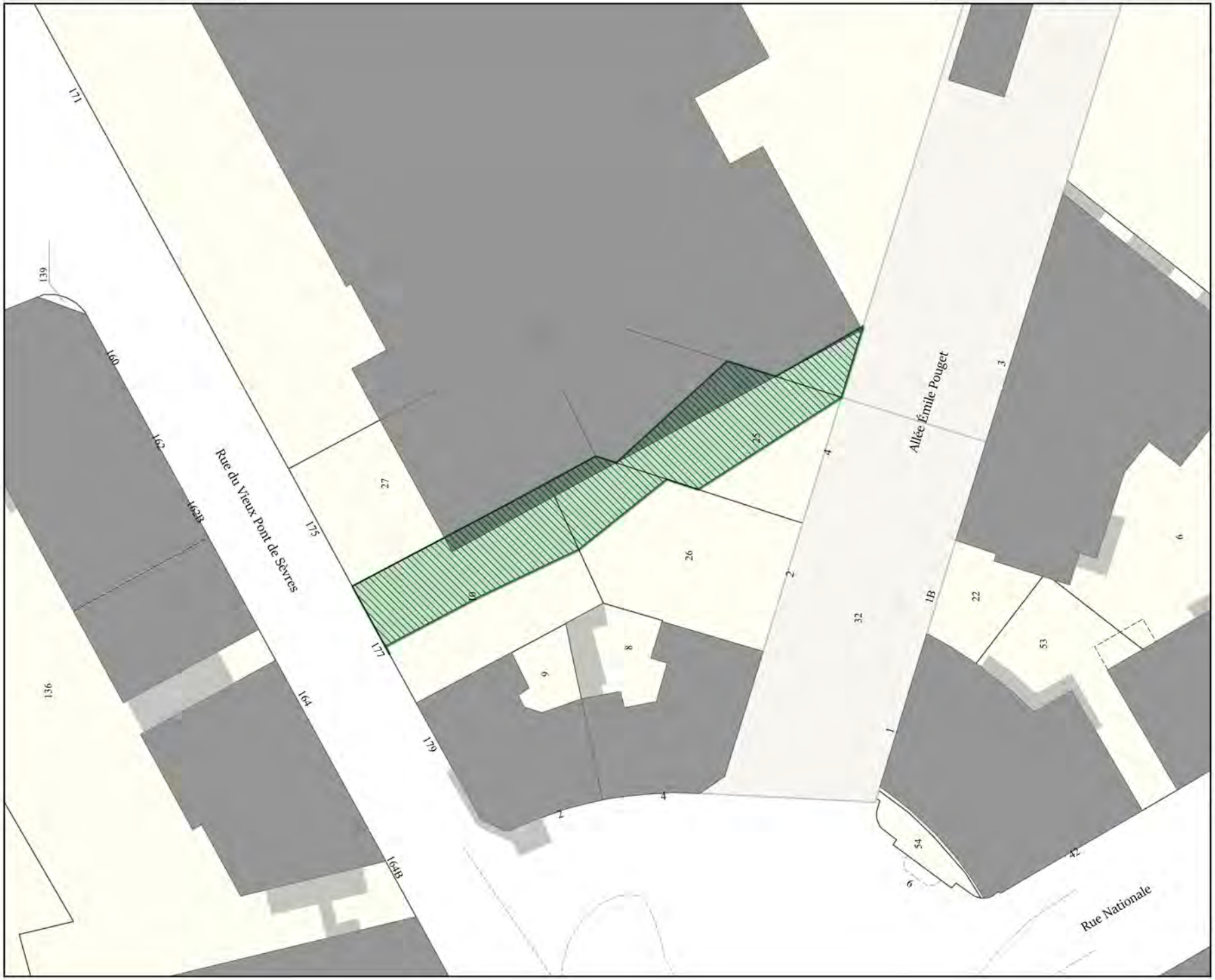
16 Allée Robert Doisneau; 12, 17 Cours de l'Ile Seguin; 89, 91, 93 Rue Yves Kermen



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_13



Surface

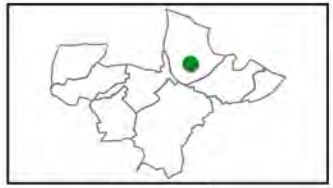
354 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BE10 Par., BE11 Par., BE25 Par., BE26 Par., BE27 Par., BE31 Par.

Adresse(s)

6 Allée Emile Pouget; 167, 175, 177 Rue du Vieux Pont de Sèvres



Échelle 1:500

Continuités paysagères et passages - BOU_C_14



Surface

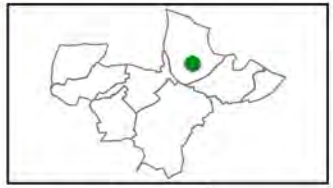
958 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

BE11 Par., BE14 Par.

Adresse(s)

163, 167 Rue du Vieux Pont de Sèvres



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_15



Surface

392 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BM114 Par., BM140 Par., BM55 Par., BM57 Par., BM86 Par., BM94 Par.

Adresse(s)

47 Boulevard de la République; 47 Rue du Dôme; 76, 80 Rue du Point du Jour



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_16



Surface

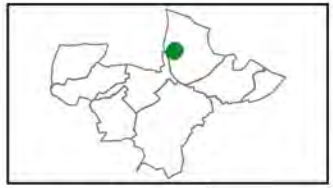
1099 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE110 Par., AE51 Par., AE75 Par., AE76 Par., AE77 Par.

Adresse(s)

66 Rue de Bellevue; 188 qua, 190 Rue Gallieni



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

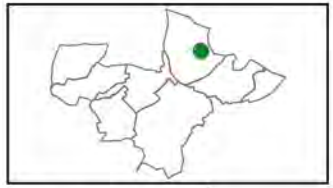
Continuités paysagères et passages - BOU_C_17



Surface
39 m²

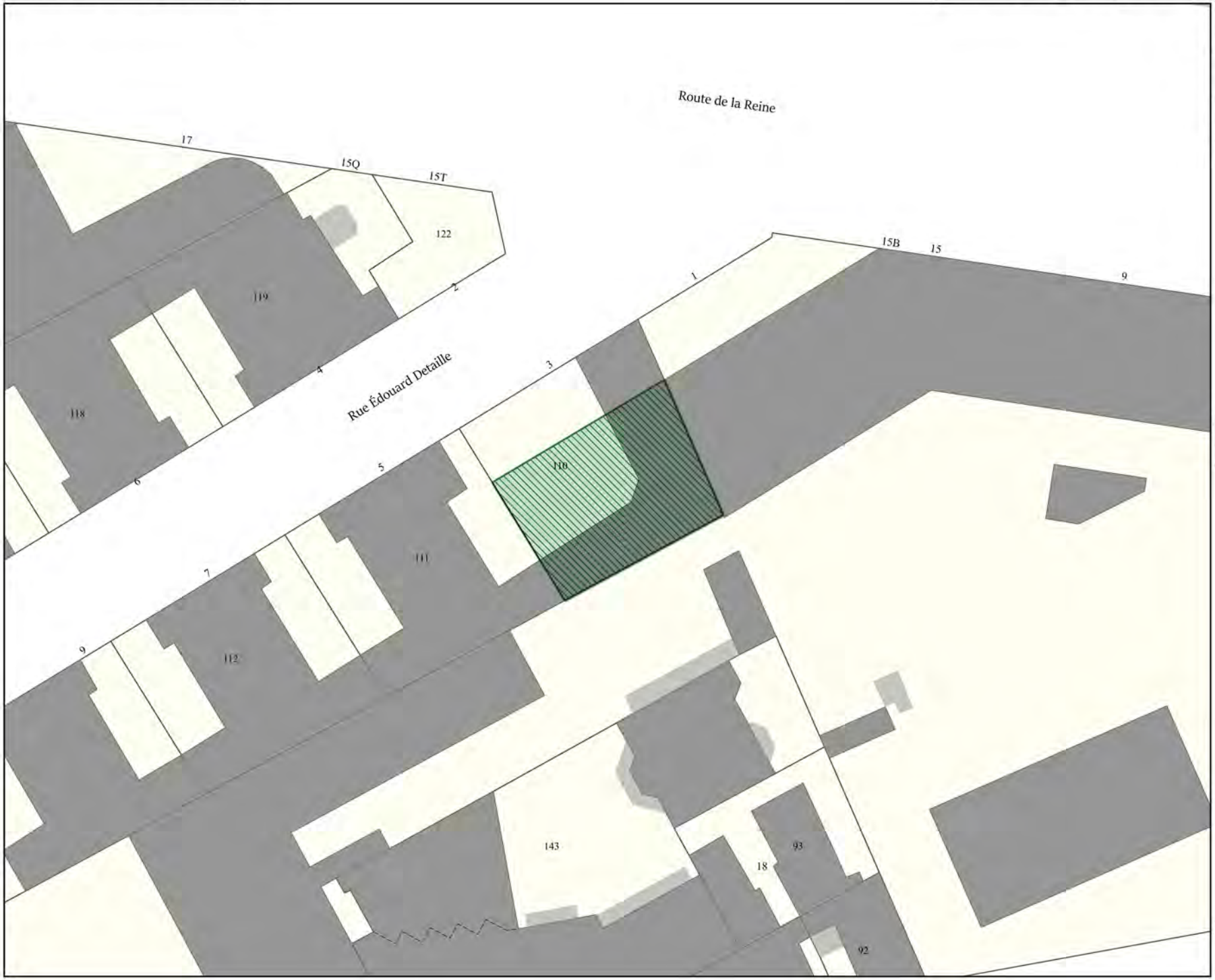
Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR152 Par., AR159 Par., AR160 Par.	

Adresse(s)
70 Avenue Edouard Vaillant; 24 Rue Emile Landrin



Échelle 1:500

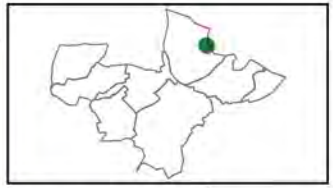
Continuités paysagères et passages - BOU_C_18



Surface
261 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
X110 Par., X111 Par., X144 Par.	

Adresse(s)
3, 5 Rue Edouard Detaille; 36 Rue Gallieni



Échelle 1:500

Continuités paysagères et passages - BOU_C_19



Surface

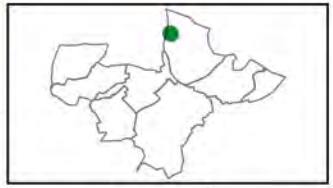
3321 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

C12 Par., C18 Par., C24 Par., C30 Par., D1 Par.

Adresse(s)

10, 11, 15 Quai du Quatre Septembre; 11, 13 bis Rue des Abondances



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Continuités paysagères et passages - BOU_C_20



Surface

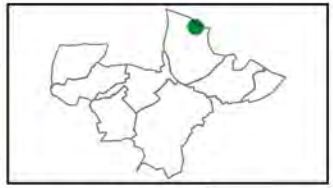
439 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

S107 , S132 Par., S138 Par.

Adresse(s)

Passage des Nymphéas; 12, 14 Rue Claude Monet



Échelle 1:500

Continuités paysagères et passages - BOU_C_21



Surface

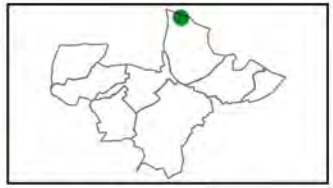
11565 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

A16 Par., A23 Par., A29 , A30 Par.

Adresse(s)

1 ter Boulevard Anatole France; 28 Quai du Quatre Septembre



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

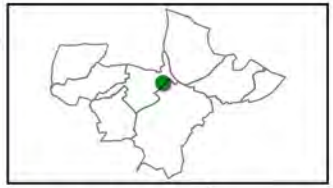
Espace végétalisé - BOU_V_1



Surface
1458 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AH103 Par., AH104 Par., AH246 Par.	

Adresse(s)
2 Rue Emmanuel Giraud



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_2



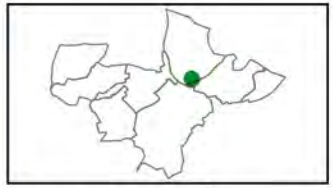
Surface

16563 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD160 , BD161 Par., BD164 , BD165 , BI39 Par., BI42 Par., BI44

Adresse(s)



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_3



Surface
3718 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
BD105 Par., BD193 Par.	

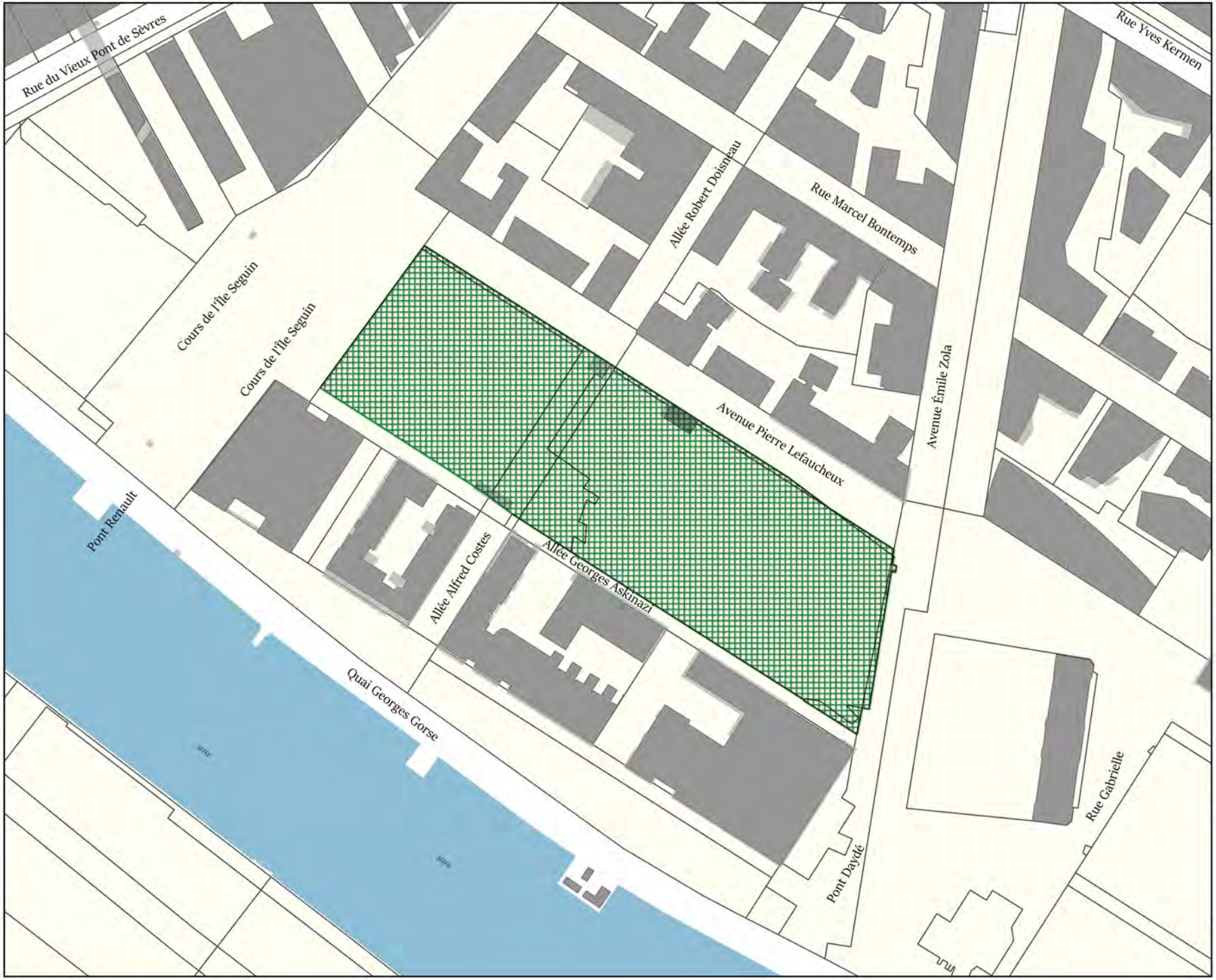
Adresse(s)



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_4



Surface

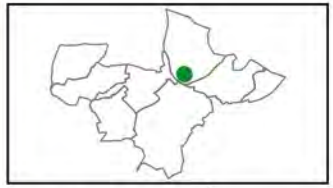
25686 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BD112 , BD114 Par., BD130 , BD131 , BD132 , BD133 , BD139 , BD145 , BD48 Par.

Adresse(s)

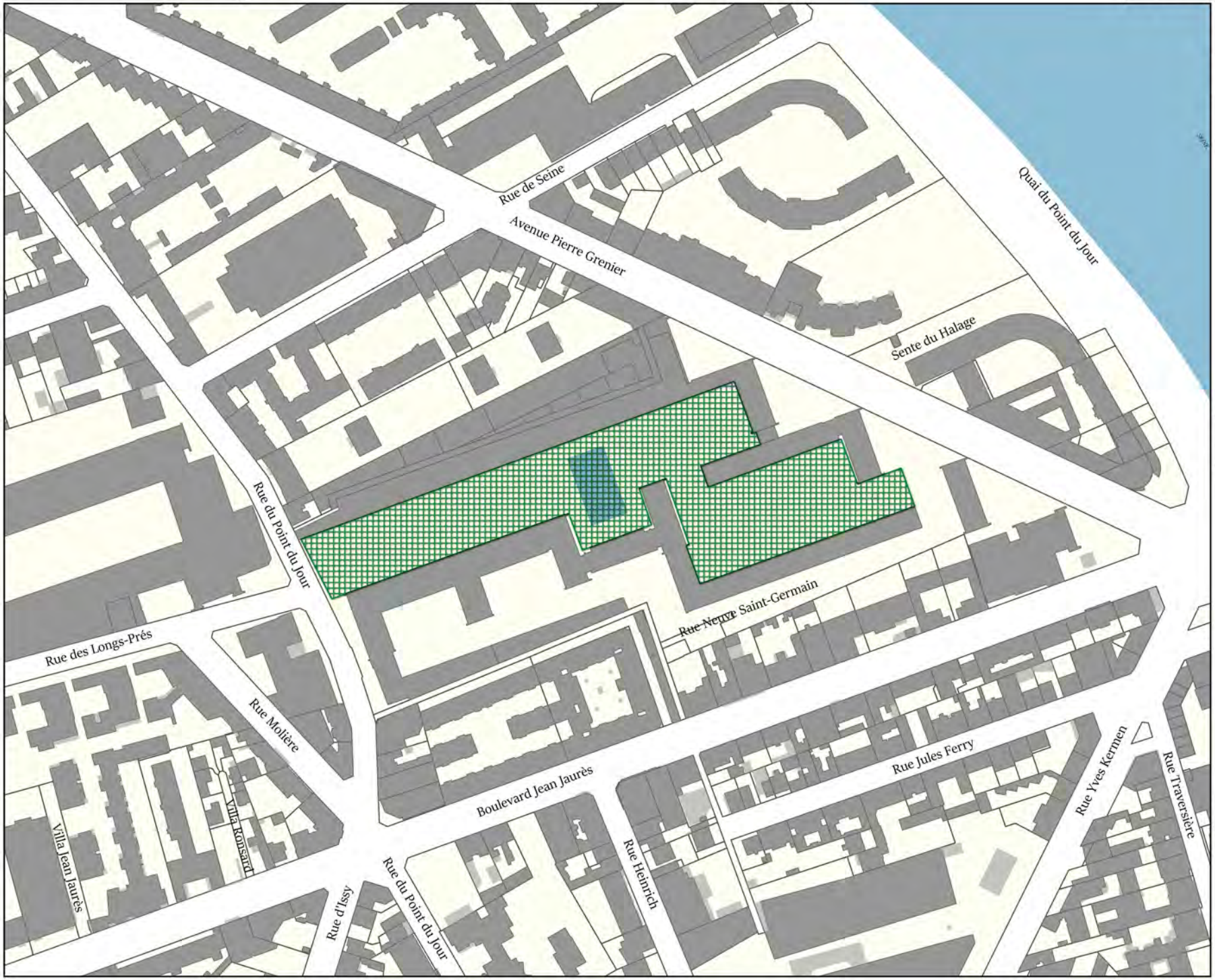
95 Allée Georges Askinazi; 10 Avenue Emile Zola



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_5



Surface
12607 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
BK124 Par.	

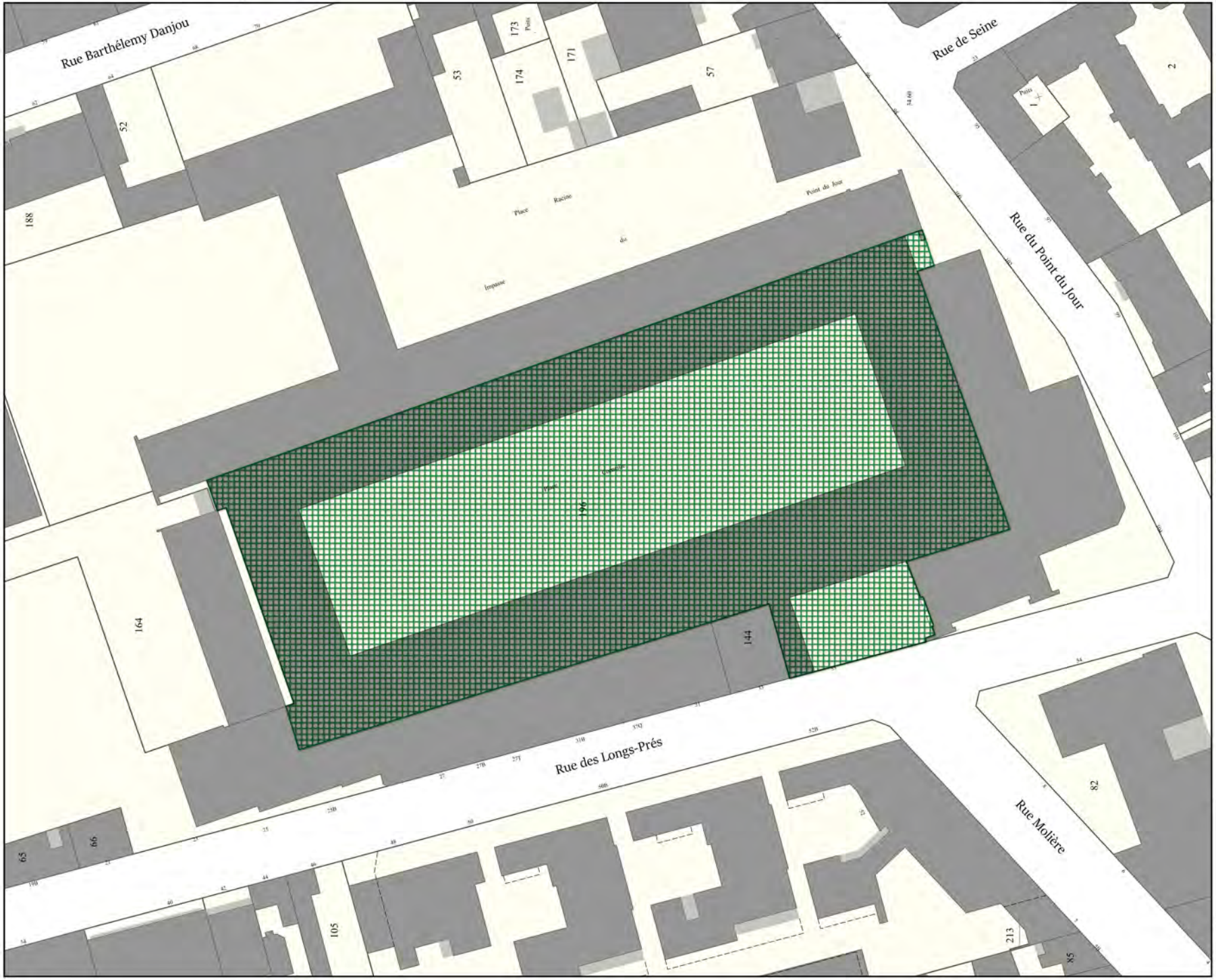
Adresse(s)
15 Avenue Pierre Grenier



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

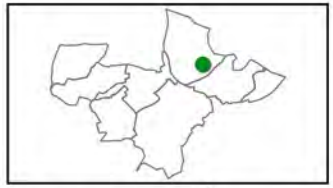
Espace végétalisé - BOU_V_6



Surface
8907 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
BL144 Par., BL164 Par., BL196 Par.	

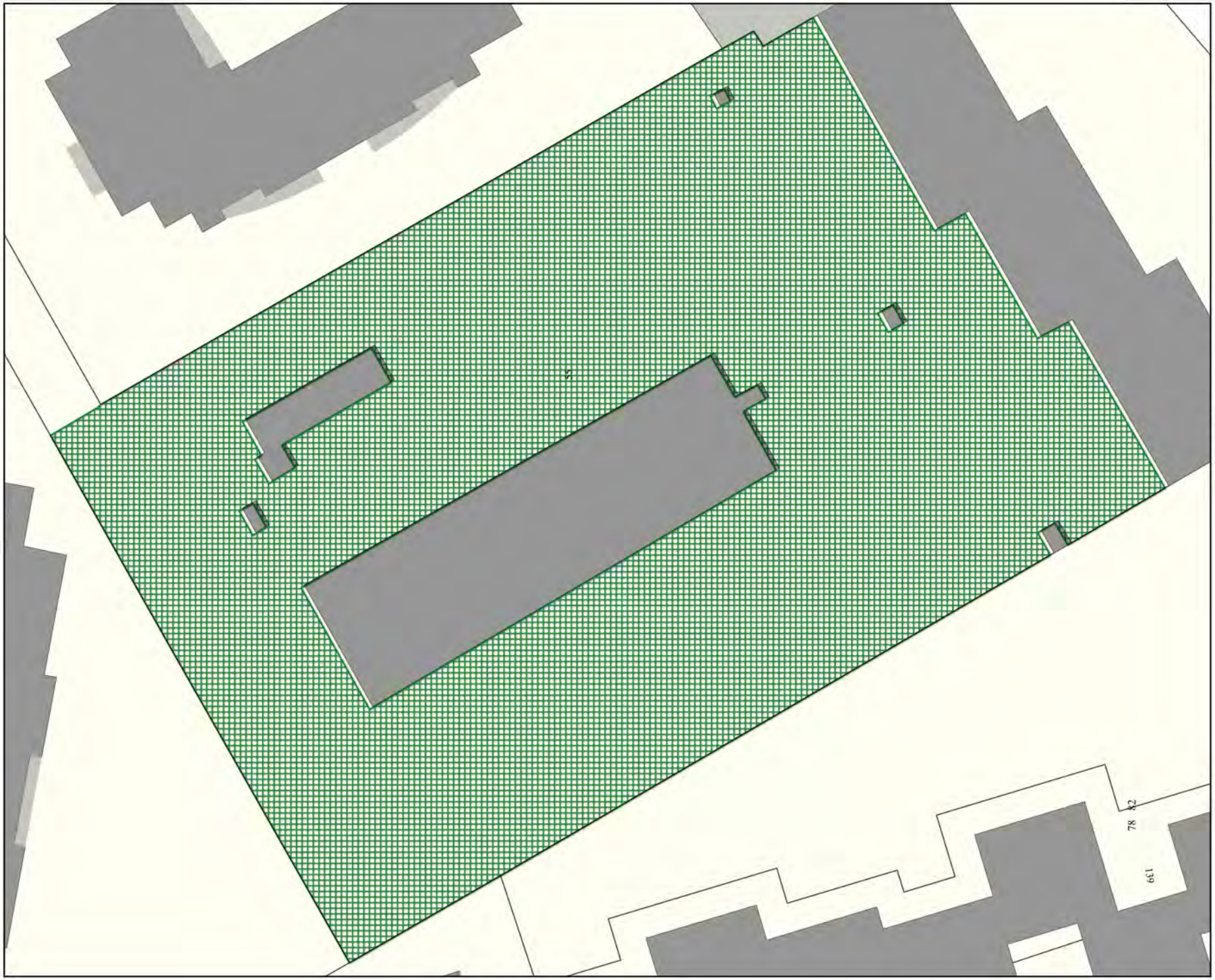
Adresse(s)
Impasse du Point du Jour; 33 Rue des Longs Prés; 102 bis Rue du Point du Jour



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_7



Surface

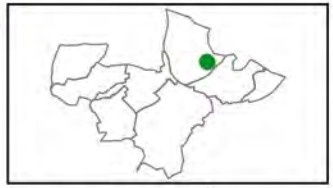
4544 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BM108 Par., BM140 Par., BM52 Par., BM55 Par., BM86 Par., BM93 Par.

Adresse(s)

45 Boulevard de la République; 68, 76, 80 Rue du Point du Jour; 120 Rue Thiers



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_8



Surface

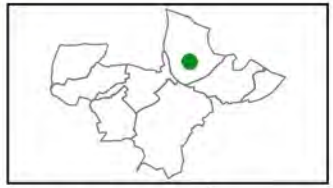
2112 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AV131 Par., AV132 Par., AV133 Par., AV134 Par., AV135 , AV136 Par., AV137 Par., AV138 Par.

Adresse(s)

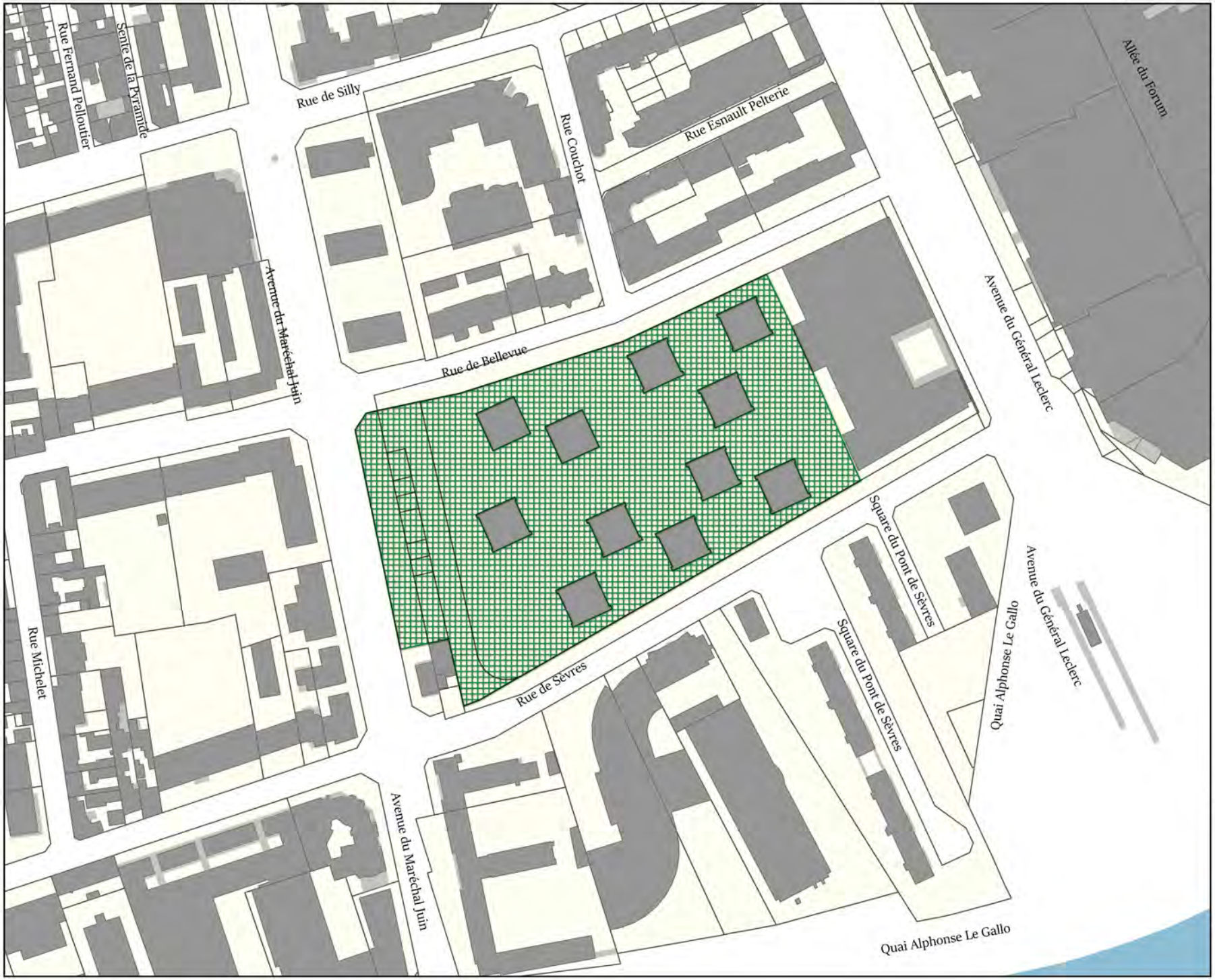
27 ter Avenue du Général Leclerc; 6, 8 bis, 10, 16 Rue Heyrault



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_9



Surface

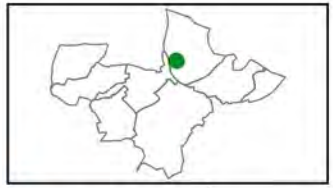
24359 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL117 , AL118 , AL119 Par., AL150 Par., AL151 , AL153 Par., AL154 Par., AL49 , AL50 , AL53 , AL54 , AL98 Par.

Adresse(s)

106, 116 Rue de Bellevue; 7 Villa des Semeurs



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_10



Surface

5879 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BQ172 Par., BQ221 Par., BQ222 Par., BQ4 Par., BQ5 Par., BQ87 Par., BQ92 Par.

Adresse(s)

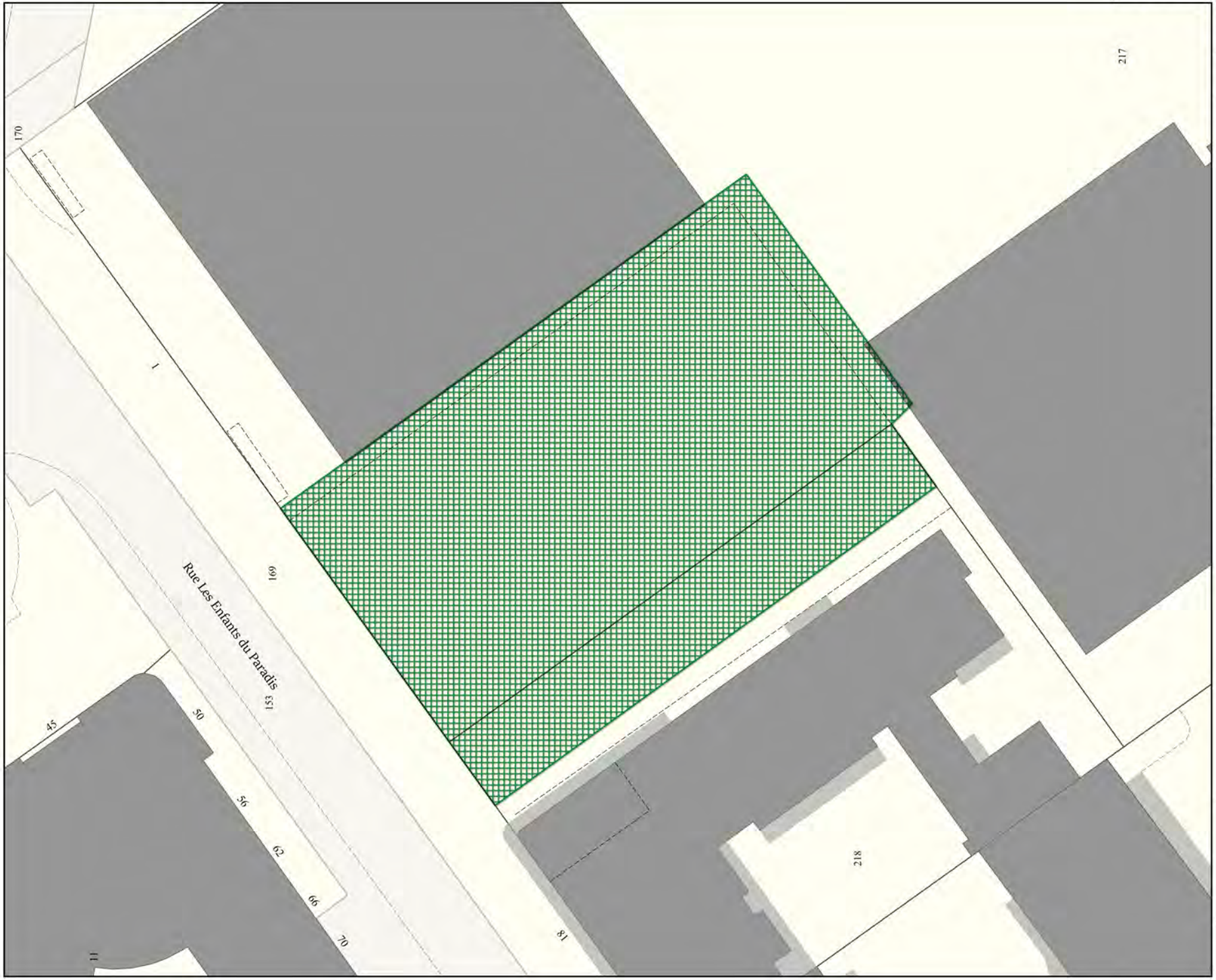
14 Boulevard de la République; 7, 9, 11 Rue du Fief; 67 bis Rue du Point du Jour



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_11



Surface

1991 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

BQ169 Par., BQ217 Par., BQ218 Par.

Adresse(s)

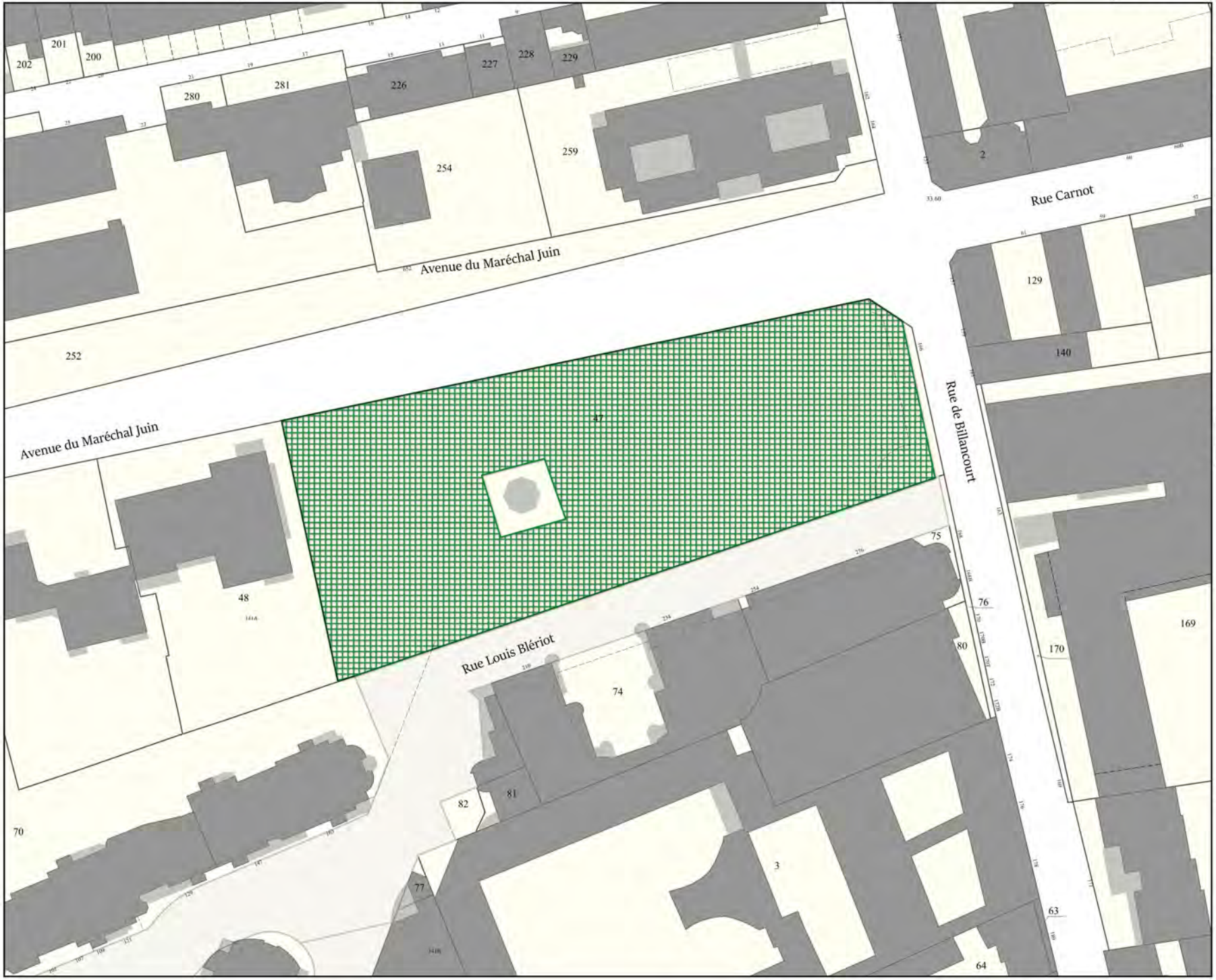
18 Quai du Point du Jour; 81 Rue Les Enfants du Paradis



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

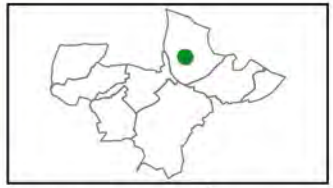
Espace végétalisé - BOU_V_12



Surface
5352 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AN47 Par., AN48 Par.	

Adresse(s)
607, 691 Avenue du Maréchal Juin



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_13



Surface

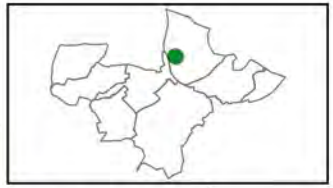
6341 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK100 Par., AK146 Par., AK188 Par., AK209 Par., AK212 Par., AK213 Par., AK223 Par., AK78 Par., AK79 Par., AK80 Par., AK82 Par., AK83 Par., AK84 Par., AK86 Par., AK91 Par.

Adresse(s)

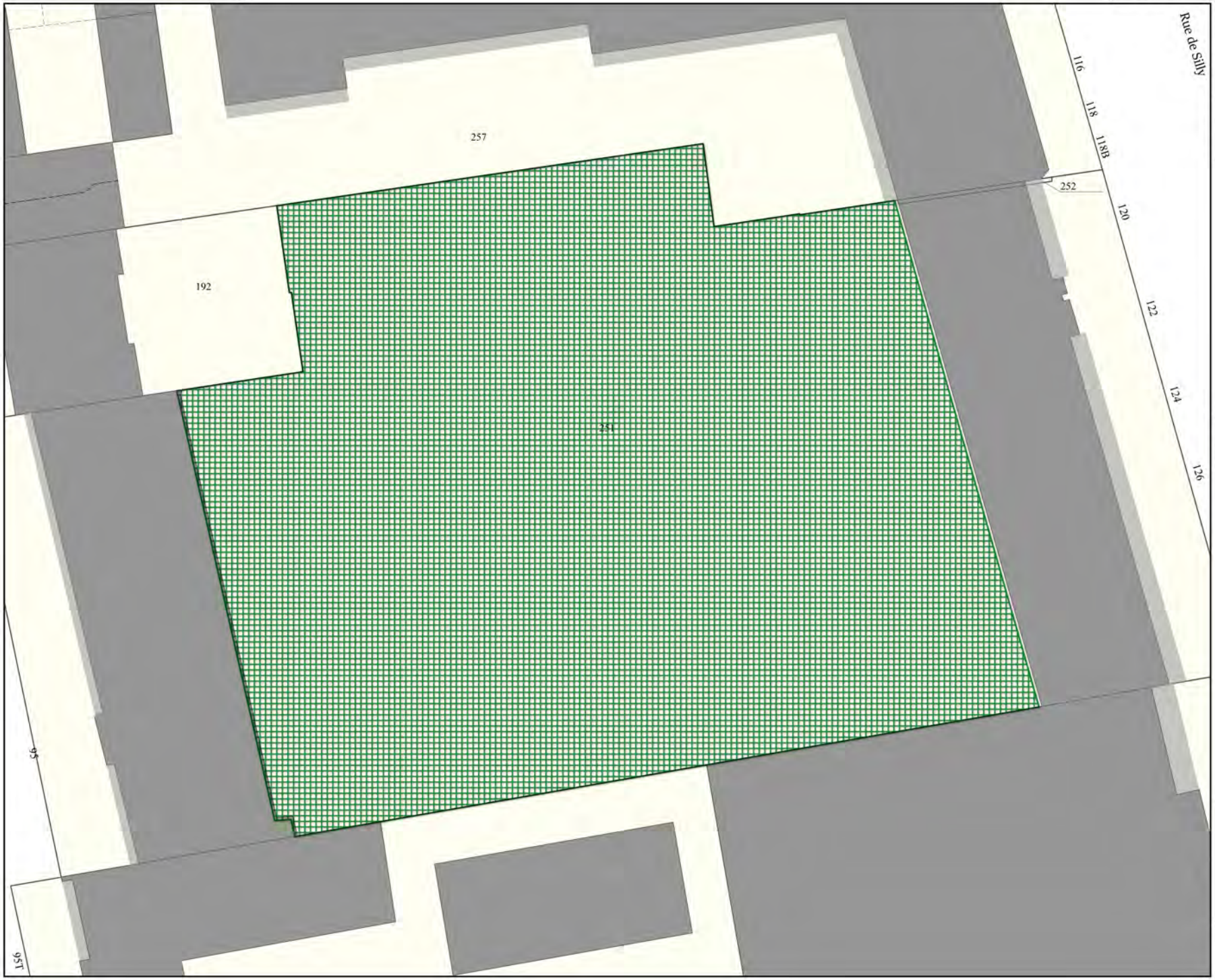
164, 273 Avenue du Maréchal Juin; 96 Rue de Bellevue; 69, 71, 73, 79 Rue de Sèvres; 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25, 27 Rue Michelet



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_14



Surface

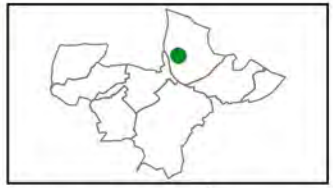
4131 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK192 Par., AK230 Par., AK251 Par., AK257 Par.

Adresse(s)

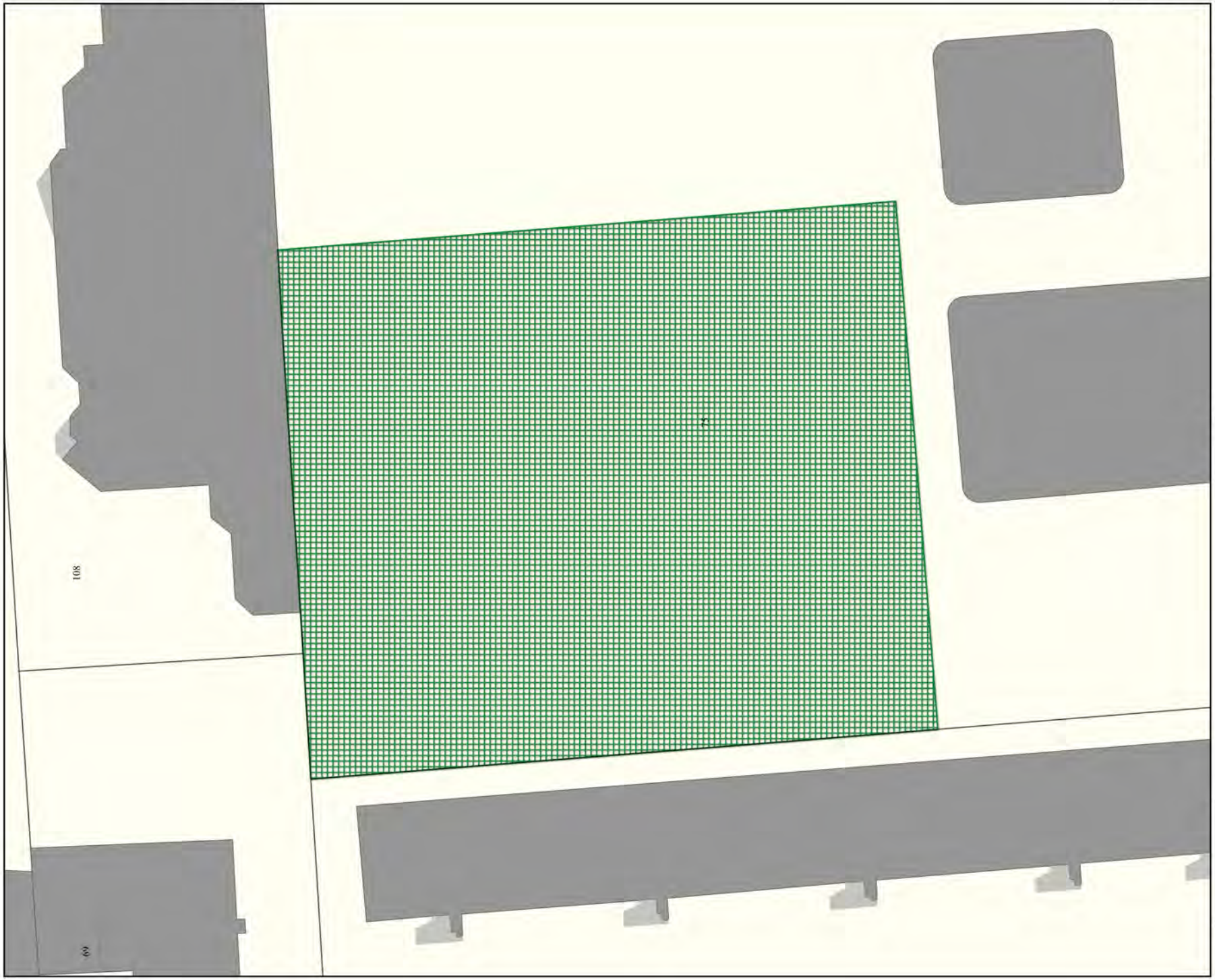
87, 91, 95, 95 bis Rue de Bellevue



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

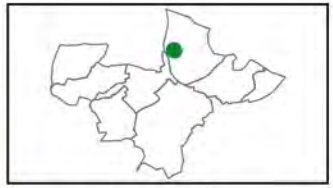
Espace végétalisé - BOU_V_15



Surface
3187 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE108 Par., AE51 Par., AE68 Par., AE75 Par.	

Adresse(s)
62 Rue de Bellevue; 41 Rue de Sèvres; 188 qua, 190 Rue Gallieni



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_16



Surface

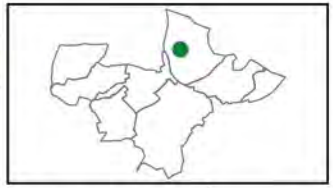
7 572 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD50 Par.

Adresse(s)

4 Rue du 25 Août 1944



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_17



Surface

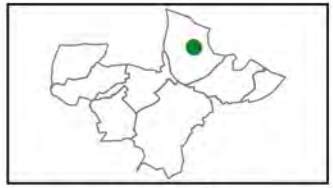
2673 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

Y109 Par., Y110 Par., Y133 Par., Y147 Par., Y148 Par., Y150 Par., Y39 Par., Y40 Par., Y42 Par.

Adresse(s)

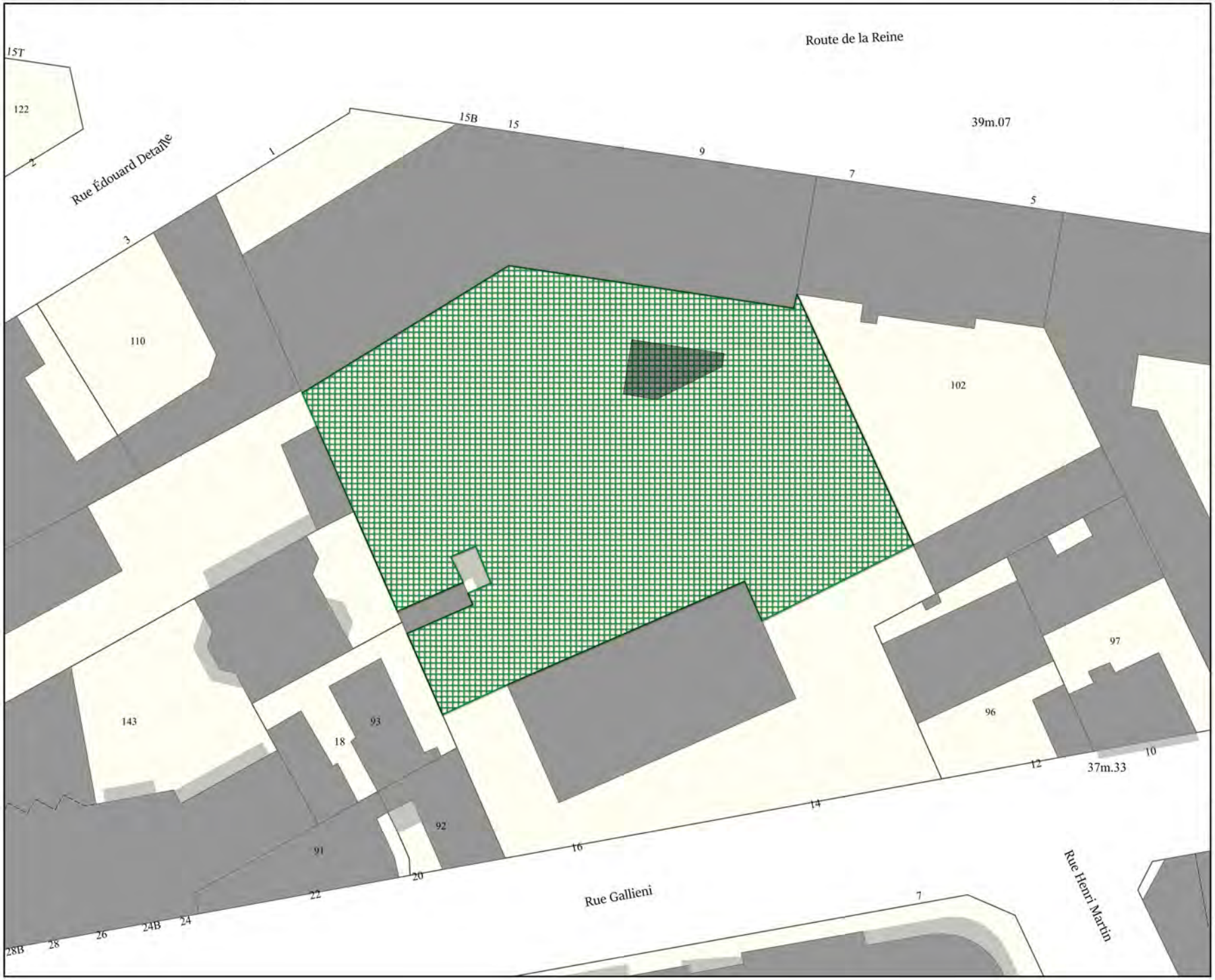
103, 105, 107, 109, 111, 113, 123 Boulevard Jean Jaurès; 20 qua, 32 Rue de la Belle Feuille



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_18



Surface

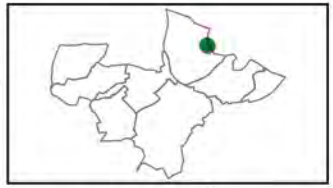
1632 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

X102 Par., X143 Par., X144 Par., X93 Par.

Adresse(s)

7 Route de la Reine; 24, 36 Rue Gallieni



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_19



Surface

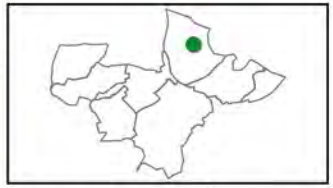
9191 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

Y123 Par., Y131 Par., Y14 Par., Y148 Par., Y149 Par., Y15 Par., Y154 Par., Y16 Par., Y19 Par., Y20 Par., Y22 Par., Y9 Par.

Adresse(s)

77, 81, 89, 91, 93, 99, 103 Boulevard Jean Jaurès; 59 bis, 59, 61 Route de la Reine; 6 bis, 18 Rue de la Belle Feuille



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_20



Surface

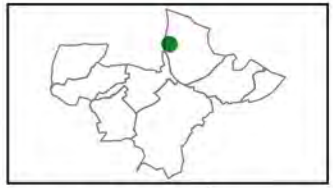
23410 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AF31 Par., AF37 Par., AF39 Par., AF45 Par., AF49 Par., AF59 Par., AF77 Par., AG1 Par., AG25 Par., AG31 Par., AG33 Par., AG38 Par.

Adresse(s)

46, 49, 50, 51, 52, 54 Quai Alphonse Le Gallo; 8 bis Rue Béranger; 12, 14, 16, 24, 26 Rue de Sèvres



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_21



Surface

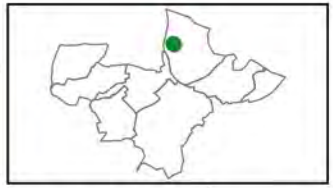
13599 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC117 Par., AC2 Par., AC3 Par., AC4 Par., AE1 Par., AE15 Par., AE5 Par., AE6 Par., AE63 Par., AE64 Par., AE90 Par., AE91 Par., AE92 Par., AE98 Par.

Adresse(s)

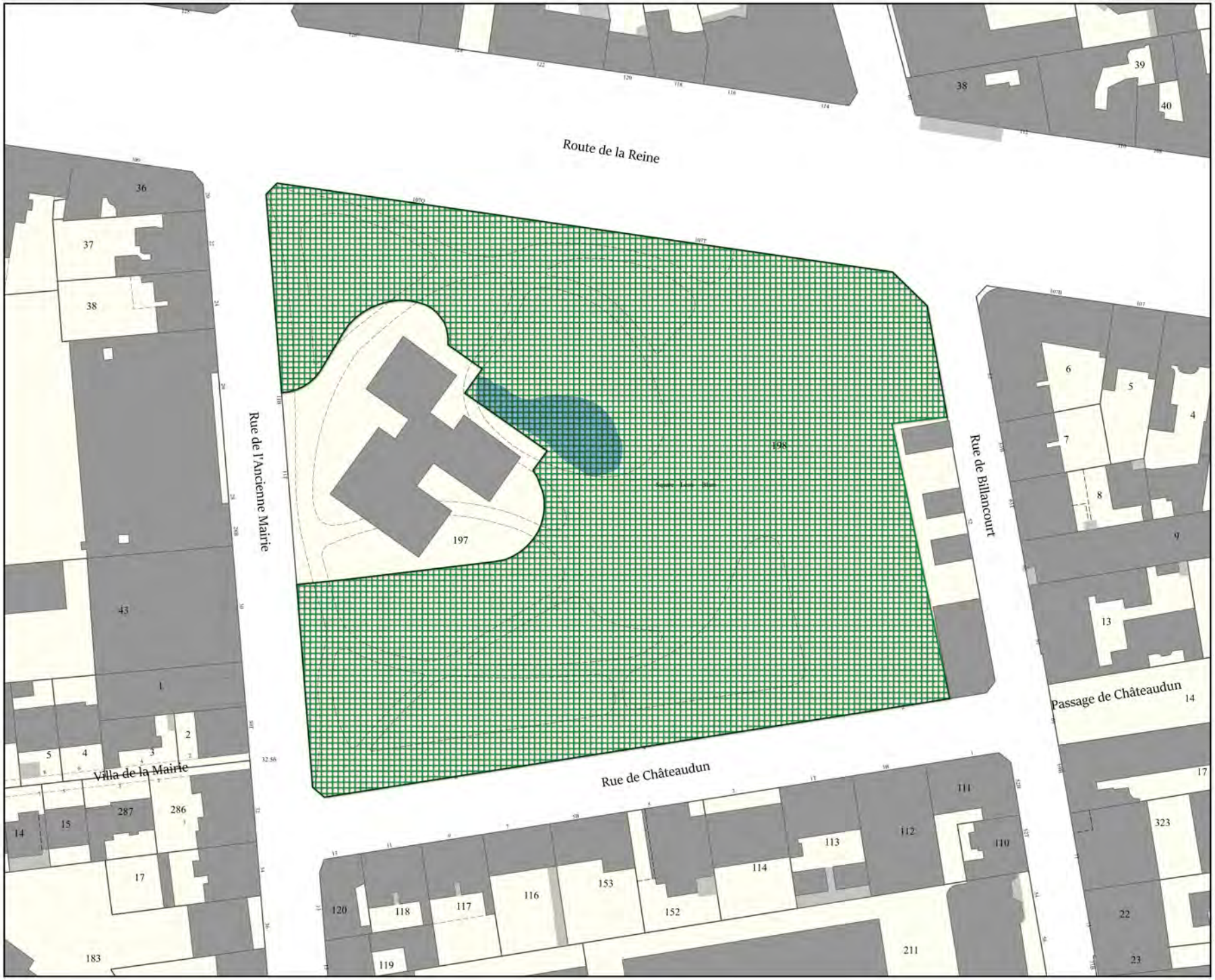
10 bis, 12, 16, 18, 24, 28, 30, 36 ter Rue de Bellevue; 3, 5, 7, 13, 17, 19 Rue de Sèvres



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

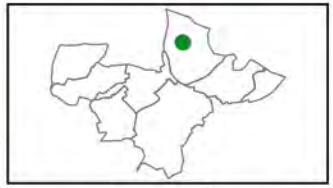
Espace végétalisé - BOU_V_22



Surface
10697 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB198 Par.	

Adresse(s)
52 Rue de Billancourt



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_23



Surface

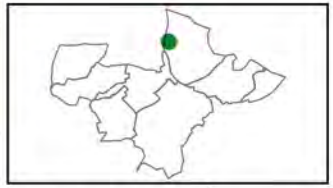
5867 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AF31 Par., AF37 Par., AF39 Par., AF49 Par., AF52 Par., AF59 Par., AF65 Par., AF77 Par., AF82 Par.

Adresse(s)

50, 52, 54, 55 Quai Alphonse Le Gallo; 4, 8 bis, 12 Rue Béranger; 12, 14 Rue de Sèvres



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

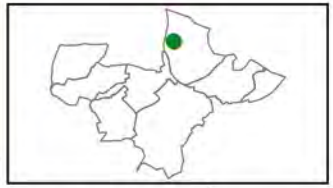
Espace végétalisé - BOU_V_24



Surface
3575 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AC76	

Adresse(s)
121 Avenue André Morizet



Échelle
1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_25



Surface

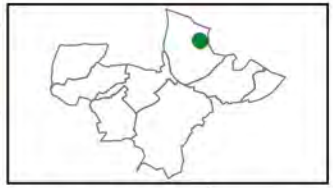
5076 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

Q123 Par., Q133 Par., Q56 Par., Q58 Par., Q64 Par., Q65 Par., Q97 Par., Q98 Par.

Adresse(s)

30, 34 Rue de l'Est; 42, 42 bis, 44, 46 Rue de Paris; 5, 9 Rue Lazare Hoche



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_26



Surface

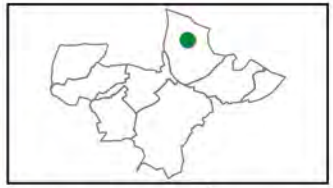
2236 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

N123 Par., N124 Par., N126 Par., N138 Par., N48 Par., N49 Par.

Adresse(s)

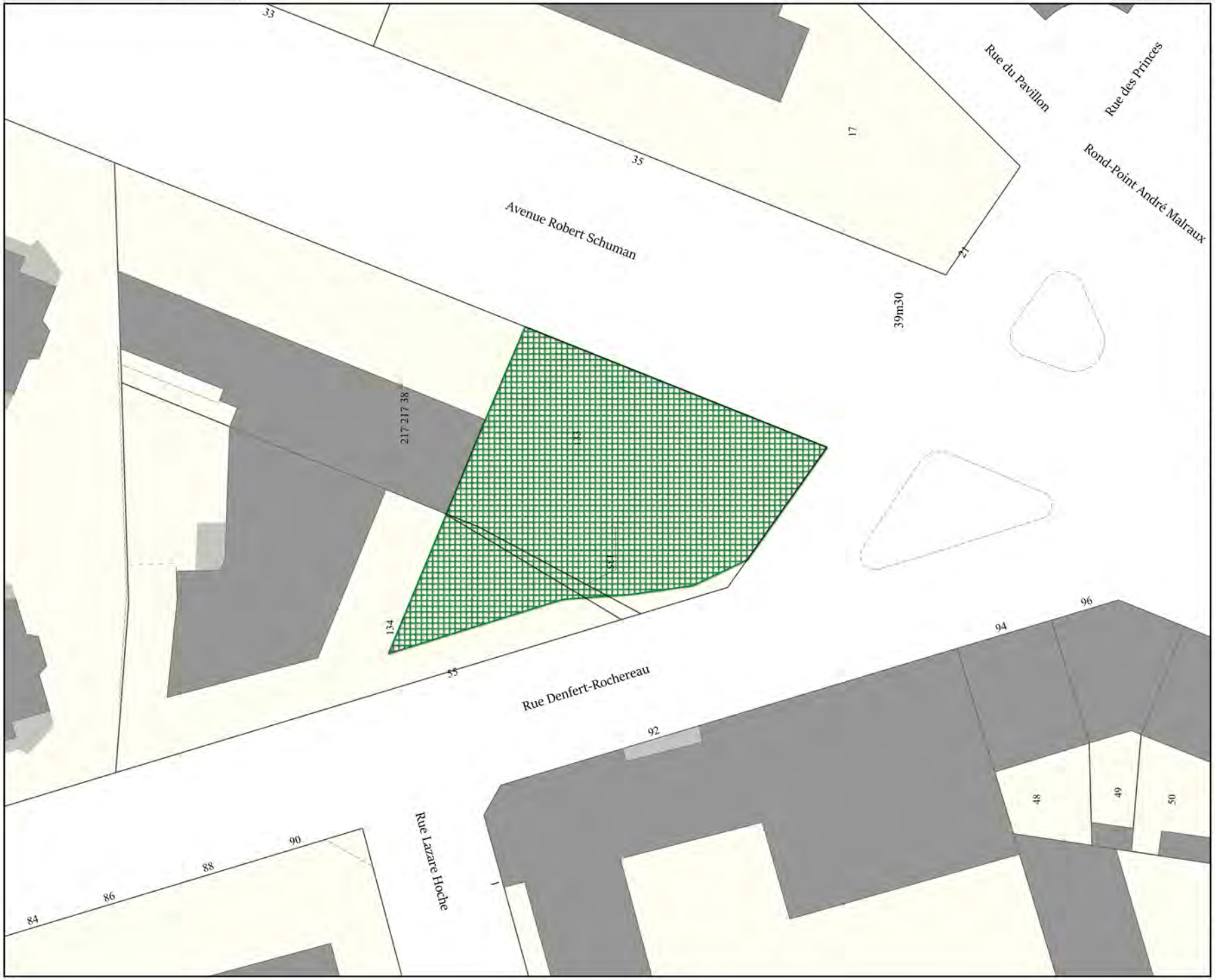
58 Boulevard Jean Jaurès; 77, 81, 85 Rue d'Aguesseau



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_27



Surface

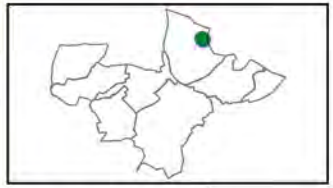
816 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

V133 Par., V134 Par., V135 Par.

Adresse(s)

44 Avenue Robert Schuman; 55 Rue Denfert-Rochereau



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_28



Surface

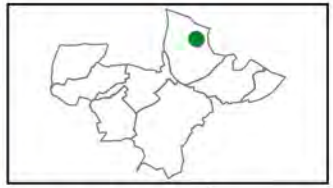
12195 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

0128 Par., 0129 , 0140 Par., 0142 Par., 0144 Par., 0159 Par., 0176 Par., 0192 Par., 0193 Par., 020 Par., 021 Par., 029 Par., 030 Par., 031 Par., 032 Par., 039 Par.

Adresse(s)

19, 23, 25, 27, 29 Rue de l'Est; 56, 62, 68, 72, 74, 80 Rue de Paris; 1, 7, 13, 17 Rue Louis Pasteur



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_29



Surface

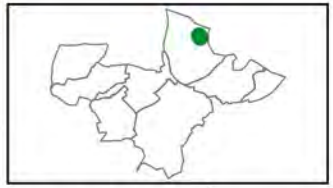
15846 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

Q114 Par., Q119 Par., Q122 Par., Q135 Par., Q21 Par., Q26 Par., Q27 Par., Q32 Par., Q36 Par., Q38 Par., Q41 Par., Q42 Par.

Adresse(s)

6 Place Denfert-Rochereau; 5 bis, 8 Rue Albert Laurenson; 38 bis, 40, 44, 46, 54, 56 Rue de l'Est; 72, 80 bis Rue Denfert-Rochereau; 73 Rue du Château



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_30



Surface

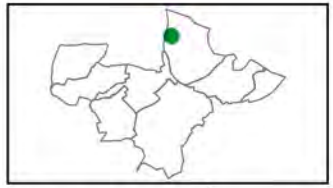
27624 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

C18 Par., C24 Par., D1 Par., D10 Par., D2 Par., D3 Par., D31 Par., D33 Par., D34 Par., D35 Par., D36 Par., D4 Par., D40 Par., D41 Par., D9 Par.

Adresse(s)

124 Avenue Jean Baptiste Clément; 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 Quai du Quatre Septembre; 3 bis, 11 Rue des Abondances; 2, 4, 14, 16, 24 Rue du Port



Échelle 1:2500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_31



Surface

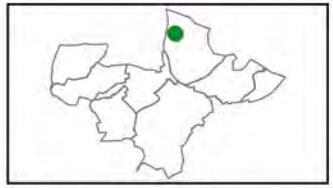
3456 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

F139 Par., F17 Par., F18 Par.

Adresse(s)

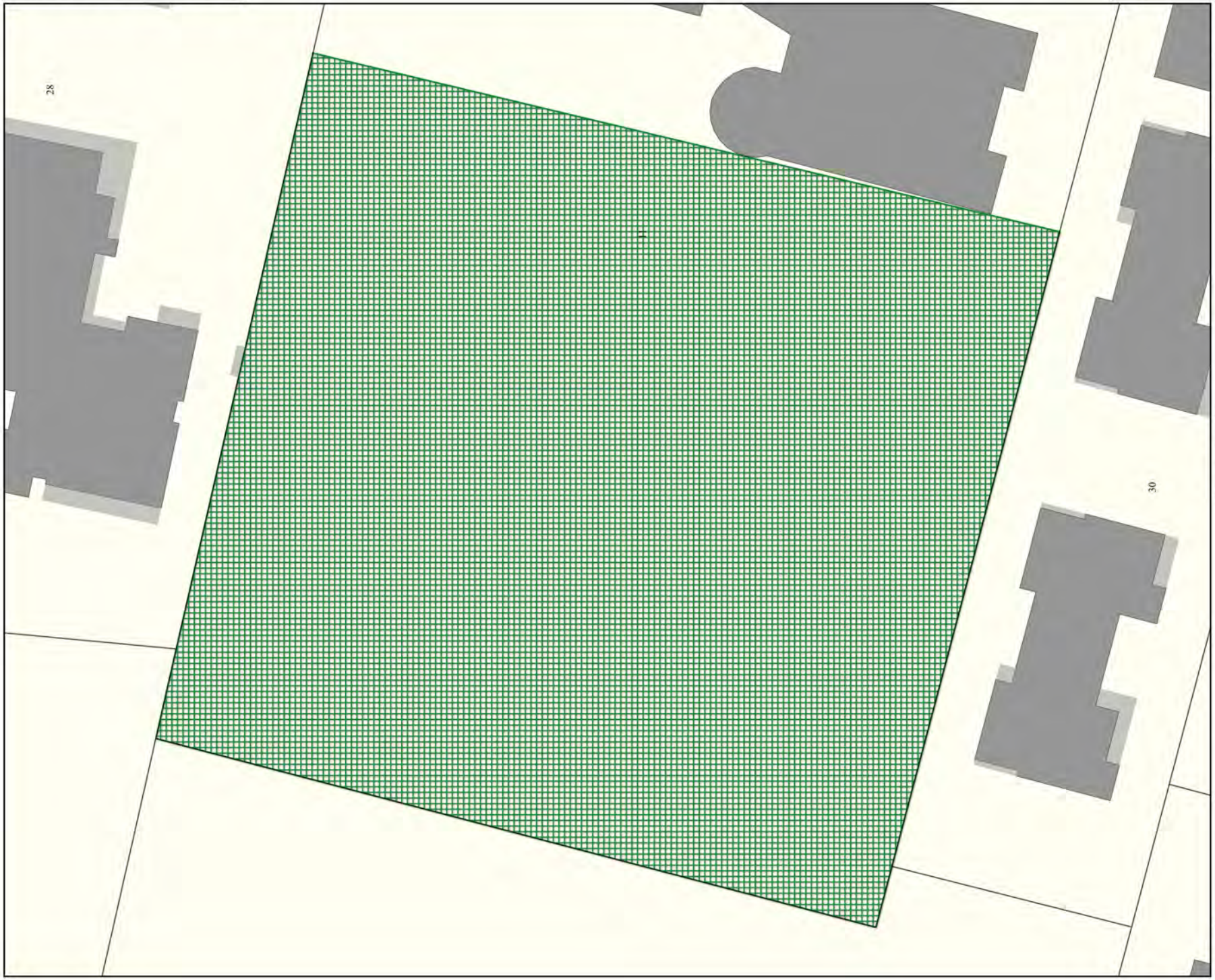
14, 16 Rue des Abondances; 3 Rue Saint-Denis



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_32



Surface

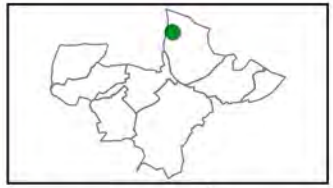
5177 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

C11 Par., C12 Par., C2 Par., C28 Par., C30 Par.

Adresse(s)

15 Quai du Quatre Septembre; 31 bis, 33 Rue Anna Jacquin; 13 bis, 15 Rue des Abondances



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_33



Surface

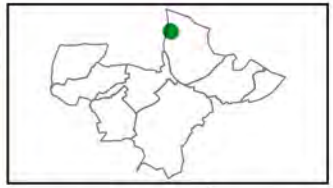
15842 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

C1 Par., C11 Par., C12 Par., C18 Par., C2 Par., C28 Par., C30 Par.

Adresse(s)

11, 15, 17 Quai du Quatre Septembre; 31 bis, 33 Rue Anna Jacquin; 13 bis, 15 Rue des Abondances



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_34



Surface

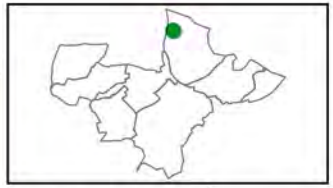
6401 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

C11 Par., C2 Par., C28 Par., C29 Par., C4 Par., C5 Par., C9 Par.

Adresse(s)

25, 27, 29, 31 bis, 33 Rue Anna Jacquin; 15, 19 Rue des Abondances



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_35



Surface

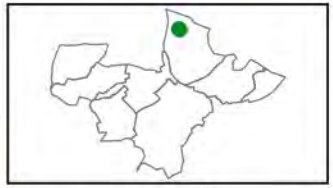
2391 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

G31 Par., G32 Par., G33 Par., G34 Par., G36 Par., G37 Par.

Adresse(s)

4, 4 bis, 6 Rue Anna Jacquin; 5, 7 Rue de Montmorency; 30 Rue Saint-Denis



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_36



Surface

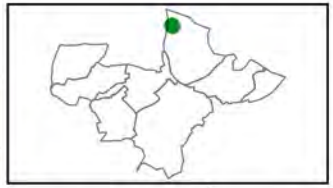
21563 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

B16 Par., B4 Par., B46 Par., B48 Par., B5 Par., B50 Par., B54 Par., B55 Par., B57 Par., B58 Par., B6 Par., B60 Par., B8 Par., B9 Par.

Adresse(s)

20, 22, 24, 25, 26 Quai du Quatre Septembre; 40 Rue Anna Jacquin; 31 Rue de l'Abreuvoir; 27, 29, 33, 39 bis, 41 Rue des Abondances



Échelle 1:1000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_37



Surface

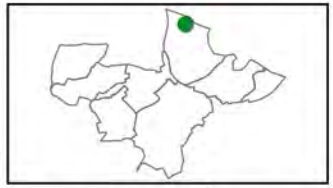
3723 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

H72 Par., H73 Par.

Adresse(s)

8 Rue du Parchamp



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

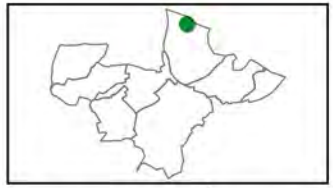
Espace végétalisé - BOU_V_38



Surface
6273 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
J83 Par.	

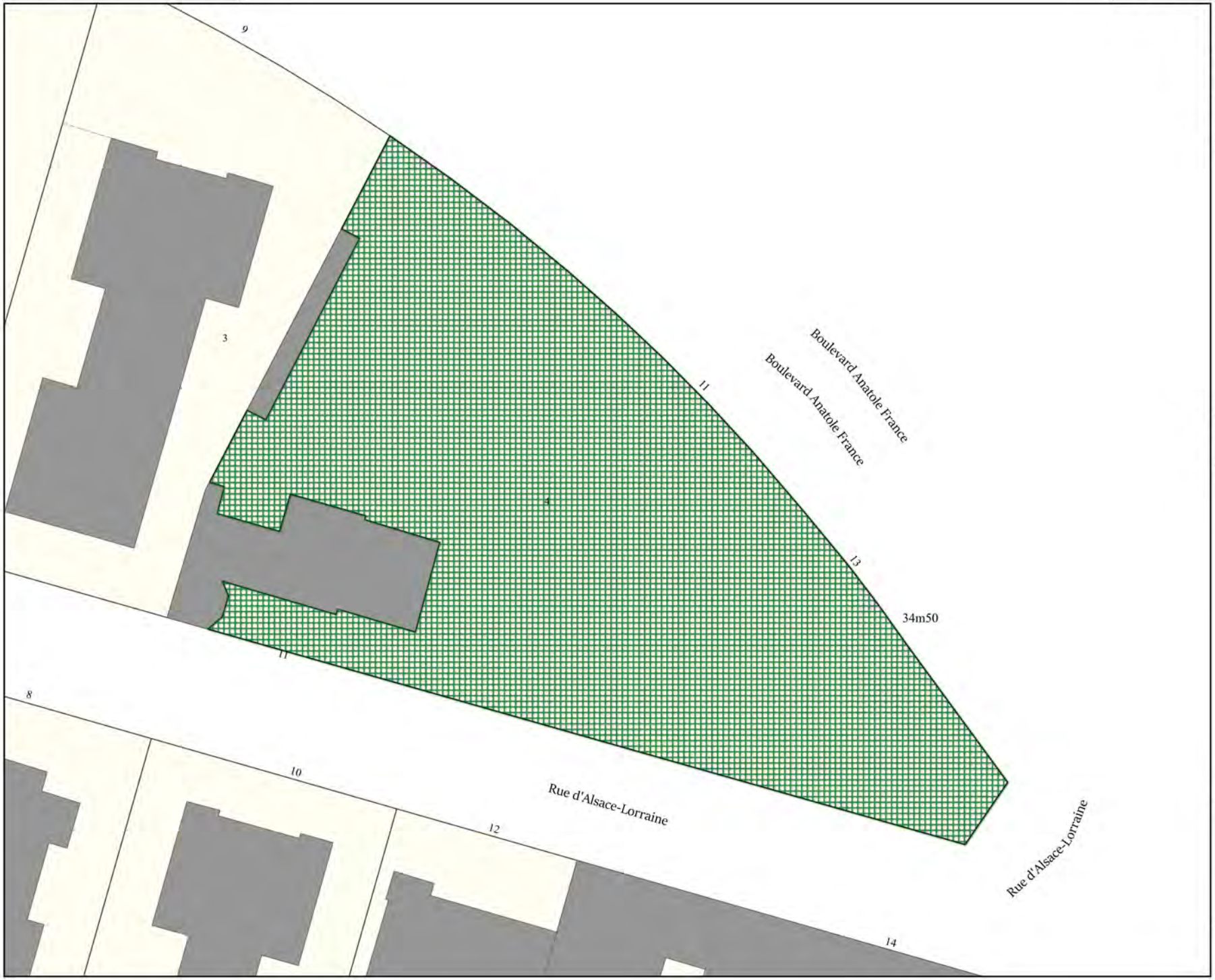
Adresse(s)
11 Rue du Transvaal



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_39



Surface

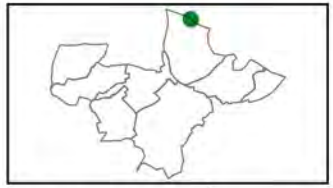
2437 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

I3 Par., I4 Par.

Adresse(s)

9, 11 Rue d'Alsace Lorraine



Échelle 1:500

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_40



Surface

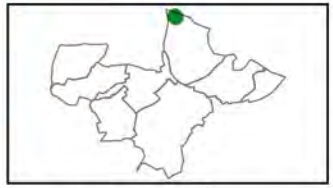
167351 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

A16 , A23 Par., A29 Par., A30 Par., A9 Par.

Adresse(s)

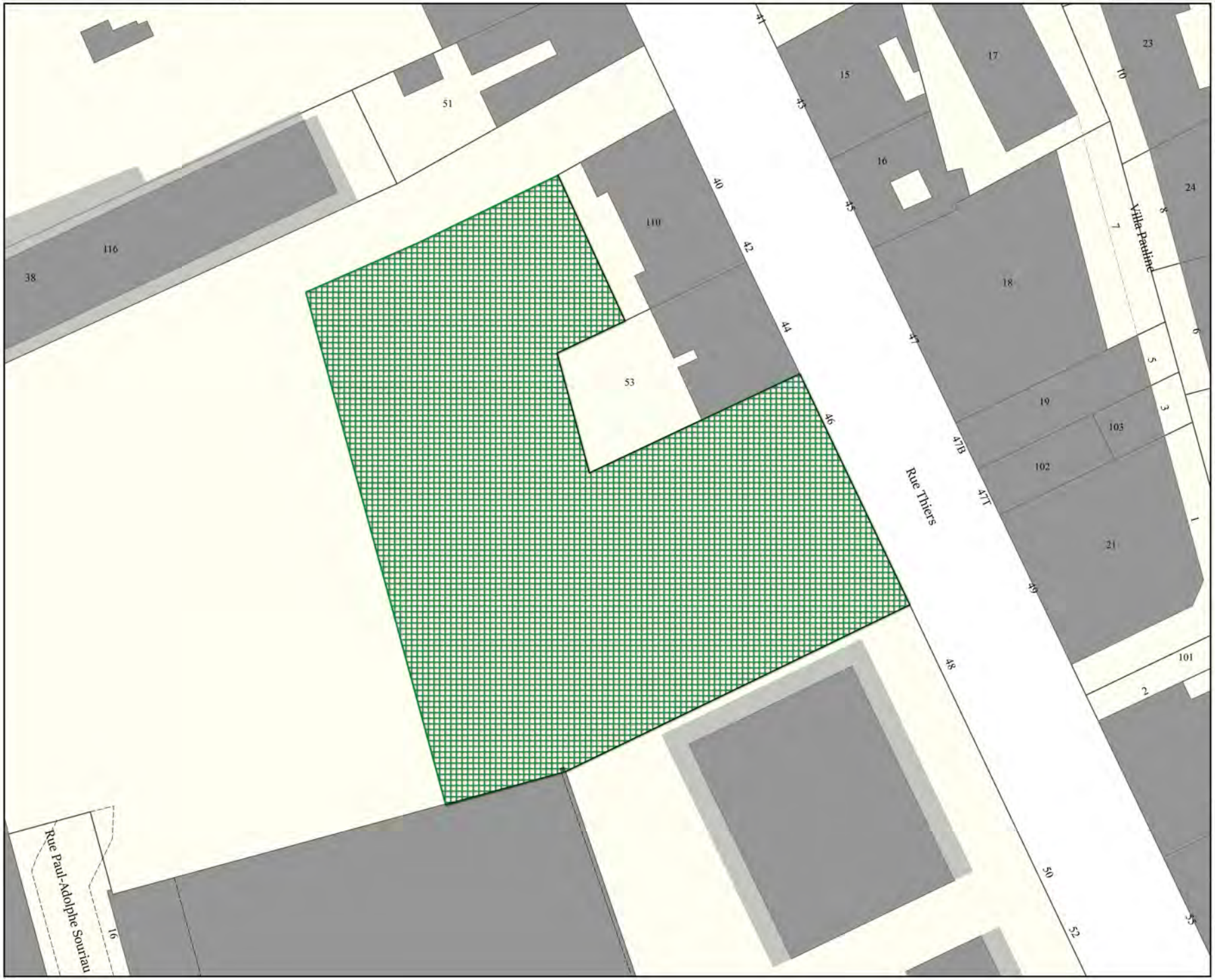
1 ter Boulevard Anatole France; 27, 28 Quai du Quatre Septembre



Échelle 1:5000

BOULOGNE-BILLANCOURT

Espace végétalisé - BOU_V_41



Surface

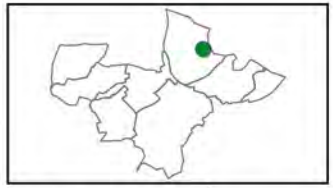
1915 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AR151 Par., AR152 Par., AR53 Par.

Adresse(s)

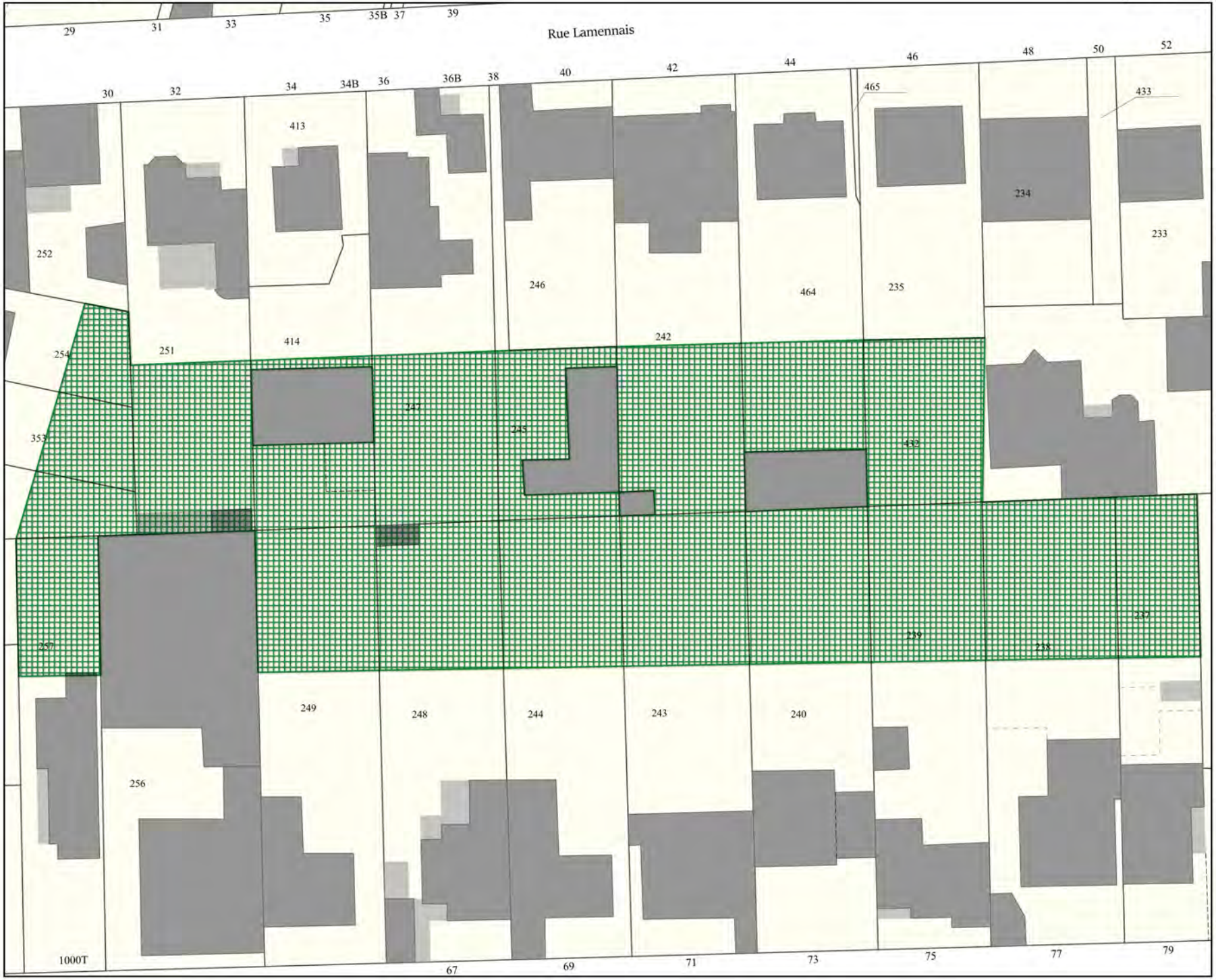
62, 70 Avenue Edouard Vaillant; 44 Rue Thiers



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_1



Surface

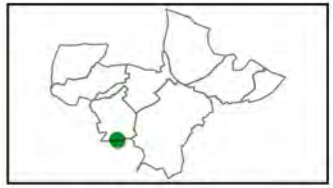
2809 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AI231 Par., AI235 Par., AI237 Par., AI238 Par., AI239 Par., AI240 Par., AI242 Par., AI243 Par., AI244 Par., AI245 Par., AI247 Par., AI248 Par., AI249 Par., AI251 Par., AI252 Par., AI254 Par., AI255 Par., AI256 Par., AI257 Par., AI258 Par., AI353 Par., AI414 Par., AI432 Par., AI464 Par.

Adresse(s)

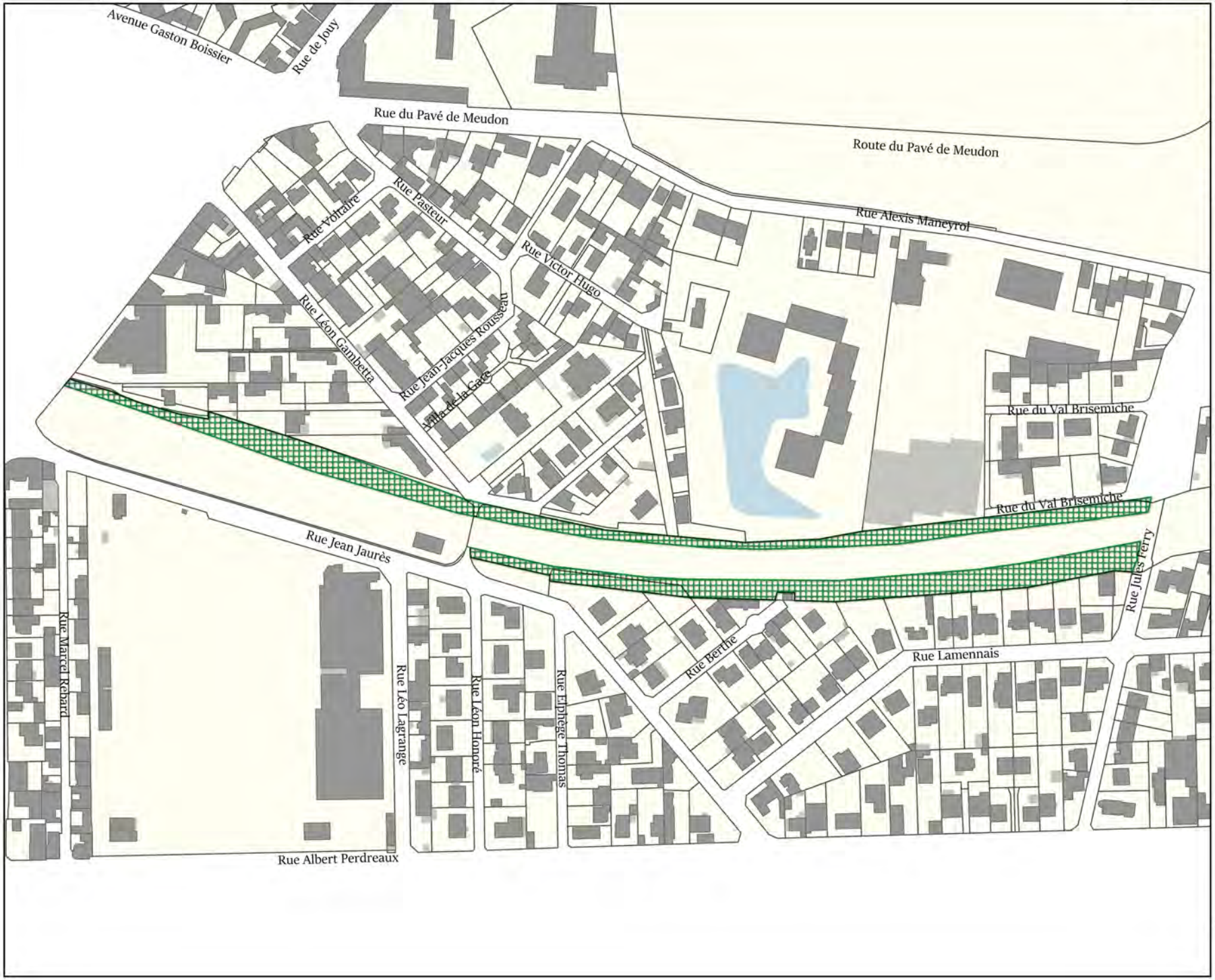
61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81 Rue Albert Perdreaux; 3, 5, 7, 9 Rue Jules Ferry; 30, 32, 36, 38, 42, 44, 46 Rue Lamennais



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_2



Surface

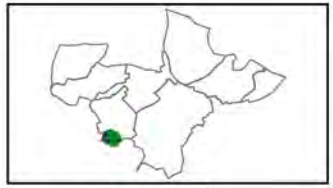
6806 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AI292 Par., AI293 Par., AI294 Par., AI295 Par., AI296 Par., AI299 Par., AI350 Par., AI376 , AI392 Par., AI424 Par., AI429 Par., AI457 Par., AI49 Par., AI58 Par., AK202 Par., AK406 Par.

Adresse(s)

7 Impasse de la Prairie; 20 Rue Alexis Maneyrol; 3 Rue Jean Jaurès; 4 ter Rue Jules Ferry; 15, 21, 23, 23 bis, 25 bis, 25 Rue Lamennais; 18 Rue Léon Gambetta



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_3



Surface

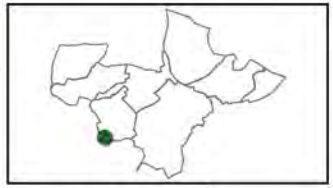
252 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK221

Adresse(s)

1 Rue Marcel Rebard



Échelle 1:500

Espace végétalisé - CHA_E_4



Surface

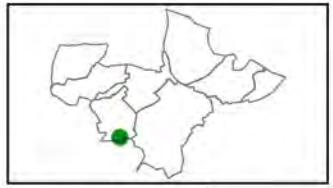
6841 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AI112 Par., AI113 Par., AI114 Par., AI115 Par., AI116 Par., AI118 Par., AI119 Par., AI122 Par., AI125 Par., AI126 Par., AI130 Par., AI131 Par., AI132 Par., AI137 Par., AI141 Par., AI148 Par., AI154 Par., AI155 Par., AI156 Par., AI161 Par., AI162 Par., AI163 Par., AI164 Par., AI175 Par., AI176 Par., AI177 Par., AI178 Par., AI179 Par., AI400 Par., AI404 Par., AI442 Par., AI457 Par., AI462 Par., AI463 Par., AI468 Par., AI470 Par., AI473 Par., AI482 Par., AI483 Par.

Adresse(s)

2, 8 Impasse Alexis Drappier; 13, 15, 17 Rue Alexis Drappier; 96 Rue Alexis Maneyrol; 31, 37, 41, 45, 47, 49, 51, 61, 63, 65, 67 Rue Lamennais; 4, 4 bis, 6, 8, 10, 16 bis, 18, 20, 24 bis, 30, 34, 38, 40, 42, 44 Rue Michelet



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_5



Surface

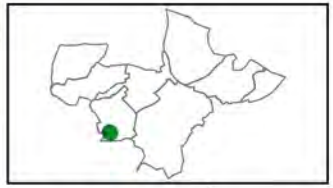
1796 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK131 Par., AK133 Par.

Adresse(s)

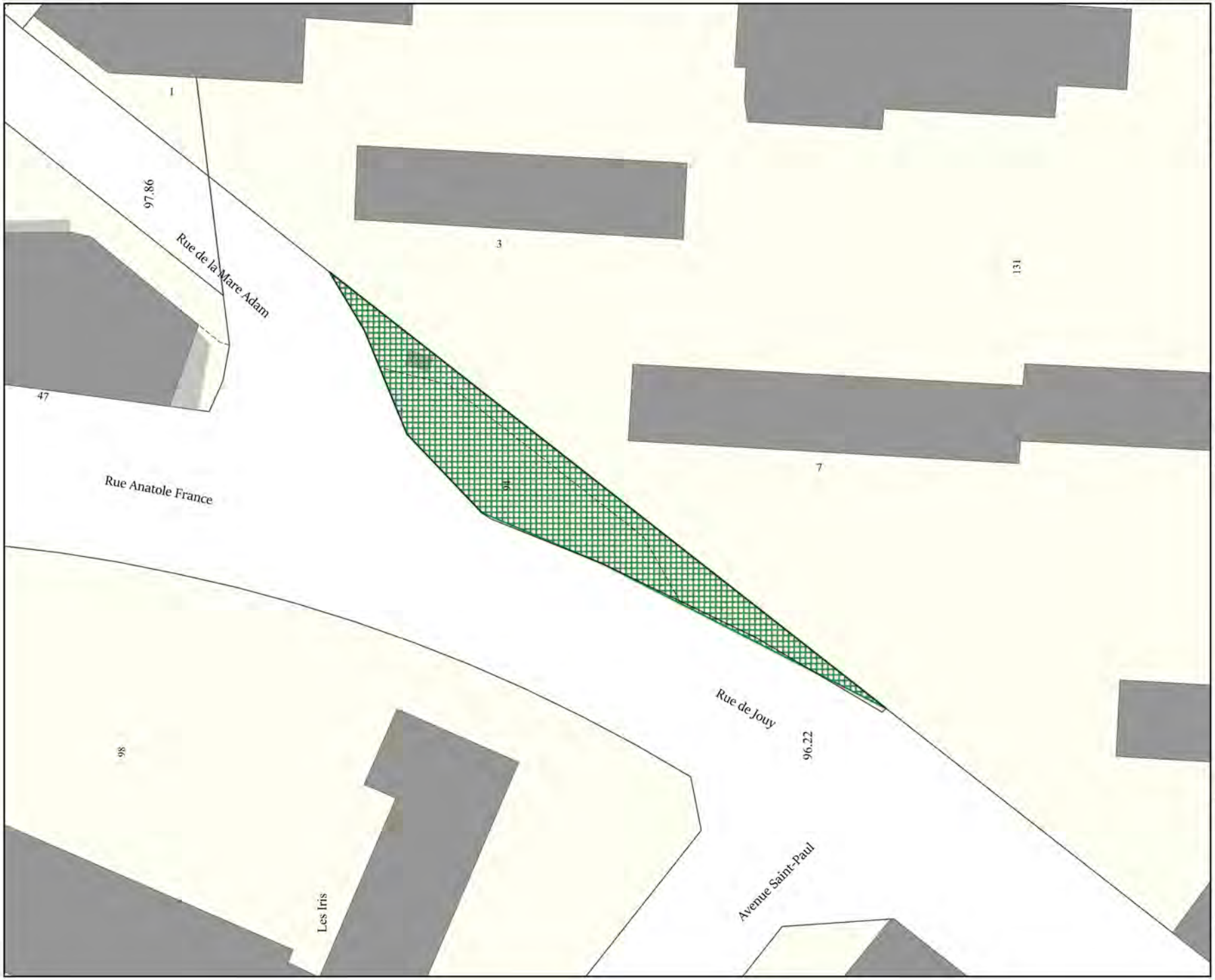
11 bis Rue de Jouy; 5 Rue du Pavé de Meudon



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_6



Surface
334 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AK94	

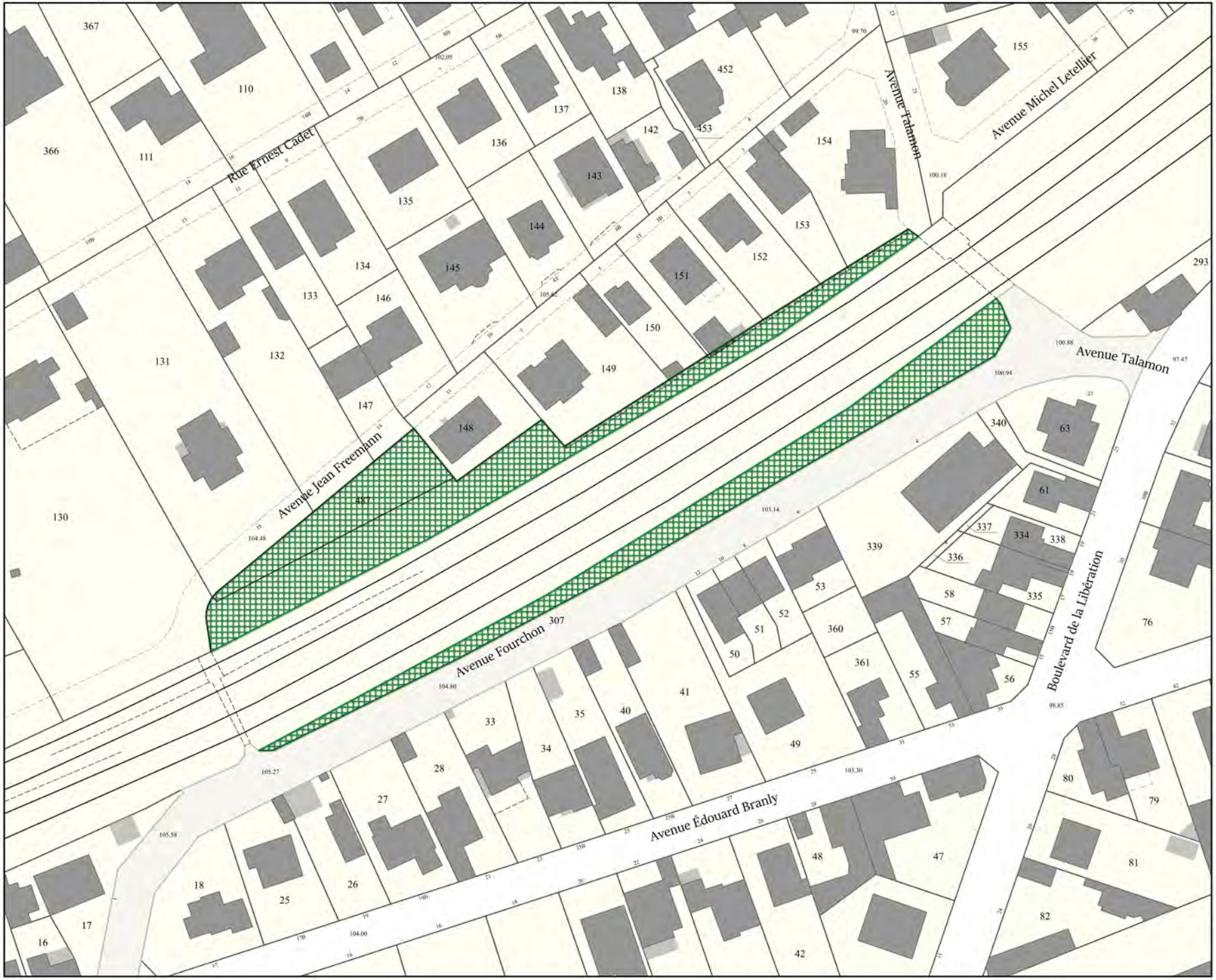
Adresse(s)



Échelle 1:500

CHAVILLE

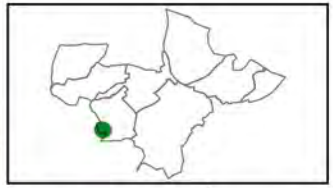
Espace végétalisé - CHA_E_7



Surface
1966 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AK307 Par., AL486 Par., AL487	

Adresse(s)



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_8



Surface

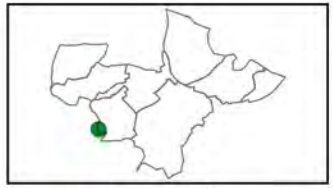
3478 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AL118 Par., AL119 Par., AL120 Par., AL121 Par., AL122 Par., AL124 Par., AL125 Par., AL419 Par., AL466 Par., AL467 Par., AL52 Par., AL53 Par.

Adresse(s)

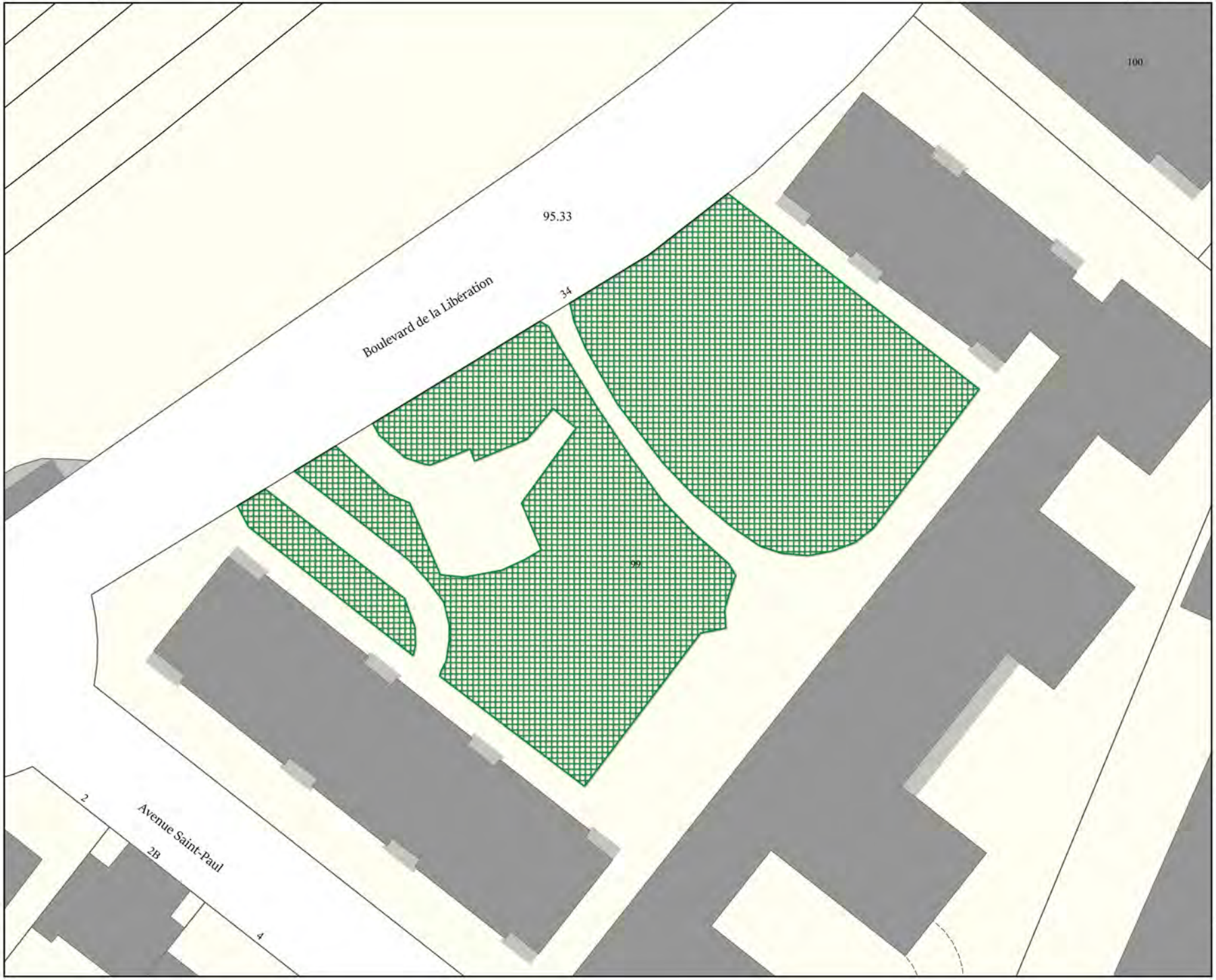
34, 36, 38, 40, 42, 42 bis, 44 bis, 44, 46, 48 Avenue Lazare Hoche



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_9



Surface
1670 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AK99 Par.	

Adresse(s)
1 Avenue Saint-Paul



Échelle
1:500

CHAVILLE

Jardins et espaces cultivés - CHA_J_1



Surface

3162 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC24 Par., AC25 Par., AC689 Par.

Adresse(s)

23, 25 Rue Carnot; 15 Rue Paul Vaillant Couturier



Échelle 1:500

CHAVILLE

Jardins et espaces cultivés - CHA_J_2



Surface

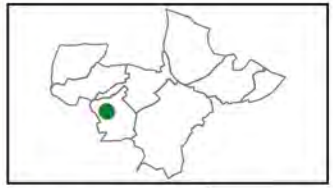
1415 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC540 Par., AC542 Par., AC543 Par., AC544 Par., AC556 Par., AC557 , AC558 Par.

Adresse(s)

18 Avenue de la Résistance; 11, 13, 19 Boulevard de la République



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_10



Surface

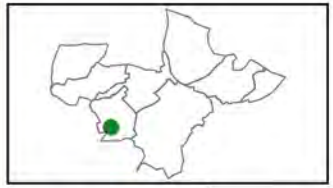
1127 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AH32 Par., AK357 Par., AK390 Par., AK439 Par.

Adresse(s)

35 Rue Anatole France; 3 Rue de la Mare Adam



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_11



Surface

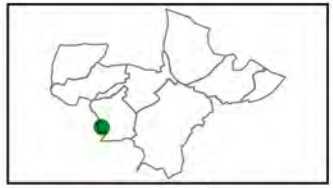
2593 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL100 Par., AL101 Par., AL103 Par., AL104 Par., AL105 Par., AL106 Par., AL108 Par., AL109 Par., AL110 Par., AL358 Par., AL380 Par., AL94 Par., AL95 Par., AL96 Par., AL97 Par., AL98 Par., AL99 Par.

Adresse(s)

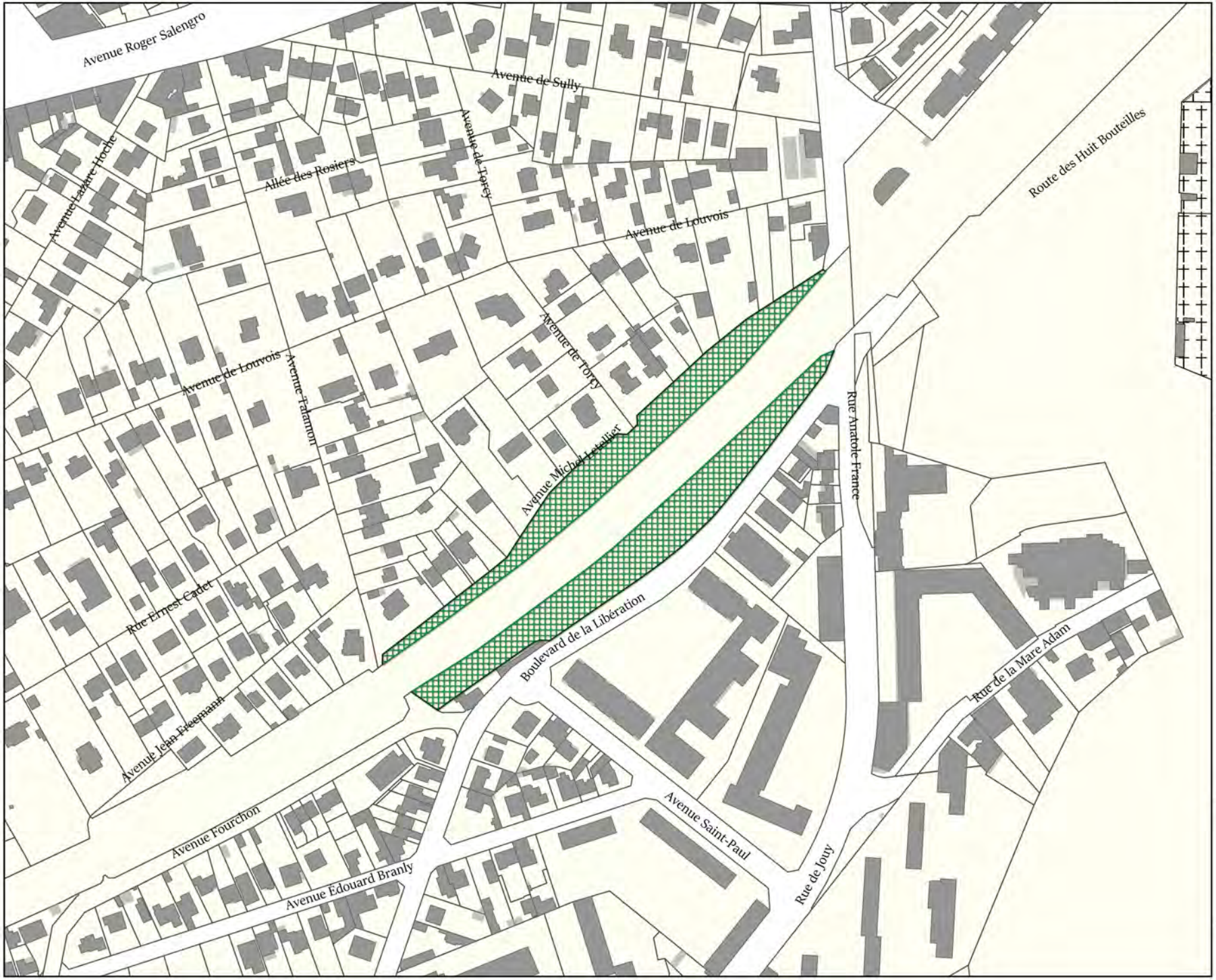
15, 17, 19, 21, 21 bis, 23, 25, 27, 29, 31 Avenue Louvois; 6 ter, 6 bis, 6, 8, 12, 14 bis, 14 Rue Ernest Cadet



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_12



Surface

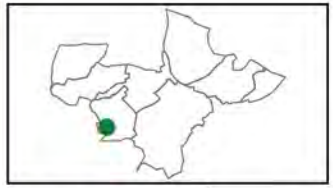
7712 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK293 Par., AL486 Par.

Adresse(s)

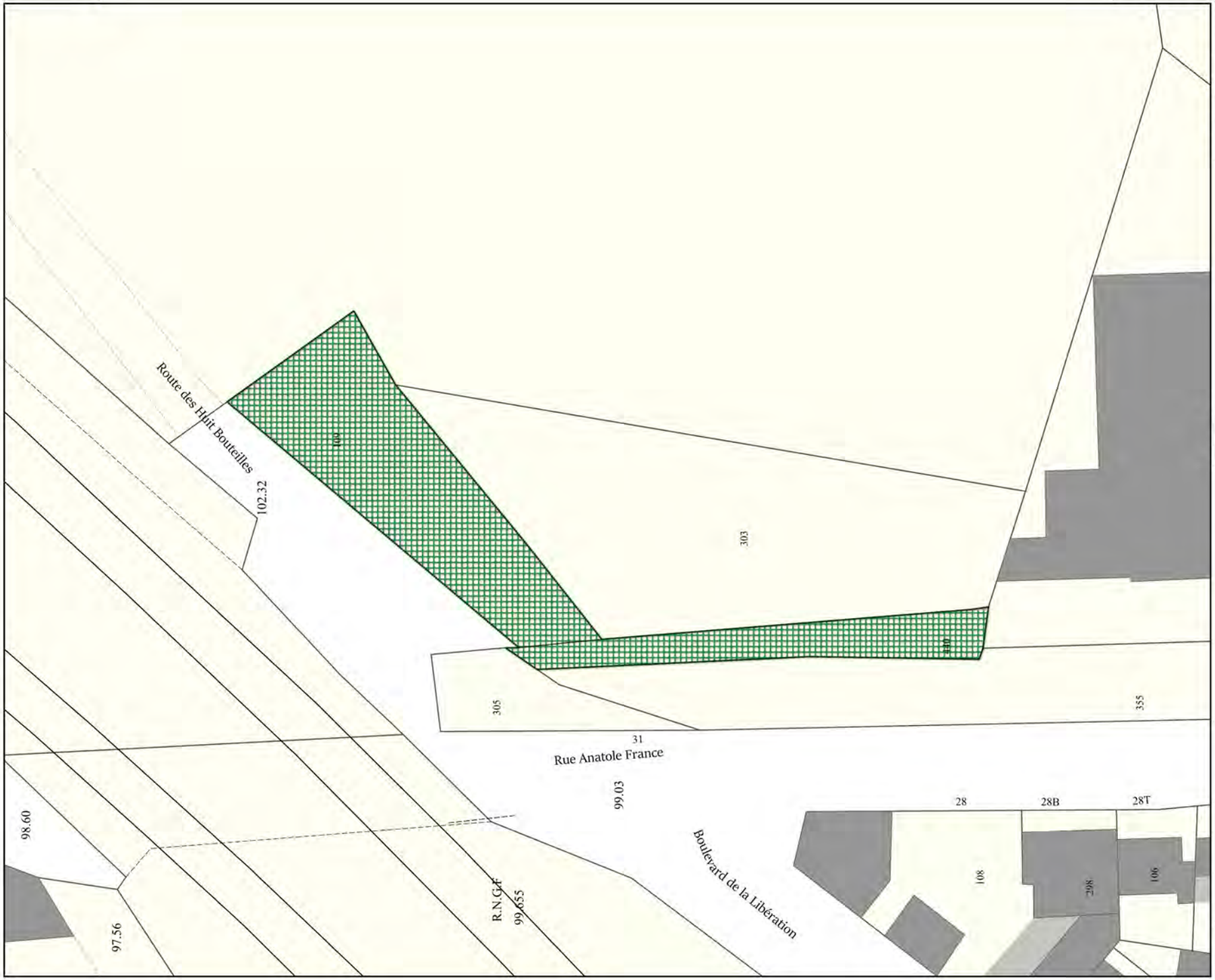
27 Boulevard de la Libération



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_13



Surface

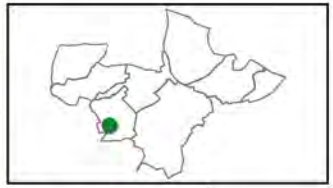
551 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH32 Par., AK109 , AK303 Par., AK305 Par., AK355 Par., AK439 Par., AK440

Adresse(s)

31, 35 Rue Anatole France



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_14



Surface

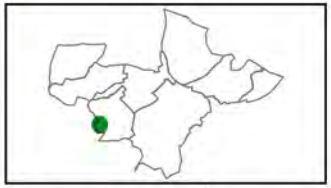
3838 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL385 Par., AL386 Par., AL62 Par., AL63 Par., AL64 Par., AL65 Par., AL66 Par., AL67 Par., AL68 Par., AL69 Par., AL70 Par., AL72 Par., AL77 Par., AL80 Par., AL81 Par., AL82 Par., AL83 Par., AL84 Par., AL85 Par., AL86 Par., AL88 Par.

Adresse(s)

3 bis, 5, 7, 9, 11 bis, 11, 13, 15, 15 bis, 17 Avenue Lazare Hoche; 24, 26, 28, 30, 32 Avenue Louvois; 6, 10 bis, 12, 12 bis, 14 Avenue Talamon



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_15



Surface

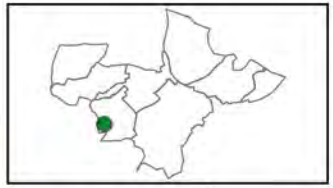
2188 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL211 Par., AL213 Par., AL214 Par., AL215 Par., AL216 Par., AL217 Par., AL218 Par., AL219 Par., AL220 Par., AL222 Par., AL223 Par., AL224 Par., AL226 Par.

Adresse(s)

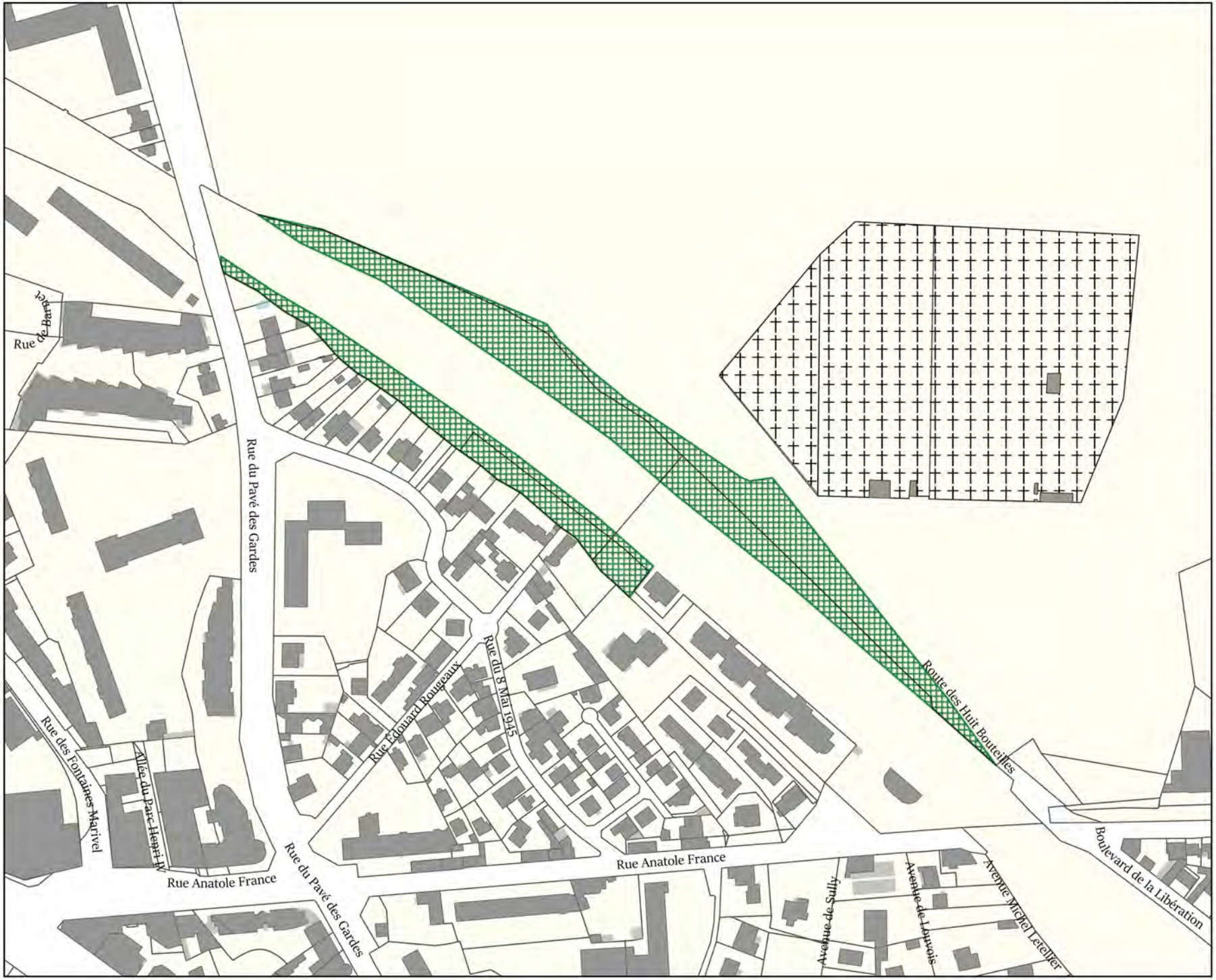
4, 6, 8 Allée des Rosiers; 4, 6, 8, 10 Avenue de Torcy; 14, 16, 18, 20 Avenue Louvois; 19 Avenue Sully; 9 Avenue Talamon



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_16



Surface

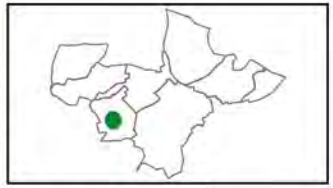
11518 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH32 Par., AL427 , AL428 Par., AL429 Par., AL430 Par.

Adresse(s)

7 Place Gaston Robert Audonnet



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_18



Surface

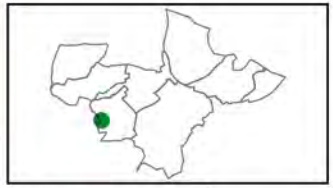
2968 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM464 Par., AM465 Par., AM466 Par., AM467 Par., AM469 Par., AM470 Par., AM471 Par., AM478 Par., AM531 Par., AM532 , AM533 Par., AM534 Par., AM639 Par., AM640 Par., AM644 Par.

Adresse(s)

1974, 2012 Avenue Roger Salengro; 3, 7, 9, 11, 13 Rue de Viroflay; 6, 8 bis, 8, 10 Rue des Lilas; 3 Rue Joseph Renucci



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_19



Surface

992 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM506 Par., AM509 Par., AM510 Par.

Adresse(s)

18 Rue Anatole France; 4 Rue du Colonel Marchand; 27 Rue du Pavé des Gardes



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_20



Surface

892 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM436 Par., AM530 Par.

Adresse(s)

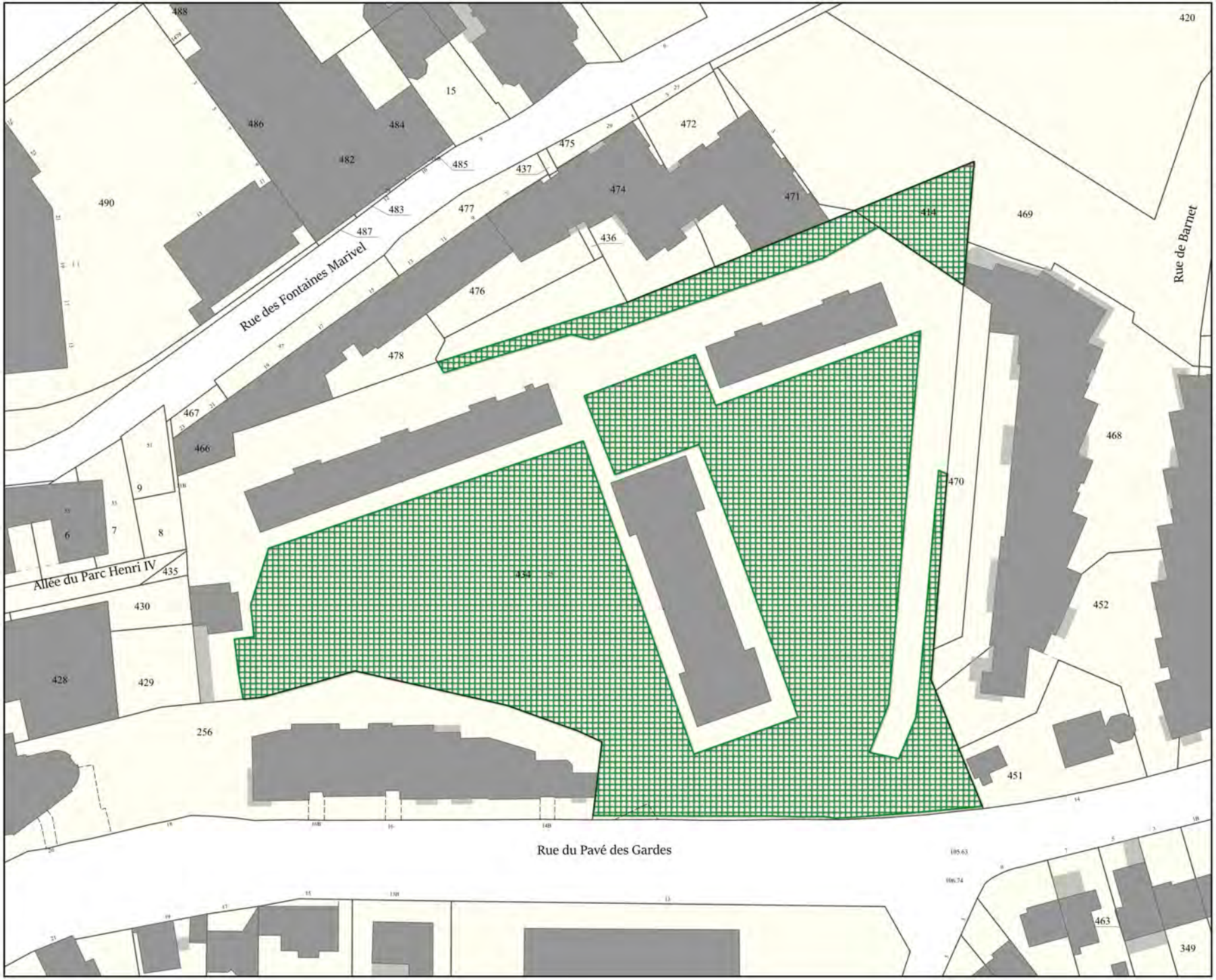
10 Rue des Violettes



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_21



Surface

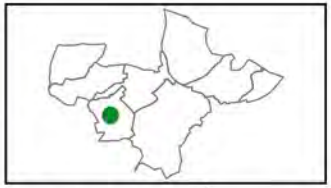
7 669 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE256 Par., AE414 , AE434 Par., AE451 Par., AE452 Par., AE468 Par., AE469 Par., AE470 Par., AE471 Par., AE472 Par., AE474 Par.

Adresse(s)

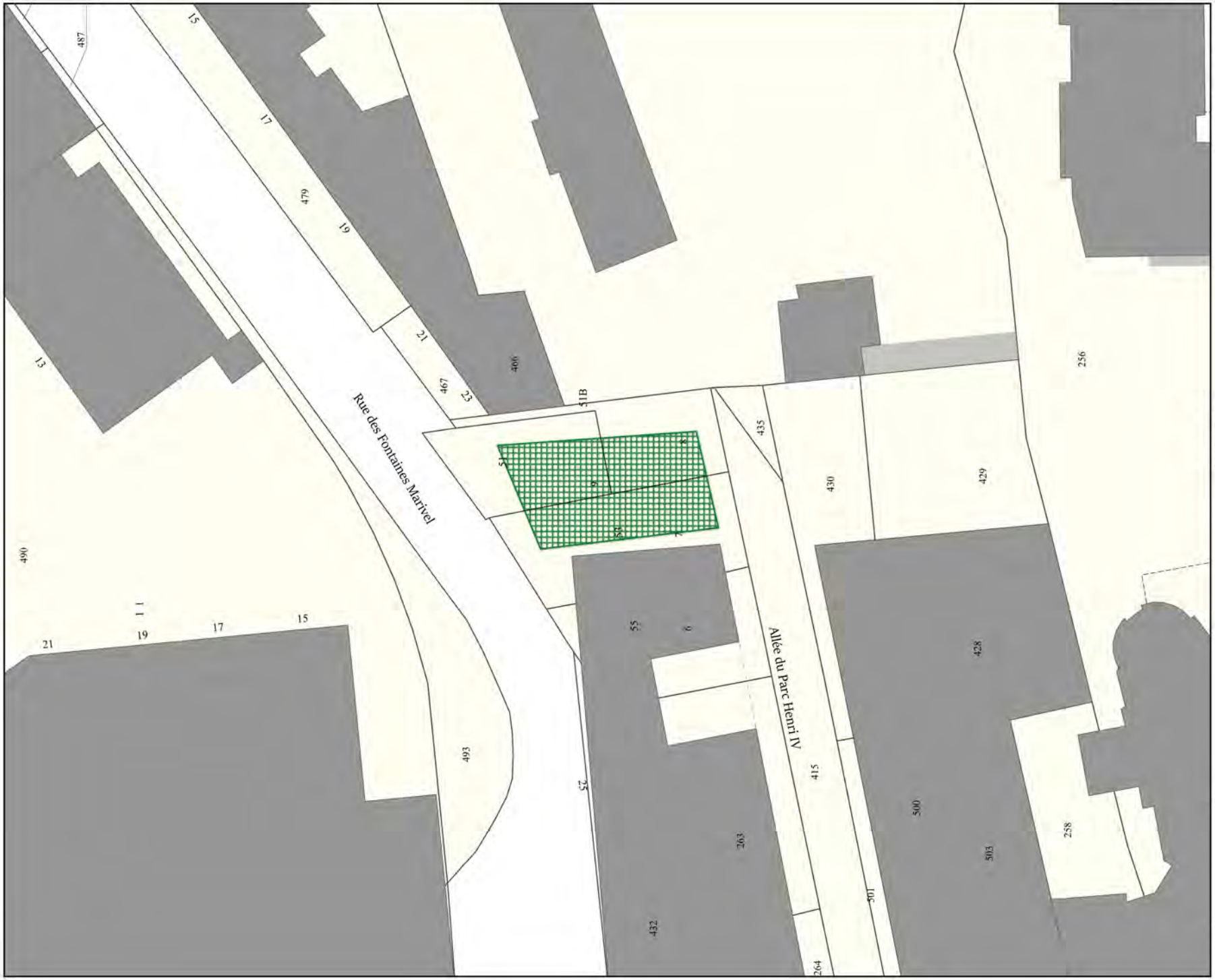
1, 4 Allée de la Forêt; 3 Parvis des Ecoles; 2 Rue de Barnet; 3, 5 Rue des Fontaines Marivel; 14, 16 Rue du Pavé des Gardes



Échelle 1:1000

CHAVILLE

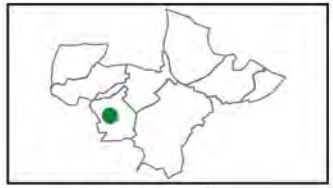
Espace végétalisé - CHA_E_22



Surface
187 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE7 Par., AE8 Par., AE9 Par.	

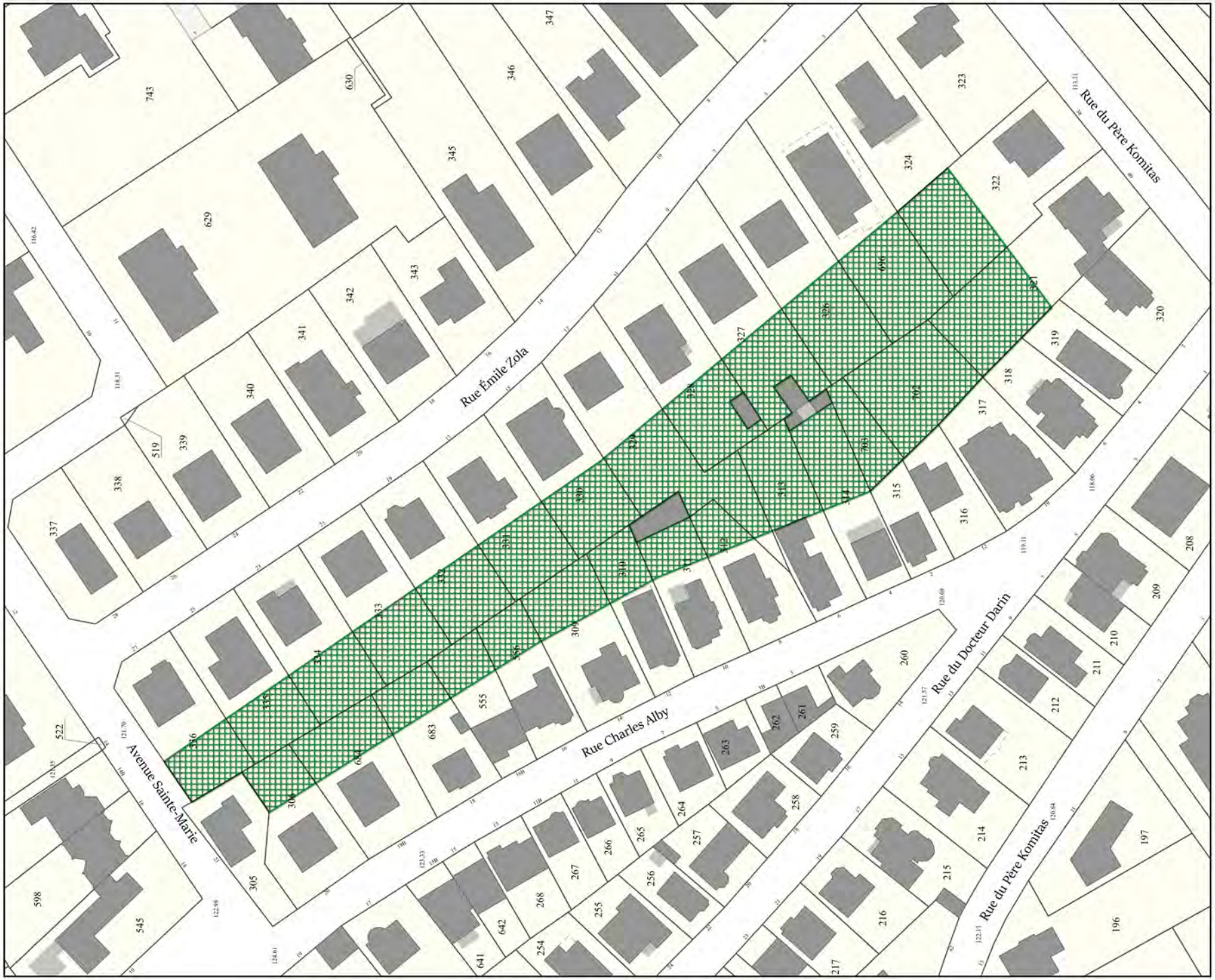
Adresse(s)



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_23



Surface

5129 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM305 Par., AM306 Par., AM309 Par., AM310 Par., AM311 Par., AM312 Par., AM313 Par., AM314 Par., AM315 Par., AM316 Par., AM317 Par., AM318 Par., AM319 Par., AM321 Par., AM322 Par., AM326 Par., AM327 Par., AM328 Par., AM329 Par., AM330 Par., AM331 Par., AM332 Par., AM333 Par., AM334 Par., AM335 Par., AM336 Par., AM555 Par., AM556 Par., AM683 Par., AM684 Par., AM696 Par., AM702 , AM703

Adresse(s)

2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16 bis, 16, 18, 20 bis, 20 Rue Charles Alby; 4, 6, 10, 12 Rue du Docteur Darin; 38, 40 Rue du Père Komitas; 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27 Rue Emile Zola



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_24



Surface

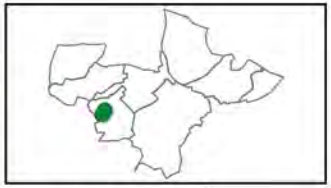
3591 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC539 Par., AC557 Par., AC558 Par., AM383 Par., AM593 Par., AM603 Par., AM685 Par., AM711 , AM712 , AM737 Par.

Adresse(s)

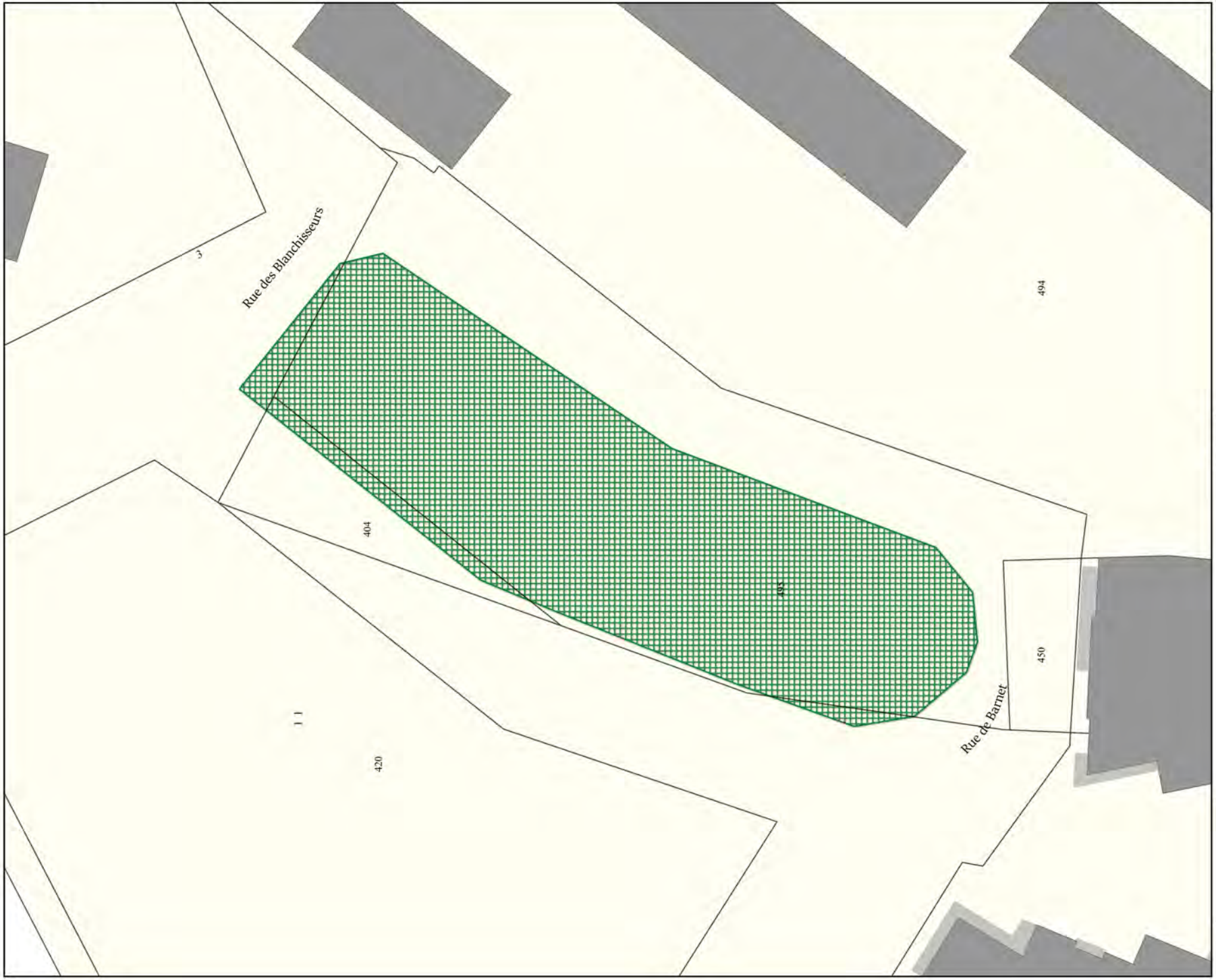
13 Avenue de la Résistance; 1696 Avenue Roger Salengro; 19 bis Boulevard de la République; 4 bis, 6 Sente Castel



Échelle 1:2500

CHAVILLE

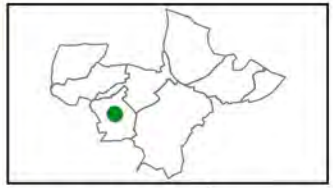
Espace végétalisé - CHA_E_25



Surface
1421 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE404 Par., AE421 Par., AE469 Par., AE495 Par.	

Adresse(s)
2 Rue de Barnet



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_26



Surface

1772 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM345 Par., AM346 Par., AM347 Par., AM348 Par., AM349 Par., AM352 Par., AM353 Par., AM354 Par., AM359 Par., AM629 Par., AM630 Par.

Adresse(s)

11 Avenue Sainte-Marie; 16, 26, 28, 32 Rue du Père Komitas; 6, 8, 10, 12, 14 Rue Emile Zola



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_27



Surface

1496 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM242 Par., AM243 Par., AM244 Par., AM245 Par., AM246 Par., AM247 Par., AM248 Par., AM249 Par., AM250 Par., AM251 Par., AM252 Par., AM253 Par., AM254 Par., AM255 Par., AM256 Par., AM257 Par., AM258 Par., AM264 Par., AM265 Par., AM266 Par., AM267 Par., AM268 Par., AM270 Par., AM271 Par., AM272 Par., AM273 Par., AM274 Par., AM275 Par., AM276 Par., AM277 Par., AM641 Par., AM642 Par., AM698 Par.

Adresse(s)

7, 9, 11 bis, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35 Rue Charles Alby; 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50 Rue du Docteur Darin



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_28



Surface

998 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM337 Par., AM338 Par., AM339 Par., AM340 Par., AM341 Par., AM342 Par., AM343 Par., AM345 Par., AM519 , AM629 Par.

Adresse(s)

11 Avenue Sainte-Marie; 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28 Rue Emile Zola



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_29



Surface

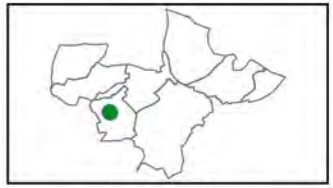
2889 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC481 Par., AC798 Par., AC799 Par., AC801 Par., AC820 Par., AC839 Par., AC924 Par., AC925

Adresse(s)

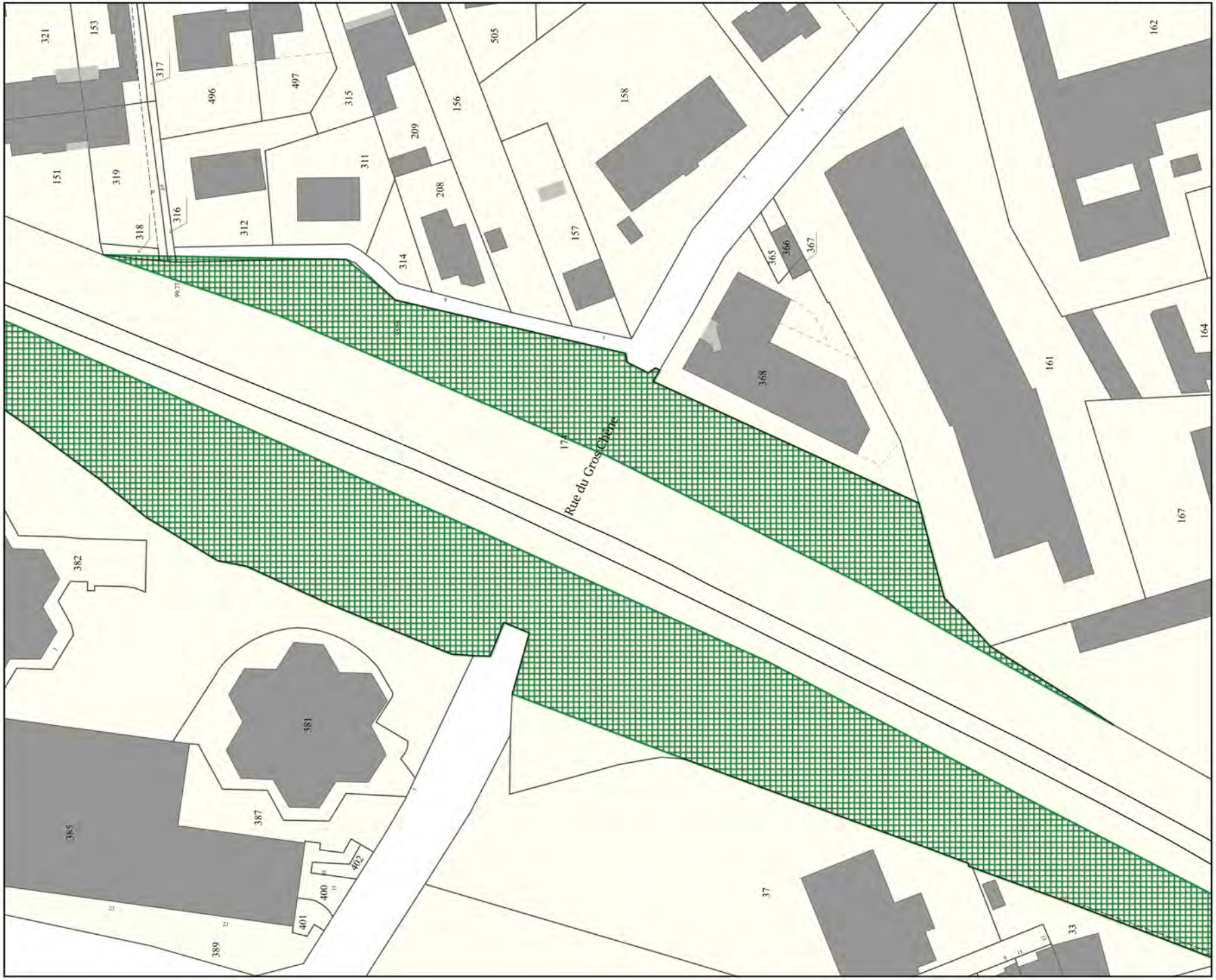
1, 5 Avenue Curie; 1410, 1456, 1500 Avenue Roger Salengro; 8 Boulevard de la République



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_30



Surface

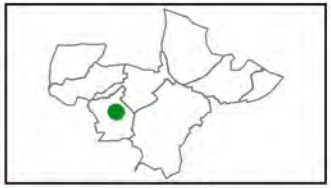
9306 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE169 Par., AE174 Par., AE174 Par., AE316 Par., AE318 Par., AE319 Par., AE511 Par.

Adresse(s)

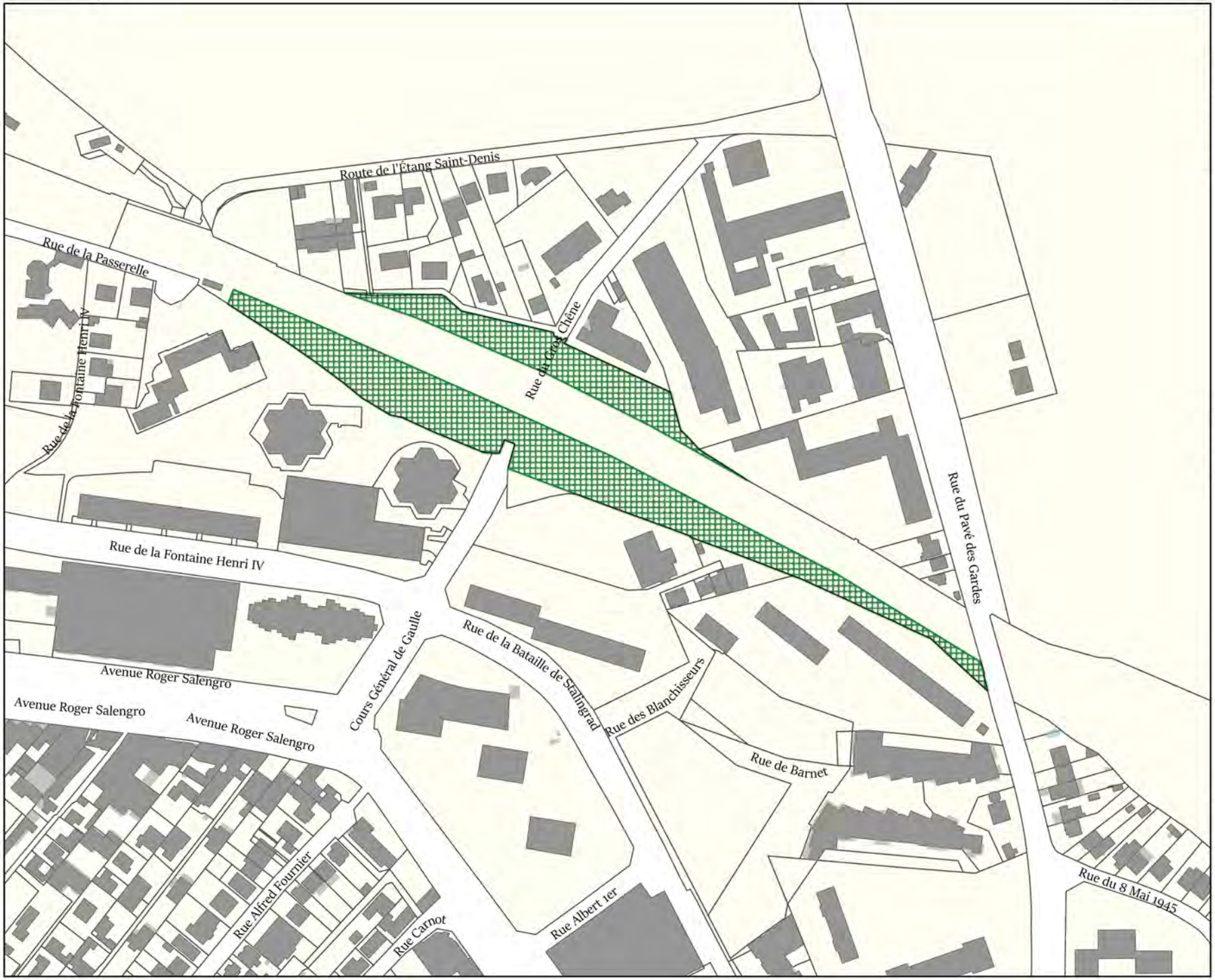
6 Allée des Postillons; 6 Rue du Pavé des Gardes



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_30



Surface

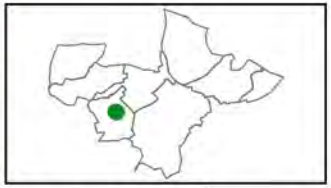
9306 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE169 Par., AE174 Par., AE174 Par., AE316 Par., AE318 Par., AE319 Par., AE511 Par.

Adresse(s)

6 Allée des Postillons; 6 Rue du Pavé des Gardes



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_31



Surface

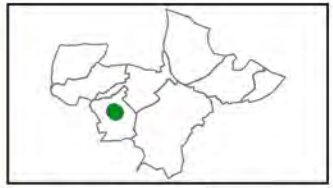
9969 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE38 Par., AE40 Par., AE421 Par.

Adresse(s)

Place Albert Héry; 3 Rue des Blanchisseurs



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_32



Surface
1135 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AM298 Par., AM299 Par., AM300 Par.	

Adresse(s)
10, 12 Avenue Sainte-Marie; 3 Rue des Petits Bois



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_33



Surface

355 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM668 Par., AM676 Par., AM677 Par.

Adresse(s)

4 bis, 6 Avenue Sainte-Marie



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_34



Surface
429 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AM716 Par.	

Adresse(s)
7 Rue des Petits Bois



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_35



Surface

1789 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB5 Par., AM100 Par., AM101 Par., AM102 Par., AM103 Par., AM108 Par., AM109 Par., AM115 Par., AM116 Par., AM120 Par., AM121 Par., AM122 Par., AM123 Par., AM124 Par., AM125 Par., AM126 Par., AM127 Par., AM720 Par., AM721 Par., AM722 Par., AM94 Par., AM96 Par., AM97 Par., AM98 Par., AM99 Par.

Adresse(s)

28 bis, 30 Rue des Petits Bois; 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 25 Rue des Prés Aubry; 6, 8, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 Rue Paul Bert



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_36



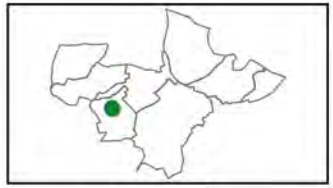
Surface

806 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

Adresse(s)

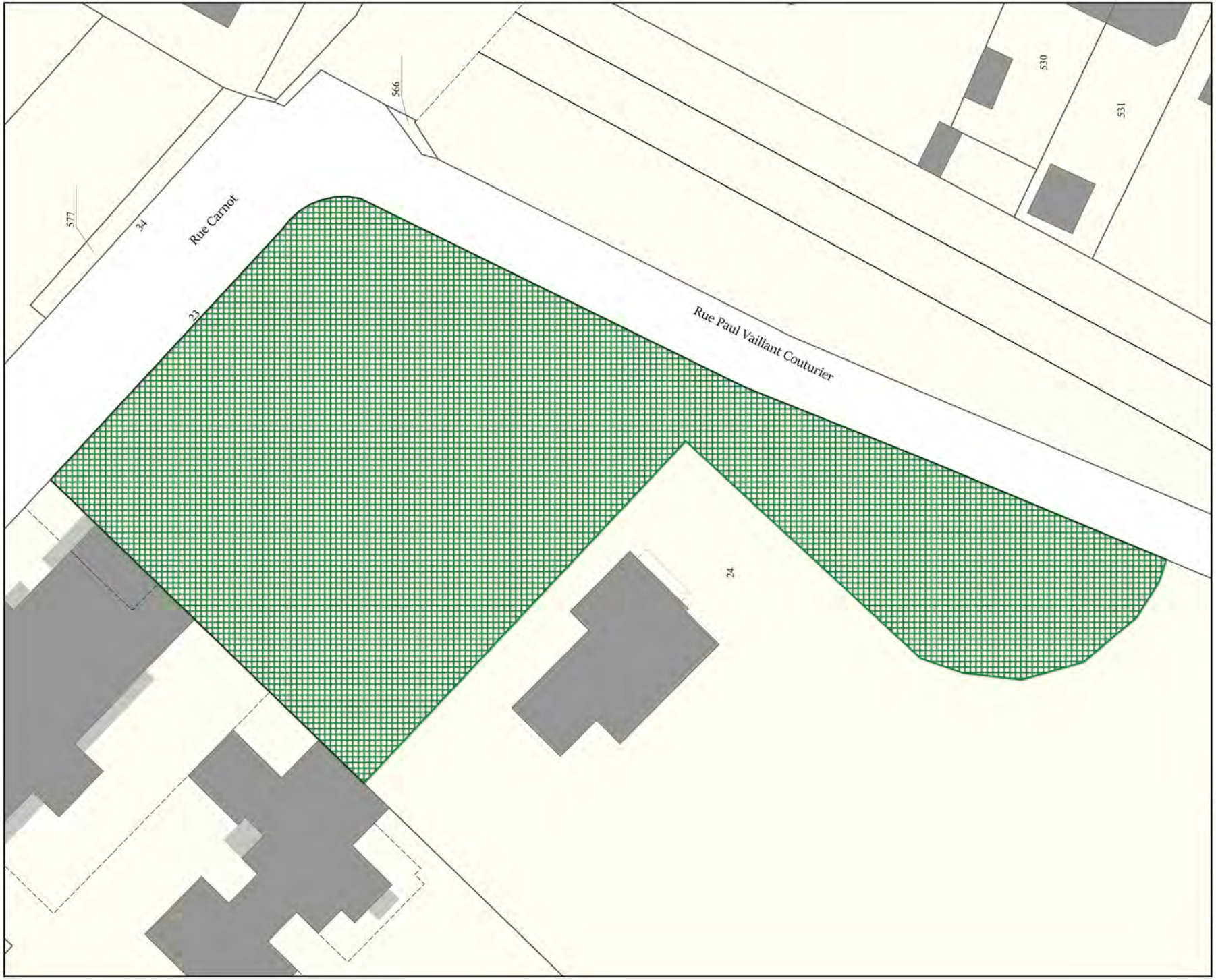
2 ter, 2 bis, 3, 4, 5, 6 bis, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 17 bis, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 bis, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45 Rue Alfred Fournier; 59, 61 Rue Martial Boudet



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_37



Surface

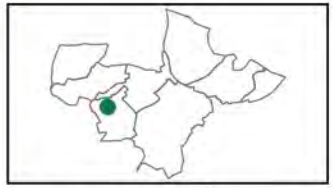
2644 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC24 Par., AC25 Par.

Adresse(s)

23, 25 Rue Carnot



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_38



Surface

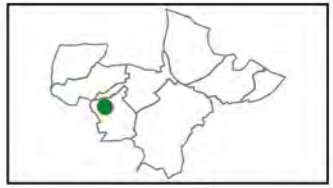
1219 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC24 Par., AC25 Par., AC26 Par., AC689 Par., AC7 Par., AC705 Par., AC706 Par., AC707 Par., AC708 Par.

Adresse(s)

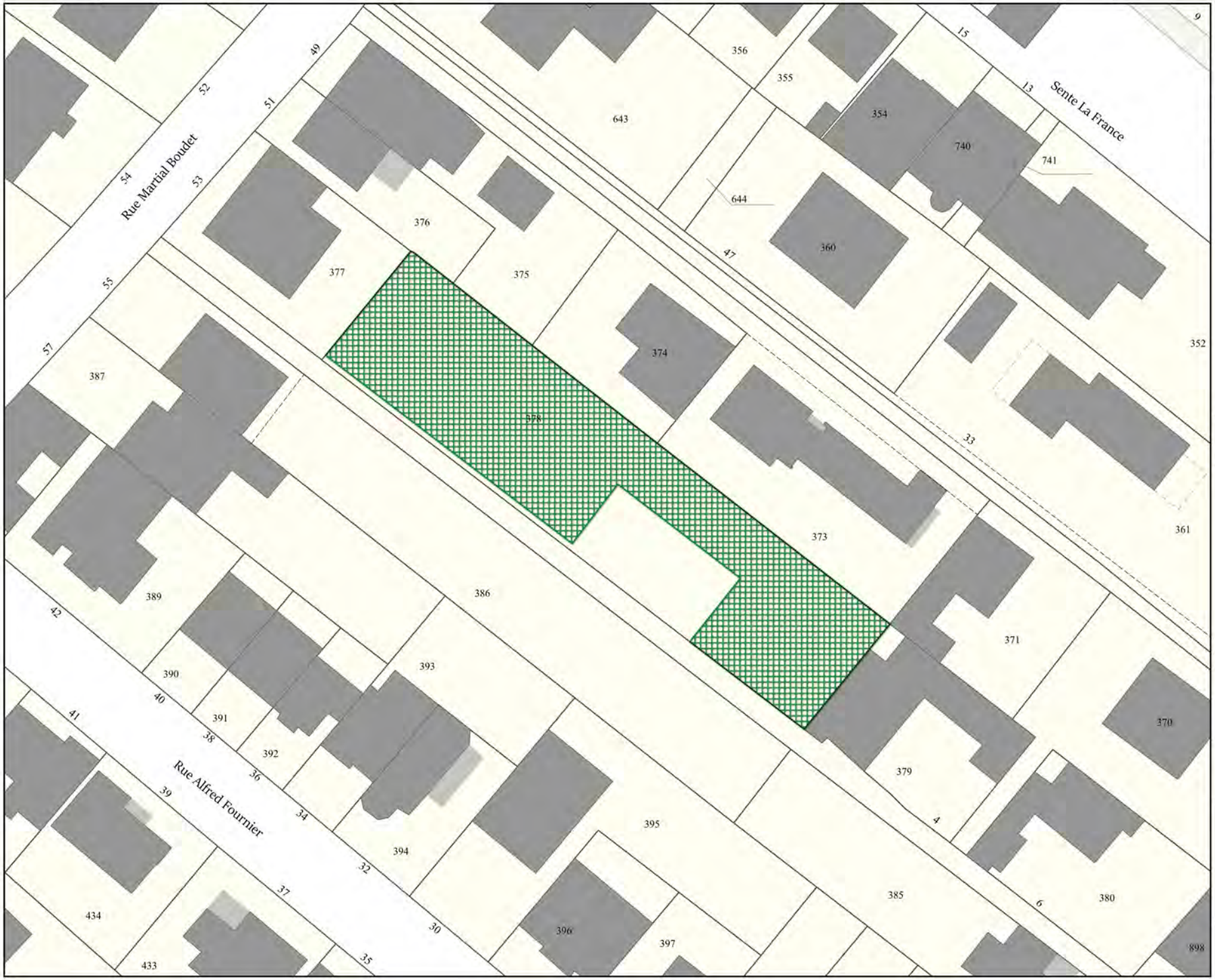
11, 12, 13, 14 Allée du Colombier; 23, 25 Rue Carnot; 23 bis, 25 Rue du Coteau; 15 Rue Paul Vaillant Couturier



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_39



Surface

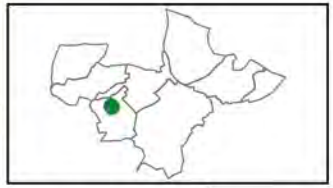
669 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC378 Par., AC379 Par., AC384 Par.

Adresse(s)

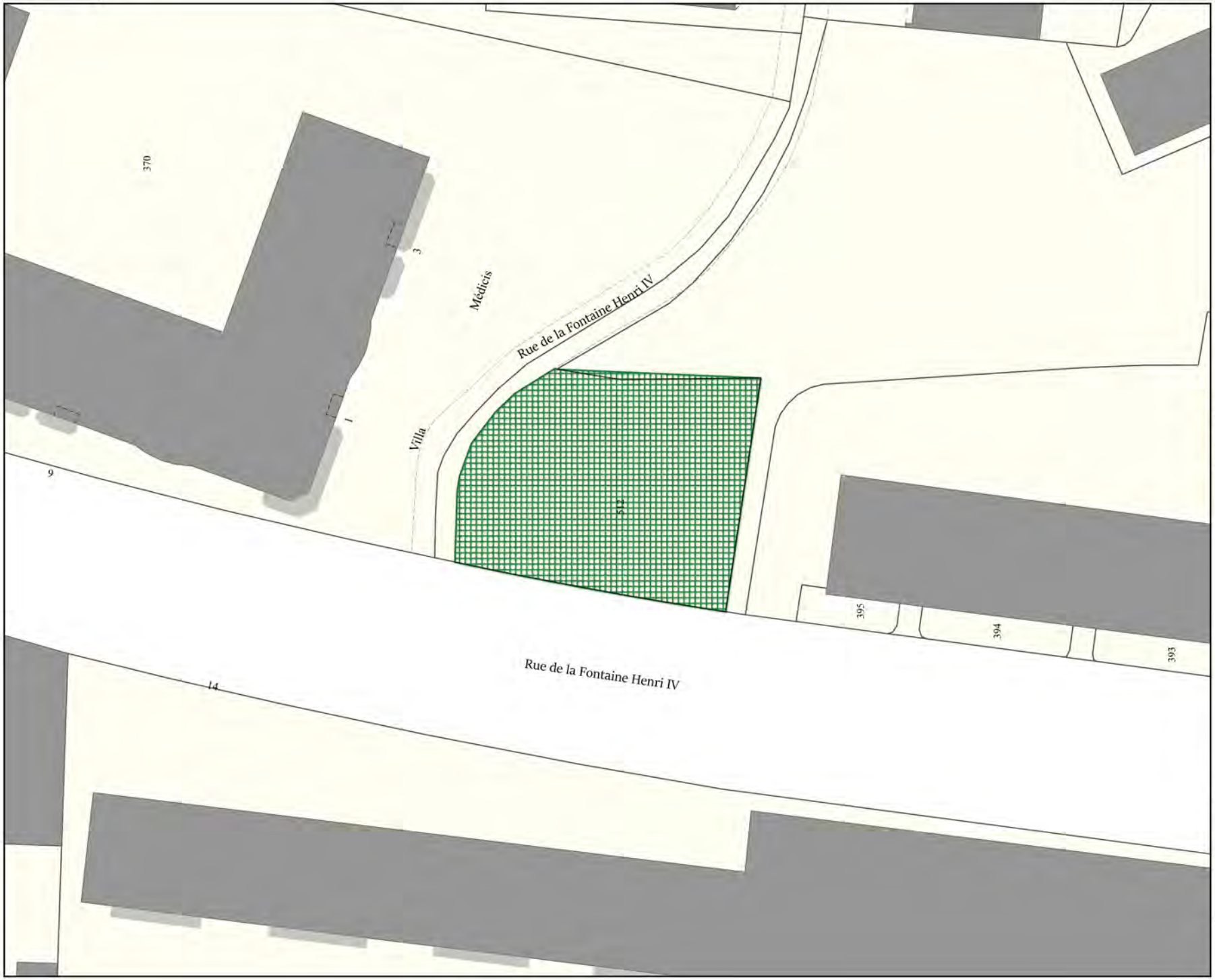
1172 d Avenue Roger Salengro



Échelle 1:500

CHAVILLE

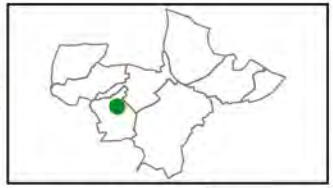
Espace végétalisé - CHA_E_40



Surface
564 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE511 Par., AE512 Par.	

Adresse(s)



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_41



Surface

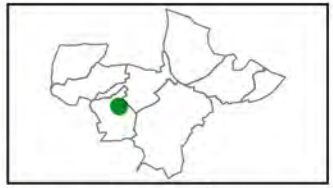
1625 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE370 Par., AE378 Par., AE379 Par.

Adresse(s)

9 c Rue de la Fontaine Henri IV; 40 Rue de la Passerelle; 2 Villa du Roi Henri IV



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_42



Surface

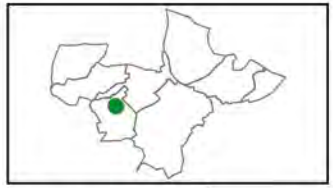
1005 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AE241 , AE243 , AE245 , AE351 Par., AE369 Par.

Adresse(s)

955, 1061 Avenue Roger Salengro; 16 Rue de la Fontaine Henri IV



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_43



Surface
60 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AC24 Par., AC25 Par.	

Adresse(s)
23, 25 Rue Carnot



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_44



Surface

123 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC580 Par., AC627 Par.

Adresse(s)

6 Parvis Carnot; 21 Rue du Coteau



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_45



Surface

4433 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD513 Par., AD514 Par., AD618 Par., AE174 Par., AM17 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_46



Surface

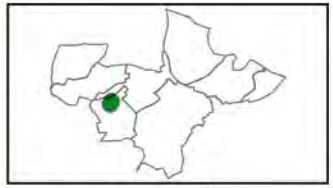
2687 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AC847 Par., AC855 Par., AC855 Par., AC855 Par., AC856 , AC862 Par.

Adresse(s)

32, 32, 32 Rue Carnot; 11 Rue de la Brise; 42 Rue Martial Boudet



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_46



Surface

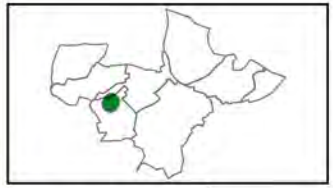
2687 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC847 Par., AC855 Par., AC855 Par., AC855 Par., AC856 , AC862 Par.

Adresse(s)

32, 32, 32 Rue Carnot; 11 Rue de la Brise; 42 Rue Martial Boudet



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_46



Surface

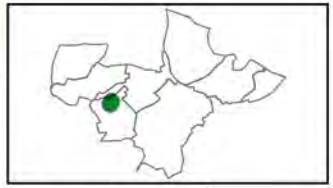
2687 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC847 Par., AC855 Par., AC855 Par., AC855 Par., AC856 , AC862 Par.

Adresse(s)

32, 32, 32 Rue Carnot; 11 Rue de la Brise; 42 Rue Martial Boudet



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_47



Surface

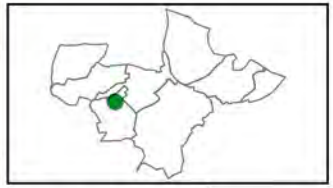
4985 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AC188 Par., AC192 Par., AC193 Par., AC194 Par., AC195 Par., AC216 Par., AC219 Par., AC229 Par., AC233 Par., AC256 Par., AC258 Par., AC259 Par., AC260 Par., AC261 Par., AC263 Par., AC264 Par., AC594 Par., AC691 Par., AC711 Par., AC712 Par., AC716 Par., AC718 Par., AC736 Par., AC751 Par., AC767 Par., AC768 Par., AC772 Par., AC803 Par., AC804 Par., AC805 Par., AC808 Par., AC809 , AC828 Par., AC837 Par., AC838 Par., AC854 Par., AC896 Par.

Adresse(s)

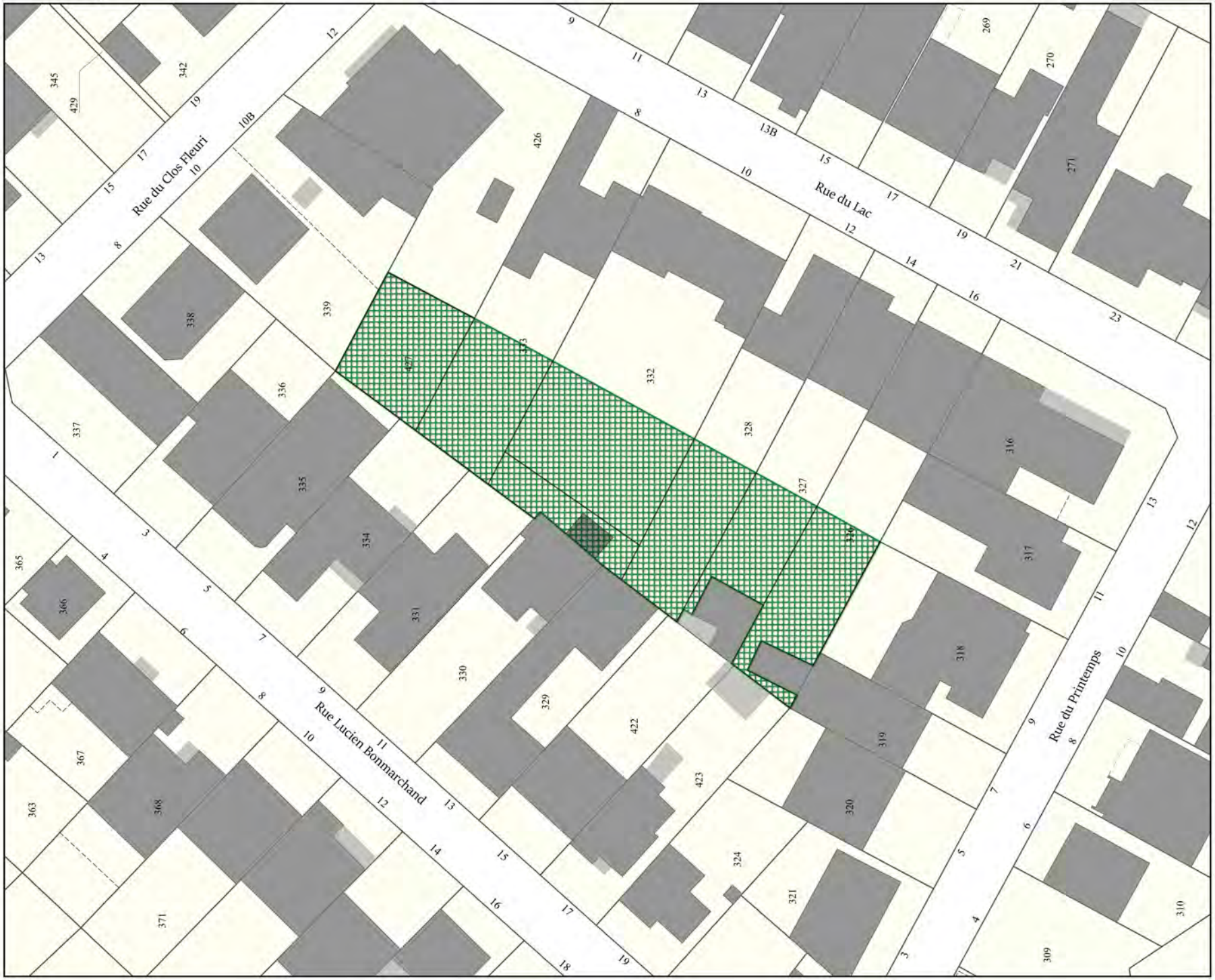
704, 800, 810, 830, 904 bis, 910, 964 Avenue Roger Salengro; 21, 23, 25 bis, 25, 27, 29, 31 Rue Guilleminot; 1, 3, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19 bis, 19, 21 Rue Martial Boudet



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_48



Surface

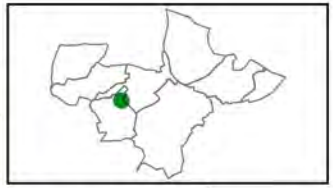
753 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD319 Par., AD326 Par., AD327 Par., AD328 Par., AD329 Par., AD330 Par., AD331 Par., AD332 Par., AD333 Par., AD334 Par., AD339 Par., AD422 Par., AD423 Par., AD426 Par., AD427

Adresse(s)

10 bis, 12 Rue du Clos Fleuri; 8, 10, 12, 14, 16 Rue du Lac; 7 Rue du Printemps; 7, 9, 11, 13, 15, 17 Rue Lucien Bonmarchand



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_49



Surface

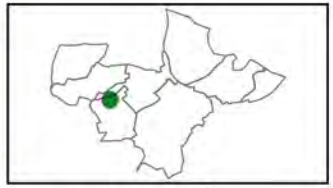
5056 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AC55 Par., AC56 Par., AC59 Par., AC60 Par., AC64 Par., AC65 Par., AC66 Par., AC68 Par., AC69 Par., AC724 Par., AC80 Par., AC81 Par., AC816 Par., AC83 Par., AC84 Par., AC849 Par., AC89 Par., AC90 Par., AC904 Par., AC905 Par.

Adresse(s)

4, 6, 8, 8 bis Rue Alcide Delapierre; 15, 17 Rue de la Brise; 1, 13 Rue de la Martinière; 32, 34 Rue des Mortes Fontaines; 4, 6, 10, 12, 14 Rue du Coteau; 2, 3, 12 Sente de la Martinière



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_50



Surface

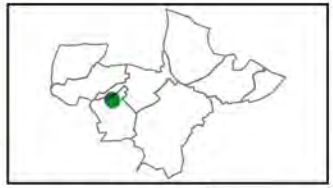
365 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AC862 Par.

Adresse(s)

11 Rue de la Brise



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_51



Surface

458 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD360 Par., AD363 Par., AD368 Par., AD369 Par., AD370 Par., AD371 Par., AD372 Par., AD373 Par., AD374 Par., AD375 Par., AD376 Par., AD381 Par., AD382 Par.

Adresse(s)

7, 9 Rue de la Passerelle; 11, 13, 15, 17, 19 Rue du Château; 4 bis Rue du Clos Fleuri; 8, 10, 12, 14, 16 Rue Lucien Bonmarchand



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_52



Surface

587 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD191 Par., AD192 Par., AD194 Par., AD195 Par., AD199 Par., AD200 Par., AD201 Par., AD202 Par., AD217 Par., AD219 Par., AD220 Par., AD221 Par., AD222 Par., AD256 Par., AD257 Par., AD260 Par., AD261 Par., AD345 Par., AD346 Par., AD347 Par., AD348 Par., AD349 Par., AD350 Par., AD351 Par., AD352 Par., AD353 Par., AD354 Par., AD402 Par., AD403 Par., AD404 Par., AD428 Par., AD587 Par., AD603 Par., AD626 Par., AD627 Par., AM13 Par.

Adresse(s)

521 Avenue Roger Salengro; 3 bis, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 23 bis, 23, 24, 25, 27 Rue de la Porte Dauphine; 15, 30 Rue des Charmeuses; 18, 27 Rue du Bouquet; 1, 2 Rue du Château; 1, 3, 5, 11, 13 Rue du Clos Fleuri; 1, 2, 3 Rue du Lac



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_53



Surface

908 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD390 Par., AD391 Par., AD392 Par., AD393 Par., AD394 Par., AD395 Par., AD396 Par., AD397 Par., AD398 Par., AD399 Par., AD400 Par., AD401 Par., AD402 Par., AD406 Par., AD407 Par., AD553 Par., AD555 Par., AD557 Par., AD559 Par., AD648 Par.

Adresse(s)

537, 547, 585 Avenue Roger Salengro; 1 bis, 3 bis Rue de la Passerelle; 2, 4, 6, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24 Rue du Château



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_54



Surface

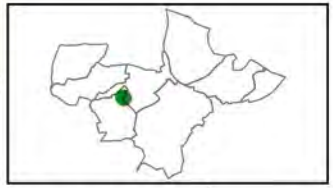
959 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD222 Par., AD223 Par., AD224 Par., AD225 Par., AD226 Par., AD228 Par., AD229 Par., AD230 Par., AD231 Par., AD232 Par., AD233 Par., AD247 Par., AD248 Par., AD249 Par., AD250 Par., AD251 Par., AD252 Par., AD253 Par., AD254 Par., AD255 Par., AD256 Par., AD414 Par., AD500 Par.

Adresse(s)

23 bis, 25 Rue de la Porte Dauphine; 63 Rue des Capucines; 5, 7 bis, 7 ter, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 23, 25 Rue du Bouquet



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_55



Surface

304 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD201 Par., AD203 Par., AD204 Par., AD205 Par., AD212 Par., AD213 Par., AD214 Par., AD215 Par., AD216 Par., AD217 Par.

Adresse(s)

17, 19 Rue de la Porte Dauphine; 9, 11, 13 Rue des Charmeuses; 6, 8, 10, 12, 14 Rue du Bouquet



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_56



Surface

7856 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC127 Par., AC745 Par., AC746 Par., AC76 , AC760 Par., AC862 Par., AD481 Par.

Adresse(s)

11 Rue de la Brise; 7 Rue des Mortes Fontaines



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_57



Surface

263 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD184 Par., AD185 Par., AD186 Par., AD194 Par., AD196 Par., AD197 Par., AD587 Par.

Adresse(s)

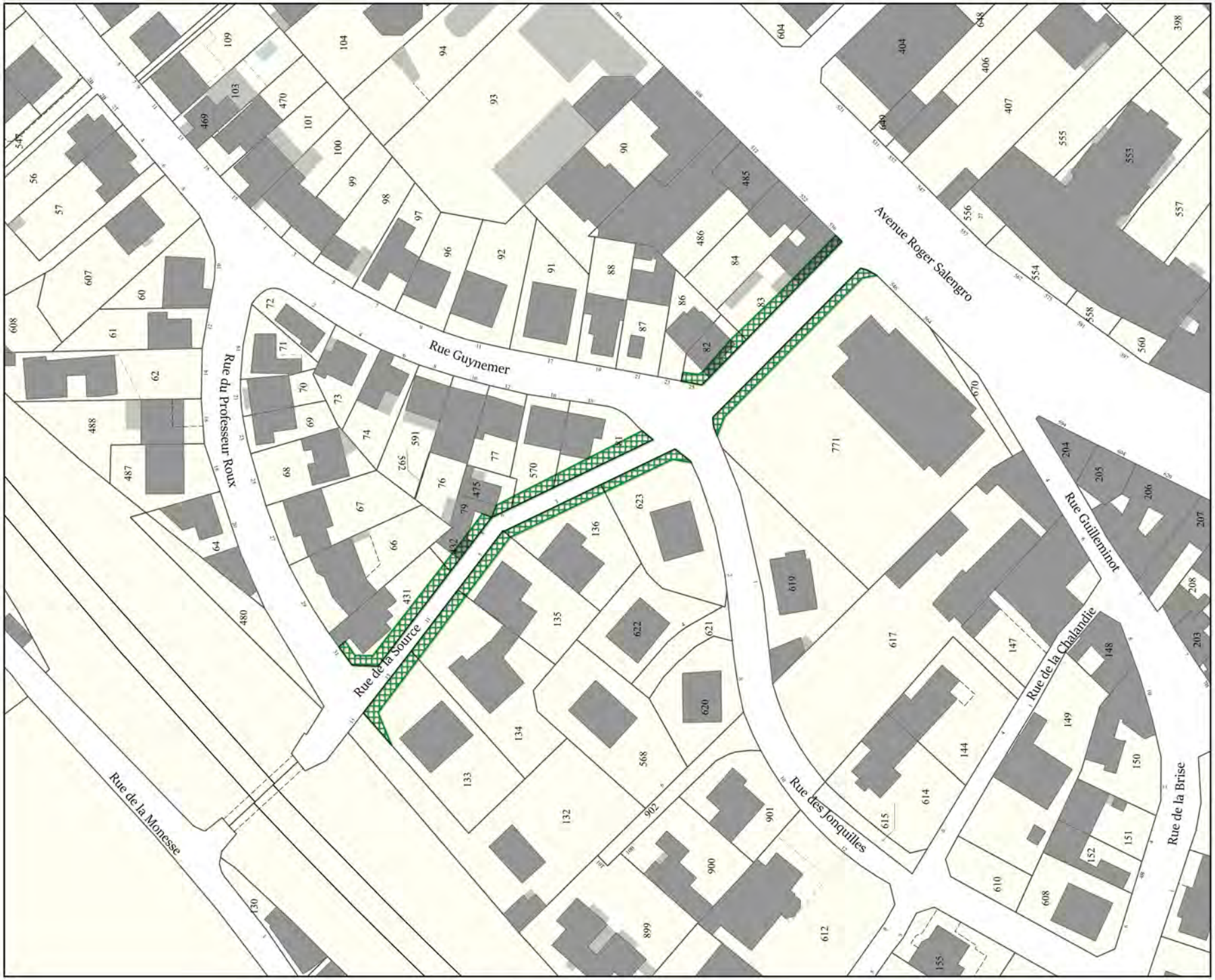
7, 9 Rue de la Porte Dauphine; 8, 10 Rue des Capucines; 22, 24, 26 Rue des Charmeuses



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_58



Surface

462 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC133 Par., AC134 Par., AC135 Par., AC136 Par., AC623 Par., AC771 Par., AD431 Par., AD432 Par., AD475 Par., AD570 Par., AD79 Par., AD81 Par., AD82 Par., AD83 Par.

Adresse(s)

536, 546 Avenue Roger Salengro; 3, 5, 6, 8, 11, 13, 25 Rue de la Source; 2 Rue des Jonquilles; 31 Rue du Professeur Roux; 16, 18 Rue Guynemer



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_59



Surface

2575 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD156 Par., AD157 Par., AD158 Par., AD159 Par., AD160 Par., AD161 Par., AD162 Par., AD163 Par., AD164 Par., AD165 Par., AD166 Par., AD167 Par., AD433 Par., AD434 Par., AD540 Par.

Adresse(s)

3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 25, 27, 29, 31, 33 Rue des Capucines



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_60



Surface

679 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD100 Par., AD101 Par., AD103 Par., AD104 Par., AD108 Par., AD470 Par., AD90 Par., AD92 Par., AD93 Par., AD94 Par., AD96 Par., AD97 Par., AD98 Par., AD99 Par.

Adresse(s)

450, 456, 484, 508 Avenue Roger Salengro; 9, 13, 15, 17 Rue du Professeur Roux; 1, 3, 5, 7, 9, 11 Rue Guynemer



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_61



Surface

597 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD434 Par., AD524 Par., AD525 , AD526 Par.

Adresse(s)

265 Avenue Roger Salengro; 3 Rue des Capucines



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_62



Surface

7391 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC862 Par., AD417 Par., AD480 , AD481 Par., AD489 Par., AD53 Par., AD573 Par., AD58 Par., AD593 Par., AP84 Par., AP98 Par.

Adresse(s)

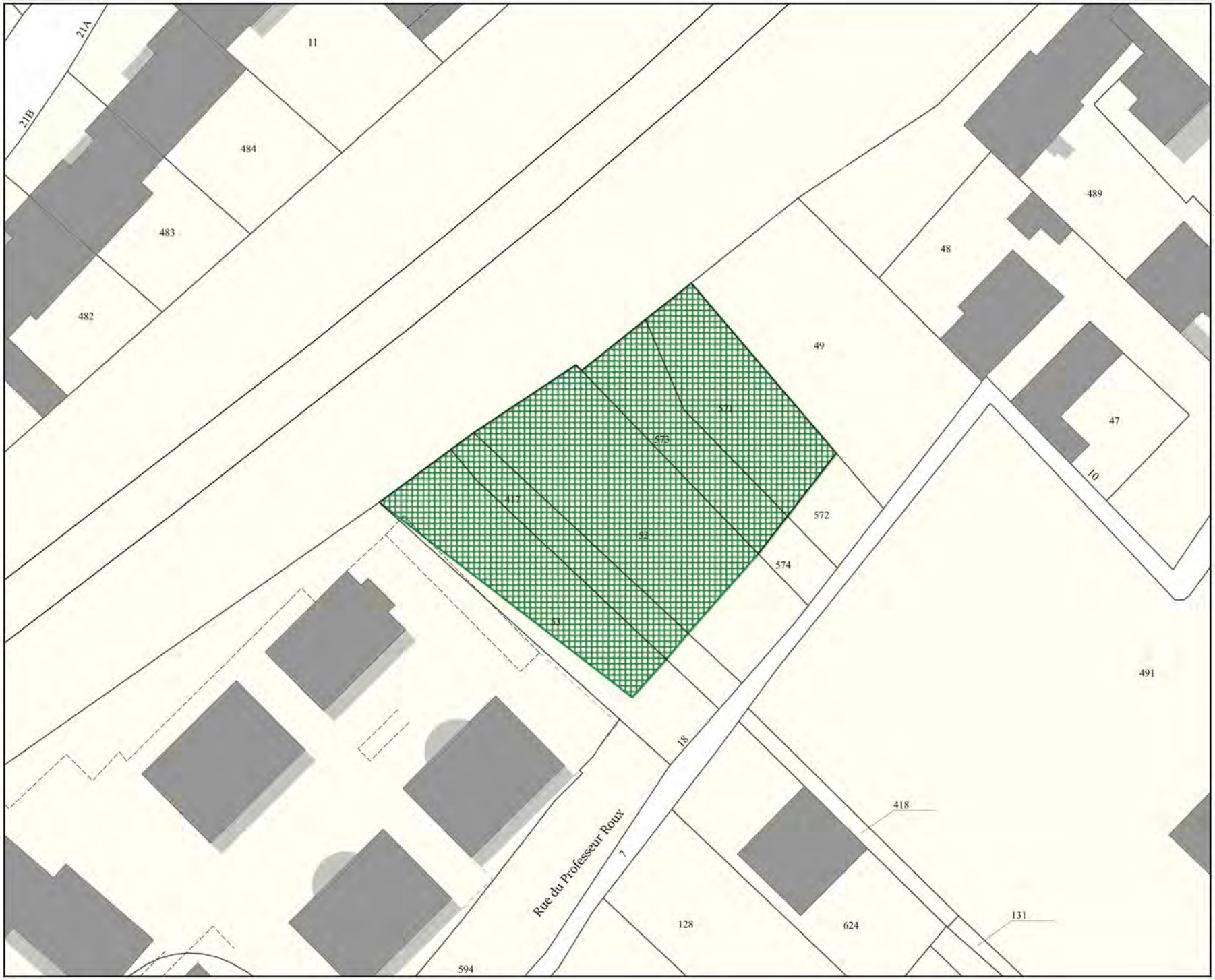
11 Rue de la Brise; 6 Rue du Professeur Roux; 6, 18, 30 Sente des Châtres Sacs



Échelle 1:2500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_63



Surface

901 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD417 Par., AD481 Par., AD52 Par., AD53 Par., AD571 , AD573 , AD574 Par.

Adresse(s)

18 Sente des Châtres Sacs



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_64



Surface

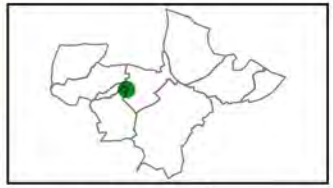
1419 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD144 Par., AD25 Par., AD26 , AD27 Par., AD28 Par., AD29 Par., AD30 , AD31 Par., AD32 Par., AD438 Par., AD440 Par., AP553 Par.

Adresse(s)

9, 10, 24, 33, 38, 43, 52, 58, 70, 86 Avenue Roger Salengro; 192 Grande Rue



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_65



Surface

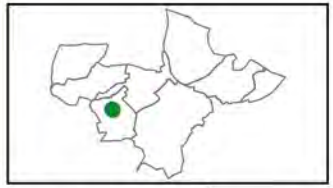
1745 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC415 Par., AC416 Par., AC417 Par., AC418 Par., AC419 Par., AC420 Par., AC454 Par., AC641 Par., AC642 Par., AC729 Par., AC922 Par.

Adresse(s)

3, 5, 7, 9, 11, 13 Rue Alfred Fournier; 2 bis, 2 ter, 12 Rue Carnot



Échelle 1:500

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_66



Surface

4977 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC558 Par., AM383 Par., AM436 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:1000

CHAVILLE

Espace végétalisé - CHA_E_66



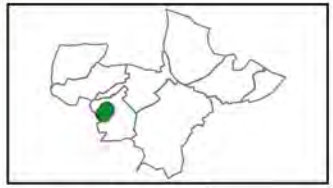
Surface

4977 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC558 Par., AM383 Par., AM436 Par.

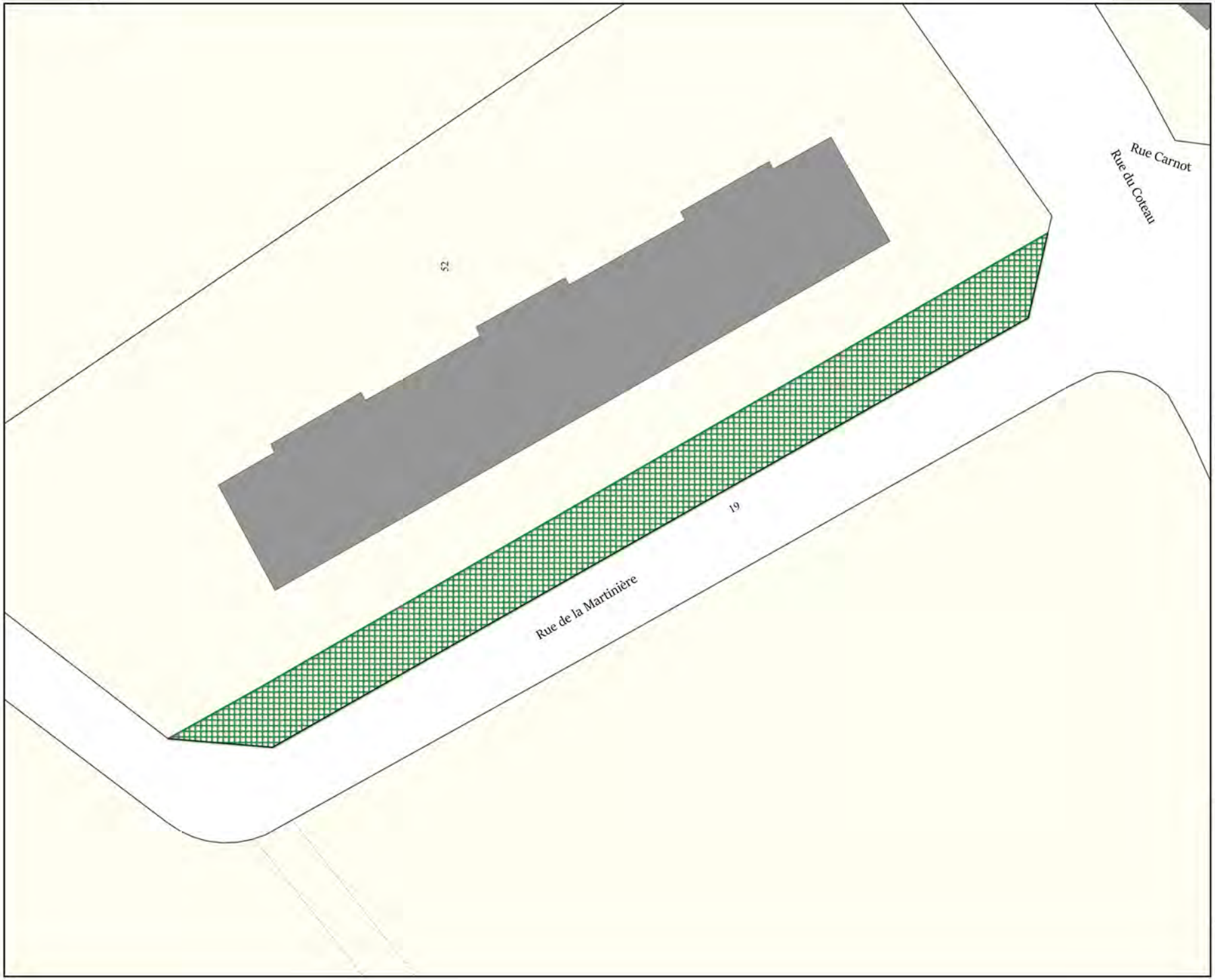
Adresse(s)



Échelle 1:2500

CHAVILLE

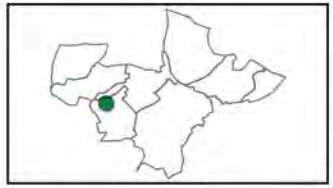
Espace végétalisé - CHA_E_67



Surface
553 m²

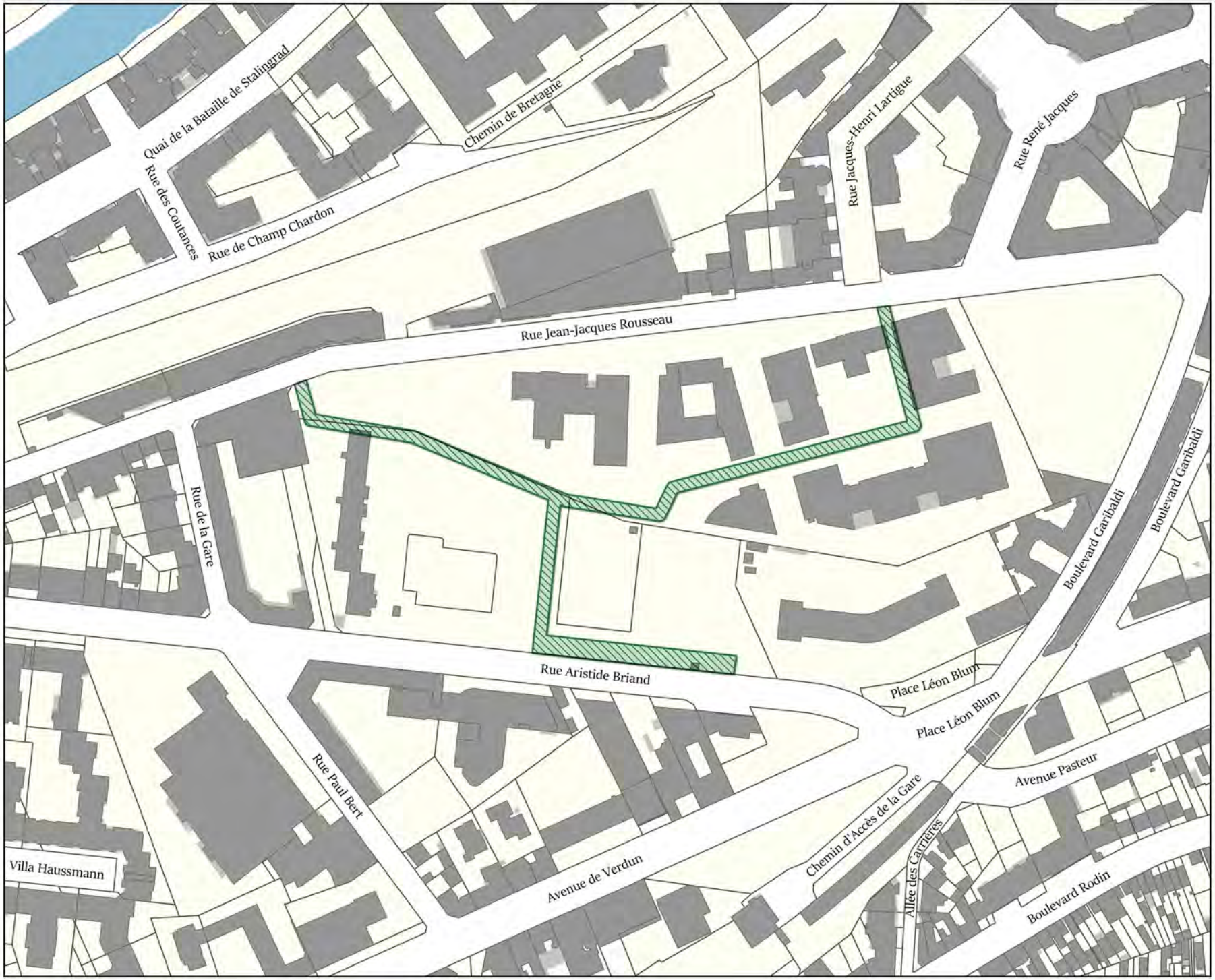
Parcelle(s)	* Par. = en partie
AC52 Par.	

Adresse(s)
26 Rue du Coteau



Échelle 1:500

Continuités paysagères et passages - ILM_C_1



Surface

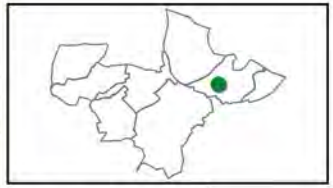
3679 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

Q48 Par., Q69 Par., Q70 Par.

Adresse(s)

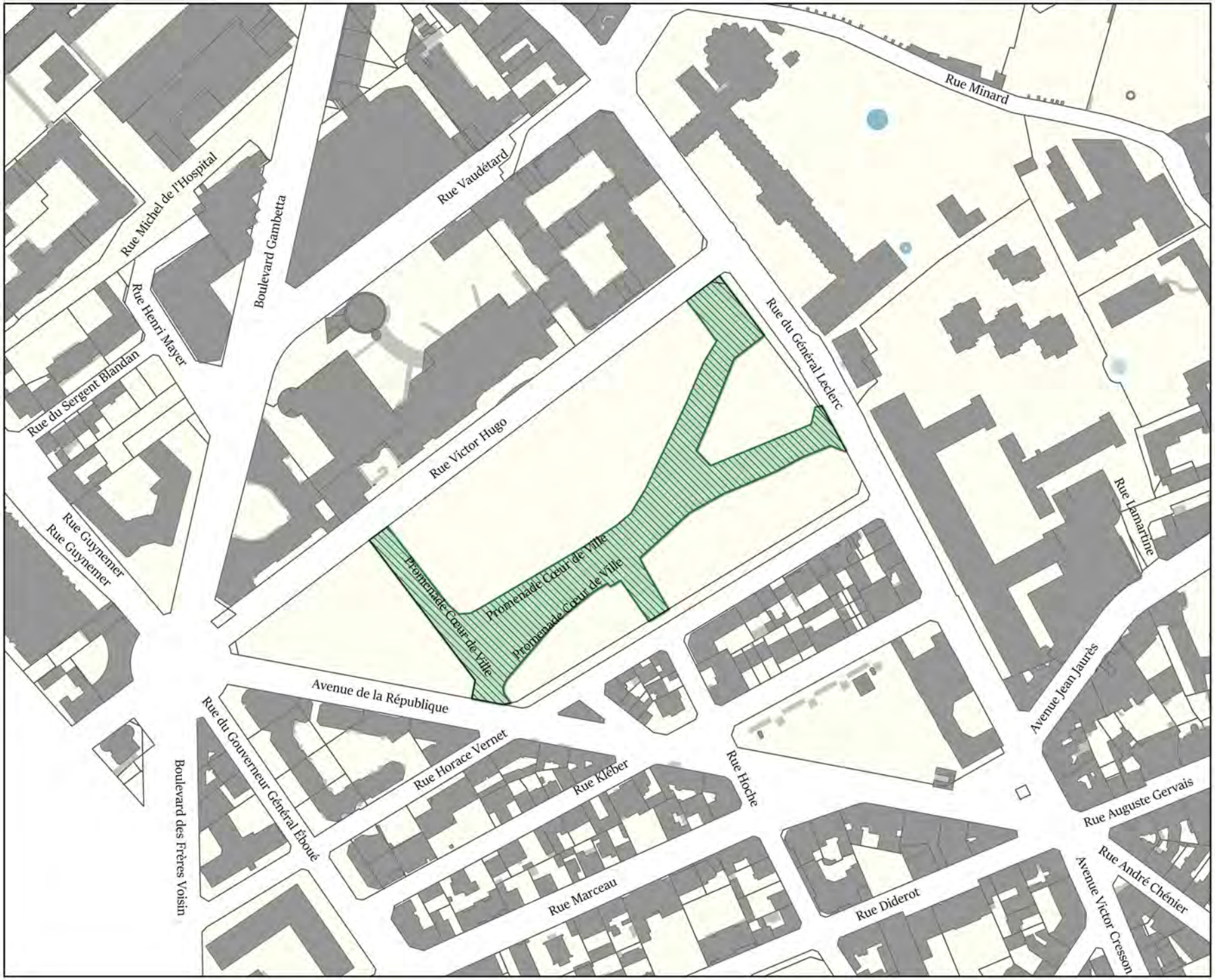
31 bis Rue Aristide Briand; 193 Rue Jean Jacques Rousseau



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

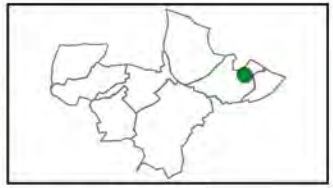
Continuités paysagères et passages - ILM_C_2



Surface
7 611 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
X124 Par., X125 Par., X128 Par., X129	

Adresse(s)
56 Rue Victor Hugo



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Jardins et espaces cultivés - ILM_J_1



Surface

803 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

03 Par., 04 Par., 062 Par.

Adresse(s)

113, 115 Avenue de Verdun



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Jardins et espaces cultivés - ILM_J_2



Surface

1333 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

N17 Par.

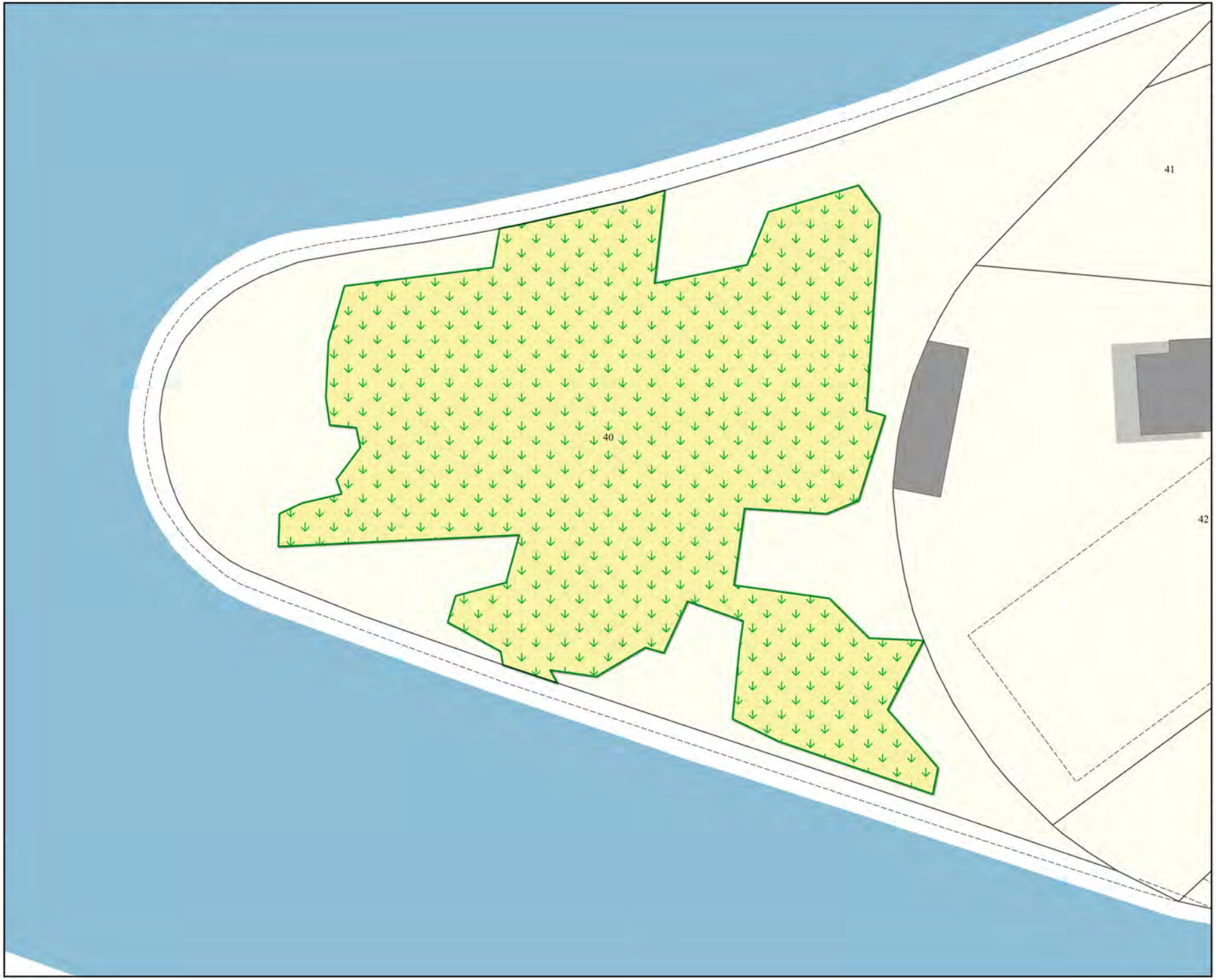
Adresse(s)



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Jardins et espaces cultivés - ILM_J_3



Surface
2049 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
K40 Par.	

Adresse(s)



Échelle
1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Jardins et espaces cultivés - ILM_J_4



Surface

2054 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

N23 Par., N24 , N25 , N26 , N27 Par., N94 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_1



Surface

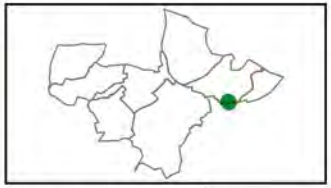
1471 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM155 Par., AM156 , AM157 Par., AM20 Par., AM26 Par., AM32 Par., AM33 Par., AM34 Par., AM35 Par., AM36 Par., AM37 Par., AM38 Par., AM39 Par., AM40 Par., AM41 Par., AM42 Par., AM92 Par.

Adresse(s)

70, 72, 74, 76, 78, 80, 82 bis, 82, 82 ter, 84, 86 Rue Emile Duployé; 7, 9, 13, 19, 21 Rue Marcel Sembat



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_2



Surface

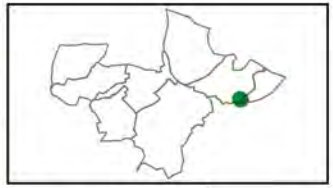
694 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AN20 Par., AN21 Par., AN22 Par., AN23 Par., AN24 Par., AN77 Par.

Adresse(s)

38, 42, 44 Rue Barbès; 19, 21, 23 Rue Claude Bernard



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_3



Surface

10935 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AJ154 , AJ155 Par., AJ158 Par., AJ159 Par., AJ160 Par., AJ161 Par., AJ179 Par., AJ180 Par., AJ190 Par., AJ191 Par., AJ197 Par., AJ198 Par., AJ199 , AJ200 Par., AJ201 Par., AJ202 Par., AJ203 Par., AJ211 , AJ212 Par., AJ217 Par., AJ219 Par., AJ220 Par., AJ223 Par., AJ226 Par., AJ239 , AJ241 Par., AJ256 , AJ258 , AJ261 , AJ278 Par., AJ279 Par., AJ280 , AJ281 Par., AJ282 Par., AJ286 Par., AJ297 Par., AJ298 Par., AJ300 Par., AJ302 Par., AJ304 Par., AJ306 Par., AJ311 Par., AJ312 Par., AJ314 Par., AJ315 Par., AJ316 Par., AJ317 Par., AJ319 Par., AJ321 Par., AJ322 Par., AJ339 Par., AJ347 Par., AJ35 Par., AJ36 Par., AJ6 Par.

Adresse(s)

1, 3, 6 Allée Henri Matisse; 91, 93, 99, 109 Boulevard Rodin; 70 Rue de l'Egalité; 3, 5, 6, 7 Rue de la Pastorale d'Issy; 4, 6, 7, 12 Rue Honoré Fragonard



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_4



Surface
10383 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AK400 Par., N64 Par., N78 Par., N81 Par., N82 Par., N94 Par.	

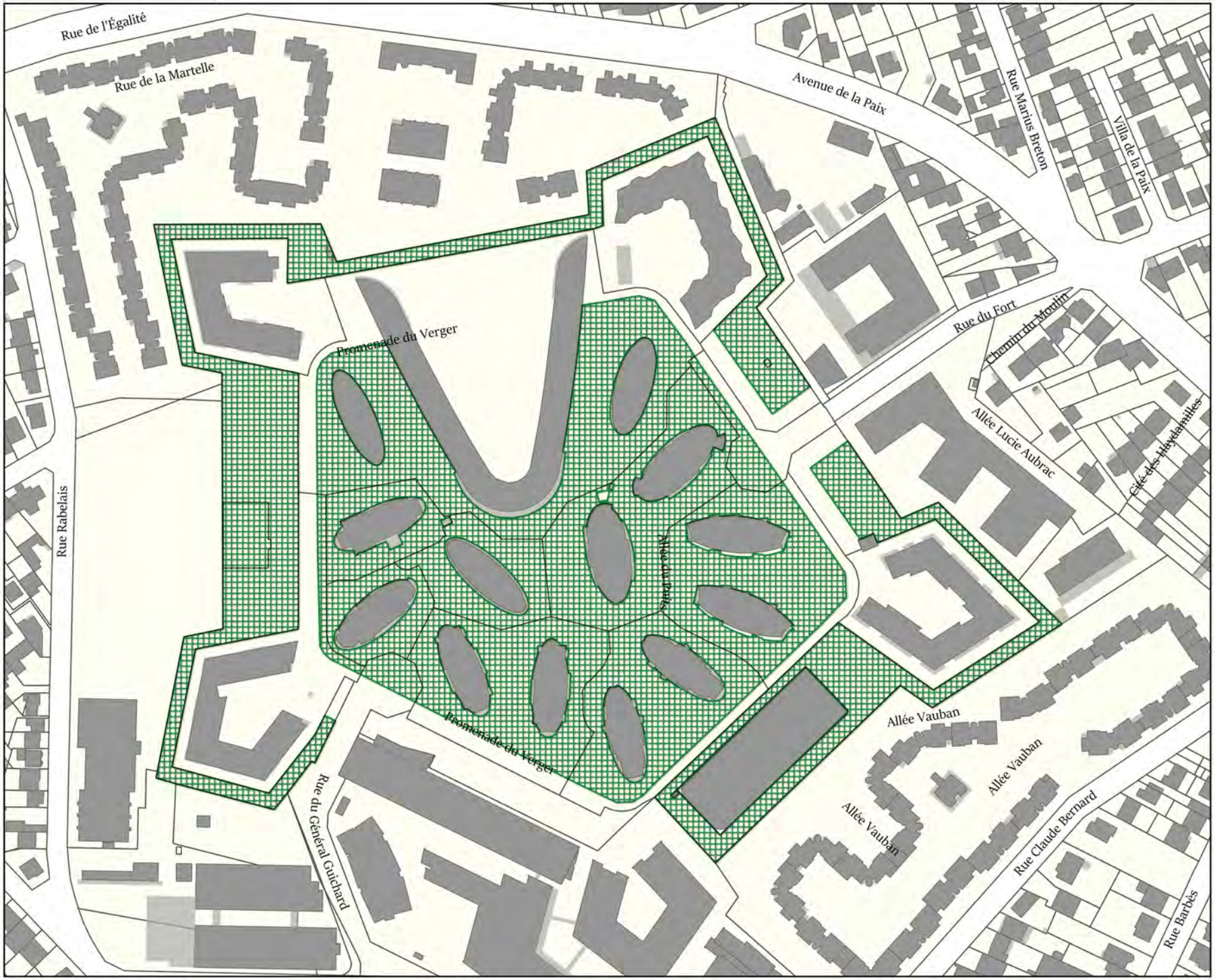
Adresse(s)
6, 14, 16, 22 Chemin des Montquartiers



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_5



Surface

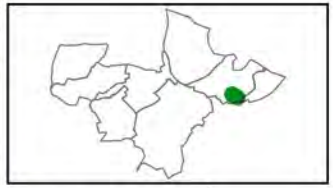
45037 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

A0121 Par., A0142 Par., A0145 Par., A0146 Par., A0147 Par., A0148 Par., A0149 Par., A0153 Par., A0154 Par., A0155 Par., A0156 Par., A0157 Par., A0160 Par., A0161 Par., A0162 Par., A0163 Par., A0166 Par., A0170 Par., A0171 Par., A0173 Par., A0174 Par., A0175 Par., A0185 , A0186 Par., A0187 Par., A0188 Par., A0192 Par., A0194 Par., A0195

Adresse(s)

3, 18, 24 Allée du Puits; 22, 38, 39, 51, 52, 58, 71, 78, 83, 138, 150 Promenade du Verger; 2, 2 bis Rue Claude Bernard; 17 Rue de la Martelle; 67 Rue du Fort; 5 Rue Rabelais



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_6



Surface

7 756 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

N17 Par., N18 , N19 , N20 , N21 Par., N22 Par., N23 Par., N27 Par., N28 , N29 , N30 , N78 Par., N81 Par., N93 , N94 Par., O33 Par.

Adresse(s)

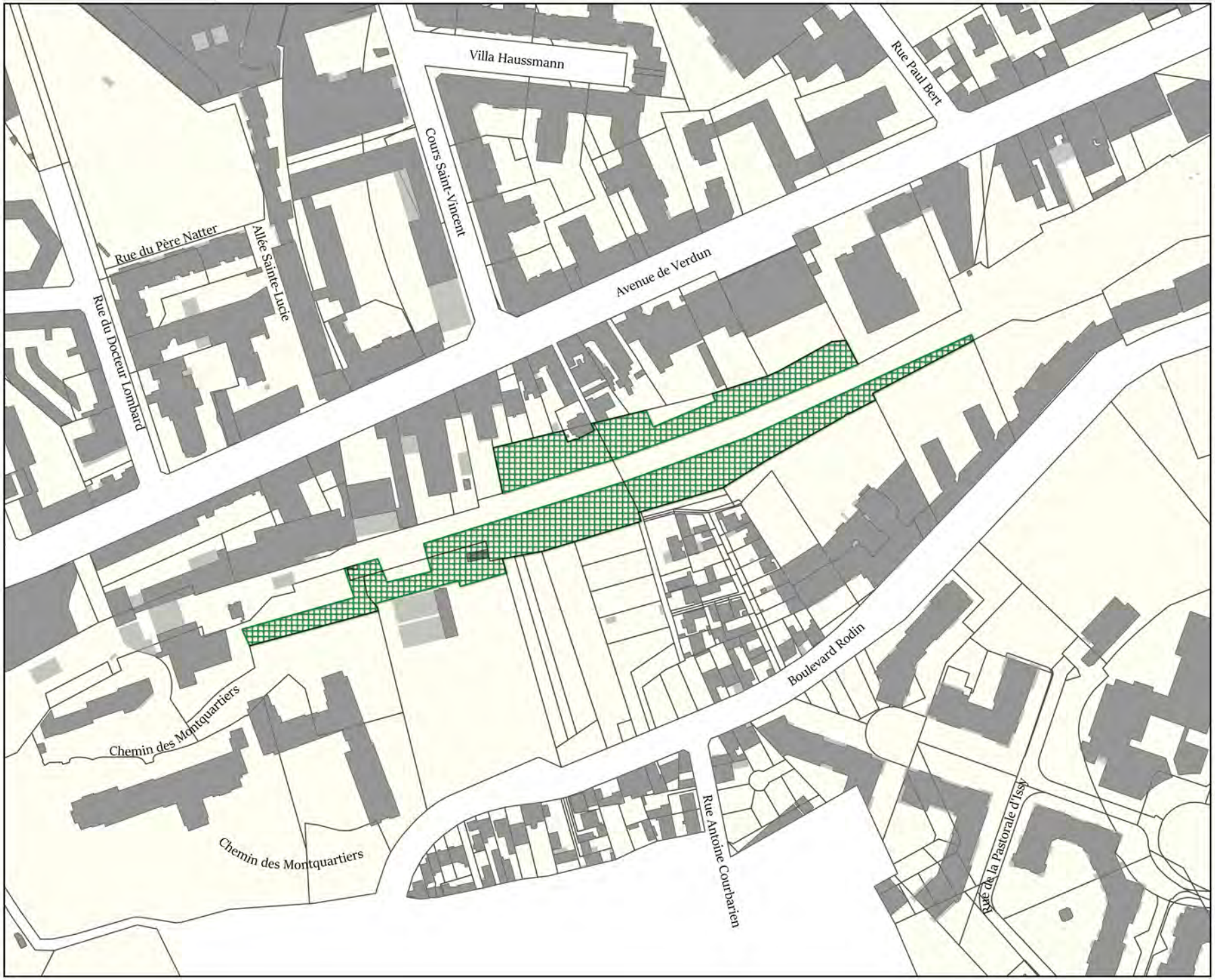
96 Boulevard Rodin; 14, 16 Chemin des Montquartiers



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_7



Surface

8337 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

N17 Par., N18 Par., N19 Par., N20 Par., N23 Par., N24 Par., N72 Par., N77 Par., N78 Par., N94 Par., 0143 Par., 03 Par., 052 Par., 062 Par.

Adresse(s)

115 Avenue de Verdun; 72, 76 Boulevard Rodin; 14 Chemin des Montquartiers



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_8



Surface

14892 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AI107 Par., AI289 Par., AI339 Par., AI377 , AI378 Par., AI97 Par., AJ323 Par., AJ324 Par., AJ327 Par., AJ328 Par., AJ329 Par., AJ330 Par., AJ331 Par., AJ332 Par., AJ333 Par., AJ79 Par.

Adresse(s)

65 bis, 69, 71 Boulevard Rodin; Impasse des Quatre Vents; 4 Petit sentier des Epinettes; 38 ter, 40 Rue d'Erevan; 1 Rue Honoré Fragonard



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

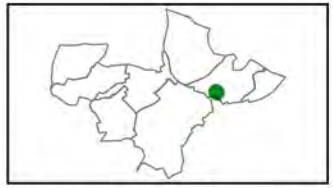
Espace végétalisé - ILM_V_9



Surface
3754 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
0100 Par., 0107 Par., 0143 Par., 052 Par.	

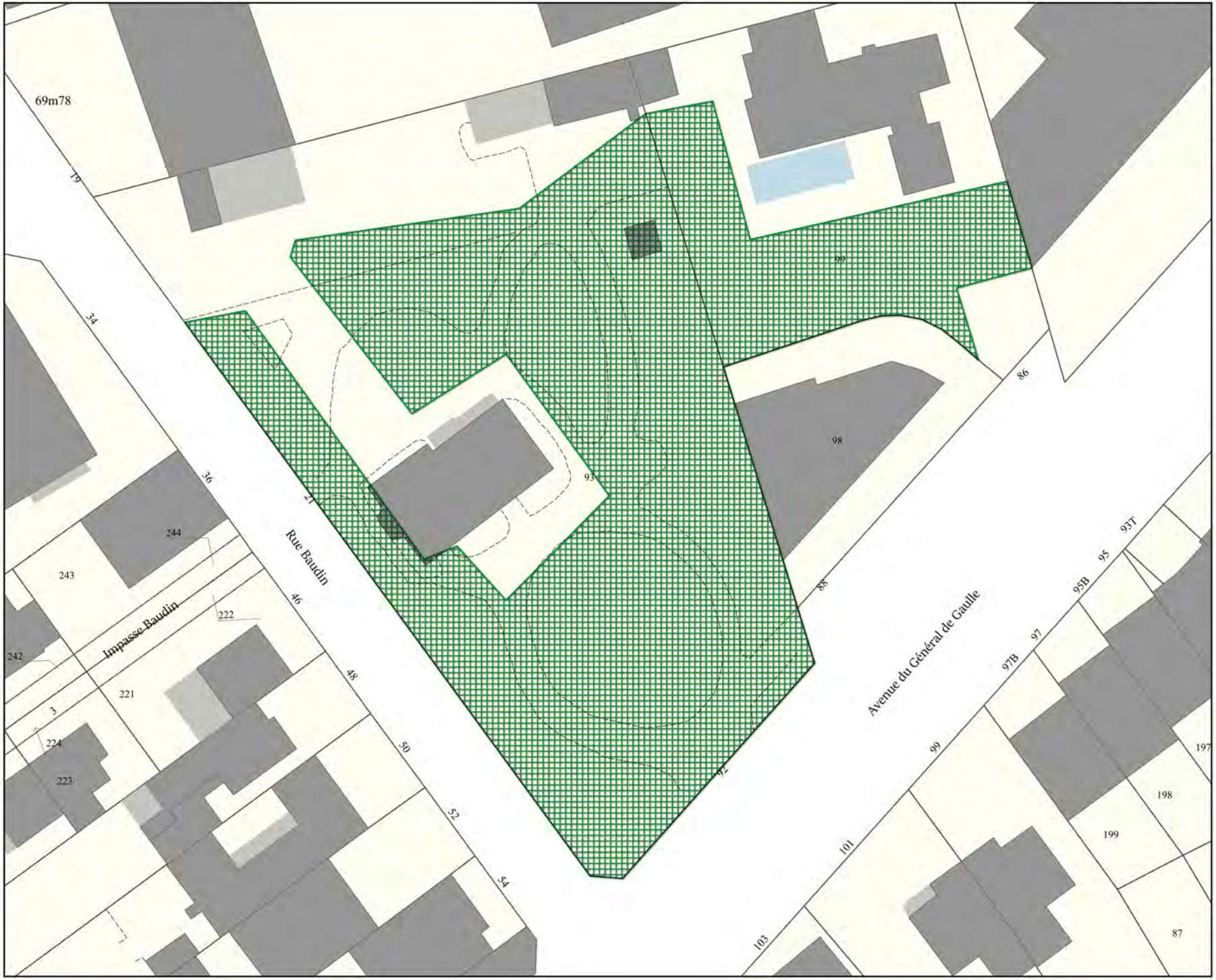
Adresse(s)
66, 72, 76 Boulevard Rodin



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_10



Surface

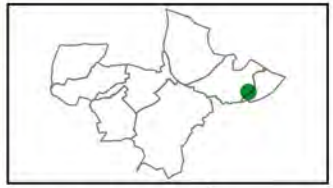
2382 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AR102 Par., AR93 Par., AR98 Par., AR99 Par.

Adresse(s)

78, 86, 88, 92 Avenue du Général de Gaulle



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_11



Surface

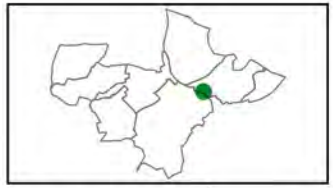
1938 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

M203 Par., M204 Par., M208 , M210 Par., M211 Par., M212 Par., M213 Par., M238 Par., M244 , M245 Par., M248 , M249 Par., M250 Par., M252 , M253 Par., M254 Par., M257 Par., M259 Par., M260 , M262 Par., M263 Par., M264 Par., M276 Par., M289 Par., M290 Par., M291 Par., M292 , M308 Par., M311 Par., M312 , M318 Par., M319 , M340 Par., M342 Par., M346 Par., M348 Par.

Adresse(s)

8 Allée de Flore; 13 ter, 17 bis, 23 Allée de la Ferme; 186, 188 Avenue de Verdun; 16, 20 Rue du Viaduc; 46 Rue Jean Pierre Timbaud; 6 Rue Paul Besnard



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_12



Surface

4015 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AR102 Par., AR68 Par.

Adresse(s)

78 Avenue du Général de Gaulle; 20 Rue Jules Guesde



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

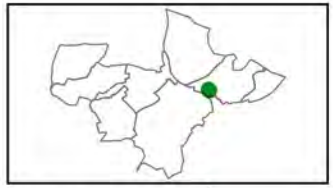
Espace végétalisé - ILM_V_13



Surface
1391 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
P69 Par., P70 Par.	

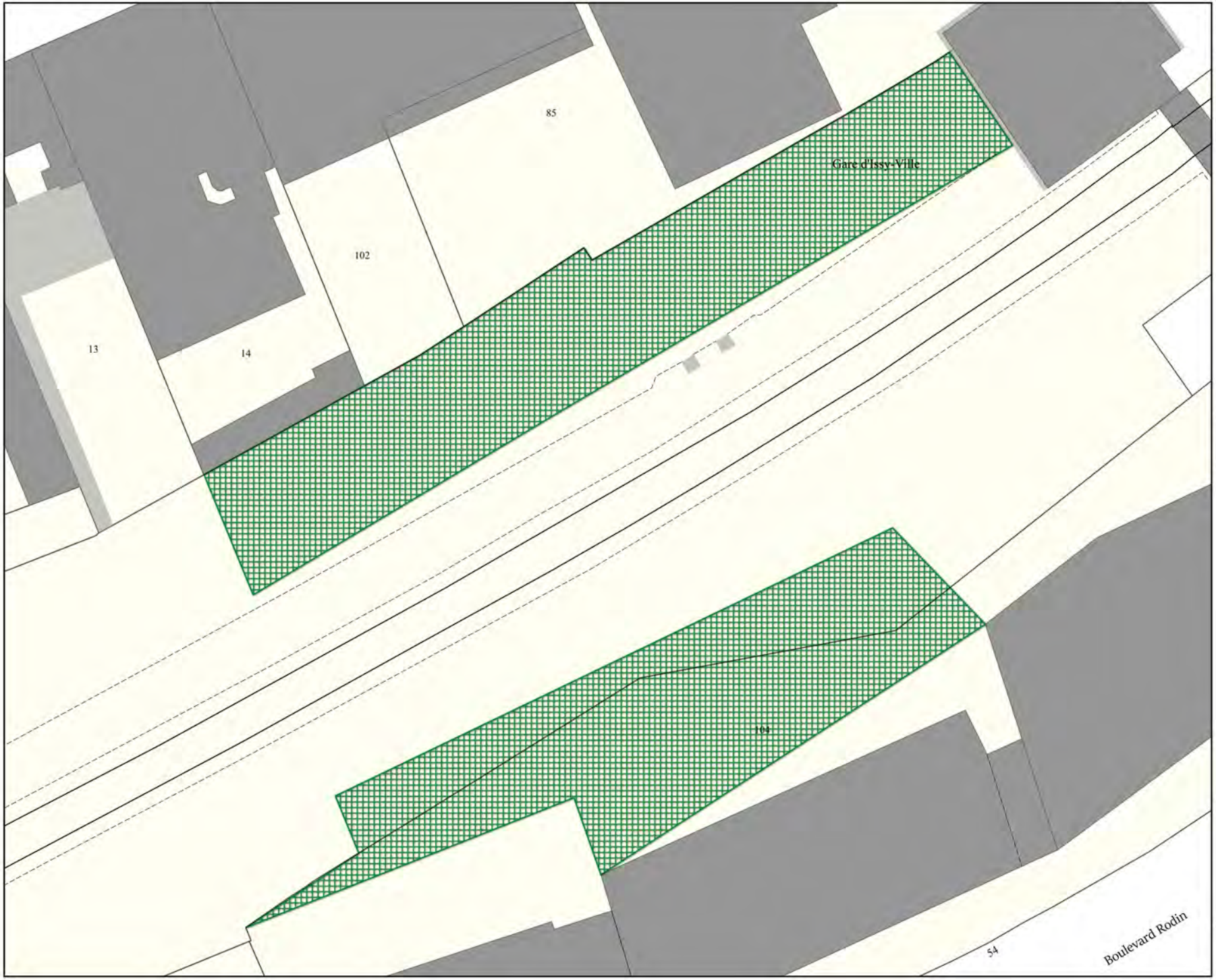
Adresse(s)
9, 23 Rue du Docteur Lombard



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_14



Surface
1858 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
0104 Par., 062 Par.	

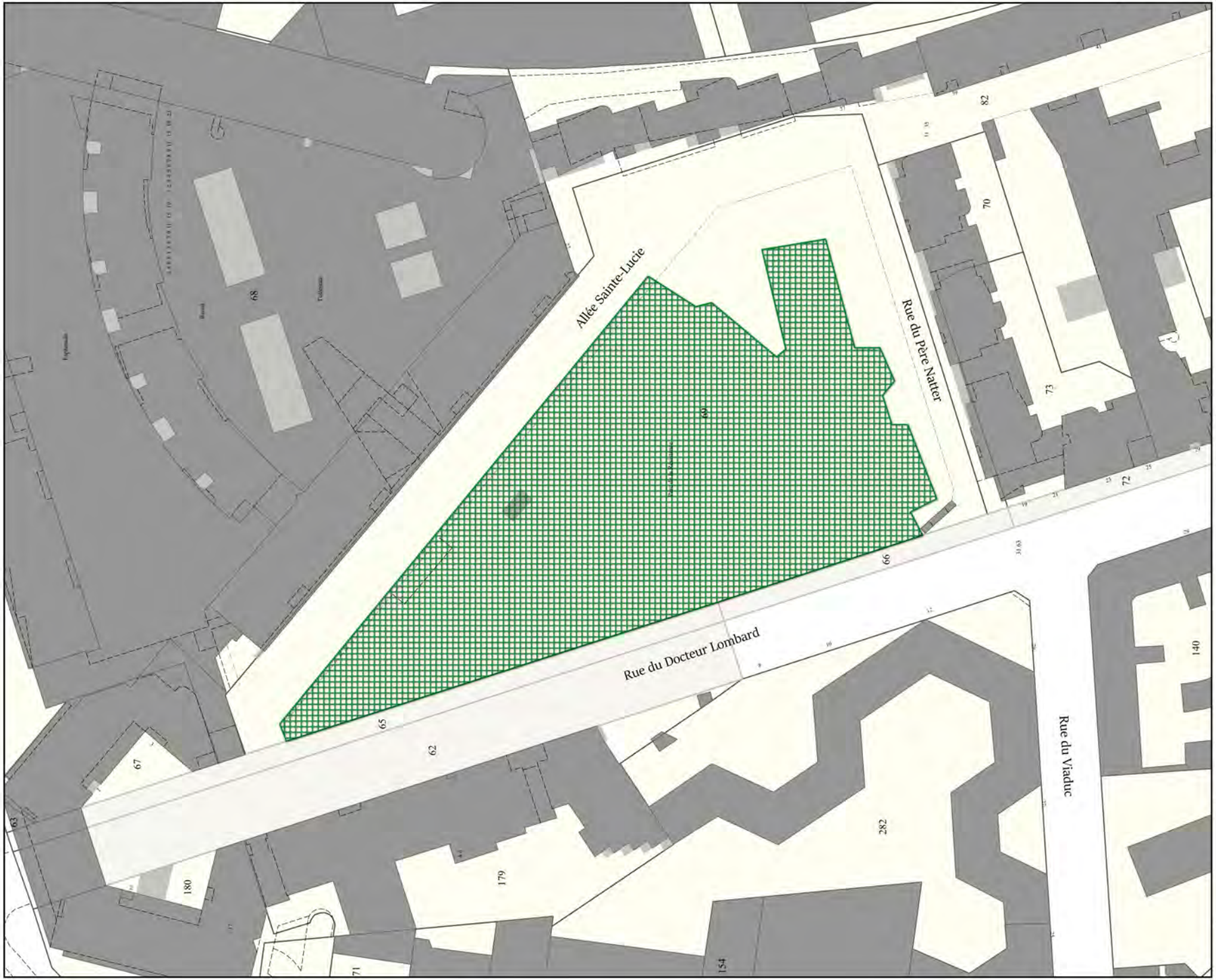
Adresse(s)
52 Boulevard Rodin



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_15



Surface
5385 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
P65 Par., P66 Par., P69 Par.	

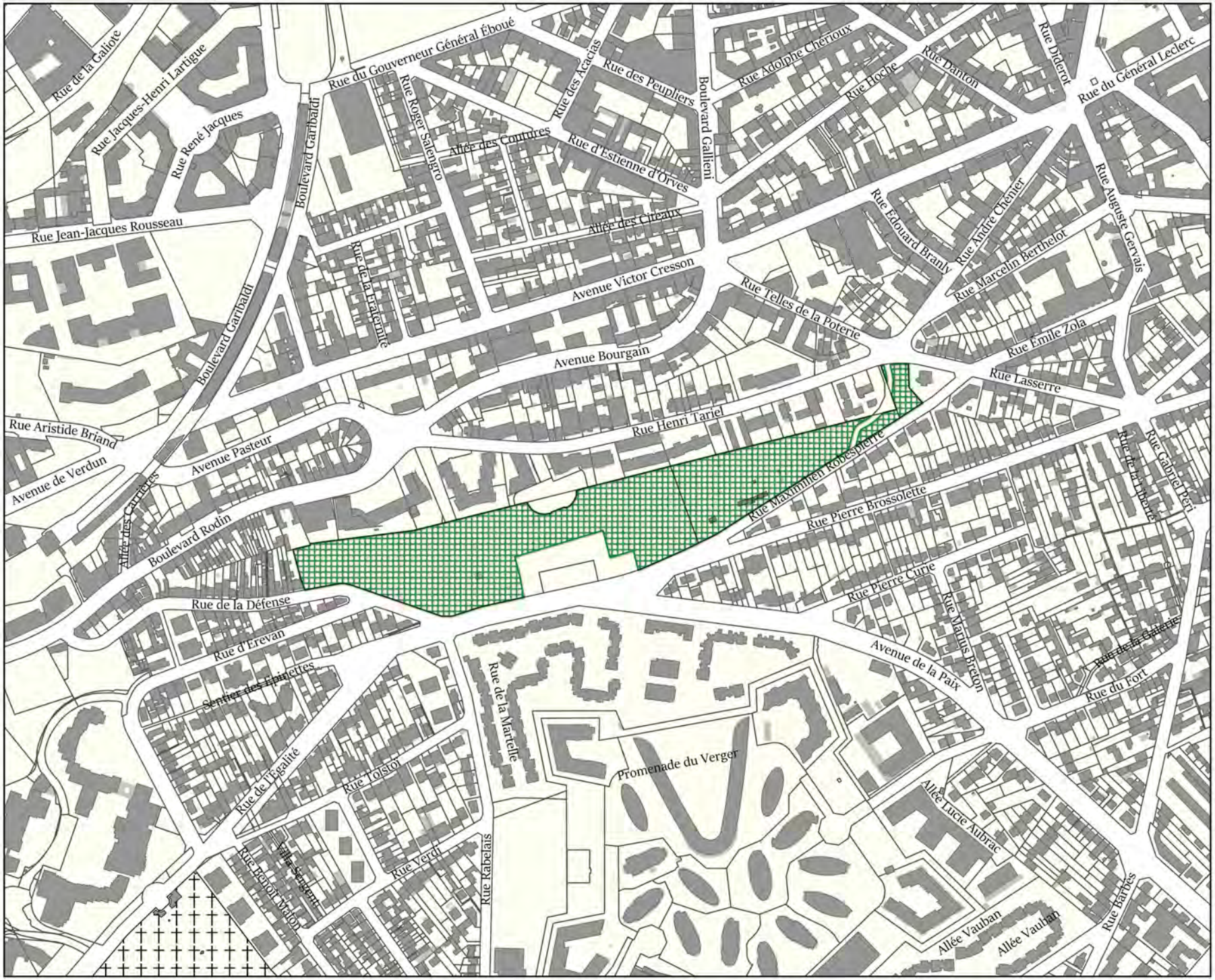
Adresse(s)
9 Rue du Docteur Lombard



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_16



Surface

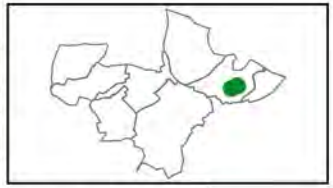
36711 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AG119 Par., AG129 Par., AG133 Par., AG134 Par., AG154 Par., AG155 Par., AG159 Par., AG57 Par., AG58 Par., AG59 Par., AG60 Par., AG61 Par., AG62 Par., AH103 Par., AH104 Par., AH106 Par., AH111 Par., AH112 Par., AH114 Par., AH115 Par., AH123 Par., AH53 Par., AH68 Par., AH69 Par., AH91 Par., AH99 Par., AI57 Par., AI58 Par.

Adresse(s)

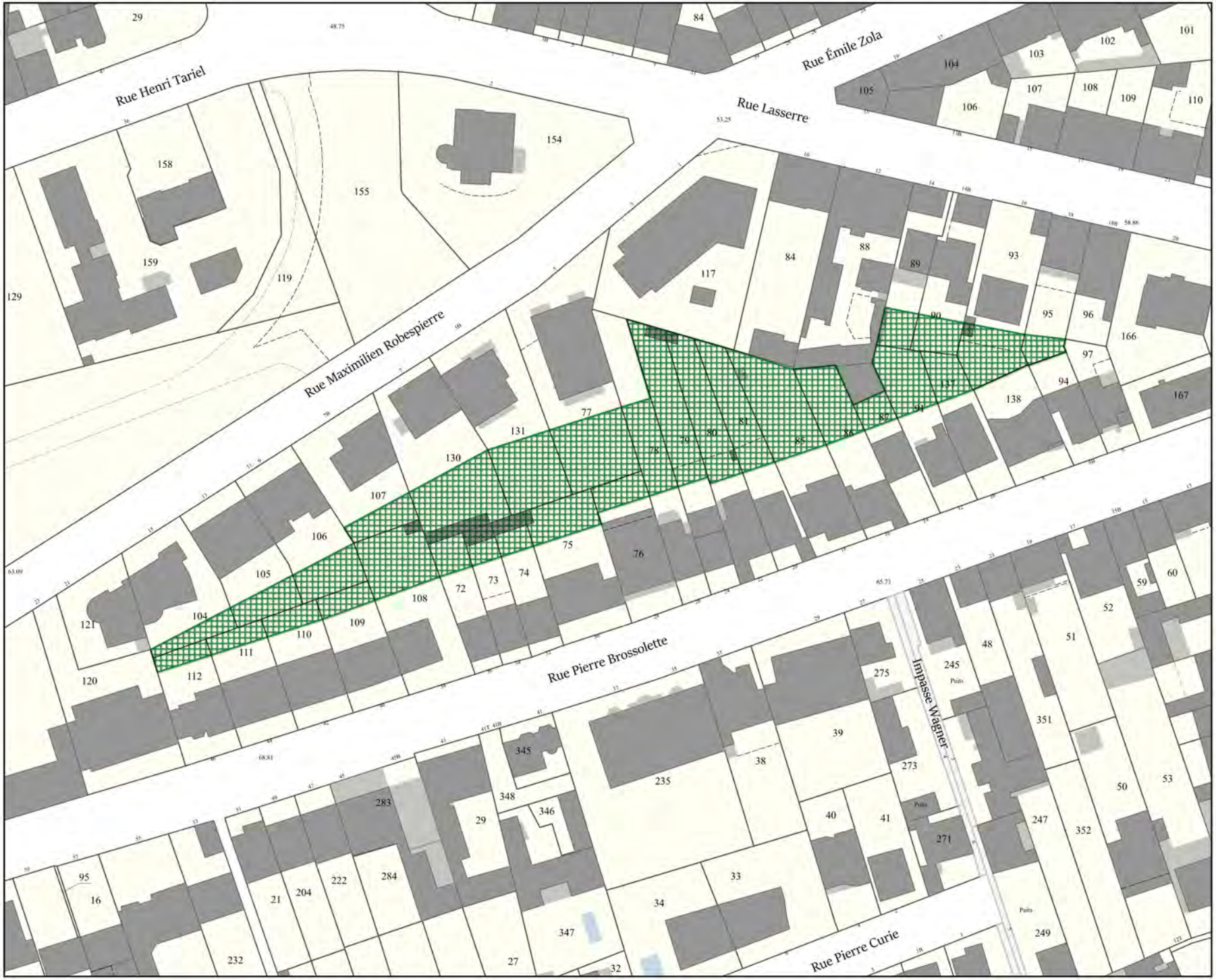
1, 3 Boulevard Rodin; Place du 8 mai 1945; 1 Place du Président Kennedy; 2 Rue de l'Egalité; 53 Rue de la Défense; 12, 14, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34 Rue Henri Tariel; 2 Rue Lasserre



Échelle 1:5000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_17



Surface

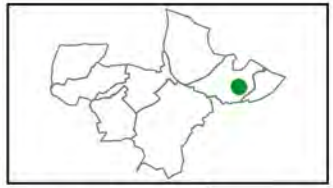
2929 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AG104 Par., AG105 Par., AG106 Par., AG107 Par., AG108 Par., AG109 Par., AG110 Par., AG111 Par., AG112 Par., AG117 Par., AG130 Par., AG131 Par., AG137 Par., AG138 Par., AG72 Par., AG73 Par., AG74 Par., AG75 Par., AG76 Par., AG77 Par., AG78 Par., AG79 Par., AG80 Par., AG81 Par., AG85 Par., AG86 Par., AG87 Par., AG88 Par., AG89 Par., AG90 Par., AG91 Par., AG93 Par., AG95 Par., AG97 Par.

Adresse(s)

12, 14, 14 bis, 16, 18 Rue Lasserre; 1, 5, 5 bis, 7 bis, 7, 11, 13, 15 Rue Maximilien Robespierre; 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 Rue Pierre Brossolette



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_18



Surface

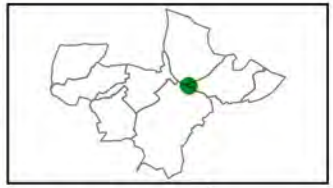
2199 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

K40 Par., K41 Par., K42 Par., K58 Par.

Adresse(s)

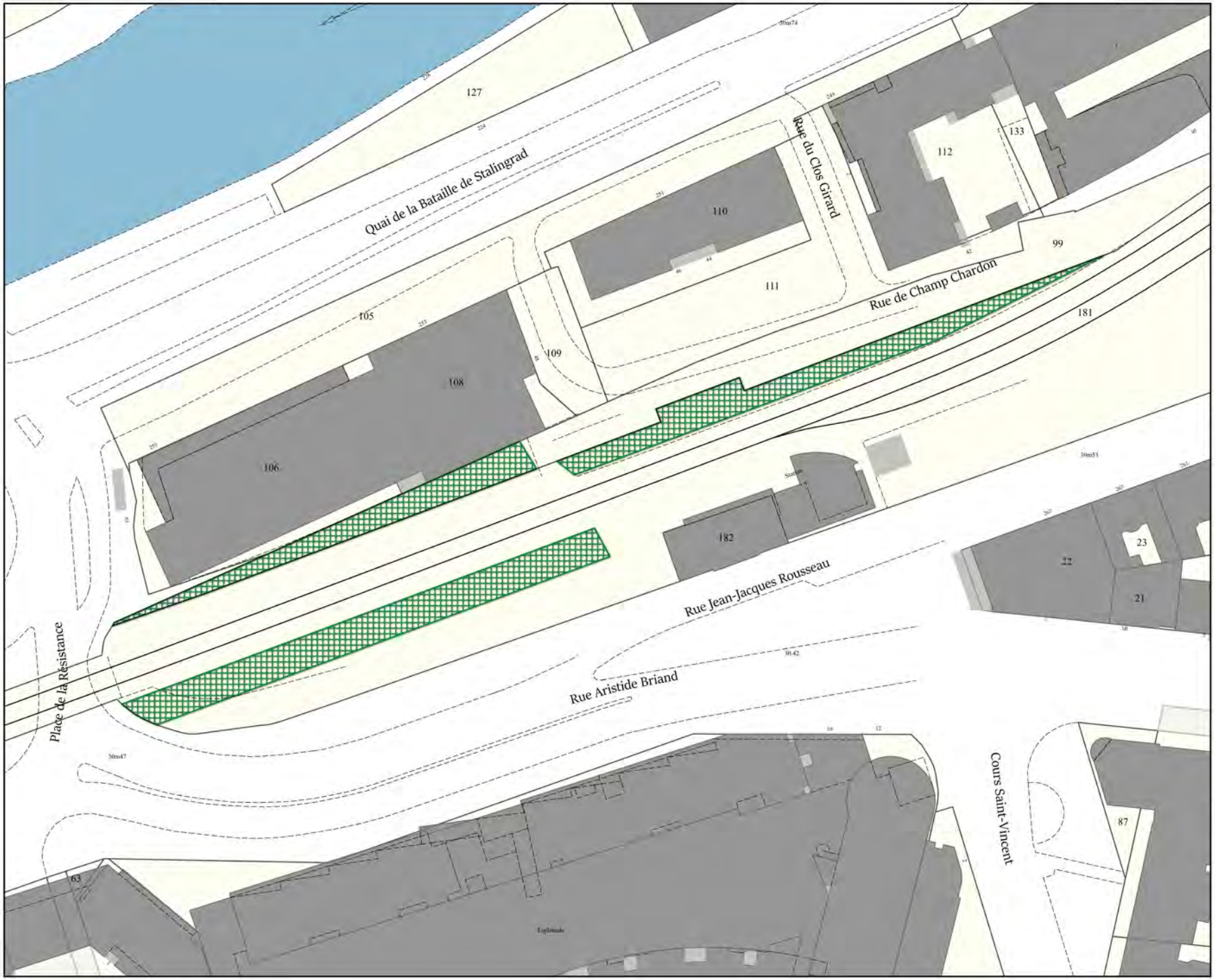
Place Saint-Germain; 105, 107 Rue Pierre Poli



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

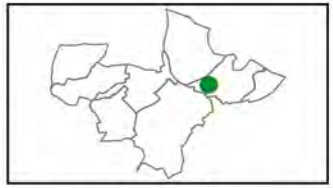
Espace végétalisé - ILM_V_19



Surface
1336 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
H181 Par., H99 Par.	

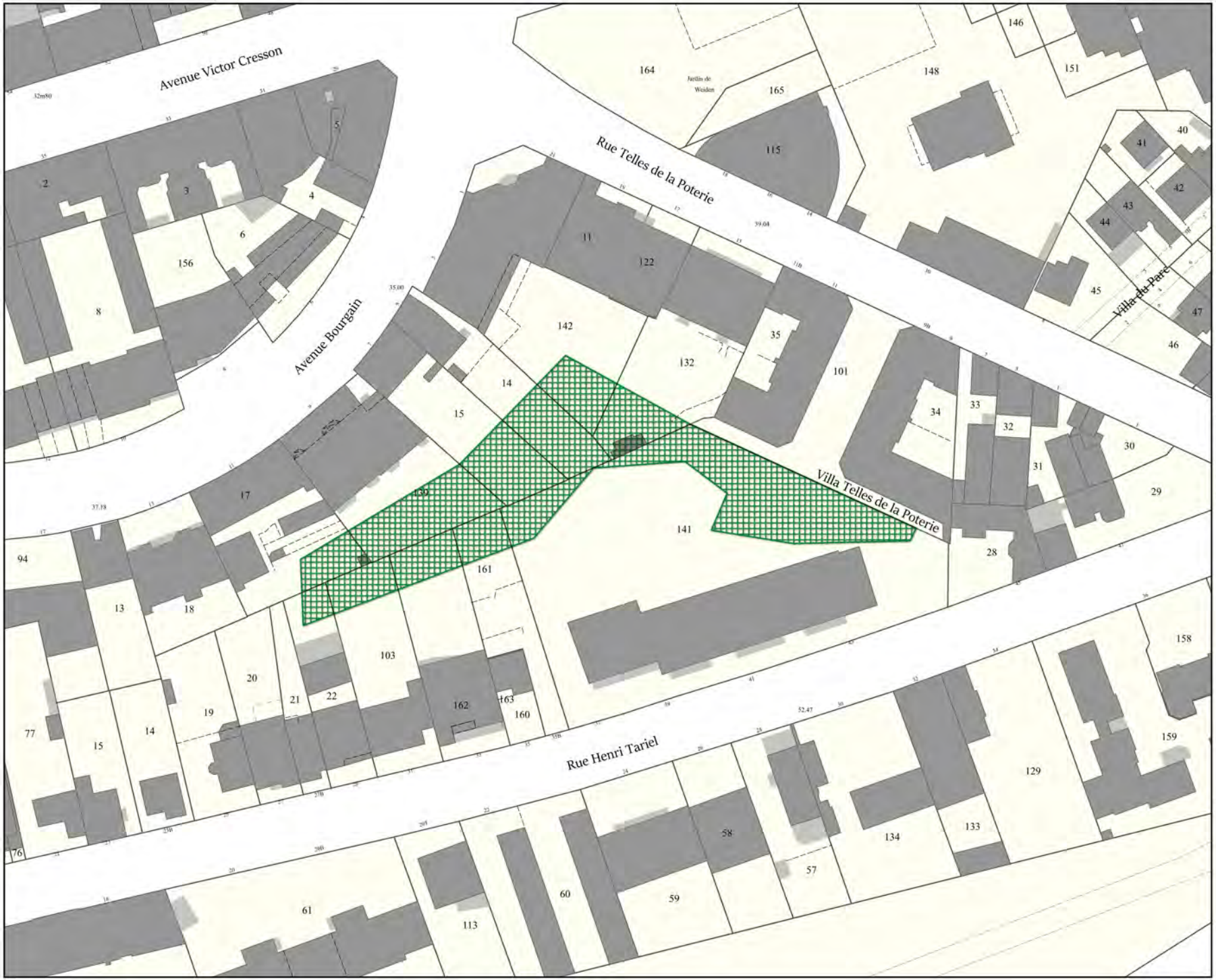
Adresse(s)



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_20



Surface
1918 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AG101 Par., AG103 Par., AG132 Par., AG139 Par., AG14 Par., AG141 Par., AG142 Par., AG15 Par., AG161 Par., AG162 Par., AG17 Par., AG22 Par.	

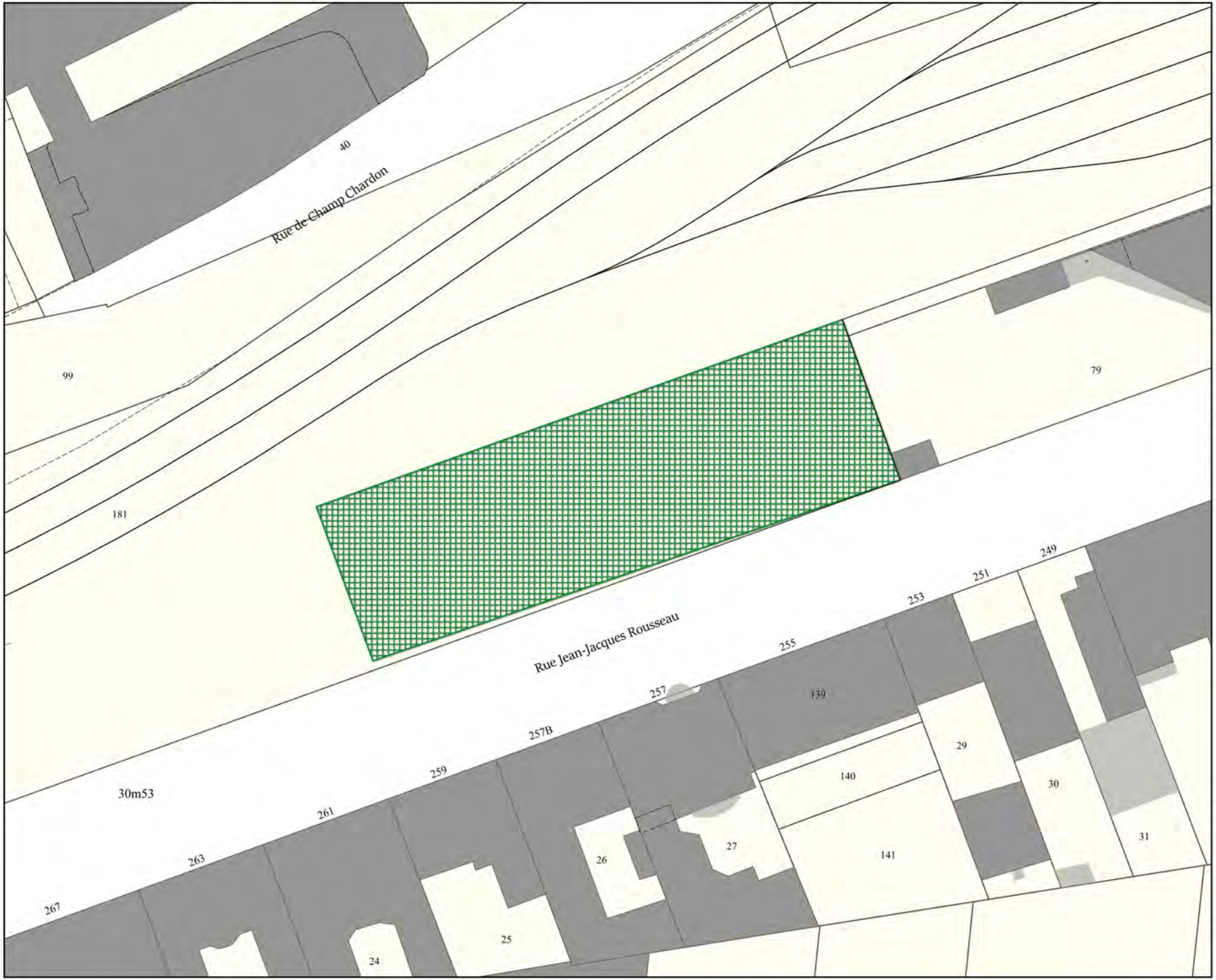
Adresse(s)
1, 5, 7, 9, 11 Avenue Bourgain; 29, 31, 33, 37 Rue Henri Tariel; 15 Rue Telles de la Poterie; 9 bis Villa Telles de la Poterie



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_21



Surface

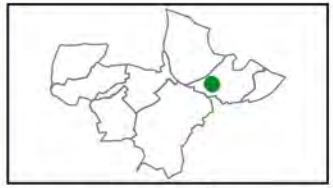
897 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

H181 Par., H79 Par., H80 Par.

Adresse(s)

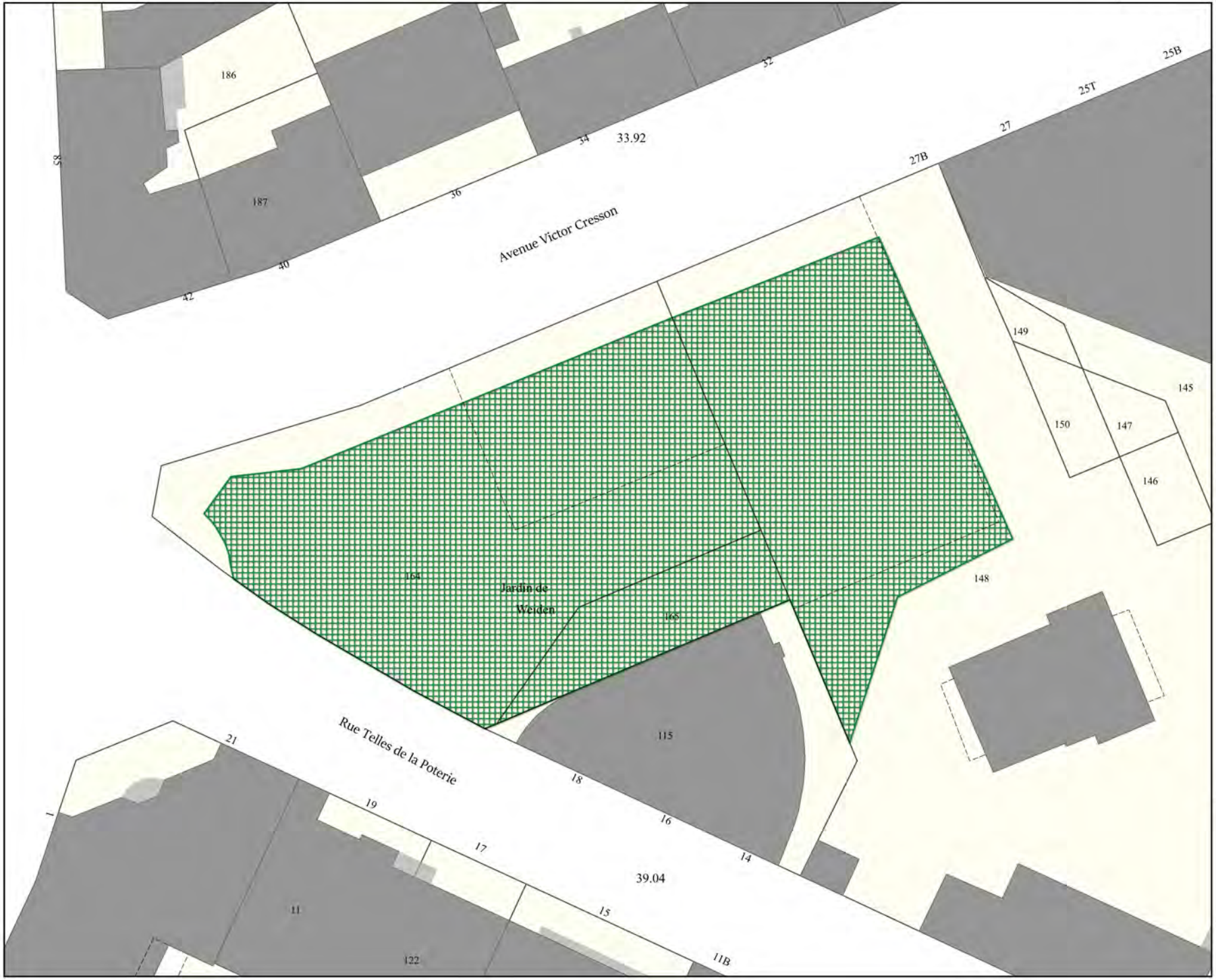
46 Rue Jean Jacques Rousseau



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_22



Surface

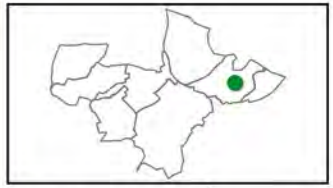
2124 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AG115 Par., AG148 Par., AG164 Par., AG165

Adresse(s)

27 bis Avenue Victor Cresson; 18 Rue Telles de la Poterie



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_23



Surface

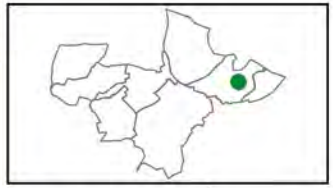
1123 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AF158 Par., AF211 Par., AF23 Par., AF7 Par., AF8 Par., AF9 Par.

Adresse(s)

11, 15 Avenue Victor Cresson; 16 Rue André Chénier; 3, 5, 7 Rue Edouard Branly



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_24



Surface

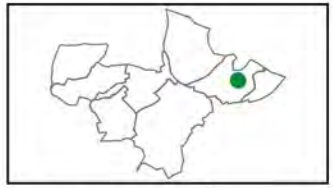
1197 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

T142 Par., T144 Par., T145 Par., T146 Par., T156 Par., T228 Par., T255 Par.

Adresse(s)

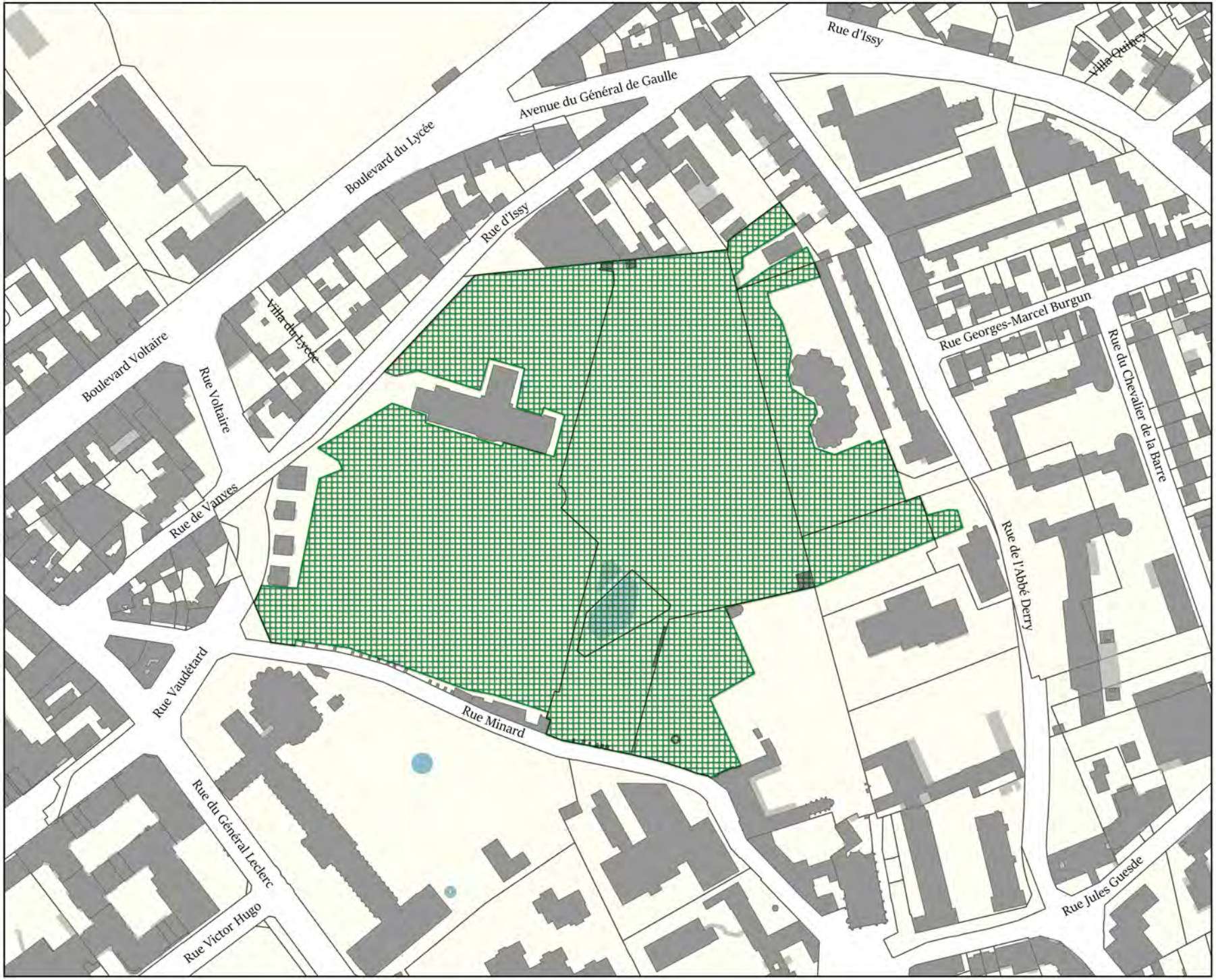
14, 16, 18 Avenue Victor Cresson; 29, 31, 33 Rue Hoche



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_25



Surface

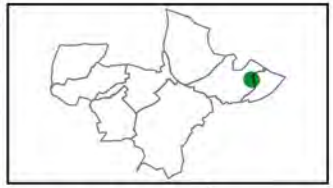
48637 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

A31 Par., A32 Par., A33 Par., A34 Par., A35 Par., A44 Par., A49 Par., AE63 Par., AT12 Par., AT16 Par., AT18 , AT19 , AT2 Par., AT23 Par., AT28 Par., AT29 Par., AT30 Par., AT4 Par., AT5 Par., AT8 Par.

Adresse(s)

31, 33, 35, 37, 39, 43 Rue d'Issy; 4, 12, 16 Rue de l'Abbé Derry; 10 Rue de Vanves; 12 Rue du Chevalier de la Barre; 15, 19, 27 Rue Minard



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_26



Surface

3657 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

H100 Par., H101 , H11 Par., H113 Par., H114 , H117 , H128 Par., H129 , H130 Par., H131 Par., H145 , H147 , H150 , H152 Par., H93 Par., H95 Par., H97

Adresse(s)

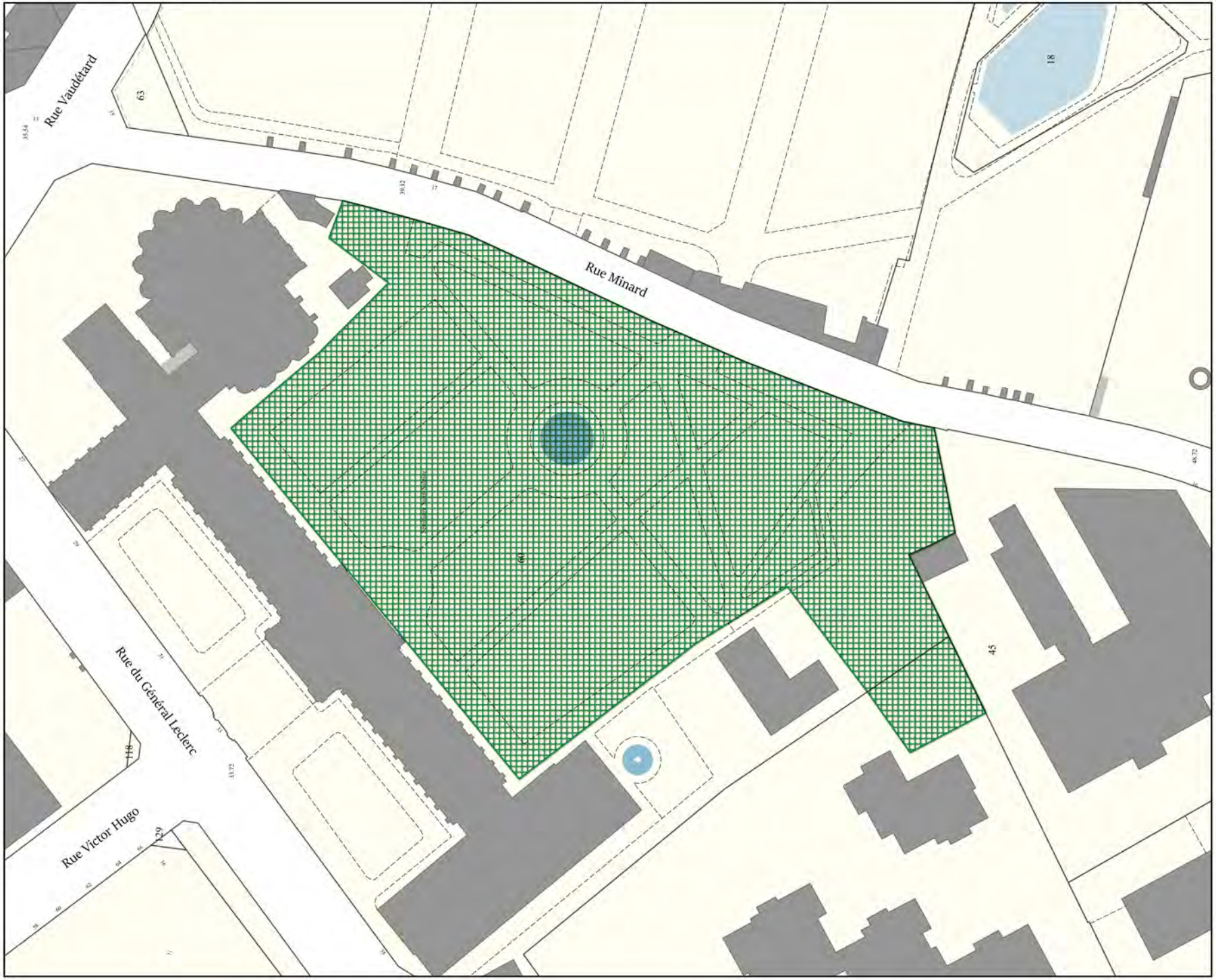
Mail de l'Islettte; Promenade des Chartreux; 172, 176, 180, 186, 192, 198 Quai de la Bataille de Stalingrad



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_27



Surface

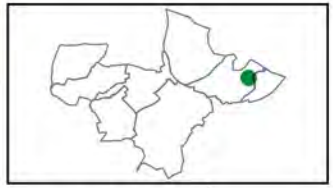
8863 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE45 Par., AE58 Par., AE60 Par.

Adresse(s)

7 Avenue Jean Jaurès; 35 Rue du Général Leclerc; 8 Rue Minard



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_28



Surface

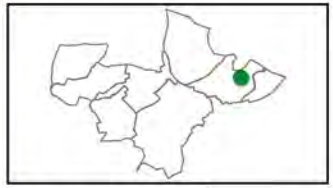
471 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

U123 Par., U124 , U125 Par., U93 Par.

Adresse(s)

30 Avenue de la République; 27 bis, 29 bis, 31 Rue Diderot



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

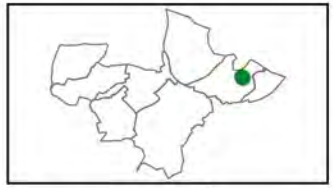
Espace végétalisé - ILM_V_29



Surface
2354 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
U48 Par.	

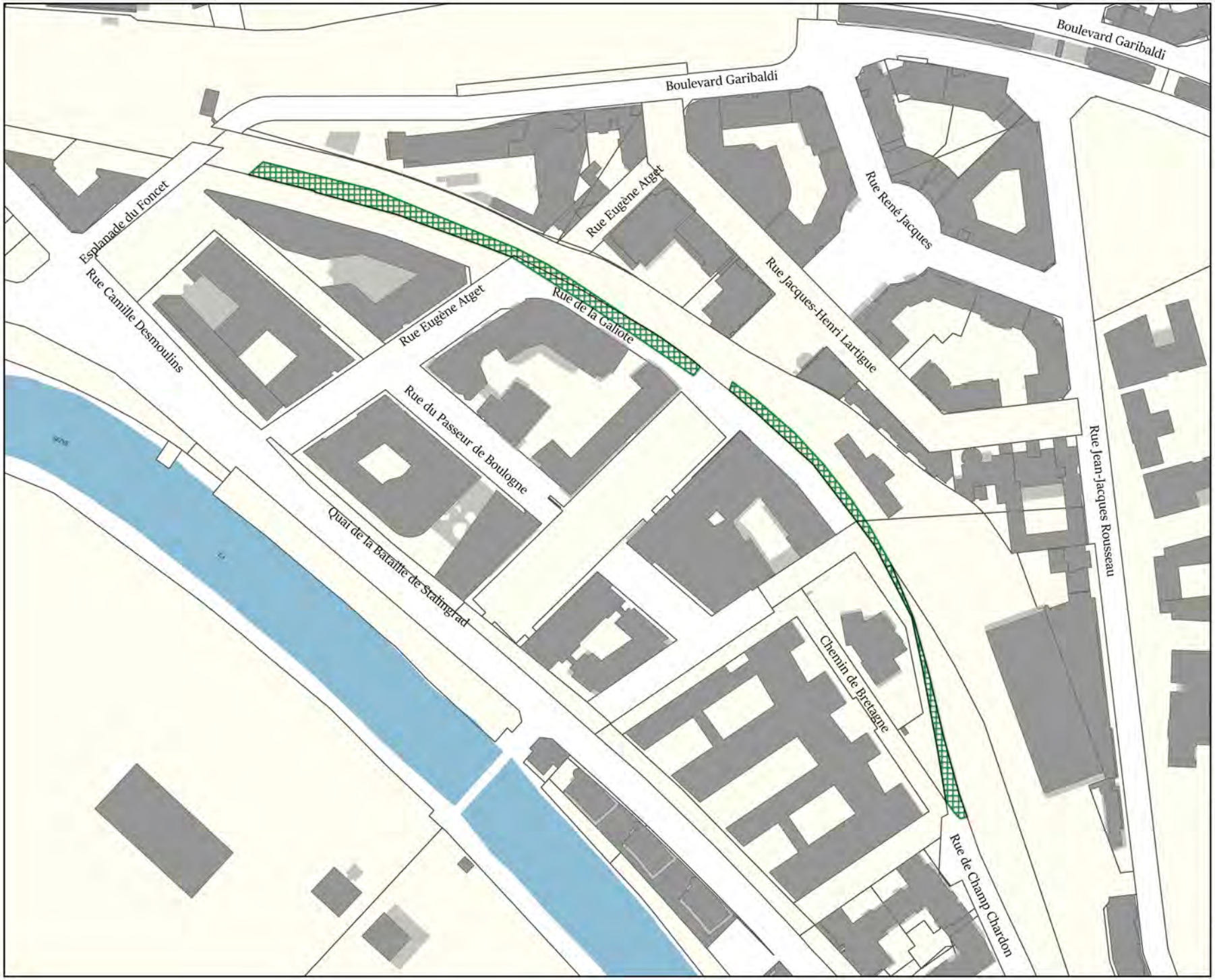
Adresse(s)
64 Rue du Général Leclerc



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_30



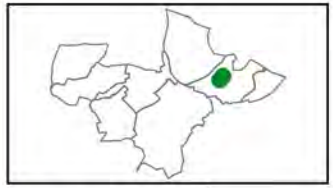
Surface

2514 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

G51 Par., H181 Par., H195 Par., H84 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_31



Surface

8492 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

F52 Par., F78 Par.

Adresse(s)

47 bis Rue Camille Desmoulins



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_32



Surface

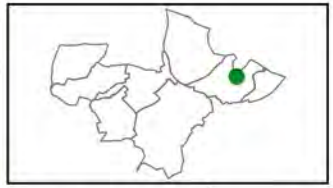
1031 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

T241 Par., T248 Par., T250 Par.

Adresse(s)

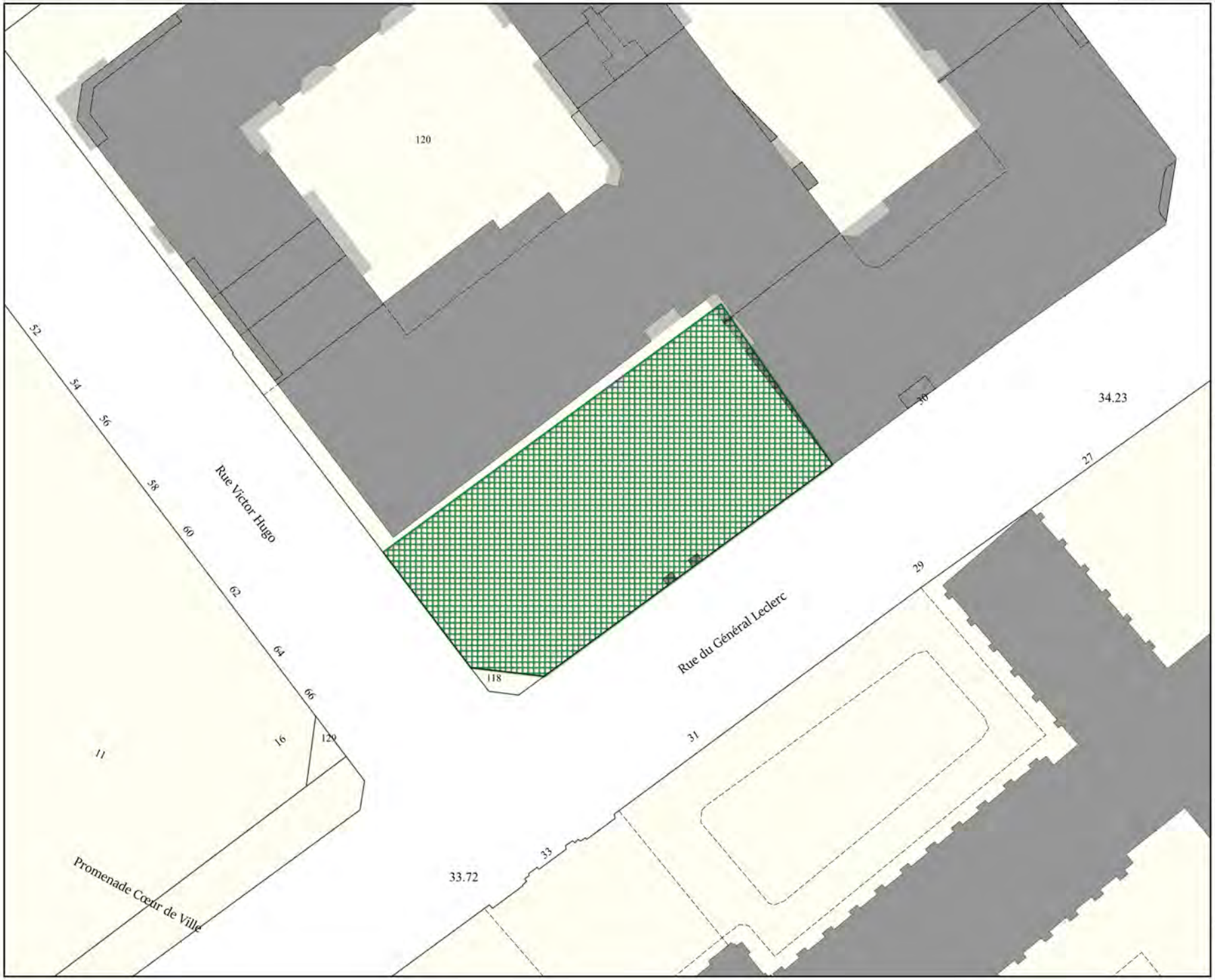
Parvis Jacques Chirac; 13 Rue Danton; 43 Rue du Gouverneur Général Eboué



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

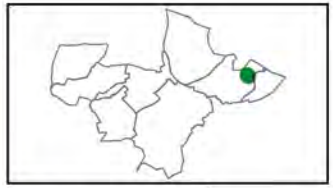
Espace végétalisé - ILM_V_33



Surface
768 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
X118 Par., X120 Par.	

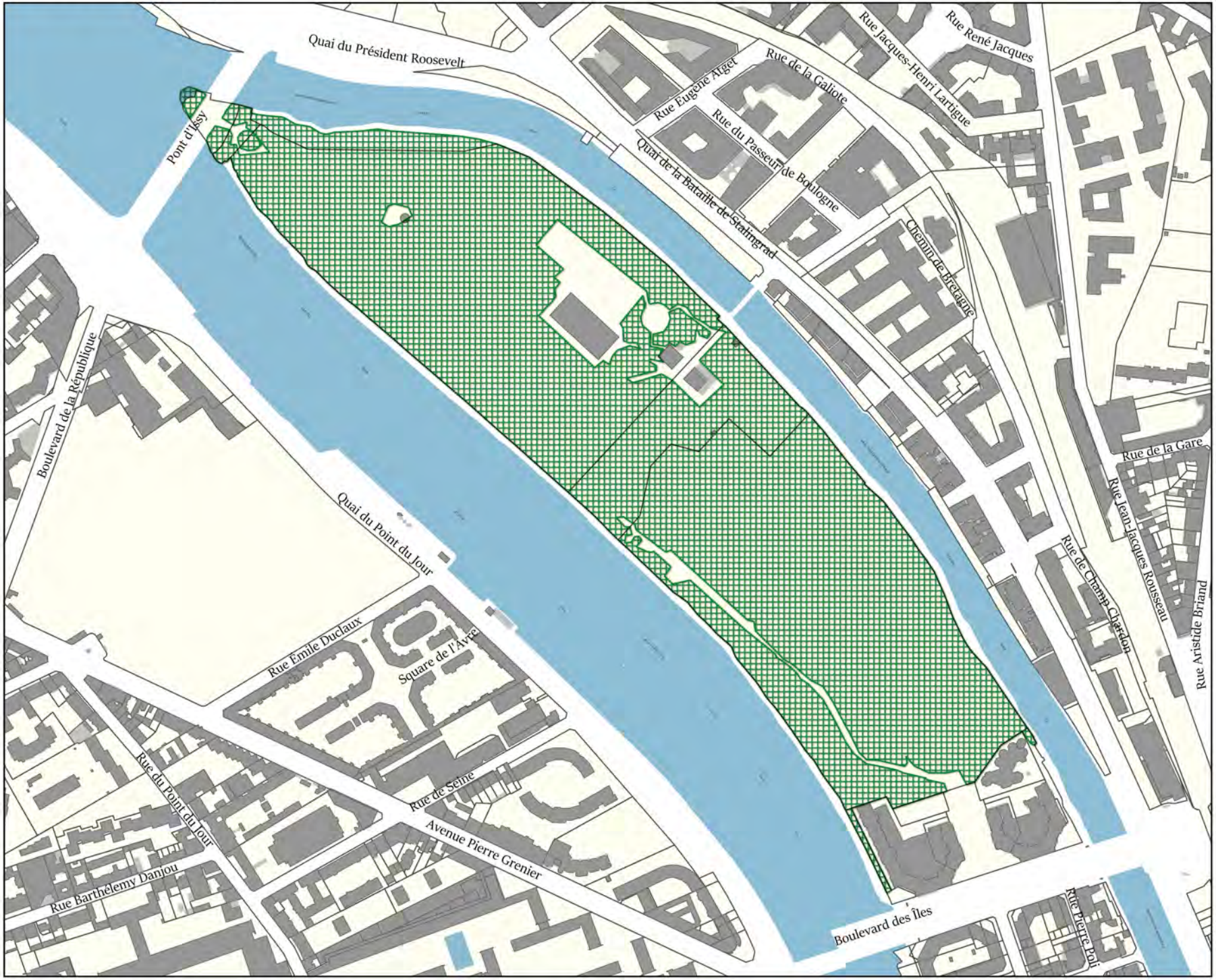
Adresse(s)
26 Rue du Général Leclerc



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_34



Surface

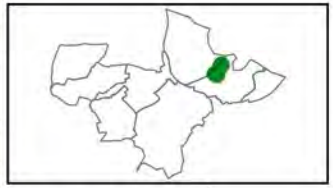
172742 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

G1 Par., G2 Par., G38 Par., H31 Par., H46 Par., H52 Par., H53 Par., H55 Par., H56 Par., H59 Par., H71 Par.

Adresse(s)

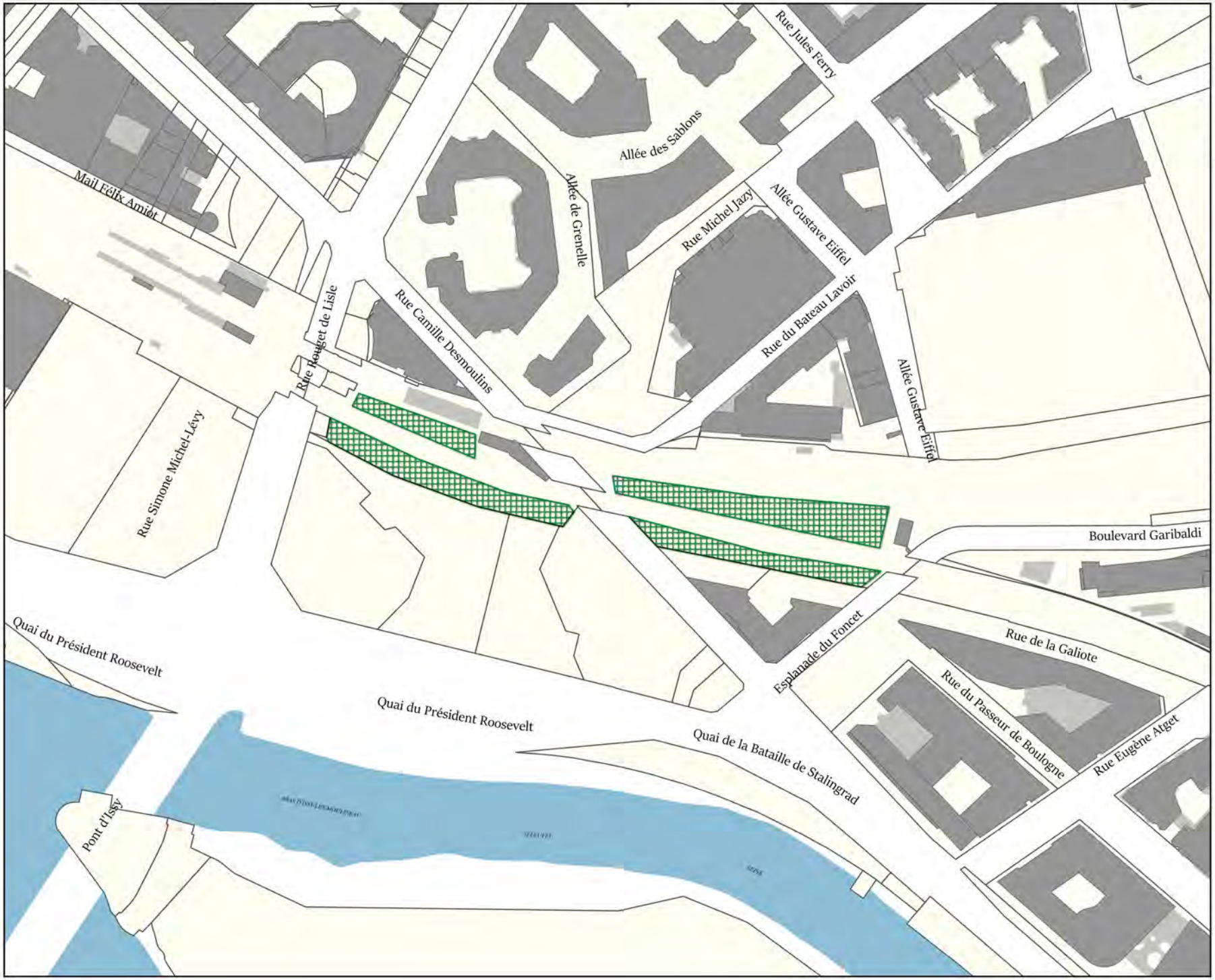
23 Avenue Jean Monnet; 1 Boulevard des Iles; 146 Quai de la Bataille de Stalingrad



Échelle 1:5000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_35



Surface

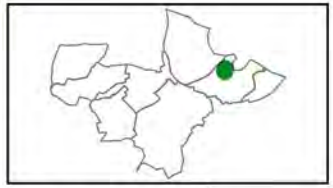
4850 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

F19 Par., F20 Par., F78 Par., G120 Par., G83 Par.

Adresse(s)

135 Quai du Président Roosevelt; 47 bis, 59, 61 Rue Camille Desmoulins



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_36



Surface

1348 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

D94 Par., D96 Par., E100 Par., E103 Par., E90 Par., E92 , E93 Par., E94 Par., E97 Par., E99 Par.

Adresse(s)

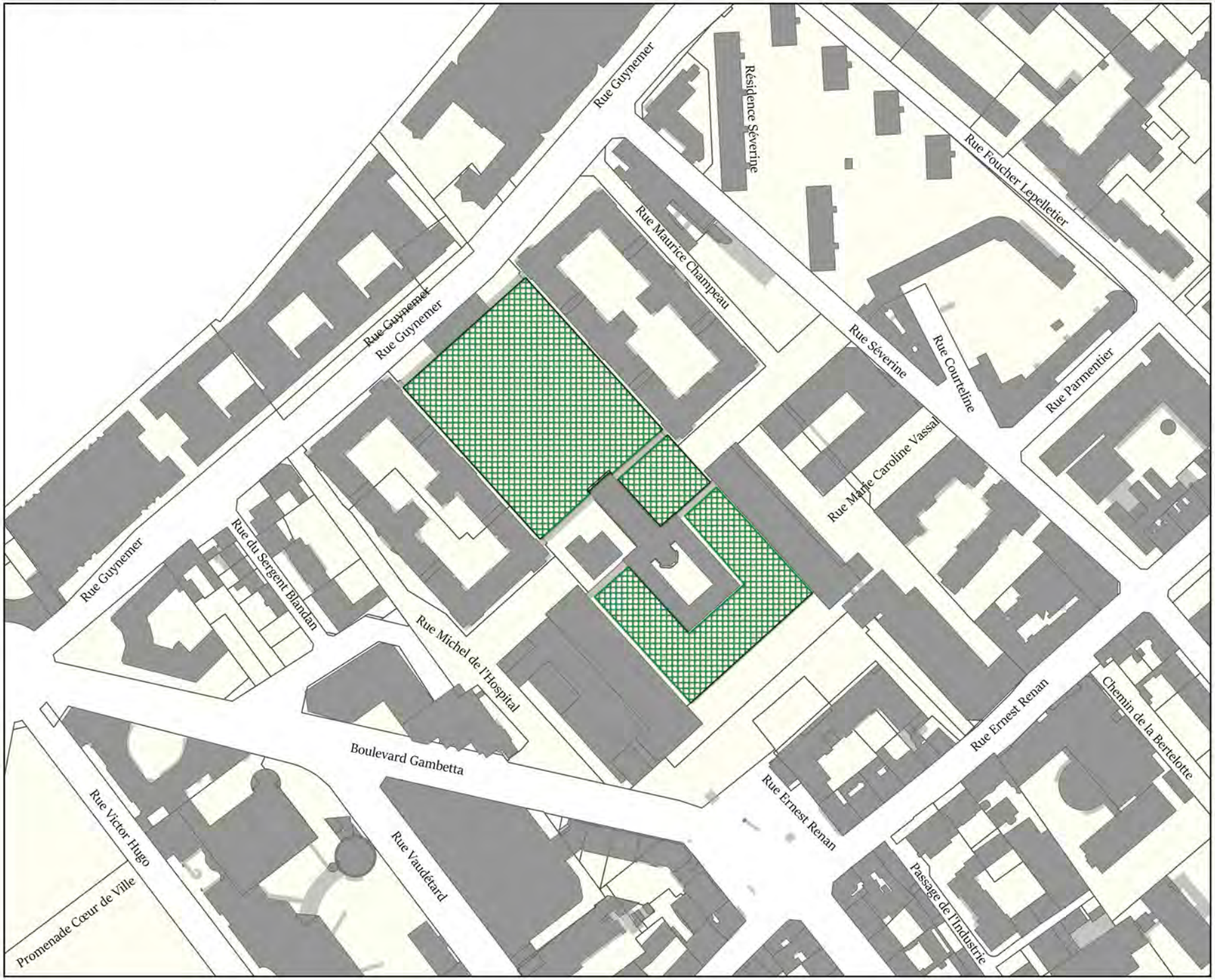
58, 60 bis, 62 Boulevard Gallieni; 8, 16 Rue Maurice Berteaux



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_37



Surface

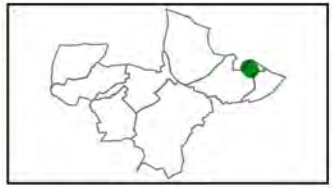
13080 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

Y110 Par., Y111 , Y112 Par., Y113 Par., Y78 Par., Y80 Par., Y81 Par., Y83 Par., Y84 Par., Y88 Par.

Adresse(s)

35 Boulevard Gambetta; 4, 6 Parvis Corentin Celton; 51 Rue Guynemer; 16 Rue Maurice Champeau; 3, 13 Rue Michel de l'Hospital



Échelle 1:2500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_38



Surface

1571 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

D113 Par., D114 Par., D122 Par.

Adresse(s)

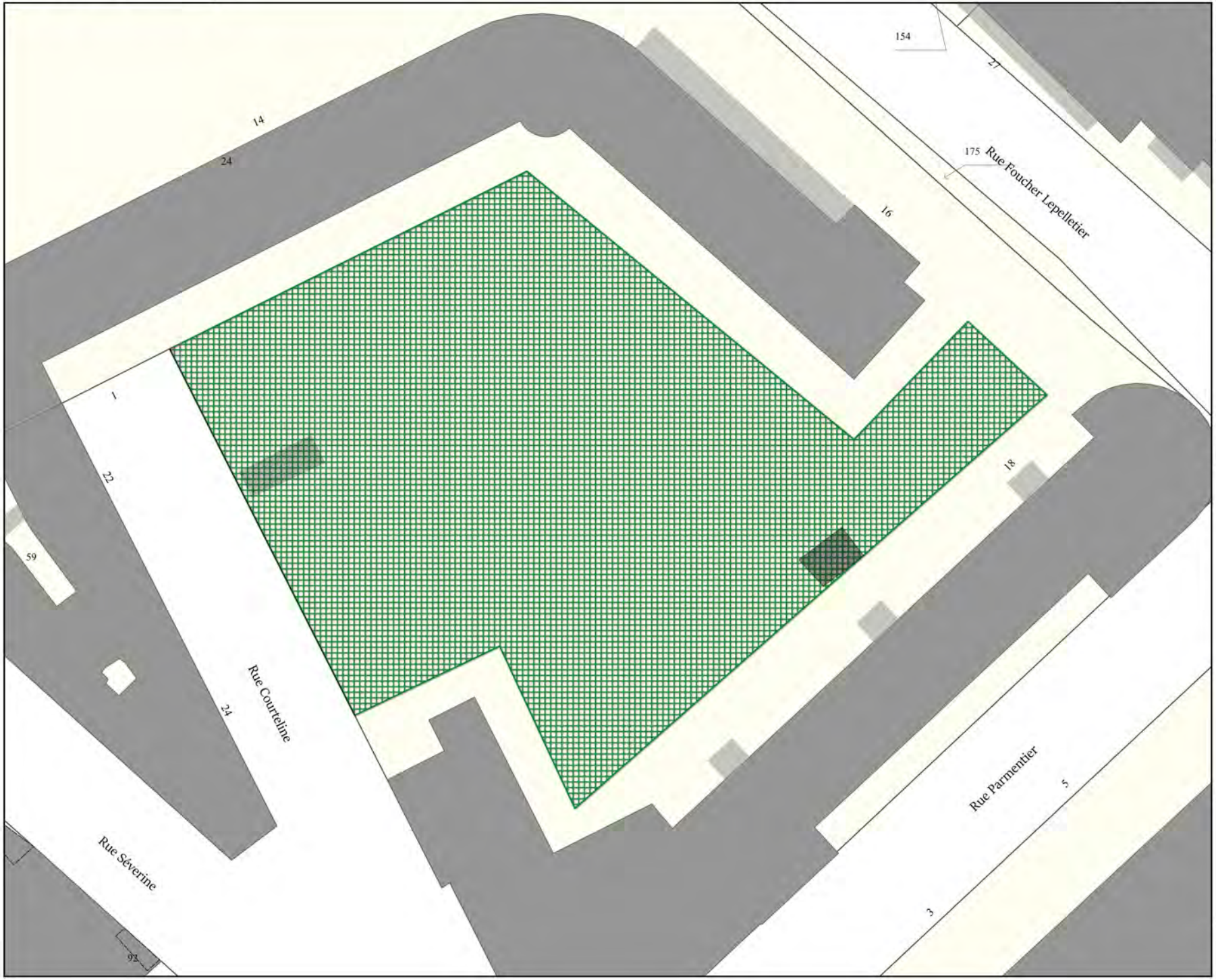
4 Square Louis Blériot



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

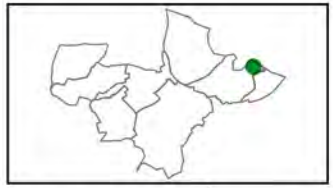
Espace végétalisé - ILM_V_39



Surface
2609 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB173 Par.	

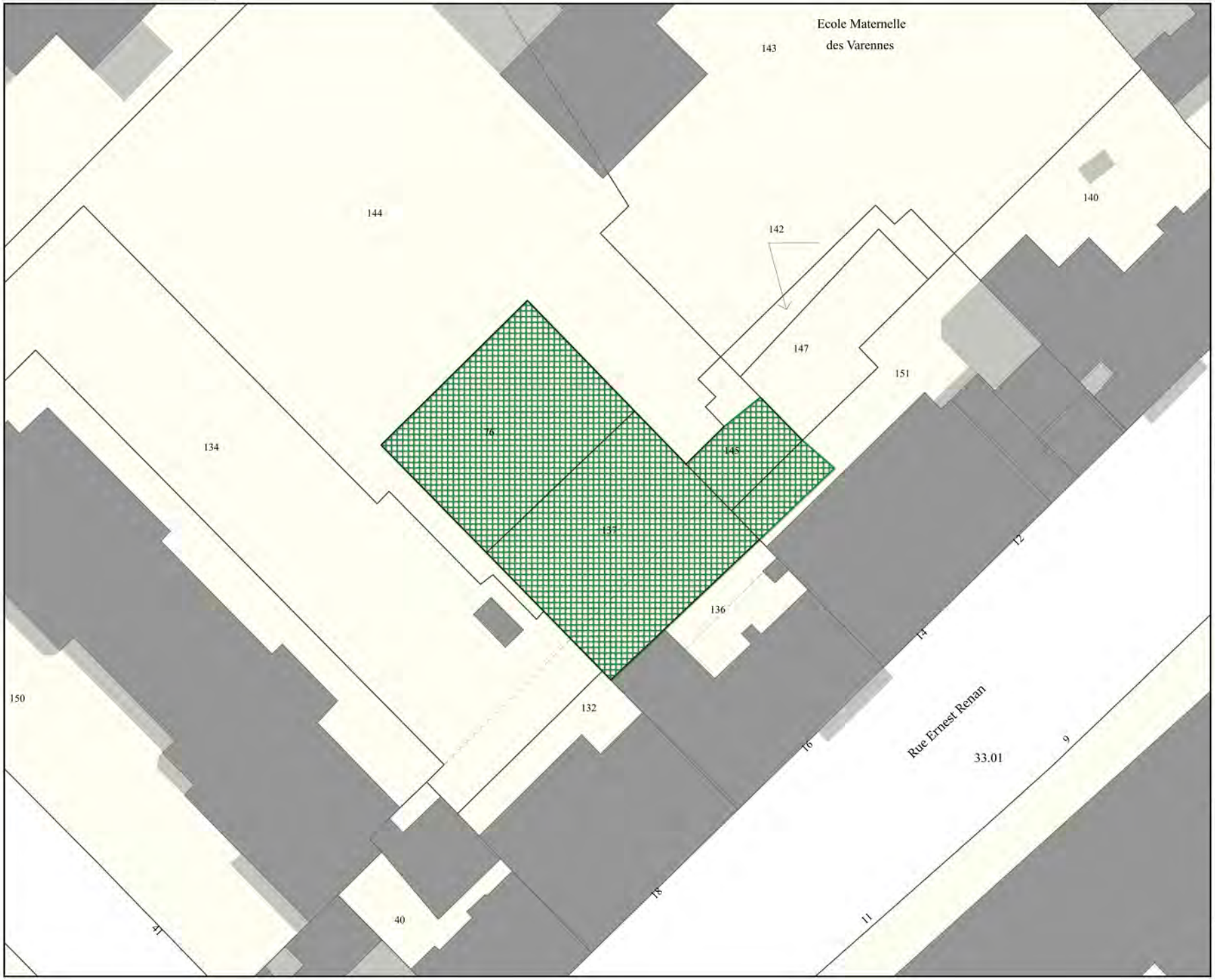
Adresse(s)
24 Rue Foucher Lepelletier



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_40



Surface

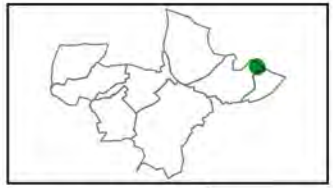
754 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB132 Par., AB134 Par., AB136 Par., AB137 , AB144 Par., AB145 Par., AB151 Par., AB76

Adresse(s)

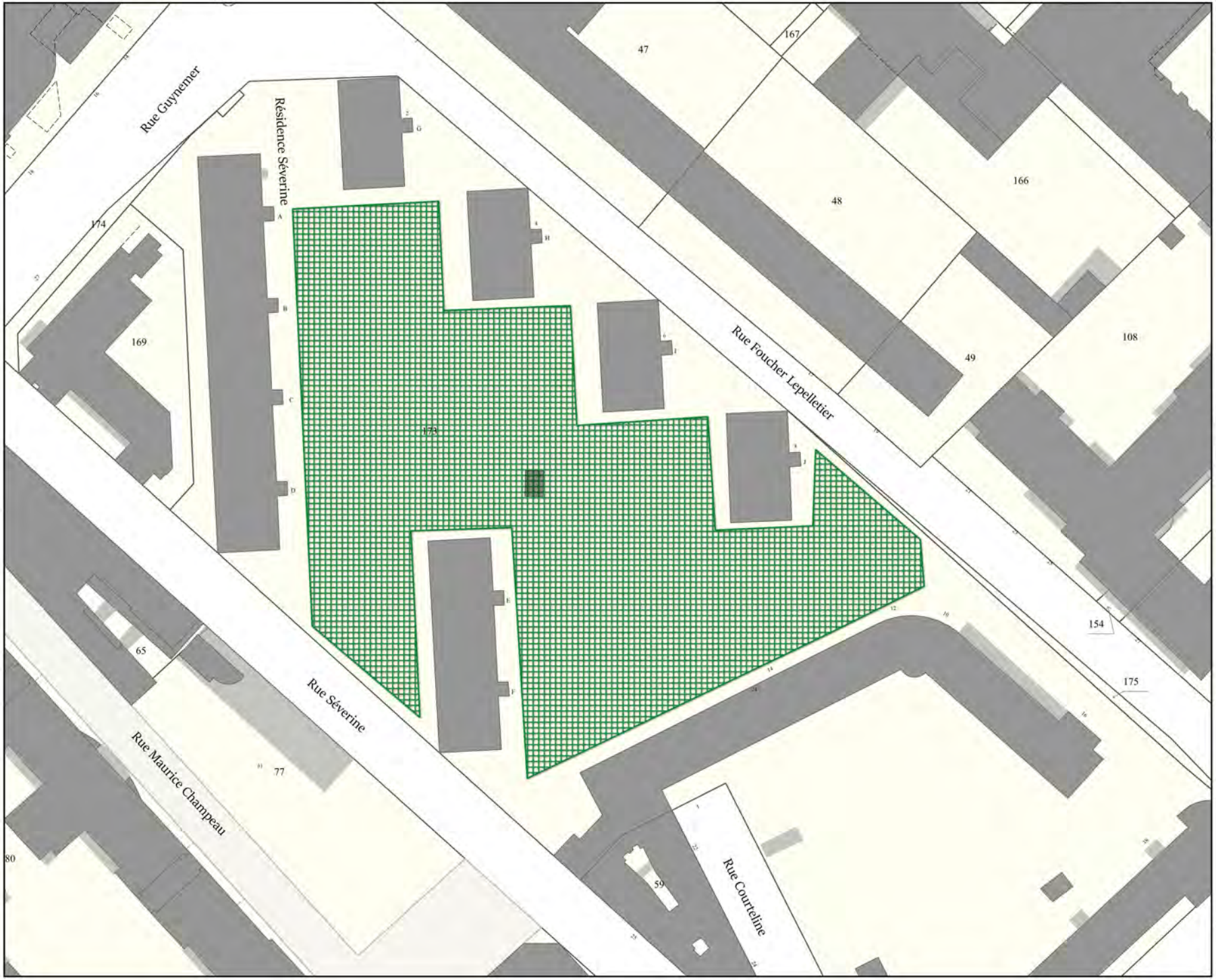
12, 16, 18 Rue Ernest Renan; 37 Rue Foucher Lepelletier



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

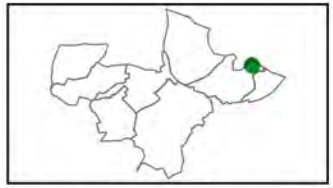
Espace végétalisé - ILM_V_41



Surface
6 588 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB173 Par.	

Adresse(s)
24 Rue Foucher Lepelletier



Échelle 1:1000

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_42



Surface
251 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
B116 Par.	

Adresse(s)



Échelle 1:500

ISSY-LES-MOULINEAUX

Espace végétalisé - ILM_V_43



Surface
636 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
B116 Par., B117 Par., B77 Par., B79 Par.	

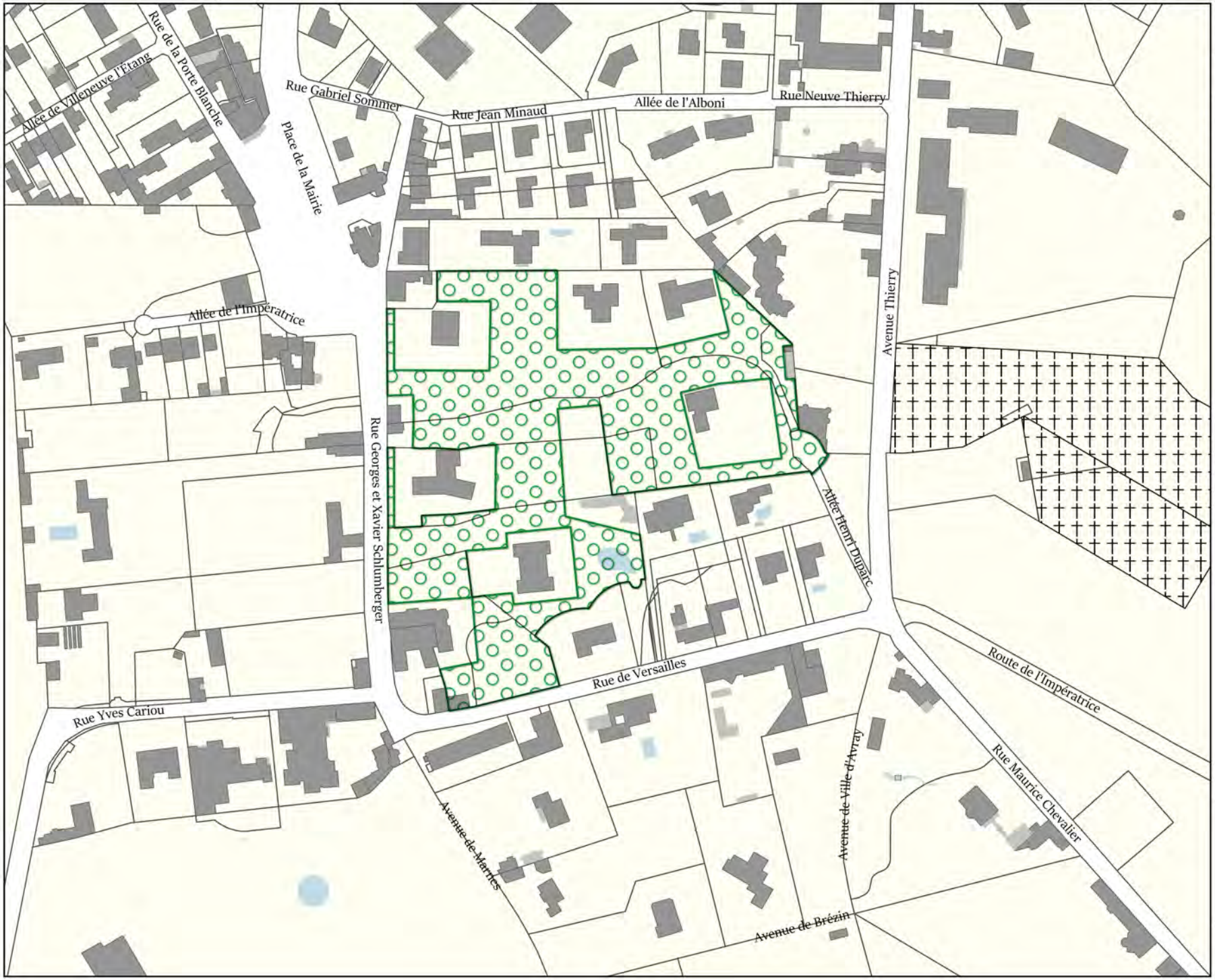
Adresse(s)



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

Parc ou jardin de pleine terre - MLC_P_1



Surface

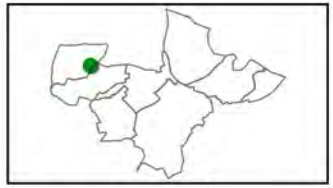
17684 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB156 Par., AD106 Par., AD192 Par., AD193 Par., AD218 Par., AD251 Par., AD252 , AD253 Par., AD254 Par., AD255 Par., AD256 , AD281 , AD316 Par., AD317 Par., AD340 Par., AD395 Par., AD459 Par., AD460 Par., AD65 Par., AD70 Par.

Adresse(s)

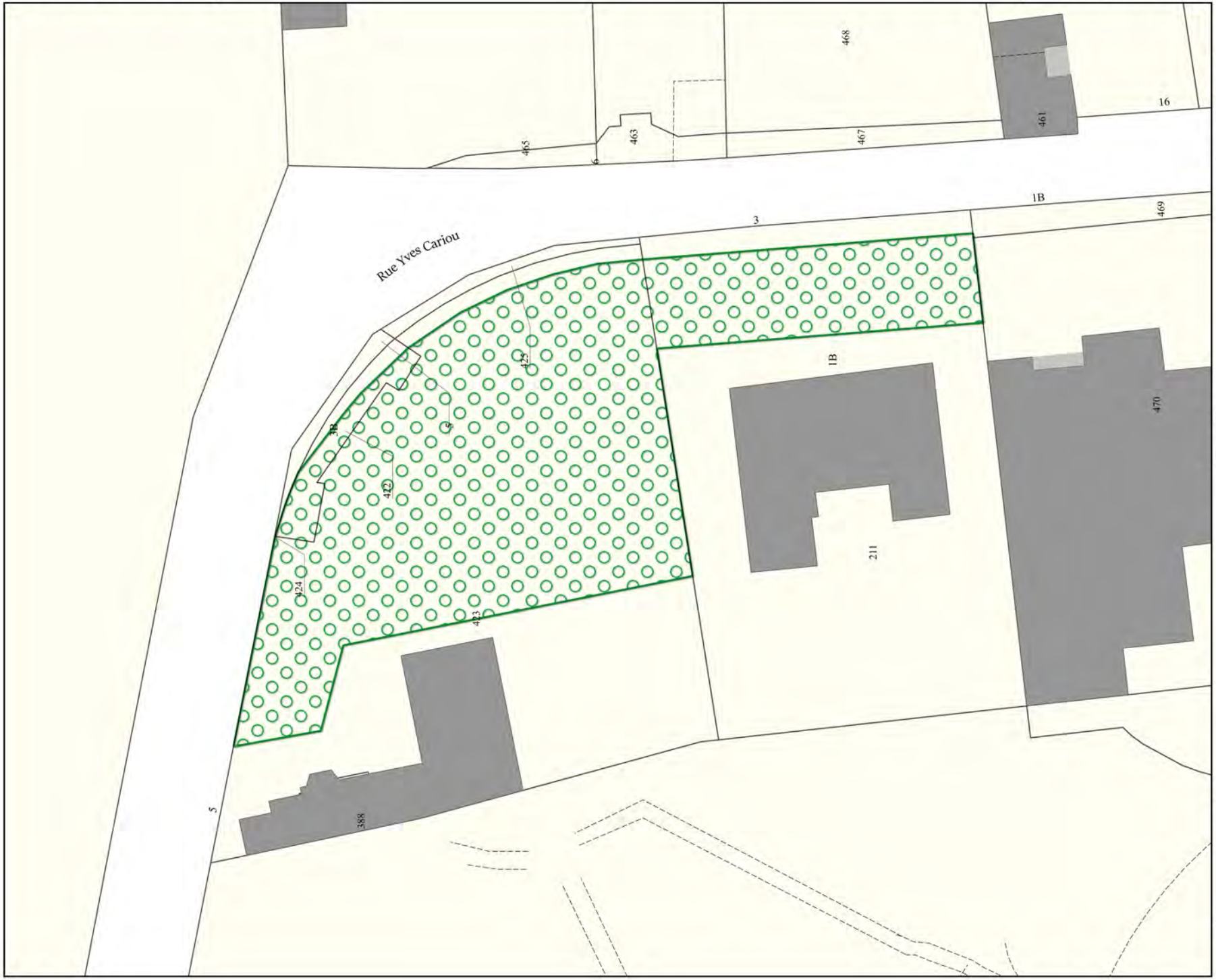
2, 4 Allée Henri Duparc; 86 Avenue de Versailles; 42 Avenue Thierry; 5, 7, 9, 11 Rue Georges et Xavier Schlumberger



Échelle 1:2500

MARNES-LA-COQUETTE

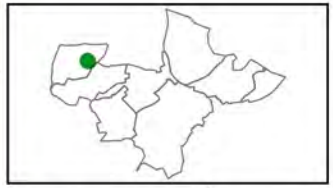
Parc ou jardin de pleine terre - MLC_P_2



Surface
1452 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AD211 Par., AD421 Par., AD422 Par., AD423 Par.	

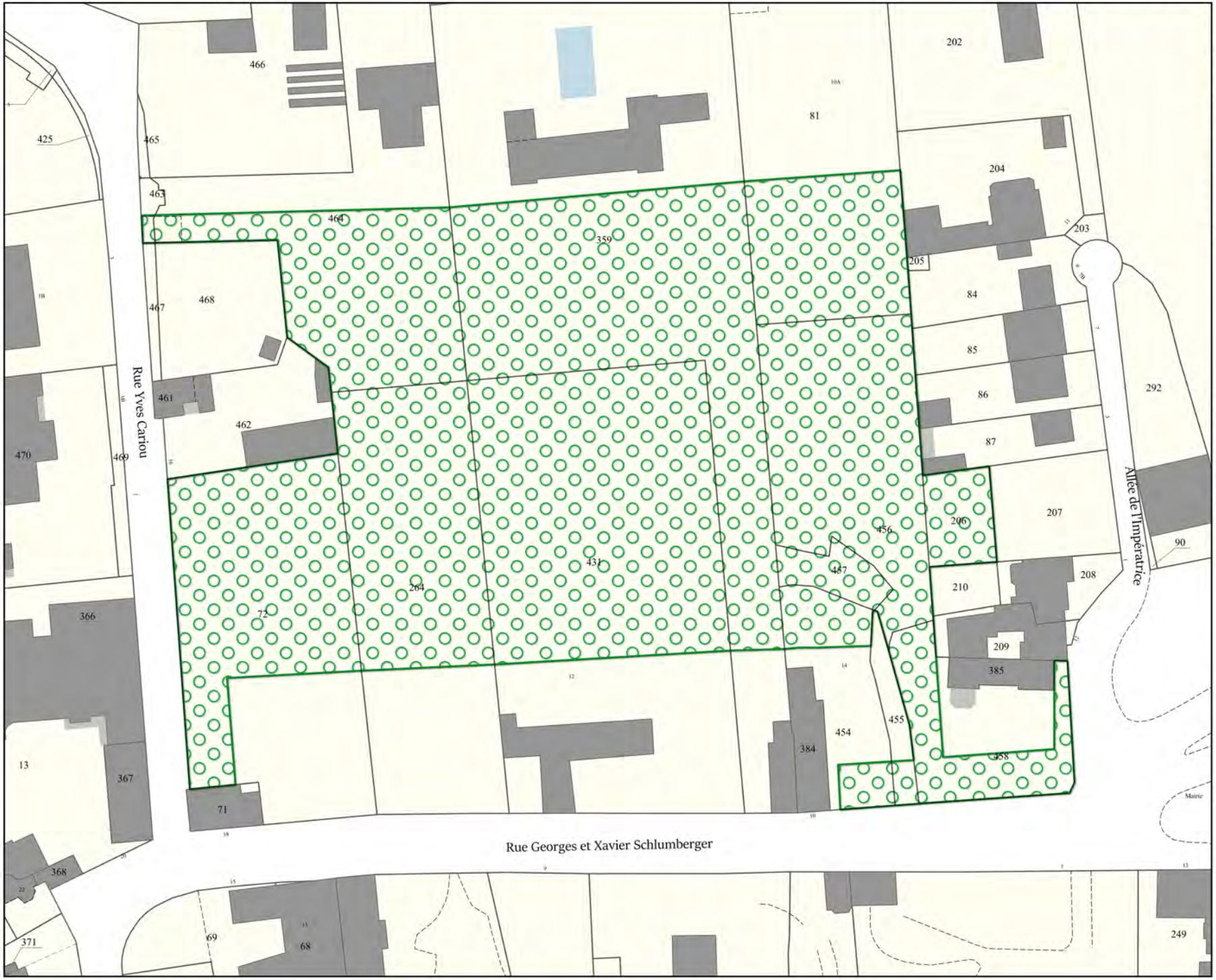
Adresse(s)
3, 3 bis, 5 Rue Yves Cariou



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

Parc ou jardin de pleine terre - MLC_P_3



Surface

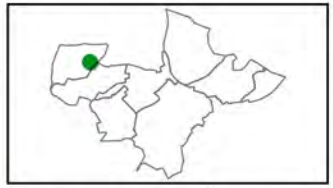
13211 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD204 Par., AD206 , AD209 Par., AD210 Par., AD264 Par., AD359 Par., AD431 Par., AD454 Par., AD455 Par., AD456 , AD457 , AD458 Par., AD462 Par., AD463 Par., AD464 Par., AD71 Par., AD72 Par., AD81 Par., AD84 Par., AD85 Par., AD86 Par., AD87 Par.

Adresse(s)

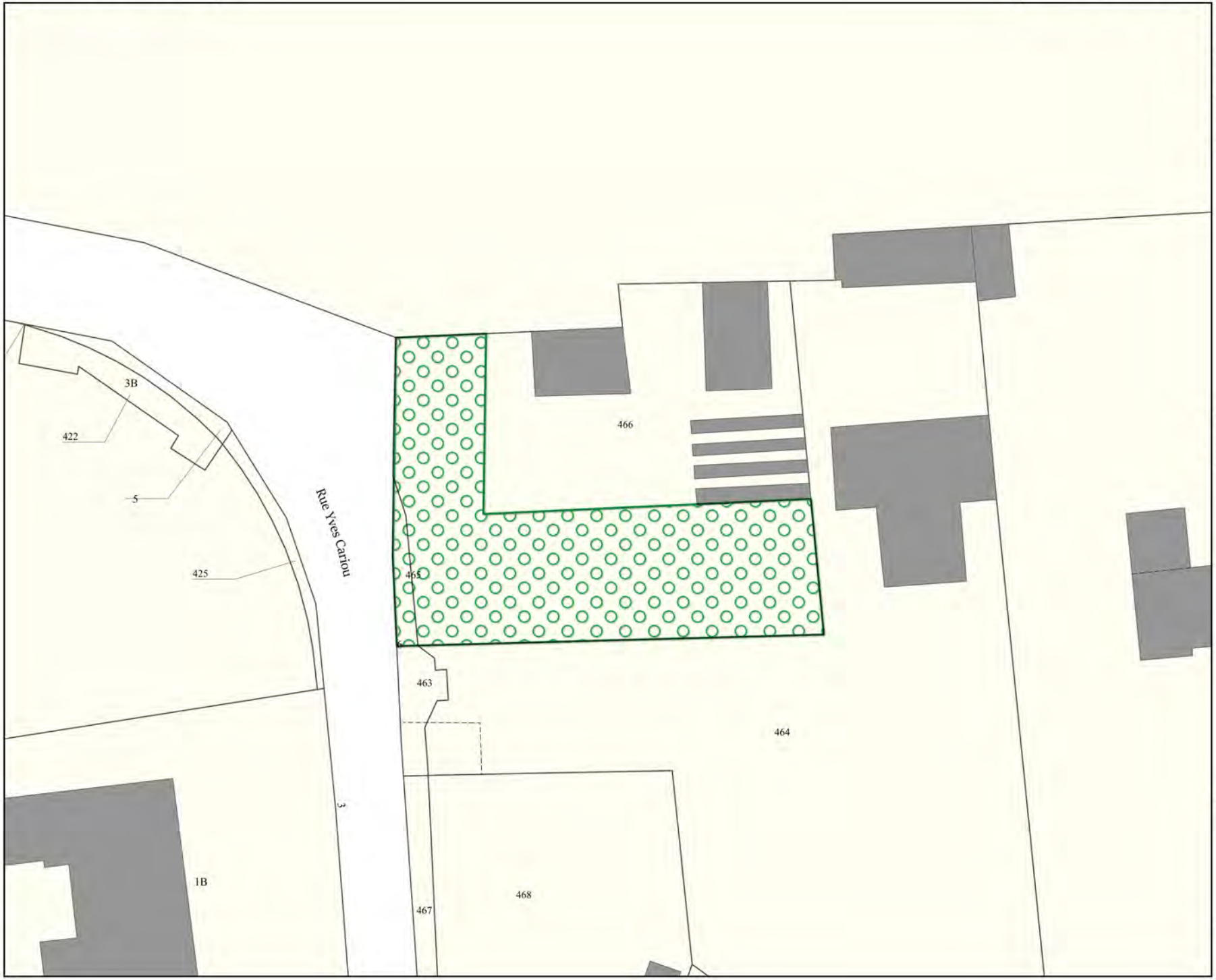
3, 7, 9 Allée de l'Impératrice; 12 Place de la Mairie; 10 bis, 16, 18 Rue Georges et Xavier Schlumberger; 6 Rue Yves Cariou



Échelle 1:1000

MARNES-LA-COQUETTE

Parc ou jardin de pleine terre - MLC_P_4



Surface

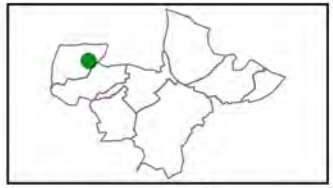
693 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC44 Par., AD464 Par., AD466 Par.

Adresse(s)

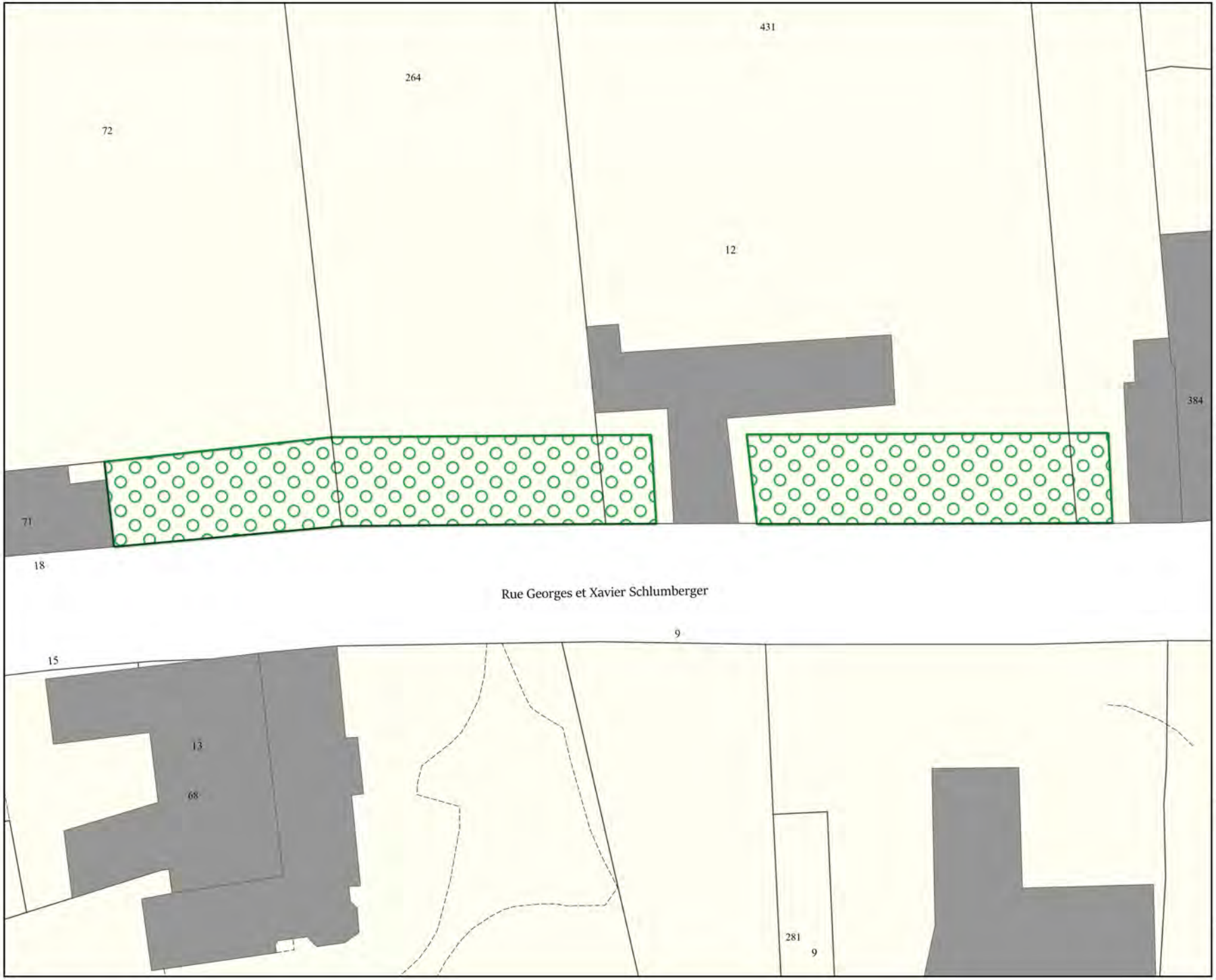
Allée de la Porte Verte



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

Parc ou jardin de pleine terre - MLC_P_5



Surface

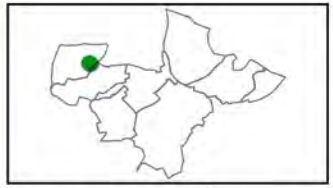
773 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD264 Par., AD359 Par., AD431 Par., AD71 Par., AD72 Par.

Adresse(s)

10 bis, 16, 18 Rue Georges et Xavier Schlumberger



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

Parc ou jardin de pleine terre - MLC_P_6



Surface

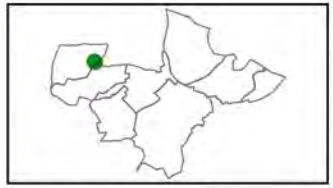
365 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD141 Par., AD438 Par.

Adresse(s)

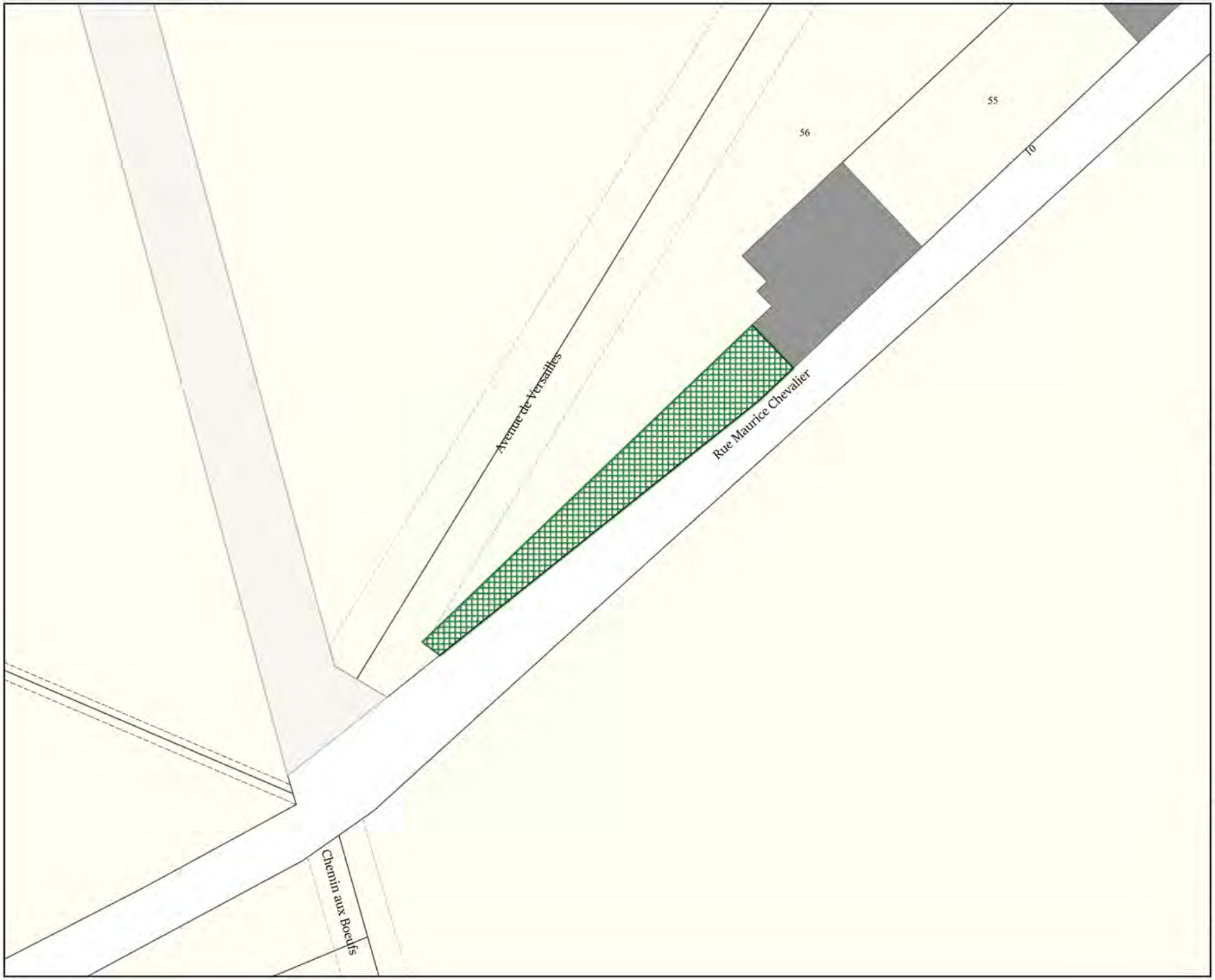
1 bis, 3 Rue de la Porte Blanche



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

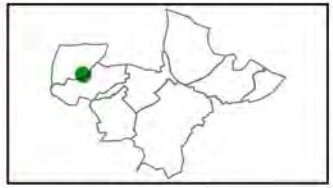
Espace végétalisé - MLC_V_1



Surface
186 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AD55 Par., AD56 Par.	

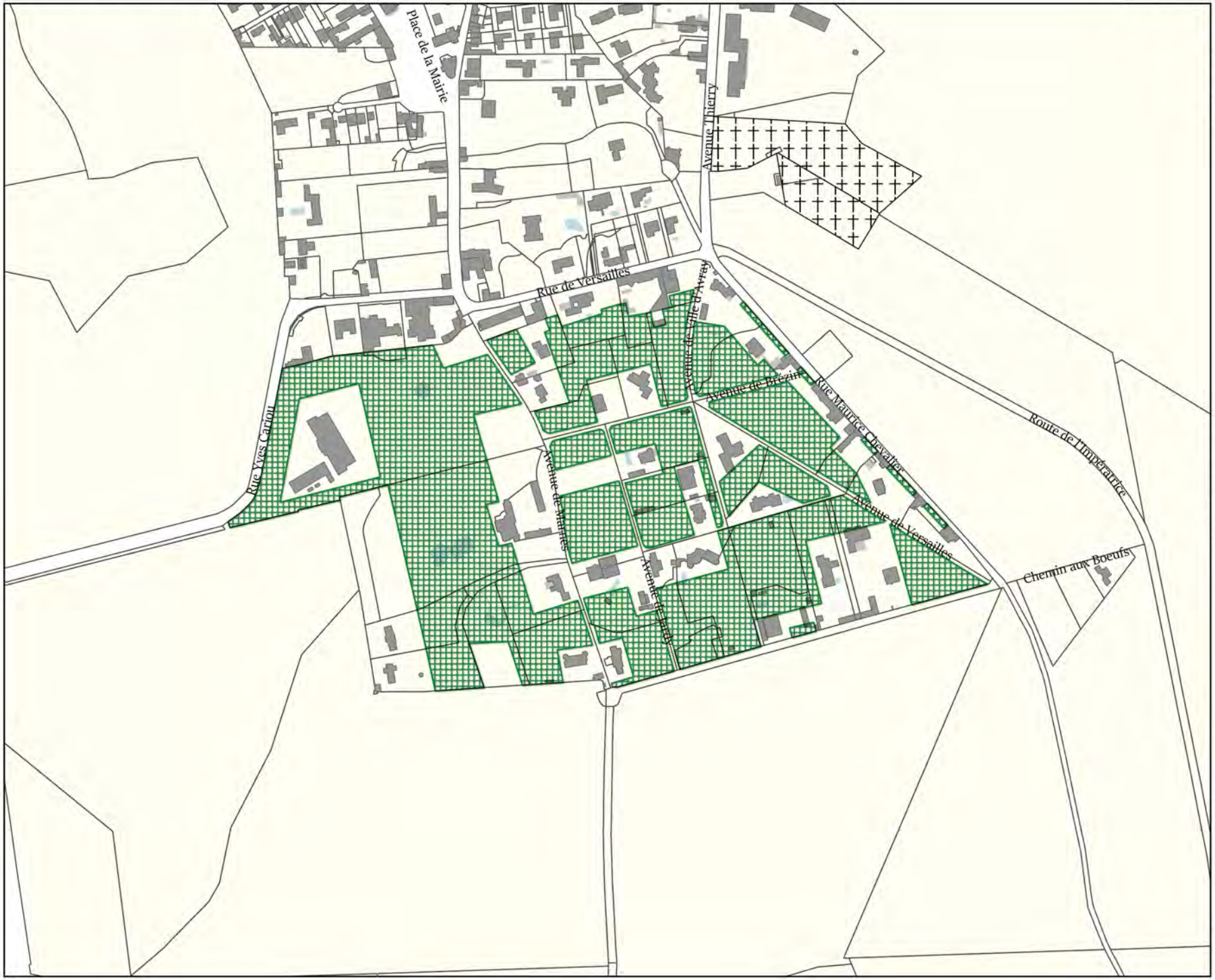
Adresse(s)
10 Rue Maurice Chevalier



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

Espace végétalisé - MLC_V_2



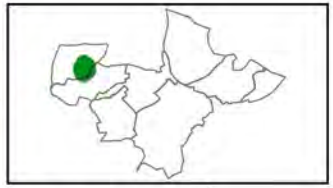
Surface

97126 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

Adresse(s)

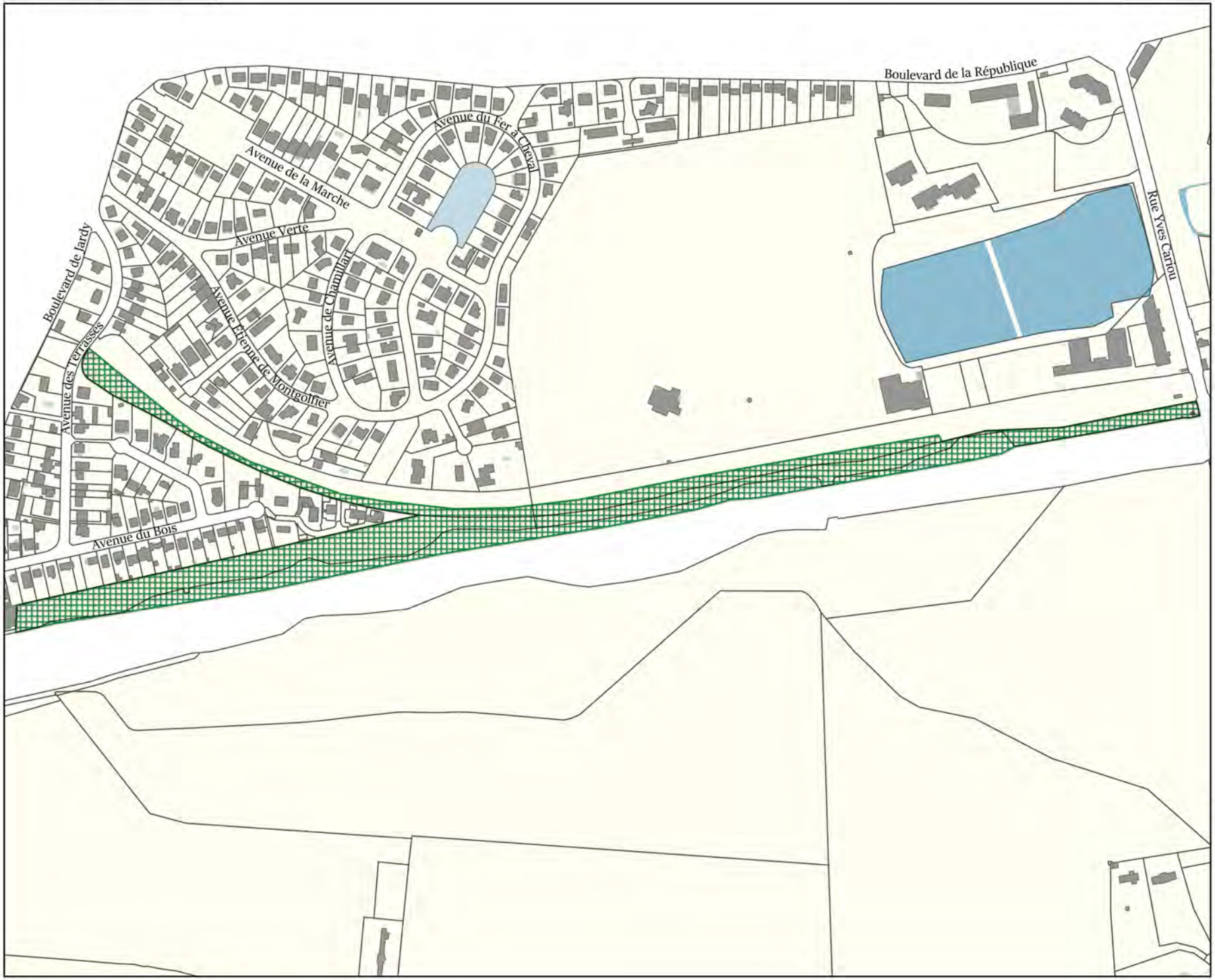
Avenue de Jardy; Avenue de Marnes; 12 Avenue de Versailles; 14 Avenue de Ville D'Avray; Chemin aux Boeufs; Route de la Marche; Rue de Brézin; 20 Rue Georges et Xavier Schlumberger; 2, 2 bis, 6, 10 Rue Maurice Chevalier; 5, 7 Rue Yves Cariou



Échelle 1:5000

MARNES-LA-COQUETTE

Espace végétalisé - MLC_V_3



Surface

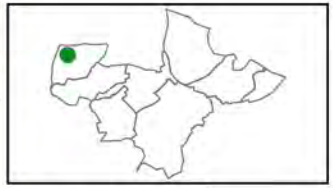
38413 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB167 Par., AB285 Par., AB301 Par., AB302 Par., AB303 Par., AB327 Par., AB370 Par., AB378 Par., AB379 Par., AB390 Par., AC10 Par., AC11 , AC83 Par.

Adresse(s)

11 ter Avenue des Terrasses; 4 bis, 6, 8 Avenue des Vallées; 38, 40, 42 Avenue du Bois



Échelle 1:5000

MARNES-LA-COQUETTE

Espace végétalisé - MLC_V_4



Surface

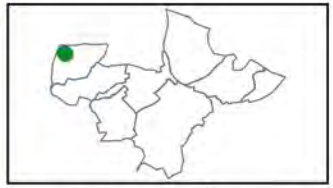
1638 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB160 , AB165 Par., AB166 Par., AB167 Par., AB362 Par., AB458 Par., AB66 Par.

Adresse(s)

7, 223 Allée de Salignac; 36 Avenue Etienne De Montgolfier



Échelle 1:500

MARNES-LA-COQUETTE

Espace végétalisé - MLC_V_5



Surface

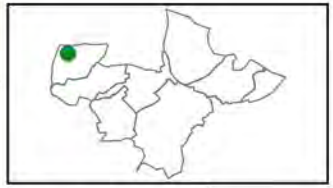
5836 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB160 Par., AB166 Par., AB167 Par., AB198 Par., AB201 Par., AB363 Par., AB364 Par., AB383 Par., AB427 Par., AB428 Par., AB439 Par., AB449 Par., AC83 Par., AC85 Par.

Adresse(s)

8 Allée de Castillon; 2, 7 Allée de Salignac; 4, 5, 6 Allée Marie Antoinette; 11 bis Avenue des Terrasses; 1 bis Boulevard de la République



Échelle 1:5000

MARNES-LA-COQUETTE

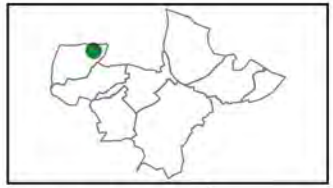
Espace végétalisé - MLC_V_6



Surface
32112 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AC12 Par., AC28 Par., AC39 , AC40 , AC41 Par., AC87 Par.	

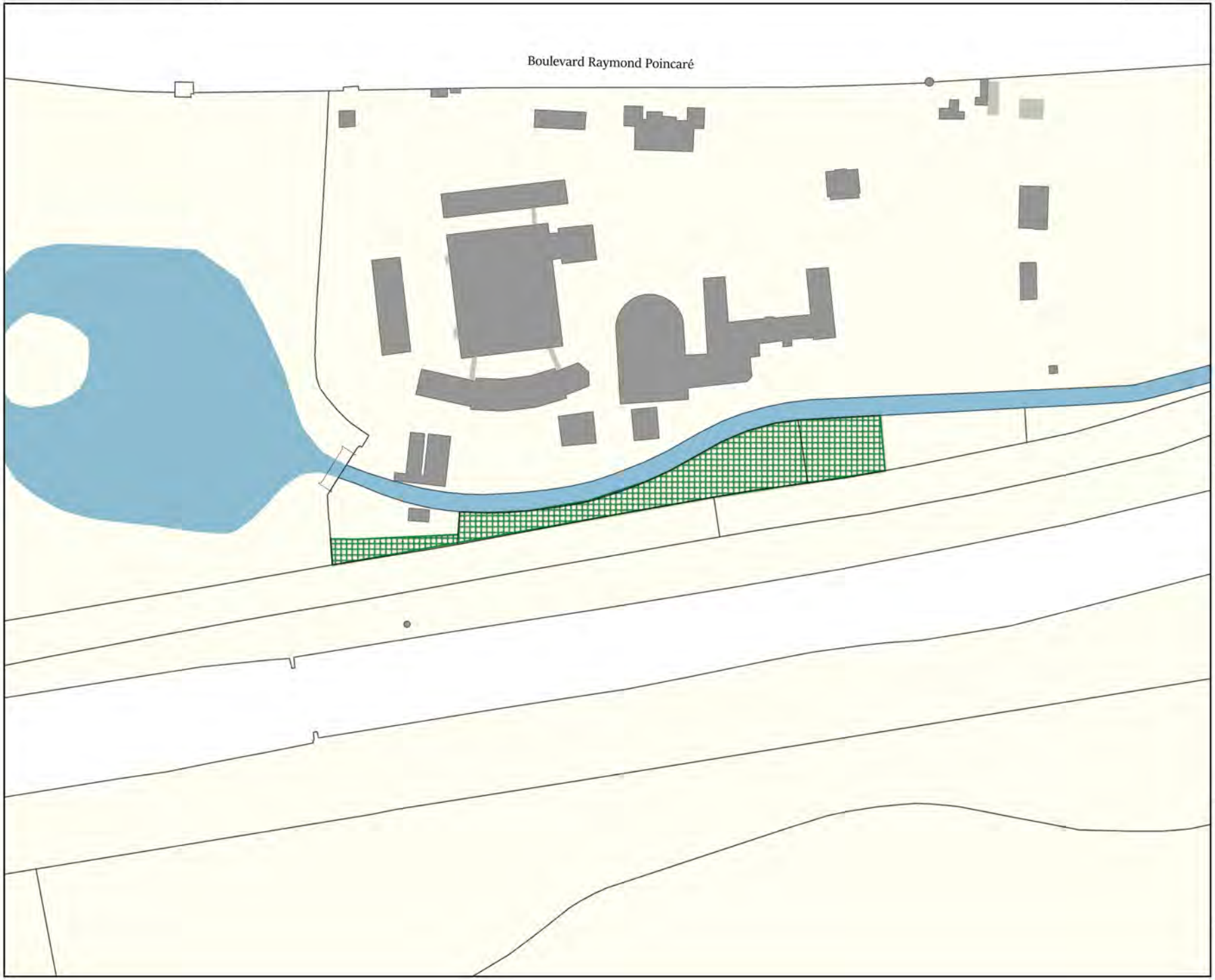
Adresse(s)



Échelle 1:5000

MARNES-LA-COQUETTE

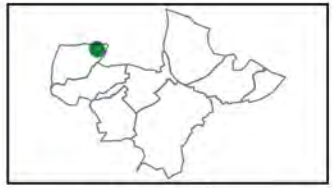
Espace végétalisé - MLC_V_7



Surface
4582 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AC27 Par., AC28 Par., AC29 Par., AC30 Par., AC87 Par.	

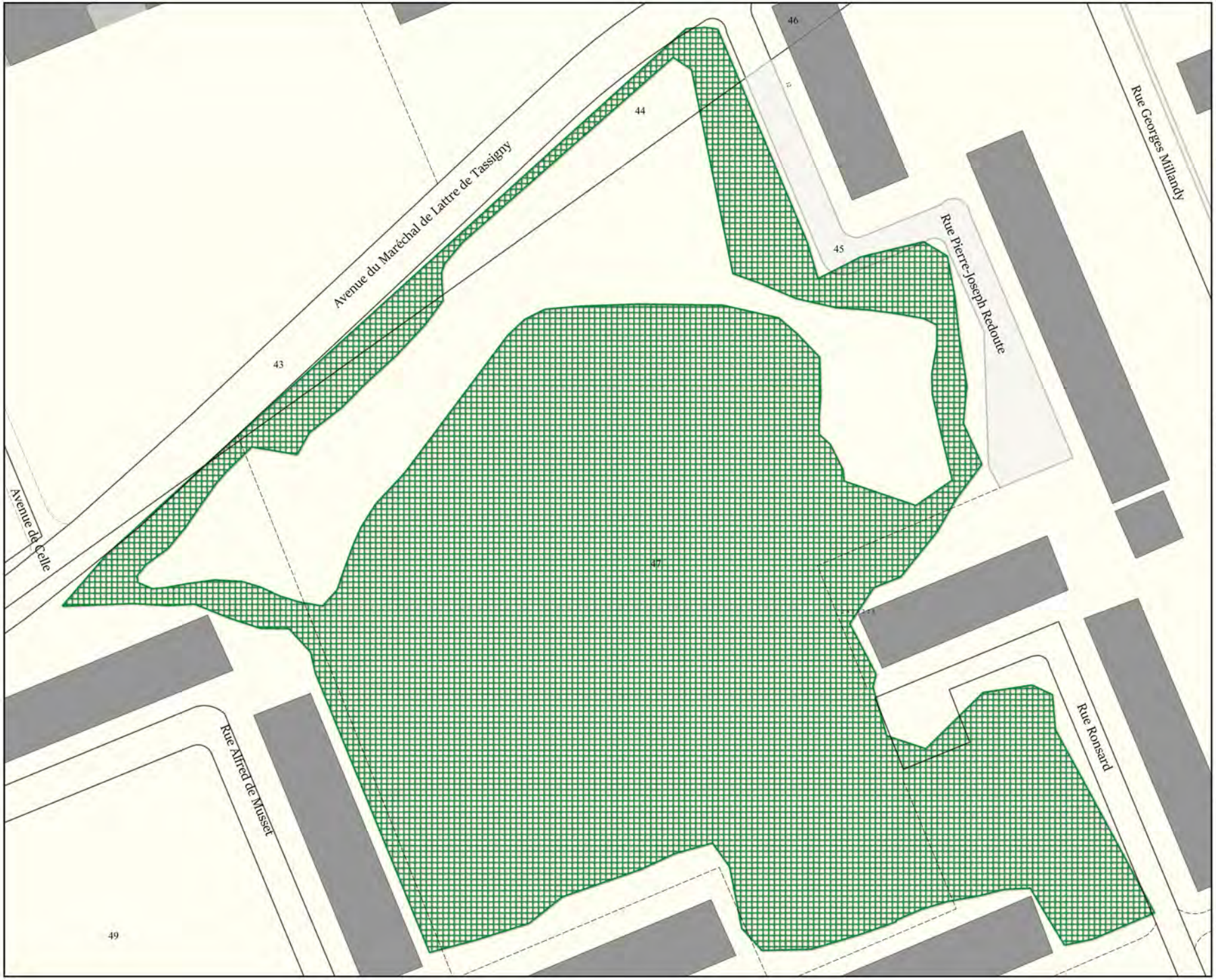
Adresse(s)



Échelle
1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_1



Surface
15215 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR43 Par., AR44 Par., AR45 Par., AR47 Par., AR48 Par.	

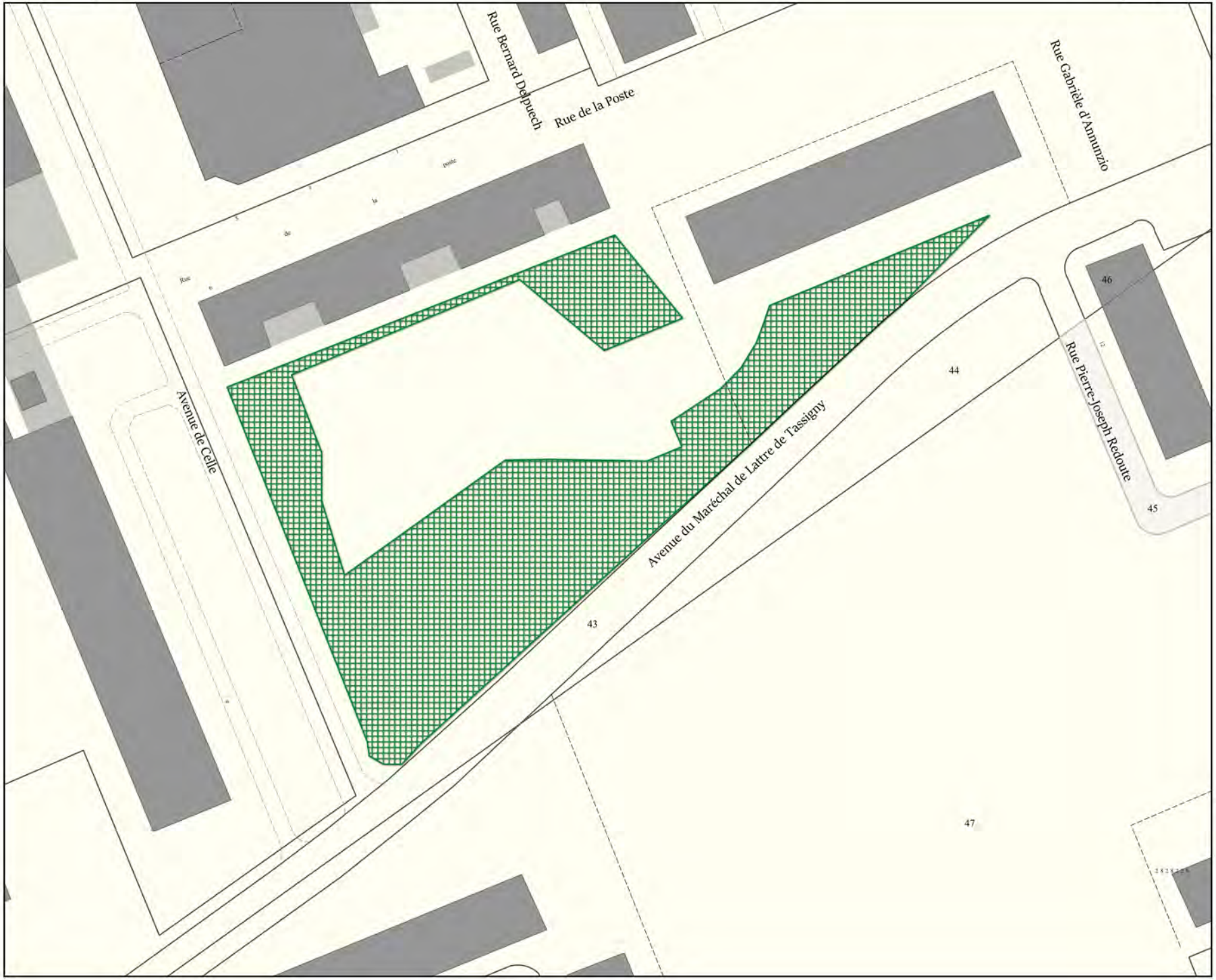
Adresse(s)
4 Rue Alfred de Musset



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_2



Surface

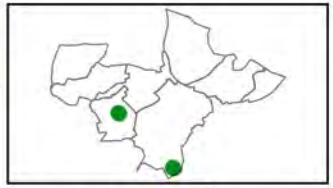
4068 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AR190 Par., AR190 Par., AR43 Par.

Adresse(s)

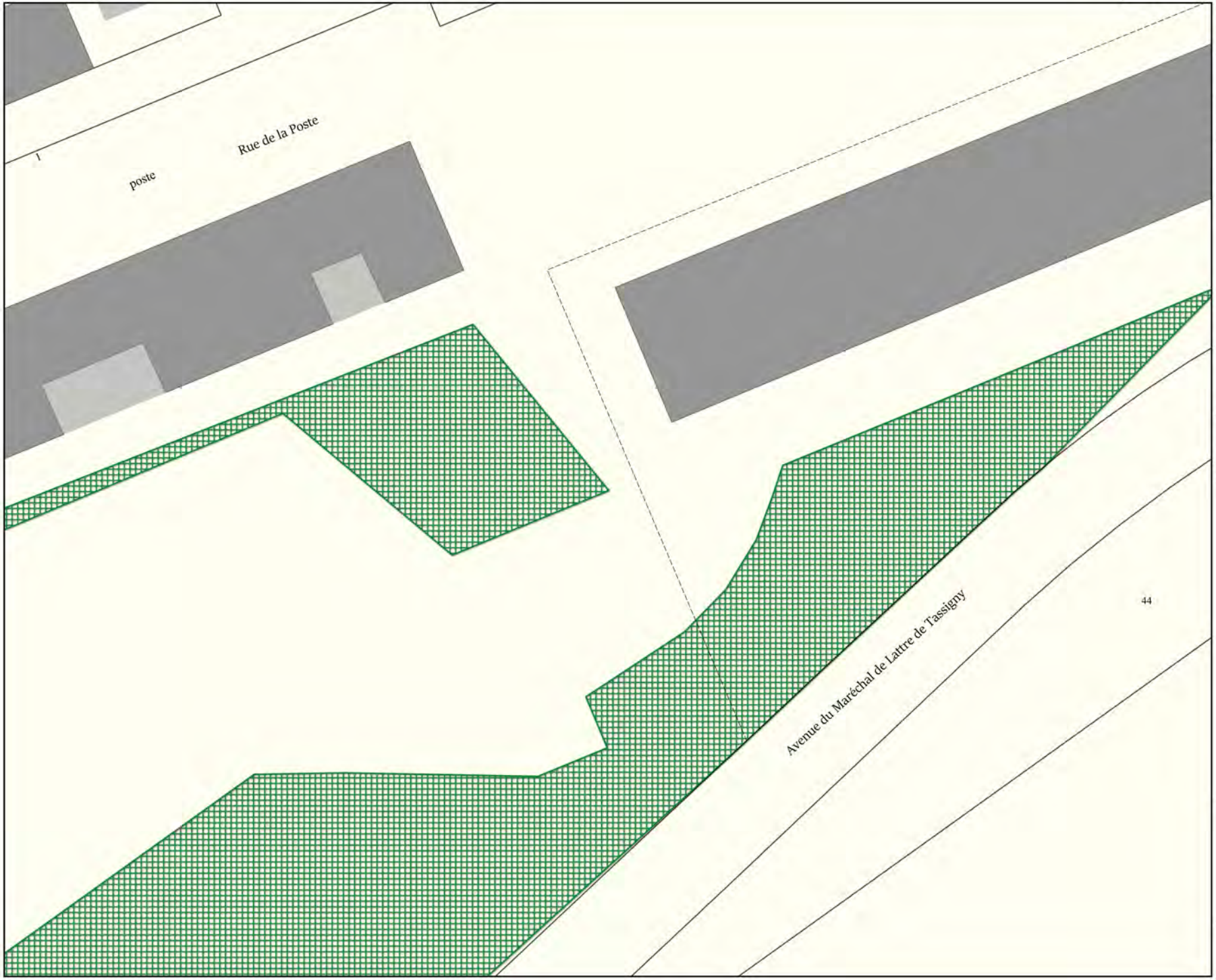
30, 30 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny



Échelle 1:1000

MEUDON

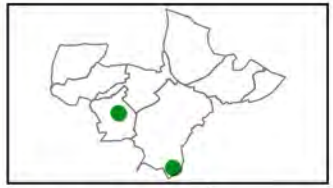
Espace végétalisé - MEU_V_2



Surface
4068 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR190 Par., AR190 Par., AR43 Par.	

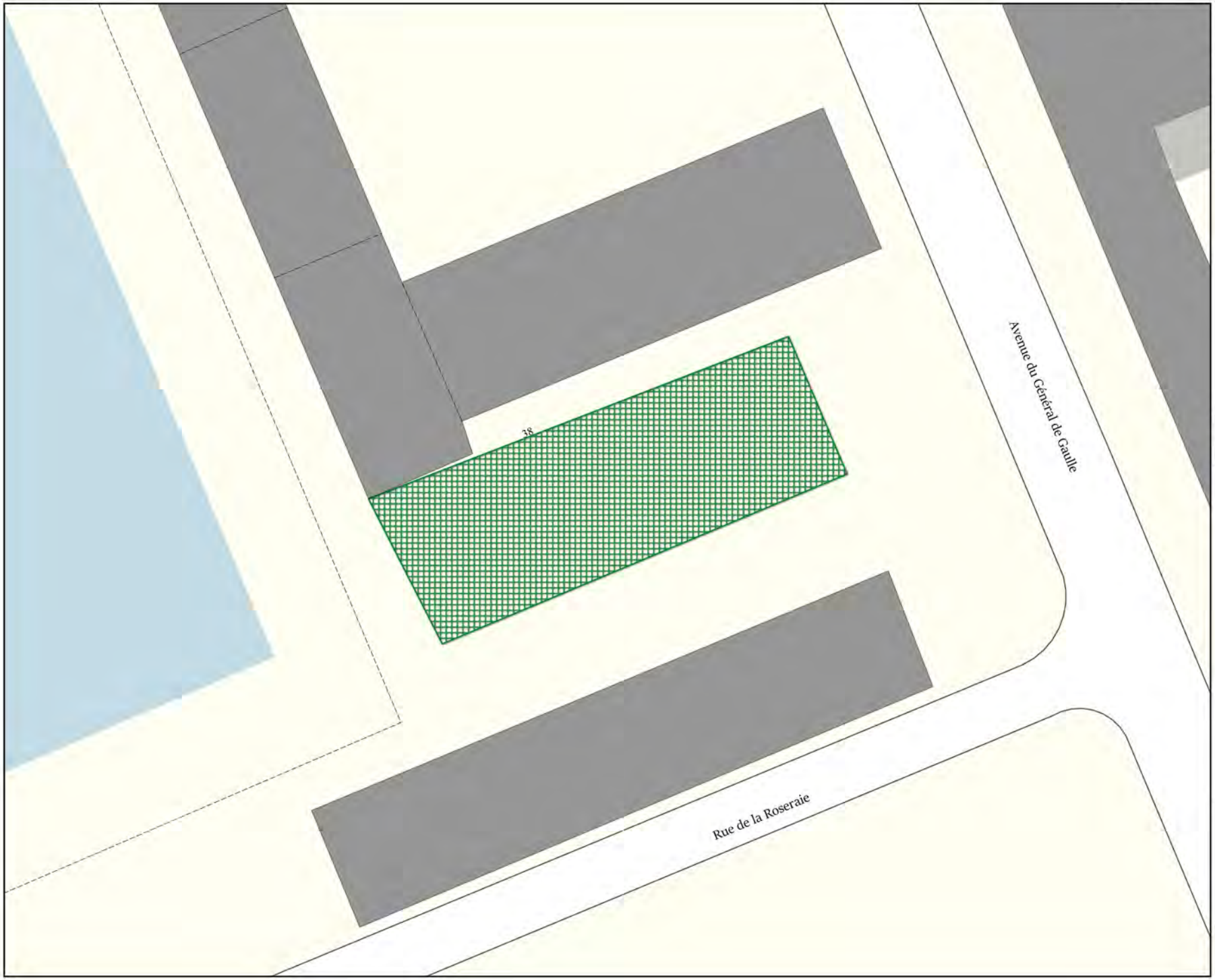
Adresse(s)
30, 30 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_3



Surface
667 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR21 Par.	

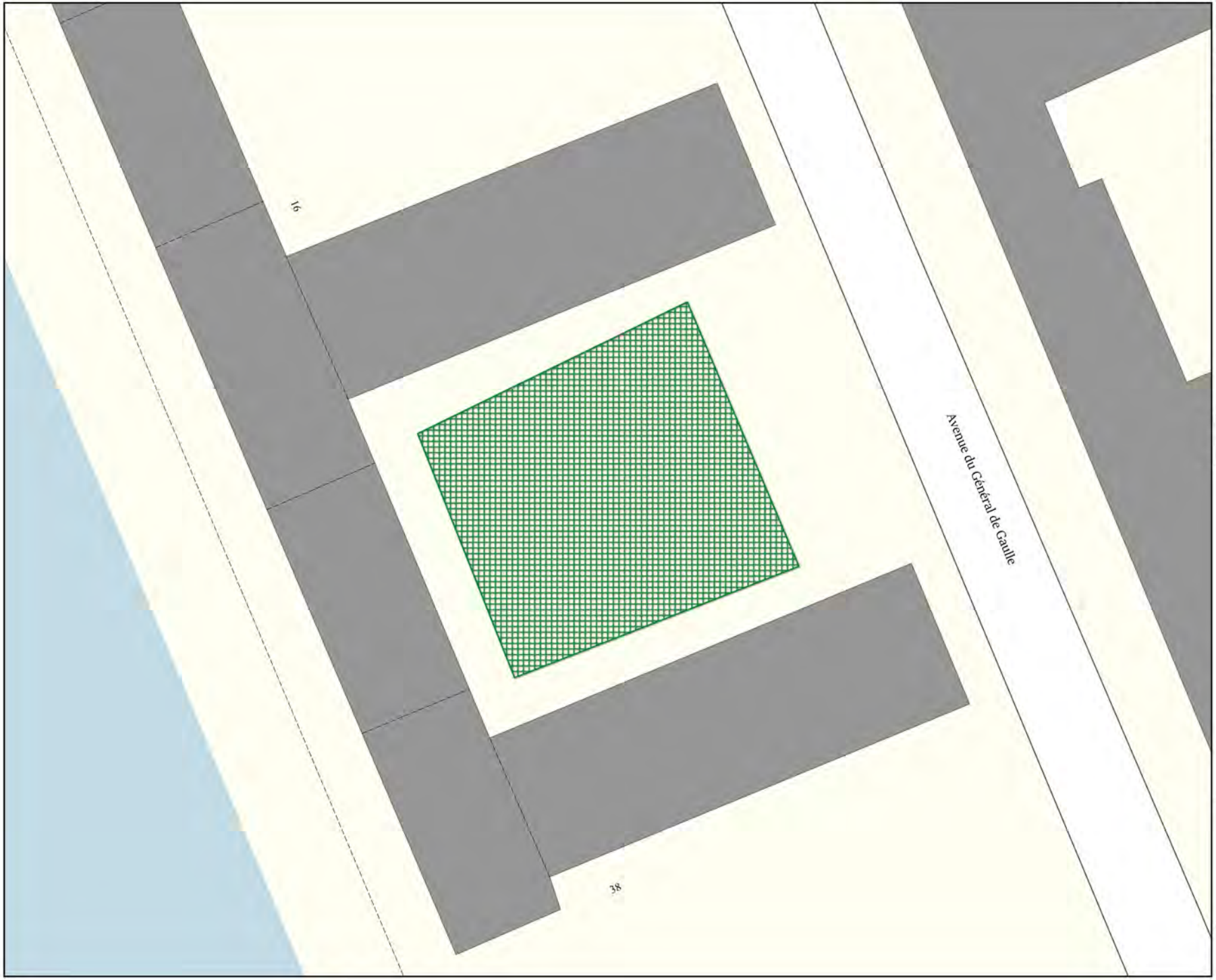
Adresse(s)
27 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_4



Surface
799 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR21 Par.	

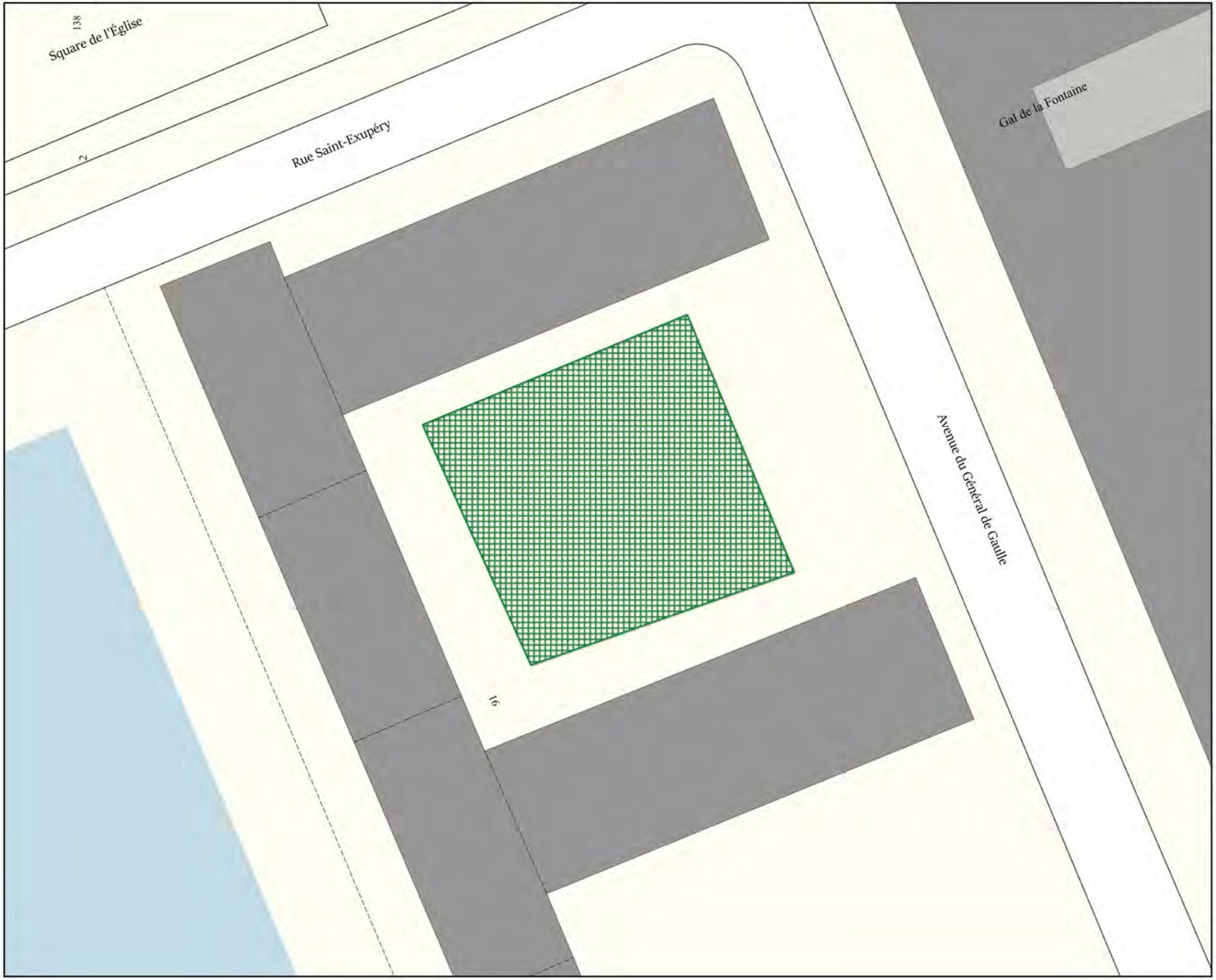
Adresse(s)
27 Rue Saint-Exupéry



Échelle
1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_5



Surface
737 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR21 Par.	

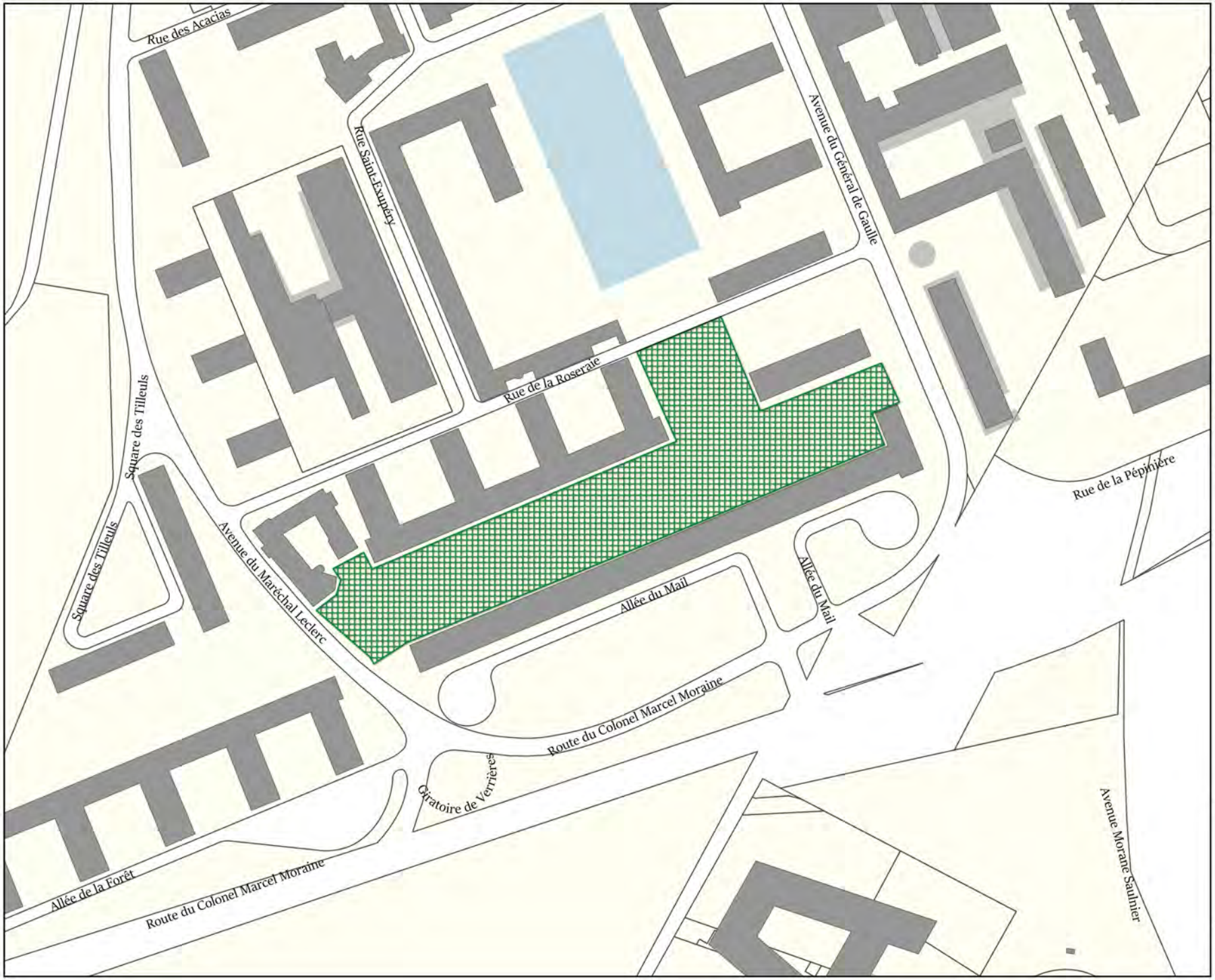
Adresse(s)
27 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_6



Surface
13828 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR10 Par.	

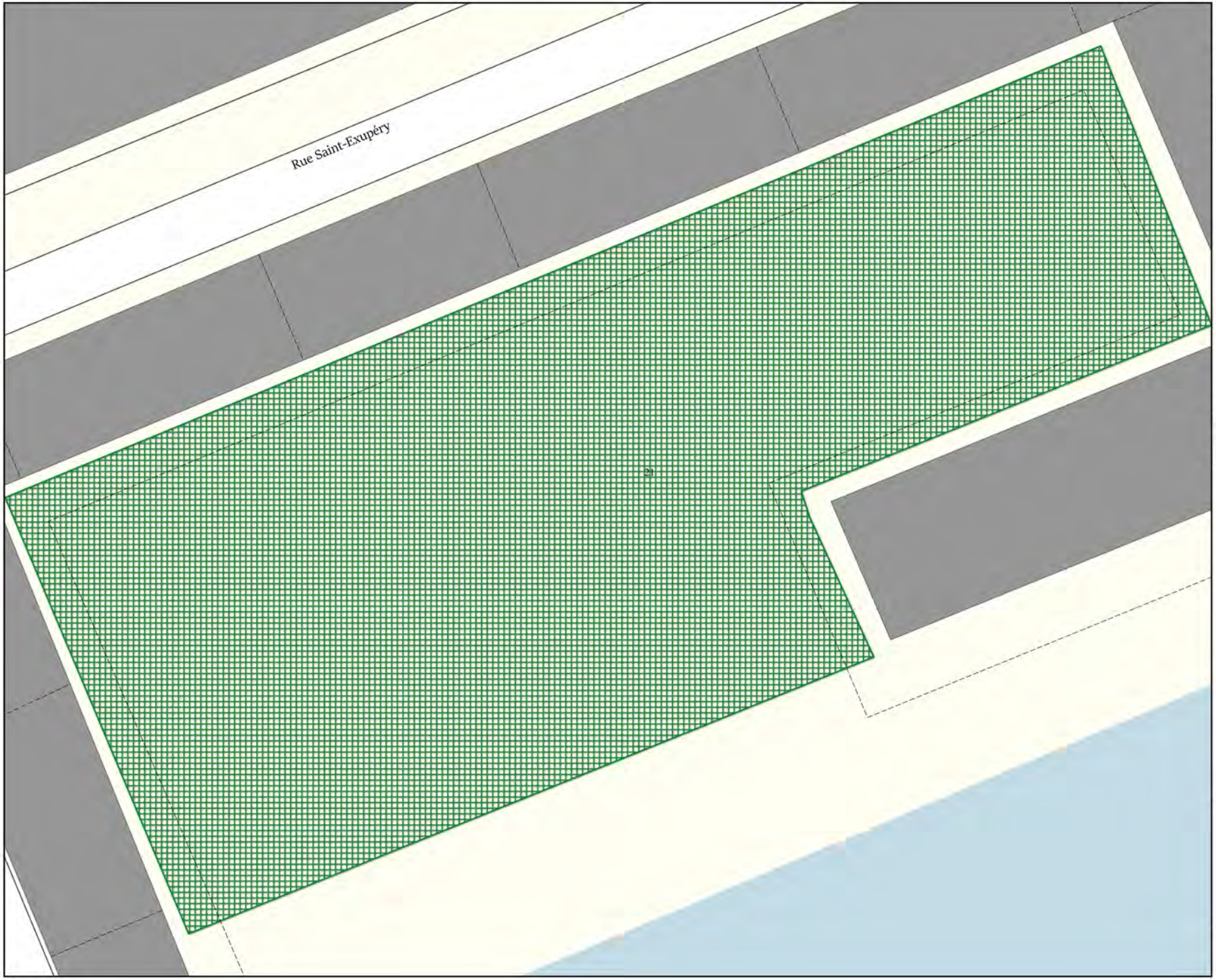
Adresse(s)
19 Rue de la Roseraie



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_7



Surface
4648 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR21 Par.	

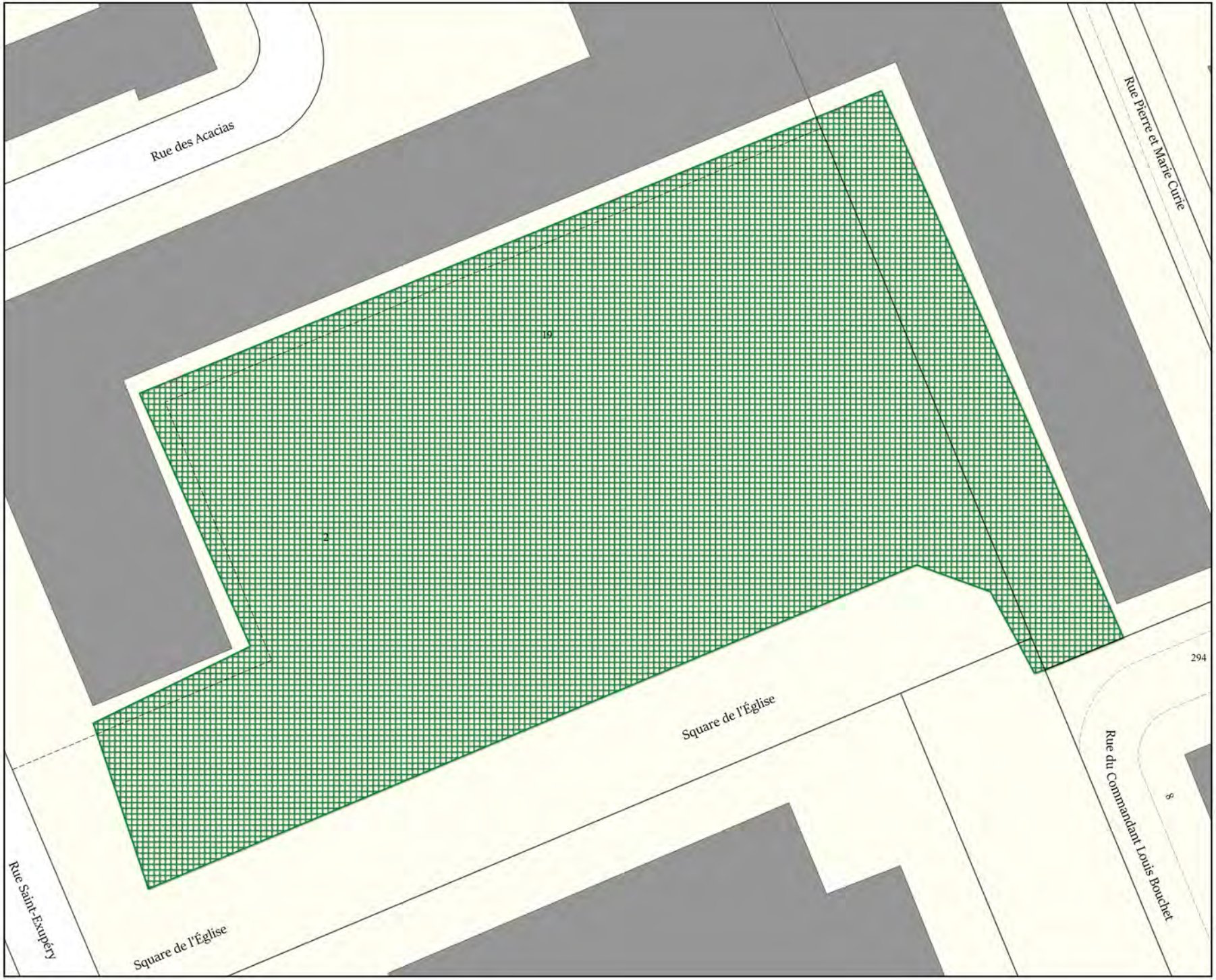
Adresse(s)
27 Rue Saint-Exupéry



Échelle
1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_8



Surface

3981 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AR139 Par., AR19 Par., AR292 Par.

Adresse(s)

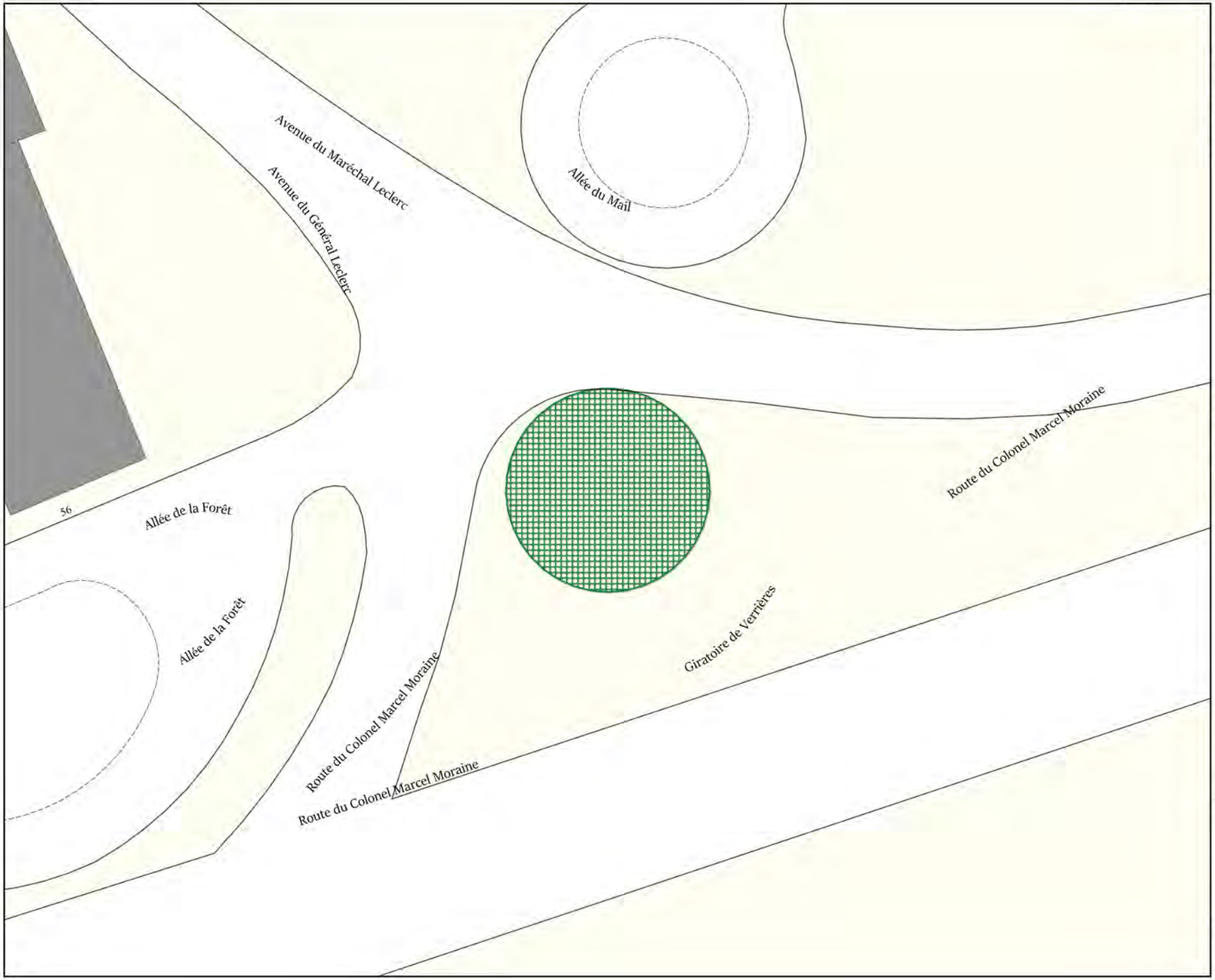
11 Rue Pierre et Marie Curie; 2 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_9



Surface
313 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR6 Par.	

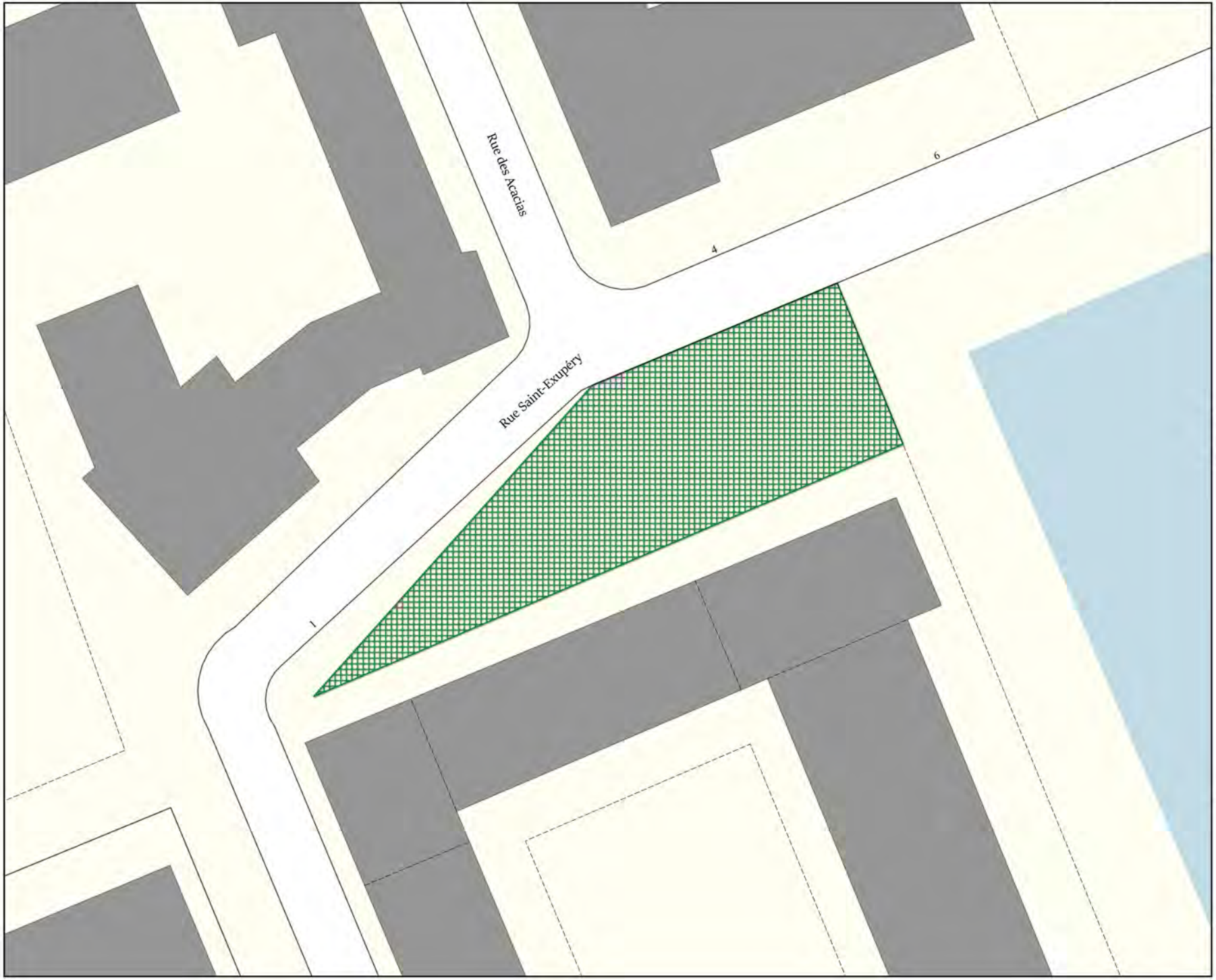
Adresse(s)
Rond-Point du Maréchal Leclerc



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_10



Surface
766 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR21 Par.	

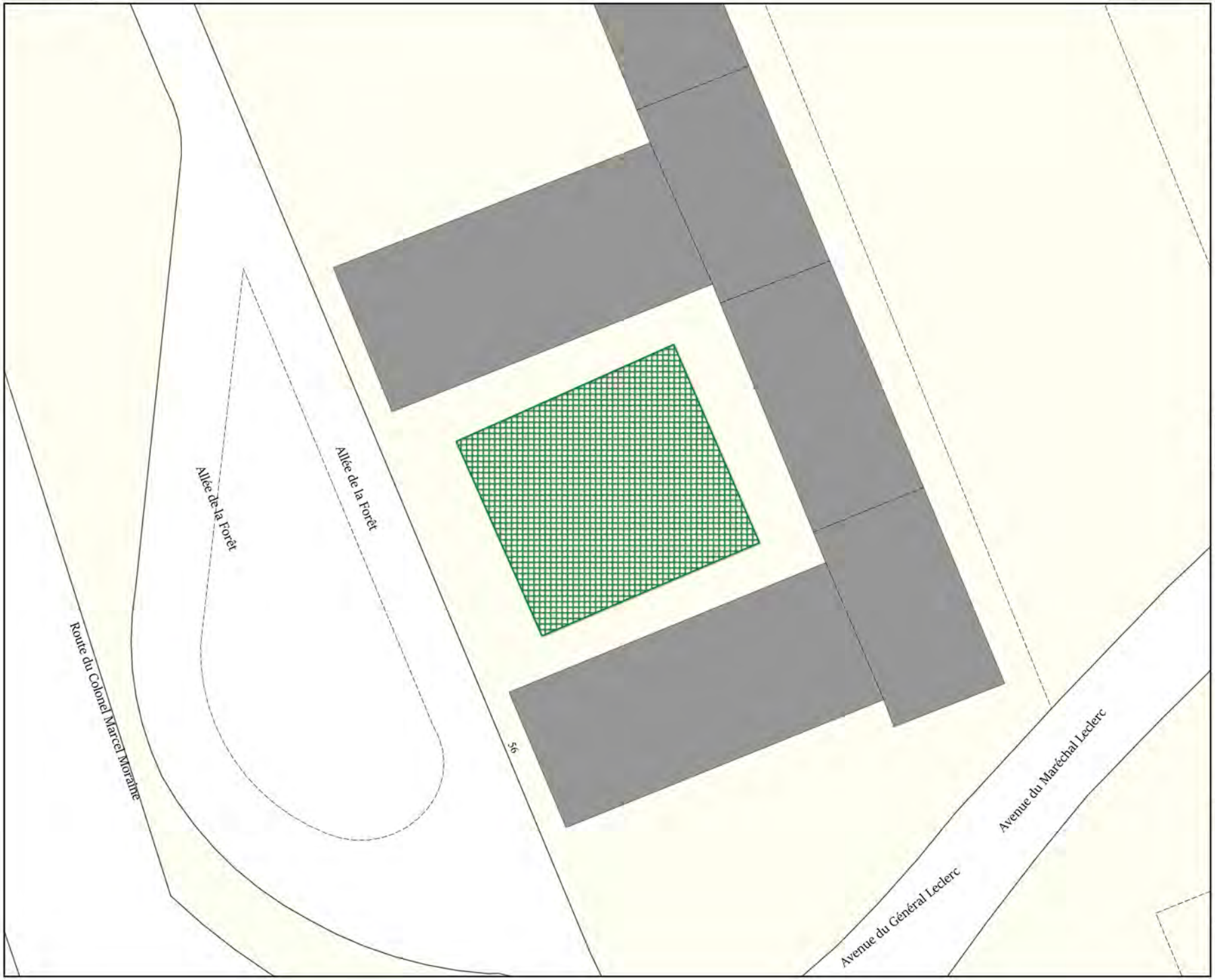
Adresse(s)
27 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_11



Surface
490 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR202 Par.	

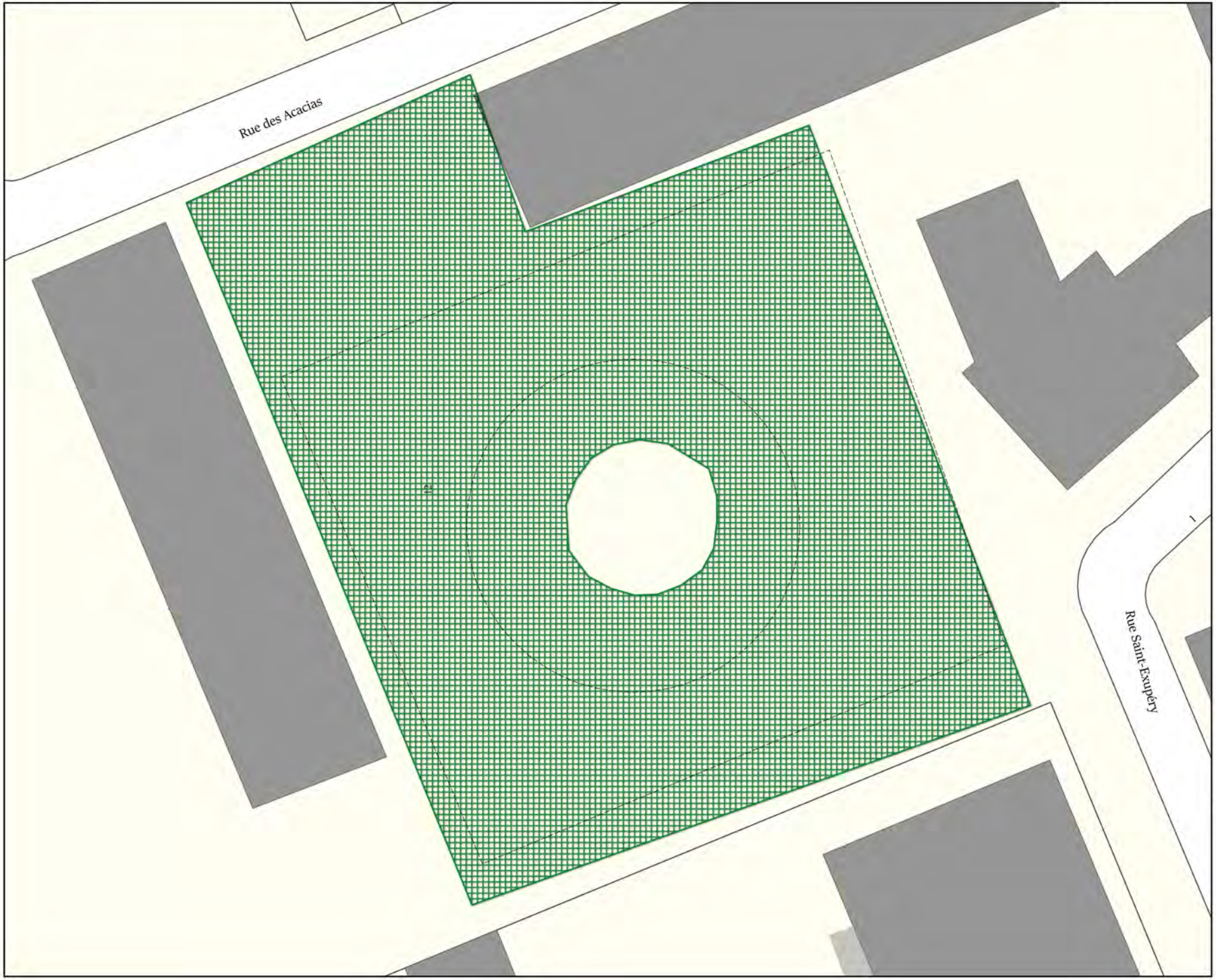
Adresse(s)



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_12



Surface
3831 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR12 Par.	

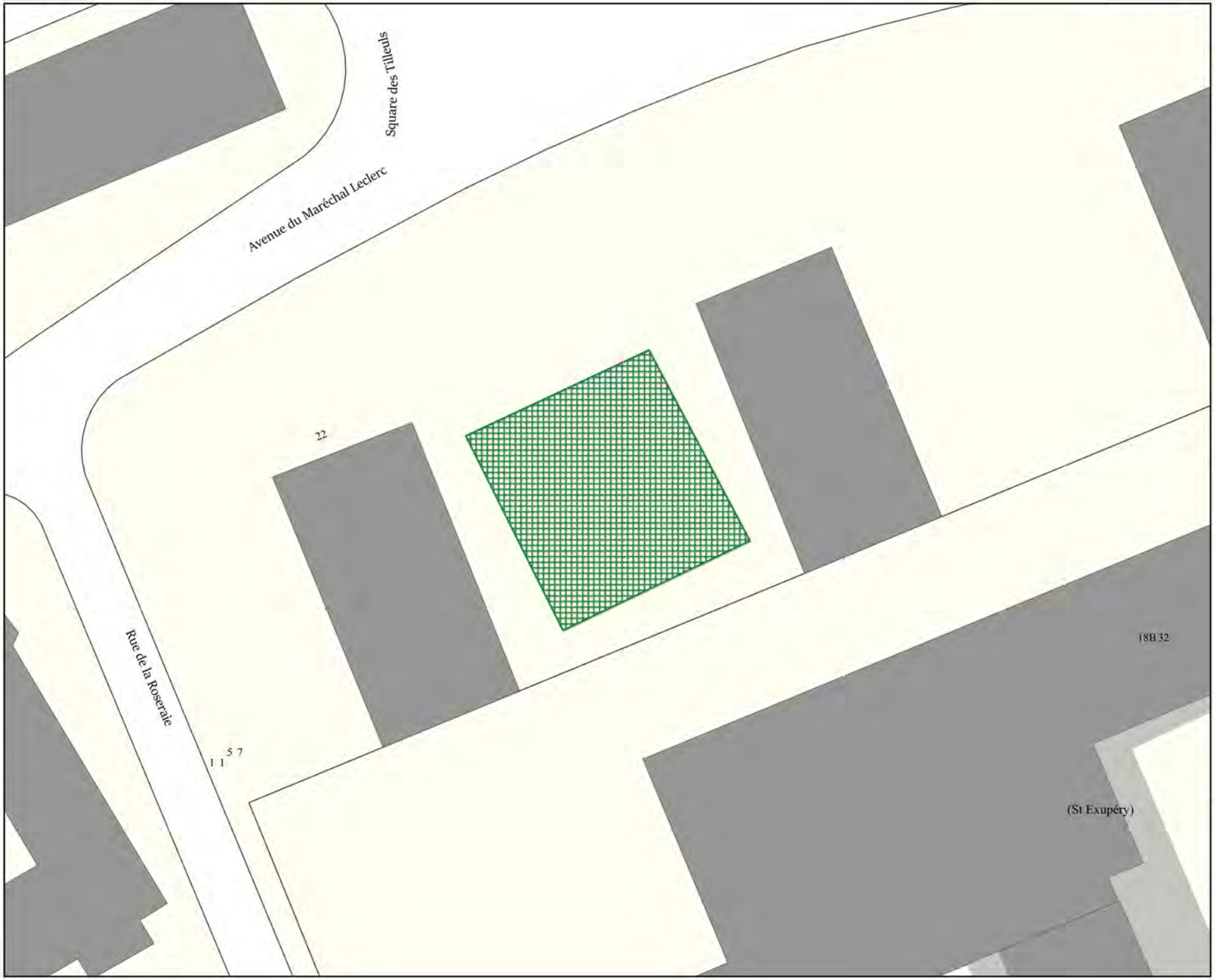
Adresse(s)
8 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_13



Surface
427 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR12 Par.	

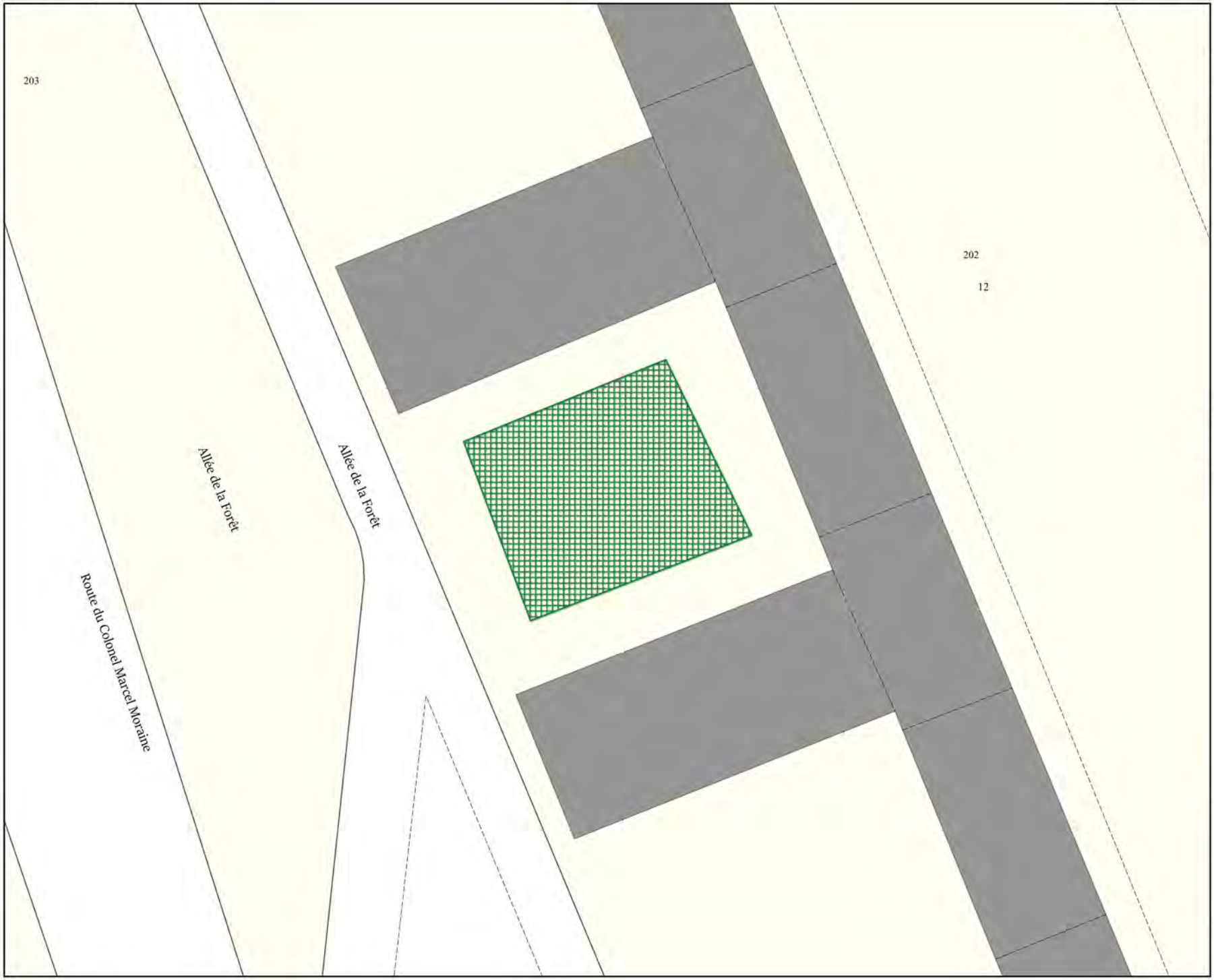
Adresse(s)
8 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_14



Surface
423 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR202 Par.	

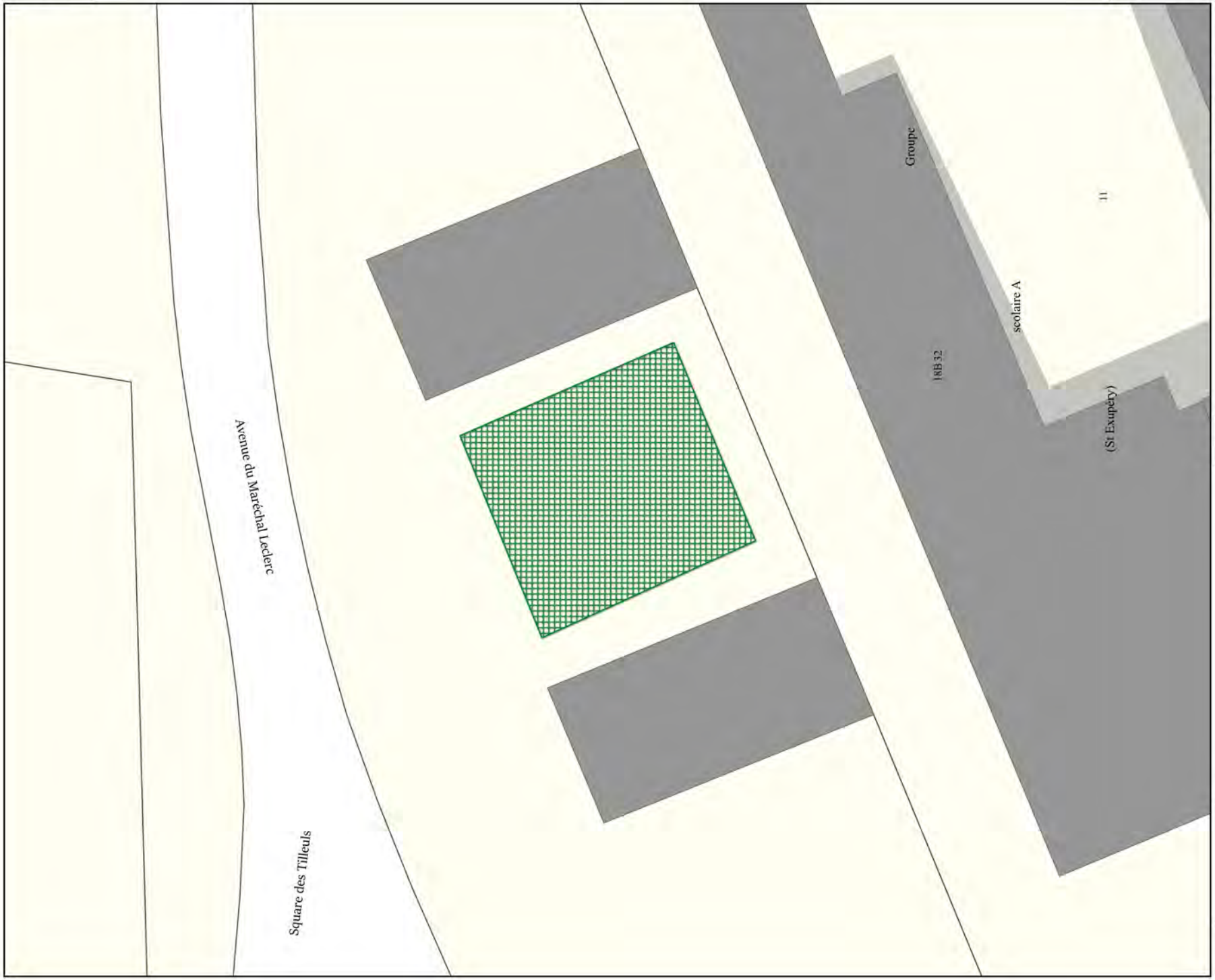
Adresse(s)



Échelle
1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_15



Surface
487 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR12 Par.	

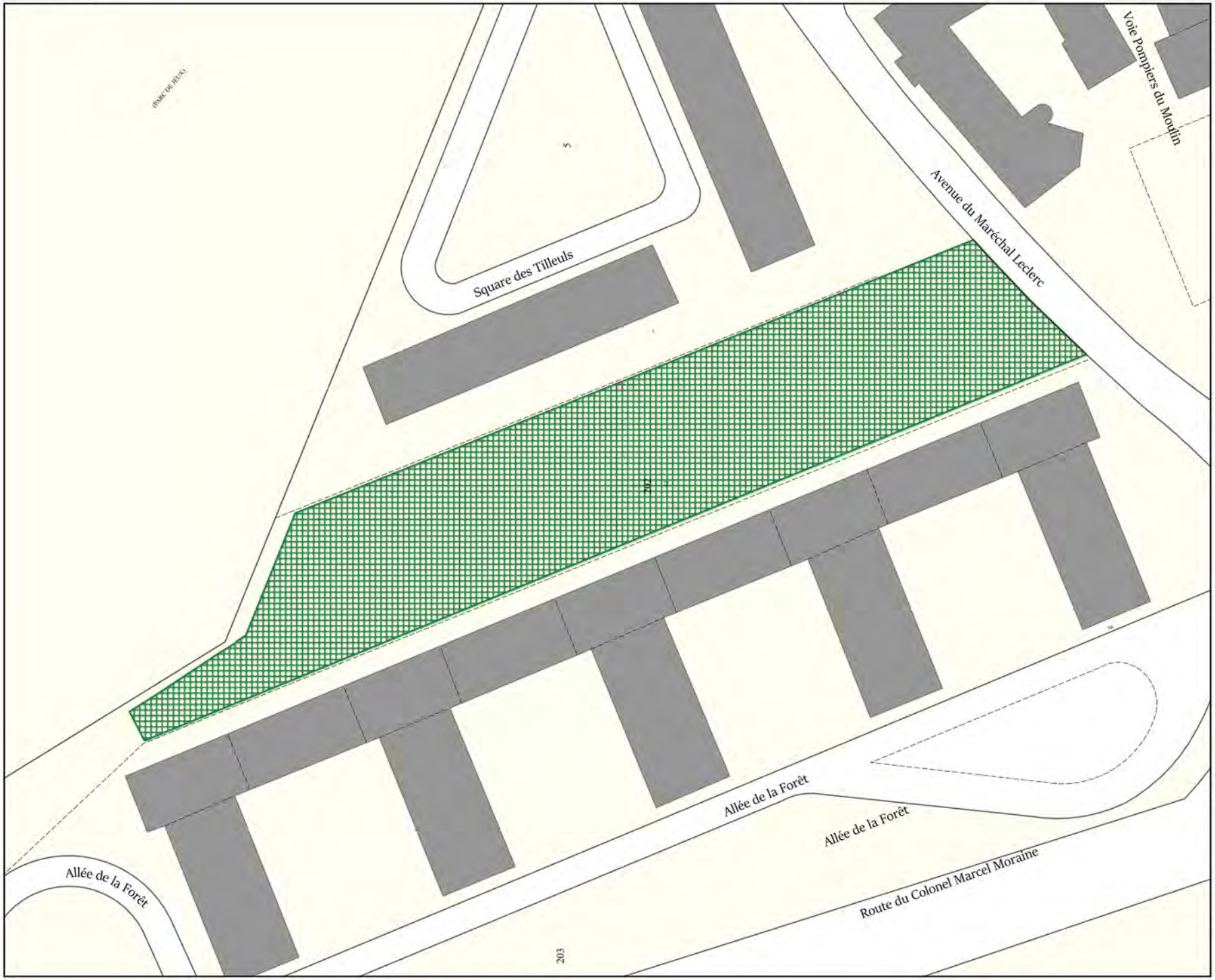
Adresse(s)
8 Rue Saint-Exupéry



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_16



Surface
5034 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR202 Par.	

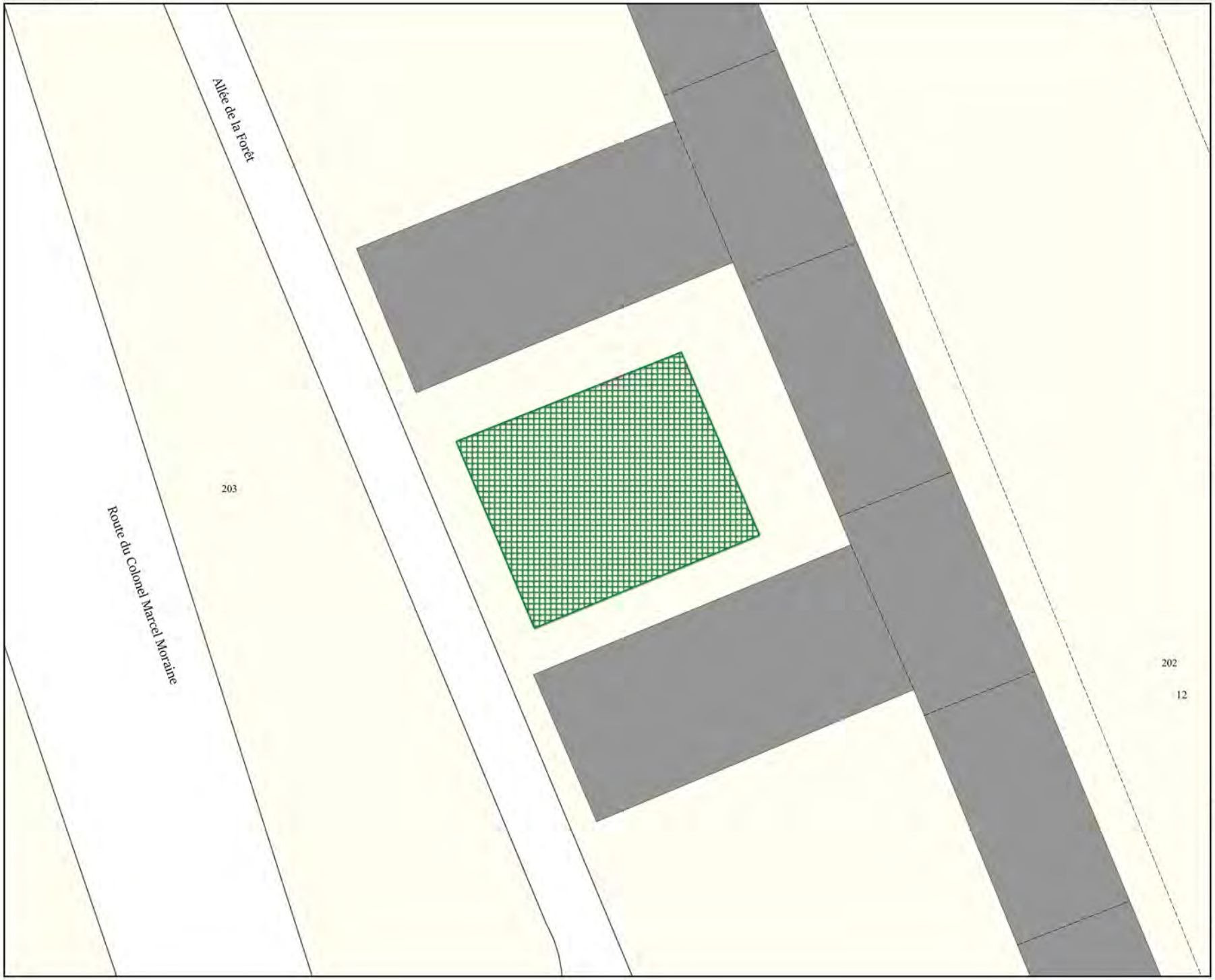
Adresse(s)



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_17



Surface
469 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR202 Par.	

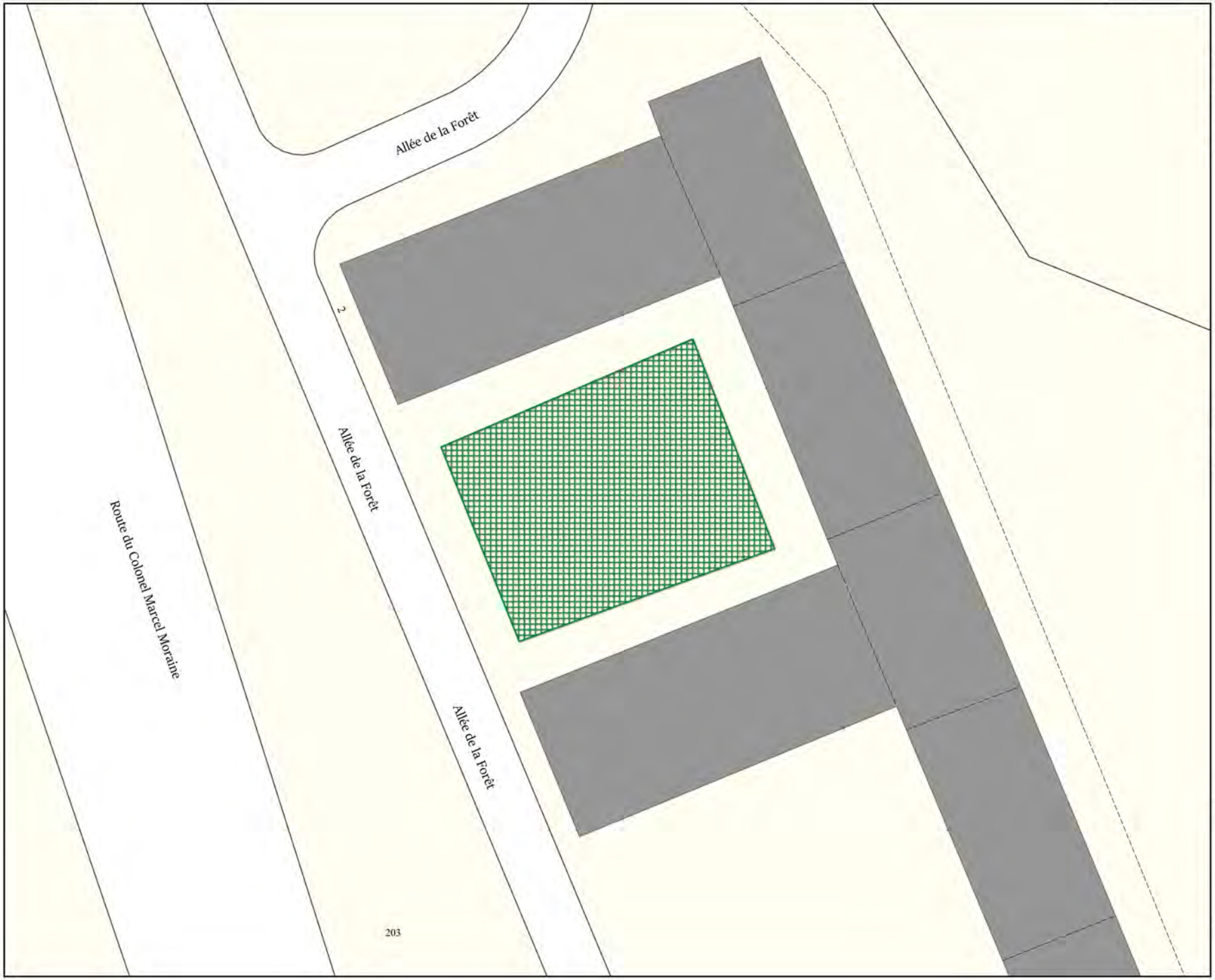
Adresse(s)



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_18



Surface
571 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR202 Par.	

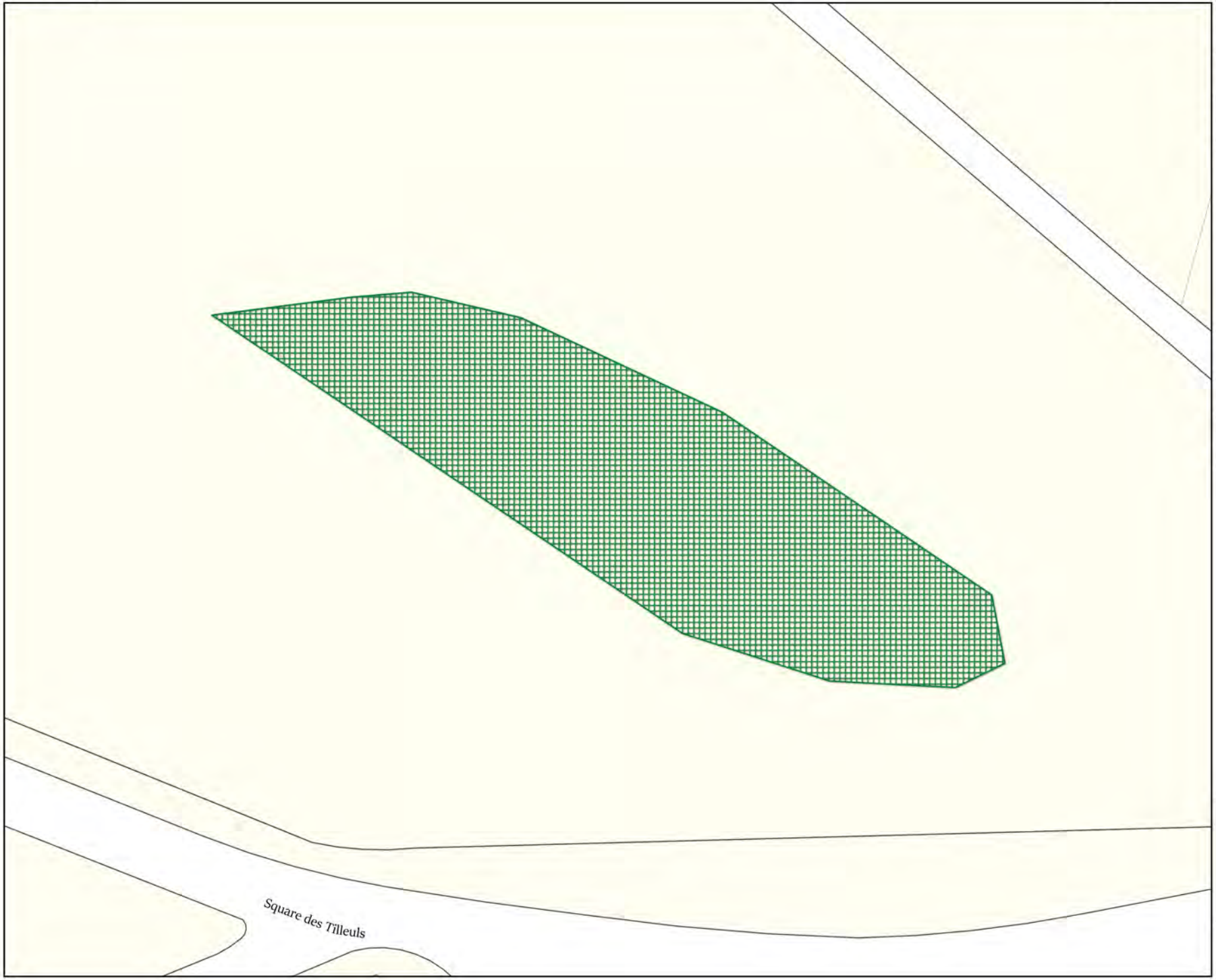
Adresse(s)



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_19



Surface
1232 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR2 Par.	

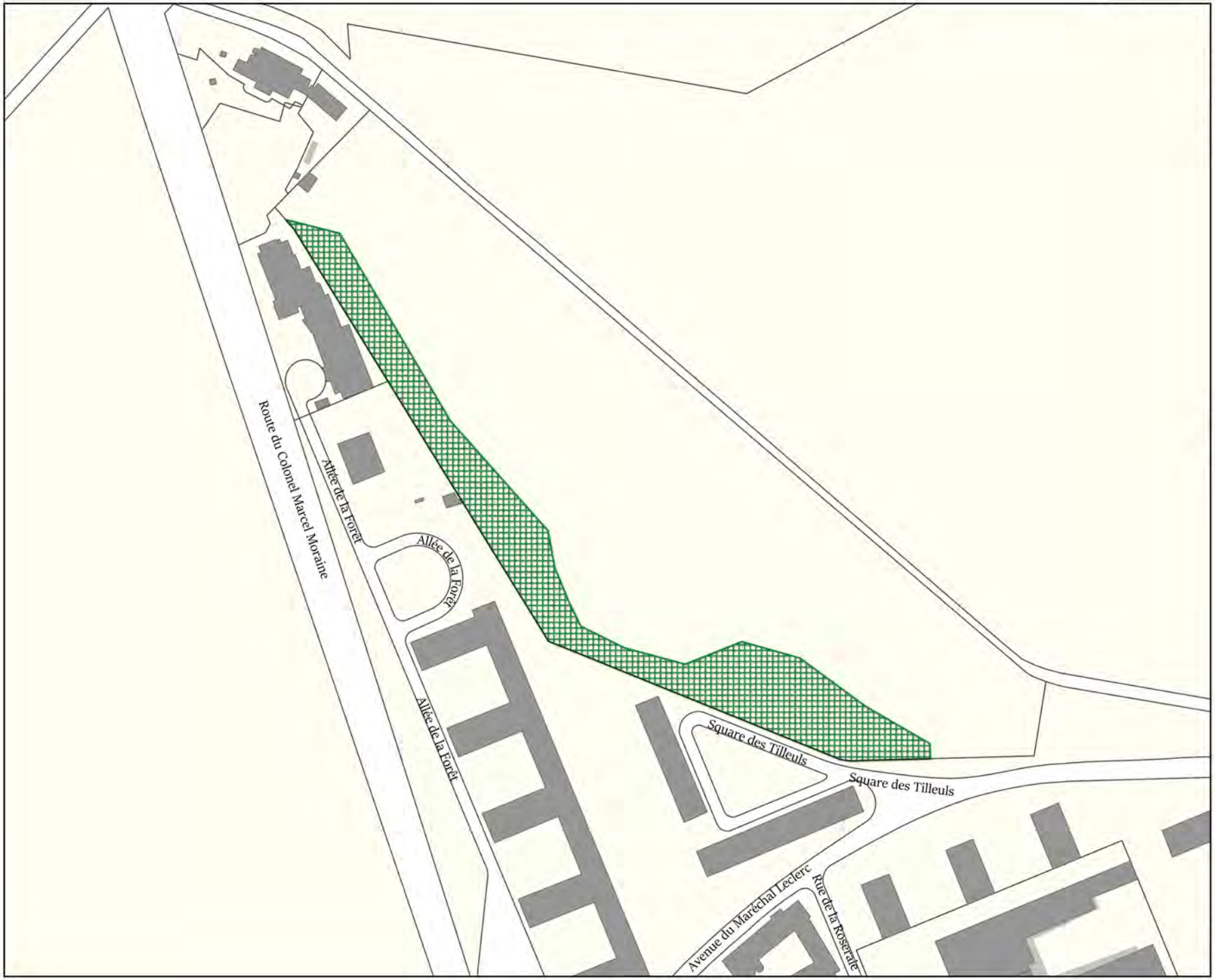
Adresse(s)
10 Allée de la Forêt



Échelle
1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_20



Surface
8920 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AR2 Par., AR202 Par.	

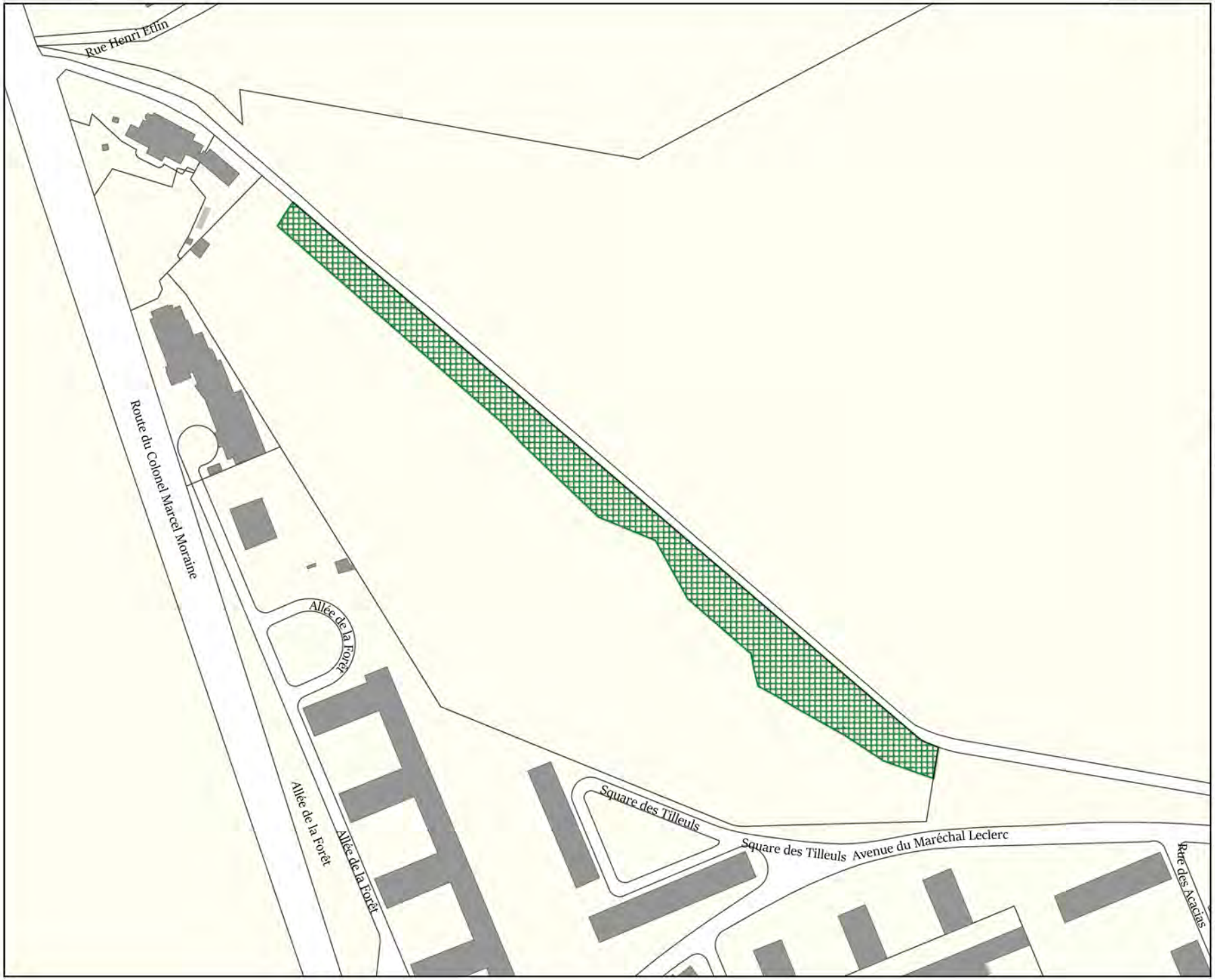
Adresse(s)
10 Allée de la Forêt



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_21



Surface

7 644 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AR2 Par., AR202 Par.

Adresse(s)

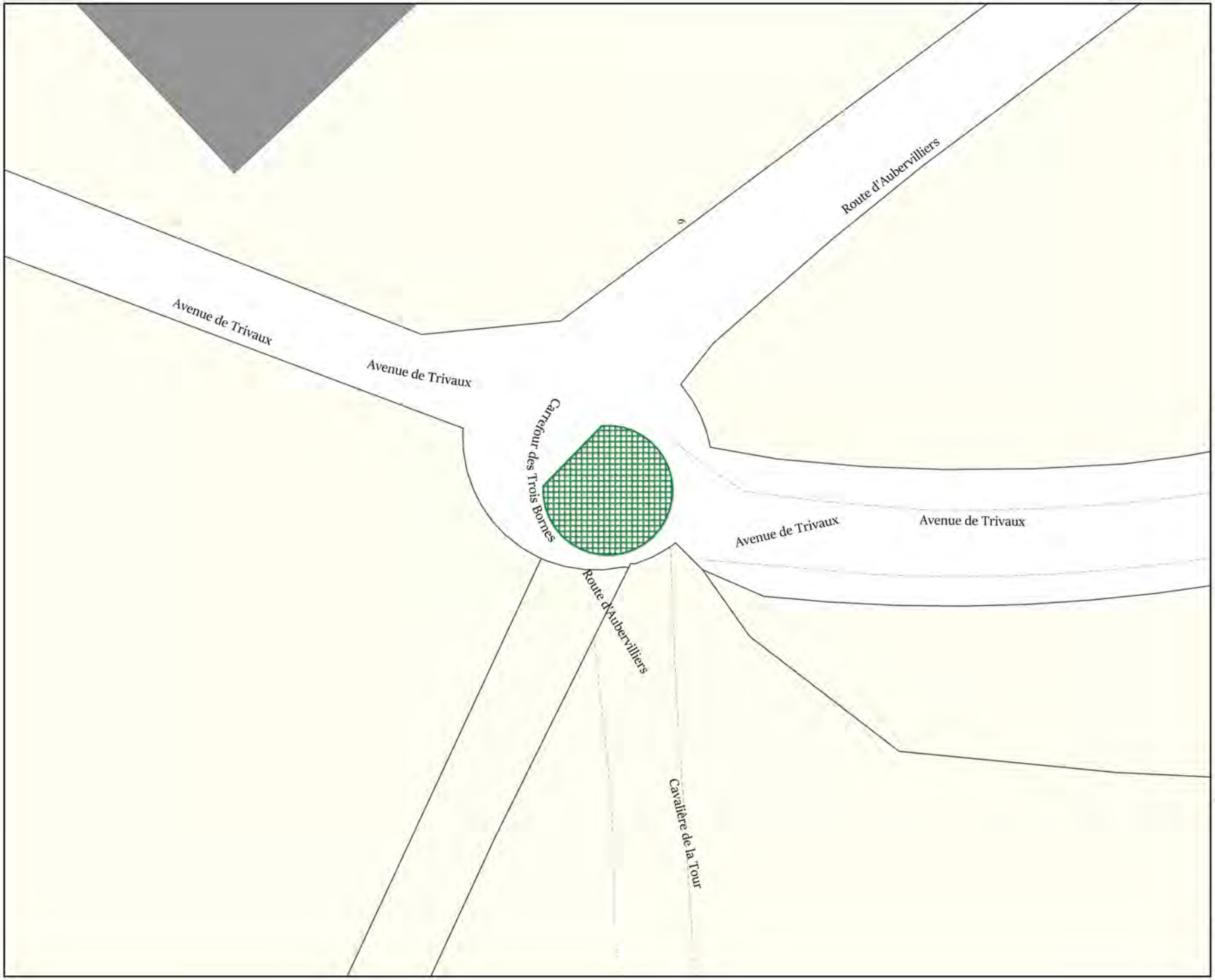
10 Allée de la Forêt



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_22



Surface
118 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie

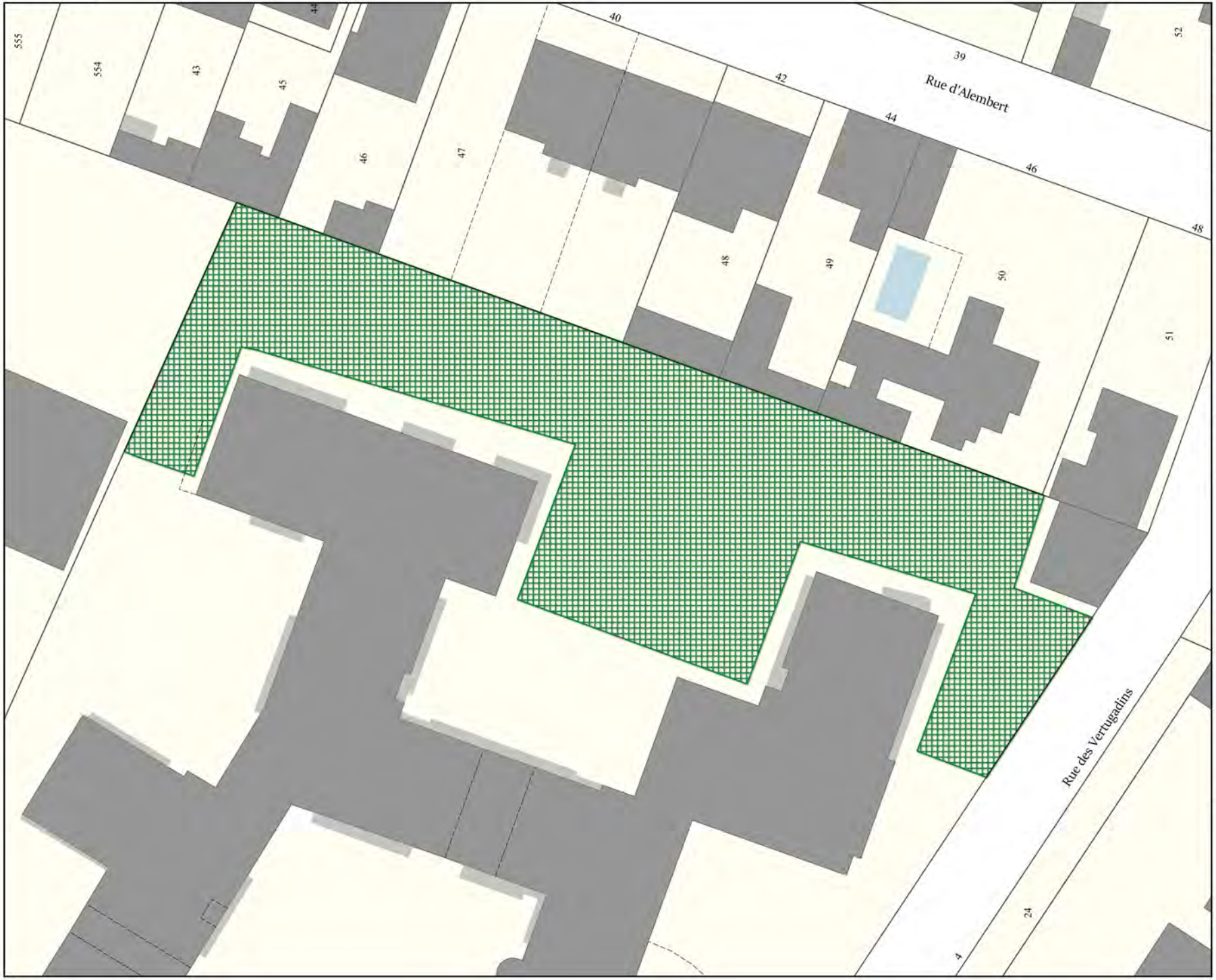
Adresse(s)



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_23



Surface

1644 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AN2 Par., AN45 Par., AN46 Par., AN48 Par., AN49 Par., AN50 Par., AN51 Par., AN564 Par.

Adresse(s)

5 Avenue de Trivaux; 36, 42, 44, 46, 48 Rue d'Alembert; 2 Rue du Parc



Échelle 1:500

MEUDON

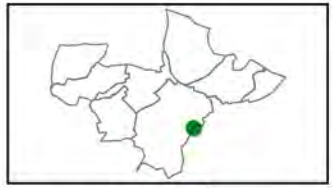
Espace végétalisé - MEU_V_24



Surface
548 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AN284	

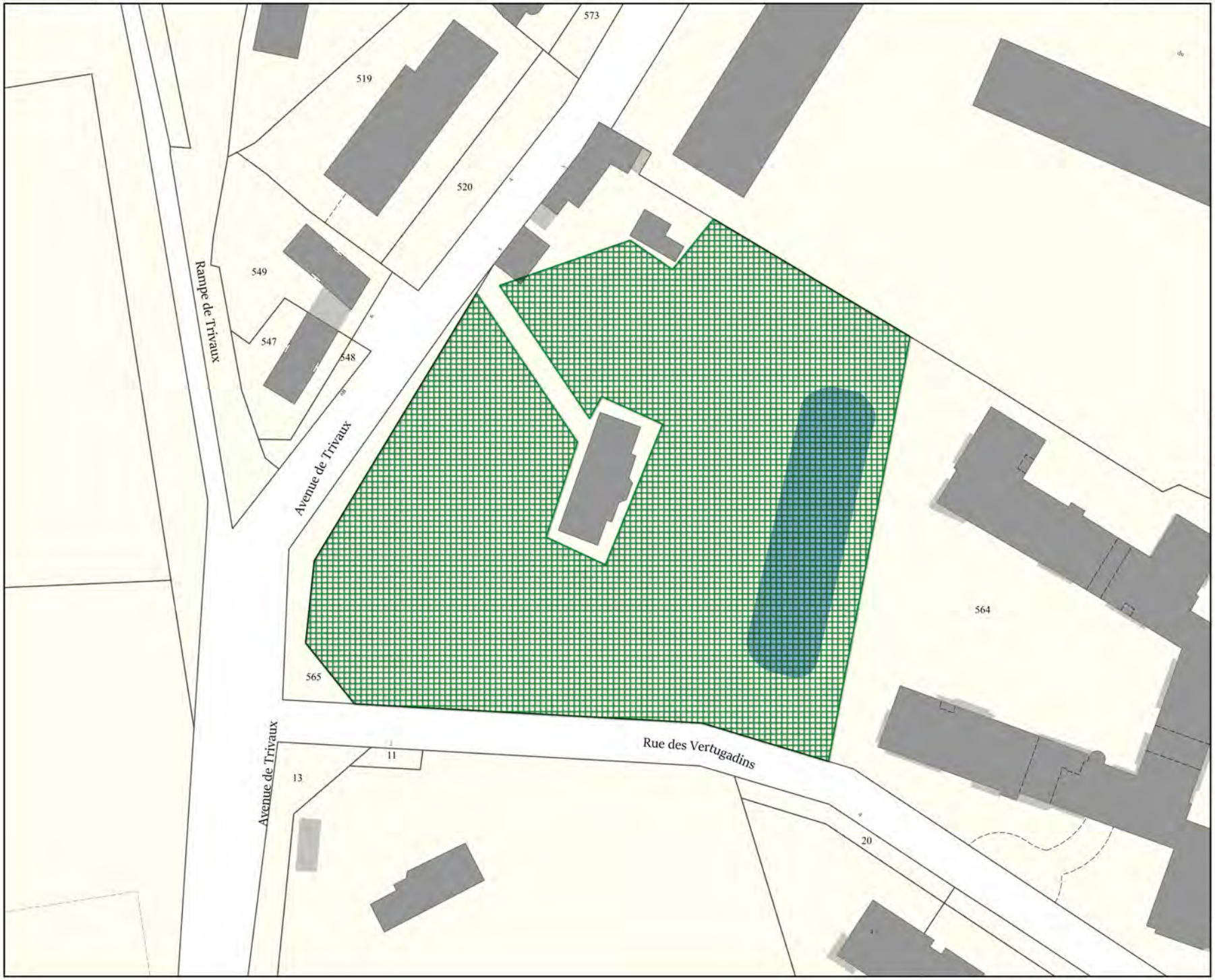
Adresse(s)



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_25



Surface
8246 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AN2 Par., AN564 Par., AN565 Par.	

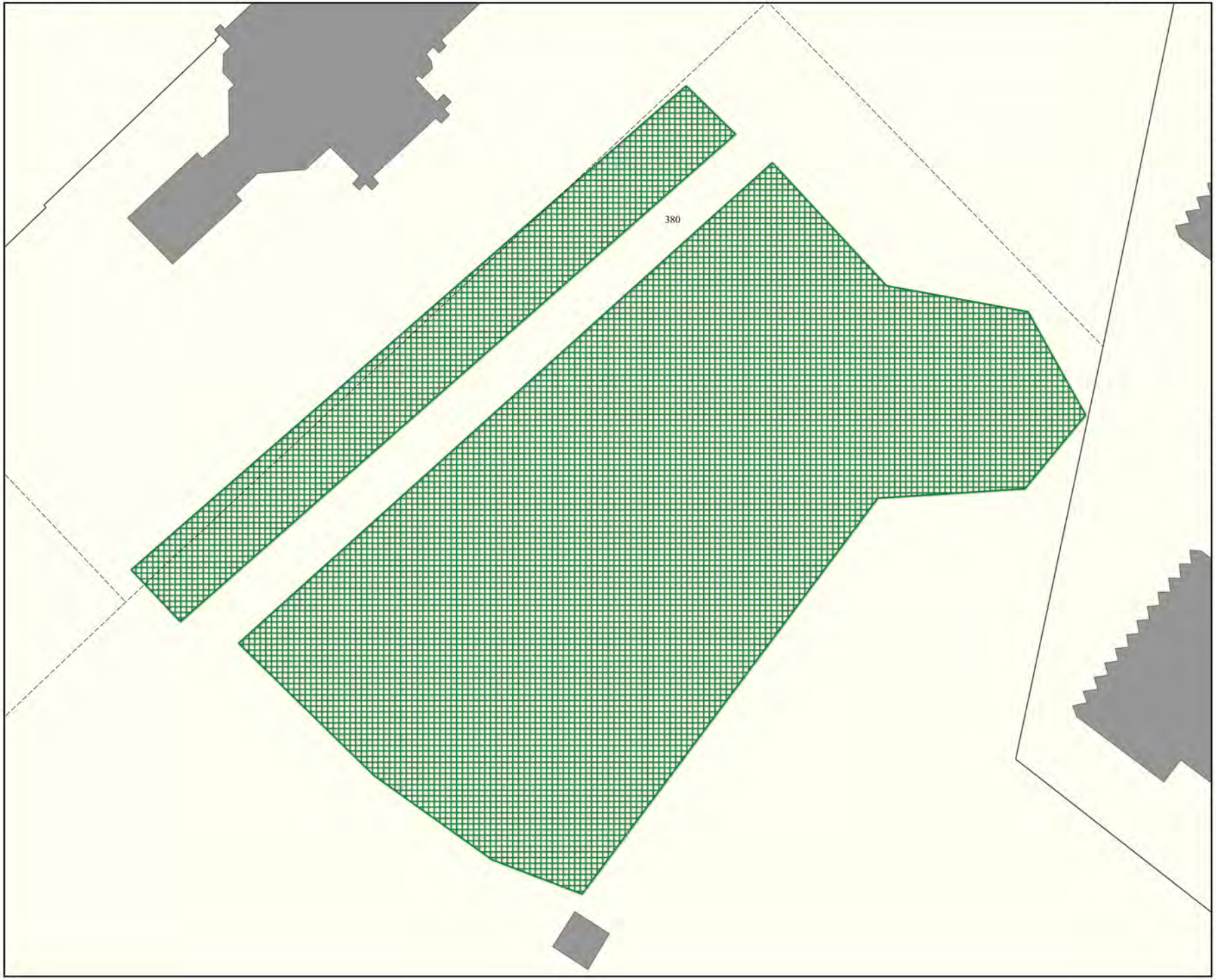
Adresse(s)
5 Avenue de Trivaux; 2 Rue du Parc



Échelle 1:1000

MEUDON

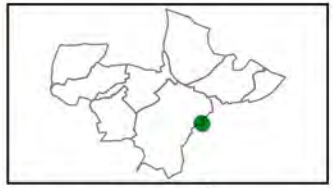
Espace végétalisé - MEU_V_26



Surface
3125 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AM380 Par.	

Adresse(s)
1 Rue du Père Brottier



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_27



Surface

29445 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AN296 Par., AN524 , AN525 Par.

Adresse(s)

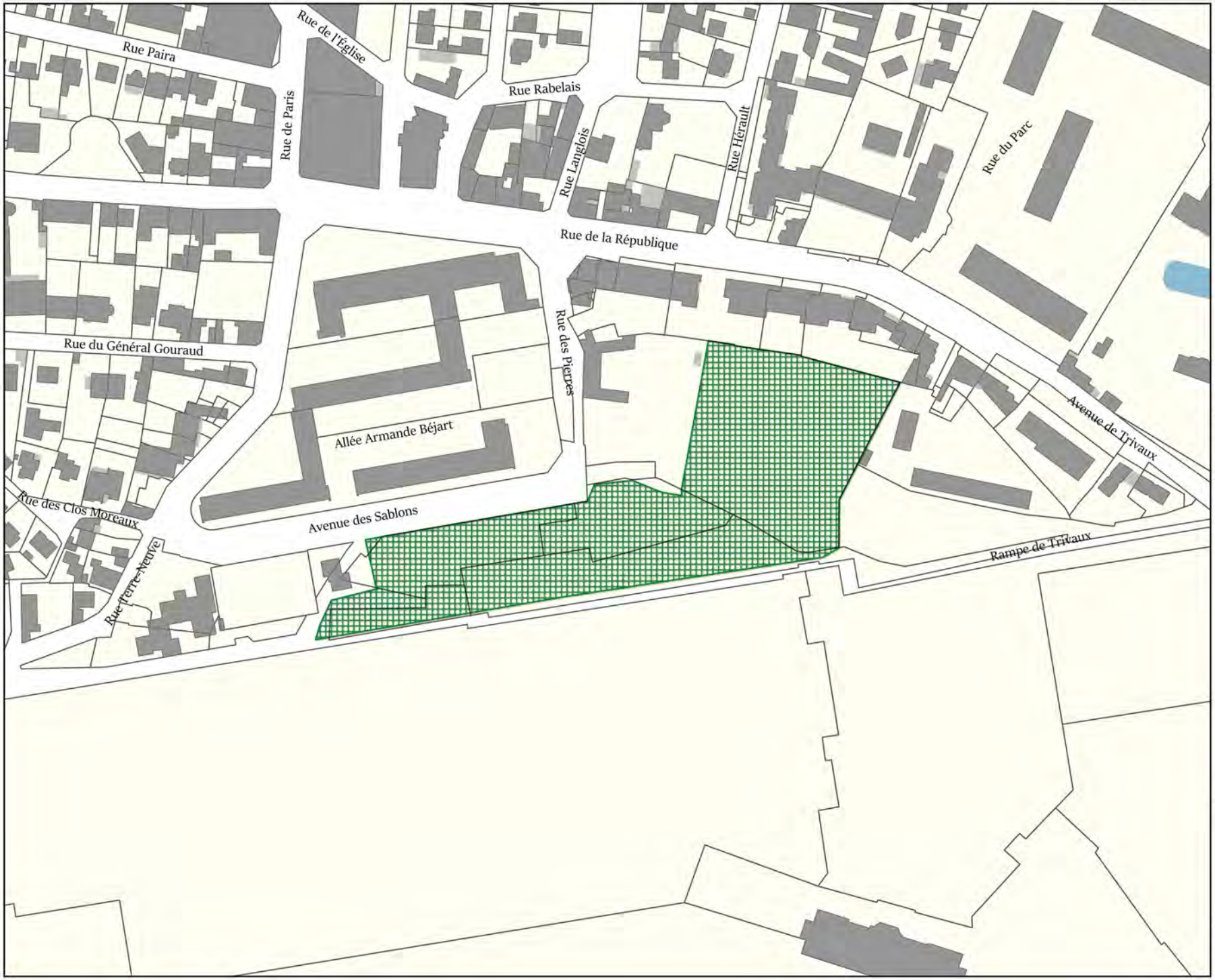
14 bis, 18 Rue de Rushmoor



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_28



Surface

16157 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AP23 Par., AP27 Par., AP30 Par., AP34 Par., AP447 Par., AP451 Par., AP452 Par., AP560 Par., AP562 Par., AP590 Par.

Adresse(s)

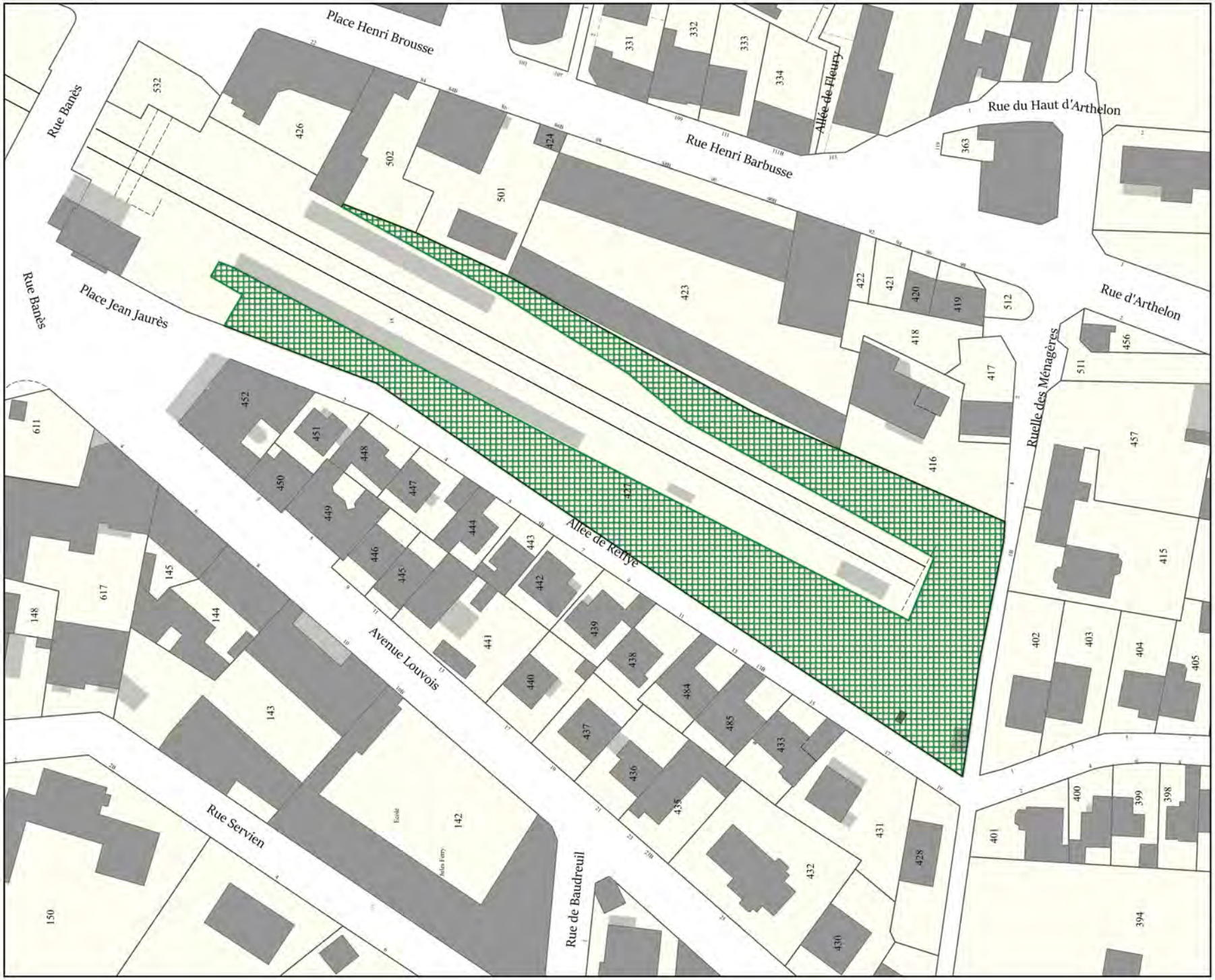
8 Avenue de Trivaux; 64, 70, 72 bis Rue de la République; 11 Rue des Pierres



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_29



Surface

3417 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AN416 Par., AN423 Par., AN427 Par., AN501 Par., AN502 Par.

Adresse(s)

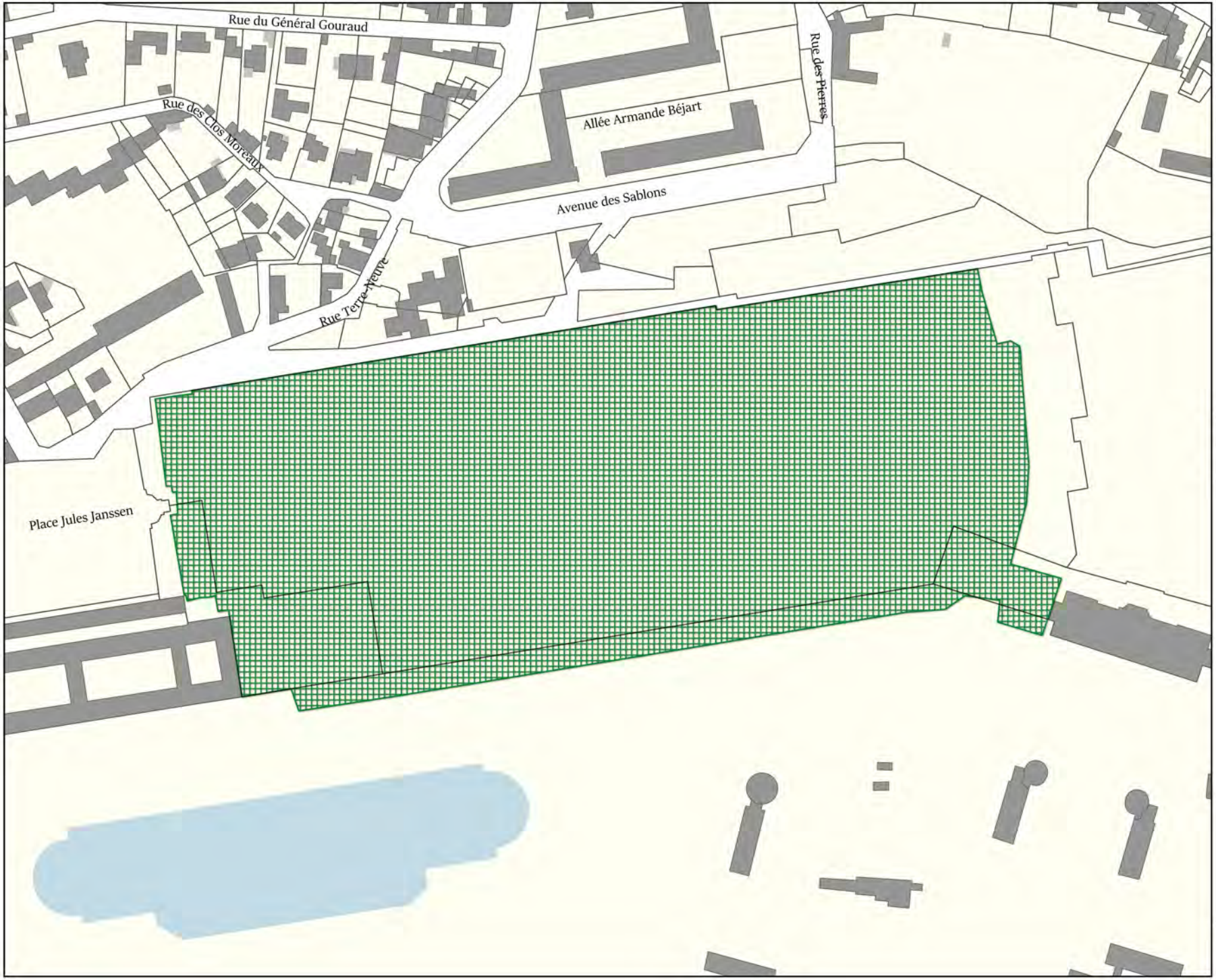
18 Allée de Reffye; 84, 86, 88 b Rue Henri Barbusse; 4 Ruelle des Ménagères



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_30



Surface

66 515 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC27 Par., E140 Par., E141 Par., E142 Par., E143 Par.

Adresse(s)

11 Avenue Marcellin Berthelot; 5 Place Jules Janssen



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_31



Surface

85 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AM2 Par., AM297 Par., AM298

Adresse(s)

3 Rue Charles Infroît; 93 Rue Henri Barbusse



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_32



Surface

18188 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC27 Par., E141 Par., E143 Par.

Adresse(s)

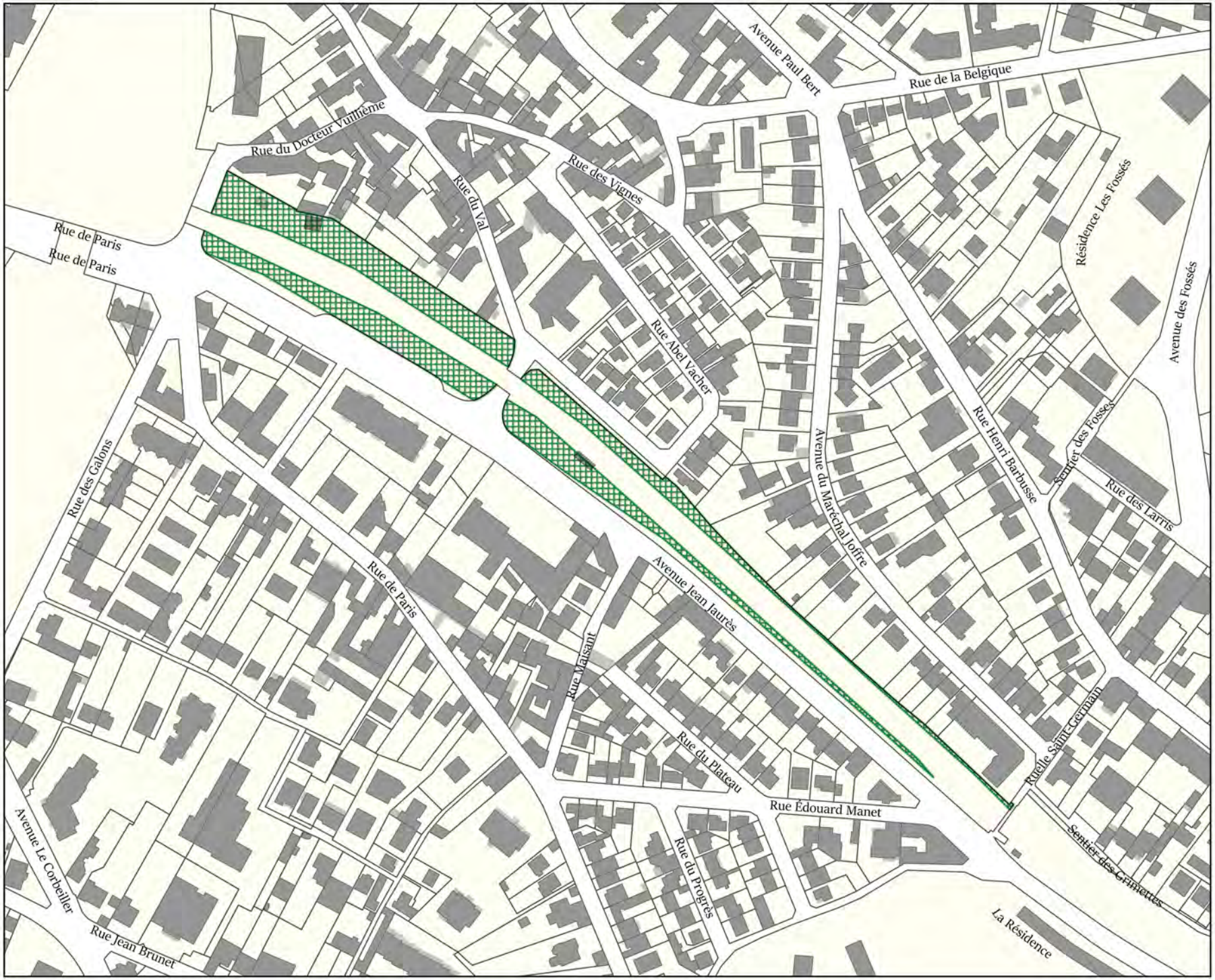
11 Avenue Marcellin Berthelot; 5 Place Jules Janssen



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_33



Surface

6497 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL287 Par., AL289 Par., AL300 Par., AL301 Par., AL302 Par., AL347 Par., AL355 Par., AL356 Par., AL357 Par., AL358 Par., AL359 Par., AL361 Par., AL362 Par., AL363 Par., AL364 Par., AL515 Par., AL541 Par., AL619 Par., AL643 Par., AL664 Par., AL689 Par.

Adresse(s)

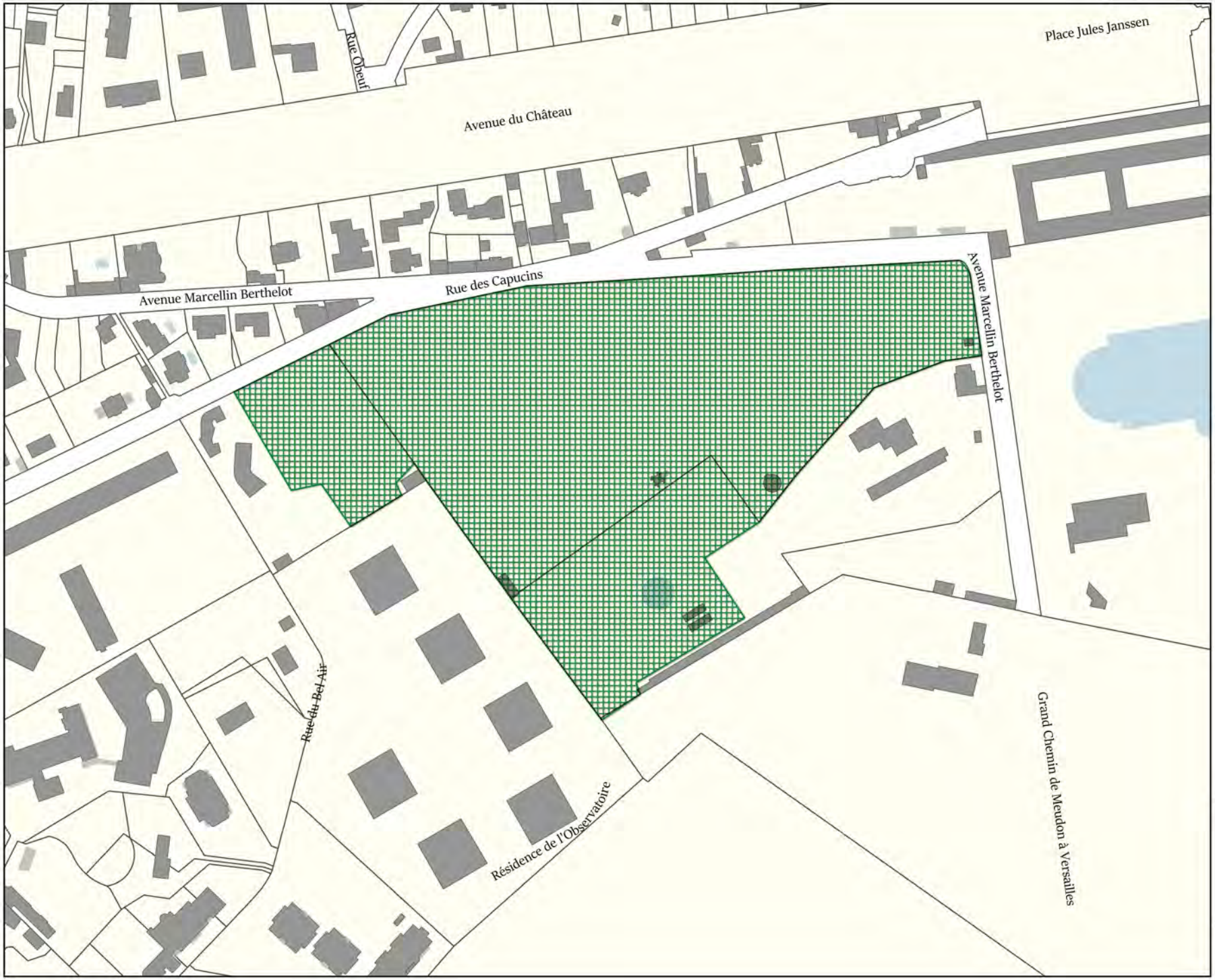
3, 3 bis, 5, 7, 13, 17, 19, 21, 23, 25 bis, 27 Avenue du Maréchal Joffre; 2 Rue Abel Vacher; 4 Rue du Docteur Vuillième; 22, 24, 28 Rue du Val



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_34



Surface

40860 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC22 Par., AC55 Par., AC56 Par., AC7 Par., E2 Par.

Adresse(s)

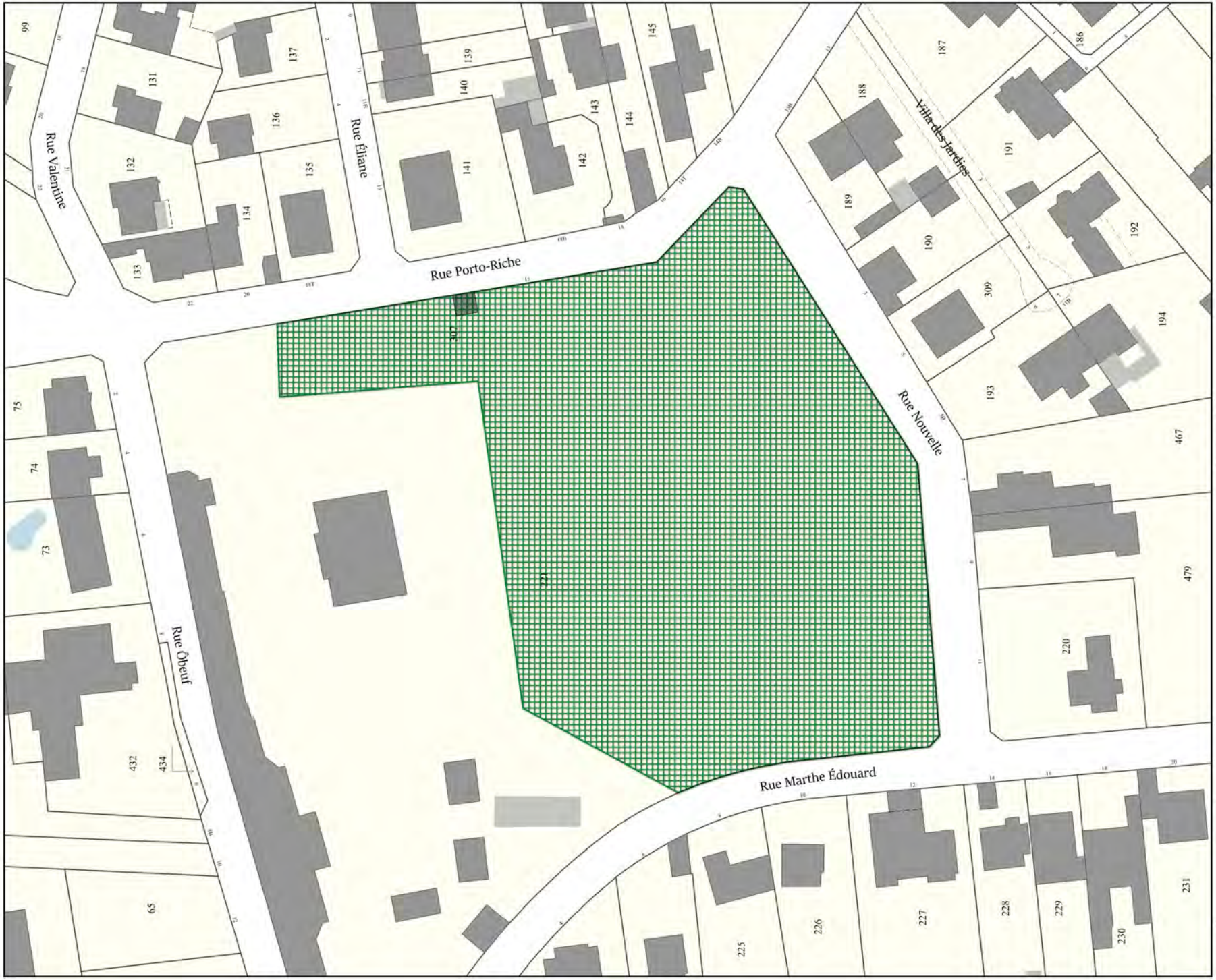
30 Avenue Marcellin Berthelot; 8, 12 Rue du Bel Air



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_35



Surface

8389 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD221 Par., AD307

Adresse(s)

15 Rue de Porto Riche



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_36



Surface

4870 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK219 Par., AK339 Par., AK436 Par.

Adresse(s)

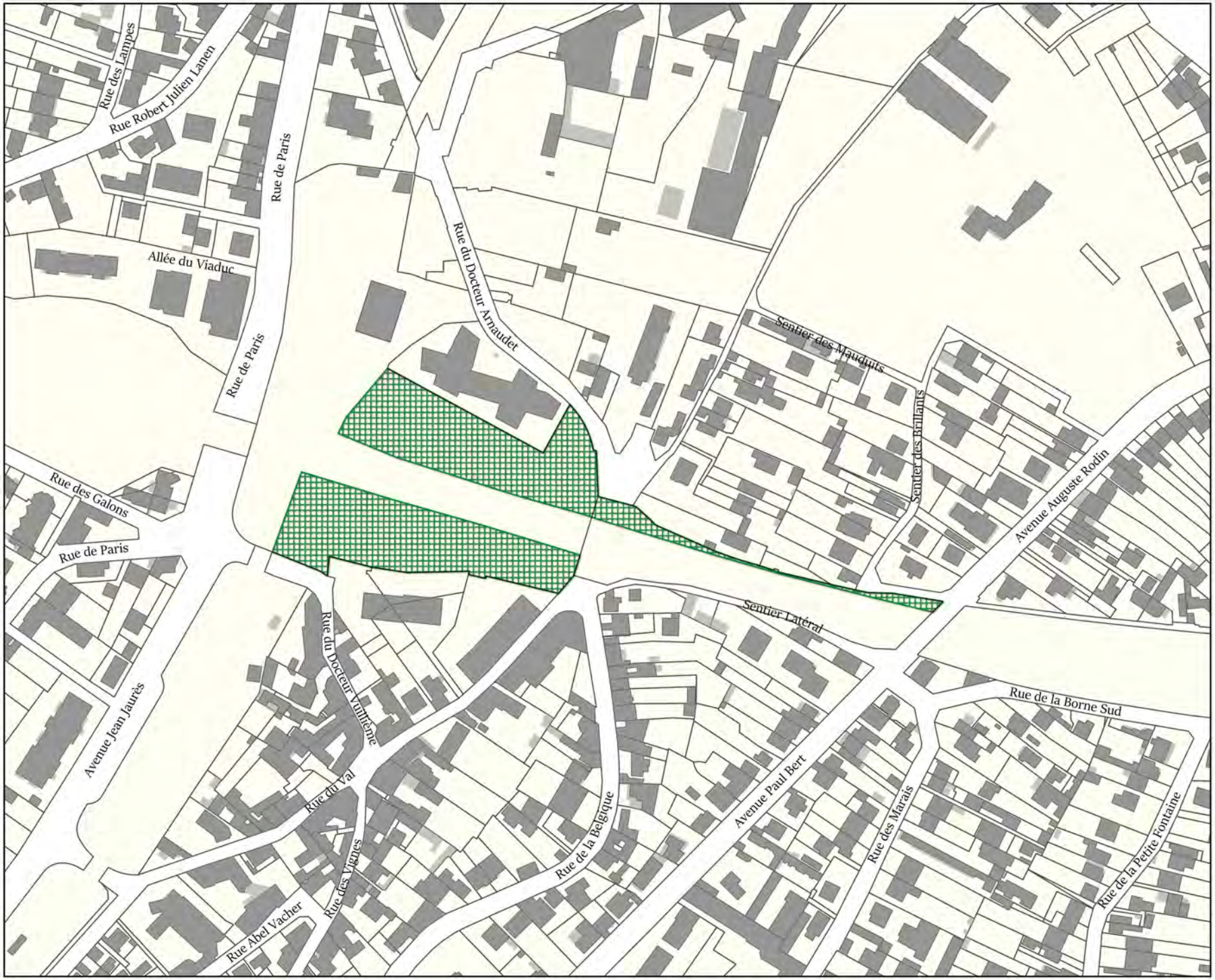
40 Avenue Paul Bert; 33 Rue du Lieutenant Raoul Batany



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_37



Surface

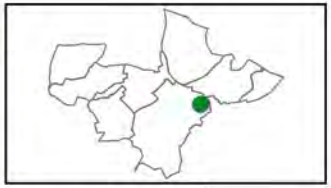
9248 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK265 Par., AK266 Par., AK272 Par., AK273 Par., AL472 Par., AL479 Par., AL480 Par., AL729 Par.

Adresse(s)

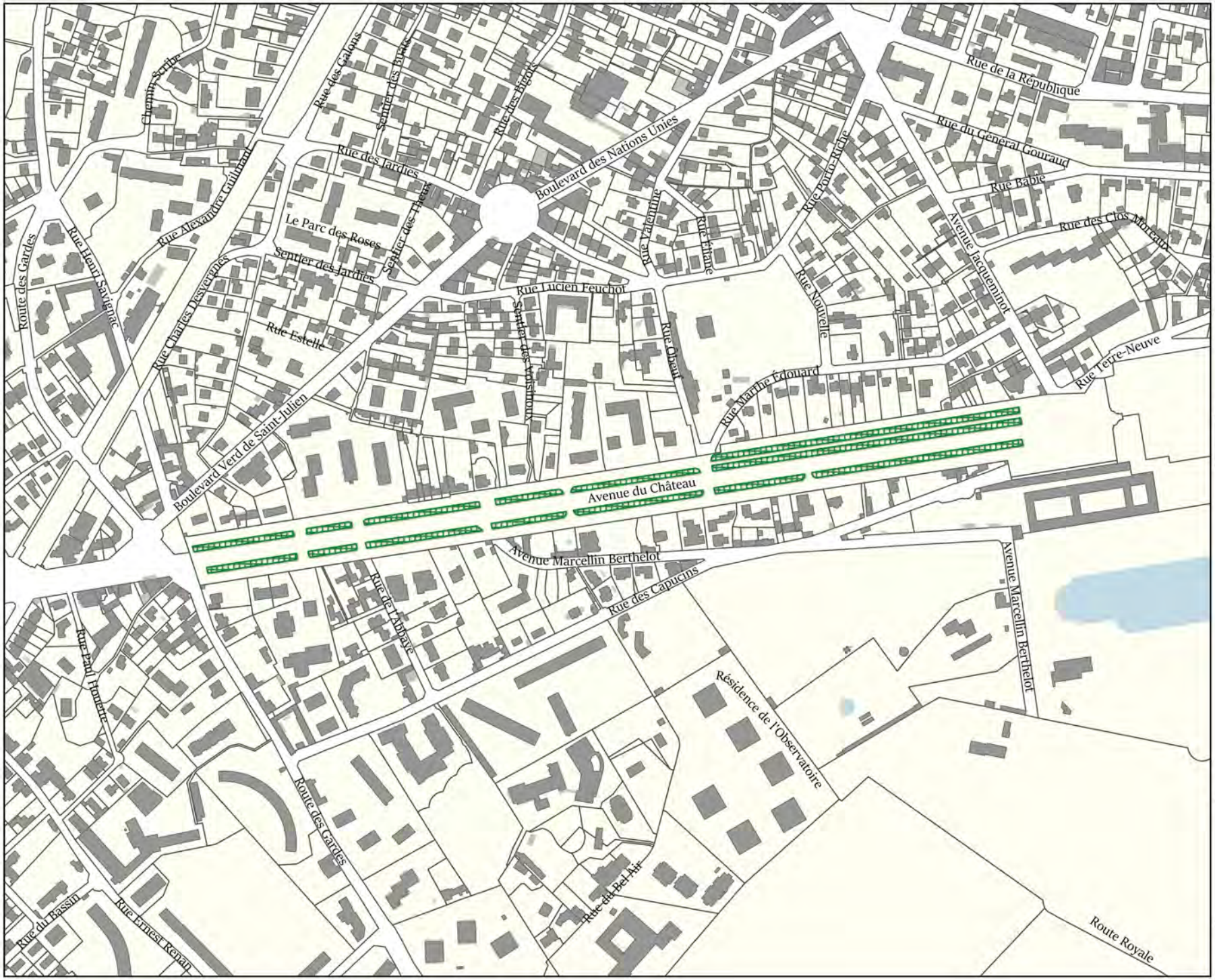
1 ter Rue du Docteur Vuillième; 2 Rue du Val; 1 Sentier des Brillants; 1 Sentier des Mauduits



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_38



Surface
10100 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AD454 Par.	

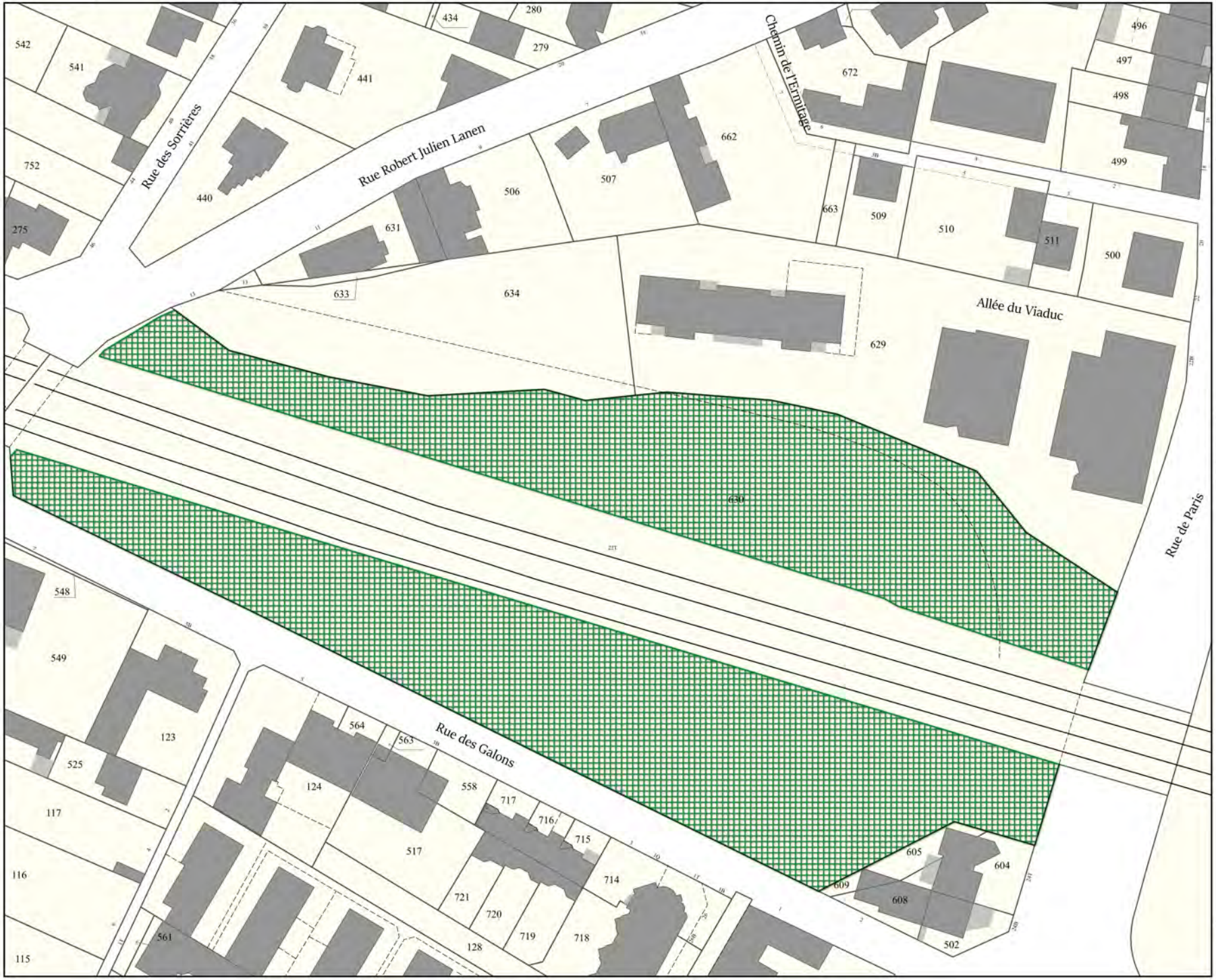
Adresse(s)
12 bis Avenue du Château



Échelle 1:5000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_39



Surface

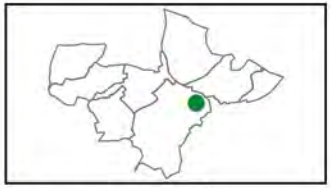
8913 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL609 Par., AL629 Par., AL630 Par., AL630 Par., AL634 Par.

Adresse(s)

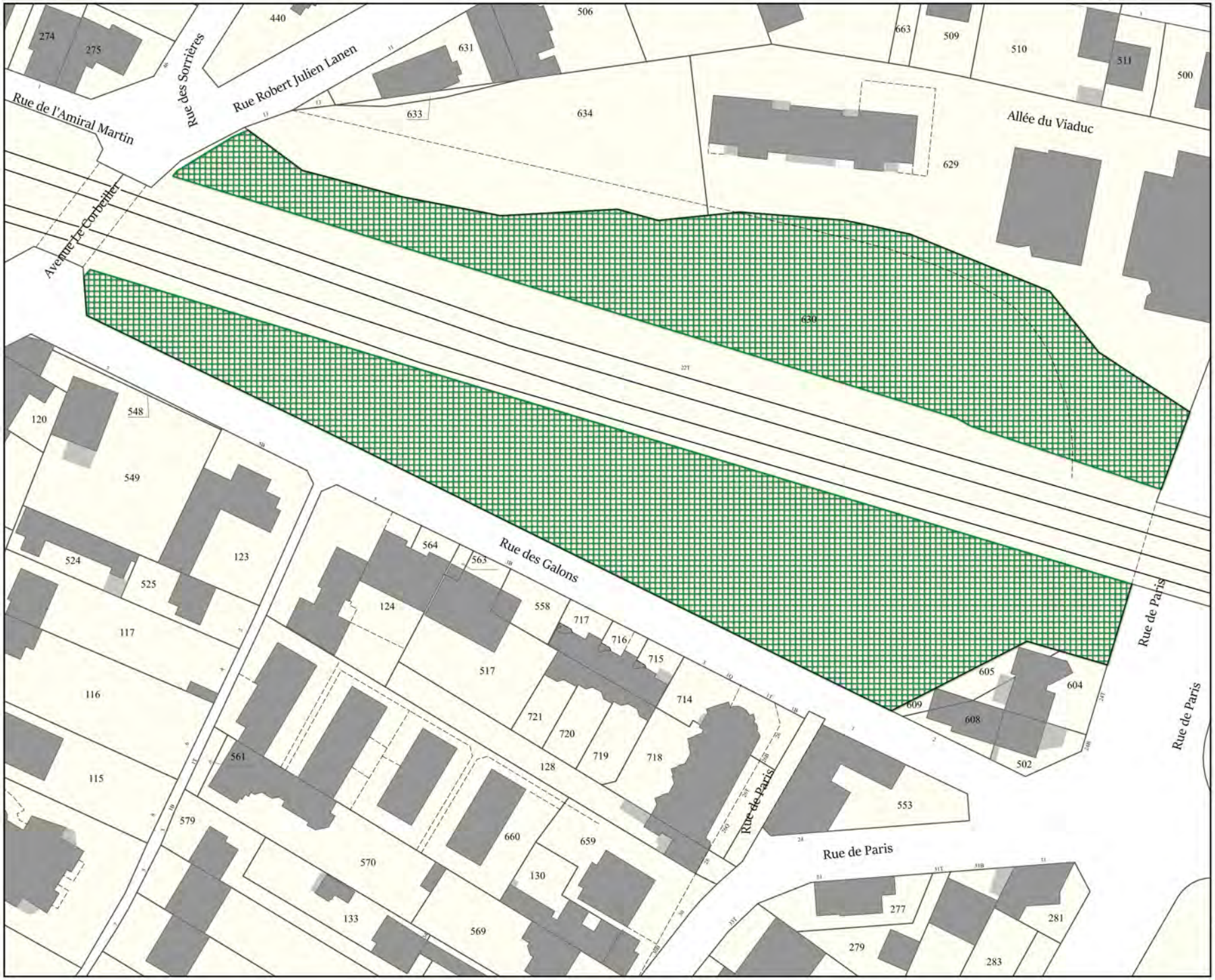
22 bis Rue de Paris; 13, 15, 15 Rue Robert Julien Lanen



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_39



Surface

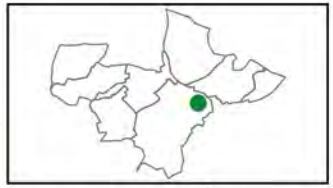
8913 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AL609 Par., AL629 Par., AL630 Par., AL630 Par., AL634 Par.

Adresse(s)

22 bis Rue de Paris; 13, 15, 15 Rue Robert Julien Lanen



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_40



Surface

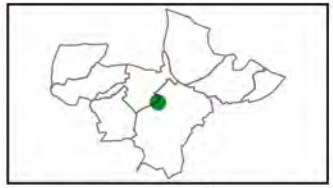
2198 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

E151 Par., E27 Par., E28 Par., E29 Par., E30 Par., E31 Par.

Adresse(s)

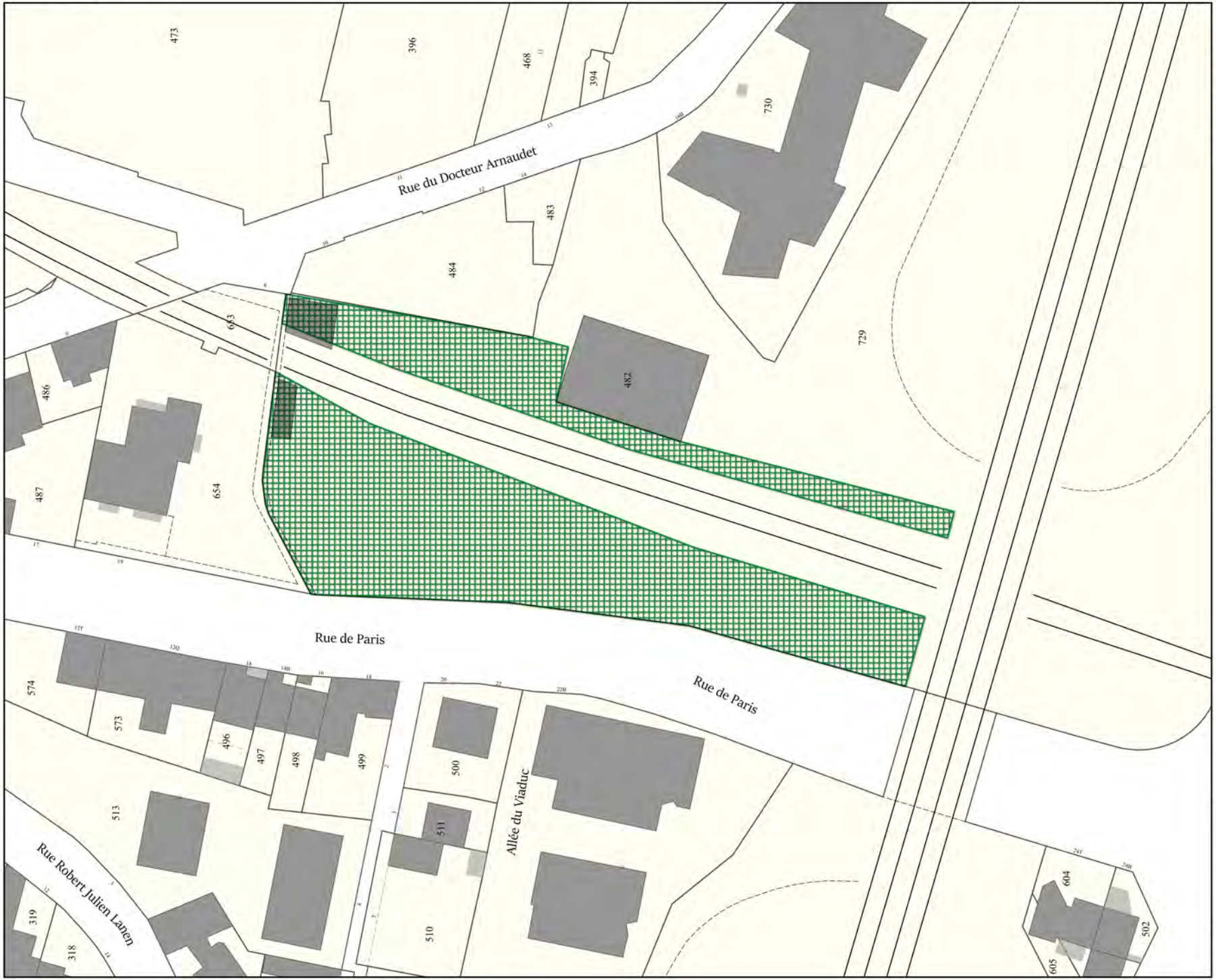
11 Route des Fonceaux



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_41



Surface

3895 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AL484 Par., AL653 Par., AL654 Par., AL729 Par.

Adresse(s)

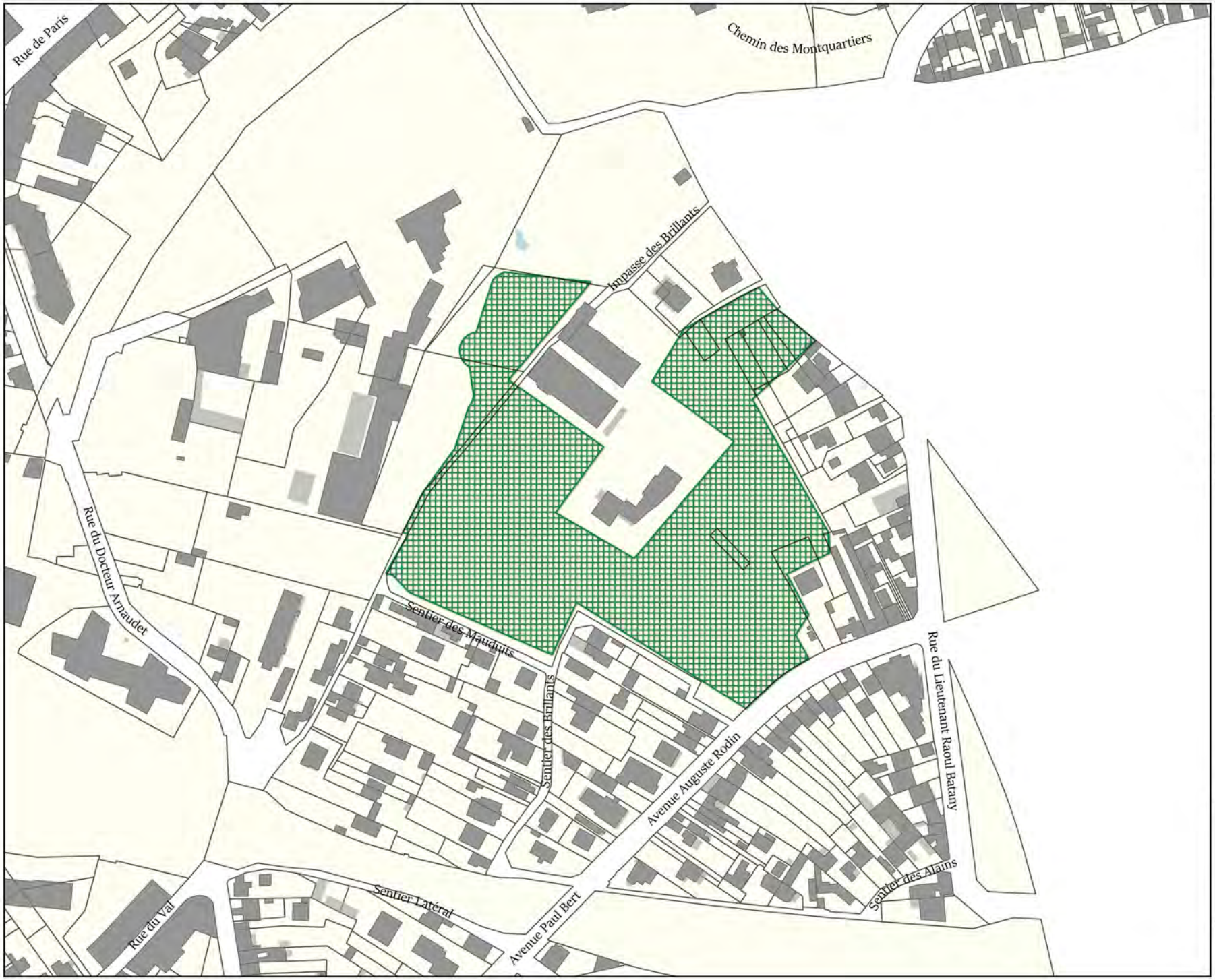
19 Rue de Paris; 12 Rue du Docteur Arnaudet



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_42



Surface

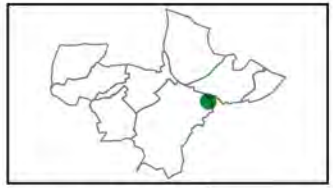
22865 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK354 Par., AK378 , AK380 Par., AK382 , AK383 Par., AK385 Par., AK448 Par., AK450 Par., AK504 Par., AK505 Par., AK506 Par., AK529 Par., AK530 , AK590 Par., AK591 Par.

Adresse(s)

25, 29 Avenue Auguste Rodin; Impasse des Brillants; 7, 11 Rue d'Estienne d'Orves



Échelle 1:2500

MEUDON

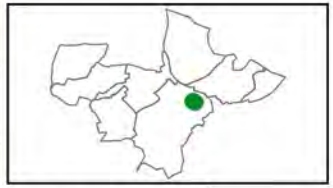
Espace végétalisé - MEU_V_43



Surface
967 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE347 Par.	

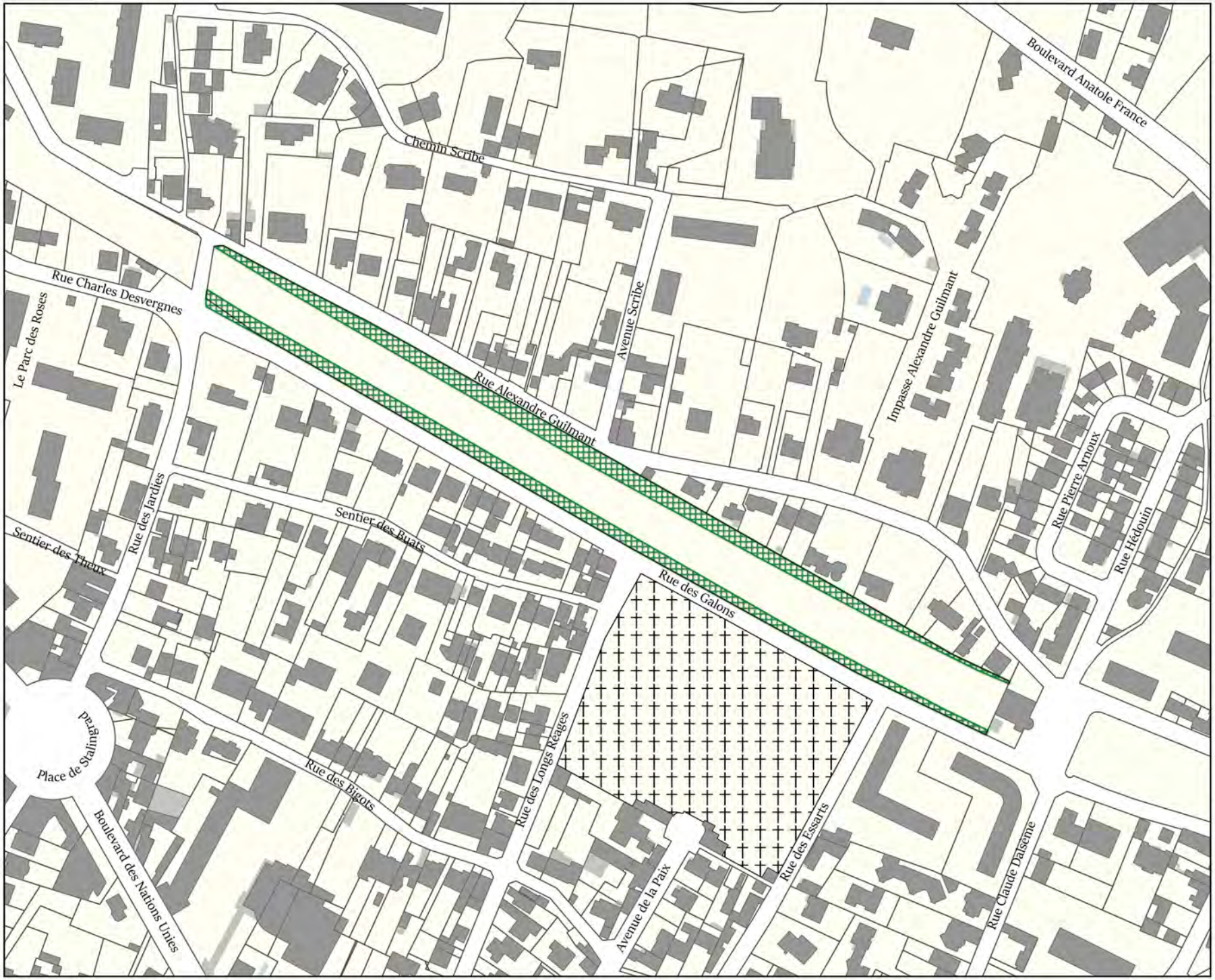
Adresse(s)



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_44



Surface

4757 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE29 Par., AE346 Par., AI149 Par., AI150 Par., AI152 Par., AI154 Par., AI155 Par., AI157 Par., AI698 Par., AI699 Par., AI734 Par., AI735 Par.

Adresse(s)

27 Place du 8 mai 1945; 1 ter, 3, 5, 7, 7 bis, 7 ter, 9 bis, 9, 11 Rue Alexandre Guilmant



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_45



Surface

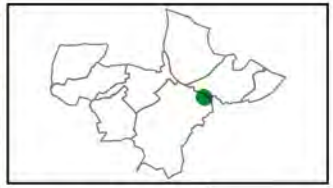
6305 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK399 Par., AK400 Par., AK410 Par., AK411 Par., AK413 Par., AK420 Par., AK421 Par., AK576 Par., AK624 Par., AK625 Par., AK626 Par., AK628 Par., AK702 Par., AK703 Par., N94 Par.

Adresse(s)

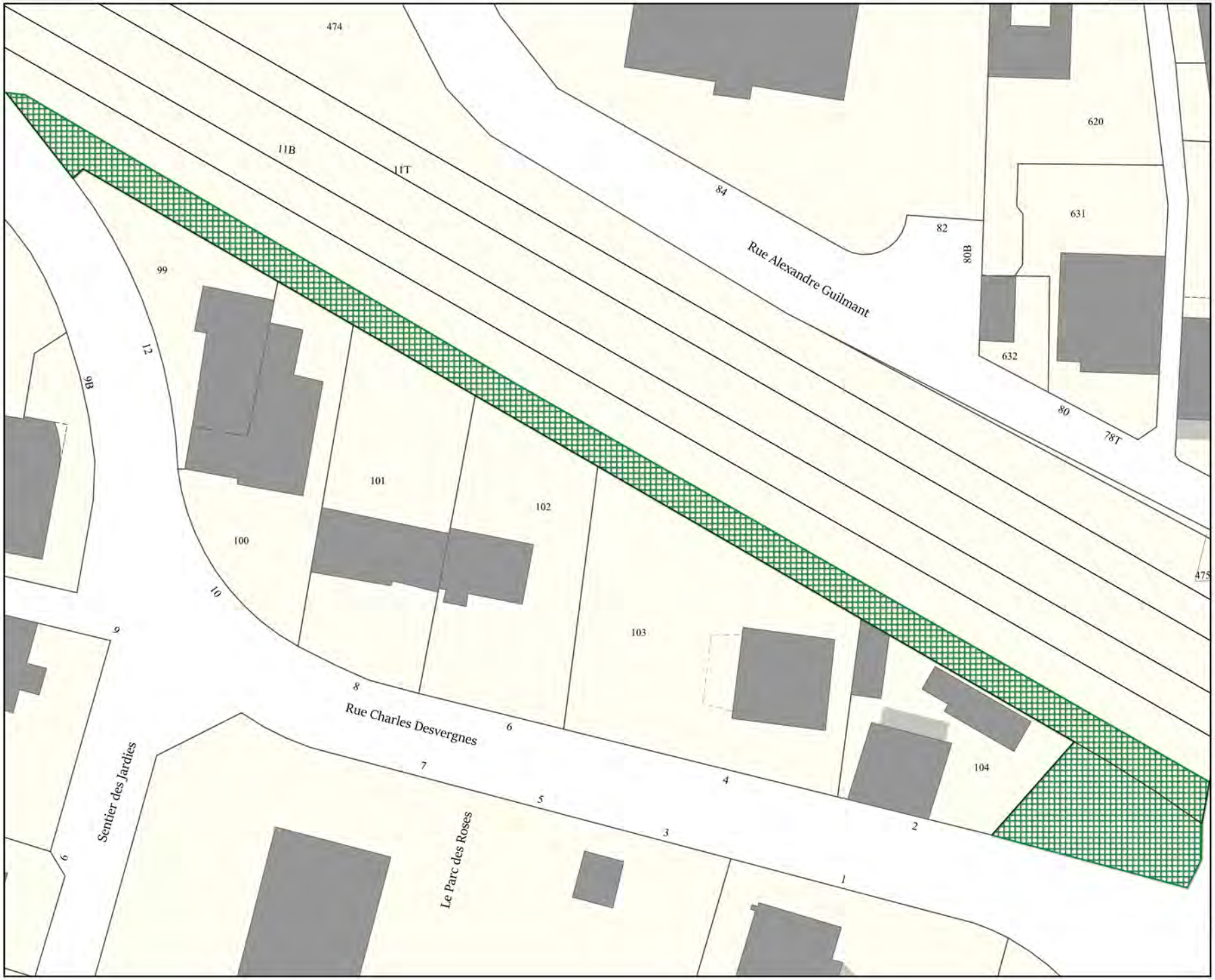
14 Impasse de Saint-Cloud; 9 Rue de Paris



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_46



Surface

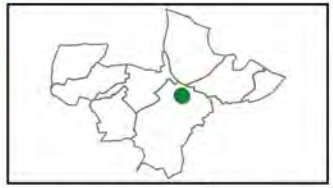
586 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE102 Par., AE104 Par., AE474 Par., AE99 Par.

Adresse(s)

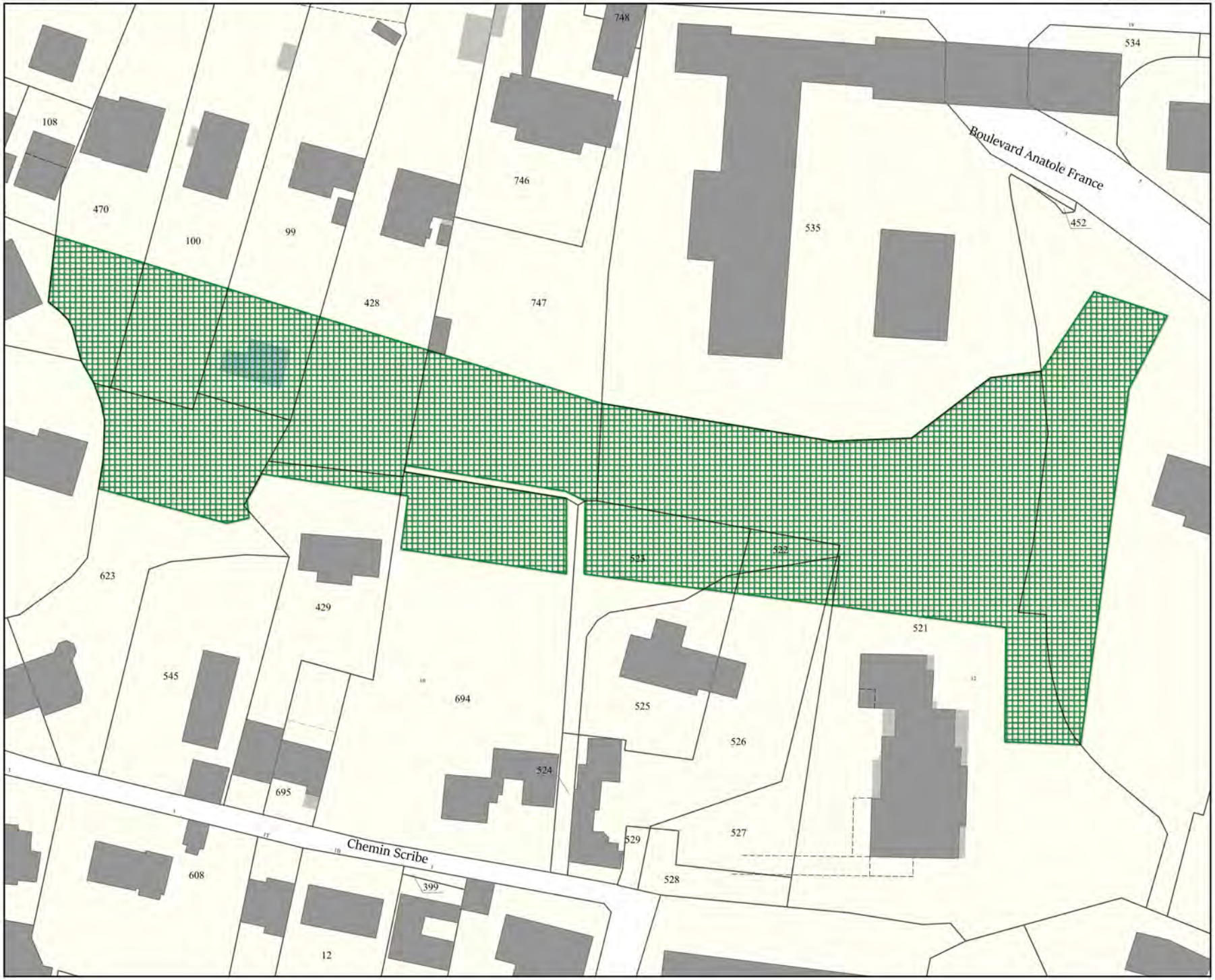
11 ter Rue Alexandre Guilmant; 2, 6, 12 Rue Charles Desvergnes



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_47



Surface

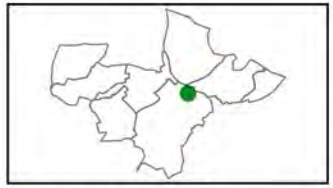
8362 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AI100 Par., AI109 Par., AI428 Par., AI429 Par., AI450 Par., AI470 Par., AI521 Par., AI522 , AI523 Par., AI525 Par., AI526 Par., AI527 Par., AI535 Par., AI537 Par., AI623 Par., AI694 Par., AI747 Par., AI99 Par.

Adresse(s)

12 Avenue Scribe; 8 Boulevard Anatole France; 2, 2 ter Chemin Scribe; 21, 25 bis, 25, 27, 27 bis, 43 Route des Gardes; 11 bis Villa Adrien



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_48



Surface

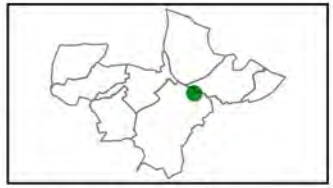
7 045 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AI419 Par., AI653 Par., AI654 , AI80 Par., AI81 Par., AI85 Par.

Adresse(s)

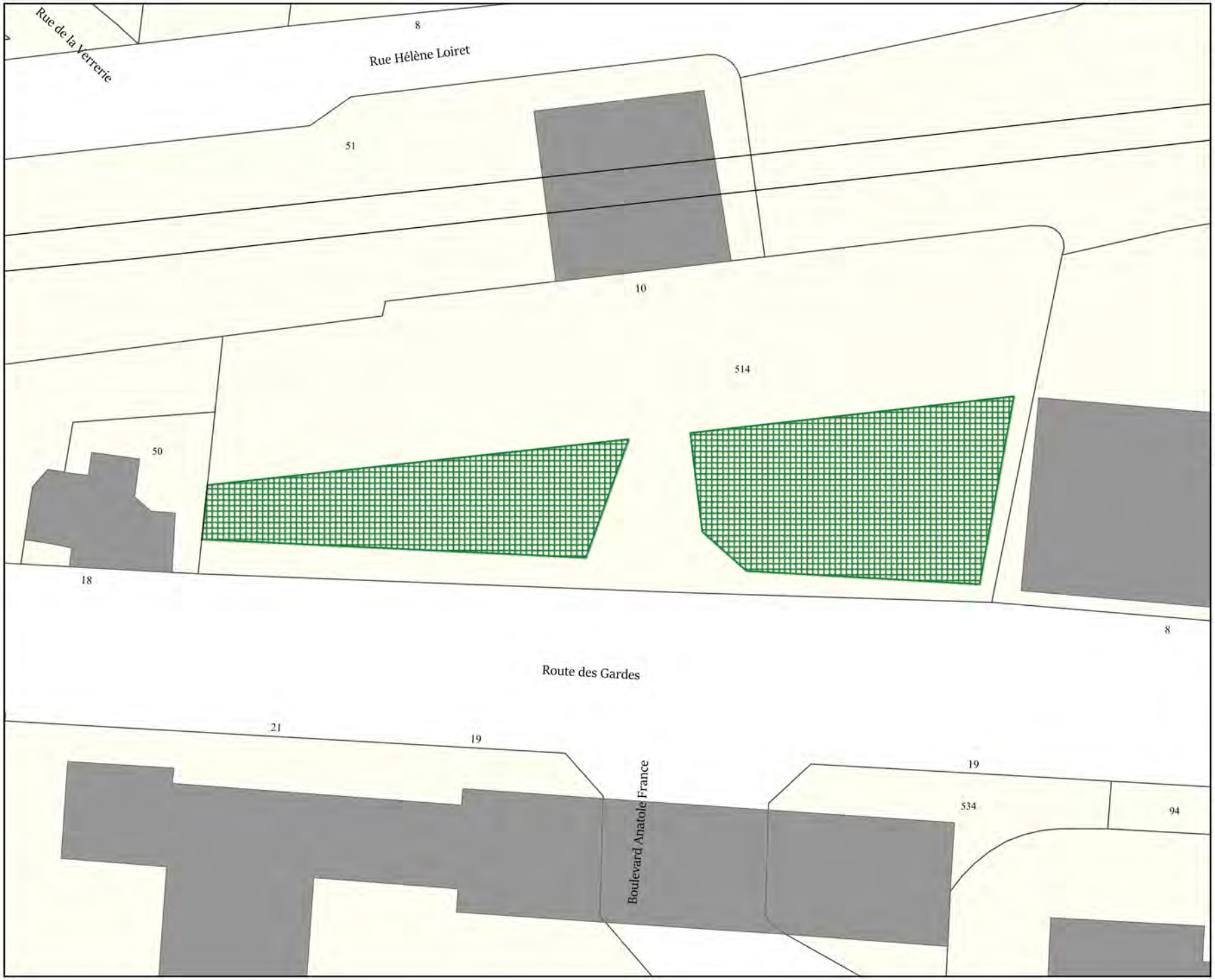
17, 19 Boulevard Anatole France; 5, 7 Route des Gardes; 4 Rue Jules Verne



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_49



Surface
788 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AI514 Par.	

Adresse(s)
10 Route des Gardes



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_50



Surface

2710 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AI473 Par., AI59 Par.

Adresse(s)

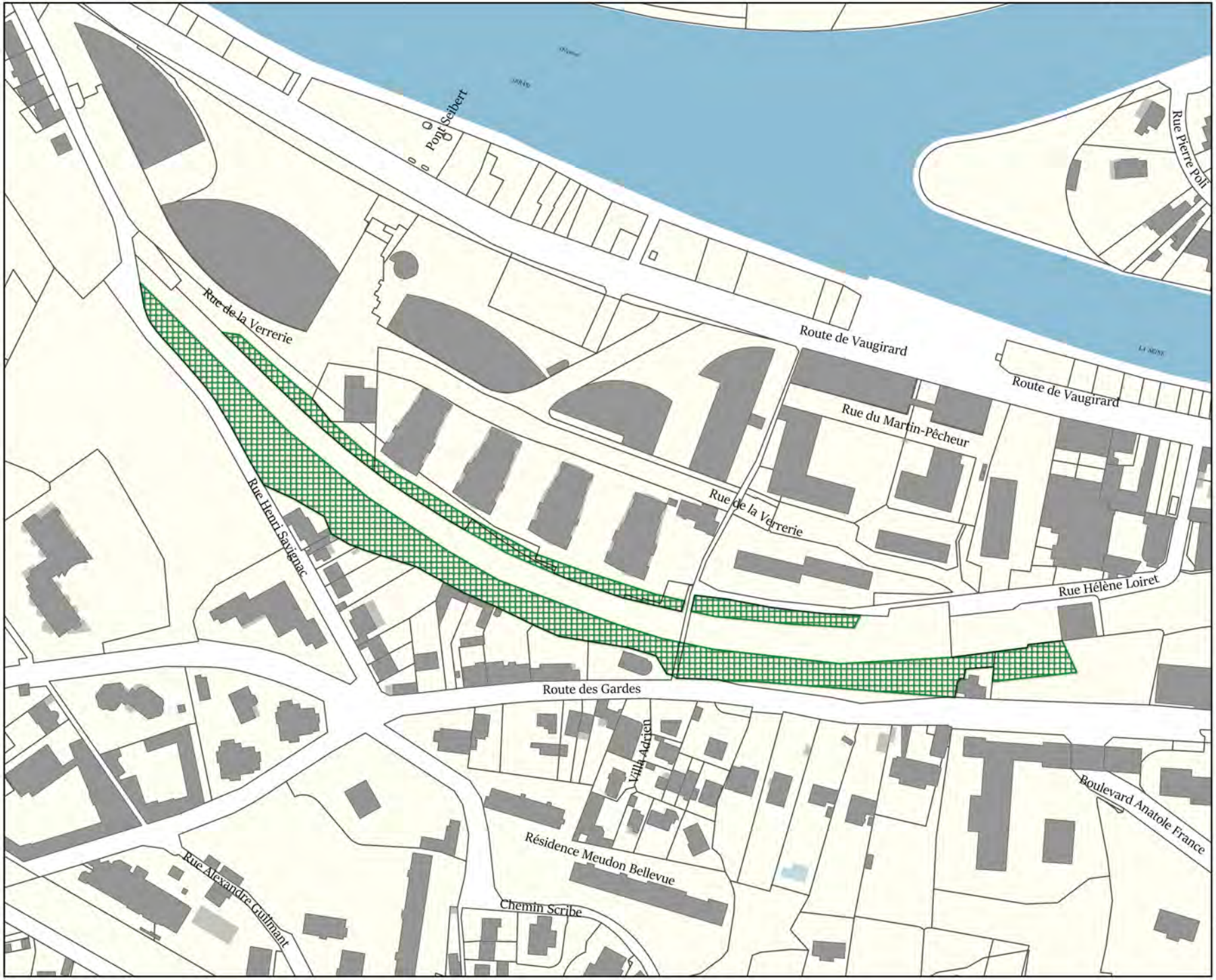
2 bis Route des Gardes



Échelle 1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_51



Surface

10149 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH215 Par., AH220 Par., AH221 Par., AH222 Par., AH264 Par., AH271 Par., AH80 Par., AH83 Par., AH92 Par., AI49 Par., AI514 Par.

Adresse(s)

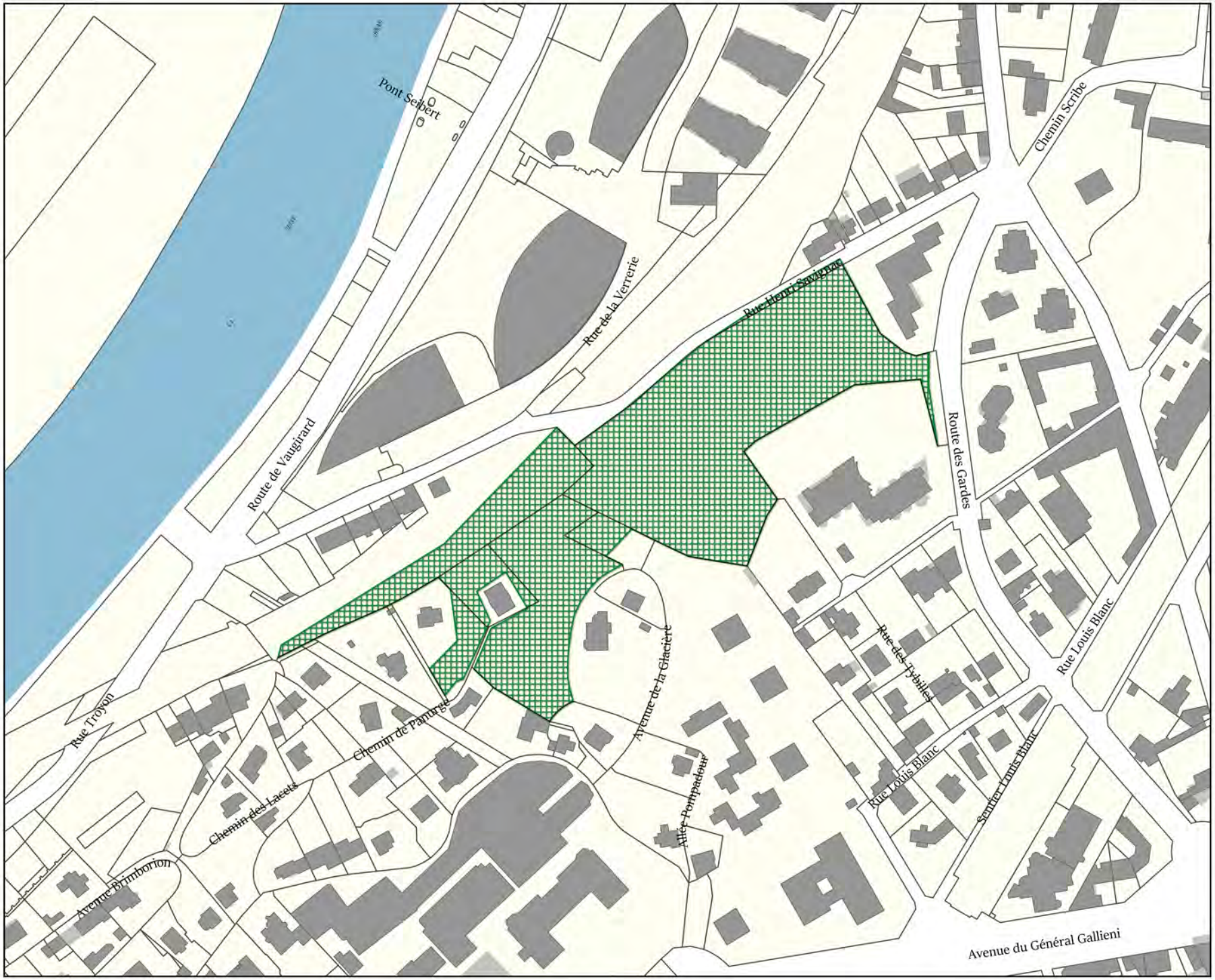
10, 24, 24 ter, 26 Route des Gardes; 13, 19 Rue de la Verrerie; 17 Rue Henri Savignac; Ruelle aux Boeufs



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_52



Surface

19194 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AH118 Par., AH168 Par., AH169 Par., AH207 Par., AH208 Par., AH231 Par., AH232 Par., AH247 Par., AH250 Par., AH289 Par., AH29 Par., AH42 Par., AH94 Par., AH96 Par.

Adresse(s)

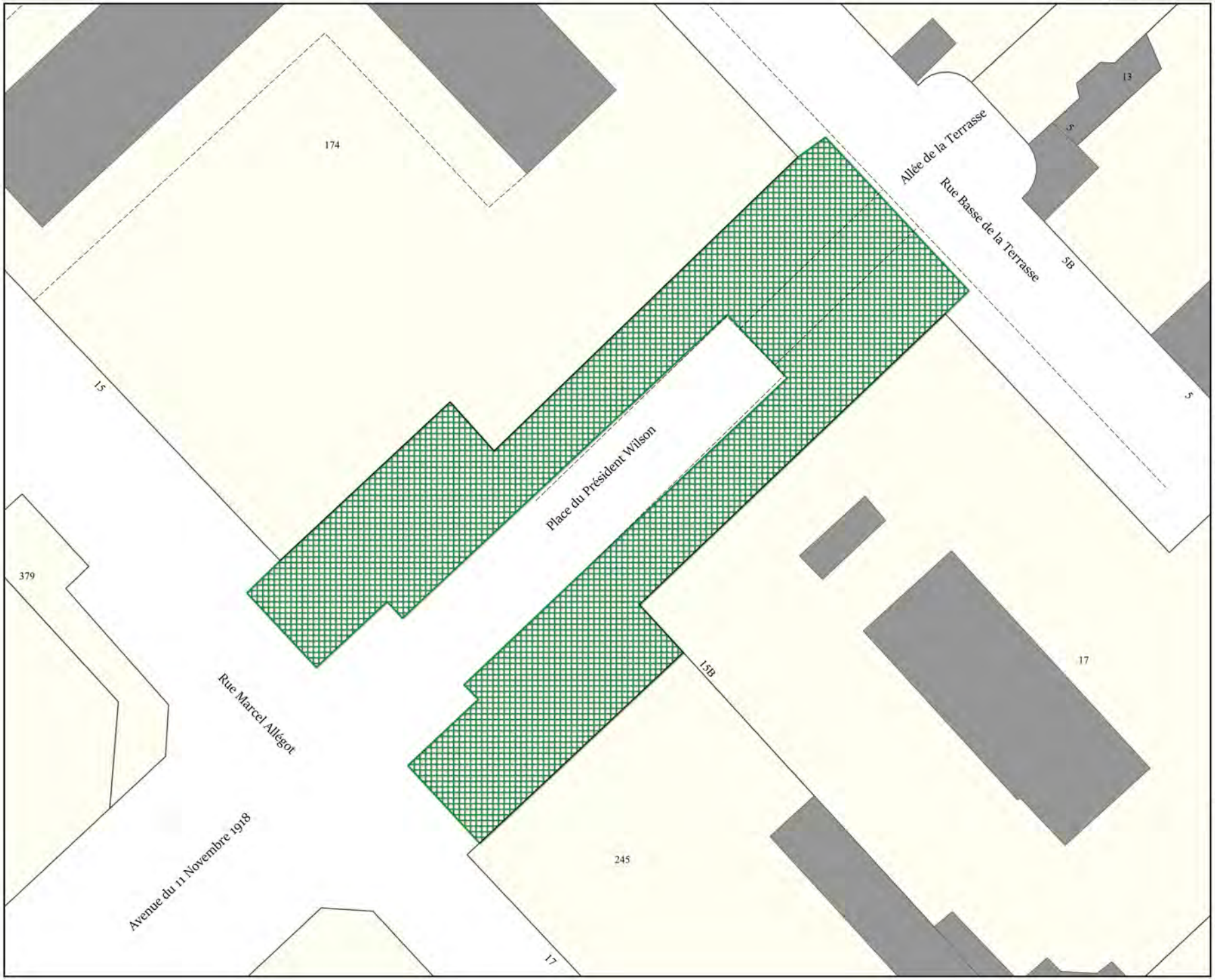
1, 3 Avenue de la Glacière; 37 Avenue du Général Galliéni; 7, 8, 10 Chemin de Panurge; 34 Route des Gardes; 1, 2 Rue des Tybilles



Échelle 1:2500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_53



Surface

1347 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH17 Par., AH174 Par., AH245 Par.

Adresse(s)

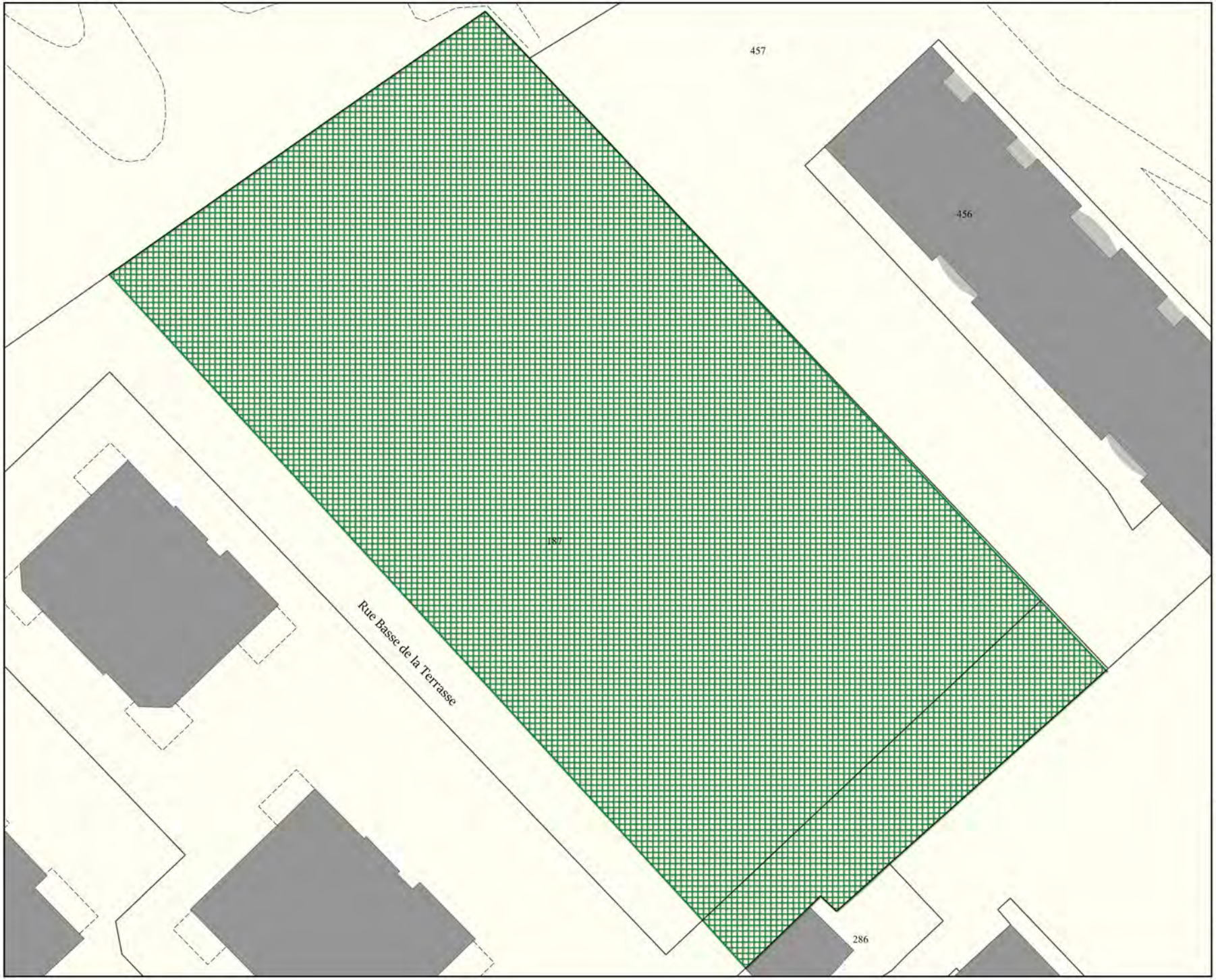
Place du Souvenir Français; 15, 17 Rue Marcel Allégot



Échelle 1:500

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_54



Surface

4107 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AE393 Par., AH187 Par., AH197 Par., AH282 Par., AH286 Par.

Adresse(s)

23 Avenue de la Division Leclerc; 1 ter, 1 qua c Rue Basse de la Terrasse; 1 Rue Marcel Allégot



Échelle 1:500

MEUDON

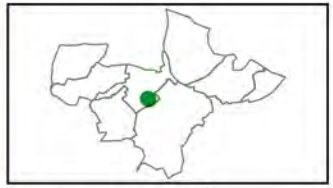
Espace végétalisé - MEU_V_55



Surface
4976 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AK163 Par.	

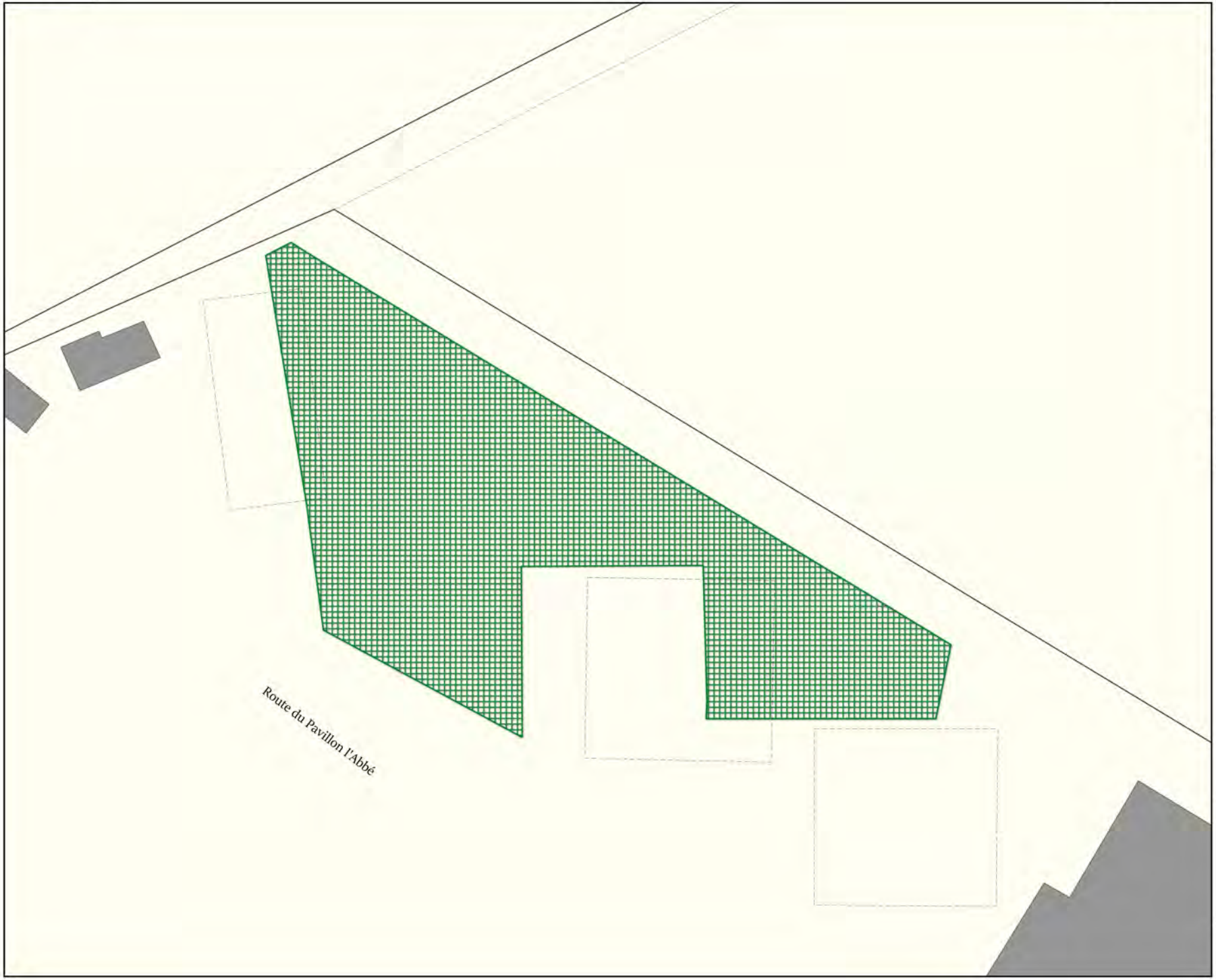
Adresse(s)
65 Rue de la Garenne



Échelle
1:500

MEUDON

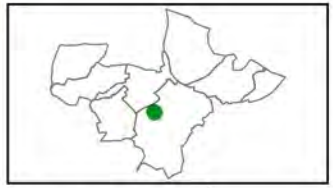
Espace végétalisé - MEU_V_56



Surface
5435 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
E17 Par.	

Adresse(s)



Échelle
1:1000

MEUDON

Espace végétalisé - MEU_V_57



Surface

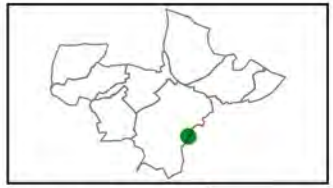
7 722 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

A018 Par., A04 Par.

Adresse(s)

8 Rue des Vertugadins; 6 Rue Georges Langrognet



Échelle 1:1000

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_1



Surface

394 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD241 Par., AM2 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_2



Surface

4765 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD513 Par., AM1 Par., AM17 Par., AM2 Par., AN466 Par.

Adresse(s)

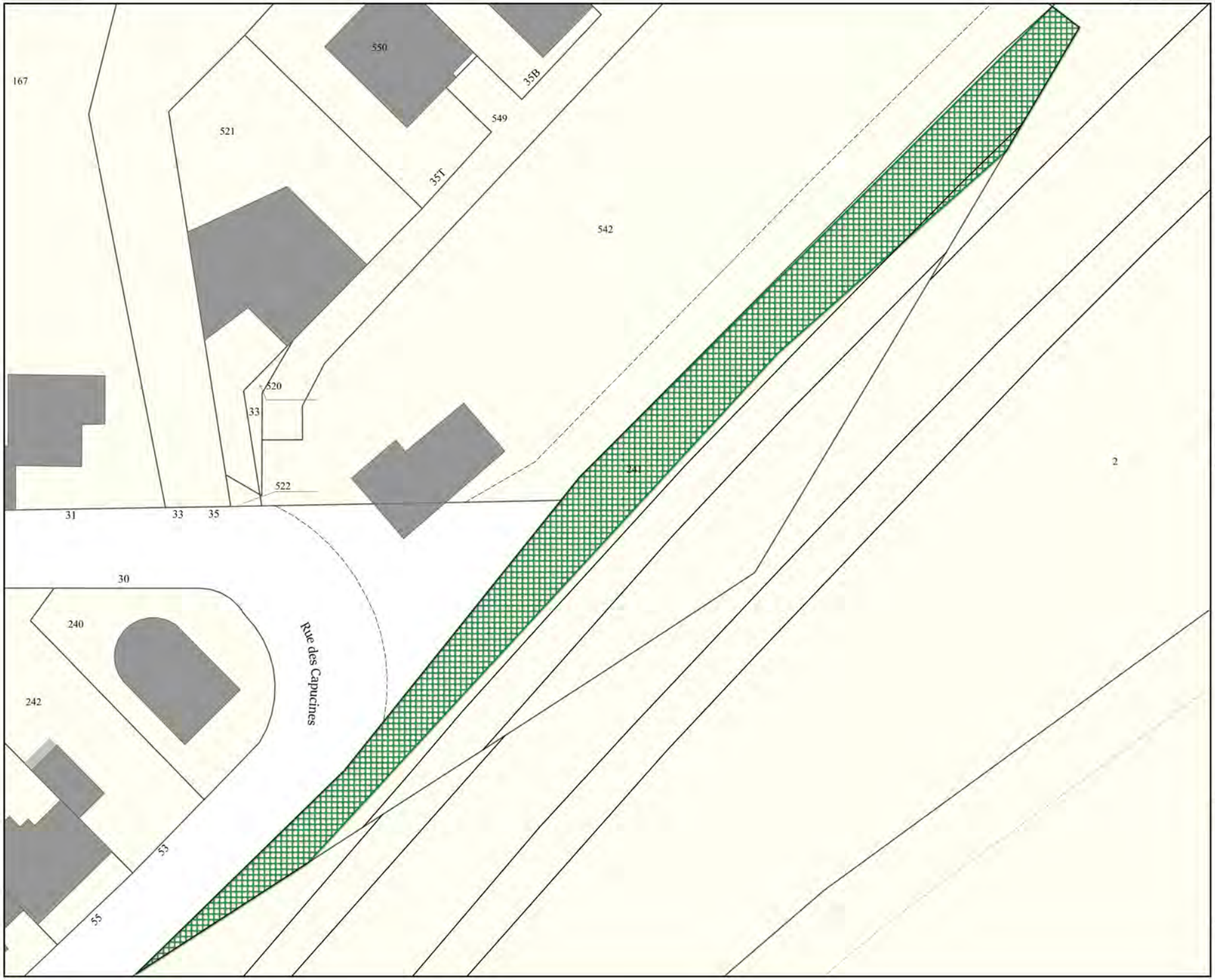
4 Route des Capucins



Échelle 1:2500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_3



Surface

620 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD241 Par., AD542 Par., AM2 Par.

Adresse(s)

35 Rue des Capucines



Échelle 1:500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_4



Surface

1163 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD241 Par., AD542 Par., AM2 Par., AN466 Par., AP209 Par., AP211 Par., AP212 Par., AP215 Par., AP216 Par., AP584 Par.

Adresse(s)

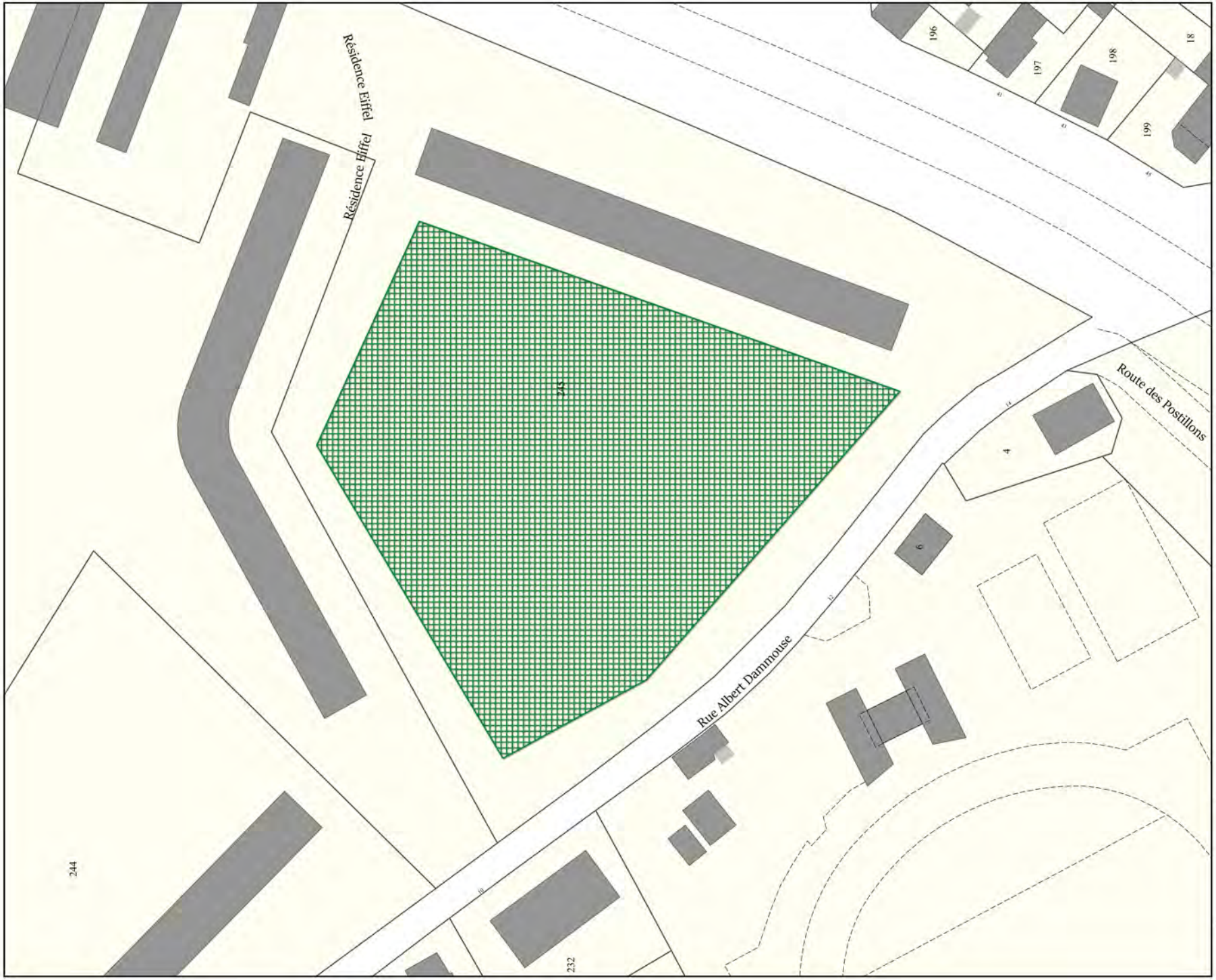
24, 26, 32, 34, 38 Avenue du Beau Site; 35 Rue des Capucines



Échelle 1:1000

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_5



Surface
6519 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AH245 Par.	

Adresse(s)
Résidence Eiffel



Échelle 1:1000

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_6



Surface

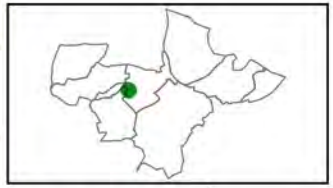
3584 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD144 Par., AP160 Par., AP168 Par., AP170 Par.

Adresse(s)

8 Avenue du Beau Site; 9 Avenue Roger Salengro; 159 Grande Rue



Échelle 1:500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_7



Surface

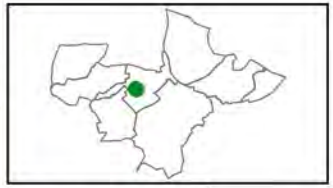
3106 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AN15 Par., AN16 Par., AN28 Par., AN30 Par., AN32 Par., AN33 Par., AN37 Par., AN38 Par., AN466 Par., AN757 Par., AN758 , AN8 Par., AN9 Par.

Adresse(s)

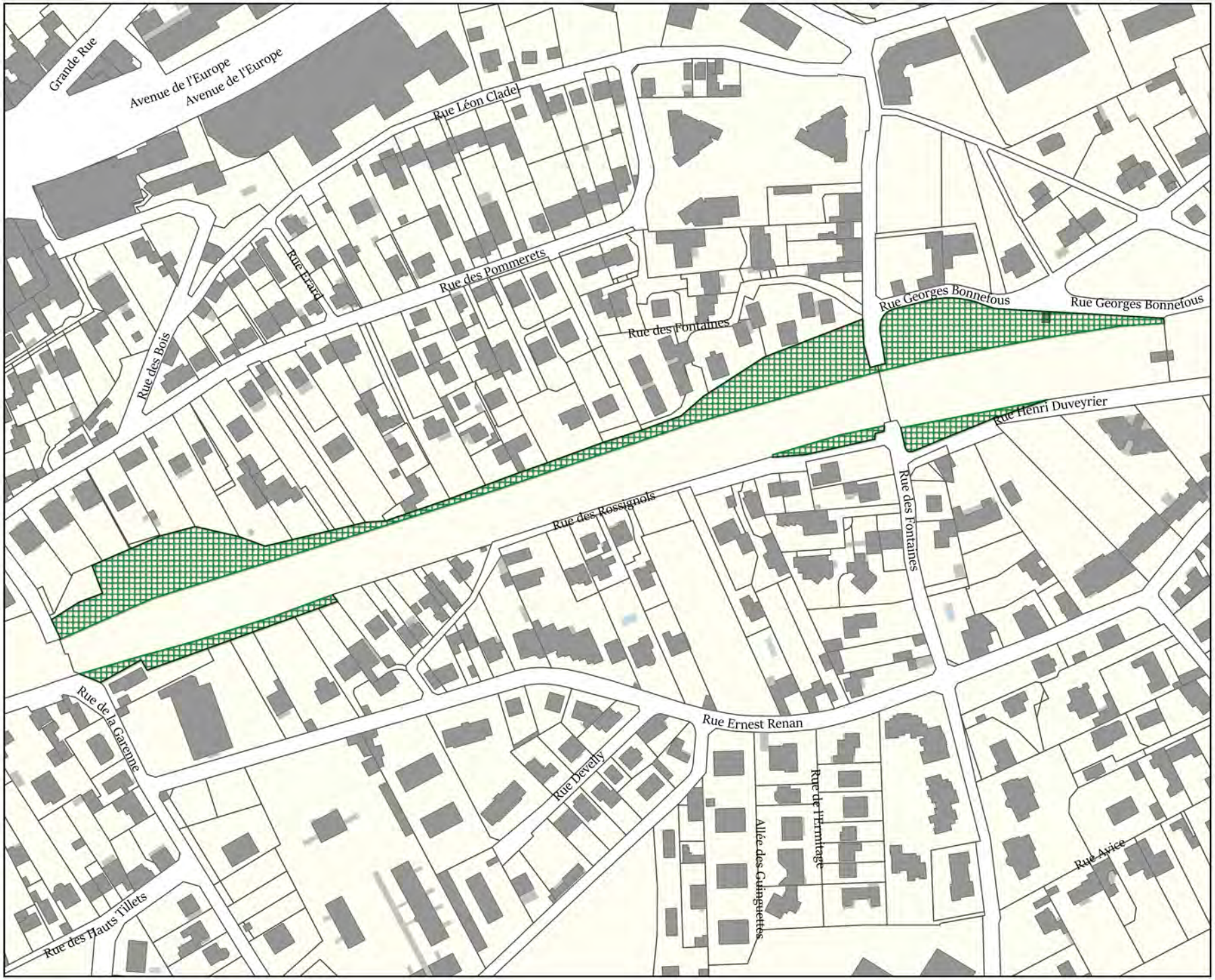
5, 6, 7 Rue Alphonse Karr; 18 Rue de la Garenne; 7, 9 Rue Marie-Jeanne Guillaume; 8, 12, 14, 20 Rue Victor Pauchet



Échelle 1:2500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_8



Surface

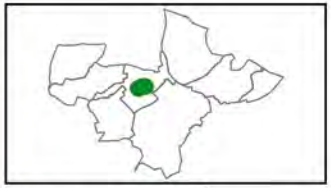
8768 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH6 Par., AN175 Par., AN176 Par., AN183 Par., AN193 Par., AN205 Par., AN206 Par., AN212 Par., AN213 Par., AN215 Par., AN534 Par., AN587 Par., AN619 Par., AN623 Par., AN639 Par., AN645 Par., AN660 Par., AN667 Par., AN677 Par., AN678 , AN769 Par., AN770 Par.

Adresse(s)

7, 9 Rue des Bois; 24 Rue des Fontaines; 33 bis, 33, 37 Rue des Pommerets; 58, 60 Rue Ernest Renan



Échelle 1:2500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_9



Surface

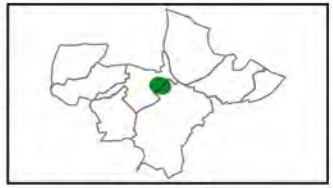
2799 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH109 Par., AH114 Par., AH115 Par., AH116 Par., AH117 Par., AH288 Par., AH349 Par.

Adresse(s)

8, 18 ter, 18, 18 bis Rue Nungesser et Coli



Échelle 1:2500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_10



Surface

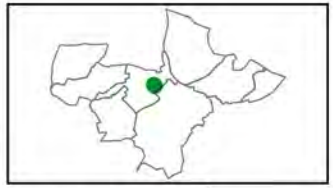
1747 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH22 Par., AH70 Par.

Adresse(s)

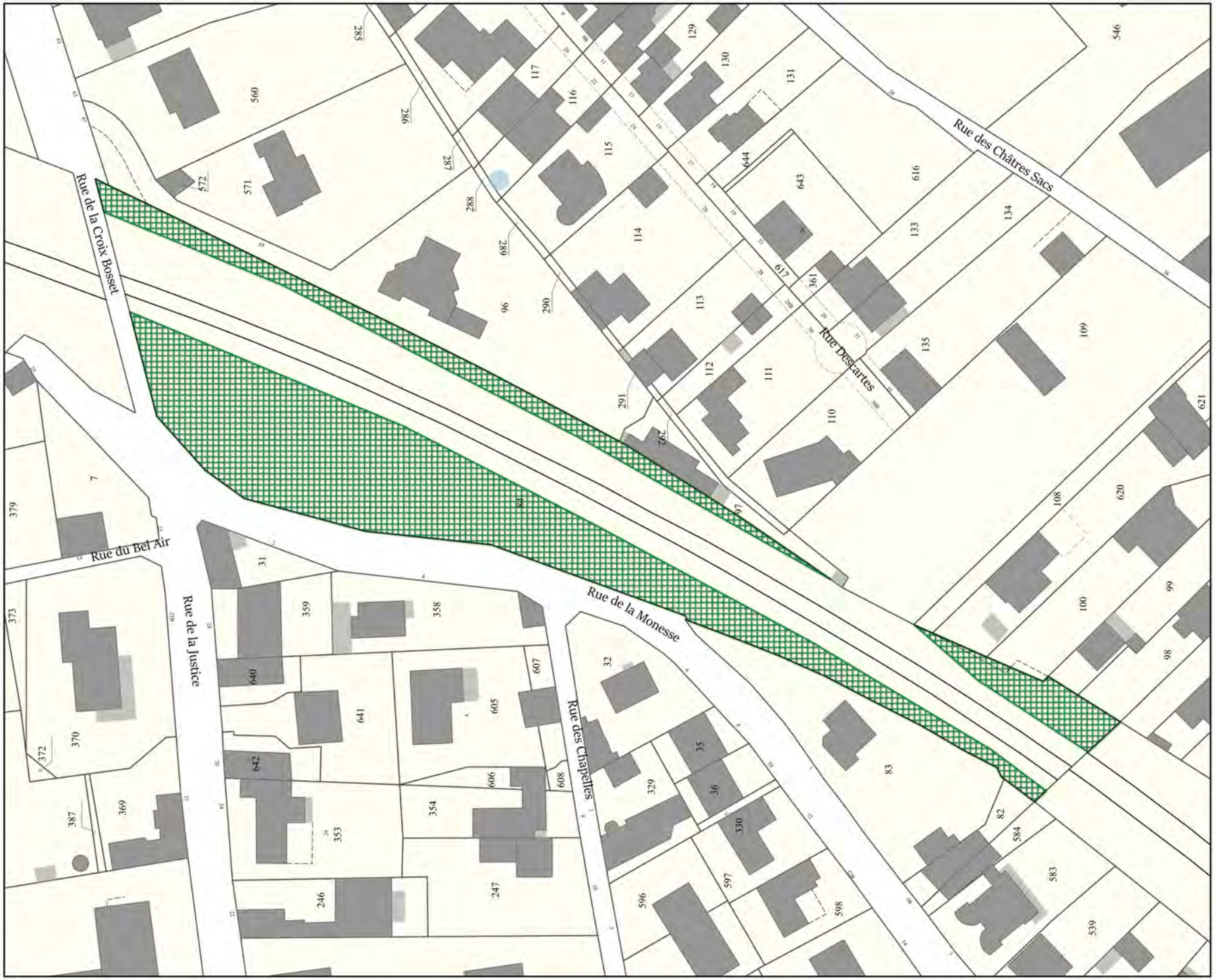
1 Rue Auguste Rodin



Échelle 1:1000

SÈVRES

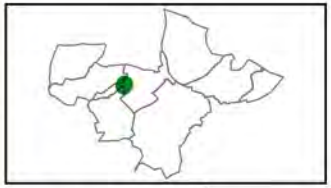
Espace végétalisé - SEV_V_11



Surface
3041 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AD481 Par., AP108 Par., AP620 Par., AP84 Par., AP98 Par.	

Adresse(s)



Échelle 1:1000

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_12



Surface

620 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

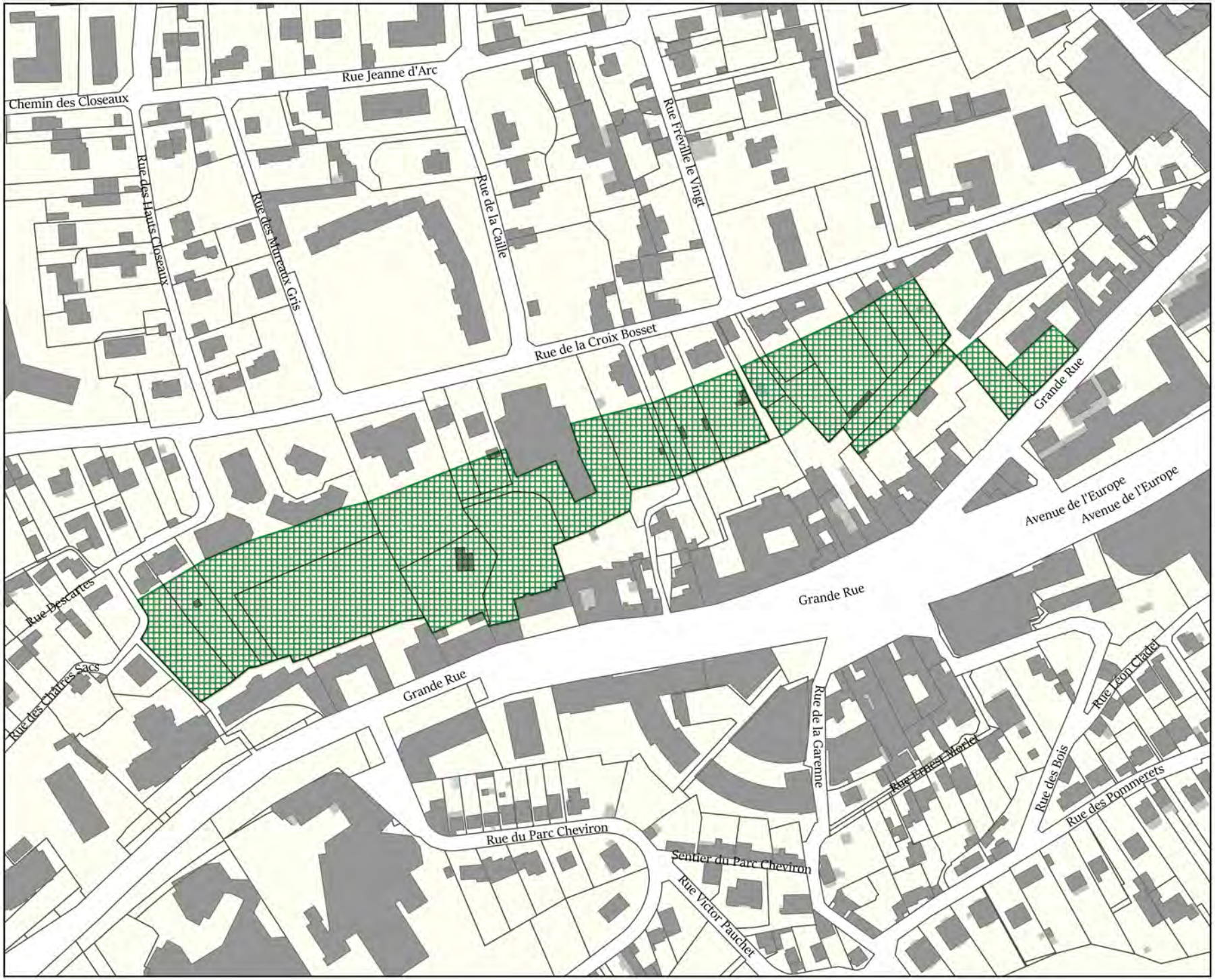
AE470 Par., AE74 Par., AH172 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:500

Espace végétalisé - SEV_V_13



Surface

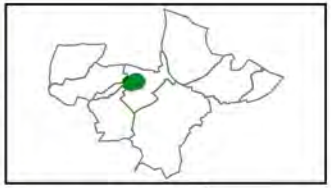
23116 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

A0164 Par., A0165 Par., A0166 Par., A0167 Par., A0168 Par., A0169 Par., A0175 Par., A0177 Par., A0179 Par., A0180 Par., A0191 Par., A0199 Par., A0200 Par., A0201 Par., A0203 Par., A0206 Par., A0207 Par., A0210 Par., A0213 Par., A0268 Par., A0339 Par., A0340 Par., A0365 , A0368 Par., A0369 Par., A0371 Par., A0373 Par., A0394 Par., A0395 Par., A0398 Par., A0410 Par., A0411 Par., A0417 Par., A0420 Par., A0440 Par., A0441 Par.

Adresse(s)

112, 114, 122, 126, 128 bis, 156, 158, 160, 162, 164, 168 Grande Rue; 11, 13 bis, 13, 15 bis, 15, 17 bis, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 29 bis, 31, 35 Rue de la Croix Bosset; 5, 7 Rue des Châtres Sacs



Échelle 1:2500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_14



Surface
889 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE102 Par.	

Adresse(s)
44 Avenue de la Division Leclerc



Échelle 1:500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_15



Surface

3482 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

A0418 Par., A08 Par.

Adresse(s)

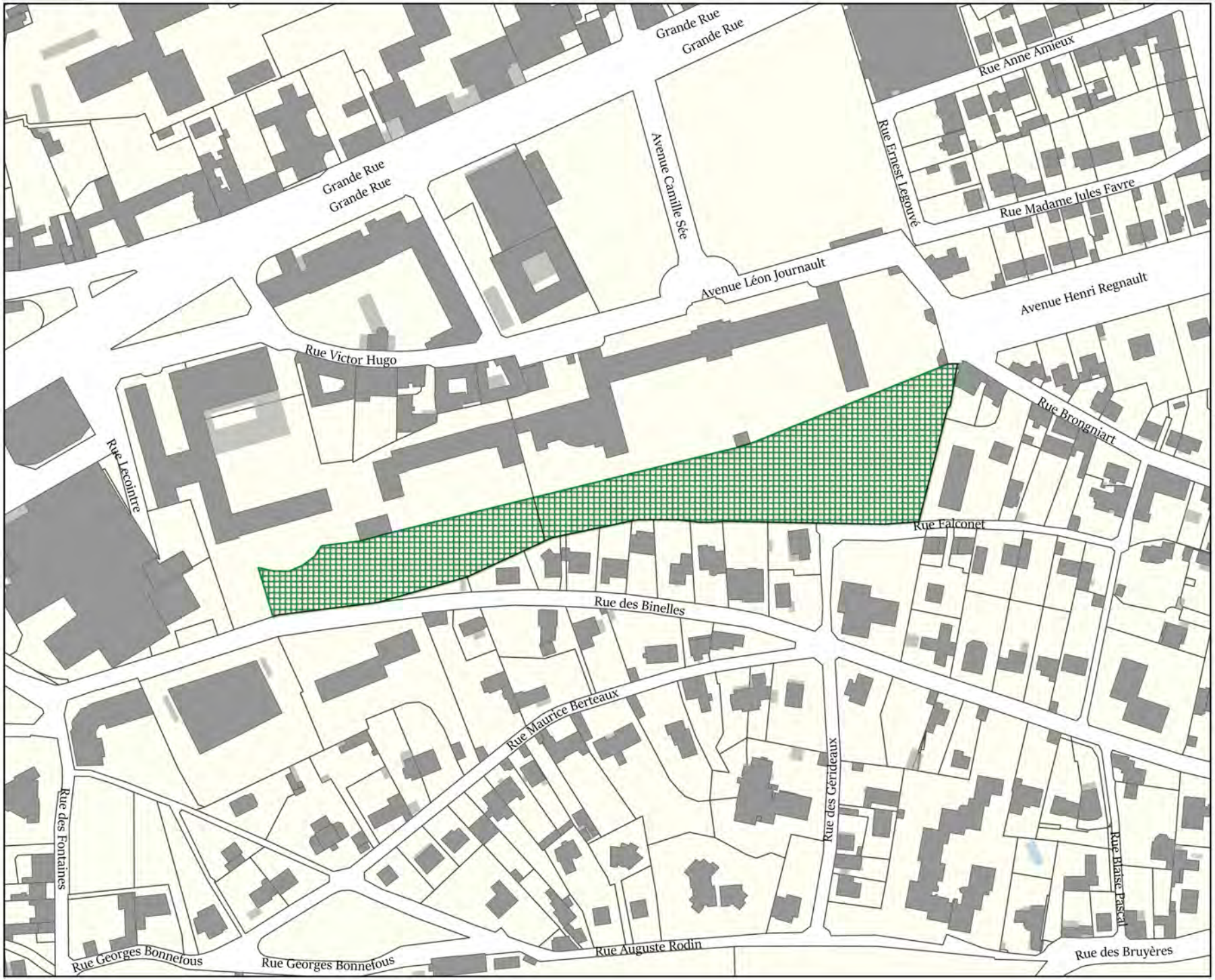
50 Rue de la Croix Bosset



Échelle 1:1000

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_16



Surface

11981 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC359 Par., AC360 Par., AC362 Par., AC363 Par., AC364 Par., AC365 Par., AC366 Par., AC369 Par., AC439 Par., AC440 Par., AC441 Par., AC497 Par., AC498 Par.

Adresse(s)

1 Avenue Léon Journault; 3 Rue Brongniart; 50 bis, 50, 52, 54, 56, 58 bis, 58 Rue des Binelles; 10 Rue Falconet; 4 Rue Lecointre



Échelle 1:2500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_17



Surface

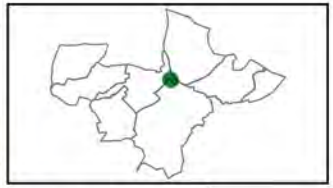
5378 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE227 Par., AE228 Par., AE456 Par., AE457 Par., AE458 Par., AE462 , AE464 , AE465 , AE466 , AE467 Par., AE468 Par., AE54 Par., AE98 Par., AH187 Par., AH197 Par., AH281 , AH282 Par.

Adresse(s)

1 ter Rue Basse de la Terrasse; 1 Rue Marcel Allégot; 28 Rue Troyon; Villa Brimborion



Échelle 1:1000

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_18



Surface

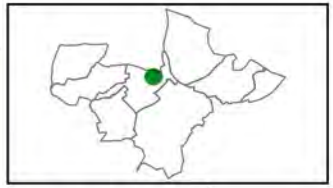
15210 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC290 Par., AC291 , AC513 Par.

Adresse(s)

Avenue Camille Sée; 18 Rue Anne Amieux



Échelle 1:1000

SÈVRES

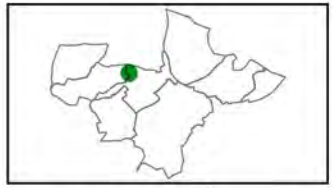
Espace végétalisé - SEV_V_19



Surface
1556 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB446 Par., AB447 Par.	

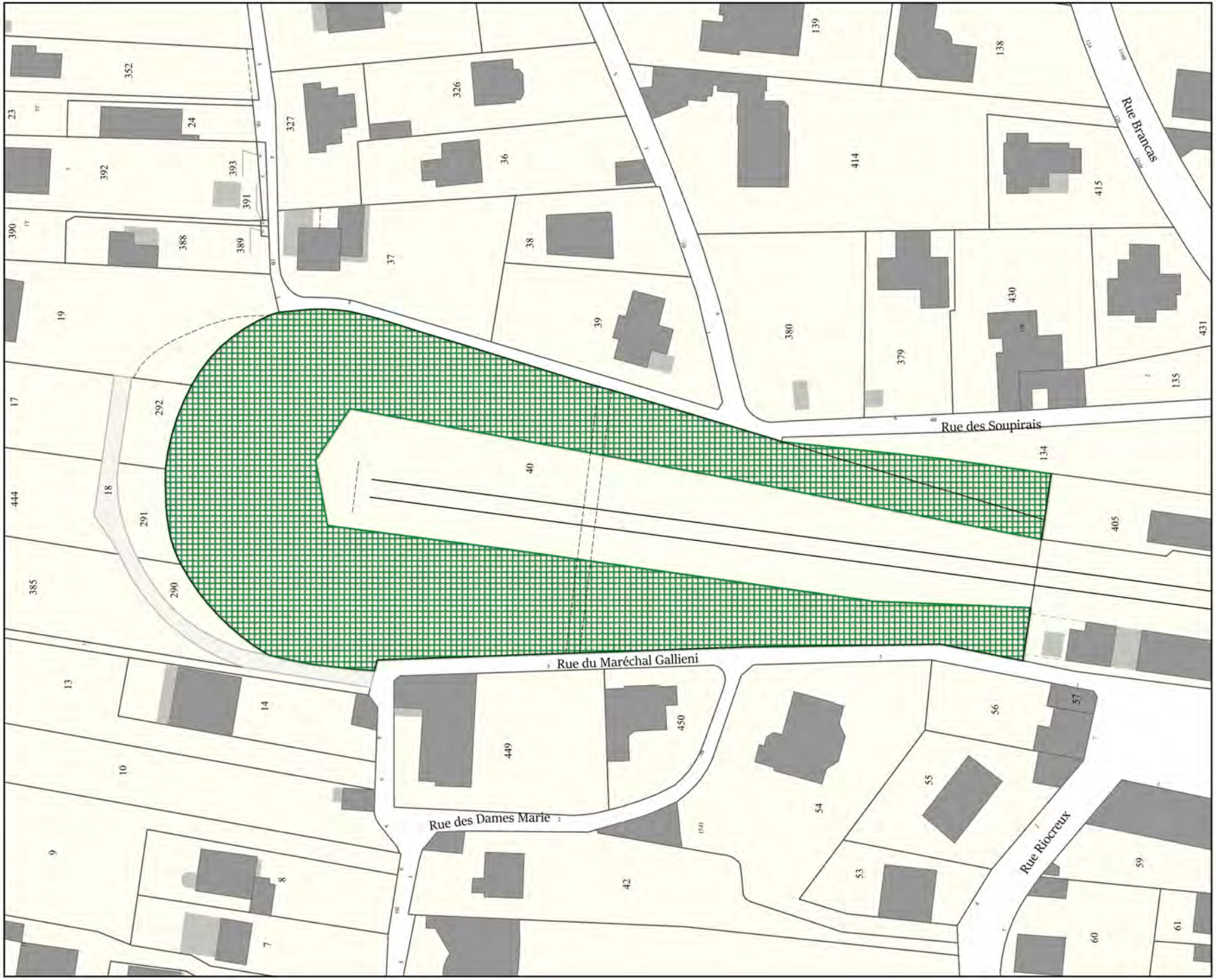
Adresse(s)
134 bis Rue Brancas



Échelle 1:500

SÈVRES

Espace végétalisé - SEV_V_20



Surface

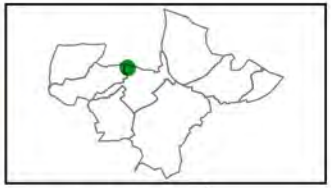
5792 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB134 Par., AB18 Par., AB40 Par.

Adresse(s)

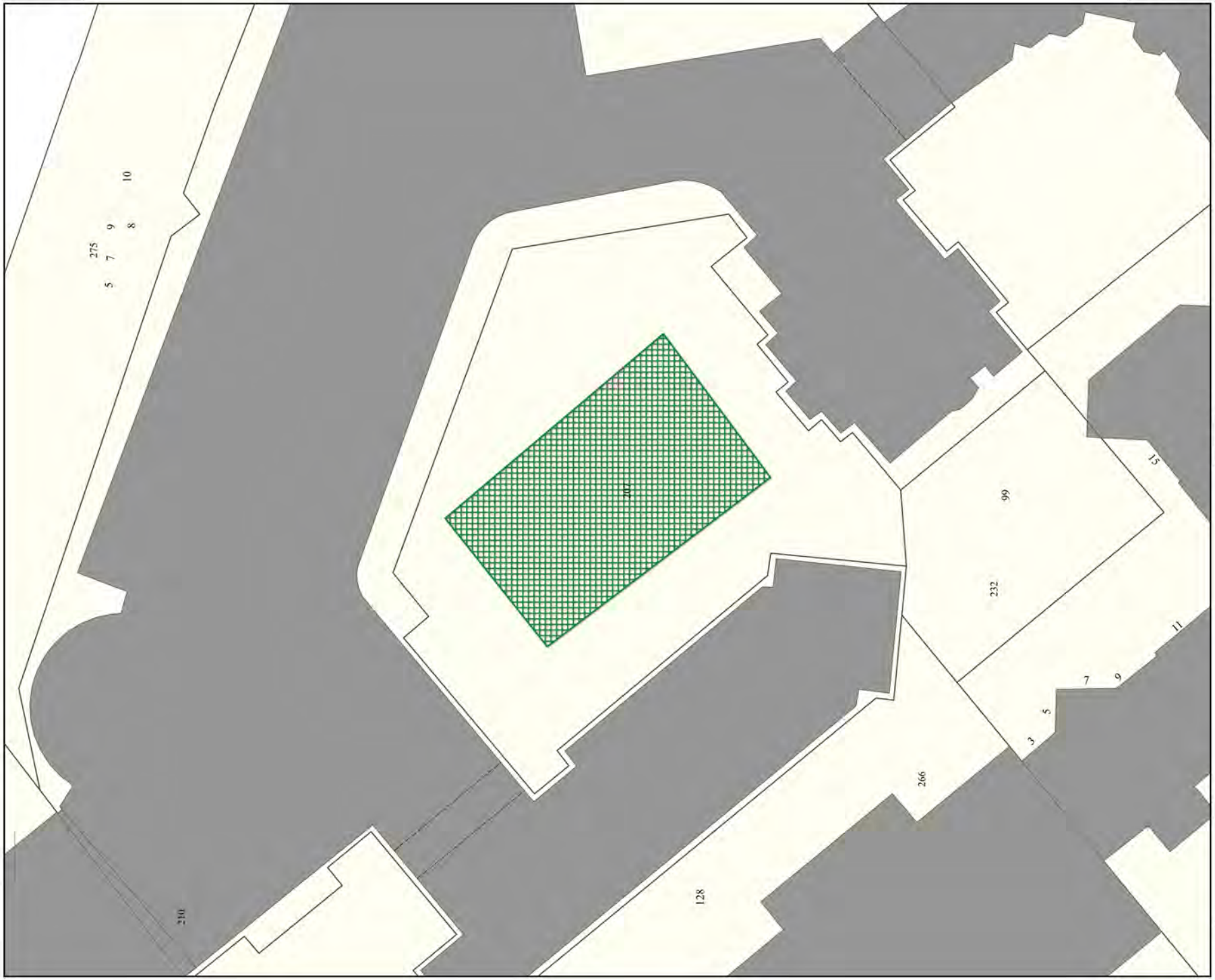
10 bis Rue du Maréchal Gallieni



Échelle 1:1000

VANVES

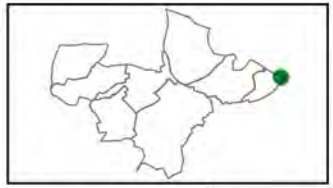
Espace végétalisé - VAN_V_1



Surface
467 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
G207 Par.	

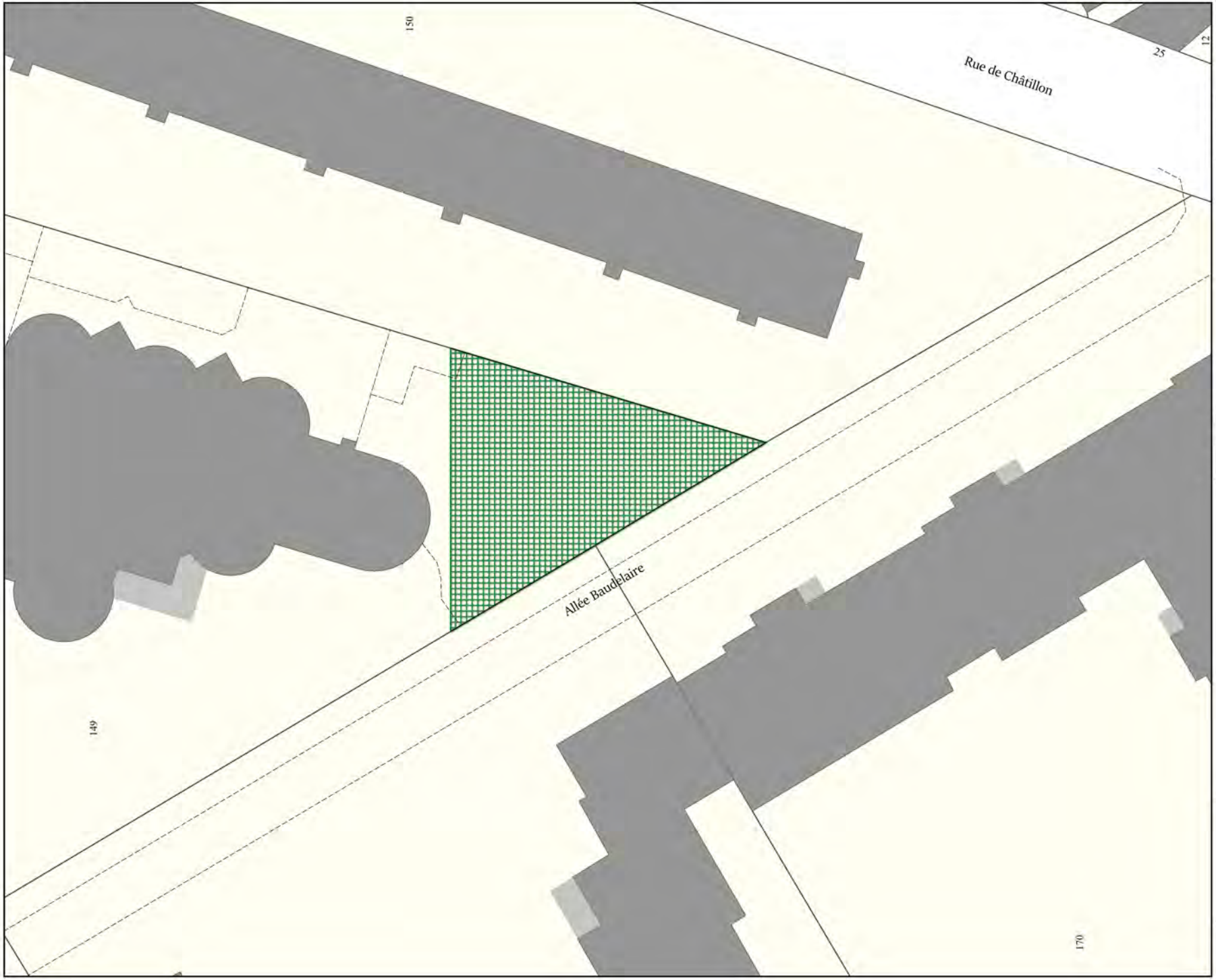
Adresse(s)



Échelle 1:500

VANVES

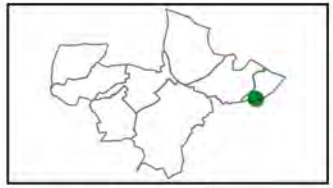
Espace végétalisé - VAN_V_2



Surface
430 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
0149 Par., 0150 Par., 0169 Par., 0170 Par.	

Adresse(s)
93 Allée Baudelaire; 30 Rue de Châtillon; 79 Rue de l'Avenir



Échelle 1:500

VANVES

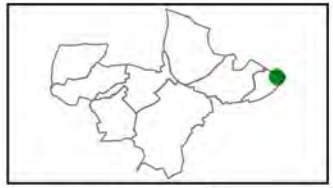
Espace végétalisé - VAN_V_3



Surface
722 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
F366 Par., F367 Par.	

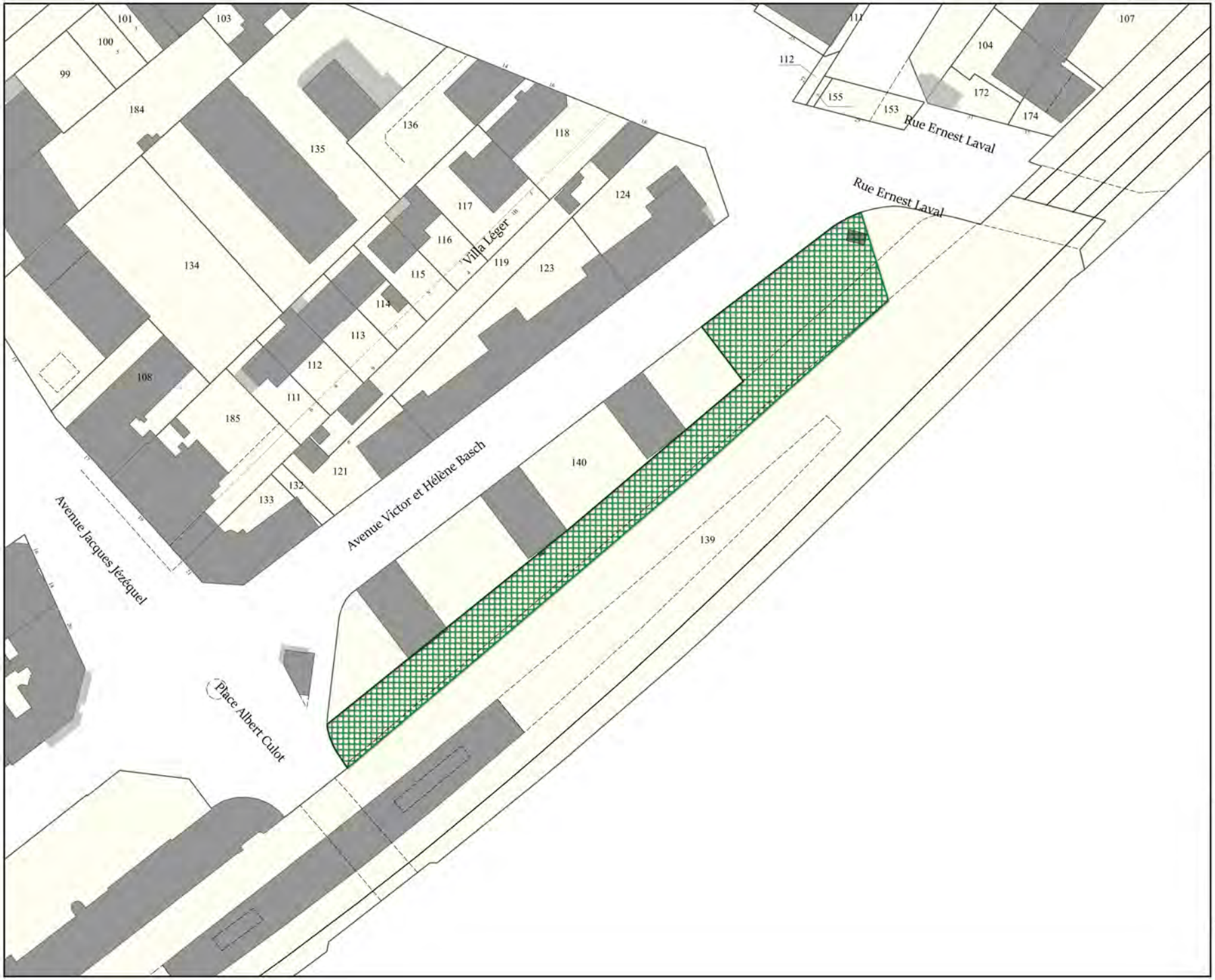
Adresse(s)
19 Rue Auguste Comte; 101 Rue Sadi Carnot



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_4



Surface

1552 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

K139 Par., K140 Par.

Adresse(s)

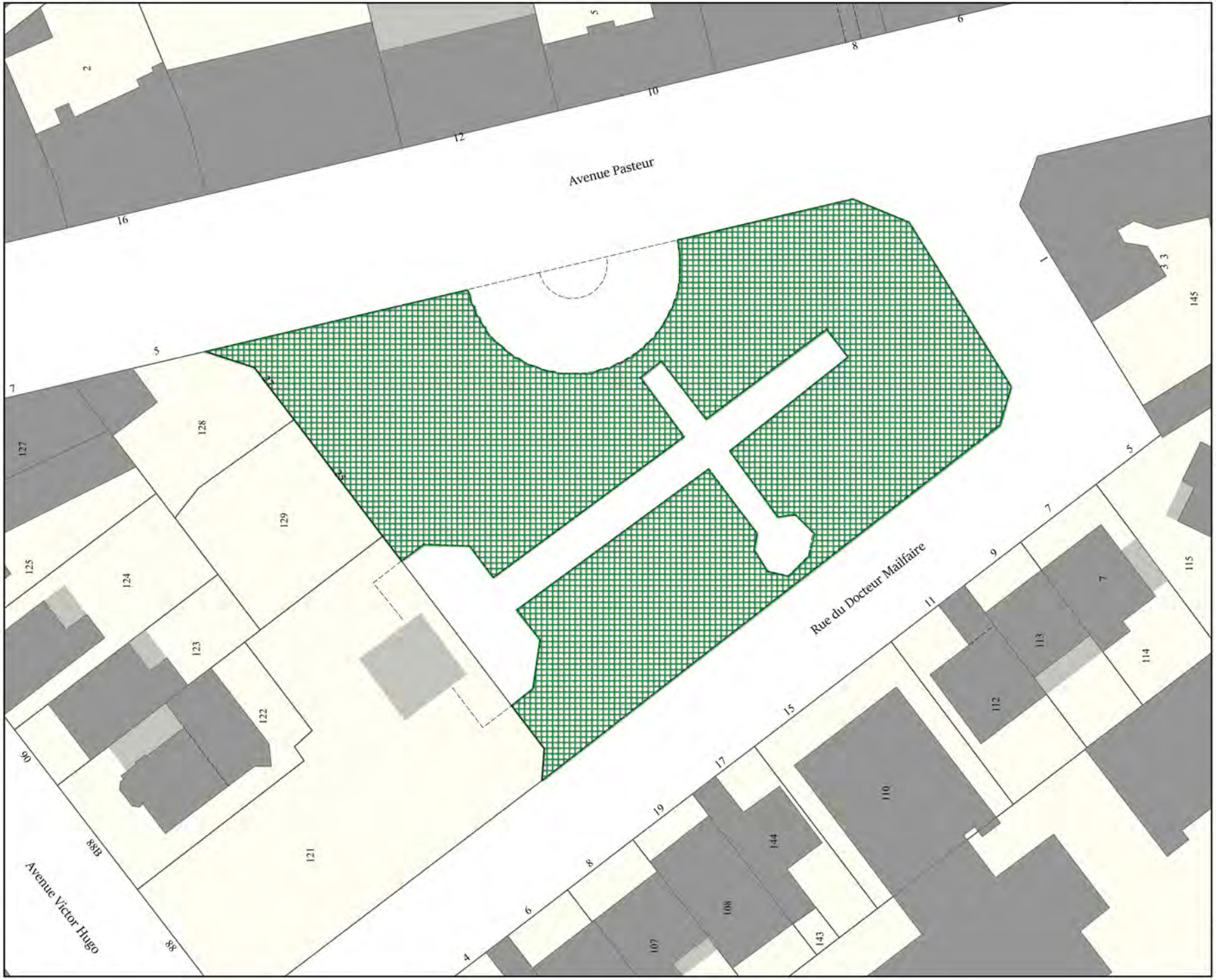
7 Avenue Victor Basch; Place Albert Culot



Échelle 1:1000

VANVES

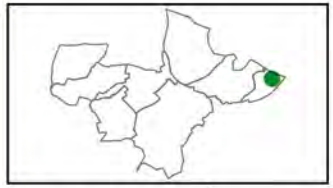
Espace végétalisé - VAN_V_5



Surface
1783 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
1128 Par.	

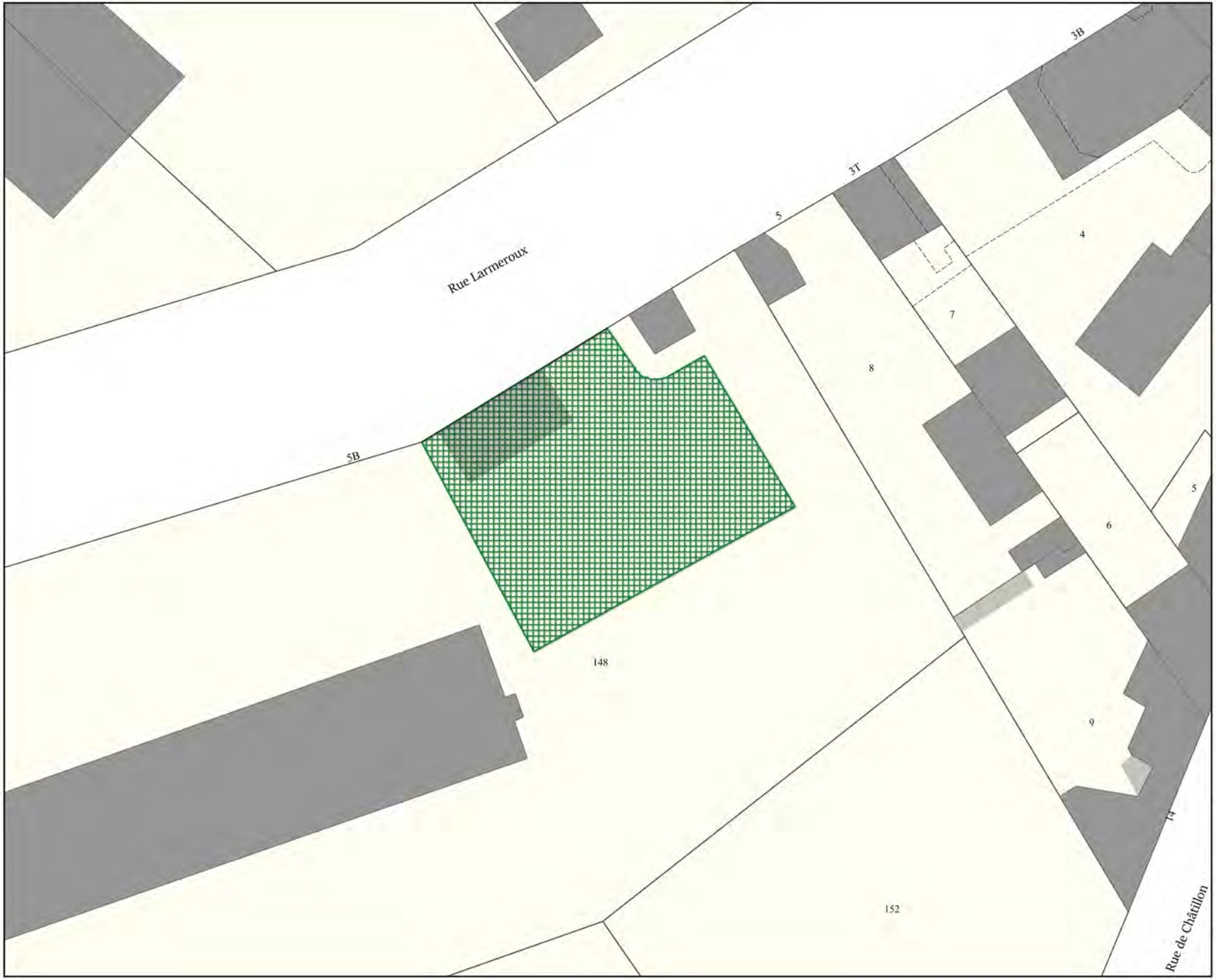
Adresse(s)
5 Avenue Pasteur



Échelle 1:500

VANVES

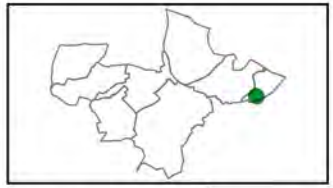
Espace végétalisé - VAN_V_6



Surface
640 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
0148 Par.	

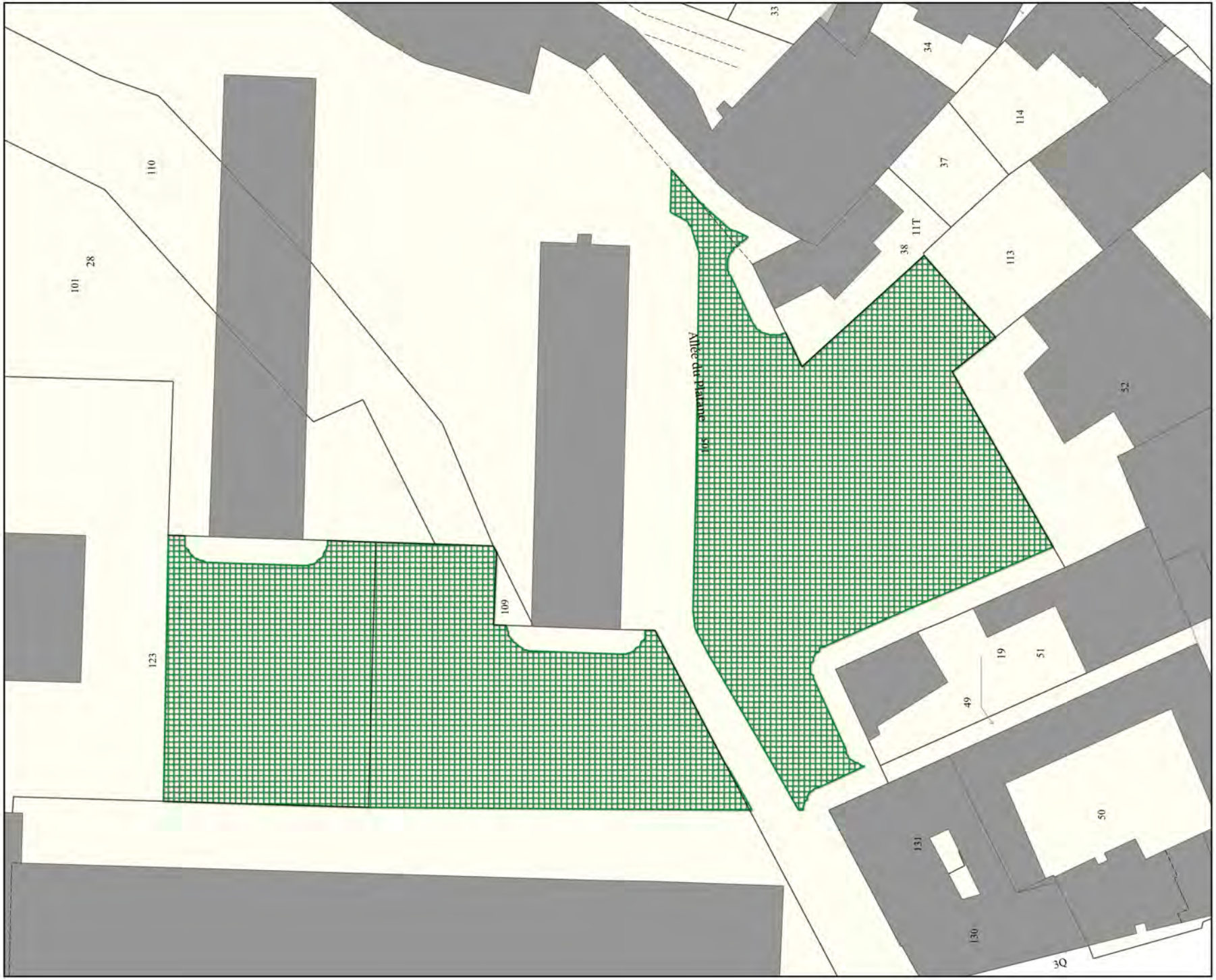
Adresse(s)
5 ter Rue Larmeroux



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_7



Surface

2211 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

M101 Par., M105 Par., M109 Par., M110 Par., M121 Par., M123 Par., M38 Par., M52 Par.

Adresse(s)

10 Allée du Platane; 5 Place du Président Kennedy; 32, 48 Rue de la République; 3 qua Rue Falret; 5 Rue Vieille Forge



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_8



Surface
3975 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
G127 Par., G289 Par., G293 Par., G294 , G296 Par., G297 , G299 Par., G300 , G301 Par., G303 , G310 Par., H187 Par.	

Adresse(s)
122 Rue Jean Bleuzen



Échelle 1:2500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_9



Surface

358 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

R101 Par., R84 Par.

Adresse(s)

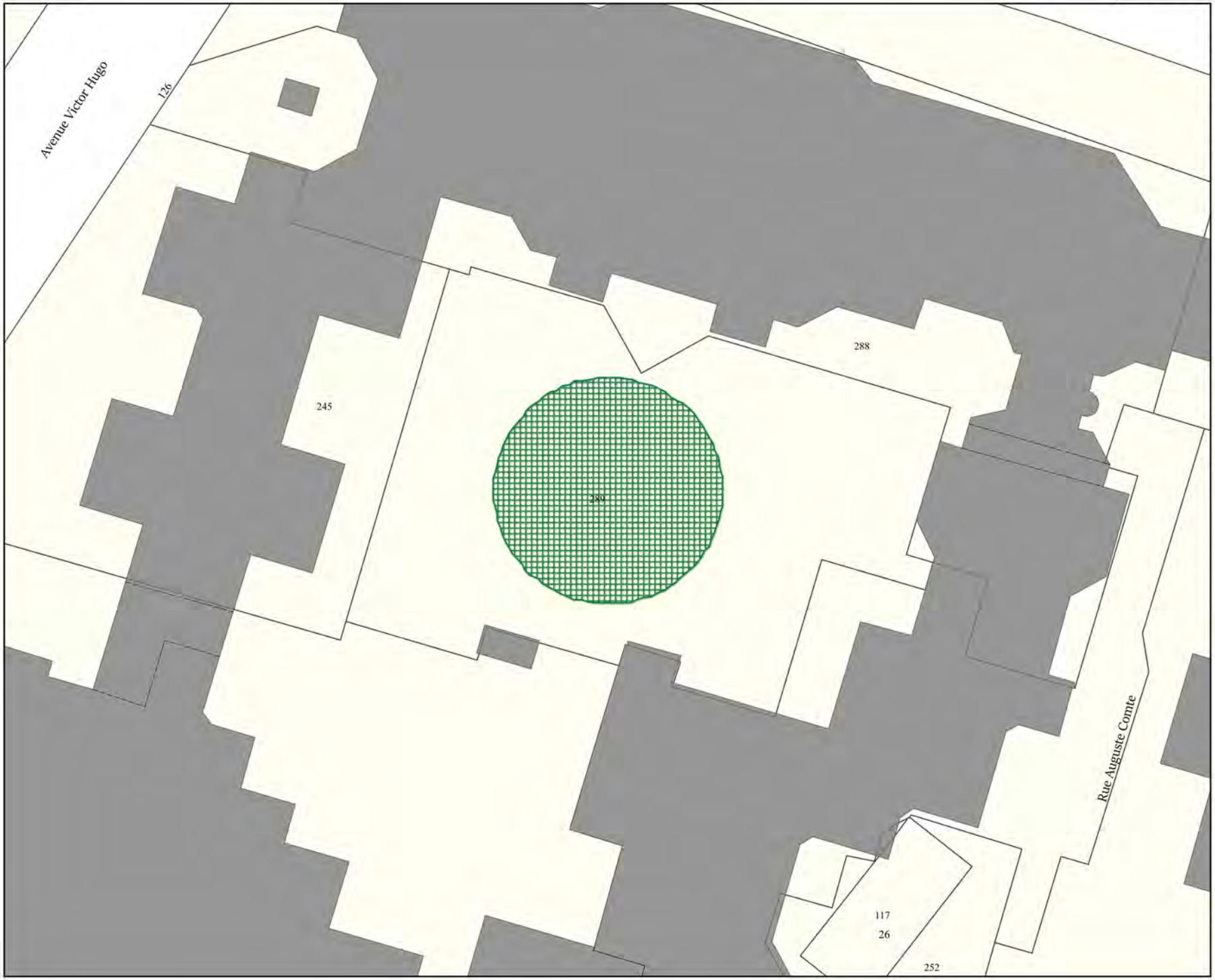
4, 4 ter Rue Hoche



Échelle 1:500

VANVES

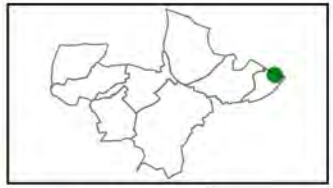
Espace végétalisé - VAN_V_10



Surface
393 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
F289 Par.	

Adresse(s)



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_11



Surface
494 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie

Adresse(s)



Échelle 1:500

VANVES

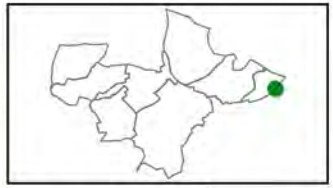
Espace végétalisé - VAN_V_12



Surface
2232 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
J107 Par., J108 Par., J139 Par., J143 , J144 Par., J174 Par.	

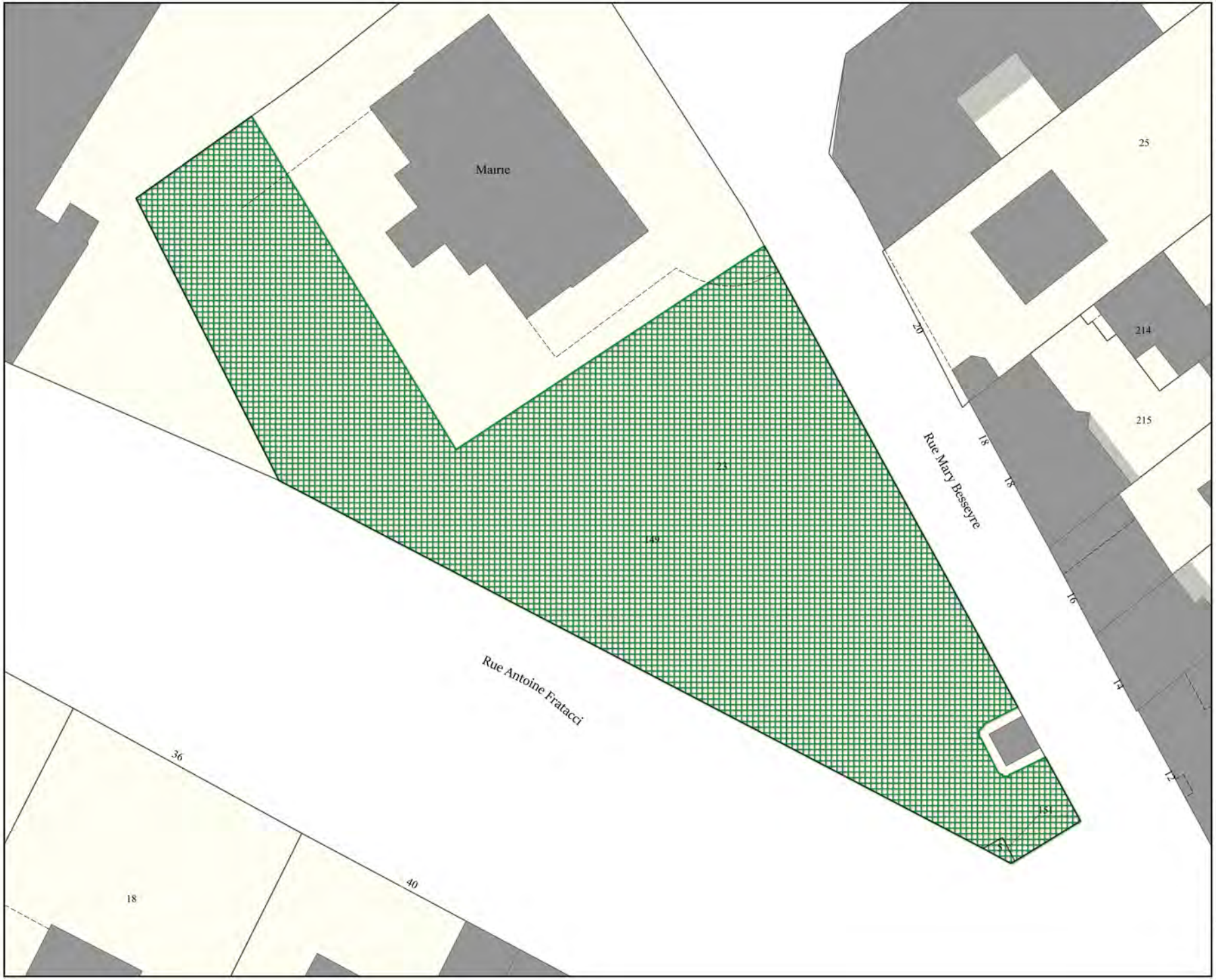
Adresse(s)
8 Avenue de Verdun; 35 Rue Ernest Laval



Échelle 1:1000

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_13



Surface
2347 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
K149 Par., K151 , L251 Par.	

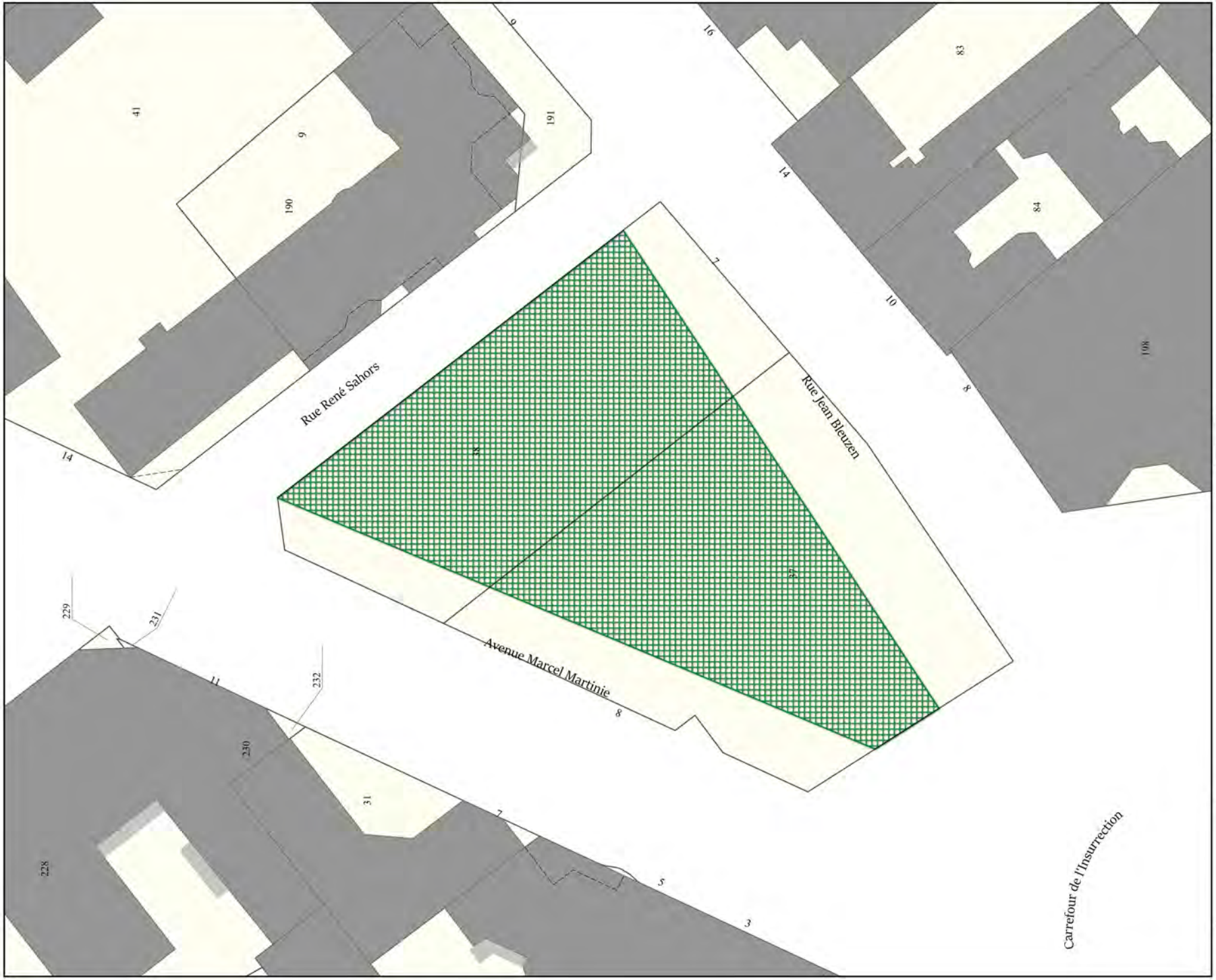
Adresse(s)
23 Rue Antoine Fratacci; 5, 23 Rue Mary Besseyre



Échelle 1:500

VANVES

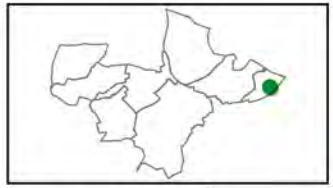
Espace végétalisé - VAN_V_14



Surface
1393 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
J37 Par., J38 Par.	

Adresse(s)
10, 12 Avenue Marcel Martinie



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_15



Surface

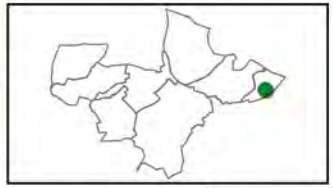
656 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

K21 Par., K22 , K23 Par.

Adresse(s)

33 bis Rue Louis Dardenne



Échelle 1:500

VANVES

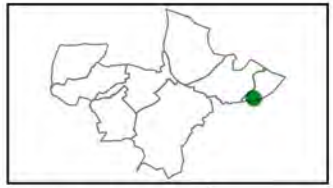
Espace végétalisé - VAN_V_16



Surface
1294 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
0168 Par., 0171 Par.	

Adresse(s)
59 Rue de l'Avenir



Échelle 1:500

Espace végétalisé - VAN_V_17



Surface

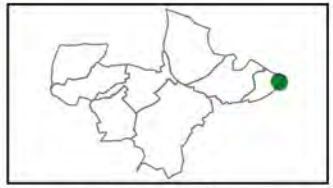
1264 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

G308 Par., G309 Par., H273 Par.

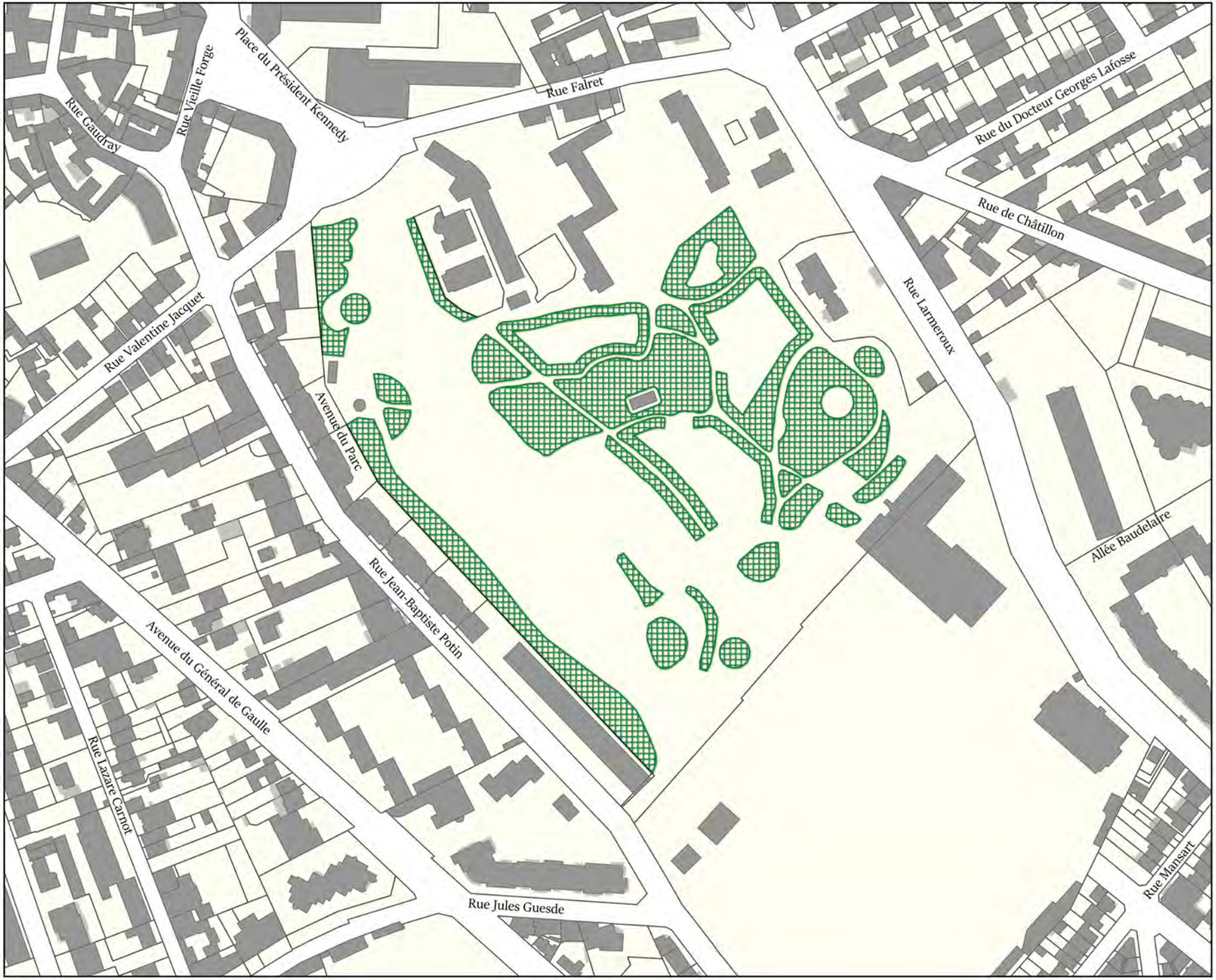
Adresse(s)

82, 88 Rue Jean Bleuzen



Échelle 1:500

Espace végétalisé - VAN_V_18



Surface

15830 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

P19 Par., P2 Par., P26 Par., P27 Par., P28 Par., P29 Par., P3 Par., P4 Par., P52 Par.

Adresse(s)

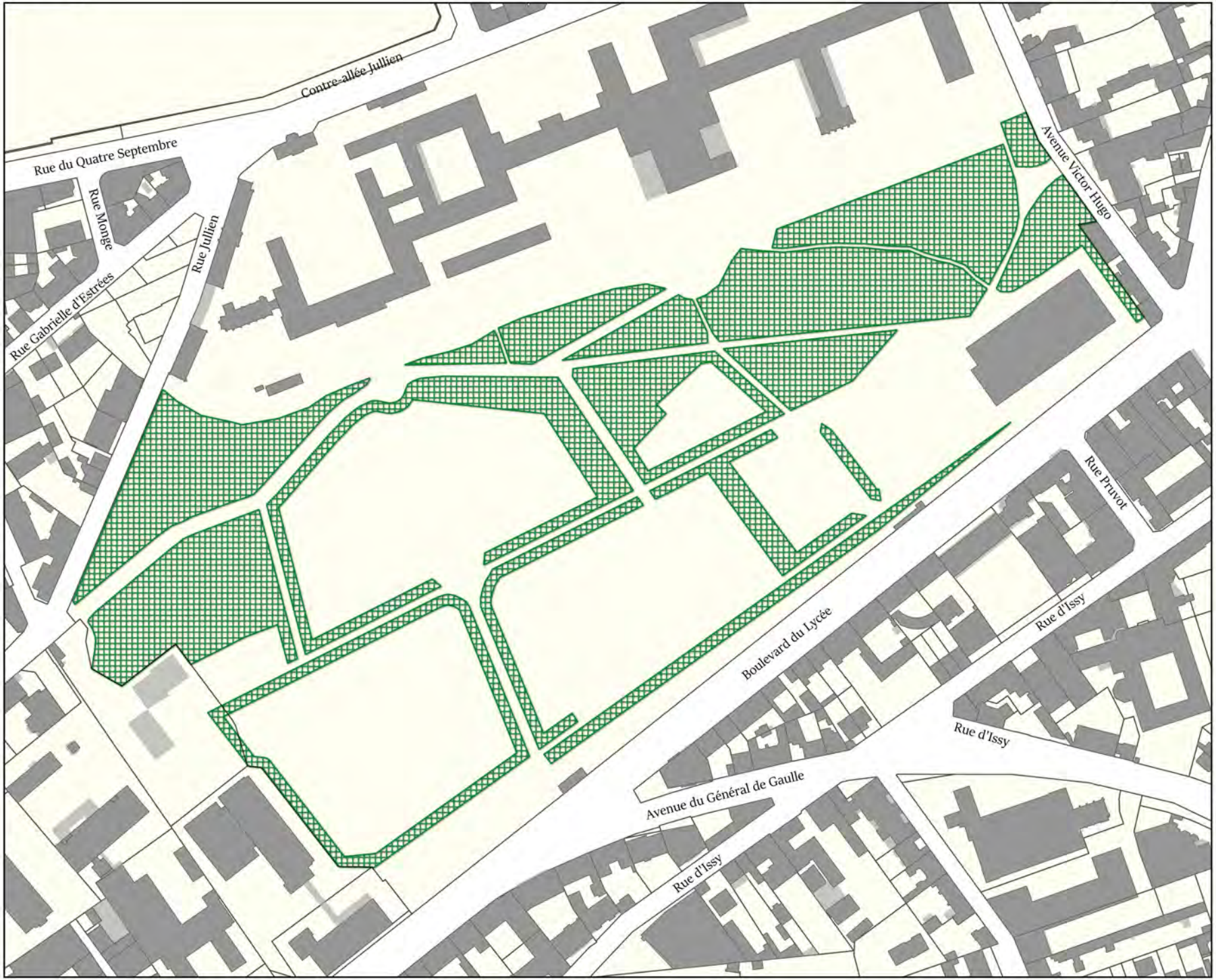
6, 8, 10, 12, 14 Avenue du Parc; 17, 23 Rue Jean Baptiste Potin; 8 Rue Larmeroux



Échelle 1:2500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_19



Surface

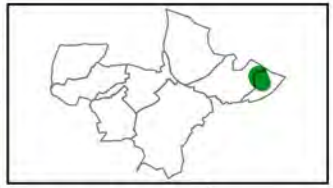
35611 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

C3 Par., C57 Par., C58 Par., C60 Par., C61 Par.

Adresse(s)

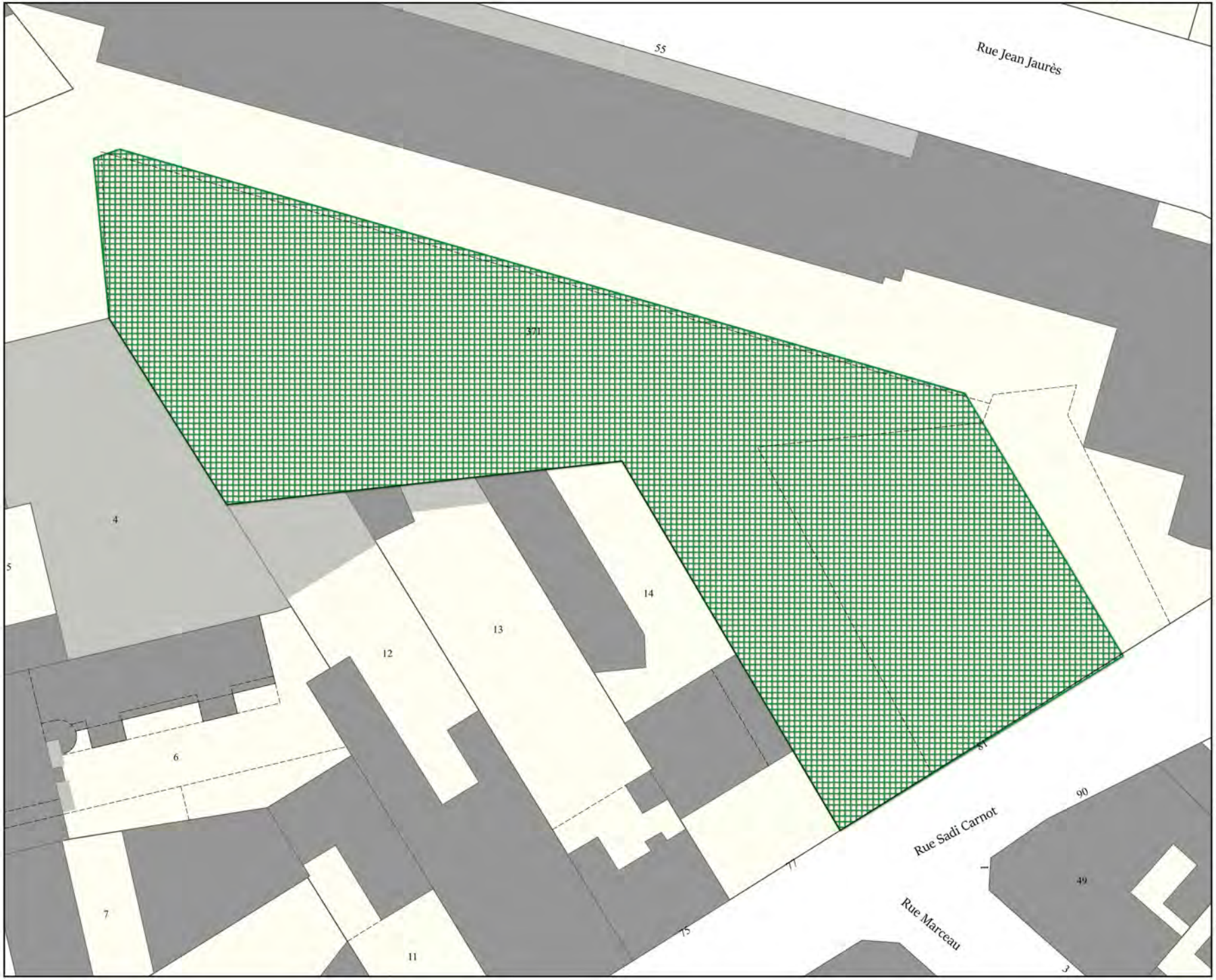
5 ter, 5 Avenue Victor Hugo; 60 Boulevard du Lycée



Échelle 1:2500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_20



Surface

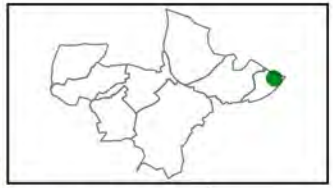
2671 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

F12 Par., F13 Par., F14 Par., F371 Par., F4 Par.

Adresse(s)

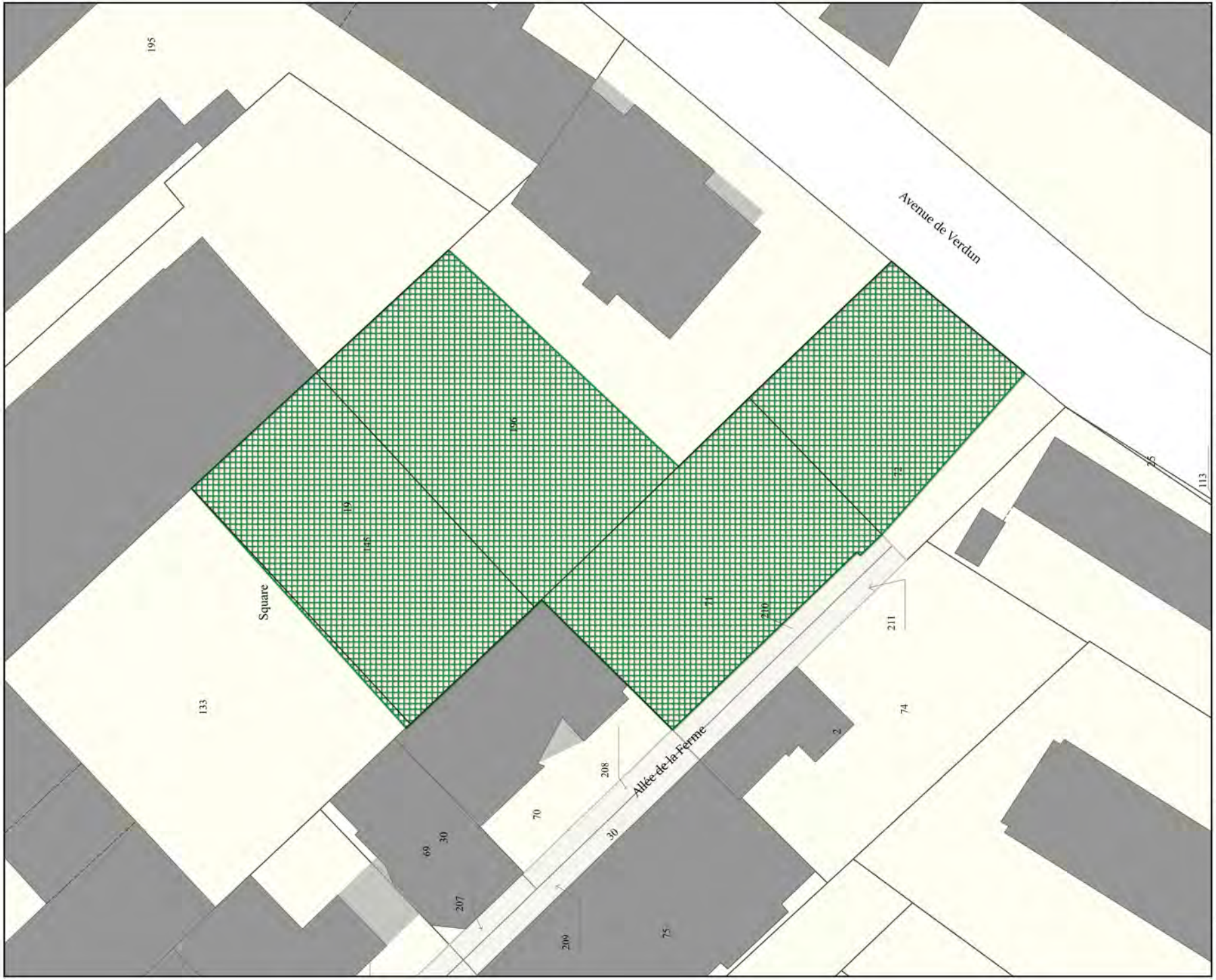
12 Avenue Pasteur; 73, 75, 77, 93 Rue Sadi Carnot



Échelle 1:500

VANVES

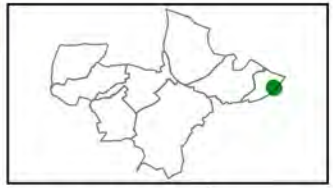
Espace végétalisé - VAN_V_21



Surface
1992 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
J127 Par., J133 Par., J145 , J196 Par., J208 Par., J210 Par., J70 Par., J71 , J72 Par.	

Adresse(s)
36, 40 Rue Jean Bleuzen



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_22



Surface

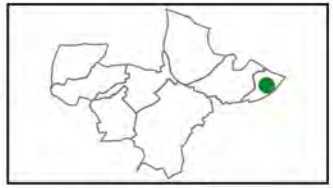
1156 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

L251 Par., L93 Par., L94

Adresse(s)

23 Rue Antoine Fratacci; 25 Rue Mary Besseyre; 26 Rue Sadi Carnot



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_23



Surface

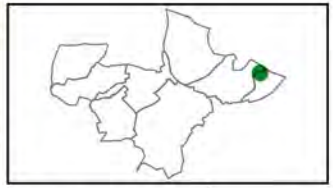
905 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

C10 Par., C11 Par., C12 Par., C13 Par., C14 Par., C15 Par., C16 Par.

Adresse(s)

11 bis, 13, 15 Rue Gabrielle d'Estrées; 72, 74, 76, 80 Rue Jullien



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_24



Surface
459 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
R117 Par.	

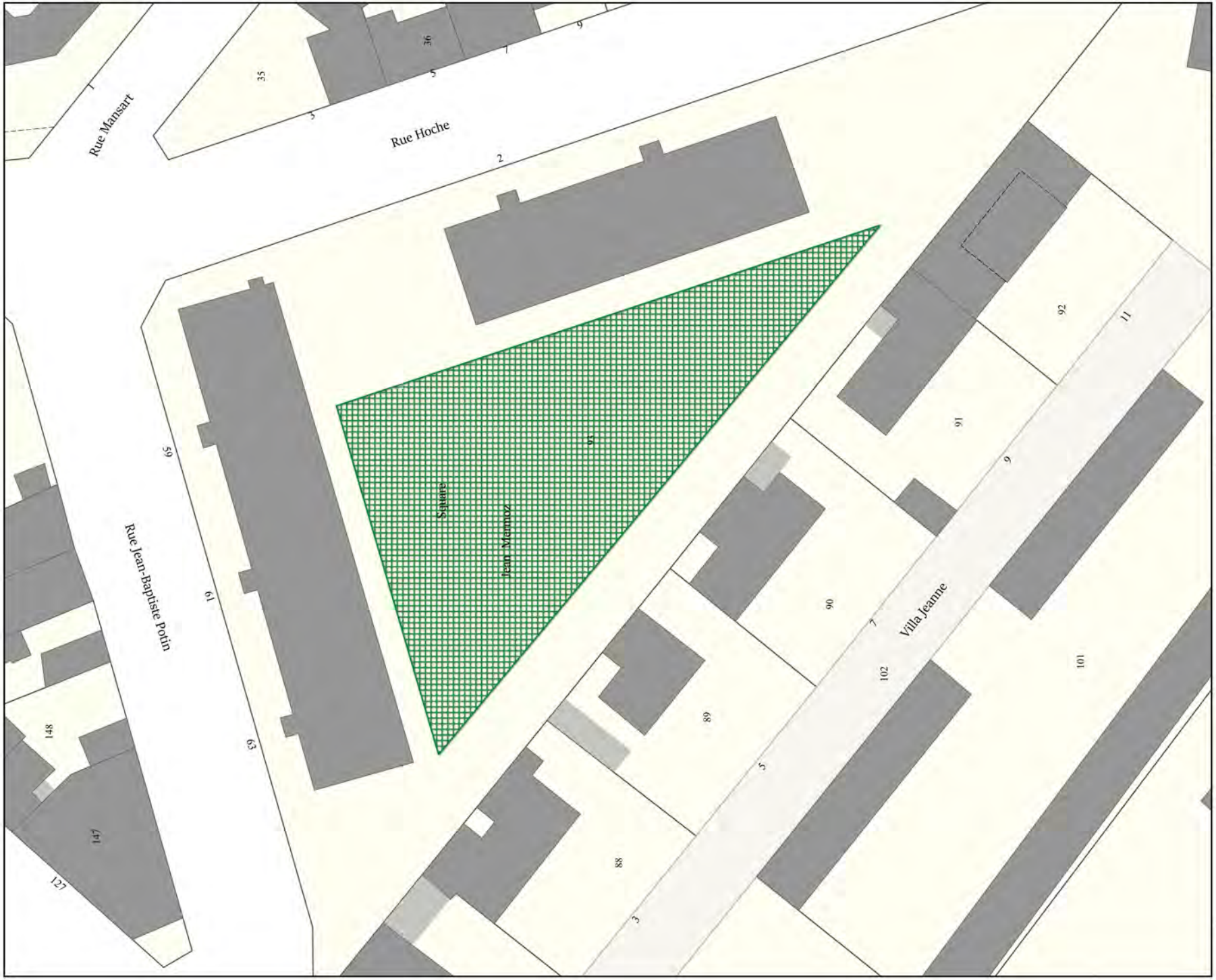
Adresse(s)
139 Avenue du Général de Gaulle



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_25



Surface
1000 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
R93 Par.	

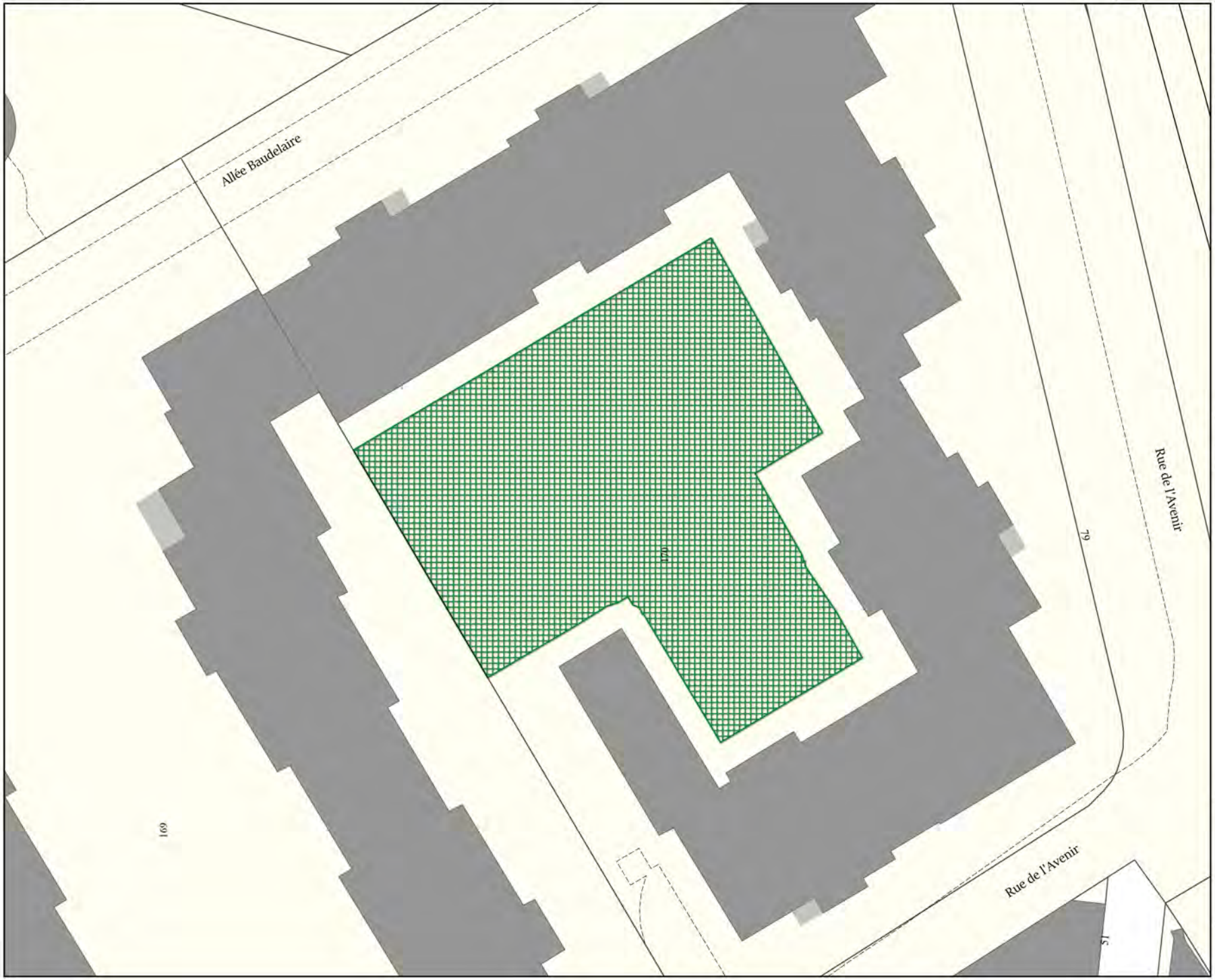
Adresse(s)
63 Rue Jean Baptiste Potin



Échelle 1:500

VANVES

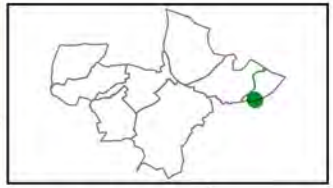
Espace végétalisé - VAN_V_26



Surface
1302 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
0169 Par., 0170 Par.	

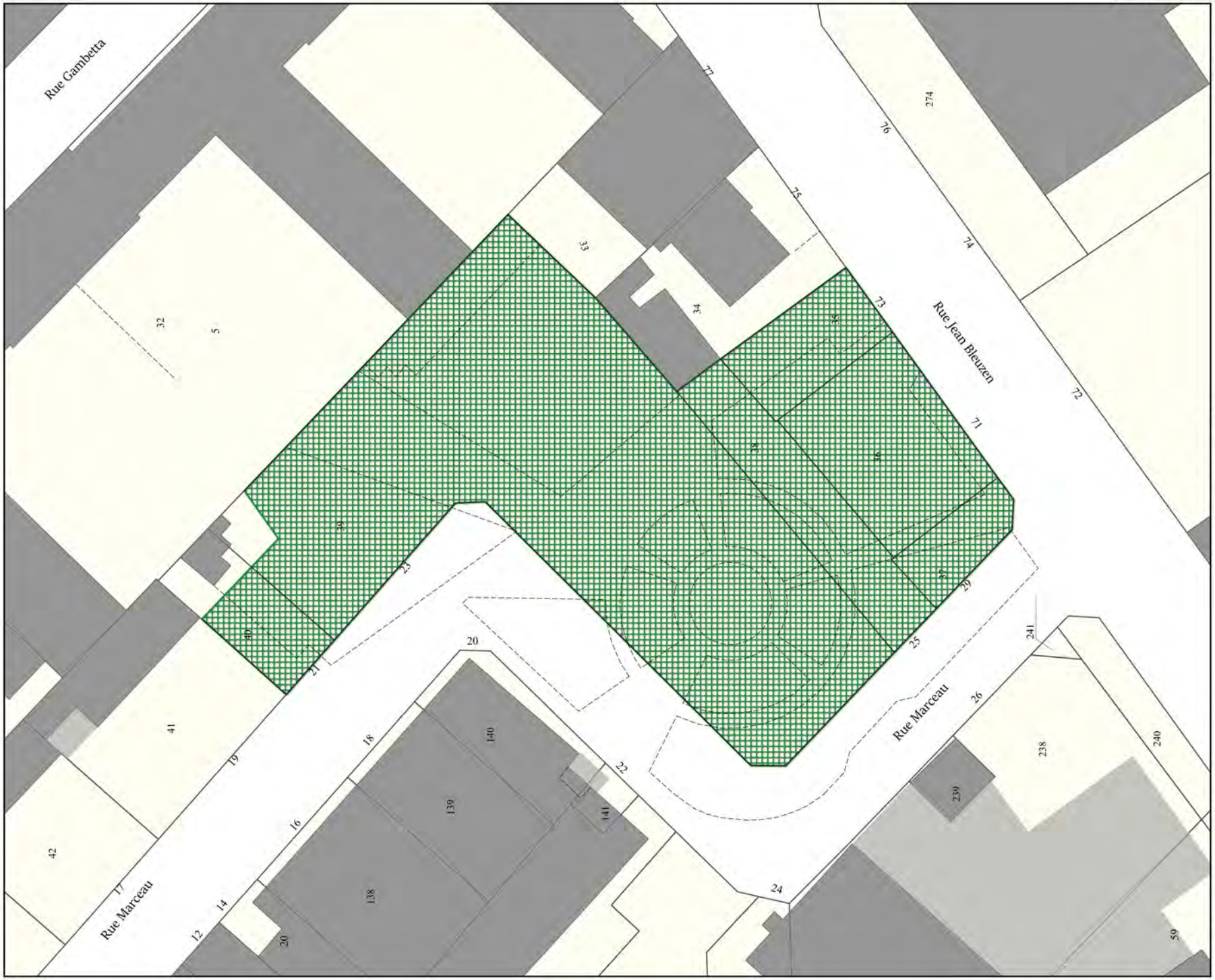
Adresse(s)
93 Allée Baudelaire; 79 Rue de l'Avenir



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_27



Surface

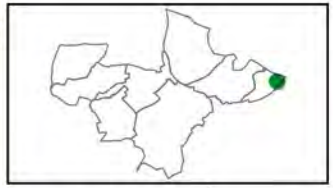
2155 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

H32 Par., H33 Par., H34 Par., H35 , H36 , H37 , H38 , H39 Par., H40 Par.

Adresse(s)

9 Rue Gambetta; 71, 73, 75, 77 Rue Jean Bleuzen; 21, 23, 25, 29 Rue Marceau



Échelle 1:500

VANVES

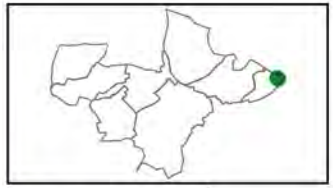
Espace végétalisé - VAN_V_28



Surface
202 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
G111 Par., G312 Par., G313 Par.	

Adresse(s)
13 Rue Danton; 22 Rue Jean Jaurès; 104 Rue Sadi Carnot



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_29



Surface

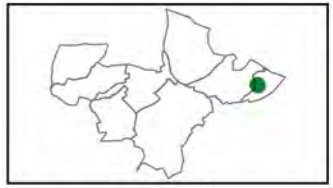
3754 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

B108 Par., B111 Par., B112 , B113 Par., B115 Par., B116 Par., B35 Par., B60 Par., B62 Par.

Adresse(s)

29 Avenue du Général de Gaulle; 3, 5, 13 Rue d'Issy; 6 Rue Jean Baptiste Potin; 7, 11 Villa Quincy



Échelle 1:500

VANVES

Espace végétalisé - VAN_V_30



Surface
3466 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
M122 Par., M62 Par., M65 Par., M68 Par., M76 Par., M88 Par.	

Adresse(s)
35 Rue de la République; 16 Rue Louis Dardenne; 9, 13 bis, 15, 23 Rue Raymond Marcheron



Échelle 1:1000

VANVES

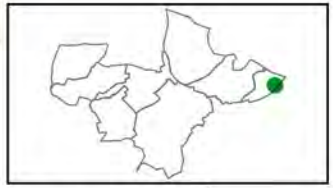
Espace végétalisé - VAN_V_31



Surface
388 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
J117 Par., J224	

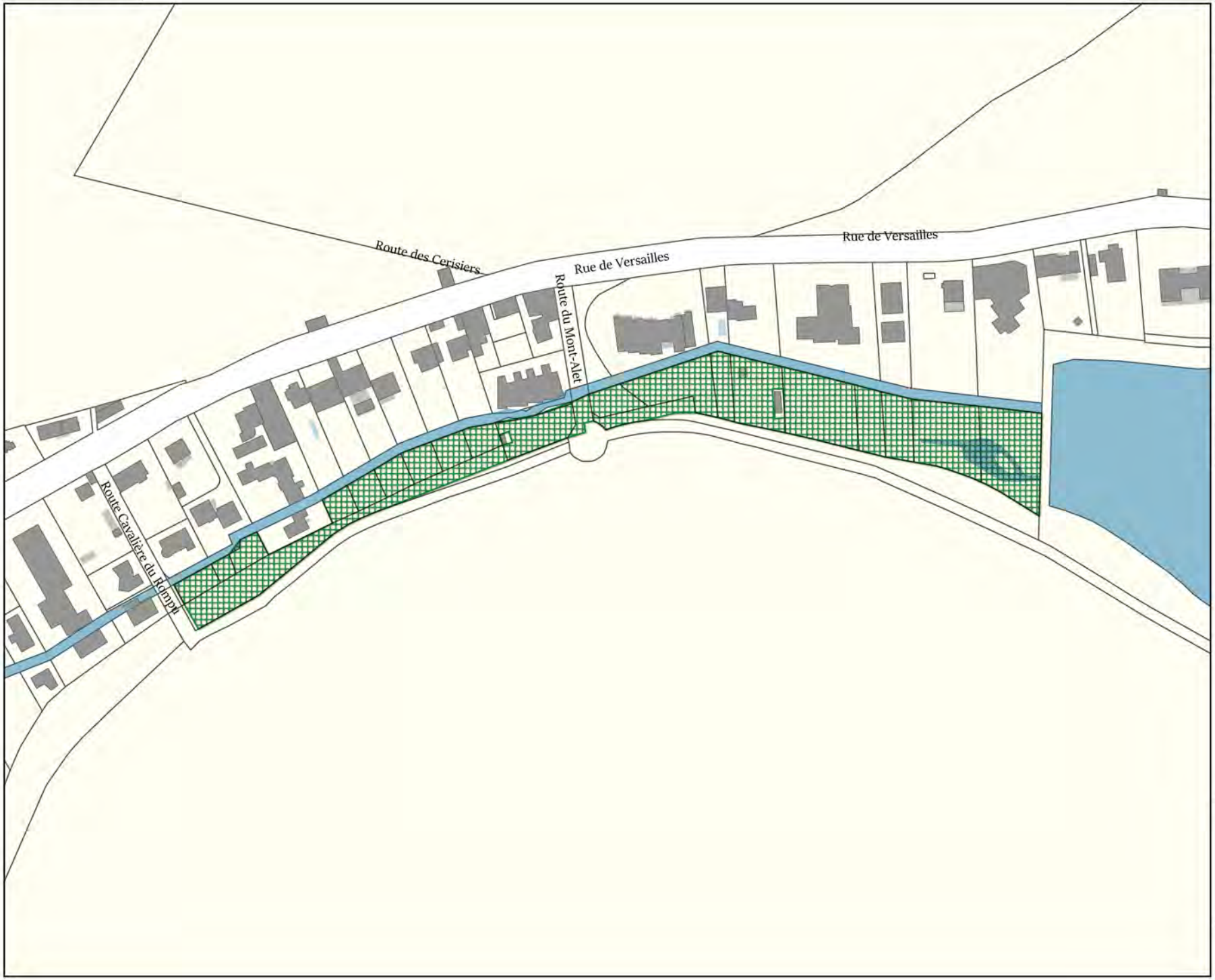
Adresse(s)
22 Avenue de Verdun



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_1



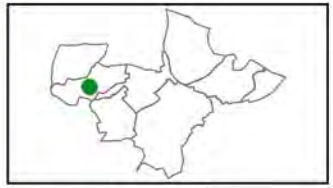
Surface

10901 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK110 Par., AK113 Par., AK124 , AK68 Par., AK69 Par., AK70 , AK71 , AK72 , AK73 , AK74 , AK75 Par., AK76 , AK79 Par., AK87 , AL155 , AL156 , AL157 , AL167 Par., AL170 Par., AL171 Par., AL202 , AL203 , AL227 Par., AL241 Par., AL260 , AL50 , AL51 , AL52 , AL53 Par., AL56 Par.

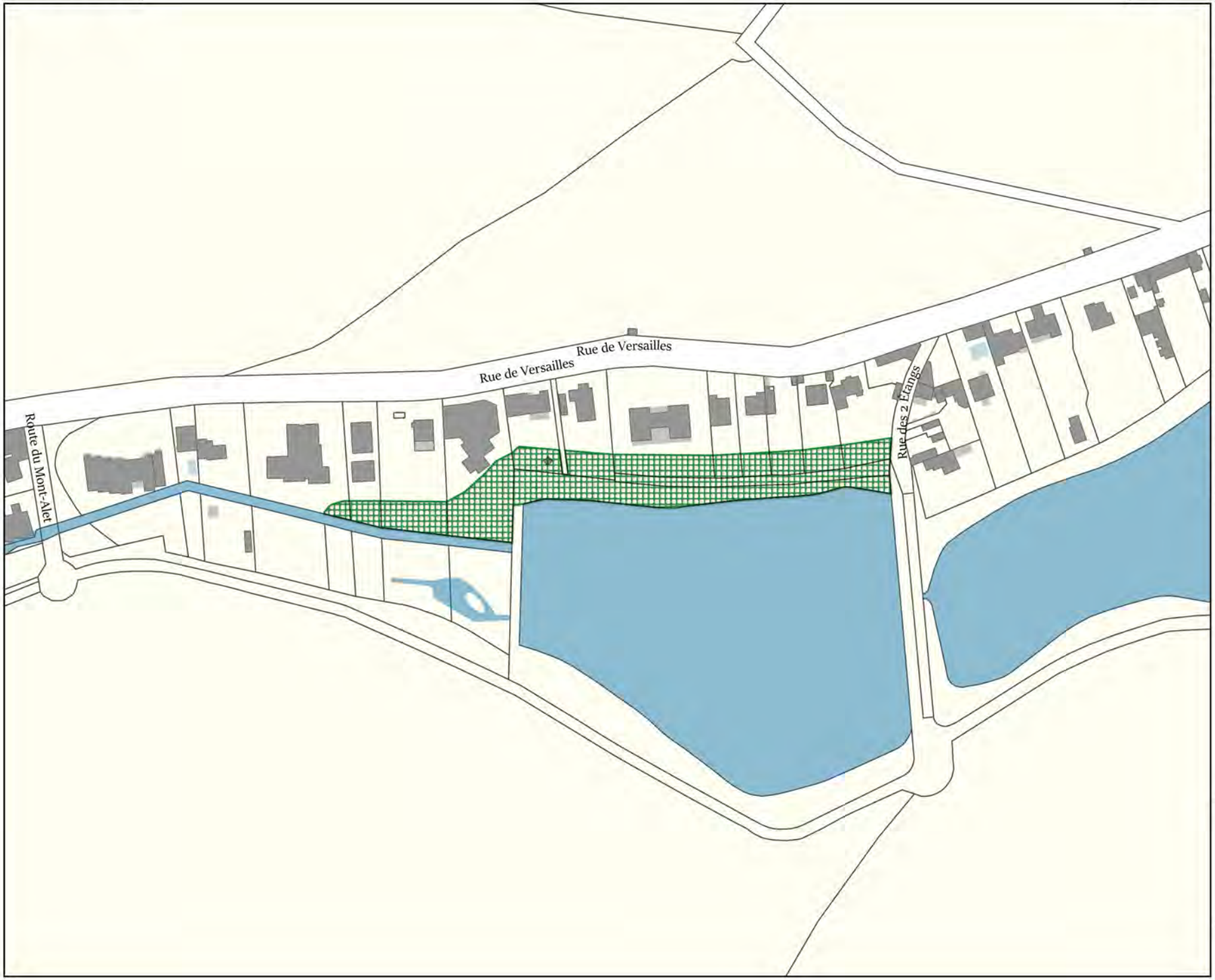
Adresse(s)



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_2



Surface

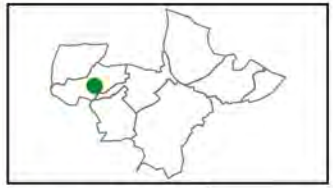
6097 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK10 Par., AK101 Par., AK106 Par., AK111 Par., AK113 Par., AK12 Par., AK125 Par., AK126 Par., AK13 Par., AK16 Par., AK27 Par., AK66 , AK67 Par., AK68 Par., AK79 Par., AK92 Par., AK93 Par., AK97 Par., AK98 Par.

Adresse(s)

83, 85, 87, 89, 95, 97, 99, 101, 105, 109, 111, 113 Rue de Versailles; 6 Rue des Deux Etangs



Échelle
1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_3



Surface

8690 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AK100 Par., AK102 Par., AK107 Par., AK108 Par., AK111 Par., AK112 Par., AK121 Par., AK54 Par., AK62 Par., AK63 Par., AK84 Par., AK91 Par., AK94 Par., AK95 Par., AK99 Par.

Adresse(s)

55, 59, 61, 63, 65, 69, 71, 73, 75 Rue de Versailles; 5, 9 Rue des Deux Etangs



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

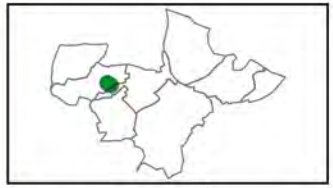
Espace végétalisé - VDA_V_4



Surface
37210 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AE499 Par., AE503 Par., AE524 Par., AE525 Par., AE57 Par.	

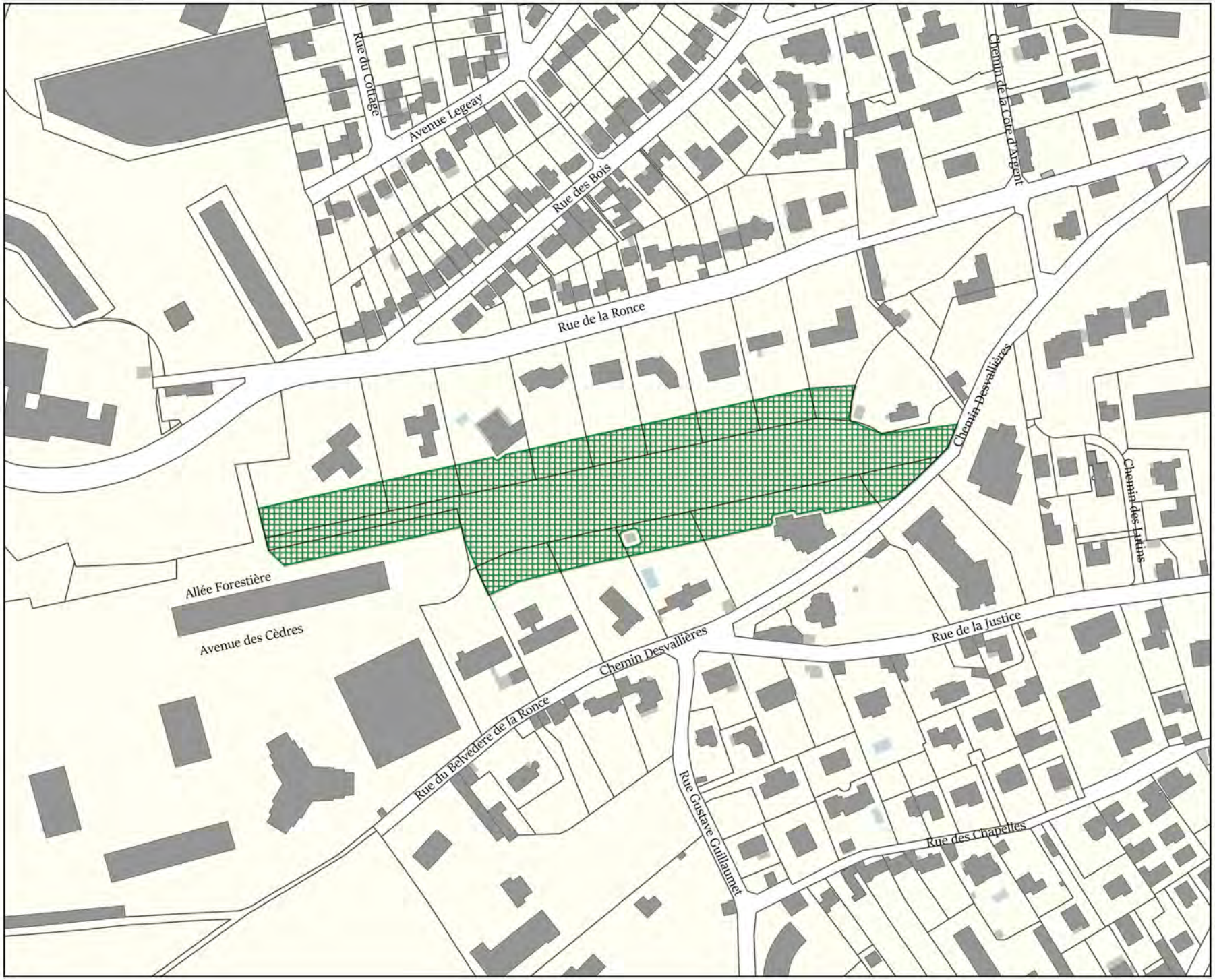
Adresse(s)
11 Avenue des Cèdres; 8 Rue de la Ronce



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_5



Surface

16004 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE104 Par., AE105 Par., AE488 Par., AE489 Par., AE490 Par., AE499 Par., AE51 Par., AE52 Par., AE67 Par., AE70 Par., AE72 Par., AE74 Par., AE76 Par., AE78 Par., AE80 Par., AE82 Par., AE84 Par., AE86 Par.

Adresse(s)

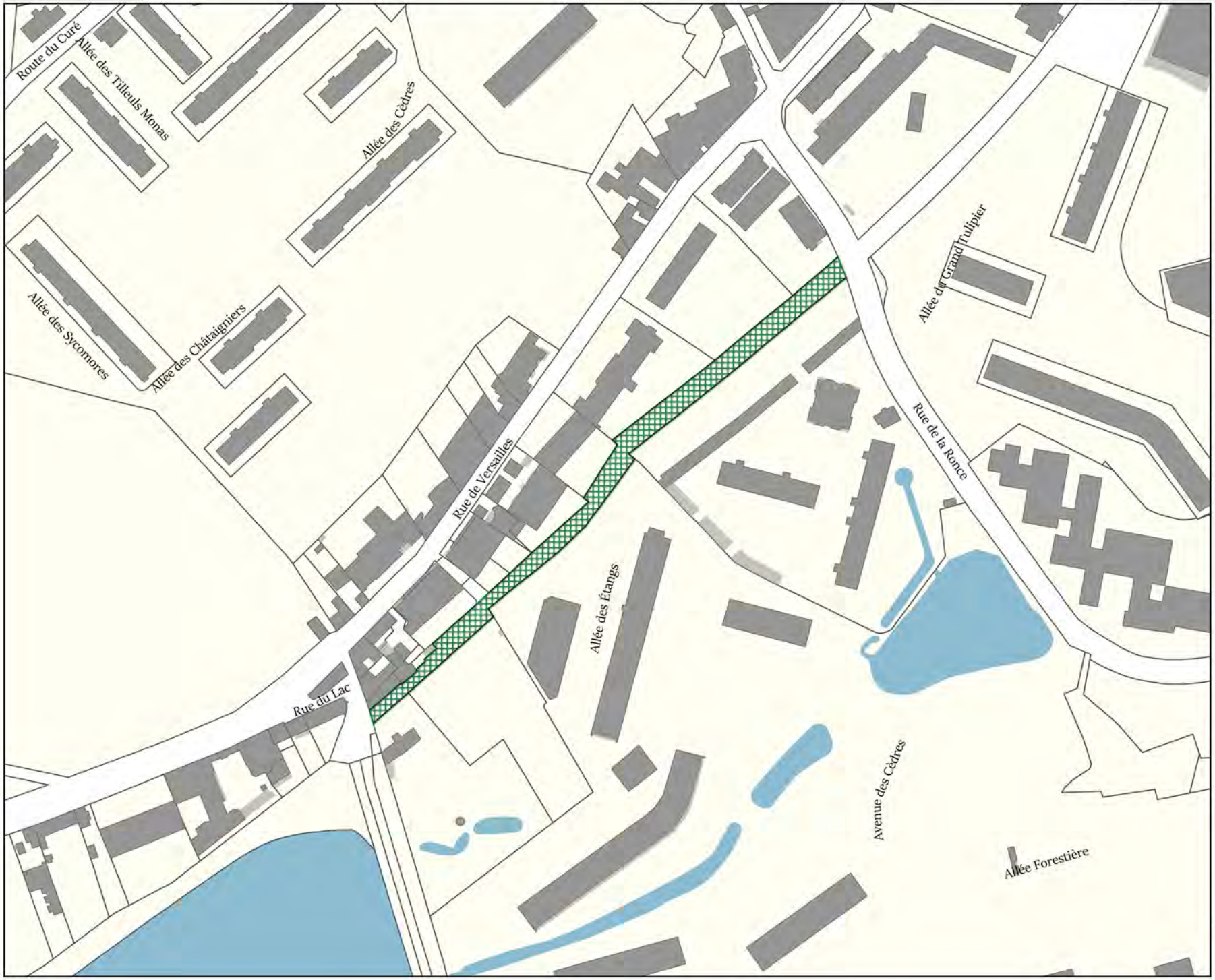
11 Avenue des Cèdres; 26, 32, 34, 36 Chemin Desvallières; 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48 Rue de la Ronce; 38, 40 Rue du Belvédère de la Ronce



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_6



Surface

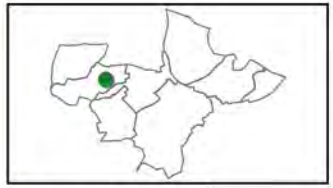
2828 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AE108 Par., AE122 Par., AE20 Par., AE473 Par., AE475 Par., AE481 Par., AE482 Par., AE484 Par., AE485 Par., AE499 Par., AE501 Par., AE502 Par., AE503 Par., AE520 Par., AE9 Par.

Adresse(s)

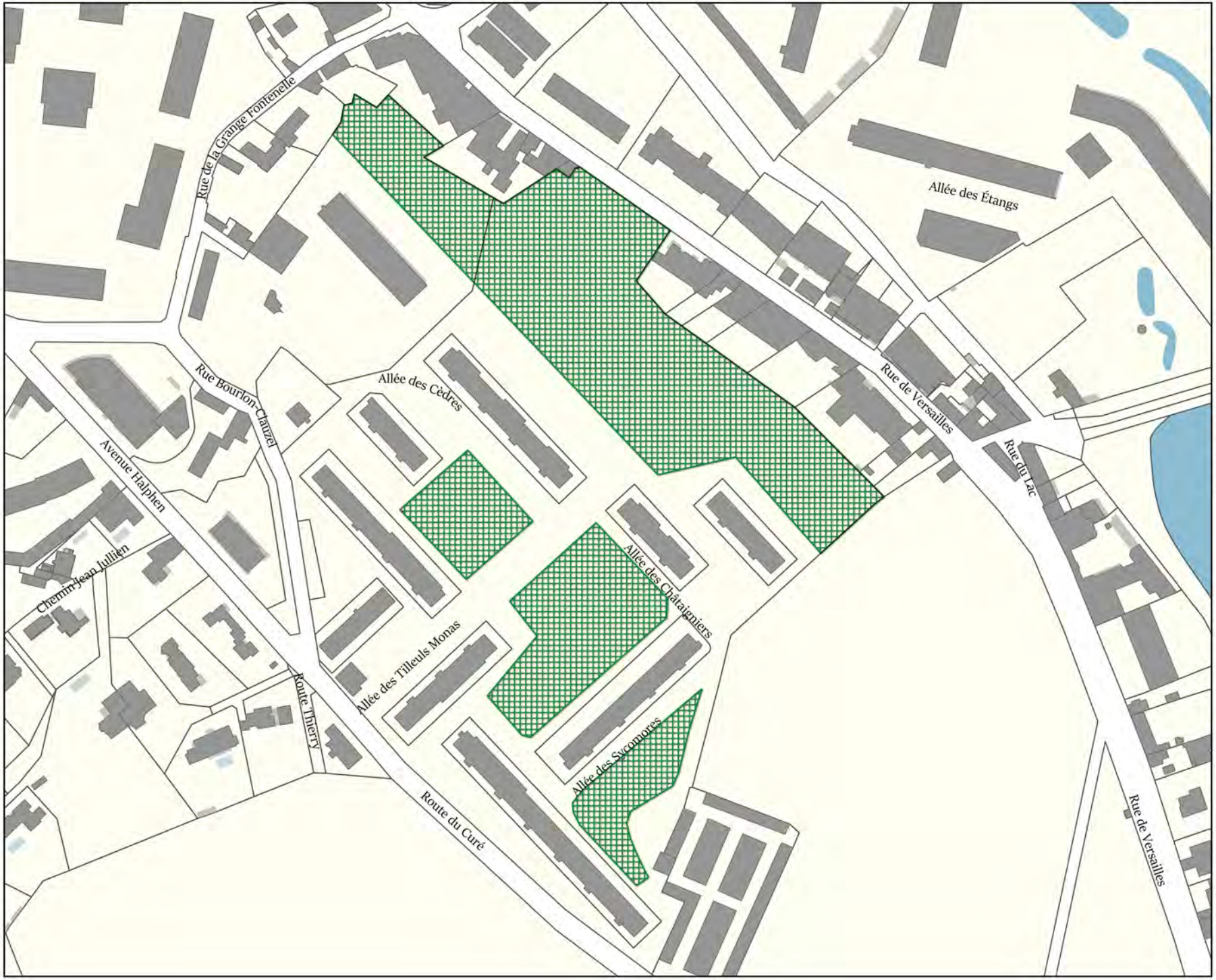
11 Avenue des Cèdres; 7, 39 Mail Alphonse Lemerre; 2 a, 8 Rue de la Ronce; 19, 25, 27, 29, 33, 35, 37, 41 Rue de Versailles; 5 bis Rue du Lac



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_7



Surface

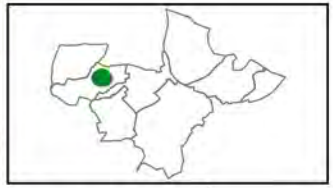
25203 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AI147 Par., AI151 Par., AI152 Par., AI156 Par., AI158 Par., AI160 Par., AI19 Par., AI35 Par., AI38 Par., AI48 Par., AI49 Par., AI67 Par., AI81 Par., AI83 Par., B10 Par.

Adresse(s)

30, 32, 34, 36, 38, 44, 50, 58, 60, 62, 64 Rue de Versailles; 2 Rue du Monastère; 7, 11 Rue Grange Fontenelle



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_8



Surface

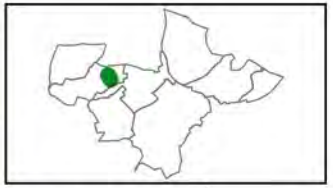
24291 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AH131 , AH138 Par., AH144 Par., AH165 Par., AH181 , AH184 Par., AH188 , AH199 Par., AH206 , AH222 Par., AH227 Par., AH241 Par., AH252 Par.

Adresse(s)

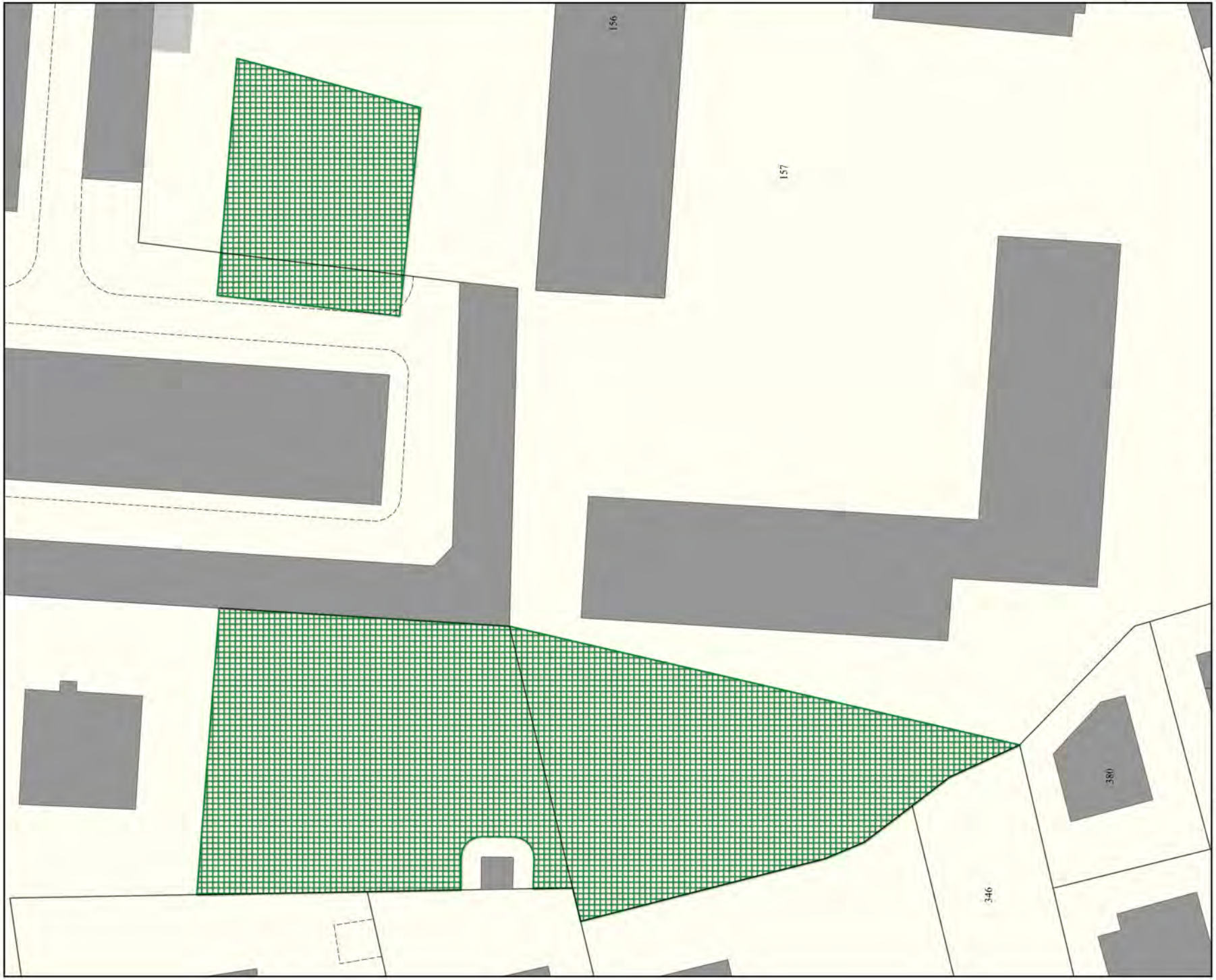
4 Allée du Grand Tulipier; Mail du Docteur Bosvieux; 1 Place Charles De Gaulle; 3, 5, 19 Rue de la Ronce; 5, 11 Rue de Versailles; 22 Rue du Cottage



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_9



Surface

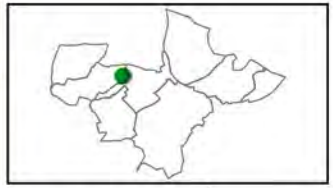
1996 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AD157 Par., AD290 Par., AD300 Par., AD346 Par., AD377 Par.

Adresse(s)

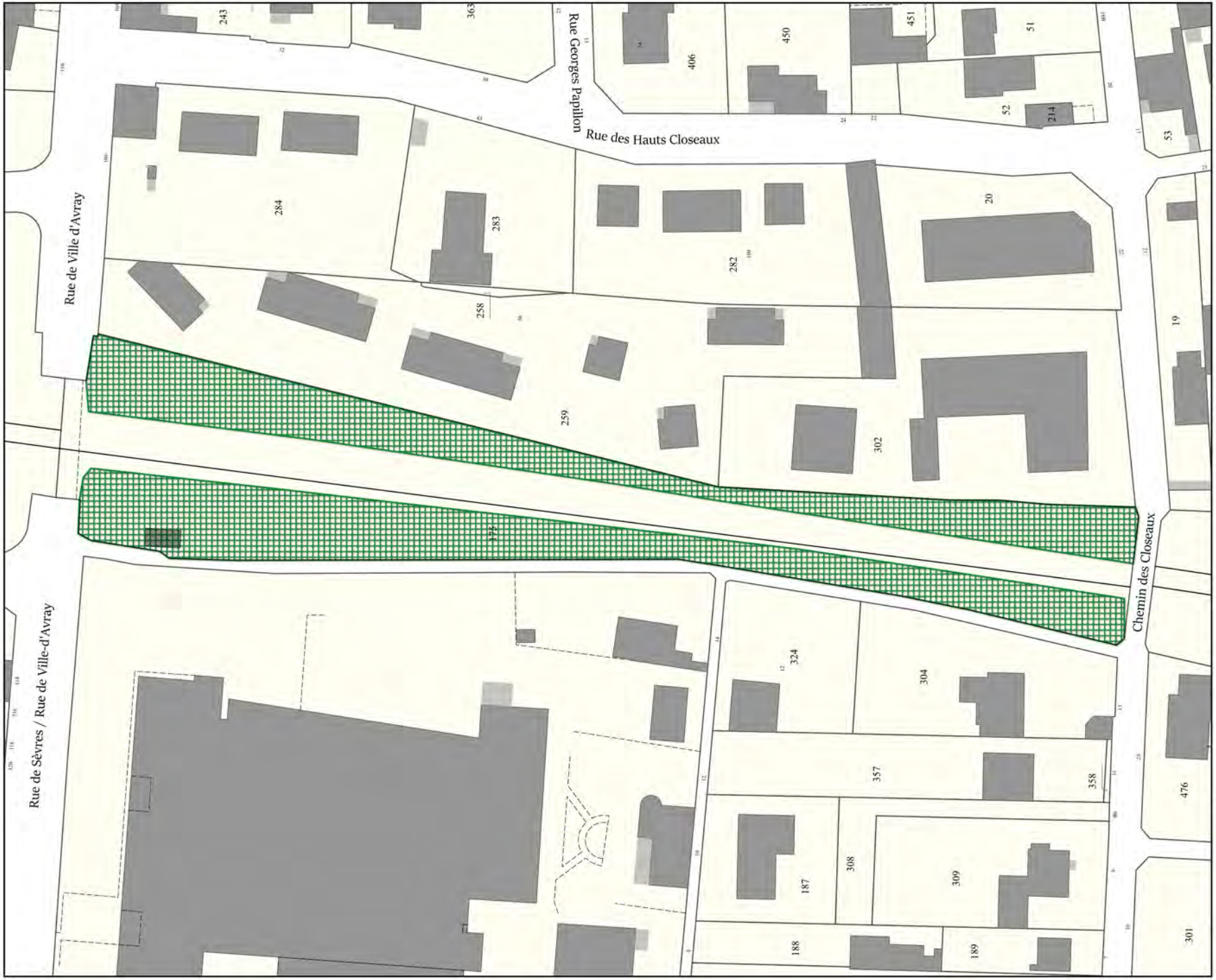
7, 13 Chemin de la Côte d'Argent; 4, 8 Chemin Desvallières; 44 Rue de Sèvres



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_10



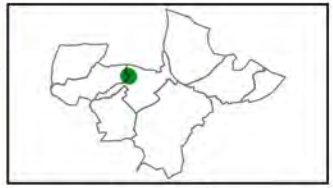
Surface

3508 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AD175 Par., AD302 Par.

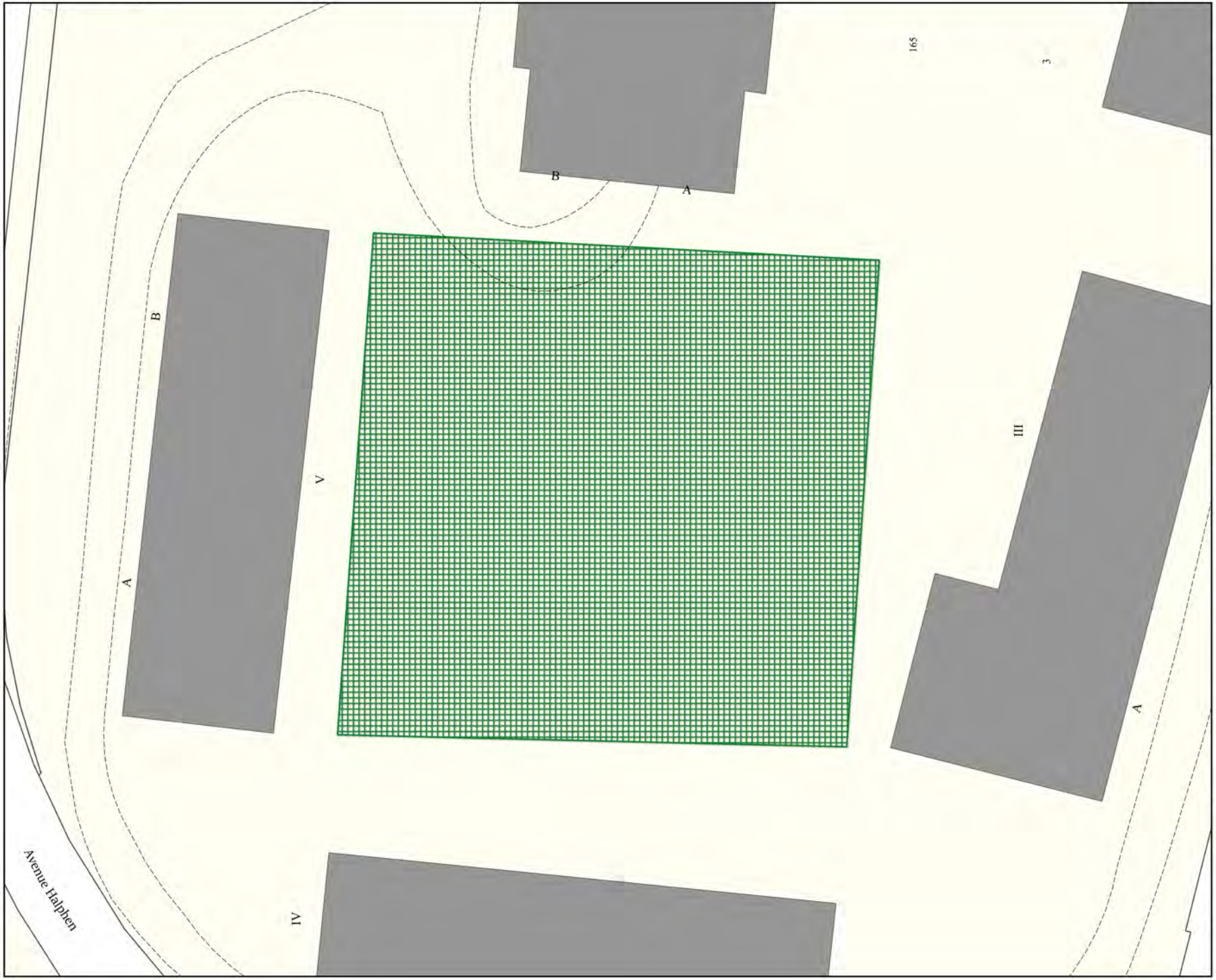
Adresse(s)



Échelle 1:1000

VILLE-D'AVRAY

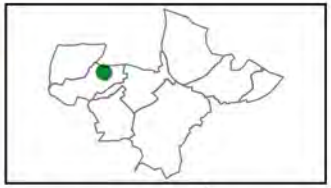
Espace végétalisé - VDA_V_11



Surface
2417 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AI165 Par.	

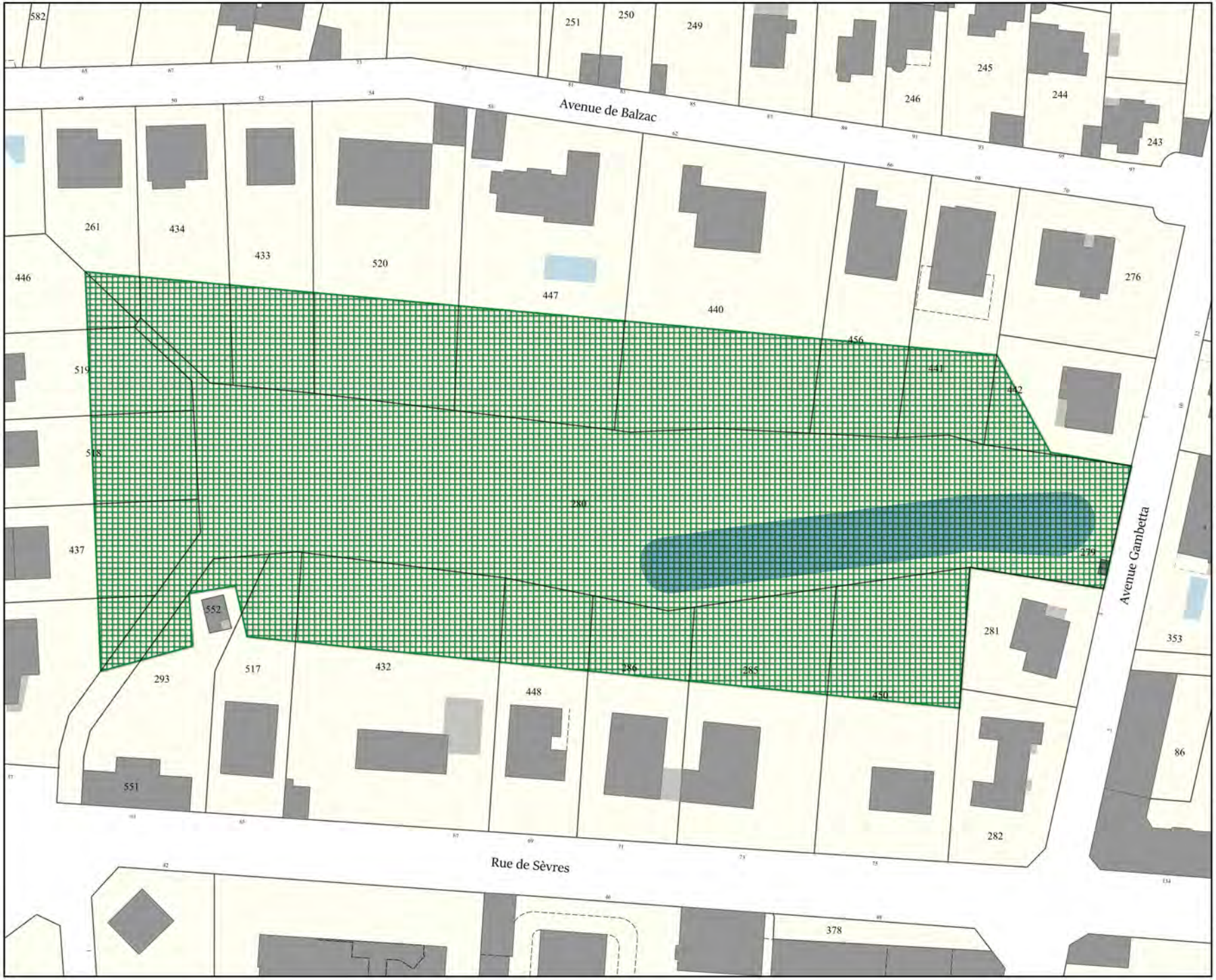
Adresse(s)
20 Rue Grange Fontenelle



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_12



Surface

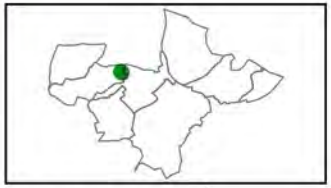
12810 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AC261 Par., AC279 , AC280 Par., AC281 Par., AC282 Par., AC285 Par., AC286 Par., AC293 Par., AC295 Par., AC432 Par., AC433 Par., AC434 Par., AC437 Par., AC440 Par., AC441 Par., AC442 Par., AC446 Par., AC447 Par., AC448 Par., AC450 Par., AC456 Par., AC517 Par., AC518 Par., AC519 Par., AC520 Par.

Adresse(s)

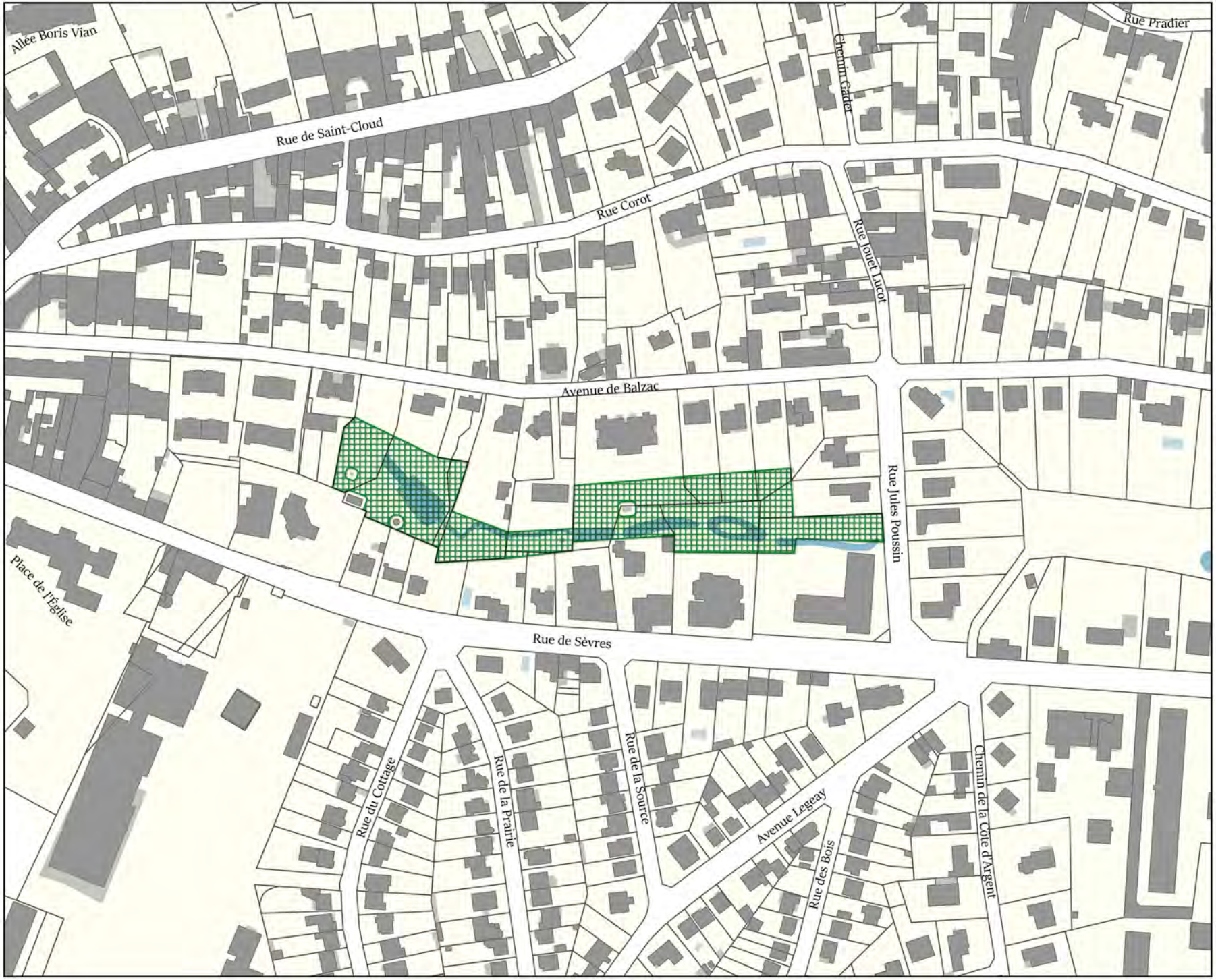
48, 50, 52, 54, 58, 62, 66, 68 Avenue de Balzac; 3, 5, 7 Avenue Gambetta; 57, 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77 Rue de Sèvres; 4, 6, 8, 10 Rue Jules Poussin



Échelle 1:1000

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_13



Surface

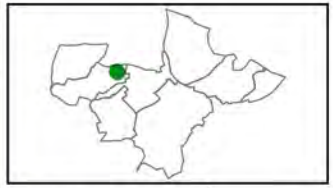
7 460 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AC333 Par., AC392 Par., AC511 Par., AC512 Par., AC514 Par., AC515 Par., AC527 Par., AC528 Par., AC529 Par., AC533 Par., AC535 Par., AC539 Par., AC556 Par., AC557 Par., AC559 Par., AC560 Par., AC561 , AC603 Par., AC604 Par., AC626 Par.

Adresse(s)

18, 20, 22, 24, 26, 28 bis, 32, 36, 38, 40 Avenue de Balzac; 37, 39, 41, 43, 49, 53 Rue de Sèvres; 7 Rue Jules Poussin



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_14



Surface

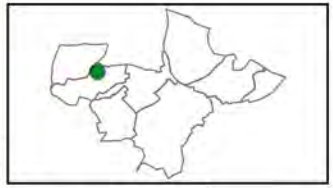
11827 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB189 Par., AB230 Par., AB231 Par., AB237 Par., AB276 Par., AB294 Par., AB304 Par., AB338 Par., AB339 , AB340 , B6 Par.

Adresse(s)

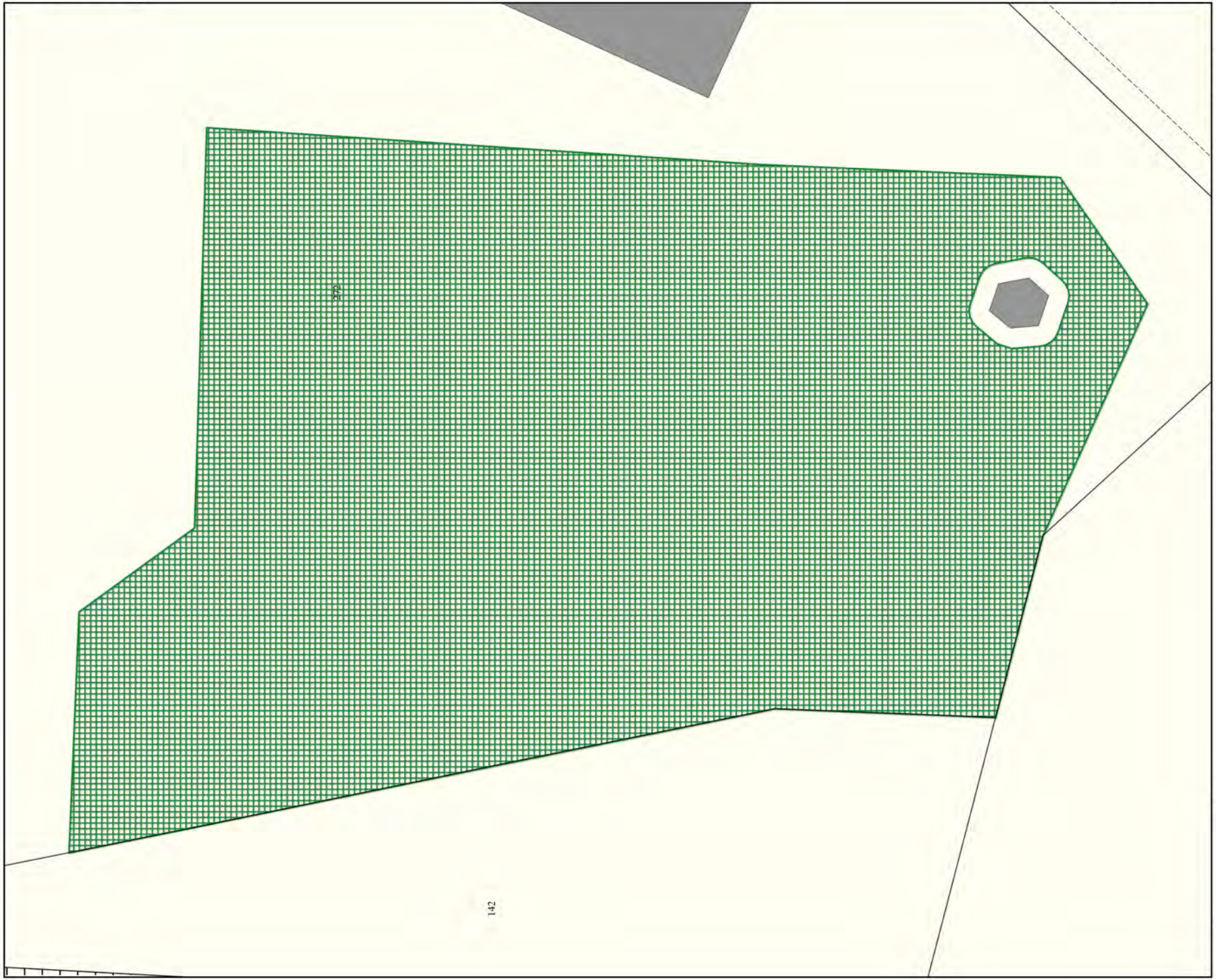
20 Avenue Halphen; 27 Avenue Thierry; 16 Chemin de Bordure; 4 bis, 24, 28 Chemin Jean Jullien



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_15



Surface

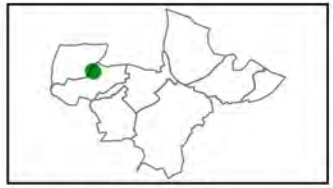
5234 m²

Parcelle(s) * Par. = en partie

AB142 Par., AB272 Par.

Adresse(s)

35 Avenue Thierry



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_16



Surface

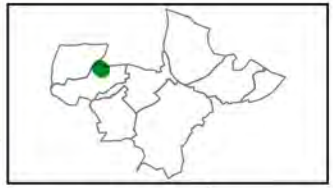
1719 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB127 Par., AB201 Par., AB245 Par., AB323 Par.

Adresse(s)

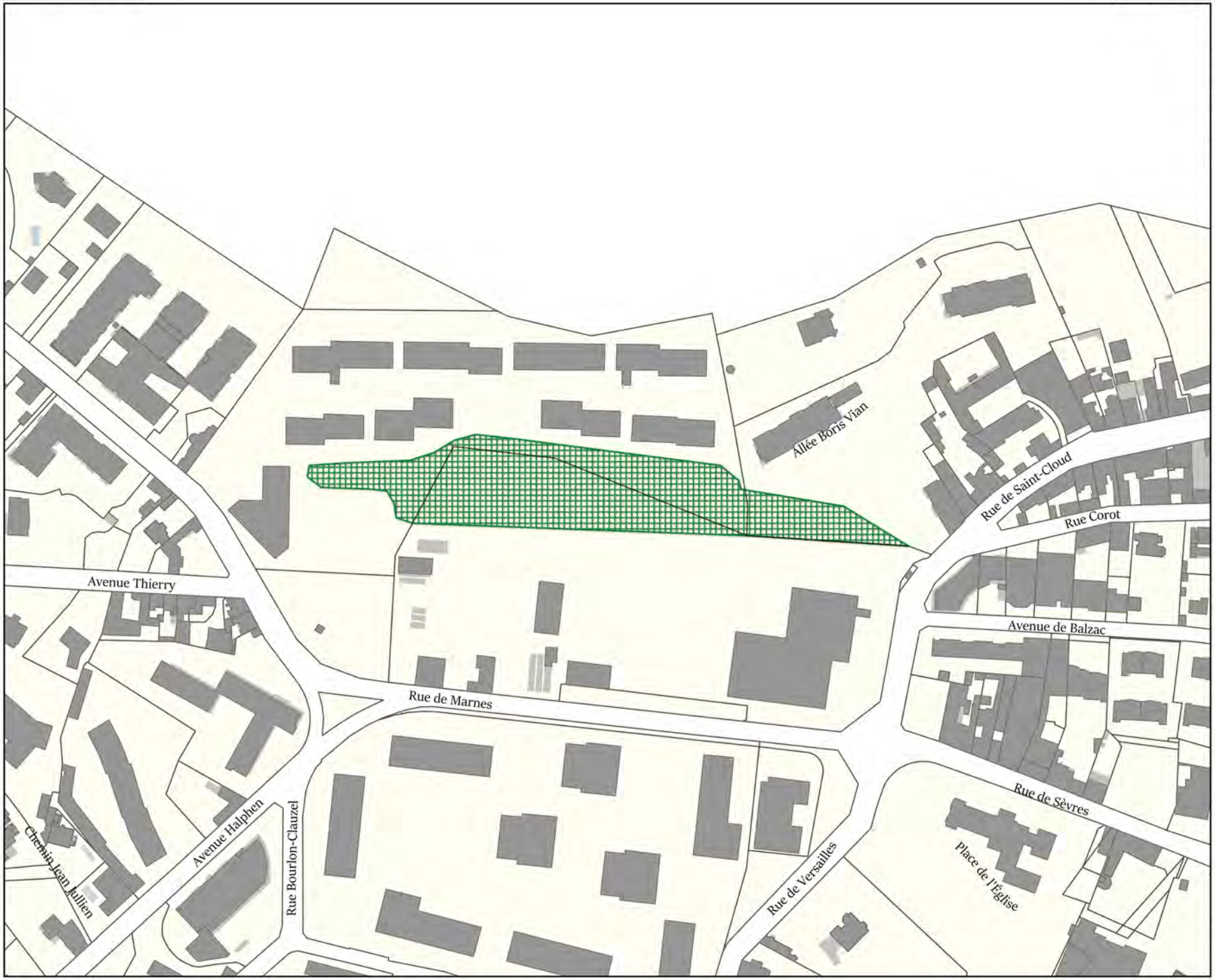
8, 10 Avenue Thierry; 25 Rue de Marnes



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

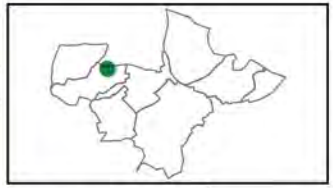
Espace végétalisé - VDA_V_17



Surface
8295 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB203 Par., AB348 Par., AC461 Par.	

Adresse(s)
2 Allée Boris Vian; 2 f Résidence de la Brosse; 1 Rue de Saint-Cloud



Échelle 1:2500

VILLE-D'AVRAY

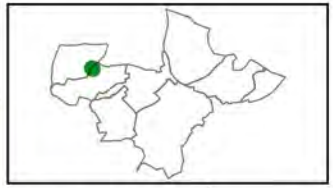
Espace végétalisé - VDA_V_18



Surface
1622 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB156 Par., AB157 Par., AD460 Par.	

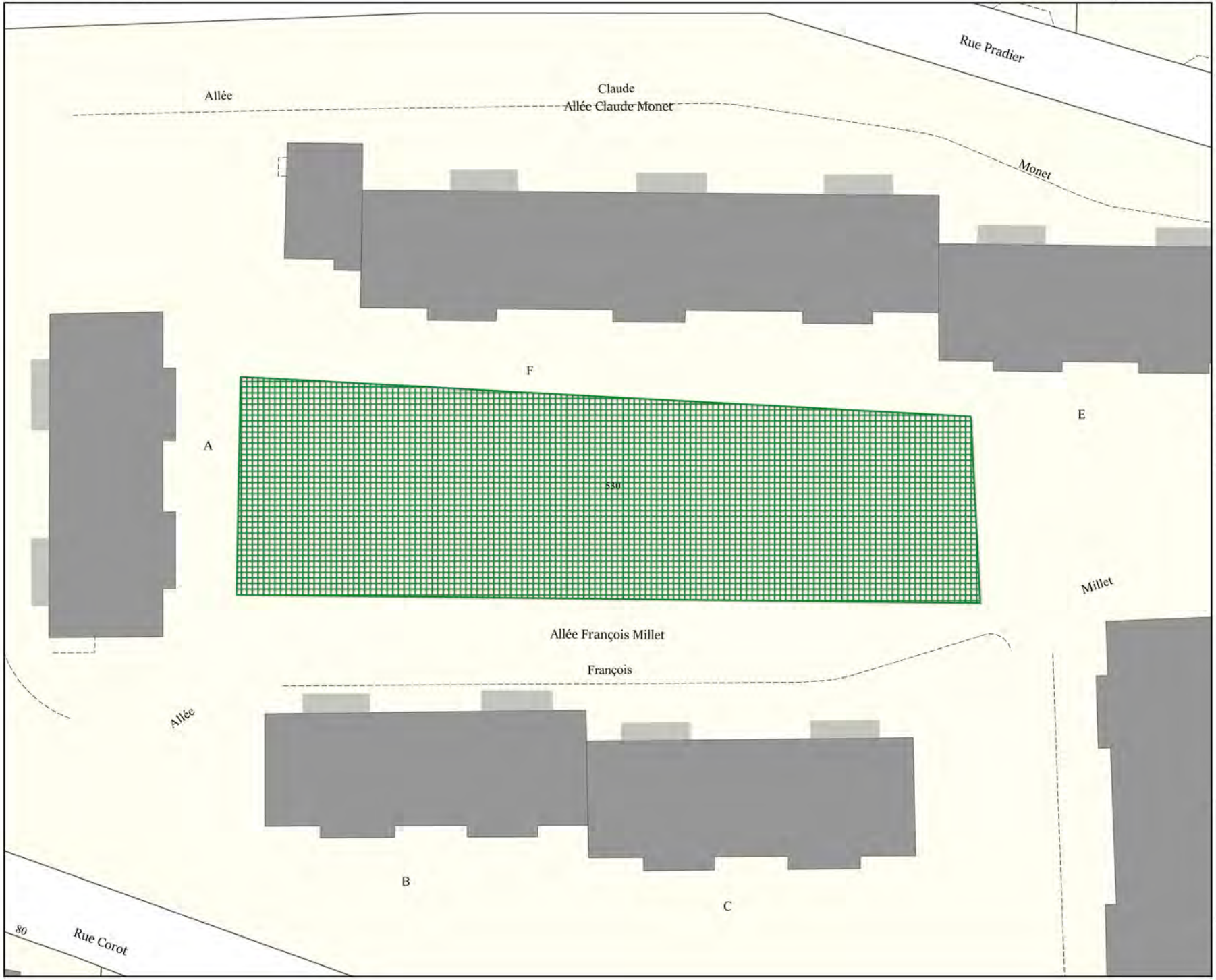
Adresse(s)
40, 42 Avenue Thierry



Échelle
1:500

VILLE-D'AVRAY

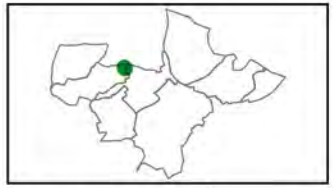
Espace végétalisé - VDA_V_19



Surface
1431 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AC530 Par.	

Adresse(s)
4 Allée François Millet



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_20



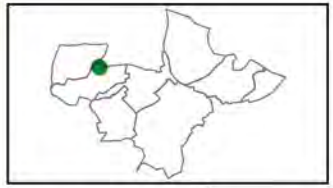
Surface

320 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AB227 Par., AB334 Par.

Adresse(s)



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_21



Surface

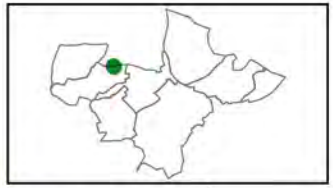
4436 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC13 Par., AC460 Par., AC461 Par., AC470 Par., AC526 Par., AC565 Par., AC566 Par., AC572 Par.

Adresse(s)

2, 5 Allée Boris Vian; 31, 33, 35, 41 Rue de Saint-Cloud



Échelle 1:1000

VILLE-D'AVRAY

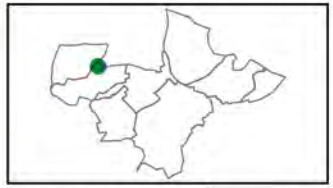
Espace végétalisé - VDA_V_22



Surface
854 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB242 Par.	

Adresse(s)
37 Rue de Marnes



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

Espace végétalisé - VDA_V_23



Surface

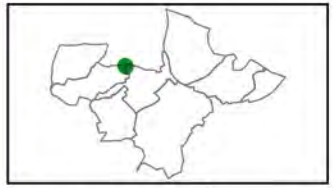
2229 m²

Parcelle(s) ** Par. = en partie*

AC467 Par., AC531 Par., AC638 Par.

Adresse(s)

29 Rue Pradier; 30 Sente du Nord



Échelle 1:500

VILLE-D'AVRAY

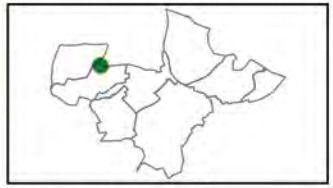
Espace végétalisé - VDA_V_24



Surface
5090 m²

Parcelle(s)	* Par. = en partie
AB147 Par., AB205 Par., AB243 Par.	

Adresse(s)
30 Rue de Marnes



Échelle 1:1000